

Revue des études ethnographiques et sociologiques

Revue des études ethnographiques et sociologiques. 1912/01-1912/12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

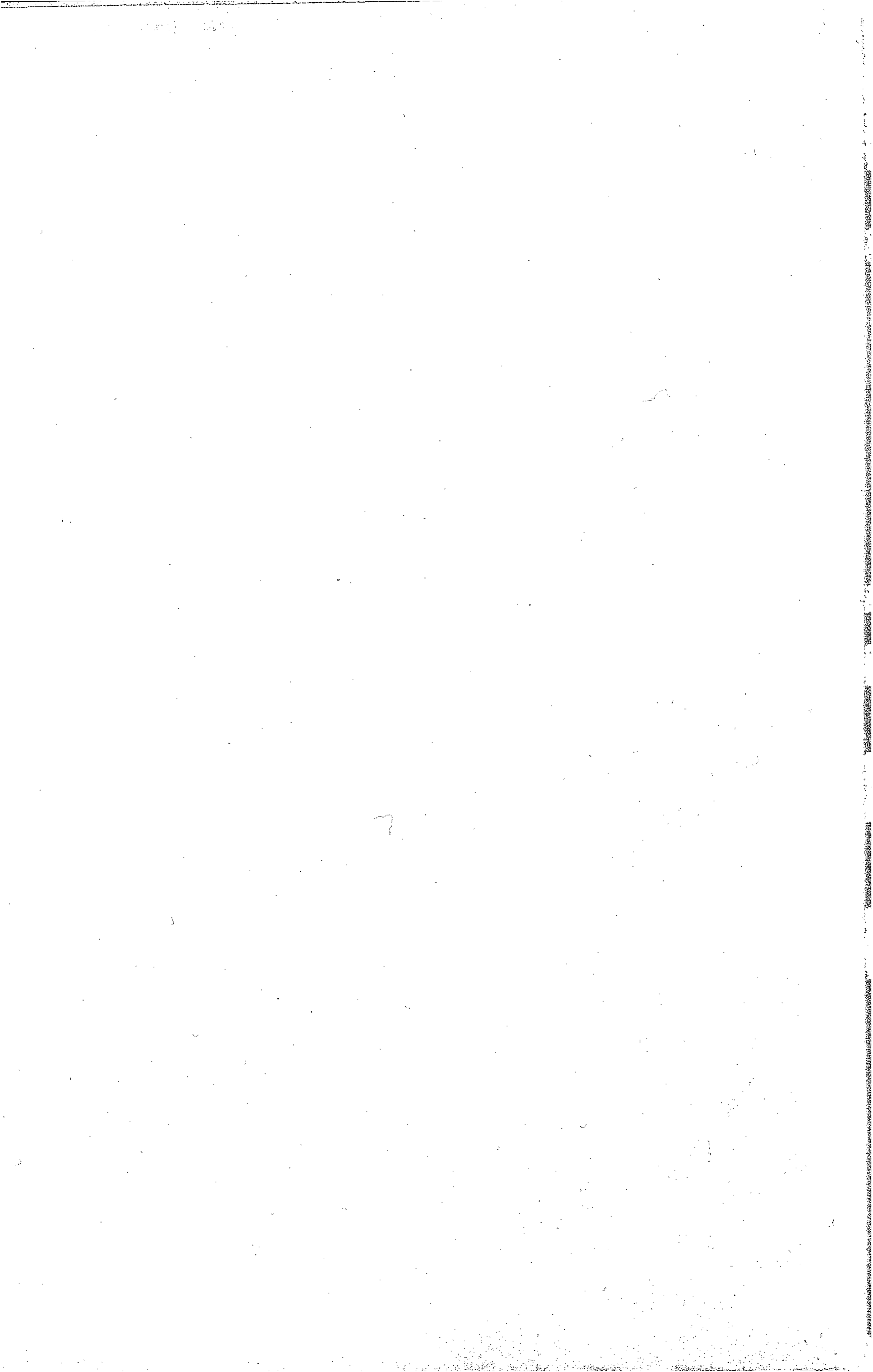
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

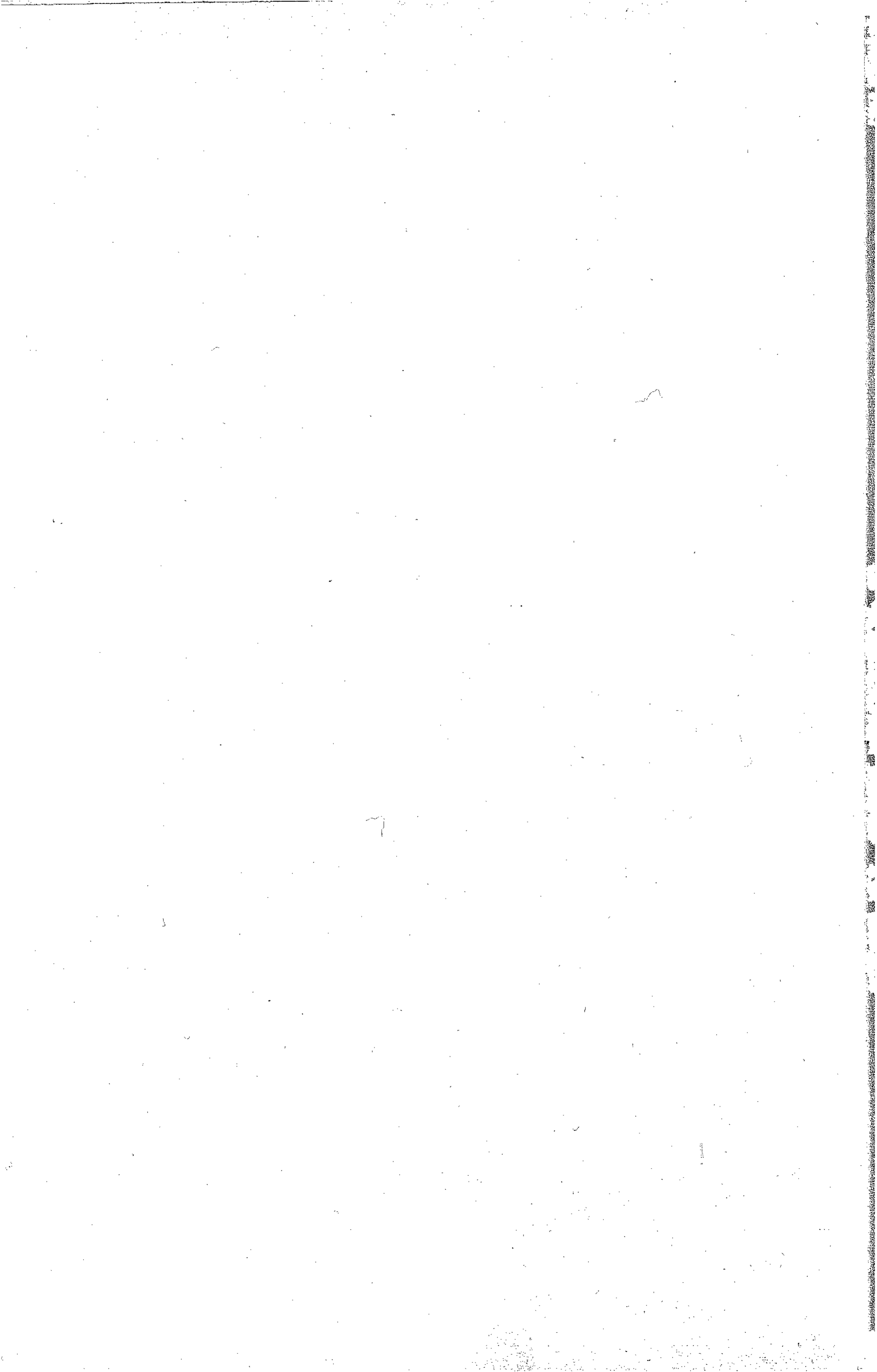
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

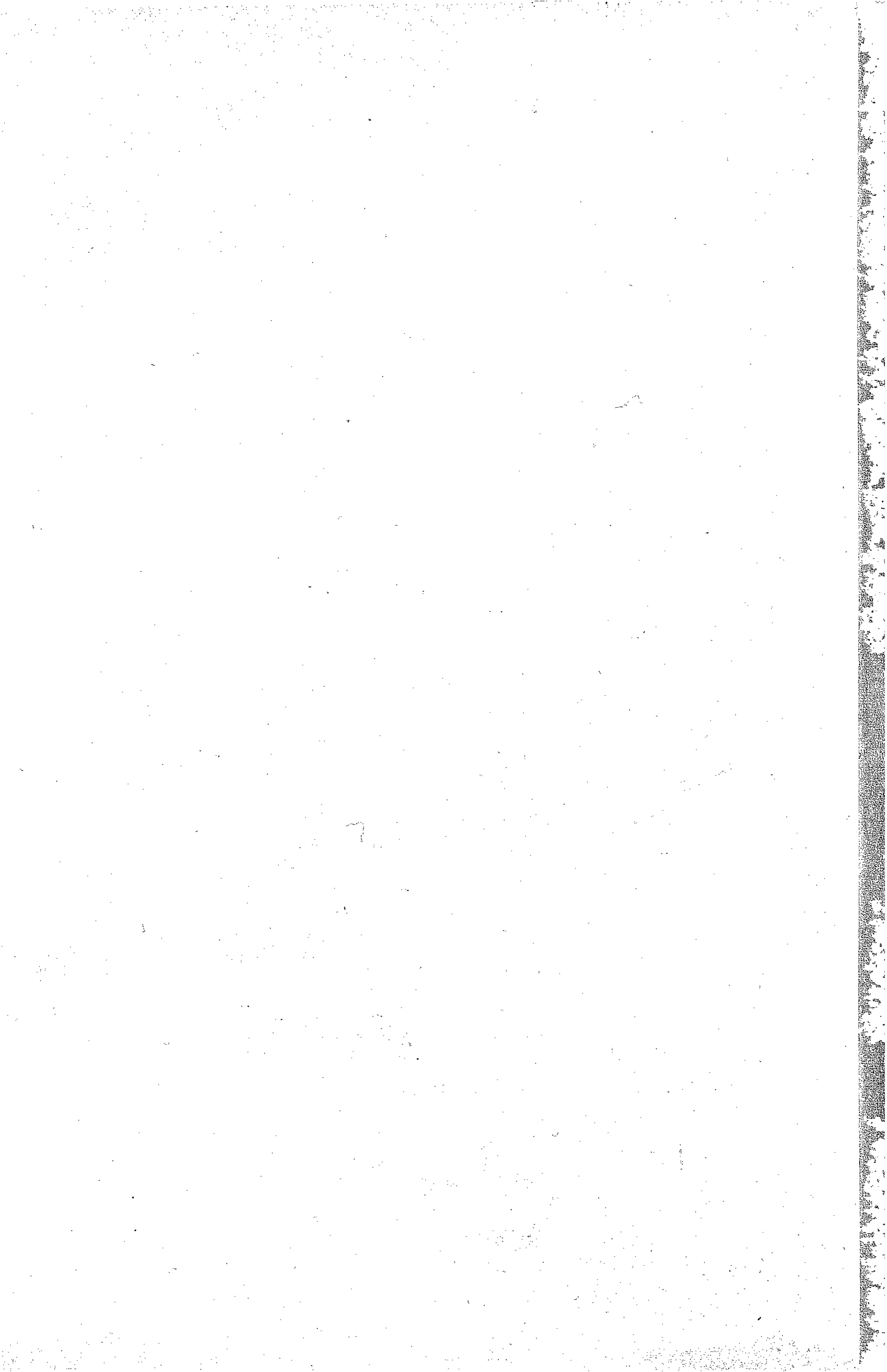
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.











8

223

MAI 21 1912

REVUE D'ETHNOGRAPHIE

ET DE SOCIOLOGIE

5826

PUBLIÉE PAR

L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

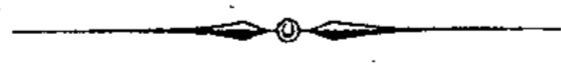
Nos 1-2

JANVIER - FÉVRIER

1912

SOMMAIRE

	Pages.
ACTES	1
LISTE DES MEMBRES	11
GENNEP (A. van). — Études d'ethnographie algérienne : L'art ornemental (avec 17 fig. et 4 planches) (fin).....	1
DEONNA (Waldemar). — L'indétermination primitive dans l'art grec (avec 6 fig. et 1 planche).....	22
GADEN (Henri). — Du nom chez les Toucouleurs et Peuls islamisés du Fouta sénégalais.....	50
Communications : MAITRE (M.). — Les tribus Moï de l'Indochine méridionale.....	57
— HARMAND (J.). — De l'état de l'ethnographie indochinoise..	60
— BREUIL (H.). — Dessins rupestres d'Espagne.....	61
Analyses et Notices	62
Sommaires des revues	87



PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VI^e

BUREAU DE L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Président : M. J. DE MORGAN, ancien Directeur général des Antiquités de l'Égypte, Délégué général en Perse du Ministère de l'Instruction publique.

Vice-Président : M. M. DELAFOSSE, Administrateur de 1^{re} classe des Colonies, chargé du cours de langues soudanaises à l'École des langues orientales et du cours de dialectes et coutumes de l'Afrique Occidentale Française à l'École coloniale.

Secrétaire Général : M. G. REGELSPERGER, docteur en Droit.

Directeur des Publications : M. A. VAN GENNEP, fondateur de la **Revue d'Ethnographie et de Sociologie**.

Trésorier : M. J.-A. DECOURDEMANCHE.

SECTIONS D'ÉTUDES

Afrique occidentale. — *Président* : M. M. DELAFOSSE.

Asie antérieure. — *Président* : M. J. DE MORGAN.

Amérique. — *Président* : M. le Dr CAPITAN.

Empire russe. — *Président* : M. DENIKER.

Indochine. — *Président* : M. le Dr J. HARMAND.

Italie. — *Président* : M. MARCEL VERNET.

Tibet et populations tibéto-birmanes. — *Président* : M. J. BACOT.

Art préhistorique. — *Président* : M. HENRI BREUIL.

Folk-Lore européen. — *Président* : M. A. VAN GENNEP.

La cotisation annuelle est de 25 francs. Elle donne droit au service de la *Revue*.

Elle peut être rachetée moyennant le versement, une fois pour toutes, de la somme de trois cents francs (art. 3 des Statuts). Si le demandeur désire user de cette faculté, il est prié de l'indiquer.

Toutefois, cette faculté n'est pas accordée aux établissements souscripteurs tels que Sociétés, Bibliothèques, Musées, etc., et, en général, à tout corps moral ou groupement à durée illimitée.

Afin d'éviter les frais de recouvrement, MM. les membres sont priés d'adresser directement leurs cotisations en mandat-poste, bon de poste ou chèque, au Trésorier M. J.-A. DECOURDEMANCHE, rue Condorcet, 53, Paris (IX^e).

Pour tous les renseignements, s'adresser au Secrétaire Général, M. G. REGELSPERGER, rue La Boétie, 85, Paris (VIII^e).

Prière d'envoyer tout ce qui concerne la rédaction de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie* (manuscrits, etc.), à M. A. VAN GENNEP, Villa Flamande, Bourg-la-Reine (Seine), et les revues d'échange, ouvrages pour comptes-rendus, etc., au nom de la *Revue*, chez M. E. LEROUX, éditeur, 28, rue Bonaparte.

Les membres de l'Institut Ethnographique peuvent acquérir le tome I^{er} de la *Revue* (année 1910) chez M. E. LEROUX, éditeur, avec une réduction de 50 o/o sur le prix de l'abonnement.

R.  S.

223

H. G.

1130

BUREAU DE L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Président : M. J. DE MORGAN, ancien Directeur général des Antiquités de l'Égypte, Délégué général en Perse du Ministère de l'Instruction publique.

Vice-Président : M. M. DELAFOSSE, Administrateur en chef des Colonies, chargé du cours de langues soudanaises à l'École des langues orientales et du cours de dialectes et coutumes de l'Afrique Occidentale Française à l'École coloniale.

Secrétaire Général : M. G. REGELSPERGER, docteur en Droit.

Directeur des Publications : M. A. VAN GENNEP, fondateur de la **Revue d'Ethnographie et de Sociologie**, professeur extr. d'Ethnographie à l'Université de Neuchâtel (Suisse).

Trésorier : M. J.-A. DECOURDEMANCHE.

SECTIONS D'ÉTUDES

Afrique occidentale. — *Président* : M. M. DELAFOSSE.

Asie antérieure. — *Président* : M. J. DE MORGAN.

Amérique. — *Président* : M. le Dr CAPITAN.

Empire russe. — *Président* : M. DENIKER.

Indochine. — *Président* : M. le Dr J. HARMAND.

Italie. — *Président* : M. MARCEL VERNET.

Tibet et populations tibéto-birmanes. — *Président* : M. J. BACOT.

Art préhistorique. — *Président* : M. HENRI BREUIL.

Folk-Lore européen. — *Président* : M. A. VAN GENNEP.

La cotisation annuelle est de 25 francs. Elle donne droit au service de la *Revue*.

Elle peut être rachetée moyennant le versement, une fois pour toutes, de la somme de trois cents francs (art. 3 des Statuts). Si le demandeur désire user de cette faculté, il est prié de l'indiquer.

Toutefois, cette faculté n'est pas accordée aux établissements souscripteurs tels que Sociétés, Bibliothèques, Musées, etc., et, en général, à tout corps moral ou groupement à durée illimitée.

Afin d'éviter les frais de recouvrement, MM. les membres sont priés d'adresser directement leurs cotisations en mandat-poste, bon de poste ou chèque, au Trésorier, M. J.-A. DECOURDEMANCHE, rue Condorcet, 53, Paris (IX^e).

Pour tous les renseignements, s'adresser au Secrétaire Général, M. G. REGELSPERGER, rue La Boétie, 85, Paris (VIII^e).

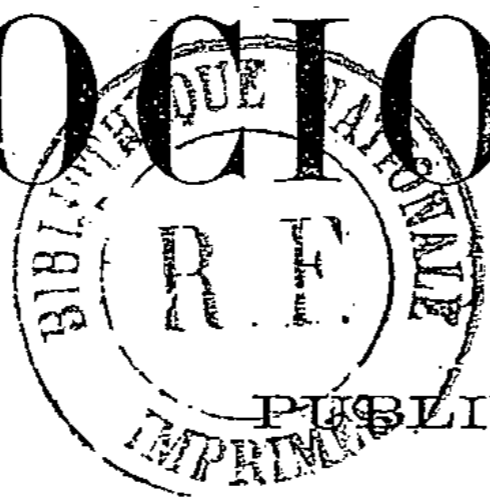
Prière d'envoyer tout ce qui concerne la rédaction de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie* (manuscrits, etc.), à M. A. VAN GENNEP, 2, ruelle Dupeyrou, Neuchâtel (Suisse), et les revues d'échange, ouvrages pour comptes-rendus, etc., au nom de la *Revue*, chez M. E. LEROUX, éditeur, 28, rue Bonaparte.

Les membres de l'Institut Ethnographique peuvent acquérir le tome I^{er} de la *Revue* (année 1910) chez M. E. LEROUX, éditeur, avec une réduction de 50 o/o sur le prix de l'abonnement.

REVUE D'ETHNOGRAPHIE

ET DE

SOCIOLOGIE



PUBLIÉE PAR

L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

SOUS LA DIRECTION DE M. A. VAN GENNEP

TOME TROISIÈME

1912

PARIS
ERNEST LEROUX, EDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VI^e

1912

10/15

10/15

10/15

10/15

10/15

ÉTUDES D'ETHNOGRAPHIE ALGÉRIENNE

Par M. A. VAN GENNEP (Paris).

(Suite et fin).

V

L'ART ORNEMENTAL

Généralités.

Si les tatouages tunisiens ont fait ces années dernières l'objet de publications nombreuses et du plus haut intérêt ¹, ceux de l'Algérie ont été assez délaissés ². Mes observations ont été assez étendues, bien que je n'aie pu relever que quelques dessins. Il n'y a que trois moyens vraiment pratiques pour faire une enquête approfondie sur les tatouages d'une région ou d'un peuple : 1° se faire indiquer et expliquer les tatouages qu'ils appliquent par un tatoueur ou une tatoueuse de métier ; j'ai fait la connaissance d'une tatoueuse kabyle mais n'ai pas trouvé le temps d'aller passer une journée dans son village à me faire décrire ses motifs de décor ; 2° dans les villes, on peut réussir à se procurer un cahier de tatoueur, comme ont fait Træger, Ling Roth, Karutz ; 3° ou bien on peut, comme a fait le Dr Bertholon, relever les tatouages de tous les individus qui passent par la prison locale ou comme le Dr Carton, ceux des soldats indigènes.

La scarification, le tatouage, la marque de propriété, le dessin ou la peinture magique forment en somme une même classe de décors ; un même dessin peut être utilisé tantôt dans un de ces buts, tantôt dans plusieurs ; mais, en tant que décors, on ne peut certes pas les séparer des décors sur poterie, sur étoffes, sur bois, sur armes, etc. Et c'est pourquoi l'étude locale des tatouages ne doit pas être livrée au hasard des rencontres, mais elle doit être conduite systématiquement et les dessins doivent être considérés par l'observateur dans leur rapport avec tous les autres décors locaux.

Ces décors se rencontrent sur poteries, bois, étoffes, cuir, vannerie, métaux. Mais si dans leur étude comparative, on a le droit de différencier des dominantes, il faut prendre garde cependant à ne pas pousser l'abstraction jusqu'à isoler le

1. Dr Bertholon, *Origines néolithique et mycénienne des tatouages des indigènes du nord de l'Afrique*, Extr. Arch. Anthrop. Crim., 15 oct. 1904 ; Paul Træger, *Das Handwerkszeug eines tunesischen Tätowierers*, Zeitschr. f. Ethnol., 1904, pp. 469-477 ; A. van Gennep, *Tätowieren in Nord-Afrika*, ibidem, p. 749-750 ; H. Ling Roth, *Tatu in Tunis*, Man, 1905, n° 72 (pp. 129-131) ; R. Karutz, *Tatauiermuster aus Tunis*, Arch. f. Anthropologie, 1908, pp. 51-61 ; Dr Carton, *Ornementation et stigmates tégumentaires chez les indigènes de l'Afrique du Nord*, Mém. Soc. Anthr. Bruxelles, 1909, fasc. II, 79 pages, XI pl.

2. Louis Jacquot, *Etude sur les tatouages des indigènes de l'Algérie*, l'Anthropologie, t. X (1899), pp. 430-433. L'inconvénient de l'intéressant article de M. Jacquot, c'est que l'origine tribale et régionale de chacun des 40 signes représentés n'est pas donnée ; c'est pourquoi, bien que Flinders Petrie, Træger, etc., en aient fait état pour diverses théories, je les laisserai de côté, avec l'espoir que M. Jacquot, bien connu d'autre part pour ses recherches sur le préhistorique et le folk-lore savoyards, retrouvera dans ses notes des moyens de localisation.

décor comme tel des matériaux sur lesquels on l'applique et des techniques de fabrication auxquelles il est intimement lié. Comme dans la biologie ou dans l'économie politique actuelles, la prise en considération de toutes les conditions éthologiques est d'une nécessité absolue : et c'est dans ce sens qu'on peut et doit rénover l'esthétique et l'histoire de l'art.

Trop longtemps cette dernière ne s'est occupée que des belles pièces, des pièces d'exception et de curiosité : aussi n'a-t-elle pas dépassé le stade du catalogue descriptif plus ou moins compliqué de renvois et d'extraits de documents écrits. Il semble toujours encore à la majorité des historiens de l'art, que la production dite « populaire, grossière ou commune » n'a point d'intérêt esthétique ; et quant à son intérêt proprement fondamental, à savoir d'être l'expression directe et conforme des mentalités collectives, peu importe. Dans ce domaine aussi, l'ethnographie doit intervenir pour apporter des points de vue nouveaux et rajeunir les cadres de classement élaborés aux *xvi^e-xix^e* siècles par des « amateurs » de belles choses.

Certes les collectivités ne créent pas et ne produisent pas ; mais créent et produisent seulement des individus et des groupes très peu nombreux, où chaque élément humain conserve son individualité. C'est ce que j'ai fait voir à satiété à propos des potières kabyles. Mais sauf rares exceptions, qui se comptent, Michel-Ange ou Vinci, Baudelaire ou Stendhal, l'artiste n'est pas en dehors de la mentalité des milieux successifs que lui font traverser les hasards de sa vie décentrée. Rembrandt est de sa ville, comme Dante de la sienne jusque dans le moindre coup de pinceau ou le moindre tercet. Et de raisonner indéfiniment sur les tableaux seuls, en ignorant l'homme et ses concitoyens, quelle aberration ! De proche en proche, en descendant l'échelle des perfections esthétiques, cette solidarité qui lie chaque producteurs'affirme davantage.

Et quand enfin on arrive aux productions des demi-civilisés comme les Nègres du Congo, les Maori de la Polynésie, les montagnards de l'Assam, les Kabyles, les Touaregs et les Berbères marocains, la marque originale de l'individu paraît au premier abord si effacée qu'on a cru longtemps qu'il n'y en avait point. D'où les théories « collectivistes », si je puis donner ce sens à ce mot, ou « communistes » de la fin du *xix^e* siècle, que proclame encore l'école sociologique française.

Que si les sociologues de cette école entreprenaient des enquêtes sur place, fût-ce en Bretagne, dans les Vosges ou les Pyrénées, ils verraient vite que chacune de leurs théories n'est jamais fondée que sur des abstractions par raisonnement dont la vie sociale agissante n'a cure, de même que n'a pas eu souci des théories de Marx l'évolution économique du dernier quart du *xix^e* siècle. Ceci n'est point pour interdire d'abstraire : mais les éléments à l'aide desquels les abstractions d'école ont été construites ne sont pas ceux qu'il y avait à choisir, ni à utiliser. Car on a éliminé tout à la fois les facteurs locaux et individuels de variation et les facteurs biologiques de constance. Pour faire de bonne science, il faut regarder la vie, se mêler, en agissant soi-même, aux êtres agissants. On découvre alors des complexités que nulle formule ne saurait englober, à moins de les mettre toutes sur le même plan, c'est-à-dire de les tuer, ainsi que faisaient des animaux les biologistes de l'ancienne école. Les biologistes actuels courent les forêts et les montagnes, passent des journées en barque, pour étudier les êtres alors qu'ils vivent et agissent dans leur milieu naturel : c'est ainsi que fait l'ethnographie pour l'homme, par opposition à la sociologie, science de bibliothèque, et à l'histoire de l'art, science de musée, trop souvent.

Marques de propriété, tatouages et peintures magiques.

Marques de propriété. — Le nom générique arabe pour la marque brûlée au fer rouge est *wasm* (*wesm*) pl. *ousoum* ou *aousâm* ; la forme nord-africaine est *ousima*. Malgré mes recherches, je n'ai pas trouvé grand'chose de nature à compléter mes publications sur la question ¹.

L'*ousima* avec le sens de marque en général, est en usage dans la région de Tlemcen : « Le troisième jour d'En Nisân, chez les Beni Snous, on fait au couteau une entaille à l'oreille des agneaux. Certains font rougir au feu un clou ou la pointe d'une faucille et l'appliquent ensuite sur l'oreille de l'animal et la perforent. On dit à Tlemcen et à Qalaa que cette opération, faite aux jours bénis d'En Nisân, hâte la croissance des animaux et éloigne d'eux la maladie. Grâce à cette marque, on reconnaît facilement les moutons quand ils se mêlent à ceux d'un autre troupeau » ². Ce sont des entailles de ce genre, sans doute, que j'ai vues sur l'oreille de nombreux moutons pendant un arrêt du train en gare de Sidi Bel Abbès (fig. 1).

Cependant le sens de ces marques est complexe, puisqu'il s'y attache un élément magique : « Si le possesseur d'un jeune chien désire que l'animal devienne méchant et bon gardien de la maison, il lui enlève un morceau d'oreille ce même jour d'En-Nisân » ³. D'autre part, W. Marçais me dit tenir d'un Beni Snous que « on ne met plus l'*ousima* en forme de patte de corbeau ⁴ parce qu'on croit que cette marque fait diminuer le troupeau ».

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la région de Tlemcen tout au moins, la marque a conservé un caractère sacré très accusé. Il est bien spécifié par les informateurs de M. Destaing qu'elle fixe la *baraka*, la « sainteté » inhérente au jour d'En Nisân, et par suite, elle consacre l'animal ou l'objet sur lesquels elle a été apposée. C'est là une confirmation nouvelle d'une théorie que j'ai soutenue ailleurs ⁵, à savoir que le tabou n'est jamais qu'une conséquence et qu'une expression de la qualité particulière appelée selon les pays et les peuples : mana en Polynésie, hasina à Madagascar, baraka dans le monde islamisé, sainteté dans le monde latinisé et chrétien, etc.

Mais pour que la marque de propriété possède sa valeur complète, pour qu'elle

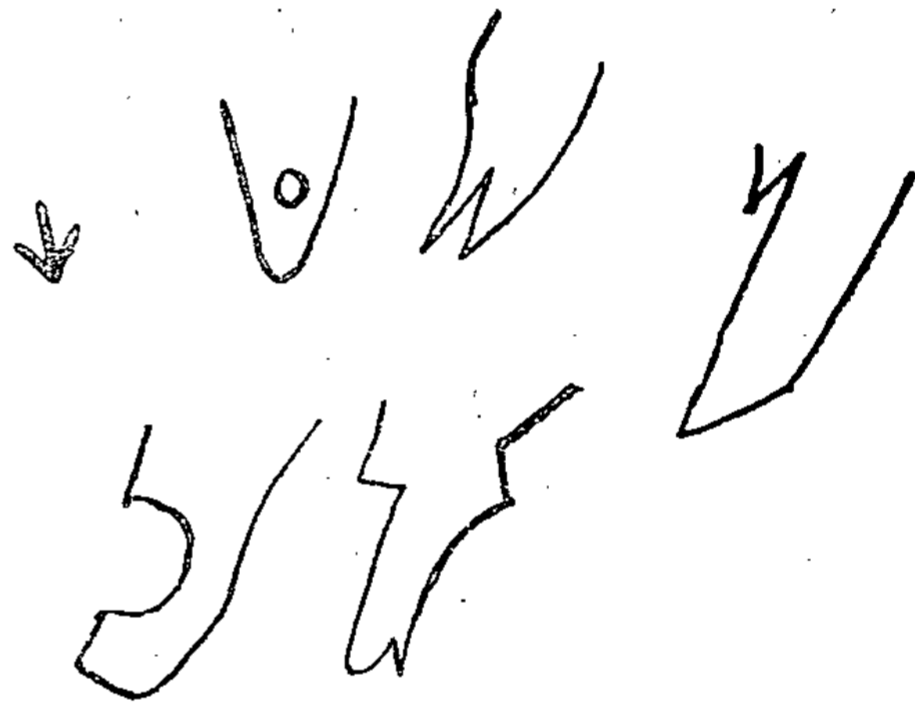


Fig. 1. — Marque dite outarde; cinq marques sur oreilles de moutons, région de Tlemcen.

1. A. van Gennep, *Les wasm ou marques de propriété des Arabes*, Arch. Int. d'Ethnogr., 1902, p. 97 et suiv. et 3 pl. — *Tabou et totémisme à Madagascar*, Paris, 1904, chap. XI; — *De l'héraldisation de la marque de propriété et des origines du blason*, Revue héraldique, 1906, 23 p. et pl. en coul.; etc.

2. E. Destaing, *Fêtes et coutumes saisonnières chez les Beni Snous*, Extr. Revue Africaine, 1907, p. 253 et notes.

3. *Ibidem*.

4. Ce signe se rencontre partout, en qualité de marque, *wasm*, *tamga*, etc. C'est sans doute celui que signale M. Gaden : « une marque commune à plusieurs tribus maraboutiques berbères du Trarza est l'outarde, deux lignes droites formant un angle et sa bissectrice » ; chez les Touareg de l'Aïr, on voit deux « outardes » opposées par le sommet comme ornement sur bouclier. Cf. *Revue du Monde musulman*, t. XII (1910), p. 441. Or dans le ksar de Zenagua, oasis de Figuig, cette « patte de coq traditionnelle », comme le dit E. Douffé, *Figuig, notes et impressions*, La Géographie, 1902, est peinte par l'un des vizirs (garçons d'honneur) sur le front du fiancé (p. 196).

5. Cf. *Tab. Tot. Mad. passim*; *Mythes et Lég. d'Australie*, Paris, 1906, Introd., chap. VIII.

soit réellement l'expression et le signe d'un tabou, d'une interdiction, il faut qu'elle soit apposée dans certaines conditions, soit un jour faste, muni de baraka ou de sanctitas, soit par un individu doué de cette puissance supérieure (prêtre, marabout, saint, etc.). Et du fait seul que la marque imprime à l'animal un caractère nouveau, elle acquiert une qualité médicale, puisqu'elle le met à l'abri des accidents, des vols, des épizooties, etc. Quand la croyance s'en va, l'interprétation se renverse, par suite de ce que j'ai appelé le « pivotement du sacré »¹ et la marque devient dangereuse et néfaste.

Je n'ai pas vu une seule marque sur les troupeaux aux marchés de Fort National ni de Sidi Aïch, sinon la marque de couleur apposée sur les moutons destinés à être abattus de suite et les entailles sur la croupe et le flanc des bêtes à cornes condamnées au même sort.

Ce résultat négatif, s'il était confirmé par d'autres observations, serait assez étonnant. Le marquage des bêtes est une coutume extrêmement répandue, nécessaire même dans certaines conditions déterminées de la production, je l'ai montré ailleurs à plusieurs reprises. Les Touareg marquent tous leurs chameaux, comme l'a remarqué le D^r Huguet et comme en témoigne le Dictionnaire de Cid Kaoui : p. 320, au signe *iet* : « mon chameau est marqué d'un *iet* (d'une croix) sur la cuisse droite » ; p. 73, le verbe *chouel* signifie : « marquer un animal pour le reconnaître » ; marque se dit *ahouel*, pl. *iheoulen* : peut-être suffirait-il de demander en pays berbères quels sont les *iheoulen* de la région, au lieu de parler de *wasm* ou d'*ousima*, comme je l'ai fait.

D'autre part, Karutz² dit avoir retrouvé sur les animaux domestiques (vaches, chevaux et chameaux) des marques identiques aux tatouages tunisiens, sur-

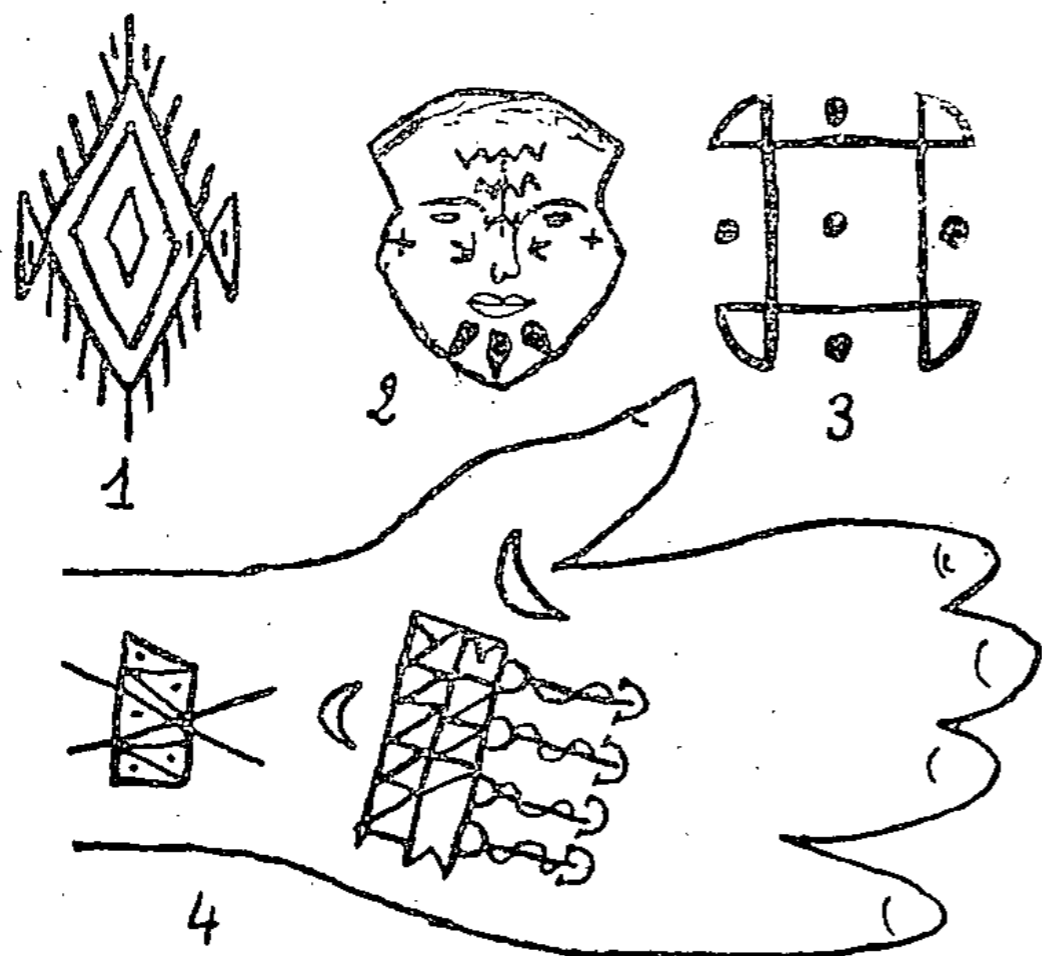


Fig. 2. — Tatouages. 1, sur le dos de la main d'un homme, El Eubbad ; 2, visage d'une jeune femme, El Eubbad ; 3, sur le dos de la main d'un homme, Azazga ; 4, sur le dos de la main d'un cultivateur, Yakouren.

tout des croix droites (marque d'ailleurs universelle et qui n'a rien de chrétien) et Méhier de Mathuisieulx a fait la même remarque en Tripolitaine³. Mêmes coutumes au Maroc. On est donc en droit de s'étonner qu'elle n'existe pas, ou n'existe plus en Kabylie, étant donné de plus que jadis, au témoignage de Kobelt⁴, lors des distributions de viande, chaque famille entaillait sa marque de propriété sur un morceau de bois et le remettait à l'amine (maire) ; celui-ci jetait tous ces morceaux de bois dans un vase, les secouait et tirait les portions familiales au sort.

Les tatouages. — Il ne faut pas confondre le *wasm*, marque de propriété avec le *washm*, tatouage, pl. *oushâm*, chez les Berbères : *eloushem*.

Les tatouages que j'ai relevés à El Eubbad, (fig. 2, 1 et 2) près de Tlemcen, en forme de losange sur le dos de la main d'un homme et d'autres qui ornent la

1. *Rites de Passage*, chap. I.

2. *Loc. cit.*, p. 53.

3. *Mission en Tripolitaine*, Nouv. Arch. Miss. 1904, p. 18 et note.

4. Kobelt, *Reiserinnerungen aus Algérien und Tunis*, Francfort, 1885, p. 225.

figure d'une femme, ont été faits par des spécialistes de Lamoricière¹. Chez les Kabyles Beni Yenni, Beni Khelili, etc., de la région de Fort National, j'ai recueilli ce qui suit en ce qui concerne le tatouage des femmes :

« Tous sont exécutés par une vieille femme qui habite Icheriden. Elle passe dans les villages. Elle lave d'abord le front, puis le frotte avec quelque chose de dur comme une toile d'emballage, ou une autre étoffe, pour faire venir le sang. Ensuite elle coupe avec un couteau mince (une lancette) et applique un emplâtre de couleur. D'abord ça pique fort. Et puis, ça passe. Au front ça fait très mal. Le tatouage des femmes se fait à n'importe quel âge, celles qui veulent (la femme et l'une des sœurs de l'informateur n'étaient pas tatouées, une autre sœur, sa mère et une tante l'étaient), car ça ne regarde pas le mari. Si elle le veut, elle fait comme elle veut. On tatoue plutôt quand les filles sont petites parce qu'après elles ne supportent pas la douleur. Et celle qui n'a pas voulu être tatouée, c'est tant pis pour elle si elle attrape une maladie ; elle n'a qu'à faire comme les autres. »

D'où suit que le tatouage est, sinon médical, du moins prophylactique. On m'a répondu partout qu'il n'indique jamais la famille de la femme.

J'ai relevé le tatouage de la fig. 2, 3 sur la main d'un musicien, à Azazga. Quant au tatouage sur la main (fig. 2, 4) il m'a été communiqué par M. Cornetz (l'auteur d'excellentes recherches sur les trajets des fourmis) qui l'a vu à Yakouren sur la main d'un Kabyle du village. C'est, à ce qu'il a dit à M. Cornetz : « un tatouage pour préserver des foulures, efforts, enflures ou les guérir et donner de la force ; il est spécial aux agriculteurs, ne se fait que sur la main droite, est traditionnel et apposé par une jeune femme qui l'a appris de sa mère. »

Remarques générales. — Même des documents aussi peu nombreux suggèrent quelques réflexions générales. Que le point de départ du tatouage ait été, non pas un « instinct esthétique », ni le « désir sexuel de l'ornementation », mais bien la mutilation médico-magique, il ne semble guère utile d'y insister aujourd'hui, après les recherches étendues de Ling Roth, les remarques de Karutz (contre Joest) et l'accumulation des renseignements sur les populations demi-civilisées. Tous les tatouages que j'ai recueillis sont à la fois des remèdes et des agents prophylactiques fondés sur cette idée qu'une maladie ou un accident ne sont jamais des phénomènes naturels, mais surnaturels ou extra-naturels.

Même quand le tatouage est une marque de parenté ou de propriété, les origines magico-religieuses y survivent (tabous divers) de sorte que la marque, incisée et peinte ou non (scarification), appartenant au domaine du sacré, est susceptible de toutes sortes de transpositions à l'intérieur de ce domaine.

Sans vouloir faire ici une comparaison étendue, il convient de signaler les rapports évidents des divers types de tatouages représentés avec ceux d'autres régions nord-africaines. J'ai parlé déjà de la patte de corbeau et de la croix, qui se rencontrent d'un bout à l'autre de l'Afrique septentrionale, de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, dans le même but et appliquées des mêmes manières. De ce que la patte est un wasm en Arabie et un tamga dans toute l'Asie turque, il ne faudrait donc pas inférer qu'elle est importée en Afrique, pas plus que la croix n'y a été importée par les chrétiens ; elle était connue déjà à l'époque néolithique et c'est plutôt parce qu'elle était un vieux signe connu de tous, qu'elle a été adoptée par tous les peuples successivement christianisés. C'est là un des nombreux cas où le christianisme a dû sa force d'expansion précisément à ceci qu'il n'a pas innové, mais au contraire adopté des idées et des simulacres communs à beaucoup d'hommes (communion, homme-dieu, etc.).

1. Pour d'autres *tatouages*, voir plus loin, aux broderies sur tulle.

Le tatouage en losange rappelle aussitôt l'ornementation courante dans toute l'Afrique du Nord sur poteries, étoffes, etc. Avec les zigzags de part et d'autre d'une tige, il est le thème fondamental d'un grand nombre des tatouages tunisiens, qu'ont publiés Bertholon, Træger et Karutz; j'en reproduis six (fig. 3), comme spécimens. Cette famille de tatouages a reçu des interprétations variées : Bertholon les considère comme anthropomorphes ; Træger acceptait l'interprétation de son informateur tunisien, qui nommait ce modèle « palmier », *dschirida* (fig. 4, 1).

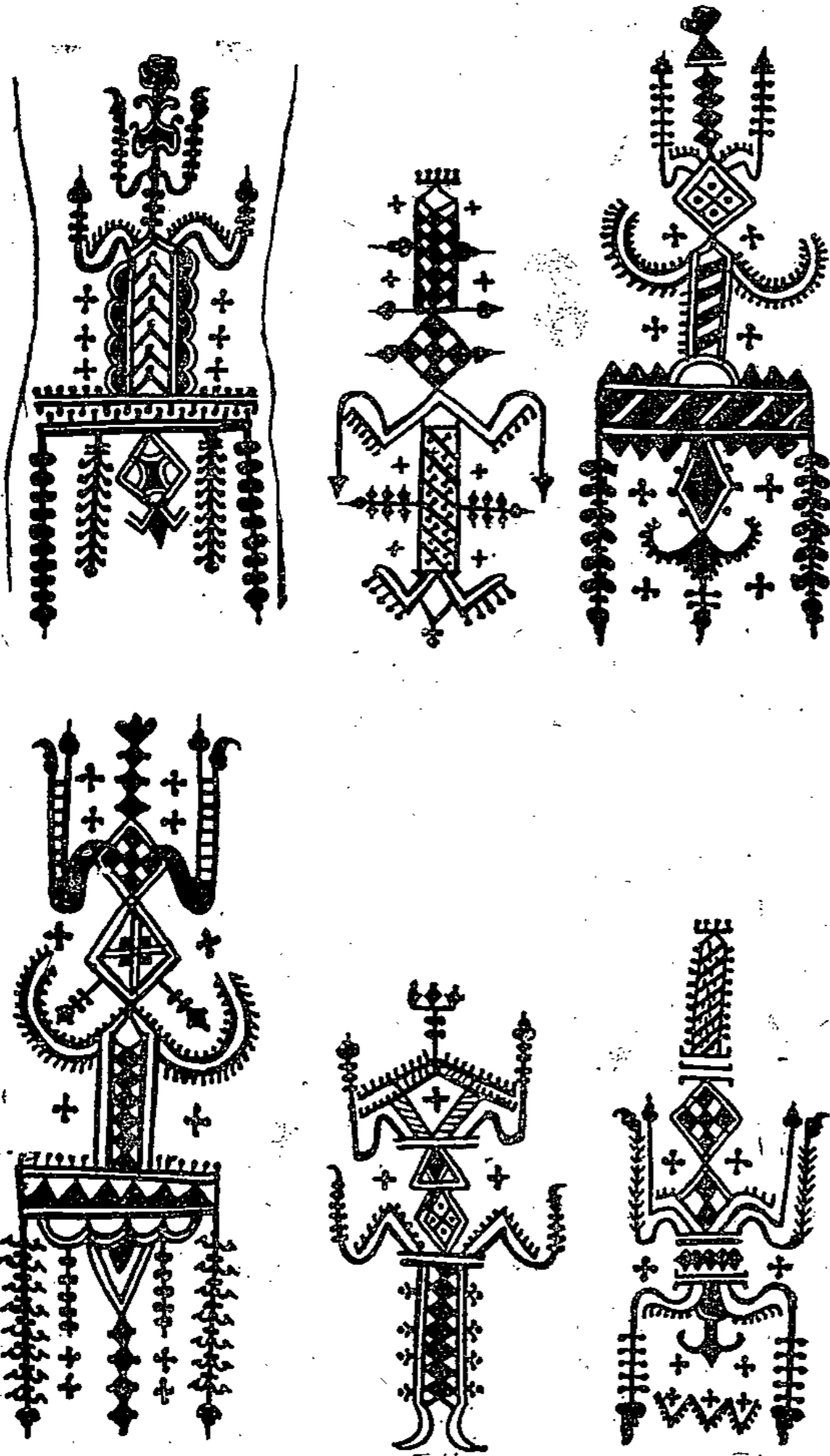


Fig. 3. — Tatouages tunisiens, d'après Bertholon, *Origines néolithiques, etc.*, p. 28.

Certains dessins sont communs, comme le poisson, le sabre, le croissant, l'étoile; l'abondance des petits traits parallèles de remplissage cède à celle des points ou du semis de points. Ces dessins sont reproduits d'après le cahier d'un tatoueur professionnel de Tunis. Mais il est évident qu'il tenait ses dessins de l'Égypte, s'il n'était pas égyptien lui-même. Car la ressemblance des tatouages de Ling Roth avec ceux qu'a récoltés en Égypte C. S. Myers¹ est frappante, comme thèmes et comme traitement du motif.

Comme Lane, Myers et tous les observateurs sont d'accord pour affirmer que les seuls tatoueurs en Égypte sont des Tsiganes, on ne s'étonnera pas que ces

Mais Stumme et Karutz ont fait remarquer que *djrida*, c'est la branche de palmier, la palme; d'où l'identification du dessin entier à une lampe, à une ou plusieurs branches, à pied ou suspendue, mais toujours décorée de palmes peintes, décoration qui s'applique encore de nos jours, sur lampes, à Nabeul. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce modèle de tatouage a subi des variations et des complications en nombre considérable et, fait important, qu'il semble localisé dans la Tunisie septentrionale. La série de L. Jacquot en contient plusieurs (n^{os} 11, 15, 16, 18, 20), mais juxtaposés à d'autres d'un type bien plus simple (cf. la note de la p. 1 ci-dessus, et notre fig. 4, 4 à 6).

Sont encore localisés en Tunisie : les tatouages représentant la gazelle, le poisson, le chameau triangulaire et le losange muni du décor en forme de peigne (fig. 4, 2 et 3).

Si maintenant on compare les figures reproduites par Ling Roth, on est surpris de la différence de style. (fig. 4, 7 et 8).

1. Ch. S. Myers, *Contributions to Egyptian Anthropology, Tattooing* J. A. I, 1902, pp. 82-89 et pl. XVII.

tatouages égyptiens présentent avec ceux de l'Inde (collection de Fawcett; plusieurs séries dans le *Census of India*, 1901, etc.) des ressemblances frappantes, toujours à la fois comme motifs et comme facture.

Je me hâte d'ajouter que plusieurs motifs, comme le sabre, le poisson, etc. servaient d'armoiries et de tamga aux mamlouks (voir la *Contribution à l'Étude du Blason* de Yakoub Artin Pacha, 1902) et comptent parmi les signes ornementaux les plus courants de la Perse, du Caucase, de l'Asie antérieure. Toute cette classe de tatouages est au premier aspect entièrement distincte de la grande famille des djrîda nord-tunisiens et khroumir. C'est à la classe qu'à défaut d'un terme déjà établi j'appellerai « tsigane » qu'appartient le tatouage aux ancrs, au croissant, et au rectangle à points de Yakouren, tout comme celui du musicien d'Azazga.

Et l'on remarquera que ni l'ancre, ni le signe d'Azazga, ni le croissant, ni le sabre, etc., ne se rencontrent sur les poteries kabyles.

Classes de tatouages.
— De ce qui précède résulterait qu'il faut distinguer plusieurs classes de tatouages dans l'Afrique du Nord, chacune caractérisée par un style propre et pouvant par suite être située chronologiquement.

a) La classe la plus ancienne comprendrait un certain nombre de signes utilisés dès l'Égypte ancienne comme le signe dit de Neït des Tamahou ;

b) La 2^e classe serait constituée par les ta-

touages formés de lignes parallèles, de losanges quadrillés simples, inscrits ou à prolongements. Comme ces motifs se rencontrent sur les poteries et les étoffes kabyles, disons même berbères, on est porté à les situer aux débuts du Bronze ;

c) Une troisième classe, à représentations naturalistes, végétales et animales stylisées s'apparente, comme l'a bien vu Bertholon, au décor mycénien (djrîda, palmiers, lampes suspendues, etc.) ;

d) Puis viendraient, par un saut brusque qui s'explique par ceci que les Grecs et les Romains ne possédaient pas de système décoratif tatoué, les signes apparentés à ceux de l'Égypte moderne, qui sont apposés et ont été répandus par les tatoueurs tsiganes. Mais de même que leur langue, les dessins des Tsiganes sont un mélange composite d'éléments hindous, persans, turcs (tamgas, sabre, croissant,

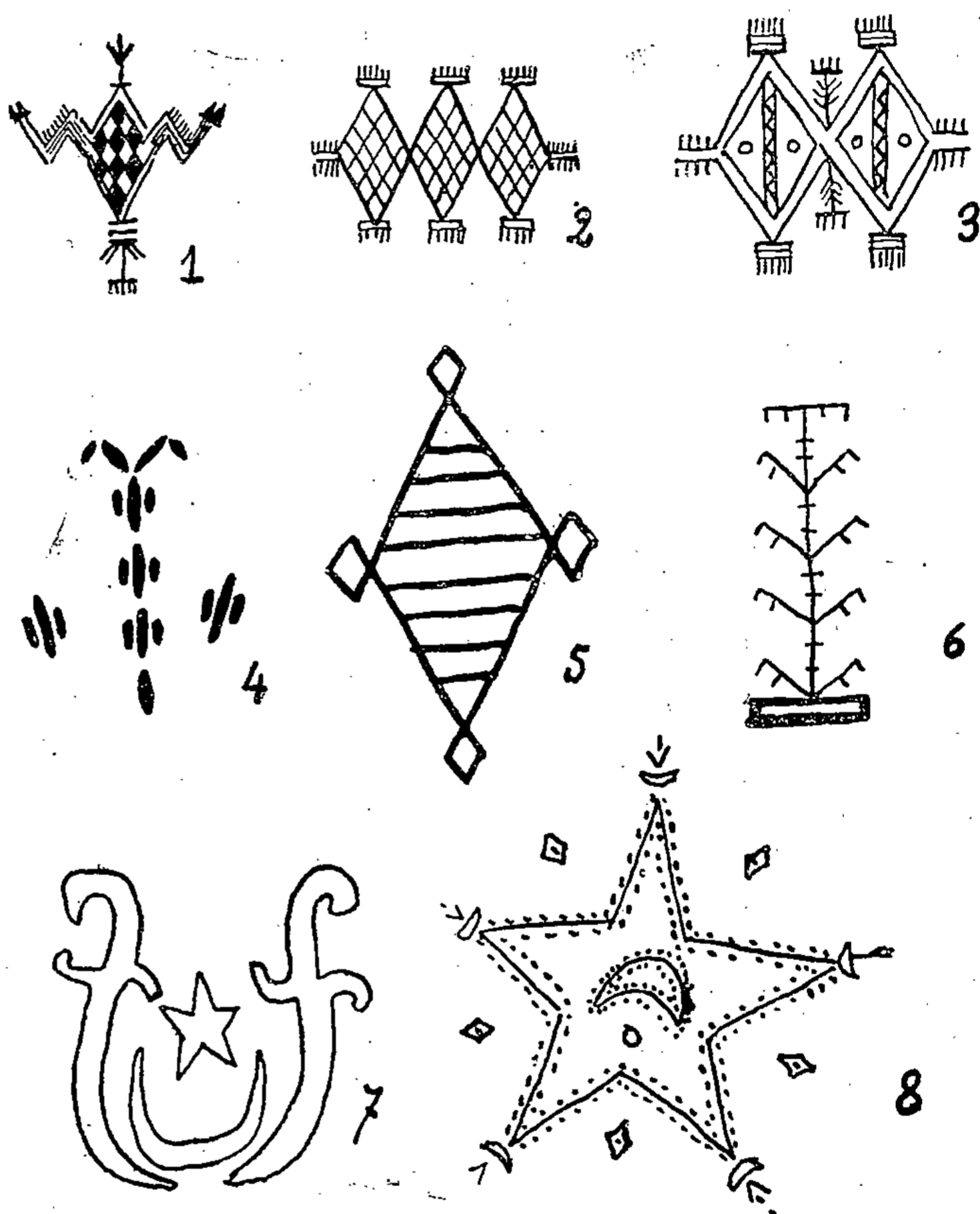


Fig. 4. — Tatouages : 1 à 3, d'après Karutz ; 4 à 6, d'après Jacquot ; 7 et 8, d'après Ling Roth.

etc.) dont l'origine première n'est pas aisée à distinguer dans chaque cas particulier.

e) Enfin des signes venus des quatre coins de la Méditerranée, comme l'ancre, le poisson, les représentations d'objets et la transposition d'autres décors (mosaïques, décors de carreaux, etc.), d'âge et d'origine souvent indéterminables.

Dessin géométrique et dessin naturaliste. — En principe, comme le soutiennent depuis des années divers théoriciens de l'art (Haddon, Grosse et en dernier lieu Münsterberg), le dessin naturaliste précède partout et toujours le dessin géométrique. Dans les tatouages, le sabre, le croissant, l'étoile, le poisson, la gazelle, le lion, la hache, l'ancre sont la représentation directe d'objets naturels. Mais dans la vaste catégorie des dessins géométriques, il faut distinguer : car des objets naturels, comme les feuilles, les branches à feuilles opposées ou alternantes, les écailles de poisson, l'ondulation de l'eau sous une brise légère, puis un grand nombre d'objets manufacturés obtenus par les techniques du tressage, du cordage, de la vannerie, du tissage présentent nécessairement des symétries de lignes qu'il suffit de transposer par incision, sculpture, peinture, broderie, etc. pour avoir des motifs « géométriques » pourtant naturalistes au même titre que ceux qui imitent directement des formes vivantes, astrales, etc.

Cette observation doit être le point de départ de tous les raisonnements sur l'esthétique primitive, car elle interdit de tracer une ligne unique, universelle et absolue de l'évolution du décor. Il faut considérer chaque cas isolément et ne le sérier dans une catégorie plus vaste qu'après enquête. Il me semble, par exemple, que le losange, qui est un dessin individualisé, mais non pas la juxtaposition de deux triangles, puisqu'il n'a pas de prototype dans la nature, ne peut être qu'une invention purement géométrique. Car aucune technique, même la vannerie, ne détermine des losanges qui soient apparents et attirent l'attention au point que l'on ait envie de les extraire et de les utiliser comme motif. Et comme la géométrie, bien plus difficile que l'imitation d'après nature¹, ne peut être dans ce cas qu'un aboutissement, il faut reconnaître au décor losangé de l'Afrique du Nord des origines lointaines et même n'y voir qu'un décor importé par des gens de civilisation avancée et affinée. Il suffit, pour concevoir ceci, de jeter les yeux autour de soi et de voir la place que tiennent dans notre décor usuel courant le carré et le rectangle, et dans le décor dit arabe, le cercle et l'hexagone. Le décor nord-africain par contre est à base de triangle et de losange.

C'est pourquoi un grand nombre de décors de l'Afrique du nord ont un air de famille : mais je ne crois pas exacte l'affirmation du Dr Bertholon², que dans chaque région, (Khroumirie, Kabylie, Aurès, etc.), le décor du tatouage s'utilise aussi comme décor de la poterie. Ainsi ni à Taourirt Amokrân, ni chez les Beni-Yenni, ni à Toudja, ni à Sidi Aïch, connaissant cette opinion de Bertholon, malgré mes recherches, je n'ai trouvé comme tatouages les motifs locaux des poteries, ni inversement. Même les petites croix, si répandues comme marques, ne s'apposent pas sur les poteries. Le seul cas de concordance serait précisément fourni par la Khroumirie.

Autre question : étant données les circonstances de l'enquête du Dr Bertholon, il n'a pas reçu des prisonniers ni des dessinateurs d'interprétations des dessins,

1. Cf. mes remarques à ce sujet dans *Dessins d'enfant et dessin préhistorique*, Arch. de Psychol. de Claparède, 1910.

2. *Orig. mycén.*, pp. 1, 4, 16 (« Or le tatouage reproduit toujours les motifs de dessins de la céramique »), 17 (« les variations des tatouages correspondent à des variations parallèles d'ornementation de la poterie locale »), mais p. 20.

interprétations par contre reçues pour les leurs et discutées en détail par Ling Roth, Træger et Karutz. J'ai déjà fait allusion à celle du dessin tour à tour pris pour « un personnage généralement vêtu d'une grande robe et ayant les bras levés », qui ne serait autre que Neït = Ta-Nit (Bertholon) ¹, pour un palmier ou une lampe à pied ou suspendue. La même incertitude règne pour le tatouage appelé loukha (*loukh*, c'est l'aigle), qui s'identifie parfois à la série djrîda (fig. 4, 1); les petites croix ont été données à Karutz comme représentant des abeilles et des mouches, alors que sur les tapis de Qairouan elles représentent des grenouilles. Et deux ou trois losanges tangents, se terminant par des peignes en haut et en bas représenteraient des *shadâd*, paniers à mettre sur les chameaux (fig. 4, 2 et 3). Mais ceci suffit-il à prouver que la forme primitive du dessin représentait en effet les objets indiqués par les interprétateurs actuels ?

Peintures magiques. — Dans la maison d'El Eubad où j'ai relevé les tatouages ci-dessus, j'ai trouvé un véritable abus de peintures contre le mauvais œil; elles sont d'un bleu violent. Je n'ai pu m'en faire expliquer le sens exact, ni savoir à quels maléfices de djinns elles doivent s'opposer. Elles se situent ainsi :

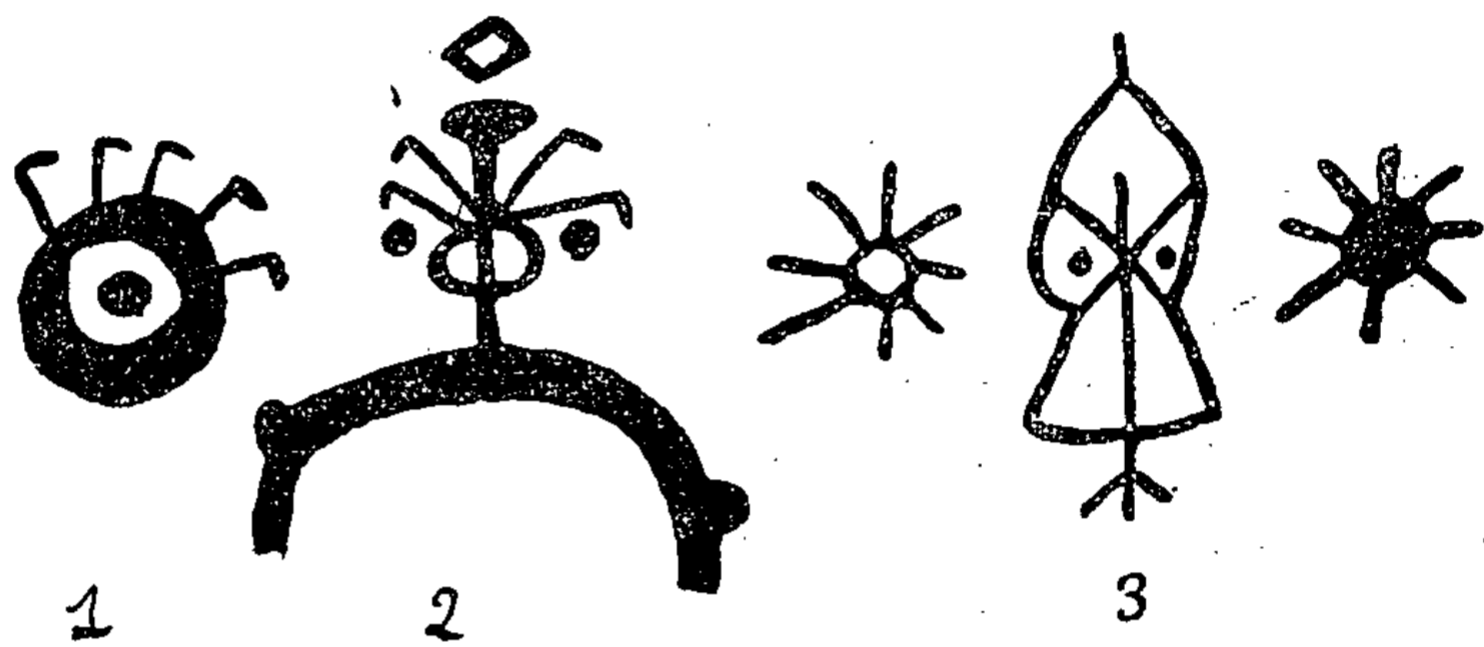


Fig. 5. — Peintures magiques, El Eubad, près Tlemcen.

1° Au-dessus de la porte d'entrée (fig. 5, 3).

2° Au-dessus d'une porte de chambre dans la cour (fig. 5, 1).

3° Au-dessus (fig. 5, 2) de l'ouverture très basse qui conduit, d'une chambre, dans une sorte de cave appelée *târma* (آس, ط) et dont le plafond constitue le plancher de ce que les Berbères appellent pompeusement l'étage.

La terminaison inférieure du dessin central de la fig. 5, 3, est de nouveau la patte de corbeau ou d'outarde déjà signalée.

Je recommande à quiconque en pourrait avoir l'occasion de relever avec soin ces peintures sur maisons. Beaucoup de signes (tant tatoués que peints) dérivent sans doute de la main, comme l'a bien vu Westermarck ² mais je doute qu'il faille, avec ce savant, voir dans le losange et le triangle une déformation stylisée de l'ovale et une représentation magique de l'œil. Sinon, l'on aurait la clef même de toute l'ornementation berbère : ce serait séduisant, mais, je le crains, trop simple et surtout trop abstrait.

Graffiti d'aspect rupestre.

Les dessins reproduits ci-contre (fig. 6) ont été relevés par moi pendant une halte trop courte près du village de Adkar Kebousch, situé près de Taourirt Ighil, entre Azazga et El Kseur. Cette localité a été rachetée par l'État et est destinée à devenir un village de colonisation. On y a déjà établi, en pleine solitude, des rues à trottoirs, un cimetière, des fontaines et un grand lavoir-abreuvoir.

1. Que si d'ailleurs certains signes sont apparentés au décor de Naqada comme le pense le Dr Bertholon, ils seraient non pas mycéniens (Bronze égéen) mais énéolithiques égyptiens.

2. E. Westermarck, *The magic origin of moorish designs*, J. A. I., 1904, pp. 211-222, avec 52 dessins et une planche.

environ de la base de la poutre. Le morceau de bois est fixé par un énorme clou et par une cheville de bois et, en retrait, dans une grande encoche, de telle sorte que, malgré les bonnes dispositions de Mohammed ben Rabah et de son vieux père, décidés à me céder cet objet contre une somme assez forte, il nous a été impossible de le séparer de la poutre sans risquer d'en diminuer la force de résistance.

On retrouve ici aussi le losange découpé et les losanges incisés; l'un des côtés du piédestal est taillé à encoches en biseau (*c*); dans le bas, il y a une sorte de niche en voûte, taillée assez profondément dans le bois. Au tiers supérieur s'enfonce une tige de bois carrée (*a*), évidée des deux côtés, puis taillée en disque; entre le disque et la tige passe une courroie à laquelle pend un morceau de bois poli (*b*), muni d'encoches où l'on passe les cuillers de bois, en tout semblable à nos porte-pipes de café. L'objet tout entier s'appellerait *tarouchdi*, étant destiné à porter les *taroudchaouï*, cuillers, le terme courant étant *tigh'endjaouïne*; je donne ces mots sous toutes réserves, comme je les ai entendus prononcer.

Dans la petite niche, « on met ce qu'on en veut, des mégots, des allumettes brûlées », me dit Mohammed ben Rabah; mais ayant fini ma cigarette, et ayant voulu la déposer dans la niche, les femmes de la maison firent de grands gestes, engagèrent presque une dispute, et mon hôte prit le « mégot » qu'il jeta dehors par la porte. Donc, comme je m'en doutais, la niche doit servir à autre chose. Il me paraît difficile aussi d'admettre que le but primitif de cette planche sculptée ait été de servir de porte-cuillers. Dans un grand nombre d'autres maisons kabyles, j'ai vu d'autres rateliers à cuillers, simplement formés de deux branches plus ou moins écorcées, réunies par des cordelettes de fibres, entre lesquelles on passait le manche des cuillers; mais cet objet s'accrochait n'importe où. J'ai demandé aussi s'il existait des planches semblables dans d'autres maisons : « oui, dans les vieilles, qui n'ont pas été brûlées par les Français », m'a-t-il été répondu, par allusion aux campagnes de la conquête (milieu du XIX^e siècle).

Reste à savoir si l'impression que j'ai ressentie, à savoir que cette planche a un aspect anthropomorphe et représente plus ou moins une statuette de divinité laire, ou tient lieu d'un ancien autel familial, où se déposaient des offrandes, au dessus du foyer, serait confirmée par des enquêtes plus étendues.

Linteaux de portes. — En parcourant les villages kabyles, on voit la plupart des linteaux des portes ornés de décors grossièrement incisés, qui m'ont semblé varier de village en village; j'en publie quatre (Pl. I, 15); les trois premiers ont été relevés à Taourirt Amokran, le quatrième à Taourirt Mimoun des Beni Yenni; quand on s'arrête pour copier ces dessins, les indigènes s'assemblent rapidement; les nos 11 et 12 ont été relevés à la hâte sur des portes Beni Yenni; ailleurs je n'ai

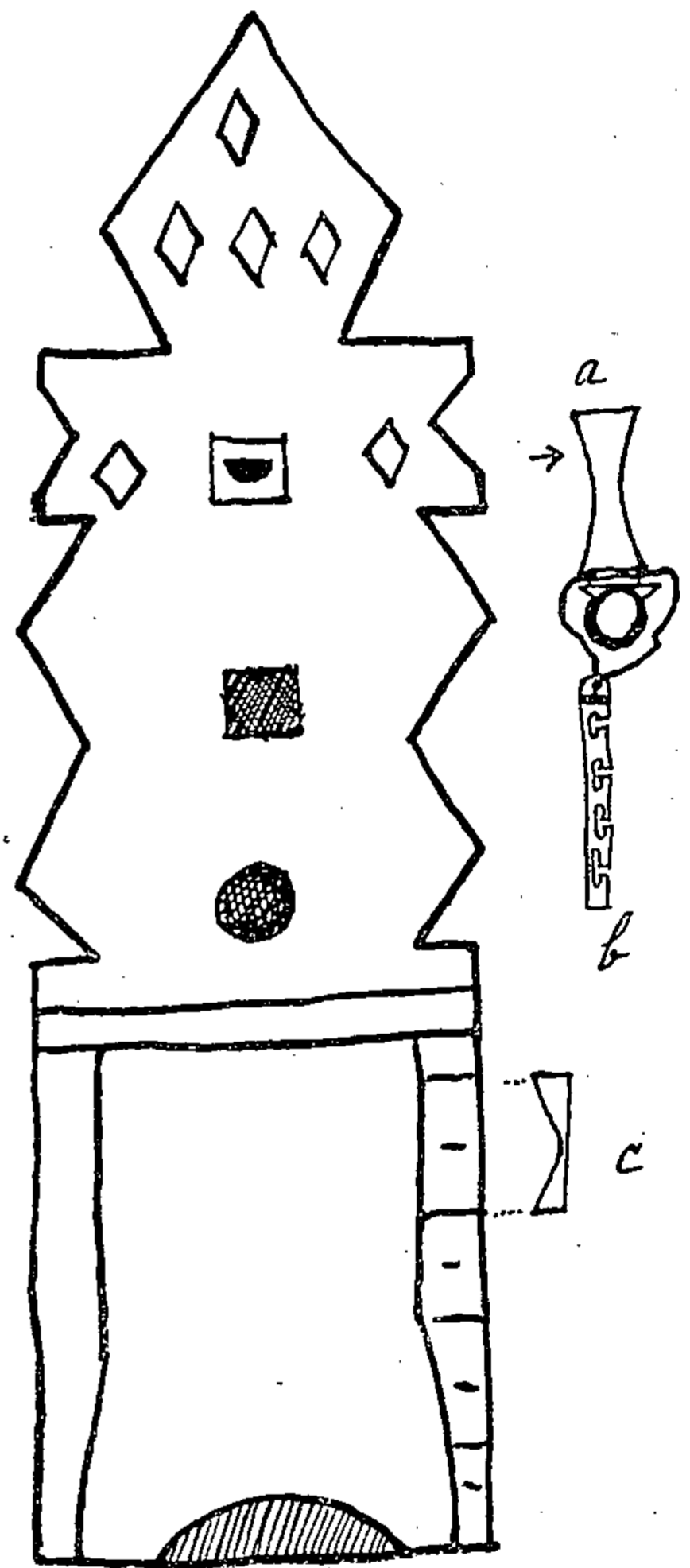


Fig. 7. — Planche sculptée et ratelier à cuillers.

pu continuer cette enquête. Or, comme je l'ai dit, il est visible qu'aucun de ces décors ne se retrouve sur les poteries de Taourirt Amokran et des Beni Yenni; et d'autre part, aucun des motifs de poteries ne s'est trouvé sur linteaux de portes.

Que si on compare encore les douze dessins, communiqués par M. Ricard, comme se rencontrant sur coffres, portes, etc. dans les villages de la région de Michelet, dont la poterie est parfois peinte aussi, à ce qu'il paraît, on voit que la sculpture sur bois possède un décor propre, à base circulaire, indépendant du décor céramique : il n'y a pas transposition ornementale ni contact d'aucune sorte d'une série décorative à l'autre.

Broderie sur tulle.

Au village d'El Eubbad, étagé près du sanctuaire célèbre de Sidi Bou Mediène, à quelques kilomètres de Tlemcen s'est développée une industrie féminine dont je n'ai pu découvrir la date de formation ou d'importation : la broderie sur tulle. Il n'y a pas d'atelier, mais dans plusieurs familles du village, les jeunes filles et les servan-

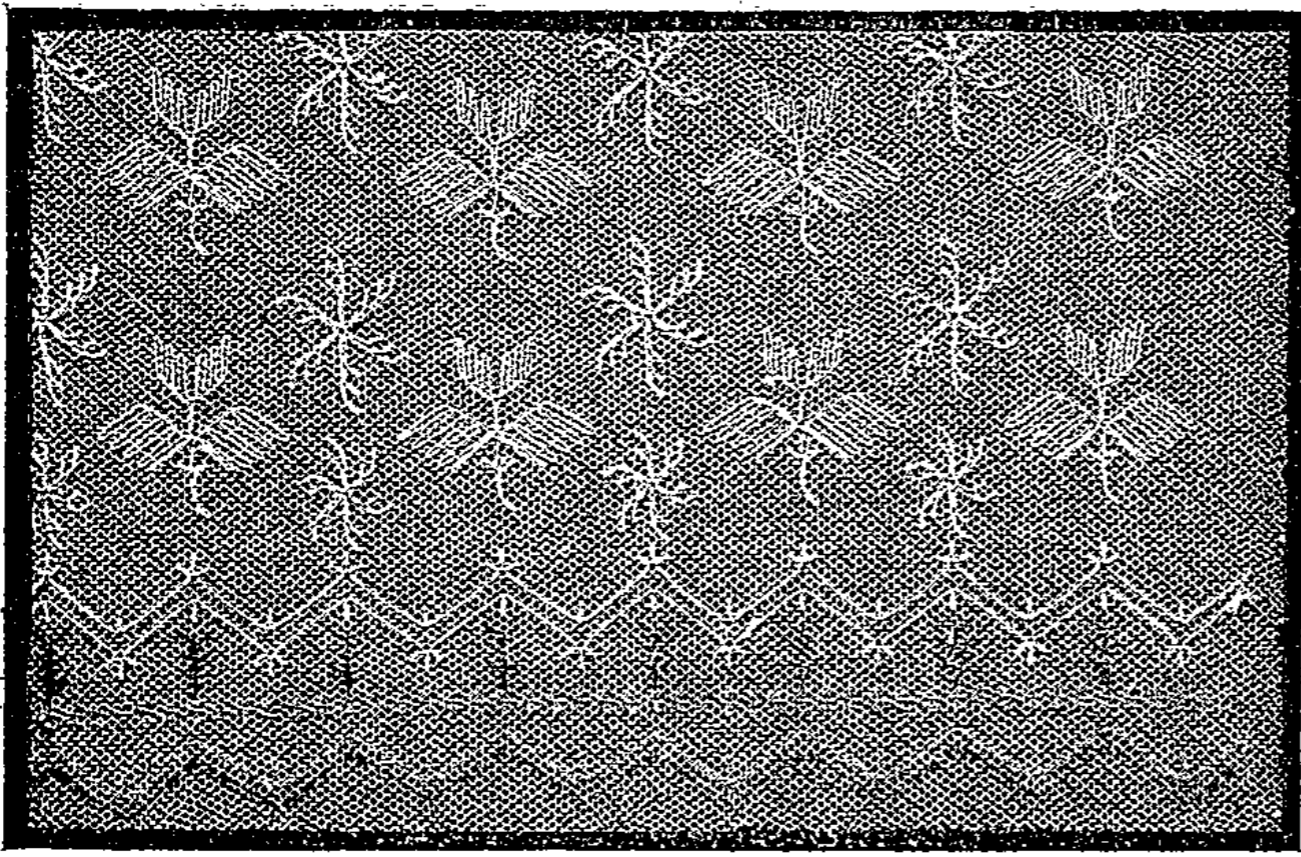


Fig. 8. — Broderie sur tulle; dessins nos 2, 4, 14, 15 et 16; le dessin n° 16 et le zigzag du bas sont en rouge, le zigzag au-dessus en vert.

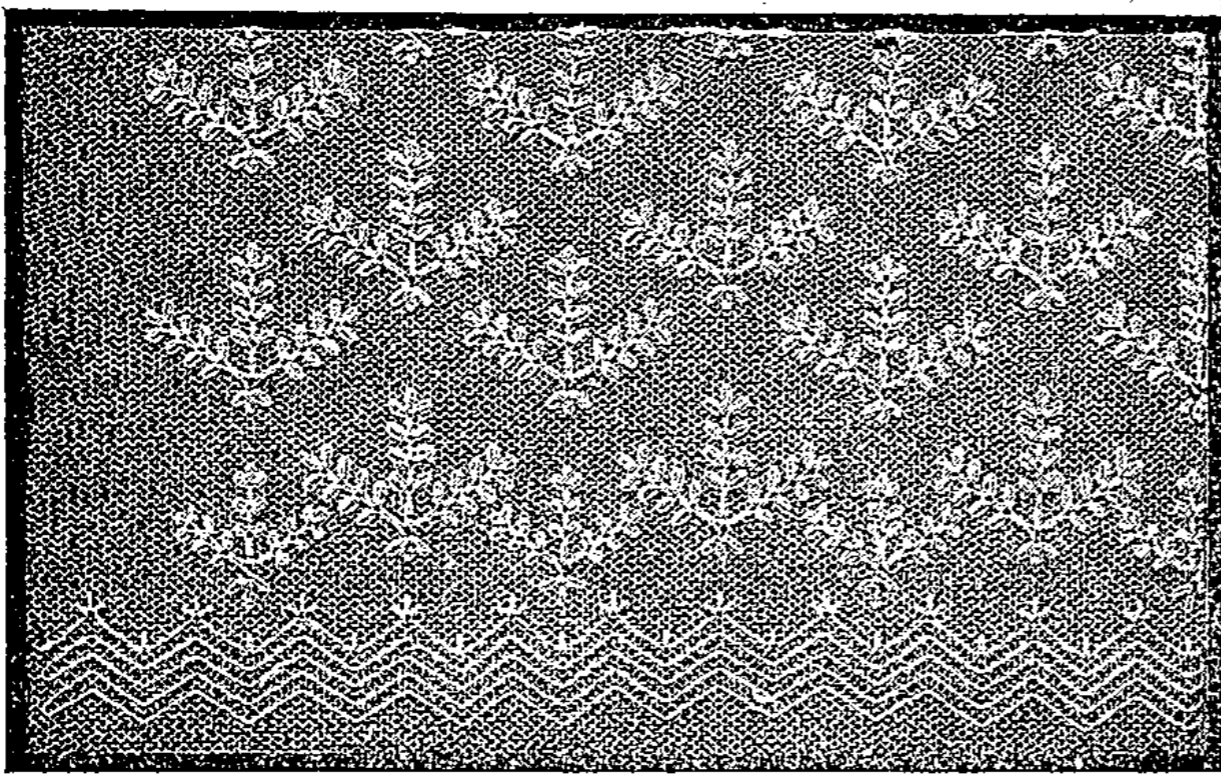


Fig. 9. — Broderie sur tulle; dessins nos 3 et 15.

tes, mais non les mères de famille, ni les tantes, etc., adultes ou vieilles, brodent sur tulle avec de gros fils de coton blanc, rouge, vert, jaune, des morceaux d'ordinaire carrés, d'autres rectangulaires et très longs. Ils servent principalement de manches de chemise de femme et les grands morceaux entourent la tête lors des fêtes. La clientèle serait non seulement tlemcénienne; mais il s'expédierait aussi de ces tulles brodés vers le sud. Les commandes indigènes sont faites au cours d'un pèlerinage.

D'autre part, des commandes sont faites aussi par des intermédiaires d'Oran et d'Alger, qui vendent ces tulles aux « Anglaises ». De telle sorte que si dans une famille j'ai pu acquérir

les tulles reproduits ci-joint, faits par des fillettes de 8 à 15 ans, dans une autre famille on a refusé de me céder un merveilleux voile brodé rouge, vert et jaune avec paillettes métalliques, parce que commandé par une « fiancée du Sud »; tout le reste du stock, brodé blanc ou en couleurs, était également retenu. C'est

donc bien, comme pour la poterie, une production usuelle conforme à la demande, c'est à-dire non encore industrialisée; il n'y a pas en réserve un stock d'objets fabriqués destiné à satisfaire des demandes futures, prévues ou fortuites.

Les fillettes n'ont pas de métiers à broder : elles brodent directement à la main libre, même rarement appuyée sur le genou. Dans une deuxième famille, outre les femmes indigènes, brodaient aussi deux négresses. J'ignore le prix auquel se vendent ces étoffes à ceux qui font la commande, clients directs ou intermédiaires, ayant eu moi-même à payer ce que Chr. Cornelissen appelle « le prix occasionnel », qui est en dehors des normes économiques régulières.

Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que dès la première question à propos du sujet représenté, Bel et moi reçûmes une réponse identique; unanimement, les femmes présentes affirmèrent que tel motif représente un éventail, puis tel autre un papillon, etc. A cette autre question, d'où leur venaient ces dessins, les femmes et fillettes montrèrent leur front et les alentours de la maison : donc elles empruntent directement ces motifs à la nature, puis les stylisent nécessairement, guidées par les alvéoles du tulle. Profitant des renseignements recueillis dans la première famille, je posai dans d'autres les mêmes questions, et obtins les mêmes réponses, sauf que pour certains modèles plus simples, il y eut flottement, ce qui était appelé « gâteau » ici étant là-bas « l'eau et le sucre ». Certains modèles étaient communs, d'autres personnels à chaque brodeuse. Voici la liste des motifs ornementaux que j'ai relevés; ils proviennent en tout d'une quarantaine de morceaux brodés.

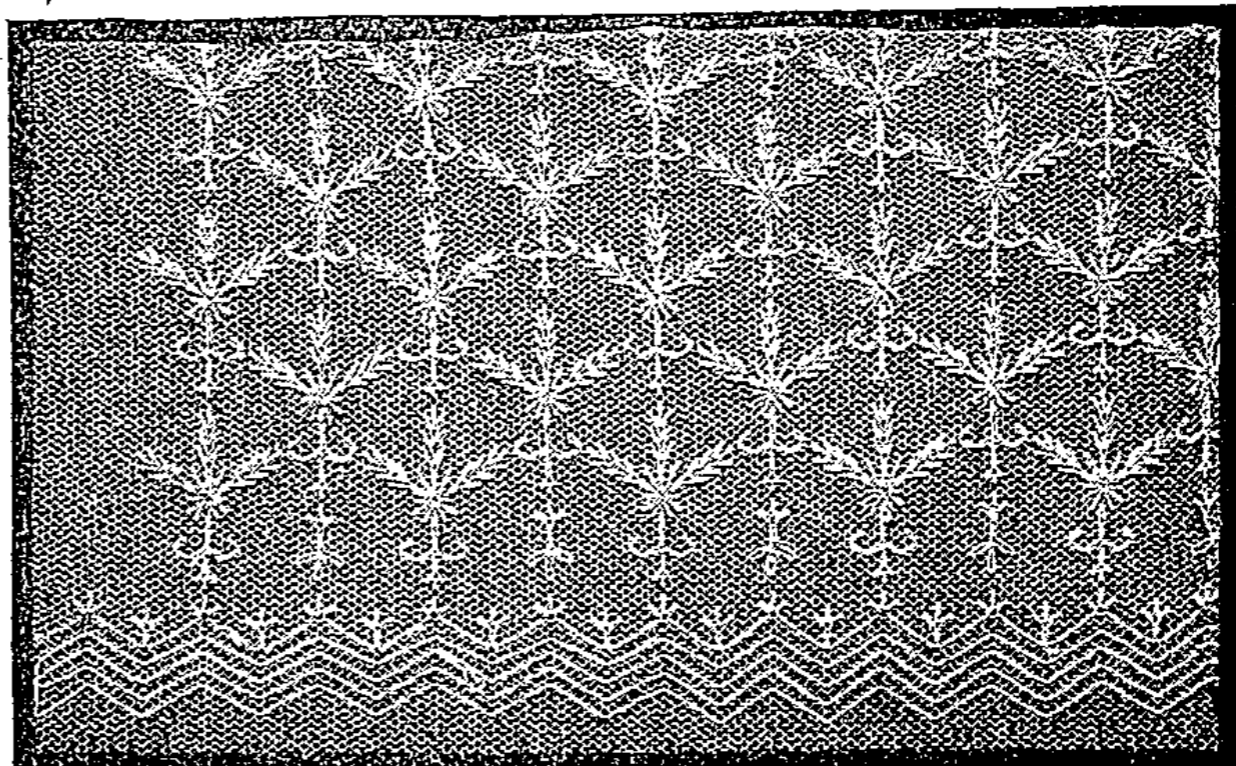


Fig. 10. — Broderie sur tulle; dessins nos 6, 15, 17 et 18.

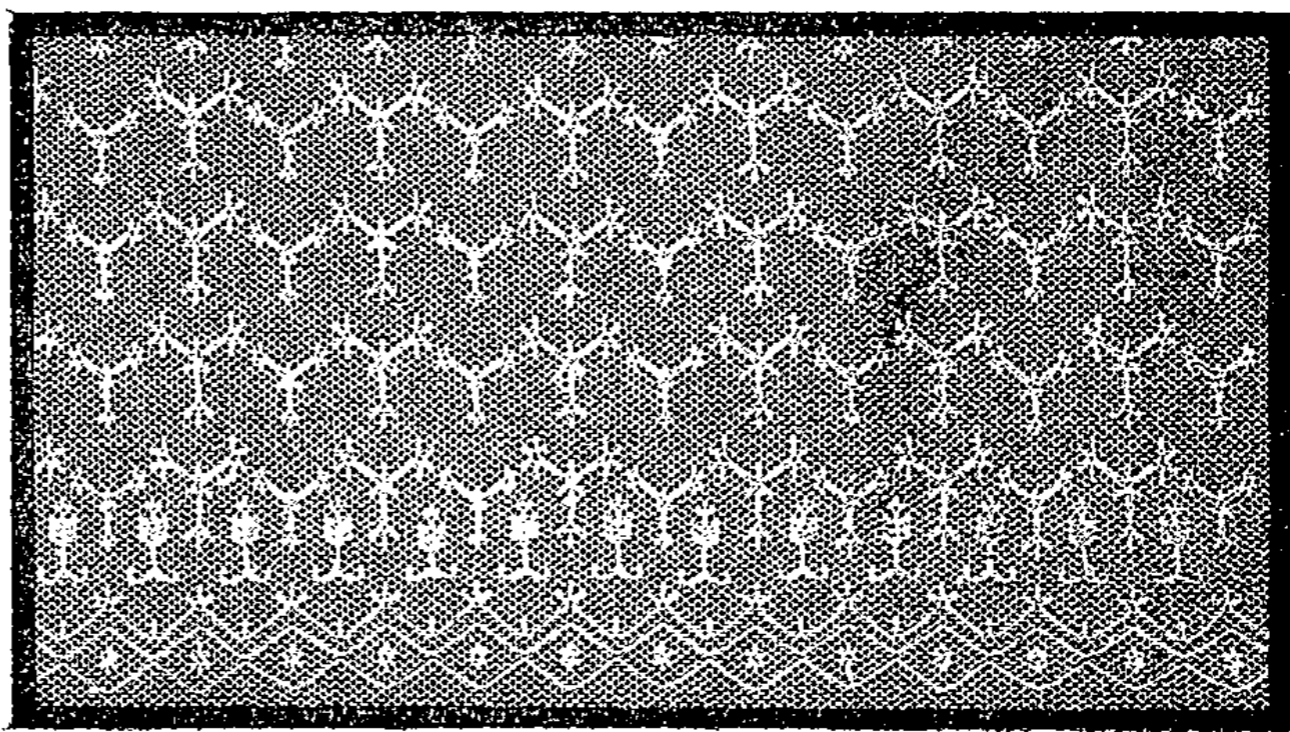


Fig. 11. — Broderie sur tulle; dessins nos 7, 10, 18 et 15.

Liste et nom des dessins. — Sur la fig. 12 j'ai stylisé légèrement les motifs ornementaux, dont on peut voir l'aspect réel fig. 8 à 11. Voici, avec les variations individuelles, les interprétations qu'on m'a données:

1. Éventail.
2. a) oranger avec ses oranges ou b) *karnö' belourâq* : artichaut avec ses feuilles.
3. *Nakhla*, palmier; les trois traits du bas sont les racines; les branches portent, non pas des feuilles, mais des dattes.
4. *Forlatô*, papillon; en haut *ras*, la tête; de chaque côté *djennahîn*, les ailes; en bas, la queue.

5. *Lemqass*, les ciseaux.

6. *Hamm*, le pigeon; avec *rejlin*, les doigts, au nombre de trois; au centre le corps (genou); le même dessin m'a été donné ailleurs comme *nakhla*, le palmier avec les feuilles, au centre les régimes de dattes, un peu plus bas les aspérités du tronc, en bas les racines; le pigeon serait représenté par le n° 7.

7. Corps du pigeon, en haut sa tête, en bas les deux pattes à trois doigts; le grand, mâle, le petit, femelle; mais dans une autre maison, le dessin est dit *el*

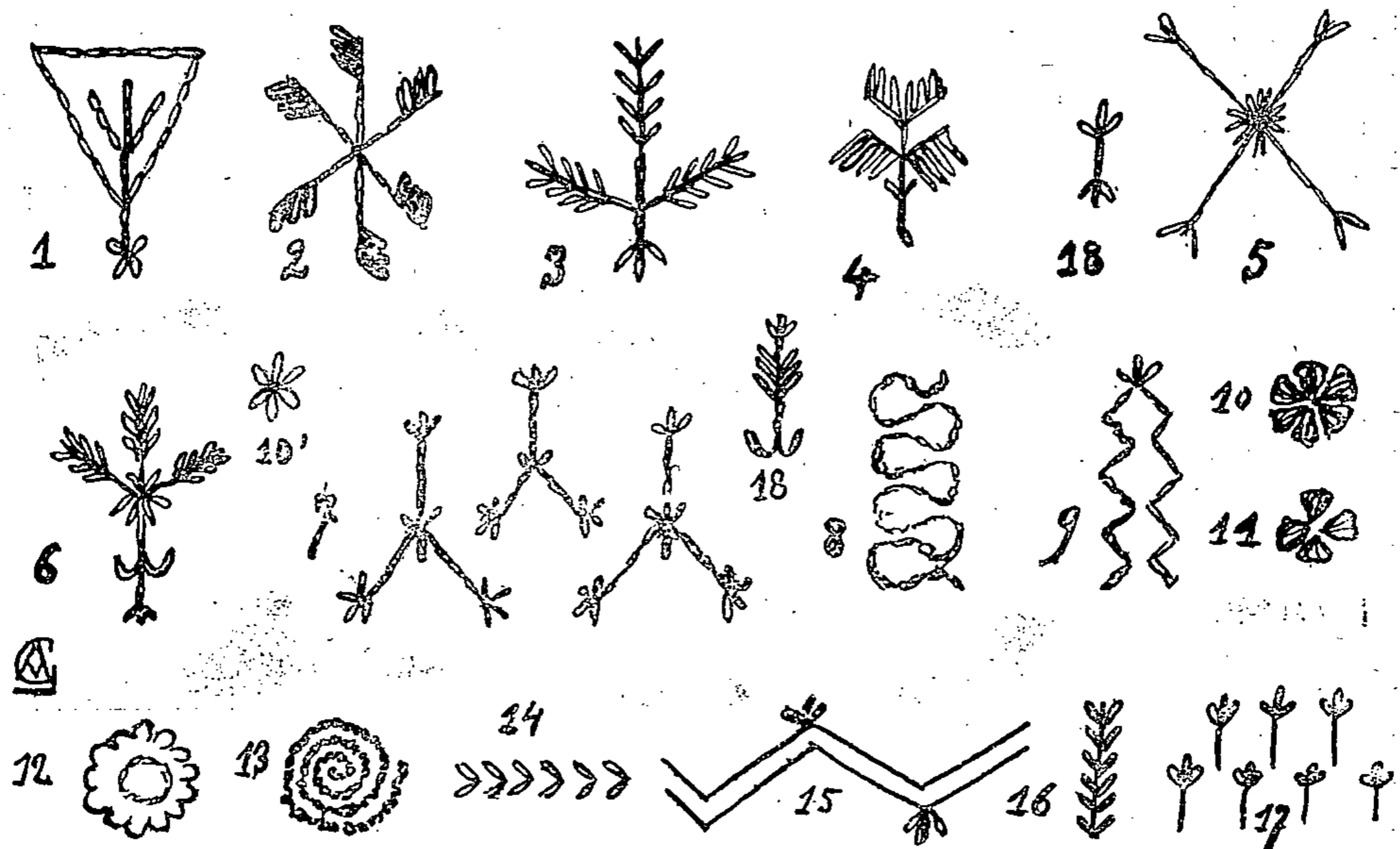


Fig. 12. — Motifs ornementaux des broderies sur tulle; El Eubad, près Tlemcen.

aouïdja, la petite boîteuse, tordue ou difforme, ce qui semble plutôt indiquer l'inégalité de grandeur des motifs.

8. *Mashina*, la machine, parce que ce motif se trouve sur les broderies européennes à la machine?

9. *Zhelaïdj*, les carreaux de faïence, parce que ce motif s'y trouve souvent comme bordure?

10 et 10'. *Lidjouss*, *likhouss*, sorte de « gâteau arabe » ou salade?

11. *Gâtö*, gâteau, mot français; il y en a de grands et de petits, à quatre et à six « pétales », triangulaires ou ovales.

12. *El mâ oua s'kor*, l'eau et le sucre, le sucre placé au centre de l'eau.

13. Plat à couscouss.

14. *Sensela n'tael fodda*, chaîne d'argent.

15, 16 et 17. Bordures : *elouchem*, tatouages des tribus d'alentour.

18. *fillil*, *fhlil*, « fleur arabe »? deux variétés.

Les Nattes des Beni Snous.

La fabrication. — Les nattes des Beni Snous, tribu berbère habitant la montagne au sud de Tlemcen, sont fabriquées à l'aide d'alfa, matière végétale, et de laine, matière animale, combinaison d'un grand intérêt technologique que je n'ai pas retrouvée dans l'est de l'Algérie, mais qui existe dans le sud, au Soudan, au Maroc et aussi, je crois, en Espagne. Ainsi le D^r Huguet reproduit¹ une « boîte en

1. *Rev. Ec. Anthrop.*, t. XVIII (1908), p. 352.

alfa et en laine » que lui a donnée, il y a longtemps déjà, le sheïkh de la zaouïa d'El Hamel, au sud de Bou Saada. Mes notes comparatives sont d'ailleurs trop incomplètes encore pour qu'il me soit possible de tracer une carte de l'aire de diffusion de cette technique de combinaison, qui rentre dans une catégorie plus vaste, laquelle comprend un grand nombre de pièces de harnachement.

Les nattes des Beni Snous s'exportent dans toute l'Afrique du Nord : il n'est pas un kahouadji de la kasba d'Alger qui n'étende, contre le mur à l'ombre voisin, de grandes nattes snoussiennes où se vautreront les joueurs de dominos et de dames, ses clients habituels.

L'alfa est cueilli dans la montagne et trempé préalablement dans l'eau ; la chaîne est toujours en alfa ; la trame est entièrement ou partiellement en laine de couleur ; si les laines des anciennes nattes conservent leurs vives couleurs, celles de maintenant passent vite parce qu'achetées teintes (couleurs minérales).

Voici, d'après M. Ricard, les variétés connues de *hasira*, pl. *hesair*.

Village	nom de la variété	durée de la confection.
Khemis	khemisiya	huit jours.
Beni 'Achr	'ashirtiya	» »
Mazzer	mazriya	» »
Ouled 'Arbi	'arbitiya	» »
Ouled Mousa	'mousatiya	» »
Beni Hammou	hammoutiya	» »
Beni bou Sa'ïd	Bousa'idiya	quinze à vingt jours.
L'kef	kafiya	huit jours.

Les prix, sur place, oscillent de 4 à 25 francs la natte, selon la qualité, la complexité du décor et la durée du travail. La production totale annuelle dépasse 100,000 francs.

N'ayant pas eu le temps d'aller jusque chez les Beni Snous, je tentai d'examiner leurs nattes dans les fondouq de Tlemcen ; mais comme chaque cargaison ne comprenait que des spécimens de même provenance et identiques, et qu'en outre les allées et venues, l'encombrement des fondouq, etc., ne permettaient pas une enquête commode, j'allais renoncer à relever les dessins de ces nattes lorsqu'en visitant la mosquée d'El Eubbad j'en avisai à terre une belle collection. Grâce à M. Bel et à l'obligeante politesse de l'imâm, j'obtins l'autorisation de venir le lendemain matin examiner toutes les nattes de la mosquée. Il y en a un peu plus de 180, en comptant celles des salles et cours secondaires en plus de la grande salle, et provenant de tous les villages Beni Snous. Contre les murs se trouvaient des nattes soudanaises, à décor noir et brun, sans laine.

Les décors. — Dire que les ornements sont géométriques serait presque superflu : la technique de fabrication géométrise forcément tous les motifs décoratifs. Les couleurs des laines sont le vert criard, le rouge franc, le rouge vineux, le violet rougeâtre et le jaune serin ou de Sienne, avec, plus rarement, des bruns jaunâtres ou des jaunes brunâtres.

Chaque natte comprend, pour le décor, un certain nombre de bandes « blanches », c'est-à-dire d'alfa non teint ni entremêlé de laine colorée, appelées *djdi* (جدى) (fig. 13, 1), séparant des bandes d'alfa de couleur avec laines de couleur. La largeur de toutes ces bandes est variable. Toutes les nattes d'une même catégorie, toutes les khemisiya ou toutes les mazriya, etc., ont la même longueur ; mais comme le décor commence autrement avec chaque ouvrier, on voit dans une collection comme celle d'El Eubbad des bandes, blanches ou colorées, coupées en leur milieu longitudinal, ou en un endroit quelconque.

Quand l'artisan arrive au bout d'une bande, comme la partie laine tient moins de place que la partie alfa, il est obligé de compenser la perte en faisant 2, 3, 4 ou davantage « retours du fil » ; le résultat est que le bord des nattes est pourvu de langues « blanches », c'est-à-dire d'alfa naturel, plus ou moins larges et longues, rappelant les triangles du jeu de tric-trac (fig. 13, 2 à 3') Si, sur beaucoup de nattes, ces dentelures sont irrégulières, il en est d'autres aussi où elles sont d'une régularité parfaite qui prouve que l'artisan a utilisé une nécessité technique de manière

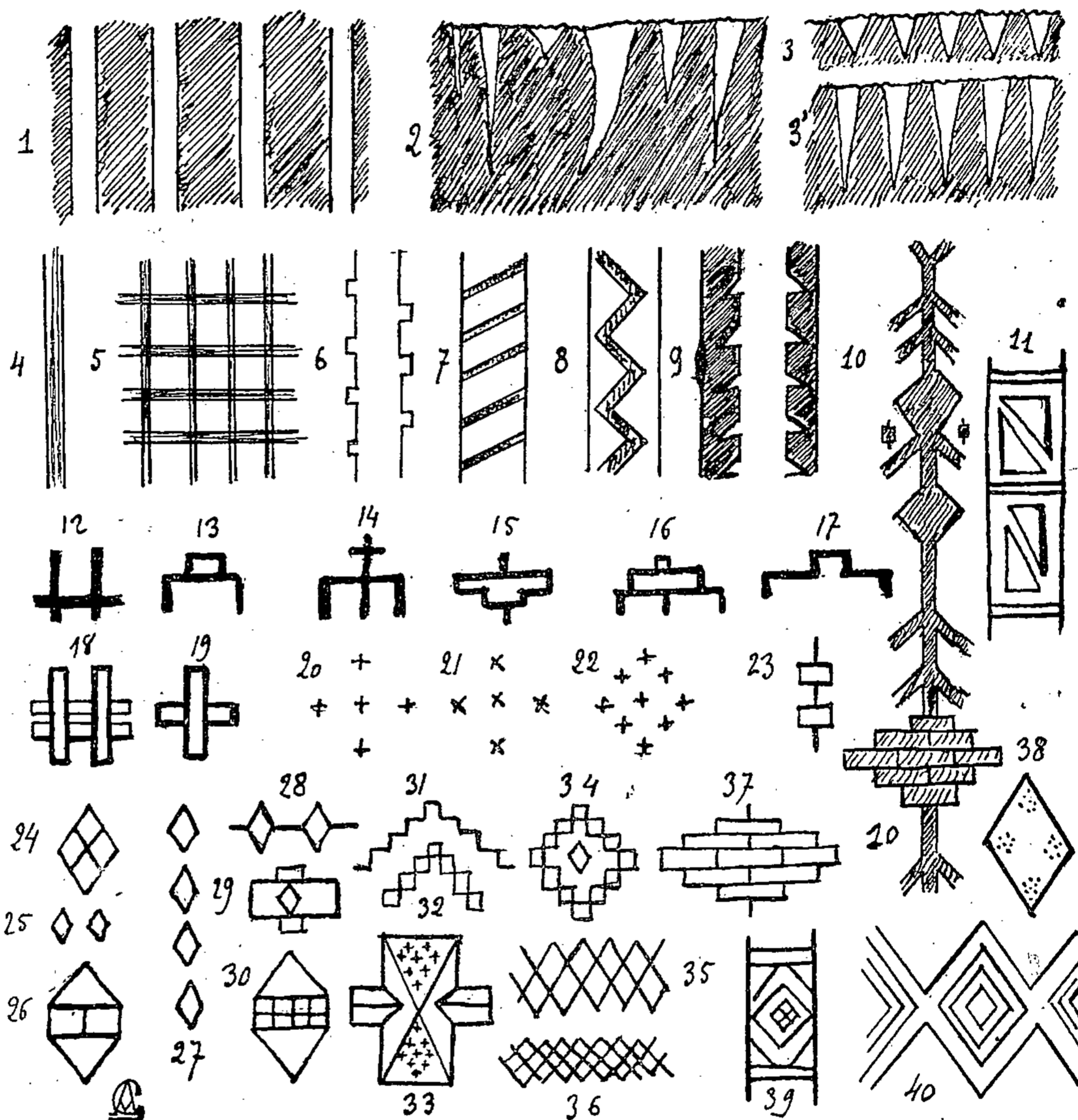


Fig. 13. — Motifs décoratifs des nattes des Beni Snous.

à en faire un élément décoratif, tout comme font les tisserands aux cartons en régularisant le « retournement du motif »¹. Cependant il n'y a pas eu confusion d'idées : car je n'ai pas vu une seule de ces dents dont l'alfa aurait été orné, ou serti d'alfa ou de laine de couleur. Souvent la bande tout entière de tric-trac a un fond noir brun ou brun violacé, sur lequel les dents ressortent mieux. Cette bande en bordure s'appelle *louh* (لوح), planche, planchette.

1. Voici un troisième cas du même genre : Les carreaux espagnols fabriqués de nos jours dans la région de Valence et de Malaga, et qui s'importent en grand nombre dans le Maroc septentrional « reproduisent textuellement d'anciens fragments de mosaïques ; mais les contours des piécettes constituant celles-ci dans les originaux sont accusés sur les plaques-copies par de lourds et durs liserés blancs qui ont la prétention de figurer le léger affleurement de plâtre qui se fait jour plus ou moins entre les éléments isolés qu'il réunit dans les œuvres originales ». Joly, *L'industrie à Tétouan*, Archives marocaines, t. VIII (1906), p. 324, note.

Je n'ai pu me procurer une liste un peu étendue des noms des motifs ornementaux : « il n'y a que les femmes qui connaissent ces noms ». Cependant M. Ricard en a relevé plusieurs sur place et j'en ai obtenu deux à Tlemcen grâce à M. Bel. Chaque village possède son stock particulier de décors, de sorte qu'un Beni Snous peut dire, du premier coup d'œil, d'où provient telle ou telle natte ; puis, pour le contrôle, il examine la technique de fabrication. On voudra donc ne considérer les dessins de la fig. 47 que comme le résultat d'une abstraction, puisque je n'ai pu localiser chaque type de natte et de décor. L'élément simple en effet n'est pas utilisé comme tel, mais toujours en combinaison avec d'autres éléments, de manière à former un motif complexe, et complet, sous forme de bande (n° 10) ; une bande de décor s'appelle *lhrouz* (للحروز). Le plus souvent c'est le décor qui est en alfa et en laine de couleur, le fond restant nature ; mais il arrive aussi que ce soit le fond qui est coloré et que le motif s'y détache en « blanc » (n° 9).

Les thèmes fondamentaux sont le carré et le rectangle, qui sont conformes à la technique rectangulaire de la fabrication, et le losange. Mais si l'on veut bien comparer le jeu des losanges et des carrés de ces nattes à celui des poteries, puis à celui des étoffes (voir plus loin) on constatera une différenciation indéniable, fait sur lequel j'aurai à revenir dans mes Conclusions. On notera aussi les semis de petites croix, soit comme motif autonome, soit comme motif de remplissage (n°s 20 à 22 et 33).

Noms des dessins. — Voici les noms recueillis et les observations de détail.

— N° 7, se nommerait *mahlef* ; et d'après, un autre informateur, le n° 15 serait appelé *mahallef*.

— 11, *dâr ouiazid*, la maison des poules.

— 25, etc. Les losanges sont appelés *damma* (damier) même isolés ; mais *damma* s'applique aussi au n° 37 ; en somme, ce terme équivaut à : dessin formé de traits parallèles. Il y a toutes sortes de variations à base de losange.

— 27, *l'kisân*, les verres.

— 34, *aïdjour*, la lune.

— 35, *thit clemraït*, l'œil des glaces.

— 39, *thamshet*, le peigne (cf. la fig. 50).

— 14, le mot peigne s'appliquerait mieux à ce dessin, qui est le tamga turc le plus courant, appelé *tarak*, armoirie des Khans de Crimée, etc. ; les fig. 12 à 19 se rencontrent toutes comme tamgas ; mais elles sont ici si manifestement suggérées par la technique du tressage des nattes qu'il faut se garder de tous rapprochements par abstraction.

— 20 à 22, on appelle ce semis de petites croix droites ou en diagonales : dattes ou mouches ; elles sont de toutes couleurs.

— 31, 32 et 34, ces dessins en escalier sont eux aussi liés à la technique, ainsi que les dessins en mur comme 37.

— 40. Pour les couleurs, on trouve par exemple pour ce dessin, en allant de haut en bas : jaune, vert foncé, jaune, rouge cramoisi.

Étoffes.

Je laisserai de côté ici toute discussion sur la technique et ne m'occuperai que de l'ornementation, qui n'a pas été étudiée jusqu'ici.

Couvertures de Tlemcen. — Les couvertures appelées *battaniya* se fabriquent à Tlemcen en grandes quantités et s'exportent à la fois dans toute l'Algérie et au

Maroc. Anciennement les laines étaient teintes à Tlemcen même avec des couleurs végétales ; de nos jours les tisserands achètent les laines toutes teintes, aux couleurs minérales. D'où des teintes plus criardes et très peu stables (pl. II).

Les couvertures de Tlemcen portent comme décor des bandes horizontales, formées chacune par la répétition d'un ou de plusieurs motifs rentrant l'un dans l'autre.

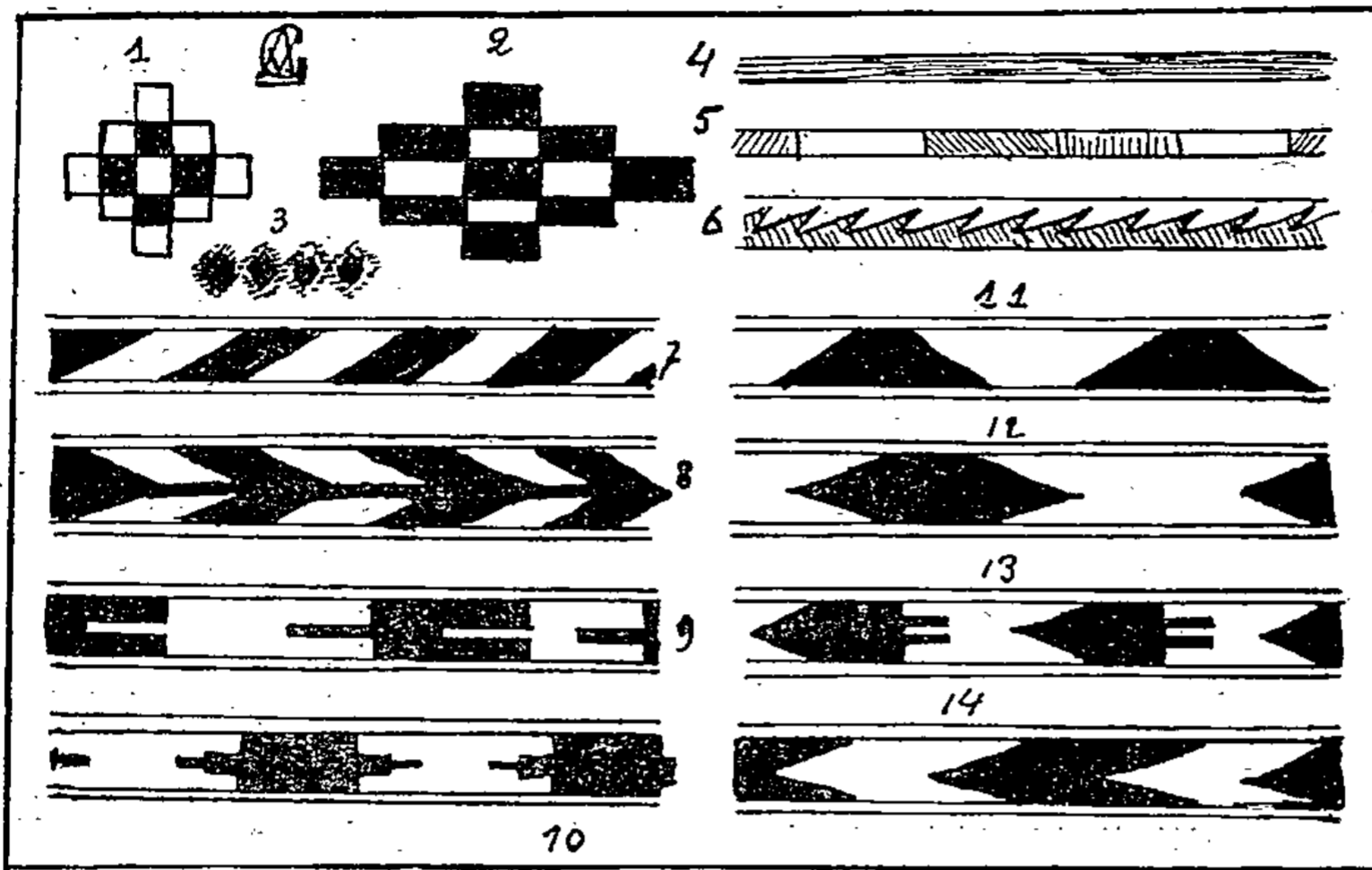


Fig. 14. — Éléments décoratifs des couvertures de Tlemcen.

Certains motifs sont communs à tous les tisserands, comme le damier carré, le damier rectangulaire, le losange plein avec son compagnon, le rectangle à prolongements évidés en pointe, qui ressemble à certaines navettes populaires européennes (fig. 14).

La couverture représentée est l'œuvre d'un tisserand que je ne connais pas ; les noms qui suivent m'ont été donnés par le tisserand Chouïhâ Kadour ben Ahmed, rue du Nord, à Tlemcen.

Nos 1 et 2, *damma*, de cinq à neuf rangées.

— 3, *debbân*, les mouches.

— 4, simple trait de remplissage, sans aucune signification. On en met tant qu'on veut, en alternant les couleurs.

— 5, de diverses couleurs juxtaposées.

— 6, *mouchâr*, la scie ; elle est double une en haut, l'autre en bas.

— 7, *nkhel*, dattes ou noyaux de dattes.

— 8, même sens.

— 9, *ltchatchin*, la poulie du métier à tisser ; (cf. fig. 16 pour l'objet) ; on voit que les *ltchatchins* rentrent les uns dans les autres ; la roulette est négligée.

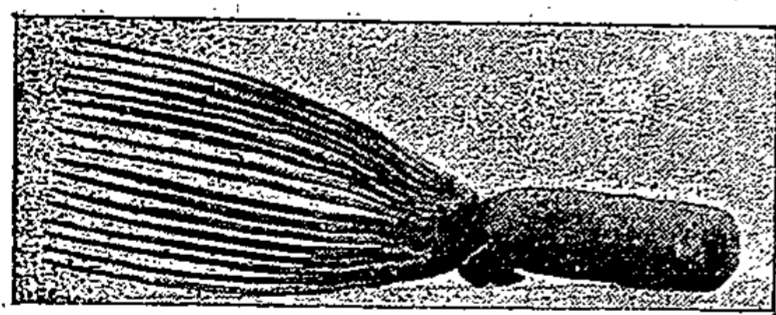


Fig. 15. — Peigne de tisserand, usité dans toute l'Algérie.

— 10, sans doute le même, doublé en sens inverse.

— 11 ?

— 12, *makrôt*, sorte de petit gâteau de semoule, qui a en effet la forme d'un losange ; le noir est dit mâle et le dessin à double pointe est dit *makrot* femelle. A M. Ricard on a dit que le *makrot* est le n° 9, par erreur évidemment.

— 13, *hout*, le poisson.

— 14, même sens ; les blancs et les noirs rentrent les uns dans les autres.

Nous rencontrons donc ici un principe de décoration qui n'est appliqué ni sur les poteries, ni sur le bois, ni sur les étoffes kabyles.

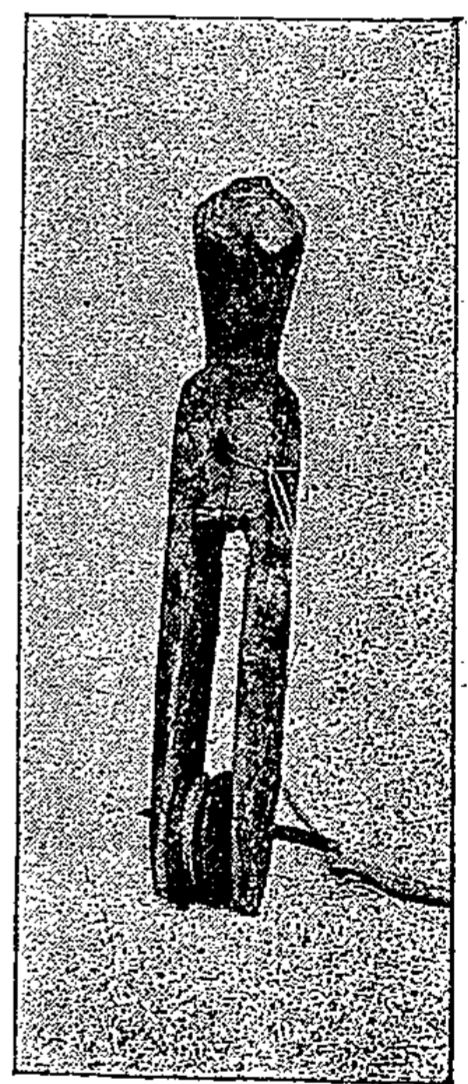


Fig. 16. — Poulie du métier à tisser.

En outre, les dessins sont naturalistes, et quoique stylisés par la technique, tout aussi reconnaissables que les motifs brodés sur tulle à El Eubbad. La poulie du métier est assez reconnaissable ; et davantage l'est encore le peigne de tisserand (fig. 15) qui a fourni le motif de la septième bande, en partant du haut, de la couverture de Tlemcen représentée Pl. II.

Enfin, il suffit de nouveau d'un coup d'œil pour voir que le décor pris dans son ensemble, quoique géométrique, est parfaitement autonome : il se distingue de celui de la vannerie tlemcénienne, des nattes Beni Snous, des peintures sur poteries, ce qui prouve une fois de plus que le dessin géométrique prétendu « uniforme d'un bout à l'autre de l'Afrique du Nord » offre de nombreuses variations caractérisées pour peu qu'on en analyse les composantes dans chaque série technologique.

Etoffes kabyles. — Nous aurons à faire la même constatation pour les étoffes kabyles. Celles que j'ai recueillies ont été acquises, l'une dans une boutique d'Alger, deux chez un orfèvre Beni Yenni et une au marché de Fort-National ; c'est cette dernière, très usée, quoique de couleurs vives, qui est reproduite ici (pl. III). Elle est assez ancienne, l'estimation variant entre 40 et 100 ans. Les décors tissés des Kabyles sont d'ailleurs au moins aussi immuables que leurs peintures céramiques.

Du premier coup d'œil on voit qu'entre les uns et les autres il n'y a d'autre parenté que l'utilisation du triangle et du losange comme motifs fondamentaux ; à cela près, il est impossible de découvrir des transpositions ornementales. Et plus l'on examine

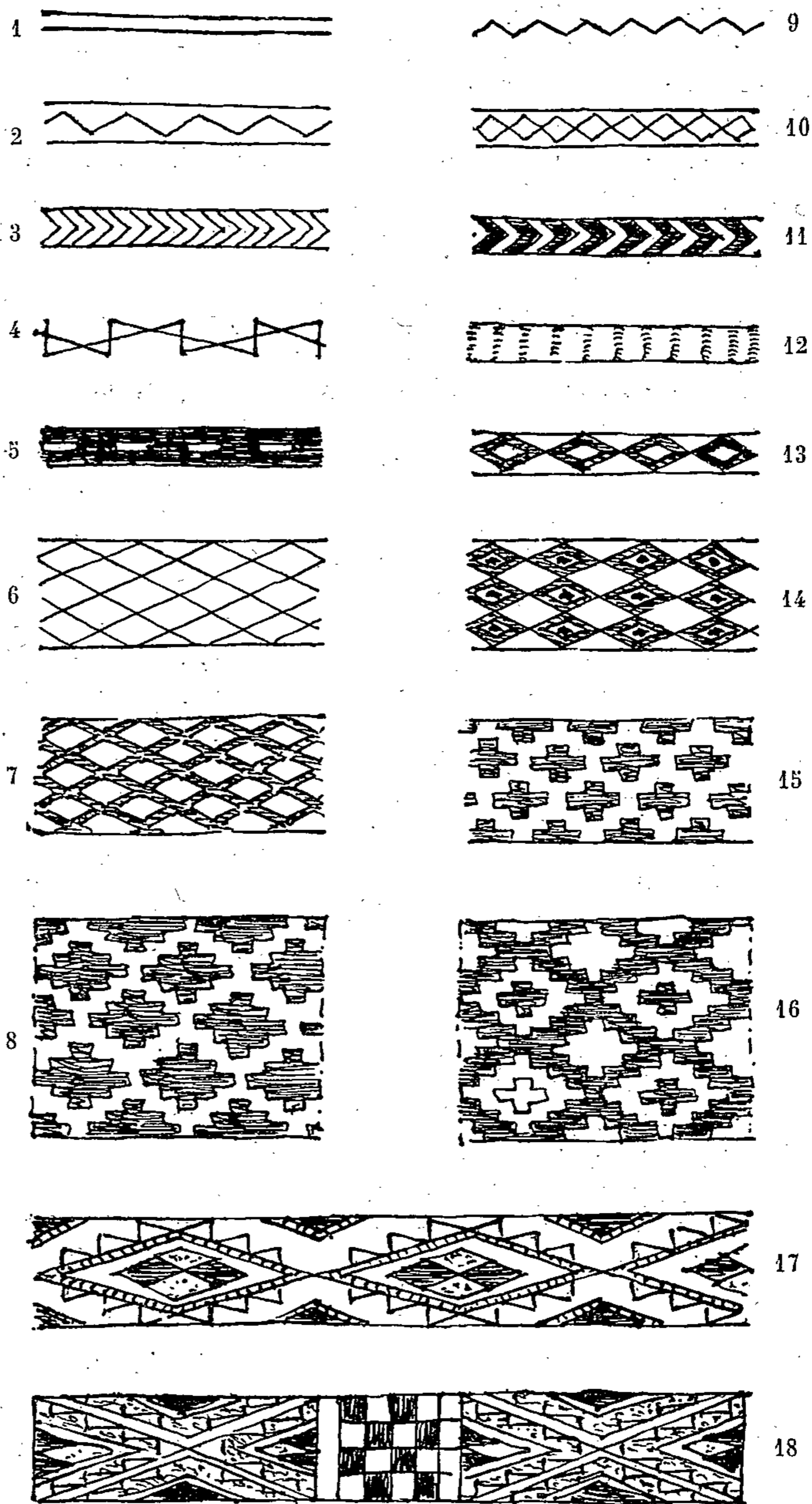


Fig. 17. — Motifs décoratifs des étoffes à poil ras kabyles : 2 à 7 et 10 à 14, Beni Aïssi ; 8, 15 et 16, Beni Gifser ; 9, 17 et 18, Beni Idjer ; 1, les trois tribus, plus Beni Yenni.

le détail, plus l'originalité du décor brodé par rapport aux décors peint, sculpté

ou brodé se certifie, ainsi qu'on verra en comparant les figures de la pl. IV à celles du même ordre données précédemment.

Le tissage se fait à fond blanc, avec bandes d'un vert noir, d'un rouge vineux mélangé de noir, en brun mélangé de rouge, en bleu pastel sombre et très soutenu. Les décors fins sont toujours en fils blancs, de coton, qui ressortent admirablement sur les fonds teintés. On peut voir que le décor fin est préparé et souligné par un décor très simple tissé en sombre sur le fond blanc central. L'effet étrange des décors est obtenu par ce qu'on appelle en style d'école la variation sur le motif et la multiplicité dans l'unité ; il y a symétrie dissymétrique ; chaque triangle et chaque losange diffère souvent par quelque détail de ceux qui l'entourent ; il suffit de remplir ici et de laisser là-bas vides de petits triangles apposés sur les côtés, détails minuscules que ne pourraient rendre que des photographies grandeur nature.

Ces petits triangles ne se voient jamais sur les poteries. On remarquera aussi l'ornement à tiges ondulées terminées par de tout petits losanges (pl. IV, 3) qui rappellent l'ornement égyptien ancien si connu des tiges et fleurs de lotus parallèles sortant de l'eau ou posées sur une bande et stylisées. D'après L. Jacquot, qui a rencontré ce signe comme tatouage kabyle, ce serait le *b'ghâouné* ou « plante d'abeilles »¹.

Pour les noms des motifs de décor des tissus kabyles à poils ras, M. Ricard m'avertit qu'ils changent de tribu en tribu. Voici la liste qu'il a recueillie chez les Beni Yenni et Beni Aïssi de la région de Fort National, les Beni Gifser et les Beni Idjer, région d'Azazga (fig. 17).

- 1 — ichoura, ichouraq et tichouraq = filets.
- 2 — kikeb, chaterwan = chevrons (?).
- 3 — anqiq bouzrem = cou du serpent.
- 4 — iri n sendouq = bord de caisse.
- 5 — bou itran = qui a des étoiles.
- 6 — tit froukh = œil d'oiseau.
- 7 — ubdiden itmegran = piquets ?
- 8 — tighorfatin = étages.
- 9 — tasift bou setta = ruisselet à six (sinuosités).
- 10 — timchet = peigne.
- 11 — rkikda, rkikeb =.....
- 12 — snat tiougiwin = les deux jougs.
- 13 — bou itran = qui a des étoiles (points éclairés).
- 14 — tiferfert = petite cuiller.
- 15 — tazrart = figue blanche.
- 16 — tit boufroukh = œil d'oiseau.
- 17 — ifendjalen = tasses.
- 18 — touiqan = fenêtres.

Conclusions.

Les conclusions sont prévues, et faciles à formuler. Si, comme on l'a fait jusqu'ici, on se contente de dire que l'ornementation nord-africaine en général est géométrique et utilise le carré, le rectangle, le triangle, le losange, l'arc de cercle, le cercle, la ligne droite, le zigzag et la ligne ondulée, on n'a rien dit du

1. L. Jacquot, *loc. cit.*, p. 436 et fig. 25.

tout. Car par là on n'a fourni aucun élément propre à différencier cette ornementation des autres, également géométriques, qui se rencontrent dans le reste du monde et à toutes les époques de la civilisation. Il convient, quand il s'agit de l'art des demi-civilisés, d'exiger la même rigueur terminologique que lorsqu'il s'agit des époques successives de notre art à nous. Et qui donc se contenterait de dire que l'art de la Renaissance et de l'Empire se caractérisent par la ligne droite, mais le Louis XV et le Louis XVI par la courbe?

Nous avons constaté en premier lieu que le décor géométrique doit être divisé en deux catégories, rectilinéaire et curvilinéaire. La première se trouve sur la vannerie et les étoffes, comme nécessitée par la technique. La deuxième, rare sur les poteries, puisqu'elle ne sert qu'à souligner la forme des panses, des fonds de coupes et de plats, etc., se rencontre davantage dans le travail des métaux et domine dans le décor du bois; mais dans ces trois cas, la première catégorie, rectilinéaire, n'est jamais éliminée entièrement.

La série curvilinéaire nord-africaine ne fait pas usage de la spirale ni du méandre; la ligne ondulée est rare; ce qui abonde, c'est le cercle et les combinaisons de l'arc de cercle (rosace, etc.). Par là même se trouvent éliminés de tout rapprochement la majeure partie des systèmes curvilinéaires connus par ailleurs (mycénien, etc.). Comme je n'ai pas parlé ici à dessein de l'ornementation sur métaux, il reste que le décor sur bois courant et « populaire » est une dérivation directe, une adaptation par simplification, de la sculpture sur bois « arabe » classique, et fournit un cas, sinon de dégénérescence, du moins de « popularisation » d'un art supérieur.

Il en va tout autrement du décor rectilinéaire. Nous avons vu qu'ici encore il faut distinguer plusieurs catégories, reconnaissables tant aux éléments simples qu'à leurs combinaisons spéciales dans chaque cas particulier. Non seulement le « facies » du décor de la natte Beni-Snous, de la couverture tlemcénienne, de l'étoffe kabyle, des akoufi et des poteries berbères, et j'ajoute des tellis et des coussins, des haïks brodés, des voiles de mariage, des tapis etc. n'est pas le même et sans qu'il y ait *transposition décorative* d'une espèce à l'autre; mais de plus, entre les broderies, les poteries, coussins, etc. d'une localité et ceux d'une autre il y a des variations frappantes.

Cette étude rapide de divers systèmes nord-africains d'ornementation confirme sans doute ce qu'on savait : l'extraordinaire superposition, dans l'Afrique du Nord, des types ethniques, linguistiques et culturels. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est d'arriver à voir clair dans ce fouillis à première vue inextricable, et pour cela, il faut instituer des enquêtes locales avec toute la rigueur méthodique que l'on exige de nos jours des savants qui entreprennent des recherches de tout ordre, tant naturelles que sociales ou historiques, sur le sol et parmi les populations de l'Europe.

L'INDÉTERMINATION PRIMITIVE

DANS L'ART GREC

Par M. Waldemar DEONNA (Genève).

C'est un phénomène bien connu qu'aux débuts de toute civilisation les divers produits de l'activité humaine ne sont pas encore différenciés les uns des autres, que les manifestations de l'esprit sont encore plongées dans le syncrétisme primitif¹. Cette indétermination, qui est aussi celle de l'enfant² et des peuples peu civilisés d'aujourd'hui, a été remarquée dans des domaines divers. Dans cette période chaotique, les sciences ne sont pas encore séparées, elles n'ont pas su définir le but de leurs recherches³; la littérature, la musique en sont encore à l'époque de la confusion des genres.

L'art figuré n'échappe pas à cette loi. Une telle constatation n'est pas nouvelle, et on a souvent remarqué la difficulté qu'éprouve l'artiste, même à une époque assez avancée, à distinguer les uns des autres par leurs caractères spécifiques, les types, les motifs, les techniques mêmes.

*
* *

Que de fois n'a-t-on pas relevé dans les œuvres primitives de pays et d'époques diverses, la *ressemblance des visages humains avec ceux des animaux*, ou inversement *celle des masques bestiaux avec les masques humains*?⁴ On ne saurait y voir aucune intention profonde, aucun désir d'expliquer, comme le fit Simonide d'Amorgos, l'origine humaine par une descendance animale⁵; aucune vague notion de physiognomonie⁶; on ne saurait en rendre responsable que l'incapacité technique de l'artiste, à ces époques reculées, à donner à ses sujets leurs traits caractéristiques.

L'art paléolithique offre de nombreux exemples de l'un et l'autre cas. Une gravure du Mas d'Azil a beaucoup intrigué les préhistoriens: cet être « aux formes mi-humaines, mi-bestiales » serait-il un singe anthropomorphe? (fig. 1, 1) Piette le croyait, mais son opinion est définitivement rejetée⁷; il s'agit bien d'un homme. Les mêmes silhouettes étranges apparaissent à Altamira, à Mar-

1. Renan, *L'Avenir de la Science* (3), p. 301.

2. Claparède, *Psychologie de l'enfant* (2), p. 154-5.

3. Deonna, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, Paris, 1911, t. I, p. 47.

4. Wundt, *Völkerpsychologie*, III (2), p. 165.

5. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, II, p. 195.

Il n'est peut-être pas superflu de le dire, puisque certains savants ont voulu dériver les types anthropomorphiques de l'art primitif, non seulement d'objets aniconiques, mais aussi d'animaux sacrés, tels que le poulpe. On consultera sur ce sujet les travaux de M. Houssay, et en dernier lieu ceux de M. Siret, qui aboutit à des conclusions stupéfiantes. Cf. Deonna, *op. cit.*, I, p. 170 sq., l'archéologie symbolique.

6. REG., 1894, p. 368; Cuyet, *La mimique*, p. 16 sq.

7. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, I, p. 222.

soulas¹ (fig. 1, 2). D'autre part, les bisons peints à Altamira et à Font-de-Gaume, avec leur front bombé, leur nez busqué, leur longue barbe, rappellent d'assez près le profil de l'homme, celui de la race sémitique surtout, pour que nombre de personnes aient été frappées de leur caractère pseudo-humain, de leur « profil méphistophélique » (fig. 1, 3). Si l'homme a été pris pour un singe, la tête du bison, par deux fois, a été interprétée comme une tête humaine².

On a cherché les motifs de cette curieuse confusion entre les traits de l'homme et ceux de l'animal. Ces hommes se livreraient-ils à des danses magiques, la tête couverte de masques d'animaux ? C'est ce que croient en particulier MM. Breuil³ et Déchelette⁴. Mais dira-t-on que les animaux portent eux aussi des masques postiches en tête humaine ? L'explication, satisfaisante pour un cas, ne l'est certes pas pour l'autre, et je crois qu'il faut avoir recours à une autre solution.

Tout récemment, M. Luquet s'est efforcé de la donner, dans son étude « Sur les caractères des figures humaines dans l'art paléolithique »⁵. L'évolution du dessin, dit-il, se poursuit chez les préhistoriques inversement à celle qu'elle présente chez l'enfant. L'artiste paléolithique commence par représenter l'animal, puis l'homme ; l'enfant, au contraire, commence par l'homme, et s'attaque ensuite à l'animal⁶. Il en résulte que les premiers animaux tracés par l'enfant ressemblent à des bons-hommes placés horizontalement, tandis que les premiers hommes tracés par les artistes préhistoriques ressemblent au contraire à des animaux redressés.

Mais, si cette hypothèse explique pourquoi l'homme ressemble à l'animal, elle n'explique pas davantage que la première pourquoi le visage de l'animal est quasi-humain.

M. Luquet a raison de chercher les motifs de cette ressemblance, non pas dans les usages d'alors, mais en dehors de la volonté de l'artiste, dans les principes mêmes qui dirigent l'art à ses débuts. En réalité, il s'agit d'un phénomène général : l'artiste ne sait pas encore rendre les traits qui distinguent l'homme de l'animal, et leur prête à tous deux le même masque. Oeil, front, bouche, menton, nez, sont communs à tous deux, et la technique mal habile, qui réduit à quelques schémas toutes les formes plastiques, ne connaît pas encore les divergences légères qui donnent à ces détails, suivant le cas, une apparence humaine ou animale.

* * *

En effet, cette similitude des visages n'est pas particulière à l'époque paléolithique. Franchissons un nombre de siècles indéterminé. Les vases de terre qui ont été trouvés dans le second établissement de Troie appartiennent à une série céramique très fréquente, dont les ressortissants ne se rencontrent pas seulement dans l'antiquité⁷, mais aujourd'hui encore chez les peuples peu civilisés⁸ : un

1. *Ibid.*, p. 257.

2. *L'Anthropologie*, 1902, p. 353, fig. 2 ; *Comptes rendus Acad.*, 1902, p. 481 ; sur ce sujet, Breuil, *Rev. arch.*, 1909, I, p. 253-4.

3. *L'Anthropologie*, 1904, p. 638 ; 1909, p. 393.

4. *Op. cit.*, I, p. 224, 257.

5. *L'Anthropologie*, 1910, p. 409 sq.

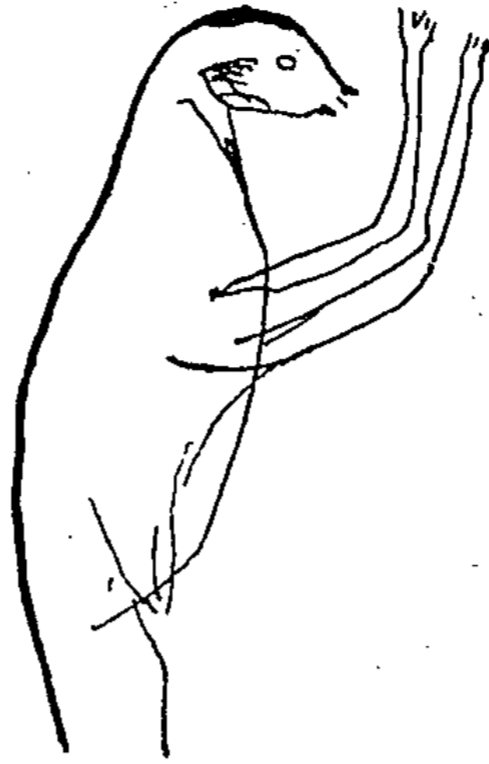
6. Wundt., *op. l.*, p. 95 sq. ; Levinstein, *Kinderzeichnungen*, cf. *Archives de psychologie*, 1907, p. 189 sq. ; Kataroff, Qu'est ce que les enfants dessinent ? *ibid.*, 1910, p. 125 sq. etc.

7. Hoernes, *Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa*, p. 173 sq., p. 506 sq. Ex. Corneto, *Wienerjahreshefte*, 6, p. 66 sq.

8. Nouvelle Calédonie, *L'Anthropologie*, 1895, p. 45, fig. 7, etc. Cf. encore Flamand, Idoles à tête de chouette du Sahara central, *Bull. et Mém. Soc. Anthrôp. Paris*, 1909, n° 3 ; *L'Anthropologie*, 1910, p. 704.



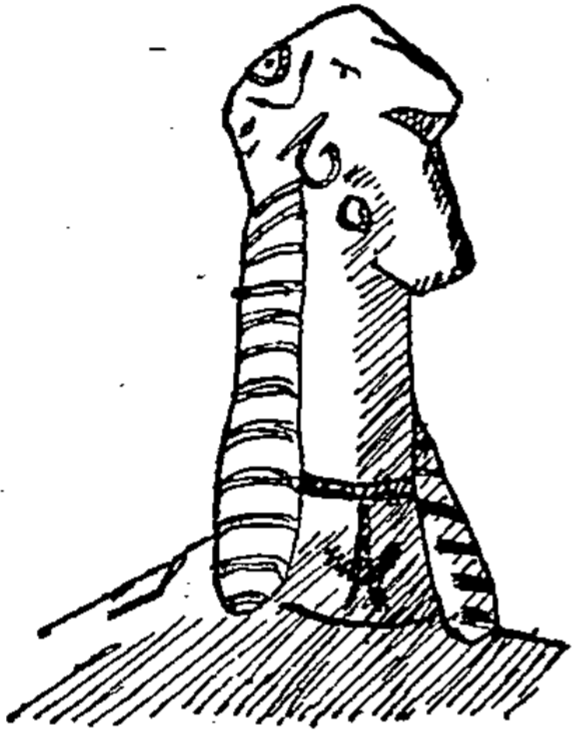
1



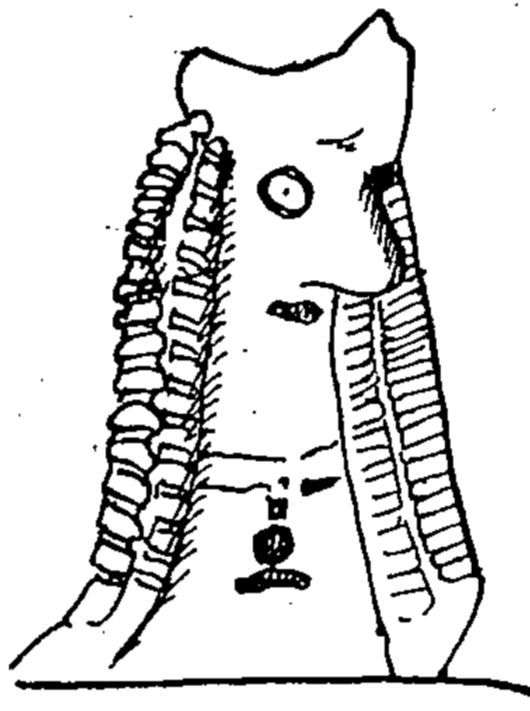
2



3



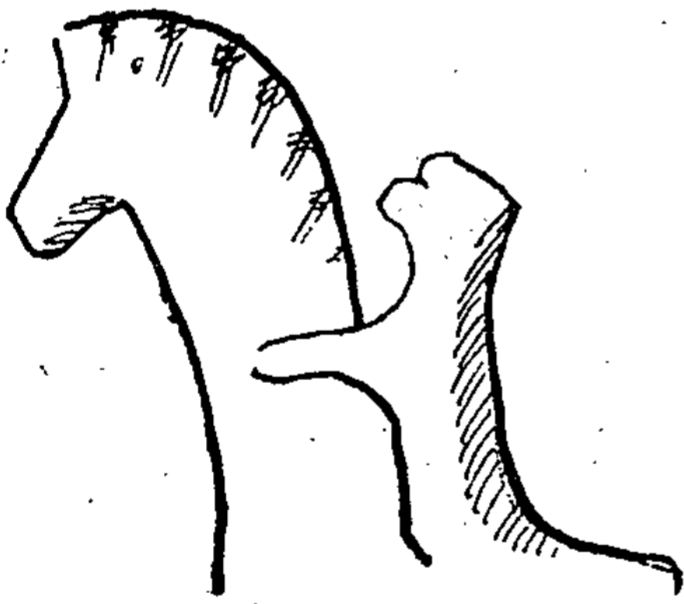
4



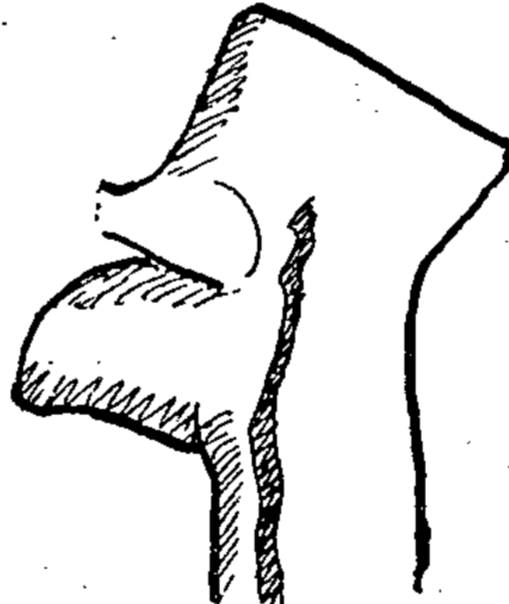
5



6



7



8



9



10



11

Fig. 1. — Exemples de confusions des formes humaine et animale

visage y est grossièrement modelé. Est-ce celui d'une divinité « à tête de chouette », comme le croyait Schliemann ? non c'est l'image schématisée de la déesse néolithique ¹, dans laquelle M. Siret, commettant tout récemment une erreur analogue, reconnaissait les éléments constitutifs du poulpe ! ². Ici encore, le visage humain n'est pas conçu différemment de celui de l'animal, et de plus, autre indétermination, la fabrication des figures humaines ou animales en terre cuite ne se distingue pas encore de celle des vases ³.

Les statuettes de terre cuite mycéniennes n'ont-elles pas évoqué, par leur visage pincé dans l'argile entre le pouce et l'index, l'aspect d'une tête d'oiseau ? ⁴ (fig. 1, 6).

Mais, dans un autre stade de civilisation, après que le monde égéen ruiné eût fait place à la Grèce géométrique, et qu'un art nouveau, recommençant comme jadis sa marche ascendante, eût retrouvé, grâce à la maladresse technique, les mêmes schémas qu'autrefois, ne voit-on pas apparaître, dans les grossières figurines féminines de Béotie, le même visage animalisé ? « Le profil du visage est indiqué par une sorte de triangle presque sans épaisseur, terminé par un angle obtus, qui rappelle de loin un bec d'oiseau. Les yeux, trop grands et disposés sur les deux faces du triangle, de façon qu'on ne puisse jamais les voir tous deux à la fois, complètent la ressemblance avec une tête d'oiseau » ⁵. De ces « maquettes à bec d'oiseau », de ces idoles au « long museau pointu » ⁶, sortiront cependant des effigies plus humaines ⁷, qui aboutiront un jour aux purs profils des Tanagréennes ! (fig. 1, 4-5, 8).

Les cavaliers ne sont pas mieux traités ; la différence entre la tête du cheval au museau allongé et semblable au groin d'un porc, et celle de son maître, « petite poupée à bec d'oiseau » ⁸, n'est assurément pas très sensible (fig. 1, 7, 9). On dirait souvent, à voir le cavalier encore mal uni à sa monture, voir un singe accroupi sur un cheval, et il est curieux de constater que ce motif est en réalité représenté sur des fibules ⁹.

Puisqu'il s'agit d'un phénomène indépendant de toute chronologie, qui provient uniquement du plus ou moins d'habileté technique, on ne sera pas surpris de voir, sur le naïf graffite d'un vase étrusque ¹⁰, la lionne qui suit Persée tourner vers le spectateur une tête que le dessinateur a rendu presque humaine, tandis que derrière elle le profil du cheval Pégase (fig. 1, 10) rappelle celui des cavaliers géométriques ou des personnages sur le vase aux guerriers de Mycènes ¹¹ (fig. 1, 11).

* * *

On saisit l'intérêt de cette constatation ; elle permet d'expliquer *la genèse de certaines formes semi-animales, semi-humaines*, sans qu'il soit absolument nécessaire de faire intervenir ces théories où le totémisme animal joue un rôle aujourd'hui en grande faveur. « La tradition iconographique, comme la tradition littéraire, dit

1. Deonna, *op. cit.*, I, p. 171 sq. référ.

2. Déchelette, *op. l.*, I, p. 584 sq. Les origines de l'idole néolithique.

3. Pottier, *Les statuettes de terre cuite*, p. 12.

4. Perrot, *Histoire de l'Art*, 6, p. 741 sq.

5. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1890, p. 205.

6. Pottier, *op. l.*, p. 21.

7. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1890, p. 207 sq. (ex. de transition).

8. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1890, p. 217, note 1.

9. Hoernes, *op. l.*, p. 479.

10. Martha, *Art étrusque*, p. 455, fig. 294.

11. Walters, *History of ancient Pottery*, I, p. 297, fig. 88.

M. S. Reinach ¹, vit de malentendus et de contre-sens ». Des créations artistiques mal comprises ont donné naissance à de nouvelles légendes dans l'antiquité ² comme au moyen-âge ³, et, d'après cette mythologie *oculaire*, de nombreux savants cherchent l'origine des mythes dans des dessins mal interprétés ⁴. Inversement, des modifications de textes par des copistes étourdis ont permis aux artistes d'en extraire des représentations figurées erronées. « Si tu trouves un dromadaire, dit un lapidaire du moyen-âge, qui ait les cheveux épars sur les épaules, icelle pierre rend paix et concorde entre mari et femme » ; ce passage incompréhensible provenait de l'erreur d'un copiste, sous la plume duquel « Andromeda », la constellation, était devenue « Dromadaire » ! Mais un dessinateur en avait déjà donné une représentation : un dromadaire avec une longue crinière ⁵ !

Ne pourrait-on donc penser que certaines formes qui unissent les éléments animaux et humains, dérivent, elles aussi, d'une fausse interprétation, par des artistes ultérieurs, d'un motif où l'indétermination primitive, dont nous venons de voir plusieurs exemples, avait prêté à la tête de la bête l'apparence humaine, ou à la tête de l'homme l'apparence bestiale ?

M. Breuil a été frappé de l'analogie que présente avec un bison le taureau chaldéen dit « androcéphale » ; le prototype de ce « Taureau céleste » serait le bison que connaissaient les artistes de la Chaldée, et dont le muffle peut facilement prendre une apparence de vague anthropomorphisme. « Quand l'espèce fut devenue rare et se fut retirée vers le nord, les artistes, mis en face des œuvres de leurs devanciers, cessèrent d'en connaître le réalisme ; la barbe, le front bombé, la tête de face, furent anthropomorphisés davantage encore, jusqu'à produire ce taureau androcéphale dont M. Heuzey a si bien étudié la sériation. Quoi d'étonnant à cela : si l'on passait en revue les fresques et les sculptures de lion, exécutées au moyen âge et jusqu'au XVIII^e siècle par des artistes ignorants des formes vraies de cet animal, on saisirait sur le vif l'anthropomorphisation d'un animal qui nous est familier » ⁶. En résumé, M. Breuil croit que la naissance du type artistique du taureau à tête humaine est due à une erreur d'interprétation d'un motif plus ancien ; trompé par l'aspect humain de la tête du bison, l'artiste ultérieur accusa nettement ces traits fictifs, tombant dans la même erreur que certains savants modernes qui ont interprété les têtes pseudo-humaines des bisons quaternaires.

Je crois l'interprétation satisfaisante, mais je la modifierai légèrement : l'aspect humain du prototype n'était pas dû à une interprétation réaliste de la nature de l'animal, mais plutôt à la difficulté qu'éprouvait l'artiste primitif à différencier les traits de la bête de ceux de l'homme.

*
* *

Ne peut-on pas étendre cette explication à d'autres cas ? C'est alors le problème tout entier de l'*origine des monstres* qui se pose. On sait qu'il a reçu diverses solutions. Jadis, on croyait avoir tout dit en rapportant à l'Égypte ou à la Chaldée les formes hybrides de la mythologie et de l'art grec ; mais cette solution, vraie dans bien des cas (sirène, harpye, etc.), ne fait que reculer le problème même de

1. *Cultes*, II, p. 163.

2. M. Reinach en a donné de nombreux exemples dans son article : Sisyphe aux enfers et quelques autres damnés, *Rev. arch.*, 1903, I, p. 154 sq. ; *Cultes*, II, p. 159 sq.

3. Mâle, *L'art religieux du XIII^e siècle*, p. 328 sq.

4. Goblet d'Alviella, *Croyances, rites, institutions*, II, p. 20-21.

5. De Mély, *Rev. arch.*, 1910, I, p. 351 ; cf. Deonna, *op. cit.*, I, p. 304, 320.

6. *Rev. Arch.*, 1909, I, p. 252.

leur genèse ; que le prototype soit grec ou égyptien, il n'en reste pas moins à expliquer comment il s'est formé.

On cherche aujourd'hui volontiers dans le *totémisme* la clef de nombreuses énigmes, et l'on n'a pas manqué de recourir à lui dans ce cas. Certains types monstrueux seraient nés de ces cérémonies rituelles où l'adorant revêtait la dépouille de l'animal totem ; Robertson a interprété de cette façon les dieux égyptiens à tête d'animaux, et M. S. Reinach a étendu cette hypothèse à l'art grec ¹. Ou bien, dit-on encore, ces êtres fantastiques, dans lesquels sont fusionnés les éléments humains et animaux, remonteraient à ce stade intermédiaire de l'évolution qui conduisait du dieu entièrement animal au dieu devenu complètement anthropomorphe ².

On dédaigne la facile hypothèse qui ne voit dans ces monstres, comme le croyait déjà Lucrèce, que le produit de l'imagination, de la *fantaisie* de l'artiste ³. Certes, une telle explication est insuffisante ; elle est souvent entièrement fautive, mais on

ne saurait nier aussi que dans bien des cas elle peut être exacte, et l'examen du dessin enfantin, qui jette une lumière très vive sur le dessin primitif, permet de réhabiliter sans trop de hardiesse cette vieille opinion. Les enfants créent spontanément des monstres par la simple juxtaposition de parties empruntées à différents êtres vivants ⁴ ; des petits kabyles dessinent des hommes à pieds d'animaux, ou des animaux à pieds humains ⁵ ; ils placent une tête humaine sur un corps d'animal, ou une tête de bête sur un corps d'homme. Si l'enfant transforme volontiers un oiseau en quadrupède, par l'adjonction de deux pattes ⁶, il métamorphose aussi l'oiseau en homme, en lui ajoutant deux bras ou deux jambes humains ⁷ ; en un mot, il éprouve une tendance instinctive à mêler les formes humaines et animales ⁸ (fig. 2). Il ne faut pas confondre, a-t-on dit déjà ⁹, les survivances de la zôolatrie avec ce procédé com-

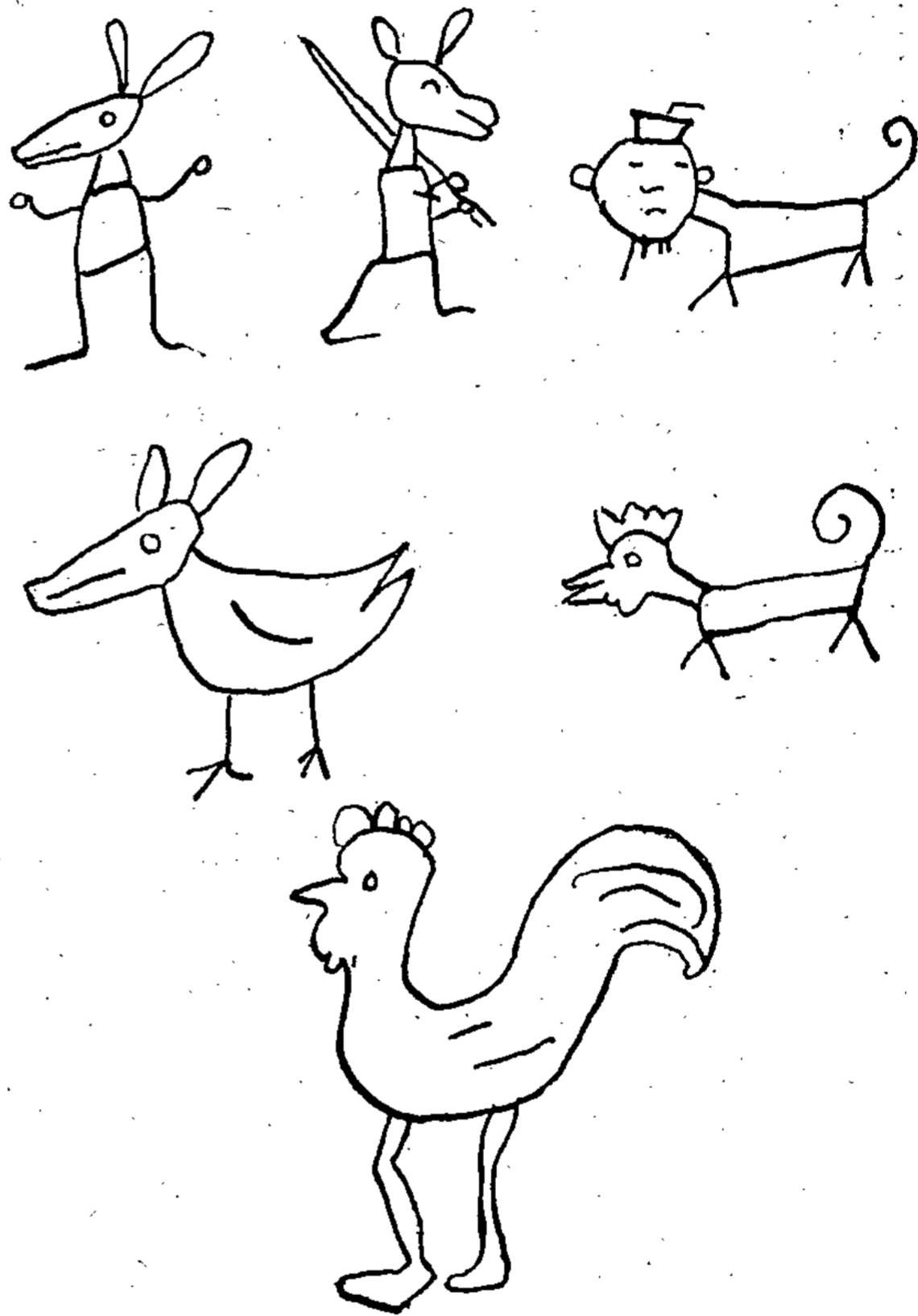


Fig. 2. D'après *Archives de Psychologie*, 1907, p. 136-137.

mun à tous les arts primitifs, où la figure humaine se mêle d'éléments bestiaux. L'enfant kabyle a imaginé un cheval avec un homme dedans, sans jamais avoir

1. *Cultes*, I, p. 20 sq., et passim.

2. Reinach, *L'Anthropologie*, 1904, p. 290.

3. Cf. Hoernes, *op. l.*, p. 148 ; Déchelette, *op. l.*, I, p. 223.

4. *Archives de psychologie*, 1907, p. 134.

5. *Ibid.*, p. 136.

6. Sully, *Études sur l'enfance*, p. xxii.

7. *Ibid.*, p. xxvii, xxx.

8. *Ibid.*, p. 540.

9. Pottier, *Journal des Savants*, 1908, p. 568, référ.

entendu parler de la légende troyenne, et l'on a pensé avec raison que l'idée du cheval de Troie a pu germer instinctivement dans l'esprit des Grecs ¹. Pourquoi ne dirait-on pas de même que la création de certains monstres dans l'art fut toute mécanique? Voici, sur certains monuments, la chouette à bras humains, qui remonte sans doute aux Ioniens, grands amateurs de formes étranges ². Est-ce une survivance du temps où la chouette était déesse? On a en effet songé, comme Schliemann, mais pour d'autres raisons, à un très ancien culte de la chouette, et l'on pense que si l'Athéna Glaukopis d'Homère ne fut pas nécessairement vénérée sous la forme de cet animal, la chouette du moins, héritée de la zoûlatrie crétoise, se serait dans la suite unie à Athéna, déesse anthropomorphe ³. La chouette à bras humains formerait comme un intermédiaire. Mais n'avons-nous pas vu que l'oiseau à bras humains naît spontanément sous le crayon de l'enfant, et ne saurions-nous penser qu'un artiste primitif a pu créer tout arbitrairement ce motif conservé pendant des siècles? Cette faune bizarre qui pullule sur les empreintes de Zakro ⁴ rappelle-t-elle aussi le totémisme dont la Crète aurait conservé les formes originelles à côté des dieux déjà complètement anthropomorphisés ⁵? Hogarth ne voit dans ces monstres aucune intention religieuse; créés par la fantaisie, ils seraient simplement dus à la déformation qu'ont subies, grâce à des artistes indigènes, les modèles, égyptiens surtout, dont ils s'inspiraient. L'oiseau à tête humaine rappelle celui que tracent les enfants ⁶, la femme à tête d'oiseau également ⁷. La conclusion serait la même que pour les monstres qui ornent les cathédrales du moyen âge; le symbolisme, ici plutôt la religion, n'a rien à y voir, et ces œuvres sont exemptes de pensée ⁸. Le rapprochement que le Père Lagrange établit entre les monstres crétois et les gargouilles du moyen âge ne porterait pas seulement sur la forme, mais encore sur le principe qui la créa ⁹.

* * *

Mais un autre facteur intervient encore, qui est indépendant des croyances, ou de la fantaisie créatrice, le *facteur technique*. Alors qu'on interprète le plus souvent les épithètes de γλαυκωπις, βοῶπις, jointes aux noms d'Athéna et d'Héra dans les poèmes homériques, comme évoquant le souvenir de la forme animale de ces divinités ¹⁰, M. Reichel, rejetant les hypothèses totémiques, pense que βοῶπις

1. *Archives de psychologie*, 1907, p. 140, fig. 35.

2. *Mélanges Perrot*, p. 264; *Rev. Arch.*, 1903, II, p. 122; Pottier, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1908, p. 541 sq.; *Indicateur d'Antiquités suisses*, 1910, p. 16 note 1; sur cette prédilection des Ioniens, *Mon. antichi*, 17, p. 189, note 1, référ., p. 635 note 1, référ.; *Indicateur*, p. 15 sq. etc.

3. Pottier, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1908, p. 543-4.

4. Hogarth, *Journal of hellenic Studies*, 1903, p. 76 sq.; Burrows, *Discoveries in Crete*, p. 127, etc.

5. Sur l'interprétation de ces êtres monstrueux, Karo, *Altkretische Kultstätten*, *Arch. f. Religionswiss.*, 1904, p. 117 sq.; Dussaud, *Les civilisations préhelléniques*, p. 242, etc. Pottier, cf. Reinach, *L'Anthropologie*, 1904, p. 290; *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1907, p. 115, 228, 259 référ.

6. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1907, p. 259.

7. Lagrange, *op. l.*, p. 70, fig. 43.

8. Mâle, *L'art religieux du XIII^e siècle*, p. 79 sq.

9. *Op. l.*, p. 70. Notons que l'imagination peut voir des formes monstrueuses là où elles n'existent pas. Il m'est impossible de distinguer la tête de taureau du dieu qui apparaît à une femme en adoration, sur un anneau d'or de Cnossos, *Journal of hellenic Studies*, 1901, p. 170, fig. 48.

10. Girard, *Rev. des Études grecques*, 1905, p. 12; Pottier, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1908, p. 546, note 4.

garde plutôt le souvenir du temps où, suivant un procédé commun à tous les arts dans l'enfance, l'artiste donnait aux yeux de ses personnages une ouverture démesurée ¹.

Je crois de même que les conventions primitives de la technique permettent d'expliquer la genèse de certaines formes hybrides, et qu'on peut en rendre responsable l'indétermination primitive des types. Dans l'art paléolithique, le bison ne semble anthropomorphe que pour cette raison, et la même erreur d'interprétation qu'ont commise les savants modernes à son sujet, a été commise jadis peut-être par l'artiste chaldéen, qui en déduisit son taureau androcéphale. Placé devant quelque grossière figurine dont la tête est modelée « en bec d'oiseau », quelque grec n'aura-t-il pas cru voir l'image d'une divinité à tête d'oiseau? Sur le col d'un vase de Miletos est peint un crabe à face humaine ². L'interprétation totémique le dériverait à coup sûr de ce crabe si réaliste qui fut trouvé par Evans dans le même pays, en Crète ³. et qui aurait pu y être vénéré comme un dieu! Mais n'est-ce pas plutôt qu'un artiste malhabile, incapable de rendre la tête de son crabe, n'a pu faire autrement que de lui prêter involontairement des traits humains?

En résumé, pour expliquer la genèse des monstres dans l'art, on peut avoir recours à plusieurs hypothèses; on peut en chercher la raison dans les croyances primitives, dans le totémisme animal, ou bien, indépendamment de toute idée profonde, soit dans la fantaisie créatrice, soit dans l'indétermination technique propre aux arts à leurs débuts. Aucune de ces solutions n'exclut les autres; elles peuvent toutes coexister.

*
* *

L'art hellénique, qui naît après la chute de la civilisation égéenne, et qui, s'il a hérité de certains motifs et procédés antérieurs ⁴, a toutefois tout à apprendre au point de vue du métier, subit pendant des siècles cette indétermination primitive dont les caractères ne se perdront que peu à peu, qui domine sans conteste l'art du vi^e siècle et se maintient encore au v^e.

Alors que le poète se forge de ses divinités un idéal bien défini, le sculpteur qui lutte contre la manière rebelle *ne sait encore distinguer par leurs traits spécifiques les dieux et les mortels*. Comme l'artiste paléolithique qui sculpta les « Venus » de Brassempouy ou de Willendorf ⁵, comme l'artiste énéolithique qui tailla les idoles des Cyclades, comme l'auteur des figurines d'ivoire du Dipylon, il ne dispose encore que de quelques schémas qui s'appliquent indifféremment au dieu et à l'homme, le schéma assis et le schéma debout, et les variantes qu'il y introduit n'ont point pour but de distinguer les divinités par des traits supérieurs, par une physionomie idéale, mais portent sur des détails purement extérieurs, sexe, vêtements, attributs.

L'homme nu sera-t-il Apollon, ou l'athlète qui aura vaincu dans les jeux, l'effigie anonyme d'un dévot, ou bien le portrait qui s'élève sur la tombe? Selon l'intention du donateur, il sera l'un ou l'autre indifféremment. Dans un sanctuaire d'Apollon, à Délos, au Ptoion, il sera l'image de culte qui s'élève dans la cella, ou

1. Βοῶπις, *Jahrbuch d. k. d. arch. Instituts*, 1910, p. 9 sq.

2. *Rev. arch.*, 1899, I, p. 301.

3. Dussaud, *op. l.*, p. 51.

4. Pottier, *Le problème de l'art dorien*, p. 38 sq.

5. Die Aurignacienschichte im Löss von Willendorf, *Korrespondenzblatt*, 1909; *L'Anthropologie*, 1910, p. 699, fig.

celle de l'adorant qui a consacré son ex-voto dans l'enceinte sacrée ; trouvé dans les nécropoles de Rhodes, de Samos, d'Athènes, il immortalisera sous forme conventionnelle le défunt ; mais, quand les circonstances de la découverte ne fourniront aucune indication, il ne pourra recouvrer le nom qu'il avait acquis par sa destination primitive, et il restera anonyme, comme ces statues ébauchées, abandonnées dans les carrières par les ouvriers ¹.

Ces femmes drapées de Délos, de l'Acropole d'Athènes, ne sont-elles, comme on le croyait jadis, que des Artémis, des Athénas, ou sont-elles des prêtresses ? Elles peuvent être l'une et l'autre, mais aucune de ces dénominations n'est exacte, parce qu'elles sont toutes deux trop restreintes ; en réalité la statue n'a pour ainsi dire aucune personnalité, elle n'est ni une mortelle, ni une divinité, rien autre chose qu'un témoignage matériel, sans signification précise, de la dévotion d'un homme ». A côté des Kouroi, les « jeunes hommes », ce sont les Korés, les « jeunes femmes » ².

Il en est de même pour les statues assises. Charès a pris soin de prévenir le doute, et il a gravé sur sa statue : « Je suis Charès, fils de Kleisis, chef de Teichioussa ». Mais Eakès, fils de Bryson, qui a éternisé son nom sur le trône de la statue samienne, n'est pas aussi affirmatif ; toutefois, comme l'image est masculine et dédiée à Héra, divinité féminine, il est naturel de penser que l'ex-voto représente le dédicant. La statue d'Agémo provient d'un tombeau : c'est donc une image funéraire. Mais quand l'inscription ou le lieu de découverte ne viennent pas éclairer l'archéologue, comment préciser s'il s'agit d'un dieu ou d'un mortel ? Car si Athéna se distingue facilement par son égide et son gorgoneion ³, tous les dieux n'ont pas des attributs aussi caractéristiques. Et l'attribut ne suffit pas : souvent l'image du mortel offerte en ex-voto porte dans ses mains les attributs du dieu, pour se confondre avec lui ⁴, et d'autre part, la divinité peut abandonner ses attributs distinctifs ⁵.

Bien plus, incapable de donner à ses dieux des traits qui les distinguent des mortels, le sculpteur ne sait encore différencier l'homme de la femme que d'une façon tout à fait imparfaite. Suivant un principe commun à tous les arts du début, et dont on trouve l'application aussi bien chez les chasseurs de rennes qu'aujourd'hui chez les « sauvages », il insiste naïvement sur les caractères extérieurs du sexe ⁶, qu'il exagère souvent. Les kouroi nus s'identifient à première vue ; les statues masculines drapées ne prêtent à aucun doute quand le sculpteur a pris soin de dévoiler le sexe par une légère proéminence de la draperie ⁷. Mais, si l'on supprime cet organe, si l'on néglige quelques autres détails, tels que la chevelure souvent plus compliquée chez les femmes, leurs stephanés, leurs bijoux, l'hésitation devient permise. On a dit avec raison que les rares statues féminines nues du VI^e siècle ne sont que des « Apollons » dont le sexe est omis ⁸. Ce n'est pas la poitrine qui peut fournir une indication précise, car le plus souvent, chez les femmes, elle est plate, garconnière, et les seins ne sont pas développés, tandis qu'au contraire, dans nombre de statues masculines, elle est charnue et adipeuse ⁹.

1. Deonna, *Les Apollons archaïques*, p. 9 sq. La dénomination et la destination des Apollons.

2. Lechat, *Au Musée de l'Acropole*, p. 261 sq. Interprétation des statues.

3. Statue de l'Acropole, Perrot, *Histoire de l'art*, 8, p. 615, fig. 311.

4. Deonna, *op. cit.*, p. 16.

5. Lechat, *Au Musée*, p. 265, ex.

6. Deonna, *op. cit.*, p. 85.

7. Statue de l'Acropole, Perrot, *op. l.*, 8, p. 631, fig. 321 ; Kouros de Chypre, Deonna, *op. cit.*, p. 237, n° 140.

8. Muller, *Nacktheit und Entblössung*, p. 145.

9. Statue de Samos, *Ath. Mitt.*, 1906, pl.; encore dans la peinture de vases de style sévère, *Rev. arch.*, 1910, 1., p. 219 ; Deonna, *op. cit.*, 1., p. 212, note 7.

Sera-ce le *vêtement* ? mais il y a des statues masculines drapées comme les femmes, et les poètes ioniens du VI^e siècle nous décrivent l'allure efféminée des élégants d'alors ¹. Sera-ce la *chevelure* ? mais parfois hommes et femmes portent le même agencement. Sera-ce la *physionomie* ? tous les kouros n'ont pas le visage brutal et énergique de l'« Apollon » de Polymédès ou du Kouros d'Orchomène ; il y en a dont les traits délicats rappellent ceux de leurs sœurs les Korés. Le Kouros de Milo penche vers le spectateur sa tête souriante, à l'ovale fin et allangui, alors que la tête d'Athéna sur la métope de Sélinonte est plus virile encore que celle de Persée !

On conçoit la difficulté qu'on a souvent éprouvée à dénommer telle ou telle statue archaïque. Supposez que la tête assez caractéristique de la statue drapée de Samos ² ait disparu ; rien, dans ce corps drapé comme une femme, à la poitrine forte, ne laisserait deviner plus spécialement l'homme que la femme, puisque l'artiste n'a pas fait saillir le sexe sous le vêtement. L'hésitation est donc souvent permise, et telle statue de Milet qu'on appelle « féminine » uniquement à cause de l'ampleur de ses seins, pourrait fort bien changer de sexe ³.

On a reconnu tout d'abord dans un torse mutilé de Délos ⁴ une figure féminine, dont le chiton retenu par la ceinture en relief aurait été peint. Sans doute la poitrine est plate comme une planche, mais ne venons-nous pas de voir que ce trait est fréquent, et la Nicandra de Délos s'enorgueillit-elle d'appas plus apparents ? La chevelure ne forme qu'une lourde masse quadrillée rejetée dans le dos, mais cette disposition est indifféremment féminine ou masculine. Aujourd'hui toutefois, on incline à reconnaître dans ce fragment un torse de Kouros. Le même revirement d'opinion s'est produit à propos d'un autre marbre délien ⁵, qui, après avoir été Koré, est devenu Kouros ; sa chevelure ne fournit aucun indice, puisqu'elle est portée aussi bien par le Kouros de Polymédès que par le torse d'Eleuthernes, et la rondeur des seins prête à équivoque. Mais comme ce dernier caractère est aussi celui d'un torse plus complet de même provenance ⁶, heureusement gratifié de l'organe essentiellement masculin, l'hésitation ne semble plus permise.

Une tête isolée soulèvera encore plus de doutes. Le bronze de Cythère, appelé parfois Aphrodite, ou plus vaguement « tête féminine », pourrait bien être une tête de Kouros ⁷ ; le marbre d'Égine, au Musée d'Athènes ⁸, de femme est devenu homme. Inversement, une tête de Milo, prise par les uns pour un Kouros, est pour les autres une Koré ⁹ ; une tête du Brit. Mus., sur le sexe de laquelle on a hésité, serait celle d'un sphinx, et, sous ce nom, conserve son caractère énigmatique ¹⁰.

L'artiste sait-il rendre les *traits individuels* ? On l'a cru jadis, à voir l'expression réaliste de certaines têtes qui passèrent pour des portraits. Mais M. Lechat a montré, par une analyse pénétrante, que ce réalisme est tout involontaire, et naît inconsciemment des difficultés mêmes de la technique. Les sculpteurs du VI^e siècle « n'étaient point assez avancés encore pour dégager des formes réelles qu'ils avaient sous les yeux une forme idéale, comme l'ont fait leurs successeurs du V^e siècle ; il n'en avaient même pas la pensée. Ils s'appliquaient simplement à reproduire dans la matière les aspects du corps humain, et ils trouvaient à cela

1. Lechat, *Sculpture attique*, p. 185 sq.

2. Ci-dessus. p. 30, note 9.

3. Perrot, *op. l.*, 8, p. 275, fig. 111.

4. Deonna, *op. cit.*, p. 199, n° 82.

5. *Ibid.*, p. 202, n° 84.

6. *Ibid.*, p. 204, n° 86.

7. Lechat, *Catalogue des Moulages*, Lyon, 1911, p. 27, n° 119.

8. Deonna, *op. cit.*, p. 183, n° 73.

9. Deonna, *op. cit.*, p. 219.

10. Lechat, *Au Musée*, p. 386.

suffisamment de difficultés pour y borner tout leur talent et toute leur ambition. Ils copiaient donc, et de leur mieux, les traits particuliers que leurs yeux observaient et que collectionnait leur mémoire : c'est pourquoi leurs œuvres, lorsqu'on les prend une à une, nous frappent à juste titre par leur caractère vivant, spécial, individuel. Mais, d'autre part, ils étaient trop absorbés par le labeur matériel, par les résistances du marbre et le maniement d'un outil délicat, pour s'efforcer, pour essayer seulement de rendre la personnalité d'un modèle, d'exprimer son être intérieur, ce qui est l'essence du portrait »¹. Voilà pourquoi dieux et mortels ont les mêmes traits ; Athéna ou Aphrodite n'ont pas un visage plus noble que les Korés mortelles, et un Kouros quelconque ressemble comme un frère à Apollon.

Sauront-ils, ces artistes archaïques, différencier *les divers âges de la vie*? L'homme adulte ne se distingue du jeune homme que par sa barbe ; l'enfant est un petit homme, aux formes aussi développées que celle de l'éphèbe....

En un mot, pour ne pas multiplier les exemples, l'art du VI^e siècle n'est pas encore dégagé de l'indétermination technique primitive, et l'on a recours, pour différencier les types plastiques, à des procédés tout extérieurs, qui sont souvent mêmes insuffisants, et laissent planer le doute sur le sujet représenté.

*
* *

Le V^e siècle possède une technique perfectionnée ; il a rompu avec la plupart des vieilles conventions d'autrefois, mais, chose curieuse, il conserve encore cette indétermination. Les raisons, il est vrai, en sont tout autres. Le VI^e siècle était la période de formation technique ; tout absorbé par sa lutte contre la matière, par le labeur de l'outil récalcitrant, l'artiste n'avait pas encore su forger un idéal², et c'était par inexpérience technique qu'il avait laissé dans la confusion les divers types artistiques. Mais, au V^e siècle, maître de son ciseau, il est à même de réaliser l'idéal qu'il avait entrevu ; il dédaigne le réalisme sous toutes ses formes, il rejette tout détail accidentel, il ne travaille qu'en vue de l'éternité, en un mot il est fervent idéaliste. Dès lors, il ne cherchera dans l'homme, but suprême de son étude, que le côté noble, abstrait ; il le montrera dépouillé de tout ce qui peut l'individualiser, le rattacher à la terre, il l'élèvera au contraire au rang des dieux. Ainsi, l'indétermination d'autrefois subsiste encore, mais d'inconsciente qu'elle était, elle est devenue voulue, consciente d'elle-même.

Entre l'homme idéalisé et le dieu, la différence n'est pas grande. Dieu ou athlète ? la question s'est souvent posée à propos des statues viriles du V^e siècle. L'Apollon Choiseul-Gouffier est-il un athlète, à cause de sa chevelure ? mais elle était aussi portée par Apollon³. On croyait que le Diadumène de Polyclète était un athlète, M. Hauser le baptise Apollon, mais ce nom n'entraîne pas davantage que le premier la conviction⁴. Le Doryphore est-il lui aussi une image athlétique ? non, dit le même auteur, c'est un héros, Achille⁵.

Qu'est-ce qui distingue en effet le dieu du mortel ? Ce n'est pas la *chevelure*, qui leur est souvent commune à tous deux ; même la courte chevelure athlétique, dans la seconde moitié du V^e siècle, est attribuée aux divinités masculines et fémi-

1. *Au Musée*, p. 266, 286 sq.

2. Heuzey, *Figurines de terre cuite*, p. 134 ; Lechat, *Au Musée*, p. 26, 266, 287.

3. Reinach, *Recueil de Têtes*, p. 20 ; Joubin, *Sculpture grecque*, p. 90.

4. Polyklets Diadumenos, *Wiener Jahreshfte*, VII, 1905, p. 42 ; Apollo oder Athlet ? *ibid.*, IX, 1906, p. 279. Cf. Lechat, *Rev. des Ét. anciennes*, 1910, p. 143. réf.

5. Gott, Heros und Pankratiast von Polyklet, *Wiener jahreshfte*, XII, 1909, p. 110 ; Lechat, *l. c.*

nines ¹. C'est ainsi que l'idéal d'Apollon se confond avec celui de l'athlète, jusqu'à ce que le iv^e siècle remette en honneur le type à cheveux longs du dieu.

Ce seront donc les *attributs* qui nommeront le dieu ? mais on ne saurait toujours leur accorder une confiance illimitée, car souvent les copistes ont sculpté sur les supports des attributs sans signification ².

Ce seront les *traits du visage* ? sur les physionomies des humains comme sur celles des dieux est répandue la même expression calme et sereine, un peu indifférente et absente... A plus forte raison, les dieux ne se distinguent entre eux que par des signes purement extérieurs, par leurs attributs ³.

Entre l'homme et la femme, la confusion de jadis ne subsiste plus sous une forme aussi naïve ; la technique perfectionnée ne permet plus de montrer ces poitrines féminines toutes plates, ou ces seins masculins ambigus. Mais l'idéal viril, qui domine tout l'art du v^e siècle, modifie le type féminin et le rapproche du type athlétique. Si les Kouroi insulaires du vi^e siècle, par leur taille mince et svelte, leur élégance un peu apprêtée, paraissent parfois efféminés, les statues féminines du v^e siècle sont robustes et garçonnières ⁴, aussi vigoureusement charpentées que les éphèbes. En présence d'une tête détachée de son corps, on peut douter de son sexe. Souvent la chevelure féminine est courte, taillée à la mode athlétique, et l'on trouve des femmes exactement coiffées comme des hommes ⁵ ; rien dans les traits du visage n'est spécifiquement féminin, et ce n'est pas encore le temps où Praxitèle en rendra l'ovale délicat, les yeux langoureux. C'est pourquoi la tête de Bologne, que Furtwaengler a placée sur le torse d'Athéna de Dresde ⁶, fut longtemps considérée comme celle d'un éphèbe ⁷. En revanche, comme les éphèbes, dans la première moitié du v^e siècle, portent encore des chevelures mi-longues, une tête de jeune homme d'Olympie passa pour être celle d'une femme ⁸. La tête Sonzée, femme pour Froehner, est éphèbe pour M. Lechat ⁹.

Les *portraits* sont conventionnels, et les traits idéalisés de Périclès pourraient être ceux d'un dieu, si le casque de stratège ne caractérisait le général athénien. Le *vieillard*, malgré sa barbe et parfois sa calvitie, conserve sur son visage la fraîcheur de la jeunesse, et l'*enfant*, fortement musclé, n'est pas le bambin potelé et gauche qu'il devrait être.

Toutefois Phidias s'était efforcé déjà de donner aux divinités un air souverain qui les distinguât de l'humanité. Avec lui et ses élèves, les traits idéaux d'Athéna, de Zeus, sont cristallisés en une formule qui ne subira plus que de légères modifications au cours des siècles ¹⁰. Il semble qu'il ait voulu, plus que ses prédécesseurs, traduire la majesté divine, non plus tant par les attributs, les gestes, les attitudes, en un mot, par des moyens tout extérieurs, que par les traits du visage, reflet de leur âme. « L'auteur de Zeus et de la Parthénos, disait-on, avait ajouté à la religion, parce qu'il avait montré ce qu'étaient la beauté et la majesté des dieux. Cependant, Phidias n'avait créé ni des formes ou des attitudes nouvelles, ni inventé

1. Hauser, *Wiener Jahreshefte*, 8, p. 43 ; 9, p. 104, 280, 281 sq. ; Loewy, *ibid.*, 8, p. 270.

2. Sur la valeur des attributs pour la détermination de la statue, Hauser, *ibid.*, 9, 1906, p. 279, 280, 281 sq. ; 8, p. 42 sp. ; Loewy, *ibid.*, 8, p. 271 sq. ; 1907, 10, p. 329 ; Amelung, *Vatikan*, I, p. 634.

3. Lange, *Darstellung des Menschen*, p. 159-60.

4. Deonna, *L'Archéologie, sa valeur, ses méthodes*, Tome III, Les rythmes artistiques, p. 16, référ.

5. *Rev. arch.*, 1895, II, p. 14 sq. ; 1910, I, p. 220.

6. Sur l'identification contestable avec la Lemnia de Phidias, Deonna, *op. cit.*, Tome I, les méthodes archéologiques, p. 378.

7. *Ibid.*, III, p. 22 note 1. référ. ; Langey, *l. c.*

8. *Ath. Mitt.* XIII, p. 402 sq.

9. *Röm. Mitt.*, 1901, p. 255 sq.

10. Lechat, *L'Acropole d'Athènes-Phidias*, p. 75 sq.

de nouveaux attributs susceptibles de mieux caractériser l'être divin. Les éléments matériels de ses compositions existaient déjà dans le répertoire de l'art grec ; mais il appartient à Phidias, d'abord de les porter à ce degré d'achèvement d'où se dégage pour le public comme une impression de certitude, puis de leur donner une signification, une éloquence, une âme selon la nature de son génie. Bref, l'essentielle beauté de ces statues n'était réellement autre que le rayonnement de l'âme qui les habitait, et qui, elle-même, représentait le plus haut idéal qu'artiste grec eût conçu des dieux de la Grèce ¹ » Ainsi, le type supraterrestre des dieux commence à se dégager du type idéalisé du mortel, par son expression même, et non plus par de simples détails matériels. L'Apollon d'Olympie paraît brutal au visiteur : « ce front bas, ce nez court, cette lèvre pendante sont d'un athlète de la plus basse sorte, et non du dieu de la lumière ² » ; mais le Zeus de Phidias, si mal connu qu'il soit aujourd'hui, rayonne cependant d'un éclat divin auquel n'avaient pu atteindre les créations antérieures.

Mais, pour que cessât cette indétermination qui, de technique et inconsciente qu'elle était jadis, était devenue au v^e siècle consciente et idéale, il fallait que le réalisme, dès le iv^e siècle ³, incitât l'artiste à observer la nature sans parti-pris. La différenciation entre le type divin et humain ne sera complète qu'au temps où le portrait aura acquis droit de cité dans l'art, où les traits individuels commenceront à être fixés tels qu'ils sont en réalité, sans être déformés suivant l'image mentale de l'artiste. Les formes potelées de l'enfance seront rendues avec plus de souci de l'exactitude. Les corps de femmes acquerront une grâce, une douceur nouvelle, et leurs visages ne risqueront plus d'être confondus avec ceux d'un homme.

* * *

On constate l'existence de l'indétermination primitive non seulement dans les types, mais aussi dans *la technique*, dans l'utilisation des différentes matières par l'ouvrier. Actuellement, toutes les branches de la production artistique sont différenciées ; le céramiste modèle sa statuette, le sculpteur taillé sa statue, le bronzier fond son bronze, chacun avec ses procédés particuliers. Jadis, il n'en était pas ainsi, et ce n'est qu'après de longues expériences que l'artiste arriva à posséder la technique propre à la matière qu'il employait.

Les céramiques primitives — vases néolithiques d'Europe ou d'Égypte, poteries grecques du Dipylon ⁴ —, imitent les formes des objets en vannerie, et le décor géométrique qui les revêt ne dérive pas tant de la stylisation du modèle vivant, que des dessins nés naturellement dans le panier tressé ou le tapis de sparterie ⁵. Les premiers récipients de l'Égypte étaient sans doute faits en cuir tanné, et la céramique révèle nettement l'imitation de ces prototypes de peau ⁶.

Le modelleur de figurines, avons-nous vu, ne se distingue pas encore de son confrère le potier, et vases et statuettes sont unis dans ces récipients anthropomorphes que l'on rencontre partout. A Chypre, les figurines sont fabriquées par

1. Lechat, *Phidias*, p. 84-5.

2. Bertrand, *La Grèce du soleil et des paysages*, p. 249.

3. Sur les origines du réalisme en Grèce, cf. Deonna, *Peut-on comparer l'art de la Grèce à l'art du moyen âge*, p. 63 sq.

4. Perrot, *Hist. de l'art*, 7, p. 189 sq.

5. Schuchardt, *Das technische Ornament in den Anfängen der Kunst*, *Prähistor. Zeitschr.*, I, p. 37 ; cf. *L'Anthropologie*, p. 542.

6. Adolphe Reinach, *L'Égypte préhistorique*, p. 31 (réf.).

les potiers, au lieu d'être produites par une classe spéciale de modelers; les grossières maquettes dénotent l'emploi du tour, et les traits à la pointe, les zébrures, sont employés indifféremment sur les vases et les statuettes¹; les grandes images de terre cuite sont montées comme des récipients de forte taille, à l'aide de bandes de terre superposées, ou « colombins »², ou bien le cou est tournassé à la main, comme le col d'une jarre³; en un mot, la statue de terre qui fut en faveur non seulement en Chypre, mais dans la Grèce archaïque, est fabriquée exactement comme un vase⁴.

Bien plus, entre des matières différentes, comme la pierre et l'argile il y a souvent analogies de procédés, et, certaines têtes chypriotes en calcaire semblent avoir été travaillées comme dans de l'argile⁵. Mais prenons garde. Disons-nous que la technique céramique a influencé la technique de la pierre? Non, nous penserons simplement que l'artiste ne dispose encore que de quelques procédés, qu'il applique indifféremment, quelle que soit la matière employée. On l'a déjà dit : « ces artistes n'avaient pas encore assez l'intelligence ni la pratique de leur art pour savoir nettement que chaque matière a ses qualités propres, auxquelles convient une certaine technique, à l'exclusion de toutes les autres »⁶. Nous sommes en pleine période d'indétermination technique, dans laquelle on travaille de la même façon le marbre, la terre cuite, le bronze, mais sans que cela implique l'influence d'une matière sur une autre⁷. « Avec le temps, par la pratique, l'artiste découvre que toutes les matières n'ont pas des propriétés identiques. Il apprend à faire entre elles son choix, suivant la destination de l'œuvre qu'il entreprend et le caractère qu'il veut lui donner. Il se rend compte des effets qu'il peut obtenir de chacune d'elles, de ce qu'il doit renoncer à en attendre et de ce qu'il est en droit de lui demander⁸ ».

*
**

Ce principe, dont personne ne contestera la justesse, et dont l'application a été maintes fois reconnue dans l'art grec, est gros de conséquences. En nous fondant sur lui, nous pouvons contester la valeur de certaines théories en faveur dans l'histoire de la plastique grecque.

Prenons au hasard trois œuvres de la Grèce archaïque, exécutées dans des matières différentes, pierre, argile, bronze; nous allons reconnaître en elles des caractères communs, et nous nous demanderons comment nous devons les expliquer.

Voici un représentant de la série des Kouroi, l'Apollon d'Orchomène⁹. « Dans le modelé du torse, on sent l'imitation des procédés de la sculpture sur bois : le travail est dur; il semble que le sculpteur n'ait pas su ménager le passage d'un plan à l'autre. Ainsi les épaules et les pectoraux sont indiqués par de simples surfaces planes, et les arêtes presque vives qui les séparent figurent les clavicules.

1. Heuzey, *Catalogue des figurines en terre cuite*, p. 142, 145, 148, 150.

2. Heuzey, *op. l.*, p. 146, 161.

3. *Ibid.*, p. 161.

4. Deonna, *Les statues de terre cuite en Grèce*, p. 13, 50; fragment de statue de l'Acropole d'Athènes, façonnée au tour; id., *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, p. 15.

5. Deonna, *Les statues de terre cuite en Grèce*, p. 27; id., *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, p. 56, ex.

6. Lechat, *Au Musée*, p. 405.

7. Deonna, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*. I, p. 421.

8. Perrot, *Hist. de l'art*, 8, p. 141 sq.

9. Deonna, *Les Apollons archaïques*, p. 146, n° 26.

L'exécution de cette statue, qui procède par plans coupés, d'une rigueur presque géométrique, montre bien quelle difficulté les sculpteurs éprouvaient à oublier la technique du travail sur bois... »¹.

La même description pourrait s'appliquer à ce buste de terre cuite trouvé à Praesos et conservé au Musée d'Hérakleion² (Planche V), que son éditeur date de la première moitié du v^e siècle, mais qui me semble plutôt remonter au vi^e siècle. Les mêmes plans anguleux de la statue d'Orchomène y sont nettement visibles. Les oreilles, sèches et plates, ont l'air d'être coupées au couteau. La bouche, dont les lèvres ont des bords minces et aigus, est arrêtée aux commissures par une rainure verticale. Tous ces caractères ont frappé M. Forster, et nous verrons comment il cherche à les expliquer.

Enfin, les animaux primitifs en bronze trouvés à Olympie³ sont « d'un dessin maigre et anguleux » et semblent découpés à l'emporte-pièce ; le corps de la statuette féminine de Lusoi⁴ « a l'aspect d'un pilier qui par devant est plat comme une planche », et les bras, la poitrine, la tête ont la même raideur, le même manque de modelé que le Kouros de Béotie.

Ainsi, qu'il s'agisse de pierre, d'argile, de bronze, nous retrouvons dans ces œuvres les mêmes traits durs, heurtés, les mêmes arêtes vives. Quelle en est la raison ? C'est l'inexpérience technique de l'artiste qu'il faut accuser. A cette époque, l'indétermination qui régit les types plastiques gouverne aussi la technique. Il n'y a pas encore de technique spéciale pour la pierre, l'argile, mais l'artiste travaille ces matières avec les mêmes procédés indistinctivement. Malhabile, il ne sait pas encore ménager les transitions d'un plan à un autre, mais laisse subsister ces traces de l'ébauche, qu'un artiste plus habile plus tard aura soin de faire disparaître.

*
* *

Mais, s'il en est ainsi, que devient la théorie défendue par de nombreux savants, la thèse de l'influence de la technique du bois sur la plastique naissante ? Il y avait une fois en Grèce, une époque légendaire, pendant laquelle tout était en bois ; les temples étaient en bois, les statues étaient en bois, sous forme de planches ou de poutres grossièrement équarries. Le temple primitif aurait légué à son successeur de pierre maintes formes créées dans le bois, et facilement reconnaissables⁵. La statue ligneuse aurait transmis à sa descendante de poros ou de marbre la silhouette qu'elle avait et ses procédés techniques.

Laissons de côté l'architecture : le prototype en bois du temple grec n'est pas contestable. Tout au plus pourrait-on se demander si telle ou telle forme du temple en pierre en est bien une survivance, et s'il n'y a pas eu parfois exagération. Jadis on prétendait que l'église gothique dérivait jusque dans le moindre détail de la construction en bois et Châteaubriand s'écriait avec lyrisme : « Les forêts de Gaule ont passé dans les temples de nos pères et nos bois de chênes ont ainsi maintenu leur origine sacrée. Ces voûtes ciselées en feuillage, ces jambages qui appuient les murs, finissent brusquement comme des troncs brisés ; tout retrace

1. Collignon, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1881, p. 320-322.

2. Deonna, *Les statues de terre cuite en Grèce*, p. 53, n° 6, référ. ; *Wienerjahreshefte*, 1906, p. 119, fig. 46.

3. Perrot, *Hist. de l'Art*, 8, p. 421 sq.

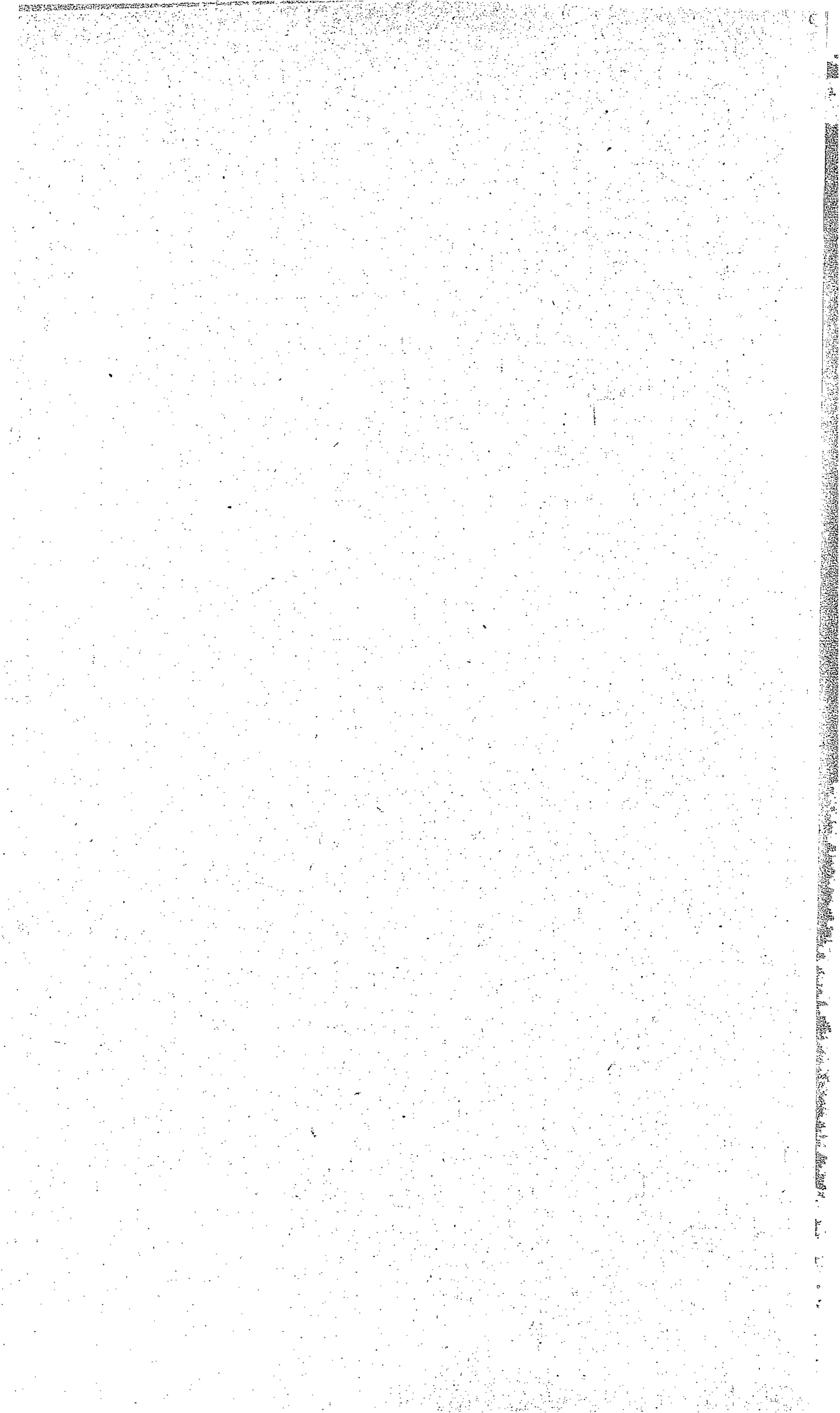
4. *Ibid.*, p. 453, fig. 225.

5. Perrot, *Histoire de l'Art*, 7, p. 350 ; Lechat, *Le temple grec* ; id., *Rev. ét. anc.*, 1910, p. 335 ex. origine des acrotères, Benndorf, *Wienerjahreshefte*, 1899, II, p. 3 sq.



Buste de terre cuite trouvé à Præsos.





le labyrinthe des bois dans les églises gothiques »¹. Aujourd'hui cette hypothèse est abandonnée².

Quelle admirable concordance entre l'antiquité et le moyen-âge ! Du temple en bois est sorti le temple en pierre, comme la cathédrale est sortie de l'église en bois ; le xoanon a donné naissance à la statue de pierre, et l'on reconnaît de même les habitudes du travail du bois dans les œuvres du début du moyen-âge !³ Rien d'impossible en principe à cela, et l'on connaît des analogies bien plus surprenantes encore⁴. Je crois toutefois, en ce qui concerne la plastique, qu'il s'agit ici d'un excès de logique⁵, et que la réalité est tout autre.

Il y a dans cette théorie plusieurs éléments à considérer, qui semblent se prêter un mutuel secours. Elle suppose tout d'abord l'existence d'une période où le bois fut presque l'unique matière statuaire ; elle admet ensuite que la forme des statues archaïques imite le xoanon primitif, taillé dans une planche ou une poutre de bois. Ces deux hypothèses ont été combattues par de bons arguments que j'ai exposés ailleurs⁶ ; on a montré qu'on ne saurait établir avec une pareille intransigeance une période du bois, et que si d'autres matières étaient employées alors, pourquoi la technique du bois l'aurait-elle emporté et se serait-elle imposée aux autres ? on a prouvé que si les premières statues ont l'air de planches, de poutres, c'est qu'elles reproduisent, non des xoana de bois, mais des formes primitives de l'art, instinctives, qui se retrouvent partout, aussi bien dans l'argile, le bronze, le marbre que le bois⁷.

Je laisse de côté ces deux faces de la question, dont la discussion renouvelée m'entraînerait hors des limites de cette étude consacrée à l'indétermination primitive de l'art, et je ne veux retenir qu'un troisième élément, dont les partisans de l'influence du bois font grand cas : « ce travail heurté et saccadé » ; ce « modelé sec », cet « abus des lignes droites, des plans rigides, des arêtes vives, des formes tranchées » ; ces « reliefs remplacés par des angles aigus », ces « méplats par des surfaces unies », en un mot, cette figure entière qui « semble avoir été taillée à coups de couteau brusques et répétés »⁸. Faut-il reconnaître dans ces caractères les traces de la technique propre au bois ? Rappelons-nous que nous les avons rencontrés dans la pierre, l'argile et le bronze.

*
* * *

Déduisant de leur hypothèse ses conséquences logiques, certains auteurs ont voulu retrouver dans les œuvres d'argile, travaillées à grands plans heurtés, l'influence du bois. A propos du buste de Praesos, M. Forster pense que la statuaire en Crète, abandonnant le bois, se servit de l'argile à défaut de marbre, et lui transmit ses procédés⁹. Il ne fait qu'appliquer à ces détails la croyance que les grossières figurines de la Grèce archaïque ou de Chypre imitent dans l'argile l'aspect de

1. *Génie du Christianisme*, III, VIII.

2. Brutails, *L'archéologie du moyen-âge*, p. 32, 77 ; Enlart, *Manuel d'arch. franç.*, I, p. 515, note 1 ; Bonnard, *Notions élémentaires d'arch. monumentale*, p. 163-4.

3. Michel, *Hist. de l'Art*, I, 2, p. 596.

4. Deonna, *Peut-on comparer l'art de la Grèce à l'art du moyen-âge* ; id. *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, Tome III, Les rythmes artistiques, 1912.

5. Id., Tome I, *Les méthodes archéologiques*, p. III sq. Excès de logique.

6. Deonna, *Les Apollons archaïques*, p. 33 sq. Les Kouroi et l'influence de la technique du bois ; id., *L'archéologie, sa valeur ses méthodes*, I, p. 120 sq.

7. Deonna, Quelques conventions primitives de l'art grec, *Rev. des Et. grecques*, 1910, p. 391 sq.

8. Holleaux, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1886, p. 98-9.

9. *Annual of the Brit. School*, VIII, 1901-2, p. 272 sq.

planches ou de colonnes des vieux xoana¹. M. Pottier s'étonne « que les historiens de la sculpture grecque prêtent si peu d'attention aux terres cuites, qui reproduisent en abondance les xoana de l'époque archaïque, et qui montrent très clairement la prédominance du corps en planche ou en tronc »². Je ne nie pas cette prédominance, mais il s'agit de formes primitives, instinctives, qui sont indépendantes de la matière employée; si les statuettes de terre cuite reproduisent les légendaires xoana, ce n'est pas que ceux-ci leur aient transmis leur forme, mais c'est que l'artiste ne disposait encore que de quelques schémas pour rendre le corps humain, qu'il avait appliqués aux xoana comme aux statuettes.

De même il taille indifféremment, suivant les mêmes procédés, le bois, la pierre, l'argile, et son œuvre, qu'elle soit en l'une ou en l'autre de ces matières, revêtira ce même aspect dur et anguleux. Il est à peine nécessaire de faire remarquer, comme Orsi³, que la technique du bois n'a pas été appliquée à la terre cuite. Il est inadmissible de supposer que les humbles modeleurs aient voulu imiter la technique des imagiers qui taillaient le bois; le bon sens repousse énergiquement cette supposition et les ressemblances constatées ne servent qu'à prouver que l'apparence « en bois » de certaines terres cuites ne provient pas de l'influence d'une technique particulière, mais d'une cause générale.

Regardez encore cette statuette trouvée à Salamine en Chypre⁴. Elle est plate, anguleuse; le bras droit enveloppé dans le manteau est replié sur la poitrine, et le bord de ce manteau, qui se dirige verticalement de l'épaule droite vers le poignet, est « coupé » franchement dans l'argile. Assurément, si cette statuette était en pierre, on y verrait la marque indubitable des instruments qui façonnèrent le bois et l'on dirait la même chose de cette statuette d'Héraclès, au Musée de l'Acropole, tout en arêtes, en angles aigus (fig. 4).

* * *

Souvent, dans *le bronze*, on « dirait l'incision sèche d'une lame tranchante dans un bois dur⁵ ». A-t-on prétendu parfois que le bronze lui aussi révèle l'influence de la technique du bois? Je ne sais; assurément, on le devrait dire, pour être logique jusqu'au bout, de ces bronzes aux plans secs qui sont fréquents dans l'archaïsme et dont j'ai cité des exemples. Si l'on admet l'influence du bois sur l'argile, on pourra prétendre que, puisque le bronze fondu en creux n'est en somme que le moulage de la maquette de terre, il est naturel qu'il ait conservé ces arêtes vives. Mais comment interprètera-t-on ces mêmes traits dans les bronzes qui sont en fonte pleine, comme les animaux géométriques d'Olympie?

En voulant retrouver, à cette époque d'indétermination artistique, l'influence d'une technique particulière, on aboutit à des impasses. La question de la Héra de Samos en est une preuve. On croit généralement qu'elle reproduit l'aspect des premiers bronze samiens fondus en creux, et on en voit la confirmation dans l'abus des lignes incisées comme dans sa forme cylindrique; ce ne sera, en somme, qu'une transposition dans la pierre des procédés chers aux bronziers: « si on avait à exécuter une statue en marbre, on devait, par un penchant naturel, traiter la

1. Pottier, *Les statuettes de terre cuite*, p. 18; O. Richter, *Mitt. Gesell. Wien.*, 1890, p. 91; Hoernes, *op. l.*, p. 179.

2. *Rev. des études grecques*, 1909, p. 466.

3. *Monum. antichi.*, VII, p. 222 note 1; cf. Deonna, *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, p. 38.

4. *Journal of Hellenic Studies*, 1891, pl. IX.

5. *Rev. arch.*, 1897, I, p. 141.

Pierre avec les mêmes procédés que l'on appliquait d'ordinaire au métal ¹. » Une hypothèse plus ancienne reconnaissait toutefois dans la statue du Louvre la copie d'un xoanon de bois. M. Lechat a pensé pouvoir concilier les deux opinions : dans



Fig. 4. — Statuette d'Héraclès, musée de l'Acropole.

sa forme générale, la statue d'Héra rappellerait le xoanon primitif, mais en même temps la silhouette et les détails trahiraient l'influence du bronze.

Mais, de deux choses l'une : ou bien le corps cylindrique provient des moules qui servaient à fondre les premières statues de bronze samiennes, ou bien il dérive du xoanon ; on ne saurait admettre à la fois les deux hypothèses dont l'une exclut l'autre. De plus, la statue manque de modelé, et en elle, on retrouve ces arêtes vives qui dénotent ailleurs, dit-on, l'influence du bois. « Le dessus de la main et le poignet sont aussi parfaitement plats et unis qu'une planche passée au rabot ² ». Or, le même détail, dans l'Hydrophore de l'Acropole, est attribué à l'influence du bois ³ ; devons-nous conclure à la même influence sur la Héra de Samos ?

1. Lechat, *Au Musée*, p. 404 sq.

2. *Ibid.*, p. 396, note 1.

3. *Ibid.*, p. 17-18.

On ne saurait, en effet, dans la même œuvre, retrouver à la fois l'influence du bois et celle du bronze, dire par exemple que l'aspect cylindrique et l'abus des incisions proviennent du prototype en bronze, et que le manque de modelé dérive des habitudes propres au travail du bois ; je ne m'imagine guère l'artiste alliant, même involontairement, ces deux techniques.

En réalité, la statue d'Héra n'imité nullement une œuvre de bronze et j'ai montré ailleurs que cette croyance est née de plusieurs erreurs qui s'engendrent mutuellement ; le raisonnement a été le suivant : la statue a été trouvée à Samos, donc elle y a été fabriquée ; Samos est la patrie d'origine de la fonte de bronze en creux, donc la Héra rappellera le souvenir des premiers bronzes et cela d'autant plus que l'incision est fréquente dans les bronzes ; comme la Héra est cylindrique, il faut croire que les premiers bronzes avaient ce même aspect. Un fois ceci établi, la Héra, devenue chef de l'école de Samos, a groupé autour d'elle nombre de sculptures anonymes ¹.

Mais la Héra n'est pas nécessairement samienne, et tout porte à croire qu'elle est naxienne ; l'incision n'est pas particulière au bronze, nous allons le voir ; et la forme cylindrique, qui apparaît déjà dans les terres cuites mycéniennes et se voit partout, n'est qu'une forme instinctive de l'art à ses débuts, comme la schéma rectangulaire ou triangulaire. Enfin, les plans « passés au rabot » ne s'expliquent ni par l'influence du bois, ni par celle du bronze, mais par les procédés généraux de la technique d'alors, qui n'est pas plus propre au bois qu'à la pierre ou à l'argile.

*
* *

Mais c'est presque uniquement à propos des œuvres de poros et de marbre que les partisans de la théorie du bois maintiennent avec vigueur leur hypothèse. Une réaction contre elle se dessine toutefois depuis quelques années, et MM. Loewy, Gardner, Amelung, Poulsen, della Seta, Lermann ², Hermann ³, von Bissing ⁴, Curtius ⁵, de Ridder ⁶, Picard ⁷, ont uni leurs efforts pour la renverser ⁸, prétendant que la forme de planche, de poutre, et les arêtes vives, ne résultent que de la taille même de la pierre et des procédés primitifs d'alors. Les adversaires restent sur leurs positions ⁹ ; mais certains inclinent à une transaction, et croient que « si les arguments présentés... valent peut-être contre l'influence des anciens xoana sur la formation des types plastiques en pierre, il est difficile de nier que le bois a légué à la pierre son matériel et ses procédés et de méconnaître sur les œuvres en marbre les conséquences de cet outillage et le souvenir des traditions antérieures ¹⁰ ». L'aveu est précieux, mais la concession n'est pas suffisante.

1. Sur cette discussion de la valeur de l'école samienne, Deonna, *L'archéologie*, I, p. 419 sq. ; id., *Les Apollons archaïques*, p. 286 sq., 308 sq. ; Saglio-Pottier, *Dict. des Ant.*, s. v. Statuaria, p. 1497 ; on y verra exposés tous les arguments qui ruinent l'existence de l'école samienne telle qu'elle est composée jusqu'à aujourd'hui.

2. *Altgriech. Plastik*, p. 2-3.

3. *Berl. Phil. Woch.*, 1909, p. 600.

4. *Rev. arch.*, 1910, I, p. 252 (à propos des statues de Min, de Koptos).

5. *Ath. Mitt.*, 1906.

6. *Rev. crit.*, 1911, II, p. 79 ; *Rev. des Ét. grecques*, 1911, p. 173.

7. *Rev. arch.*, 1900, I, p. 72 ; 1911, II, p. 13.

8. On trouvera de plus amples références dans : Deonna, *Les Apollons archaïques*, p. 33 sq. ; id., *Rev. des Ét. grecques*, 1910, p. 391 sq. ; *Diction. des ant.*, s. v. Sculptura, p. 1140.

9. Ex. Collignon, *Journal des Savants*, 1910, p. 10 ; Pottier, *Rev. des Ét. grecques*, 1909, p. 466.

10. Dugas, *Dict. des ant.*, I, c.

Si nous examinons la question, en nous efforçant de nous dégager de toute idée préconçue, nous aboutirons aux constatations suivantes :

a) Est-ce qu'en réalité l'art a suivi une marche rigoureusement logique, et a passé *des matières les plus tendres aux plus dures*? Cette idée est ancienne, et Winckelmann croyait que la statue était née dans la matière la plus molle, l'argile. L'archéologie d'aujourd'hui, plus au courant des origines de l'art, a rejeté cette opinion, mais conserve les trois autres termes de la proposition : bois, pierre tendre, marbre. Dès lors, il est naturel de chercher de l'une à l'autre de ces matières, des points de contacts, de transition, qui permettent de passer insensiblement de l'une à l'autre : le bois a transmis ses procédés à la pierre tendre, et celle-ci aux premières œuvres de marbre.

Mais la vie se moque souvent de la logique, et les théories a priori peuvent ne pas concorder avec l'étude des monuments. Il en est ainsi, je crois, pour cette théorie-ci, et je renvoie aux arguments que j'ai donnés, qui permettent de l'ébranler ¹.

b) Est-il nécessaire de croire que cette technique qui procède par grands plans coupés, cette *Technik des Schneidens*, ait été spéciale au bois? Identité de procédés ne signifie par forcément influence de l'un sur l'autre; ce serait confondre, erreur souvent commise, les similitudes spontanées avec les influences. S'il y a identité de technique entre le bois et la pierre, j'ajoute l'argile, cela tient non seulement à ce que ces matières sont tendres et se laissent facilement « couper » ², mais à ce que l'ouvrier primitif ne dispose que de moyens restreints, n'est pas encore à même de différencier la technique des matières suivant leurs qualités spécifiques, et est enserré de plus dans les conventions des arts naissants.

c). C'est trop systématiser que de croire que *le bois ne se prête qu'à une taille anguleuse*, et M. Poulsen a prouvé le contraire ³. Il permet parfaitement une taille aux angles adoucis, un modelé enveloppé, et ce serait nier l'évolution même de la technique que de ne pas l'admettre. M. Lechat le reconnaît, sans en tirer les conséquences fatales : « On retrouve les mêmes caractères techniques sur les statues en bois qu'à produites l'art français du moyen âge. Rien n'est plus naturel, puisque ces caractères dépendent surtout de la matière employée, et non d'un pays ou d'une école. Mais on ne devra les chercher évidemment que dans les œuvres des primitifs. Car il arrive, aux époques où l'art a pris tout son développement, que des artistes, par une sorte de gageure, demandent à la matière plus qu'elle n'est d'elle-même disposée à donner : ils demandent au bois, par exemple, de se laisser modeler comme le marbre. Des œuvres de ce genre ne prouvent rien contre ce que nous avons dit des caractères généraux de la sculpture primitive en bois ⁴ ». M. Dugas pense que si l'art grec avait conservé l'usage du bois pour la grande sculpture, ses œuvres en cette matière n'auraient sans doute pas été inférieures à celles de l'art égyptien, mais que le bois fut abandonné pour des matières dures avant que fût dépassé le stade de travail facile auquel poussait singulièrement la nature de cette matière ⁵. C'est avouer sa défaite. MM. Lechat et Dugas accordent que cet aspect « en bois » ne se trouve que dans les œuvres primitives. C'est dire qu'il ne provient pas des outils employés ou de la matière, mais de l'habileté plus ou moins grande de l'artiste. Malhabile, il taille à angles vifs, sans essayer d'amollir les contours; plus habile, il modèle, il assouplit les

1. Deonna, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, I, p. 114 sq.

2. Hermann, *l. c.*

3. *Jahrbuch*, 1906, p. 190.

4. *Au Musée*, p. 15, note 1.

5. *Dic. des anti.*, s. v. *Sculptura*, p. 1139, note 18.

angles, et ceci, quelle que soit la matière qu'il travaille, bois, argile, pierre ou bronze.

Que cette apparence anguleuse est indépendante de la matière employée, nous en avons une preuve en regardant les *dessins* des vases archaïques. Certains personnages de vases méliens ou rhodiens ¹, etc., ont des gestes raides de mannequins, sont anguleux, tout d'une pièce; le nez, le menton sont pointus; voyez encore ce vase de Tell Defenneh ou une jeune femme tient sa compagne par la



Fig. 5. — Peinture sur vase.

main ² (fig. 5.). Ce caractère ne se perdra que progressivement, et apparaîtra encore dans la peinture à figures rouges du commencement du v^e siècle ³, par exemple chez Douris ⁴. Autrement dit, on relève dans les silhouettes les mêmes arêtes que dans la ronde bosse. Elles aussi ont l'air d'être coupées au couteau. Et la raison est la même. Avez-vous vu un enfant dessiner? Il n'est pas plus maître de son crayon que ne l'était le dessinateur primitif ou que le sculpteur n'était maître de son ciseau; lui aussi trace des corps anguleux et ne sait encore bien arrondir les contours.

S'il en est autrement, nous serons forcés d'étendre l'influence du bois à tous les monuments qui présentent les mêmes caractères que ceux de l'archaïsme grec, et que l'on rencontre partout où l'artiste n'a pas encore acquis une maîtrise suffisante, ou au contraire ne possède plus qu'une technique dégénérée.

Certaines têtes de l'Ara Pacis, dit Sieveking, « wirken flachenhaft und kantig, fast wie in Holz geschnitten » ⁵; dira-t-on que le sculpteur romain s'est souvenu de la vieille technique du bois? Cette statuette gallo-romaine de Mercure est d'une telle grossièreté « qu'on la dirait découpée au couteau dans un morceau de bois » ⁶; imite-t-elle un prototype ligneux? Au xi^e siècle, la sculpture en stuc friable des Abruzzes a pris parfois l'apparence d'une sculpture au couteau, sans qu'il soit nécessaire de songer à une influence du bois ⁷. Mais, quittons l'antiquité et le moyen âge, où il ne serait pas difficile de trouver d'autres exemples, et considérons les œuvres des peuples peu civilisés d'aujourd'hui. Ce groupe d'Amérique, jaguar et tortue ⁸, ressemble aux jouets en bois de Nuremberg ou aux animaux géométriques d'Olympie.

L'expérience technique seule est en jeu. C'est pourquoi cette statue féminine du musée de Chalcis ⁹ (fig. 6) n'est qu'arêtes et angles vifs, parce que l'artiste grec du iv^e siècle qui l'a sculptée, ne l'a pas terminée, ne lui a pas donné le modelé nécessaire; il en aurait été capable, car à cette époque l'art n'éprouve plus les difficultés des débuts, mais son ancêtre, l'imagier du vi^e siècle ne le pouvait encore et ne savait dépasser ce stade primitif du travail.

1. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1895, p. 74, fig. 2.

2. *Jahrbuch. d. kais. arch. deut. Inst.*, 1895, p. 44, fig.

3. *Mon. Piot*, XIII, 1906, p. 165, note 33.

4. Hartwig, *Meisterschalen*, p. 204, pl. XX, p. 663.

5. *Wienerjahreshefte*, 10, 1907, p. 178.

6. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 74, n° 59.

7. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, p. 565.

8. *Annales du Musée Guimet*, X, pl. VI, p. 1075.

9. *Mon. Piot*, IV, 1897, p. 226, fig.

*
**

Rejetons donc cette hantise de la technique du bois, et n'en cherchons pas la trace dans le moindre détail. M. Lechat, dont j'admire les remarquables études sur la plastique attique, me permettra sans doute de n'être pas de son avis sur ce point. Pour lui, *l'oreille* nette et découpée à l'emporte-pièce¹, la rainure qui circonscrit *les narines*, la rigole en biseau qui prolonge *les paupières*, *la bouche* en arc de cercle, aux lèvres minces et sèches, tout « ramènerait à une technique très différente de celle du marbre, à l'ancienne technique du bois, que la technique en calcaire tendre n'avait fait que continuer »². Mais je retrouve ces mêmes détails, traités de la même façon, dans le buste en terre cuite de Praesos, comme dans certains bronzes; plus tard encore dans l'art gréco-bouddhique, qui ressemble tant à celui du temps des Pisistratides, puis dans l'art roman.

Faut-il, « dans l'histoire de la technique des *pièces rapportées*, prendre comme point de départ la sculpture du bois »³. Mais Brunn prétendait que les bras collés aux corps des Kouroi rappellent le prototype de bois dans lequel il eût été difficile de détacher les membres⁴. Ainsi, le même détail se prête à deux interprétations diamétralement opposées, bien que dérivées toutes deux de la théorie du bois.

Croirons-nous, avec Furtwaengler⁵, que ce relief archaïque où le sculpteur, après avoir silhouetté ses personnages sur la pierre, a ravalé le fond, *ce relief découpé* dont les monuments de Laconie ou de Naucratis⁶ offrent des exemples, dérive de la vieille sculpture de bois? M. Cahen le nie, et met ce procédé en rapport avec les habitudes de la peinture archaïque, avec le dessin par ombre portée⁷. M. Mendel est du même avis⁸, et ajoute que si l'hypothèse adverse était vraie, « il resterait à expliquer pourquoi, dans la sculpture sur bois elle-même, elle a prévalu de préférence à une forme plus proprement plastique ». Au-dessus des exigences de la matière, qui sont réelles, il y a cependant des exigences d'un



Fig. 6. — Statue féminine.

1. *Sculpture attique*, p. 105, 196; *Musée*, p. 60, 385.

2. *Sculpture attique*, p. 10; *Musée*, p. 108; *Dict. des ant.*, s. v. Sculptura, p. 1140, note 7.

3. *Dict. des ant.*, p. 1143.

4. *Gesch. d. gr. Künstler*, 1897, II, p. 94; Deonna, *Apollons archaïques*, p. 34.

5. *Coll. Sabouroff*, I, texte pl. I; *Dict. des ant.*, s. v. Sculptura, p. 1140.

6. *Annual Brit. School.*, V, pl. XI.

7. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1899, p. 600.

8. *Ibid.*, 1900, p. 557.

ordre plus général. Quand je vois ce procédé employé partout, aussi bien dans l'art seldjoucide ¹ que dans l'art roman, je ne puis croire que ces monuments supposent la préexistence d'une œuvre de bois. Dois-je le dire aussi des stèles de Mycènes, taillées suivant le même procédé? En réalité, c'est un stade nécessaire de l'évolution du relief, que nous voyons, dès l'art quaternaire, naître de la peinture. Certains dessins sont peints; d'autres sont des gravures incisées dans la pierre; d'autres encore sont circonscrits « par une sorte de grattage de la roche donnant un aspect de champlevé », et la peinture est comme à contours découpés ², procédé semblable à celui de l'art grec archaïque. Ce n'est que petit à petit que le modelé enlève aux personnages cet aspect de planches découpées appliquées sur un fond.

* * *

Je crois que dans bien des cas on a commis une erreur analogue à la précédente, en reconnaissant *l'influence d'une matière sur une autre*, alors qu'en réalité il faudrait plutôt rendre l'indétermination technique responsable de l'identité d'aspect.

Une tête en calcaire, trouvée au Ptoion et datant du VI^e siècle ³, dans laquelle certains reconnaissent l'influence du bois, conserverait, pour d'autres, le souvenir de la technique du métal battu au marteau, du *sphyrelaton*. Il en serait de même pour le Kouros de Théra ⁴. Plus tard, au V^e siècle, la chevelure en calotte de l'éphèbe « Sciarra » ⁵, les draperies et les nus des statues d'Olympie ⁶, l'Hestia Giustiniani ⁷ tout entière, révéleraient l'influence sur la pierre du sphyrelaton. L'argile elle-même aurait subi la contagion, et le sarcophage en terre cuite de la Villa Giulia, à Rome ⁸ en serait un exemple.

Comme la plastique en bronze a été florissante au VI^e siècle, on s'est souvent demandé si les œuvres de marbre de cette époque ne conserveraient pas quelques détails de technique propres en bronze. La Héra de Samos est, nous l'avons vu, un exemple de cette croyance. M. Pottier pense des Korés de l'Acropole que « c'est une sorte de tour de force pour transporter dans l'admirable matière qu'est le marbre toutes les délicatesses méticuleuses du métal; elles en ont même gardé la sécheresse et la rigidité » ⁹. M. Lechat croit que, si cette influence existe, elle ne peut porter que sur les détails du costume, de la chevelure, et des ornements, et qu'elle a dû s'exercer non pas directement, mais par l'intermédiaire du type viril, qui devait être plus fréquent en bronze qu'en marbre ¹⁰. Au V^e siècle aussi, on constate souvent dans les œuvres de marbre « l'imitation métallique chère aux sculpteurs de la période antérieure à Phidias » ¹¹; on répète que les statues d'Egine sont conçues comme des bronzes ¹²; on admet l'influence du bronze sur les Cariatides de l'Erechtheion ¹³, en un mot, on veut la voir partout où le modèle est sec,

1. *Rev. de l'art anc. et mod.*, 1909, 2, p. 266, fig.

2. Déchelette, *op. l.*, I, p. 244-5; *L'Anthropologie*, 1901, p. 676; 1904, p. 146, 148; 1907, p. 20.

3. Deonna, *Apollons archaïques*, p. 161, n° 35.

4. *ibid.*, p. 228.

5. *Röm. Mitt.*, 1883, p. 103; 1887, p. 53, 107, 103.

6. *Jahrbuch*, 1890, p. 106.

8. *Mon. ant.*, VIII, p. 532.

9. *Rev. des Et. grecques*, 1905, p. 139-40.

10. *Sculpture attique*, p. 346, note 1; Deonna, *op. cit.*, p. 38, note 6.

11. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1896, p. 448.

12. Opinion combattue par Furtwängler, *Beschreib.*, p. 88-9.

13. *Gaz. d. B. A.* 1902, II, p. 46.

dur, où les plis de la draperie sont rigides, où les yeux ont des arêtes vives, où les cheveux sont minutieusement fouillés, où l'incision abonde.

Toutes ces assertions n'ont pas la même valeur. Il est naturel que les copies en marbre d'originaux de bronze conservent certains caractères propres au métal. Mais, quand il s'agit de marbres qui sont des originaux, comme les statues d'Egine, d'Olympie ou de l'Erechtheion, sommes-nous autorisés à attribuer à l'influence du bronze ces traits qui nous paraissent métalliques ?

L'incision semble être un caractère si propre au bronze, qu'on reconnaît la technique du métal même dans les terres cuites où elle apparaît¹. Mais nous savons que l'incision est un caractère primitif, qui supplée partout à l'insuffisance du modelé, et n'a rien à voir avec la technique du bronze. Le sculpteur qui a taillé la tête en ivoire de Brassempouy², a incisé la chevelure en quadrillage, comme le fera quelques siècles plus tard le sculpteur de Kouroi et de Korés. Le vêtement, peint à l'origine, ou réduit à une chape rigide sans détails, verra ses plis être gravés, et les torses de Chios ne révèlent l'existence de leur chiton que par les lignes onduleuses qui courent à leur surface.³ Pourquoi donc, quand l'incision apparaît dans la Héra de Samos, serait-elle révélatrice de la technique du bronze⁴ ?

Avec les progrès de la technique, le pli se modèle en relief, mais pendant longtemps encore il garde cette sécheresse métallique qui nous frappe dans les Korés du vi^e siècle, ou au v^e, dans les statues d'Olympie, aussi bien que dans les statues de l'art roman et gothique.

Quant à la *minutie des détails*, ne savons-nous pas que l'artiste primitif, quel qu'il soit, se complait aux détails, et n'est pas encore à même d'avoir une vue synthétique de son œuvre⁵ ?

En résumé, je crois que si certains marbres du vi^e et encore du v^e siècles, qui sont des originaux, ressemblent à des œuvres de bronze par certains détails, c'est qu'à cette époque la technique du métal et celle de la pierre n'étaient pas encore entièrement différenciées⁶. Furtwaengler a déjà remarqué que les artistes avant Phidias employaient pour le marbre et le bronze les mêmes procédés, et qu'au temps de Phidias encore, la distinction n'est pas complète⁷. Elle ne le sera qu'au iv^e siècle, où Praxitèle saura donner au marbre un modelé subtil, où Lysippe n'aura point de rival comme bronzier⁸. Mais, dès cette époque, se préparait, aussi bien dans les types que dans la technique, un retour à l'indétermination artistique, qui venait à peine de cesser.

*
* *

On a souvent remarqué qu'on retrouve, aux époques de civilisation avancée, certains aspects qui rappellent ceux des civilisations à leurs débuts. La littérature, la musique actuelles, dit Nordau, qui traite sévèrement ses contemporains de « dégénérés », est un retour à un état de choses depuis longtemps oublié, une

1. Deonna, *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, p. 32, note 3.

2. Hoernes, *Urgeschichte der bild. Kunst*, pl. II, 7-8.

3. Lechat, *Sculpture attique*, p. 174-5, fig.

4. Id., *Au Musée*, p. 404.

5. Lechat, *Sculpture attique*, p. 6 ; id., *Au Musée*, p. 392 ; Deonna, *Peut-on comparer l'art de la Grèce à l'art du moyen âge*.

6. Les sculptures des frères Mantegazza (xv^e s.) sont « comme martelées sur une âme de bois aux arêtes multiples et coupantes », Michel, *Histoire de l'art*, IV, I, p. 178. N'est-ce pas la preuve qu'il s'agit d'une simple question d'habileté technique ?

7. Perrot, *Praxitèle*, p. 116.

8. *Masterpieces*, p. 7-8.

régression à des formes lointaines. « Loin d'être l'avenir, c'est le passé le plus oublié, le plus fabuleux. Les dégénérés balbutient et bégaiement au lieu de parler. Ils poussent des cris monosyllabiques au lieu de construire des phrases grammaticales et systématiquement articulées. Ils dessinent et peignent comme des enfants qui salissent, de leurs mains polissonnes, les tables et les murs. Ils font de la musique comme les hommes jaunes de l'Extrême-Orient. Ils confondent tous les genres d'art, et les ramènent aux formes primitives, avant que l'évolution les eût différenciées¹ ». On reconnaît, dans ces phrases ardentes, l'exagération de cet écrivain. Mais le fond de l'idée est juste. M. Lalo, qui rapproche des réformes de Wagner les essais musicaux des florentins primitifs, affirme lui aussi que l'art des débuts ressemble souvent à l'art des périodes très civilisées. « L'incohérence des débuts doit ressembler du dehors à la complication organisée qui termine toute évolution, comme l'extrême analyse ressemble à l'extrême confusion. Ainsi, dans l'art, le premier et le dernier âge sont tous les deux, par rapport à ce qui précède et ce qui suit, une complication et même une incohérence à certains égards² ».

Spencer, dans un chapitre intitulé *L'art barbare*³, constate lui aussi ce retour à des formes d'art rudimentaires. Dans nos expositions, ce sont des meubles qui semblent taillés pour des hommes vêtus de peaux de bêtes ; ce sont des poteries qui rivalisent de grossièreté avec celles des néolithiques⁴ ; la peinture des « cubistes » découpe la nature en cubes, carrés, trapèzes, rectangles, et amoncelle sur la toile des plots de formes géométriques : elle retrouve, sans s'en douter, les formes que l'ouvrier primitif des temps néolithiques ou des débuts de la Grèce donnait à ses personnages, triangles, rectangles, etc.⁵. Ce sont des régressions, parfois volontaires, parfois involontaires, dues non point à l'inexpérience technique qui crée à des siècles de distance et sans contact des similitudes spontanées, mais au contraire, à la trop grande virtuosité, ou à la lassitude des formules connues.

En Grèce, l'époque hellénistique non seulement recherche et copie les œuvres d'art des siècles passés, mais revient parfois aussi, par d'autres voies, à certaines formes telles qu'elles étaient avant leur différenciation.

Le primitif confond les traits de l'homme et de l'animal ? Mais les études des sciences naturelles au temps des diadoques ont permis de mieux connaître l'homme et l'animal, et on a été frappé de certaines ressemblances que peuvent présenter dans la réalité une tête humaine et une tête animale⁶ ; la physiognomonie se développe, et l'influence de ces comparaisons se fait sentir dans l'art. Si la Grèce classique avait ennobli les visages grimaçants des monstres, Centaures ou Gorgones, des Silènes, des Satyres, de Pan, sous la poussée du réalisme qui ne produit ses effets extrêmes qu'au temps des diadoques, voici qu'un processus inverse ramène les traits humanisés à l'animalité. Pan se ravale de plus en plus au rang de la brute qu'il avait quitté, et ne se distingue souvent plus du bouc, son ancêtre⁷. Le visage d'Alexandre, disait-on, ressemblait à celui d'un lion (ἀρρενωπὸν καὶ λεοντωδες)⁸, et sa

1. *Dégénérescence*, II, p. 244, 556.

2. *Esquisse d'une esthétique musicale scientifique*, p. 280.

3. *Faits et commentaires*, trad. Dietrich, 1903, p. 296 sq.

4. Clutton-Brock, The « primitive » tendency in modern art, *The Burlington Magazine*, 1911, p. 226 sq.

5. Sur ces schémas primitifs, *Rev. des Ét. grecques*, 1910, p. 379 sq. : Quelques conventions primitives de l'art grec.

6. Sur les rapports entre la physionomie humaine et celle de l'animal, cf. Cuyet, *La mimique*, p. 16 sq. (fig. 2, tête d'homme et muflon de lion).

7. Pottier-Reinach, *Nécropole de Myrina*, p. 384 ; Roscher, *Lexikon*, s. v. Pan, p. 1432 sq.

8. Lange, *Darstellung des Menschen*, p. 115.

chevelure rejetée en arrière avait l'air d'une crinière. Quelque temps plus tard, ce même caractère, joint à la laideur voulue du visage, à la ligne fuyante du front, à l'angle facial fermé, donne « un caractère de bestialité singulière » à la tête de Galatée trouvée à Délos ¹. En revanche, l'animal s'humanise, et le museau de lion prend un caractère presque humain ². Cette confusion était due jadis à l'inexpérience technique ; elle reparait maintenant pour d'autres raisons.

Pendant longtemps, l'art grec n'avait su *distinguer par leurs caractères spécifiques l'homme et la femme*, indétermination qui a souvent donné lieu à des confusions. Avec le iv^e siècle, certains types divins s'efféminent ³, et, passé l'époque d'Alexandre, Apollon, Dionysos, tendent de plus en plus à se confondre avec l'idéal féminin ; les Eros n'ont plus que des formes ambiguës qui nécessitent, quand ils sont drapés, un dévoilement significatif ⁴. Qui s'étonnerait qu'on ait longtemps appelé Ariane une tête de Dionysos hellénistique ⁵ ? Les Hermaphrodites envahissent la plastique.

Cette même indétermination provenait au vi^e siècle de l'inexpérience technique ; au v^e siècle, de l'influence exercée par le type viril sur le type féminin ; à l'époque hellénistique, l'idéal féminin de mollesse et de volupté s'impose au type des dieux jeunes et beaux, comme il l'avait fait parfois auparavant, dans l'art insulaire, où le Kouros s'était rapproché de sa sœur la Koré. Mais, en même temps, les études scientifiques ont pu inciter l'artiste à reproduire des formes ambiguës que la nature donnait aux féminisés ⁶.

On constate le même phénomène dans la technique. Le relief, d'abord confondu avec la peinture, s'en était détaché petit à petit ; un jour même il était devenu ronde-bosse et avait communiqué à la statue issue de lui certaines qualités originaires du dessin, telles que le mouvement ⁷. Mais voici que la peinture, à partir du iv^e siècle, ne fournit plus seulement à la sculpture un riche répertoire de motifs, ne l'aide plus seulement dans la recherche de l'expression, mais veut encore lui transmettre ses procédés techniques. La sculpture devient picturale, si bien qu'on en arrive à une *véritable confusion des genres artistiques*, où le relief imite l'effet d'une peinture, où la ronde-bosse elle-même compose ses groupes comme des tableaux, les charge d'éléments pittoresques, et recherche les effets de clair-obscur. Ici encore, il y a un retour à l'indétermination primitive ; mais ce n'est plus l'inhabileté de l'artiste qu'il en faut accuser, c'est au contraire sa trop grande habileté qui le pousse à transposer dans un domaine de l'art des procédés qui sont propres à un autre.

*
* * *

Ce retour à l'indétermination n'est en somme que l'application d'un phénomène plus général encore : l'art arrivé à la maturité retrouve, sans contact et par une voie différente, des formes et des procédés qui étaient nés pour de tout autres motifs et spontanément dans l'art des débuts. J'en ai déjà donné de nombreux

1. Leroux, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1910, p. 499.

2. Lange, *op. l.*, p. 114-5.

3. Perrot, *Praxitèle*, p. 76 ; Mahler, *Polyklet*, p. 133, etc.

4. Terre cuite de Myrina.

5. *Rev. arch.*, 1908, II, p. 162, note 7, référ.

6. Dr Meige, L'infantilisme, le féminisme et les Hermaphrodites antiques, *L'Anthropologie*, 1895, p. 257, 414, 538.

7. Sur cette question, Seta, *Genesi dello Scorsio*.

exemples ¹; j'en ajouterai ici quelques-uns encore, qui prouveront une fois de plus ces retours à de très vieilles formules oubliées.

On sait quels ont été les efforts des sculpteurs grecs pour varier harmonieusement les mouvements des bras et des jambes dans leurs statues. Pendant longtemps, toute l'action semble concentrée dans la même moitié du corps, et bras et jambe s'avancent du même côté. Ce n'est qu'au commencement du v^e siècle que le *chiasmus*, c'est-à-dire la correspondance croisée des membres pénétra dans la statuaire ². Était-ce une création de Pythagoras de Rhegion, comme le pensait Brunn ³? n'était-ce pas, plutôt que l'invention d'un artiste déterminé ⁴, un progrès spontané et nécessaire, comme le fut celui qui rompit vers le même moment la vieille frontalité? ⁵

Mais ce rythme, qu'affectionne le Grec du v^e et du iv^e siècles, amoureux de pondération et de symétrie, n'est plus observé avec la même rigueur par les hellénistiques, et l'on remarque dans plusieurs de leurs œuvres ce retour à l'attitude antérieure au chiasme. On l'a constatée dans nombre de sculptures pergaméniennes, telles que le Gaulois de Venise, le Perse d'Aix, etc. ⁶. Si la plupart des Vénus pudiques révèlent « l'existence d'une véritable loi, qui veut qu'au mouvement des bras réponde un mouvement contraire et symétrique des jambes », cette loi est violée par l'Aphrodite du groupe de Délos ⁷. On ne peut donc trouver dans le manque de chiasme de la Niobide Chiaramonti, un argument qui permette de la retirer à l'époque hellénistique pour la faire remonter plus haut ⁸.

Des matières oubliées pendant longtemps reviennent en faveur. L'archaïsme du vi^e siècle avait connu l'emploi statuaire de l'argile, mais le v^e siècle avait abandonné cette matière qui lui semblait trop indigente et dont il avait aperçu les graves défauts techniques ⁹. Mais dès la fin du iv^e siècle, et surtout pendant les temps hellénistiques, il semble qu'il y ait en Grèce une renaissance de la plastique en terre, déterminée par des conditions artistiques nouvelles ¹⁰: on veut produire vite et à bon marché, et l'argile, mieux que le marbre ou le bronze, se prête à ces désirs, d'autant plus qu'il est facile de la dissimuler sous une dorure ou un vernis éclatant. La Renaissance verra renaître pour des motifs analogues la vieille plastique de terre qu'avaient aimée dans la même contrée les Étrusques.

Considérez une statue de l'archaïsme grec du vi^e siècle, une Koré. M. Lechat a fait observer que « ces statues ne sont qu'un composé de détails minutieusement exécutés » et que « pas une, à l'exception de la grande statue d'Anténor, n'a été faite pour une vue d'ensemble, ni seulement pour être regardée à quelques pas de distance ¹¹ ». C'est un phénomène bien souvent constaté que cette complexité des formes matérielles et spirituelles chez les peuples qui en sont encore à un degré inférieur de développement. Leur langue possède un grand nombre de mots pour

1. *Comment les procédés inconscients d'expression se sont transformés en procédés conscients dans l'art grec*, 1910.

2. Lechat, *Pythagoras de Rhegion*, p. 54, référ.; id., *Sculpture attique*, p. 459.

3. Lechat, *l. c.*

4. Sur les « inventions » des artistes grecs, Deonna, *L'Archéologie, sa valeur, ses méthodes*, I, p. 268 sq.

5. Homolle, *Mon. Piot*, IV, 1897, p. 200.

6. Körte, *Jahrbuch, d. d. arch. Instituts*, 1896, p. 17-18.

7. Bulard, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1906, p. 625.

8. Amelung, *Vatikan*, I, p. 426.

9. Deonna, *Les statues de terre cuite en Grèce*, p. 28; id., *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, p. 227.

10. *Ibid.*, p. 30 et 232.

11. Lechat, *Musée*, p. 392.

désigner le même détail concret, mais ignore les termes d'ensemble, les abstractions¹; leur musique est d'une complexité naïve, qui rappelle à certains critiques la complexité savante et raffinée des époques avancées². Et l'art figuré, lui aussi, ne sait pas encore, comme il le pourra au v^e siècle, s'élever au-dessus du détail matériel au profit d'une vue synthétique. Cet *amour du détail* lui fait surcharger d'ornements inutiles ses vases, créer des formes compliquées; sculpter avec minutie les boucles de la chevelure, les broderies des vêtements, les bijoux, les bracelets. Mais voici l'époque hellénistique; la technique a acquis toute sa perfection, et la virtuosité introduit dans la plastique comme dans la littérature la théorie funeste de « l'art pour l'art ». Anatomiste, au courant des recherches scientifiques qui se sont développées à Alexandrie, le sculpteur scrute avec une précision souvent cruelle les menus détails du corps humain; il n'omettra bientôt plus la petite verrue sur la joue de son modèle, ou sur la jambe de son satyre. Dans les vêtements, qu'il s'efforce de transcrire fidèlement, il indiquera les franges, les broderies, il cisèlera les chaussures. En dissociant de nouveau, mais pour d'autres motifs que les primitifs, les éléments dont se compose un ensemble, il arrivera parfois à des contradictions, comme jadis; il ne craindra pas de faire flotter au vent le vêtement d'une statue tranquille. La virtuosité l'a perdu, il s'occupe plutôt du détail que de l'ensemble, et l'excès de science le fait retomber dans des erreurs analogues à celles que commettaient ses devanciers malhabiles.

*
* *

Arrêtons ici la liste de ces exemples qu'on pourrait facilement accroître. *L'indétermination primitive*, soit dans les sujets, soit dans les techniques, a permis de contester la valeur de certaines théories archéologiques, que d'autres arguments encore venaient battre en brèche; d'autre part, nous avons vu que l'art, après être péniblement arrivé à différencier les motifs et les techniques, *retourne à cette confusion originelle*, mais cette fois non plus par incapacité, le plus souvent au contraire par excès d'habileté.

1. Lévy-Bruhl, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, p. 152 sq.

2. Lalo, *Esquisse d'une esthétique musicale scientifique*, p. 262.

DU NOM CHEZ LES TOUCOULEURS ET PEULS ISLAMISÉS DU FOUTA SÉNÉGALAIS

Par M. Henri GADEN (Sénégal).

Chez les Toucouleurs et Peuls islamisés du Fouta Sénégalais, c'est, de préférence, à l'une des grand'mères qu'il appartient de donner les premiers soins à l'enfant nouveau-né. Elle coupe le cordon ombilical en prononçant une courte prière pour attirer la bénédiction de Dieu sur cette opération, puis elle lave l'enfant, dès la sortie du délivre. Aucun mâle, si jeune soit-il, ne doit assister à ce premier lavage.

La mère et l'enfant ne sortent pas pendant la semaine qui suit l'accouchement. Le mari lui-même ne doit pas pénétrer dans la case pendant cette période; les femmes parentes ou amies y sont seules admises, ainsi que les enfants de la famille. On évite d'en laisser approcher les personnes soupçonnées de sorcellerie, car on croit que les femmes en couches ou nouvellement accouchées sont, comme les nouvelles mariées, comme les garçons qui viennent d'être circoncis et les filles qui viennent d'être excisées, des proies particulièrement faciles pour les sorciers mangeurs d'hommes.

Le septième jour après l'accouchement est jour de fête pour la famille. La femme se pare et fait sa première sortie; elle reçoit un cadeau de son mari, les parents et les amis lui font visite et la complimentent. L'enfant leur est présenté par son père ou par une sœur de celui-ci et il est procédé à sa dénomination.

Le plus souvent, c'est un marabout, choisi et invité par la famille, qui donne à l'enfant son nom coranique, en disant « Dieu a ordonné qu'il soit nommé de tel nom », puis il récite la *fatihah* et dit une prière par laquelle il demande à Dieu d'accorder une longue et heureuse vie à « un tel fils d'un tel » et de le guider dans la voie du bien. Tous les assistants répondent *amîn*. Le père dit aussi quel nom il donne à l'enfant, et il peut choisir précisément celui qui vient de lui être donné comme nom coranique. Après le père, la mère, la grand'mère, la tante sœur du père sont admises à dire également le nom qu'elles donnent à l'enfant. Elles peuvent renoncer à user de cette prérogative; souvent elles se mettent d'accord pour donner un même nom.

Ensuite, on rase la tête de l'enfant et on le lave. Le marabout lui attache aux poignets, aux chevilles et autour des reins, des amulettes qui doivent le préserver des maladies et des entreprises des sorciers et jeteurs de sorts. Le gris-gris placé sur les reins a une importance particulière et se nomme *rénordu* « le gardien ».

Un repas est préparé pour ceux qui sont venus; des moutons sont égorgés dont la viande est distribuée à tous ceux qui se présentent, et, à tous ceux auxquels on en donne, on demande de prier Dieu qu'il accorde une longue vie à l'enfant.

Cette fête porte le nom de « journée du *lôtyital*¹ ».

1. *Lôtyital* s'entend du lavage de l'enfant après que sa tête a été, pour la première fois, rasée. La présence dans ce mot du dérivatif *it*, qui exprime souvent une idée de répétition en sens inverse, de cessation, permet de penser que cette opération est interprétée comme un rite de séparation.

Dans beaucoup de familles on n'a pas recours à un marabout pour dénommer l'enfant; c'est le père qui donne le nom; le marabout se borne à dire les prières et à attacher à l'enfant les amulettes qu'il a préparées.

Dans certaines grandes familles, des conventions spéciales, destinées à perpétuer le souvenir de certains ancêtres, fixent le nom de l'enfant d'après son rang de naissance¹. C'est ainsi que dans la famille *Wan* qui fournit les chefs du Lao², le premier fils est toujours nommé *Mahmadou* et la première fille *Raki*, le deuxième fils *Ahmadou Moktar* et la deuxième fille *Kouro*, le troisième fils *Biram* et la troisième fille *Defa*. S'il vient ensuite d'autres enfants, le choix de leur nom est à la disposition du père.

Le nom, ou *'inde*, qui représente l'enfant et l'agrège à la famille et à la Société, est celui qui lui est donné soit par le marabout convié à cet effet, soit par le père, soit conformément aux conventions spéciales de la famille. Les noms qui lui sont donnés après celui-là par ceux de ses parents que la coutume y autorise, ou le surnom par lequel il peut être habituellement désigné, sont des *sowôre* (pl. *tyow-ôdye*), des noms « qui doublent » le premier, seul caractéristique, même quand il n'est pas employé.

L'individu n'étant pas suffisamment défini par le nom, *'inde* ou *sowôre*, qu'il porte habituellement, le fait suivre quelquefois du nom de clan de sa famille. Ainsi *Boubou Dyâ* désigne un homme du clan des *Dyâ* connu sous le nom de *Boubou*, qui peut être, soit son véritable nom, ou *'in-de*, soit un *sowôre*.

Le nom de clan est nommé par les Peuls et Toucouleurs *yettôde*, « celui qui honore », parce qu'on fait honneur à la personne qu'on salue en prononçant son nom de clan. Mais les *rimayhe*³, captifs libérés par le simple jeu des coutumes, et leurs descendants, sont agrégés au clan de leurs anciens maîtres et en portent le nom. Il arrive aussi que des individus s'attribuent, parce que plus honorable que le leur, un *yettôde* auquel ils n'ont pas droit, *yettôde ko hâsôre tan*, « le *yettôde* est seulement appliqué » (sur les gens) comme une sorte d'étiquette qui ne ferait pas partie d'eux, disent les Toucouleurs, et ils plaisantent les *Bâshe*, qui ont pour *yettôde* *Bâs*, en disant qu'ils sont les seuls à en avoir un qui soit sincère. Le *yettôde* est donc surtout employé, au Fouta, comme formule de salutation, et la plupart des individus sont définis par leur nom, suivi de celui de leur père : *Ahmadu Abdullay* « Ahmadou [fils de] Abdoullay ».

Quelquefois le deuxième nom est celui de la mère : *Galâdyo Tabâra*, « Galâdyo [fils de] Tabâra » (sa mère). Cette coutume, qui date du temps où les droits se transmettaient en ligne utérine, est encore observée par quelques Peuls.

*
* *

Le marabout chargé, dans beaucoup de familles, de donner à l'enfant un nom coranique n'est pas entièrement libre dans le choix de ce nom. A chaque jour de

1. Des coutumes semblables se retrouvent chez les Ouolofs. Chez les *Fâl* originaires de l'ancien canton de *Ganar*, situé sur la rive droite du Sénégal, le premier fils s'appelle toujours *Amar*, en souvenir de leur ancêtre *Amar Fâl*, et la première fille, *Fârmata*.

2. Des familles du clan ouolof des *Wad* sont devenues toucouleures sous le nom de *Wan*. Les *Wan* du *Lao* sont originaires du *Lawar* qui était une de ces provinces, que le royaume ouolof du Ouâlo avait autrefois sur la rive droite, dont les habitants furent chassés sur la rive gauche par les Maures.

3. Nous représentons par *h*, *d*, *dy*, les consonnes claquantes étudiées par M. E. Destaing, *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, tome XVI.

la semaine correspondent un certain nombre de noms, et le marabout doit choisir, parmi ceux du jour de la naissance.

La liste suivante servait de guide à un marabout toucouleur de Saint-Louis :

Dimanche,	<i>garçons</i>	Boubakar, Oumar, Ousman.
	<i>filles</i>	Kadidya, Maryama.
Lundi,	<i>garçons</i>	Mammadou, Ahmadou, Mâmadou, Ibrahima, Issaka, Yagouba.
	<i>filles</i>	Salamata, Ayssata, Ramata.
Mardi,	<i>garçons</i>	Moussa, Harouna, Younous, Houdi, Salifou.
	<i>filles</i>	Maymouna, Maryama.
Mercredi,	<i>garçons</i>	Dyibrillou, Mika'ilou, Saydou, Seydou, Dyakariou, Yaya, Issa.
	<i>filles</i>	Habsatou, Habsa, Salamata.
Jeudi,	<i>garçons</i>	Alhassan, Alhouseynou, Mouminou, Salifou.
	<i>filles</i>	Haoua, Houleymatou, Houleyma, Houley, Roggiyatou, Rogia, Rogi.
Vendredi,	<i>garçons</i>	Adama, Idrissa, Kalilou, So'ibou.
	<i>filles</i>	Kadidya, Aminata, Aminatou, Dyaminatou.
Samedi,	<i>garçons</i>	Abdoullay, Abdouraman, Abdoulkérim, Abdoulkérimou.
	<i>filles</i>	Fatimata, Dyénaba.

Le père est libre dans le choix du nom qu'il donne à son enfant. Il se laisse souvent guider par le désir, soit d'honorer un membre de sa famille en donnant son nom à l'enfant, soit de porter bonheur à celui-ci, en lui donnant le nom d'un personnage marquant.

Certains noms, d'un usage très fréquent, indiquent le rang de naissance de l'enfant. Ce sont : 1 *Diko*, 2 *Samba*, 3 *Demba*, 4 *Yéro*, 5 *Pâté*, pour les garçons et 1 *Diko*, 2 *Koumba*, 3 *Penda*, 4 *Tako*, 5 *Dádo*, pour les filles.

La polygamie, la facilité et la fréquence des répudiations et des divorces permettant à l'homme d'avoir des enfants de plusieurs mères et à la femme d'en avoir de pères différents, c'est son rang parmi leurs propres enfants que le père ou la mère indiquent en donnant son nom de rang à leur enfant. Un père, ayant pour deuxième enfant, un fils, peut l'appeler *Samba*, et ce même enfant peut être *Demba* pour sa mère. Une femme ayant déjà des enfants, mariée à un homme qui n'en aurait pas encore, éviterait d'ailleurs, pour raisons de convenances, de donner son nom de rang à l'enfant qu'elle aurait de lui.

Quel que soit le nom d'un enfant, le nom de rang peut servir à indiquer son rang de naissance. *Ko Penda kâri*. « C'est la troisième enfant d'un tel (ou d'une telle) ».

Il est à remarquer que c'est à partir du deuxième enfant seulement, que le nom de rang indique le sexe.

Le même nom, *Diko*¹, peut être donné à l'aîné des enfants, quel que soit son sexe. Cependant, il est d'usage de réserver ce nom à la fille aînée, *Hammadi* ayant pris généralement la signification de « fils aîné ».

Samba et *Koumba*², qui équivalent à nos « Cadet » et « Cadette », sont les

1. *Dikkuru*, « le premier né » de l'homme ou des animaux... *rêdu dikkuru*, « la première grossesse », *Dikko*, « l'aîné », est, au Massina, un titre donné à ceux dont la famille exerce, ou a exercé, un commandement indépendant. *Diko* paraît être une forme affaiblie.

2. *Samba* a donné *Sambude* « suivre dans l'ordre de naissance »; *Samba sambi Hammadi*, « S. vient après H. » — *Kumba* a donné *Kumbâde* « avoir un deuxième enfant »; *So debbo kumbîma gorko, ina wiye Samba*, « Si une femme a pour deuxième enfant un mâle il est dit S. ».

premiers noms de rang qui précisent le sexe et méritent de retenir l'attention. Ces noms sont souvent pris dans le sens général de « l'homme » et « la femme ».

Ko Samba gollu kala, Kumba nyáma.

Tout ce que l'homme a gagné par son travail, la femme le mange, chantent les griots.

Un curieux dicton populaire vaut aussi d'être cité.

Kumba e humbaldu.

So humbilima, yimbe kumbiloma,

So humbitima, yimbe kumbitoma.

En chantant pendant les loisirs que leur laissent les travaux domestiques, les femmes s'accompagnent souvent d'une courge en forme de concombre allongé, creuse et percée d'un trou à ses deux extrémités, que l'on nomme *humbaldu*. La chanteuse, assise, tient le *humbaldu* de la main gauche, elle en ferme l'orifice inférieur en l'appuyant sur sa cuisse ou l'ouvre en le soulevant; elle obtient de même, avec la paume de la main droite des alternatives d'ouverture et de fermeture de l'orifice supérieur. En combinant ces mouvements elle tire du *humbaldu* des sons très sourds mais qui suffisent à soutenir le rythme du chant. *humbiláde neddo*, c'est chanter quelqu'un en s'accompagnant du *humbaldu*, mais on ne chante que qui on aime et nous donnerons son vrai sens à ce dicton en le traduisant par :

La femme et le *humbaldu*.

Si elle t'aime, on t'aimera,

Si elle cesse de t'aimer, on cessera de t'aimer.

Pris comme caractéristiques du sexe, ces deux noms, *Samba* et *Koumba*, peuvent aussi servir à désigner, par plaisanterie, les organes sexuels. Enfin, dans un dicton, nous trouvons les seins de la femme désignés d'un mot formé par redoublement de *kumba*.

*kumbakumbali gawdédye*¹.

dyonnyata suka,

kadata mawdo dānāde.

Petits seins à l'auréole foncée,

[Qui] rendent rusé le jeune homme,

[Et] empêchent l'homme fait de dormir.

Dans les contes dont les héros sont un homme et une femme, ceux-ci sont habituellement appelés *Samba* et *Koumba*.

Les Peuls attribuent des qualités féminines au lièvre, pour sa ruse, à la gazelle, pour sa grâce et sa faiblesse, et ces deux animaux sont, dans les contes, les seuls à toujours être appelés *Koumba*.

Il est remarquable de voir un tel rôle joué par les noms des cadets et non par ceux des aînés.

Des indigènes peuvent aussi être connus par de simples surnoms (*sowóre*) qui leur ont été donnés quelquefois longtemps après leur naissance. Nous ne citerons que ceux qui indiquent une situation particulière dans la famille.

'áwdi, « la semence », est le surnom donné au fils unique ou dernier survivant de plusieurs enfants.

laláde, « le tesson », est le surnom correspondant pour les filles.

La connaissance du vrai nom (*'inde*) est nécessaire à la réussite des opérations

1. On appelle *gawde* les gousses de l'arbre à tanin. Ce mot n'est mis ici que pour éveiller l'idée de la teinte de la peau tannée.

de magie ; on cache celui de l'enfant survivant afin de le soustraire aux maléfices. *Kodda*, est le surnom du dernier-né.

*
**

Chaque nom est « doublé » d'un *sowôre* particulier, petit nom d'amitié fréquemment employé, entre parents ou amis intimes, comme marque d'affection. Ces petits noms sont si bien fixés par l'usage que les indigènes répondent à leur appel comme à celui de leur nom.

Il n'est pas toujours possible de reconnaître la relation qui existe entre le nom et son *sowôre*.

Les noms d'origine peule, comme les noms de rang, ont des *sowôre* de même origine qui affectent souvent la forme de diminutifs de la classe *ngel*. Ceux des noms d'origine islamique sont quelquefois un surnom s'appliquant au personnage qui a illustré ce nom, quelquefois aussi le nom du père de ce personnage.

Ibrahîma a pour *sowôre* *Kalîloullay*, parce que *Khalîloullah* est un titre donné à Abraham dans le Coran (IV, 124). *'Afân* est le *sowôre* de *Ousman*, parce que le troisième Calife s'appelait 'Othman ibn 'Affân.

Nous donnons ici les *sowôre* des noms les plus usités.

Diko	<i>Afo</i> (l. aîné).
Samba	<i>Tyîlo, Batya</i> (plus usité chez les Peuls), <i>Seneyba</i> ¹ .
Demba	<i>Silli</i> .
Yéro	<i>Gadañg</i> .
Paté	<i>Poutel</i> .
Siré	<i>Dyalagi</i> .
'Ali	<i>Gyélel</i> .
Hammadi	<i>Nîli</i> .
Mahmoudou	<i>Dôro</i> .
Mammadou	<i>Dûdu</i> .
Ahmadou	<i>Baydi, Dyâdye</i> .
Mâlik	<i>nDyôgu</i> .
Seydou	<i>Kelle</i> .
Abdoullay	<i>Habiboullay</i> .
Ibrahîma	<i>Kalîloullay</i> .
Suleymâna	<i>Daoûda</i> (de Salomon, fils de David).
Boubakar	<i>Sidiki</i> (du premier Calife Abou Bakr as-Siddik).
Oumar	<i>Barsa</i> .
Ousman	<i>'Afân</i> (du troisième Calife 'Othman ibn 'Affân).
'Alîyou	<i>Badara</i> (le gendre du Prophète est connu des Musulmans indigènes sous le nom de 'Alîyou Badara, 'Ali de Bèdre).
Koumba	<i>mBourel</i> ² (la meilleure).

1. Quelques tribus maures, depuis longtemps en contact avec les Peuls, leur ont emprunté le nom *Samba*, sous la forme *Sanba* *سنب* laquelle a donné le diminutif régulier *Seneyba*, quelquefois employé par les Toucouleurs.

2. *Mbourel* est vraisemblablement une forme affaiblie de *hur-el* « celle qui surpasse » (les autres), « la meilleure ». De même *Tako* paraît être une forme affaiblie de *Takk-o* « celle qui colle », qui n'est d'ailleurs pas usité, et *Diko* une forme affaiblie de *Dikk-o*.

Penda	<i>nDyabel</i> (celle qui a mauvais caractère).
Tako	<i>Dyibel</i> .
Dâdo	<i>Goulo</i> (celle qui est couverte de bijoux).
Oummou	<i>Molel</i> (la pouliche).
Houley	<i>Bôlo</i> .
Salmata, Sala	<i>Bôlel</i> .
Fâtimata	<i>Binta</i> (« la fille » (du Prophète)).
Aysatou, Aysata	<i>Tyubâdo</i> (« la choisie », parce que 'Ayi-sah fut la seule femme que le Prophète épousa vierge).
Aminata	<i>Kolâdo</i> (<i>kolâdo Allā</i>), « celle en qui Dieu mit sa confiance » en la choisissant pour être mère du Prophète).
Hâwa	<i>Gafre</i> (« l'Aînée »).
Maryam	<i>Pôlel</i> ¹ (la petite tourterelle).

Dans les familles où les noms sont fixés d'après une convention spéciale, chaque nom a également son *sowôre*.

Dans la famille des chefs du Lao que nous avons citée, les *sowôre* sont les suivants :

garçons	Mahmadou	<i>Hamat Kouro</i> .
	Ahmadou Moktar	<i>Ibra</i> .
	Biram	<i>Bayla</i> .
filles	Raki	<i>Fâtimata</i> .
	Kouro	<i>Bandel, Batouli</i> .
	Defa	<i>Penda</i> .

Il peut arriver qu'un fils, dénommé d'après cette convention, reçoive le même nom que son père. Mais le désigner par ce nom serait porter malheur au père et le faire mourir rapidement. On appelle alors le fils par le *sowôre* correspondant, et il ne peut porter son vrai nom qu'à la mort de son père. C'est ainsi que le chef actuel d'un canton du Lao, troisième fils d'un père lui-même troisième fils, s'appelle *Bayla* (fils de) *Biram*. Il aurait pu, à la mort de son père, porter son vrai nom, qui est *Biram*, mais, le père ayant vécu longtemps, l'habitude prise s'est maintenue et l'on a continué de l'appeler *Bayla*.

*
*
*

Le nom est sujet à certaines interdictions.

Une femme ne doit appeler ou désigner par leur nom, ni son mari, ni son beau-père, et un usage moins général mais très répandu est qu'un homme ne doit ni appeler ni désigner sa belle-mère par son nom.

1. *Fôn-du Maryama*, « l'oiseau de Marie », est un des noms de la tourterelle ; *fôndu Ardyenna*, « oiseau du Paradis », *fôndu Makka* « oiseau de la Mecque », sont des noms du pigeon domestique. On croit que ce sont des oiseaux « marabouts », cependant on les élève pour les manger. On « marie » ses pigeons. Quand un couple s'est formé, on prend le mâle et la femelle, on crache sur leur tête un peu de noix de kola et l'on dit :

mi humi dewgal môdon.

Alla e Annabîdyo mûdum.

lâwol nutâdo Allā.

Allā wad hên beyngu e tyellal.

On passe au cou de la pigeonne un collier de perles qu'on enlève aussitôt; puis on lâche le couple et l'on croit alors qu'il produit beaucoup.

J'ai lié votre mariage,

[Au nom de] Dieu et de son Prophète,

[Selon] la voie de l'Envoyé de Dieu,

[Que] Dieu y mette postérité et santé.

Dans certaines familles, le nom de la belle-mère peut être prononcé par le gendre, le nom du mari ou du beau-père peut l'être par la femme, quand il s'agit de personnes étrangères à la famille, mais l'usage général est de ne jamais prononcer ces noms.

Le souci de respecter ces interdictions guide souvent dans le choix du nom à donner à l'enfant. C'est ainsi que si le père dénomme son fils d'après son propre père, la mère fera choix d'un autre nom ; elle pourrait aussi employer un simple surnom ou même le *sowôre* qui double le nom de son beau-père, car l'interdiction ne s'étend pas au *sowôre* qui double le nom.

Une femme peut appeler son mari par le *sowôre* correspondant à son nom, mais il est plus respectueux, partant plus conforme à l'usage, qu'elle emploie une autre appellation. Si le mari porte un titre, *tyërno* (marabout) par exemple, la femme en fera naturellement usage. Si elle a des enfants de lui, elle l'appellera *Bâba Kâri*, « Père d'un tel, » (ou d'une telle), l'ainé de leurs enfants.

Elle en use de même vis-à-vis de son beau-père et le mari vis-à-vis de sa belle-mère.

Pour quelqu'un de même nom que le mari ou le beau-père, la femme dira *tokora gorho'am* « homonyme de mon mari », *tokora 'csam* « homonyme de mon beau-père ». De même, le mari dira *tokora 'csam* pour une homonyme de sa belle-mère.

Ces interdictions ne sont pas des tabous ou, pour employer le terme peul, des *woda*. A ceux qui ne les observeraient pas, s'attacherait la même déconsidération qu'aux personnes impudiques ou de mauvaises mœurs ; ils commettraient, en quelque sorte, une indécence ; on croit en outre qu'ils seraient punis le jour de la résurrection. La rupture d'un *woda* comporte une sanction plus rapide et celui qui l'aurait violé serait atteint soit dans sa personne, soit dans sa famille, ses serviteurs ou ses troupeaux.

Une croyance très répandue est même que l'observation rigoureuse de ces interdictions peut comporter une récompense. Si un homme n'a jamais, depuis son mariage, prononcé le nom de sa belle-mère et qu'il se trouve un jour exposé aux dangers d'un combat, on croit qu'il lui suffira de prononcer alors ce nom pour que les balles s'écartent de lui ou, si elles l'atteignent, ne lui fassent que des blessures sans gravité.

On croit aussi qu'en cas d'accouchement très difficile, il suffirait à la femme qui se serait toujours scrupuleusement interdit le nom de son beau-père, de le prononcer pour être aussitôt heureusement délivrée.

Ces interdictions ne sont observées ni par les Peuls païens ni par les Ouolofs, d'islamisation récente, et on leur attribue, au Fouta, une origine islamique. Sans doute doit-on y voir surtout l'indice d'une civilisation plus ancienne et plus policée.

COMMUNICATIONS

LES TRIBUS MOÏ DE L'INDOCHINE MÉRIDIONALE

Par M. H. MAITRE (Paris).

Toute l'Indo-Chine méridionale, en dehors du couloir côtier d'Annam et de la vallée même du Mékong, est encore occupée par de nombreuses tribus sauvages que les Annamites appellent Moï et les Laotiens, Khas, synonymes qui signifient « sauvages, barbares ».

Jusqu'à ces dernières années, l'on ne savait que peu de choses sur l'état et l'histoire de ces familles ; la diversité infinie de leurs dialectes avait frappé les divers explorateurs mais aucune étude raisonnée n'avait été faite pour essayer de synthétiser leurs caractères communs ; l'administrateur Odend'hal fut l'un des premiers à recueillir des vocabulaires et des notes ethnographiques que M. Cabaton groupa, et d'où il tira une classification provisoire des tribus moï. Cette classification, basée sur l'étude des dialectes, est extrêmement commode et répond, de plus, à des conséquences historiques. Dans l'état actuel de nos connaissances, elle est, certes, la seule possible.

M. Cabaton divise les tribus moï en deux grandes familles : la première est composée des tribus dont le dialecte est le plus largement pourvu de mots malayo-polynésien ; la seconde se subdivise en deux groupes : *a*) dialectes occidentaux où l'on constate le plus grand nombre de mots apparentés au khmer ; *b*) dialectes de l'Est, où l'élément khmer est moins considérable.

Les tribus qui appartiennent à la première famille forment un peuplement compact, étendu en arrière de l'Annam, du Binh-thuân au Binh-dinh ; ce peuplement s'agglomère autour de deux familles très importantes, les Jarai et les Radé peuplant, la première, le grand Plateau qui a pris leur nom, et la seconde, le Plateau du Darlac ; les cantons montagneux, qui séparent ces terrasses du couloir côtier d'Annam, sont peuplés de nombreuses autres tribus parlant également, pour la plupart, des dialectes similaires, fortement imprégnés de mots malayo-polynésien.

Les tribus du premier groupe de la seconde famille occupent l'hinterland de la Cochinchine, une partie de celui du Binh-thuân, celui du Cambodge jusqu'à la terrasse de séparation des moyennes Sé Khong et Sé San ; les principales familles qui forment ce groupe sont les Che-Ma du moyen Donnai, les Stieng de la haute Cochinchine, les Mnong qui occupent tout l'hinterland des provinces cambodgiennes de Thbong-Khum, Kratié et Sambor, les Brao et les Tiom-Poueun, qui habitent entre Sé San et Sé Khong.

Enfin, les tribus du second groupe s'étendent au Nord des deux premières familles ; les Bahnar se rencontrent sur le moyen Kr. Bla, branche supérieure de la Sé San ; les Sedang, farouches guerriers insoumis, tiennent toute la région mon-

tagneuse en arrière du Qu. ngai et du Qu. nam; les Halang, les Kaseng, les Alak, les Boloven, les Ta Hoï occupent tout le Nord de l'hinterland où ils sont limitrophes des Laotiens; ceux-ci, en maint endroit, les ont d'ailleurs pénétrés, s'alliant avec les indigènes et formant ainsi une race mixte que l'on rencontre, de plus en plus, dans tout le bassin de la Sé Bang-hien et dans celui de la Sé Don.

Si la première famille est caractérisée par l'abondance des mots malayo-polynésiens de son vocabulaire, si le premier groupe de la deuxième famille se distingue par l'abondance des éléments khmers, l'on peut dire que le second groupe représente le noyau moï le plus rapproché du type primitif; restés à l'abri, dans leurs montagnes, des invasions qui ont submergé et déformé leurs voisins du Sud, ces Moï du centre Annam représentent, à l'heure actuelle, le type le plus pur relativement, le plus voisin du type primitif. C'est donc en eux qu'il faut rechercher ce qu'était cette race d'aborigènes à laquelle, en des jours très anciens, ont dû appartenir tous les Moï de l'Indo-Chine sud-centrale avant de subir les transformations profondes dont nous ne pouvons que constater les résultats.

Il faut étudier l'histoire indochinoise entière pour se rendre compte du sort de ces tribus aborigènes qui, à l'origine des temps historiques, peuplaient de leurs hordes sauvages, les solitudes boisées de l'Indochine méridionale; à cette époque, les plaines de Cochinchine n'avaient point encore émergé des eaux et les glacis de l'hinterland formaient les rivages de l'Indochine. En ces contrées en voie de transformations, vivaient, sans doute déjà, des aborigènes clairsemés et sauvages, à peine sortis de l'âge de pierre dont l'on a retrouvé les traces en plusieurs points de la haute Cochinchine, du Cambodge et de l'hinterland. Sans liens politiques, ces populations étaient à la merci de la première invasion; elle se produisit sous forme de tribus arrivées de l'Inde, qui se répandirent de part et d'autre du Mékong jusqu'aux contreforts de la chaîne annamitique; ces nouveaux venus se mêlèrent aux aborigènes, formant des principautés sous la domination de chefs plus ou moins puissants.

Vers le début de l'ère chrétienne, se produisit une seconde invasion, arrivée probablement de la péninsule malaise; déjà façonné par la civilisation hindoue, les nouveaux venus se superposèrent aux tribus déjà installées, formant l'embryon de ce royaume, qui nous est connu sous le nom chinois de Fou-nan. Il ne nous appartient pas d'entrer ici dans des détails sur l'histoire si mal connue de cet état primitif. Nous nous bornerons à dire que, vers le III^e siècle de notre ère, il forme un royaume important, agglomération des principautés primitives soumises à un noyau central.

En même temps, s'est formé, sur la côte d'Annam, un autre empire qui va, lui aussi, jouer, dans l'histoire de la péninsule, un rôle prépondérant — le royaume de Champa. Cet état est celui de ces fameux Cham, pirates et écumeurs incorrigibles, de race malaise, qui, vers la fin du II^e siècle de notre ère, se massent en un royaume turbulent connu sous le nom chinois de Lin-Yi. A la suite de guerres plus ou moins heureuses contre les marches chinoises, qui occupaient encore l'Annam central, le Lin-Yi devint un important royaume, qui étend sa domination sur certaines peuplades sauvages de la chaîne et de l'hinterland; ce joug, qui devait durer des siècles, transforma ces tribus, les métissa, modifiant profondément leur dialecte primitif, et ce sont elles qui forment aujourd'hui la première famille linguistique, celle dont le dialecte est justement mélangé d'éléments malayo-polynésiens.

Dans le Cambodge actuel, le Fou-nan s'est transformé; l'un des états féodaux a confisqué à son profit le trône et cet état, qui est celui des Kamoujas, — les Cambodgiens primitifs —, va devenir le Tchen-la des Chinois, qui est le royaume khmer.

Pénétrées de ce côté par ce puissant royaume, les populations moï de l'hinterland vont subir une transformation analogue à celle qui a déformé les tribus Jarai et Radé et former le premier groupe de la seconde famille — groupe au lexique imprégné d'éléments khmers.

Seules, les tribus du centre Annam, plus belliqueuses, mieux défendues par les difficultés d'accès de leur zone montagneuse, vont échapper en grande partie à ces influences extérieures, conservant, dans une pureté relative, leur dialecte primitif; le type fondamental de ce second groupe est la turbulente famille des Sedang, aujourd'hui encore insoumise, belliqueuse, réfugiée en d'inaccessibles repaires au cœur de la race montagneuse qui s'étend en arrière du Qu. ngai et du Qu. nam;

DE L'ÉTAT DE L'ETHNOGRAPHIE INDOCHINOISE

Par M. J. HARMAND (Paris).

Quand on compare les relations de voyages et les observations des Anglais dans le nord-ouest et l'ouest de l'Indochine, avec celles des Français dans la vallée du Mékong et dans la chaîne annamite, on s'aperçoit que les uns et les autres, ne connaissant pas réciproquement leurs travaux, donnent comme des particularités locales, circonscrites à un groupe de tribus ou à une seule tribu, et tout à fait caractéristiques, des usages sociaux ou religieux, des superstitions, des mutilations, des ornements, des instruments, des armes, qui ont au contraire une extension considérable. En réalité, l'Indochine apparaît aujourd'hui comme un vaste ensemble ethnographique qu'il conviendrait d'étudier dans sa généralité.

On peut dire que depuis une trentaine d'années nos connaissances sur ces populations primitives de l'Indochine n'ont guère progressé, et que les voyageurs, à part quelques détails nouveaux, se bornent à répéter, en d'autres termes, ce que leurs prédécesseurs avaient déjà révélé sur elles. Ils apportent des impressions toujours intéressantes ou « amusantes », dénotant plus de bonne volonté que de préparation et qui ne nous font pas avancer d'un pas vers la solution des problèmes les plus essentiels. Les Anglais ont tenté des essais de synthèse qui sont prématurés et qui resteront stériles, notamment en prenant seulement comme base les populations de l'Assam, du Haut Brahmapoutre, du Manipour, du Ténasserim, les Tchins et Katchins, les Karens, etc.

Nulle part, on peut le dire, l'anthropométrie n'a fait une faillite aussi complète qu'en Indochine. Il est trop tard pour ce genre d'études et ces peuples sont trop hétérogènes. On a consacré beaucoup de temps à les mesurer par quarts de millimètres et à comparer les « indices » les plus bizarres, sans qu'on puisse constater à quoi nous ont conduits ces recherches en des tribus où l'on trouve côte à côte des grands et des petits, des clairs et des foncés, des glabres et des barbus, des dolichocéphales et des hyperbrachycéphales, etc.. La vérité, c'est que pour tenter de débrouiller ce chaos, il faut faire appel à toutes les sciences, à l'anthropologie, à l'ethnographie proprement dite, à la linguistique et à la philologie, à la sociologie, et peut-être surtout aux méthodes modernes de la psychologie. Aujourd'hui, pour arriver à des résultats utiles, il serait nécessaire d'entreprendre ces études suivant un plan coordonné, d'après des données qui seraient, autant que possible, comparables entre elles, des questionnaires capables de servir de guide et de soutien aux voyageurs, en englobant dans le programme des populations même extérieures à la presqu'île indochinoise, car il est certain, sans parler du sud-ouest chinois, que les Dayaks de Bornéo, par exemple, présentent avec les sauvages indochinois, au point de vue instrumental en particulier, les analogies les plus frappantes.

Il semble que notre jeune Institut trouverait là une occasion d'affirmer son utilité et de conquérir la place à laquelle il doit légitimement prétendre, en essayant d'établir une enquête scientifique, par entente avec les observateurs anglais et hollandais. Je n'ignore point du tout les difficultés, nombreuses et de plus d'une sorte, d'une pareille entreprise. Mais il vaudrait pourtant la peine de la tenter, et je demande qu'au moins le Bureau veuille bien réfléchir à cette proposition.

DESSINS RUPESTRES D'ESPAGNE

Par M. l'abbé H. BREUIL (Paris).

M. Breuil expose les résultats de plusieurs années de recherches dans diverses parties de l'Espagne : tandis que la région Cantabrique continue de la manière la plus étroite la région archéologique du S.-O. de la France, avec ses dix-huit cavernes à dessins et peintures toutes semblables à celles de notre pays, et, — les fouilles réalisées dans les provinces de Santander le démontrent, — œuvre des mêmes populations aurignaciennes, solutréennes et magdaléniennes, le reste de l'Espagne n'a livré jusqu'à présent presque que des peintures sur roches abritées.

Ces peintures se distribuent dans l'état actuel des recherches, en deux régions : l'une orientale, comprenant Cogul (Lérida), Calapata (Téruel), Albarracin (Téruel), Ayora (Valence), Alpera (Albacete), présente un ensemble de figures d'animaux très artistiques, associés généralement à des personnages humains de style naturaliste, chasseurs tirant de l'arc, danseurs ornés de plumes, et dames vêtues de robes collantes. On n'y peut noter qu'un petit nombre de signes conventionnels, à Cogul et à Alpera, qui sont superposés à l'ensemble précédent. Ce dernier, par son art animalier, se relie à l'art magdalénien français et cantabrique, dont il se distingue par la conception de vrais tableaux et par la multitude des personnages humains.

Le second groupe, méridional et occidental, va du sud de la Murcie à l'Estramadure septentrional : il comprend les localités de Lubrin (Almería), Velez Blanco (Almería) (quatre roches distinctes), Jimena (Jaen), Fuencaliente (Ciudad Real) (quatre roches séparées), Garcibuey (Salamanca), et Las Batuecas (Salamanca, vingt roches peintes dans une seule vallée). La solidarité de tout cet ensemble est certaine, mais les vestiges qu'on y découvre appartiennent à divers moments. Parmi les figures les plus reculées de ce groupe, on doit placer les petites chèvres à cornes vues de face des Batuecas, puis les cerfs et les chèvres à cornes vus de profil, souvent déjà géométrisés ; ensuite se développent une foule de signes conventionnels, ou schématiques, où la figure humaine joue un rôle important, ainsi que des signes pectiformes, stelliformes, ramiformes, alphabétiformes, et des points et taches alignés.

Cet ensemble a le plus étroit rapport avec les peintures sur galets du Mas d'Azil (Ariège), œuvre d'une population qui ne dérive pas des Magdaléniens artistes, bien qu'elle lui succède immédiatement.

Très probablement les fresques d'Andalousie et d'Estramadure sont en grande partie l'œuvre de la population azilienne dans sa région d'origine, avant la migration vers le nord sous la poussée des premiers néolithiques.

Mais si l'on doit admettre cette origine pour la majorité des fresques de cette région, on doit aussi admettre que cet art schématisé, soit dans les régions méridionales, soit en Portugal, ne s'est pas totalement éteint avec l'arrivée des néolithiques, car à Fuencaliente et à Velez Blanco, on trouve peinte l'image de certaines idoles que M. Siret a découvertes sculptées en os et albâtre dans les stations du vieux néolithique.

ANALYSES ET NOTICES

WENTZ (W. J. EVANS), *The fairy-faith in celtic countries*, 8°, 524 pages, 1 pl., Londres et Oxford, Frowde, Oxford University Press, 12 sh. 6 d.

Ce livre est certainement l'un des plus curieux que j'aie lus depuis longtemps, non seulement pour l'intérêt des matériaux inédits qui s'y trouvent publiés, mais pour l'attitude mentale de l'auteur. M. Wentz croit aux Fées et en général à tout l'ensemble de doctrines qui caractérisent le « féérisme » celtique, en le différenciant des doctrines animistes courantes chez les demi-civilisés et les populations rurales de l'Europe centrale et slave. Il a parcouru, pour son enquête, l'Irlande, l'Ecosse, l'île de Man, le pays de Galles, la Cornouailles, la Bretagne, etc., a reçu de toutes sortes d'individus des « témoignages » et des « contrôles », puis, ces documents nouveaux et ceux déjà connus en littérature, il les a passés au crible des explications théoriques courantes : la théorie des Pygmées, la théorie « magique » animiste générale et, dans la quatrième section, les théories dites scientifiques : matérialiste, pathologique, oneirique, psychico-spiritiste — pour conclure : « la croyance celtique aux fées et aux pays des fées est scientifique » c'est-à-dire répond à une réalité, que seuls peuvent percevoir des individus ou des groupes particulièrement doués.

Ce « monde des fées », comme on sait, comprend des localités précises, telles que le « monde d'outre-tombe » où se rendirent Bran et d'autres héros ; il y vit des populations divines et semi-divines ; et au tout se rattache une doctrine coordonnée de « renaissance », sinon de réincarnation au sens strict du terme. Selon M. Wentz, l'archéologie prouverait l'existence réelle du tout, et par choc en retour, la foi aux fées et au « féérisme » permet d'interpréter normalement le sens des dolmens, menhirs, alignements, etc., les restes de certains cultes, l'attitude des prêtres et moines chrétiens.

Je me sens un peu bête, inférieur même, de ne pouvoir suivre aussi loin M. Wentz ; d'ailleurs le savant, et qui doute par état, se sent mal à l'aise en présence d'un croyant, aux interprétations toujours rectilignes et absolues : je vois, heureusement, que les amis de l'auteur, MM. Le Braz, Dottin, Loth, A. Lang, etc., ont éprouvé la même sensation que moi, et s'en expliquent dans leurs « Introductions ». Mais ceci à part, il reste que ce volume est une mine précieuse de faits inédits, de légendes étiologiques surtout, et de plus constitue un document de premier ordre pour qui désire étudier mieux, connaître à fond la psychologie collective et individuelle des populations dites celtiques. Le grand reproche que je ferai à l'auteur, c'est qu'il ne s'est même pas préoccupé des deux problèmes fondamentaux : 1° comment, sous l'influence d'un choc extérieur, se forme un récit ; et 2° quelle est, dans les divers cas précis, la durée et la force de résistance de la mémoire collective. Ce qu'il y a de réel, c'est que les chemins de fer et les routes ont partout détruit la croyance aux fées et aux esprits surnaturels.

A. VAN GENNEP.

* * *

H. LEMONNIER, *L'art français au temps de Louis XIV (1661-1690)*, Hachette, 1911.

On ne s'étonnera pas de lire dans la *Revue d'Ethnographie* des analyses d'ouvrages qui traitent non seulement de l'art des demi-civilisés d'autrefois ou d'aujourd'hui, mais aussi de l'art moderne. La méthode comparative, dont l'ethnographie fait un emploi si judicieux, a une valeur générale, et, appliquée aux périodes artistiques que l'on est trop enclin à étudier au point de vue strictement esthétique ou historique, elle renouvelle l'histoire de l'art.

Le récent volume que M. Lemonnier a consacré à l'art français du xvii^e siècle

ajoute une preuve de plus à celles que j'ai accumulées ailleurs (1), où, renonçant à la méthode traditionnelle, qui ne veut étudier que des périodes déterminées, l'œuvre des artistes ou des écoles, je me suis efforcé de dégager de l'évolution de l'art, des temps les plus anciens à nos jours, les lois qui le régissent, les rythmes qui l'obligent à repasser par les mêmes phases, à certaines époques séparées les unes des autres dans le temps et dans l'espace. C'est ainsi que l'idéalisme créé au ve siècle grec des formes semblables à celles du xiii^e siècle chrétien; que le réalisme naissant des iv^e et xiv^e siècles s'exaspère aux temps hellénistiques et au xv^e siècle. Mais une oscillation s'établit entre ces deux formules : au réalisme du xv^e siècle succède aux xvi^e-xvii^e siècles une nouvelle période d'idéalisme, comme l'art néo-attique et archaïsant avait combattu dans la Grèce finissante le naturalisme pergaménien.

On devra donc trouver dans l'art français du xvii^e siècle des tendances artistiques semblables à celles des v^e et xiii^e siècles. La lecture de l'ouvrage de M. L. confirme ce que l'étude comparée des autres périodes d'art nous permettait de supposer *a priori*. Entre ces trois périodes d'idéalisme, la ressemblance est indéniable, et l'auteur lui-même s'en est aperçu quand il a noté cette « simple coïncidence d'idées, mais assez significative...; une sorte d'instinct qui, ramenant les solitaires de Port Royal à l'abstraction de la foi, les ramenait en même temps à l'art idéal du xiii^e siècle » (p. 152).

Au xvii^e siècle, tous les sujets ne sont pas également dignes de tenter l'artiste; il y en a même qui sont considérés comme indignes. Dans l'*histoire*, seule l'histoire ancienne l'inspire, profane ou sacrée, et c'est sous les oripeaux de l'allégorie qu'il déguisera les événements contemporains (p. 146) : « il faut, dit Félibien, par des compositions allégoriques, savoir couvrir sous le voile de la fable les vertus des grands hommes... » C'est ainsi que procédaient les Grecs idéalistes du v^e siècle qui, sous le couvert de la légende, chantaient les exploits des vainqueurs de Marathon et de Salamine; qui reconnaissaient dans les

Thésée, les Héraklès, les Grecs mythiques des frontons et des métopes, luttant contre les monstres, les Amazones ou les Troyens, leurs aïeux qui avaient combattu le Barbare pour leur liberté; c'est ainsi encore que les imagiers du xiii^e siècle ne faisaient figurer dans la cathédrale que les héros symbolisant quelques grandes victoires chrétiennes, Charlemagne, Godefroy de Bouillon.

Éliminant l'accidentel, l'individuel, on ne retient que ce qui dans la nature et dans l'homme est universel, aussi bien en plastique qu'en littérature. On a souvent remarqué combien l'idéal d'un Corneille, d'un Racine se rapproche de celui des Grecs du v^e siècle, à propos duquel M. Pottier constate : « Dans l'ordre artistique et plastique, ce sont des entités et des types, comme en littérature les personnages de Corneille et de Molière sont des entités morales » (Gaz. des Beaux-Arts, 1902, I, p. 225).

Le *portrait* existe au xvii^e siècle, parce qu'il a compté auparavant trop d'illustres représentants pour être négligé; mais il occupe un rang nettement inférieur (p. 147) dans la hiérarchie des genres : le Grec du v^e siècle n'idéalisait-il pas ses modèles, laissant le réalisme des traits individuels aux peintres de vases plus modestes, et le Périklès de Crésilas ne ressemble-t-il pas à quelque dieu? Le *paysage* simple, les scènes de la *vie courante* sont proscrits de part et d'autre (p. 149). L'*enfant*, petit homme, sans rien de la naïveté et des formes gauches de son âge, que connaissent les v^e et xiii^e siècles, reparait; les jansénistes « ne voulaient pas qu'on peignit l'Enfant Jésus ou le petit Saint-Jean avec la naïveté de leur âge, puisqu'ils eurent « le jugement et la raison parfaite devant la naissance » (p. 152). La *douleur* n'existe pas, et il ne faut pas montrer le Christ accablé sous le poids de sa croix, « puisqu'il est mort volontairement, en Dieu plus qu'en homme » (ibid.). Les héros ont des traits d'une noble *beauté* (p. 166), et la laideur qui détruit l'harmonie est réservée aux êtres inférieurs; si par hasard quelque personnage vulgaire est beau, on en cherche une explication! « Le jeune garçon qui porte un plat a un air plus noble que n'ont d'ordinaire les valets. Le Titien a apparemment peint cette tête d'après un garçon qui était hors du commun... » Ainsi, aux v^e et xiii^e siè-

(1) *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, Paris, Laurens, 1912. T. I, *Les méthodes archéologiques*; t. III, *Les rythmes artistiques*.

cles, les visages étaient empreints d'un calme parfait, même dans les circonstances les plus douloureuses; la laideur ne les défigurait pas, mais ils étaient d'une beauté divine; et le réalisme des traits, les émotions, étaient réservés aux êtres de conditions inférieures par leur naissance ou leurs actions.

Qu'est-ce qui distinguera donc les types les uns des autres, puisqu'ils ne se différencient pas par leurs traits? ce seront, comme jadis, les attitudes, les formules consacrées, et l'on en revient à un art mathématique. On critique, en 1695, dans un tableau envoyé par un pensionnaire de l'École de Rome, le fleuve représenté debout, « car l'on ne met jamais un fleuve en pied que quand il court après Aréthuse » (p. 156). On aboutit à un symbolisme analogue à ceux des v^e et xiii^e siècles, « à une ingéniosité, à une subtilité dans l'emploi du symbole, où chaque personnage, chaque geste, chaque objet, même le paysage, sont remplis d'intentions » (p. 246). Dans cet art abstrait, c'est le règne du nombre, et si au v^e Polyclète avait créé son canon de proportions, si au xiii^e, le nombre gouvernait la cathédrale, au xvii^e, on est l'esclave des proportions, et « tout le monde mesure, analyse, divise et subdivise, le compas à la main » (p. 164.)

Mais on peut constater dans une même époque des tendances différentes et même contradictoires. Dans la Grèce du v^e siècle, si l'idéalisme régnait en maître dans la plastique, un courant de réalisme, qui devait triompher au iv^e et aux temps des diadoques, entraînait l'art industriel, toujours plus libre, vers la représentation des individus, des races, des passions... Il en est ainsi encore au xvii^e siècle. On ramène le dessin à l'abstraction antique; mais les coloristes réclament la liberté de peindre la nature telle qu'ils la voient; il y a des hommes qui suivent leur instinct d'artiste plus que les doctrines (p. 206) et c'est la querelle du dessin et de la couleur qui s'engage (p. 177). Ce réalisme explique le *goût chinois* (p. 206). Dans l'art grec, le réalisme latent du v^e s. avait fait irruption dans toutes les branches de l'art, lorsque l'on fut fatigué de l'idéalisme vieilli; et, après le xvii^e siècle idéaliste, cette source d'inspiration plus fraîche donna naissance à l'art du xviii^e siècle qui, dans son ensemble, marqua un retour vers la nature, vers la vérité et retrouva les

mêmes accents que l'art réaliste des hellénistiques ou du xv^e siècle....

L'art froid et compassé de Louis XIV ne peut certes égaler la beauté de ceux auxquels nous l'avons comparé, qui, eux, sont des créations spontanées et sincères, au sortir des périodes de formation; il est trop réfléchi, trop conscient pour émouvoir; il est aussi éloigné de la fraîcheur d'inspiration du xiii^e siècle qu'une œuvre classicisante d'Hadrien l'est de son prototype du v^e siècle grec; il n'en est pas moins vrai qu'il y a similitudes de tendances à toutes ces époques, se manifestant de façon semblable.

W. DEONNA.

* * *

Henri ROLIN, juge au tribunal et professeur à l'Université de Bruxelles : *Prolegomènes à la science du droit. Esquisse d'une sociologie juridique*. Un vol. in-8° de XII-167 p., Bruxelles, Emile Bruylant et Paris, Alcan, 1911.

Dans cette sorte de cours d'introduction à l'étude du droit très différent d'ailleurs des traités « d'encyclopédie » si répandus en Belgique, l'auteur veut offrir aux étudiants une vue d'ensemble capable de les éclairer et de les diriger dans leurs recherches et leurs classifications des premières notions de technique juridique. Ce que M. Rolin appelle sociologie juridique c'est l'étude des adaptations mentales des hommes vivant en société destinées à lutter, au moyen de la contrainte, contre certaines « inadaptations » des mêmes hommes. La réalité sociale qu'on appelle *le droit* se résout suivant lui en « faits psychiques » ou « états de conscience »; les déterminer et découvrir l'ordre dans lequel ils s'enchaînent, tel est le problème qui forme l'objet de son livre. L'existence du droit, écrit-il, tient essentiellement au fait, que dans toute société humaine, une partie des individus qui la composent (les *sujets*) possèdent certaines structures mentales plus ou moins stables, et qu'une autre partie des individus composant la même société (les *chefs*) possèdent certaines structures mentales, correspondantes aux premières et plus ou moins stables, elles aussi. Analysant ces deux espèces de structures, il trouve que dans l'esprit des sujets, sont « continuellement

associés en séries : 1° la représentation de faits ou de situations pouvant donner lieu à un conflit entre les individus ; 2° des motifs poussant à agir en divers sens et parmi eux la crainte des sanctions légales ; 3° la volition d'agir conformément à la prescription du droit. Dans l'esprit des chefs d'autre part sont continuellement associés en séries : 1° la représentation d'actes contraires à cette prescription ; 2° le désir d'appliquer au contrevenant les sanctions légales ; 3° la volition de les appliquer ». M. Rolin a jugé commode d'exprimer au moyen de lettres les séries dont il vient de constater l'existence. Il désigne par les lettres A B C et X Y Z, les séries qui sont propres aux « sujets » et aux « agents de l'autorité ». A. représente l'image de la situation dans laquelle se trouve le « sujet ». B. indique le motif ou les motifs qui le poussent à agir conformément à la loi. B se décompose le plus souvent en plusieurs motifs: $b_1, b_2, b_3: \dots b_j$; ce dernier est le motif juridique ; on désigne par b^I, b^{II}, b^{III} les motifs qui sollicitent la volonté en sens contraire. C représente la volition amenant l'acte conforme à la loi. D'autre part, X représente l'image de l'infraction dans l'esprit de l'agent de l'autorité ; Y le motif juridique qui l'incite à appliquer la loi ; Z la volition amenant l'application de la sanction. Cette sociologie juridique repose, comme on le voit, sur un schéma psychologique très élémentaire. L'art de la législation — la *politique législative* — consiste surtout à mesurer l'effet psychologique des sanctions légales. Je cite encore sur ce point notre auteur : « C'est un dosage subtil, un calcul de la force respective des motifs qui luttent dans l'esprit des sujets. Il faut que, chez le plus grand nombre possible de ceux-ci, la force totale des motifs qui poussent à agir légalement soit plus grande que la force totale des motifs qui poussent à agir illégalement. Il faut que $b_1 + b_2 + b_3 \dots + b_j$ soit plus grand que $b^I + b^{II} + b^{III}$. Tel est le rapport à réaliser », p. 131. M. Rolin tire de ces théories quelques conséquences au point de vue de l'enseignement du droit qu'il considère comme ayant pour but essentiel de former la structure mentale des chefs et qu'il ramène ainsi, suivant son expression favorite, à un simple *dressage*. Rapprochant des inadaptés repressifs les inadaptés civils l'auteur voudrait que l'on

dressât des statistiques civiles à l'imitation des statistiques criminelles, en étudiant scientifiquement les causes des procès civils, comme on étudie les causes de la criminalité.

E. BURLE.

* * *

JULES HARMAND. — *Domination et colonisation*. — Paris, E. Flammarion (Bibliothèque de philosophie scientifique), 1910, 370 pages, in-18 jésus, 3 fr. 50.

Parmi les auteurs qui ont traité des principes de colonisation, les uns sont des théoriciens ayant des idées générales mais manquant d'expérience, les autres sont des empiriques qui ont vu les colonies mais n'y ont récolté que des impressions locales et manquent de vues d'ensemble : aussi la plupart des ouvrages consacrés à cette matière pèchent-ils le plus souvent par un de leurs côtés. Rares sont les écrivains qui, munis d'une haute culture et doués d'un esprit supérieur, ont pu asseoir des théories bien conçues sur les bases solides d'une longue et vaste documentation personnelle. Or c'est là le cas de M. Jules Harmand, et c'est pourquoi son livre occupe une situation à part au milieu des œuvres du même genre et doit s'y placer au premier rang. Bien que, avec une louable franchise, l'auteur nous avertisse que ses observations directes ont porté presque uniquement sur les pays d'Asie et que c'est au problème de la colonisation asiatique que se rapporte avant tout son ouvrage, celui-ci n'en demeure pas moins le meilleur des précis de politique coloniale qui aient paru durant ces dernières années. Dicté par un jugement très sain, complètement exempt d'idées toutes faites, faisant face résolument aux nécessités sans se laisser jamais égarer par la magie des mots, ce livre se recommande de lui-même au public éclairé auquel il est destiné.

Ainsi que le montre l'auteur, notre faible natalité, notre situation continentale, la nature et le climat de nos possessions lointaines, le fait qu'elles sont peuplées d'indigènes nombreux fort éloignés de notre mentalité, font que ces possessions ne sont pas, ne peuvent ni ne doivent être, des colonies à proprement parler : exception faite de l'Afrique du Nord — et encore seu-

lement en partie —, ce sont des « dominations ». Créées à grands frais par la métropole, elles doivent servir à la métropole, mais celle-ci ne doit pas vivre à leurs dépens. Pour que le but soit atteint, il est nécessaire que ces « dominations » soient considérées comme des dépendances, mais non comme des parties intégrantes de la patrie métropolitaine, qu'elles aient chacune une vie propre et une situation forte, qu'elles se suffisent à elles-mêmes au double point de vue économique et militaire; et, pour cela, il leur faut une organisation autonome, distincte de celle de la métropole, mais il convient de réserver le principe de la souveraineté de celle-ci, car il serait très mauvais d'appliquer le principe du *self government* à nos dominations : ce principe peut convenir à des colonies vraies, composées de citoyens de la mère-patrie; il ne peut convenir à des possessions peuplées, en immense majorité, de sujets appartenant à des races étrangères, et l'auteur établit très justement une distinction fondamentale entre le *self-government* et l'autonomie administrative. Le régime qu'il préconise est résumé par lui sous cette formule : *la plus grande somme d'indépendance administrative, économique et financière qui soit compatible avec la plus grande dépendance politique possible.*

L'organisation des dominations doit être basée sur les conditions spéciales de chacune d'elles et tenir le plus grand compte des sociétés et des institutions indigènes. L'auteur se trouve amené ainsi à étudier ces sociétés et ces institutions et à préconiser leur développement selon leurs lois propres, en dehors de toute doctrine d'assimilation, dans l'intérêt bien entendu de la métropole et de ses possessions, intérêt qui — il le démontre avec une puissance et une lucidité remarquables — se confond, dans la réalisation, avec l'intérêt vrai des populations autochtones. Je signale à ce propos cet axiome : « L'on ne peut élever des noirs ou des jaunes dans la hiérarchie sociale et politique que par une certaine accélération de leur marche et non par une déviation du chemin ancestral qu'ils ont parcouru ». Et cet autre : « Dans les dominations tropicales..., le vrai colon, c'est l'indigène, et le grand colonisateur, c'est l'Etat ». Je recommande aussi tout particulièrement la lecture des pages 158 à 164, expliquant et définissant la vraie politique d'association, et celle des pages 170 à 174, montrant les dangers

de cette politique mal comprise et mal appliquée.

L'analyse de ce livre serait au reste une besogne vaine : on ne peut condenser en quelques mots 360 pages dans lesquelles n'entre pas une ligne inutile. C'est un livre qu'il faut lire, et lire d'un bout à l'autre; on n'y a d'ailleurs aucune peine, car, dès qu'on a commencé de le feuilleter, on se sent pris par un tel intérêt que l'on va d'une traite jusqu'au bout. L'ouvrage de M. Harmand est un exposé de fortes doctrines objectives, une œuvre de haute et saine sociologie, qui nous change heureusement des creuses phraséologies et du pathos sentimental auxquels on nous a trop habitués en matière de politique coloniale.

M. DELAFOSSE.

*
*
*

Capitaine O. MEYNIER. *L'Afrique noire.* — Paris, Ernest Flammarion, 1911, 328 pages in-18, 24 illustrations, 3 fr. 50.

Le capitaine Meynier a voulu, dans son récent ouvrage, faire de l'ethnographie et de la sociologie pratiques, en ce sens qu'il a cherché à étudier les aptitudes sociales des divers peuples africains afin d'en dégager les principes que, selon les régions, devront appliquer les nations européennes amenées à vivre en contact avec les Noirs. On ne peut que louer son intention; on doit louer aussi l'effort considérable qu'il a réalisé pour condenser en un volume une étude embrassant la géographie sociale, l'histoire de la civilisation et l'avenir de toutes les familles ethniques de l'Afrique noire. La manière dont il a traité son sujet mérite également les plus vifs éloges, avec, ça et là cependant, quelques légères critiques dans le domaine des faits exposés.

Je dois dire tout d'abord que l'auteur m'a paru avoir tenu la parole qu'il nous donne dans sa préface, lorsqu'il nous avertit qu'il écartera toute induction *a priori* : son système est bien et logiquement déductif; il est en même temps objectif, ce qui est rare chez les écrivains traitant de races et de pays étrangers. J'ajouterai que le livre est écrit simplement et que sa lecture est agréable et facile, ce qui n'est pas non plus un mérite banal.

Passons à l'analyse de l'ouvrage. La première partie (Géographie Sociale) nous

donne d'abord une synthèse géographique du continent africain, concise et bien conduite, puis un chapitre sur les conditions d'habitabilité des diverses régions, un autre sur les races de l'Afrique — que l'auteur distingue à grands traits en berbère, arabe, peule, noire proprement dite, hottentote et boschiman, et enfin européenne. Peut-être dans ce dernier chapitre, comme dans d'autres d'ailleurs, M. Meynier a-t-il trop facilement confondu les Peuls avec les Toucouleurs, attribuant aux premiers certaines qualités et un rôle historique qu'il serait plus exact de réserver aux seconds : la communauté du langage ne suffit pas à justifier la confusion de deux peuples dont chacun a des origines multiples, mais dont le premier seul peut prétendre à un rattachement avec la race blanche. Le chapitre IV (Considérations générales sur la race noire), dénué de tout esprit de parti et de toute prétention, est à retenir en entier.

La deuxième partie est intitulée « Histoire de la civilisation des peuples noirs ». L'auteur a pensé avec raison que le meilleur moyen de pénétrer la mentalité noire était d'étudier la civilisation qu'elle a enfantée à travers les âges et il a tenté la tâche fort ardue de retracer l'histoire de cette civilisation ; l'esquisse qu'il nous donne est généralement exacte : s'il y a quelques ombres légères au tableau, c'est qu'une tâche pareille est, je crois, au-dessus des forces d'un seul homme et qu'il conviendrait pour le moment de la diviser en un grand nombre de tâches partielles, à chacune desquelles s'attellerait un spécialiste de chacune des parties du continent africain ; lorsqu'on aura une série de bonnes monographies locales, quelque esprit de large envergure pourra entreprendre la synthèse historique des civilisations africaines, mais la date à laquelle pourra être réalisée cette synthèse m'apparaît comme lointaine encore. Quoi qu'il en soit, l'essai du capitaine Meynier, qui représente, en outre d'une expérience personnelle très vaste, une somme considérable de recherches et de travail, est, dans son ensemble, fort remarquable. Quelques points de détail me semblent avancés un peu à la légère : par exemple le rattachement aux Hyksos de l'origine des Berbères (l'auteur cite d'ailleurs simplement cette théorie, sans dire qu'il la fasse sienne) et la possibilité de voir les ancêtres des Peuls dans les colons débarqués par Hannon sur la côte

atlantique (p. 66) : quel qu'ait été le développement de la marine punique, je ne vois pas le vaisseau carthaginois capable de transporter un nombre d'émigrants tel que, moins de mille ans plus tard, leurs descendants aient pu être répandus de l'Océan au Niger ; de plus, je me permettrai de faire observer que, en admettant — ce qui n'est pas prouvé — que Hannon ait atteint le cap Mesurado, c'est seulement sur la côte marocaine qu'il fonda des établissements ; ensuite, s'il est exact que des traditions — d'ailleurs relativement récentes — donnent comme ancêtre aux Peuls du Fouta-Diallon un nommé « Acoubatos » ou plutôt *Okoubata* ou *Okouba* (pour *Okba*) et le font venir en Afrique par mer, elles le font vivre non, pas au temps de Hannon, mais sous le khalife Omar, et le font aborder, non sur la côte de l'Atlantique, mais sur celle de la Mer Rouge, au Sinaï : ce soi-disant ancêtre en effet n'est autre que *Okba-ben-Amir*, l'un des compagnons de Amrou, le conquérant arabe de l'Égypte (voir à ce sujet deux textes arabes publiés, avec une traduction assez mauvaise et souvent erronée, dans le n° d'avril-juin 1909 de la *Revue des études ethnographiques et sociologiques*). Plus loin (p. 67), M. Meynier dit qu'il est hors de doute que le voyage des cinq Nasamons aboutit sur le Niger : pour ma part, j'en doute beaucoup, et je serais tenté de placer beaucoup plus à l'Est le pays des négrilles qui fut le terminus de ce voyage. J'avoue aussi ne pas très bien saisir ce que l'auteur entend par ces « hommes rouges » (p. 74 et *passim*) qui auraient civilisé l'Afrique du Nord et parmi lesquels il range les anciens Garamantes, qui étaient de simples Berbères, et les Soninké actuels, qui ne sont autres que des Nègres vrais partout où ils ne sont pas mélangés avec des Maures. M. Meynier est-il bien sûr que le premier contact d'une civilisation étrangère avec les sociétés indigènes de l'Afrique australe et de la forêt équatoriale ait eu son origine en Europe (p. 79) ? Je ne sais où il a pris qu'El-Bekri ait parcouru la vallée du Niger (p. 81) : cet écrivain a utilisé plusieurs récits de voyageurs, mais il n'a pas visité personnellement le Soudan. Il est regrettable d'autre part qu'à côté d'autorités d'une incontestable valeur, comme Henri Barth et Nachtigal, le capitaine Meynier utilise, pour appuyer ses restitutions historiques, des travaux aussi discutables au point de vue scientifique que ceux de

MM. Félix Dubois et Desplagnes. Je ne reviendrai pas ici sur ce que j'ai dit ailleurs au sujet de l'emplacement de Ghana : je crois avoir suffisamment démontré, dans un ouvrage récent (*Haut-Sénégal-Niger : le Pays, les Peuples, les Langues, l'Histoire, les Civilisations*), que cet emplacement ne peut être cherché ailleurs que dans la région de Ouata, tandis que celui de Mali doit se situer près de Niamina et non loin de la rive gauche du Niger. L'autorité des souverains de Ghana ne semble pas avoir atteint le Niger, sauf du côté de Ras-el-Ma, et la fondation de Dienné (p. 83), ne peut leur être attribuée ; tout au plus peut-on la rattacher aux migrations occasionnées par les perturbations que subit cet Etat. Quant aux soi-disant « *Sousous*, venus du Sud-Egypte », c'étaient tout simplement les Soninké de Sosso (dans le Kaniaga, au Nord de Bamako et à hauteur de Sansanding), qui conquièrent Ghana sur d'autres Soninké, non pas au XI^e siècle, mais en 1203, sous le commandement de leur chef Soumangourou Kanté. Je suis étonné de voir rééditée (p. 84) une erreur de M. Desplagnes que le lieutenant Marc avait cependant réfutée dans son *Pays Mossi* (confusion de l'*ogané* du golfe de Bénin, dont ont parlé les Portugais, avec un soi-disant *hogon*, institution spéciale aux Habbé ou Tombo). L'une des conclusions de la page 90, « les Noirs proprement dits n'ont pu fonder aucune société stable jusqu'au moment où ils ont pris le contact de races supérieures », me paraît fort sujette à caution : l'auteur lui-même l'a contredite, quelques pages plus haut, en parlant de la civilisation des Mossi, auxquels il serait bien difficile de refuser le caractère de « Noirs proprement dits ». Les Almoravides, dont M. Meynier exagère sans doute un peu les conquêtes soudanaises, ne sortaient pas du pays d'Aoudaghost (p. 93), dont ils durent s'emparer par la force, mais bien de la province la plus sud-occidentale de la Mauritanie. Il me paraît bien osé de faire des Tibbou des Berbères au même titre que les Touareg (même page). Plus loin (p. 95), l'auteur fait une confusion évidente entre le « Faran-soura » ou chef du Faran-sora (province septentrionale du Mali) et les héros du clan sorko des *Faran*, dont M. Dupuis-Yakouba a recueilli l'histoire légendaire.

Il me semble que le capitaine Meynier, à la remorque de M. Félix Dubois, a attribué,

dans la fondation et le développement de l'empire de Gao, une place beaucoup trop importante aux Songaï, qui ne furent jamais à la tête des affaires de l'Etat, lequel fut commandé successivement par des Berbères puis par des Soninké ; seule, la langue songaï atteignit une extension considérable, due surtout à son extrême simplicité et au fait qu'elle était l'idiome des navigateurs du Moyen-Niger. Quant à l'architecture de Dienné, il est bien prouvé qu'elle est d'origine marocaine et ne doit rien aux Songaï. Par ailleurs, l'auteur a peut-être accordé un peu trop de poids aux apports civilisateurs des Berbères et pas assez aux efforts originaux de la race noire, mais il me paraît avoir bien vu et bien montré la supériorité des résultats dus à l'influence berbère sur ceux dus à l'influence arabe. Certains courants de migration indiqués par M. Meynier me laissent perplexe, par exemple celui des Oulmidden, qui seraient venus, d'après lui, au XVII^e siècle du Sud-Marocain vers le Niger : j'avais toujours cru qu'au XVII^e siècle les Oulmidden occupaient déjà depuis fort longtemps leur pays actuel à l'est de Gao (p. 111). Plus loin (chap. v), l'auteur attribue aux Peuls une action guerrière qui fut à peu près exclusivement l'œuvre de Toucouleurs originaires du Fouta Sénégalais : ces derniers dominèrent, comme élément dirigeant sinon comme nombre, dans la fondation de l'empire soi-disant peul de Sokoto, et ils agirent presque seuls, souvent au détriment des Peuls et contre ces derniers (notamment au Massina), dans la constitution de l'empire créé par un des leurs, le célèbre El-hadj-Omar.

Les trois dernières parties de l'ouvrage (Européens et Noirs — Mise en valeur de l'Afrique par les Européens. — Relèvement de la race noire) m'ont semblé des plus intéressantes, et les conclusions de l'auteur, logiquement amenées, sont à retenir et à prendre en considération. Si je me suis permis de relever — dans la seule partie qui me soit réellement familière : la formation et l'histoire des peuples de l'Afrique Occidentale — quelques erreurs de détail, c'est précisément parce que l'ensemble de l'ouvrage m'est apparu comme tout à fait digne d'être lu par quiconque s'intéresse à l'étude des sociétés africaines. Je recommande particulièrement la lecture des pages 207 à 253, qui traitent comparativement des méthodes de colonisation employées en Afrique par

les diverses nations européennes (Portugais, Boers, Anglais, Français, Belges et Allemands), concluant en faveur des seules méthodes anglaise et française.

M. DELAFOSSE.

* * *

A. DUPUIS-YAKOUBA, *Les Gow ou chasseurs du Niger*, avec une préface de M. Delafosse. Paris, 1911, E. Leroux, VIII-303 p. in-8° et une carte.

Dans une île, entre deux bras du Niger, au sud-ouest de Tonbouktou, habite une population de chasseurs, les Gow, qui parlent songhaï et qui ont conservé une série de légendes où il est difficile de démêler la part historique. Ces légendes ont cependant trait à des chefs, mais c'est le merveilleux qui domine. Grâce à un long séjour à Tonbouktou, devenu pour lui une seconde patrie, M. Dupuis, connu par les indigènes sous le nom de Yakouba, et à qui l'on doit un manuel songhaï, en collaboration avec Mgr Hacquard ¹, a recueilli le texte de ces légendes et les publie aujourd'hui avec une traduction où il aurait pu, aux dépens de l'élégance, suivre de plus près l'original.

Les héros de ces légendes ont un véritable caractère mythologique. Dans la première, Mousa, comme d'autres personnages des traditions d'Europe et d'Asie, naît d'une jeune fille surprise pendant son sommeil par un djinn ². Il apprend des djinns toutes sortes de sortilèges, et le chef des Gow, Kouroudyé, abdique en sa faveur. Il défend à ses sujets de manger dans la brousse, car ses sortilèges seraient détruits. Ils obéissent jusqu'à ce que Ndermabé, dont nous ne connaissons pas l'origine, les pousse à la désobéissance. Il lutte de sortilèges avec Mousa et celui-ci ne triomphe que grâce à sa fille.

1. *Manuel de la langue songay*, Paris, 1897. in-12. Sur dix textes que renferme la chrestomathie, huit sont des traductions. Cf. mon compte rendu dans la *Revue des Traditions populaires*, 1898, p. 510-514.

2. Cf. sur ces naissances miraculeuses, H. de Charencey, *Le folk-lore dans les deux Mondes*, Paris, 1894, in-8°, ch. v, *Lucina sine concubitu*, p. 121-256 ; A. van Gennep, *Religions, mœurs et légendes*, première série, Paris, 1908, in-12, p. 14-26 ; Saintyves (Nourry), *Les vierges-mères et les naissances miraculeuses*, Paris, 1908, in-12

Le combat de Mousa avec le Hira vient ensuite : ce dernier est un buffle redoutable et invulnérable qui triomphe de Kouroudyé, de son fils Moti et d'autres Gow. Les femmes essaient de remplacer leurs maris, mais elles ne peuvent soutenir la vue de Hira, excepté Meynsata, fille de Kamankiri, que Mousa avait demandée en mariage : elle est secourue par lui. Le Hira est frappé après une transformation en divers animaux. Après une dispute où Mousa et Meynsata font l'épreuve de leurs forces, tous deux rentrent au village et se marient.

Dans le troisième récit, un Hira terrorise successivement divers villages, disparaissant quand un héros se met à sa recherche, jusqu'à ce qu'il arrive à celui de Mousa. Celui-ci entre en lutte avec le Hira, sans que leurs transformations puissent mettre fin au combat. On peut se demander si nous n'avons pas là un souvenir arabe : Mousa se transforme en mouche, le Hira en tourterelle, Mousa en aiguille, le Hira en fil qui entre dans le trou de l'aiguille ; Mousa en alène, le Hira en manche de l'alène ; Mousa en petit oiseau, le Hira en épervier ; enfin Mousa redevient un Gow et s'envole chez lui. Dans un conte des *Mille et une Nuits* ¹, la princesse, qui vient délivrer le second qalender, change un de ses cheveux en épée et fend en deux le génie transformé en lion : celui-ci devient un scorpion, la princesse un serpent ; le scorpion se change en vautour, le serpent en aigle ; le vautour en chat noir, l'aigle en loup gris ; le chat noir en une grenade que l'aigle enlève et brise ; le génie se réfugie dans un des grains que picore l'aigle devenu coq, mais un d'eux lui échappe, tombe dans un bassin et devient un poisson ; le coq se change en un poisson plus gros ; enfin ils se transforment tous deux en tourbillons de feu et finissent par se consumer mutuellement.

Ces séries se trouvent dans d'autres contes dont quelques-uns dérivent évidemment des *Mille et une Nuits*. Ainsi, dans un conte égyptien moderne, *Mohammed l'Avisé* ², le héros en lutte avec le sorcier maghribin,

1. *Le Portefaix et les filles*, éd. du Qaire, 4 v. in-8°, 1302 hég., t. I, p. 38-39.

2. Spitta-Hey, *Contes arabes modernes*, Leipzig, 1883, in-8°, n. I, p. 8.

son maître, se change en oiseau, le sorcier en milan; l'oiseau devient une grenade, le Maghribin l'achète; la grenade éclate et tombe à terre, le sorcier se transforme en un coq pour picorer les grains, mais celui où était Mohammed se change tout d'un coup en poignard et lui coupe le cou. Un conte des Houârah du Maroc nous montre l'élève d'un sorcier juif se transformant en poisson, le maître en filet; le poisson en oiseau, le maître en faucon, l'oiseau devient un anneau que la fille du roi passe à son doigt; le juif reprend sa forme et réclame son anneau qui se change en grenade dont les grains se répandent à terre. Le maître se transforme en un coq pour les picorer; l'un d'eux lui échappe, se change en couteau et le tue¹. Un autre conte arabe du Maroc est à peu près semblable; l'élève sorcier, en lutte avec le Juif son maître, se transforme en poisson, en couteau, en pigeon, en grenade et son adversaire en filet, en faucon et en coq qui picore les grains de grenade dont le dernier se change en pierre, s'élève en l'air, tombe sur lui et l'écrase².

J'ai mentionné spécialement les contes arabes qui ont pu être connus, par voie orale, des Songhaï, mais cette donnée existe encore dans d'autres littératures; ainsi dans le conte indien de *Sir Bumble*³; dans les contes kalmuk de Siddhi Kur⁴; dans le recueil turc des *Quarante Vizirs*⁵; en albanais: *Les diables dupés*⁶; en roumain: *Le diable et son écolier*⁷; chez les Slaves du Sud: *Le serviteur*⁸; en danois: *Les exploits de*

*Svend*¹; en norvégien: *Le fermier Westersky*²; en gaélique d'Écosse: *Le fidèle Gruagech, fils du roi d'Eiriun*³; en France, dans le Berry⁴ et dans le Limousin: *Le sorcier sourcier*⁵; en Italie, dans les *Nuits de Straparole*, VIII^e nuit, fab. V: *Denis, apprenti de maistre Lactance, tailleur, ne tient compte d'apprendre son métier de tailleur, mais bien la secrète science de son maître; grande haine entre eux à ceste occasion; enfin Denis dévore son maistre, puis espouse Violante, fille du roy*⁶. Un seul trait est commun avec la légende gow: le changement des deux ennemis en oiseaux⁷.

Toutefois le Hira demeure invulnérable: la fille de Mousa elle-même échoue. Les génies-divins qu'il consulte prétendent ne rien savoir. Menacés de mort, ils révèlent que le Hira ne pourra être tué que si on se procure quatre poils de sa queue, ce qui ne peut réussir qu'avec l'aide d'un éléphant femelle. Or un des Gow a précisément pour amie une éléphant femelle qui se transforme en jeune Hira et obtient facilement les poils en question. Dès lors le Hira est égorgé aisément.

Mousa figure dans le récit suivant, mais les principaux personnages sont Kélikélimabé et Kélimabé. La première partie présente une ressemblance singulière avec le début du conte égyptien des *Deux Frères*⁸. Tous les détails s'y retrouvent: l'amour de la femme de l'aîné pour le cadet, la résis-

1. Stumme et Socin, *Der arabische Dialekt der Houara*, Leipzig, 1894, in-4°, p. 55-57, 166-168.

2. Socin, *Zum arabischen Dialekt von Marocco*, Leipzig, 1893, grand in-8°, conte I, p. 134-159.

3. Steel et Temple, *Wide awake stories*, Bombay, 1884, in-12, p. 5-16.

4. Jülg, *Kalamuckische Märchen*, Leipzig, 1866, in-8°, p. 1-5.

5. Behrnauer, *Die Vierzig Veziere*, Leipzig, 1851, in-8°, 18^e récit de la reine, p. 195-198; Gibb, *The history of the Forty Veziers*, Londres, 1886, in-8°, 23^e récit de la reine; version en tatar de Qazan: Abd en Nasir, *Qërq Vezir*, Qazan, 1896, in-8°, p. 156-157.

6. Dozon, *Contes populaires albanais*, Paris, 1881, in-18, p. 164-137.

7. Schott, *Walachische Märchen*, Stuttgart, 1845, in-8°, p. 193-199.

8. Krauss, *Sagen und Märchen der Süd-Slaven*, Leipzig, 1884, 2 v. in-8°, t. II, p. 243-245.

1. Thorpe, *Yule-tide Stories*, Londres, 1853, in-8°, p. 336 et suivantes.

2. Dasent, *Popular tales from the Norse*, Edinbourg, 1888, in-8°, p. 285-295.

3. Campbell, *Popular tales of West Highlands* Londres, 1890, 4 v. in-8°, t. II, p. 424-450.

4. Laisnel de la Salle, *Le Berry*, t. I, Paris, 1900, petit in-8°, p. 132-184.

5. Rocher, *Contes limousins*, Paris, s. d. in-18 jés., p. 58-65.

6. *Les facétieuses nuits*, trad. J. Louveau et P. de Larivey. Paris, 1857, 2 v. pet. in-8°. t. II, p. 152-163.

7. Cf. aussi Clouston, *Poetical Tales and Fictions*, Edinbourg, 1887, 2 v. in-8°, t. I, p. 413-439; Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, t. V, Liège, 1901, p. 199-200.

8. Cf. F. Lenormant, *Les Premières Civilisations*, Paris, 1874, 2 v. in-12, p. 375-401; H. Husson, *La Chaîne Traditionnelle*, Paris, 1874, in-12, p. 78-102; Maspéro, *Contes égyptiens*, Paris, 1882, pet. in-8°, p. 3-528; Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, Paris, s. 3, 2 v. in-8°, t. I, p. LVI-LXVII.

tance opposée par ce dernier, les calomnies près du mari, la fureur de celui-ci, la mutilation de l'innocent accusé injustement; dans le conte égyptien, c'est lui-même qui se mutile, tandis que dans la légende songhaï, c'est son frère qui se venge ainsi de lui. Ici s'arrêtent les ressemblances : la suite du conte égyptien, et particulièrement les renaissances de Bitiou en taureau, en perséa jusqu'à sa réincarnation, la punition de la femme du second frère manque absolument. C'est Kélimabé qui quitte le pays; Kélikélimabé se met à sa recherche; en route, il est contraint d'épouser la fille d'un chef et recouvre sa virilité grâce au pied d'un Hira que les Gow ont tué et qu'il a apporté au village sans être devancé par un oiseau. Il a alors un enfant à qui il donne le nom de Kélimabé et reprend la recherche de son frère. Ici reparaissent les héros des premiers récits : Mousa, le chef des Gow, réunit ses meilleurs compagnons qui jurent de ramener son frère. Néanmoins, ils sont mis en fuite par une femme des génies que Kalimabé a épousée au cours de sa route. Mousa seul, avec l'aide de sa femme Meynsata, parvient à s'en rendre maître et à ramener Kélimabé qu'il réconcilie avec son frère de qui la première femme est tuée.

Un des personnages secondaires de la seconde histoire, Sanou Mandigné, est le héros du troisième récit. Après la mort de son père qui a laissé une lance d'or à ses fils, il est chargé par son frère aîné, Djiguéré Mandigné, de chasser pour nourrir sa famille. Un jour, il épargne par pitié un éléphant femelle, mais un mâle qu'il a blessé s'enfuit en emportant la lance d'or à Koka, d'où jamais un Gow n'a pu revenir indemne. Son frère l'oblige, malgré les démarches de Mousa et des Gow, à aller à la recherche de l'objet précieux. Il part avec ses talismans et son bonnet magique. L'éléphant femelle, devenue son amie, l'aide à endormir les habitants de Koka; il reprend la lance de son père, tue une rivale de son amie, s'envole vers sa maison où il peut constater la fidélité de sa femme.

Quelques-uns des héros des récits précédents reparaissent dans celui de Kamankiri Ndana, qui semble être une suite de contes indépendants, car il continue après la mort du principal personnage. Les animaux, craignant de périr sous les coups de ce grand chasseur, tiennent conseil. Sur l'avis du

lièvre, ils vont se cacher à Méma dans une plaine au milieu de la forêt, et, sûrs de ne plus être découverts par les Gow, ils cherchent un moyen de faire périr Kamankiri. L'éléphant propose que l'un d'eux se transforme en jeune fille, aille séduire leur ennemi et le leur amène désarmé. On écarte la hyène, le singe et le chat pour choisir le buffle. Celui-ci, sous l'apparence d'une jeune fille très jolie, nommée Yari Koita, soulève l'admiration sur son passage. Elle refuse de s'arrêter dans la ville de Kélikélimabé, de Moti, etc., et arrive dans celle de Kamankiri qui s'éprend d'elle et l'épouse. La fille du chasseur, Meynsata (dans les récits précédents, elle est fille de Mousa) reconnaît l'artifice, mais son père ne la croit pas et la maltraite. Le buffle déguisé arrache ses secrets à Kamankiri; il apprend les diverses métamorphoses par lesquelles celui-ci peut échapper à ses ennemis en se transformant en termitière, en arbre, en herbe et en mare. Yari-Koita le détermine ensuite à aller voir sa famille; elle le détourne de prendre ses armes naturelles et surnaturelles; sa lance, son arc, son javelot empoisonné, son sabre, sa hache, son bracelet, son bonnet magique, son vêtement de guerre couvert d'amulettes et le livre ainsi désarmé aux animaux. En vain, il cherche à leurs échapper en se transformant successivement en termitière, en arbre, en herbe, en mare : Yari-Koita leur révèle ses métamorphoses. Au moment d'être pris par ses ennemis, il leur échappe en se changeant en bague et va se cacher dans la poche d'un muezzin. Sa fille Meynsata, qui a deviné la perfidie de sa belle-mère, se munit des armes naturelles et surnaturelles de son père, fait un grand carnage des animaux, puis rend à Kamankiri sa forme naturelle. Quand il meurt, il lui fait jurer de n'épouser que celui qui pourra tendre son arc de fer¹. Tous les chefs des Gow, même Mousa, échouent : seul, Moti, réussit à briser cet arc et un autre en fer. Il se vante ensuite de n'avoir ni lance, ni arc, ni javelot, mais de tuer par son seul contact et par sa voix. L'histoire de Kamankiri est naturellement terminée, mais le récit continue par les luttes d'adresse entre Moti et sa femme Meynsata jusqu'au

1. Cf. l'épreuve imposée par Pénélope aux prétendants (*Odyssée*, XXI) et l'arc envoyé à Cambyse en manière de défi par les Ethiopiens Macrobes (*Hérodote* III, 12).

moment où le premier, changeant ses bracelets en animaux, les charge de la maltraiter jusqu'à ce qu'elle se repente et reconnaisse la supériorité de son mari.

Le sujet du conte de Mamma Yari Sambadjo est le récit de la lutte des populations, Gow compris, contre une hyène qui ravageait les environs de Djenné. La sorcellerie est encore ici un auxiliaire. Toutefois, il est évident qu'il y a une lacune ou que deux récits différents ont été juxtaposés. Dans la première partie, un orphelin, après avoir consulté ses idoles (*Korté* = ses fétiches?) demande quatre poils de la queue de la hyène pour en délivrer le pays, comme dans un conte précédent : *Mousa et un autre Hira* (p. 72-75). Il n'est plus question ensuite de l'orphelin. Les populations s'adressent à Mousa qui envoie plusieurs de ses compagnons, à commencer par son prédécesseur Kourouyori, même les héros des légendes précédentes, Kélimabi, Kélikélimabé, Ndermabé, qui se sont fait enterrer pour surprendre la hyène, et ne lui échappent qu'en se transformant en aiguille, en fil et en brin d'herbe. Elle n'est vaincue que grâce à Mamma-Yari.

Le dernier récit est l'histoire d'un Gow, Misandé-Sambadjo, dont un *Miney* (sorte de grosse antilope) a tué le père. Il oblige sa mère à le mettre au monde et, à peine né, il égale un appétit les enfants plus âgés que lui. Piqué par les reproches de ceux-ci qu'il maltraite, il part avec les esclaves de son père pour le venger et, après diverses aventures, il avale le *Miney* qui l'avale à son tour et ce duel bizarre continue jusqu'à ce que la biche, ne pouvant sortir du corps de son adversaire, finit par mourir dans son ventre et est transformée par lui en termitière.

C'est, comme on le voit, non une suite de récits indépendants, mais un ensemble où nous retrouvons, tantôt au premier plan, tantôt au second, les mêmes personnages. Autant qu'on en peut juger, le fonds est indigène, encore qu'on y puisse aisément reconnaître des éléments étrangers que j'ai signalés en passant : le début du conte des *Deux Frères* le bonnet qui rend invisible (comme la Tarnkappe ou le casque de Hadès), et nommément des traits musulmans : la lutte des métamorphoses, l'épisode du muezzin, le serment par Dieu et son Prophète (p. 289) et jusqu'au nom de Mousa. Il est à remarquer aussi que, dans le conte

de Sandou Mandigné (p. 114) quelques vers sont donnés dans un dialecte mandé, à côté du texte songhaï : or, nous ne rencontrons rien d'analogue dans ce que nous connaissons des traditions des Mandé. D'un autre côté, ce cycle n'a aucun rapport avec celui de Farong, roi de Gao, recueilli chez les pêcheurs Sorko qui auraient fait partie du peuple Songhaï. Nous en devons également la traduction à M. Dupuis¹.

Le problème des origines se pose donc et l'on doit souhaiter que l'auteur qui, mieux que personne, est à même de connaître les traditions des populations du Moyen Niger continue l'œuvre si bien commencée et recueille de nouvelles collections, aussi importantes que celle-ci pour l'étude linguistique, sociologique et peut-être ethnographique de ces tribus.

RENÉ BASSET.

* * *

Rev. J. ROSCOE, *The Baganda, an account of their native customs and beliefs*; in-8°, 547 p., 81 fig., Londres, Macmillan, 1911, 15 sh.

Ce volume continue dignement la belle série de monographies ethnographiques éditée par Macmillan : la vie des Baganda y est décrite jusque dans les moindres détails, avec un souci d'exactitude dont les publications antérieures du Rev. J. Roscoe témoignaient déjà. La table des matières est très détaillée ; le contenu de chaque paragraphe est indiqué par une manchette, excellent procédé renouvelé du XVIII^e siècle, et un index détaillé termine le volume, de sorte qu'il est aisé de s'y reconnaître vite dans la masse formidable des petits détails. Les chapitres II (enfance, puberté), III (mariage), IV (maladies et funérailles), les rites du couronnement du roi, d'entrée dans une nouvelle maison, de départ à la guerre et de retour de la bataille, etc., me donnent des preuves nouvelles en faveur de mon schéma des Rites de Passage. La suite logique des rites est telle, jusque dans le détail, que l'exigeait la théorie générale et je prétends, maintenant que deux années m'ont fourni sans cesse des confirmations

1. Desplagnes, *Le Plateau central nigérien*, Paris, 1907, in-8°, p. 383-450.

nouvelles, que le schéma en question a la valeur d'une véritable *loi sociologique*, puisque sa formule permet de prévoir les phénomènes isolés et leurs rapports.

Autant les rites sont bien exposés, autant les techniques (chap. ix) le sont peu : il manque toutes sortes de petits détails importants : ainsi, il est difficile de se rendre compte exactement du fonctionnement des soufflets et de les catégoriser (378 sq.) ; la poterie et le rang social exact des potiers, qui semblent former une sorte de caste industrielle et sacrée à la fois (p. 401 sq.), comme chez certaines populations du Congo belge auraient dû être étudiés plus minutieusement ; on aurait aimé plus de détails aussi sur la fabrication des boucliers et sur la vannerie. Mais cette critique faite, il reste que ce livre compte parmi les meilleures monographies de la vie religieuse et sociale d'une population nègre. Le chapitre xvii contient une douzaine de légendes et contes, et une collection de dictons et proverbes. Puis viennent des tableaux anthropologiques. Pour les généalogies, le Rév. Roscoe a appliqué la méthode de Rivers. Deux plans reproduisent la capitale de l'Ouganda et l'enceinte royale.

A. VAN GENNEP.

*
* *

ISMAEL HAMET. — *Chroniques de la Mauritanie Sénégalaise. Nacer Eddine* (Texte arabe, traduction et notice). — Paris, E. Leroux, 1911, 276 et 104 pages in-8°.

M. Théveniaut, étant administrateur du cercle des Trarza en Mauritanie, réussit à recueillir plusieurs manuscrits d'ouvrages inédits composés par différents lettrés du pays. M. Ismaël Hamet, interprète principal à l'état-major de l'armée, auquel furent remis ces manuscrits, s'en est servi pour publier un très intéressant volume qu'il a intitulé *Chroniques de la Mauritanie Sénégalaise*. Les documents rapportés par M. Théveniaut sont : 1° une longue lettre de Cheikh Sidi Mohammed-ben-Cheikh-Ahmed, relatant ce qui a été écrit sur l'histoire des familles berbères et arabes de Mauritanie et fournissant plusieurs renseignements curieux sur cette histoire ; 2° une biographie, par Oualid Ed-Deïmâni, d'un héros nommé Nacer Eddine, saint personnage qui vivait vers le milieu du xvii^e siècle ; 3° un opus-

cule intitulé « les caractères des Zouaïa », dont l'auteur, Mohammed Saïd El-Yeddali, traite de l'organisation et de la vie des Zouaïa ou marabouts ; 4° un livre généalogique des tribus berbères et arabes de Mauritanie, par Oualid Ed-Deïmâni ; 5° une note de Cheikh Saad Bouh sur les explorations tentées en Mauritanie par les Européens à la fin du xix^e siècle. Un sixième manuscrit, traitant « des perfections des saints Tachomcha », a été laissé de côté comme n'intéressant que l'hagiographie musulmane.

Dans leur ensemble, ces divers opuscules se rapportent à l'histoire des tribus mauritaniennes d'origine berbère et principalement à celles des tribus maraboutiques ou *zouaïa* dites *Tachomcha*, dont la plus importante est celle des Oulad-Deïmân ; les renseignements fournis sont postérieurs au déclin de la puissance politique des Almoravides dans le voisinage du Soudan, c'est-à-dire au xiii^e siècle de notre ère, époque à laquelle les Noirs rejetèrent les Berbères dans l'Adrar ; la période étudiée par les auteurs des manuscrits s'étend surtout du xvii^e siècle à nos jours : vers 1620, sous le commandement de Nacer Eddine, les Berbères musulmans firent la guerre sainte aux Noirs demeurés ou redevenus païens du Fouta et du Diolof et établirent sur eux leur domination au moins morale ; cependant les Beni-Hassân ou Arabes Meghâfra (Oulad-Maghfar) s'étaient avancés jusqu'à l'Adrar et la guerre ne tarda pas à éclater entre eux et les Berbères des tribus maraboutiques (Tachomcha, Lemtouna, Tadjakant, etc.) ; après la mort de Nacer Eddine, les Berbères, affaiblis par des divisions intestines, furent définitivement vaincus par les Beni-Hassân, qui devinrent les maîtres du pays dont l'ensemble forme la Mauritanie actuelle, assujettissant les Zouaïa ou marabouts d'origine berbère, tout en leur témoignant des égards à condition que ces derniers ne prissent plus jamais les armes, même pour défendre leurs propres biens (1670 environ). Depuis ce temps jusqu'à maintenant, la société mauritanienne se compose de cinq classes distinctes : les *Beni-Hassân*, d'origine arabe, forment la classe des guerriers ; les Zouaïa, presque tous d'origine berbère quoique se prétendant de descendance himyarite, constituent la classe des marabouts et sont regardés comme nobles au même titre que les

guerriers, bien que ne détenant pas le pouvoir; les autres classes sont : les *Zenaga*, tributaires blancs d'origine berbère pour la plupart, ce qui explique le terme de *Zenaga* par lequel ils sont communément désignés; les *Harratîn* ou serfs d'origine nègre et enfin les esclaves noirs proprement dits.

Des renseignements contenus dans les documents rapportés par M. Théveniaut et d'observations recueillies auprès de divers auteurs arabes et français, M. Ismaël Hamet a tiré les éléments d'une *Notice sur la Mauritanie* qui forme, avec l'introduction, la première partie de l'ouvrage (104 pages) et qui traite succinctement de la géographie et de l'histoire, puis, de façon plus détaillée, de l'état social, des ressources naturelles et du commerce, de la condition morale et intellectuelle des indigènes; le chapitre consacré à l'état social est particulièrement intéressant, se rapportant à des populations sur lesquelles nous sommes aussi peu documentés : l'auteur y démontre fort bien qu'au Sahara, les centres commerciaux mis à part, les riches sont toujours nomades et les pauvres sédentaires, sans distinction de race. La notice se termine par un chapitre de lexicologie où l'auteur rectifie avec discernement plusieurs étymologies et orthographes courantes, mais fautive, l'étymologie du nom des Touareg entre autres.

Ensuite figure un index (53 pages), en français et en arabe, des noms propres contenus dans les textes; cet index ne renferme malheureusement aucun renvoi aux pages à consulter et ne peut servir qu'à fixer la transcription orthographique des noms cités.

La seconde partie de l'ouvrage se compose d'une excellente traduction des cinq opuscules dont j'ai donné plus haut la liste (122 pages) et la troisième partie renferme le texte arabe des mêmes documents (104 pages).

Par ses publications antérieures et notamment ses articles de la *Revue du Monde Musulman*, M. Ismaël Hamet nous avait déjà fourni une abondante documentation sur la société maure du Sahara méridional : son récent ouvrage complète, de manière très heureuse, cette documentation.

M. DELAFOSSE.

* *

Père J. CALLOC'H. — *Vocabulaire français-sango et sango-français* (langue commerciale de l'Oubangui-Chari), précédé d'un abrégé grammatical. — Paris, Geuthner, 1911, VIII et 86 pages, in-8°.

Le même. — *Vocabulaire français-ifumu (Bateké)*, précédé d'éléments de grammaire. — Ibid., 1911, IV et 346 pages, in-8°. Préface de A. Meillet.

Le même. — *Vocabulaire français-gmbwaga-gbanziri-monjombo*, précédé d'éléments de grammaire. — Ibid., 1911, 204 pages, in-8°.

Le même. — *Vocabulaire français-gbéa*, précédé d'éléments de grammaire. — Ibid., 1911, 170 pages, in-8°.

Au point de vue ethnographique comme au point de vue linguistique, les pays qui s'étendent entre la rive droite du moyen Congo et le bassin du Tchad sont parmi les plus intéressants de l'Afrique intertropicale, car ils représentent une zone d'intime pénétration entre les éléments bantous du Sud et les éléments divers du Nord. Aussi est-ce une bonne fortune que de voir apparaître soit des études d'ensemble, soit des monographies consacrées aux populations de cette région ou aux idiomes qui y sont parlés. Cette bonne fortune devient considérable lorsque les études en question sont dues à un homme qui a vécu de longues années dans le pays, qui parle couramment plusieurs dialectes locaux et qui sait exposer ses observations d'une manière claire et méthodique, avec un souci constant de l'exactitude et un complet affranchissement de l'esprit de système. Et c'est là le cas du Père Calloc'h et des quatre volumes qu'il vient de publier à Paris. La sincérité de l'auteur, son absence de prétention, sa clarté ont été louées comme il convenait dans la préface autorisée dont M. A. Meillet a fait précéder le second volume de la série. Quant à l'intérêt que présente cette vaste publication, il se dégage des matières mêmes qu'elle comporte.

Les études du Père Calloc'h se rapportent à deux grandes familles linguistiques de l'Afrique noire : d'une part la famille *bantou*, à laquelle appartient la langue des *Bateké*; d'autre part une famille non encore dénommée, chevauchant sur les bassins de l'Oubangui et du Chari et se divisant en plusieurs groupes dont deux au moins nous sont connus, le groupe *banda* auquel se rat-

tache la langue parlée par les Bondjo et les Banziri, et le groupe *mandjia* dont le *gbéa* est un dialecte. Quant au *sango*, sorte d'idiome international répandu sur le haut Oubangui et ses affluents de droite, quoique son origine soit multiple, il apparaît bien que ce sont des langues du groupe *banda* qui ont eu le plus d'influence sur sa formation.

Les publications relatives aux langues *bantou* ne se comptent plus et la grammaire comparée des idiomes de cette famille a fait l'objet d'études d'une très réelle valeur; cependant, vu le nombre considérable des langues et dialectes présentant le type *bantou*, il reste encore bien de l'inédit dans ce domaine, et le *vocabulaire français-ifumu* du Père Calloc'h est venu combler une fâcheuse lacune en nous donnant l'exposé précis et suffisamment complet du principal des dialectes de la langue des Batéké, que nous ne connaissions avant lui que par de courts vocabulaires publiés en Angleterre par Koelle (1854), Sims (1888) et Stapleton (1903), vocabulaires dont le premier est fort sujet à caution et dont les autres concernent le dialecte parlé sur la rive gauche du Congo; l'*ifoumou*, qu'a étudié spécialement le Père Calloc'h, est parlé sur la rive droite, entre Brazzaville et l'Alima.

La famille à laquelle se rattachent le *banda* et le *mandjia*, par contre, est encore fort peu connue. Le *banda* n'avait fait jusqu'ici l'objet — je le crois du moins — que de deux publications (Toqué 1905, Père Cotel 1907) et d'un chapitre de l'ouvrage de Gaudefroy-Demombynes (1906) où figurent les documents recueillis par le Dr Decorse; ces publications d'ailleurs ne concernent que le *banda* proprement dit et ses dialectes (ouadda, gobou ou togbo, ndi ou ndrè, mbré, etc.), en dehors de quelques mots *banziri* dûs au Dr Decorse. Le *vocabulaire français-gmbwanga-gbanziri-monjombo* du Père Calloc'h a trait au contraire à une langue qui fait bien partie du groupe *banda*, mais qui n'est pas le *banda*: cette langue est parlée sur l'Oubangui par les *Bondjo* (dialectes *gmbwaga* et *monjombo*) et par les *Banziri* (dialecte *gbanziri*). Le groupe *mandjia*, lui, n'avait encore pas été étudié, au point de vue linguistique tout au moins, et le *vocabulaire français-gbéa* du Père Calloc'h est une véritable nouveauté; grâce à lui et aux éléments de grammaire dont il est accompagné, nous possédons maintenant la

physionomie de l'un au moins des dialectes du groupe *mandjia*, de celui qui est parlé par les *Bouroussen* de la Mpoko, non loin de Bangui.

C'est aussi une nouveauté, et des plus intéressantes, qu'une étude grammaticale et lexicologique du *sango*, cette langue franque de l'Oubangui-Chari qui est parlée, en outre de leurs idiomes propres, par une masse de populations d'origines diverses et qui s'est formée de la même manière que se forment tous les « *sabir* » de tous les pays: des mots ont été empruntés çà et là aux langues du pays, notamment à celles du groupe *banda*, le *banziri* semblant avoir fourni à cet égard un très fort contingent; la phonétique a été unifiée et simplifiée, la morphologie réduite au strict nécessaire et la syntaxe complètement supprimée; il en est résulté une langue ayant sa physionomie propre, langue que tout le monde peut arriver sans effort à parler et à comprendre, mais qui, naturellement, ne peut rendre qu'un nombre assez restreint de concepts et ne peut guère être utilisée en dehors du domaine des faits matériels et concrets. Toutes les parties de l'œuvre considérable du Père Calloc'h sont également intéressantes pour les linguistes; c'est le volume traitant du *sango* qui fournira aux ethnographes le plus de documents.

M. DELAFOSSE.

* * *

ABDULLAH MANSUR, *The land of Uz*, in-8°, 354 pages, 26 planches, 1 carte. Londres Macmillan, 1911, 8 sh. 6 d.

L'auteur, un Anglais, M. G. Wyman Bury a exploré en tous sens pendant une dizaine d'années, en qualité de « *political agent* », l'hinterland d'Aden ou pays d'Uz, habité, ainsi que tout le Sud et le Sud-Est de l'Arabie, par une population arabe assez pure, petite et brune. Ce pays est pour ainsi dire inconnu; il est entrecoupé de collines et de petites vallées, bien arrosées, fertiles et habitées à peu près autant que l'était l'Écosse au XVIII^e siècle, par des populations travailleuses, organisées d'après le système féodal. Abdullah Mansur est le premier à nous renseigner sur toutes ces tribus, en ce volume alerte, qui est davantage un carnet d'observations qu'un traité suivi: la monographie approfondie qu'on

est en droit d'attendre de lui remplirait une lacune regrettable.

Voici quelques passages à signaler : p. 11-12, ordalie au fer rouge sur la langue; pl. de la p. 18, tisserands juifs sans métier, à ce qu'il semble; p. 22 et 25-26, excellent cas de légende étiologique, confirmée par une expérience personnelle involontaire; p. 42, système de fermeture des portes arabes; p. 112, morceau de bannière servant de baraka et de protection magique; p. 135, cas intéressant d'hospitalité sexuelle; p. 157, la légende du roi-géant Gimba, qui fut vaincu par Ali; p. 202, résumé de quelques légendes; djinns; p. 208, Sena, village de teinturiers et de tisserands; chap. VIII, quelques renseignements sur les femmes (elles ne se voilent pas), sur les cérémonies du mariage (endogamie de tribu), sur les danseuses professionnelles errantes (endogamie de caste); chap. VIII, organisation sociale; détails intéressants sur les askaris et sur les aèdes de tribu; chap. IX, commerce, industries, plantes cultivées, superstitions locales ou spéciales; chap. X, le cheval « arabe » de l'Arabie méridionale, chapitre très intéressant. Une grande carte termine le volume; les illustrations sont nettes et donnent une bonne idée des ruines d'anciennes villes himyarites fortifiées. En appendice, on trouvera une esquisse historique, ethnographique et anthropologique très utile.

A. VAN GENNEP.

* * *

P. S. LANDERSDORFER, *Die Bibel und die südarabische Alttertumsforschung*, in-8° de 72 p. Coll. des *Biblische Zeitfragen*, III^e série, fasc. 5/6, Münster en Westphalie, 1910 (90 pfg.).

De plus en plus l'Arabie se met en lumière, entre la Babylonie et l'Égypte, comme théâtre d'une civilisation qui, si elle fut moins brillante, n'a pas moins influé sur l'Orient antique. Bien que O. Weber, l'un des meilleurs continuateurs sur ce domaine de l'œuvre des Halévy et des Glaser, ait donné lui-même il y a quelques années un aperçu des recherches modernes en Arabie et de leurs résultats dans deux fasc. de *Der Alte Orient* (t. III et VIII), on a pensé qu'il y avait lieu d'en donner un nouvel exposé dans l'excel-

lente collection des *Biblische Zeitfragen*. Le but de cette collection a amené à les examiner surtout dans leur rapport avec les études bibliques; mais l'esprit qui l'anime, qui est celui du catholicisme libéral, n'a pas obligé à d'autres compromis qu'à ceux qu'exige la croyance à l'historicité relative des récits bibliques et au monothéisme originel des Hébreux. M. L. admet la théorie de Glaser d'après laquelle le royaume minéen, longtemps cru contemporain du royaume sabéen, lui serait antérieur. C'est le *Magan* (d'où notre Maan) que connaissent déjà Naram-Sim et Goudéa et c'est de 1400 à 700 qu'il aurait flori, s'étendant de Maan au N.-O. au Djof de l'Arabie du Sud, exerçant une sorte d'hégémonie sur les royaumes méridionaux de la Katabanie et de l'Hadramaout, étendant au N. son influence dans le pays de Midian, même sur Edom et Moab; la capitale des Minéens aurait été Karnawou ou Karna et la source de leur richesse le transit des marchandises de l'Inde. Les Sabéens héritèrent de leur fortune avec leurs rois-prêtres, les *moukarrîb*, dont le plus grand, Karibaï-Watar mit fin, v. 600, au royaume minéen et transporta sa capitale de Sirwach à Marib. Il est le plus connu de ces rois de Saba dont la fortune fut célèbre du temps de Salomon à l'époque d'Auguste; l'hégémonie des Sabéens ne disparut que, lorsqu'au début du II^e siècle, ils furent pris entre les Himyarites au Sud et les Palmyréniens au Nord.

Si les Sabéens ont succédé aux Minéens, on ne sait encore trop en quoi; sauf pour l'écriture et le dialecte, ils diffèrent d'eux. Les deux peuples adorent une triade où la lune, qui absorbe surtout l'attention et la dévotion du nomade, est mâle; c'est *Wadd*, chez les Minéens, *Ilmoukah* chez les Sabéens. Du dieu-lune, *Sîn* dans le Nord de la péninsule, (d'*Our*, patrie d'Abraham au *Sinai* qui lui doit son nom), la déesse-soleil, *Shams*, conçoit *Athtar* qui est à la fois l'étoile du matin et l'étoile du soir. Les Palmyréniens et les Nabatéens dédoublèrent cette divinité en Azizos et Monimos. Le dieu, en Arabie, est, avant tout, le père et le protecteur de ses fidèles: d'où l'abondance des noms théophores en *ilou* (*il*, *el* dieu). Beaucoup de ces noms se retrouvent chez les Babyloniens et les Hébreux, indice d'une communauté d'origine; c'est du N.-O. du golfe Persique que la dispersion se serait faite,

les Hébreux étant surtout apparentés au rameau araméo-arabe.

Sur les rapports entre les Hébreux et l'Arabie, M. L. passe en revue un certain nombre de questions mises à l'ordre du jour par des hypothèses de Winckler et de Hommel : a). Il semble certain que le nom de *Musri* s'est appliqué à la partie N.-O. de l'Arabie appelée Meluccha dans les anciens textes babyloniens; ce dernier nom paraît être celui qui s'est survécu dans celui des Amalécites et *Musri* paraît répondre au pays des Médiannites. Il est possible que, dans certains cas, une confusion entre *Musri* et *Misraïm* se soit introduite dans nos textes bibliques et qu'on ait ainsi attribué à l'Égypte ce qui revenait à l'Arabie; mais étendre avec Winckler cette confusion jusqu'à faire du genre du séjour en Égypte des Hébreux, un séjour au pays de Médiann, reste une hypothèse dénuée de tout fondement. b). Il n'est pas plus vraisemblable de transférer à l'Arabie avec Hommel d'importants passages qui s'appliquent à l'Assyrie parce que des *Ashourim* ont vécu sur la frontière arabe d'Edom. c). Avec *Misr* et *Assur*, l'inscription minéenne d'Ammissadouk indique *Ibr-naharan* comme but d'une grande expédition commerciale qu'elle commémore (au plus tôt au VII^e siècle. Il n'y a donc pas lieu à invoquer à l'appui, comme le fait M. L. l'inscr. minéenne de Délos postérieure de six siècles). Hommel y a également cherché à tort un district de l'Arabie; c'est évidemment le pays *en deçà du fleuve*, c'est-à-dire le pays entre l'Euphrate et l'Oronte que les lettres araméennes de Tell-Amarna appellent *Naharain*; c'est sans doute aussi l'*Eber-han-nahar* sur lequel Salomon aurait régné « de Thapsaque (gué de l'Euphrate) à Gaza ». d). Il semble y avoir eu un pays de *Koush* en Arabie auquel il faudrait rapporter certains passages qui s'appliquent mal au *Koush* bien connu, l'Éthiopie. Avant d'admettre sans réserves cette hypothèse d'Hommel, M. L. devrait se rappeler pourtant que les Égyptiens semblent avoir appliqué le nom de Pount aux deux rives du Bab-el-Mandeb et que les Abyssins ont été maîtres de l'Arabie du Sud du IV^e au VI^e s. e). M. L. me paraît aussi bien imprudent en admettant la théorie de Hommel qui, localisant le Paradis dans le Chatt-el-Arab, veut voir ses quatre fleuves dans l'Euphrate et trois torrents de l'Arabie

qui se jettent dans le golfe Persique. f). Considérations qui ne paraissent pas moins aventureuses sur les noms relatifs à l'Arabie dans le *Tableau des peuples* de la Genèse. g). Plaçant Salomon 300 ans avant l'établissement du royaume de Saba, M. L. cherche avec Hommel la patrie de la reine Saba dans le pays nord-arabique d'*Aribi* qui serait la patrie des Sabéens et qui aurait précisément été gouverné par des reines.

Les points de contact religieux entre Sabéens et Hébreux paraissent plus dignes de considération : le caractère lunaire de Jahvé, la fête de la Nouvelle Lune que célèbrent les Israélites, la rigueur des prescriptions relatives à la pureté rituelle, le serpent magique, tout cela se retrouve en Arabie. Cette influence de l'Arabie semble même reconnue par la Bible : Moïse reçoit les conseils de son beau-père, le Médiannite Jéthro, dont Jahvé est le dieu, et c'est dans le pays de Médiann que les Lévites sont désignés pour jouer auprès de Jahvé le rôle que, d'après des inscriptions minéennes du Midian, les *levi'* et *levi'at* joueraient auprès du dieu lunaire Wadd. Aussi se demande-t-on depuis quelque temps si Jahvé ne serait pas un des vocables du dieu lunaire du Sinaï ?

A. J. REINACH.

* * *

MAX VON OPPENHEIM. *Der Tell Halaf und die verschleierte Göttin*, in-8° 43 p. et 15 fig. 1 fasc. de *Der Alte Orient*, année X, 1908-9.

Au cours de l'exploration fructueuse menée en 1899 dans la Syrie du Nord, la Commagène et la Cappadoce du Sud, M. von Oppenheim a pu faire une petite fouille au Tell-Halaf, près des sources du Chabour, à peu près à mi-chemin entre Alep et Mossoul. Elle a révélé la façade d'un palais (que les inscr. cunéiformes apprennent être celui de « Kapar fils de Hanpan »); les orthostates étaient ornées de figures en relief qui appartiennent à première vue au même peuple et à la même époque que celles de Sendjirli publiées par von Luschan et celles de Sakjé-Geuzu fouillées depuis par Gars-tang. Sur la façade Sud se succèdent : 1, un lion héraldisé; 2, un dieu long vêtu, à barbe et cheveux calamistrés, coiffé d'une tiare cylindrique qui paraît faite d'un cercle de plumes avec cornes se rejoignant

sur le devant, élevant d'une main une masse d'armes (simple pierre ovoïde perforée par un manche qui serait encore en usage dans la région, et de l'autre un boumerang; 3. un archer barbu tirant sur un cerf dix-cors; 4. un griffon dont le corps rappelle celui du dieu et la tête celle du dieu mais pourvu de grandes ailes et de cornes divergentes. A côté de ces reliefs se sont trouvés les débris de statues colossales sans doute alignées devant la façade : un griffon à tête d'oiseau de proie et la partie supérieure de ce qui était sans doute un sphinx à tête de femme; des tresses bouclées à l'extrémité sont figurées derrière la tête et sur la gorge; d'un bandeau placé au sommet du front une sorte de tresse en relief pend sur chaque tempe. M. von O. y voit les rebords d'un voile qui descendrait du bandeau jusqu'au haut des tresses qui couvrent la gorge. Ce voile, placé comme celui des femmes arabes, lui paraît caractériser la déesse. Après quelques considérations sur le rôle du voile dans les idées religieuses de l'Orient, il croit pouvoir reconnaître dans la déesse voilée, Ashtoret-Ishtar, dont il suppose même que le Tell Talaf serait, avec Ninive et Arbèle, un des centres de culte. Pourtant le seul texte qu'il cite d'où l'on puisse induire qu'Ishtar était voilée est celui où Macrobe décrit la Vénus Architis du Liban. Mais est-il certain que la déesse du Tell-Halaf soit voilée? A en juger par les photographies reproduites, ce que M. v. O. considère comme le cordon formant le bord du voile paraît plutôt être une première tresse plus longue que les autres parce qu'elle est destinée à relier celles qui tombent dans le cou à celles qui se voient sur la gorge. Or celles-ci ne semblent pouvoir s'expliquer que si l'on admet, comme je l'ai fait contrairement à M. v. O., que la tête est celle d'un sphinx femelle; elles seraient alors une figuration des touffes de poil qui couvrent le poitrail des lions. — Espérons que des fouilles régulières entreprises sur ce tell résoudront bientôt cette question et nous apprendront s'il faut attribuer ces sculptures aux Hétéens du royaume du Mitani du *xiv^e* s., comme leur inventeur n'hésite pas à le faire, ou bien à ces Hétéens devenus sujets de l'Assyrie des *ix^e-viii^e* auxquels sont dues les sculptures si analogues de Sendjirli.

A. J. REINACH.

* * *

E. NAVILLE, *Les têtes de pierre déposées dans les tombeaux égyptiens*, 11 p. in-8°, extrait des Mémoires publiés à l'occasion du Jubilé de l'Université, Genève, 1910.

Dans certains tombeaux égyptiens, on trouve une tête en pierre du défunt isolée, n'ayant jamais fait partie d'une statue. M. N. voit dans cet usage une survivance de cette décapitation du mort, rite funéraire bien connu de l'Égypte prédynastique. Le *Livre des Morts* revient souvent sur les moyens et formules à employer pour éviter la décollation ou pour y remédier; la tête sauvée, le reste est sauf; c'est pourquoi on munirait le mort d'une tête en pierre, indestructible, qui pourrait au besoin suppléer à la sienne. — M. Naville ne paraît pas s'être souvenu des considérations développées au sujet du culte de la tête par M. Amélineau dans son art. sur *Le culte des rois préhistoriques d'Abydos* (*Journal asiatique*, 1906) et dans ses *Prolegomènes à l'étude de la religion égyptienne* (1908, p. 396) : la tête d'Osiris conservée dans le reliquaire d'Abydos dont le sommet en prend la forme, le *Kher tep souten* « porteur du chef royal » qui, dans l'escorte des anciens rois égyptiens, paraît avoir porté une image de la tête du roi vivant, ces faits confirmeraient que c'est dans la tête que les premiers Égyptiens plaçaient le siège de la vie.

A. J. REINACH.

* * *

A. KANNENGISSER, *Ist das etruskische eine hettitische Sprache?* fasc. I, 30 p. 4°. *Beilage zum Jahresbericht des Gymnasiums zu Gelsenkirchen*. 1908 (tiré à part en 1910).

De plus en plus se confirme l'idée que les Étrusques rentrent dans ce groupe de populations asiatiques qui ne sont ni sémitiques ni indo-européennes et qu'on tend à rattacher au groupe caucasien. Les Lyciens en seraient avec les Étrusques les représentants les mieux connus, les uns et les autres rameaux des Hétéens. M. K. a apporté une précieuse confirmation à cette théorie en montrant que le suffixe *nth*, qui est l'un des caractères distinctifs des noms propres remontant à cette langue, n'est pas moins fréquent en étrusque. Parfois l'on trouve en

étrusque le correspondant exact du terme connu sous sa forme grecque : *arenti* et *Ara-kynthos*, *Cantherius* et *Kandara*, *Pisenti* et *Pisinda*, *Tallenti* et *Dallanda*, *Tirentius* et *Tirynthe*, etc. Le travail est bien conduit et l'on doit espérer que le prudent linguiste qu'est M. K. nous donnera bientôt les autres fascicules de ce travail si important pour l'histoire des langues hétéennes.

A. J. R.

* *

SOLLAS (W. J.), *Ancient hunters and their modern representatives*, in-8°, 416 pages, nombr. ill. et planches, Londres, Macmillan et Co, 1911, 12 sh.

L'auteur, professeur de géologie et de paléontologie à l'université d'Oxford, a voulu donner au public anglais une description précise et condensée de la civilisation des « chasseurs » préhistoriques : Aurignaciens, Solutréens, Magdaléniens et Aziliens ; pour expliquer leurs ustensiles et leurs arts il leur a comparé les « chasseurs » actuels : les Tasmaniens, les Australiens, les Boschimans et les Esquimaux ; on notera ce balancement, qui répond à l'arrangement des chapitres et on le regardera comme assez artificiel, du moins en ce sens qu'aucune de ces populations vivantes ne peut être considérée comme possédant une seule civilisation, d'un type homogène ; chez tous il y a eu, au cours des âges, des superpositions diverses et des compromis culturels.

Que si notre littérature française, grâce à G. et A. de Mortillet, Boule, Cartailhac, Breuil, etc. est assez riche déjà en comparaisons de faits préhistoriques et ethnographiques, il faut reconnaître que dans cette voie la littérature anglaise est pauvre. Le livre de M. Sollas répond donc à un desideratum scientifique et général. En outre, on y trouvera des discussions géologiques et paléontologiques originales, un bon exposé du problème des éolithes (l'auteur reste sceptique), de curieux faits expérimentaux (p. 241 et suiv.) sur les peintures représentant des mains plus ou moins mutilées et enfin une position de thèse générale : les coïncidences entre chacune des civilisations « de chasseurs » préhistoriques et chacune de celles des « chasseurs » actuels sont telles qu'il faudrait admettre un lien de parenté et soutenir à nouveau les théories

de migrations. Mais je ne vois pas que ni l'anthropologie pure, ni même l'essai de chronologie du dernier chapitre fassent sortir cette rénovation théorique des difficultés où l'ont acculée les critiques de Déchelette et de la plupart des préhistoriens et des ethnographes modernes. En tout cas, l'argumentation de M. Sollas est à lire avec soin.

A. VAN GENNEP.

* *

R. P. M.-B. SCHWALM, *La vie privée du peuple juif à l'époque de Jésus-Christ*. 1 vol. in-12, xx + 583 p., Paris, Lecoffre-Gabalda, 1910.

Le sujet de cet ouvrage laissé inachevé par le P. Schwalm (ce volume même n'était dans sa pensée que le 1^{er} d'une étude complète sur l'évolution de la société juive d'avant Jésus-Christ à la mort de saint Paul) est loin d'être neuf. Pour ne parler que des livres qu'on peut lire en français *La Palestine au temps de Jésus-Christ* de Stapfer, *La Société juive à l'époque de J.-C.* d'Edersheim, *La Société israélite d'après l'Ancien Testament* de Buhl (trad. par de Cintré) le traitent en partie. Pourtant son ouvrage ne fait pas double emploi avec ces prédécesseurs. Non seulement il est fondé sur un dépouillement soigneux de tout ce que peuvent nous apprendre sur la vie intérieure du peuple juif l'Ancien et le Nouveau Testament, soit directement, soit indirectement dans les comparaisons, métaphores ou paraboles, la littérature talmudique et Josèphe ; mais tous les renseignements ainsi recueillis ont été groupés d'après une méthode originale. C'est la méthode qui, ébauchée par Le Play, a été développée par H. de Tourville et E. Demolins dans leur organe, *La Science Sociale*. Si elle a trop souvent inspiré au P. S. un jargon pour le moins inutile¹, elle lui a permis

1. Par exemple : P. 58. « Splendide exception qui se manifeste dans la trame collective... » P. 12 « La vigne se complantait au voisinage du ». — P. 29. Qui croira que Babylone était cinq fois plus grande que Paris ? Les fouilles ont montré — ce que le bon sens indiquait déjà — qu'au lieu de 90 km. de pourtour (Paris et Londres réunis !) que lui attribuait Hérodote ce sont les 15 km. qu'elle aurait eus au temps d'Alexandre qui répondent à la réa-

de donner un tableau véritablement systématique de la vie sociale et économique (*privée* dans le titre doit s'entendre ainsi ; il n'est pas opposé à *publique* mais à *politique*) du peuple juif à l'époque de J.-C. Essayons d'en donner un rapide aperçu.

Dans le livre I intitulé *Le Type social du paysan juif*, les chap. I et II sont consacrés aux origines et à la formation de ce *paysan juif*. Car les Juifs sont avant tout une société de ruraux ; le préjugé courant qui regarde les Juifs comme n'ayant jamais tenu à la vie agricole est un anachronisme ; au temps de Jésus ils sont en majorité des paysans (p. 4). C'est déjà pour leur habileté comme agriculteurs que Nabuchodonosor les emmène en Babylonie (p. 30). Le P. S. veut suivre plus haut leur formation agricole et il les montre, à toutes les étapes que leur assigne la tradition, y acquérant un perfectionnement nouveau : la culture *nilotique* au pays de Goshen, la culture *oasitique* à Kadesh, la culture mésopotamienne d'Our-Kashdim à Harran. A Harran nous sommes aux confins du Kurdistan et le P. S. préférerait, avec le P. Lagrange, à la théorie qui fait venir les Hébreux d'Arabie où ils n'auraient pu, nomades, apprendre l'agriculture, celle qui représenterait les ancêtres d'Abraham « pareils aux Kurdes qui habitent les hauts plateaux dominant le lac, la ville et la vallée de Van. Cultivateurs rudimentaires, vivant l'été aux pâturages élevés, sous des tentes de feutre noir, ils redescendent l'hiver dans leur villages aux huttes à demi-souterraines » (p. 44). Et les Kurdes, on le sait, comme les Tcherkesses, descendent de nos jours jusqu'en Syrie.

Le chap. III donne un intéressant tableau de la reprise en possession et de la remise en culture du sol de Juda par les Juifs reve-

lité. — P. 113. Qui croira aussi à l'explication biblique du nom de Jérusalem : *Hiérouschalaim*, « possession tranquille ». Les tablettes d'El-Amarna la nomment : *Ourou-salem*, nom probablement cananéen du type d'*Ourou-Kashdim*. — P. 275. Ne frise-t-elle pas le ridicule cette phrase sur Abraham : « sacrifice héroïque pour ce communautaire et ce bourgeois que cette vie... Socialement accidentel, ce nomadisme religieux ne détruit pas sa formation sédentaire et bourgeoise... ». — Il serait injuste d'insister sur ces quelques taches relevées au hasard, le P. S. les eût peut-être fait disparaître s'il eût vécu assez pour voir imprimer tout son volume.

nus de Babylone : au N. par les Samaritains qui sont descendus jusqu'à Bethel, au S. par les Iduméens qui se sont avancés jusqu'à Hébron, ils se trouvent limités aux monts de Juda ; c'est alors que les Judéens prennent « le pli de la montagne ». Sous les Macchabées ils s'efforcent d'en sortir : si Judas Macchabée s'empare d'Hébron, Hyrcan de Samarie, Simon de Lydda, c'est autant par besoin d'expansion que par guerre religieuse. Mais leurs conquêtes plus lointaines, au-delà du Jourdain ou sur la côte, de Raphia à Césarée, seront éphémères. Après les Grecs, les Romains prêteront leur appui aux villes si rapidement hellénisées de ces deux régions ; ni les anciens ports philistins ni les cités de la Décapole ne se judaïseront jamais.

Le chap. IV contient un tableau de l'activité du paysan judéen : viticulteur en montagne, agriculteur dans les vallées, pâtre dans le *midbâr*, le steppe des bords de la Mer Morte et des frontières de l'Idumée, producteur habile de dattes dans les palmeraies de Jéricho ou de Phasaëlis. Ainsi à l'époque hellénistique le Juif de Judée n'est encore qu'un paysan ; pour devenir commerçant si près de la côte il faudrait être marin ; mais le Judéen, comme le montre le chap. V, a pour la mer la répugnance du terrien ; Simon eut beau s'emparer de Joppé et Hérode créer Césarée, celle-ci resta gréco-phénicienne, celle-là gréco-philistine. Le Judéen resta isolé au milieu de l'amalgame de peuples qui se formait autour de lui. Le chap. VI insiste sur cet « isolement des Judéens », ce « caractère fermé de la vie judaïque » ; ce « patriotisme en vase clos ». Beaucoup d'autres formules heureuses seraient à relever : « Tout ce qui n'était pas la Judée s'appelait d'un terme vague et dédaigneux : *Hors le Pays*. L'isolement local engendrait l'isolement moral ; le Judéen ignorait le monde. Pareillement, le monde l'ignorait » (p. 103). « L'isolement de la montagne, les relations de ses vallées entre elles, voilà les deux facteurs particuliers de l'esprit national » (p. 109). Jusque dans le symbolisme religieux, et dans le choix des *Hauts-Lieux* pour le culte public, dans Jahvé, conçu sous l'image d'un rocher et, particulièrement, d'un rocher fortifié, se marque cette influence de la montagne sur le Juif. Enfin, le nom même que Judaïtes, Benjaministes, etc. se donnèrent au retour de l'Exil, *Iehoudim*, *Judaei*, *les Juifs* est carac-

téristique « il se tirait de la terre où Israël replanté venait de prendre si bien racine, où le patriote se retranchait victorieusement, où le croyant visitait son Dieu, domicilié parmi son peuple. Se dire Juif, c'était rappeler essentiellement une conquête laborieuse, où les inspirations de la loi religieuse et de la tradition communautaire ne faisaient qu'un avec l'amour du paysan pour le sol où il met tant de sa vie » (p. 120).

Pourtant, comme on l'a vu, la population s'accroissant et l'ambition grandissant en même temps, il fallut que les Juifs sortissent de Juda. Avoir organisé cette expansion reste la grande œuvre des Hasmonéens et d'Hérode. Les circonstances naturelles et historiques ne lui permettaient de se produire que dans la haute vallée du Jourdain. Au-delà du fleuve, en Pérée, de Philadelphie l'antique capitale des Ammonites à Gadara, la colonisation ne réussit guère; plus mal encore au N.-E., en Batanée et Hauranitide; mais au N.-O., de Gadara à Bethléem, avec la belle plaine de Jisréel et le lac de Tibériade, la Galilée devint comme une seconde Judée. C'est celle où se formera et où prêchera Jésus, et dans les chap. VII-IX, le P. S. montre avec soin tout ce qu'eurent de spécial la vie et la mentalité galiléennes : la grande culture et les villes commerçantes formant de grandes fortunes; ces villes ouvertes aux étrangers; la classe des gens d'affaire et de plaisir qui s'y développe; les inégalités sociales qui en résultent : à Tibériade le pauvre pêcheur du lac à côté du riche négociant de la ville, — tout cela contribue à expliquer non seulement l'histoire de Jésus, mais toute la conception judaïque de Dieu.

A montrer « en quoi elle résulte du type social du paysan juif » le P. S. a consacré le dernier chap. du livre I. Montagnard, le Juif voit en son dieu celui des hauts sommets; agriculteur, il dépend trop de la régularité des pluies pour ne pas faire de son Dieu le maître des nuées et des ondées; la prière, le *schema*, que le Juif doit réciter matin et soir s'adresse à Jahvé comme à un dieu agraire. Mais c'est aussi *un dieu de patriarchaux*, le dieu des ancêtres, le dieu d'Abraham et, comme tout Juif se considère comme issu d'Abraham, le dieu patriarcal devient dieu national. Catholique convaincu, le P. S. n'a pu en rester à ces constatations scientifiques; après avoir reconnu ce en quoi le

milieu juif a réagi sur son dieu, il ne veut voir là que des *causes modifiantes*, non des *causes génératrices*. Le *monothéisme* d'Israël serait original et transcendant. Le P. S. n'a pas de peine à montrer que, en Égypte comme en Canaan, les conditions historiques inclinaient Israël au polythéisme; il n'a pas de peine non plus à montrer que dans les pages où Renan a voulu montrer le monothéisme résultant du désert, on ne peut plus voir aujourd'hui qu'un paradoxe spirituel. D'où vient donc le monothéisme hébraïque? La science indépendante a montré depuis longtemps comment il ne s'était dégagé du polythéisme, par l'intermédiaire de l'hénothéisme, que grâce à l'effort laborieux des prophètes. C'est dire que le monothéisme date en Israël des VIII^e et VII^e s. Au fond, le P. S. le reconnaît malgré lui quand il conclut sur ces mots : « le dieu unique et transcendant s'est donné aux Israélites par le moyen des prophètes. On doit reconnaître, néanmoins, qu'en se donnant à eux, il s'est laissé adapter ou s'est voulu adapter lui-même dans son action sur Israël, aux vues et aux désirs d'une race paysanne à origines patriarcales » (p. 193).

Le livre II détaille en ce chapitre ce que l'on sait par les textes bibliques de l'industrie et des artisans; le rude travail du pain formant la part des femmes avec les préparations alimentaires et la fabrication des vêtements; les artisans voulus par la culture, forgeron, maçon, puisatier, charpentier, potier; le groupement des artisans en corporations et le développement des marchés qui amène la transformation des bourgades en villes, puis certaines prenant une spécialité industrielle (tissages à Sepphoris, salaisons de poissons à Tarichée, poteries à Marésa, etc.). Mais la Judée reste avant tout un pays agricole; son commerce et son industrie sont ceux des produits de la terre; au temps d'Hérode Agrippa comme à celui de Salomon c'est l'État juif qui approvisionne Tyr et Sidon de blé, d'huile et de vin.

De façon très intéressante, le livre III nous fait voir en sept chapitres la graduelle transformation du paysan israélite en homme d'affaires. Toutes les denrées dont la vente le fait vivre ont leur cours; il y apprend bientôt à spéculer; la classe des intermédiaires ne tarde pas à se développer, colporteurs qui finissent par fonder des bazars, changeurs qui se transforment en

banquiers. Tout ce développement commercial n'a commencé qu'à l'époque gréco-romaine comme en témoignent assez les noms qui y répondent dans le *Talmud*.

La cassette s'y dit *capsa*, le coffre-fort *glossokomon* le cours du change *kollubos* et le livre de comptes *pinax*, le colporteur s'y nomme *kapélos*, le courtier en blés *sitônès*, le marchand qui achète en gros une denrée particulière pour la revendre au détail *monopólès* et le magistrat qui surveille le marché *agoranomos*. C'est que les Grecs s'infiltrèrent partout; ils n'ont pas seulement leurs grandes villes sur la côte d'une part, sur les confins du désert de l'autre; en pleine Galilée, ils dominent à Tibériade, à Séphoris, à Sébastée (Samarie), à Scythopolis. Et les produits agricoles de la Judée s'échangent contre une importation qui rappelle celle d'aujourd'hui: la bière de Babylone ou de Médie tenait la place de celle de Pilsen, le *zythos* d'Égypte celle du rhum, le *pilion*, chapeau de feutre grec, jouait peut-être le rôle du *fez* importé d'Autriche; à l'exportation les modernes n'ont sans doute ajouté que les oranges de Jaffa et retiré que le baume de Judée, très apprécié des médecins antiques. En même temps la *diaspora* juive répond à l'immigration grecque: dès le ix^e siècle, les Israélites avaient eu une colonie à Damas et disputé Élath sur la Mer Rouge aux rois de cette riche cité; au début du vi^e siècle un exil forcé les porta en masse en Babylonie où la plupart restèrent et un exil volontaire à Éléphantine aux confins de l'Égypte; Séleucides et Lagides favorisèrent à l'envi l'établissement dans leurs capitales de ces commerçants habiles. Le développement des opérations de change et de banque va de pair avec celui de la *diaspora*. Le P. S. a suivi avec soin toute cette évolution qui a amené le Juif à devenir homme de finance et, dans son dernier chapitre, il a montré comment la jurisprudence rabbinique a interprété, puis tourné peu à peu, l'interdiction du prêt à intérêt si positivement formulée par le *Deutéronome*. Il y a là un curieux exemple de nécessités sociales nouvelles en conflit avec une vieille interdiction religieuse. Le prêt à intérêts finit par être autorisé envers les étrangers; les Juifs n'eurent donc pas à transgresser la loi pour s'adonner à cette usure à laquelle les réduisit le moyen âge. Mais, pour expliquer leur formation de banquiers, le P. S. a eu tort de négliger les documents qui nous

montrent les banques fonctionnant de façon si similaire aux nôtres à Babylone à l'époque de l'Exil; jusque dans leur colonie d'Éléphantine, on voit que les Juifs apprirent alors les éléments de cet art où ils devaient passer maîtres.

Dans son livre IV, resté inachevé, le P. S. se proposait d'examiner comment s'est préparée cette crise économique et sociale qui transparait à travers l'enseignement du Christ et qui devait faire tant pour son succès: d'une part, morcellement de la propriété en lots très petits pour faire vivre le possesseur, d'autre part, accaparement par les grands propriétaires; ceux-ci désertant les champs pour les plaisirs de la ville et abandonnant leurs fermiers aux exactions de leurs intendants; le développement du paupérisme et du brigandage. Le P. S. en est resté là: sans doute, entendait-il, non sans avoir renouvelé son hommage à l'esprit de justice dont s'inspire la législation rabbinique qui essaya de remédier à ces maux, montrer que le seul remède efficace à la crise menaçante était le Christianisme.

A. J. REINACH.

*
*
*

Luigi PIGORINI, *Gli Abitanti primitivi dell'Italia*, extrait des *Atti della Società italiana per il progresso delle Scienze* 51 p. gr. in-8° avec 43 fig. Rome, 1910.

Cette conférence mérite d'être résumée avec quelque détail: l'illustre vétérinaire des études préhistoriques en Italie qu'est le directeur du *Museo preistorico* de Rome y a précisé les vues que sa longue expérience l'a amené à former sur les populations de l'Italie préhistorique. Après avoir indiqué comment les premières observations sur la préhistoire datent en Italie de 1859-60, il passe à l'examen de ce qu'a appris depuis le remarquable développement qu'y ont pris ces études, développement auquel son nom restera associé.

Au sortir du *Paléolithique*, le *Néolithique* y apparaît sans transition, avec ses pierres vertes polies à la perfection et sa céramique déjà avancée de forme et de décor; ni pour la matière, ni pour le type, ni pour la technique ces produits du Néolithique ne se rapprochent de ceux du *Paléolithique*. La phase de transition que forma en France le *Solutréen* et le *Magdalénien* n'existe pas

en Italie. Aussi M. P. admet-il que le Néolithique a été apporté en Italie par un peuple nouveau. Il habitait ces huttes ovales ou circulaires à moitié creusées en terre, la partie supérieure formée d'un dôme ou d'un cône de branchages ou de roseaux entrelacés, dont on désigne les restes sous le nom de *fondi di capanne*. Si, d'une part, ces cabanes semblables à celles que Vitruve décrit en Phrygie (II, 1) et Ouvaroff dans la Russie Orientale (*Les Mériens*, p. 130) se trouvent parfois groupées en villages, les Néolithiques vivaient aussi, comme leurs prédécesseurs, dans des grottes et des abris sous roche¹. Comme eux, ils vivent avant tout de la chasse, mais la flèche, qui est apparue au *Solutrén* pour disparaître au *Magdalénien*, ne se retrouve pas dans les plus anciens des établissements néolithiques, en Italie (Chierici, *Bull. Paletn.* XXV, 231), comme en Espagne (Siret, *Les prem. âges du*

1. Ce n'est pas ici le lieu de discuter s'il y a ou non continuité entre la civilisation néolithique et la civilisation paléolithique ; M. Pigorini, d'après les trouvailles italiennes, garantit qu'il y a eu interruption (il aurait pu ajouter Munro aux autorités qu'il cite en faveur de cette opinion). M. Dechelette (*Manuel* I, p. 311) se fondant surtout sur le matériel français affirme qu'il y a eu progrès continu. De nouvelles découvertes trancheraient sans doute la question mais dès maintenant la façon dont on a trouvé inhumés les hommes de La Quina, de la Chapelle aux Saints et du Moustier montre qu'on ne saurait plus attribuer, comme le fait Pigorini, aux envahisseurs néolithiques l'introduction du culte (ou plutôt du soin car je ne verrais indice de culte que là où l'on constate qu'il y a eu décarnation) des morts ; les armes et aliments qu'on met à leur portée indiquent tout au plus qu'on pensait qu'ils continuaient à vivre sous terre ; il y a loin de là à la « fede nella rizzurrezione dell' estinto » (gr. 14) dont P. ne craint pas de parler dès lors. Il ne connaît encore que les Baoussé-Roussé comme grottes paléolithiques où l'on trouve en usage l'inhumation régulière en posture accroupie accompagnée d'offrandes et, pour que sa théorie ne soit pas entravée par ce cas qu'il pensait isolé, il propose d'y voir l'emprunt du rite des Néolithiques par les Paléolithiques survivant à leur invasion. Quant à l'idée que les Néolithiques venaient d'Orient, il me paraît bien fragile de la fonder sur la présence dans des rares *fondi di capanne* de grain de blé (son origine orientale est rien moins que certaine) et d'huîtres perlières spéciales, paraît-il, à l'Océan indien (ne peuvent-elles en avoir été importées)?

métal dans le S.-E. de l'Esp p. 23) et en Belgique (*Bull. soc. anthrop. Bruxelles*, XXV, p. 77). Ils avaient fait un grand pas vers la vie agricole : ils avaient domestiqué le bœuf, le mouton et le porc et cultivaient le *triticum dicoccum*, ils inhumèrent leurs morts couchés sur le côté, les genoux et les bras pliés, dans l'attitude d'un homme accroupi. Je crois que M. Pigorini ferait bien de renoncer à considérer cette position comme imitant celle de l'embryon et en rapport avec une idée de résurrection. L'autre type de tombes néolithiques, dont il parle ensuite, celui où elles figurent des grottes ou des *fondi di capanne*, montre bien qu'on considérait la tombe comme la demeure éternelle du mort ; pour l'y retenir, on chercha à la lui rendre le plus agréable possible. Ces tombes marquent un premier progrès dans l'évolution des rites funéraires ; M. P. va peut être un peu loin en y voyant *il primo anello* aboutissant à ces gigantesques constructions qu'il considère comme funéraires, sur lesquelles les récentes publications du *dolmen di Bisceglie* par A. Mosso et du *nuraghe Palmavera* par A. Taramelli ont de nouveau attiré l'attention. Pour M. P. leur grand développement se place à l'époque *néolithique* ; l'apparition du cuivre, qui caractérise cette époque ne se serait pas faite par l'invasion d'une population nouvelle en Italie, mais par le seul commerce. En même temps que les premières armes de cuivre on trouverait les premiers vestiges d'un culte. Mais, si les hachettes si fines, qu'elles n'ont pu servir que d'amulettes, laissent penser, en effet, qu'on avait personnifié la foudre, les figurines de femmes nues ne me paraissent pas nécessairement représenter la Terre mère à côté du Dieu céleste. Ne sont-elles pas là simplement, comme en Égypte, pour servir aux plaisirs du mort ?

C'est après cet exposé du Néolithique italien que M. P. passe à celui du Paléolithique, sans doute parce qu'il estime qu'il vaut mieux aller du plus connu au moins connu. Le Paléolithique se divise en Italie, en *chelléen* et en *moustérien* comme en France, mais le 2^me type d'instruments de pierre paraît moins sorti par perfectionnement du premier que dû à des tribus distinctes. Le « coup de poing » chelléen se rencontre des collines d'Imola à la Basilicate, dans l'Ombrie, les Pouilles, les Abruzzes, la terre du Bénévent et, même à Capri, dans des couches antérieures à sa transformation

en île; peut-être a-t-il été apporté d'Afrique avant l'effondrement du détroit sicilien; mais son absence en Sicile est un grave obstacle à cette théorie. Les pointes moustériennes se montrent en Sicile d'une part, de l'autre en Ligurie, dans les Apennins et les Alpes; M. P. compare les différences de culture que ces deux groupes de tribus présentent entre eux et avec leurs conquérants néolithiques à celles qui séparaient à l'époque de Cook les Tasmaniens (chelléens) et Australiens (moustériens) des Polynésiens. Les Néolithiques eux-mêmes se divisent, selon M. P., en deux populations: la plus ancienne serait celle qui, de la péninsule ibérique aux îles Britanniques, du Finistère à la Suède, a aligné ces dolmens qu'on a vu pénétrer dans les Pouilles et en Sardaigne; peut-être venait-elle aussi d'Afrique où se rencontrent de même des monuments mégalithiques. L'autre population, qui apporta avec elle le cuivre, l'avait déjà importé en Italie par le commerce de ses stations lacustres ou palustres répandues en Suisse et dans tout le bassin du Danube. C'est de là qu'est descendue en Italie cette population des *palafitte* et des *terramare*, qui est celle de l'âge du bronze nord-italien. Selon une théorie que M. P. développe depuis longtemps, cette descente se serait faite en deux groupes. Le groupe *occidental* qui occupa la Lombardie de l'Ouest, au N. du Pô, du bassin d'Ivrea au Chiese, serait descendu le premier de Suisse ne connaissant encore que le cuivre pur; le second groupe, venant du Danube, est venu plus tard par la vallée de l'Adige répandre la connaissance du bronze dans la Lombardie orientale, la Vénétie et l'Émilie, d'où quelques tribus descendirent jusqu'au golfe de Tarente; au Sud du Pô les lacs se faisant rares, ces envahisseurs élevèrent ces stations lacustres artificielles qui sont les *terramare*.

Avec les instruments de bronze et l'anse lunulée ou cornue dans la céramique, ce sont ces *terramare* qui caractérisent cette population nouvelle villages: régulièrement construits sur pilotis à l'intérieur d'un terre-plein quadrilatéral à mur de soutènement en bois flanqué d'un fossé que traversent de part en part deux grandes voies, le *Kardo* du N. au S. le *Decumanus* d'E. en O.; à un bout du *Kardo* un pont de bois traversait le fossé; des passerelles montaient du village à un tertre plus élevé,

rectangulaire, réservé au centre; c'est l'*arx*, le Capitole de ces établissements néolithiques qui, avec leur *pomerium* rectangulaire marqué par un sillon, l'*agger* et son fossé, le *Kardo* et le *decumanus*, les *pozzetti rituali* prédécesseurs du *mundus*, sont les véritables et directs ancêtres de la cité italote. Quand l'on considère que l'énorme travail de boisage (la *terramare* de Castellazo couvrait 20 hectares) qu'elles représentent a été fait sans scie ni hache à trou d'enlacement, rien qu'avec des doloires plates à bords relevés ou à ailerons, on voit que rarement la tradition a imposé aux hommes un pareil labeur que celui de ces *terramares* artificielles. Pour qu'ils se le soient imposé, il a fallu que cette tradition fût religieuse. Leurs nécropoles se conforment à un rite précis: dans un quadrilatère sur pilotis, entouré d'un fossé qui s'élève à peu de distance de la porte de la *terramare* s'alignent les vases grossiers qui contiennent les ossements des morts incinérés, les uns ouverts, les autres fermés par un second vase renversé. Des réductions des vases d'usage domestique trouvés en groupes dans les débris de huttes paraissent attester un culte domestique, ancêtre de celui des Lares; d'autres groupes semblables plus considérables, formant de véritables *stipe votive*, se rencontrent dans des grottes ou près de sources indiquant qu'un culte commençait à s'adresser à la Terre-Mère génératrice des eaux salutaires. C'est elle qu'on cherche sans doute à représenter dans ces figurines grossières à moignons de bras et seins saillants que les *terramaricoles* ont imitées de celles de Mycènes. C'est, en effet, à la grande époque des *terramare*, de 1800 sans doute à 1200 ou 1000, que commencent ces relations avec le monde égéen qui vont faire entrer l'Italie dans la sphère de la civilisation et la lumière de l'histoire.

A. J. REINACH.

* *

Albert T. CLAY, *Amurru, the home of the northern Semites*, 1 vol. in-12, 217 p. Philadelphie, Sunday School Times Co, 1909.

Le savant assyriologue de Philadelphie est l'un de ceux qui ont eu le mérite de prendre le plus nettement partie contre les fantaisies des pan-babylonistes. Dans ce nouvel ouvrage il commence par une criti-

que facile de leurs théories. Il rappelle notamment que cette astrolâtrie babylonienne dont ils ont voulu retrouver partout l'influence, surtout en Israël, est entièrement absente de l'Ancien Testament, que l'astrologie y est même sévèrement proscrite et que, d'ailleurs, la plus ancienne tablette astronomique babylonienne datée serait de 522 ! Alors que l'ancien Babylonien est pénétré de sumérien, pas un mot de cette langue ne se retrouve dans les dialectes sémitiques de Syrie ; les noms théophores proprement assyro-babyloniens apparaissent tout à fait rares en Syrie à l'époque d'el-Amarna ; les fouilles en Palestine montrent que jusqu'au VIII^e s., c'est-à-dire jusqu'à la conquête assyrienne, l'influence assyro-babylonienne y est restée presque nulle.

Après avoir, par ces raisons et d'autres, ébranlé la thèse pan-babylonienne, M. C. a voulu lui en opposer une autre. Ce n'est pas d'Arabie que seraient venus les Sémites civilisateurs de la Syrie et de la Babylonie mais du Nord même de la Syrie. Ce sont les Amorites qui au début de l'histoire occupent cette région où ils furent plus tard refoulés d'abord par les Hétéens puis par les Araméens, ce sont les Amorites qui auraient été les premiers Sémites à former un empire civilisé.

M. C. n'a pas hésité à soutenir les titres de ces « Sémites occidentaux » (du N.-O. serait plus exact) dans trois des épisodes que les panbabyloniens comptent parmi leurs meilleurs arguments.

Histoire de la Création. — Il faudrait distinguer deux mythes : l'un, sumérien, où Ellil, le grand dieu de Nippour, tire l'ordre du chaos ; l'autre assyro-babylonien, relatant le combat de Mardouk contre Tiamat où il faudrait voir celui du jour contre la nuit. Ce dernier n'est connu que par une tablette de la bibliothèque d'Assourbanipal, soit vers 650 ; comme une partie d'Israël avait été emmenée captive en Assyrie en 722 et comme la croyance au dragon marin paraît à M. C. localisée sur la côte de Palestine, il tendrait à attribuer plutôt la légende à l'influence des Sémites Occidentaux.

Le Sabbat. — On a voulu voir dans le *sha-pat-tum* babylonien l'origine du *sabbat* israélite. Avec Hehn (cf. mon compte rendu de son ouvrage *Siebenzahl und Sabbat* dans *RHR* 1909), C. admet que le terme baby-

lonien signifie seulement « être complet, plein » ; ce n'est pas un jour férié, celui où toute activité doit cesser (*shabath*) revenant toutes les hebdomades ; c'est d'une part le jour de la pleine lune, de l'autre le 7 du mois intercalaire, l'un et l'autre sans doute considérés comme sacrés. Mais il n'y a pas plus de rapport entre les institutions qu'entre les mots.

Les patriarches antédiluviens. — Les panbabyloniens soutiennent que la liste de ces patriarches fut ici adaptée, là traduite d'après celle des 10 premiers rois chaldéens par un prêtre hébreu pendant la captivité de Babylone. Mais, tandis qu'il faut faire toute espèce de violences aux deux listes pour les mettre en rapport (sauf pour Enoch et Edoranchus ; chacun est 7^e sur sa liste et si le chaldéen doit être identifié à En-me-dur-an-kide-Sippar, chacun aurait vécu 365 ans). Par contre, dans la liste donnée par Eusèbe d'après Bérosee, 5 des 10 noms se terminent *oros* et le premier est *Aloros*. M. C. voit en celui-ci *El-Our*, la principale divinité des Amorites ; un des plus anciens textes qu'ils nous ont laissés est une stèle élevée par le roi Zakir de Hamath à El-Our. Toute la liste indiquerait ainsi l'influence en Babylonie des Sémites occidentaux.

Histoire du Déluge. — Il n'est pas contestable que le récit biblique soit emprunté au récit babylonien. Mais d'où vient celui-ci ? Des Sumériens prédécesseurs des Sémites en Babylonie ou des Sémites du N.-O. ? M. C. insiste sur deux arguments en faveur de cette dernière alternative : l'*Ararat* (ou *Ourartou*) où s'arrête l'arche s'élève aux confins de l'Arménie et de l'Assyrie ; la montagne, porte du soleil couchant, par où Gilgamesh passe pour aller consulter son ancêtre Utnapishtim sur la mer occidentale, est nommée *Mashou* (*Mâshou* ou *Mash* serait le nom du dieu solaire qu'on retrouvera dans le nom des villes amorites, *Car-khe-mish*, *Dim-mash*, Damas). Cette montagne serait l'Hermon et Gilgamesh devrait se lire *Bilga-Mesh*, *bilga* devant être rapproché de *balâqu*, *palaqu*, *pilaqu* qui signifie « hache » en assyrien ; il ne serait autre que le dieu de la montagne et son nom devrait s'expliquer « hache de Mash », dieu portant la bipenne comme Hadad-Ramman ou Teshoub.

Après avoir ainsi attaqué la thèse panbabylonienne dans trois de ses plus fortes

positions, M. C. a cherché à établir sa thèse des Sémites occidentaux. Il n'est pas aisé de voir clair dans les arguments qu'il accumule; l'auteur semble avoir cru que la quantité suppléerait à la qualité.

Voici Yahvé qui devient une réplique d'Hadad parce qu'il est comme lui un dieu des cîmes et des orages, qu'il aurait aussi le bœuf comme attribut et parce que, sur deux tablettes de Kish des environs de 2,000, *Ia-wa-um* est nommé comme garant du serment au lieu d'*Ourash*, avec *Za-am-ma*, forme de *Ninib*, le dieu de Kish. — Ce Hadad (Addou, Addad) s'appellerait en son pays d'origine *Mâr* ou *Ourou* et les scribes sumériens écrivent son nom sans le déterminatif de dieu, ce qui suffirait à indiquer qu'ils le considéraient comme étranger. Toutes les divinités solaires de Babylonie ne seraient cependant que des dérivés ou des vocables du *Mâr* amorite : Mardouk, Nergal, Ninib, Ourash, Shamash, Nouskou, Ishoum, etc. Pour toute une série d'autres divinités babyloniennes, Assour, Ishtar, Anou, Sin, etc. M. C. cherche à montrer qu'elles furent apportées par les Sémites de l'Ouest. Dans l'expansion de ce nom d'*Ourou-Our*, il a voulu trouver d'autres indices de celle des Amorites : l'Our d'où serait originaire Abraham (dans le nom le plus voisin du sien trouvé en cunéiformes : *Aba-ramma*, ce dernier élément serait caractéristique des Sémites de l'Ouest) serait une ville voisine de Sippar importante au temps de la 1^{re} dyn., *Amourrou* (*Mar-tou* en idéogrammes). En même temps qu'en pleine Babylonie les Amorites auraient laissé leur trace à Jérusalem même. La forme la plus ancienne de ce nom *Ourou-shalim* pourrait venir d'un Amorite du nom de Shalem; la Septante ne transcrit-elle pas précisément *Amoreia* le nom de la hau-

teur sur laquelle Salomon éleva le temple (sur la *Moriah-Amoreia* voir depuis Sayce, *Expository Times*, nov. 1909)? et Ézéchiël ne dit-il pas à la cité : « Ton père fut un Amorite, ta mère une Hétéenne » ?

Ces hypothèses sont séduisantes mais la base des faits proprement historiques leur manque encore. La plus ancienne notice, qui remonte vers 2,500, montre Sargon d'Agadé conquérant l'*Amourrou*, et *shar ourou* qu'on lit parfois à la fin de son nom devrait s'entendre, selon C., « roi d'Ourou », titre que portent encore son fils Naram-Sin et son petit-fils Bingani; son contemporain du Sud, Goudéa de Sirpoula, mentionne *Tidnou* comme une partie d'Amourrou; à la fin du III^e millénaire, de deux autres rois du Sud, Gimil-Sin et Koudour-Maboug, rois d'Our et de Larsa, le premier se vante d'avoir construit un mur contre le *Tidnou*, le second se proclame « suzerain de *Mar-tou* ». Hammourabi de Babylone, qui s'empara vers 1900 du royaume de Rim-Sin, le fils de Koudour-Maboug, porte le même titre et le lègue à ses successeurs. Ces faits attestent sans doute que, durant le III^e millénaire, les Sémites de la Babylonie du Nord comme les Sumériens de la Babylonie du Sud furent en guerre avec les Amorites; la localisation de ce peuple aux époques plus récentes entre le Jourdain et l'Oronte permet de croire qu'ils étaient dès lors les voisins de l'Ouest de la Babylonie; c'est ce que confirmerait le nom d'*Amourrou* ou de *Martou* s'il était certain qu'il signifie « le pays du soleil couchant ». Mais que ce soit d'Amourrou que partirent les Sémites qui conquièrent la Babylonie et ceux qui conquièrent la Palestine, ce n'est encore qu'une hypothèse qui n'est pas plus démontrée que celle qui les fait venir d'Arabie.

A. J. REINACH.

SOMMAIRES DES REVUES

- THE GEOGRAPHICAL JOURNAL, vol. XXXVIII (1911), n° 5, novembre.
 F. R. Cana, *Problems in exploration: Africa The Mackay-Little expedition in southern New-Guinea.*
 A. Vischer, *Tripoli.*
 — N° 6, décembre.
 Fr. Nansen, *The Norsemen in America.*
 Sir C. Markham, *M. Bingham in Vilcapampa. Central Celebes.*
- BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE DE GÉOGRAPHIE, t. XXXV, n° 4.
 Ch. Delhaise, *La décroissance de la population au Congo et la polygamie.*
- BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE MARSEILLE, t. XXXV, nos 1-2.
 M^{me} M. Boisnard, *Kabylie et Aurès, les tribus et les paysages.*
 J. Goncet, *Un voyage au Japon.*
 J. Siepi, *Mœurs et coutumes des Indigènes du Haut-Oubangui et du Haut-Chari.*
- IZVIESTIA DE LA SOCIÉTÉ RUSSE DE GÉOGRAPHIE, t. XLVI (1910), livr. 6-7 et 8-10.
 N. I. Kusnetsov, *Nagorny Dagestan* (cartes).
 B. Ia. Vladimirtsov, *Poièzdka K Kobdoskim Derbètam, v 1908* (Turco-Mongols).
Nécrologie de Riabouchinski (qui équipa la grande expédition scientifique au Kamtchatka).
 V. M. Aleksieiev, *O Kitaïskom Khramiè.*
 — t. XLVII (1911), fasc. 1-5 et 6.
Extraits de lettres de V. I. Iokhelson, chef de la section ethnographique de l'expédition Riabouchinski au Kamtchatka.
 A. Tchernov, *Alachanski Khrebet* (Mongols).
 Suvorov, *Kommandirovskie ostrova* (Aléouttes du détroit de Behring).
- BULLETINS ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS, vi^e série, t. I, fasc. 4-5.
 Fr. de Zeltner, *Bijoux africains en test de coquillage.*
 Du même, *Tissus africains à dessins réservés ou décolorés.*
 G. Joseph, *Notes sur les Avikam de Lahou et les Dida du Bas Bandama.*
 Fr. de Zeltner, *Les nains et les géants dans les traditions soudanaises.*
 F. Regnault, *Ex-votos romains du Musée Archéologique de Madrid.*
 L. Franchet, *Recherches sur la technique carbonifère primitive.*
 Fr. de Zeltner, *La confrérie des Ntomou en Afrique Occidentale.*
 — T. V. Holbé, *Métissage et métis.*
 Fr. de Zeltner, *La pierre à cupules de Kita.*
- Du même, *Le culte du nama au Soudan.*
 J. Castagné, *Étude historique et critique des statues Babas Kirghizes et russes.*
 — Fasc. 6.
 F. Picard, *Mœurs et coutumes des indigènes de la boucle du Niger.*
 A. Laville, *Village préhistorique de Villeneuve-Saint-Georges.*
 Hirmenesch, *La triade préhistorique d'Arzon, Morbihan.*
 Ch. Lejeune, *La loi de Hammourabi.*
 R. H. Mathews, *Dessins gravés ou peints sur rochers, Nouvelle Galles du Sud.*
 G. Courty, *Congrès scientifique international à Buenos-Aires.*
 Bonitacy, *Les métis franco-tonkinois.*
- REVUE ANTHROPOLOGIQUE, publiée par l'École d'Anthropologie, t. XXI (1911) fasc. 9.
 Florance, *La station préhistorique et les tumulus avec murées de Maves-Pontijou.*
 — Fasc. 10.
 G. Hervé, *Le sauvage de l'Aveyron devant les observateurs de l'Homme.*
 A. de Mortillet, *Fonderie de l'âge de bronze en Danemark.*
 — Fasc. 11.
 L. Manouvrier, *Anthropométrie et aptitudes* (excellent article).
 J. V. Holbé, *Notes sur Bornéo et la Malaisie.*
 Pinel, *Rapport sur le Sauvage de l'Aveyron.*
- ARCHIVIO PER L'ANTROPOLOGIA E LA ETNOLOGIA, Florence, t. XLI (1911).
 — Fasc. 1-2.
 E. Morselli, *Etnologia ed Etnografia.*
 J. L. Sera, *La razza del Néanderthal* (suite).
 A. Mocchi, *L'industria litica della grotta di Golino.*
 Comunicazioni; Recensioni, etc.
- RIVISTA DI ANTROPOLOGIA (Rome), t. XVI (1911), fasc. 1.
 S. Baglioni, *Contributo alla conoscenza della musica naturale.*
- ANTHROPOS, t. VI, (1911), fasc. 5, sept.-oct.
 P. Camboué, *Jeux des enfants malgaches.*
 F. J. de Augusta, *Zehn Araukanerlieder.*
 J. Jetté, *On the superstitions of the Ten'a Indians.*
 J. M. Ceston, *Le Gree-gree-bush chez les Golah, Liberia.*
 Mansour Kyriakos, *Fiançailles et mariage à Mossoul.*
 Hayavadana Rao, *The Irulans of the Ginge Hill.*

- Analecta, Mélanges, Analyses, Sommaires des revues.
 — Fasc. 6, nov.-décembre.
 J. Meier, *Steinbilder des Iniet-Geheimbundes, Gazelle-Halbinsel.*
 Ch. Gilhodes, *Naissance et enfance chez les Katchins.*
 B. Mckiernan, *Notes on the Aborigines of the lower Hunter river, N. S. W.*
 P. Majerus, *Brautwerbung und Hochzeit bei den Wabende.*
 Suas, *Mythes et légendes des Indigènes des Nouvelles Hébrides.*
 H. Nekes, *Die musikalischen Töne in der Dualasprache.*
 C. Franke, *Referat über Kindersprachforschung und Verwandtes seit 1905.*
 H. Schuchardt, *Zur gegenwärtigen Lage der baskischen Studien.*
 Rossillon, *Mœurs et coutumes du peuple Kui, Indes Anglaises.*
 W. Schmidt, *Die Kulturhistorische Methode in der Ethnologie.*
 Analecta, Mélanges, etc.
- BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES, t. XXX (1911), fasc. 1.
 A. de Loë et E. Rahir, *Nouvelles fouilles à Spy, grotte de la Betche-aux-Roches (très important).*
 — Fasc. 2.
 Houzé, *Le problème de l'origine de l'homme.*
 — Fasc. 6.
 M. Exsteens, *Note sur les instruments de pierre des Tasmaniens éteints.*
- ETNOGRAFITCHESKOÏE OBOZRIËNIE, t. XXIII (1911), liv. 1-2 (en russe).
 Viéra Kharusina, *De la participation des enfants à la vie rituelle et religieuse.*
 V. A. Gordlevski, *Contés et légendes osmanli.*
 Vs. Th. Miller, *De quelques rites funéraires anciens au Caucase.*
 A. A. Semenov, *Les lapis du Turkestan russe, suivi d'une bibliographie.*
 N. A. Vitachevski, *Sur certaines maladies nerveuses en Sibérie.*
 N. S. Troubetzkoi, *La légende de Rededia au Caucase.*
 G. I. Ramstedt, *A propos des Kaitak (Mongolie).*
 Vl. Bogdanov, *L'œuvre de Sergièi Vasilievitch Maximov.*
 Mélanges; Analyses; Chronique.
- AMERICAN ANTHROPOLOGIST, t. XIII (1911).
 R. H. Lowie, *A new conception of totemism.*
 F. G. Speck, *Notes on the material culture of the Huron.*
 Stansbury Hagar, *The four seasons of the mexican ritual of Infancy.*
 D. I. Bushnell, *New England names.*
 A. C. Parquer, *Additional notes on Iroquois silversmithing.*
 G. T. Emmons, *Native account of the meeting between La Pérouse and the Tlinkit.*
 A. Skinner, *War customs of the Menomini Indians.*
 Reviews, etc.
- BÄSSLER ARCHIV, Berlin, Musée Ethnographique et Leipzig, Teubner; t. I, fasc. 6.
 J. Reiber, *Kinderspiele in Deutsch-Neuguinea.*
 O. Mayer, *Die Schifffahrt bei den Bewohnern von Vuatom, Neu-Pommern.*
 J. Wendler, *Zur Feuer- und Nahrungsbereitung der Marshall-Insulaner.*
 C. Spiess, *Zum Kult- und Zauberglauben der Evheer.*
 A. Witte, *Menstruation und Pubertätsfeier des Mädchen im Kpandu-gebiet, Togo.*
 — Beiheft II.
 H. Claus, *Die Wagogo, ethnographische Skizze eines ostafrikanischen Bantustammes.*
 — Tome II, fasc. 1.
 Fr. Krause, *Die Kunst der Karaja-Indianer, (Brésil).*
 W. Thalbitzer, *Der ethnographische Zusammenhang der Eskimo Grönlands mit denen der Hudsonbai.*
 W. Kissenberth, *Bei den Canella-Indianern in Central-Maranhão (Brésil).*
 — Fasc. 2.
 C. Spiess, *Beiträge zur Kenntniss der Religion und der Kultusformen in Süd-Togo.*
 G. von Hagen, *Die Bana.*
 — *Einige Notizen über die Musgu.*
 — Fasc. 3.
 M. Girschner, *Die Karolineninsel Namöluk und ihre Bewohner.*
 Museumsnotizen.
- REVUE ARCHÉOLOGIQUE, IV^e série, t. XVIII, 1911, sept. oct.
 G. Glotz, *Les 6475 dans les cités Grecques d'Égypte.*
 Th. Reinach, *Une ligne de musique byzantine.*
 G. Blum, *Contribution à l'imagerie d'Alexandre.*
 G. Seure, *Archéologie Thrace.*
 Variétés: Ad. J. Reinach, *Les fouilles en Égypte (1909-1911).*
 J. Déchelette, *Une théorie nouvelle sur l'origine de l'ambre.*
 Nouvelles, correspondance, bibliographie.

L'Imprimeur-Gérant : ULYSSE ROUCHON.

LES POPULATIONS DU MAROC ⁽¹⁾

Par le M^{is} DE SEGONZAC.

Le premier problème qui se pose à l'esprit quand on débarque à Tanger, porte par où l'on accède le plus habituellement au Maroc, est celui des origines de cette population disparate, qui anime les rues et les marchés. On croise les types les plus divers, des RIFAINS blonds aux yeux bleus, des BRABER bruns et massifs, des CHLEUH alertes et noirs, aux traits fins, des DRAOUA négroïdes et lippus, des Sahariens au nez aquilin, aux cheveux crépus comme ceux des Maures du Sénégal. Chacun parle son dialecte ; chacun a sa spécialité : les *Nègres* sont maçons et chantent en pilant les murs de tabia, les *Draoua* sont porteurs d'eau, ils courent en agitant leur clochette de cuivre, les *Rifains* sont brigands et fumeurs de kif. Chacun a son vêtement distinctif : les citadins sont vêtus du haïk blanc ou du burnous de drap bleu foncé ; les montagnards du Rif et des Djebala portent la djelaba brune à manches courtes ornée de floches de soies multicolores ; les Braber et les gens du centre sont drapés dans leurs longs selhams en laine non désuintée brune ou écrue, les Chleuh du Haut-Atlas portent le kheidouz noir tissé de poil de chèvre. Tout cela donne, dès le seuil, une impression de peuple hétérogène encore incomplètement aggloméré, formé d'éléments disparates, sans aucune homogénéité, ni cohésion. Et, plus on pénètre dans le pays, mieux on étudie ces populations du Maroc, plus cette impression se confirme. On constate que ce vaste pays n'a encore aucune unité politique, qu'il n'est qu'une juxtaposition de petits groupements ethniques, que nous désignons du nom de tribus et que les indigènes nomment *Kbila*. Cette mosaïque de tribus est toujours en travail de désagrégation ; les tribus se battent entre elles et sont elles-mêmes constituées par une multitude de clans qui vivent dans un état d'antagonisme perpétuel, divisés par des querelles d'intérêt et des vendettas. Bref, le Maroc nous apparaît comme l'habitat d'une poussière humaine, inconsistante et mobile.

L'idée de nation, l'idée de patrie, n'existent pas. Le nom géographique de Maroc n'a aucun équivalent dans la langue du pays, les gens ne pouvant pas même concevoir que ces éléments disparates puissent jamais former une collectivité. Et quand, à force de questions, on arrive à les pousser jusqu'aux ténèbres de leurs origines, ils répondent vaguement : nous sommes tous des *Imaziren*.

Ces Imaziren (singulier : Amazir), nous rencontrons leur nom, plus ou moins déformé, dans les récits de tous les géographes de l'antiquité. Hérodote, Suétone, Ptolémée, Strabon, Pline, Salluste nous en ont parlé, et, plus près de nous, le grand historien du Maroc, Ibn Khaldoun, a étudié leur organisation et leur évolution. Nous en sommes réduits, à défaut de renseignements antérieurs, à les considérer comme des autochtones, et nous leur conservons le nom sous lequel les Romains les désignaient : les *Berbères*. La population du Maroc a donc cette racine berbère, et la diversité de ses rameaux s'explique tout naturellement, par

1. Pour plus de détails, sur les populations marocaines, voir du même auteur : *Au cœur de l'Atlas* (Paris, E. Larose, 1910), pages 257-395 et les ouvrages antérieurs de M. de Segonzac sur le Maroc (N. D. L. R.).

les innombrables rejets que les invasions du dehors sont venues greffer sur cette souche commune.

Les assauts de ces envahisseurs se sont produits sur toutes les faces de cette Berberie qui paraît bien s'être étendue du désert lybique à l'Océan atlantique, et de la Méditerranée au Sahara, si nous en jugeons par l'étroite parenté des dialectes parlés en Kabylie, au Maroc et chez les Touaregs. Et vous allez voir que l'histoire de ces incursions étrangères explique bien cette mêlée de races et cette diversité de types qui semblent au premier abord si déconcertantes.

Du côté du Nord, la côte méditerranéenne du Maroc a d'abord connu les périples des navigateurs de *Cyrène* et les comptoirs *Phéniciens*, et, plus tard, les incursions des *Wisigoths*, des *Vandales* et des *Normands*, qui expliquent sans doute cette survivance du type blond dans le Rif.

De l'Est sont venues les grandes invasions : celle des *Romains*, qui ne paraît pas avoir laissé d'empreinte profonde, et dont l'importance est pourtant attestée par l'histoire et par l'imposante majesté de quelques ruines, celles de Volubilis par exemple, cette cité romaine construite vers le milieu du 1^{er} siècle de notre ère, au cœur même du Zerhoun.

De l'Est aussi vinrent les invasions *arabes* qui bouleversèrent profondément le pays, imprégnèrent la race et modifièrent gravement son esprit et son évolution. Ce fut d'abord le raid d'Okba ibn Nafé, ce compagnon du Prophète, qui, à la tête d'une bande de fanatiques, traversa toute l'Afrique du Nord, transformant les villes en charniers, les forêts en brasiers, les campagnes en déserts, et qui, parvenu au rivage atlantique, poussait son cheval dans les vagues de l'Océan en prenant Allah à témoin qu'il avait atteint le bout du monde, et tenu son serment de ne laisser derrière lui que des croyants ou des cadavres !

Son successeur Mouça ben Nocéir conquît l'Espagne, aidé de son lieutenant Tarif ou Tarik qui laissa son nom au petit port espagnol de Tarifa, situé en face de Tanger, et à Gibraltar, dont le nom arabe est Djebel Tarik, la montagne de Tarik.

Plus tard, au 11^e siècle, se produisit le grand exode arabe l'*invasion hilalienne*. L'Afrique du Nord fut de nouveau traversée, et de nouveau saccagée par les hordes d'Hilal et de Soleïm qui vinrent achever leur migration dans les plaines du Maroc.

Mais les Arabes, plus soucieux de prosélytisme que de colonisation, se contentèrent de planter leurs tentes et de nomadiser dans ces riches contrées. Et, peu à peu, les Berbères, qui s'étaient réfugiés dans leurs montagnes de l'Atlas, redescendirent vers les plaines. Leur race africaine, plus vivace, mieux adaptée, eut vite raison de ces envahisseurs asiatiques. Le sang arabe se mêla au sang berbère et, petit à petit, s'y résorba. Ceux qui résistèrent durent reculer, pas à pas, jusqu'au Sahara qui offrait une aire propice à leur existence pastorale et guerrière. Et nous avons la preuve de cette absorption et de cette régression dans ce double fait que le type et la langue purs se retrouvent rarement dans l'intérieur du Maroc, alors que l'on rencontre aux confins du désert, dans la vallée de l'Oued Drâ, de grandes tribus nomades qui ont conservé dans toute leur pureté le type, la langue et l'orthodoxie des Arabes.

Du côté de l'Est, le Maroc fut assailli par les *Portugais* qui occupèrent un moment toute la côte marocaine de Ceuta (prise en 1415 par Don Henrique, qui devint Henri le Navigateur) à Agadir, et poussèrent des contingents de mercenaires qui mirent à rançon tout le Gharb, jusqu'à la banlieue de Fez, et tout le Houz jusqu'aux murs de Merrakech. Peu s'en fallut que le Maroc ne devint une possession portugaise, et il est permis de croire que si la découverte des Grandes Indes n'avait pas détourné son attention de l'Afrique, le Portugal eût résolu, dès le 16^e siècle, et pour son plus grand profit, la question marocaine.

Du côté du Sud, le Maroc n'eut à subir aucune invasion. Mais de ce côté vinrent la dynastie des Almoravides, issue du Sénégal, puis les grands réformateurs religieux qui bouleversèrent l'ordre politique du pays; puis, plus tard, et comme conséquence des conquêtes des sultans saadiens Aboul Abbas et Moulay Ismail dans le Soudan, le Maroc connut le péril noir. Les Bokhara (ou Bouaker), garde noire recrutée par les sultans, furent aussi dangereux pour le Maroc que les janissaires le furent pour la Turquie. En même temps les caravanes apportaient sur les marchés du Maroc des troupeaux de nègres, et cet afflux de sang noir imprégna et modifia profondément les populations berbères du Sud marocain.



Fig. 1. — Porte du Mollah, à Demmat.

Telles sont, Messieurs, les grandes influences extérieures qui ont agi sur cette race des Imaziren ou des Berbères que nous avons considérés comme autochtone. Il s'en suit que le Maroc, que sa configuration géographique prédisposait à ce partage, s'est divisé en trois grands groupements : au nord, les Rifains et les Djebala; au centre, les Braber et les gens du littoral atlantique; au sud, les Chleuh, les Draoua et les tribus arabes.

Cette division est arbitraire et la réalité ne comporte pas une nomenclature aussi simpliste. Nous l'adopterons pourtant, si vous le voulez bien, pour la commodité de notre étude, et quittons à y introduire plus tard les subdivisions nécessaires. Remarquez d'ailleurs que le résultat de nos enquêtes philologiques vient à l'appui de cette répartition, car les dialectes marocains se ramènent à trois types, le Rifi, le Berbri, ou tamazirt proprement dit, et le Chleuh.

Ajoutons enfin, pour compléter cette rapide énumération, qu'en marge de ces éléments issus d'une même racine ethnique, vivent deux autres races, réduites dans tout le Maroc au rôle de parasites : les *Juifs* et les *Nègres*.

Telle est la genèse de ces populations du Maroc. Et maintenant que nous sommes familiarisés avec les différents types qui peuplent le Maroc, il nous reste à étudier les mœurs, les coutumes et les croyances de ces populations marocaines.

Le Marocain, d'une façon générale, est féroce individualiste. Il vit muré dans sa maison bien close, aux yeux indiscrets, n'ayant pour préoccupation que son intérêt personnel et n'étendant pas sa sollicitude au delà de sa famille. Il fera

donc un excellent père, un médiocre citoyen, un détestable sujet. Ce qui explique de suite pourquoi les Marocains ne se sont pas encore élevés à la conception de l'idée de nation, pourquoi cette population nombreuse et combative n'a aucune cohésion, pourquoi l'anarchie est l'état social le plus ordinaire, et pourquoi la civilisation qui prétend pénétrer dans leurs foyers, y faire régner la justice et l'hygiène, l'administration qui veut contrôler leurs biens, le recrutement qui veut les arracher à leurs maisons pour la défense d'une pure abstraction : la Patrie, leur apparaissent comme une violation de ce qu'ils ont de plus cher, leurs intérêts, et de ce qui leur est le plus sacré, leur foyer.

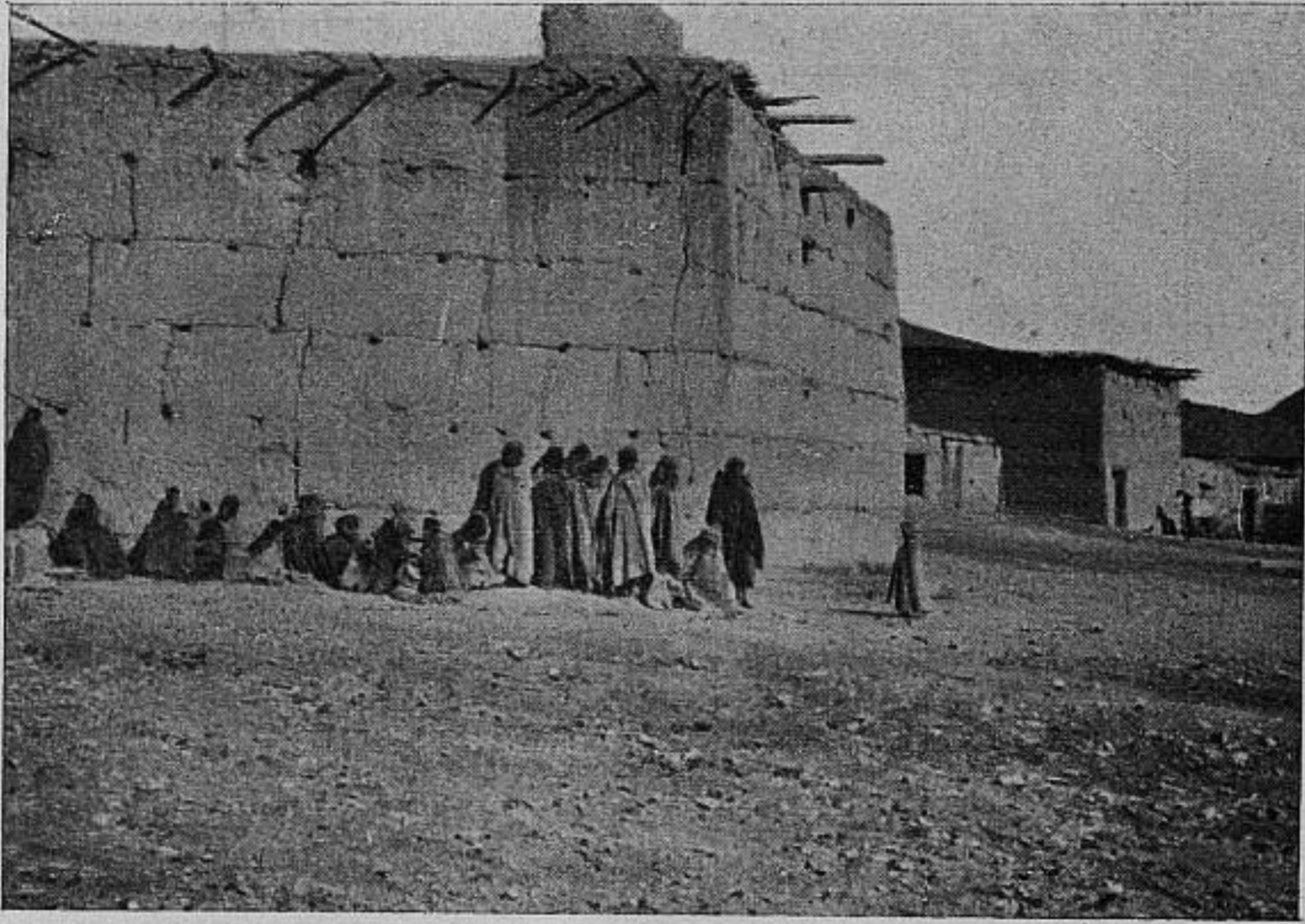


Fig. 2. — Porte de Demmat.

La constitution de ce foyer est donc un acte important. Aussi le jeune Berbère songe-t-il de bonne heure à prendre femme. A la ville, les choses se passent à peu près selon les prescriptions coraniques ; dans la montagne et au désert, où la tradition se conserve mieux, où tout est plus primitif, la loi coranique cède le pas à la coutume traditionnelle, à l'*Isref*.

D'abord le choix de l'épouse est facile. Alors qu'à la ville les filles sont cloîtrées et voilées dès qu'elles sont nubiles, les filles des Imaziren, au contraire, courent librement, à visage découvert. Elles sont, en général, étrangement effrontées, et leur expérience est précoce. Dans certaines tribus montagnardes, la fille choisit elle-même son époux, ainsi que font d'ailleurs certaines femmes touareg. Dans quelques-unes même, la tribu des Aït Atta, par exemple, les filles se prostituent sans pudeur ; l'homme n'attache à la vertu que fort peu d'importance, mais la coutume veut que la fille épouse immédiatement celui qui l'a rendue mère. Et le chérif de qui je tiens ce trait de mœurs prétendait ce correctif suffisant pour maintenir la moralité de sa tribu à la hauteur moyenne, ce qui n'est guère dire.

Donc le jeune Amazir qui veut prendre femme n'a que l'embarras du choix. Il charge ordinairement deux parentes de négocier l'affaire. Ces négociations sont simples. On y mange beaucoup de tam et de tagoulla, on boit force petites tasses de thé vert à la menthe — c'est, vous le savez, la boisson nationale —, on marchandé l'apport du jeune homme et les cadeaux qu'il fera, car l'usage veut que le mari « achète » sa femme, et la femme n'apporte jamais de dot. Pour conclure l'affaire,

les négociateurs passent au bras de la future un bracelet d'argent qui, dans l'esprit des Berbères, est un symbole : le premier anneau de la chaîne conjugale.

Le chiffre de cette rançon que le futur paye à son beau-père est naturellement très variable. Il oscille entre 100 douros (500 pesetas ou 350 francs) et une ou deux pesetas. Ce tarif inférieur est celui de certaines tribus pauvres de l'Atlas. Eh bien, même à ce prix-là, prétendait mon chérif, le futur est encore le plus souvent volé, car, disait-il, la femme est toujours sale, parfois stérile, rarement vierge et jamais fidèle ! Une conséquence de ces dots payées à la famille de la fiancée est que la naissance d'une fille est souvent mieux accueillie que celle d'un garçon.

Il existe aussi dans la montagne une coutume prévoyante et morale. Tous les parents, tous les amis, font au jeune ménage des cadeaux en nature, mais ces cadeaux constituent seulement un prêt que l'on devra rendre en pareille occurrence, quand les donataires ou leurs enfants se marieront. Ainsi les jeunes époux sont immédiatement pourvus du nécessaire et sont aussitôt obligés de travailler pour faire fructifier leur avoir et restituer les avances qu'ils ont reçu.



Fig. 3. — Le portail du bordj d'Anzour.

Ces préludes accomplis, on commence les rites de purification assez analogues à ceux qui se pratiquent dans toute l'Afrique du Nord : on teint les mains et les pieds de la fiancée avec du henné, on lui met du kohl aux yeux, on peint les sourcils, on vermillonne les joues, on la parfume, on l'isole de sa famille. Puis on accomplit les rites propitiatoires suivant les prescriptions de la magie berbère laquelle a ses sources dans les traditions antéislamiques. On immole des victimes, on oint de leur sang les montants de la tente ou le chambranle de la porte, on en remplit des coquilles d'œuf, on en badigeonne le miroir. Cependant le futur réunit ses amis et les traite de son mieux, il se maquille lui aussi. Les femmes pétrissent du pain, préparent des provisions. Au jour fixé le mariage a lieu. La cérémonie a presque partout la forme d'un rapt, réminiscence évidente des coutumes barbares.

Le fiancé et ses amis tirent des coups de fusil. La fiancée crie, on l'arrache de sa selle, la mère du jeune homme l'emporte sur son dos jusqu'à la chambre nuptiale et la livre à son fils qui s'enferme seul avec elle. Cependant, la garde d'honneur fait tapage et bombance. On rit, on chante, on boit du thé, on fait parler

la poudre, sans quoi la fête n'aurait pas de sâveur; les femmes youlent en battant des mains jusqu'au moment où le jeune époux, entre-bâillant la porte, tire un coup de fusil et lance aux spectateurs la chemise de la mariée. La fête continue jusqu'au soir. La nuit venue on allume de grands feux de cèdre ou de thuya qui crépitent et embaument, et tout le monde se groupe pour le *Ahidouz*, le jeu national des Imaziren.

Les hommes et les femmes réputés pour leur esprit y sont seuls admis. Ils se placent sur deux rangs, les hommes d'une part, sous la conduite du raïes, chef du jeu, les femmes d'autre part, à quelques pas seulement, et sous la direction de l'une d'elles. Chacun a son *tobbal*, sorte de grand tambourin en peau de chèvre, et la chanson commence, scandée par les tambourinaires. Cette chanson est une improvisation où le raïes et sa rivale s'interrogent et se répondent. Ils se proposent à tour de rôle des énigmes et les résolvent en prose rythmée. Le chœur répète à la fin de chaque strophe le refrain qui est souvent celui-ci : « si tu l'expliques je te saluerai et me soumettrai ».

Voici un exemple de ces chansons recueilli par mon collaborateur Si Saïd Bou-lifa chez les Aït Isha, l'une des plus sauvages tribus de l'Atlas central.

Femme.

Si tu es intelligent et si tu es le fils d'un tel
Explique-moi quel est l'animal qui a des dents au ventre
Et qu'on soulève facilement d'une main?

Chœur.

Si tu me le dis je te saluerai et je me soumettrai.

Raïes.

C'est le peigne à tisser, je le sais et je le dis.
Si tu es intelligente et fille de un tel,
Explique-moi quel est l'animal qui a des pattes
Et qui n'a ni moelle ni cervelle?

Chœur.

Si tu me le dis je te saluerai et je me soumettrai.

Femme.

C'est la marmite. Qu'elle noircisse tes vêtements!
Si tu es intelligent et fils de un tel,
Dis-moi quel est l'animal dont l'os est défendu
Et la moelle permise et dont tout le monde mange?

Chœur.

Si tu me le dis je te saluerai et je me soumettrai.

Raïes.

C'est une grenade. Que ses grains t'étouffent!
Si tu es intelligente et fille de un tel,
Explique cette énigme : ils sont cent
Un seul arrive et les chasse tous

Chœur.

Si tu me le dis je te saluerai et je me soumettrai.

Femme.

C'est le chapelet, etc., etc.

Je m'arrête, car les énigmes que se proposent les Berbères ne sauraient, la plupart du temps, se traduire qu'en latin. Ce sont des gens grossiers mais simples, ils

s'amuse passionnément de ce tournoi d'esprit, où les chanteurs s'invectivent parfois jusqu'à la fureur. La fête s'achève quand le feu s'éteint, quand les théières sont vides, et chacun et chacune disparaissent dans l'ombre propice. Les soirs de Ahidouz, on entend jusqu'au cœur de la nuit des rires, des cris et des chants. Ce sont, vous dit-on, celles qui n'ont pas de maître, les filles, les divorcées et les veuves, et, nul n'y retrouve rien à reprendre. Il y a bien aussi quelques épouses légères mais, pour ces soirs-là, la morale berbère a un dicton charmant : « Dieu n'y voit pas la nuit ! »

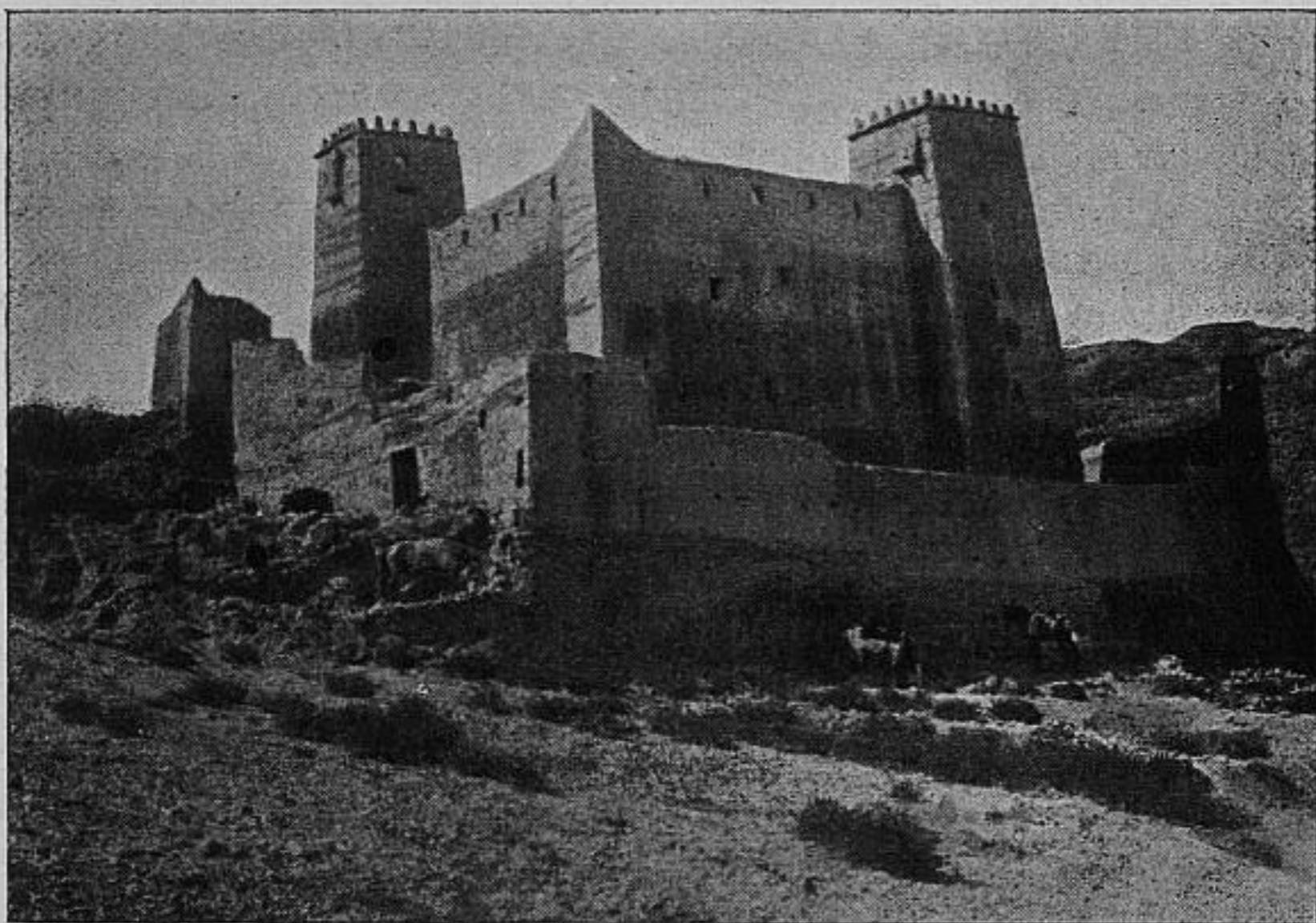


Fig. 4. — La maison de l'amrar Hammou à Azdeif.

Les maris non plus n'y voient guère ou du moins feignent-ils de n'y rien voir. Et si l'on s'émerveille de leur tolérance, ils répondent en philosophes désenchantés : « Une seule femme est difficile à surveiller ; plusieurs femmes sont difficiles à satisfaire ».

La polygamie existe chez les Imaziren, elle est naturellement le privilège des riches. Le maître d'une maison importante nous a déclaré qu'une seule femme ne saurait suffire à son triple devoir d'épouse, de mère, et de servante. Il ajoutait : deux femmes font de la maison un enfer ; trois, en font un paradis.

Les femmes ont une autre version. Elles disent : la première femme, celle que l'homme épouse quand il a 20 ans, est la compagne ; la deuxième, qu'il épouse à 30 ans, est la maîtresse ; la troisième, qu'il épouse à 60 ans, est le tyran.

Le divorce existe chez les Berbères et sa facilité offre un espoir ou un palliatif aux femmes si rudement asservies sous le joug matrimonial. L'homme n'a qu'à prononcer devant témoins la formule : « je te répudie », pour que le divorce soit consommé. Il est vrai que le divorce sauf de rares exceptions entraîne la restitution des cadeaux et l'abandon des enfants au père. Dans certaines tribus le mari en prononçant la formule du divorce devant un certain nombre de témoins ôte à ceux-ci le droit d'épouser celle qu'il répudie devant eux. Chez les Aït Soukhman, la femme qui se marie fait choix d'un « damen » auquel elle remet la parole de répudiation. Si le mari lui semble avoir des torts, le damen va le trouver et lui déclare : ta femme te répudie ! Si le mari proteste la djemâa, l'assemblée des notables, fait une enquête et juge la cause.

Mais voici que notre jeune ménage a un fils. C'est une joie dans toute la famille; le Berbère adore ses enfants, et la stérilité paraît une malédiction et une humiliation. On la conjure d'ailleurs par des procédés magiques dont le plus puissant paraît-il consiste à porter pendant un laps de temps donné la ceinture d'une femme féconde.

L'enfant naît; la qâbla, la sage-femme, fait son office, pendant que le père immole une victime, poule ou mouton selon sa fortune, selon sa joie, selon le sexe de l'enfant.

La qâbla joue à cette heure un rôle important dans la maison berbère. Si l'accouchement est heureux on la comble de cadeaux, s'il est laborieux elle tente différentes manœuvres atrocement barbares; elle se sert du couteau et du fer rouge, et quand, en fin de compte, toutes ses tentatives ont échoué, on court chercher le toubib, le médecin berbère le plus proche, et le mieux qui puisse arriver à la patiente est de mourir avant sa venue!

Il existe pourtant des moyens moins brutaux. Tel celui de laver les pieds du mari et de faire boire à l'accouchée l'eau qui a servi à ce lavage.

L'enfant est né; le troisième jour après la délivrance la mère mange une poule ou un poulet, suivant qu'elle a donné naissance à une fille ou à un garçon. Le septième jour on la lève, on la baigne, elle reprend son labeur et, s'il plaît à son maître, sa vie conjugale, bien que l'usage lui prescrive une continence de quarante jours. Ce jour-là l'enfant reçoit un nom et c'est l'occasion d'une bombance pour les enfants du douar ou du village, puis on le lave, on lui coupe les cheveux, déjà!

Nouvelle fête pour sa première dent. Autre fête pour la circoncision. Elle est pratiquée par le barbier qui, en guise d'analgésique, pousse un oignon cru dans la bouche de l'enfant. Il est curieux de noter, au sujet de ces opérations, accouchement, circoncision, coupe des cheveux ou des ongles, avec quel soin et quel mystère les Berbères enterrent tout ce qui a été détaché du corps humain. Ils ont la conviction qu'il suffit de posséder une parcelle de ces déchets pour pouvoir pratiquer contre leur propriétaire tous les maléfices et tous les envoûtements. C'est la théorie de la magie sympathique telle que nos sorciers l'ont professée.

La famille est constituée; plus elle sera nombreuse et forte, plus son chef aura d'autorité dans son groupement et, tout naturellement, il fera parti de l'assemblée des notables qui porte le nom berbère d'Anfaliz ou le nom arabe de Djemâa. On lui donnera le titre de courtoisie de cheïkh. Il peut même en devenir *amrar*, chef de la kbila, de la tribu. Et à ce titre il devra administrer, rendre la justice, lever les impôts, fixer les charges conformément à la coutume berbère. Car la loi coranique n'est guère obéie dans les montagnes du Maroc où personne ne comprend l'arabe, où nul par conséquent ne peut lire ni interpréter le Coran. Il y a bien des gardes, mais d'abord ils sont rares, et puis leurs offices coûtent cher. La surveillance des marchés est confiée au *mezrag* qui a dans ses attributions le soin difficile de faire payer les débiteurs récalcitrants, de réprimer les bagarres, de fixer les indemnités à payer à ceux qui ont été blessés dans les rixes. Je voudrais, à ce sujet, vous citer deux curieuses applications de ce droit coutumier berbère dont je vous ai plusieurs fois parlé :

Nous sommes sur un marché des Aït Soukhman, un créancier vient quérir le *mezrag*, l'amène devant son débiteur et l'adjure de le faire payer. Le *mezrag* adresse au débiteur une première sommation et, en même temps il ramasse un caillou et le mouille avec sa langue. Si la dette n'est pas payée avant que la pierre soit sèche, elle est doublée. Le *mezrag* renouvelle sa sommation et mouille de nouveau sa pierre. La dette impayée se triple. Enfin, à la troisième sommation, elle devient exigible par la force.

Autre exemple du droit coutumier berbère :

Nous sommes sur un marché de Beni-Mguild, une nefra, ou une kesra, une querelle a mis des gens aux prises, l'un d'eux est blessé à la tête. On amène devant le mezrag l'agresseur et sa victime qui réclame la dia, c'est-à-dire le prix du sang. Pour l'estimer le mezrag place le blessé bien en vue, en un lieu découvert, sa blessure bien apparente. Puis le mezrag recule pas à pas jusqu'à ce qu'il cesse de distinguer la blessure. Il s'arrête alors, et l'on aligne des moutons, tête à queue, entre le mezrag et le blessé. Ces moutons constituent le prix du sang. Il va sans dire que l'estimation du mezrag est toujours contestée, la famille du blessé n'est jamais satisfaite, et je me souviens d'avoir vu promener tout autour d'un marché



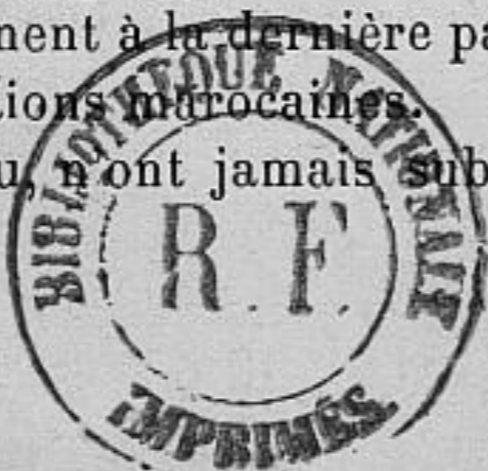
Fig. 5. — Habitants du qgar d'Azerzour (Aït Ihand).

un pauvre diable, la tête à demi-fendue, derrière lequel on poussait quatre moutons, le prix de son sang, pendant que la famille à grands cris prenait le public à témoin que la justice était aveugle et que les meurtriers avaient — et je traduis exactement leur expression — bouché l'œil du juge avec deux douros.

Les *marchés* se tiennent à jour fixe, sur un emplacement invariable situé en rase campagne ou dans les faubourgs des localités. Ils portent le nom du jour de la semaine et celui de la fraction sur le territoire de laquelle ils ont lieu. Exemple : le lundi des Aït Hammou, le mardi des Oulad Moussa, etc. C'est là que se font, outre les transactions commerciales, les assemblées politiques, on y élit l'Amrar chef de tribu, l'Amrar el Am ou le Cheikh er-Rebea chef des opérations de guerre; on y décide les alliances avec les voisins, les *leff*, sorte de ligues qui unissent momentanément plusieurs tribus pour une action commune, les *harka*, opérations de pillage ou de guerre sainte contre l'étranger. Outre ces marchés dont l'importance est variable il existe de grandes foires annuelles qui se tiennent à époque fixe. L'usage en est surtout bien réglé dans le sud où on les nomme des *mouggar*. Il ne faut pas les confondre avec les fêtes patronales qu'on appelle des *moucem*, et qui ont un prétexte religieux.

Ces fêtes religieuses nous amènent à la dernière partie de cette causerie, à l'étude rapide de la religion des populations marocaines.

Les Berbères, nous l'avons vu, n'ont jamais subi de loi, et de même ils n'ont



jamais accepté de foi. Chrétiens, ils furent donatistes et Ariens, et saint Augustin s'en plaint comme de ses plus indociles ouailles. Musulmans, ils ont été kharédjites, chiïtes, ibadites. A l'heure actuelle ils reviennent à l'orthodoxie et au rite malékite, mais l'Islam marocain est encore tout encombré des survivances de vieux rites païens, de débris de croyances antéislamiques qui constituent, à côté de la foi islamique, une religion de superstition et de crédulité plus populaire et plus pratiquée que le culte officiel. Les mages, les sorciers, les thaumaturges, les prophètes, les saints florissent et prospèrent au Maroc, et le culte qu'on leur rend dégénère parfois en une véritable antropolâtrie. Le clergé officiel en est réduit à desservir les mosquées des villes. Au dehors la religion est aux mains des chérifs, des marabouts, des confréries et des zaouias.

Les *Chérifs* sont les descendants du Prophète, lequel vous le savez, n'eut qu'une fille, Fatimat-*ez-Zahra*. Les cheurfa, vrais ou apocryphes, sont innombrables, et



Fig. 6. — Types de Zenaga d'Azdeif.

dans les grandes familles chérifiennes le don de bénédiction et le titre de chef de famille se transmettent sous le nom de *Baraka*, dont la traduction littérale est : bénédiction.

Les *marabouts* sont de pieux personnages, ascètes ou ermites, à qui leurs vertus valent une notoriété particulière, et à qui l'opinion publique décerne de leur vivant même un brevet de sainteté.

Le marabout, comme le chérif, est entouré de disciples, de fidèles, de clients. Après sa mort son tombeau devient un lieu de pèlerinage auprès duquel ses descendants élèvent une maison pieuse qui est souvent une école, et où se perpétue l'enseignement du Maître; c'est aussi un établissement hospitalier qui héberge les fidèles venus en pèlerinage au tombeau du marabout et un asile sacré où les opprimés trouvent un refuge inviolable. Ainsi se constitue la *zaouia* dont la richesse, le pouvoir spirituel et même le pouvoir temporel peuvent être considérables.

L'Islam marocain se trouve ainsi divisé entre les grandes confréries religieuses, les cheurfa, les marabouts, les zaouia. Chacun y prêche pour son saint, y enseigne sa doctrine, y impose son enseignement. Une concurrence très âpre oppose ces

centres religieux et ces personnages les uns aux autres, et cet antagonisme désagrège l'unité religieuse et met l'orthodoxie musulmane en péril.

Ainsi, Messieurs, à chaque pas, dans leur histoire, dans leur vie sociale, dans leur organisation politique, et même en religion nous avons trouvé ces populations du Maroc indociles à toute autorité, réfractaires à toute doctrine, incapables de s'unir, même contre l'étranger, même pour la Guerre Sainte!

Des Berbères leurs ancêtres elles ont conservé cet instinct démocratique qui refuse de se plier sous l'organisation théocratique importée par les conquérants arabes. Ils ne veulent ni sultan, ni caïds, ni maghzen. Ils ont le culte atavique de l'indépendance et le goût de ces petites organisations communales qui furent celles de leurs pères.

Quant à la religion, ils n'ont qu'un attachement très superficiel pour celle que es compagnons de Moussa ben Noceïr leur ont imposée à coups de sabre. Ils pratiquent un culte extérieur extrêmement sommaire. Et d'abord il n'y a pas dans l'Atlas un homme sur cent qui comprenne l'arabe; pas un homme sur mille qui l'écrive et le lise. Or vous savez que le musulman ne peut prier qu'en arabe, et que, hors de la langue somptueusement voyellée du Prophète, il ne peut y avoir ni foi ni salut.

Nous sommes, dès lors, en droit de nous demander si le plus court et le meilleur chemin pour amener le Maroc à la civilisation ne serait pas de lui épargner cette *arabisation* vers laquelle tendent tous nos moyens actuels, et qui nous paraît contraire à nos intérêts; et si l'Institut Ethnographique International de Paris ne pourrait pas formuler le vœu de voir créer des chaires de Berbère, employer des interprètes berbérissants et amener directement les Marocains à apprendre le français sans leur imposer cette dangereuse étape arabe.

LES SIGNES DE PROPRIÉTÉ DES AÏNO

Par M. BRONISLAW PILSUBSKI (Cracovie.)

La question si les Aïno, tribus « d'hommes velus », si sympathiques aux Européens, employaient l'écriture ou non, a trouvé chez divers auteurs des solutions différentes.

De point de départ pour une réponse affirmative servirent : les monuments, trouvés au Japon et couverts de signes quelque peu semblables aux anciennes écritures mexicaines ¹, ensuite les inscriptions sur le rocher Femia aux environs d'Otarou sur l'île Hokkaïdo, découvertes par le capitaine Lefèvre ², la notice de H. Siebold ³ sur l'existence chez les Aïno de signes de propriété et enfin la légende des Aïno eux-mêmes, qui parlent de leurs écritures volées ensuite par les Japonais.

Les professeurs Schlegel ⁴ et Terrien de Lacouperie (voir « T'oung-Pao » 1892), sont persuadés que les Aïno, contraints par l'influence du joug japonais à mener une vie pénible et piteuse, ont tout à fait oublié ce que leurs ancêtres avaient acquis, et le fait que les Aïno possédaient des écritures est pour eux absolument incontestable.

D'autres explorateurs, comme J. Batchelor ⁵, le professeur B. Chamberlain ⁶, se sont prononcés dans le sens contraire d'une manière absolument nette et décisive.

La solution de cette question toujours ouverte, quoique d'une telle importance pour nous, n'avance guère par manque de données suffisantes et nouvelles.

Je regrette fort de n'avoir pas été au courant de la littérature sur ce sujet, lors de mon séjour dans le pays des Aïno, et les données se rapportant à cette question, que j'ai rassemblées sur place, sont fort insignifiantes.

Du reste, j'ai séjourné principalement à Sakhaline, et n'ai visité que quelques endroits de l'île Hokkaïdo, et, comme nous le verrons plus loin, le champ principal de recherches à ce sujet devrait être Hokkaïdo, qui, dès les anciens temps, était le territoire principalement habité des Aïno.

Le séjour de quelques mois d'un groupe d'Aïno (8 hommes) à l'exposition anglo-japonaise de 1910 de Londres ⁷, me fournit une occasion favorable pour pousser en avant mes recherches.

1. Duchateau, *Sur l'origine de l'écriture japonaise et sumérienne*, 1873, page 187.

2. Citées dans la *Revue d'Ethnographie*, et aussi dans les *Mittheilungen der Deutschen Gesellschaft für Natur und Völkerkunde Ostasiens*, III^e volume.

3. H. Siebold, *Ethnologische Studien über die Aïno aus der Insel Yesso*, 1881, page 19.

4. Je n'analyse point en ce lieu l'opinion injuste à mon point de vue, du professeur Schlegel (*Problèmes géographiques*, n^o 1), que Sakhaline, c'est la contrée que mentionnent les anciens livres chinois sous le nom de Fou-sang, quoique cette identification soit le principal argument sur lequel il base l'existence des écritures chez les Aïnos.

5. J. Batchelor, *The Aïnos and their Folk-lore*, page 268.

6. B. Chamberlain, *Things Japanese. Aïnos*, page 24.

7. Je dois exprimer ici ma profonde reconnaissance au président de la section scientifique de l'exposition, l'ex-professeur au Japon, Ed. Divers, qui m'a aidé à me procurer l'entrée libre dans le village Aïno, qui était l'une des meilleures attractions de l'exposition. Je dois aussi signaler la complaisance des commissaires de l'exposition tant Japonais qu'Anglais.

Malgré les difficiles circonstances de nos entretiens, interrompus à tout moment, je parvins à compléter partiellement mes notices sur quelques questions, entre autres sur les signes de propriété.

Avant de passer au sujet de mon article, je dois remarquer que tout ce qui suit se rapporte exclusivement aux localités de la côte sud-est de l'île Hokkaïdo.

En 1900, j'ai séjourné avec M. W. Sieroszewski, auteur de l'œuvre connue « Les Yakoutes », un mois au village Siravoï, aux environs de Mororan, puis dix jours au village Piratori au bord du Sarou, visitant en route quelques hameaux aux environs des villages nommés ci-dessus.

A l'exposition de Londres, il y avait aussi des Aïno de cette contrée : 1 de Piratori, 2 de Nikap, village voisin de Piratori, et 1 de Mombet sur un fleuve non loin de Sarou.

Des signes employés par les Aïno de l'île Sakhaline, je parlerai séparément.

SIGNES INDIVIDUELS.

Les Aïno appellent « sirosi » tout signe écrit ou incisé sur quoi que ce soit. Quelques-uns d'entre eux sont d'accord que ce mot est de provenance japonaise, car en langue japonaise « sirusi » ou bien « dzirusi » a la même signification (signe, marque, mais non lettre), et disent que le mot aïno plus ancien est « itokpa », c'est-à-dire incision.

D'autres Aïno contestent cette opinion, affirmant que ce n'est point une contre-façon, mais une coïncidence qu'on rencontre aussi dans quelques autres mots ¹.

Les signes dans la vie des Aïno, auraient leur origine dans les temps « d'Okikurumi » ou « Ay-oijnakamoui », cet être légendaire, demi-dieu, demi-homme, avec le nom duquel les Aïno du bord du Sarou et des environs lient le commencement de toute culture ².

Dans aucun cas, les signes ne furent empruntés aux Japonais, car, selon le récit d'un de mes vieux amis, dans son enfance il n'y avait pas de Japonais dans son village, et pourtant les signes et diverses légendes à leur propos y étaient connus.

Cependant, il serait d'un grand intérêt de vérifier si la coutume de marquer les outils et les flèches, n'existait pas dans l'ancien Japon. Les Aïno m'affirmaient que les colons japonais qui arrivaient des îles méridionales et s'installaient parmi eux n'avaient pas cette coutume.

a) Signes sur les flèches.

Dans l'antiquité, il y avait une telle abondance de cerfs, qu'un seul chasseur en tuait quelques centaines durant une année. Encore il y a trente ou quarante ans de cela, le vieillard Kanekatoku comptait chaque année à peu près 200 pièces de bêtes abattues.

Aussi tendait-on dans ces temps-là une quantité de pièges à cerfs et aux ours. Un bon chasseur n'en tendait pas moins d'une centaine.

1. J. Batchelor dans sa *Grammar of the Aïno language*, cite quelques dizaines de tels mots (pages 18-22).

2. Quelques auteurs, entre autres J. Batchelor, supposent que « Okikurumi » est le héros japonais « Kurahangan Minamoto Yositsuno », qui, au XII^e siècle, se réfugia chez les Aïno fuyant la vengeance de son frère. A mon avis, toutes les légendes sur « Okikurumi » se rapportent à une époque beaucoup plus ancienne. En faveur de cette supposition parle le fait que dans d'autres localités le même héros porte d'autres noms; par exemple à Sakhaline le nom de « Yagresupo ».

C'est une chose connue, que les Aïno de l'île Hokkaido emploient encore de nos jours des flèches en bambou, fortement empoisonnées d'aconit (*Aconitum*, Fischeri, Reich). Le fauve, blessé par une flèche du piège ou bien lancée au moyen d'un arc, périt non à la suite d'une plaie profonde et dangereuse mais empoisonnée par le venin. Selon l'endroit où l'animal fut atteint, il parvient à s'éloigner plus ou moins du chasseur ou du piège. Très souvent la bête se cachait aux yeux du poursuivant et périssait dans le rayon d'un autre chasseur, qui trouvait le cadavre et pouvait s'approprier le gibier, si un signe au bout de la flèche n'indiquait pas que la proie fut tuée grâce aux efforts d'un autre individu. Pendant les chasses où plusieurs personnes tiraient sur un ours, les signes sur les flèches pouvaient servir à découvrir qui avait tiré le premier, qui avait visé le plus juste et à qui par conséquent devait revenir les meilleures parties de la bête comme le cœur, la poitrine, le foie, etc.

Je ne citerai pas ici les différentes sortes de chasse, car c'est une question secondaire pour notre thème, je me bornerai à souligner que le signe du propriétaire de la flèche joue un rôle important et était toujours pris en considération.

Chaque chasseur, trouvant ou atteignant le gibier qui, d'après lui, a été tué de sa main ou du coup porté par son piège, tire avant tout la flèche de la plaie et tache de s'assurer à qui appartenait cette dernière. Si la flèche était à lui, il était l'unique propriétaire de la proie; dans le cas contraire il fallait la partager avec le propriétaire de la flèche. Souvent des explications préalables étaient nécessaires, si le signe était inconnu au chasseur. Ceci ne pouvait du reste arriver qu'à un jeune chasseur, ou bien dans le cas où l'animal avait été blessé dans la forêt d'un village très éloigné, avec lequel les relations étaient fort rares et insignifiantes.

D'ordinaire les chasseurs connaissaient les signes des flèches, non seulement des habitants de leur village, mais aussi des villages environnants. Les récits sur les signes, les disputes à leur propos, et en général sur les événements de chasse, étaient le thème préféré des entretiens pendant les festins et libations communes, qui se succédaient presque sans interruption toute l'année si les chasses avaient été réussies et abondantes. Les signes des chasseurs étaient connus même des femmes qui participaient souvent aux chasses, surtout à l'arrangement des pièges ainsi qu'à la construction de barrières entre ces pièges et au transport de la viande de la forêt à la maison. Pendant l'absence de leurs maris ou parents, les femmes allaient reconnaître le signe de la flèche rapportée par le chasseur qui revenait, et en cas de besoin témoignaient au nom des absents leur droit au gibier tué par cette flèche.

Le vieillard Kanekatokou, un des meilleurs chasseurs de son district, m'a dessiné 181 signes de chasseurs Aïno de différentes localités. Une partie de ces signes appartenait à des chasseurs déjà défunts, mais la plupart indiquent la propriété d'Aïno vivant encore.

Le signe de la flèche passait du père au fils, et tel signe héréditaire passait pour être le plus heureux, consacré par les siècles. (« teeta ekas' sirosi » — ancien signe d'ancêtres). Lorsqu'un des jeunes fils se rendait à la chasse pour longtemps et dans de lointaines montagnes, où il n'y avait pas beaucoup de chasseurs, il marquait les flèches du signe de son père. Par contre si l'on chassait dans les environs, c'est le père et le cadet des fils, restant encore à la maison, qui employaient ce signe, tandis que les autres fils, même ceux qui n'étaient pas encore mariés et n'avaient pas construit leur propre domicile, faisaient (ou voulaient avoir) leurs propres signes.

L'amour-propre, le point d'honneur, l'ambition de connaître et de pouvoir distinguer son butin, ainsi que l'intérêt matériel avaient fait naître cette coutume. La

viande du gibier tué par un fils était destinée à la table commune de toute la famille ou du groupe entier, tandis que tout ce que l'on vendait d'ordinaire comme : peau, cornes du cerf, etc., revenait à ce fils, et pouvait être utilisé selon sa volonté.

D'ordinaire le signe du fils différait peu de celui du père. On ajoutait à ce dernier un trait ou un point et on formait ainsi un nouveau signe de propriété du nouveau chasseur.

Les femmes et les serviteurs n'avaient pas de signes. Ces derniers travaillaient pour le compte de leur maître et étaient privés de tout droit de propriété. Les femmes, quoiqu'elles aidassent souvent à tendre les pièges, n'étaient jamais admises à préparer le poison et à en enduire les flèches.

Pendant la chasse il ne leur était permis que d'assister leurs époux, leurs pères ou frères.

Les Aïno supposent que le succès de la chasse dépend de la protection des dieux de diverses qualités, mais ils imputent aussi aux signes sur les flèches une certaine influence sur les résultats de cette entreprise, qui était autrefois la principale occupation de la tribu. Il en résulte le désir de s'approprier le signe d'un chasseur habile et de se défaire par contre de celui dont l'emploi n'a pas fourni de résultats avantageux. Cependant les malheurs dont étaient souvent frappés les chasseurs dans les forêts n'étaient pas attribués à l'influence des signes, et on ne s'en défaisait pas même lorsque leur propriétaire devenait la proie d'un fauve, par exemple d'un ours.

Je cite ci-dessous quelques courtes prières, que l'on récitait devant un feu à l'occasion de l'échange d'un ancien signe contre un nouveau, et qui illustrent jusqu'à un certain point comment se comportent les Aïno vis-à-vis de cette question.

I

« Ce signe est depuis longtemps une chose de nos grands-pères. Moi aussi me suis servi de toi, mais maintenant tu es depuis longtemps inactif. C'est pour cela, que j'ai taillé « inaou »¹ et te le donne. Signe-être, ne te fâche pas quand tu iras vers les dieux, et tu paraîtras bien. Entends ceci et, nous te prions, va-t-en en paix. »

II

« J'ai fait ce nouveau signe de flèche et veux m'en servir. Si je la tends sur un piège, ce sera certes bien. Si je tue des ours et des cerfs, je m'en servirai longtemps. Entends ceci, je t'en prie. »

La déesse du feu, témoin de cet échange, aidera par ses relations avec les dieux à ce que ce désir du chasseur s'accomplisse.

Les chasseurs peu habiles, qui ne pouvaient tuer du gibier, ni en prendre dans leurs pièges, s'adressaient souvent à un célèbre chasseur et achetaient son heureux signe. Il ne le vendait pas cependant en entier, désirant encore s'en servir et le laisser à un de ses fils ou proches parents, mais y ajoutait quelque chose sur sa

1. « Inaou » dans ce cas, ce n'est pas une baguette taillée, ordinaire offrande aux dieux, mais un long copeau, dont on lie les bouts de la flèche aux anciens signes, qui sera portée vers le « noussa » ou « inaou » se trouvant à l'arrière de la maison. On y fait allusion dans la prière « vers les dieux » (kamoui) et : « là tu reposeras avec honneur ».

propre flèche et formait ainsi un nouveau signe. L'acquéreur de ce signe priaît devant le feu et devant une flèche marquée de ce nouveau signe en ces termes : « J'ai acheté l'âme du bonheur (« is'o ramat ») d'un riche (« nis' pa ») et maintenant je tuerai pour sûr des ours et des cerfs. » Il brûlait sur le même feu les bouts de flèches avec l'ancien signe après en avoir enlevé la pâte empoisonnée.

Le succès de la chasse dépendait aussi un peu de celui qui avait fait le signe. L'heureux chasseur marquait les flèches de ses fils, même lorsqu'il avait déjà abandonné la chasse. Ordinairement chacun faisait lui-même son signe.

Les flèches des Aïno se composent de trois parties, que l'on ajuste l'une à l'autre : 1° de la tête de la flèche, faite en bambou taillé en pointe, « rum » ; 2° du manche, plus gros et plus lourd, en os ou en bois, « makanit » et 3° d'une légère et mince queue garnie de plumes, « ay-sup ». Cette construction doit empêcher l'ours blessé de tirer la flèche de la plaie ; la pointe empoisonnée restera malgré tous ses efforts dans son corps. Aussi place-t-on le signe sur la place la moins exposée à être perdue, sur la tête en bambou.

Parfois l'on marque aussi les manches des flèches. On le fait, me disait un vieux chasseur, pour différentes raisons : 1° pour ne pas confondre les flèches, dont les signes ont été recouverts de la pâte venimeuse, faites par plusieurs hommes vivant ensemble et préparées, par chacun d'eux, pour lui-même ; et 2° pour le cas où la flèche traversant le corps, la tête de cette dernière sortirait de la plaie avec le sang, tandis que la partie suivante y resterait et pourrait témoigner à qui revient la proie.

Je parvins à voir seulement quatre signes sur le « makanit », dont je donne ici la reproduction.

Je répète cependant que ces marques sur les manches remplissaient un rôle secondaire, et que malgré ces signes les têtes des mêmes flèches étaient marquées. La majorité des Aïno ne fait pas, à ce qu'ils disent, de signes sur cette partie centrale de la flèche. (Voir fig. 1, 2, 3 et 4, tableau I).

Le Dr Scheube, le seul auteur qui après H. Siebold mentionne dans son article « Die Ainos » (Mittheil. der. D. G. für N. und Völkerkunde Ostasiens, volume III) les signes sur les flèches, entend évidemment parler de ces incisions, mais leur impute une autre signification.

« Schiefe Kerbeinschnitte sieht man bisweilen an den Pfeilen der Ainos ; dieselben zeigen an, wie viele Bären bereits mit demselben Pfeile erlegt worden sind » (page 232).

Autant que je sache, les Aïno ne comptent pas les ours tués et font le compte des cerfs sur des baguettes spéciales à l'aide d'incisions. Il est pourtant possible que le Dr Scheube ait rencontré la coutume, décrite par lui, qui est cependant étrangère aux Aïno des localités qui me sont connues.

On découpe les signes sur les flèches avec un couteau aïno sur la partie concave de la pointe en bambou, que l'on remplit ensuite de poison. J'ai observé aussi que l'on applanit parfois la partie convexe de la pointe et y fait des incisions, mais on ne le fait qu'afin que le poison se fixe mieux en cet endroit, ou on l'applique dans le but d'augmenter l'efficacité de ce dernier.

Je suppose que H. Siebold en parlant des signes sur les flèches, a en vue les dites incisions, qu'il prend par erreur pour des signes de propriété.

« Wie ich schon früher bemerkt, befinden sich auf der einen Seite der flachen Pfeilspitze kleine Einritzungen, welche den Eigenthümer bezeichnen ». (Ethn. Studien, p. 20).

Les signes que H. Siebold reproduit sur une planche spéciale ont, à mon avis, un tout autre sens.

Que H. Siebold n'entendait pas les signes découpés dans la partie concave de la

pointe en bambou et recouverts ensuite d'une couche de poison, et pour cela inaperçus malgré tant d'observations, cela est démontré aussi par sa remarque suivante :

« Auch die Bambuspitze des Pfeils hat fast immer das Zeichen des Eigenthümers ». (page 19, *ibid*).

Si Siebold avait eu en vue les signes sous la couche de poison, il n'aurait pas manqué d'expliquer ce fait intéressant.

Les Aïno en faisant les signes sur les flèches effectuent avec le couteau les trois opérations suivantes :

- 1) « c'a » — l'incision.
- 2) « kis'a-kis'a » — la perforation.
- 3) « piri-uk » — la cannelure (exclusivement quand les traits incisés se croisent).

En lisant ou expliquant le signe, il faut faire attention à cela : où chacune de ces fonctions a été opérée et notamment.

- 1) « rum etoko » — au sommet de la pointe de la flèche.
- 2) « rum nos'ki » — au milieu de la pointe de la flèche.
- 3) « rum tókpok » — à la base de la pointe de la flèche.

Une certaine variété d'opérations se montre seulement dans les incisions, comme nous le verrons sur les reproductions. Les Aïno en distinguent 8 catégories.

- 1) « oturasi ac'a » — incision en long.
- 2) « samátki ac'a » — incision en travers.
- 3) « as'kaij samun ac'a » — incision (oblique) de côté, de droite à gauche.
- 4) « aygap samun ac'a » — incision (oblique) de côté, de gauche à droite.
- 5) « oheuke ac'a » — incision courbe.
- 6) « tomotuye ac'a » — incision croisant une autre.
- 7) « aus' ac'a » — incision en forme de fourche.
- 8) « enitekus' ac'a » — incision divergente d'une autre.

La combinaison des éléments cités ci-dessus donne une variété de signes, qui suffisait aux besoins de la population du sud-est de l'île Hokkaïdo.

En outre, j'ai rencontré quelques signes figuratifs, qui ne se composaient pas de points et traits, mais représentaient des objets connus par les Aïno. Peut-être le N° 247 (Tab. I) — signifiait « horoka s'uat », crochet servant à pendre la viande ; le N° 246 (Tab. I) — « sittap » une pioche.

Chose caractéristique, les Aïno ne marquent jamais leurs flèches de signes en forme de cercles ou disques. Je suppose que l'amincissement de la pointe de la flèche empêche l'exécution d'un tel signe de format un peu plus grand ; les Aïno faisaient tous leurs signes aussi grands que possible, afin de les distinguer plus aisément et d'éviter des malentendus.

Ayant remarqué que les Aïno divisent assez souvent les objets en masculins et féminins, je les ai interrogés là-dessus, et demandé de quel genre est le signe. Un vieillard de Piratori me répondit d'une manière indécise : « que probablement le signe est masculin, car la tête ¹ de la flèche est du genre masculin, tandis que le poison est féminin ».

Les flèches en fer, employées parfois, mais rarement par les Aïno, du district en question, sont marquées des mêmes signes que les flèches en bois, qu'ils font selon leurs propres arôles, avec des limes.

Personnellement, je n'ai pas vu de telles flèches.

Selon le témoignage de quelques Aïno, les flèches spécialement destinées à

1. Toute la flèche est aussi du genre masculin, tandis que l'étui est féminin.

la chasse aux lièvres¹, n'étaient pas marquées d'un signe de propriété car le lièvre périssait toujours à proximité du piège, et il ne pouvait y avoir aucun doute sur le droit de propriété. Cependant j'ai des témoignages contraires, qui disent que même sur cette sorte de flèches on gravait des signes avant de la couvrir de poison.

Anciennement, on ne marquait pas exclusivement les flèches produites en grande quantité² et destinées pour des cas de guerre. Il est évident que dans ces cas, le signe de propriété ne jouait aucun rôle. Actuellement, avec l'introduction des armes à feu japonaises, les Aïno sont censés emprunter les coutumes de chasse japonaises. On ne marque pas les balles et le fauve blessé par un chasseur et trouvé ou assommé par un autre devient en entier la propriété de ce dernier.

Il y avait cependant des cas, me disait le chasseur Kanekatoku, où un japonais tuait d'un coup de fusil une bête blessée auparavant d'une flèche d'Aïno et était contraint de partager la proie selon la coutume des Aïno.

J'ai entendu diverses opinions à propos des signes sur les lances « kite-op », à l'aide desquelles les Aïnos tuent le grand poisson (*Xiphius gladius* Linn). Personnellement j'ai vu fort peu de pointes d'harpons et ne les ai pas spécialement observées.

Les Aïno que j'ai interrogés sur cette question sont originaires de localités plus ou moins éloignées de la côte. Aussi étaient-ils fort peu renseignés sur la chasse en mer. L'un d'eux m'assura, qu'il arrivait souvent que la courroie retenant le harpon se brisait et que l'on trouvait ensuite le poisson mort sur le littoral.

Afin de conserver dans ces cas son droit de propriété sur le poisson, on marquait les pointes des harpons du même signe que le signe dont le chasseur marquait ses flèches. D'autres Aïno nient ceci.

SIGNES DE FAMILLE.

a) *Signes sur la vaisselle et les effets.*

Les objets formant la propriété individuelle de chaque membre d'une tribu Aïno ne sont pas nombreux. Ce sont les plus simples effets d'usage quotidien comme des habits et des ornements, quelques instruments, des outils de ménage. Ces objets sont toujours portés par leur propriétaire sur lui ou près de lui et leur emploi n'exige pas qu'ils soient marqués du signe de propriété.

Les Aïno ont cependant un usage singulier de garder une grande quantité de vaisselle émaillée de fabrication japonaise d'un modèle antique, qui sert à boire le « sake » (boisson alcoolique préparée avec du riz), sorte de cérémonie à caractère religieux et qui par conséquent forme une partie du trésor des Aïno, passant de génération en génération.

Cette vaisselle se compose de coupes plus ou moins grandes (cassettes) à couvercle, rondes ou rectangulaires (« sintogo »), de vases ouverts de diverses grandeurs, ressemblant à nos soupières (« patci »), d'écuelles rondes et extérieurement coloriées (« tuki » et « itangi ») et de porte-plats (« otcike »).

1. Ces flèches se distinguent des flèches ordinaires, en ce que la tête en est plus longue et porte à sa base des proéminences, qui empêchent les flèches de pénétrer profondément dans la plaie. On le fait spécialement pour éviter de graves accidents aux enfants qui pourraient rencontrer de tels pièges, tendus à proximité des habitations.

2. Les traditions prescrivent un chiffre indispensable : les provisions de flèches devaient suffire pour 60 ans de guerre.

On prête souvent cette vaisselle, surtout les petites pièces, de famille en famille, à l'occasion d'une réception de nombreux invités.

On prête en même temps les accessoires aux tasses pour le « sake », des baguettes plates, de la longueur d'un pied environ, pour maintenir les moustaches et recouvertes d'une belle sculpture faite par les Aïno (« iku-pas'uy »).

Comme ces baguettes se ressemblent et que la vaisselle émaillée est absolument identique, les propriétaires les marquent en dessous d'un signe, que l'on choisit d'ordinaire une fois pour toutes.

Je range ces marques parmi les signes de famille, car cette vaisselle, comme tous les objets précieux des Aïno, représente pour la plupart la propriété commune de tous les membres mâles de la famille. S'il arrive parfois que dans la maison d'un des fils se trouvent des effets du père, (en Aïno du grand-père), ce fils n'est que conservateur dépositaire de ces objets, mais non leur unique propriétaire.

On rencontre ces mêmes signes sur de petits modèles de sabres et étuis à flèches, que l'on faisait auparavant principalement pour servir de joujoux aux garçons, mais aussi pour remplacer de véritables sabres, que l'on obtenait des Japonais difficilement et contre un riche échange, inaccessible pour beaucoup d'Aïno.

On échangeait mutuellement la vaisselle émaillée, ainsi que les modèles de sabres (de même que les vrais sabres, tasses), et ces objets avaient en quelque sorte une valeur d'argent, de monnaie et servaient à l'achat d'objets de première nécessité et davantage encore à payer toute sorte d'amendes (« asimpe », « asinke ») plus ou moins grandes, fort en usage chez les Aïno, à la suite de condamnations pour divers délits.

Ainsi ces objets changeaient fort souvent de propriétaire et sur beaucoup d'entre eux sont visibles les traces de cette transition de main en main ; on y remarque deux, trois et parfois davantage de signes de leurs propriétaires successifs.

Dans la littérature sur les Aïno, je n'ai rencontré que les notices de quatre auteurs seulement se rapportant aux signes sur la vaisselle :

1. S. C. Holland (*The Ainos, Journal of Anthropol. Institute*, 1874, page 243) qui donne un signe, trouvé sur une baguette. « A shaped mark, perhaps an owner's or tribal mark cut on the other side ».

2. H. Siebold : « Die Aino haben die Gewohnheit alle ihre Hausgeräte ein bestimmtes je nach dem Besitzer verschiedenes Zeichen einzuschneiden. Die Zeichen bestehen sowohl aus krummen als aus geraden Linien. Mit solchen Zeichen werden auch im Walde gefällte Bäume versehen ». *Ethnol. Stud. über die Aino* 1881. (page 19).

3. A. H. Savage Landor, qui écrit dans son œuvre : *Alone with the Hairy Aino*, Londres, 1893 : «..... owner's marks, which we occasionally find on some of their implements. The moustache-lifter is the article on which this mark is most commonly found. What these marks are meant to represent I do not know for certain. » « Even these marks are only rarely found, and have probably been suggested by Japanese writing » (page 218).

Je reproduis ci-dessous les signes copiés par ces deux auteurs et les accompagne de mes explications.

4. Le professeur Frederick Starr dans l'œuvre : *The Aïno group at the S. Louis Exposition*. Chicago, 1904 : « The old artist used to leave his mark cut on the under side (of moustache-lifters) some simple device as a triangle, some crossing lines, etc. Most of my finest specimens bear the same maker's mark, a simple unequally impressed, solid triangle, apparently made with a punch » (p. 65).

Je n'ai pas entendu qu'un ouvrier-artiste marque d'un signe la baguette. Les Aïno que j'ai interrogés là-dessus à l'Exposition l'ont nié. Je suppose que ce témoi-

gnage, généralisé en règle, est dû au malentendu causé par les recherches du professeur à l'aide d'interprètes.

J'ai en effet trouvé le signe N° 117 (Tab. I) sur une baguette, qui, après avoir été sculptée, fut confiée à un ouvrier japonais pour la colorer et la couvrir de laque. Ce signe se rencontre souvent chez les Japonais et il leur sert de marque déposée.

Le propriétaire de cette baguette (un vieux Aïno, présent à l'exposition), dit que le signe fut exécuté par le Japonais, sans que l'Aïno l'eût demandé. Il est donc possible que certains Aïno contemporains imitent parfois les manœuvres japonais et fassent leur signe, quoiqu'ils aient l'intention de donner ou de vendre l'objet à d'autres personnes.

On se comporte à l'égard de ces signes d'une manière différente. Les propriétaires qui marquent leurs objets ne communiquent pas à tout le monde leurs signes et il suffit que ces derniers soient connus seulement des personnes qui empruntent la vaisselle. Il est inconvenant et inadmissible, étant en société, d'examiner la vaisselle, de la retourner et de regarder le dessous.

Pour cette raison la connaissance des signes sur la vaisselle est fort peu répandue. Je reproduis ici exclusivement les signes que j'ai copiés personnellement des divers objets que j'ai vus et seulement quelques signes qui me furent montrés par les Aïno de l'exposition.

Je n'ai pas réussi à apprendre par quelle génération chaque signe a été fait, et ne peux par conséquent pas fixer l'âge des signes reproduits ici, quoique cette question soit fort intéressante et importante. A cause d'une grande profusion parmi les signes sur la vaisselle des Aïno de signes d'écriture japonaise, introduits dans les dernières dizaines d'années avec la croissance de la colonisation japonaise dans l'île Hokkaïdo et la diffusion de la connaissance de l'écriture (japonaise) parmi les Aïno, il serait indispensable de pouvoir éliminer ces signes de ceux qui sont de provenance purement Aïno.

J'admets que ces signes furent presque exclusivement figuratifs, représentant divers objets. Ainsi pendant que je notais les signes des flèches, un Aïno me fit l'observation à propos du signe N° 247 (Tab. I) représentant un crochet : que c'est un bon signe, un signe des dieux (« Kamoui-sirosi »). Aussi, quand j'eus montré aux Aïno les 14 signes des baguettes à moustaches, que j'avais copiés au « Grassi Museum für Völkerkunde » à Leipzig, ceux-ci après les avoir considérés me montrèrent 3 signes, qu'ils dirent être des signes purement Aïno :

N° 21 (Tab. II) — « pas'uy sirosi » — signe de la baguette (à moustaches); N° 22 — « as'pe noka » représentant la nageoire dorsale du dauphin; N° 23 « marek sirosi » en forme d'hameçon.

Là où la population était moins dense, je suppose qu'on se contentait d'incisions très simples.

b) Signes sur les arbres.

Les incisions ci-dessus servaient de signes sur les arbres dans deux cas ¹ :

1. Afin de se réserver l'arbre en question. C'était d'ordinaire la fonction des femmes, qui s'occupaient de la coupe des arbres et de leur transport à la maison pour entretenir le feu. C'est le seul cas où le signe de propriété appartenait aux femmes.

Désirant avoir du bois sec, la maîtresse de la maison allait dans la forêt, choisissant

1. De tous les auteurs, qui me sont connus, les signes sur les arbres sont mentionnés seulement par H. Siebold et il ne le fait qu'en passant.

sait l'arbre et faisait autour du tronc une entaille afin que l'arbre commençât à sécher. Deux ans après on le coupait et successivement du tronc abattu on prenait le bois nécessaire. Afin que durant la période où l'arbre séchait et ensuite qu'on l'utilisait peu à peu, personne n'eût l'idée de se l'approprier, on faisait sur le tronc, un peu au-dessous de la coupe, un signe choisi à volonté par la propriétaire.

On faisait d'ordinaire des entailles longitudinales, transversales, une, deux, etc., se croisant, on enlevait l'écorce en une ou plusieurs places autour du tronc.

Il y a environ trente ans que l'administration japonaise a commencé à régler la coupe des forêts dans l'île Hokkaïdo et depuis ce temps il y a eu un grand changement. La coutume de marquer d'un signe la prise de possession de l'arbre a disparu.

Je cite ici trois cas particuliers, racontés par les Aïno qui étaient à l'Exposition :

1° La femme du vieux Kanekatoku faisait deux incisions parallèles d'un côté du tronc ;

2° La femme de l'Aïno du village Niptani présente à l'Exposition, faisait autour du tronc au même niveau cinq entailles ;

3° La femme d'un Aïno du village Mombet (présente aussi à l'Exposition), découpait sur l'écorce le signe japonais, signifiant « yama-ici », peut-être à cause de ceci que son grand-père était japonais et que l'influence japonaise dans la famille était forte.

II. Pour marquer la prise de possession de la tanière de l'ours, située à proximité de l'arbre.

Ayant découvert dans la forêt une tanière d'ours, le chasseur en prenait possession, dans le but de la visiter ensuite en hiver et d'en tuer l'habitant. De telles tanières étaient reconnues comme propriété du chasseur et passaient en héritage à ses parents.

Un Aïno du village Siravoy me raconta, qu'ensemble avec son frère, ils étaient propriétaires de 70 tanières d'ours.

On ne faisait pas les signes sur l'arbre le plus proche, car le va-et-vient à proximité et dans les taillis, pouvait découvrir à l'ours le danger et le chasseur, mais à la distance de 20 à 30 mètres des deux côtés de la tanière. Les marques se faisaient à une certaine hauteur, pour que l'épaisse couche de neige en hiver ne pût les couvrir. Les signes se composaient des mêmes entailles et incisions dont je viens de parler et étaient différents, comme on me l'a dit au village Siravoy, des signes sur la vaisselle.

Le vieillard Kanekatoku suspendait très haut à quelques arbres environnant la tanière de l'ours, des branches en forme de crochet, qui lui indiquaient l'endroit où se trouvait la tanière de l'ours et avertissaient les autres chasseurs que la prise de possession en était accomplie.

Je dois souligner ici l'attitude caractéristique des Aïno par rapport à la prise de possession.

Il était interdit de choisir l'arbre, pour en faire un bateau, quelques années avant de s'en servir. Si la Tante de la Forêt, « Kenas'-unarabe », qui nuisait en général aux hommes, apercevait le signe, l'arbre après avoir été coupé se fût fendu. Aussi, si quelqu'un avait choisi l'arbre pour en faire un canot, il attendait en silence le temps où il avait l'intention de l'abattre, parfois même quelques années et ce n'est qu'alors qu'il approchait de l'arbre, priait et le coupait. Il va sans dire que de cette façon il n'empêchait pas un autre de s'en servir auparavant.

c) Signes sur les bateaux et les rames.

Un des Aïno (Kanekatoku) m'a indiqué que sur l'avant du bateau certains Aïno découpent leurs signes, les mêmes dont ils marquent leur vaisselle.

On marque aussi la partie large des rames. Lui-même, il marquait toujours de son signe N° 31 (Tab. II) « tu marek sirosi », en forme de deux hameçons.

Il arrive qu'un bateau mal attaché est enlevé par le courant et s'arrête quelque part dans le rayon d'un autre village et le signe facilite les recherches et la recouverte de la perte. Il en est de même avec les rames.

Le signe sur le bateau permet aussi de reconnaître la propriété d'un ami ou d'un parent et de s'en servir pour un court temps sans permission. Un autre Aïno du village Niptani niait l'usage de marquer les bateaux. Il en résulte que cette coutume n'est pas très répandue.

Les bateaux se distinguent à ce point les uns des autres par leur aspect que, même sans signe particulier, chaque bateau peut être reconnu et par son propriétaire et par ses voisins.

d) *Signes sur les animaux domestiques.*

Jusque dans les derniers temps les Aïno n'avaient qu'un seul animal domestique, le chien, employé dans l'île Hokkaïdo exclusivement pour la chasse. Mais il y a 30 à 40 ans de cela qu'ils commencèrent à élever des chevaux et à l'heure qu'il est ils possèdent déjà des cochons et des poules.

Il n'y avait pas besoin de marquer les chiens car ce dernier reconnaissait lui-même son maître et s'il ne revenait pas, cela signifiait qu'il avait péri.

Avec le cheval, et spécialement un cheval de l'île Hokkaïdo, c'est une autre affaire, car ce dernier ne connaît point l'écurie ni le foin, mais paît l'année entière dans les prairies et forêts, se nourrissant de l'herbe abondante de cette contrée peu peuplée.

Ces conditions spéciales d'élevage ont fait naître la nécessité de marquer chaque cheval demi-sauvage. Aussi les Aïno marquent-ils les croupes de leurs chevaux de signes de propriété.

Ces signes sont exclusivement japonais et ne sont pas même choisis par les Aïno, mais sont désignés par les autorités rurales de la région. Ces marques se composent presque toujours des signes de maisons et auberges employés spécialement au Nord du Japon et dans l'île Hokkaïdo, « Ya-dzirusi », auxquels Basil Hall Chamberlain a consacré l'article : « On the quasi characters called Ya-jirushi » dans les « Transactions of the Asiatic Society of Japan, 1886 ».

Quelques-uns de ces signes, que les Aïno eux-mêmes m'ont écrits, se trouvent groupés au tableau I, fig. 5-16 inclusivement.

Afin de distinguer leurs cochons, les Aïno font des incisions sur leurs oreilles en un, deux ou plusieurs endroits, imitant en ceci leurs voisins japonais, auxquels ils ont emprunté cet animal domestique.

*
* *

Je veux encore ajouter que les Aïno détruisent tous les signes sur les objets qu'ils mettent dans le tombeau du défunt, car dans le cas contraire, selon leurs croyances, les personnes qui emploient les mêmes signes pourraient mourir.

Il arrive parfois que quelqu'un veut s'approprier un objet d'autrui marqué d'un signe de propriété. Dans ce cas il use tout l'espace sur lequel se trouvait le signe, où bien ajoute au signe préalable une telle quantité de nouveaux traits, qu'il est absolument impossible de reconnaître quels étaient les contours du signe primitif.

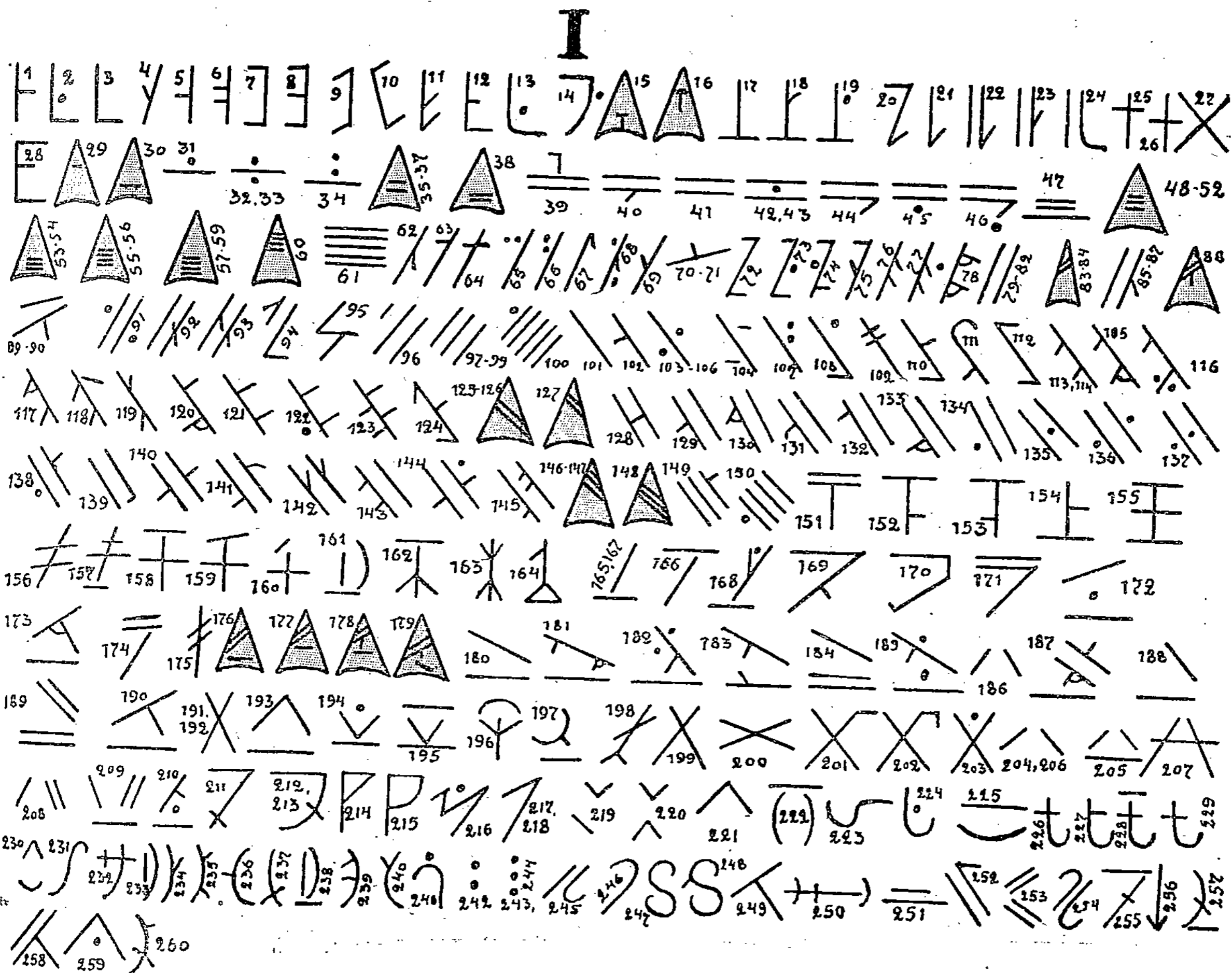


TABLEAU I.

Signes sur les flèches ¹.

Table.

N ^{os}	Nom du propriétaire.	Nom du village.	Source	N ^{os}	Nom du propriétaire.	Nom du village.	Source
1.	Kolanramu,	Okotnay.		10.	Kongontuk,	Asoro.	
2.	Patekpare (<i>m</i> ²),	Piratori.		11.	Nupurias (<i>m</i>),	Kapari.	2
3.	Tureasi,	Takaysara.		12.	Pikantsari,	?	
4.	Irengano,	Kapari.		13.	Karotsa,	poro Sara.	3
5.	Isonkoran (<i>m</i>),	Mombetput.	2	14.	Situypa,	Kitausi.	
6.	Tumbakoro (<i>m</i>),	»	2	15.	Noyatukan,	Tsinuyepira.	
7.	Koateas,	?		16.	Havemina,	Porosara.	
8.	Siyorosuma,	Mombet.		17.	Astekuru,	Tunnika.	
9.	Yaykore,	Kapari.		18.	Kiaya,	?	

1. Par 2 je note les signes faits par l'Aïnou de Mombet, 3 par l'Aïnou de Niptani, 4 les signes que j'ai trouvés sur les vieilles flèches apportées à l'exposition et 5 sur les flèches trouvées au British Museum. Tous les autres (181) sont signés par le vieillard Kanekatoku de Piratori.

2. La lettre *m* signifie que le propriétaire était mort au moment où on m'a dessiné le signe (1910).

Nos	Nom du propriétaire.	Nom du village.	Source.	Nos	Nom du propriétaire.	Nom du village.	Source.
19.	Kavapun (m),	Penakori.	3	68.	Tusanoas,	Piratori.	
20.	Ikoreats,	Piratori.		69.	Astumuku,	Osamamni.	
21.	Pareapkas,	Yuppet.		70.	Retarseta,	Niptani.	3
22.	Avarura,	» »		71.	Kemnalara,	Menayo.	
23.	Itakpino,	Kapari		72.	Saykampira,	Piratori.	
24.	Itsita,	Niptani.	3	73.	Kuramukuru,	Osoro.	
25.	Paresina,	Porosara.		74.	Kosanrosky (m),	Sikerebe.	
26.	Ipokasi,	Sikerebe.	3	75.	Konusari,	Piratori.	
27.	Kutkan,	Porosaria.	3	76.	Irivaka,	Sipiltsara.	
28.	Kosanaste,	Kapari.		77.	Undzo,	Piratori.	
29.	Amaru (m),	Nuppetsi.		78.	Tomten,	Mombet.	2
30.	Motsarok,	Satnay.		79.	Asiru,	Sikerebeni.	3
31.	Motsiste,	Tsuppet.		80.	Pasuysiri,	Kapari.	
32.	Inaurampo (m),	Ninatsimit.	2	81.	Sinonteuku,	Piratori.	
33.	Urenukte,	Kapari.	2	82.	Yubikasu,	Onnenay.	
34.	Ikiritak,	Mobet enko.	2	83.	Arabate,	Tsuppet.	
35.	Tomsiru,	Otopke.		84.	Itsiriainu (m),	Sorapsi.	
36.	Kemtek,	Niyoykolan.		85.	Sikusna (m),	Porosara.	
37.	Siromauk,	Sipiltsara.		86.	Onaramu,	Nivankotan.	
38.	Arekino,	Takaysara.		87.	Hauvetani,	Niptani.	3
39.	Ankunukuk,	Piratori.		88.	Ukepsamus,	Takaysara.	
40.	Utukaynu,	Niptani.		89.	Tetsitama,	Piratori.	
41.	Makanriu,	Anesara.		90.	Tonusarus (m),	Sikerebe.	
42.	Sesinkauku (m),	Ibetsi.		91.	Sininkara (m),	Ibetsi.	
43.	Ikori,	Kabata.		92.	Ekassinta,	Kirikat.	
44.	Ekaskoran,	Sikerebe.		93.	Humouni (m),	Tuspet.	
45.	Tsierokawa (m),	Mobet.	2	94.	Kattsasnu,	Mombet.	
46.	Ramuankuru,	Tuspet.		95.	Ibeaske (m),	Piratori.	
47.	Mavepiru,	Minakotan.		96.	Eorosanke,	Niyoy.	
48.	Itakolte,	Asoro.		97.	Pekennottaku,	Porosara.	
49.	Irenkano,	Kapari.		98.	Tekiantek,	Menakotan.	
50.	Tapaynu,	Osamamni.		99.	Situmkatsi,	Keneasoro.	
51.	Ekastekuk (m),	Satporo.		100.	Itsiske,	Moseusi.	
52.	Ekasruan,	Saraputu.	2	101.	Kianeuka,	Kapari.	
53.	Tominouk,	Minakotan.		102.	Anrekuno,	Piratori.	
54.	Hanatsatsa,	Tuspet.		103.	Atteramu,	Tsinuyepira.	
55.	Sipokaste,	Kapari.	2	104.	Ekaskore,	Mombet.	2
56.	Inuveri (m),	Tunnika.	2	105.	Turetsi,	Satnay.	
57.	Tumuankuru,	Sipet.		106.	Etsiste (m),	Kamaka.	
58.	Tomlareki,	Takaysara.		107.	Taraymusa,	Tsinuyepira.	
59.	Sisukap,	Kapari.		108.	Itaknimba,	Piratori.	
60.	Etakanguru,	Otopke.		109.	Tupareas,	Niptani.	3
61.	Ikotaka,	Sikarapet.		110.	Nenta (m),	?	2
62.	Inumatuk,	Mombet.		111.	Ororenka,	Mombet.	2
63.	Tukaneas,	Piratori.		112.	Ikaisau,	Mombet enko.	2
64.	Kanuypare,	»		113.	Yukrau,	Mombet.	2
65.	Akitso,	»		114.	Iramenku,	Kenasoro.	
66.	Spakanri,	Mombet.		115.	Sakankeuku (m),	Kapari.	
67.	Kabotsa (m),	»	2	116.	Tukoromi,	Otopke.	

N ^{os}	Nom du propriétaire.	Nom du village.	Source.	N ^{os}	Nom du propriétaire.	Nom du village.	Source.
117.	Kotampauk,	?		166.	Tonomunuka,	Takaysara.	
118.	Itaknori,	Oukotnay.		167.	Itakpeuk,	Nikap.	
119.	Sirambeas,	Mombet.	2	168.	Kusuri (<i>m</i>),	Kapari.	2
120.	Kurammoto,	»	2	169.	Sivaynouk,	Nikap.	3
121.	Kotannaas,	Porosara.		170.	Itakiriki.	Kinausi.	
122.	Siromauk,	Tunnika.	2	171.	Sarayuk,	Piratori.	
123.	Itokpa (<i>m</i>),	Pitarapa.	2	172.	Isoriu,	Satporo.	
124.	Nasankuru,	Saraputu.	2	173.	Kotampira,	Piratori.	
125.	Kasikus,	Kapari.		174.	?	?	
126.	Itakvari,	Kinauskotan.		175.	Kuetaki,	Yukpetsi.	
127.	Yukaste,	Otopki.		176.	Itakura (<i>m</i>),	Piratori.	
128.	Kutoroke aki,	Piratori.		177.	Ikorsiri,	Kapari.	
129.	Aurikesu,	Mombet.	2	178.	Takannouku,	Takaysara.	
130.	Konteramu,	Niptani.	3	179.	Ramuantuk,	Kapari.	
131.	Isopauk,	Kapari.		180.	Riyapnu,	Anesara.	
132.	Sikasnuri,	Mombet.		181.	Ekasparakoro,	Mombet enko.	2
133.	Tomimaka, (<i>m</i>),	»	2	182.	Itakmonka,	Mombet.	2
134.	Sikerokte,	»	2	183.	Sikapa,	Mombet enko.	2
135.	Nusatukguru,	Ibetsi.		184.	Sikerokte,	Mombet.	2
136.	Isonratek,	Piratori.		185.	Ramurenka,	»	2
137.	Rankeuk (<i>m</i>),	Moseusi.		186.	Tunoka (<i>m</i>),	Saarpa.	
138.	Tumam riuku,	Ibetsi.		187.	Usauk (<i>m</i>),	Mombet.	2
139.	Hiruanno,	Mombet.	2	188.	Pasoran,	Tunnika.	
140.	?	»	2	189.	Ekarias,	Soraptsi.	
141.	Korekneouku,	Anesara.		190.	Situri,	Niyoy.	
142.	Ekkoyakus,	Sikarapet.		191.	Stommari (<i>m</i>),	Kapari.	2
143.	Usameyuk,	Mombet.	2	192.	Tapeuke,	Nikap.	2
144.	Itakkari (<i>m</i>),	»	2	193.	Sinumukoro,	Kenasoro.	
145.	Arisous (<i>m</i>),	»	2	194.	Asiraynu,	Tunnika.	
146.	Tonosamus,	Soraptsi.		195.	Patu (<i>m</i>),	Kapari.	
147.	Tasavauk,	Tsinuyepira.		196.	Hosibi,	Niptani.	3
148.	Isome,	Kapari.		197.	Inakauk,	»	3
149.	Isonrusan (<i>m</i>),	»		198.	Reknoasi,	Kinausi.	
150.	Aknoguru (<i>m</i>),	Satporo.		199.	Isongouku (<i>m</i>),	Kapari.	
151.	Tumbaste,	Piratori.		200.	Ikorikna (<i>m</i>),	Satporo.	
152.	Parungatuku,	»		201.	Tomiyanku (<i>m</i>),	Osatnay.	
153.	Itanekare,	Kinausi.		202.	Oyanankuru,	Kinausi.	
154.	Rarepase,	Kotosatnay.		203.	Pontise (<i>m</i>),	Osatnay.	
155.	Ikoanu.	Tsuppet.		204.	Paireiro,	Piratori.	
156.	Tekitumano,	Piratori.		205.	Sikuba,	Kirikatsi.	
157.	Tsuptuk aynu,	Satnay.		206.	Nippauku,	Takaysara.	
158.	Masantuk,	Kapari.		207.	Sankematu (<i>m</i>),	Piratori.	
159.	Arituye,	Kinausi.		208.	Kirano (<i>m</i>),	Penakori.	3
160.	Poyyubu,	Kapari.		209.	Situmkot,	Kenasoro.	
161.	Emkoas,	Otopke.		210.	Makunri,	Kapari.	
162.	Somanreki,	Piratori.		211.	Ibepika,	Kenasoro.	
163.	Pasesanke,	Oukotnay.		212.	Parekasnu (<i>m</i>),	Osatnay.	
164.	Keutumuekara,	Piratori.		213.	Parisanu,	Kinauskotan.	
165.	Pareukan,	Nivan.		214.	Sinonramu,	Kanayekotan.	

Nos	Nom du propriétaire.	Nom du village.	Source.	Nos	Nom du propriétaire.	Nom du village.	Source.
215.	Easrikin (m),	Piratori.		238.	Asiraynu,	Saraputu.	2
216.	Ukomutte,	Menassam.		239.	Tunkautsi,	Kirikat.	
217.	Kotanno,	Kapari.		240.	Honiporo (m),	Mombet put.	2
218.	Nupurankuru,	Anesara.		241.	Tutanogaru,	Tunnika.	2
219.	Kuasira,	Takaysara.		242.	Itaknankoro,	Kamopet enko.	2
220.	Itaknoa,	Anesara.		243.	Kapitsatsa,	Mombet put.	2
221.	Makaispa,	Porosara.		244.	Sakikayanke,	Itsanoro.	
222.	Sappeaynu,	Soraptsi.		245.	Itakruika,	Niptani.	3
223.	Ekaskaus,	Tunnika.		246.	Kotanreas,	»	3
224.	Siraraynu (m),	Asoro.		247.	Tunkavano,	»	3
225.	?	?		248.	Rikipauk,	»	3
226.	Satous,	Porosara.	3	249.	?	?	4
227.	Taranay (m),	Niptani.	3	250.	Tukkaram,	Niptani.	4
228.	Mokottsari,	Takaysara.		251.	?	?	5
229.	Ukaeso,	Kihausi.		252.	?	?	5
230.	Inaeri,	Menakotan.		253.	Sirambeno,	Niptani.	3
231.	Ularakore,	Tsinuyepira.		254.	?	»	3
232.	Uvatoro,	Anesara.		255.	Pirikatu (m),	?	2
233.	Tsienure,	Kenasoro.		256.	Nenkusan,	Piraka.	2
234.	Uteaskuru,	Piratori.		257.	?	?	4
235.	Ikorikan,	Kapari.		258.	?	?	4
236.	Mavepiru,	Tunnika.		259.	Yayukkore,	Penakori.	2
237.	Mavas,	Mombet.		260.	Ikkatuk,	»	2

II

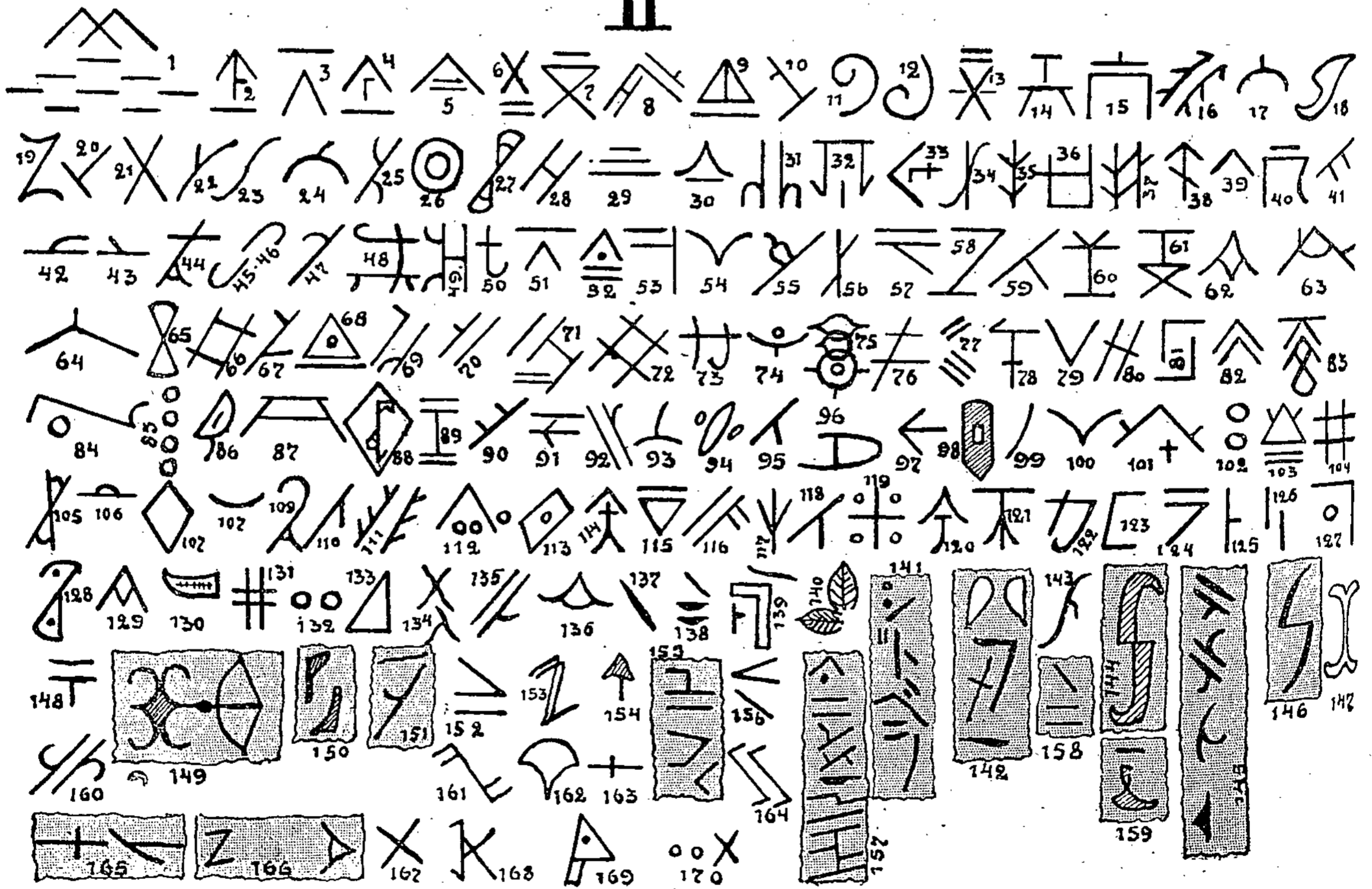


TABLEAU II.

Les nos 1-15, sont les signes donnés par H. Siebold dans son livre « Ethnologische Studien über die Aino auf der Insel Yesso », Supplément de la « Zeitschrift für Ethnologie », 1881. Tafel II.

Mes explications avec l'aide de quelques Japonais intelligents sont : tous les 15 Nos sont des « ya-dzirusi ». 1, Tsigai-yamata-gata ; 2, Yama-tcho ; 3, Itsi yama ; 4, Yama-e ; 5, Yama-ni ; 6, 13, Tsiu-ni ; 8, 9, Yama avec quelques lignes ; 11, 12, sont probablement des signes nos 246, mais placés autrement ; 14, un peu changé signe « ho » ; 7, 10 et 15 restent inexplicés. Comme on voit il n'y a aucune raison de nommer ces signes des signes d'Aïno et bien moins d'une écriture Aïno, comme l'ont fait le prof. Schlegel et Terrien de Lacouperie.

Les nos 16-29 sont copiés des baguettes que j'ai trouvées à Leipzig au « Grassi Museum für Völkerkunde », et avec l'aimable permission de M. le Directeur professeur K. Weule, je les ai copiés. Ici le seul n° 29 est un pur signe japonais signifiant « san », trois. Le reste, ce sont des signes d'Aïno. On m'a dit que les trois nos 21, 22 et 25 sont de vrais signes d'Aïno. Le 21 est le signe le plus simple des baguettes et porte un nom qui nous montre que c'est l'un des premiers signes de propriété sur les baguettes, « ikupasuy sirosi », le signe de la baguette pour boire. Le n° 22 a nom « aspe noka », de la nageoire dorsale du dauphin ; le n° 25 est expliqué comme la représentation de deux hameçons.

Les nos 30-99, 120, 121, 127, 128 sont des signes copiés sur divers objets (baguettes pour boire, modèles de sabres, vaisselle) appartenant presque tous à des personnes inconnues. Le n°30 « yama-itsi » (signe japonais) ; 38, signe jap. « yama-to » ; 39, yama ; 44, très semblable à un signe chinois « ta » ; 48, très ressemblant à un idéogramme chinois « su » ; 51, « itsi yama » ; 52, « yama ten-ni » ; 53, ressemble à un signe japonais « vo » ; 59, ressemble à l'idéogramme chinois « hito » ; 62, Jap. « ya-dzirusi » ; signifie « Daki yama-gata » ; 68, Jap. ya-dzirusi « uroko gata » ; 73, lettre japonaise « katakana » signifiant « ka » ; 76, le même, « ki » ; 81, le même, « pe » ; 95, le même, « i » ; 120, Japon. « Yama tsiu » ; 127, « Jap. kane-maru ».

Le n° 98 est un trou dans la baguette et est donné comme un vrai signe.

Les nos 100-119, sont des signes que j'ai copiés en 1903 dans l'île Yesso dans quelques villages : 100-112, Imokpe ; 113-116, Piratori ; 117-118, Siravoy ; 119, Sikiu. Le n° 114 est en Jap. Yama-day ; le n° 117 (voir le n° 121) est très usé chez les Aïno et s'appelle « tsikap ru », c'est la trace d'un oiseau ; mais aussi il est usité chez les Japonais. Je l'ai vu comme une « trade-mark » d'une fabrique de papier. Le n° 118 porte le même nom que le n° 22.

Les nos 122-126 existent sur une baguette attachée à une tabatière, au British Museum, où M. T. A. Joyce m'a permis de contrôler tous les objets Aïno. Le n° 122, est un « ka » japonais ; 123-126, sont japonais, ki, ra, to, ri (ou Piratori, le nom du village).

Les nos 129-132, se trouvent dans le livre de Savage Landor. « Alone with the hairy Ainu 1893 » (page 218). L'auteur suppose que le n° 129 rend l'idée de la maison ; 130, le canot ; 131, la cage d'un ours ; 132, un résultat de fantaisie. Je peux corriger l'explication du n° 129, car c'est Jap. « Dakiyama-gata » (voir le n° 62), et le 131, c'est la représentation d'un châssis pour étendre la peau de l'ours (voir le même 72 et 104). Le même signe est donné par S. C. Holland, voir la page 243.

Le n° 133 est décrit par le prof. Starr (voir la page 65).

134-136. Sur les baguettes apportées au Musée de la Smithsonian Institution à Washington par Benj. Smith Lyman en 1875.

137-140. Sur les cuillers des Aïno de la rivière Saru (ibidem, apportées par R. Hitchcock).

141-148. Sur les baguettes des Aïno de la rivière Saru (ibidem, apportées par R. Hitchcock).

149. Sur un Baby carrier apporté des Aïno de l'île de Sikotan (ibidem.)

150. Sur une baguette des Aïno de Betsukai (ibidem., R. Hitchcock).

151. Sur une baguette des Aïno de Yeterof (?) (ibidem).

152-159. Sur les baguettes des Aïno qui se trouvent au Musée d'Histoire Naturelle de New-York.

160-170. Sur les baguettes, qui se trouvent au Musée Ethnographique de l'Académie des Sciences à Saint-Petersbourg ¹.

Sur les propriétaires des signes j'ai reçu des renseignements pour quelques signes :

Le n° 30 est le signe du père de la femme de Mombet, qui était à l'exposition de Londres; 31, de Kanekatoku de Piratori; 32, d'un Aïno de Mombet, qui était à l'Exposition à Londres; 33, d'un Aïno du Sipittsara; 38, Sirambeno de Niptani; 117, de deux Supanram et Ekastuk de Siravoy; 118, de deux frères Ekastepa et Susan aynu de Siravoy; 119, du Kuypatu de Sikiu; 120, d'un Aïno de Niptani; 128, d'Yayukkore Aïno de Penakori.

*
**

Je passerai maintenant aux signes les plus importants selon les Aïno, signes qui sont employés dans leurs relations avec les dieux durant le sacrifice, puis successivement pendant le festin du sake ².

Ces signes, figurés par différentes coupures, sont faits, d'habitude, par l'incision directe du couteau sur des bâtonnets fraîchement préparés pour les moustaches. Ces bâtonnets, découpés en trois ou quatre endroits, sont nommés *kike-us'-pas' uy* ³ pour les distinguer d'autres bâtonnets beaucoup plus finement préparés, ornés de différentes sculptures, qui sont employés pendant les banquets et sont nommés *iku'-pas' uy* ⁴.

Ces bâtonnets de cérémonie se préparent chaque fois en deux exemplaires et servent de complément à deux « inau » identiques préparés en même temps qu'eux.

Chaque bâtonnet est noué sous chaque « inau ». Un « inau » avec son *kike-us'-pas' uy* se place dans l'intérieur de la maison, piqué dans le mur de devant, l'autre se pose derrière la maison auprès de l'amas des « inau » des fêtes précédentes et appelé *nusa* ou *inautsipa*.

Chaque bâtonnet a sur sa face supérieure, aux deux extrémités, trois incisions, comme le représente aussi le dessin du livre de M. J. Batchelor « The Aïnu and their Folklore », p. 137 ⁵.

1. Je dois de sincères remerciements, pour m'avoir communiqué les signes de ces Musées à M. Cl. Wissler, de New-York et à M. L. Sternberg, de Saint-Petersbourg.

2. Sur cette espèce de signes je n'ai rien rencontré dans la littérature sur les Aïno. M. Batchelor n'en parle que dans le dictionnaire : An Ainu-English-Japanese Dictionary, Tokyo 1905, page 174 : « Inao bear some mark or sign by which the gods may know who is the offerer ».

3. Littéralement « une baguette ayant les incisions ».

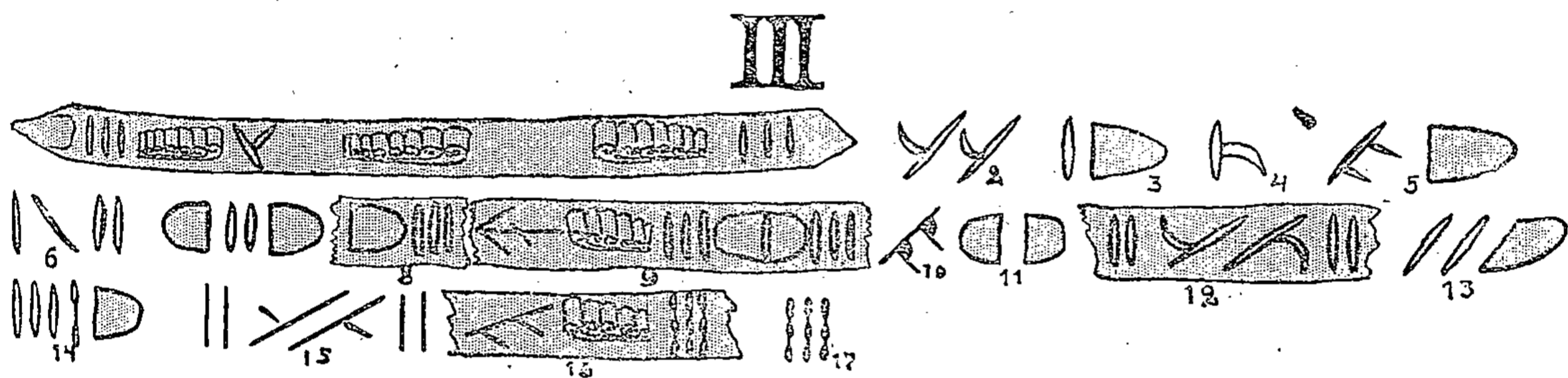
4. Littéralement « une baguette pour boire ».

5. Presque chaque objet préparé par les Aïno porte, au moins, une incision. Sans cette incision, m'ont dit les Aïno, l'objet serait privé d'âme (« ramatsi »).

Sur de tels bâtonnets qui étaient à l'exposition de Londres, j'ai remarqué, en outre, d'autres incisions sur le milieu du bâtonnet entre les deux faisceaux de copeaux non arrachés. Me renseignant à ce sujet, j'ai reçu les explications suivantes : Les Aïno habitant le long de la rivière Saru, le long de ses affluents et sur les côtes de certaines rivières voisines, comme Muka, Mo-pet, ne font aucune incision sur « inau » et pour cette raison celui-ci ne peut être ambassadeur auprès des dieux (*souko kara koyaykus'*). Pour cette mission on emploie alors le bâtonnet à moustaches, comme ayant sur soi le signe de son constructeur s'adressant à ses dieux ¹.

Voici par exemple une courte prière : « Moi Kanekatokou — de cette grande mère, le feu — j'apporte au dieu des sommets des montagnes le sacrifice de mon sake et « inau ». Toi le bâtonnet découpé, étant ambassadeur ², tu iras chez le dieu. Et moi, j'aurai probablement un bon rêve ». (Ce qui signifie : il aura le succès à la chasse avant laquelle il a fait une telle prière.)

Les Aïno qui habitent plus à l'est, à Atkes et aussi le long des rivières Iskari et Tokaptsi, dont les habitudes étaient bien connues des personnes qui m'ont renseigné, font aussi, semble-t-il, leurs signes sur « inau » indépendamment du signe sur le *kike-us'-pas' uy*.



Des dix-sept signes que j'ai réussi à recueillir, il n'y en a que deux qui présentent un sens figuré : l'un (n° 12, tableau III), « *tu marek sirosi* », image de deux hameçons de pêche, l'autre (n° 1) « *as' pe noka* », représentation de la nageoire dorsale des poissons.

Les autres signes n'offrent qu'une combinaison variée de différentes entailles ordinaires. L'une d'elles (n° 13, tabl. III), porte le nom « *monetok sirosi* », ce qui signifie littéralement « le signe qui est au bout de la main », parce que les mêmes incisions se font (d'ailleurs seulement dans le village Piratori) sur le bâton avec lequel on finit d'abattre le saumon tiré de la rivière. Ce signe appartient, maintenant, aux descendants des chefs héréditaires de ce village.

Quant à l'origine des signes et à leur développement postérieur, j'ai reçu des Aïno ce seul renseignement, que ces signes datent de « Okikurumi », un premier « Aïno » demi-dieu légendaire, et se nommaient autrefois « *ekas itokpa* », c'est-à-dire les entailles du grand-père.

Quant à l'héritage de ces cachets particuliers, de ces armoiries de famille, je n'ai

1. Je remarquerai ici que le bâtonnet de cérémonie comme le bâtonnet ordinaire ont, en dessous, à la pointe qu'on trempe dans le « sake », une petite entaille nommée *parumbé*, c'est-à-dire la langue. Elle est le symbole de sa propre prédestination : transmettre la prière de l'Aïno à ses dieux.

2. Le signe sur le bâtonnet est du genre masculin parce qu'il se présente avec le bâtonnet comme ambassadeur auprès du dieu et que cette action, chez les Aïno, est exclusivement appropriée aux hommes.

reçu que des indications vagues, confuses, qui demandent fortement à être contrôlées, par les faits, sur les lieux même.

D'ailleurs, peut-être s'exprimait dans ces indications cette organisation chaotique des Aïno, où la survivance de la filiation maternelle est demeurée très forte, tandis que la filiation paternelle, qui a commencé seulement à s'implanter et qui n'est pas encore développée en système, s'est dispersée en communes de familles.

Les signes (placés sur les bâtonnets) nommés habituellement « *inau sirosi* », c'est-à-dire le signe d' « inau », passaient du bisaïeul et du grand-père par le père dans la lignée masculine.

Mais des quatre Aïno qui se trouvaient à l'Exposition de Londres, deux bénéficiaient de ce principe, tandis que les deux autres profitaient des signes de la parenté maternelle.

1. Un Aïno, du village de Mombet, fils de Japonais, mais élevé dans la famille de sa mère, avait reçu le signe du père de la mère.

2. Le jeune Aïno du village Niptani ayant, dans son enfance, perdu son père et ayant été élevé par sa mère à l'aide du frère de celle-ci, faisait usage du signe de son oncle.

Le vieillard Hassekato m'a dit qu'il y a six hommes qui se servent de son signe : lui et ses cinq cousins. Du signe « *monetoko sirosi* » (n° 13) usent dix hommes. Il m'a affirmé que si, en général, tous les fils héritent du cachet paternel, il arrive aussi souvent que l'aîné seul en profite, et quant aux autres ils reçoivent en s'installant le cachet de leur beau-père, avec son assentiment bien entendu.

D'autres Aïno ne reconnaissaient cette coutume que dans le cas où le beau-père était privé de fils et n'avait que des filles.

Il convient de tenir compte de ce que l'entrée d'un homme étranger dans une maison et l'accueil dans la famille était un phénomène très répandu, nullement offensant pour l'homme. Aussi, je crois très volontiers, qu'au moins dans les temps anciens, l'échange du signe paternel contre le signe du beau-père avait lieu assez souvent.

Selon les paroles d'un vieil Aïno, il y eut des cas où le fils, encore jeune garçon, quitta la maison paternelle. Un tel fuyard était reçu par une famille quelconque, et au bout de plusieurs années de séjour, s'il montrait un bon caractère, recevait la fille du maître pour femme ; puis, quand il avait organisé son ménage à part, il recevait le signe de son beau-père et devenait, comme s'expriment les Aïno, « *iri-waki* » c'est-à-dire parent.

Mais, en général, on ne pouvait ni vendre, ni changer le signe sur « inau » ; il était seulement permis de l'offrir en cadeau dans des cas semblables à celui qui vient d'être cité.

(A suivre).

LÉGENDES ET COUTUMES SÉNÉGALAISES

Publiées et commentées par Henri GADEN.

CAHIERS DE YORO DYAO

INTRODUCTION

Au cours de l'expédition qu'il fit, en 1855, au Ouâlo, contre les chefs de ce pays et leur allié, l'Émir des Trarza Mohammed el Habib, le Gouverneur Faidherbe, lisons-nous dans les Annales Sénégalaises, « voulant chercher à reconstituer le malheureux Ouâlo, offrit à Yoro Dyâo, homme de bonne famille, qui s'était déclaré pour nous et nous avait servi de guide, de l'en nommer chef. Yoro Dyâo déclina cette offre pour lui-même et proposa à sa place son frère Fara Penda, réfugié dans le Cayor, et qui, du temps de M. Kernel, gouverneur du Sénégal en 1833, avait déjà combattu dans nos rangs avec beaucoup de dévouement. Fara Penda accepta, et, à partir de ce moment, il nous rendit les plus grands services en ralliant petit à petit les gens du Ouâlo et rétablissant les villages, tout en soutenant une lutte acharnée contre les Maures ¹ ».

Fara Penda avait un fils, précisément nommé d'après ce frère qui venait de le désigner au choix du Gouverneur. Le jeune Yoro Dyâo fut élevé à l'École des otages créée par Faidherbe en cette même année 1855 ; il s'y fit remarquer par son intelligence et son application, et un arrêté du Moniteur du Sénégal nous le montre investi dès 1861, malgré sa jeunesse, du commandement d'un canton du Ouâlo. Les états de service de Yoro Dyâo attestent qu'il a su rester fidèle aux exemples de dévouement à la France que lui avait donnés son père, Fara Penda. Il commande aujourd'hui le canton de Foss-Galodjina (Ouâlo)

Chaque vendredi soir, autrefois, dans les royaumes sénégalais, les griots du roi se réunissaient auprès de lui et, devant le prince et ses courtisans assemblés, leur chef chantait les louanges des rois depuis le fondateur légendaire de la dynastie. Des coutumes analogues ont existé dans la plupart des royaumes indigènes païens ou d'islamisation récente, où toute chronique écrite faisait défaut, et c'est ainsi qu'au Sénégal, dans certaines familles de griots, se conservait, plus ou moins fidèlement, le souvenir de la série des rois et des événements les plus remarquables de leurs règnes ².

Chez les nobles, on se groupait souvent, après le repas du soir, pour causer des ancêtres, et l'on retenait les enfants et les jeunes gens à ces réunions pour les instruire dans le passé de leur famille.

Certains indigènes, servis par une bonne mémoire et une intelligence plus vive, s'intéressaient à ces traditions et légendes au point de s'instruire de celles des

1. Annales Sénégalaises de 1854 à 1885, p. 19.

2. L'intérêt professionnel ne pouvait manquer de pousser les griots à amplifier ces événements et à attribuer au premier roi l'origine la plus illustre; c'est là une cause, non négligeable, de déformation de la tradition par ceux mêmes qui sont chargés de la conserver.

familles et même des royaumes voisins et se faisaient peu à peu une réputation de spécialistes en ces matières. Fara Penda était de ceux là et, encore aujourd'hui, Yoro Dyâo, qui a hérité de cette même réputation, ne parle qu'avec vénération du savoir de son père. La connaissance du français qu'il avait acquise à l'École des otages permit à Yoro de prendre des notes sur les récits de son père et, plus tard, sur ceux des griots et des vieillards dont il écouta les récits. C'est à l'aide de ces notes, et dans le seul but de fixer pour lui-même ses souvenirs, qu'il a rédigé les deux cahiers qui suivent, sans supposer qu'ils pourraient être publiés un jour. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous les confier et nous donner les renseignements complémentaires qui nous ont paru nécessaires à leur intelligence.

Les notes de Yoro Dyâo sont disséminées sur des feuilles volantes, sur des carnets où elles sont mêlées à d'autres renseignements, enfin elles ne sont souvent pour lui qu'un moyen mnémotechnique de se remémorer un récit qu'il sait presque par cœur. Il est donc seul à pouvoir en tirer parti, et nous souhaitons vivement qu'il les utilise pour la rédaction de nouveaux cahiers.

Il importe de préciser tout d'abord le sens de quelques mots ouolofs que Yoro Dyâo emploie couramment dans ses récits.

Chez les Ouolofs, la base de la société est la famille, c'est-à-dire l'ensemble des individus issus d'un ancêtre commun auquel ils rattachent leur généalogie. La filiation pouvant être suivie soit dans la ligne masculine, soit dans la ligne utérine, on conçoit que des familles basées sur l'une ou l'autre filiation puissent se constituer.

Yoro Dyâo nomme *guényo*, du nom d'une cordelette que les hommes portent autour des reins, la famille par filiation masculine, composée des descendants d'un même homme. L'ensemble des individus issus d'une même femme, à laquelle ils se rattachent par filiation utérine, constitue une famille que les Ouolofs nomment *mène*, « sein », ou *bir-oub-ndey*, « ventre de mère » ; Yoro Dyâo emploie la première de ces expressions. Dans les royaumes sénégalais, les familles *mène* avaient acquis une puissance considérable et constituaient, presque à elles seules, la noblesse du pays, aussi des clients s'agrégeaient-ils à elles qui profitaient de leur influence, tout en l'augmentant, sans toutefois participer à l'héritage des biens et des pouvoirs qu'elles possédaient. L'ensemble d'une famille *mène*, c'est-à-dire des physiquement apparentés, et de ses clients, formait un *khèt*. Chacun de ces groupements avait un nom, qui était celui de la famille *mène* qui en formait le noyau. Ce nom n'était employé ni pour désigner, ni pour saluer les membres du groupement qui le portait. Les Ouolofs, prétendant marquer ainsi la prééminence de l'homme sur la femme, ne se désignent et ne se saluent que par leur nom de clan, ou *sant*¹, lequel leur est transmis par leur père. Les familles *guényo* sont, en effet, groupées par clans, dont les membres se considèrent comme issus, à une époque fort éloignée, d'un même ancêtre mâle, et observent les mêmes interdictions. Il n'y avait pas, pour les familles *mène*, de groupement analogue au clan, mais chacune de ces familles avait ses interdictions propres, que ses membres observaient en même temps que celles du clan dont ils faisaient partie par leur famille *guényo*. Yoro Dyâo s'interdit l'iguane, parce que cet animal est tabou pour le clan des Dyâo, auquel il appartient par son père ; en outre, faisant partie, par sa mère, de la famille *mène* Boul, il ne doit avoir aucun contact avec le serpent boa, ni rien entreprendre un mardi. Du vivant de sa mère, qui appartenait au clan des Mbody, pour lequel l'antilope bubale est tabou, Yoro Dyâo évitait aussi de manger de cette antilope, mais c'était uniquement par respect pour sa mère qu'il s'imposait cette privation.

1. Le *sant* est l'équivalent exact du *yellode* des Toucouleurs et des Peuls de l'ouest.

A cette division de la société par familles, s'est superposée une division par castes.

La première et, de beaucoup, la plus nombreuse de ces castes, est celle des *dyambour*. Le mot « libre », par lequel on traduit, en général, *dyambour*, ne doit pas être pris seulement dans un sens opposé à « captif », il doit s'entendre dans le sens plus général de « libre de toute souillure ». Le *dyambour* est celui qui, n'étant pas et n'ayant jamais été captif, n'est d'aucune des autres castes. Ceux qui appartiennent à l'une de ces autres castes, toutes plus ou moins méprisées, sont appelés *nyényo*, d'un mot peul qui signifie « flatteur », car leur caractère commun est de flatter les *dyambour* pour en obtenir des cadeaux.

Les *nyényo* se divisent en plusieurs castes dont la hiérarchie est la suivante : 1° les *Nit-nyou-nyoul*, « gens noirs », et les *Dom-ou-dyambour*, « descendants du *dyambour* », castes impures parmi lesquelles les rois prenaient, de préférence, les captifs qu'ils vendaient aux traitants européens¹; 2° les *Teug*, forgerons et bijoutiers; 3° les *Oudé*, tanneurs et cordonniers; 4° les *Tamak*, qui jouent d'un tam-tam nommé *tama*; 5° les *Khalmbane*, chanteurs qui s'accompagnent d'une sorte de guitare de forme particulière; 6° les *Mábo*, tisserands, qui sont aussi chanteurs et jouent du *tama*; 7° les *Sénye*, fabricants de pirogues, de bois de selles et de calebasses en bois; 8° les *Láobé*, qui fabriquent tous les ustensiles en bois et tous les tam-tams en usage dans le pays; 9° les « Griots », qui chantent, jouent de tous les instruments, demandent des cadeaux même aux autres *nyényo* et forment la caste la plus méprisée comme la plus redoutée.

Toute alliance avec un membre de ces différentes castes était interdite aux *dyambour*; cependant, ces interdictions furent parfois violées, puis qu'on trouve chez les *nyényo* des familles qui appartiennent à des clans *dyambour*.

Au dernier degré de l'échelle sociale étaient les captifs, divisés eux-mêmes en « captifs de case » et « captifs de couronne », ceux-ci n'existant que dans les familles royales ou nobles et constituant l'apanage du chef.

Au point de vue politique, les *dyambour* se partageaient en nobles et en *badolo*², ou roturiers, ceux-ci largement exploités et pillés par les rois, les chefs, les nobles et leurs captifs. Il y avait une hiérarchie entre les familles nobles.

Au Ouálo, par exemple, il y avait une famille royale, à filiation masculine, qui faisait partie du clan des *Mbody*, et trois familles princières, à filiation utérine, la *Loggar*, la *Dyeus* et la *Tédyek*. Pour pouvoir être élu Brak, il fallait appartenir, par son père, à la famille royale et, par sa mère, à l'une des trois familles princières.

Un second ordre de noblesse comprenait les familles à filiation utérine qui élisaient le Brak, et un petit nombre de familles à filiation masculine chez lesquelles étaient pris les chefs de certaines provinces, mais qui n'avaient que voix consultative à l'élection du Brak.

Enfin un troisième et dernier ordre de noblesse comprenait deux ou trois familles à filiation masculine qui avaient le privilège de fournir les chefs de certains cantons.

Dans ces familles *guényo* nobles, le choix du chef était influencé par son origine utérine, même quand il n'était pas obligatoire qu'il appartint à une certaine famille *mène*, comme cela avait lieu, par exemple, pour le *Mbétyo*, chef de la province de *Pétyo*, qui devait être, par son père, d'une certaine famille du clan des *Dyóp* et, par sa mère, de l'une des familles *mène* *Dyinye* ou *Dyinye Lâr*. L'influence politique était donc aux familles à filiation utérine, et si l'oncle de notre auteur

1. Au sujet de ces castes impures, voir l'appendice 1 du deuxième cahier.

2. Du peul *bāydolo*, qui vient de *wásde dóle*, « n'avoir pas de pouvoir ».

avait refusé pour lui-même et fait donner à son frère le commandement du Ouâlo que lui offrait Faidherbe en 1855, c'est que lui-même n'était que de petite noblesse, tandis que Fara Penda appartenait, par sa mère, à la famille princière Loggar. Les familles *mène* cherchaient à se constituer des domaines fonciers ; la terre dont elles disposaient leur permettait, en effet, d'augmenter le nombre de leurs clients et, par suite, leur influence au moment de l'élection du Brak, et aussi de vivre et de conserver leur clientèle pendant que les familles rivales étaient au pouvoir. Les Brak faisaient donc volontiers, si les grands y consentaient, des donations de terre à leur famille *mène* ou à celles dont ils voulaient s'assurer l'appui ou qui leur avaient rendu des services. C'est là une des origines de la propriété foncière qui avait commencé de s'organiser au Ouâlo, dans des formes analogues à celles qui existaient au Fouta sénégalais. Cependant les Brak avaient intérêt surtout à augmenter le nombre des captifs de couronne de la famille royale, puisque ces captifs, qui constituaient leur garde personnelle pendant leurs fonctions, étaient pour eux une force qui les aidait à se maintenir contre les entreprises des familles *mène* rivales et pouvait les garantir, au besoin, contre les revirements du parti qui les avait élus.

Dans la réalité, il résultait de cette organisation même que le Brak devait se procurer les ressources nécessaires pour s'assurer le dévouement des captifs qui constituaient sa force, satisfaire son parti et calmer, dans la mesure du possible, les appétits des partis rivaux. Le produit d'impôts mal organisés ne pouvant lui suffire, il était dans l'obligation de piller pour rester au pouvoir et encore n'était-il jamais certain de réussir à s'y maintenir à moins de se rendre redoutable à tous par une activité particulière.

Une situation analogue se rencontrait dans les autres royaumes, avec cette différence, cependant, que, dans le Dyolof, les droits ne se transmettaient que dans la ligne masculine, tandis que, dans le Sine et le Sâloum, le pouvoir était entièrement entre les mains de la famille *Guélouar*, qui était à filiation utérine et d'origine mandingue.

Yoro Dyào attribue à des influences peules anciennes la formation de ces familles à filiation utérine qui, chez les Ouolofs, forment la presque totalité de la noblesse et ne se rencontrent ni chez les roturiers ni parmi les castes de *nyénjo*. Chez les peuls païens, comme chez les Sérères, les biens ne s'héritent encore que dans la ligne utérine ; les droits au commandement et certains gris-gris destinés à procurer la victoire dans les combats sont seuls à se transmettre dans la ligne masculine. Chez les Peuls islamisés, même depuis longtemps, on enseigne encore aux enfants qu'au jour de la résurrection le père ne reconnaîtra pas ses fils et ses filles, que seul l'oncle maternel (*káo*) reconnaîtra ses neveux et nièces issus de ses sœurs, et cette croyance est certainement un souvenir de l'époque où les biens se transmettaient dans la ligne utérine. Mais ces coutumes ne furent pas particulières aux Peuls, elles sont encore observées par les Guélouar, chez lesquels les droits politiques même, suivent, comme les biens, la ligne utérine ; elles le furent autrefois par les berbères de l'Ouest, ainsi qu'Ibn Batouta le remarque chez les Messoufa de Oualata¹ ; il est donc probable qu'elles furent autrefois générales chez les Ouolofs, comme elles l'étaient chez les peuples qui les entouraient. D'ailleurs, la relation de parenté spéciale que les Peuls nomment *dendirâgal*, et qui s'observe encore chez eux, comme chez les Toucouleurs, entre les enfants des frères et ceux des sœurs, se trouve également chez tous les Ouolofs, qui la nomment *gammé* ou *kal*.

1. *Extraits des voyages de Ibn Batouta*, traduction de Slane. *Journal Asiatique*, 4^e série, vol. I, p. 196.

Enfin, chez eux, l'enfant d'un homme libre et d'une captive était captif et propriété du maître de la mère, tandis que l'enfant d'un captif et d'une femme libre, était libre. Il semble donc que le mode de transmission par voie utérine, après avoir été général chez les Ouolofs, ait facilement disparu devant l'influence islamique là où les biens à hériter étaient insignifiants, comme chez les roturiers et les nyéno, et qu'il se soit au contraire conservé précisément dans les familles puissantes dont il était la base et qui en tenaient leurs droits politiques et leurs biens.

Dans son voyage au Sénégal en 1485, Ca-da-Mosto avait trouvé le roi et les chefs pratiquant la religion musulmane et entourés de marabouts berbères et arabes ¹. Cette islamisation superficielle disparut, probablement au contact des Européens qui commencèrent alors à fréquenter ces parages, et, aux époques auxquelles se passaient les cérémonies que Yoro Dyâo nous décrit dans son deuxième cahier, les rois et les chefs, redevenus païens, leurs familles, leurs clients, leurs captifs, formaient le parti des *tyédo* ², parti guerrier et païen. Ce parti, détesté pour ses pillages incessants et qui ne pouvait renoncer à des habitudes séculaires, devait forcément disparaître peu après l'établissement au Sénégal d'une puissance décidée à faire respecter la liberté des transactions commerciales et à interdire la traite des noirs ³.

Bien que païens, les rois des pays sénégalais paraissent avoir toujours pratiqué à l'égard des musulmans une politique très libérale, donnant même aux marabouts, ou *Sérinye* ⁴, qui en faisaient la demande, des concessions sur lesquelles ils pouvaient s'établir et grouper leurs adeptes. Les chefs de ces colonies musulmanes se nommaient « *Sérinye fac tal* », « marabouts qui nettoient un emplacement pour y faire un feu », le feu à la lueur duquel, avant et après le coucher du soleil, les élèves viennent réciter, pour les apprendre par cœur, les versets écrits sur leur planchette. Les *Sérinye fac tal* étaient maîtres dans leur village et sur leur concession ; ils ne payaient aucune redevance au titre de la terre, bien que celle-ci ne leur fut jamais donnée qu'à titre précaire ; à leur mort, leur successeur, habituellement le plus âgé de leur famille, était élu par la colonie qu'ils commandaient. Tant qu'ils n'intervenaient pas dans les affaires du pays et ne faisaient pas d'agitation religieuse, les bours et les chefs les ignoraient, mais, dès qu'ils se signalaient à l'attention, ils étaient exposés à une répression impitoyable.

D'autres *Sérinye* étaient attachés à la personne des rois et des chefs et avaient

1. *Relation des voyages à la côte occidentale d'Afrique* d'Alvise de Ca-da-Mosto, 1455-1457, publiée par Ch. Schefer. Paris, Leroux, 1895, p. 79.

Ca-da-Mosto raconte (p. 86 et suiv.) qu'après avoir passé le « fleuve de Sénégal », il se rendit et débarqua à un endroit de la côte qu'il appelle « la palme de Budomel, qui est une baie et non un port », et passa quelques jours dans le village d'un neveu de Budomel nommé Bisboror. Le village de *mBoro*, qui était l'apanage d'un parent du Damel dont le titre était *Betyboro*, se trouve dans une région où les palmiers sont très abondants et auprès d'un lac de formation lagunaire très voisin de la côte. C'est là que Ca-da-Mosto débarqua. D'après une tradition indigène, la côte formait autrefois, près de *mBoro*, un estuaire où venaient ancrer les vaisseaux des blancs (*Une mission au Sénégal*, par MM. D. Lasnet, A. Chevalier, A. Cligny, P. Rambaud. Paris, Challamel, 1900, p. 337). Ainsi se retrouve l'endroit où débarqua Ca-da-Mosto, et se confirme la tradition indigène. Au milieu du xv^e siècle les bancs de sable, qui étaient le rivage en formation, empêchaient les caravelles de pénétrer dans la baie que formait le lac actuel.

2. Le mot *tyédo*, pl. *sebbe* est actuellement, pour les Toucouleurs et les Peuls de l'ouest, l'équivalent du mot *kádo*, pl. *hábe*, pour les Peuls du Massina et du Haoussa, et leur sert à désigner tous les indigènes de race noire par opposition aux Européens, Maures, Arabes et Peuls.

3. Les traitants Européens et les diverses Compagnies du Sénégal qui poussaient autrefois les chefs à l'ivrognerie et au pillage pour en tirer un plus grand nombre d'esclaves, ont une large part de responsabilité dans les violences du parti *tyédo*.

4. Le même mot, *tyérno*, pl. *sérenbe* (forme emphatique *tyèrnádyo* pl. *sèrnábe*) est employé au Fouta dans le même sens de « marabout ».

pour principale fonction de leur préparer des amulettes. Enfin des familles maraboutiques s'étaient si complètement inféodées au parti tyédo qu'elles étaient redevenues païennes ; leurs chefs continuaient à porter le titre de Sérinye, en souvenir de leur origine. Certains de ces Sérinye païens tenaient des rois des apanages pour lesquels ils payaient les mêmes redevances que les autres chefs, et qu'ils transmettaient à leurs descendants ; on les nommait Sérinye *lamb*, du nom d'une sorte de gros tam-tam que certains chefs païens avaient seuls le droit de faire battre devant eux ¹.

*
* *

Le récit que fait Yoro Dyào des aventures de nDyadyane nDyâye et de la fondation de l'Empire Dyolof est, il le dit lui-même, « une légende fabuleuse, mais que cependant les Ouolofs tiennent pour vraie » ; mais il n'est pas sans intérêt de savoir quelle origine et quel rôle les indigènes attribuent à leurs anciennes familles royales et princières, ni de constater une fois de plus avec quelle facilité l'imagination populaire fait abstraction de toute notion de temps pour attribuer au même héros des événements qui, vraisemblablement, remplirent plusieurs générations.

Des variantes de la légende de nDyadyane sont données par l'Abbé Boilat ² et par Bérenger-Féraud ³ ; le même thème de l'étranger pris pour chef par une peuplade pour avoir mis fin à des querelles incessantes en procédant lui-même au partage qui les provoquait, se retrouve au Fouta chez les Lidoubé Dyam ⁴. Il est possible que, chez les Ouolofs comme chez les Lidoubé, on ait attribué au fondateur de la famille au pouvoir la personnalité du héros d'un conte populaire.

Des récits légendaires sur Abou-Bekr-Ibn-Omar, conservés dans la famille Loggar et par les griots du Lam-Tôro (à Guédé, près Podor), et dont l'origine n'est peut-être pas très ancienne, ont fourni le moyen de rattacher nDyadyane au conquérant berbère. Des détails abondants et précis donnent à l'ensemble une apparence de vérité historique.

Toutes les traditions conservées par les Ouolofs ne sont cependant pas dénuées de valeur historique, et un curieux exemple vaut d'en être donné.

« Le Bourba Dyolof *Biram*, dit Yoro Dyào, était fils de Dyelen, fils du Bourba Layti, fils du Bourba *Tyoukli*, fils du Bourba Dyinyelane, fils du Bourba Saré, fils du premier Bourba nDyadyane nDyâye. Le Bourba Biram avait un fils, nommé Dyelen, qu'il destinait à lui succéder et qui portait, en conséquence, le titre de *Boumi*, que l'on donnait au successeur désigné du roi régnant. Boumi Dyelen était l'ami d'un portugais nommé Domingo, et leur amitié était si grande qu'il l'accompagna jusqu'au Portugal. Ils revinrent au Sénégal et, un jour que le Boumi discutait, à Del ⁵, avec son ami Domingo, il s'oublia jusqu'à le maltraiter, et Domingo le tua d'un coup de fusil.

Boumi Dyelen avait pour mère Yatta nTanye, sœur du Brak Natâgo nTanye, qui avait succédé, au Ouâlo, au Brak *Tyoukli* mBody. Yatta nTanye avait pour mère Maram Dyop, elle-même fille de Faragna Youmeyga, une des sept filles d'Aram Boubakar ».

1. Walckenaer (*Histoire générale des voyages*, vol. IV, p. 195) décrit ce tamtam d'après Barbot et le nomme *olamba*.

Nous devons à Yoro-Dyào ces renseignements sur les Sérinye.

2. *Esquisses sénégalaises*, par l'abbé P. D. Boilat. Paris, Bertrand, 1853, p. 279.

3. Bérenger-Féraud, *Contes populaires de la Sénégambie*, Paris, Leroux, 1885.

4. Voir appendice 1 du premier cahier.

5. Del est situé tout près de Bieurt, où Walckenaer, qui renvoie à Marmol, dit que les Portugais avaient commencé un fort lorsqu'ils y vinrent avec Bemoï en 1483 (loc. cit., vol. II, p. 410).

Il est impossible de ne pas reconnaître dans Boumi Dyelene « *Bemoï*, prince des Jalofs », dont parlent les historiens portugais, et qui, ayant été nommé son successeur par son frère *Biran*, qui régnait dans le pays des Jalofs, fut dépossédé du pouvoir par un de ses frères. *Bemoï* se rendit au Portugal pour y solliciter des secours; il se convertit et fut baptisé, le roi Jean lui fournit 20 caravelles bien armées pour aider à son rétablissement et bâtir un fort sur la rivière du Sénégal. « Elles abordèrent heureusement avec *Bemoï* et l'on commença aussitôt à construire le fort, mais, soit par la crainte de quelque trahison, soit par celle d'être arrêté trop longtemps dans un pays barbare, l'amiral portugais (dom Pedro Vaz de Cunna) tua lâchement le malheureux *Bemoï* », et revint au Portugal sans avoir achevé son ouvrage ¹.

La généalogie de Boumi Dyelen, telle que la donne Yoro Dyào, est certainement inexacte, puisque Boumi était non pas le fils mais le frère du Bourba Biram; il n'en est pas moins à remarquer que le nom de ce Bourba a été conservé, ainsi que celui du Bourba *Tyoukli*, dans lequel il semble qu'on doive reconnaître le « *Zucholin* » de Ca-da-Mosto.

Bemoï, ou Boumi Dyelen, était au Portugal vers 1482, il appartenait par sa mère à la famille Loggar du Ouàlo, comme plus tard Fara Penda. En admettant même l'exactitude de sa généalogie utérine, telle qu'elle est parvenue à Yoro Dyào, on voit que les origines de la famille Loggar remonteraient tout au plus au début du xv^e siècle, et qu'elle ne peut pas se rattacher au conquérant Almoravide dont les Ouolofs ne sauraient probablement plus rien sans les Maures, qui n'ont eux-mêmes sur lui que des traditions imprécises.

L'importance de l'ancien empire Dyolof a, de même, été très exagérée dans le récit de Yoro Dyào. Ca-da-Mosto, dans sa relation, nous a laissé un tableau très vivant des difficultés dans lesquelles se débattait ce « roy de Sénégal » qui n'avait pas « certain revenu de dace et gabelle », mais auquel « les seigneurs, pour se maintenir en grâce », faisaient des présents annuels, insuffisants pour ses besoins de sorte qu'il devait piller pour augmenter ses ressources. ² Enfin, Ca-da-Mosto constate par lui même que les « Barbacins » et les Sérères, c'est-à-dire le Sine et le Sâloum, avaient maintenu leur indépendance contre toutes les entreprises des « roys de Sénégal » ³. Ainsi se réduit à de plus justes proportions cet empire déjà si mal assuré en 1455 et dont la dislocation date, d'après le P. Labat, de 1566. ⁴

La légende de nDyadyane nDyàye n'a donc pas de valeur historique; quant au deuxième cahier de Yoro Dyào, il a une tout autre valeur documentaire.

* * *

Le désir d'être complet et précis pousse Yoro Dyào à ouvrir d'incessantes parenthèses qui le rendent difficilement intelligible; nous donnons donc une sorte de transcription de son texte, que nous avons d'ailleurs conservé partout où nous avons pu le faire; ces passages sont entre guillemets. Partout ailleurs nous avons serré le texte d'aussi près qu'il a été possible, sans y rien ajouter ni en rien retrancher, en ne nous laissant guider que par le seul souci d'y apporter de la clarté.

1. Walckenaer, *loc. cit.*, vol. I, p. 99 et suiv. d'après de Barros, et vol. II, p. 410 d'après Marmol. Voir aussi, a. s. de Boumi Dyelen, une intéressante *Notice sur les Sérères*, du col. Pinet-Laprade, *Moniteur du Sénégal*, année 1865, p. 46.

2. Ca-da-Mosto. *Loc. cit.* p. 76.

3. Id. p. 128-130.

4. P. Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*. Paris, Cavelier, 1728. Vol. II, p. 248.

PREMIER CAHIER DE YORO DYAO

Légende de nDyadyane nDyâye, et de la fondation de l'empire Dyolof.

« Vers l'an 1200, parut à nos ancêtres sénégalais, au bord de notre fleuve, le « Sénégal, un vénérable religieux musulman du nom de Boubakar-ebn-Amar, « appelé aussi *Abou Darday* ¹. Ce marabout auquel la tradition attribue [d'être] « l'auteur de l'introduction et le prêcheur primitif de l'Islam dans nos contrées « est aussi, d'après elle, descendant direct de son homonyme ² Boubakar-ebn- « Amar, relié au prophète Mouhamed, par une parenté, non trop éloignée, de « consanguinité.

« Il vint de la Mecque, dit la tradition (du Maroc, peut-être), avec une famille « très nombreuse et d'immenses richesses en or, chevaux arabes, chameaux, « vêtements en soie dorés en différentes façons et [vêtements] ordinaires. Il s'établit « avec sa tente en or, entourée d'un grand nombre de [tentes] en laine, dans un « endroit appelé depuis *Brane-ou-gouyar*, en ouolof *Brane le froid*, c'est-à-dire « *le saint*, à cause qu'un parent de l'Apôtre de Dieu l'avait habité. » Ce lieu se trouve entre le village actuel de Brane (Brenn) et l'étang de Wél ³. Brane-ou-Gouyar et ses environs, sur une vaste étendue, constituent, à cause du séjour qu'y fit Boubakar-eb-Amar, un domaine ⁴ appartenant à ses descendants au Ouâlo qui forment la famille *mêne* princière *Loggare* (Logre) de ce pays.

De sa femme Maryam, la seule femme arabe qu'il eut emmenée au Sénégal Boubakar-ebn-Amar eut deux filles, *Haram Boubakar* et *Lahlia*. Haram Boubakar,

1. D'après des légendes qui circulent au Fouta, la première conversion des indigènes à l'Islam aurait été opérée par une colonne venue de La Mecque et qui campait dans l'île à Morfil, près de Mboumba, chef-lieu actuel du Lao. Un personnage religieux important, nommé Abou Darday, aurait fait partie de cette colonne et serait enterré sous un monticule dont M. l'Administrateur Mathieu, commandant le cercle de Pédor, a bien voulu nous confirmer l'existence dans l'île à Morfil, à un kilomètre environ de Mboumba. Suivant d'autres, Abou Darday aurait simplement campé sur ce monticule et serait, plus tard, mort à La Mecque, où il serait retourné avec sa colonne. Yoro Dyâo, comme les chefs du Dyolof, identifie Abou Darday à Abou-Bekr-Ibn-Omar, dont le tombeau est cependant connu et se trouve en un point de la barrière orientale du Tagant nommé Oum-Loueytgat. Si on se rapporte au passage de l'Histoire des Berbères (*Trad. de Slane, vol. II, p. 68*), où Ibn-Khaldoun décrit l'île du Sénégal dans laquelle Abd-Allah-ibn-Yacïn se retira pour préparer le mouvement Almoravide, on conviendra qu'il serait plus vraisemblable d'attribuer au légendaire Abou-Darday la personnalité d'Ibn-Yacïn. Dans cette hypothèse, l'île du récit d'Ibn Khaldoun serait l'île à Morfil. Rappelons d'ailleurs que dans une notice sur les Almoravides, parue dans le *Moniteur du Sénégal* du 3 mars 1857, L. Flise dit, sans donner les raisons de son affirmation, qu'Ibn-Yacïn sortit d'une île du Sénégal située à peu près à hauteur de *Ngigilonye*.

2. Ce passage et le seul dans lequel Yoro Dyâo parle de deux personnages du nom de Boubakar-ebn-Amar. Partout ailleurs il entend bien désigner sous ce nom le conquérant Almoravide qui passe pour avoir conduit les tribus Maures jusqu'au fleuve.

3. « Etang » se dit, en peul, *wëndu*, pl. *béli*, racine *wël*. C'est donc aux Peuls qu'il faut attribuer ce nom, comme celui de *Ouâlo*. *Wâlo* se dit au Fouta de tous les terrains inondés par la crue annuelle. *Walde* « couler, se répandre sur une surface ». *Wâlde* « passer la nuit ». *Wâlâgo* « se coucher » (dans les dialectes de l'Est).

4. Une propriété foncière s'était organisée au Ouâlo dont les formes étaient très voisines de celles qui existaient au Fouta. Cependant ces domaines étaient, au Ouâlo, peu nombreux et peu étendus.

l'interdite à Boubakar, expression allégorique « qui couvre le père et la fille d'une sainteté prééminente ¹ ». Maryam reçut le surnom de *Emoul Banina*, la mère des deux filles, sous lequel elle est en général connue dans les traditions des Ouolofs. De Haram Boubakar sortit la famille *mène* noble du Ouâlo, dite de *Aram Bakar*. Lahlia fut stérile.

Boubakar-ebn-Amar fit un long séjour à Brañe-ou-Gouyar, au milieu des *Oulad Rizg* ² qui habitaient alors cette partie du Sahara que le Sénégal limite au Sud, avec leur nombreux *Zenaga* (tributaires ou berbères); il ne tarda pas à devenir l'objet d'une grande vénération de la part des Maures et des noirs qui peuplaient les deux rives du Sénégal. De là, le saint homme se rendit « dans plusieurs pays « loin de sa résidence, enseignant et prêchant l'Islam chez les noirs, en ce « moment idolâtres ».

Pendant un de ses voyages, il convertit le Lam-Tôro *Abrann*, alors Empereur d'un vaste territoire comprenant le Fouta Tôro, le Gadyaga, le Kaméra, le Guidimakhâ et le Dyawara. Le Lam-Tôro lui donna en mariage sa fille *Fatimata Sal* qui le rendit père d'un homme dont le souvenir vivra longtemps en Sénégambie. Cet homme, nommé Ahmadou, fut appelé ensuite *Ndyadyane Ndyâye*, nom sous lequel il régna 44 ans (1212-1256) sur le grand Empire qui fut formé, comme nous le verrons, des royaumes de Ouâlo, Cayor, Baol, Dyolof, Sine, Sâloum et d'une province du Fouta voisine du Ouâlo et appelée aujourd'hui le Dimar. La domination de Ndyadyane Ndyâye s'étendit par le Sud, jusque sur le Bambouk.

Les deux familles royales Loggar, du Ouâlo, et *Mouyoye* du Cayor et du Baol, dans lesquelles les droits au commandement se transmettent par filiation utérine, sont également issues de Boubakar-ebn-Amar. Ces filles se nommaient *Fadouma Youmeyga* et *Fragna Youmeyga*.

Fadouma Youmeyga épousa en premières noces le prince peul *Isma*, Ardo des Peuls Ouodâbé ³ et qui possédait un vaste domaine nommé Salgouf dans cette région aujourd'hui déserte qui sépare le Ouâlo du Dyolof et qui était alors très peuplée de Peuls et de Ouolofs. De cette union naquit une fille, *Tako Salgouf*, qui est la souche de la famille *mène* Mouyoye.

En secondes noces, Fadouma Youmeyga épousa *Barka*, frère utérin de Ndyadyane, à qui il succéda sur le trône du Ouâlo, et qui fut le premier souverain de ce pays à porter le titre de Brâk. Elle en eut une fille, *Déguène Mbodye*, qui fut une des souches de la famille *mène* Loggar, du Ouâlo, et deux fils, *Tyaka-Mbar* et *Amadou Fadouma*, qui furent tous deux Brak après la mort de leur père.

Amadou Fadouma étant mort sans enfants, les Braks furent pris, par la suite, parmi les descendants, en ligne paternelle directe, de Tyaka Mbar. Ils devaient en outre être issus, par filiation utérine, soit de Fragna Youmeyga ou de Déguène Mbodye, souches de la famille *mène* Loggar, soit de *Ndoy Demba*, femme de Tyaka Mbar et souche de la famille *mène* Dyos ou *Dyés*, soit de *Guète May Beutt*, autre femme de Tyaka et originaire de la famille *mène* Tédyèk. En résumé, il fallait, pour pouvoir être Brâk du Ouâlo être de la descendance *guényo* directe de Tyaka Mbar et appartenir à l'une des trois familles *mène* rivales : Loggar, Dyés et Tédyèk.

1. Les Maures rient de cette légende et disent que Abou-Bekr-Ibn-Omar ayant campé une nuit près de Brenn, aurait exigé une femme des noirs du village. De cette rencontre serait née une fille qui aurait été nommée Haram-Boubakar en souvenir du péché commis par son père, et de son origine batarde.

2. Les Oulad Rizg, qui étaient une branche des arabes Beni-Hassan, ne sont venus dans cette région que longtemps après Abou-Bekr-Ibn-Omar.

3. Les Ouodâbé sont une importante tribu de Peuls pasteurs dont les terrains de parcours sont dans le Dimar et dans le Ouâlo et dont les chefs appartiennent au clan des *Soh*.

Ndoy Demba était fille du Lébou *Demba Ndoy* et de *Fatim Mlâdo*, celle-ci fille de *Mlâdo Doy*, fille du Lébou *Mâ-Ndoy* et de la Lébou *Dyémolé Sodé*, fille de *Ndougou Dyenn*, fille du fameux *Manyesa Ouali Dyone*, roi du Sine, et d'une femme Sérère du Sine, *Fatim Bey*. *Guéte May Beutt* était fille d'un roi Socé (Mandingue) du nom de *Salihou* (fils du célèbre roi Socé *Dang Sissé*) et de *Aoua Dyâg*, fille du *Mâlo Mbanye Dyâg* et de la Peule *Tèggue Dyinik*, elle-même fille du Peul *Dyinik* et de la Peule *Ouedyi Sa Kandé*.

Les sept filles d'Aram Boubakar : Fadouma Youmeyga, Lafna Youmeyga, Fragna Youmeyga, Tyapatga Youmeyga, Mbay Ouad, Fidya Ouad, Dafa Ouad, furent toutes successivement Brâk du Ouâlo après Amadou Fadouma. Elles sont dans la suite des Brâk, les seules femmes qui aient porté ce titre.

« Les noms de ces sept femmes doivent être des noms arabes corrompus dans « les idiomes ouolofs, sauf celui de Tyapatga, qui vient du mot peul *tyapâto*, mal « prononcé des Ouolofs et qui veut dire *arabe, maure, berbère*. *Diyana* fut le vrai « nom de Tyapatga Youmeyga ; *Tyapatga* fut un nom de caresse par lequel « l'appelait la Peule *Tyoyel*, amie de sa mère.

« *Youmeyga* est la corruption en oulof des mots berbères *eydou meyyintou* qui « signifient « qui sont ceux ou celles-là? de quelle famille sont ceux ou celles- « là? » Ainsi ces deux mots furent donnés en surnom aux quatre sœurs depuis « un jour où des Berbères, les voyant passer près d'eux, l'un d'eux dit aux autres « *eydou meyyintou* ».

Les trois sœurs *Ouad* furent ainsi nommées de leur père *Souaïloum Ouahad*, qui eut d'Aram Bakar les sept filles que nous avons nommées et d'un autre lit un fils *Souleyman Ouad*. Celui-ci fonda le village de *Mbobakhe* qui devint le centre d'une province de la rive droite que les Maures Trarza détruisirent dans leurs guerres avec le Ouâlo. C'était le *Laouar*, dont les chefs portaient le titre de *Bey Laouar*¹.

Souleyman Ouad était fils d'une Peule, *Kadyata*, fille d'*Ali Maryam*, de la famille des chefs des Peuls *Ourourbé*², de Guédé (près Podor). Souaïloum l'avait épousée après la mort d'Aram Bakar. Souleyman Ouad transmit le nom de *Ouad* à la famille *guényo* issue de lui.

Mais reprenons la légende d'Ahmadou (Ndyadyane Ndyâye), légende fabuleuse mais que cependant les Ouolofs tiennent pour vraie.

Lorsque, dit la légende, Boubakar-ebn-Amar, ou Abou Darday, fut sur le point de mourir, à Mboumba, chef-lieu de la province du Lao, au Fouta, de la maladie qui l'y avait atteint, il fit appeler sa femme Fatimata Sal, qui l'accompagnait dans tous ses déplacements. Il lui fit ses dernières recommandations « en peu de mots « formées des deux formules ci-dessous, prescrites par le Coran aux musulmans, « et ponctuellement pratiquées par les orthodoxes mahométans : de ne se sou- « mettre à l'expulsion des deux matières excrémentielles qu'en des endroits loin « et cachés de la vue des humains, surtout des femmes et des enfants, et de se « laver les parties souillées jusqu'où le moyen le permet dans les excrémenteires ».

Huit ans après la mort de Boubakar-ebn-Amar, Fatimata Sal appela son fils Ahmadou. Elle lui rappela les recommandations dernières de son père et lui fit part d'un projet qu'elle tenait secret depuis longtemps. Elle ne pouvait rester sans mari et, ne voyant que *Mbakik Bô*, captif Bambara de Boubakar-ebn-Amar qui se conformât aux dernières volontés du défunt, elle avait décidé de lui offrir sa main.

1. Les Ouad ouolofs du Laouar sont devenus les Ouan toucouleurs du Lâo.

2. Les Ourourbé sont une très importante tribu de Peuls pasteurs répandus au Tôro et jusque dans le Fouta Djallon; leurs chefs sont pris dans le clan *Bah*. D'après le *Tarikh-es-Soudan* (*Trad. Houdas, p. 128*), ils auraient émigré au Fouta après que Askia Mohammed eut tué Tenguella, en 1511-1512.

« Pour toute réponse, Ahmadou, qui ne savait pas nager, gagna précipitamment le fleuve, le Sénégal, et s'y jeta pour y mourir asphyxié. Il ne reparut point à la surface de l'eau et toutes les recherches faites pour le retrouver furent vaines ». Ceci se passa à *Gallat*, village de la rive gauche, voisin de Bakel, et qui était alors la capitale du Lam-Tôro.

Le mariage de Fatimata Sal et de Mbarik Bô n'eut lieu que longtemps après la disparition d'Ahmadou qui avait plongé sa mère dans la plus grande tristesse. De cette union naquit un fils unique, *Barka Bô* d'où est issue la famille *Mbodye*, famille *guényo* des Brak du Ouâlo.

Ahmadou ne mourut pas dans l'eau; il put y vivre, dit la tradition, aussi facilement qu'à terre. Il venait de temps en temps à terre reprendre haleine. Il fut vu une fois, couché et dormant, à la pointe de l'île de *Todd*, par un homme du nom de *Yane Sey*, du village de *Nkare-ou-Todd*, situé dans l'île. Réveillé par le bruit des pas de Yané, Ahmadou se précipita promptement dans le fleuve et ne reparut pas. Frémissant de stupéfaction, Yane regagna rapidement son village et raconta l'aventure. Une autre fois, Ahmadou fut vu à *Rouek (Roug)*, où il n'y avait pas encore de village, par un Peul nommé *Ndyouk-ou-Malik*, nom répandu dans le peuple, qui faisait paître son troupeau par là. Les choses se passèrent comme à Todd; Ahmadou plongea et Ndyouk, effrayé de ne pas le voir réparaître malgré une longue attente, se sauva avec son troupeau et rentra à *Ntionyor* où se trouvait un campement des Dyallobé, tribu dont il faisait partie. Depuis la fondation de Roug, les gens du village entretiennent un abri à palabres à l'endroit où Ndyouk trouva Ahmadou.

Ahmadou entra dans le marigot de *Ndyassèou* (ou *Ndyalakhar*) et y resta longtemps à hauteur du grand village de *Mboy-ou-Gar*, *Mboy le bloc*, ainsi appelé parce qu'il était alors la capitale du Ouâlo et, par suite, un lieu de réunion pour les habitants de ce pays.

Mboy signifie *village des Boy*, « en quelque sorte *Boy-ville* », parce qu'il fut fondé par *Boy*, ancêtre des Boy de Menguènye, qui prirent son nom pour nom de *guényo*.

Les *Seb* et *Baor* du Ouâlo et les gens de Menguènye sont les descendants des anciens habitants du grand village de *Mboy-ou-Gar*, situé entre Menguènye et *Mpal*, et qui fut abandonné en 1280, sous le règne du Brak Tyaka Mbar, fils de *Barka Bô* et de *Fadouma Youmeyga*.

Rien ne permet plus aujourd'hui de reconnaître l'ancien emplacement de *Mboy-ou-Gar*, que les grandes et nombreuses buttes formées par les ordures que l'on apportait toujours aux mêmes endroits. Les habitations des grands se distinguaient des cases du menu peuple par l'importance des tas qui s'amoncelaient auprès. On remarque encore aussi des sentiers nombreux et profonds, venant de toutes les directions et creusés autrefois par les multitudes qui venaient à *Mboy-ou-Gar* pour rendre hommage à *Ndyadyane Ndyâye*, ou pour leurs affaires personnelles.

La tradition dit qu'à l'endroit du marigot de *Ndyalakhar* où se fixa Ahmadou, les jeunes gens de *Mboy-ou-Gar* avaient l'habitude d'aller pêcher. Elle ajoute que, « les esprits n'étant pas développés anciennement comme ils le sont aujourd'hui », les pêcheurs, au lieu de garder chacun le produit de sa pêche, accumulaient leur poisson en un tas unique et qu'ensuite le partage ne finissait jamais sans des batailles où le sang coulait quelquefois.

Pendant tout son séjour dans le marigot, Ahmadou sortit des eaux à trois reprises pour regarder la pêche, mais il ne prononça jamais une parole. La première fois, il ne fit aucune tentative pour faire cesser les rixes à propos du par-

tage et replongea dans le marigot quand les jeunes gens reprirent le chemin du village.

La seconde fois, il courut au devant d'eux dès qu'il les entendit venir. Il tenait à la main une cordelette qu'il avait tressée avec des fibres d'écorce de *rand*, d'acacia à l'écorce textile qui poussait par là en grand nombre. Il fit comprendre par signes aux pêcheurs, en leur montrant un *rand*, de se fabriquer chacun une cordelette semblable à la sienne, pour y enfiler leurs poissons afin que, chacun gardant ses prises, les querelles fussent évitées.

Cette cordelette, appelée *kal* en ouolof, a généralement deux mètres; on en attache les extrémités à une baguette de bois, polie, de 20 centimètres de longueur environ, assez forte pour pouvoir supporter le poids et les secousses des poissons enfilés au *kal*.

Les batailles cessèrent du jour où le conseil d'Ahmadou fut suivi, et les jeunes gens en expliquèrent la raison à leurs parents¹.

Dyào, dont je descends en ligne directe par filiation paternelle et dont le nom est celui de ma famille *guényo*, Dyào était alors roi héréditaire du Ouàlo avec le titre de *Lamane* qui, en sérère, signifie *chef propriétaire du sol*; sa capitale était Mboy-ou-Gar. Il avait six intendants, dont les charges étaient héréditaires, et qui étaient, par ordre d'importance *Amar Guey*, *Attmane Boy*, descendant du fondateur de Mboy-ou-Gar; *Ma-Haïb-N'bing*, d'origine mandingue; *Youssou Sek*; *Mbaoual Sar* et *Biné Oudd*.

Après plusieurs palabres, le Lamane Dyào et ses intendants résolurent de capturer cet être extraordinaire. Le Lamane Dyào était réputé pour son intelligence et son audace. Avec l'aide de ses intendants, il creusa un trou sous le tamarinier à l'ombre duquel Ahmadou avait l'habitude de s'asseoir; il le recouvrit avec soin de branches et de feuillages afin de ne pas éveiller la méfiance de leur futur captif. C'est dans ce trou qu'il se mit en embuscade avec ses intendants, un bon moment avant le commencement de la pêche à l'occasion de laquelle la capture devait avoir lieu.

Arrivés au marigot, les jeunes gens se mirent à pêcher, mais à proximité du tamarinier, comme le Lamane le leur avait recommandé. Bientôt, Ahmadou sortit de l'eau et s'assit à sa place habituelle. Sortant de leur embuscade, le Lamane et ses gens se jetèrent sur lui. Aidés des pêcheurs, ils s'en rendirent maîtres malgré sa très vive résistance, et l'emmenèrent au village. Dyào le plaça dans une case, sous bonne garde, pour l'empêcher de prendre la fuite, « non pas comme prisonnier, « mais comme un phénomène dont il voulait connaître la nature ».

Les curieux venaient en foule de partout, mais le prisonnier gardait toujours le même mutisme.

Il ne répondait à aucune question.

« Dyào et les principaux habitants de Mboy-ou-Gar, après avoir employé tous les efforts pour le faire parler sans en obtenir aucun résultat, réunirent toutes les plus jolies filles du village, comme appât agissant en des tactiques amoureuses. Ce fut par ce moyen qu'on réussit à le faire parler, au bout d'un très long temps. »

« Ce fut la plus jolie de ces filles, et une des plus intelligentes, *Maram-i-Doyé-Guej*, fille d'Amar Guej, un des six lieutenants du Lamane Dyào, et qui devint peu après la femme d'Ahmadou, qui se couvrit de cette fameuse renommée. »

L'élégance et les qualités de cette fille l'avaient fait choisir parmi les autres pour être chargée des soins à donner au prisonnier.

1. Voir appendice 1.

« Un jour, en lui préparant son dîner, elle se disposa à la vue d'Ahmadou et faisait exprès de vouloir poser sa marmite entre deux mottes de terre comme supports sur le feu, au lieu de trois, et comme la marmite menaçait plusieurs fois de chavirer quand elle voulait la lâcher, elle la rattrapait et redoublait ses efforts pour la fixer sur les deux mottes ; Ahmadou qui la regardait depuis le commencement, excité probablement d'impressions cordiales quelconques, lui dit en peul : « *katandé tati* (en ouolof *bos nyat*), *trois mottes*. Ahmadou voulait dire qu'il faut trois mottes pour que la marmite puisse tenir sur le feu.

Katande et *bos*, sont en peul et en ouolof, les mots qui désignent tout ce qui sert à soutenir une marmite au-dessus du feu.

Le même jour, vers trois heures, Maram-i-Doyé-Gueÿ passa près d'Ahmadou en fumant sa pipe ; il tendit la main, faisant signe qu'il voulait la pipe.

— Je te donnerai la pipe, lui dit-elle, quand tu parleras, comme tous les hommes dont tu n'es que le semblable.

— *Fodanam*, *fais m'en tirer*, lui dit-il en peul.

— Quand tu parleras au Lamane et à tout le monde. Tu es cause d'une très grande perplexité dont il faut tirer les esprits égarés des gens.

Yah noddou bé, *va les appeler*, répondit Ahmadou, en peul.

« Maram-i-Doyé-Gueÿ lui tendit la pipe et courut informer et appeler le Lamane qui se rendit ventre à terre au logis du miracle qui leur raconta tout ce que je viens de décrire, depuis la proposition faite par sa mère, de se marier avec Mbarik Bô.

« Ahmadou déclara qu'il respirait aussi bien dans l'eau que sur terre ; qu'il avait toujours à ses côtés quelques *Ntambe*¹, d'une construction colossale et informe, qui le nourrissaient de mets [tellement] délicieux que le mélange de la patate cuite, réduite en pâte, et du lait frais bien sucré, quoique bien loin d'en approcher en délicatesse, pourrait [seul] être donné en comparaison ; et [qu'ils] le protégeaient contre les animaux féroces amphibies ».

Ahmadou continua, au milieu de la population de Mboy-ou-Gar, son existence d'homme extraordinaire. Il préférait la solitude aux divertissements et donnait de ses goûts des preuves incessantes et visibles. Toujours retiré dans sa case, il n'en sortait que pour faire les prières selon les prescriptions de l'Islam, au milieu du peuple païen de Mboy-ou-Gar. Il ne parlait que fort peu, « s'inclinant entièrement sous l'autorité du Lamane et de tous ses délégués, et se montrant très affable à l'égard des nombreux visiteurs, ou plutôt admirateurs, dont il était journellement entouré ».

Voyant qu'Ahmadou persistait dans cet état le Lamane envoya au roi du Sine, *Manyesa*² *Ouali-Dyone*, sous l'escorte d'un corps de cavaliers, une mission composée de son propre fils Ntanye Dyao et de Demba Gueÿ, frère de Maram-i-Doyé Gueÿ et futur Tènye du Baol. Ntanye devait donner les renseignements les plus complets du Ahmadou au Manyesa Ouali Dyone, « païen fervent et le plus fort magicien de son temps ».

Lorsqu'il eut entendu le récit fidèle de ces événements, le roi du Sine, saisi d'effroi, mit la main devant sa bouche et s'écria : « *Ndyadyane Ndyâye !* »

En ouolof, sérère et mandingue, *Ndyadyane* est une exclamation d'étonnement toujours motivée par quelque chose d'extraordinaire ; *Ndyâye* exprime, dans les mêmes conditions, la réalité, la pureté. L'exclamation poussée par le roi du Sine

1. Voir Appendice 2.

2. Manyesa est la forme ouolof du titre de *Mansa* porté par les sultans de Melli et qui leur fut emprunté par les chefs des pays mandingues devenus indépendants.

voulait donc dire qu'il considérait Ahmadou comme un phénomène d'une étrangeté indiscutable et complète.

Après être resté un bon moment le regard fixe et la main devant la bouche, Manyesa Ouali Dyone donna l'ordre que l'on hébergeât les messagers et qu'on leur fit bonne chère ; il leur promit de ne pas faire attendre longtemps sa réponse. Il s'empressa de réunir tous les magiciens sérères et mandingues de son royaume et tint conseil avec eux dans les lieux sacrés où se tiennent les *Dyane* (nom sérère des *Ntambe*).

Ntanye Dyao séjourna à *Mbissèl*, alors capitale du Sine, trois jours, suivant les uns, un jour seulement suivant les autres. Une fois épuisées les ressources des sciences augurales, le roi du Sine fit appeler les envoyés et, s'adressant à Ntanye, lui dit : « Dis à ton père que celui qui est entre ses mains est un homme surnaturel, guidé par les Ntambe, suivant l'itinéraire que leur trace Dieu, pour venir à Mboy-ou-Gar que lui choisit l'unique maître pour capitale des nombreux pays dont le Sine et le Ouâlo, son propre royaume, font partie. Qu'il l'élise Mâd (roi en sérère) et se soumette sans hésitation à son autorité suprême ».

Cette nouvelle publiée à son de trompe ébranla gravement l'autorité du Lamane Dyâo.

Cependant Ahmadou ne lui fut complètement substitué que trois jours après le retour de Ntanye Dyâo. Alors, en effet, arriva une ambassade plus importante, envoyée par le roi du Sine, sous le commandement de son fils *Mar Fatim* dont la mère, *Fatim Bey*, est la souche de la famille *mène* princière Dyés, du Ouâlo.

Les envoyés étaient chargés d'annoncer à Ahmadou la soumission à son autorité suprême du Manyesa Ouali Dyone et de lui remettre en hommage 300 paires de pagnes, un beau cheval, un jeune garçon et une jeune fille pour son service particulier. Depuis, et jusqu'à la dislocation de l'Empire Dyolof, le tribut payé au Bour-Ba par le roi du Sine fut égal au cadeau fait par Manyesa Ouali Dyone.

Le roi apportait ce tribut au Bour-Ba dans sa capitale, à la *Tabaski*¹ et à la *Kori*². Le Lamane *Palène-Dedd*, titre que portaient, sous l'empire Dyolof, les rois du Cayor, et le Tènye du Baol, ajoutaient à ce tribut trois charges de bœuf de beau sable de Cayor³ pour l'embellissement du palais du Bour-Ba, et deux charges d'âne d'écorce de baobab dont on faisait des entraves pour ses chevaux.

Malgré sa grande intelligence, le Lamane Dyâo ne trouva aucun moyen de conserver son indépendance ; il fit sa soumission à Ahmadou, que l'on nomma d'après l'exclamation du roi du Sine : *Ndyadyane Ndyâye*. C'est sous ce nom qu'il est le plus connu et qu'il a régné sur l'Empire Dyolof.

En abdiquant ainsi, Dyâo obéissait en quelque sorte à la pression de l'opinion publique qui avait fort approuvé le message et l'acte de Manyesa Ouali Dyone. Il lui restait cependant un pouvoir suffisant pour qu'il pût conclure avec le nouveau souverain une convention qui lui garantissait, ainsi qu'à son fils Ntanye, des droits importants.

Elle leur assurait tout d'abord l'exercice de deux prérogatives royales : celle de

1. Tabaski est le nom donné par les Ouolofs à la fête de l'Aïd-el-Kebir, ou fête des sacrifices. Ce nom, auquel il faut attribuer une origine chrétienne (Pascas) (*V. R. Basset, Recherche sur la religion des Berbères, Leroux, 1910, p. 39*) a disparu des dialectes zenaga et hassania parlés par les Maures, mais se retrouve dans le dialecte berbère parlé par les Touareg du Hoggar (cf. Motylinski, Grammaire, Dialogues et Dictionnaire Touaregs, publiés par R. Basset, Alger 1908); sa présence chez les Ouolofs — comme chez les Toucouleurs — prouverait donc une première islamisation par des Berbères ne parlant pas encore l'arabe.

2. Kori est le nom de la fête de la rupture du jeûne de Ramadan. En poular cette fête porte le même nom : Kor-ka.

3. Cayôr viendrait de *gây-i-dyôr* « ceux du sable (*Yoro Dyâo*).

faire exécuter les jugements ayant prononcé une peine capitale, et celle de condamner à mort des coupables en se conformant simplement aux règles du droit naturel, qui sont « très largement arbitraires ».

Les huit clauses suivantes étaient :

1° La famille du Lamane Dyâo serait considérée dans le Ouâlo, comme de la seconde classe de noblesse, venant immédiatement après la famille royale.

2° Sa famille aurait part, dans l'avenir, à la nomination des rois moyennant le paiement d'une redevance de dix captifs.

3° Dyâo recevait le commandement de la province de *Ntounguène* (rive droite) et son fils Ntanye, celle de Nalèou (rive droite); les habitants de ces provinces étant exemptés de toute redevance aux rois, y compris Ndyadiane Ndyâye, à condition de leur être entièrement soumis et fidèles, sous les ordres de leurs chefs Dyâo et Ntanye Dyâo.

4° Le Mâlo. *Néoudat-Dyâk*, cousin maternel de Dyâo, était reconnu chef de la province de Gammâlo, dans les mêmes conditions que les chefs précédents.

5° Les Kangames paieraient à Dyâo, le jour de leur nomination, un droit de deux paires de pagnes, et lui feraient, ainsi que les notables de l'entourage du roi, un cadeau, à l'occasion des deux fêtes, Kori et Tabaski.

6° Dyâo exercerait le droit de faire exécuter les jugements royaux rendus en appel, pour le cas où la partie condamnée ferait résistance.

7° Il exercerait le gouvernement du pays pendant les interrègnes.

8° Un tiers des revenus royaux serait versé à Ntanye Dyâo.

Ces droits furent reconnues aux familles *guényo* de Dyâo et de Néoudat Dyâk jusqu'à la dislocation de l'Empire Dyolof (1549); il passèrent ensuite à leur famille *mène* et s'y maintinrent jusqu'en 1855, année où commencèrent les guerres qui finirent par la conquête du Ouâlo.

Dyolof Mbing, Mandingue, premier habitant sédentaire et fondateur du premier village du Dyolof, devenu pour cette raison Lamane de ce pays, nommé d'après lui, suivit les conseils de Manyesa Ouali Dyone, et apporta lui-même à Ndyadyane Ndyâye un cadeau de soumission égal à celui du roi du Sine. En résumé, le nouveau roi reçut les soumissions, accompagnées d'un tribut égal, des chefs des différents pays qui formèrent l'Empire Dyolof et qui sont : le Ouâlo, le Dyolof, le Cayor, le Baol, le Sine, le Sâloum, la province du Fouta, limitrophe du Ouâlo, et appelée aujourd'hui Dimar, et les provinces du Bambouk voisines du grand désert de *Ferlo*, qui sépare ce pays du Dyolof.

Parvenu au pouvoir, Ndyadyane Ndyâye épousa Maram-i-Doyé Guey, qui fut sa première femme. Il en eut *Saré* Ndyadyane et *Tyokli* Ndyadyane, qui furent rois après lui, et une fille, *Guét* Ndyadyane. Celle-ci fut la souche de la famille *mène* princière *Ouéguédye*, du Cayor et du Baol. Elle fut mère du premier Beur *Guét Gueddo-Guét*. Beur *Guét* est le titre du chef de la province du Cayor ainsi nommée d'après *Guét* Ndyadyane qui la reçut en apanage de son frère *Saré* Ndyadyane alors qu'elle était encore déserte.

De Ndyadyane Ndyâye est issue la famille royale Ndyâye, du Dyolof, dans laquelle tous les droits se transmettent de père en fils, sans intervention d'influences utérines, comme dans les pays de Ouâlo, Cayor, Baol, Sine et Sâloum. Le titre de Bour-Ba Dyolof s'y transmet ainsi pendant plus de trois siècles.

Le déterminatif Ba donne au titre la signification de « Le Bour qui est là-bas au Dyolof », spécifiant qu'il était Le Bour et que les autres n'étaient que des vice-rois.

Ce furent les succès de la rébellion de *Danki*, qui permirent à *Amari Goné Sobel*, fils du Lamane-Palène-Dèdd *Dityé-Fou-Ndyogou* de s'établir *Damel-Tènye* indépen-

dant après avoir tué *Léléfoul-i-Fak*, le dernier empereur, et dispersé son armée. Alors, les autres vice-rois se déclarèrent indépendants. *Yérim Kodé-m-Ndyouréane* était à cette époque Brak du Ouâlo et *Mbégame Ndour*, roi du Sine et du Sâloum.

Manyesa Ouali Dyone était un Guélouar du Gabou ; disputant le pouvoir à *Dang Sissé*, il fut vaincu, traqué, forcé de quitter le pays et ses alliés furent, les uns après les autres, chassés eux aussi. Ainsi se formèrent successivement les royaumes à dynasties mandingues du sud de la Sénégambie : le Sâloum, le Koular, le Nyom et le Ripp. Le Sâloum était peuplé de Sérères, de Ouolofs et de Mandingues, et, le Sine, de Sérères. Ouali Dyène, païen, passait pour être imprégné de pouvoirs surnaturels et pour avoir beaucoup de qualités naturelles. Les Sérères du Sine, du Sâloum et des provinces du Baol limitrophes du Sine, s'empressèrent de le nommer roi avec le titre de Manyesa. Les Sérères sont d'anciens captifs des Peuls, émancipés depuis longtemps, à la suite de batailles nombreuses et meurtrières gagnées sur les Peuls ; il est probable qu'ils firent de Ouali Dyone leur roi, afin de se trouver sous les ordres d'un homme réputé et énergique, au cas où leurs anciens maîtres reprendraient la lutte contre eux. Guélouar est le nom d'une famille mène mandingue qui règne sur le Gabou, sur plusieurs états mandingues du Sud, et sur ceux dont nous venons de parler. Les trois grand'tantes du Manyesa Ouali Dyone, *Kina Mbey*, *Sino-Mèou* et *Koular-o-Mèou* sont les ancêtres, dans cet ordre, des trois familles Guélouar du Sâloum, du Sine et du Koular.

L'autorité de Ndyadyane Ndyâye ne fut pas un instant ébranlée, pendant tout son long règne.

Vers 1243, Barka Bô, fils unique de Fatimata Sal et de Mbarik Bô, étant âgé d'environ seize ans, résolut d'aller vivre auprès de son frère.

Après une marche pénible, Barka et Dyalo, Peul qu'il avait pris pour compagnon, s'arrêtèrent à un endroit voisin de Dagana et s'y reposèrent jusqu'au lendemain. Depuis, cet endroit est nommé *Diâlo-ouâli*, en peul, *Dyalo a passé la nuit*.

Tout près de là, le lendemain, ils arrivèrent à l'habitation florissante de *Dyeou Ndyâye*, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière indigène de Dagana, nommé Ndyeou, en souvenir de Dyeou, qu'on dit y avoir été la première enterrée.

Dyèou Ndyâye était petite fille du fameux cultivateur *Demba Ouâr Ndyâye*¹, de *Gandyâye*, village qui appartenait alors au Sine et fait aujourd'hui partie du Sâloum. Dyèou était une favorite de Ndyadyane Ndyâye, qui lui avait donné la jouissance d'un vaste territoire autour de son habitation. Elle connaissait le caractère de Ndyadyane, et combien profond était le chagrin que lui avait causé le mariage dont était né Barka. Elle conseilla donc à celui-ci, en présence de Dyalo, de ne se présenter à son frère qu'après avoir fait sonder, par un envoyé, ses dispositions présentes à son égard. *Doum Dagui!* (*ceci est conforme à la loi*) remarqua Dyalo, en peul. Ceci se dit, en Ouolof, *Dagan-na*, d'où le nom du village de Dagana, qui ne fut fondé que longtemps après.

Il fut donc convenu que Dyalo irait faire part à Ndyadyane des intentions de son frère, qui attendrait chez Dyèou le résultat de cette démarche.

Le message apporté par Dyalo souleva à Mboy-ou-Gar une émotion générale. Tout le monde se demandait ce que le Bour Ndyâye allait faire de son frère, lorsque, tout à coup, Ndyadyane mit fin à cette émotion en émigrant au Dyolof et en éta-

1. Demba, fils de Ouâr Ndyâye. Ouâr Ndyâye passe pour avoir fondé Gandyâye à une époque indéterminée mais très antérieure de la fondation de l'Empire Dyolof. Il ne paraît pas possible de l'identifier avec le roi islamisateur du Tekroul dont parle El Bekri. Son fils Demba a laissé dans la légende le souvenir d'un très grand cultivateur. On raconte qu'il fut pris, un jour, d'une telle rage de culture qu'il poussa son travail jusque dans la mer et s'y noya.

blissant Barka vice-roi du Ouâlo. Après de longues audiences secrètes avec les principaux notables de Mboy-ou-Gar, Ndyadyane avait en effet déclaré qu'il ne pouvait, ni chasser son frère, ni déroger au point d'admettre qu'il se présentât devant lui. De là date la coutume interdisant toute entrevue entre les rois des pays de Ouâlo, Dyolof, Cayor, Baol, Sine et Sâloum, autrement que dans des cas obligatoires, tels que déposition ou malheur analogue.

Il fut convenu, à la demande de Ndyadyane, que l'on saluerait Barka du nom de Ndyâye, que l'on avait adopté pour lui. Ndyadyane marquait ainsi sa répugnance pour le nom de Bô qui était celui de Mbarik. Ce désir fut si bien observé que la coutume se maintint de donner aux Brak le nom de Ndyâye et de les saluer par la formule *Tàs Ndyâye, grâce à Ndyâye!* Cependant la coutume ne s'étendit pas aux autres membres de la famille royale et ils continuèrent de porter pour nom de *guényo* Bodye, qui dérive de Bo.

Dans son émigration vers le Dyolof, Ndyadyane Ndyâye emmena avec lui un homme marié de chacune des principales familles de Mboy-ou-Gar et de nombreuses gens de ce village et des environs. Ses étapes furent Mop, Mouye, Kankett, Nodi, au Ouâlo, puis Ndyayène, Ndyayene-sa-Bour et Katite, nom du village fondé dans le Dyolof par Dyolof-Mbing et voisin de Yang-Yang. Dyolof-Mbing remit le commandement du Dyolof à Ndyadyane qui prit alors le titre de Bour-ba-Dyolof. Il fonda ensuite Tyeng qui fut sa capitale et celle de la plupart de ses successeurs et, plus tard, des Bour-ba qui, après la dislocation, ne commandaient plus que le Dyolof. Des gens instruits disent que Tyeng fut fondé par le roi Biram Ndyémé Koumba, mais c'est là une erreur.

Barka se rendit à Mboy-ou-Gar et fut reconnu vice-roi dans les conditions que nous avons dites (1251). De son nom vient le titre Brak.

En 1255, les sept filles de Haram Boubakar, ayant avancé en âge, s'étaient rendues très populaires. Leur beauté et leur générosité leur avaient conquis l'amour du peuple. Brane-ou-Gouyar, le village de la rive droite où elles vivaient, était devenu le rendez-vous de beaucoup de monde. Un cadeau important qu'elles firent à Moyo¹, souche d'une famille *mène* Seb du troisième ordre de noblesse, tourna si bien les fêtes qu'un vent de révolte soufflait de tous côtés. On murmurait que mieux valait une reine riche qu'un roi sans fortune.

Alors Barka Bô appela Dyâo et son fils Nlanye. Il dit à Dyâo en peul : *Dyogo mâyo, Tiens le fleuve!* C'était une façon de le charger de tenir les communications entre les deux rives pendant les troubles qui menaçaient d'éclater. De là vient le titre de Dyogomâye que porte un des présidents des électeurs des Braks.

A Nlanye Dyâo, Barka dit : *dyogo dine, tiens la loi!* c'était lui dire, en prévision d'un soulèvement : « Maintiens l'ordre et la paix ». De là vient le titre de *Dyaou-dine*, porté depuis par celui des trois présidents des électeurs des Braks que son pouvoir politique rendait le plus puissant.

Il est inutile d'ajouter que les recommandations faites par Barka Bô à Dyaô et à son fils, tendaient à s'assurer leur concours pendant la révolte qu'il sentait se préparer contre son autorité.

Les efforts de l'intelligent et influent Dyâo ne tardèrent pas à mettre un obstacle infranchissable aux malheurs qu'auraient causés les intrigues ourdies contre le vice-roi du Ouâlo. Il lui fit obtenir la main de Fadouma Youmeyga, veuve d'Isma,

1. Moyo, dit la légende, était une femme de Mboy-ou-Gar qui, étant allée aux environs de l'étang de Ouël chercha de la paille à tresser des nattes, fut la première de ce village à voir les filles de Boubakar-ibn-Amar. Aram Bakar devint son amie intime et lui fit un jour cadeau d'un moud d'or. Quand elle eut reçu ce cadeau, Moyo prit Aram Bakar par le poignet et lui dit : « A partir d'aujourd'hui, je te tiens pour amie comme je te tiens maintenant ». (*Yoro Dyâo*).

chef des Peuls Ouodàbé. Barka eut d'elle les enfants que nous avons déjà nommés, héritiers de son trône et de toutes ses prérogatives.

Barka étant ainsi devenu le chef de la famille de Haram Boubakar, le calme se rétablit partout.

« La tradition représente Ndyadyane Ndyâye, lors de sa capture, en un beau jeune (homme) d'une belle taille ; elle dit que ni les vêtements blancs ni son corps, n'étaient mouillés quand il était dans l'eau ».

Appendice I.

Au Fouta, la même légende, avec des héros différents, explique l'origine de la tribu des Lidoubé Dyam.

Un arabe originaire de Médine, nommé Ahmed Fadala (Fadel-Allah), vint un jour s'établir au village de Ndyawara et le chef du village lui donna sa fille en mariage. Il en eut un fils, puis mourut.

Après l'avoir longtemps attendu à Médine, le frère d'Ahmed Fadala partit à sa recherche et ayant appris qu'il s'était établi à Ndyawara, s'y rendit. Il n'y trouva plus Ahmed, mais on lui présenta l'enfant. Il le prit dans ses bras et, reconnaissant à sa ressemblance qu'il était bien de son sang, s'écria : « *ásali ! ásali !* ». Les Toucouleurs, ne comprenant pas l'arabe, crurent qu'il prononçait le nom de l'enfant et que *li* était le nom de sa famille, et, par la suite, ils nommèrent l'enfant Dyam Li et il fut l'ancêtre des Lidoubé Dyam.

Dyam Li devint cadi de Ndyawara, mais beaucoup de gens furent mécontents de voir cette charge donnée au fils d'un étranger, et il dut quitter le village avec quelques élèves.

Il partit avec eux et se rendit à Tyila, sur la rive droite du Sénégal, en face de Saldé. Il trouva là des Peuls, les *Dyaôbé Dindi*, qui n'avaient ni troupeaux ni cultures et vivaient de chasse et de pêche ; ils creusaient dans la terre de grandes fosses et y vivaient. Quand il fallait se partager le produit de la pêche faite en commun, les *Dyaôbé* se disputaient toujours et se battaient souvent ; quelquefois des hommes étaient tués. S'étant rendu compte de ce qui se passait, Dyam Li fit lui-même le partage du poisson et les querelles furent évitées. Les Peuls reconnaissants lui permirent de s'établir auprès d'eux.

Cet endroit de la vallée était alors couvert de forêts. Dyam Li fit sur de l'eau des opérations de magie et, de cette eau (*áye*) remplit un vase, puis il se rendit à la forêt. Il aspergeait les arbres avec l'eau magique et les arbres qu'elle touchait se desséchaient et mouraient. Il défricha ainsi de vastes étendues de terrain. Les *Dyaôbé* lui dérobèrent un peu de cette eau et défrichèrent eux aussi des terrains, mais moins étendus. Tous, ensuite, se mirent à cultiver, et telle fut l'origine des droits des Lidoubé Dyam et des *Dyaôbé Dindi* sur les terrains qu'ils possèdent dans cette région.

(*Abdoullaye Kane*).

Appendice II.

Les Berbères durent, de bonne heure, islamiser, du moins partiellement, les Ouolofs. Au xv^e siècle, Cada Mosto trouva leurs chefs observant, froidement il est vrai, la foi musulmane, qu'ils perdirent d'ailleurs bientôt au contact des chrétiens. Cependant la notion d'un Dieu unique, qu'ils nommaient *Yalla*, s'était répandue dans la masse restée païenne ; notion plus ou moins vague, qui n'avait fait que se superposer aux croyances populaires. Les Ouolofs païens ne rendaient de culte qu'à leurs génies familiaux, ou *Ntambe*, intermédiaires à leur portée entre eux et ce Dieu lointain.

Chaque famille avait un *Ntambe* particulier, quelquefois plusieurs. Chez les nobles, aux *Ntambe* de la famille paternelle s'ajoutaient ceux de la famille par filiation utérine.

Les Ouolofs considéraient leurs *Ntambe* comme des esprits, mais pouvant prendre une forme sensible et se manifester matériellement. Un phénomène insolite, une trace inexplicable : manifestations du *Ntambe*. Un animal étrange qui apparaît, un arbre, une pierre de forme ou de dimensions remarquables : personifications du *Ntambe*. La plupart croyaient que leurs *Ntambe* hantaient de préférence un endroit, et y faisaient leurs sacrifices.

Le culte des *Ntambe* était exercé par les *Yahouminbini*, prêtres, magiciens et devins. Les *Yahouminbini* ne formaient pas une caste à part ; il y en avait de tous les clans, car il suffisait d'étudier auprès de l'un d'eux pour devenir *Yahouminbini*, mais leur savoir se transmettait habituellement de père en fils. Les grandes familles avaient des *Yahouminbinis* attachés à leur service particulier.

Les Ouolofs croyaient les *Yahouminbinis* imprégnés d'un pouvoir magique qui leur était donné par les *Ntambe*, lesquels tenaient eux-mêmes leur puissance de *Yalla*.

(d'après *Yoro Dyáo.*)

(A suivre).

SUR LA FILIAISON DES CHIFFRES EUROPÉENS MODERNES ET DES CHIFFRES MODERNES DES ARABES

Par M. J.-A. DECOURDEMANCHE (Paris).

L'origine indienne des chiffres arabes, l'origine arabe des chiffres européens modernes, constituent une tradition constante.

Une conclusion, à notre avis erronée, est tirée de ce double énoncé, quand on considère les chiffres européens modernes comme issus des chiffres arabes modernes et cela par suite d'un simple rapprochement entre les formes actuelles des uns et des autres. Comparer ces formes, sans tenir compte de celles antérieures dans l'un et l'autre groupe est, ce nous semble, une méthode par trop simpliste.

Prendre pour base les anciennes formes successives pour arriver, par voie de comparaison, à celles actuelles, nous paraît être une marche plus régulière et plus sûre. En suivant cette voie, nous avons été amenés à penser que les formes actuelles de nos chiffres provenaient, non point de modifications apportées à la série de chiffres actuellement d'un usage constant dans l'écriture arabe, mais d'une autre série, celle des chiffres Gobar, employée autrefois par les Arabes, simultanément avec celle dominante actuelle, mais utilisée plus spécialement alors par les Arabes du Magreb, les Arabes occidentaux, particulièrement en relations avec les peuples européens.

Ainsi deux séries parallèles de chiffres, restées co-existantes pendant une longue période, ont abouti, d'après nous, l'une aux chiffres européens modernes, l'autre aux chiffres de l'écriture arabe moderne. Cette dernière série a, selon toute vraisemblance, été transmise, aux arabes, par les grecs du Bas-Empire. Hâtons-nous de le dire, l'origine de l'une et l'autre série serait également indienne, comme les arabes eux-mêmes le déclarent.

Ces prémices posées, nous allons étudier la filiation de l'une et l'autre série de formes. Nous donnerons le nom de groupe Gobar-européen à celle dont nos chiffres actuels paraissent provenir et celle de groupe Gréco-Arabe à celle dont les chiffres de l'écriture arabe moderne nous semblent être issus.

CHAPITRE I

Filiation des chiffres européens modernes.

Avant de suivre les transformations par suite desquelles les chiffres Gobar¹ ont abouti aux chiffres européens modernes, il importe de préciser, tout d'abord, les formes des chiffres Gobar. Ensuite nous rapprocherons ces formes de celles

1. Dans le n° du *Journal Asiatique* d'oct.-nov. 1854, p. 350, M. Wœpcke donne, pour étymologie au mot Gobar, le nom de *غبار* *gobar*, sable, en raison du fait que le calcul par écrit était dénommé *gobâri* parce qu'on l'exécutait originairement sur du sable fin.

des chiffres indiens exprimant les mêmes nombres. Une fois établie ainsi l'origine indienne des chiffres Gobar, nous examinerons par quelles modifications ces chiffres sont passés pour aboutir aux formes actuelles de nos chiffres.

§ 1. — FIXATION DES FORMES DES CHIFFRES GOBAR.

Dans son *Mémoire sur la propagation des chiffres indiens* (Paris, 1863, in-8°), M. Wœpcke (pages 31 et suivantes) cite une notice insérée par lui dans le cahier de mars 1862 du *Journal Asiatique*, notice où il a donné la description de trois manuscrits arabes, alors récemment achetés par la bibliothèque impériale.

Cela fait, M. Wœpcke (p. 32) donne la traduction de vers extraits du manuscrit II de la notice de 1862 ci-dessus citée, vers qui font partie d'un commentaire, composé par El-Kalaçadi, sur le traité d'arithmétique pratique intitulé *Talkhis*, par Ibn-el-Banna. Ces vers fixent comme suit la forme des chiffres dits Gobari par l'auteur.

« Ce sont un *elif* en un *ya* (lire *ha*) puis le mot *hidj'joun*, après cela le mot *awoun* et, après *awoun*, on trace un *aïn*.

« Ensuite un *hè* et, après le *hè*, apparaît une figure qui, lorsqu'on l'écrit, ressemble à un fer dont la tête est recourbée.

« Le huitième de ces (signes est formé par) deux zéros (reliés) entre eux par un élif et le *vaw* est le neuvième, par lequel la série est terminée ».

Ces vers ont l'avantage de fixer les formes types des chiffres Gobar, sans avoir à les dégager des variantes des manuscrits, observerons-nous. Ainsi l'on a :

۱ ۲ ۳ ۴ ۵ ۶ ۷ ۸ ۹

M. Wœpcke, continuant la citation, poursuit en traduisant le commentaire des vers qui précèdent :

« La figure du *ha* n'est pas pure. Voici la forme des neuf signes ».

Nous reproduisons celle-ci telle que la donne M. Wœpcke p. 36 de son *Mémoire* :

1	2	3	4	5	6	7	8	9
۱	۲	۳	۴	۵	۶	۷	۸	۹

On voit que, pour deux, existent à la fois les formes *ha* et *ya*, puisque le deux que nous venons de reproduire est une forme de *ya* isolé.

Observons, de plus, que M. Wœpcke ne reproduit pas, ce semble, les formes mêmes données par le manuscrit : il déclare utiliser des caractères d'un type de chiffres Gobar que l'imprimerie impériale avait fait graver pour l'impression d'un article inséré par lui, pp. 348 à 384 du cahier d'octobre-novembre 1854 du *Journal asiatique*.

En fait, le caractère pour quatre ne correspond pas à la définition donnée par les vers, qui est le mot *awoun* soit ۴.

Il en est de même pour cinq, défini *aïn* soit ۵.

Enfin huit est défini : deux zéros (reliés) entre eux par un élif qui donne : ۸ et non pas : X.

Ces observations se trouvent pleinement confirmées, au surplus, par une seconde citation donnée par M. Wœpcke, p. 37. Il s'agit d'un extrait d'un commentaire, composé par Hoçain ben Mohammed el Mahalli, sur un traité d'arithmétique pratique d'Abdoul Kadir El-Sakhawi, qui est le deuxième traité du manuscrit III de la notice de 1862. Voici cette citation :

« La préface traite de la forme des figures des *signes indiens*, telle qu'elle a été établie par la nation des Indiens ; et ce sont, c'est-à-dire les signes indiens, *neuf figures* qu'on est convenu de former comme il suit, à savoir : un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, en leur donnant la forme que voici :

١ ٢ ٣ ٤ ٥ ٦ ٧ ٨ ٩

lesquels sont employés chez nous, c'est-à-dire chez les Orientaux, de préférence; mais on en emploie aussi d'autres. Or on est convenu de les former comme il suit :

1 2 3 4 5 6 7 8 9
 ١ ٢ ٣ ٤ ٥ ٦ ٧ ٨ ٩

lesquels sont peu employés chez nous, tandis que leur emploi est très fréquent chez les occidentaux. *Nota bene* : le sens de la phrase de l'auteur est évidemment que tous les deux sont d'institution indienne et telle est la vérité. »

Nous avons donc ici la justification des formes : ٤ pour quatre, ٥ pour cinq, et ٨ pour huit, en concurrence avec celles ٤ quatre ٥ cinq et ٨ huit.

Enfin, p. 40, M. Wœpcke traduit un extrait d'un commentaire, composé par Ali ben Ali Beqr ben Al-Djemal Al-Ançari Al-Meqqi, sur le traité de calcul gobar intitulé *El-Mourchiddah*, le deuxième traité du manuscrit I de la notice de 1862. Nous lisons dans cet extrait :

« Les neuf figures indiennes sont les suivantes :

1 2 3 4 5 6 7 8 9
 ١ ٢ ٣ ٤ ٥ ٦ ٧ ٨ ٩

« ou les suivantes :

1 2 3 4 5 6 7 8 9
 ١ ٢ ٣ ٤ ٥ ٦ ٧ ٨ ٩

Cette citation fournit, pour huit, une variante de forme qui n'est autre que celle du hé ٨ médial de l'alphabet arabe et se trouve constituer le retournement de la forme ٨ déjà rencontrée.

Pour terminer avec les variantes des chiffres gobar, M. Wœpcke (p. 39) cite, comme suite au passage d'Hoçain ben Mohammed el-Mahalli reproduit plus haut, le vers suivant :

« Un elif (١) un hâ (٢) le mot hidjdjoun (٣) le mot awoun (٤) un hé (٥) un waw retourné ٤ deux zéros (٨) et un waw (٩).

On a ainsi, pour sept, une variante ٤.

Et M. Wœpcke ajoute en note :

« On trouve en effet dans une note marginale du manuscrit désigné, dans la notice ci-dessus citée, par le numéro I (il s'agit du commentaire d'Ali ben Abou Beqr) la variante suivante ٤ du chiffre 7. »

De tout ce qui précède il résulte qu'on a, pour chacun des chiffres gobar, les variantes suivantes :

Un : \ elif.

Deux : ٤ (ya) et ٢ (hâ).

Trois : ٣ (hidjdjoun).

Quatre : ٤ (awoun) et ٤ déformation de ٤.

Cinq : ٥ (aïn) et ٥.

Six : ٦ (hè) le hé final mogrebin.

Sept : ٧ le crochet à tête recourbée, le ٨ waw et le waw retourné ٤

Huit : ٨ les deux zéros reliés par un elif, la corruption en forme de hé médial ٤, enfin la corruption de hé médial en ٨.

Neuf : ٩ waw.

Les formes diverses des chiffres Gobar ainsi déterminées nous allons essayer de les rapprocher de celles des chiffres indiens ¹.

1. Notons que la définition, par des lettres de l'alphabet arabe, des chiffres Gobar, a dû nécessai-

§ 2. — ORIGINES INDIENNES DES CHIFFRES GOBAR.

Un. — Ce chiffre, qui est 1, apparaît comme directement apparenté avec le un du devanagari, du pendjabi, de l'hindoustani, du sindhi et du mahratte, qui est १, légèrement relevé vers la droite. La boucle de gauche laisse sa trace dans la tête en flèche de l'élif ۱, ainsi la forme arabe opère un retournement de la boucle, comme l'ouriya qui rend un par ۱.

Deux. — Pour ce nombre, le Gobar fournit les deux formes : ۲ et ۳.

La première se relie directement avec le deux Tamoul de la forme 2 ; la seconde (۳) avec le deux malabar de la forme ۳, relevée à droite.

Trois. — La forme unique de trois Gobar est ۴.

Or le trois malabar ۴ relevé à droite donne ۵, forme directement alliée à celle de trois Gobar.

Quatre. — Pour ce chiffre le Gobar présente ۶ et sa déformation ۷.

Or, pour quatre, les formes sanscrites sont ¹ :

४ I-II^e siècle de J.-C.

५ I-II^e » »

६ VI^e » »

७ VI^e » »

८ 846 de J.-C.

९ IX^e siècle de J.-C.

Or, si l'on prend cette dernière forme et qu'on lui fasse subir le redressement à droite, on a ۱۰, ce qui est absolument la forme Gobar du quatre.

Cinq. — Pour cinq on a ۱۱, qui rappelle aïn initial arabe et ۱۲, qui rappelle l'aïn isolé.

Pour cinq on a, en écriture sanscrite :

१۳ VIII^e siècle de J.-C.

१۴ IX^e » »

१۵ IX^e » »

۱۶ chiffre ५, Mahratte et Sindhi.

Cette dernière forme est en parfaite conformité avec la forme ۱۷ du cinq Gobar, qui apparaît aussi comme une simplification de १۴.

L'on a également en sanscrit, pour cinq :

१۸ IX^e siècle de J.-C.

१۹ IX^e » »

۲۰ Cinq hindoustani, devanagari et pendjabi.

Cette dernière forme et celle ۲۱ retournée expliquent clairement l'aspect ۱۱ du cinq Gobar.

Six. — En Gobar, présente une seule forme, celle ۲.

On trouve, en sanscrit brahmi, les formes suivantes :

२ I-II^e siècle de J.-C.

३ IV-V^e » »

४ VI-VIII^e » »

۵ VII-VIII^e siècle de J.-C.

۶ 595 de J.-C.

۷ VIII^e siècle de J.-C.

remment faire subir à ces dernières une certaine altération, par rapport aux formes indiennes empruntées et prises pour types par le Gobar.

1. D'après Bühler : *Grundriss der Indo-Arischen Philologie*, Strasbourg, in-4°, 1896. Toutes les formes sanscrites de chiffres, comparées ci-après à celles du Gobar, ont été prises dans la Table IX de Bühler, consacrée aux chiffres.

Des formes १ et २ sont nées les formes six du Guzerati ६ et de l'Ouriya ७.

Le six Gobar ६ se relie à toutes et chacune de ces variétés, comme aux formes indiennes modernes telles que ६ Sindhi et Mahratte, ६ devanagari, hindoustani et pendjabi.

Sept. — Présente, en Gobar, trois variétés : १, ७ et ७ son retournement.

Or l'on a :

१ II^e siècle de J.-C.

१ » »

१ Pendjabi.

७ Devanagari, hindoustani, sindhi et mahratte.

La forme gobar १ est en relation directe avec celles १ du II^e siècle et du pendjabi ; celle ७ avec ७ du IX^e siècle et ७ du devanagari, etc.

La forme gobar waw retourné : ७ est née du besoin de ne pas confondre sept soit : ७ avec neuf, qui est ७.

Huit. — A pour type, en Gobar ७, d'où les corruptions ७ hé médial en X.

La forme type ७ est à rapprocher de :

७ A puis 8 Télugu redressée à droite ७.

७ A » 8 Karnata » » ७.

७ A » 8 Malabar » » ७.

७ 8 Tamoul, dépourvue de barre ७¹.

Neuf. — Est en gobar ७ ; elle est à rapprocher du sanscrit brahmi :

७ Valabhi VI-VIII^e siècle de J.-C.

७ Rastrahuta VIII^e siècle de J.-C.

७ Chiffre décimal XI-XII^e siècle de J.-C.

७ Chiffre moderne de Cachemire.

Il est à noter que, en notation moderne, on a, pour neuf, ७ en devanagari, hindoustani et mahratte, par retournement de ७ vaw qui se serait confondu avec ७ vaw, signe employé avec la valeur sept.

Des détails ainsi fournis sur chacun des chiffres Gobar il résulte, à notre avis, la preuve de l'origine indienne de ces chiffres. Au point de vue chronologique, ils apparaissent comme en connexion particulière avec des formes usitées dans l'Inde aux environs du IX^e siècle de notre ère.

Il pourra paraître singulier de voir certains chiffres Gobar provenir de formes sanscrites-brahmi et certains autres des mêmes chiffres être tirés de formes dravidiennes. Cet éclectisme dans le choix des types est contraire à l'habitude de rencontrer une origine unique pour chaque système alphabétique ou numéral.

Pour répondre à ce scrupule, il nous suffira de reproduire la traduction, donnée par M. Woepcke (p. 94 de son *Mémoire*), d'un passage d'Albirouni, géomètre arabe qui écrivait en 1031 de notre ère :

« Les Indiens n'ont pas l'usage d'assigner à leurs lettres un emploi quelconque dans le calcul, comme nous en assignons à nos lettres en les classant suivant l'ordre de leurs valeurs numériques². Et de même que les figures des lettres sont différentes dans les (différentes parties) de leur pays, de même les signes du calcul

1. Ces formes sont données d'après : *Ancient and Modern alphabets of the popular Hindu languages* by Captain Henry Hurknen, London, 1837, gr. in-4°, p. 1.

2. Cette assertion d'Albirouni prouve simplement que, de son temps, la notation alphabétique était tombée en désuétude dans l'Inde.

(varient). Ceux-ci sont appelés *anka*. Ce que nous employons (en fait de chiffres) est choisi parmi ce qu'il y a de mieux chez les Indiens et peu important les formes, pourvu que l'on connaisse les significations qu'elles renferment. »

Il est ainsi prouvé que les Arabes, pour établir leur série numérale, ont fait un choix parmi les formes comprises dans différentes séries indiennes.

§ 3. — TRANSFORMATIONS SUCCESSIVES DES CHIFFRES GOBAR, POUR ABOUTIR AUX CHIFFRES EUROPÉENS ACTUELS.

A. — *Relevé des formes à étudier.* — En vue de l'étude de ces transformations nous allons d'abord réunir, dans le tableau ci-après, les diverses formes successivement rencontrées, pour les chiffres européens, dans les manuscrits.

Apices. — Un premier groupe de formes est celui constitué par celles dénommées « apices » lesquelles se rencontrent toutes dans un même passage, vraisemblablement interpolé, de la Géométrie de Boèce. Les formes des apices varient naturellement selon les manuscrits.

Après avoir reproduit, ligne 1 du tableau, les chiffres Gobar, nous donnons, ligne 2, d'après M. Wœpcke, p. 49 de son *Mémoire*, les formes de manuscrit d'Altdorf, calquées sur le fac-similé qu'en a fait graver Mannert, dans sa dissertation intitulée : *De numerorum quos arabicos vocant, vera origine Pythagorica*. (Nuremberg, 1801, in-4°). Mannert considère ce manuscrit comme du XI^e siècle.

M. Pihan dans son : *Exposé des signes de numération usités chez les peuples orientaux* (Paris, in-8°, 1860), reproduit, p. xx de son introduction, les figures des apices d'après une note publiée par M. Vincent dans le tome XVI, 2^e partie, des *Notices et Extraits des Manuscrits*. Nous donnons ces figures lignes 3 et 4.

Ensuite nous reproduisons, ligne 5, d'après Pihan, p. xxii, les signes dits : apices de Boèce, tirés de l'article *chiffres*, dans l'*Encyclopédie moderne*, publiée par MM. Didot frères (Paris, 1853, in-8°, t. IX).

Ligne 6 nous présentons les formes données par M. Wœpcke, p. 10 de son ouvrage : *Sur l'introduction de l'arithmétique indienne en Occident* (Rome, in-4°, 1859), d'après le manuscrit ancien fonds latin 7.377 C de la Bibliothèque nationale.

Enfin, ligne 7, nous donnons les formes des apices, fournies par sir E. Clive Bayley dans *On the genealogy of the modern numerals* (London, in-8° s. d.) part II, table III, d'après Cantor.

Latins. — Les chiffres tirés des manuscrits latins, lignes 8 à 11 et ligne 14, sont donnés d'après Pihan (p. xxiii de l'introduction), lequel les a pris de la Pl. VII du T. II, p. 256, des *Éléments de paléographie* de M. Natalis de Wailly (Paris, 1838, in-8°).

Ligne 15 nous donnons les chiffres latins du XV^e siècle donnés p. 164 du *Manuel de Paléographie* (Paris, in-4°, 1892, p. 164), de M. Maurice Prou, comme empruntés à Wattenbach, *Anleitung zur lateinischen Palæographie* (4^e éd., Leipzig, 1886, in-4°).

Planude. — Les signes de la ligne 12 sont donnés d'après sir E. Clive Bayley, plate I, tableau VI, ligne 4, lequel les indique comme la variante A, tirée par Cantor d'un manuscrit de Planude.

Aben Ezra. — Enfin, la numération ligne 13 est tirée de la p. 126 d'un travail de M. Léon Rodet sur les notations numériques et algébriques antérieures au XVI^e siècle, à propos de l'arithmétique d'Aben-Ezra, travail inséré dans les *Actes de la Société de Philologie* (Paris, in-4°, 1878). Ces chiffres ont été pris par M. Léon Rodet p. 7 du manuscrit hébreu 1052 de la bibliothèque nationale, lequel contient le *Sepher ha-mispar*, traité d'arithmétique d'Abraham Aben-Ezra.

Tableau des formes des chiffres dans le groupe gobar européen.

	un	deux	trois	quatre	cinq	six	sept	huit	neuf
1 Gobar.....	1	٢ ٢	٣ ٣	٤ ٤	٥ ٥	٦	٧ ٧	٨ ٨	٩
2 Apices Altdorf...	I	٢	٣	٤	٥	٦	٧	٨	٩
3 — Vincent...	I	٢	٣	٤	٥	٦	٧	٨	٩
4 — — ...				٤ ٤		٦ ٦			
5 — Didot.....	J	٢	٣	٤	٥	٦	٧	٨	٩
6 — Wœpcke..	1	٢	٣	٤	٥	٦	٧	٨	٩
7 — Cantor....	J	٢	٣	٤	٥	٦	٧	٨	٩
8 Latins XII ^e s. A..	1	٢	٣	٤	٥	٦	٧	٨	٩
9 — XII ^e s. B..	1		٣	٤	٥	٦	٧		٩
10 — XIII ^e siècle.	1	٢ ٢ ٢	٣	٤	٥	٦	٧	٨	٩
11 — XIV ^e — .	1	٢	٣	٤	٥	٦	٧	٨	٩
12 Planude Cantor..	1	٢	٣	٤	٥	٦	٧	٨	٩
13 Aben Ezra.....	1	٢	٣	٤	٥	٦	٧	٨	٩
14 Latins XV ^e siècle.	1	٢	٣	٤	٥	٦	٧	٨	٩
15 — XV ^e — .	1	٢	٣	٤	٥	٦	٧	٨	٩

B. — Transformations successives des chiffres Gobar. — Pour nous, ces transformations, nous l'avons dit, ont abouti aux formes modernes de chiffres usitées en Europe.

En vue de démontrer cet énoncé, nous allons suivre les transformations de chaque chiffre.

Un. — Pour ce chiffre il suffit, pour se convaincre de l'identité de formes depuis le Gobar jusqu'à nos jours, d'un coup d'œil jeté sur la colonne consacrée à « un ».

Deux. — Le Gobar ٢ explique directement les formes des lignes 2 à 11; le ٧ de la ligne 10 est évidemment une simplification de ٢; de ce dernier type sortent d'abord, chez Planude et Aben-Ezra, lignes 14-15, la forme Z puis celles du XV^e siècle (lignes 12 et 13) : qui sont, en somme, les mêmes que celles du deux actuel.

Trois. — Entre le Gobar ٣ et l'apice d'Altdorf ٣ la différence paraît résulter simplement d'une préoccupation calligraphique. Si ٣ de la ligne 3 est penché à droite en ٣ on a une simple variété d'Altdorf ٣. Cette dernière forme relevée en ٣ et harmonisée calligraphiquement en ٣ explique l'apice de Didot.

L'apice de Wœpcke ٣, penchée à gauche, donne ٣; c'est là évidemment une variété de la forme d'Altdorf.

L'apice de Cantor ٣ est clairement une simplification d'Altdorf.

La forme de trois du début du XII^e siècle ٣ est un relèvement à droite de l'apice d'Altdorf.

Si cette forme du XII^e siècle est placée comme celle d'Altdorf on a ٣. En adoucissant les angles on obtient ٣ et, par simplification ٣. Cette dernière forme explique le ٣ du XII^e siècle et ses variétés, lignes 10 à 15, qui aboutissent au trois actuel.

Quatre. — La forme gobar ٤ devient, dans l'apice d'Altdorf, ٤ où l'origine

tirée du gobar apparaît avec clarté. L'apice de Vincent, B penchée à gauche B rend exactement le gobar ; puis on a C simplification de C pour C . Dans l'apice C de Wœpcke la parenté avec le gobar C apparaît clairement ; il en est de même de C chiffre latin du XII^e siècle. Les formes B B B penchées à gauche, donnent B B B alliées à C pour C .

De C de la ligne 6 on arrive (par simplification en C puis C) aux formes C C des lignes 10, 11, 12, 13 et 14 ; la forme C de la ligne 11, redressée à gauche, explique C du XV^e siècle. Par amplification C devient 4, qui a donné naissance à la forme actuelle de quatre 4.

Cinq. — Le cinq gobar C est, en fait, identique aux diverses formes données dans la colonne « cinq ». La forme ligne 12 soit C résulte d'une tendance anguleuse donnée à une forme telle que C de la ligne 11. La forme 5 vient, par écrasement du crochet supérieur, de celle C du début du XV^e siècle. Cette forme 5 est l'origine de notre cinq actuel.

Six. — Pour ce chiffre on reconnaît, de suite, par une simple inspection de la colonne « six », l'identité constante de la forme, du Gobar jusqu'à nos jours. Les variétés en P I et P proviennent d'un retournement qui de P a fait P ; ce retournement avait pour but de donner à « six » une forme parallèle, mais inverse de celle du cinq, qui était C ou C . De L (ligne 6) est né le 6 moderne.

Sept. — Sauf dans le latin du XII^e siècle, ligne 8, qui a fait, par retournement, V de A , cette dernière forme, qui a passé par A A et A pour aboutir à 7 du XV^e siècle (qui est encore la forme moderne), est restée celle dominante. Or l'on conçoit immédiatement le lien entre sept gobar 7 et les formes successives A A A puis 7.

Huit. — Se relie directement, dans toutes ses formes inscrites à la colonne « huit » avec celle Gobar X issue elle-même de 9 . Notons que la forme gobar, en hé médial arabe 9 , est citée par M. Prou, d'après Wattenbach, comme usitée dans les manuscrits latins du XII^e siècle, soit 9 où le hé est retourné.

Neuf. — Sauf les cas de retournement des lignes 3, 5 et 8, et la forme, penchée à droite de la ligne neuf, le chiffre neuf est resté constant dans sa forme, du Gobar jusqu'à nos jours : 9 Gobar ; 9 moderne.

De cet examen des formes successives des chiffres de un à neuf, en partant des types fournis par le Gobar, lui-même issu de formes indiennes comme nous pensons l'avoir prouvé, nous croyons pouvoir tirer les conclusions suivantes :

1^o Les chiffres modernes européens proviennent de modifications apportées, avec le temps, aux formes des chiffres Gobar ;

2^o Comme ces derniers sont vraisemblablement tirés de formes indiennes usitées vers le IX^e siècle, les formes les plus anciennes de nos chiffres ne sauraient remonter au-delà de cette époque approximative.

3^o Comme, en fait, il n'a été trouvé aucune trace jusqu'ici, de la substitution des chiffres décimaux aux chiffres romains, dans des manuscrits européens, avant le XI^e siècle, c'est vraisemblablement vers cette dernière époque que doit être placée l'introduction en Europe des chiffres décimaux, dits chiffres arabes, lesquels, d'après nous, ne sont autres que les chiffres Gobar.

4^o Comme les formes des chiffres dits « apices de Boëce » dérivent directement des chiffres Gobar ; comme d'autre part, ces mêmes apices sont clairement de simples variétés des formes des chiffres usités dans les manuscrits latins des mêmes époques que les manuscrits de la géométrie de Boëce, on peut en conclure que les apices ne datent que du XI^e siècle de notre ère.

5^o Par suite, le passage de la géométrie de Boëce, où sont données les formes des apices, constitue simplement une interpolation ; l'on ne saurait donc, en se

basant sur ce même passage, attribuer à l'école de Pythagore l'invention des formes de chiffres dont dérivent les formes actuelles de nos chiffres, ensuite (et par voie de conséquence) : 2° l'invention de la valeur de position ; 3° enfin, par une nouvelle extension, l'invention du zéro.

CHAPITRE II

Filiation des chiffres des arabes modernes.

Pour nous les chiffres actuellement en usage chez les peuples musulmans constituent une série de formes parallèles à celles des chiffres Gobar ; l'une et l'autre série dérivent de formes indiennes, mais le Gobar a surtout été employé chez les Arabes occidentaux, dans le Magreb, tandis que la série parallèle, après avoir été particulièrement en usage parmi les Arabes d'Orient, a fini par supplanter le Gobar, même dans le Magreb.

Commençons par relever les formes de cette seconde série que nous distinguerons de l'autre en la désignant sous le nom de groupe gréco-arabe.

§ 1. — FORME DES CHIFFRES DANS LE GROUPE GRÉCO-ARABE.

Dans le tableau donné ci-après nous relevons ces formes d'après les éléments fournis par divers auteurs.

Planude, ligne 1, nous donnons les chiffres de Planude, d'après M. Rodet, *op. cit.*, p. 92.

Manuscrits grecs. Page 27 de son *Introduction de l'arithmétique indienne*, M. Woepcke donne quatre variétés de chiffres, d'après un même nombre de manuscrits grecs de l'arithmétique de Planude, ancien fonds grec de la Bibliothèque nationale. Nous reproduisons, ligne 2, les chiffres du manuscrit 2509, xiv^e siècle ; ligne 3, ceux du Ms. 2381, xv^e siècle ; ligne 4, ceux du Ms. 2428, xv^e siècle ; ligne 5, ceux du Ms. 2382, xvi^e siècle.

Neophytus, ligne 6. Nous donnons les signes de Néophytus d'après Cantor, tels qu'ils sont reproduits par Clive Bayley, *op. cit.*, part. II, plate I, tableau VI, ligne 2.

Aben Ezra, ligne 7, nous donnons, d'après M. Rodet, les signes désignés par Aben-Ezra sous le nom de lettres indiennes.

Enfin, ligne 8, sous les variantes modernes des chiffres usités chez les peuples musulmans qui emploient l'écriture arabe.

Tableau des formes des chiffres dans le groupe gréco-arabe.

		un	deux	trois	quatre	cinq	six	sept	huit	neuf
1	Planude Rodet.....	ι	ρ	ω	ϕ	θ	γ	ν	λ	ϑ
2	— 2,509.....	ι	ρ	ω	ϕ	θ	γ	ν	λ	ϑ
3	— 2,381.....	ι	ρ	ω	ϕ	θ	γ	ν	λ	ϑ
4	— 2,428.....	ι	ρ	ω	ϕ	θ	γ	ν	λ	ϑ
5	— 2,382.....	ι	ρ	ω	ϕ	θ	γ	ν	λ	ϑ
6	Neophytus.....	ι	ρ	ω	ϕ	θ	γ	ν	λ	ϑ
7	Aben Ezra.....	ι	ρ	ω	ϕ	θ	γ	ν	λ	ϑ
8	Formes modernes.....	1	ρ	ω	ϕ	θ	γ	ν	λ	ϑ

Telles sont les diverses variantes dont nous avons pu avoir connaissance.

§ 2. — RECHERCHE DE L'ORIGINE INDIENNE DES CHIFFRES GRÉCO-ARABES.

Pour nous le gréco-arabe a choisi ses types dans des formes indiennes très voisines de celles utilisées par le Gobar.

Un. — Pour ce nombre l'identité est complète avec le Gobar, l'origine doit donc être considérée comme identique.

Deux. — La forme tamoule $\underline{\text{e}}$ déjà utilisée dans une variété du Gobar donnerait, retournée S , avec la hampe on a S qui est le deux de Planude, ligne I, mais cette forme se serait facilement confondue avec quatre de la même ligne qui est P , avec la seule différence que le crochet est attaché au milieu de la hampe au lieu d'être fixé à son extrémité.

Vraisemblablement, sans doute pour éviter la confusion, la forme P a été simplifiée en p comme on la trouve ligne 2, puis elle est devenue P en attachant le crochet au milieu de la hampe.

Peut-être cependant, avec un peu plus de probabilité, la forme P résulte-t-elle de la forme Gobar τ simplement relevée à gauche, d'où P , puis P du Gréco-arabe.

Trois. — Si l'on penche à gauche le Gobar $\bar{\text{z}}$ on a W . Il suffit d'arrondir cette forme en w , comme le tracé du kalam y porte naturellement, pour expliquer toutes les formes du trois gréco-arabe.

Quatre. — Sans erreur possible, ce nous semble les formes de quatre, en gréco-arabe, se relient directement au Gobar و et à sa déformation ع .

Cinq. — On a pour cette forme, en Gobar, les deux variantes c et g . Les formes gréco-arabes se relient à cette dernière, indiquée plus haut comme apparentée à q cinq décimal sanscrit du IX^e siècle, à z cinq moderne Mahratte et Sindhi. On a en effet, en gréco-arabe f ou q , puis, par retournement de q la forme B . De f , en le couchant, on obtient w , d'où le moderne Δ qui, en passant par O a abouti à O . Quant à g , soit hé médial, parfois observé en persan moderne, il paraît venir de la forme B . Le moderne g se relie aux formes 1 et 2 du tableau.

Six. — En étudiant le Gobar nous avons cité une forme issue de e celle q constatée au VIII^e siècle de J.-C., ici la déformation de e en q est évidente. Une déformation identique de e gobar, activée par la propension à l'emploi de la hampe, constante en gréco-européen, a, selon toute apparence, transformé le e Gobar en q , ce qui expliquerait le six gréco-européen, qui est q , puis q en faisant glisser le crochet de l'extrémité vers le milieu de la hampe.

Sept. — La forme Gobar r est apparentée avec la forme sanscrite r qui s'est transformée, dans le Sud, en r . Il a suffi d'égaliser la forme en v pour avoir le sept gréco-arabe v .

Huit. — Comme huit, dans une variété du Gobar se présentait en x et que sept avait utilisé en v la partie supérieure de la forme, l'analogie a pu conduire à simplifier celle-ci, à ne conserver que la base A , qui fournissait ainsi, par contraire, un parallèle à la forme adoptée pour sept, qui est v .

Notons que x , irrégulièrement formé en X expliquerait Δ puis A .

Neuf. — La forme, pour ce chiffre, est évidemment identique, d'aspect et d'origine, à celle du Gobar.

Au moyen des rapprochements qui précèdent, nous pensons avoir mis en lumière l'origine indienne des chiffres du groupe gréco-arabe. Selon toute vraisemblance ces chiffres seraient plutôt nés d'une modification apportée au type Gobar que d'un emprunt direct à des formes indiennes.

En général, notons-le, le chiffre gréco-arabe ne se rencontre guère que dans

des manuscrits de dates postérieures à celles des plus anciens de ceux qui fournissent la numération Gobar.

Toutefois M. Woepcke, p. 49 de son *Mémoire*, donne une série de chiffres tirée par lui d'un manuscrit de Chiraz, auquel il assigne la date de 973 de notre ère.

Il est évident, à la simple inspection de ces chiffres usités dans ce manuscrit, que ceux de un à quatre appartiennent au groupe Gobar-européen et ceux de cinq à neuf au groupe gréco-arabe. Le copiste de Chiraz a donc composé sa numération d'un choix opéré par lui entre les deux systèmes; elle n'est donc pas originale et ne saurait être considérée comme un type explicatif de l'un et de l'autre; elle est donc postérieure à tous deux.

En fait la date de 973 est celle de la rédaction du manuscrit de Chiraz, reproduite par le copiste. Celle où le manuscrit a été copié est postérieure d'au moins deux siècles à la date indiquée. Le copiste a employé des formes de chiffres usitées de son temps; il n'a pas reproduit celles utilisées par son auteur. La série des chiffres du manuscrit de Chiraz est donc sans intérêt chronologique.

Le fait du maintien, sur une copie, de la date du manuscrit suivi par le copiste est des plus fréquents, rappelons-le, chez les orientaux.

Nous nous croyons donc autorisé à penser, jusqu'à ce qu'un document plus probant que celui de Chiraz ait été apporté au débat, que la série des chiffres Gobar a précédé celle des chiffres du groupe gréco-arabe. L'examen des formes, dans l'un et l'autre groupe, porte même à croire, comme nous l'avons dit, que celles gréco-arabes sont issues des formes du Gobar. La transformation semble s'être opérée par l'intermédiaire de l'emploi du Gobar dans les manuscrits grecs d'auteurs du Bas-Empire, comme Planude et autres, où il se serait déformé. De ces formes altérées résulteraient celles en usage dans l'écriture arabe moderne.

Conclusions.

Du travail qui précède nous nous croyons autorisé à tirer les conclusions suivantes :

- 1° Les chiffres Gobar dérivent de formes indiennes ;
- 2° Les chiffres européens modernes dérivent des formes Gobar et non de celles des chiffres arabes modernes ;
- 3° Les chiffres arabes modernes sont alliés à des formes indiennes ;
- 4° Ces mêmes chiffres apparaissent plutôt comme résultant d'altérations grecques des formes du Gobar que d'un emprunt arabe direct à des formes indiennes.
- 5° Les Arabes ont donc emprunté aux manuscrits grecs les formes modernes de leurs chiffres.

COMMUNICATIONS

NOTES SUR L'ETHNOGRAPHIE DES GHIMIRRA

DE L'ÉTHIOPIE MÉRIDIONALE

par M. le D^r George MONTANDON (Neuchâtel).

Parmi les observations recueillies par le conférencier au cours de son voyage d'exploration, de 1909 à 1911, dans le sud-ouest éthiopien, il en a choisi quatre, dont trois se rapportent au peuple des Ghimirra, qui forment une transition entre les Nigritiens et les Ethiopiens.

a) *Tatouages et cicatrices chez les Ghimirra.* — Chez les Ghimirra, les tatouages se pratiquent généralement sur le dos et la poitrine. Ils ne s'obtiennent pas au moyen de couleurs, mais par la propriété qu'a la peau du noir de former, par la cicatrisation de blessures, des *kéloïdes*.

Une condition quasi-nécessaire à la formation du kéloïde est l'âge adulte du sujet car, de façon générale, les processus de régénération se faisant d'une façon plus tumultueuse chez l'adulte que chez l'enfant, une même blessure produira après guérison : chez le premier une surélévation de la peau (kéloïde), chez le second une cicatrice plate. La non production de kéloïdes chez l'enfant est contrôlable par le fait suivant. Chaque enfant ghimirra subit en bas âge une incision verticale sur la glabelle et la racine du nez — pratique dont le voyageur n'a pu apprendre la raison ou l'explication et qui est apparemment superstitieuse ; or cette cicatrice, qui subsiste toute la vie, ne donne jamais lieu à la formation d'un kéloïde.

Le tatouage se pratique donc à l'âge adulte. Il n'est pas le fait d'une coutume superstitieuse et n'a d'autre but que celui d'embellir son propriétaire. Tous les individus n'y sont pas soumis. Chez certains d'entre eux le relief du dessin est plus effacé que chez d'autres.

Les tatouages s'obtiennent soit par piqûre, soit par coupure. Chaque piqûre produit une petite tumeur de la grosseur d'une lentille. Les coupures, plus rares, donnent une surélévation de la peau parfaitement régulière.

Le conférencier fait passer une soixantaine de reproductions de ces tatouages. Ces figures permettent de constater :

1° Que le dessin des tatouages est composé de lignes droites, de lignes courbes (plus rarement) et surtout de triangles. Les tumeurs lenticulaires remplissent tantôt les triangles, tantôt les bordent simplement.

2° Que le dessin, généralement très simple chez les hommes, est parfois d'une grande complexité chez les femmes.

3° Que le dessin n'est pour ainsi dire jamais parfaitement symétrique sur la droite et la gauche du torse.

b) *Ornementation du lobe distendu de l'oreille chez les Ghimirra.* — Le conférencier

montre une série de photographies représentant en grandeur naturelle les ornements que de nombreux Ghimirra introduisent dans le lobe distendu de l'oreille : plaques d'ivoire ornées de dessins au fer rouge chez les hommes, cercles de bois et bouchons d'herbe desséchée chez les femmes. Le plus grand de ces ornements, un cercle de bois, mesure 7 centimètres de diamètre.

c) *Ornementation de l'ombilic chez les Ghimirra.* — Le Dr Montandon a constaté, chez un très petit nombre d'individus seulement il est vrai, que le rebord supérieur de l'ombilic, perforé, portait un anneau de laiton auquel étaient suspendues : soit une double spirale aplatie, soit une minuscule plaque arrondie de même métal. Il n'a pas encore entendu parler d'ornementation analogue de l'ombilic et serait heureux de savoir si le fait a été signalé chez d'autres peuples.

d) *Un culte chez les Galla païens de l'Illou-Babor.* — Le conférencier lit les pages de son manuscrit se rapportant à cette cérémonie dont il a noté sur place toutes les phases. Ces phases, au nombre de huit, se déroulent comme une succession de tableaux au cours desquels les figurantes se groupent à genoux ou debout, en cercle ou en file, et passent par des moments d'extase délirante et d'invocation calme à la divinité. Les femmes seules prennent part à la cérémonie. Le récit est appuyé par la démonstration de vues photographiques.

LES POPULATIONS DE L'OGOOUÉ (GABON)

Par M. G. BRUEL (Paris).

Au cours d'un voyage, fait au début de 1911, entre le Congo et l'Océan, en passant par Franceville et en descendant l'Ogooué, il nous a été possible de recueillir quelques données nouvelles, qui complètent ou rectifient parfois les renseignements que nous avons recueillis lorsque nous avons rédigé la note sur la boucle de l'Ogooué, qui a parue dans la Revue Coloniale en 1911.

Le R. P. Biton, de la mission de Franceville, qui a publié un dictionnaire Ndumu en 1907, a bien voulu nous communiquer les résultats de ses études sur les populations qui habitent l'Ogooué et sur les langues qu'elles parlent.

D'après lui, les diverses tribus du bassin de l'Ogooué parlent des dialectes qui peuvent se rattacher à trois groupes.

Le premier se subdivise en sous-groupe Mfang et en sous-groupe Bakalai.

Le second en sous-groupe Mpongoué et en sous-groupe Gapindji.

Le troisième en sous-groupe Badouma et en sous-groupe Gisira.

On sait que les Mfang se divisent en deux grandes familles les Betsi ou Betchi, qui émaillent leurs discours du mot Mazouna (je dis que...) et les Mékè ou Makeï, qui emploient le mot Makina, qui a même signification.

Le sous-groupe Bakalai, comprend les Bakalai proprement dits, les Ntomboli, les Bangomo et les Bembance ou Mbaoué ou Bangoué. Ces derniers sont plus ou moins apparentés aux Bakota.

Le sous-groupe Mpongoué comprend les Mpongoué, les Adjoumba, les Oroungou, les Nkomi, les Galoa et les Enenga qui tous habitent le Bas-Ogooué.

Le sous-groupe Gapindji comprend les Gapindji, les Simba, les Mitsogho, les Evéa, les Bapoubi, les Okanda.

Le sous-groupe Badouma comprend les Badouma, les Baouandji, les Bandjabi, les Batchangui, les Mindoumou ou Mindoumbo, les Ambété, les Bakaniké et peut-être les Atégoué.

Enfin le sous-groupe Gésira comprend les Gésira ou Echira, les Bavarama, les Machango, les Baloumbo, les Bapouno, les Bayaka, les Bavongo et les Ngové.

Aucune tribu ne s'appellerait Andjiani ou Andjikani. Ce terme de mépris serait un sobriquet donné à des familles Mindoumou, Bakaniké et peut être Bakota, qui ont quitté le bassin de la Sébé, pour échapper aux Ambété (avant l'arrivée des Européens) pour s'installer le long du Lébagny (Ht. Ogooué) près des Baouandji.

Quand aux Ambété ou Oumbetè, ils portent les surnoms suivants : Ombamba, Ambamba et Bambamba, que beaucoup d'Européens leur donnent à tort.

De même le mot Chébo ne serait qu'un surnom, les gens de cette tribu s'appellent entre eux Bessissiou.

Il est inutile de dire que toutes ces tribus se pénètrent souvent les unes les autres, ont des habitats qui s'enchevêtrent et que souvent des mariages mixtes les fusionnent plus ou moins, ce qui complique beaucoup toutes les études ethnographiques.

ANALYSES ET NOTICES

W. P. LIVINGSTONE, *The Race Conflict. A study of Conditions in America*, 185 pages, Londres, Sampson Low, Marston et Co, 1911.

L'auteur, qui a publié autrefois un livre sur la race noire en Jamaïque, déclare présenter les résultats d'une enquête impartiale et approfondie sur le problème nègre aux États-Unis. L'origine et la perfectibilité des races sont encore peu connues. L'antipathie des Américains blancs contre les noirs repose sur des opinions populaires, sur la conviction que la race noire est essentiellement inférieure et qu'elle ne s'assimile le progrès que sous la pression directe et sous l'influence continuelle de la race blanche. Le nègre serait, d'après cette conception, un produit fini de l'évolution, et il ne serait pas socialement assimilable au type progressif. L'auteur soutient que l'antipathie entre les races est un principe naturel, dominant les relations sociales de races d'un caractère ethnique très différent. Cette antipathie n'est pas agressive mais protectrice; elle ne se borne pas aux races blanche et noire, mais on la trouve aussi bien entre l'Anglais et l'Hindou, entre l'Américain blanc et l'Amérindien, entre Hindou, Amérindien et Nègre. En Amérique toutes les conditions du problème nègre sont réunies. On y trouve une population de 7 millions de Noirs, la plus grande masse compacte existant en dehors de l'Afrique, évoluant parmi 68 millions de blancs. Les États du Sud contiennent 89,7 pour cent de l'ensemble de la population nègre des États-Unis; dans la Caroline du Sud et le Mississippi, les noirs excèdent les blancs en nombre. L'auteur distingue en Amérique quatre types différents de nègres (qu'il représente sur une planche colorée) : l'homme des plateaux de l'Afrique Centrale, qui fournit les prédicateurs, les ouvriers qualifiés et les meilleurs ouvriers agricoles; le nègre arabo-africain du Nord-Est de l'Afrique, qu'on rencontre parmi les valets et les ouvriers; le Dinka-nègre, des

peuples pasteurs du Nil supérieur et moyen, qui devient domestique; et enfin le nègre de Guinée qu'on trouve dans l'agriculture et qu'on appelle communément Blue Gum Nigger. Ce dernier montre des instincts sanguinaires et paraît avoir une certaine affinité avec le nègre de Haïti, qui regresse aussi quelquefois vers ses coutumes primitives. Après avoir posé le problème et déterminé la nature de l'antipathie, l'auteur considère les deux facteurs, blanc et noir, qui se trouvent en présence, pour passer ensuite en revue leurs forces politiques, l'injustice où aboutissent les excès de l'antipathie et les autres aspects du problème. Dans les derniers chapitres, l'attitude du nègre est examinée et une solution du problème est présentée. Cette solution consiste dans la séparation de la race noire, mais non pas sa déportation, comme on l'a proposée; car nulle part on ne voudrait recevoir ces 8 millions de nègres, même pas à Saint-Domingue ou à Haïti. Il faudra concilier l'antipathie fondamentale entre les races avec un traitement équitable des nègres. « Il faut reconnaître que la race noire se trouve dans un stade élémentaire d'évolution, qu'elle est inférieure à nous, et que son progrès dépend du contact avec la race supérieure. Il faut faire des nègres une classe distincte dans la société des blancs; les nègres eux-mêmes ne désirent pas l'égalité raciale ou sociale, mais ils aspirent à l'égalité devant la justice et dans la liberté. » C'est à ce prix, affirme l'auteur, que les États-Unis trouveront la paix par la solution du problème des races et il cite une conclusion analogue à laquelle est arrivé Alfred Russell Wallace pour le même problème en Afrique australe. Ce livre est accompagné d'une reproduction d'une carte des États-Unis, empruntée au Bulletin du Recensement de 1900, où la proportion de la population nègre est indiquée par des nuances.

B. P. VAN DER VOO.

* * *

BÄSSLER ARCHIV, *Beitraege zur Völkerkunde*;
Leipzig et Berlin, B. G. Teubner; 4°.

Le Bæssler Archiv est publié, depuis le commencement de 1910, par l'Institut Bæssler, annexe du Musée d'Ethnographie de Berlin, en fascicules 4°, largement illustrés, d'une excellente exécution typographique. Le directeur de ce nouveau périodique ethnographique est M. Paul Ehrenreich, bien connu pour ses voyages au Brésil et pour divers traités théoriques, dont une *Mythologie générale*. On peut s'abonner au volume (20 marks les six livraisons d'environ 36 feuilles d'impression) ou se procurer chez l'éditeur Teubner les fascicules séparés, selon la spécialité ethnographique qui intéresse davantage. Les fascicules sont en effet combinés de manière à comprendre une seule monographie, ou plusieurs monographies de sujets connexes.

Le fasc. 1 contient une excellente étude de Max Schmidt sur les tissus péruviens anciens à représentations humaines, animales et végétales. La technique de leur fabrication est expliquée, et comparée aux procédés de tissage actuellement en usage dans l'Amérique du Sud. Puis vient la description des décors, dont quelques-uns sont des scènes très animées (pêcheurs, jardiniers, etc.) Les décors végétaux sont très stylisés. Très curieux sont les motifs mythologiques à personnages. Deux planches en couleurs et deux planches en phototypie rendent l'effet de ces tissus. (Prix 8 marks)

Le 2° fasc. (5 marks) contient : a) une collection de légendes et de contes recueillis par M. Dempwolf à Bilibili (Nouvelle Guinée allemande), texte et traduction, dont deux légendes totémiques; et b) une étude du plus haut intérêt, très bien illustrée, de F. von Luschan sur la découverte récente d'un art décoratif de magnifique allure chez les indigènes du fleuve de l'impératrice Augusta (Nouvelle Guinée all.). Il s'agit des belles séries rapportées ces mois derniers par Heine, par Neuhaus et par Friederici au Musée de Berlin. Il y a là des poteries à reliefs zoomorphiques et anthropomorphiques et des bois sculptés, aussi beaux, comme art, sinon plus beaux, que les travaux comparables des Maori.

Le 3° fascicule (5 marks) est consacré à l'Inde : il comprend : a) une explication détaillée et critique, par H. Stœnner d'une image cosmogonique brahmanique, dont

l'original se trouve à Tanjore et dont la copie, rapportée par Bastian, est conservée au Musée Ethnographique de Berlin; trois phototypies reproduisent cette image; b) une étude, par W. Crahmer, avec dessin et photos, de certaines armes en forme de hache oblique, à manche parfois très long, et qui se rencontrent au Tibet, dans l'Himalaya, l'Inde et l'Indonésie. Le lieu d'origine de cette arme et son usage spécial restent à déterminer; c) l'explication, par W. Planert, des dessins qui illustrent un vieux manuscrit français (1829) conservé à Berlin et représentant les diverses catégories de mendiants religieux de l'Inde méridionale; ces dessins sont reproduits sur 4 planches au trait.

Avec le fasc. 4-5 (chez Teubner, 6 marks), nous sommes en Afrique : a) M. Eichhorn nous donne le commencement d'une monographie détaillée des Waschambaa (Afr. Or. All.), d'après les notes et les dessins de feu A. Karasek. Sont étudiés en détail : la maison, l'ornementation et les mutilations corporelles, le costume, l'agriculture, le mariage, les rites de la naissance et des funérailles, ceux de la circoncision, les croyances, les maladies, la médecine et la chirurgie, l'astrologie; puis vient un recueil de récits, contes, fables et légendes; b) C. Spiess, donne quelques renseignements complémentaires sur le culte et les croyances des Evhe du Togo (photos).

D'autres du même auteur, et des renseignements, dus au P. A. Witte, sur la menstruation et la fête de la puberté des filles dans le Kpandu (région du Togo) terminent le fasc. 6 (5 marks), dont le corps est constitué par a) un article du P. Reiber sur les jeux des enfants en Nouvelle-Guinée; b) la description des canots et moyens de navigation des habitants de Vuatom (Nouvelle-Poméranie); c) du P. Wendler, sur l'obtention du feu et l'alimentation des insulaires des Marshall; le fasc. est illustré d'une planche en couleurs.

A ces six fascicules s'ajoutent, pour la première année du Bæssler Archiv, deux Cahiers Supplémentaires. Le Suppl. I (400 pages; 9 marks) est une collection de dictons, de proverbes et de chansons en dialecte turc du Turfan (assez semblable au tarantchi), recueillie sur place pendant ses explorations archéologiques (1905) par A. von Le Coq, dont on connaît les belles découvertes; un facsimile et une liste des

mots, avec commentaires explicatifs, sur 3 colonnes, pp. 81-100, terminent le fascicule; le texte turc est donné.

Le Suppl. II est une excellente monographie descriptive, illustrée de 103 photos, des Wagogo de l'Afrique Orientale All. L'auteur a vécu deux ans dans l'Usogo comme médecin des troupes coloniales, après avoir suivi les cours d'ethnographie du prof. F. von Luschan. Le fasc. a 72 pages (prix : 8 marks) et se termine par un vocabulaire détaillé.

On peut voir par ces notices trop courtes, qu'en une année le *Bæssler Archiv*, dirigé avec une compétence avisée par M. Ehrenreich, s'est placé presque au premier rang des périodiques ethnographiques. Or, cet enrichissement de l'ethnographie allemande est dû l'initiative privée : feu Bæssler a légué au Musée Ethnographique 3 millions sous condition d'utiliser une partie des revenus à la publication d'une revue qui porterait son nom. Ambition légitime, qu'on voudrait rencontrer aussi en France.

A. VAN GENNEP.

* *

JAHRBUCH des städtischen Museums für Völkerkunde zu Leipzig, t. IV, 1910, 4^o, XVII et 74 pages, XXI pl. et 4 fig. ; au musée et chez R. Voigtländer, éditeur, Leipzig ; 9 marks 50.

D'après le rapport, le musée s'est enrichi en 1910 de 68 collections comprenant 4.765 objets pour l'ethnographie et de 57 collections, soit 2741 numéros pour le préhistorique. La collection théoriquement la plus intéressante est celle qu'a rapportée de chez les Boschimans le Dr Hannemann. Le nombre des membres de la Société des amis du musée a augmenté également, et celui des auditeurs aux cours de K. Weule et de Fr. Krause a oscillé autour de 260, dont 24 % des instituteurs et 25 % des commerçants et industriels ; je signale ces proportions. D'un bout à l'autre de l'Allemagne on reconnaît la portée pédagogique et économique (surtout coloniale) de l'ethnographie. Chez nous, les instituteurs et les commerçants ne connaissent même pas l'ethnographie de nom !

Le reste du rapport contient : 1^o une excellente étude de Paul German sur les industries artistiques du Kameroun (surtout la

sculpture sur bois) avec comparaisons ; le chapitre sur les relations de ces arts indigènes avec ceux de Bénin et ceux du Congo est très intéressant ; les illustrations sont très nombreuses ; 2^o la description des statuettes ancestrales en craie du nouveau Mecklembourg, par G. Antze ; 3^o celle des antiquités gréco-bouddhiques conservées au musée de Leipzig, par A. N. Francke et Th. Bloch ; 4^o enfin une conférence, bien illustrée, précise, sans phraséologie, du Dr Mohn sur les populations de la région allemande du Tchad ; excellentes photos de types ; curieuse architecture des huttes ; diffusion de la coutume des botoques, etc.

Ce rapport, comme les précédents fait honneur à la direction du musée et témoigne d'un patriotisme intelligent de la part du haut commerce de Leipzig. Dire qu'il y a ainsi plus de quinze villes allemandes, en dehors de Berlin qui possèdent de grands musées ethnographiques et publient des rapports et des mémoires : quel retard est le nôtre !

A. VAN GENNEP.

* *

MUSÉES IMPÉRIAUX OTTOMANS ; CATALOGUE DES POTERIES BYZANTINES ET ANATOLIENNES ; in-8^o, 40 pages, 45 fig., Constantinople, au Musée, 1910.

La céramique byzantine a été si peu étudiée jusqu'ici que ce simple catalogue présente une importance scientifique considérable, augmentée encore par l'excellente introduction rédigée par M. J. Ebersolt. Sans doute, la collection ne comprend guère que des tessons, quelques-uns provenant de localités incertaines ; mais des lots principaux ont été trouvés *in situ*, soit dans l'enceinte du vieux sérail, soit en construisant le nouveau musée (1905) ; d'autres proviennent de Smyrne, de la Troade, etc. Le vase hexilobé (fig. 19), le pot (fig. 40), la cruche (fig. 41) sont fort intéressants. Mais le fait important, ce sont les couleurs des vernissages de la plupart des pièces, et surtout ceci que trois pièces ont des reflets métalliques. Les rapports avec l'ancienne poterie égyptienne glacée sont possibles ; le décor comporte parfois des feuilles et des fleurs ; quant au décor géométrique, il est assez varié : lignes ondulées, chevrons, cercles, spirale, etc.

A. VAN GENNEP.

* * *

G. SCHMIDT, S. V. D., *Voies nouvelles en Science comparée des Religions et en Sociologie comparée*; Extrait, 31 pages, de la Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques, Kain, Le Saulchoir (Belgique) 8°, 1911, 1 fr..

Le R. P. Schmidt s'est plaint avec amertume, dans sa revue *Anthropos*, 1911, p. 1041, de mon compte-rendu (*Revue d'Ethnographie* 1911, pp. 176-177) de son livre sur *l'Origine de l'Idée de Dieu*. Il m'accuse même de l'avoir calomnié, et d'avoir présenté son attitude à l'égard de l'ethnographie sous un jour faux. La preuve, cependant, que je n'étais pas dans l'erreur est fournie par le discours qu'il a prononcé à la Leo-Gesellschaft, de Vienne, le 7 nov. 1910 et dont une « traduction faite sur l'original allemand par les voies de la Direction et revue par l'auteur » a été donnée par une revue belge catholique. Ce « revue par l'auteur » met ma conscience à l'aise : si je cite mes textes, je suis assuré qu'ils ne seront pas démentis.

Par « voies nouvelles », le P. Schmidt entend, il le dit lui-même, « méthodes nouvelles ». Les anciennes méthodes, et qui n'ont plus aucune valeur scientifique, ce sont, selon lui : « l'opinion qui soutient en son intégrité la théorie de la dégénérescence » ; c'est-à-dire que l'on doit définitivement admettre que depuis l'époque préhistorique à nos jours « la civilisation matérielle » est partie de débuts modestes pour progresser peu à peu. Prétendre le contraire, outre que des faits trop nombreux s'y opposent « c'est premièrement un gaspillage de temps et de force et deuxièmement [cela] interdit l'accès d'autres connaissances importantes » (pages 7 à 9).

Mais il en va tout autrement de la « civilisation spirituelle ». Car aucune méthode d'investigation, même par transposition, n'autorise l'hypothèse que la mentalité a suivi un développement progressif, et que les croyances païennes ne soient pas des déformations de croyances supérieures et parfaites. Grâce à la nouvelle méthode allemande des « cycles culturels » (Kulturgeschichtliche Methode) de Frobenius, Ankermann, Græbner et Foy, nous possédons maintenant des « premiers principes » dont le principal est que « la nécessité d'une évolution essentiellement ascendante » n'a plus besoin

« d'être présupposée. L'unique présupposition qui soit faite tacitement, c'est que la race humaine a une origine unique et que de cet unique point de départ sont sorties les tout premières ébauches de la civilisation ». Deuxième « premier principe » : « D'après cette nouvelle méthode, il est défendu de soulever à tout propos des questions d'origine », mais il faut uniquement chercher dans quelles localités telle ou telle institution ou croyance, tel ou tel rite ou objet s'est rencontré autrefois et se rencontre aujourd'hui.

Puis, avec enthousiasme, le P. G. Schmidt expose les résultats déjà acquis par cette « nouvelle méthode » : a) les divers éléments des civilisations constituent les parties de « tous organiques » ou « cycles culturels organiques et complets » ; par exemple « le troisième, par ordre d'ancienneté, des cycles culturels paraît être la civilisation dite totémiste... Sur le terrain de la mythologie, il faut signaler comme caractérisant ce cycle culturel le développement de la mythologie solaire, particulièrement du thème de l'année solaire ; sur le terrain religieux, l'on ne discerne pas clairement si l'Être suprême subsiste encore sous sa forme propre, ou bien s'il s'est déjà combiné toujours et partout avec le dieu solaire ; sur le terrain moral, les rites phalliques de fécondité commencent de porter atteinte à la moralité et la condition de la femme s'avilit déjà » (pages 18 à 20).

« L'instrument de travail précieux fourni par ces résultats consiste en ceci que, la présence de quelques éléments, même peu nombreux, d'un cycle culturel ayant été constatée quelque part, l'on peut immédiatement conclure à la présence, passée ou actuelle, du cycle entier ». Permettez : c'est ce qu'en archéologie on a appelé la « méthode des restitutions » ; en fait de « voie nouvelle », celle-ci est plutôt démodée. Le P. Schmidt va jusqu'à appeler ces éléments commodes des « fossiles caractéristiques » et, quand il s'agit de mythologie, à nommer les « motifs astraux spécialement solaires et lunaires » des « Leit-motifs mythologiques ». P. 23 : le premier et le second cycles se caractérisent : « par le bumerang, les formes d'arc des Pygmées, la reconnaissance et le culte d'un dieu unique, dieu suprême du ciel, de caractère moral, l'égalité de l'homme et de la femme, la pratique générale de la monogamie, la fidélité dans le

mariage, l'altruisme très prononcé, la probité, la sincérité, l'absence de cannibalisme, d'esclavage, du vol, du meurtre des enfants, du meurtre en général » (page 23).

L'Eden, vous dis-je, le Paradis, mais peuplé, — car enfin il faut bien être moderne — non pas de toutes sortes de bêtes, du Serpent, d'Eve et d'Adam, mais de Pygmées qui bandent leurs arcs et qui tirent à la cible avec des boumerangs.

Puis, hélas, vinrent les déchéances : « dans le quatrième cycle, le culte des ancêtres s'est développé au point de voiler tout à fait ou presque complètement le culte de l'Être suprême et il se manifeste surtout dans le culte des crânes... il est impossible que la longue stagnation des peuples primitifs n'ait pas exercé sur leurs capacités intellectuelles et morales une action déprimante » (p. 24).

Mais, hélas, « malgré la richesse toujours croissante de la civilisation matérielle et le progrès de la culture spirituelle formelle, cette décadence augmenta sans cesse et elle ne s'arrêta qu'à l'avènement du Fils de Dieu. Celui-ci a proposé à nouveau les conceptions pures et élevées des origines, sauvegardées dans le peuple choisi, il les a remplies, etc. » (p. 25) ; la suite, on peut la trouver chez tous les missionnaires, depuis Lafitau à nos jours.

Mais ce que le P. Schmidt ajoute de « nouveau », c'est ceci : l'ethnographie sans musées est inconcevable, et dans le monde entier les musées ethnographiques se sont développés magnifiquement. Or, il serait facile de réorganiser à Rome le vieux musée de la Propagande : « la création d'un grand musée où l'on trouverait des bases solides pour une étude exacte et réfléchie, ne serait-elle pas le meilleur parmi les moyens naturels, pour ruiner complètement les théories évolutionnistes et idéologiques de l'histoire comparée des religions, si vivement condamnées par les dernières encycliques du Saint-Père » (p. 29). C'est donc œuvre pie pour les catholiques que de « collaborer tout d'abord au développement positif de l'ethnologie, science aujourd'hui doublement importante, et de plus, ce sera pour eux le meilleur moyen d'étudier les efforts de cet évolutionisme idéologique qui a déjà causé tant de dommages ».

On ne saurait être ni plus précis ni plus franc : le P. Schmidt fait d'abord semblant de rejeter la théorie catholique de la dégé-

nérescence, afin de mieux la reconstruire ensuite ; il juge que la « méthode historico-culturelle » est bonne pour cet usage, parce qu'il pense qu'elle s'oppose, d'une part, à la théorie du *Vöelkergedanke* (de Bastian) ou de « l'animisme universel » (E. B. Tylor), et de l'autre à la théorie de l'évolution en tant qu'applicable à l'interprétation des arts, métiers, rites, croyances, religions et institutions. Il met en conséquence aux débuts la Perfection ; puis vient une « dépravation » et enfin le Sauveur apporte la Régénération. De cette manière, l'ethnographie, de mécréante, d'hérétique, de dangereuse, d'empoisonnée, est devenue orthodoxe ; elle est devenue une arme bénie apte à pourfendre les théories laïques.

Cette fois, je me suis méfié : au lieu de renvoyer simplement aux textes du R. P. Guillaume Schmidt, de la Société du Verbe Divin, je les ai cités in-extenso, sans nuire aux contextes.

Dans sa revue *Anthropos*, 1911, p. 1017, le P. Schmidt trouve que même moi, j'ai dégénéré : « En France, A. van Gennep avait d'abord suivi une bonne voie avec ses *Mythes et Légendes d'Australie* mais son nouvel ouvrage *Les Rites de Passage* est de nouveau un tribut à la direction sociologique qui règne actuellement en France ». L'ethnologue autrichien se trompe doublement ; il n'importe ; j'ai confiance dans le jugement de nos successeurs. Mais je crois qu'ils s'étonneront aussi du chapelet d'injures, dont la moindre est que je suis « un calomniateur », que le Révérend Père a imprimé dans sa revue, p. 1041. Je ne répondrai pas de la même manière. Je formule seulement ce dilemme : ou le P. Schmidt se moque à la fois des ethnographes laïques et des catholiques, et alors il s'est mis en colère se voyant découvert ; ou bien il est sincère, et dans ce cas il doit me remercier de l'avoir si bien compris. Quant à moi, il me répugne de ne pas croire le R. P. Schmidt sincère. Et, au risque de me faire traiter une fois de plus de « calomniateur », je redirai à propos de sa brochure ce que j'ai dit de son livre :

« Encore convenait-il d'indiquer que le P. Schmidt ne cache pas, mais expose très loyalement pourquoi il s'occupe d'ethnographie, et pourquoi il y instruit des missionnaires au moyen de sa revue *Anthropos* : *Ad Majorem Dei Gloriam* ».

A. VAN GENNEP.

ELLSWORTH HUNTINGTON, *Palestine and its transformation*, in-8°, xvii-443 p. Boston et New-York, Houghton Mifflin, 1911, 40 sh.

On s'est souvent demandé si la décadence de la Palestine n'était pas due plus à des transformations climatiques et géographiques qu'aux causes historiques et sociales. C'est la thèse que M. E. Huntington, professeur de géographie à Yale, reprend. Il y était particulièrement qualifié par son beau livre *The pulse of Asia* (cf. REES, 1908) où il soutient que l'Asie de l'Ouest et du Centre a subi depuis le temps des premières civilisations une dessiccation progressive. C'est dans les bassins lacustres fermés, dont les eaux sont surtout dues aux pluies, que cette diminution hygrométrique se marque le mieux par l'étagement des traces que le niveau du lac a laissées aux différentes époques. Ainsi, en pleine période glaciaire, la Mer Morte s'élevait à 1,400 pieds au-dessus de son niveau actuel, formant un lac de 200 milles de long sur 25 à 30 de large avec une profondeur maxima de 2,800 pieds; la surface s'est abaissée successivement à 210, 170, 145, 115, 90, 70, 55, 40 et 12 pieds au-dessus du niveau actuel; elle paraît même être tombée à 40 pieds au-dessous; puis, les alluvions des torrents soulevant en quelque sorte la nappe liquide, — l'engloutissement de Sodome marquerait la crise de cette ascension des eaux, — elle serait remontée au niveau moderne. La cause de cette régression serait une précipitation moindre, due elle-même à une légère avancée vers le Nord de la zone sub-tropicale d'air sec; les vents d'Ouest avec leurs grands cyclones n'amènent les pluies d'orage qu'en hiver, saison où elle est inutile à la végétation; quand celle-ci aurait besoin d'eau, du début d'avril à la fin d'octobre, c'est le règne de la sécheresse. Il suffirait que les pluies s'étendent en avril et mai pour que la fertilité du pays fut doublée.

Cette diminution et cette fâcheuse répartition de la chute d'eau en Palestine sont des faits certains; mais le changement a-t-il eu lieu durant la période historique? C'est ce que soutient M. H. Mais ses arguments paraissent assez faibles. Les données des textes bibliques sur la population et la fertilité de la Palestine n'ont pas l'autorité

qu'il leur prête : en ce qui touche à la Terre Promise, les prêtres et prophètes d'Israël ont toujours été porté à embellir et à exagérer. Quand ils parlent de rivières et de forêts il peut ne s'agir que de torrents saisonniers et de taillis ou brousse. D'ailleurs, la diminution certaine des forêts est surtout due ou bien à l'exploitation excessive comme au Liban ou bien aux incendies allumés par les pâtres. Les indices archéologiques, qui appartiennent la plupart à l'époque romaine, ne sont guère plus probants. Certes, on rencontre des ponts romains sur des ouadys desséchés, des puits, citernes et terrasses de soutènement dans des régions aujourd'hui incultes, des villages et villes ruinés sur les confins du désert. Mais, pour les ouadys, sans même invoquer la disparition possible dans les fissures de ces terrains calcaires ou volcaniques, il n'en est aucun dont on puisse affirmer qu'il ne lui arrive pas d'être rempli soudain par des pluies d'orage. Pour les établissements humains, les causes humaines paraissent l'emporter sur les causes naturelles. C'est le déplacement des routes commerciales qui a dépeuplé Philadelphie, Gêrasa et Bosra; et de ce que le théâtre de Philadelphie était fait pour 12,000 personnes et l'amphithéâtre de Bosra pour 25,000, il ne faut pas conclure que la population fixe répondait à ces chiffres; on devait venir de loin pour les représentations. Les villes mortes que sont devenues Gêrasa et Philadelphie (Ammân) renaissent, d'ailleurs, depuis que des Tchérkesses y ont été établis; quand on a vu, comme je l'ai fait, quel afflux d'eau les inonde encore à la fin de mars, il semble qu'il suffirait de remettre en état les canaux et réservoirs pour qu'elles puissent reprendre leur essor. Ce qui a ruiné ces régions, ce sont les guerres qui les ont désolées pendant les huit siècles qu'y a duré la lutte entre Chrétiens et Musulmans; c'est aussi, depuis la disparition des poste-frontières romaines, l'invasion annuelle des Bédouins. On connaît la formule heureuse : « le nomade apporte le désert avec lui ». M. H. en donne une illustration vivante d'après l'expédition américaine en Syrie de 1909. A une large source près de Bosra, elle vit passer en un jour près de 10,000 chameaux d'une des grandes tribus du désert; le soir il ne restait de la source qu'une flaque boueuse. Passant à travers le Hauran, le

troupeau monstre absorba ainsi en quelques jours toute l'eau et tout le blé. On pense aux Midianites de la Bible « s'abatant sur le pays tels que des sauterelles et le détruisant ». Ce qui cause ces grandes émigrations, c'est sans doute, en Arabie comme au Turkestan, un fait d'ordre climatique — année ou période d'extrême sécheresse — mais l'appauvrissement propre de la Palestine paraît moins dû à cette dessiccation qu'à ces migrations dévastatrices elles-mêmes, à la diminution de la population et à la ruine des travaux qui assuraient à la culture la terre végétale et l'eau fécondante.

A.-J. REINACH.

* *

Commandant D'OLLONE, *Les derniers Barbares; Chine, Tibet, Mongolie*; 4^o, 373 pages, 146 ill., 4 cartes; Paris, P. Lafitte éditeur, 1911; 15 fr.

C'est là le récit pittoresque des explorations du commandant d'Ollone en Extrême Orient et dans l'Asie Centrale en 1906-1909; la mission était toujours chargée de recueillir des documents historiques, épigraphiques et ethnographiques, tout en faisant des levés topographiques. La moisson rapportée, à en juger par ce volume préliminaire, est très riche. Ont été étudiés les Lolo indépendants, quelques tribus miao-tse, quelques tribus tibétaines orientales, des Mongols, etc. Les découvertes épigraphiques sont importantes, ainsi que celle de nombreuses grottes à statues et sculptures rupestres.

Le présent volume étant destiné au grand public, les renseignements ethnographiques n'y occupent qu'une place restreinte, que l'illustration, qui est abondante et bonne, souligne cependant. On trouvera : p. 38 la description du type des Lolo indépendants; p. 53 et suiv. celle de leur organisation sociale, à base féodale; p. 84 et suiv., situation de la femme; p. 163 et suiv., les traditions des Miao-tse; p. 258, les *lassi*, équivalents des *cairns* d'Ecosse, des *obo* mongols, des *kerkour* nord-africains; p. 271, réflexions sur la polyandrie; le mécanisme est bien plus compliqué que ne le dit l'auteur, que je renvoie à la monographie de Rivers sur les Toda et au Census of India, 1901; p. 268 et suiv., type des maisons à demi-souterraines de Pan-yu, frontière du Tibet; etc.

Le volume est donc à lire avec soin, en

attendant la publication des huit ou dix volumes spéciaux qui constitueront le rapport scientifique de la mission d'Ollone. Que le volume qui traitera de l'anthropologie et de l'ethnographie soit attendu par nous avec une grande impatience, on le comprend : le présent livre nous a mis l'eau à la bouche.

A. VAN GENNEP.

* *

AUGUSTIN BERNARD. *Les confins Algéro-Marocains*, 8^o xvi et 240 pages, 28 figures hors-texte et 84 photogravures dans le texte; Paris, E. Larose, 1911, 12 francs.

Ce livre vient à son heure : la première chose à faire, c'est d'étudier la longue zone de terres et la série de tribus qui se trouvent juste au delà de notre frontière. La « pénétration pacifique » ne pourra s'opérer qu'en avançant progressivement à partir de l'Algérie, en manière de herse ou de rideau. Il va de soi que l'étude des populations sera d'une importance primordiale, et les progrès de l'ethnographie générale permettent de nos jours d'entreprendre des enquêtes aussi rigoureusement conduites que le sont les recherches géologiques ou hydrographiques. Tel est aussi l'avis de M. Augustin Bernard puisqu'il a consacré son 3^e chapitre à une étude détaillée de la société indigène : Berbères et Arabes; différentes sortes de Berbères (le criterium linguistique est insuffisant); nomades et sédentaires (excellent exposé); constitution de la tribu, influences religieuses, le *makhzen*. En outre de ses conversations personnelles, l'auteur a utilisé les travaux de ses devanciers. Intéressants aussi au point de vue ethnographique sont les chapitres consacrés aux productions, aux marchés, aux voies de communication. Des renseignements de détail sur les diverses tribus des confins se trouvent, chemin faisant, dans les autres chapitres (notamment dans ceux qui sont consacrés à la géographie physique). Le reste du volume est surtout d'ordre historique et politique.

A citer ce passage, p. 207 : « Quant à l'attitude des Berbères et des Arabes (dans le Sud-Ouest algérien et marocain) vis-à-vis de la pénétration française, elle ne diffère pas autant qu'on se l'est parfois imaginé. Sans doute, il y a entre eux des différences dont on peut et doit tenir compte, mais il

faut renoncer à bâtir-là-dessus une politique pas plus qu'on n'en bâtirait une en France sur l'origine celtique, germanique ou romaine des habitants, même en la supposant connue ». Sans doute; mais on peut en bâtir une sur la plus grande ou moindre religiosité, ou sur les nuances de religiosité, par exemple chez nous sur protestants, ou catholiques ou libres-penseurs. Et c'est le cas dans l'Afrique du nord, les Berbères vrais étant peu croyants et même portés à la libre-pensée en matière de dogmes, tout en conservant encore un grand nombre de survivances rituelles préislamiques, et parfois préhistoriques. Cette attitude mentale des Berbères, leurs tendances à l'hétérodoxie et au ritualisme local ont toujours provoqué l'anathème des croyants musulmans, qui eux sont en majorité Arabes vrais ou arabisés. Le contre-facteur serait d'ordre économique.

Des appendices historiques et politiques et plusieurs cartes, dont deux démographiques, terminent le volume; les illustrations, quelques-unes représentant des ksar marocains, sont nettes et bien choisies.

A. VAN GENNEP.

* * *

A. LE HÉRISSE, administrateur des colonies.
— *L'ancien royaume du Dahomey. Mœurs, religion, histoire.* — Paris, E. Larose, 1911, 384 pages gr. in-8, XXIII planches en noir et en couleurs, nombreux dessins dans le texte, une carte.

Il est des ethnographes professionnels qui font de la science, il est aussi des gens que l'ethnographie intéresse et qui ramassent des documents; c'est à la seconde de ces catégories qu'appartient M. A. Le Hérisse. Cette seconde catégorie est éminemment utile à la première qui, sans elle, ne pourrait pas faire grand-chose. Je me permettrai d'ajouter qu'à mon avis il n'est pas mauvais que les chercheurs de documents ne soient pas toujours des ethnographes professionnels: pourvu en effet qu'ils soient intelligents et sincères, et c'est assurément le cas de M. Le Hérisse, ils récoltent d'excellents matériaux qu'il est d'autant plus facile d'utiliser que l'esprit de système n'est pas venu les gêner. Aussi est-ce avec joie que nous devons saluer l'apparition de travaux comme celui que je vais tenter d'analyser.

L'auteur a résidé durant cinq ans à Abomey: il y a appris à parler couramment la langue dahoméenne et son livre est le résultat de l'abondante documentation qu'il a recueillie sur place en se renseignant directement auprès d'indigènes de toutes classes et notamment auprès d'anciens dignitaires du royaume et de membres de la famille royale. L'originalité et la valeur incontestable de cette documentation constituent le plus grand mérite de l'ouvrage, qui offre d'autre part celui d'exposer les faits avec une parfaite sincérité et une simplicité exempte de tout pédantisme. Certains s'étonneront peut-être, au premier coup d'œil jeté sur le livre, de n'y apercevoir ni bibliographie ni renvois aux ouvrages antérieurs traitant du Dahomey; cet étonnement disparaîtra à la lecture, car l'on s'apercevra bien vite que les références de l'auteur sont partout indiquées, mais qu'aucune n'est bibliographique, et c'est là que réside l'intérêt principal du travail, en dehors de celui, particulièrement vif, qui se dégage des matières traitées et de l'ampleur avec laquelle elles le sont.

Dans le chapitre I (la société), l'auteur explique d'abord les règles de transmission du pouvoir royal, puis les noms, devises et armoiries allégoriques — parfois compliquées de véritables rébus — des onze rois qui se sont succédé sur le trône d'Abomey depuis Dakodonou, fils du fondateur du royaume (vers 1625), jusqu'à Agoliagbo, le dernier souverain; ces armoiries sont représentées sur des planches en couleurs, telles qu'elles étaient figurées en relief sur les murs du palais royal ou en découpures d'étoffes sur les parasols des monarques. Dans l'exposé des coutumes qui régnaient à la cour d'Abomey, on retrouvera quantité de rites et d'institutions rappelant de très près les rites et institutions signalés de nos jours dans les royaumes mossi et autrefois dans tous les grands Etats soudanais. On lira avec intérêt la description du palais royal, ou plutôt des dix constructions élevées par les dix principaux rois et accolées les unes aux autres, chacune renfermant le tombeau du souverain qui l'a construite et portant sur ses murs des bas-reliefs qui racontent les exploits de ce prince; de nombreuses reproductions photographiques et figures complètent cette description de fort heureuse manière. De curieux détails seront trouvés sur les femmes chargées de

représenter les mères des rois défunts ou des grands dignitaires.

Le roi étant mis à part, la société dahoméenne se composait de quatre classes : les *princes*, c'est-à-dire les membres de la tribu issue de la famille royale, comblés d'honneur mais écartés par principe des charges publiques; les *grands dignitaires* (cabécères), choisis par le roi parmi les tribus conquises et titulaires de charges non héréditaires, institution très analogue encore à celle existant ou ayant existé dans tous les Etats de l'Afrique occidentale (parmi ces fonctionnaires de l'ancien royaume du Dahomey, il convient de signaler les « géomètres » chargés de la délimitation des lots de culture et des concessions territoriales); ensuite venait le *peuple*, c'est-à-dire l'ensemble de la nation dahoméenne, à l'exclusion de la tribu royale; enfin les *esclaves*, consistant uniquement en étrangers capturés à la guerre et dont les enfants devenaient membres de la famille du maître, avec les réserves spécifiées dans l'ensemble du Soudan pour ceux que l'on appelle « serfs » ou « captifs de case ».

Le chapitre II, traitant de la guerre et de l'armée, est d'un intérêt plus immédiat encore, car il nous révèle des coutumes se distinguant davantage de celles des autres pays de l'Afrique Occidentale ou tout au moins de ce que nous connaissons de ces coutumes en la matière; il est naturel d'ailleurs que l'armée et l'art militaire aient reçu des perfectionnements exceptionnels dans un Etat aussi éminemment guerrier que le royaume d'Abomey. Nous y apprenons qu'avant l'importation des armes à feu, les *Aladahonou* (fondateurs du royaume) se servaient de frondes et de casse-têtes; les premiers fusils auraient été importés vers le milieu du XVII^e siècle: c'étaient des mousquets que l'on posait sur des fourches fichées en terre et que l'on allumait au moyen d'un tison. Ce fut le roi Ghézô (1818-58) qui créa une armée permanente, des écoles de tir et les premiers régiments d'amazones.

Dans le chapitre III (Justice), je relève que le breuvage d'épreuve était administré, non pas à l'accusé, mais à un coq, ainsi que la chose a lieu chez de nombreux peuples du golfe de Guinée. Le roi se réservait le jugement de toutes les affaires criminelles et des causes civiles d'une réelle importance.

Le chapitre IV traite des revenus royaux; ils comprenaient : un impôt de capitation, levé à la suite de véritables recensements et désigné sous le terme d'« argent du sommeil », pour une raison que l'auteur a négligé d'indiquer; un droit sur les successions; une redevance sur les palmiers, des taxes de douane, des droits de place sur les marchés, des remises exigées des commerçants européens, une part sur les dépouilles de chasse (les défenses des éléphants tués sur le territoire, en particulier), et enfin le monopole du produit tiré de la vente des captifs de guerre ou du travail exécuté par eux. M. Le Hérisse évalue à 2,500,000 francs environ les revenus du feu roi Béhanzin, avant la conquête française.

Les chapitres V et VI (religion et culte des morts) sont ceux qui m'ont le plus puissamment intéressé; ils renferment une abondance de documentation qu'il est fort rare de rencontrer dans un ouvrage de ce genre. Après avoir traité du théisme purement philosophique des Dahoméens, l'auteur passe à l'étude des *vôdown*, traduisant à tort — selon moi — ce mot par l'expression vulgaire « fétiches », qui a le désavantage d'une signification trop peu précise et d'un emploi trop généralisé. La religion dahoméenne, telle qu'elle nous est présentée par M. Le Hérisse, n'est autre que l'animisme que l'on rencontre dans toute l'Afrique occidentale : les *vôdown* sont les esprits soit des défunts soit des phénomènes naturels; de là, résulte la double apparence que revêtent les manifestations religieuses : culte des ancêtres et dynamisme. Nombreux sont les renseignements, tous puisés à bonne source, sur les principaux *vôdown*, leur représentation, leur origine, leur culte, leur clergé et ses écoles d'initiation, les langues sacrées, etc. Voici la classification générale des *vôdown*, d'après un indigène versé en la matière; on les divise en neuf catégories : 1^o les esprits protecteurs des provinces ou villages; 2^o les esprits protecteurs des tribus ou familles; 3^o les esprits de la foudre et de la mer; 4^o les esprits protecteurs de la famille royale; 5^o les esprits des cours d'eau; 6^o les esprits du sol et des végétaux; 7^o les esprits de la foudre (deuxième manière — peut-être du feu —) et de l'arc-en-ciel; 8^o les esprits des défunts et plus particulièrement des défunts de la famille royale; 9^o les esprits du ciel, du soleil, de la lune, des astres et de la terre.

A ces *vôdoun* s'en ajoute un autre, qui a cette particularité de revêtir autant de personnalités distinctes qu'il a de fidèles, le *legba* : chaque individu (homme, femme ou enfant) a son *legba* propre, auquel il réclame des faveurs ou dont il cherche à détourner la colère au moyen de sacrifices; contrairement à ce qui a été dit souvent, l'auteur ne reconnaît pas dans l'institution du *legba* la trace d'un culte phallique, bien que les représentations anthropomorphiques du *legba* soient généralement pourvues d'un énorme phallus. Les *vôdoun* eux-mêmes ont chacun son *legba*.

Quant à *Fa*, c'est l'esprit divinatoire; chaque homme possède un symbole particulier de *Fa*; comme chez les Yorouba (cf. Dennett, *Nigerian studies*), comme aussi chez les Gourmantché, la révélation des symboles divinatoires se fait à l'aide de seize combinaisons obtenues par la répétition de deux signes différents : chacune des seize combinaisons a un nom et une signification horoscopique; on peut d'ailleurs les multiplier et obtenir 136 figures dont chacune a sa valeur. M. Le Hérisse donne à ce sujet beaucoup d'indications très curieuses; il est seulement regrettable qu'il ne nous ait pas renseignés sur les rapports que peut avoir chaque combinaison symbolique avec telle ou telle catégorie d'êtres ou de concepts, ainsi que l'a fait Dennett pour les Bavili et les Yorouba. L'auteur pense d'ailleurs que l'art divinatoire a été importé au Dahomey du pays de ces derniers et il observe que les mots employés pour désigner les signes et leurs combinaisons appartiennent à la langue yorouba.

D'intéressants détails sur la composition et la désignation des amulettes terminent le chapitre v.

Le culte rendu aux défunts est dû à la croyance au *yé*, âme ou esprit, qui est l'essence en quelque sorte dynamique de tout être animé ou inanimé, quelque chose de très analogue au *niéma* des Mandingues : la croyance au *yé* des phénomènes naturels, des pierres, du sol, etc., a engendré le culte des génies; la croyance au *yé* des hommes a donné naissance au culte des ancêtres et à la pratique des sacrifices humains, destinés à procurer aux défunts les *yé* des femmes et esclaves qu'ils possédaient sur la terre. M. Le Hérisse nous donne des renseignements abondants et précis sur l'ensevelissement (mise en terre sans aucun

souci d'orientation), les rites funéraires, le deuil, les fêtes commémoratives des morts, les funérailles royales, le culte des rois défunts, etc.

Le chapitre VII traite de la famille; là, comme en d'autres endroits, l'auteur n'a pas établi une distinction suffisamment nette — à mon sens tout au moins — entre le clan (avec ses préceptes prohibitifs), la tribu et la famille que j'appelle « globale » (*hennou* au Dahomey), réunie sous l'autorité du patriarche ou membre le plus âgé de la famille. Cette réserve de pure définition une fois faite, on ne peut que lire avec le plus grand profit les détails donnés sur le fonctionnement du *hennou*, sur le bien de famille et les biens individuels, sur le *hennoudaho* ou patriarcat, etc.

Dans le chapitre VIII, consacré aux unions, nous constatons l'existence au Dahomey, comme dans le reste de l'Afrique occidentale, de deux catégories bien distinctes d'associations matrimoniales : l'une est représentée par le mariage proprement dit, comportant fiançailles avec une jeune fille nubile ou non nubile, et même avec une enfant non encore née, et caractérisée par la coemption vraie ou déguisée de la femme; celle-ci, en se mariant, conserve son clan propre et le culte de ses ancêtres, mais elle entre dans la famille globale de l'époux, à laquelle appartiendront les enfants issus du mariage; l'autre catégorie comporte diverses sortes d'unions libres, dans chacune desquelles les enfants appartiennent en principe à la famille globale de leur mère. L'auteur a signalé, en terminant, les cas spéciaux qui ne s'appliquent qu'à la famille royale.

Le chapitre IX nous parle de la maternité, de l'enfance, de l'adolescence, de la circoncision (laquelle est pratiquée en général sur des adultes d'une vingtaine d'années), des rites relatifs aux jumeaux, de l'imposition des noms. Ceux-ci sont divisés en cinq classes : 1° le nom donné lors de la naissance, lequel est tiré des circonstances de l'accouchement, de l'époque ou du lieu où il s'est accompli, du rang de l'enfant par rapport à ses frères ou sœurs, ou encore, pour les enfants des prêtres, des génies au culte desquels se sont consacrés les parents; 2° le nom donné, après consultation du *fa*, pour honorer le *vôdoun* protecteur de l'enfant; 3° le nom donné au néophyte au moment de sa sortie de l'école

d'initiation; 4° les surnoms variés dérivant de particularités physiques ou autres; 6° les noms donnés par les rois à leurs frères ou ministres et par le mari à ses épouses.

Le chapitre X (propriété) nous apprend que tout le sol du Dahomey était la propriété du roi ainsi que ce qu'il portait, y compris les habitants, et formait un tout inaliénable et indivisible; en vertu de ce principe, les successions revenaient au roi, ou plutôt il n'y avait pas de successions à proprement parler, le souverain étant l'unique et immuable propriétaire de tous les biens du royaume; dans la pratique cependant, il abandonnait aux familles et aux particuliers la jouissance des biens meubles et immeubles et, à la mort d'un chef de famille ou d'un particulier, il ne faisait que simuler la prise de possession de la succession et en laissait en réalité la jouissance à l'héritier naturel. La succession, lorsqu'il s'agissait d'un bien personnel, pouvait comporter non seulement des meubles, mais aussi des terrains — ou tout au moins le droit d'exploitation sur des terrains donnés — et des êtres humains (épouses et esclaves). M. Le Hérisse cite, avec leur traduction, les règles du droit coutumier dahoméen qui présidaient à la désignation d'un héritier, par exemple : *on n'emporte rien d'une famille dans une autre* (par suite les femmes sont incapables d'hériter et les enfants nés d'une union libre n'héritent pas de leur père); *le nom ne doit jamais disparaître* (par suite le fils aîné hérite des biens de son père comme de son nom; à défaut de fils, le frère cadet hérite; à défaut de fils et de frère, c'est le neveu utérin qui hérite et qui prend alors le nom du défunt); *les grands ne mangent pas dans la main des petits* (c'est-à-dire que l'héritier doit être toujours plus jeune que le défunt).

Le chapitre XI constitue une fort intéressante contribution au folk-lore africain : il renferme la traduction de plusieurs légendes relatives à l'origine du monde, à la création de l'homme et des animaux, à la soumission de la femme à l'homme, etc., ainsi qu'un certain nombre de fables et de chansons.

L'histoire du Dahomey, racontée à l'auteur par un frère de Béhanzin qui exerçait les fonctions de gardien des traditions, forme le dernier chapitre, qui offre un intérêt de premier ordre, tant au point de vue du folklore qu'au point de vue histo-

rique. On y verra comment le clan royal du Dahomey descend d'un nommé *Agasou* — que la tradition dit être une panthère mâle — et d'une princesse de la tribu des Adja; comment il quitta le pays des Adja pour venir s'installer à Allada; comment l'un de ses chefs, Dogbagri-Ghènou, partit pour le nord avec des partisans qu'on appela *Aladahonou* (ceux de la maison d'Allada) et arriva près de Cana, dans la région d'Abomey (vers 1610); comment son fils Dako ou Dakodonou lui succéda et agrandit le royaume naissant; comment Ouegbadja, fils de Dako, tua un petit chef dont la résidence s'appelait *Agbomé* (Abomey) et donna ce nom au palais qu'il construisit sur l'emplacement de cette résidence (vers 1650); comment enfin, un peu plus tard, le même Ouegbadja tua un autre petit chef nommé Dan et, sur son corps, éleva un palais qu'on appela *Danhomé* (ventre de Dan) et qui donna son nom au royaume (Dahomey). La plupart des auteurs qui ont écrit sur l'histoire du Dahomey font remonter à Dakodonou ce fait légendaire d'où le royaume aurait tiré son nom, mais les informations recueillies par M. Le Hérisse tendent à le rapporter au règne de Ouegbadja. Quoi qu'il en soit, l'étymologie me paraît inventée après coup, car le nom du Dahomey semble bien être antérieur à Dakodonou lui-même et à l'exode de la famille royale d'Allada vers Abomey : dès le début du xvi^e siècle en effet, Léon l'Africain mentionne le royaume de *Daouma* comme l'un des États bien administrés du midi de la « terre noire » et la *Table d'Afrique* de Thevet (1575) porte un royaume de *Dauma* et une ville de *Daumé* entre le cap des Trois-Pointes et le Bénin, à peu près exactement là où se trouvent le Dahomey et l'Abomey actuels. Il est donc vraisemblable, ou bien que l'arrivée des Aladahonou dans la région d'Abomey marqua simplement un changement de dynastie dans un État existant depuis longtemps déjà, ou bien qu'il s'écoula entre Dogbagri et les derniers rois un nombre de générations bien supérieur à celui conservé par les traditions locales.

C'est d'ailleurs la période moderne qui est la plus attachante, au point de vue historique, dans le récit qu'a traduit M. Le Hérisse. On y trouvera, entre autres choses curieuses, des détails inédits sur l'influence qu'exerça, au début du xix^e siècle, le Brési-

lien Francisco da Souza sur le roi Ghézô et sur le développement de la civilisation dahoméenne. D'une manière générale, il est tout à fait intéressant de comparer les données recueillies auprès des indigènes actuels du Dahomey avec celles que nous fournissent les auteurs ayant connu ce pays aux époques précédentes, tels que des Marchais, Burton, Snelgrave, Norris, Skertchly, etc ; il est également fort intéressant de comparer aux récits officiels français le récit indigène des événements qui amenèrent et accompagnèrent notre intervention armée au Dahomey.

Des appendices donnent : la division du temps (semaine indigène de 4 jours et semaine de 7 jours d'importation musulmane et relativement récente); le plan des demeures dahoméennes, la description d'un temple, d'objets servant au culte, du palais royal d'Abomey; puis des notes diverses, particulièrement sur les ancêtres divinisés à caractère apparemment totémique et sur les tabous se rapportant à cette institution et à d'autres. A ce sujet M. Le Hérisse exprime l'avis que l'animal tabou serait réellement considéré comme l'ancêtre du clan : si la chose est exacte, l'idée que se font les Dahoméens du tabou de clan apparaîtrait comme unique en Afrique Occidentale; mais l'animal tabou, au lieu de se confondre avec l'ancêtre, n'aurait-il pas simplement été sacré tabou par cet ancêtre? l'auteur remarque lui-même que le nom de l'ancêtre est différent du nom porté habituellement par l'animal tabou; ainsi le nom de l'ancêtre du clan royal est *Agasou*, tandis que la panthère, tabou de ce clan, s'appelle *kpo*.

Pour terminer cette analyse, je dirai que nous possédions déjà un grand nombre d'ouvrages relatifs au Dahomey : M. G. Regelsperger en a donné en 1895, dans le *Mouvement Africain*, une bibliographie qui, depuis, s'est notablement accrue; parmi tous ces ouvrages, quelques-uns sont intéressants, beaucoup n'ont que peu de valeur; mais, en tout cas, une lacune existait, fort importante, que M. Le Hérisse a comblée en majeure partie.

M. DELAFOSSE.

*
* *

Capitaine CORNET. — *Au Tchad, trois ans chez les Senoussistes, les Ouaddaïens et les Kirdis*, avec 26 gravures hors texte; nouvelle édition précédée d'une préface de M. Paul Adam. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1911, vi et 326 pages in-18 et 2 cartes.

Depuis Nachtigal, on nous a fort peu documentés sur les populations vivant entre le lac Tchad et le Darfour, et Nachtigal n'avait pu étudier la constitution de la puissance senoussiste dans le Borkou : c'est donc une bonne fortune de posséder un livre dont l'auteur, après un séjour prolongé et bien occupé dans ces régions, nous renseigne sur l'état des populations indigènes. A ce titre, et bien que l'ouvrage du capitaine Cornet ne soit pas spécialement destiné aux ethnographes, ceux-ci trouveront à y glaner nombre d'indications utiles, concernant les populations païennes du bassin du Tchad (englobées sous le surnom de Kirdi) et notamment le peuple des Sara, les tribus diverses qui habitent le Kanem, l'organisation militaire du Ouadaï avant la conquête française, les Têda qui nomadisent entre le lac Tchad et le Tibesti, l'action militaire et politique des Senoussia dans le Borkou, etc. L'auteur a pris une part active à la prise de Aïn-Galakka (avril 1907) et a été à même de recueillir sur le Borkou des renseignements fort précieux.

M. DELAFOSSE.

*
* *

R. COTTES, *La mission Cottes au Sud-Cameroun (1905-1908)*; 4°, 254 pages, XXXII planches et 4 cartes; Paris, E. Leroux, 1911, ... fr.

Tout le début du volume, jusqu'à la page 99, est occupé par l'introduction, d'ordre politique, de M. A. Tardieu et par le carnet d'observations du capitaine Cottes au cours de sa mission de délimitation du Congo français et du Cameroun allemand. Les territoires parcourus sont parmi ceux qui viennent d'être cédés à l'Allemagne; puis viennent des rapports de collaborateurs.

De la page 99 à la page 105, courte notice, en termes généraux, sur les indigènes, par le capitaine Cottes. Annexe : rapport du Dr Cureau sur le tracé de la frontière Congo-Cameroun (Sangha-N'goko).

La deuxième partie contient les travaux d'histoire naturelle exécutés par la mission, notamment pp. 123-219 les trois rapports anthropologique, ethnographique et linguistique du D^r Poutrin, d'après les documents recueillis par le D^r Gravot. Les indigènes de ces régions appartiennent soit au groupe Fan, soit au groupe des Ba-Fiote ; ont aussi été étudiés des Pygmées Babinga. Il y a peu à tirer des mensurations rapportées, car elles sont en nombre infime : 32 Fan, 22 Ba-Fiote et 3 Babinga ; j'admire même le D^r Poutrin d'avoir su les interpréter à ce point, puisque ses explications et interprétations vont de la p. 123 à la p. 191. Les objets ethnographiques rapportés par la mission sont : trois supports de couchettes, un masque cérémoniel, une statuette de bois, plusieurs poignards et couteaux, deux allume-feux, quelques plaques-monnaie en fer et des graines à dessins gravés pour jouer au bélo. « Ces objets, dit le D^r Poutrin, ont actuellement leur place marquée au Trocadéro » ; allons, ils n'y tiendront pas trop de place ! Par contre les photos, quoique agrandies et retouchées, sont utiles. On trouvera des types face et profil aux pl. XIII à XXXII et les objets décrits présentés pl. XXXIII. Des vocabulaires (on les comparera à ceux publiés dans cette *Revue* par le D^r Ouzilleau et à ceux de M. Bruel), enfin des rapports sur les minéraux, les animaux, la flore, etc., terminent le volume.

A. VAN GENNEP.

*
* * *

Maurice LACOMBE. *Essai sur la coutume poitevine du mariage au début du xve siècle, d'après le vieux « Coustumier de Poictou »* (1417), 1 vol. in-8°, Paris, Honoré Champion, 580 p., 1910, 15 francs.

La plus ancienne codification du droit poitevin remonte à 1417 : à cette date, des praticiens réunis à Parthenay déterminèrent et constatèrent les usages de la région « pour unir tout le pais en ung état et coutume ». Ce n'est cependant qu'en 1514 et en conformité d'une ordonnance royale que fut faite la première rédaction officielle de ce *Coustumier* dont le texte subit encore par la suite une révision en 1559. A la différence de la plupart des coutumes dont les règles générales se heurtaient souvent aux statuts locaux, le « livre des coutumes du Poitou » contient très peu de dispositions exception-

nelles. En outre, malgré le voisinage des pays de droit écrit, certaines de ses règles — notamment sur la puissance et l'autorisation maritale — n'offrent pas de différences bien sensibles avec celles des autres provinces de droit coutumier. Ici, comme ailleurs, par exemple (cf. Coutume de Paris, art. 223), « femme noble ou roturière est sous le pouvoir de son mary, non de son père, et ne peut valablement contracter, soit au préjudice de son mary ou d'elle, ni aussi administrer les biens communs d'entre eux, ni les siens propres, sans l'autorité et le consentement exprès de son dit mary ». Comme autre caractéristique l'ensemble de la coutume poitevine révèle les progrès des juridictions laïques et l'effacement de la compétence des officialités. Si elle respecte l'Eglise, « en véritable précurseur du code civil, elle la limite au domaine religieux en défendant avec énergie les cours séculières, de tout empiètement ecclésiastique » (p. 31). Bien plus, elle ignore volontairement le droit canonique et garde ainsi le silence le plus complet sur sa célèbre théorie des empêchements du mariage.

Le plan du livre de M. Lacombe — excellente thèse de doctorat en droit soutenue devant la Faculté de Poitiers — est facile à indiquer. L'auteur aborde l'analyse du vieux *Coustumier* en étudiant dans une première partie le lien de mariage : fiançailles, publicité et preuves, conditions de fond, âge, capacité, consentement, empêchements. Il passe ensuite aux effets du mariage au point de vue des personnes. — La puissance maritale. De l'unité conjugale — devoir conjugal et fidélité réciproque. La famille. La puissance paternelle, a) sur la personne ; b) sur les biens. L'obligation alimentaire. L'émancipation. Une troisième partie est consacrée aux effets du mariage au point de vue des intérêts et des biens : on examine d'abord le régime des libéralités faites aux époux en faveur de leur mariage et au cours du mariage, puis la formation de la communauté conjugale. (Le problème des origines et le régime légal des biens entre époux dans le vieux « Coustumier »). Administration de la communauté, pouvoirs du mari, droits de la femme. Étude de son incapacité. Dissolution de la communauté et liquidation ; gains de survie, douaire.

Sur la grosse question des origines de la communauté conjugale M. Lacombe, tout en constatant de frappantes analogies entre

les « compagnies taisibles » et la « compagnie conjugale » et en leur reconnaissant un certain lien de parenté attribue aux anciennes coutumes germaniques une influence prépondérante (p. 332, 338). L'auteur montre avec raison comment, dans l'ensemble de sa réglementation des rapports entre conjoints, le vieux « Coutumier du Poitou » avait su assurer la sauvegarde des droits de la femme et concilier ses intérêts avec ceux du mari (douaire de la bru, p. 475, 495), faveur accordée par la coutume aux libéralités inter-conjugales dont la femme peut au moins, au même titre que le mari, être bénéficiaire (p. 284, 289, 310, 311), exonération dont jouit l'épouse au point de vue du paiement des hommages (305, 378), égalité de traitement des deux conjoints en matière de mydenier (306, 307) et proclamation du droit de propriété de la femme sur la moitié des meubles et des acquêts communs, ceux-ci fussent-ils faits par le mari seul (386, 387). Par contre, si le *Coutumier* admet pour les femmes nobles ou roturières le droit de renonciation à la communauté (plus exactement de renonciation aux meubles, d'après la règle que les meubles sont le siège des meubles, les immeubles étant insaisissables), il ne lui fait produire aucun effet pratique et laisse subsister la contribution de la femme aux dettes communes. De même encore il ne fait aucune mention de la séparation de biens. Sans doute cette institution n'est véritablement entrée dans la pratique qu'au XVI^e siècle, mais on doit tenir compte, ainsi que le remarque M. Lacombe, de l'esprit laïque de la coutume, de sa réserve extrême à l'égard de tout ce qui est du domaine ecclésiastique, de son peu de souci de faire des emprunts au droit canonique et de s'en inspirer (p. 429, 430). Toutes ces dispositions portent en général la marque et traduisent bien les tendances de l'époque où elles ont été publiées.

E. BURLÉ.

*
* *

E. BOETTICHER, *Der trojanische Humbug*, 1 vol. in-8°, XVIII-258 p., 45 fig. chez l'auteur, Gr. Lichterfelde, Berlin, 1911.

Je crains que beaucoup d'archéologues n'aient été aussi surpris que moi de voir M. le capitaine Boetticher reprendre, après près de trente ans, la thèse qui lui a valu jadis contre Schliemann et ses collabora-

teurs une célébrité où tout n'était pas de bon aloi. On sait que B. soutenait que la colline d'Hissarlik n'est qu'une nécropole à incinération préhistorique et que les constructions où l'on a reconnu les villes qui se sont succédées à Troie ne sont que les restes d'un vaste établissement de crémation; le tout aurait formé un lieu de culte consacré au dieu du feu, Ilios-Hélios.

Depuis les publications où Doerpfeld a cherché, avec sa précision d'architecte, à remédier aux graves erreurs dues à l'inexpérience de Schliemann qui ont permis de développer de semblables théories aux dépens des siennes, depuis son grand ouvrage *Troja und Ilion* (1902), il est devenu oiseux de discuter si les ruines d'Hissarlik sont celles d'une ville fortifiée ou celles de quelque *ziggurat* babylonien. Mais il n'en reste pas moins vrai que tout ne s'explique pas dans l'agencement d'une ville aussi facilement que le supposait Schliemann; M. Boetticher aura servi du moins à attirer l'attention sur beaucoup de difficultés négligées par ce fouilleur trop enthousiaste. Dans son nouveau livre on trouvera aussi, recueillis pour consolider sa thèse, beaucoup de faits intéressants pour la crémation antique. Enfin, — et c'est peut-être le plus grand avantage qu'il présente — on pourra y puiser d'utiles leçons de scepticisme, ou, du moins, de critique en face des identifications si catégoriques auxquelles trop d'archéologues se plaisent. Ainsi, dans les canaux où l'un voit ceux des fontaines de la ville, l'autre reconnaît les drains nécessités par les buchers crématoires; le *weinkeller* de Schliemann avec ses grandes jarres devient sans peine le *magazin von Grabpithoi* de Boetticher. M. B. a appelé ce livre qu'il croit définitif « La fumisterie troyenne » et il y a sans doute un peu de fumisterie, consciente ou non, chez tous ceux qui veulent obliger les données si vagues que fournissent souvent les fouilles à cadrer avec une restitution préconçue quand, à l'ordinaire, tant de combinaisons sont possibles. Pourtant, dans le cas de Troie, s'il y a eu fumisterie, le meilleur fumiste n'est pas celui que Boetticher pense! (voir p. ex. ses divagations sur la valeur astrale des seins et des nombrils indiqués sur les nombreux vases anthropoïdes ou sur les fusaiöles comme amulettes ou ex-voto du culte solaire!).

A. J. REINACH.

Georg WILKE, *Südwesteuropäische Megalithkultur und ihre Beziehungen zum Orient*, gr. in-8°, IV — 180 p., 141 fig. Würzburg, Curt Kabitzsch, 1912.

Ce nouveau fascicule (7^e) de la *Mannusbibliothek* — publications attachées à cette jeune revue préhistorique *Mannus* à qui G. Kossinna a su imprimer tant d'activité depuis trois ans — est consacré à cette si passionnante question des rapports entre l'Orient et l'Occident à l'aube de la civilisation historique dans le bassin de la Méditerranée. M. Wilke est un des premiers savants allemands qui, pour cette époque, se soient affranchis aussi complètement du *mirage oriental*. Aussi, bien que presque tous les faits qu'il ait cités se retrouvent dans l'admirable *Manuel* de Déchelette, peut-on conseiller de lire la mise en œuvre assez forte que W. en a donné pour montrer que c'est plutôt du S.-O que du S.-E. de la Méditerranée que les courants civilisateurs sont partis à l'époque des mégalithes.

Il commence par l'étude des monuments mégalithiques les plus typiques, passant en revue tous les stades de l'évolution 1° le dolmen simple, assemblage plus ou moins circulaire de pierres levées; 2° le dolmen précédé d'un couloir; seul le type à couloir existe en Orient tandis que les formes plus anciennes abondent dans les régions océaniques de l'Ibérie et de la Gaule; 3° la chambre se flanque de pièces latérales en même temps que le couloir s'allonge; 4° la toiture de la chambre, au lieu d'être formée d'une ou plusieurs dalles posées à plat, s'élève en voûte par superposition de dalles en encorbellement; ce type, rare en France et en Angleterre, abonde en Espagne; les tombes à coupole de Grèce en sont l'aboutissement; 5° le couloir et la tombe s'enfoncent en terre: c'est une transformation, de caractère sans doute funéraire, qu'on voit débiter dans l'Europe du S.-O, s'accroître des îles ibériques aux îles grecques et s'achever en Orient. D'après M. W. il n'y aurait de trace certaine de rites funéraires dans les dolmens que lorsque les dalles de la toiture sont percées d'un trou de part en part ou creusées de cupules; les trous auraient servi à laisser passer l'âme (même idée que la trépanation rituelle?), les cupules pour des libations.

Pour les menhirs, isolés ou groupés en alignements ou cercles, c'est encore l'Occident qui domine, c'est-à-dire la France avec les 6192 pierres levées qu'y compte Mortillet, flanquée de l'Angleterre d'une part, de la Péninsule ibérique, la Corse et la Sardaigne de l'autre. Aux Indes leur date est incertaine et en Kabylie on en dressait encore au xvii^e siècle. En Orient, on ne trouve comme certain que le groupe syro-cypriote et, peut-être, un groupe en Haute-Egypte; car M. W. eût dû éviter de comparer, à la suite de Lubbock, à l'enceinte circulaire en orthostates de l'agora de Mycènes les *stonecircles* de Stonehenge. Il eût dû aussi éviter de reprendre les hypothèses astronomiques de Lockyer et de Devour. D'ailleurs, pour la date des menhirs, celle de 1700, qu'on induit de ces théories, n'est pas loin de celle qu'indique la céramique trouvée dans ces monuments que caractérise le gobelet campaniforme, céramique certainement en usage vers 2500-2000. Pour préciser l'évolution de la culture à l'époque mégalithique, M. W. a consacré un chapitre à l'étude des pièces fournies par les dolmens récemment explorés avec soin au Portugal. Son essai, intéressant à comparer avec celui de M. Déchelette *sur la chronologie préhistorique de la péninsule ibérique*, aboutit à distinguer trois états:

I. Dolmens et allées couvertes simples. Pointes, racloirs et grattoirs en silex; beaucoup de ces microlithes à formes géométriques qui, en France, caractérisent le *tarde-noisien*; haches en diorite et amphibolite de profil triangulaire ou trapézoïdal; mortiers et broyeurs; beaucoup de pointes en os; bols et hanaps en argile grossière, peu cuite, ornée de points ou de traits incisés.

II. Les allées couvertes s'aggrandissent mais la salle voûtée n'apparaît pas encore. Pointes de flèche rhomboïdales ou triangulaires; pointes de lance en feuille de laurier; haches courbes d'un côté; palettes de schiste en forme de trapèze avec trou de suspension à la base, ornées de zones dentelées; autres plaquettes de schiste à bout recourbé qui doivent, comme les précédentes, avoir valeur d'amulette; herminettes en marbre et petites massues en calcaire (ces quatre objets semblent spéciaux aux dolmens portugais; pourtant, il aurait fallu rappeler que les bâtonnets en forme de cylindre ou de massue ont leurs correspondants dans l'Égypte préhistorique comme

les palettes); en os, boutons tronconiques percés et plaquettés pouvant former brassard d'archer; la céramique est celle de l'état I légèrement perfectionnée.

III. Les allées couvertes atteignent tout leur développement et aboutissent à des salles semblables aux tombes à coupole. Cette époque se caractérise par les céramique campaniforme ornées de zones incisées et par les vases en pierre dure, par les phalanges d'animaux ornées d'incisions semblables à celles des palettes de l'époque précédente, par les pointes de flèche où les angles inférieurs s'allongent en crochets de harpon au milieu desquels se dégage parfois un pédoncule; ces pointes supposent apparemment un modèle en métal et des pointes en cuivre ou en bronze apparaissent, en effet, à cette époque ainsi que des pièces d'ornement, certainement importées, en albâtre, ambre, jade, améthyste, callais, ivoire, et des œufs d'autruche. De cette 3^e époque ibérique se rapproche en Sardaigne celle d'Anghelu-Ruju, en Italie celle de Remedello, dans la Mer Egée celle de Troie I; elle doit donc se placer vers 3000-2500; la 1^{re} époque peut ainsi remonter au 5^e millénaire. A la III^e époque apparaissent aussi, au Traslos-Montes, sur des tessons et des pierres, des caractères linéaires assez nombreux pour former de véritables inscriptions. Au moins une quinzaine de ces signes se retrouvent dans l'écriture appelée *asylien* par Piette (galet du Mas-d'Azil, pierres et os d'autres stations de la fin du Magdalénien) qui est contemporaine de la 1^{re} époque portugaise et on peut aisément en dériver les signes de l'écriture dite *ibérique* dont les documents sont déjà nombreux au début de l'époque du bronze. Celle-ci est donc peut-être due à une évolution locale et non, comme on le croit généralement, à une imitation du grec archaïque, et, depuis qu'on a reconnu dans l'histoire de l'écriture ce chaînon que l'Ibérie constitue entre l'*asylien* et le *libyen*, il devient possible de supposer que c'est à lui que se rattache l'écriture *égéenne* qui se développe en Crète au début du 3^e millénaire. La coexistence de deux systèmes d'écriture, qui paraît étrange dans une île aussi restreinte, pourrait s'expliquer par l'importation de l'un avec des envahisseurs libyens.

Nous ne pouvons insister ici sur le chap. V qui donne des analogies existant à l'époque mégalithique entre la céramique des peu-

plés du bassin méditerranéen un aperçu aussi nourri qu'on pouvait l'attendre de M. W., auteur d'un travail d'ensemble sur la *Spiral-Mäander Keramik* (Mannusbibliothek, I). Parmi les autres analogies passées en revue au chap. VI, relevons ce qui concerne : 1^o les pointes de flèche (les types à crans latéraux, à dentelures, à crocs ou barbes en S, seraient supérieurs en France et en Ibérie aux pièces analogues d'Égypte), 2^o les anneaux-disques (après avoir servi d'arme de jet à la façon des *tchakras* de l'Inde, ils seraient devenus amulette et insigne religieux par une évolution semblable à celle de la hache), 3^o le costume féminin : la taille de guêpe, la forte ceinture, le décolleté prononcé jusqu'au dessous des seins, les étoffes rayées des dames du temps de Minos ne rappellent pas seulement de loin certaines statues-menhirs de l'Aveyron comme l'a remarqué S. Reinach, (*Anthrop.* 1904, 655) mais surtout les 9 femmes dansantes peintes dans la grotte espagnole de Cogul, (*Anthrop.* 1910,) fresques qui, comme les statues menhirs remontent certainement à la fin du Magdalénien); 4^o les colonnes plus minces à la base qu'au sommet qui, dans des tombes mégalithiques d'Espagne, paraissent avoir précédé les palais minoens; 5^o enfin les *naus* ou *navetas* des Baléares qui seraient des représentations en pierre des barques solaires; des textes parlent de grandes barques votives en pierre à Corfou et en Eubée et ce serait ainsi que s'expliquerait le nom des temples en Grèce *naos* (*naus* est le bateau, *nef* désigne bien de même à la fois un navire et la partie centrale de l'église). Ceci amène au chap. VII consacré aux analogies d'ordre religieux. M. W. repousse avec raison toutes les théories sur la hache, symbole du triangle sexuel féminin, et les idoles plates violoniformes, symboles de l'homme, ainsi que leur conjugaison, théories qu'auraient inspirées à Siret sa *südländische Phantasie*; il suppose que, si la hache paraît associée en effet à l'idée de fécondité, c'est qu'elle est l'instrument essentiel de la culture tant que, avant l'invention de la charrue, celle-ci reste l'apanage de la femme. M. W. admet la plupart des idées énoncées par Déchelette dans son *Culte du soleil aux temps préhistoriques*. Les idoles primitives affectent dès l'origine trois formes : plaquette rectangulaire surmontée d'une autre, plus petite, qui figure la tête; cylindre renflé aux deux extrémités; pha-

lange aux côtés rentrant et à l'extrémité inf. comme scindée en moignons de jambes. A côté du culte de la terre-mère et du soleil-père, se rencontrent ceux du serpent et du taureau, celui-ci surtout attesté par les bucrânes et les cornes de consécration; un caractère sacré aurait été aussi attribué aux empreintes de mains et de pieds.

On devine les conclusions auxquelles ces études amènent M. W. C'est de l'Ouest de l'Europe, du Finistère à Gibraltar, que la civilisation mégalithique a pris son essor vers l'Orient. Ce mouvement général n'implique pas que tous les traits communs qu'on rencontre à la fois dans les mégalithes

d'Occident et dans les monuments contemporains de l'Orient soient d'origine occidentale : ainsi la construction en voûte, l'usage des grandes jarres funéraires, la métallurgie surtout paraissent s'être développés à l'Est du bassin méditerranéen; c'est des Balkans que viendrait la spirale; la Scandinavie a donné l'ambre comme l'Afrique l'ivoire.

En un mot, il ne faut pas se représenter la culture comme se diffusant nécessairement par invasion ou colonisation; dès l'origine, sa propagation est surtout due aux relations commerciales.

A.-J. REINACH.

L'Imprimeur-Gérant : ULYSSE ROUCHON.

LA FÉODALITÉ EN PERSE

SON ORIGINE, SON DÉVELOPPEMENT, SON ÉTAT ACTUEL

Par M. Jacques DE MORGAN (Paris).

Il est, de par le monde, bien peu de pays pour lesquels nous puissions scientifiquement affirmer que nous connaissons ses premières couches humaines. Le plateau iranien cependant est dans ce cas. Nous savons qu'aux temps glaciaires il était inabordable ¹ et, qu'après la fonte des neiges dont il était couvert pendant toute la durée de la période pleistocène, il demeura stérile encore ² pendant bien des siècles, peut-être même des millénaires. Quand les tribus médiques s'y présentèrent, elles foulèrent un sol probablement encore vierge.

Nous entendons par médiques les hordes qui, tenant la tête du mouvement iranien ³ envahirent d'abord l'Hyrkanie; puis la plaine basse du sud de la mer Caspienne, occupèrent les montagnes de l'Elbourz et s'avancèrent sur le plateau persan jusqu'aux pays où s'élèvent actuellement les villes de Kachan, Hamadan et Kirmanchah.

Lorsque ce flot vint battre le pied des montagnes du Kurdistan il rencontra des populations qui, venues probablement jadis de la vallée du Tigre ou du nord de l'Asie Antérieure ⁴, s'étaient fixées dans les vallées, elles les abandonnèrent devant l'invasion et se répandirent vers l'occident. Peut-être devons-nous voir dans ce mouvement de peuples, l'origine de la dynastie Cassite de Babylonie ⁵, dont le fondateur Gandish ou Gaddash régnait de 1761 à 1746 environ avant notre ère ⁶.

Mais l'invasion des Mèdes ne s'arrêta pas là; au nord, l'Arménie, tout le Tigre supérieur et le haut Euphrate furent successivement occupés et les bandes iraniennes pénétrèrent en Asie Mineure et jusqu'à l'Oronte ⁷, chez les Hittites ⁸.

Pendant que s'effectuait au nord ce mouvement des Mèdes, une autre branche du groupe aryen, celle des Perses, s'avancait vers le sud-est et le sud, occupait les pays voisins du golfe Persique et la Perse proprement dite ⁹.

Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis quatre mille ans environ av. J.-C., la nature de la population de la Perse ne s'est modifiée ¹⁰ que dans la Médie dont

1. J. de Morgan, Le Plateau iranien pendant l'époque Pléistocène dans *Rev. Ecole d'Anthrop. de Paris*, 6 juin 1907, p. 213-216.

2. J. de Morgan, *Les Premières Civilisations*, 1909, p. 181.

3. Dans tout ce travail nous considérons toujours les peuples au point de vue de leurs caractères linguistiques seulement.

4. J. de Morgan, *Prem. Civ.*, 1909, p. 175 sq.

5. Une première invasion des Cassites la IX^e année de Samsilouna (vers 1990 av. J.-C.) avait été repoussée. Cf. Dhorme, *Les Aryens avant Cyrus* dans *Conf. St. Etienne*, 1910-1911, p. 73.

6. Cf. Thureau-Dangin, *Journ. Asiat.*, 1908, p. 117.

7. Cf. Dhorme, *op. cit.*, p. 70.

8. Cf. Dhorme, *op. cit.*, p. 61 et Winckler, *Orient. litt. Zeitung*, 1910, col. 291.

9. Provinces du Seistan, de Kirman, de Chiraz, d'Ispahan, montagnes bordant au nord le golfe Persique jusqu'à la Susiane.

10. Nous n'entendons pas parler des populations vivant à l'état sporadique, Juifs, Chaldéens, Arabes, Afghans, Hindous.

l'invasion par les Turcs, il y a mille ans seulement, rejeta les anciens habitants sur leurs congénères dans les montagnes du Kurdistan ¹.

Dès le xx^e siècle avant notre ère, l'Asie antérieure se trouvait donc partagée entre deux éléments bien distincts, les vieilles races, sémitiques et autochtones ² (?) à l'occident et les nouveaux venus du groupe aryen ³ au nord et à l'orient.

Chez ces deux fractions les principes gouvernementaux présentaient de sensibles différences ; alors qu'en pays sémitique la féodalité était basée sur l'obéissance absolue au suzerain, la possession entière par le maître, chez les Aryens le même système gouvernemental s'appuyait sur les leudes ou compagnon du chef suprême ⁴. Cette noblesse comprenait les branches cadettes de la famille royale et les principaux chefs de tribus ayant pris part à la conquête. Elle constituait une sorte de conseil qui gouvernait avec le souverain ⁵. Les seigneurs eux-mêmes dans leurs gouvernements provinciaux s'entouraient des principaux parmi leurs subordonnés, des descendants de ceux qui avaient servi sous leurs ancêtres à l'époque de l'invasion.

Après la conquête, chacun des leudes s'attribua ou reçut un territoire proportionné à l'importance de sa tribu et il en fut de même pour chacun des clans, puis des familles ; en sorte qu'une hiérarchie complète s'établit depuis le possesseur du village ou d'un groupe de tentes, jusqu'au maître suprême.

L'Empire appartint d'abord aux Mèdes ; probablement parce qu'ils étaient les plus nombreux et les premiers venus. Mais, leurs effectifs s'étant égrainés depuis les frontières de la Parthie jusqu'aux rives de l'Oronte, les Perses dont les forces étaient plus concentrées leur ravirent la suprématie. Cette révolution n'eut d'ailleurs aucune conséquence au point de vue de l'organisation sociale. Cyrus gouverna comme roi des Perses et des Mèdes, alors que ses ancêtres avaient été gouvernés par le roi des Mèdes et des Perses. Les grands du royaume conservèrent leurs fiefs et leur rang ; qu'ils fussent d'origine perse ou médique ils ne cessèrent pas de composer le conseil royal. Dans les débuts ils furent, il est vrai, moins favorisés en ce qui concerne les grandes charges ; mais peu à peu l'équilibre s'établit et Perses et Mèdes ne formèrent plus qu'une seule nation.

Les souverains achéménides partagèrent leur empire entre des satrapes, pour la plupart propriétaires héréditaires du sol, dans lesquels on aurait grand tort de voir des gouverneurs, au sens que nous attachons aujourd'hui à ce titre ; quant aux seigneurs de moindre importance, ils conservèrent leurs droits, leurs privilèges, leurs terres ainsi que la situation morale qu'ils avaient dans l'Etat. Cette aristocratie était un frein mis au pouvoir royal ; les rois la redoutaient et de gré ou de force gouvernaient avec elle.

Bien certainement, à la suite de troubles ou de révoltes beaucoup d'entre les membres de cette noblesse, grands et petits, furent déchus ⁶ ; mais ces mesures

1. Quelques auteurs sont d'avis que les Cassites étaient des Aryens. Cf. Dhorme, *op. cit.*, p. 66 sq. En ce cas ils auraient précédé les Mèdes et les Perses dans l'Iran et représenteraient la première vague humaine qui traversa le plateau persan.

2. Nous entendons par autochtones les Elamites, les Chaldéens, les Hittites, les Caucasiens, etc...

3. Nous entendons par « Groupe Aryen » l'ensemble des peuples parlant les langues apparentées au sanskrit, grec, latin, germanique, persan, etc...

4. Les mêmes traditions se retrouvent chez tous les peuples Aryens qui envahirent plus tard l'Europe, les Germains entre autres.

5. Les preuves de l'existence de ce conseil de la noblesse sont nombreuses dans l'histoire de la Perse ; mais il est très intéressant de trouver la même constitution chez les Harri, caste Aryenne qui vers l'époque de Ramses. II gouvernait au pays de Mitanni (les Matienès). Cf. Dhorme, *op. cit.*, p. 67.

6. Voir à cet égard l'Inscription de Darius à Bisoutoun.

de rigueur ne s'appliquèrent jamais qu'aux individus et les principes ne furent point entamés. Par suite de la nécessité traditionnelle où se trouvait le roi de la conserver, l'organisation féodale fut plutôt favorisée que combattue par les Achéménides. D'ailleurs elle présentait de grandes sécurités au point de vue du loyalisme des sujets de l'Empire.

La conquête macédonienne fut le premier grand changement qui survint dans la vie politique et sociale de la Perse. Les Grecs devaient gouverner par eux-mêmes s'ils voulaient conserver l'Empire. Presque tous les grands satrapes, grecs ou indigènes, furent désignés suivant les vues gouvernementales du conquérant et de son entourage. Des garnisons macédoniennes occupèrent les principales villes afin de maintenir la population dans l'obéissance, de prêter main forte aux gouverneurs et, en même temps, de surveiller leur conduite. Les Perses qui sous Alexandre remplirent les fonctions de satrapes n'étaient plus que des fonctionnaires obéissant aux ordres supérieurs. Quant à la petite aristocratie, elle se ressentit beaucoup moins de cette transformation dans le pouvoir, ses privilèges lui furent continués, ses biens demeurèrent entre ses mains ; peut-être même son autorité locale fut-elle accrue du fait de l'abaissement des grands seigneurs.

La défaite de Darius Codoman avait fait perdre à la grande noblesse iranienne la principale source de sa richesse et de son crédit, l'armée. Après Alexandre, les principaux officiers furent des Grecs commandant à des troupes de leur nation, et si parfois, des nobles perses servirent dans l'armée macédonienne, ce ne fut qu'à la tête de cohortes indigènes, et par suite sans grande autorité. La plupart des officiers de l'armée achéménide se retirèrent dans leurs terres espérant voir revenir l'heureuse fortune d'antan.

La politique des Séleucides suivit en tous points celle d'Alexandre ; toutefois la puissance militaire de ces rois n'ayant plus l'énergie de la conquête et les effectifs macédoniens, capables d'une invasion ne possédant pas le nombre nécessaire pour la domination continue par les armes, les seigneurs des temps achéménides relevèrent la tête et s'efforcèrent de reconquérir leur indépendance. Les révoltes devinrent fréquentes dans les provinces, les incursions sur les frontières se multiplièrent. On voit alors, sans parler de la Bactriane, surgir bon nombre de petits royaumes, tel celui des Arsacides ¹, chefs Scythes qui étaient venus se fixer dans la province séleucide de Parthie ², tel celui de la Perside ³ où le caractère sacerdotal de ses princes obligeait les rois de Syrie à des ménagements, et une foule de petites principautés dont les noms mêmes se sont perdus ou à peine conservés dans l'histoire. C'était le réveil de la féodalité nationale et cette féodalité semblait devoir prendre plus d'importance que jamais quand survint tout à coup la conquête de la Perse par les Parthes.

Les Parthes étaient des Scythes nomades, jadis cantonnés dans la vallée de l'Ochus, rivière du bassin de l'Oxus. Vers 250 av. J.-C. ils franchirent la frontière séleucide, pénétrèrent dans la province de Parthie et s'y installèrent ⁴ tout en conservant comme centre de leur gouvernement la ville de Dara ⁵, capitale de

1. Ce nom est d'origine perse et non scythique ; car nous savons que Darius II Ochus (405-359 av. J.-C.) portait le nom d'Arsace avant de monter sur le trône. Cf. Ed. Drouin, *Onomastique Arsacide*.

2. Le nom de Parthie existait déjà du temps des Achéménides (Hérodote, VII, 96). Ce n'est donc pas les Parthes qui le lui ont donné. Ils l'ont pris après la conquête de cette province.

3. Cf. Colonel Allotte de la Fuye, *Corolla Numismatica*, 1906 ; *Etude sur la Numismatique de la Perside*, Londres, 1906. Mémoire dans lequel on trouvera toute la bibliographie concernant les sources de l'histoire de la Perside.

4. Justin. XLI, 4. — Strabon, XI, ix, 2.

5. Cf. Olshausen, *Parthava und Pahlav*, Berlin, 1877, p. 10 sq.

leur ancien patrimoine. Ils fondèrent ainsi un petit état qui pendant un siècle environ¹ lutta pour son indépendance et s'agrandit quelque peu². Enfin, Mithridate I réussit non seulement à repousser les troupes grecques qui tentaient d'écraser sa puissance naissante, mais en peu d'années il s'empara de toute la Perse, de quelques provinces bactriennes et, sur la fin de son règne, frappa monnaie en Syrie même³ dont le roi Démétrius Nicator était son prisonnier en Hyrcanie⁴.

Un nouvel empire venait de se fonder, basé lui-même sur la féodalité telle qu'elle était en vigueur chez les Scythes nomades. Les seigneurs de nouvelle souche reçurent des apanages. Un roi, Bacasis, probablement de race parthe, fut imposé aux Mèdes et l'ancienne aristocratie fut abaissée de nouveau, les princes de la Perside entre autres⁵. C'est vers cette époque que se fondèrent les principautés de Characène⁶ et d'Elymaïde⁷ ainsi que le royaume d'Arménie⁸ qui, plus tard, fut la cause de tant de guerres entre les Romains et les Perses.

L'Elymaïde et la Characène devinrent des fiefs dépendant de l'empire, mais conservèrent le droit de battre monnaie⁹, privilège dont on ne rencontre les traces que dans ces principautés et que probablement Mithridate ne toléra qu'en raison du voisinage immédiat de la Syrie et des services que les dynastes de ces pays étaient à même de rendre à sa cause lors des conflits entre la Perse et Séleucie.

Mais ce changement de gouvernement ne modifia pas la constitution intime de la société. Aux anciens grands feudataires se joignirent les nouveaux, et les petits seigneurs demeurèrent possesseurs de leurs terres en passant seulement de l'autorité des gouverneurs grecs à celle des nouveaux venus. Les Parthes ne touchèrent pas à l'ensemble de la féodalité parce que ce mode de gouvernement rentrait dans leurs traditions¹⁰.

En Elymaïde, sous le règne du grand roi Osroès¹¹, l'ancienne dynastie des Kamnaskirès fit place à de nouveaux princes portant tous des noms arsacides¹², dynastes qui, comme ceux de la Characène¹³, n'émirent plus, à partir de cette époque, que des monnaies à l'effigie de leur maître le Roi des Rois¹⁴, mais portant

1. De 250 à 171 environ av. J.-C. Les premiers princes furent : Arsace I (250-248), Tridate I (248-244), Arsace II (244-191), Phriapatius (191-176) et Phraate I (176-171 av. J.-C.)

2. De l'Hyrcanie (Province d'Astérabad) et de quelques territoires en Médie jusqu'à Ragae tout au plus.

3. Cf. W. Wroth, *Cat. du Musée Britannique*, Arsacides. Pl. III, fig. 7-12.

4. Justin, XXXVI, 1.

5. Strabon, Liv. XV, ch. III, 23. La première période de la numismatique autonome persépolitaine commence vers 220 av. J.-C. et s'arrête vers l'époque de l'arrivée au pouvoir des Arsacides.

6. Hypsaosines (vers 124 av. J.-C.) est le premier prince de Characène dont nous possédons des médailles. Il fut d'ailleurs le fondateur de sa dynastie et le restaurateur de la ville de Charax. Cf. Lucien, *Macrobii* XVI.

7. La plus ancienne médaille que nous connaissions de l'Elymaïde est un tétradrachme de Kamnaskires (I ?) frappé vers 160 av. J.-C. sous le règne d'Antiochus IV ou de Démétrius I de Syrie.

8. Mithridate I avait donné la couronne de l'Arménie à son frère Valarsace. Cf. Moïse de Khoresie, *Trad. Langlois*, II, 3-7.

9. Cf. E. Babelon, Sur la numismatique et la chronologie de la Characène dans *Journ. d'archéol. et de numismatique*; Athènes, 1848, t. I, p. 381 à 404. Colonel Allotte de la Fuye, Sur la numismatique de l'Elymaïde dans *Mém. Deleg. en Perse*, 1905, *Rev. numism.*, 1902, La dynastie des Kamnaskires.

10. Surtout vers la fin de la dynastie, c'est la noblesse parthe qui appela Vononès II au trône, alors que ce prince était vice-roi de Médie, c'est elle qui avait poussé Méherdatès à la révolte contre Gotarzès, qui porta au trône Cinnamus, qui rappela Artaban III, après l'avoir chassé, etc.

11. J. de Morgan, *Numismatique de la Perse antique*, ouvrage en préparation.

12. Colonel Allotte de la Fuye, *op. cit.*, 1905.

13. Cf. Ed. Drouin, *Journ. asiat.*, juin 1889 et *Rev. num.*, 1889, II^e trimestre, p. 373 sq.

14. J. de Morgan, *Num. Perse antique*, en préparation.

leur nom en légende. C'est de la féodalité que partit le soulèvement qui renversa la dynastie arsacide. Un prince de Perside, Artaxercès, fils de Papek¹, profitant de l'instabilité du trône de Perse², restaura le pouvoir et le culte³ des gens de race iranienne. Dès lors la noblesse parthe fut abaissée à son tour, et celle des anciens temps retrouva toutes ses prérogatives. Les Arsacides et leurs congénères disparurent, les uns s'allèrent réfugier en Arménie⁴, en Géorgie⁵, chez les Aghouanks⁶ et dans d'autres pays où régnaient encore des princes de leur famille⁷. Quant au gros des tribus parthes il se fondit dans la masse iranienne et ne laissa plus de traces.

Les seigneurs perses furent de suite appelés aux plus hautes fonctions de l'État, ils reconstituèrent le Conseil de la noblesse qui, dans bien des circonstances, disposa du trône. Tous les satrapes, tous les grands officiers furent des Perses et les principautés réduites à l'obéissance cessèrent d'émettre du numéraire. Dans cette restauration de la puissance iranienne les souverains sassanides s'inspirèrent des traditions achéménides.

Survint l'invasion arabe qui ne modifia que la religion, mais ne toucha guère aux institutions. Les Perses se firent musulmans sans opposer une bien grande résistance. Les Ulémas se substituèrent aux Môbeds⁸ et, parmi les seigneurs, les droits héréditaires se transmirent comme par le passé. Certains même d'entre les grands feudataires d'antan érigèrent en royaume leur principauté. Les Ispehbeds du Thabéristân (Mazandérân) frappèrent monnaie au type de Chosroès II mais avec légendes musulmanes⁹.

L'invasion des Turcs dans le nord de la Perse n'eut pour effet que d'en chasser les Iraniens qui l'habitaient et de substituer le régime des Begs à celui des Khans et des Aghas; mais elle n'affecta que les territoires septentrionaux dans les pays découverts seulement, les montagnes restant iraniennes¹⁰. Le sud et le centre de la Perse demeurèrent indemnes et conservèrent les traditions féodales sur lesquelles les rois nationaux s'appuyèrent comme leurs prédécesseurs au trône.

Enfin survint la dynastie des Turcs Khadjars¹¹ qui exploita le pays mais ne le

1. Cf. von Gudschmit, *Zeitschr. d. Deut. Gesell.*, 34, 734.

2. A partir du règne de Mithridate IV, de nombreuses compétitions au trône s'élevaient dans toutes les provinces des Arsacides, dont le pouvoir, très affaibli par leurs guerres contre les Romains et contre les peuples barbares de l'Orient, allait en diminuant de jour en jour.

3. La religion mazdéenne s'était conservée pure dans la principauté de Perside d'où sortit la dynastie sassanide.

4. La dynastie arsacide d'Arménie, malgré ses nombreux démêlés avec Rome, parvint à se maintenir longtemps encore après la chute des Arsacides de Perse. Cf. Moïse de Khorém, Patkanian (*Hist. de l'Arménie*), etc.

5. La Transcaucasie était alors divisée en un grand nombre de petits États qui tour à tour passèrent aux Romains et aux Parthes; une branche Arsacide y avait été installée en Géorgie.

6. Cf. Patkanian, *Hist. armen.*

7. Une branche arsacide régnait sur les Kouchans et les Thétals (Bactriane et Caboul), une autre sur les Massagètes et les Ephins (Lepones de Tacite), au nord du Caucase, le royaume de Sacastène et de l'Indus paraît également avoir été fondé par une branche de la famille arsacide.

8. Prêtres de la religion mazdéenne.

9. Ces princes régnaient au Thabéristan (pays des haches, autrement dit des bûcherons), région forestière du Mazandérân située entre la plaine d'Achraf et le district de Tunékâboun, comprenant les villes de Barfrouch, Sari et Amol et limitée au sud par les montagnes de l'Elbourz. Cette principauté a complètement disparu au moyen âge, il n'en reste même plus le souvenir dans le pays qu'elle comprenait.

10. Tout le Mazandérân, le Ghilân et le Tâlyche sont restés aux mains de populations parlant des dialectes iraniens. Cf. J. de Morgan, *Mission scientif. en Perse*, 1889-1891, V^e partie. Études linguistiques.

11. Les Khadjars abandonnèrent l'ancienne capitale Ispahan et en fondèrent une nouvelle à Téhéran, près du site de l'antique Ragae, afin de demeurer au milieu des pays jadis conquis par

gouverna pas. Dans tous les districts voisins des grands centres ¹, dans ceux où il était aisé d'agir par les armes, l'ancienne noblesse disparut peu à peu, ruinée, dépossédée, privée des charges importantes ; mais dans toutes les provinces reculées, dans les montagnes où les Turkomans n'osaient pas s'aventurer, les Aghas, les Khans et les Vahlis conservèrent leur pouvoir absolu au prix d'une redevance annuelle qu'ils payèrent à la couronne.

Cependant, les gouvernements des provinces étant mis à l'encan, c'est entre les plus riches propriétaires fonciers, entre les princes Khadjars ² et les grands dignitaires turkomans, entre ceux qui, aux yeux du roi, présentaient le plus de garanties, que l'administration des provinces était répartie et souvent des seigneurs d'ancienne extraction achetèrent le gouvernement de leurs propres fiefs, afin d'être à même de sauvegarder les intérêts de leur famille. En ce cas ils laissaient à leur place tous leurs serfs, les décorant simplement des titres pompeux attachés à leurs nouvelles fonctions.

Dans le cas, au contraire, où le nouveau gouverneur ne possédait pas les terres dont il achetait le gouvernement, il amenait à sa suite ses clients ³, tirés de ses domaines particuliers et leur octroyait, moyennant une redevance annuelle et des cadeaux, toutes les charges de la province accordant à chacun suivant la surface pécuniaire qu'il présentait. Très souvent même l'achat du gouvernement avait été fait en association de tous ces gens. Peu importait que les divers membres de cette société eussent les capacités voulues pour remplir les emplois, chaque district recevait son vice-gouverneur, chaque groupe de village son chef et tout le monde s'installait avec ses propres clients vivant sur le pays et le pressurant de son mieux. La plupart du temps les exactions dépassaient les limites acceptables. Alors le gouverneur était changé, son entourage s'en allait avec lui et un nouveau venait accompagné d'un aussi grand nombre de satellites et inspiré de la même pensée, prendre le plus possible.

C'est ainsi que dans ces provinces la féodalité s'est trouvée peu à peu écrasée et si quelques-uns de ses privilèges lui restaient, c'était uniquement par tolérance de la part de la cour dont l'intérêt était d'avoir toujours sous la main des gens responsables et à même de payer suivant les besoins ou les fantaisies de l'un quelconque des fonctionnaires du gouvernement provincial.

Possesseurs des terres ⁴, ces seigneurs, dans la crainte de les perdre, pressuraient le peuple afin de satisfaire en haut lieu. Leur seule autorité était celle qui

les Turcs et d'être à proximité de la Turkomanie dont, en cas de nécessité, ils pouvaient faire rapidement venir les tribus.

1. La tribu turkomane des Khadjars habite le lieu dit Aq-Qal'a (le fort blanc) sur la rivière Qarà-Sou (l'eau noire). Quelque peu au nord de la ville d'Astérâbâd, dans la steppe turkomane. Dispensée d'impôts et comblée de faveurs depuis que le trône appartient à l'un des siens elle vit dans l'oisiveté.

2. Les princes khadjars pullulent en Perse, Fath-'Ali Chah avait eu plus de cent fils qui presque tous ont fait souche.

3. La maison civile d'un gouverneur se composait d'une centaine de personnes pour le moins sans compter les serviteurs, ministres, chapelains, docteurs, secrétaires, vice-gouverneurs, chefs de la police, trésoriers, etc., etc. Quant à la maison militaire, elle était plus nombreuse encore. Aucun de ces fonctionnaires n'était payé et, bien au contraire, c'est lui qui achetait la charge temporaire.

4. Chaque village a son chef responsable et à côté de ce chef les « barbes blanches » (Rich séfid), au-dessus est le propriétaire de la terre, le Khân qui souvent possède plusieurs villages. La terre ne se vend qu'avec les maisons qui y sont construites et la population qui l'habite. On n'estime pas sa valeur à la superficie des terrains de culture, mais suivant le nombre des maisons et chaque maison est estimée abriter cinq têtes. Il en est de même pour les clans nomades qui s'apprécient suivant le nombre des tentes.

leur restait sur leurs serfs. Tous portaient des titres ronflants, sans conséquences d'ailleurs, « le sabre de la loi, le glaive des empires, l'œil de la justice, les vertèbres du pouvoir, etc., etc. ». Ils étaient maréchaux, généraux, colonels ¹, in partibus, comme bien on pense, suivant la somme versée au Roi des Rois pour recevoir de pareils honneurs dont le seul avantage était de les mettre bien en cour, de les protéger quelque peu contre les exactions et de leur permettre d'espérer qu'un jour eux aussi seraient à même d'acheter un gouvernement ou une part d'autorité leur permettant de refaire leurs affaires, en agissant vis-à-vis des autres comme on en avait agi vis-à-vis d'eux.

Telle était, il y a vingt ans encore, la situation de la noblesse dans les provinces royales. Mais il s'en fallait de beaucoup que toutes les provinces obéissent aussi passivement aux volontés des fonctionnaires nommés par Téhéran. Pratiquement, l'étendue de bien des provinces se trouvait réduite à son chef-lieu entouré de sa banlieue. Pour le reste, il demeurait, comme par le passé, sous l'autorité des seigneurs obéissant d'autant moins aux fonctionnaires royaux qu'ils étaient plus éloignés des grandes villes et que leur pays était plus inaccessible.

Ces Vahlis, ces Khans, ces Begs, ces Aghas ², étaient de véritables rois dans leurs domaines ; ils se succédaient de père en fils ne recevant que pour la forme l'investiture de Téhéran. Ils conservaient une liberté absolue grâce à quelques cadeaux envoyés en temps opportun ; les plus riches s'offraient même la garantie suprême, celle d'épouser, moyennant une très grosse somme, l'une des nombreuses filles du Roi.

Le pouvoir de ces princes n'avait pas de limites et ils étaient en droit de mettre à mort ceux de leurs sujets (Rayats) ³ qui avaient eu le malheur de leur déplaire. Leurs parents et feudataires étaient leurs officiers, leurs fonctionnaires qu'ils qualifiaient d'ailleurs du titre de « domestique » mais qui, en réalité, formaient leur conseil. Jamais ils n'usaient avec cruauté ou injustice de pouvoirs aussi étendus ; leur situation elle-même en dépendait, car leurs feudataires étaient toujours en mesure de les déposer. Tout comme sous les Sassanides, la noblesse chassait du trône les souverains indignes.

Les paysans affluaient dans les fiefs gouvernés avec équité ⁴ et la richesse du chef, en même temps que sa force militaire, en recevaient un accroissement sensible, alors que les mêmes Rayats quittaient les territoires où régnaient l'injustice et l'arbitraire. La richesse, en Perse, ne réside pas dans la possession de la terre, mais uniquement dans celle des bras pour la cultiver.

Il existe chez ces tribus des coutumiers qui, pour ne pas être écrits, n'en ont pas moins force de loi et c'est suivant ces usages, dont l'antiquité remonte aux premiers temps de l'invasion iranienne, que les causes sont jugées. Le Coran est toujours consulté ; mais son texte, très élastique d'ailleurs, n'a-t-il pas été conçu dans l'esprit même qui toujours a régné chez les nomades ; aussi se prête-t-il avec une extrême complaisance à l'application des vieilles coutumes perses.

Les souverains ⁵ qui régnèrent à Ispahan, ceux de sang iranien, loin de chercher

1. Dans la seule ville de Tauris il existait en 1890 plus de trois mille personnes portant des titres d'officiers généraux ou supérieurs.

2. Voir au sujet de la féodalité kurde au moyen âge de Chéref Nâmech, trad. D. Charmoy.

3. Le *Rayat* est plutôt un serf qu'un paysan dans l'acception que nous donnons à ce dernier mot, cependant le rayat a sur le serf ce grand avantage qu'il peut quitter la terre sans l'autorisation de son maître et aller se fixer ailleurs. Ce privilège le met à l'abri des exactions par trop criantes.

4. J'ai vu des clans dont le chef était estimé comme un homme juste, passer en quatre ou cinq années de 10 à 300 tentes et fréquemment aussi l'inverse se produire.

5. Les rois de Perse portent encore aujourd'hui le titre de *chahan-chah*, « rois des rois », titre essentiellement féodal. Sous les Sassanides, ce titre s'écrivait en langue sémitique *Malkân Malka*

à écraser la noblesse, en avaient fait un instrument gouvernemental de premier ordre. Aussi, s'appuyant sur leurs feudataires et sur la bourgeoisie des villes dont l'intelligence est extrêmement ouverte, avaient-ils fait de la Perse le pays le plus riche et le plus puissant de tout l'Orient. La sagesse et le respect des traditions qui régnaient à leur cour et qui, sous les Achéménides et les Sassanides, avaient porté si haut l'honneur du pays leur avaient permis d'organiser la Perse conformément à l'esprit de ses peuples, de l'enrichir et de la rendre forte en face de l'étranger.

Mais la dynastie turkomane, en montant sur le trône, rompit avec les vieilles institutions non par politique, mais par cupidité. Au lieu de s'appuyer sur la féodalité elle la combattit parce qu'elle était riche; la ruina partout où elle était à même d'imposer sa volonté par la force la remplaçant dans le gouvernement de ses nouveaux sujets par une hiérarchie de tyrans préoccupés uniquement de s'enrichir et de répondre aux exigences de ses maîtres de Téhéran.

Toute la fortune du pays fut peu à peu absorbée par le roi et son entourage, par son harem, par ses fantaisies ruineuses, on perdit en Perse la notion de l'administration et peu à peu la soif de rapines gagna tout le pays. Il n'y eut plus de justice parce que depuis le haut jusqu'en bas de l'échelle sociale le but poursuivi était injuste; on ne fit plus de ces travaux d'utilité publique qui avaient été la gloire du règne de Chah Abbas. Il n'y eut plus d'armée, plus de police, parce que la maison du roi absorbait toutes les ressources et les exactions aussi bien que la vente au comptant de privilèges onéreux causèrent un appauvrissement général du pays. Le trésor royal, la réserve dite des Kahdjars se vidèrent, on vendit les bijoux, l'argenterie, on s'endetta pour payer des danseurs et des astrologues, pour entretenir les trois mille personnes du harem, pour venir se faire traiter en roi par l'Europe alors que chez soi, on ne l'était plus que de nom. Ainsi, en cent ans environ s'était évanoui cet empire qui pendant des siècles avait mérité le respect.

Mais les Khadjars qui étaient parvenus à renverser le vieil ordre des choses dans toutes les parties de leur empire sur lesquelles ils avaient des moyens d'action directe, n'avaient guère entamé les montagnes ainsi que les régions éloignées de leur capitale. Là, la féodalité survécut, dans toute sa force, jusqu'à nos jours. En Turkomanie les tribus vivent encore comme au temps de Djenghis Khan et de Timour Leng et leurs Baïs¹ sont maîtres absolus dans leurs tribus. Il en est de même pour les Aghas dans certaines parties du Kurdistan, pour les Khans dans le Louristân, pour les Vahlis dans le Poucht-é-Kouh, au pays des Bakhtyaris et plus loin encore vers l'Orient.

Ce sont ces mêmes Bakhtyaris, ces seigneurs de vieille souche iranienne, qui viennent de mettre fin au pouvoir absolu des Chahan-Chah, renouvelant à dix-sept siècles d'intervalle, sous une autre forme qui, probablement, hélas! sera moins heureuse, la révolution qu'opéra dans la Perse Artaxercès I^{er}, fils de Papek, le Sassanide.

Un tiers de l'empire, si ce n'est la moitié des pays habitables est toujours soumis

qu'on lisait peut-être *chahan-chah*, sous les Parthes on l'inscrivait en grec *Basileos Basiléon*. Sous les Achéménides *Khshayathiya Khshayathiyānam*, d'où descend la prononciation actuelle et les Achéménides l'avaient emprunté aux Assyriens *sar raba* « grand roi », *sar matat* « roi des nations » *sar sa nabhar matat* « roi de toutes les nations », *sar sarri* « roi des rois ». Les Persans expliquent difficilement aujourd'hui ce titre. Aux indigènes crédules, ils disent que le souverain est en réalité le roi des autres rois, que dans le monde rien ne se fait sans son ordre. Avec les étrangers leurs prétentions sont moins grandes. Ils se contentent de dire que c'est un titre tombé en désuétude, ne se rendant aucun compte que le roi de Perse est encore effectivement roi d'un grand nombre de seigneurs et que son titre est vraiment celui qui lui convient le mieux.

1. En Turkomanie *Baï*, en Azerbaïdjan et dans la Transcaucasie, *Beg*, chez les Osmanlis *Bey*.

au régime féodal, la Perse toute entière est encore imbue du principe de la féodalité, du respect d'une hiérarchie millénaire qui a fait sa force.

Parmi ces seigneurs dont le pouvoir s'est conservé indemne il en est qui jamais ne prononcent le nom du roi, qui n'attendent pas son avis pour se transmettre de père en fils le pouvoir, qui, depuis des siècles n'ont pas versé au trésor la moindre redevance. Qu'on les entende, eux et leurs rayats s'exprimer sur le gouvernement royal, il ne sort de leur bouche que des malédictions.

Depuis 1889, époque à laquelle pour la première fois, j'ai mis le pied sur le sol persan j'ai longuement vécu chez les nomades et les demi-sédentaires. Quelques souvenirs de mes séjours parmi ces primitifs auront, je pense, quelque intérêt. Au point de vue ethnographique et sociologique, l'histoire qu'on vient de lire permettra de se rendre un compte exact de la situation dans laquelle vivent les derniers grands seigneurs de la Perse. Je n'ai pas la prétention de décrire ces vieux fiefs et d'entrer dans tous les détails de la vie de leurs habitants, mais le désir seulement de montrer en quelques traits de plume quel est leur genre d'existence, quelles sont leurs ambitions et leurs préoccupations.

Quand, après de longues et pénibles étapes sur les chemins poussiéreux et caillouteux du plateau persan on sort des défilés de l'Elbourz pour approcher d'Asté-râbâd, on découvre au loin une plaine immense se terminant à l'horizon par une ligne bleue semblant faire suite à celle de la mer Caspienne qui, à gauche, limite le tableau. Cette plaine commence au pied des collines, derniers contreforts de la grande chaîne. Elle semble s'étendre à l'infini, unie, sans le moindre pli, d'une couleur verte uniforme, elle surprend par son immensité. Cependant, çà et là, s'élèvent quelques îles dans cet océan de verdure, ce sont des buttes à peine perceptibles d'aussi loin et se perdant dans la brume bleuâtre de l'horizon; puis, à la lorgnette, on distingue de petits points gris tantôt groupés, tantôt isolés, parfois aussi réunis suivant les méandres d'un immense serpent. En regardant attentivement, on voit la terre s'enfuir, toujours semblable à elle-même vers le nord et l'on conçoit que les géographes de l'antiquité aient considéré ces insaisissables limites comme la fin du monde habité.

Cette plaine est la steppe, ces buttes sont les vastes ruines calcinées par les incendies de grandes villes antiques, ces points grisâtres montrent les aouls Turkomans groupés par tribus ou assignés sur les bords des rares cours d'eau qui, arrosant cet immense tapis de verdure s'écoulent en mille replis, lentement, en harmonie avec la majesté du site qu'ils traversent. Cette ligne bleue de l'horizon, c'est l'empire du Tsar.

En avançant encore, on descend de petites collines couvertes de broussailles; puis tout à coup, le sol s'aplanit et la steppe commence, couverte d'un gazon court, sans un caillou, sans une motte de terre venant rompre la monotonie de cette horizontalité parfaite.

Cependant, en désordre, à droite et à gauche, sont de petites buttes circulaires, hautes de quelques décimètres à peine, entourées d'un anneau de 6 pieds environ de diamètre dans lequel le sol semble avoir été creusé jadis. On croirait voir les traces d'un jeu d'enfant. Ce sont des tombes turkomanes, dont peu à peu les pluies ont affaissé le petit tumulus et comblé le fossé circulaire d'où étaient sorties les terres du monticule. Ces sépultures, semées sans ordre dans cette immense plaine, montrent la place où sont morts ceux dont les os blanchis reposent à quelques pieds sous terre, près du campement qu'habitait alors la tribu. Puis les besoins des troupeaux appelant en d'autres lieux, le camp a été levé et depuis, jamais personne n'est venu s'arrêter près de ces tombes. Du jour où la terre les a reçus, ces êtres ont été oubliés pour toujours.

Nous passons, et l'étape se poursuit non pas en suivant un sentier ou un chemin, la steppe n'en possède aucun ; mais en nous guidant sur la marche du soleil. La nuit tombe ; dès lors les étoiles le remplacent pour indiquer l'orientation.

Enfin, à peu de distance, on distingue quelques vagues lumières et soudain une meute de chiens se précipite en hurlant. Les gardiens de l'aoul ont averti de notre approche.

Cet aoul, de peu d'importance d'ailleurs, est composé d'une trentaine de kibitkas, tentes rondes d'un diamètre variant entre 5 et 8 mètres entourée d'une muraille à claire voie faite de roseaux habilement reliés entre eux et recouverte d'un feutre épais en forme de dôme. Les hommes sont assis là, fumant le tchibouq, coiffés d'énormes bonnets de peau de mouton, habillés d'un tissu de coton bleu foncé, sordides et couverts de graisse, sentant le mouton, le cheval, constellés de vermine, près d'eux sont leurs fusils et à leur ceinture brillent trois ou quatre rangées de douilles en laiton. A terre un vieux feutre et un tapis téké percé, déchiré, taché. Au centre de la kibitka brûle un feu d'argoles dont la fumée acre se mêle à celle des pipes. De jeunes agneaux et un poulain sont attachés dans un coin ; une pile de matelas et de couvertures attend pour le couchage de la nuit. Des femmes en haillons rouges, elles aussi d'une malpropreté repoussante, vont et viennent prenant des ordres et bougonnant. Un petit garçon s'approche et me regarde de ses deux grands beaux yeux sales. Fort heureusement, étant chrétien, je suis impur et par suite dispensé de poignées de main aux hommes et de caresses pour l'enfant. Les chiens aussi sont impurs aussi est-ce par horreur de la saleté, est-ce par respect pour les croyants, ils n'oseraient pas entrer dans la kibitka et se tiennent à la porte.

Après les salams d'usage, ces gens se mettent à causer entre eux des choses qui les intéressent, de leurs chevaux, des poulains, d'argent, surtout d'argent ; mais aussi de la laine de leurs moutons dont ils n'obtiennent pas assez bon prix d'un chien d'arménien chrétien venu à la ville. Cette vente les retient un peu trop à proximité d'Asterâbâd, ce qui leur fait craindre qu'il prenne idée au gouverneur de leur causer des ennuis au sujet des impôts. D'ailleurs, à la moindre alerte, ils sont disposés à s'éloigner vers l'Atrek afin de ne pas payer les Adjémis (Persans). Puis ils parlent d'un jeune homme des leurs qui, récemment, a eu l'adresse de voler trois chevaux au camp des troupes persanes et louent sa valeur.

Pensant alors que j'étais resté assez de temps dans ce taudis empesté pour faire honneur à mes hôtes, je me retire dans la kibitka préparée à mon intention. Sur le soir, très tard d'ailleurs, un grand diable de Turkoman cuirassé de cartouches apporte un large plateau de cuivre recouvert d'un voile pas trop malpropre. C'est le dîner que m'offre mon hôte, du lait caillé, du fromage, un ragoût de poulet au safran, du riz, du pain et une oie rôtie. Malheureusement on avait négligé de la vider.

De même race que les Turkomans ¹, les Chah-Sévends ² sont des Tartares habitant la vallée du Qara-Sou, affluent de l'Araxe. Leur territoire s'étend entre la frontière russe du Leukorân et le Qara-Daghi ³. Il y a bien des années qu'ils sont

1. Ces Turcs sont demeurés dans le pays depuis les invasions du moyen âge. Il est probable qu'ils sont arrivés du Nord par Derbend, Bakou et la steppe de Moughân et qu'ils appartiennent au même flot que les tartares de Kazan et de la Crimée. Alors que la population de l'Azerbaïdjan semble être venue par Chah-Toud et Téhéran en longeant depuis la Turkomanie le pied méridional de l'Elbourz sur le plateau.

2. Chah-Sévends ; de Chah, roi ; et Sermek-Aimer, « les amis du roi ».

3. Cette vallée du Qara-Sou est le seul chemin ouvert dans le Nord de la Perse, par lequel des invasions venant du Nord par les défilés de Derbend ont pu s'introduire sur le plateau iranien. A

en révolte contre l'autorité persane, qu'ils pillent les villages voisins de leur vallée et qu'ils n'obéissent qu'à leurs chefs. Depuis vingt-cinq ans bientôt que je voyage en Perse il ne m'a pas été possible de pénétrer dans leur domaine et la seule fois que j'ai eu l'avantage de rencontrer quelques-uns de leurs chefs, c'était dans les rues d'Ardébil où ils passaient enchaînés. Mais depuis ce temps, les chefs ont arrangé leurs affaires ¹ et aujourd'hui, rentrés parmi les leurs ils ont repris leur vie de brigands et ne guerroient que de plus belle contre les troupes persanes.

Bien que d'origine nomade, comme d'ailleurs tous les Tartares de la Transcaucasie et de l'Azerbaïdjan, ils ont, à l'exemple de leurs congénères, bâti de nombreux villages dans leur vallée, les habitent en hiver et, dès le printemps venu, gagnent les pâturages de la montagne avec leurs troupeaux. Ce sont des seigneurs fort heureux ; car ils rançonnent les autorités royales, dévalisent leurs voisins et vivent, aussi largement que possible, sous le régime féodal de leurs ancêtres.

Chez eux, il y a plusieurs tribus, et par suite plusieurs chefs ; mais chacune des tribus est divisée en clans qui, comme dans les temps primitifs, fournissent au chef les subsides et les hommes, afin qu'ils soient à même de soutenir les intérêts de la tribu. On évalue à trente ou quarante mille têtes le nombre de ces « Chéris du Roi. »

En avançant vers l'occident on cesse de voir des Turcs et peu à peu l'élément kurde domine dans les villages ; parce que nous quittons les régions ouvertes pour entrer dans les gorges des montagnes et que c'est dans les pays plats seulement, favorables au développement de leur cavalerie que les hommes venus des steppes, se sont établis. Les régions accidentées favorisent les embuscades et les Tartares n'ont aucun goût pour ce genre de combats qui ne leur permet pas d'attaquer de loin, sans grand danger, puis de s'enfuir de toute la vitesse de leurs chevaux quand un corps à corps devient inévitable. Les Persans eux-mêmes n'apprécient guère les expéditions dans les montagnes ; et c'est en grande partie à la terreur que leur inspirent les défilés, que les Kurdes leur doivent d'avoir conservé une grande indépendance.

Toutes ces populations d'ailleurs, Persans, Turcs, Kurdes, Loures, etc., sont de la plus parfaite lâcheté. La guerre pour elles consiste dans le pillage ; elles assassinent, mais ne se battent pas. Les Turcs eux-mêmes qui, dans d'autres pays, sous des chefs vigoureux, montrent de si grandes qualités militaires, sont de piètres soldats sous le régime persan.

Dans mes nombreux voyages, je me suis souvent trouvé en situation difficile. Presque toujours j'étais abandonné par tout mon personnel indigène ou du moins forcé de le suivre pour ne pas rester seul. Mes gens me disaient « j'ai peur » et je ne m'expliquais pas cette lâcheté de la part d'hommes armés et assez vigoureux pour se défendre. Mais en les étudiant, en causant avec eux, j'ai compris enfin leur mentalité.

La peur chez ces gens, qui n'ont jamais subi une éducation de courage, est une sensation nerveuse, comparable au vertige. La peur n'est pas déshonorante pour eux pas plus que le vertige ne l'est pour nous ; et personne ne leur ayant jamais enseigné à vaincre la peur par la volonté, ne leur ayant fait comprendre que du courage dépend la vie et la prospérité de l'individu et du peuple, ils se laissent aller à la peur et l'avouent naïvement.

Un général persan qui venait un jour de me conter une histoire de guerre contre

¹ L'Ouest sont les hautes montagnes de Qara-Daghi, à l'Est les monts du Talyche, prolongement de l'Elbourz. Seule la vallée du Qara-Sou est ouverte.

¹ En faisant de gros cadeaux aux autorités de Tauris, principalement au prince héritier d'alors qui plus tard occupa le trône sous le nom de Mehmet chah.

des nomades terminait son récit par cette conclusion. « Non, jamais je n'ai eu si peur de ma vie » !

Au pied de l'Ararat, dans l'angle formé par les deux frontières de la Russie et de la Turquie est le territoire de Makou. Les Khans sont des nobles Kurdes. Leur capitale, Makou, agglomération bâtie sous un immense abri sous roche et du plus curieux effet. Ce site, très particulier, a probablement été toujours habité; depuis que l'homme a vécu dans ces montagnes, on y voit de nombreuses traces d'une petite ville arménienne et l'on y trouve, dit-on, parfois, des inscriptions cunéiformes qui vraisemblablement doivent être écrites en langue vannique ¹.

En été, villageois et citadins vont à la montagne avec leurs troupeaux. Le Khàn s'installe dans un endroit frais où il reçoit avec la plus parfaite affabilité; car c'est un homme très policé par son contact avec les Russes.

A Makou vivent en hiver, non seulement le Khan, mais aussi une foule de ses parents qui, comme lui, portent tous le titre de Khans. Ils possèdent bon nombre de villages et font à leur chef une petite cour. C'est le Khan qui traite avec le gouvernement persan, pour tous les siens, des questions de redevances et ses parents s'entendent avec lui. C'est le Khan également qui, dans ses domaines et ceux de sa famille, lève les troupes nécessaires à la garde de ses frontières du côté de la Turquie et empêche les Kurdes des environs de Bajazet de venir opérer des razzias sur son territoire. L'un de ses parents commande généralement cette petite armée, mais quand les circonstances l'exigent le Khan lui-même conduit les opérations.

Le gouvernement persan a toujours considéré les Khans de Makou comme de précieux gardiens de sa frontière; aussi voyons nous, en plein xx^e siècle et dans l'une des provinces les mieux soumises à l'administration royale, l'Azerbaïdjân, ce Khannat jouir de toutes les prérogatives de la féodalité, avoir ses vassaux, ses troupes et s'administrer lui-même avec l'assentiment du gouvernement persan.

Mais ce seigneur qui, souvent, traversant l'Araxe, prend le train pour Tiflis, ne se rend que très rarement à Tauris. Qui sait, après tout, si l'amitié du vice-roi de l'Azerbaïdjân ne se montrerait pas si pressante que, retenu par l'hospitalité la plus cordiale, il ne reverrait jamais ses petits Elats? Il préfère donc entretenir de loin des relations aussi précieuses.

Il en est tout autrement en ce qui concerne certaines tribus Kurdes de Moukri. Celles qui ont conservé la plupart de leurs libertés n'y sont parvenues qu'à l'encontre de la volonté des rois de Perse. A maintes reprises d'ailleurs les Persans ont sévi contre elles avec la plus grande rigueur.

Je ne parlerai pas des Khans et des Aghas de Gherrous, des vallées du Djaghatou et du Tataou, de ceux de Sakkis, de Bahnech, de Saoudj-Boulaq ². Ils sont aujourd'hui ce qu'étaient les seigneurs provinciaux en France sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI; c'est-à-dire de grands propriétaires terriens privés de tous leurs anciens droits féodaux. Je parlerai seulement de deux petites tribus, celles des Mâmêches et des Menghours, irréconciliables ennemis qui habitent la vallée du Kialvi ³, affluent du Tigre, aux frontières de la Turquie, et sont parvenus à se maintenir et à vivre suivant les usages de leurs pères.

1. Ces pays faisaient, à l'époque Assyrienne, partie du royaume d'Ourartou (ou de Van) où se parlait un langage spécial et dont on a rencontré des textes près du Gheuk-tchai (le lac bleu, Gok-tcha des Russes) près d'Etchmiadzin et jusques dans le Kurdistan de Moukri.

2. Ces districts faisaient partie jadis du pays de Madaï où les Assyriens sont venus souvent en expéditions. Les textes cunéiformes nous enseignent qu'ils y rencontrèrent une foule de petites principautés. Le pays se trouvait donc déjà dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui au point de vue social.

3. Le zab des textes cunéiformes.

Ces tribus ont à leur tête des Aghas et se subdivisent en bon nombre de clans possédés chacun par des parents plus ou moins éloignés des chefs. A peine peuvent-elles mettre chacune sur pied quelques centaines d'hommes. L'hiver elles habitent des villages, l'été elles demeurent sous la tente noire (siah tchader). Pendant la saison froide, elles se tiennent dans la vallée et donnent leurs soins aux cultures ; dès la chaleur venue elles se rendent à la montagne avec leurs troupeaux.

Dans le village, la maison du chef est la plus grande, on la peut distinguer de loin ; au camp, sa tente dépasse en hauteur toutes les voisines. Recouverte d'un tissu de poil de chèvre noir, entourée de roseaux cousus (Tchikhs) elle se compose de trois chambres, l'une celle du milieu, ouverte d'un côté est le Konak, c'est-à-dire la pièce de réception, à droite et à gauche les chambres sont fermées, l'une sert d'appartement aux hommes, l'autre est l'Andéroun ou Harem où se tiennent les femmes et les enfants en bas-âge. C'est à l'Andéroun qu'on fait la cuisine, c'est dans la chambre des hommes ou dans le Konak que se prennent les repas. Devant la tente sont attachés les chevaux toujours sellés.

Chaque groupe d'habitations à la montagne possède sa grande tente, dressée au centre du campement, mais plus petite que celle de l'Agha et le groupe du chef et de ses gens occupe le centre de ces petits villages. C'est dans la tente de l'Agha que se trouve l'argent, les armes, les cartouches, tout ce que la tribu possède de plus précieux ; ainsi se trouve-t-elle défendue contre un coup de main.

Tout le bétail de la tribu se réunit pour paître et les hommes font bonne garde autour de lui ; mais, le soir venu, chaque village de tentes voit revenir son troupeau et le garde lui-même pendant la nuit ; une véritable meute d'énormes chiens veille aux alentours et, à la moindre alerte, tous les Kurdes sont sur pied le fusil à la main.

Pendant que les troupeaux sont à la montagne, un certain nombre d'hommes demeure dans les villages de la vallée, afin de surveiller la récolte de blé et d'empêcher l'ennemi de venir l'incendier. Lors de la moisson bon nombre de gens descendent.

Les terres de culture sont partagées entre les divers petits chefs, l'Agha réservant sa part, et chaque petit chef la répartit entre les rayats, tous les partages se font au prorata du nombre de bras dont dispose chaque clan.

En Perse, jusqu'en ces dernières années, théoriquement la possession du sol n'existait pas. Tout, terres et hommes, appartenait au roi ; mais dans la pratique, la haute bienveillance du souverain permettait l'usage des terres à certaines gens, qui d'ailleurs avaient payé le droit d'en jouir. Cette étrange façon d'envisager la propriété est passée du grand au petit dans les usages de toute la population. En sorte que chez les Kurdes par exemple, l'Agha est supposé tout posséder et ne faire que déléguer temporairement ses droits. Mais si le roi ou l'Agha avaient voulu reprendre ces terres il en serait résulté une levée d'armes générale, l'usage ayant plus de force que la loi.

Au Kurdistan, les questions relatives aux terrains de culture se trouvant réglées par des coutumes séculaires ne donnent pas souvent lieu à des contestations ; mais il en est tout autrement en ce qui concerne les pâturages, leurs limites sont vagues et souvent les troupeaux en passant un ruisseau font naître de sanglantes disputes entre deux tribus voisines.

Dans la vallée, une petite rivière sépare le territoire des Mâmèches de celui des Menghours. Lorsque je la traversai, en 1890, je remarquai à droite et à gauche de ce ruisseau les ruines de plusieurs villages situées à 200, 500 et 1,000 mètres environ de cette frontière, puisque les villages habités en étaient distants de deux kilomètres à peu près. Cette disposition me frappa et en interrogeant les gens, je

me suis vite rendu compte de la raison pour laquelle tous les villages avaient été abandonnés.

L'intérêt des deux tribus, en guerre depuis des siècles, est de conserver, le plus près possible de la frontière, des villages jouant le rôle de postes de surveillance; aussi Mâmêches et Menghours avaient-ils bâti le plus près possible du ruisseau, mais hors de portée des flèches tirées de la rive opposée à la leur. Mais les fusils à pierre firent un beau jour leur apparition chez les nomades et les projectiles ennemis tombèrent dans les maisons. On dut alors élargir la bande neutre, et reporter plus loin les postes frontière, puis la portée des armes allant en croissant ou recula encore. Aujourd'hui les Kurdes considèrent que deux kilomètres environ suffisent pour être à l'abri des balles de l'ennemi.

On m'avait narré maints faits de guerre entre Mâmêches et Menghours et tout en écoutant avec complaisance ces histoires du temps passé, j'imaginai que ces gens n'étaient plus assez sots pour s'entretuer au sujet de difficultés remontant à des centaines, peut être à des milliers d'années et dont ils ignoraient forcément l'origine. Or, un soir que je causais dans la tente de l'Agha des Mâmêches, je vis arriver un homme dont le pantalon de cotonnade blanche était couvert de sang. C'était un chef qui venait de venger l'honneur de sa tribu; il avait égorgé un berger Menghour sans défense!

Il ne serait pas difficile de trouver d'autres Mâmêches et d'autres Menghours dans la partie du Kurdistan qui s'étend depuis la vallée de Revandouz jusqu'à Kirmanchah et Zohâb. Tous les districts abritent de petites tribus de ce genre, plus ou moins sauvages, plus ou moins pillardes et vivant en dehors du monde sous la direction de leurs chefs héréditaires; mais toutes se ressemblent et ne diffèrent que par les dialectes dans lesquels elles s'entretiennent.

Le Sud du Khurdistan et le Louristan sont partagés entre un grand nombre de Khans qui, sans être absolument libres au point de vue du fisc n'en jouissent pas moins de tous les privilèges de la féodalité. Ce sont les Khans des Kialhours, de Kérind, des Djâfis, de Ghilan, d'Avroman, etc., etc. Mais je ne m'attarderai pas à parler d'eux, pour en arriver de suite aux tribus les plus libres de toute la Perse, à celles qui habitent le Louristan méridional vers l'Ab é Diz entre Khorremâbâd et la plaine susienne, d'une part; entre les frontières des Bakhtyaris et la branche orientale de la rivière de Dirfoul d'autre part.

C'est dans cette région que se tiennent en été les Seghvends, Direkvends, Bairanvends et Hissavends. C'est là, entre l'Ab é diz et le Madian Roud qu'ils sèment leur blé; puis, dès que les froids commencent à se faire sentir, ils descendent par petites journées vers la vallée du Sein Mèrrè¹ pour gagner ensuite les plaines de l'Arabistan et du Poucht-è-kouh oriental.

Dans ces tribus Seghvends, il y a beaucoup de Khans, mais un seul est le grand chef. Les autres qui sont ses conseillers et ses vassaux appartiennent tous à sa famille. Le grand chef est celui qui représente la branche aînée, c'est lui qui possède les plus nombreux rayats et les plus grands troupeaux. Les autres viennent ensuite, d'autant plus riches et plus estimés qu'ils sont plus proches parents du Khan. Tout se fait d'un commun accord, les cultures, le changement de pâturages, le choix de la position du camp, le pillage d'une tribu voisine plus faible, celui d'une caravane traversant le pays, et c'est d'un commun accord aussi qu'on refuse de payer au roi la redevance, qu'on vient assiéger dans sa ville le gouverneur de la province, qu'on détousse les fonctionnaires en voyage, voire même des régiments entiers en cours de route.

1. Ce fleuve porte trois noms: *Gamas-ab* dans son haut cours, *Sein-Mèrrè* dans son cours moyen, et *Kerkha* quand il coule dans la plaine de l'Arabistan.

J'ai entretenu des relations très étroites et très cordiales avec les Seghvends parce que chaque année ils descendent avec leurs troupeaux jusqu'à Suse et que j'en emploie des centaines comme ouvriers depuis bientôt quinze ans.

C'est un bien curieux spectacle que celui de l'arrivée dans nos plaines de ces dix ou douze mille nomades poussant devant eux quarante ou cinquante mille têtes de bétail. L'invasion des Huns dans l'Europe occidentale devait présenter le même aspect que ce flot s'écoulant sous les murs de notre château. C'est une vague de bêtes chargées ou libres, d'hommes à cheval ou à pied, de femmes portant leurs plus petits enfants sur leur dos, traînant les autres par la main, chargées de la batterie de cuisine, du rouet ou du métier. Moutons, bœufs, chevaux, ânes, hommes et femmes, enfants et chiens font entendre un épouvantable vacarme et le bruit s'écoule comme le torrent qui l'a apporté et l'emporte ; on n'entend plus bientôt qu'une vague rumeur. De droite, de gauche, des groupes s'arrêtent, les bœufs et les mulets sont déchargés et les tentes se dressent. Des fumées bleues tamisées par le crin des toiles de tente s'étendent en longues traînées poussées par la brise. En un instant toutes les broussailles du pays sont coupées on en fait des parcs pour les moutons, l'entourage des tentes, de gros tas pour alimenter le foyer. Puis, les troupeaux se répandent, couvrent la plaine, alors que des gens circulant en tous sens les gardent, observant l'horizon, que les femmes vont au bois, à l'eau, lavent leurs misérables haillons.

On distingue nettement, au milieu des groupes de tentes la demeure des chefs. Des cavaliers en sortent, vont et viennent d'un groupe à un autre se faisant d'interminables visites d'affaires.

En quelques jours toute l'herbe des environs est mangée. Les tentes s'abattent alors et les campements vont se reformer à quelques kilomètres de là ; ils ne restent plus dans la plaine que des taches jaunes sur l'emplacement des campements, quelques tas de broussailles coupées, des points noirs signalant la place des feux et de petites constructions de terre, les auges dans lesquelles chevaux et juments des riches mangeaient l'orge apportée de la montagne.

Mais voilà que les Arabes voisins ont à se plaindre au sujet de questions d'eau ou de quelques rapines commises par les Seghvends. On discute sans tomber d'accord ; et bientôt des coups de feu partent dans la plaine. De part et d'autre on se vole des buffles, des moutons ; bref la guerre bat son plein et toutes les nuits on entend la fusillade mêlée aux aboiements des chiens, de temps en temps des étincelles brillent dans l'obscurité, parfois il y a des blessés et des morts. Mais ces accidents ne tirent guère à conséquence ; car un jour le chef d'une tribu voisine m'amenait pour les soigner son frère et deux de ses hommes gravement atteints et sa jument dont une balle avait percé le cou. Le sort de cette bête le préoccupait bien plus que celui de ses hommes. « Et ma jument », me disait-il sans cesse pendant que je pansais les blessures de son frère.

Le bruit se répand que le gouverneur va envoyer des troupes pour recueillir les impôts. En un instant, les hostilités cessent, les Arabes se retirent vers la Basse Klerkha, les Seghvends abattent leurs tentes et, passant à gué le fleuve, s'en vont dans une autre province chercher aux frontières de la Mésopotamie des pâturages assez éloignés pour que les autorités persanes ne viennent plus les entretenir de redevances qu'ils ne veulent pas payer.

Là ils se heurtent aux tribus arabes des Béni-Lams, aux Bairanvends et aux Direkvends leurs congénères ; et les coups de feu partent encore. Enfin les chœurs revenant, ils quittent les plaines desséchées, et, lentement, comme ils étaient venus, reprennent le chemin de Khorremâbâd et des Ieïlakhs (pâturages d'été).

L'homme fait la guerre, s'occupe du bétail et des chevaux, tricotte des chaus-

settes et fume. La femme est employée aux soins du ménage, porte l'eau et le bois, prépare les aliments, lave le peu de linge de la famille. Entre temps elle file la laine des moutons, la tisse pour l'habillement des hommes, la teint pour la fabrication des tapis, ouvrage dans lequel elle excelle, tisse de grosses toiles de crin pour les tentes, confectionne des cordes également en crin et ce faisant surveille sa marmaille, cuit le pain, fait cailler le lait, bat le beurre, etc., etc..

La tribu produit par elle-même la plupart des choses nécessaires à la vie. Le blé, l'orge, le tabac se récoltent en été dans la montagne, le bétail fournit la viande, le fromage, le lait, le lait caillé, le petit lait, les étoffes de laine, les tapis, les toiles des tentes, les cordes, etc. En sorte que les nomades n'ont à se procurer dans les villes que les armes, les cartouches, les cotonnades blanches et rouges qu'ils portent eux et leurs femmes, le sel, le sucre, le thé, les ustensiles de cuisine et les divers objets manufacturés. Les ressources pécuniaires de la tribu proviennent de la vente des laines et des crins, des tapis et des feutres, de celle des chevaux et du bétail; mais ils vendent peu leurs troupeaux et s'appliquent au contraire à les accroître. Si ces hommes possèdent tout ce qui est indispensable à la vie, ils sont très pauvres en argent comptant; aussi la possession de quelques kran¹ est-elle leur constante préoccupation.

Les mœurs féodales de ces tribus portent leur reflet jusque dans la manière dont les fellahs travaillent sur nos chantiers; chaque équipe de 50 hommes est conduite par un Ser-Kar (chef d'atelier) qui, bien que payé, reçoit une journée tous les dix jours de ses ouvriers. Chaque dix jours également une autre journée est attribuée au Khân dont ces hommes dépendent et qui nous les fournit. En sorte que ces fellahs abandonnent à leurs chefs 20 0/0 de leur salaire. Je me suis efforcé d'abolir cette dîme; je l'ai interdite. Mais alors c'est en secret que les choses se firent, tout comme si je n'avais rien dit. Aujourd'hui je ferme les yeux.

Les Seghvends, par leur contact avec les villes de l'Arabistan, et aussi, par suite de leur présence depuis bientôt quinze ans dans les chantiers de Suse, sont aujourd'hui beaucoup plus civilisés que leurs congénères les Direkvends et les Bairavends, qui prennent leurs quartiers d'hiver dans la vallée du Sein Mèrrè. Ces tribus, administrées comme celle des Seghvends, sont hors la loi depuis bien des années. Ce sont des bandits pillant les caravanes et dévalisant leurs voisins mêmes nomades comme eux; aussi sont-ils mal vus dans tout le Louristan. N'ont-ils pas, un jour, sur la route entre Khorremâbâd et Dizfoul, détroussé tout un régiment persan, colonel en tête, sans d'ailleurs faire de mal à qui que ce soit; mais ils ont tout pris, armes, munitions, provisions, bagages, vêtements, chevaux et mulets, et peu s'en faut si ce n'est dans le costume de l'Apollon du Belvédère que ce vaillant régiment, toujours colonel en tête, fit son entrée triomphale dans la ville de Dizfoul qui lui était assignée comme garnison.

Cette mauvaise plaisanterie décida cependant le gouverneur du Louristan, résidant à Kirmauchah, prince de sang royal, à sévir contre ces mécréants; mais comme il en coûte de lever des troupes, il chargea les autres Khans lours et le Vahli du Poucht è Kouh de faire tchapou² ces insolents. Comme bien on pense, la guerre traîna en longueur et les Direkvends après avoir acheté les chefs Seghvends, obtinrent par des cadeaux que le Vahli du Poucht-è-Kouh ne les inquiéterait plus. J'étais alors dans ces montagnes quand les présents furent apportés. Une forte somme d'argent, des juments, deux jeunes filles, les plus belles de la tribu des Direnkvends, des armes et des tapis.

1. Le kran vaut environ 0 fr. 50 de notre monnaie.

2. Quand on a fait quelqu'un tchapou c'est qu'on lui a tout enlevé sauf la vie.

N'est-ce pas là les présents que recevait Assourbanipal des roitelets qui craignaient sa colère ?

Le Vahli prit d'ailleurs le temps de la réflexion et après être resté pendant trois jours enfermé dans son andéroun il retira ses troupes.

Certes ces Direkvends sont des gens bien arriérés; mais ce que j'ai connu de mieux dans l'espèce est la tribu d'un certain Aslan-Khan qui demeure entre les deux branches de l'Ab-è-Diz dans une région couverte d'un véritable chaos de montagnes abruptes.

En été ce personnage avec ses hommes habite dans les montagnes voisines du plateau, bordées de ce côté par de hautes falaises; mais dès que viennent les froids la tribu s'écoule par des sentiers construits en balcon au-dessus des précipices et gagne les chaudes vallées situées plus au sud. Là, ces gens ont leurs villages, leurs cultures de riz, de blé, de tabac et de légumes. Le sol et leurs troupeaux fournissent tout en abondance: on trouve dans leur domaine des mines de sel et de bitume, d'immenses forêts de chênes verts; et dans les vallées tous les arbres fruitiers, sauf l'oranger. Jamais ces gens n'ont besoin d'aller dans les villes, dont ils reçoivent de temps à autre des armes et des munitions. Leurs costumes de coton bleu dont ils fabriquent et tissent eux-mêmes les étoffes sont absolument semblables à ceux des Perses des temps achéménides, leur coiffure est la même; leur barbe et leurs cheveux sont de même coupe. Il est certain que rien n'a changé dans le pays depuis l'époque où Darius gouvernait les Perses et que, par leurs armes seules ces hommes diffèrent de leurs ancêtres. Dans leur impénétrable refuge ils ont bravé tous les rois; les invasions, les conquêtes ne les ont pas touchés et s'ils sont devenus musulmans c'est que leurs voisins ayant adopté cette religion ils ont pensé plus utile pour la conservation de leur liberté de suivre le mouvement général. D'ailleurs dans ces montagnes on est bien peu soucieux des croyances religieuses et des usages, les femmes ne se voilent pas la face et c'est, en général, au grand préjudice de ceux qui les voient.

Le pays qu'habite cette tribu est d'ailleurs admirablement disposé pour la conservation des coutumes; c'est un vaste triangle limité au nord par des montagnes d'un accès très difficile, et sur les côtés par des fleuves rapides coulant dans des cañons de plusieurs centaines de mètres de profondeur. Les voisins du sud et du sud-est sont les Bakthijaris, ceux du nord-ouest et de l'ouest les Seghvends; mais ces gens n'ont aucunes relations avec leurs congénères de droite ou de gauche, à peine sont-ils connus de nom dans les tribus voisines. Ce sont les êtres les plus isolés qu'on puisse voir sur un continent. J'ai, en 1891 tenté de pénétrer chez cette tribu; mais son chef Aslan Khan ¹ m'en a dissuadé en termes très convaincants. Jamais aucun homme étranger à sa tribu n'avait foulé le sol de son petit royaume et il tenait à en garder les secrets.

« Tu connais Mesched-i-Nassr ² me dit-il : Et bien vas le retrouver et dis-lui qu'il est un *Péder Soukhte* ³, parce qu'il mange l'argent, et que s'il en veut de moi, il vienne le chercher lui-même. »

Pendant ce discours la suite de ce prince volait à mon cuisinier ses broches à rôtir.

Après avoir passé en revue un certain nombre des petits seigneurs, nous parlerons des grands, des véritables princes féodaux qui, pour la Perse du xx^e siècle, sont ce qu'étaient dans la France de Louis XI les ducs de Bourgogne ou de Brèta-

1. Le chef Lion.

2. *Nassr ed Din Chah* qui ayant fait le pèlerinage de Mesched avait droit au titre de *Meschedi*.

3. Fils de père brûlé, la grande insulte des Persans.

gne. Il en est fort peu d'ailleurs, les principaux sont le vahli du Poucht-è-Kouh, celui des Bathtyaris et le Cheikh d'Arabistan. Les deux premiers sont de vieille souche iranienne; le troisième est un véritable *Melek* arabe, un digne successeur des princes souverains de la Characène, pays dont il possède la majeure partie.

Les vahlis du Poucht-é-Kouh ¹ sont depuis des siècles maîtres de leur principauté qui s'étend aux confins de la Mésopotamie depuis la Susiane jusqu'aux environs du district de Zohâb et se trouve limitée vers l'intérieur par un fleuve rapide, le Seïn-Mèrrè, et une haute chaîne de montagnes. Le kébir Kouh, franchissable sur quelques points seulement et qui, comme une muraille, garantit les territoires du vahli contre les incursions. C'est donc presque exclusivement sur le versant mésopotamien que se passe la vie de ce petit peuple. Au Kébir Kouh, il trouve en été, la neige et les frais pâturages. Dans la plaine basse croît le dattier, l'oranger et le grenadier. En une journée de cheval, on passe des neiges aux chaleurs torrides de la Mésopotamie; mais il faut environ six jours pour traverser cette principauté dans sa longueur. De nombreux ruisseaux descendent du Kébir Kouh, écoulent leurs eaux vers le Tigre, mais sans jamais l'atteindre, car les cultures s'en emparent et par mille canaux les répandent dans les terres.

Le Poucht-è-Kouh est situé au nord-ouest des chemins conduisant de l'Arabistan dans l'Iran proprement dit ², au travers du Louristan et du pays des Bathtyaris. Il est au sud de la route de Bagdad à Hamadan ³ par Kirmanchah. Sa position entre deux grandes voies de communication, sa frontière défendue par la nature, sont les grandes causes de la conservation de son indépendance, aussi bien dans les temps anciens ⁴ que de nos jours.

Les vahlis ont obtenu des rois de Perse, qui d'ailleurs n'ont jamais pu grand chose contre eux, d'être considérés comme gardiens de la frontière et ils y ont gagné un allègement dans la redevance qu'ils ont à payer, le droit d'entretenir une véritable armée et une foule d'autres avantages de moindre importance. Parfois ils sont appelés à fournir au roi des troupes auxiliaires et, comme jadis les vassaux de nos pays, ils servent aux côtés du monarque ou de leurs maréchaux, commandant leurs propres effectifs, ou du moins les faisant commander; car le vahli sort le moins possible de ses domaines, soit qu'il redoute de trouver à son retour un compétiteur, soit qu'il craigne d'être plus ou moins gracieusement retenu en otage à la cour et de ne se tirer d'un semblable mauvais pas qu'au prix de cadeaux ruineux.

Le vahli du Poucht-è-Kouh peut disposer d'environ 1,500 à 2,000 hommes, fantassins et cavaliers. Ces soldats s'arment, se montent et s'habillent eux-mêmes; mais, lorsqu'ils sont en campagne ils reçoivent des rations, de l'argent ou des dispenses partielles d'impôts. Le gouvernement n'entre pas dans ces détails, c'est le vahli qui de ses propres ressources fait face aux frais de guerre même alors qu'il entre en campagne par ordre du roi. Une diminution des redevances l'indemnise en partie de ses débours.

J'ai beaucoup connu le vieux vahli, Hussein-Kouli-Khân; c'était un homme

1. Poucht-è-Kouh, c'est-à-dire « dos de la montagne » ou « montagne extérieure ».

2. Jadis la route royale de Persépolis à Ctésiphon traversait la pointe orientale du Poucht-è-Kouh, on en voit encore les traces depuis les ruines du pont Sassanide de Pâ i Poul sur la Herkha, jusqu'au lieu dit Bayât aux frontières de la Turquie.

3. Cette voie était celle suivie par la route royale de Babylone à Ecbatane, elle passait dans les gorges du Zagros où on retrouve de nombreuses traces.

4. Les empereurs chaldéens firent certainement des campagnes dans ces montagnes; et je pense que la stèle de Naram-Sin (Musée du Louvre, fouilles de Suse) représente une expédition de ce prince dans les pays qui font aujourd'hui partie du Poucht-è-Kouh.

grand et fort, ressemblant à s'y méprendre aux portraits que nous montrent certaines drachmes du roi Arsacide Mithridate II. Il était fort hospitalier; mais, dit-on, très ferme et souvent dur, ce qui lui méritait l'estime et le respect de tous ¹.

Sa cour se composait d'un ministre, de deux ou trois ambassadeurs ², hommes intelligents qu'il envoyait en missions pour traiter de ses affaires, d'un ou deux écrivains, d'un mollah que d'ailleurs on ne voyait jamais, de son frère, chef de ses cavaliers, portant le titre de colonel, d'un certain nombre de khans à la tête de ses fantassins et d'un juif qui ne le quittait jamais et dont la seule fonction était de fabriquer continuellement de l'eau-de-vie de dattes que cet excellent vahli musulman absorbait en quantité prodigieuse.

Le Poucht-è-Kouh est divisé en districts répartis entre les diverses tribus; chacune possède ses terres chaudes et ses terres froides, et est administrée par un chef n'appartenant généralement pas à la famille du vahli, mais choisi par lui ou descendant d'anciens serviteurs de sa maison.

Dans tout le Poucht-è-kouh, il n'existe pas un seul village, la vie toute entière se passe sous la tente, grâce au climat très doux de ce pays.

Le vahli possède une résidence d'hiver, près de la frontière turque ³. La maison, bâtie au milieu des dattiers et des orangers, est ornée d'une multitude de massacres de bouquetins ⁴, décoration dont l'origine remonte probablement aux temps des rois Elamites de Suse ⁵. Une autre résidence ⁶, beaucoup plus vaste et construite dans la montagne, est destinée aux villégiatures d'été. Mais il fait toujours chaud au Poucht-è-Kouh et quand on choisit avec discernement ses campements des diverses saisons on obtient une température égale pendant les douze mois de l'année. Aussi Hussein Kouli Khân demeurant toujours sous la tente, ses deux châteaux tombent en ruines.

J'ai passé à plusieurs reprises des mois entiers au Poucht-è-Kouh et souvent des semaines près de l'amalah ⁷ de ce vieillard, qui, avec juste raison me considérait comme son ami. « Quel malheur que vous ne soyez pas musulman », me disait-il un jour; et c'était là le compliment le plus grand, le plus sincère qui pût sortir de la bouche d'un Mahométan.

Jamais Hussein Kouli Khân ne sortait de son andéroun avant le milieu du jour. Alors il montait à cheval et souvent m'invitait à l'accompagner dans ses promenades. La petite troupe renfermait en dehors de nous le ministre du vahli, ses fils, des cavaliers et quelques domestiques dont un portait le kalian ⁸ pendu aux flancs de son cheval ainsi que la braise ardente nécessaire, tandis qu'un autre

1. En Orient on ne respecte que les gens qui inspirent la crainte. La bonté est toujours considérée comme une faiblesse dont on abuse de suite si quelques actes de fermeté ne viennent rappeler au sentiment du devoir. Bien des gouverneurs ont été chassés par la population parce qu'ils se montraient trop doux.

2. L'un de ces ambassadeurs Kaïd Khâni Khân, jeune homme très intelligent, chef d'une tribu qu'il avait constituée lui-même, qui est mort depuis peu, avait été un jour envoyé en ambassade chez le chef des Béni-Lams. Il remplit sa mission; puis chemin faisant à son retour, rencontrant une patrouille de soldats turcs il ne trouva rien de mieux que de la faire « tchapou », c'est-à-dire de lui enlever ses armes, ses munitions et ses bagages. Cet ambassadeur avait sur les privilèges de la diplomatie des idées tout à fait spéciales. D'ailleurs cet incident n'eut d'autre conséquence que de faire rire aux larmes le vahli.

3. Husseiniyéh.

4. On sait en effet combien la représentation du bouquetin joue un rôle important dans l'art ornemental susien depuis les temps les plus anciens jusqu'à la conquête assyrienne.

5. Le bouquetin vit en grand nombre à l'état sauvage dans le Kébir Kouh.

6. Husseinâbâd.

7. L'amalah est le camp, la résidence du chef de tribu.

8. Que les Turcs nomment nargileh, désignation plus connue que le nom persan.

serviteur avait dans des khourdjines ¹ le samovar ², le thé, le sucre et tout l'attirail du thé persan.

Nous marchions pendant une heure environ; puis on s'asseyait à l'ombre pour prendre le thé. Alors commençait pour le vahli le règlement des affaires courantes. Le ministre lisait les lettres nouvellement arrivées, Hussein Kouli Khân dictait les réponses et sortant de sa poche un petit sac d'étoffe, en tirait son cachet ³, que de suite le ministre apposait soit en bas, soit au dos ⁴ de la page écrite. Ce cachet reprenait ensuite sa place dans la poche du vahli.

Quand un cas difficile se présentait, on discutait; chacun donnait son avis, même le serviteur qui avait servi le thé ou passé le kalia. Si l'un des avis plaisait au vahli il l'adoptait, et dictait sa réponse en conséquence; si non, il ouvrait le koran à une page quelconque et, suivant le mot qu'il trouvait à l'angle de la première page, celle de droite par conséquent, il se décidait ou renvoyait l'affaire au lendemain, ce tirage au sort lui ayant appris que cette journée même n'était pas propice pour régler une telle affaire. Ou bien, comptant un certain nombre des grains de son chapelet, il jouait à pile ou face pour choisir un parti.

Saint Louis jugeant sous son chêne n'était certainement pas plus grand que cette nouvelle incarnation de Mithridate II rendant la justice en plein air, prenant pour conseillers tous ceux qui l'entouraient, écoutant toutes les plaintes, toutes les réclamations, toutes les requêtes, s'entretenant familièrement avec le plus misérable de ses rayats. Ce spectacle donnait vraiment une haute idée des institutions primitives chez les peuples iraniens.

L'audience terminée, Hussein Kouli Khân, éprouvant le besoin de se désaltérer, un domestique venait très cérémonieusement lui présenter une large coupe d'argent contenant au moins un demi-litre que le Vahli vidait d'un trait; c'était de l'eau-de-vie!

Nous remontions à cheval, le Vahli ne parlait plus, rentrait dans sa tente et s'endormait jusqu'au soir, puis dînait avec ses femmes, prenait encore de l'eau-de-vie et ne donnait plus signe de vie jusqu'au lendemain.

Quand j'arrivais au Poucht-é-Kouh, Hussein Kouli Khân envoyait le plus souvent à ma rencontre des cavaliers et sa musique militaire composée d'une flûte et d'un tambourin fixé aux arçons de la selle et c'est dans cet appareil au milieu de juments qui faisaient cabrer mon cheval, que j'étais conduit au lieu choisi pour mon campement. A peine avais-je mis pied à terre qu'arrivait une théorie de domestiques ferrache, bachi ⁵ en tête, portant des plateaux couverts de fruits et de rafraîchissements. Puis les visites commençaient. Hussein Kouli Khân envoyait d'abord ses fils ou son ministre s'informer de l'état de ma santé, et, une heure après environ, ayant fait demander au Vahli par mon chef domestique, à quelle heure il lui convenait de me recevoir, j'allais à sa tente et y restai un quart d'heure environ. Une heure après, ainsi le veut le protocole, Hussein Kouli Khân venait à son tour à mon camp, non sans m'avoir fait demander mon heure pour me rendre ma visite. Puis je faisais des cadeaux en argent à tous ses domestiques,

1. Grands bisacs en étoffe de tapis posés sur la croupe du cheval.

2. L'usage du samovar que les russes tiennent des tartares est répandu dans toute la Perse, la Mésopotamie et une grande partie de la Turquie, aussi bien chez les nomades que parmi les populations sédentaires.

3. Chez les orientaux le cachet équivaut à la signature, on conçoit donc qu'il soit conservé avec le plus grand soin.

4. Le roi place son cachet en tête de ses firmans, en bas de ses lettres; un particulier écrivant à son égal le met au revers du papier, en face du dernier mot de son écrit; le placer en bas de la page écrite serait indiquer au destinataire qu'on le considère comme son domestique.

5. Le Ferrache-Bachi est le chef des domestiques. C'est un personnage très important.

chacun recevant suivant son emploi près de son maître et le Vahli chargeait son ministre d'en agir de même vis-à-vis des miens.

C'est alors que je faisais porter au Vahli par mon chef domestique les présents apportés de Paris à son intention, généralement des armes incrustées d'or ou d'argent. Le jour même ou le lendemain matin, il m'envoyait par son chef mirakor ¹, un cheval qui, généralement était une fort belle bête.

Ces cérémonies accomplies, l'étiquette s'effaçait et nous ne nous voyons plus que d'une manière plus intime. Ses fils, son ministre, venaient souvent me voir, et je n'avais point à leur rendre visite ; mais je causais familièrement avec eux de mille choses du pays. Je les interrogeais sur les usages, sur les gens, sur la politique des tribus ; eux me demandaient des détails sur l'Europe. En 1896, Hussein Kouli Khân m'avait donné pour guide dans son pays un vieux mirakor depuis longtemps à son service. En 1904 je demandai à voir cet homme. C'était un vieillard paralysé qu'on dut apporter jusqu'à mon camp. Et longtemps on parla dans le Poucht-è Kouh du souvenir que conservaient les Européens des services qu'on a pu leur rendre, alors que chez les nomades un homme est oublié du jour où l'on n'a plus rien à attendre de lui.

A la mort d'Hussein Kouli Khân, son fils aîné, le vainqueur des Direkvends, dont nous avons parlé plus haut, lui succéda de droit, mais le cadet, pendant plusieurs années, ne consentit pas à se ranger sous l'autorité de son frère. Il se retira dans son domaine de Houleilan ² et se mit à guerroyer contre le nouveau Vahli, comme au temps où les fils d'un Arsacide se disputaient le trône après sa mort. Enfin les deux frères se sont réconciliés, la paix est revenue dans le Poucht-è-Kouh et, comme par le passé, tout s'y règle suivant les traditions féodales.

D'autres grands seigneurs iraniens sont les Vahlis des Bakhtyaris, dont les tribus occupent tout le pays entre Ispahan et Chouster, entre l'Ab-è-Diz et les environs de Bender Bouchir. Ce sont les plus grands vassaux des Rois de Perse. L'organisation de leurs tribus est la même que celle dont nous venons de parler au sujet du Poucht-é-Kouh, avec cette différence que l'armée Bakhtyari peut mettre sur pied de quinze à vingt mille hommes et que les Khans, ainsi que les Vahli de ce pays se trouvant en contact fréquent avec les Persans d'Ispahan et les Européens, sont des seigneurs beaucoup plus éclairés que ceux du Louristan. Plusieurs sont allés en Europe, quelques-uns parlent l'anglais ou le français ; ce qui ne les empêche pas de tenir tout autant que mes amis du Poucht-é-Kouh, aux vieilles institutions féodales.

Les tribus Bakhtyaris sont aujourd'hui l'âme de la Perse, parce qu'elles sont puissantes et bien gouvernées. Bien certainement il existe encore des fractions de ce peuple dont les mœurs et les instincts sont très barbares encore ; il serait surprenant de n'en pas rencontrer dans un aussi vaste territoire. Mais en général, il règne chez ce peuple une discipline sévère qui contraste singulièrement avec ce que nous avons rencontré dans le Kurdistan et le Louristan.

Ces pays ont, semble-t-il, toujours été à peu près indépendants. On ne peut dire d'une manière certaine que les tribus qui l'habitent aujourd'hui l'occupaient déjà sous les Achéménides, mais rien n'empêche de le penser.

La route royale qui reliait Persepolis à Babylone traversait le pays appartenant aujourd'hui aux Bakhtyaris et nous savons que le Grand Roi lui-même payait une

1. Chef des écuries (grand écuyer).

2. District de la vallée du Sein Merré au nord du Poucht-é-Kouch qu'Hussein Kouli-Khân avait acheté pour son fils cadet, prévoyant que sa succession amènerait des difficultés entre ses enfants.

redevance aux tribus de ces montagnes quand il passait sur leurs terres. Ces Khans étaient donc déjà des seigneurs de grande importance.

En dernier lieu, nous rendrons une courte visite au grand seigneur arabe d'El Mohammerah, au puissant chef Gharal. Nous le trouverons dans son palais bâti sur la rive persane du Chatt-Él-Arab, en amont de Mohammerah, en aval de Basrah. C'est un homme aimable, à l'œil vif, intelligent, aux manières très polies. Il se tient au courant de tout ce qui se passe. Aussi bien en Europe, qu'au Louristan, à Teheran et chez toutes les tribus de la Mésopotamie.

Cheikh Ghazal est un richissime propriétaire terrien : il possède personnellement d'immenses domaines tant en Perse qu'en Turquie et tous les cheikhs de l'Arabistan reconnaissent sa suprématie qu'il est en mesure d'ailleurs d'imposer par les armes. C'est un véritable *Malkim Malek* disposant d'un trésor important, d'une nombreuse armée, de bateaux à vapeur, de tout enfin ce que peuvent donner la richesse, l'intelligence et la force. Les bateaux anglais le saluent au canon, et de terre, il rend le salam avec sa propre artillerie. Personne n'oserait toucher au cheikh Ghazal qui se rit des révolutions, de la chute des souverains. Il est roi de fait, que lui importent ceux qui ne le sont que de nom ?

Comme on a pu s'en rendre compte pour les pages qui précèdent, les seigneurs féodaux jouent encore un rôle extrêmement important dans l'empire persan. Leur force est grande, parce que l'esprit de la nation presque toute entière est encore à la féodalité.

Si nous quittons les états des seigneurs pour entrer dans les villes, en plein cœur de la Perse, nous trouvons parmi les commerçants et les artisans, les corporations et toutes nos institutions du moyen âge, la dime au profit du clergé, l'immunité des biens de l'église et combien d'autres privilèges qui jadis existaient chez nous.

La Perse représente aujourd'hui ce qu'était la France avant Richelieu, cette époque où pour la sécurité de la couronne il devient nécessaire d'achever l'œuvre de Louis XI, et de demanteler les châteaux forts, d'écraser les restes de la féodalité.

Cette féodalité est toujours très puissante en Iran, elle a des racines profondes ; c'est là ce que nous désirions montrer dans cette étude. Il eut été aisé de citer un bien plus grand nombre d'exemples, de promener le lecteur chez des centaines de Beks, d'Aghas ou de Khans ; mais nous n'avons pas jugé qu'il fût utile pour notre exposé d'entrer dans de si nombreux détails. Quelques types suffisaient en effet pour montrer comment est née la féodalité persane, comment elle a traversé les diverses phases de la vie de l'empire dont elle dépend et comment enfin elle se maintient encore de nos jours. On nous pardonnera d'avoir cité quelques incidents personnels. Nous l'avons fait pour alléger quelque peu notre récit et parce que, dans la plupart des cas, ces incidents sont de nature à faire mieux juger de la mentalité des populations en cause.

Ile Rouse (Corse), le 12 février 1912.

LÉGENDES ET COUTUMES SÉNÉGALAISES

Publiées et commentées par Henri GADEN.

CAHIERS DE YORO DYAO

(Suite et fin).

DEUXIÈME CAHIER DE YORO DYAO

De la nomination des rois dans les six pays (du Sénégal), et des différences nécessaires à y faire remarquer.

Dans le Ouâlo, le Cayor et le Djoloff, les cérémonies qui accompagnaient l'élection des rois s'accomplissaient « suivant des principes païens entremêlés de très « faibles formalités émanant de l'Islam ». L'influence islamique était beaucoup moins visible encore dans celles du Baol, du Sine et du Sâloum, car les populations de ces pays sont, en grande majorité, Sérères. « Les croyances du mahométisme, « encore assez respectées dans les pays ouolofs, s'écroulent et fondent en complète « dissolution dans ces trois pays contre les forces de l'idolâtrie dans les contrées « peuplées de Sérères, de sorte que même les populations musulmanes voisines « sont animées d'une foule d'idées idolâtres et en font fréquentes pratiques en leurs « usages vulgaires et cérémoniaux ».

OUALO. — Les Brak étaient nommés à l'élection. L'assemblée des *dyambour*¹ électeurs se nommait *Seb-ak-Baouar*², les captifs de la couronne avaient voix consultative. Les électeurs se groupaient autour de trois *Kangame*³ issus des trois

1. *Dyambour* est pris ici dans le sens de « noble ». Au Ouâlo, les familles *mène* nobles étaient, par ordre d'importance : 1° Keur (case, famille) Yâçine Pâté, 2° Keur Yoro-b-Dyogomây, 3° Boul, 4° Gâker, 5° Keur Moyo, 6° Houboul, 7° Dyeridyer, 8° Dyar. Il y avait deux familles *guényo* nobles : 1° Sar-i-Mbaoual, du clan *Sar*, et à laquelle appartenait le chef des pêcheurs, qui portait le titre de *montel* (*mom*, « avoir la propriété de » — *tène*, « endroits de la berge où accostent les pirogues »), 2° Mipp, du clan *Mbody*. Ces deux dernières familles n'avaient que voix consultative; l'élection était donc entre les mains des familles *mène*. On remarquera d'ailleurs que les familles *mène* princières et la famille royale *Mbody* parmi lesquelles devait être pris le Brak, n'y prenaient pas part (*Yoro Dyáo*).

2. Voici comment la légende explique le nom « Seb-ak-Baouar » :

Les deux principales familles *mène*, Keur Yâçine Pâté et Keur Yoro-b-Dyogomây, sont issues de deux femmes peules, de clan *Bah*, *Oualil Mbanyick* et *Fa-Dyeng Mbanyik*, toutes deux filles du même père *Mbanyik* et de la même mère *Bólo Bah*. *Oualil*, n'ayant qu'une fille, était jalouse de sa sœur *Fa-Dyeng*, qui en avait plusieurs, et elle les appelait *hēwbe* « les nombreuses », ce qui, en ouolof, se dit *baouar*. *Oualil* pouvait ainsi porter malheur aux enfants de sa sœur, aussi sa mère l'appelait-elle *bondo demgal*, « mauvaise (de la) langue », ce qui se dit en ouolof *seb*. Le nom donné à l'assemblée des électeurs rappelle ainsi la rivalité qui existait entre les deux sœurs, souches des deux principales familles nobles (*Yoro Dyáo*).

3. *Kangame* était le titre porté par les chefs exerçant un commandement territorial.

premières familles *mène* nobles. Ces trois dignitaires portaient les titres de *Dyogomây*, *Mâlo* et *Dyaoudine-i-Naléou*.

Le Dyogomây, président de l'assemblée Seb-ak-Baouar, était, pour ce motif, gouverneur du royaume pendant les interrègnes.

Le Mâlo devait sa situation à l'antiquité de sa noblesse, car il était pris parmi les descendants des anciens rois *Dyaôgo*¹; il devait être, par sa mère, de la famille *mène Boul*.

Le Dyaoudine-i-Naléou, ainsi nommé parce qu'il commandait une province dont Naléou était le chef-lieu, était une sorte de chef militaire, ayant le pouvoir exécutif tant pendant la vie des Brak que pendant les interrègnes.

Dès la mort du Brak, le Dyaoudine-i-Naléou se faisait remettre les tam-tams royaux; il en avait la garde pendant l'interrègne. Les musiciens du Brak conservaient leurs autres instruments, mais restaient auprès du Dyaoudine qui pouvait ainsi veiller à l'observation de la coutume qui interdisait de jouer d'aucun instrument, les violons exceptés, jusqu'à la nomination du nouveau Brak.

Depuis que les Braks avaient abandonné leur capitale de la rive droite, c'est à Ndyâo que se réunissaient les dyambours électeurs, sous la présidence des trois Kangame que nous avons nommés.

La première conférence était secrète; il n'y prenait part que les principaux notables des principales familles fournissant des électeurs.

Une deuxième assemblée, également secrète, était ensuite tenue, à laquelle assistaient les mêmes notables augmentés de ceux des *Dyinye-i-Mpetyo* et des *Dyinyelar-i-Mpetyo*. Ces deux familles, et celles des trois Kangame présidents, formaient les cinq familles *mène* du second ordre de noblesse; le *Bétyo*, chef de la province de *Mpétyo*², sous la présidence duquel siégeaient les notables de ces deux familles, devaient appartenir à l'une d'elles.

Une troisième réunion décidait de la nomination du Brak. Outre les notables précédents, qui avaient voix délibérative, y prenaient part les captifs de la couronne, avec voix consultative, et les notables des deux *Lof*³, avec voix consultative également, mais d'un degré inférieur à celle des captifs.

« A la fin de cette conférence décisive, le prince appelé à remplacer le feu roi, « ordinairement un des deux *Boumis* (vice-rois), était désigné et confié au Dyaoudine, qui avait sous ses ordres tous les Kangame et leurs satellites pour maintenir militairement l'ordre pendant l'interrègne. On choisissait pour la nomination un jour de vendredi; l'imagination suffit pour se faire une idée des foules « qu'attiraient ces occasions. »

La famille du candidat élu s'appliquait à attirer sur ce prince et son futur règne les « bonnes grâces » de leurs *Ntambe*, ou divinités familiales, par l'intermédiaire

1. Les Dyaôgo sont les plus anciens chefs dont le souvenir se soit conservé, tant au Fouta qu'en pays ouolof. Ils auraient été Peuls et blancs et le clan qui se nomme Dyâg ou Dyâo au Sénégal, Tyao chez les Sérères, et Dyâ au Fouta, leur devrait son origine. Sauf quelques-unes restées nomades comme, par exemple, les Peuls Dyâobé, les familles de ce clan se sont sédentarisées et fondues dans la population noire, aussi les Peuls actuels, venus bien plus tard, ne les considèrent-ils pas comme des leurs. Les chefs Dyaôgo auraient eu pour titre *Galo*, mot qui, en poulâr, signifie actuellement « riche »; ils auraient apporté avec eux l'industrie du fer et la culture du gros mil.

2. *Bétyo* est, par syncope, pour *Beur-Mpétyo*. Au début de l'empire Dyolof, ce chef avait eu pour titre *Ngâri-Gorom*, en peul « le taureau de Gorom », du nom d'un marigot qui traverse cette province (*Yoro Dyâo*).

3. Les *lof* sont séparés par le lac de Guier. Leur chef, le *beur-lof*, portait autrefois le titre de *lâm-dyer*, en peul « roi du Dyer ». Le chef de l'île de Ronk avait conservé le titre de *Dyoronk*, par syncope pour *dyom-ronk*, en peul, « le maître de Ronk ». On voit qu'au Ouâlo, il reste encore des traces d'un pouvoir de langue peule, que Yoro Dyao dit avoir été celui fondé par Ndyadayne Ndyâye.

de leurs *Yahouminebini*, magiciens à la fois prêtres préposés au culte des *Ntambe* familiaux et augures prédisant l'avenir.

« Les *Yahouminebini* tenaient les princes parvenus à ces heureuses extrémités « sujets, en des heures réglementées, à des bains d'eau mélangée de poudre de « racines, d'écorces et de plantes séchées et pulvérisées, ou d'eau contenue dans « un canari¹ et trempée de racines appelées *khambe*; ils les surchargeaient de « petits bâtons tenus à leur corps par des petits cordons et des ficelles nouées en « plusieurs endroits, dans lesquels nœuds ils prétendaient loger les principes « attractifs des drogues idolâtres de la bonne chance, dont ils sont soi-disant tous « infusés, par des crachottements après récitation de phrases d'abracadabra²; ils « leur faisaient pleuvoir des salives de ces crachottements sur la tête et, où ils « conviennent, sur leurs autres membres.

« Les marabouts attachés aux Tyédo qui les nommaient chefs des villages dont « les commandements leur sont héréditaires par transmission paternelle, les bai- « gnaient de *safara*³ (lavure de paragraphes du Coran écrits sur des petites « tablettes en bois), et les chargeaient de gris-gris des mêmes écritures sur « papier ».

Antérieurement à l'évacuation, vers 1705, de *nDyoubel*, vraie capitale du Ouâlo, aujourd'hui déserte, qui était située à quatre kilomètres environ au nord du fleuve, les électeurs se rassemblaient sur la rive droite.

Les Seb-ak-Baouar se réunissaient à *Tounguène*, ancienne résidence des Dyogomây, autrefois fondée par *nTanye Dyâo Dyogomây*, de la famille *guényo* des Dyâo, sous le règne du Brak *Tyaka mBar*. Après l'évacuation de la rive droite, les lieux de réunion furent changés, et ce n'est qu'à partir du baobab dit *ndey-i-Brak* (mère des Brak), que les cérémonies que nous allons décrire se retrouveront dans leur ancien cadre.

Depuis 1705, on partait donc de *nDyâo* et de *nDyangué*, où avaient eu lieu les assemblées, et l'on se rendait, le jeudi soir, veille du jour de l'intronisation, à *nDyandyé*. Ce village, abandonné en 1782, avait servi de capitale à deux Brak. *Yérim mBanyik Aram Boubakar* et *nDyak Khouri*. Une case y était construite dans laquelle le nouvel élu passait la nuit avec sa *nDonde*.

La *nDonde*, femme du nouveau Brak, ne passait avec lui que cette nuit, ceci en souvenir du mariage de *nDyadyane nDyâye*, premier empereur du Djoloff, avec *Offo*, la Peule⁴.

1. Au Sénégal, on appelle *canaris* les vases en terre cuite qui servent à conserver l'eau.

2. Il est remarquable de trouver cette explication, par un indigène, du rôle du nœud en magie. La salive du magicien est imprégnée, à la fois, de la puissance qui est en lui et de celle que contiennent les paroles qu'il prononce tout en crachottant sur le nœud qu'il fait. Il enserre dans ce nœud un peu de cette double puissance en même temps que la salive qui lui a servi de véhicule. Il y a donc transmission matérielle d'une parcelle de puissance magique et emprisonnement matériel de cette parcelle dans le nœud. Plus nombreux sont les nœuds, plus efficace est le gris-gris, aussi la plupart des indigènes ont-ils parmi leurs amulettes de longs fils de coton noués sur eux-mêmes à intervalles réguliers, qui se portent, soit autour des reins ou du bras dans des ceintures ou des bracelets de cuir, soit pelotonnés dans des nouets en peau.

3. Les *Safaras* (du herbère *isafar*, « remède ») préparés comme le dit Yoro Dyâo, sont d'un usage courant chez les noirs islamisés, ou en contact avec des musulmans, et une source constante de revenus pour les marabouts. Dans l'esprit des indigènes, une partie au moins du pouvoir propre à l'incantation est contenue dans les caractères qui la représentent et matériellement fixée sur la planchette par l'écriture. L'eau, dans laquelle ces caractères sont ensuite dilués, se charge alors du pouvoir magique qui était en eux, et l'indigène qui boit de cette eau et s'en frotte, s'imprègne à son tour de ce pouvoir qui peut alors agir sur lui. L'encre et l'eau jouent ici le même rôle de véhicule que la salive dans la confection des gris-gris décrits précédemment.

4. La légende raconte que lorsque *nDyadyane nDyâye*, ayant quitté le Ouâlo, eut reçu de Dyolof *mBing* le commandement du Dyolof, il laissa ses femmes à *Ndyâyene* et se rendit à *Tyeng* pour

« Après cette nuit, le roi et la nDonde ne se voyaient plus; celle-ci ne pouvait se remarier, ni contracter aucune sorte de relation conjugale, qu'au décès du roi qui subvenait durant ce temps à toutes les nécessités de son entretien, après lui avoir payé une coutume de sept têtes de pagnes.

« Malheur aux hommes et à celles de ces femmes auteurs de transgression de cette routine; les hommes étaient condamnés à la peine capitale et leurs familles réduites en captivité, s'ils étaient *Badolo* (roturiers libres); bien souvent ils étaient heureux d'obtenir la grâce (c'était ainsi appelé) de se racheter, les premiers la vie et les seconds la liberté. S'ils étaient des nobles, eux et elles étaient chassés des sociétés des gens respectables; expatriés pour toute leur vie, leur vue répandaient l'horreur sur toutes les figures. Dans les temps modernes confirmant la suzeraineté de la France au Sénégal », les familles avaient obtenu un adoucissement à cette coutume. Moyennant le consentement de deux ou trois Kangame présidents des électeurs, elles fournissaient comme nDonde des fillettes de cinq à six ans « qui, pertinemment, ne servaient que pour la forme, afin de les esquiver des décries et de la stérilité attendue dans la longue privation des relations conjugales. Cette précaution leur permettait presque toujours d'aboutir sans inconvénient à une fin définitive de la sévère séparation de corps. »

Dans le Ouâlo, le Dyaoudine-i-Nâléou et le Mâlo avaient également, lors de leur nomination, droit à une nDonde. Le privilège de les fournir revenait à deux familles *nyolé*¹; mais ces nDonde pouvaient se remarier si leurs maris d'un soir ne voulaient pas les prendre pour concubines, ce dont ils avaient le droit.

La nDonde royale était fournie par la famille *mène Gakèr*, qui faisait partie de l'assemblée électorale et jouissait de privilèges spéciaux.

La foule campait en plein air autour de la « case d'honneur », *nègue-ou-téranga*, qui abritait le nouveau Brak et sa nDonde, et les jeunes nobles dansaient le *houg* toute la nuit.

« La danse *houg*, imitation de la position d'un guerrier intrépide pendant les coups de feu, est remplie d'expression; elle s'exécute en tenant une lance dans chaque main et se livrant à des mouvements d'une élégance admirable. Celle utilisée par les proposés à la circoncision est bien moins belle.

« Partout, la cérémonie se célébrait avec pompe épouvantable, exaltée par une terrible consommation de liqueurs fortes, au bruit des tam-tams et des chants des griots. Les tam-tams royaux, qui avaient été dégradés, suivant l'usage, des peaux qui servaient au feu roi, étaient recouverts de nouvelles (peaux) destinées au nouveau dont le règne allait commencer dès le lendemain ».

Pendant les jours précédents, toutes les pirogues du royaume avaient été rassemblées à nDyandyé. Dès huit heures, le vendredi matin, commençait la traversée du fleuve, pour se rendre à l'emplacement de nDyourbel, l'ancienne capitale des Brak. Une pirogue, que dirigeait personnellement le *Montel*, chef des pêcheurs, de famille *Gantène*, était réservée au passage du nouveau Brak, accompagné du Dyaoudine et d'un captif. Dans un autre pirogue prenaient place le Dyogomâye, puis le Mâlo et le *Mipp*, son intendant; d'autres passaient le reste des Kangame

y fonder sa capitale. Arrivé là il désira une femme et commanda qu'on lui en amenât une. On lui présenta, à la nuit tombée, une Peule du nom de Offo. Il l'accepta et, séance tenante, l'épousa légitimement. Le jour venu, il la trouva laide de visage et n'en voulut plus. Il l'éloigna et ne la revit jamais, mais ne la répudia pas et pourvut à son entretien. Offo fut enceinte et mit au monde un fils, *Gór Offo*, que Ndyadyane reconnut pour sien et prit auprès de lui quand il fut grand.

Telle est l'origine de la coutume de la Ndonde (*Bey* au Cayor), que le Brak du Ouâlo et le Damel du Cayor étaient les seuls à observer. (*Yoro Dyáo*).

1. V. appendice 4.

et des dignitaires ; la foule des spectateurs s'entassait dans les embarcations disponibles.

Dès son débarquement sur la rive droite, le prince payait au Montel une coutume d'un captif, ou sa valeur. Il se dirigeait ensuite vers le baobab dit « mère des Brak », dont il a déjà été parlé. Il en faisait trois fois le tour, monté sur le dos d'un homme de la même famille *Gakèr* qui avait fourni la *nDonde* ; cet homme recevait une coutume de trois têtes de pagnes.

Ensuite, le doyen de la famille *mène Moyo* devait prendre et tenir un moment le poignet du prince. Ceci en souvenir de l'entretien de Moyo, souche de la famille, avec Aram Boubakar et ses enfants. Le prince payait un captif ou sa valeur.

Alors, on se dirigeait vers *nDyourbel* où se trouvait la butte de terre destinée à servir de trône au nouveau Brak. Les *Dyale* (nom de ces tumuli) des Brak de chaque famille *mène* formaient des groupes séparés ; ils étaient élevés par les membres de la famille *mène* du prince élu. Le palanquin ¹ qui l'y conduisait était fourni et porté par les captifs de la couronne.

Cependant, avant d'y monter, le prince devait être plongé dans le marigot de *Kham*, où les habitants de *nDyourbel* prenaient autrefois leur eau. « Tous les Brak y ont passé, avant de se faire appeler de ce titre, depuis *nDyadyane* « *nDyâye*, en souvenir du long séjour de ce premier roi du Ouâlo dans les eaux du « Sénégal et du marigot de *nDyasséou* (ou *nDyalakhar*).

« Une fois plongés, on ne les retirait du fond des ondes que quand ils levaient la main droite hors de l'eau, tenant un poisson vivant. Coutume en usage régulier en souvenir d'une ablette qui, s'étant élancée sur une des plaies lépreuses de la Brak (*Logare*) *Lafna Youmega* ², (un jour) qu'elle se lavait au dit ruisseau, fut prise, par hasard, par elle, en s'en évitant la morsure, à l'aide de sa main droite.

« Les descendants *mène* de la femme *Penda Bépar*, gantène de *mBagam*, qui accompagnait la Brak à ce bain, étaient ceux à qui appartenait, par droits héréditaires le service des plongeurs des Brak ; il leur en revenait un salaire coutumier de cinq paires de pagnes. »

Une fois sorti de l'eau, le prince payait aux familles *mène* du second ordre de noblesse une coutume de dix captifs, dite *Dyeugue*, à titre de location de la terre ³. Deux captifs revenaient au Dyogomâye, deux au Mâlo, deux au Dyaoudine, deux à chacune des doyennes des deux autres familles.

1. « Les palanquins des rois étaient simplement des « fabrications manuelles en paille, en forme de civière, pittoresquement travaillées » (*Yoro Dyâo*).

2. D'après la légende, Fadouma Youmeyga et Fragna Youmeyga furent les deux seules filles d'Aram Bakar à n'avoir pas la lèpre et dont les descendants soient parvenus jusqu'à nous, formant la famille Logre ; leurs cinq sœurs avaient la lèpre et en moururent, sans postérité (*Yoro Dyâo*).

3. Cette coutume mérite de retenir tout particulièrement l'attention.

Au Ouâlo, la terre des biens de famille qui avaient pu s'y constituer se nommait *souf-as-ndey*, « terre de mère » ou *souf-as-bay*, « terre de père », suivant que les droits de propriété se transmettaient sur ces terres en ligne utérine ou en ligne paternelle. Aucune redevance n'était payée au Brak, au titre de ces biens, d'ailleurs peu nombreux et peu importants. La terre était, pour la plus grande partie, *souf-as-Bour*, « terre de roi », et les droits que le Brak y exerçait étaient parfaitement définis et limités par des coutumes qui, pour être parfois violées, n'en existaient pas moins. La plus grande partie du royaume était divisée en apanages, dont les chefs, généralement désignés en vertu de droits héréditaires, devaient être investis par le Brak régnant. Les chefs administraient le *souf-as-Bour* dans l'étendue de leur commandement et y percevaient les redevances foncières. Cependant, le Brak ne cessait pas d'être considéré comme propriétaire de ces terres, ayant fait, en quelque sorte, délégation de ses droits. Cette situation des chefs vis-à-vis du Brak était caractérisée précisément par le paiement du *dyeug*, ou *dyeuk*, qui correspondait au *ndôdi* du Fouta sénégalais. Cette redevance, dont le montant était, pour chaque commandement, fixé par la coutume, était payée au Brak par chaque chef nouvellement investi ; c'est dire qu'elle

Aussitôt après, sur l'ordre du Mâlo, le Mipp remettait au prince un bouclier de bois léger, un arc, quelques javelots et quelques flèches, en souvenir de la vie primitive des ancêtres, ainsi qu'un épi de mil et des semences des diverses plantes cultivées dans le royaume. Les armes, dans la main droite du prince, symbolisaient le pouvoir royal, les semences, dans sa main gauche, étaient un présage de récoltes abondantes pendant son règne. Puis, montrant du doigt le palanquin, le Mipp s'adressait au prince :

« La route conduisant au *Dyale* (tertre) t'est ouverte ; monte sur ce transport qui, conformément à la coutume, t'amènera jusqu'à lui et y montera avec toi. Les Dyambour sont d'accord avec les grands seigneurs, leurs présidents, à sacrifier leurs vies pour en réaliser ton existence, si tu t'arrêtes aux limites fixées à tes prédécesseurs par la coutume. Assieds-toi sur ce lit, le bonheur des princes ; les captifs de tes grand-pères t'y amèneront (au tertre), et t'y planteront jusqu'à tes oreilles (expression qui signifie : *jusqu'à jamais*) ».

Le prince se plaçait sur le palanquin face à l'est, la bouche pleine de la poudre magique préparée par les Yahouminebini, tout le corps, de la tête aux pieds, enduit de cette poudre, surchargé de gris-gris, et les captifs de la couronne, qui le portaient, se dirigeaient vers la butte qui s'élevait à peu de distance. Mais avant d'y arriver, il devait être arrêté trois fois.

A peine avait-il fait une trentaine de pas que la route lui était barrée par le doyen de la famille *guényo* du *Dyaoudine-Seb*, qui recevait une coutume de deux têtes de pagnes.

Trente pas plus loin, c'était la famille *mène Dyar*, une des plus influentes dans l'assemblée des électeurs, qui l'arrêtait ; elle recevait sept têtes de pagnes.

Un peu plus loin, enfin, la famille *mène Dyeurdeur*, de même importance que la précédente, interceptait sa marche ; il lui payait sept têtes de pagnes.

Le palanquin arrivait enfin au pied de la butte. Là se trouvaient les trois dignitaires présidents des électeurs ; ils faisaient déposer à terre le palanquin, puis ils faisaient payer au prince des indemnités pour toutes les violences commises par le précédent Brak ou ses agents, et dont satisfaction n'avait pu être obtenue de son vivant. Et ceci était de toute équité, car tout ce qu'un Brak avait acquis pendant son règne faisait, dans son héritage, une part spéciale, qui revenait à son successeur. Ces indemnités étaient remises à ceux qui avaient été lésés.

Ces paiements effectués, le prince était placé sur le trône, au sommet de la butte. Aussitôt, le Dyaoudine ordonnait au *Fara-Dyoundyoung* de découvrir les trois tam-tams enveloppés de pagnes blancs, qui étaient restés muets pendant l'inter-règne, et de frapper le *dane-dyèl*, c'est-à-dire les sept coups exigés par l'usage. C'était le signal que le nouveau Brak était définitivement investi.

Alors toute la foule exécutait le salut au Brak.

était payée aussi à chaque changement de règne, au nouveau Brak, puisque le pouvoir du chef ne se détenait que du Brak en fonctions. C'est donc parce qu'il était considéré comme propriétaire du *souf-as-Bour* que le Brak percevait le *dyeug* ; mais le fait que lui-même payait une redevance à ce titre aux familles électriques, prouve bien qu'en dernière analyse, la propriété du sol était à la communauté.

Le traité passé en 1819 par le colonel Schmalz avec les chefs du Ouâlo et en vertu duquel des terrains de culture étaient cédés à la France en toute propriété, tenait précisément sa valeur, au point de vue indigène, du fait que les dignitaires qui l'avaient signé avec le Brak étaient non seulement des chefs investis par lui, mais en même temps les chefs des familles électriques. Signé du Brak seul, ce traité n'eut eu de valeur qu'au point de vue français et les indigènes auraient pu n'en vouloir exécuter les clauses qu'en tant que le Brak aurait été en mesure de les y contraindre. La même situation se retrouverait dans les autres pays sénégalais où le Bour tenait ses pouvoirs d'une assemblée d'électeurs.

Le salut au Brak comportait un cérémonial particulier. Les hommes devaient se découvrir la tête, se prosterner, le ventre sur les cuisses, remplir leurs deux mains de terre et y poser le front par trois fois en prononçant la formule de salut : *Tás-Ndyáye!* Les femmes prononçaient la même formule en s'accroupissant ¹.

Puis le Mipp, parlant au nom des électeurs, disait au Brak :

« La prédilection que t'accordent aujourd'hui tous les dyambour parmi tous tes égaux t'érige au-dessus de nous, d'eux et, à plus forte raison, des badolo ; ta position actuelle en est un témoignage qui te le prouve. Si tu ne dévies pas du chemin normal envers tes sujets, tu nous donneras toute ta vie ; si tu agis en contre-sens, tu t'attireras le désaccord avec tes électeurs et, nécessairement, la haine de ton peuple ² ».

S'ensuivait une belle réponse du nouveau roi et des principaux membres de ses deux familles (*méne* et *guényo*) et leurs formidables remerciements réitérés.

Le nouveau Brak procédait alors à la nomination de trois Kangames qui devaient être des homonymes du Prophète Mouhamed ; cependant la coutume tolérait que seule la première syllabe de leur nom fut celle du nom du Prophète.

Aussitôt après, les captifs de la couronne descendaient le Brak de son trône, et le Dyaoudine, qui les avait sous son commandement, lui disait :

« Nous nous soumettons à ton autorité royale avec cette garde de tous tes prédecesseurs, qui te seront fidèles, comme à tes grand-pères. »

Aux captifs de la couronne, il disait :

« Tenez bien votre roi ; servez-le bien et connaissez-nous, lui et vous ».

Les captifs plaçaient alors le Brak sur son cheval, et il allait passer le fleuve à hauteur de Ndyandye pour revenir à Ndyao ou à Ndyangué, précédé des dyoung-dyong battant le mbangoudyé ³.

Le nouveau brak se reposait quelques jours à Ndyangué ou à Khouma, chez un des notables du village. Avant la dispersion de la foule réunie pour les fêtes, il

1. Le cérémonial était le même pour les rois des autres pays sénégalais, les formules seules différaient.

Au Cayor, on disait *ndaou damel!* « Jeune Damel ! » Mais *ndaou* était pris ici dans le sens de « jeune par rapport à celui qui est au-dessus des rois, à Dieu » et cette formule équivalait à traiter le Damel de « jeune Dieu », « délégué de Dieu ». C'est dans le même sens qu'il fallait interpréter la formule usitée au Ouálo pour saluer le Dyaoudine « *ndaou dyaoudine!* »

Dans le Dyólof, le Baol, le Síne et le Sáloum, on saluait le Bour du mot sérère *dáli*, « le gigantesque ». On saluait de même les Kangame du Baol, du Síne et du Sáloum, dont le titre comportait le mot « Bour » sous l'une quelconque de ses différentes formes : *bour*, *beur*, *beu*, *bi*, *bey*, ou *bre*. On saluait les autres dignitaires ou les nobles des six royaumes en fléchissant les genoux et en disant *dyémomone*, mot qui vient du peul *dyom-am* « mon maître ». On y ajoutait un qualificatif spécial à chaque commandement, s'il s'agissait d'un chef ; pour un noble sans commandement, on faisait suivre le mot *dyémomone* de l'indication du moment du jour ou de la nuit où l'on se trouvait. Saluer les uns ou les autres du simple mot *ndaou* « jeune ! » était particulièrement respectueux.

Les femmes prononçaient les mêmes formules, mais ne s'accroupissaient que pour les rois et les grands dignitaires (*Yoro Dyáo*).

Cadamosto a donné (loc. cit., p. 95) une description du cérémonial auquel étaient astreints les visiteurs du Damel qui pourrait s'appliquer encore aux Sultanats noirs d'organisation ancienne, comme le Mossi, le Baguirmi, le Bornou, etc.

2. Ce qui veut dire « Si tu observes les coutumes, tu règneras jusqu'à ta mort, sinon tu seras déposé. » Plus loin, nous voyons que le Dyaoudine exhorte les captifs de la couronne à servir fidèlement le nouveau Brak, mais leur rappelle en même temps que ni eux ni le Brak ne doivent oublier que c'est aux grands que le Brak doit son élévation. Dans les royaumes oulofs, le Bour fut toujours plus ou moins sous la tutelle de ses grands électeurs.

3. On appelait ainsi l'air battu pendant les marches (*Yoro Dyáo*).

était procédé à la nomination d'une *Linguère*¹. La nomination de la *Awo*² n'était pas d'obligation immédiate, elle pouvait être ajournée jusqu'à ce que la stabilité du nouveau règne fut établie.

Les affaires non encore réglées du règne précédent recevaient une solution : il ne restait plus ensuite au Brak qu'à s'installer dans sa capitale, à Khouma ou à Nder.

CAYOR. — Dans le Cayor, l'assemblée des électeurs, sous le nom de *Ouá-Réou* (*ceux du pays*), se réunissait à Dyamatil, sous la présidence honoraire du *Lamane Dyamatil* et effective de la famille *mène Khagane*. Cette famille fournissait les *Dyaourinye-Mboul-i-dyambour*, chefs qui ont les mêmes fonctions et les mêmes prérogatives que les *Dyaoudine-i-Naléou* du Ouâlo. De même le *Lamane Dyamatil* et le *Tyalaou Dyambanyane* correspondaient au *Dyogomây* et au *Mâlo* du Ouâlo, mais sans pouvoir prétendre à la même noblesse d'origine.

La famille *Khagane* était du second ordre de noblesse ; le troisième ordre se composait des deux familles *mène Guèt* et *Dyougoune*. « Les très vastes possessions des domaines territoriaux dont jouissaient ces deux familles, les uns « dans des conditions féodales, et les autres matrimoniales³ », rendaient leurs chefs très semblables « en ces droits, avec les anciens barons de la féodalité européenne ».

Les cérémonies d'intronisation du *Damel* se faisaient à Mboul, capitale du Cayor.

Le bain du *Damel* avait lieu à *Gadde-Nyandoul* ; les gens du Cayor lui donnaient le nom de *Khoulikouli* « nom expressif à l'imitation des bruits de forte onde ».

Les habitants de *Gadde-Nyandoul* sont d'origine maure. Les Maures des différentes tribus de la rive droite ont, en effet, formé dans le Cayor de nombreux villages qui, disséminés parmi ceux des *Ouolofs*, dépendaient, comme ceux-ci des *Damel*⁴. Cependant les Maures de ces villages élisaient des chefs de leur race qui commandaient avec le titre de *Sérinye* (marabout). Le chef de *Gadde-Nyandoul* ; était le seul à porter le titre de *Bour-Gadde* (*Gadde* signifie en oulof *campement maure*), parce que ce village avait été le premier fondé par les Maures au Cayor, sous le règne du *Damel-Ténye Amari-Ngoné-Sobel* (xvi^e siècle). Ce fut le fondateur de *Gad-El* qui institua la coutume du bain de *Khoulikouli*, auquel les gens du Cayor attachent une importance particulière. La tradition attribue l'adoption de cette coutume aux heureux résultats du bain pris par *Amari-Ngoné-Sobel*. Les gens les plus qualifiés sont en effet unanimes à affirmer que ce fut immédiatement après ce bain que l'on apprit à *Amari-Ngoné-Sobel* l'invasion du Cayor par *Mbanye-Ndanti*, successeur de *Létéfoul-i-Fak*, et, qu'après de rapides préparatifs, il attaqua l'armée du *Dyoloff* à *Ouarak*, la détruisit et tua le *Bour-Ba*.

Les *Damel-Ténye* payaient, à l'occasion du bain, une coutume d'un captif et de

1. La *Linguère* avait le commandement des femmes du royaume et avait pour apanage un canton. Cette charge était habituellement donnée à la mère du roi ou à l'aînée de ses sœurs utérines (*Yoro Dyáo*).

2. Le titre de *awo*, ou *á'o*, était habituellement décerné à l'une des femmes du roi, à condition qu'elle fut de famille princière par filiation utérine ; cependant ce titre pouvait être porté par la mère du roi ou une femme de sa famille *mène*. La *Awo* prenait rang immédiatement après la *Linguère* ; si elle était femme du roi, elle avait le commandement de ses autres femmes. *Awo* est d'ailleurs le nom donné par les *Ouolofs* à la plus ancienne de leurs épouses légitimes (*Yoro Dyáo*).

3. Ceci veut dire que les chefs de ces familles avaient des commandements territoriaux comprenant de la « terre de Bour », pour laquelle ils payaient au *Damel* le droit d'investiture, ou *dyeug* et aussi l'administration de biens de famille dont la terre était dite « terre de mère », les droits de propriété s'y transmettant en ligne utérine. *Yoro Dyáo* indique bien ainsi qu'une forme de propriété foncière avait commencé de s'organiser au Cayor.

4. Voir appendice 2.

vingt têtes de pagnes aux descendants de ceux à qui Amari-Ngoné-Sobel avait fait le même cadeau.

Les gens du Cayor prétendent que les Serinye-Gadde puisaient l'eau nécessaire au bain du Damel avec un récipient en paille tressée à mailles larges et qui, cependant, ne laissait pas échapper une goutte d'eau.

L'eau du bain de *Khoulikhouli* devait provenir uniquement du Gadde-Nyandoul. La cérémonie pouvait se faire longtemps après la nomination du Damel en souvenir du long intervalle qui s'était écoulé entre la nomination d'Amari-Ngoné-Sobel et le premier bain *Khoulikhouli*.

DYOLOFF. — Dans le Dyoloff, tous les droits, y compris les droits électoraux, se transmettent de père en fils et non pas dans la ligne maternelle.

L'assemblée des électeurs se nommait *Ndyenki*, elle se groupait autour du *Dyaraf-Dyou-Rèy* (le grand *Dyaraf*) qui réunissait les prérogatives du Dyaoudine, du Dyogomây et du Mâlo et remplissait leurs fonctions, et du *Dyaraf-Satlé* (*Dyaraf subordonné*). Celui-ci correspondait au Mipp, c'est-à-dire qu'il était le porte-parole des électeurs vis-à-vis du Bour-ba; il avait certains droits de présence sur le grand *Dyaraf*.

Du temps de l'empire Dyoloff, le bain du Bour-ba se prenait dans le marigot de *nDyassèou* (ou *nDyalakhar*), à l'endroit où *nDyadyane nDyâye*, premier empereur et fondateur de la dynastie, avait été capturé. Depuis la dislocation de l'Empire, les bains se prenaient à *nTyengue*, première capitale du Dyoloff, ou à *Ouarkhokhe*, seconde capitale. Le prince élu était revêtu de vêtements blancs; telle était d'ailleurs la tenue habituelle des princes royaux du Dyoloff. On couchait le prince dans une fosse rectangulaire de 1 m. environ de profondeur sur 3 ou 4 de longueur et 1 m. ou 0 m. 80 de largeur et on le submergeait. A *nTyengue*, l'eau devait provenir d'un puits nommé *Bène* et, à *Ouarkhokhe*, des puits de *Yânor*.

D'habitude on se procurait un peu d'eau du marigot de *nDyassèou*, mais on ne pouvait le faire que sous un déguisement et en courant de réels dangers. D'après une croyance superstitieuse, on était en effet persuadé que des forces surnaturelles auraient reconstitué l'Empire Dyoloff en faveur du Bour-ba qui se serait plongé dans les eaux du marigot de *nDyassèou* à l'endroit où *nDyadyane nDyâye* avait été capturé. Les Brak et les Damel s'étaient donc toujours vigoureusement opposés à toute tentative de ce genre de la part des Bour-ba, et il y avait danger sérieux, même à prendre un peu de cette eau pour la mélanger au bain du nouveau Bour-ba.

La fosse qui servait à ce bain était appelée *nDyassèou* par les gens du Dyoloff, en souvenir du marigot de *nDyadyane*; on y semait ensuite les grains et les divers produits du sol qui avaient été placés dans la main du Bour-ba le jour de son couronnement. On entourait l'endroit d'une haie et la garde en était confiée à un *Kangame* qui portait le titre de *Nyak* (haie). Si les plantes poussaient puis arrivaient normalement au terme de leur développement pour se dessécher ensuite, on en tirait le présage d'un règne heureux.

BAOL. — Dans le Baol les familles *mène Bal-Bal* et *Sàs* avaient eu la plus grosse influence dans les assemblées électorales, car elles formaient le second ordre de noblesse. Le *Dyaraf-Baol*, qui avait les mêmes fonctions et prérogatives que le *Dyaraf-dyou-Rèy* du Dyoloff, devait être pris parmi elles. Ces familles s'étant éteintes, le *Dyaraf-Baol* était désigné parmi les notables de trois familles *guényo*: la *Dyèy* qui, teinte de noblesse par la famille *mène Bal-Bal*, était du quatrième et du dernier rang, et deux familles de captifs de la couronne originaires de *Lambay*,

capitale du Baol, qui étaient, la *nDyaye*, qui se rattachait à la famille royale du Dyoloff, et la *Dyoûf*, également influente.

Les électeurs s'assemblaient à *Mékhé* et les cérémonies d'intronisation du Ténye se passaient à Lambay et, plus anciennement, à *Kaba*, la capitale précédente. Le Dyaraf-Baol était secondé dans ses fonctions par ses deux lieutenants, le *Sandigué-i-nGoui-Tyandigué* et le *Sandigué-i-mBéouane*.

Le bain du Ténye comportait les mêmes rites que celui du Damel et du Cayor; il se prenait sur la pierre sacrée de *Dâf*¹, nom d'un des faubourgs de Lambay, fondé par le Ténye *Nyokhor nDyaye*, de qui datait la coutume.

En cas d'insurrection contre le Ténye, on se rassemblait à *Gât*.

SINE ET SALOUM. — *Roi*, se dit en Sérère *Mâd*; le vrai titre du roi du Sine était donc *Mâd-a-Sinik*, et ce sont les Ouolofs qui le nommaient *Bour* ou *Beur Sine*.

Dans ce pays, les électeurs étaient présidés par le grand Dyaraf, assisté des principaux chefs : le *Sandigué Ndyôp* (chef du canton de Ndyôp), le *Lam-Dyafadye* (chef du canton de *Nkhayokhèm*), le *Mâd-a-Dyôin* (chef du canton de Dyôin), le *Mâd-a-Pâtar* (chef du canton de Pâtar) et le *Sakh-Sakh Fawoy* (noble-homme de Fawoy).

Dans le Sâloum, où la famille royale est ouolof, le chef portait le titre de Bour, ou Beur-Sâloum. Les assemblées électorales se tenaient sous la présidence du grand Dyaraf, assisté du *Beur-Lab-Ndoukhoumane* (chef de la province de Ndoukhoumane), du *Beur-Dyonyik* (chef du Laguèm), du *Boumi Mandakh* (chef du Mandakh), du *Boumi Kadymor* et du *Beur Ngaye*² (chef du Sinyi).

Les électeurs étaient les chefs, grands et petits; il se réunissaient, dans le Sine, à *Dyakhaou* et, dans le Sâloum, à *Kahone*. Il faut remarquer que ces chefs, les seuls électeurs, étaient tous captifs de la couronne, et qu'ainsi « ils n'avaient (pas) la « fermeté impénétrable des électeurs des autres pays pour le maintien libre de « leurs charges »³.

Le bain du nouveau roi étant, dans ces pays païens, considéré comme une sorte de sacrement, lui était donné en secret par les prêtres sacrificateurs, avant les cérémonies publiques de l'intronisation.

Appendice I.

La légende raconte qu'un homme, dont on ne sait plus ni le nom ni la condition sociale, mourut après une longue maladie. Ceux qui étaient venus laver le corps s'aperçurent qu'il présentait une particularité remarquable dont ils ne purent tout d'abord s'expliquer la raison. Ils en délibérèrent et convinrent que le mort manifestait un désir évident de dire un dernier adieu à sa femme. Ils appelèrent celle-ci et la laissèrent auprès du cadavre. Quant elle le quitta, il était redevenu normal, mais elle fut enceinte de cet accouplement et mit au monde un garçon. Par la suite, on remarqua que tous ceux qui étaient issus du fils du mort entraînent

1. Le Ténye s'asseyait sur cette pierre et l'on versait de l'eau sur lui (*Yoro Dyâo*).

2. Ce nom doit se prononcer *nyay*, la consonne initiale étant un *n* vélaire.

3. Ces électeurs étaient des captifs de la couronne, c'est ce qui faisait la force des rois Guélouar (famille *mène* d'origine mandingue) du Sine et du Sâloum, beaucoup mieux obéis de leurs sujets que les rois des pays ouolofs. (*Yoro Dyâo*).

si rapidement en décomposition après leur mort qu'il fallait se hâter de les enter-
rer, et on fit d'eux une caste à part.

Il y a des gens de cette caste dans tous les pays du Sénégal, mais surtout dans
le Ouâlo et le Cayor.

Dans le Ouâlo, on les nomme, soit *Nyolé*, du radical peul *nyol*, « pourrir, être
pourri », soit *Gueraf*, qui vient de *Dyaraf*, « percepteur de redevances foncières »,
parce que certains chefs ou propriétaires de terres choisissaient parmi eux leurs
percepteurs. On les appelle encore *Dôme ou-Dyambour*, « les enfants du Dyam-
bour », parce que la mort libère de toute souillure et fait tous les hommes égaux,
quelle qu'ait été leur condition sociale.

On les nomme aussi *Selmbou* dans le Cayor et *Bisat* dans le Dyolof, le Sine et le
Sâloum. Au Fouta, où ils sont peu nombreux et peu connus, on les appelle *Bour-
nâbé*.

Ils forment une caste intermédiaire entre les Dyambour et les Nyényo ou arti-
sans et griots, mais, comme ceux-ci, ils demandent des cadeaux aux Dyambour.
Ils servaient fréquemment auprès des grands, comme gardes de la porte, porte-
parole dans les palabres ou percepteurs.

Toute alliance avec eux est interdite tant aux Nyényo qu'aux Dyambour.

Le Dyambour qui s'allie à une femme d'une des castes d'artisans ou de griots
n'est pas souillé personnellement, mais ses enfants le sont, ils portent le nom de
clan de leur père et observent les interdictions spéciales à ce clan, mais perdent
tous les droits qui auraient pu leur venir de leur famille paternelle : ils sont de la
caste de la mère. De même, si un Nyényo avait des enfants d'une femme Dyam-
bour, ils seraient de la caste du père.

Quant aux Nyolé, tout individu s'alliant à l'un d'eux est considéré comme ayant
contracté une souillure personnelle, il devient lui même nyolé et, sans cesser
d'appartenir à son clan, perd tous les droits qu'il aurait pu tenir de son père ou
de sa mère.

Les mélanges sont donc fort rares puisqu'ils ne sont possibles qu'en bravant des
interdictions redoutées, et qu'ils entraînent l'incorporation à une caste déconsi-
dérée. Il s'en est cependant produit puisque les Nyolé appartiennent à des clans
divers tels que *Sek, Boy, Ouad, Yad, Dyey*, etc.

A une époque indéterminée mais ancienne, des Dyambour s'étant alliés à des
Nyolé, cherchèrent, dit la légende, à se faire accepter par les Dyambour, d'où
ils sortaient, mais ils n'y réussirent pas et, comme ils ne voulaient pas être con-
fondus avec les Nyolé, ils formèrent, à leur tour, une caste intermédiaire que
l'on nomme *nit-nyou-nyoul*, « les gens noirs ». Il en est d'eux comme des
Nyolé; ils ne se marient qu'entre eux, et qui contracte alliance avec eux est
souillé personnellement et doit s'incorporer à eux. Les nit-nyou-nyoul sont peu
nombreux. (*Yoro-Dyâo*).

Appendice II.

Plusieurs familles noires du Cayor proviennent de colonies Maures depuis
longtemps installées dans ce pays.

Le premier Maure qui s'établit au Cayor fut, dit la tradition, *Mokhtar Embay* qui,

sous le règne du Damel Amari Ngoné Sobel (xvi^e s.), fonda le village de Gadde-Nyandoul. Il reçut du Damel, et transmit à ses successeurs, le titre de Bour-Gadde. Ses descendants portent aujourd'hui le nom de *Dyânye*.

Il existe encore en Mauritanie, soumise à l'Emir des Trarzas, une fraction de Taghridyent. Ils passent pour avoir fait partie de la confédération des Oulad Rizg, arabes Beni Hassan, qui avaient la prééminence dans le Sud-Ouest de la Mauritanie lorsqu'ils furent, au xvii^e siècle, vaincus par les Trarza.

La tribu maraboutique berbère des *Darmankour* ou *Idaou-el-Hadj*, nom sous lequel elle existe dans le bas Trarza, fonda également au Cayor diverses colonies : *Gadde-El*, dont les Sérinye ont pour nom de famille *Amar* ;

Ngoumbala, commandé par les Goumbala, *nDyakhoumpa*, aux Dyakhoumpa.

Enfin, d'autres familles, d'origine Darmankour, sont aujourd'hui connues sous les noms de *Tandiné*, de *Sâbara*, de *Touré*. Ces derniers ne doivent pas être confondus avec les Touré d'origine mandingue qui sont également représentés au Cayor.

L'importante tribu berbère des *Tadjakant*, originaire de l'Adrar mauritanien et que les Ouolofs appellent *Dakzakent*, ont fondé une colonie à Médina, sous le commandement d'un homme nommé *Yaqoub Ould Issaka*, nom dont la forme ouolof est *Yokoum-i-Sakkha*. Ses descendants portent aujourd'hui le nom de *Bâbou*.

Enfin les *Hadj*, qui fournissent le Sérinye du village de *Battal*, passent pour provenir de la tribu maure des *Bâfôr*. D'après les traditions maures, les Bâfôr étaient une tribu juive qui eut longtemps la prééminence dans l'Adrar ; ils sont encore représentés dans le bas Trarza par quelques familles qui vivent avec les Oulad Daymân.

Ces diverses colonies, à l'exception de Gadde-Nyandoul, auraient été fondées sous le règne de *Lat Soukabé*, que Yoro Dyâo place à la fin du xvii^e siècle.

Aujourd'hui, les descendants de ces Maures sont devenus noirs ; ils vivent comme les Ouolofs et ne parlent que le ouolof, cependant ils n'ont pas perdu le souvenir de leurs origines et auraient conservé quelques relations avec les tribus dont ils sont issus.

Du temps des Damel, les Dyânye, descendants de Maures de classe guerrière, avaient pris toutes les habitudes des Tyédo et buvaient comme eux le vin de palme et l'eau de vie. Les Bâbou et les Hadj en faisaient autant, mais moins ostensiblement, à cause de leur origine maraboutique. Par contre, les Touré, les Dyakhoumpa, comme les autres familles d'origine Darmankour, restèrent musulmans pratiquants. Les uns et les autres étaient d'ailleurs du parti Tyédo et se joignaient au Damel quand il avait à réprimer quelque agitation du parti maraboutique local (*Yoro Dyâo et renseignements de source Maure*).

LES POPULATIONS DU TIBET ORIENTAL

Par M. Jacques BACOT (Paris) ¹.

En me proposant comme sujet la vie matérielle et sociale des Tibétains, j'ai eu en vue une distinction entre ces deux termes un peu spéciale en ce qui concerne le Tibet.

Il y a en effet au Tibet une remarquable unité de mœurs, de vie matérielle, alors que les institutions, l'organisation administrative et sociale varient d'une province, d'un district, voire même d'une vallée à l'autre. Je suis donc amené à vous parler d'abord des Tibétains en général, en répétant ce qu'en ont dit tous les auteurs, et ensuite, à exposer mes propres observations de voyageur pour le Tibet Sud Oriental en particulier.

En laissant à part les législations locales trop inconnues, on pourrait, à l'heure actuelle, faire un travail assez complet sur l'ethnographie du Tibet avec tous les documents épars. Ils finissent par être nombreux les voyageurs d'époques et de nationalités différentes qui, individuellement, ont exploré une partie du Tibet. De sorte qu'il suffirait d'un assemblage de tous les documents pour que ce pays fut beaucoup moins inconnu et mystérieux que le fait sa réputation.

Déjà M. Rockhill a publié en Amérique un ouvrage intitulé « Notes on the ethnology of Tibet » où il traite de tout ce qui est relatif à l'ethnographie. Avec lui M. Grenard, qui a publié les considérables travaux de la mission Dutreuil de Rhins, a longuement traité le même sujet et reste l'autorité incontestée en matière d'ethnographie tibétaine.

Quant aux religions du Tibet, leur importance les met en dehors de l'ethnographie; elles appartiennent à l'étude spéciale du bouddhisme et ont déjà fait l'objet de gros volumes.

Pour aujourd'hui j'écarterai tout ce qui est relatif à l'histoire, à l'administration et aux religions du Tibet, aux arts et au commerce. Il me restera bien assez avec l'habitat des Tibétains, leur habitation, leur genre de vie, quelques-unes de leurs industries, de leurs institutions et de leurs coutumes.

Tout d'abord je devrais vous dire à quelle race appartiennent les Tibétains. Cet aveu va peut-être vous surprendre : on n'en sait rien du tout. M. Grenard penche pour une origine turco-mongole. Mais cette origine serait si ancienne que les Tibétains n'ont plus de ressemblances très caractérisées avec les Turcs et les Mongols actuels. Leur langage est entièrement original, sans parenté avec les langues environnantes, sauf avec le birman. D'ailleurs la race tibétaine n'est pas une; elle n'est pas homogène. Formée probablement par un mélange d'autochtones et d'envahisseurs, elle se divise aussi en deux groupes séparés, l'un barbare, celui du Nord, et celui plus civilisé du Sud.

Cette division correspond à la division géographique du Tibet en Tibet des plateaux au Nord et Tibet des vallées au Sud; en Tibet des tentes et Tibet des maisons; des nomades et des sédentaires; des lacs et des rivières.

Il y a moins de différence entre les Tibétains qui habitent sur un même parallèle aux deux extrémités opposées du Tibet, que sur un même méridien à 100 kilo-

1. Deuxième conférence de l'Institut Ethnographique, faite le 21 mars 1912.

mètres seulement de distance ; moins même parfois qu'entre les habitants d'un même versant de vallée. Ainsi lorsqu'un plateau de 5,000 m. d'altitude est coupé par un fleuve, les nomades sauvages habitent le plateau, et, 2,000 mètres plus bas, les rives du fleuve sont peuplées de sédentaires. Les deux types sont superposés. De même aux confins du Yunnan, les sauvages Lissous ont été refoulés vers le haut des montagnes par les Tibétains envahisseurs qui occupent la vallée.

Il ne faut donc pas chercher les différences de races d'un pays à l'autre à de grandes distances, mais sur place et en quelque sorte d'un étage à l'autre.

Comme la végétation et la faune, les hommes au Tibet diffèrent, non pas suivant la longitude, mais avec la latitude et l'altitude. C'est ainsi que le pays, le climat, les conditions d'existence sont les mêmes sur un même parallèle et que les routes, le mouvement des échanges et des voyages qui unifient les mœurs et le langage vont de l'Est à l'Ouest.

Les sédentaires habitent les grandes vallées du Bramapoutre, du Kenpou, affluent du Bramapoutre, de la Salouen, du Mékong et du Fleuve Bleu. Les rives très escarpées de ces fleuves sont un habitat médiocre ; les terres cultivables y sont rares ; les maisons étroites à cause de l'exiguité du terrain, la vie pauvre et resserrée. Mais dans les massifs montagneux qui séparent ces fleuves, les affluents coulent à travers des plaines peu élevées, de 3 à 4,000 mètres d'altitude, où il fait tiède et où la terre est fertile. C'est la zone de transition entre les plateaux et les montagnes, la région la plus riche et la plus fertile du Tibet. Là s'étendent les grandes lamaserias, les gros bourgs et les villes.

A l'extrémité orientale du Tibet, les populations n'étant traversées par aucun courant puisqu'au delà c'est la Chine, ont gardé leur indépendance et leur caractère. Ce sont au Nord les Sifans, les Ngologs, les Hors-ba, en un mot des nomades ; et tout au Sud, sur les derniers contreforts de l'Himalaya, les Mossos sédentaires.

Les Sifans indépendants dont la mission d'Ollone a traversé le territoire en 1907, sont des tribus guerrières qui vivent de brigandage. Le commandant d'Ollone les a trouvés fort différents des Tibétains traditionnels, bouddhistes fervents et contemplatifs du Tibet central.

Il en est des Sifans et des Mossos comme des autres Tibétains ; ils diffèrent surtout en ce que les uns habitent les plateaux et les autres les vallées. De là, avec le temps, modifications profondes des mœurs et même du langage. Mais il s'agit probablement du même peuple, car entre les habitats respectifs de ces deux groupes il existe des ruines de châteaux forts très anciens, à donjons élevés, que l'on dit tour à tour construits par les Sifans et par les Mossos.

M. Rockhill estime que le Tibet nord-oriental est le pays d'origine des Tibétains et que ses nomades seraient les représentants de la race primitive.

D'autre part les Mossos ont actuellement comme religion un chamanisme que je crois être celui que pratiquaient les Tibétains avant le VII^e siècle, c'est-à-dire avant leur conversion au Bouddhisme. J'ai retrouvé la légende du chamanisme Mosso dans le chamanisme survivant de l'ancien Tibet avec quelques modifications empruntées à la légende bouddhique.

Il est vrai par contre, que les Mossos ont une écriture idéographique usitée par eux seuls, alors que les Tibétains sont dits n'avoir pas eu d'écriture avant que les prédicateurs du bouddhisme ne leur en eussent inventé une pour traduire les livres sacrés. Mais les Mossos peuvent avoir imaginé la leur depuis. Il se peut aussi qu'elle ait été celle des Tibétains, mais tellement insuffisante que les missionnaires indous l'auraient considérée comme inexistante.

Dès lors, avec toutes ces données, on peut construire l'hypothèse suivante. Les Sifans et les Mossos seraient les restes des populations antochtones du Tibet. Les

Mongols envahisseurs les auraient conquis, assimilés en grande partie et auraient refoulé l'excédent au bout du pays où il se trouve encore. Le mélange de ces races aurait formé les Tibétains actuels.

Maintenant je passe aux généralités sur la vie matérielle des Tibétains.

Pour la commodité et aussi pour économiser du temps, je ferai sur les photographies la description de la tente des nomades et des habitations des sédentaires.

Je passe tout de suite à l'alimentation, au vêtement et à l'hygiène des Tibétains. Les nomades se nourrissent presque exclusivement des produits de leurs troupeaux de yacks; la viande qu'ils mangent crue et le laitage. N'ayant d'autre combustible que le crottin de leurs troupeaux, ils ne peuvent faire de vraie cuisine. Du reste, à de pareilles altitudes l'eau bout à 80° et on ne pourrait y faire cuire de légumes. Le thé infusé serait insuffisant. On le laisse bouillir un quart d'heure sur le feu. Ils mettent à fondre le beurre dans leurs marmites et en boivent coup sur coup de pleines tasses. Le lait de yack est si riche qu'on le bat directement sans l'écrémer. On presse ensuite le beurre pour en faire sortir le petit lait. Nomades et sédentaires consomment le thé beurré. Le thé beurré est une émulsion de thé salé et de beurre. Cette boisson chaude et nourrissante convient à des pays froids.

Avec le thé beurré, l'aliment principal des sédentaires est le tsampa fait avec de l'orge ou du maïs, ou mieux avec le mélange des deux céréales. Le grain est torréfié sur un feu léger de broussailles dans des marmites en fer évasées. Il est ensuite moulu, et c'est cette farine qui est le tsampa. Pour manger le tsampa on le pétrit dans une tasse avec un reste de thé beurré, et on en fait une boulette que l'on mange sans autre préparation.

Cet aliment a l'avantage, pour un peuple qui passe la moitié de son existence en voyage, d'être déjà cuit, peu altérable et facilement transportable. A cela il faut ajouter la viande de mouton et les produits de la basse-cour dans le Sud, les noix, le gibier, etc.

L'alimentation des sédentaires n'est pas toujours suffisante; elle ne leur permet pas d'affronter impunément les froids accidentels auxquels ils sont exposés. Les nomades du Nord qui sont imprégnés de beurre au point d'avoir la peau grasse et luisante (comme si le beurre qu'ils absorbent leur ressortait par les pores), les nomades, dis-je, supportent facilement des froids de 30 à 40 degrés au-dessous de zéro. Dans le Sud, les sédentaires, dont l'alimentation végétarienne convient à leurs vallées tempérées, meurent avec une facilité surprenante, en voyage, au passage des cols élevés. Ils sont pourtant aguerris au froid dès l'enfance. J'ai vu un jour, par 10 degrés au-dessous de zéro, une femme promener sur son dos un enfant complètement nu. Une autre fois j'ai vu un enfant nu qui jouait dans la neige. Si des hommes ainsi élevés se montrent plus tard si sensibles au froid et aux tempêtes de neige, c'est évidemment que leur alimentation est insuffisante.

Les principaux ustensiles culinaires des Tibétains sont les grandes marmites de cuivre de fabrication chinoise pour faire bouillir le thé, de longues cuillères en cuivre, des pots en terre ou en bronze pour servir le thé beurré et des tonnelets en bambou pour le battre. La tasse en bois, que le Tibétain porte toujours sur lui, constitue toute la vaisselle.

Le vêtement consiste essentiellement en une sorte de robe appelée tchouba, en laine grise ou rouge, qu'on relève à hauteur des genoux au moyen d'une ceinture pendant le jour. Pour dormir, on la laisse tomber jusqu'aux pieds. Les manches larges permettent de rentrer les bras à l'intérieur, et on est enveloppé dans son vêtement comme dans une couverture.

Dans la région des plateaux, ce vêtement est en peau de mouton, la laine à l'intérieur.

La tchouba, généralement en loques et fort sale, sert d'essuie-main, de mouchoir et de torchon. Comme les Tibétains s'asseyent par terre, le bas de leur tchouba est usé et effrangé. J'en ai vu qui, n'ayant pas d'amadou, arrachaient un peu de leur vêtement ou de celui du voisin pour battre le briquet et allumer leur pipe.

Les bottes sont en étoffe, quelquefois en cuir. Elles sont fendues par derrière et on les attache sous le genou avec une bande. La semelle, en cuir cru et formant sabot, est cousue à la tige par un lacet de cuir. C'est en somme la chaussure usitée dans tous les pays de neige.

Les femmes portent aussi la botte. Leur vêtement consiste en un fourreau de bure fendu sur les côtés. Dans le sud c'est une jupe plissée excessivement lourde, faisant corps avec un corsage ajusté, en toile et sans manches. Elles ajoutent un manteau court en laine rouge et à larges manches. Ailleurs, c'est la tchouba en peau, tombant jusqu'aux pieds.

La coiffure des hommes est la natte prolongée d'une tresse en coton ou en soie qu'on enroule autour de la tête. Ils y passent des bagues et l'anneau d'ivoire, l'ancienne bague de pouce qui servait jadis à tirer la corde de l'arc. Le devant de la tête n'est pas rasé et les cheveux y sont le plus souvent en broussaille, quelquefois ramenés en frange sur le front. On se met beaucoup de beurre dans les cheveux pour tuer la vermine.

La coiffure des femmes varie presque d'un village à l'autre, depuis le chignon avec ou sans turban, jusqu'à la multitude de petites nattes. Ces petites nattes grosses comme des ficelles sont quelquefois tendues en éventail sur un arc de bois, comme les cordes d'un hamac.

Je n'insisterai pas sur la malpropreté intense et célèbre des Tibétains. La plupart des Tibétains ne se sont jamais lavés de leur vie. Aussi les vieillards sont-ils les plus sales, par la crasse accumulée pendant un plus grand nombre d'années. Cependant dans le Tibet tempéré j'ai vu des Tibétains se débarbouiller en répétant deux ou trois fois l'opération suivante : ils mettent de l'eau dans leur tasse en bois, prennent une gorgée, se la crachent dans les mains et se débarbouillent. Ils s'essuient après avec leur manche. J'ai vu aussi des Tibétains se baigner ; mais là seulement où se trouvaient des sources thermales.

Malgré sa malpropreté, le Tibétain a une existence hygiénique. Il vit au grand air et le vent circule entre sa peau et ses amples vêtements. La malpropreté aérée vaut peut-être bien notre propreté emprisonnée dans des vêtements étroits. Du reste chez les Tibétains elle est voulue. Elle est un vêtement contre le froid. Il y a peu de maladies à part la lèpre et la petite vérole, dont les épidémies font des ravages parmi les enfants. Dans les montagnes il y a 50 0/0 de goitreux. Les ophtalmies sont fréquentes. Plusieurs m'ont demandé des remèdes pour les guérir d'états spasmodiques et nerveux, et qui devaient être des hystériques. Ils l'étaient, en effet, ainsi que le médecin français de Yunnan Sen l'a constaté sur deux sujets de ma caravane.

A propos de la variole un fait curieux est que les tribus Lontze de haute Birmanie, qui se mêlent aux Tibétains du sud oriental, sont réfractaires à cette maladie. Tandis que les Tibétains sont décimés autour d'eux par l'épidémie, les Lontze restent indemnes.

La médecine pure est si intimement mêlée à la sorcellerie, qu'il est difficile de l'en dégager. Les lamas vendent des pilules qui peuvent contenir des remèdes effectifs, en même temps que des cendres ou autres reliques de grand Lama. Le Tibet produit beaucoup de médecine que l'on vend aux Chinois : rhubarbe, cornes de cerf, graisse et fiel d'ours, etc., dont j'ignore les applications ainsi que la valeur thérapeutique

Ce que je viens de dire sur leur vie matérielle peut s'étendre à tous les tibétains. Maintenant je vais passer aux institutions que je n'oserai généraliser et dont je suis à peu près sûr que dans une proportion indéterminée elles sont particulières au Tibet sud-oriental.

Puisque j'écarte la religion et l'administration, il me reste l'organisation sociale, la famille, le mariage, la condition de la femme, la naissance, la mort, etc.

Le peuple tibétain se divise en quatre classes. Au sommet de la hiérarchie sont les moines quelle que soit celle des trois autres classes dont ils sont issus. Cette suprématie, d'esprit éminemment bouddhique, est sans doute plus théorique que réelle. Les nobles ont des lamas attachés à leur maison et faisant partie de leur domesticité.

Ensuite viennent les nobles qui gouvernent leurs fiefs héréditaires ou sont envoyés par le gouvernement central dans des provinces ou des districts non héréditaires afin d'y exercer les fonctions de gouverneur. Les uns et les autres doivent compter avec la lamaserie qui double toute agglomération, tout centre un peu important. Le plus souvent même il y a deux rois ou deux princes à la tête d'une même principauté. Cela fait avec la lamaserie un triumvirat généralement divisé dont les membres se surveillent et se dénoncent. Ainsi le gouvernement central a un moyen sûr d'être informé. Le pays est si vaste et le caractère de ses habitants est si indépendant, que sans ce machiavélisme, le gouvernement de Lha-sa serait impuissant. Lorsque tout va bien, le monastère exerce le pouvoir législatif et le prince le pouvoir exécutif.

Au-dessous des nobles sont les maîtres, propriétaires de terres et des serfs qui les cultivent. Ils paient l'impôt en nature ou en argent. Les esclaves ne sont tenus qu'aux prestations.

La condition des esclaves varie beaucoup d'une province à l'autre. Dans le Tsarong l'esclavage est assez dur. Le maître peut vendre séparément le mari, la femme et les enfants. Dans la vallée de Mékong, on ne peut séparer les époux l'un de l'autre ni les enfants jeunes de leurs parents. De plus tout esclave y est libre, s'il le veut, à l'âge de 60 ans. En général il ne veut pas. Il n'aurait que faire de la liberté et de ses risques à cet âge.

Il existe une différence ethnique entre les maîtres et les esclaves, ceux-ci étant pris à l'origine parmi les races conquises autochtones ou étrangères. Aujourd'hui encore les Tibétains du Sud oriental vont prendre des esclaves chez les sauvages de la Haute Birmanie. Ailleurs cette différence est insensible. Beaucoup de maîtres sont devenus esclaves pour dettes. Dans le Tsarong il suffit même qu'un homme ait reçu pendant un mois l'hospitalité d'une famille pour devenir son esclave.

Famille. — Il est vrai sans doute pour tout le Tibet que les liens de la famille sont très resserrés. Partout doit être la même, jusqu'au mariage des fils, l'autorité du père. L'aîné d'une famille, une fois marié, devient propriétaire des terres, des esclaves, de la maison et de tout ce qu'elle contient. Les vieux parents et les frères cadets sont à la charge de l'aîné. C'est ainsi que toute femme étrangère introduite par l'un des frères cadets dans le groupement familial devient propriété de l'aîné. Réciproquement les cadets ont des droits sur la femme de leur frère aîné. C'est ce qu'on appelle la polyandrie; elle peut se combiner avec la polygamie. Cette coutume n'est pas toutefois générale. Des accords entre frères peuvent la modifier facilement.

Mais si un cadet veut faire ménage à part, il doit aussi avoir une maison et des biens séparés. Or la pauvreté du pays, l'exiguité des terres cultivables rendent ce morcelage du patrimoine assez difficile.

Les différents maris d'une même femme ne sont pas toujours frères. J'ai vu le cas d'un ménage à trois où l'un des maris avait 60 ans et l'autre 25.

De quelle façon se fait l'entente entre co-maris pour le partage d'une même femme? Il est trop difficile de pénétrer dans la vie privée des Tibétains pour le dire.

L'aîné est le mari en titre, il a un droit de priorité. Si un des frères veut exercer ses droits de mari, l'aîné doit quitter la maison pour un temps et part en voyage. Ce voyage est ordinairement simulé; l'aîné descend chez un voisin. Le mari intérimaire accroche sur la porte, à l'extérieur, comme insigne de ses fonctions, soit ses bottes, sa ceinture, ou même son pantalon. Tant que ces objets seront en vue, l'aîné ne rentrera pas dans sa maison.

Si l'aîné trouve que ses vacances se prolongent un peu trop (cela ne va jamais au-delà de quelques jours), il envoie un parlementaire. Mais généralement ces affaires de famille se passent fort bien, avec le calme et la philosophie sereine que les Tibétains mettent en toute chose.

Les Tibétains de l'Est ont aussi le mariage d'essai. Une jeune femme peut pendant les deux premières années de son mariage retourner chez ses parents ou même ne pas quitter sa famille. Le mariage n'est définitif qu'après ces deux ans d'essai. Mais d'habitude l'hésitation est moins longue. Les expériences concluantes ont même souvent précédé la célébration du mariage.

La situation de la femme partagée qui, à première vue, semble très inférieure, lui donne au contraire une place considérable au foyer, une autorité sans équivalent ailleurs en Extrême-Orient. Il est ainsi facile à une femme de régner sur un double et triple ménage. Je l'ai observé bien des fois. Un homme n'ose rien acheter ou vendre sans consulter sa femme.

Dans le Nord, il n'est pas douteux que la vie nomade, sans foyer, laisse la femme à la merci des hommes qui, seuls, commandent dans la caravane et les campements.

Marco Polo raconte sur le pays que j'ai précisément traversé, que, pour faire honneur à un étranger, on met à sa disposition, non seulement sa maison et tout ce qu'on possède, mais encore sa femme ou sa fille. Marco Polo recommande même chaudement ce pays « aux jeunes bacheliers ».

Naissance. — Voici quelques détails sur les rites qui accompagnent la naissance. La section du cordon ombilical se fait avec la faucille qui sert aux moissons. Et cela à cause du symbole que la faucille représente. J'insiste sur cet exemple de contraste entre la rusticité du procédé et la grâce du symbole. Symbole profond aussi. Il compare l'homme à la moisson fragile qui aussitôt éclore et séparée de la terre qui l'a enfantée, a déjà commencé de mourir. Le Tibétain tout entier est là dedans. Sous la grossièreté incompréhensible de certaines coutumes, se cache un sens mystique que les Tibétains eux-mêmes ont souvent oublié.

L'enfant est lavé, chez les sédentaires. Mais dans le Nord, chez les nomades barbares, alors que l'accouchement peut avoir lieu sous la tente par des froids de 30 à 35 degrés, l'enfant, après que sa mère l'a léché, ainsi que font les bêtes, est aussitôt enduit de beurre.

Lorsque les couches sont laborieuses, on a recours à des procédés empiriques, dont j'ignore s'ils ont un sens mystique, mais que je ne puis vraiment pas dire ici, et qui, pratiquement, sont d'une absurdité déconcertante. Ces croyances sont plus facilement fortifiées par des coïncidences infiniment rares, que découragées par une majorité d'insuccès. Dès qu'un enfant est né, les voisins et parents, hommes et femmes, envahissent la chambre de l'accouchée, et on fait un interminable festin pour manifester sa joie.

On a dit que les enfants étaient sevrés très tôt au Tibet. On pourrait aussi bien affirmer qu'ils le sont très tard. On voit en effet des enfants de trois ans qui têtent encore ; mais on leur donne en même temps et de bonne heure du tsampa. Il est évident que cette alimentation lourde et substantielle donnée aux enfants en bas âge est une cause de leur grande mortalité. L'ignorance des Tibétains est celle des peuples très vieux qui n'ont pas évolué. Ils ont perdu l'instinct sûr des sauvages, et cet instinct n'a été remplacé par aucune science.

Ainsi la mortalité des enfants est grande indépendamment de l'infanticide qui est rare. L'infanticide est toujours clandestin et se pratique peu en dehors des bonzeries de femmes. La femme tibétaine a en moyenne de dix à douze enfants. La moitié seulement survit. Les enfants sont tous considérés comme étant de l'ainé des maris. Il n'y a pas de mot pour dire cousin, ou du moins il n'existe qu'un terme spécial pour désigner les enfants des sœurs. Les enfants de frères s'appellent frères et sœurs.

Vu la quantité de lamas (un tiers de la population masculine) et vu la pluralité des maris pour une seule femme, il semblerait que la natalité des filles dût être fort inférieure à celle des garçons. Elle ne l'est que très peu. Sur les cinq ou six enfants survivants en moyenne, on peut compter trois enfants mâles. Un se fera lama (c'est une obligation, non effective, mais morale, pour toute famille de fournir un lama). Les deux autres feront ménage commun avec la même femme ou avec plusieurs femmes. Ou bien, plus rarement, ils se marieront séparément, chacun avec une seule femme ou avec plusieurs femmes.

Restent deux ou trois filles. Deux peuvent être mariées, chacune à un seul homme, ou à plusieurs frères, ou compter parmi plusieurs épouses d'un même mari. Mais la majorité des ménages polyandres détruit l'équilibre entre ces deux filles et les deux garçons qui ne seront pas lamas. Or, il nous reste encore la troisième fille pour la moitié des cas, c'est-à-dire un cinquième ou 20 0/0 de la population féminine. Cette proportion est trop considérable pour être absorbée par les bonzeries de femmes. Il y a donc un fort reliquat de filles non mariées. Il y a en somme trop de femmes au Tibet et ce n'est pas à leur rareté, par conséquent, qu'il faut attribuer la polyandrie.

Maintenant que devient ce reliquat de femmes sans emploi ? Certains auteurs, n'en sachant que faire, les versent d'office dans la galanterie. C'est tout de même aller un peu vite. D'autant plus que dans les provinces où les maîtres ont des droits illimités sur leurs esclaves, ils ne doivent pas manquer d'en faire usage, et alors la prostitution devient superflue.

Enfin, je ne vois pas pourquoi on devrait fixer absolument des attributions spéciales à ce 20 0/0 de femmes ; ni pourquoi, dans un pays où le tiers des hommes est célibataire, on n'admettrait pas qu'un cinquième des femmes le fut aussi tout simplement.

Il est vrai que si le célibat des lamas est certain, leur chasteté l'est moins. Elle n'est pas douteuse, pour la secte orthodoxe. Les infractions à cette règle sont punies par des supplices si épouvantables qu'il est peu de lamas qui osent les risquer. Les estimations de la population du Tibet ont pu varier de 3 à 7 millions d'habitants. Ces divergences viennent de ce que la plupart des voyageurs ont généralisé leurs observations suivant la région qu'ils visitaient ; les uns ayant parcouru les hauts plateaux à peu près inhabités, les autres, les missionnaires en particulier, après avoir visité les vallées peuplées du Sud. Or, il est déjà difficile, presque impossible d'évaluer la population d'un district et même d'un village. Les indigènes ne comptent que par familles et seulement les familles de maîtres, sans mentionner les familles de serfs et d'esclaves qui, dans le Sud, sont

en grande majorité. Un maître ne sait même pas exactement combien il a d'esclaves, pour peu que le chiffre dépasse la cinquantaine.

En tous cas, trois millions d'habitants, la population de Paris, pour un pays grand comme quatre fois la France, me semble insuffisant; 7 millions est peut-être exagéré. Il ne serait pas impossible que la moyenne de ces estimations extrêmes, c'est-à-dire 5 millions, approchât de la vérité.

Je termine par un mot sur la mort.

Les Tibétains ne craignent pas la mort violente. La mort naturelle leur semble surnaturelle. La maladie qui la précède est un sujet de terreur pour les vivants qui y assistent. La maladie, dans la croyance générale, étant provoquée par la présence d'un mauvais esprit dans le corps, c'est au lama et à ses exorcismes qu'on a recours. Si le lama est impuissant, si le malade est jugé perdu, on l'abandonne, on fait le vide autour de lui. Personne n'entre plus dans sa chambre, ni quelquefois même dans la maison.

Le cadavre est ficelé dans la position accroupie et posé dans une caisse carrée. On l'enterre quelquefois, provisoirement, avant de le brûler, car le lama indique, d'après ses feuillets magiques, l'époque favorable à la crémation, c'est-à-dire à la transmigration de l'âme.

Un truc pratiqué par les lamas pour effrayer est d'activer le feu par derrière, dans les reins du cadavre. Cela produit une détente musculaire qui fait surgir le cadavre, comme un diable de sa boîte.

Dans les grands centres, et là où le combustible est rare, les morts sont dévorés par les chiens et les oiseaux de proie.

Il me reste pour finir à dire un mot de la psychologie des Tibétains. Un premier contraste est dans leur double réputation d'être très hospitaliers et hostiles aux étrangers.

Leurs conflits avec les Européens qu'ils ont vus, les missionnaires en particulier, de même que les conflits entre les sectes lamaïques ne sont pas des heurts de croyance, mais uniquement d'intérêts matériels ou politiques. Les lamas s'abritent derrière l'inviolabilité de la patrie du bouddhisme pour en éloigner l'élément étranger qui nuisait à leur domination temporelle. Le lama n'est fanatique que de sa puissance. Il y a même un contraste saisissant entre l'horreur voulue de certains rites destinés à frapper les imaginations et la façon souriante et toute machinale avec laquelle ils sont accomplis.

Naturellement braves devant les dangers réels, les Tibétains sont craintifs devant tout ce qui leur paraît surnaturel. Aussi sont-ils entretenus dans ces dispositions par les lamas qui les isolent jalousement de tout contact avec le monde extérieur, leur enlèvent toute initiative, toute préoccupation politique ou économique, en accaparant la plus grande part de l'activité du pays.

Les voyageurs ont tous reconnu que les Tibétains sont gais, insouciant, à la fois crédules et méfiants. J'ajouterai pour les sédentaires du Sud qu'ils ont de l'esprit et beaucoup d'intelligence. Mais ils ne la mettent pas au service de leur vie matérielle. Elle est occulte et se réserve pour les spéculations abstraites d'une existence contemplative. Il faut bien du reste qu'il en soit ainsi pour que ce peuple qui, au VII^e siècle, était complètement sauvage, se soit assimilé aussitôt la métaphysique du bouddhisme, sa littérature et son esthétique. Depuis, il les a faites siennes tout en restant matériellement les barbares que les prédicateurs du bouddhisme avaient trouvés autrefois. De là, les contradictions déconcertantes dont vous avez peut-être été frappés.

CONTRIBUTIONS

A L'ETHNOGRAPHIE ET AU FOLK-LORE SAVOYARDS ¹

Par M. RASSAT, Gruffy (Haute-Savoie).

I. — *L'or du Chéran.*

Le Chéran, notre Pactole, roulait jadis des paillettes d'or ². Aujourd'hui il n'en roule plus : c'est à croire que le niveau de ses eaux s'est abaissé ou qu'il a épuisé le filon précieux qu'il corrodait.

Néanmoins j'ai été quelque temps l'heureux possesseur de deux paillettes du Chéran. M. Collomb François, qui me les avait données à titre de gratitude, les avait trouvées dans la berge au couchant de la tête de l'ancienne passerelle de Gruffy à Cusy. Je les destinai au musée, mais quelque diable me les a soutirées. Une paillette, ce n'est guère plus gros qu'une aile de mouche.

L'or a été, dans tous les temps, l'un des tourments de l'humanité. Aussi la recherche des paillettes d'or du Chéran doit-elle dater d'une époque reculée. La profession d'orpailleur devint si rémunératrice qu'à la fin du XIII^e siècle les seigneurs riverains revendiquèrent leurs droits de propriété et exclurent de ses bords les vulgaires laveurs de sables.

Le droit d'orpaillage fut affermé de 1319 à 1406 pour une redevance fixe. Au XVI^e siècle on taxait chaque *tabula* dont se servaient les orpailleurs pour trouver les paillettes ³.

Une *tabula* est une espèce de chenal portatif en bois, d'environ 1 m. 50 de longueur sur 0 m. 40 de largeur, dont le fond est approfondi de 0 m. 02 par des rainures parallèles et transversales sur les deux tiers de la longueur totale. Les côtés de ce chenal ont environ 10 à 15 centimètres de hauteur.

Berger durant mon enfance, j'ai vu opérer plusieurs orpailleurs avec leur *tabula*. Il m'est arrivé mieux que cela étant instituteur. Un jour, en conduisant mes élèves en promenade sur les bords du Chéran, nous trouvâmes dans une excavation ouverte dans le roc vif par les chercheurs d'or sous le Pont de l'Abîme, encore en projet, une *tabula* véritable et un seau en bois. Quel heureux hasard ! Quel plaisir pour moi d'improviser orpailleurs mes élèves ! Bien vite nous ramassons du sable

1. Les photographies qui illustrent le présent article ont été faites d'après mes indications par MM. Rassat et Pollier, de Gruffy. Elles représentent pour la plupart des ustensiles et des instruments savoyards à peu près sortis de l'usage courant, ou qui tendent à disparaître devant les formes industrielles banales.

On espère que cet article servira aussi d'exemple : l'ethnographie de la France est encore à faire, et on doit la faire avec le même souci du détail et de la précision que s'il s'agissait de populations exotiques. La *Revue* acceptera volontiers des articles descriptifs concernant les divers éléments des civilisations rurales de France. — A. v. G.

2. G. de Mortillet, Géologie et minéralogie de la Savoie. *Annales de la chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie*, tome IV, 1856, p. 318 (Sables aurifères du Chéran).

3. V. de Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, tome I, page 489.

dans le seau; nous plaçons la tabula dans le courant de l'eau; nous versons le sable soi-disant aurifère sur la partie supérieure non rayée de la tabula; l'eau entraîne le sable, mais une partie est retenue dans les rainures avec les paillettes; nous la trions prestement. Déception! Pas trace du métal rebelle à l'oxygène!

Un chercheur de Cusy, nommé Charvet, fut mieux favorisé. Il aurait découvert, il y a bientôt deux cents ans, un dépôt riche en paillettes ou le filon même du précieux métal. Pour l'extraire il avait un four qui existe encore à Cusy. Le fait exact, réel, est qu'il s'est enrichi. Comment? La découverte d'une mine rencontre beaucoup d'incrédules. Ses allées et venues n'auraient eu pour but que de cacher l'origine de sa fortune et d'éloigner les soupçons de la police. Toute supposition à part, c'est lui, Charvet, qui a donné aux hospices de Chambéry toutes les importantes fermes que cet établissement possède à Cusy. C'était à la condition de payer à perpétuité et tour à tour les études complètes à deux enfants de Cusy, choisis parmi les pauvres les plus intelligents. Cette condition a été adroitement éludée. Aujourd'hui elle est périmée.

Quand Charvet eut réalisé sa fortune en domaines, le bruit se répandit qu'il l'avait recueillie en exploitant la mine d'or des bords du Chéran. Histoire ou conte la réputation aurifère de cette rivière ne fit que s'en accroître.

Vers 1851, des mineurs du Pesey, arrondissement de Moutiers, vinrent s'établir à Gruffy aux fins de retrouver la mine. Ils étaient au nombre de six. Ils commencèrent par ouvrir une galerie horizontale au fond de la combe des Tnées (Tonnées, à cause du bruit que fait résonner la chute de pierres dans le Chéran). Ensuite ils en ouvrirent une seconde beaucoup plus haut, dans la même combe; enfin ils fouillèrent sur Cusy celle que la tradition attribue à Charvet. Elle est au pied de la roche; nous pouvons en voir du chemin l'entrée ogivale.

Enfant, j'ai pénétré dans toutes ces galeries.

Toutes ces fouilles n'aboutirent pas à découvrir le dieu des harpagons; la pépite et le filon recherchés se sont toujours dérobés à ces bons enfants de la fortune.

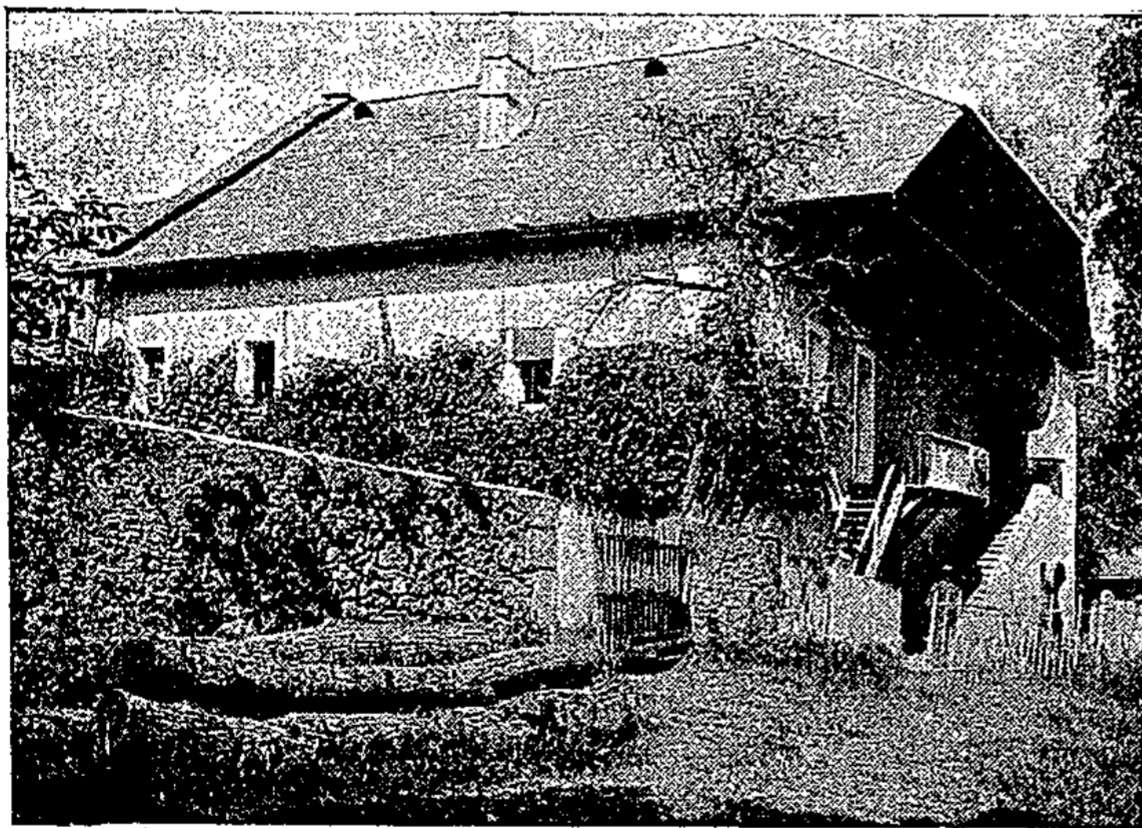


Fig. 1. — Maison à Néry sur Ally, à deux escaliers extérieurs, l'un en bois, l'autre en pierre. C'est la forme moderne de maison qui se répand de plus en plus en Savoie, à toit d'ardoises ou de tuiles, chambres nombreuses donnant les unes dans les autres en bas, et sur un corridor au premier étage. Il me semble que l'escalier de pierre à mur plein décele une influence italienne ou provençale. (A. v. G.).

Néanmoins leur vaine entreprise fixa pour toujours la mine d'or ou le gisement aurifère aux alentours des roches qui supportent le pont suspendu de l'Abîme.

La renommée de notre Pactole avait passé la frontière.

En 1855, au mois d'avril, une société française entreprit à son tour la découverte de la mine d'or, mais opéra sur une plus grande échelle. Possédant un fonds social considérable, elle fit ouvrir sur les bords du Chéran une route carrossable qui péné-

trait jusqu'aux rochers du Pont; construire dans le pré dit Planibeu une élégante maison pour le logement de l'ingénieur et de sa famille; — pratiquer des galeries dans le roc vif; — refouiller celle qui est ouverte sur Cusy; — détourner le cours de la rivière; mettre à sec le lit de la partie détournée au moyen de pompes expressément employées à cet usage et manœuvrées par une

centaine d'hommes qui se remplaçaient par moitié toutes les deux heures, etc. De la sorte on put visiter minutieusement les rives et le fond du Chéran.

Tout fut inutile. Il se produisit un effet contraire à l'espérance qu'avaient fondée les thésauriseurs : l'or qu'enserrent les bords du Chéran, comme un rare aimant, attira tout l'or de la compagnie. Ce fut à l'avantage du pays. Jamais nous n'avions vu autant d'or dans les mains de la population.

L'ingénieur Dutrait et l'administrateur de Satoé, comte de Saint-Jean, qui occupait la maison actuelle des frères Travers Joseph et Adolphe, s'enfuirent furtivement. Leur mobilier servit à indemniser quelques créanciers de la commune. La maison de Planibeu tomba en ruine.

La maîtresse du comte, une Anglaise du nom de Lorton, qui avait été délaissée, fut arrêtée par le parquet d'Annecy. Mon père fut requis pour l'un des témoins de cette arrestation et emmené avec elle à Annecy, d'où il ne revint que le lendemain.

Concessions successives : en 1857, au marquis de Larochejacquelein, de Paris ; en 1857, au général de Rochefort, de Saumur ; en 1859, à Thomas Bordillon, ingénieur de Paris. Ces trois derniers n'ont pas fait exécuter de travaux¹.

En 1881, le père Curtet, lui-même témoin de toutes les infructueuses tentatives de la précédente société, se laissa gagner par la convoitise de la mine aurifère. Associé à quelques habitants, il fit creuser une galerie verticale d'environ quinze mètres de profondeur. Il prit un échantillon du soi-disant minerai qu'il rencontra à cette profondeur et le fit analyser. Le chimiste n'y trouva pas de l'or, mais de l'argent et il rapportait qu'un mètre cube de ce minerai pouvait en contenir pour une valeur de cinq francs.

De par l'abbé Chatelard, hydroscope, le père Curtet était convaincu de l'existence de la mine sous un bloc appuyé obliquement au pied du rocher à une cinquantaine de mètres du Chéran.

Sans autres capitaux que leurs bras, mes chers concitoyens renoncèrent à poursuivre leur entreprise.

Une dernière tentative. Des jeunes gens du lieu sur la foi d'un hydroscope et du curé Biord, d'Allèves, faisant fonction d'ingénieur, tous atteints aussi de la soif de l'or, ouvrirent sans succès un puits sur le plateau même du Semnoz. L'entreprise fut arrêtée par un accident presque risible. Une vache étant tombée dans le puits, nos naïfs mineurs durent la payer et combler le puits. Ce fâcheux événement les désillusionna.

II. — Où sont allées les pierres du château.

Les hommes, nés de 1820 à 1827, me l'ont appris. Ils les faisaient dégringoler, en leur enfance, dans les oubliettes, sauter les murs et rouler dans le verger seigneurial. J'en ai encore vu moi-même des entassements sous les murs qui soutiennent la terrasse de la cour du château.

Venait prendre et se servir là qui voulait. Personne ne protestait. Les habitants de Gruffy commencèrent par se pourvoir. Aussi la plupart des maisons construites de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e se reconnaissent à quelques pierres de taille polies et à chanfrein, qui témoignent de leur origine. L'entrée intérieure de ma cave, construite en 1835, est encadrée de ces pierres.

Quant aux pierres de maçonnerie, elles étaient prises par tout venant, de Gruffy à Marigny. Les dalles qui manquent au donjon sont allées à l'arche du pont neuf d'Alby.

1. Mine de Chéran. Liasse de 11 pièces. Archives de Gruffy.

III. — Mépris de la vie humaine.

A l'endroit des seigneurs, la tradition rapporte le fait révoltant suivant :

« Un jour, l'un d'eux, ce ne peut qu'être qu'un Compey, en revenant de la chasse, le carnier vide, tira et tua une femme, qui était à manger des cerises sur un cerisier, sans autre raison que le simple plaisir de se repaître de la contenance d'un être humain blessé mortellement. Ce crime ou mieux cette scélératesse s'est accomplie sur le crêt de *La Grilletta*, au Mollard, à l'est de la maison Lagrange Jean-Pierre. »



Fig. 2. — Vieille maison, Gruffy; la galerie à balcon, donnant accès dans la chambre, s'appelle *lohje* (*loggia*, italien), en dessous, porte de la cave; tas de bois sous l'auvent; à gauche en bas, le *bwatè* ou étable à porcs; le grenier continue sous l'auvent; la grange (grande porte) se trouve à droite. Ce type de maison est donc déjà une complication du type primitif, par accolement à la maison proprement dite des granges et appentis de toute sorte d'abord construits isolés (cf. ces types primitifs dans Meringer, *Der deutsche Haus*, et Rhamm, *Die altslawische Wohnung*). La maison savoyarde primitive, dont il existe encore un grand nombre de spécimens, ne comprend qu'une seule pièce avec foyer et cheminée à crémaillère, faisant face à la porte d'entrée surmontée du grenier, mais sans appentis ni *loggia*; on entre dans cette chambre soit de plein pied, soit par un petit escalier. C'est le type dit roman (cf. De Foville et Flach, *Enquête sur les conditions de l'habitation en France; les maisons-types*; 2 vol. Leroux, 1894); la maison kabyle n'en diffère que parce que le foyer est à droite, et n'est pas surmonté d'une cheminée; ce même type se trouve en Bosnie. On trouve aussi en Savoie le type « oriental », à cour intérieure (grandes fermes) importé par les colons romains (*villa rustica*) et si répandu dans la France du nord-ouest. Un troisième type est constitué par ces maisons à corridor central, importé de France et qui tend à devenir le type courant (environs de Paris, etc.). Le type appelé *chalet*, dont il existe plusieurs variétés a été importé de Suisse. Enfin je signale les huttes des bergers provençaux (transhumants) et les *grenis* du Faucigny, cabanes bâties en pleins champs pour y conserver à l'abri de l'incendie le linge, les papiers de familles, les provisions de toutes sortes et les vieilles maisons comme il en existait au Grand Bonnard, bâties en poutres énormes, à grande chambre unique pour les gens et les bestiaux. L'habitation savoyarde est encore très mal connue, l'enquête de M. Corcelle n'ayant porté que sur les maisons (jurassiennes) du Bugey et du Petit-Bugey (A. van Gennep).

les maux et toutes les privations que vous pouvez vous imaginer. Des amis lui ayant représenté la puissance du futur docteur de l'Eglise, il se rendit à leurs conseils. Il partit pour Annecy conduit par son cher frère. Il fit ses dévotions dans l'église du saint. Ses reliques lui furent passées sur les yeux et naturellement qu'en cet instant il le pria avec ferveur de lui rendre sa précieuse vue. Sa foi et son espérance ne furent pas déçues. Au bout de la neuvaine, il fut parfaitement guéri de sa cécité.

Au comble de la joie, il témoigna hautement de sa guérison miraculeuse dans l'enquête qui précéda la béatification du saint homme.

IV. — Sorcellerie.

Une femme, accusée de sorcellerie, fut, sur les instances du baron, condamnée à être brûlée vivante dans un bain de chaux vive (xviii^e siècle).

Ce fait m'a été rapporté par MM. Anselmet Joseph, récemment décédé curé de Lathuile et son neveu Anselmet Jean-Claude, mon ancien élève. Ils l'ont tiré d'un extrait du registre du greffe de la baronnie de Gruffy, extrait qu'ils ont lu.

V. — La guérison de l'aveugle Milliet Claude.

En ce temps-là (xviii^e siècle) il était à l'ordre du jour que saint François de Sales opérât des guérisons miraculeuses.

Un habitant du village des Choseaux, nommé Milliet Claude, qui était aveugle depuis neuf ans, souffrait tous

C'est donc avec raison que le Père Tissot admonesta de belle façon les gens de Gruffy, qui lors des fêtes du Doctorat de saint François de Sales (1878), n'étaient représentés en un pèlerinage que par le curé et le clerc de la paroisse, quand même à ce jour vivait un autre Milliet Claude dans le même village ¹.

VI. — *L'enfant à deux langues.*

Un enfant du hameau de Corbet, qui se nommait Richard Jean-Claude, avait deux langues. Comme bien l'on pense, ses deux langues le gênaient. Il jetait un cri continuel. Jusqu'à cinq ans il n'avait vécu que de lait non écrémé.

C'était l'époque où les évêques travaillaient à la béatification du bienheureux François de Sales. Le père et l'enfant furent mandés à Annecy. Alors, en présence des commissaires apostoliques, la mère de Chaugy lui passa dans la bouche un morceau du bois de la châsse du saint ; puis l'enfant s'endormit, pour se réveiller au bout d'un quart d'heure en criant : « Papa, papa ! » Le pauvre homme fut si transporté de joie que tout le monde de la rue s'en amassa. L'on ouvrit la bouche de l'enfant et on ne lui trouva qu'une langue ¹.

VII. — *Une apparition et une guérison miraculeuse à Gruffy en 1860.*

Claudine Collombat appartenait à une très honorable famille, nombreuse mais indigente. Dès l'âge d'environ dix ans, elle fut placée comme bergère de moutons. Devenue forte, elle entra en place chez un autre cultivateur de la localité. Là, elle gagna, en fanant dans les marais, une maladie qui la contraignit à rentrer dans sa famille.

Elle fut bientôt privée de l'usage de ses membres et clouée sur un lit de douleur ; la misère s'ajoutait à la misère. Elle ne pouvait trouver dans sa famille un adoucissement à sa déplorable situation. Ses voisins s'apitoyaient sur son malheureux sort ;

aussi lui faisaient-ils de fréquentes visites toutes marquées d'un acte de bienfaisance tant en sa faveur qu'en celle de sa famille.

Les bergers et les bergères de son temps allaient aussi la voir. Dans son état le plus grave, je l'ai vue lire en tenant son livre avec le menton et faire tourner les feuillets avec la langue.

Un autre dimanche, le vicaire lui fit une visite après les vêpres ; il était suivi d'un groupe d'enfants dont je faisais partie. Pour consoler la malheureuse, il lui dit avant de se retirer : « Demain matin, je dirai ma messe devant l'autel de la « sainte Vierge pour lui demander votre délivrance ».

Vers le milieu de la nuit, de ce jour au lundi, elle s'écrie : « Mère, je suis guérie, « la sainte Vierge est venue m'aider à m'habiller ». Ces paroles m'ont été rappor-



Fig. 3. — Devant sa maison, mères ; contre la muraille, la *la brauda*, (vase à transporter le lait à la fruitière ou fromagerie communale) avec couvercle ; le type de la porte est courant en pays savoyard.

¹. Extrait des procès-verbaux d'enquête pour la béatification de F. de Sales.

tées en patois. A ce cri toute la famille est en émoi. Tous ses membres se précipitent auprès d'elle. Deux courent à la cure annoncer cette extraordinaire nouvelle. Le curé, M. Besson, se lève aussitôt et accourt pour interroger Mlle Colombat sur les circonstances de cette apparition.

En chemin, il pense qu'il a oublié, dans sa précipitation, de prendre ce qui lui était nécessaire pour écrire. Il passe chez mes parents qu'il réveille en sursaut, et prend dans mon nécessaire d'école ce qui lui était indispensable pour son enquête. Il court chez la famille Collombat.

J'ignore le résultat de cette enquête comme aussi les constatations d'un certificat médical qui aurait été demandé à M. le docteur Dagand.

Bref, le matin du lundi, Mlle Collombat partait pour aller à la messe qui lui était destinée et arrivait au Mollard aux bras de deux dames après un parcours de plus d'un kilomètre. Là, elles montèrent dans la voiture de mes parents et c'est moi qui eus l'honneur de les conduire jusqu'à l'ancienne église. Elles purent, avec un grand concours de personnes, assister à la messe qui devait délivrer Mlle Colombat.



Fig. 4. — Savoyarde de Gruffy en costume de tous les jours, portant le bonnet blanc ordinaire (*caltà*) et les sabots de fabrication locale à empeigne de cuir et semelle de bois; rouet ancien (*bergo*); à côté, le dévidoir.

Sur le parcours, nous rencontrâmes beaucoup de femmes ravies d'étonnement. Un homme moins surpris s'écria : « C'est la guérison subite d'un rhumatisme ».

Après l'émouvante cérémonie, Mlle Colombat fut retenue à la cure.

Le bruit de sa guérison miraculeuse se répandit rapidement. Aussi affluèrent nombre de voitures de haut parage.

Si Mlle Collombat eût été ramenée chez elle, sa misérable famille aurait pu faire une utile moisson.

Enfin cette personne passa au couvent de la Visitation, où elle vécut jusqu'à sa mort sans avoir revêtu l'habit des Religieuses. (Souvenirs personnels).

VIII. — *Présages, croyances et coutumes.*

1. — Si la première personne qu'on rencontrait un vendredi matin était une femme, on devait s'attendre dans le cours de la journée à un fâcheux événement.

2. — Si le coq ou les poules chantaient avant minuit ;

Si, en jetant sur la table couteaux, fourchettes, cuillers, ils arrivaient à former une croix ;

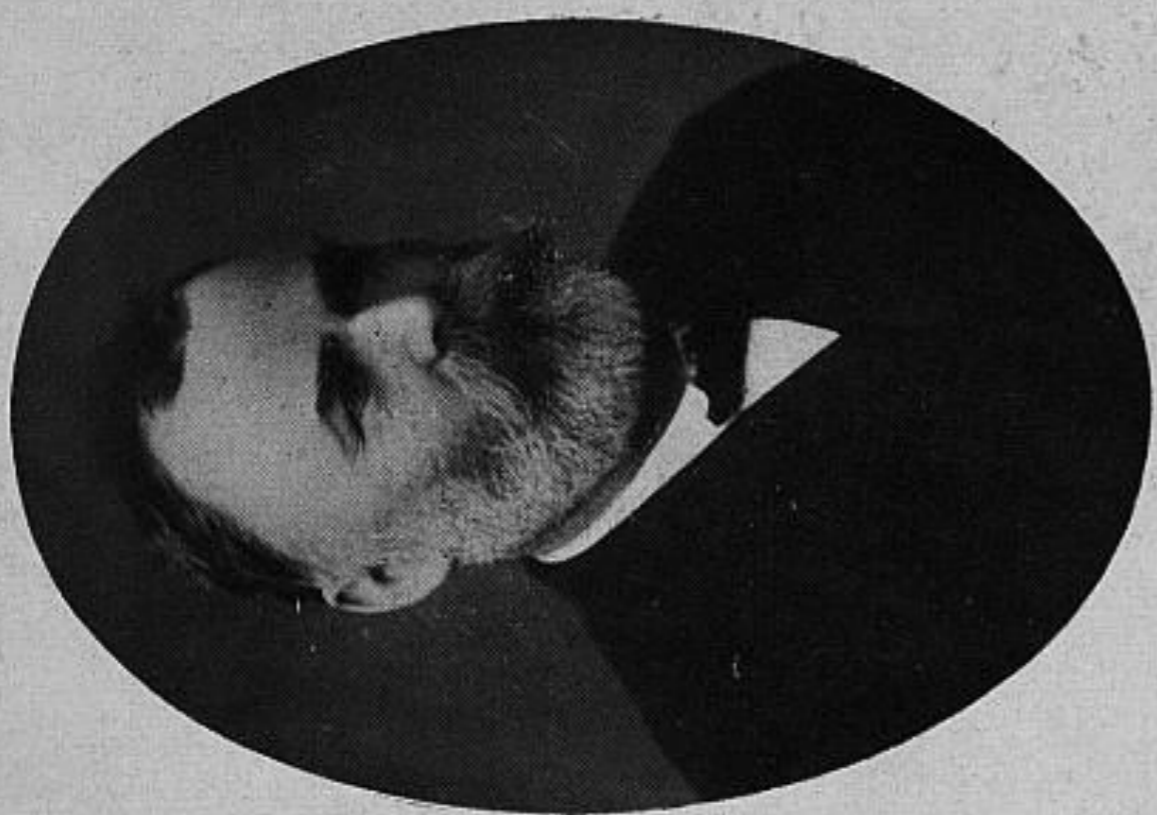
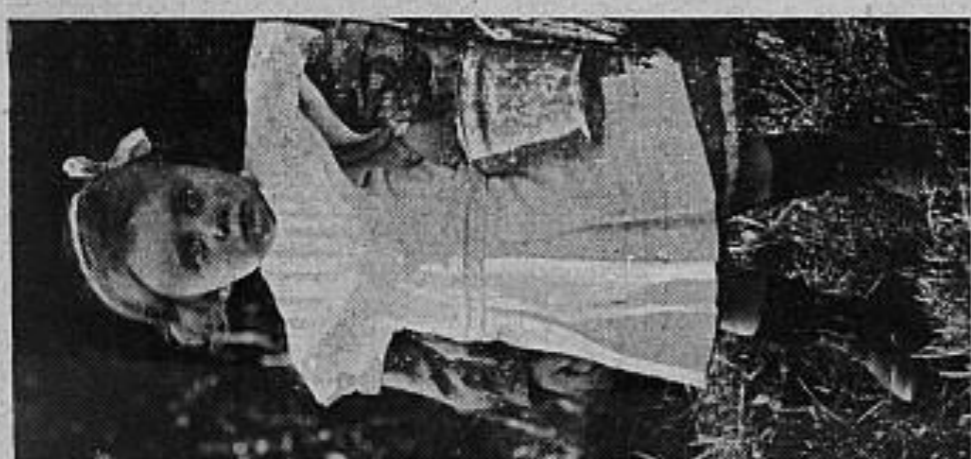
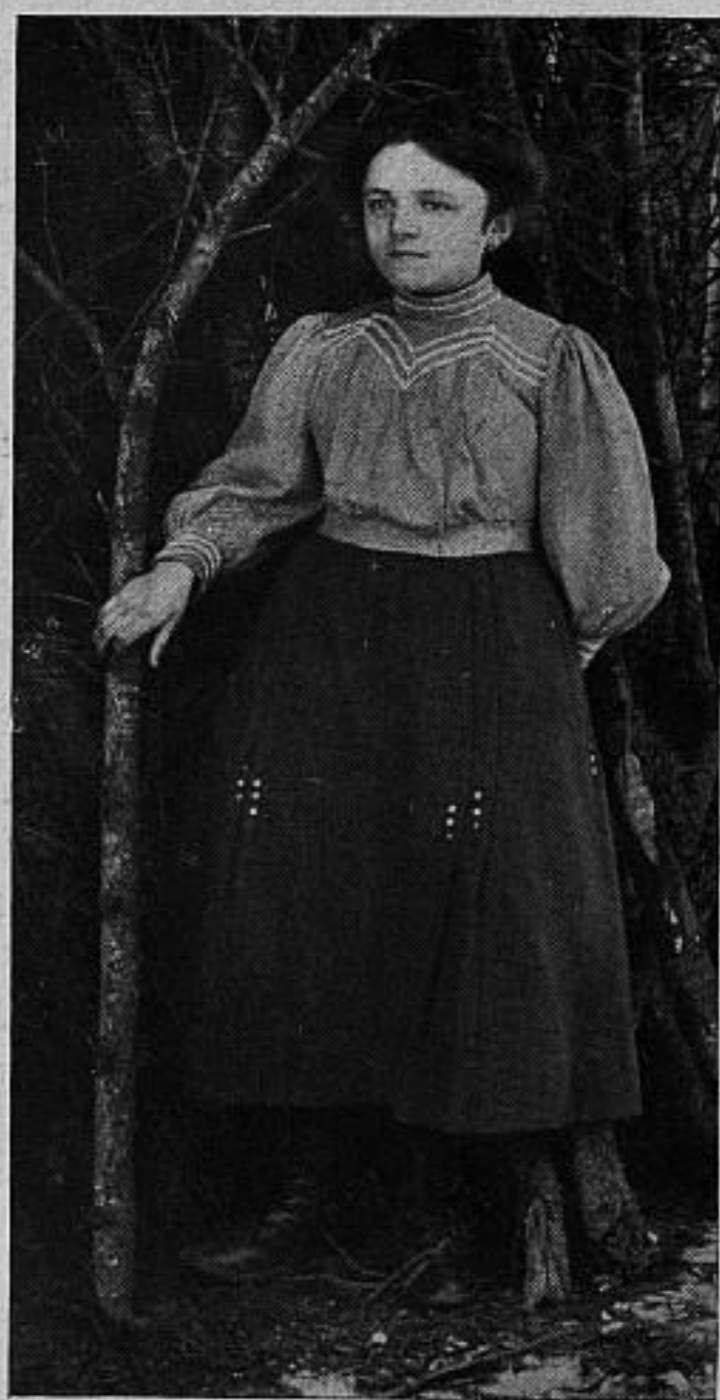
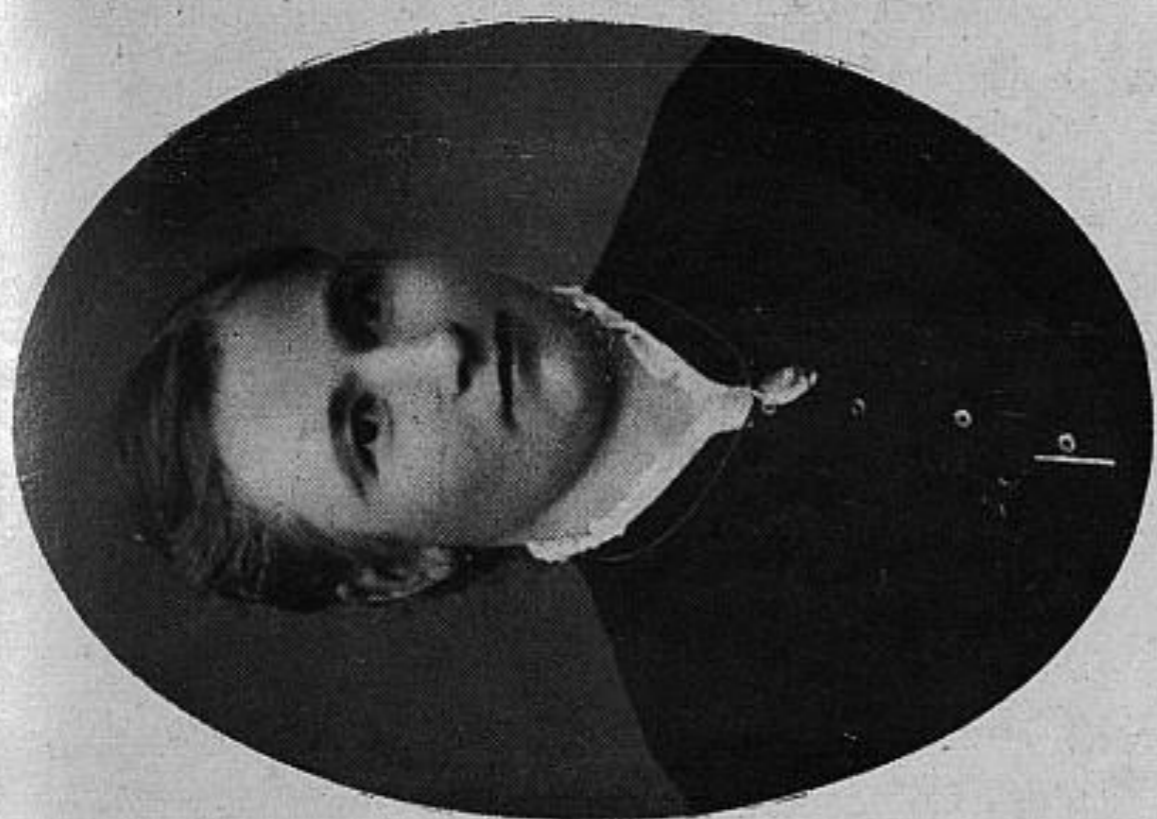
Si l'on renversait la salière ;

Si l'on voyait passer des corbeaux sur une maison, c'étaient là tout autant de sinistres présages.

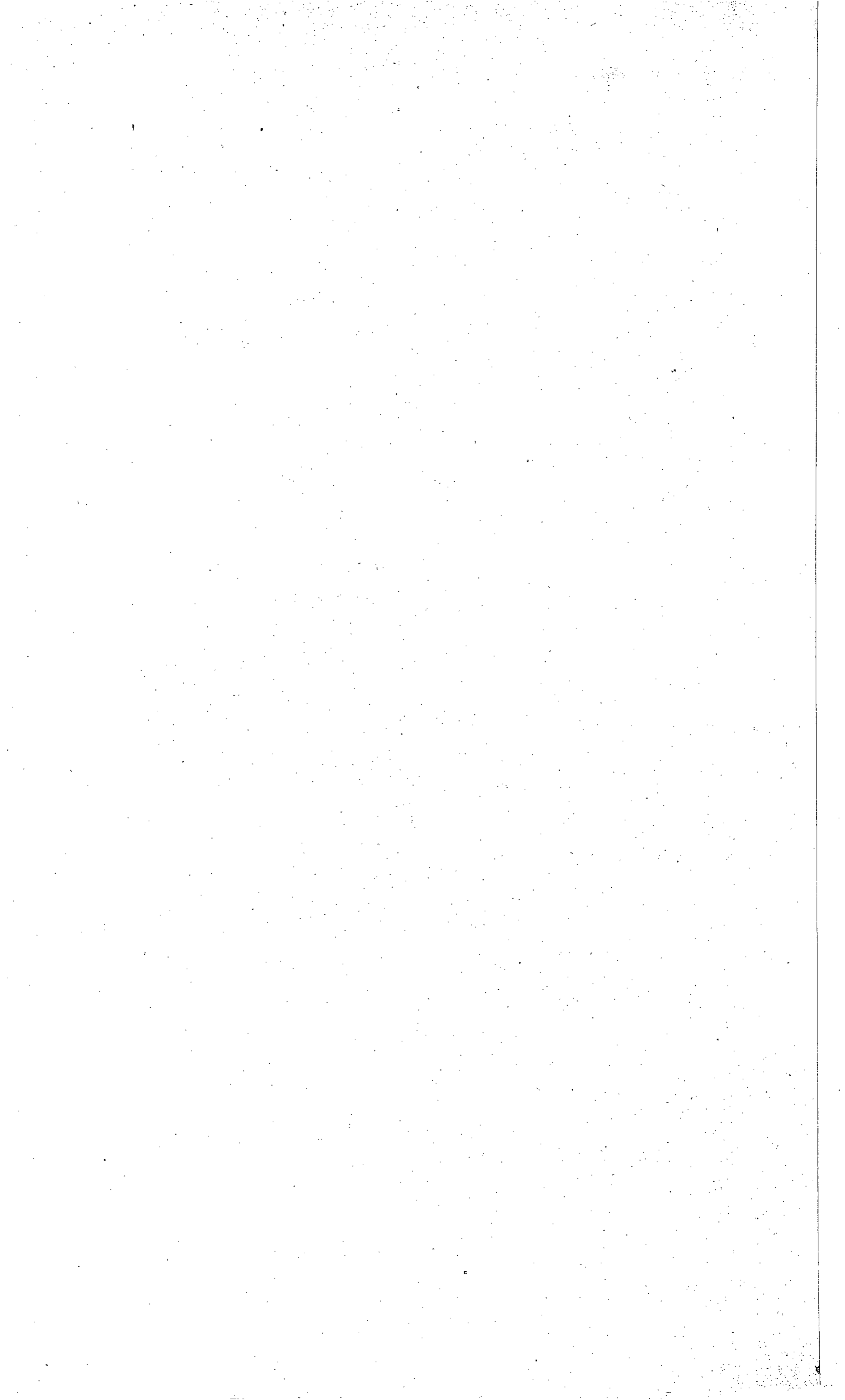
3. — Si un mort raidissait tout de suite, on aurait encore à déplorer sous peu la perte d'un autre membre de la famille.

4. — En parlant d'un serpent (*serpet* est féminin en patois), on ne devait pas dire : « la tête », mais « la maffé » ; elle est « groussa », mais « tarblia », parce qu'après la mort du transgresseur, elle venait le battre en disant à chaque coup : « Tà la groussa. »

PLANCHE VI.



Types savoyards (Gruffy) à brachycéphalie caractéristique.



De même d'une abeille, on ne devait pas dire : « elle est crevée », mais « elle est morte. »

5. — Si l'on cueillait des plantes pour faire des infusions ou des tisanes, il fallait les récolter le jour d'un tel saint, d'une telle phase de la lune.

6. — Le flan ne réussit pas lorsqu'il est composé d'un nombre pair d'œufs.

7. — Si vous vous faites couper les cheveux à la lune tendre vous gagnerez un mal d'yeux ou des maux de tête.

8. — La prudence vous recommande de ne jamais entreprendre un voyage les vendredis 13 du mois.

9. — Quand il se rencontre que nous sommes 13 à table, nous pouvons nous attendre à ce que l'un de nous mourra avant une année.

10. — Pour guérir un mal de poitrine, on applique sur la partie atteinte un pigeon ouvert vivant.

11. — Si vous avez perdu votre porte-monnaie, versez dans le tronc de saint Antoine de Padoue quelques pièces de menue monnaie et vous le trouverez.

12. — Pour vous délivrer des importunités d'un revenant ou d'« une âme en peine », versez dans un verre deux à trois centimètres d'eau bénite, placez-y un bout de chandelle bénite qui s'élève au-dessus de l'eau et allumez la bougie; quand la flamme atteindra l'eau, elle s'éteindra, et soudain s'enfuira sans retour le revenant ou l'âme en peine.

13. — Pour obtenir la guérison d'un malade qui lui est cher et pour délivrer un moribond des affres de la mort et des angoisses de l'agonie, plus d'un fait dire une messe ou brûler un cierge devant l'autel de la sainte Vierge.

14. — D'autres, les mondains, faisaient célébrer discrètement des messes selon leurs intentions : par exemple, pour tirer un bon numéro au tirage au sort, pour gagner un procès, pour réussir dans un examen ou un concours, pour gagner dans une loterie, pour un avantage quelconque, comme M^{me} de Warens pour le succès de ses entreprises.

15. — Pour préserver les animaux domestiques de tout maléfice, plusieurs fixent aux poutres des étables des rameaux de buis bénits.

16. — Plusieurs femmes croient que certaines empiriques de leur sexe possèdent le secret de guérir quelques maladies.

17. — Un enfant vomit pour avoir fait une chute ou trop sauté : « il a l'estomac bas », s'écrie-t-on; il faut appeler une telle pour le lui remonter.

18. — Beaucoup de gens croient que les rebouteurs, qui n'ont pas fait d'études dans un établissement spécial, tiennent leur habileté d'un don particulier ou d'un secret de famille, attendu, dit-on, que mieux que les médecins, ils savent guérir les entorses et remettre les luxations, les fractures et les nerfs déplacés.

19. *Souvenir des bergers de mon temps.* — Quand nous faisons du feu, nous ne le laissons jamais complètement éteint; nous ramassions pour le ranimer les dernières brindilles restées alentour : c'était pour les anges qui venaient s'y chauffer et y veiller.

20. — Si le nez vous démange, pensez qu'une vieille vous aime.

21. — Si l'oreille gauche vous bourdonne, on dit du mal de vous. Si c'est l'oreille droite, on dit du bien de vous.



Fig. 3. — Costume des dimanches, région de Gruffy.

IX. — *Contes de veillées.*

1. *La Sandgoga.* — Si vous aviez vécu au temps de la Parin-na d'Jhaque de Liaude, vous l'auriez entendue comme moi conter les faits et gestes de la Sandgoga, ou Synagogue. C'était une société secrète dont les réunions se tenaient dans les plus beaux prés comme aux Resces, à Planibeau, aux Rgonfos, aux Chenevières. On reconnaissait à l'herbe presque sèche les traces circulaires de leurs rondes et de leurs ébats. Le diable s'y rendait, présidait les unes et les autres, les animait et y recevait de nouveaux adhérents.

Les initiés jouissaient d'un don diabolique; pour se transporter aux réunions, ils enfourchaient un balai et, avec ce nouveau Pégase, sortaient de leur demeure et y revenaient par la cheminée.

Leurs séances étaient toujours tumultueuses et licencieuses: c'était probablement un souvenir des Saturnales romaines.

2. *Le Sarvan.* — Le Sarvan était un être mystérieux et nocturne, mais très ingénieux et très taquin. Il se mêlait des

soins du bétail d'une façon dérisoire. Ainsi, quand le domestique Sopet de la grange du Crêt-de-Grilléry avait servi le dernier repas à ses bœufs et qu'il était couché dans son lit de l'étable, le Sarvan arrivait et emplissait le ratelier de foin malgré les irascibles protestations, jurons et imprécations de Sopet.

Pendant la nuit, il lui faisait bien d'autres vilénies: il faisait passer la tête de deux bœufs dans le même lien, ou emmêlait si bien ensemble les crins de leurs queues que pour les séparer, Sopet était obligé de recourir au moyen qu'employa Alexandre pour dénouer le nœud gordien.

3. *La D'moëla du nant Chenolet.* — La demoiselle du ruisseau Chenolet était une fée jeune et belle mais fantasque, qu'on ne voyait jamais le jour. Toujours armée de sa puissante et magique baguette,



Fig. 6. — Coiffe (béna) de la région de Gruffy; fichu des dimanches et jour de fête; dentelle de cou; caraco.

elle apparaissait au passant juste au moment où il mettait le pied sur l'aqueduc de ce ruisseau, marchait à son côté jusqu'à la vi (chemin) du Crêt et là le quittait pour s'en aller par ce chemin.

Le passant qui se piquait de galanterie ou qui croyait avoir affaire à une demoiselle parente ou amie de la famille Grilléry, se faisait un devoir de l'accompagner; mais, arrivée vers la grange, elle s'éclipsait, par la vertu de sa baguette, et plantait là son galant compagnon. Elle allait sans doute rejoindre ses compagnes, qui habitaient les fontaines des marais cachées derrière d'épaisses haies. Là, un vieillard m'a montré, il y a plus de cinquante ans, les pierres sur lesquelles ces fées lavaient leur lessive.

4. *Les agneaux des Trois-Noyers.* — Montagua, fermier au Mollard, s'en revenait seul de nuit d'Allèves, où il avait fêté la dive bouteille du Saint-Jean. Il se rencontra aux Trois-Noyers avec deux agneaux qui descendaient de la montagne. Il en saisit un et l'emporta, l'autre le suivait. Montagua se réjouissait en lui-même

de son heureuse rencontre, mais le poids croissant de l'agneau vint bientôt troubler sa joie; quand il arriva au Fresy, il n'en pouvait plus; il fut contraint de lâcher son trop lourd fardeau. Il chargea le second agneau qui, tout d'abord, lui parut bien plus léger. Il ne tarda guère à être désillusionné. Au fur et à mesure qu'il avançait, sa charge s'alourdissait.

Arrivé en amont de chez Lagrange, au Mollard, les bras allaient lui manquer; il fit un suprême effort et lança l'agneau par dessus la haie dans le pré de Michel de Granjhi, en s'écriant: « Diable, que tu pèses! — Qui t'a dit mon nom? » riposta l'agneau. Cette répartie dégrisa Montagua. Les deux agneaux avaient disparu.

5. *Les feux-follets.* — Historique. Durant un automne exceptionnellement chaud, le village de Vernet se voyait éclairé par des feux aériens. La plupart des habitants crurent à des prodiges surnaturels. A cause des figures fantastiques qu'elles y observaient, les femmes y voyaient des apparitions de leurs ancêtres, des excommuniés, des damnés. Aussi que de ferventes prières! Que d'humiliantes supplications! Les hommes, même les mieux considérés comme les plus indifférents, ne trouvaient pas de meilleures explications à ces phénomènes.

Plusieurs, parmi ceux-là, avaient vu, en outre, sur le Crêt Perret, un chien gigantesque, rouge et blanc, qui gambadait sur ce plateau et qui épouvantait les passants, quand, d'un seul saut, il franchissait de son belvédère le chemin et une haie pour aller disparaître dans le champ voisin.

Ces phénomènes cessèrent de se produire à l'arrivée des froids.

Ces flammes, faibles, légères, capricieuses, excessivement mobiles, qui marchent, volent, dansent dans l'air, qui présentent des formes contrefaites ou bizarres, qui causent de la frayeur dans les campagnes, ces flammes sont des feux-follets. Ils sont dus, disent les physiciens, à la combustion spontanée du sesqui-phosphore d'hydrogène ou gaz hydrogène phosphoré, qui se dégage des cimetières, des fondrières, des mares, des marais, des matières en décomposition.

Or, le village de Vernet est contigu à un marais qui le confine au nord et le village lui-même repose sur une nappe d'eau souterraine qui se trouve au niveau des marais. Aussi chaque maison a son puits, qui n'a qu'une profondeur de 4 à 5 mètres.

D'autre part, le Crêt-Perret, qui le domine, est l'emplacement d'un cimetière burgunde. C'est donc le village le mieux privilégié en fait de feux follets.

« Daniel raconte dans son Histoire de France, que le roi Charles IX étant à la « chasse dans la forêt de Lions en Normandie, on vit paraître tout à coup un « spectre de feu, qui effraya tellement sa suite, qu'elle le laissa seul. Le roi se jeta « sur cette flamme l'épée à la main, et elle prit la fuite ».

Pourquoi la flamme s'enfuit-elle? Parce qu'en s'avancant rapidement sur elle, le roi provoqua une poussée d'air. S'il se fût enfui, il aurait causé un vide: le spectre en aurait aussitôt pris la place et eût paru poursuivre le roi dans sa course.

Un jour, quelques minutes avant l'angélus, par un temps tout à fait doux, près de la croix Leutey, j'attendais mon ami et confrère en Saint-Hubert, M. Emonet, lorsque je vis un spectre rougeâtre, qui avait la forme grossière d'un grand lièvre et qui, d'un vol rapide comme celui d'une hirondelle, franchissait une haie de 3 à 4 mètres. Mais je ne fus pas si brave que Charles IX: je ne tirai pas!

Un feu follet considérable: Le tumulus du Fresy (Gruffy) qui récelait des sépultures allobroges, fut un jour subitement embrasé. Louis Charles labourait le champ voisin, qui appartenait à son beau-frère Pierre Prunier. Il en fut si effrayé qu'il s'enfuit au plus vite avec ses bœufs. (De mon cousin Pierre Orsat, son contemporain).

X. — *Légendes.*

1. *Le bâton doré du pâtre du Semnoz.* — La plupart des touristes qui ont observé les troupeaux du Semnoz sous la garde, apparemment insouciant, de leurs pâtres assis ou étendus sur l'herbe, ont cru voir là, sans doute, un coin du séjour des Bienheureux aux Champs-Élysées. La réalité est tout autre ; ils n'ont remarqué que le beau côté de la vie pastorale, ils n'ont pas fait la part des nombreux désagréments et surtout des intempéries à subir.

Ainsi le pâtre qui n'a pas ramené au chalet son troupeau au complet est obligé de rebrousser chemin pour aller chercher les bêtes manquantes. Tant pis s'il pleut, s'il vente, s'il règne un brouillard épais, s'il se voit contraint de fouiller la forêt voisine. Pour se protéger des intempéries, il n'a que son vieux manteau, pour se guider dans le brouillard ou la nuit que ses souvenirs et ses oreilles ; dans ce cas un falot serait plutôt nuisible qu'utile.

Quand le brouillard est si intense que le malheureux pâtre ne distingue guère qu'à cinq mètres autour de lui, plus il avance plus chaque endroit qui s'offre à sa vue ressemble au précédent. Cette uniformité du sol le désoriente à force de se répéter, il ne sait plus apprécier la direction de sa marche ; il peut passer et repasser dix fois à la même place sans s'y reconnaître et rester égaré des heures avant de retrouver enfin le sentier libérateur.

Un pâtre, qui avait déjà passé bien des étés au Semnoz, fut un jour victime d'une telle mésaventure dont un incident merveilleux a laissé un légendaire souvenir.

Dans sa course pénible et agitée, il aperçoit subitement à terre une lueur qui l'éblouit. Il la frappe du bout de son bâton qui pénètre dans le sol, et parvient à l'éteindre. Cependant cette particularité ne l'empêche pas de continuer encore ses recherches. Il tend l'oreille de minute en minute ; c'est en vain, il n'entend point de sonnaille. De guerre lasse, il se décide à rentrer au chalet, tout en pensant, en guise de consolation, que ses bestiaux ont pu prendre une autre direction et revenir d'eux-mêmes à l'étable. Il se dirige de ce côté, mais après avoir marché longtemps, il reconnaît qu'il s'est égaré. Il exhale sa mauvaise humeur en quelques vifs jurons et, en montagnard endurci et entêté, il ajoute : « Ni mes vaches ni moi ne serons perdus ; bon gré, mal gré, nous retrouverons notre chalet ». Bientôt sa patience et son courage vont être couronnés de succès. Le brouillard se dissipe peu à peu, une éclaircie survient, qui lui permet de se reconnaître et d'arriver à sa chère demeure, où il a la joie de trouver le troupeau au complet et de goûter un repos bien gagné.

Le lendemain matin, grand émoi au chalet : le frère du berger constate et fait constater aux domestiques qu'une matière dorée adhère à l'extrémité du bâton de son aîné. Tous y reconnaissent le précieux métal. Ils appellent l'heureux auteur de cette riche découverte qui l'ignore encore. Ils lui montrent son bâton : le pâtre constate à son tour que le bout en est recouvert d'un enduit d'or. Chacun le presse de questions. — « Où as-tu rencontré cette mine d'or ? — Où j'ai passé. — Et où as-tu passé ? — J'ai fait tant de chemin sans savoir où j'étais qu'il m'est impossible d'indiquer l'endroit. Mais j'ai vu une lueur brillante et je l'ai frappée du bout de mon bâton comme si j'avais voulu l'enfoncer dans la terre ».

Après avoir mis le bétail au pâturage et vaqué, avec une hâte fébrile, aux travaux de l'intérieur, tous nos chalaisans se mettent en campagne pour retrouver la prétendue source où devait couler l'or en fusion. Ils fouillent en vain la région

qu'avait dû parcourir le pâtre fourvoyé. Les nuits, les jours suivants, ils font courses sur courses, mais sans plus de succès.

Tout en gardant leurs bestiaux, les chalaisans continuèrent longtemps à scruter les lieux et à rêver de la merveilleuse mésaventure du *pâtre du Semnoz*.

Le Pâtre aviateur. — Les expériences d'aviation qui se multiplient aujourd'hui me remettent en mémoire un exploit du pâtre dont j'ai conté plus haut la mésaventure.

Il s'était épris déjà de l'idée d'imiter le vol des oiseaux et essaya de la réaliser en pratique. Il fit son expérience au Semnoz avec des engins des plus rudimentaires.

Aidé de son frère non moins agile que lui, il monta deux vans sur le faite du chalet, se les adapta aux bras avec, en guise de queue, un balai. Ainsi équipé, il prit son vol, qui se changea bien vite en une chute, non sur le pré, mais en plein milieu du bousier. Il ne se fit aucun mal, il dut seulement prendre un bain dans l'étang voisin et renoncer à ses essais d'« aviation ». De cela, il y a, dit-on, 150 ans.

XI. Pronostics du temps et dictons.

1. *Quand é cliar u golet d'Bojhe*

E s'gnio d'pliojhe.

Quand le ciel est clair au col des Bauges

Cette éclaircie est un signe de pluie.

2. Quand, le lendemain d'un jour de pluie, le ciel est sans nuage dès l'aurore et qu'au lever du soleil, on aperçoit les maisons d'Héry d'une blancheur éclatante, c'est un faux espoir de beau temps : dans une heure ou deux, les nuages afflueront et la pluie ne tardera guère.

3. *L'arglianchi d'la né*

Essui lo peté.

L'arglianchi du matin

P'té d'aiga dsur lo m'lin.

L'arc-en-ciel du soir

Fait sécher la boue.

L'arc-en-ciel du matin

Met de l'eau sur les moulins,

4. Quand le vent de Bauges (La Baudwa) vent du matin, souffle plus haut que « la Croix du Chêne », on a de la pluie dans la journée.

5. Le vent d'ouest ou de Chainaz nous annonce de la pluie et un refroidissement de la température.

6. Si la bise souffle avant 9 heures et tombe vers cette heure-là, c'est un indice de mauvais temps; quand elle ne vient qu'après 9 heures, on peut compter sur le beau temps.

7. *Grou vè et féna vilié n'coront pas d'báda.*

Gros vent et femme vieille ne courent pas inutilement.

8. Quand un nuage, observé dans la matinée sur le Mont-du-Chat (montagne du Bourget), se trouve sur sa croupe nord-ouest entre onze heures et midi, nous pouvons compter qu'il nous arrosera dans la journée.

Il en est de même lorsque le matin un nuage monte du couchant sur la montagne de Cusy.



Fig. 7. — Cuisine ancienne; le chef de famille assis à la place qui lui est réservée souffle le feu; marmite suspendue à la *emaëlio* (crémaillère); chenêt à tiroir où on mettait les aliments au chaud; les deux demi-cercles au premier plan constituent la *caffé du matafan*; on les accrochait à la crémaillère pour soutenir la grande poêle à crêpes des fig. 16 et 19.

9. *Quand e plyu l'jhor d'la Sin-Méda, (8 juin)*

E plyu 40 jhor sin sarréta.

Quand il pleut le jour de la Saint-Médard,

Il pleut 40 jours consécutifs, sans s'arrêter.

Ce dicton a été près de se réaliser en 1909.

10. Quand il pleut le premier mardi d'une nouvelle lune, il pleut tous les mardis de cette lune.

11. Quand vous observez le matin, sur l'eau d'un seau rempli la veille, un commencement de vacherie (de rno-illa), cela vous promet de la pluie.

12. Quand les hirondelles rasant la terre, c'est la pluie à bref délai.

13. Les pronostics des vieux rhumatisants se réalisent presque toujours.

14. Quand on entend l'hôtelier du Pont-de-l'Abîme ou le châtelain de Cusy faire frire leurs truites ou leurs grenouilles, on peut s'attendre à d'abondantes pluies.

15. Quand on entend la cloche de La Biolle, elle nous annonce un changement de temps ou de la pluie.

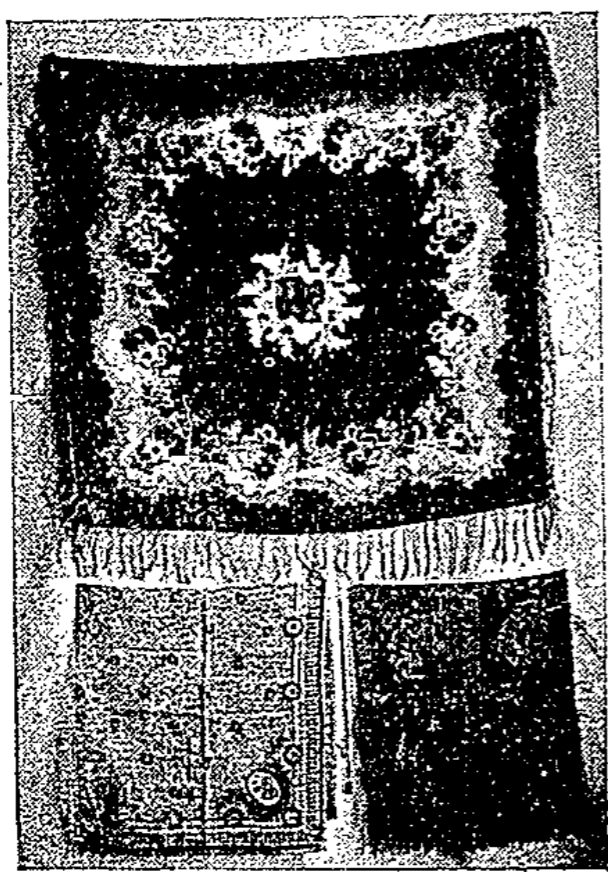


Fig. 8. — Vieux fichus de femme, provenant d'un trousseau de mariée d'Héry il y a soixante ans. En haut, soie jaune, franges beige, fleurs lie de vin sur fond blanc ; en bas, à gauche gris beige, bordures violet clair et blanc, dessins à raies noires, tache rouge du centre des rosaces ; pointillé de fleurettes et de plumes de paon ; à droite, canès bleu, sauf celui du coin de gauche en haut qui est rouge ; raies rouges bleues et vertes sur fond blanc. Influence (ou provenance) italienne.

XII. — Proverbes.

1. *Mais on brasse lô petê pè cliar è sont.*

Plus on brasse la boue, plus claire elle est.

Cela est à l'adresse des personnes qui s'insultent réciproquement.

2. Il tourne son aile d'où vient le vent.

3. Le peuple se laisse souvent entraîner comme les moutons de Panurge.

4. La nuit porte conseil.

5. *A la vèria l'ala* : il a tourné l'aile ; il est mort.

6. Il ne faut pas mettre la charrue devant les bœufs.

7. Douze métiers, treize misères.

8. Comme on connaît les saints, on les honore.

9. Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute.

10. *Intré lo Ré è la Sin-Francé, l'coralion d'la fré.*

Entre les Rois et la Saint-François, le cœur de l'hiver.

11. *R'zarva l'baptême, lè bètiè sont c'min nos.*

Le baptême réservé, les bêtes sont sensibles comme nous.

12. On n'a jamais connu qu'une bonne belle-mère, et le loup l'a mangée.

13. Terre a, guerre a.

14. *R'li qué cré d'prèdre on na reusa*

Sovet tombe su na beusa.

Celui-là qui prétend épouser une femme parfaite, tombe souvent sur une femme négligente et paresseuse.

15. Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

16. *E faut l'pta la buche u c. et l'invoï in Touno.*

Il faut lui mettre une bûche au derrière et l'envoyer à Thônes.

17. Trop embrasse mal étreint.

18. Terre à vendre, filles à marier, il n'en est jamais manqué.

19. *Fo pas peta pé io qu'on a l'c...*

Il ne faut pas peter plus haut qu'on a le derrière.

20. A brebis tondue Dieu ménage le vent.

21. *Charchi lo piu p'la paille.*

Chercher les poux par la paille.

22. *I s'incrè c'min on piu d'su la rogné.*

Il s'en croit comme un pou sur la rogne.

23. *Lé risades v'niant sovet amares.*

Les plaisanteries, les amusements commencent par des rires et finissent souvent en disputes amères.

24. Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

25. Tout travail mérite salaire.

26. En février, il vaut mieux voir courir le loup qu'une femme tricoter au soleil.

27. Quand toutes les poules ont chanté, on ne sait pas celle qui a pondu.

28. *Diet r'na maison, é nè faut pas mais dé fènés qué de cmaglios.*

Dans une maison, il ne faut pas plus de femmes que de crémaillères.

29. *E la panfe qu'minne la danfe.*

C'est la panse qui mène la danse.

XIII. — *Les Mariages au temps passé.*

1° *Rivalités.* — Quand deux jeunes gens courtoisaient la même fille, ils devenaient souvent ennemis. Le fait se produisait principalement lorsque l'un d'eux habitait le même village que la fille convoitée. L'hostilité s'aggravait si le rival était d'une autre commune. Elle arrivait au paroxysme de la haine, si ce rival avait paru avoir quelque préférence. — Il faut savoir que la cour ne se pratiquait guère que pendant les longues veillées d'hiver, qui étaient, sans cérémonies, très fréquentées. — Le prétendant qui se croyait évincé se retirait d'assez bonne heure et allait comploter avec un ami. De concert ils se rendaient derrière les haies, nombreuses alors, qui bordaient le chemin du rival favorisé, l'attendaient son passage et le poursuivaient à coups de pierres. Plusieurs couples d'amis recouraient à ces procédés, qui n'avaient pas toujours du succès.

Heureusement, ces restes de barbarie n'ont jamais eu de déplorables suites.

Aujourd'hui la civilisation, l'instruction, le progrès de la courtoisie les ont faits disparaître. De par les relations sociales, les limites de communes sont généralement nulles.

2° *Contrats.* — Sous le régime sarde, presque tous les mariages étaient précédés d'un contrat, dont les conditions donnaient souvent lieu à un débat entre les parties.

Aujourd'hui, sous le régime de l'égalité des héritages, rares sont les fiancés qui règlent par un contrat leurs droits matrimoniaux.

3° *Fiançailles.* — Les fiançailles étaient les promesses de s'épouser que se faisaient réciproquement les deux futurs époux. Elles étaient reçues dans l'église, en présence d'un ou deux témoins, par le curé, qui récitait sur les fiancés les prières du rituel diocésain.

Souvent les fiancés s'étaient auparavant donné des gages.

Les fiançailles étaient suivies de l'achat des bijoux de l'épouse et des étoffes à confectionner pour l'habillement des époux et de leurs proches parents. C'étaient, d'abord, une alliance, un cœur et une croix en or, ou en argent, suivant la fortune des parties; cœur et croix furent ensuite remplacés par des tours de cou, qui étaient parfois quintuples.

Aujourd'hui on est plus pratique; c'est une montre avec sa chaîne.

Les fiançailles religieuses ont été supprimées à la suite du concile du Vatican (1870).

Sous le gouvernement sarde, les mariages étaient simultanément religieux et civils.

4° *Noces*. — Le jour des noces était, comme d'ailleurs il est encore, un jour de fête et de réjouissance, où se rassemblent les deux familles des époux qu'on vient de réunir, ainsi que les parents et amis invités. De réjouissants carillons complètent la joie.

Les épouses dont l'honneur est intact portent ce jour une couronne de fleurs. Celles dites riches sont vêtues de blanc. Les époux mettent à la boutonnière de leur habit un bouquet avec un nœud de ruban.

Autrefois, toutes les personnes de la noce portaient sur leur poitrine une fleur artificielle ou une cocarde de rubans. En outre tous les hommes étaient pourvus d'un pistolet avec lequel ils tiraient force coups. Les décharges en étaient réglées : le cavalier de l'épouse en avait l'initiative. Les autres tiraient immédiatement les uns après les autres, quand la noce était en marche. De la sorte on pouvait compter le nombre de pistolets, qui montraient l'importance de la noce.

Ces armes, salissantes d'ailleurs, maniées par des jeunes gens grisés par le plaisir et quelquefois par le vin, étaient fréquemment la cause de divers accidents. On a donc fort bien fait de supprimer cet usage.

L'épouse était conduite au domicile de son époux par toute la noce. Là, elle était reçue par une grêle de fines dragées que lui jetait sa belle-mère. Puis, toutes deux fort émues, elles s'embrassaient avec effusion. La belle-mère menait sa belle-fille s'asseoir sur le chenet de l'âtre près d'un bon feu et lui passait une louche. Que faire là ? Instruite des usages, la bru reculait quelques bûches du feu pour montrer qu'elle voulait être économe et soigneuse. Guidée par sa belle-mère, elle allait remettre la louche à sa place et prendre possession de la chambre qui lui était destinée.

En ce temps-là, les noces donnaient lieu à deux festins : celui de midi était servi chez les parents de l'épouse ; celui du soir chez les parents de l'époux.

Le dimanche suivant, (on se mariait le mardi) un repas appelé le *rpetaille*, était offert chez l'époux aux parents, voisins et amis, qui, pour divers motifs, n'avaient pu assister à la noce.

XIV. — *Les Baptêmes.*

Les parents qui comptent sur la naissance prochaine d'un nouveau-né, choisissent dans leurs familles ou parmi leurs amis un parrain et une marraine, ou parfois ne s'adressent qu'à l'un d'eux et lui abandonnent le choix de l'autre.

Le jour fixé pour le baptême, la sage-femme ou plus souvent la marraine portait autrefois le nouveau-né dans son berceau jusqu'à la porte de l'église et le déposait sur une chaise *ad hoc*. Pour un garçon, le berceau était décoré d'une cocarde rouge et verte près l'oreille gauche, pour une fille d'une cocarde rose et blanche. Quant le prêtre se présentait, le parrain, s'il était adulte, prenait le berceau dans ses bras et l'y tenait pendant les exorcismes. Ce qui pour lui était une corvée : je l'ai appris.

Immédiatement après la cérémonie, le parrain donnait et donne encore la pièce au clerc pour que, par des carillons, il apprenne à la population qu'une famille se réjouit et qu'un nouveau chrétien vient d'entrer dans le giron de l'église¹. Le carillon d'un garçon est annoncé avec la grosse cloche ; celui d'une fille est annoncé avec la petite cloche.

Par le baptême, le parrain est devenu le compère de la marraine, de la mère et

du père du nouveau-né, et tous les quatre se traitent réciproquement de compère et de commère.

Une huitaine de jours plus tard, le parrain et la marraine font à la mère un présent vulgairement appelé *la rutia* (la rôtie). Le minimum du présent comprend nécessairement de par son nom d'origine et d'usage un pain blanc, du bon vin et du sucre. On fait rôtir des tranches de pain, on sucre le vin et le fait chauffer, on trempe dedans les tranches de pain rôties.

Les parentes et les amies font aussi des visites à la mère et lui portent la traditionnelle livre de sucre.

La mère fait à la marraine un cadeau qui, autrefois, était un tablier et qui est aujourd'hui une robe. D'ailleurs le tout dépend de la condition des personnes. Ce cadeau se remet le jour du repas de baptême.

Après tous ces témoignages de compérage et de parrainage, viennent les relevailles qui, à l'exemple de la sainte Vierge se font du neuvième au quarante-deuxième jour à l'église la première fois que la nouvelle mère peut s'y rendre après ses couches. Elle paye à cette fin une offrande dont le prix n'est pas supérieur à celui des deux tourterelles ou des deux pigeons qu'offrit la sainte Vierge en pareille circonstance.

Pour le parrain et la marraine les cadeaux ne prennent fin qu'au mariage de leur filleul.

La marraine achète la première robe.

Vienne la première communion. Si c'est un filleul, le parrain lui achète ou paye un costume et la marraine, la chandelle.

Si c'est une filleule, c'est la marraine qui achète la robe, et le parrain, la chandelle.

Le service militaire du filleul leur coûte encore bien des pièces blanches.

Conséquences du mariage des parrains et des marraines. — 1° L'épouse du parrain devient la marraine *courbe* et l'époux de la marraine devient le parrain *courbe*, à moins qu'ils ne fussent mariés ensemble avant le baptême auquel ils avaient coopéré. — 2° De par l'église les parrains et marraines ne peuvent contracter mariage avec leurs filleuls : il y a empêchement dirimant.

XV. — *Les Funérailles.*

Les voisins d'un malade lui font de fréquentes visites et s'offrent au besoin de le veiller. Si sa fin approche, ils rendent à sa famille tous les bons offices que peut exiger une pareille crise. Si la mort survient, ils tâchent de consoler les siens, ils les pressent de venir chez eux, ils se chargent de leur besogne domestique pendant ces deux ou trois jours néfastes ; ils leur offrent une généreuse hospitalité. Ce sont là les procédés de la vraie fraternité : conservons-les.

A l'honneur de la population actuelle, on constate que les cortèges des enterrements sont devenus plus nombreux que par le passé. On a égard aux causes du décès et surtout à ses suites funestes pour la famille atteinte.

Autrefois pour transporter les morts, on formait un brancard avec deux barres grossièrement façonnées et deux cordes. Pour chaque sépulture la famille du



Fig. 9. — Peignage du chanvre ; les *sérans* (peignes) sont fixés sur une planche portée par des montants fixés au plancher ; tout l'instrument s'appelle *séranoir* ; à gauche, horloge du xvii^e siècle, fabrication locale.

défunt fournissait un drap qui était placé sur la bière avant le drap mortuaire. Barres, drap et la moitié du luminaire devenaient la propriété du curé.

Aujourd'hui la fabrique fournit un brancard *ad hoc*, mais le drap fourni par les parents du trépassé et la moitié du luminaire demeurent acquis au curé.

Au temps de l'ancienne église, le convoi faisait le tour du cimetière avant d'entrer dans l'église pour la cérémonie des funérailles.

Le glas d'un homme commence avec la grosse cloche ; celui d'une femme commence avec la petite cloche.

Pendant les sépultures des enfants morts avant d'avoir communié, on sonne quelques courts carillons.

A la distinction des sexes par la sonnerie des cloches, à l'entrée et à la sortie de la vie, s'attache une sorte de mépris pour le sexe faible et de lâche despotisme pour le sexe fort.

Ordre des convois : les garçons et les filles des écoles, en tête le cas échéant ;

Le bedeau porte-croix, les enfants de chœur, le clergé et les chantres ;

Le cercueil porté par quatre hommes assistés de quatre aides. Les glands du drap mortuaire sont tenus par quatre amis ou quatre notables ;

Les couronnes portées par des enfants, parents, amis ou voisins du défunt.

Une croix en bois, généralement provisoire, portée par un enfant et que remplace bientôt une pierre tumulaire.

Une grosse chandelle dite du luminaire ou encore de l'anoïé (en patois) ou de l'anniversaire, est portée par une femme en deuil parente ou voisine du défunt. Elle est destinée à servir durant une année dans les services célébrés pour le repos de son âme. Elle est anguleuse, à sa partie inférieure, les quatre angles sont en relief et arrondis en baguettes. Sur une longueur d'un décimètre, le pied est teint en vert ;

Les parents et les amis.

Les hommes, si c'est un défunt ; les femmes ensuite.

Les femmes, si c'est une défunte ; les hommes ensuite.

Quand la fanfare assiste aux sépultures, elle prend place après les enfants des écoles.

Quand la Compagnie des Sapeurs Pompiers y assiste, les Sapeurs sont toujours immédiatement après les enfants des écoles. Huit pompiers sont chargés de porter le défunt en alternant 4 à 4. Les autres pompiers prennent place après les parents, et après le Conseil s'il y est représenté.

Les divers services : la messe d'enterrement se célèbre deux à quatre jours après la sépulture. Celle de mise à l'anoïé ou à l'anniversaire a lieu dans la huitaine. A cette messe, la femme ou la fille que s'est choisie la famille pour tenir la chandelle d'anniversaire, se tient agenouillée sur une chaise au pied du catafalque, en arrière du bedeau et sa croix, comme cela se fait à tous les services et à la messe de fin d'anniversaire.

Le service de la chandelle n'est pas borné là.

Tous les dimanches ordinaires (environ trois par mois) les porteuses de chandelles d'anniversaire se rendent à l'église au commencement des offices, prennent chacune leur chandelle déposée dans un meuble à cet usage, se placent en ligne sur le côté gauche de la nef, devant la première rangée des bancs ; la plus ancienne en deuil, est la première de droite en regardant l'autel ; ainsi de suite en remontant à celle qui représente le dernier défunt. Le clerc allume la première chandelle, les autres le sont successivement par les porteuses.

Le prêtre vient et chante le *Libera me*. Au *Pater* il lance un coup de goupillon vers la première porteuse, qui éteint aussitôt sa chandelle, va la déposer sur le

meuble *ad hoc* et s'en retourne à sa place; il récite ainsi l'un après l'autre un *Pater* pour le repos de l'âme de chaque représentant de la chandelle et donne chaque fois un coup de goupillon.

Immédiatement avant le sermon les porteuses reprennent leurs chandelles qui sont allumées de la même manière que précédemment; le prêtre bénit d'abord le pain bénit, fait baiser un reliquaire à la femme qui l'a apporté, et les porteuses de chandelles viennent ensuite à leur tour faire cet acte de vénération.

XVI. — Fêtes et cérémonies annuelles.

1° *La fête du Premier de l'an.* — Le jour du premier de l'an, les enfants des deux sexes vont, pour la plupart, de maison en maison pour souhaiter la bonne année et demander leurs étrennes, qui sont naturellement leur mobile. La commune n'ayant pas de mendiants, ils reçoivent partout un accueil favorable: des noix, des fruits, des dragées, des caramels, des sous.

Entre voisins et amis, ce jour-là on se donne une cordiale poignée de main et on s'offre une légère boisson quelconque.

Les *Sociétés*, fanfare et compagnie des pompiers se réunissent ce jour à un banquet où les souhaits et la gaieté débordent et nous promettent une riche et heureuse année.

Les Bosliées. — Pendant les veillées des fêtes de Noël, de la Circoncision et de l'Épiphanie, avec les plaisirs de la table venaient les jeux dont le principal était *les Bosliées*.

A cette fin, au temps de la maturité des noisettes et des noix, chaque enfant en faisait une provision. Les garçons les serraient dans une corbeille sphérique appelée *bwëda* ou *boëda*, qui n'avait qu'une ouverture pour passer la main, et dans laquelle était souvent mort prisonnier plus d'un malheureux oiseau déniché. Les filles avaient leur cachette à part.

Faire *boszliée* consistait à prendre dans ses mains un nombre indéterminé de noisettes, — les grandes personnes y ajoutaient des noix, — à les agiter des deux mains à l'oreille de son partenaire et à lui en demander le nombre exact. Avant de se prononcer il consultait quelquefois l'oracle. Voici comment on procédait pour cette consultation :

On prenait des feuilles de pervenche, dite vulgairement violette des sorciers, à Gruffy *dévnaille*, on les déposait sur le couvercle du fourneau quand il était très chaud; on les tournait sens dessus dessous. La chaleur les faisait recroqueviller, et bientôt sauter en l'air en produisant un pétilllement. Pendant cette opération on invoquait la feuille du destin en prononçant ces paroles: « *Dévnaille, vire, dévnaille, vire* », etc. « *Pervenche, tourne* », etc. Si, en retombant, elle prenait la

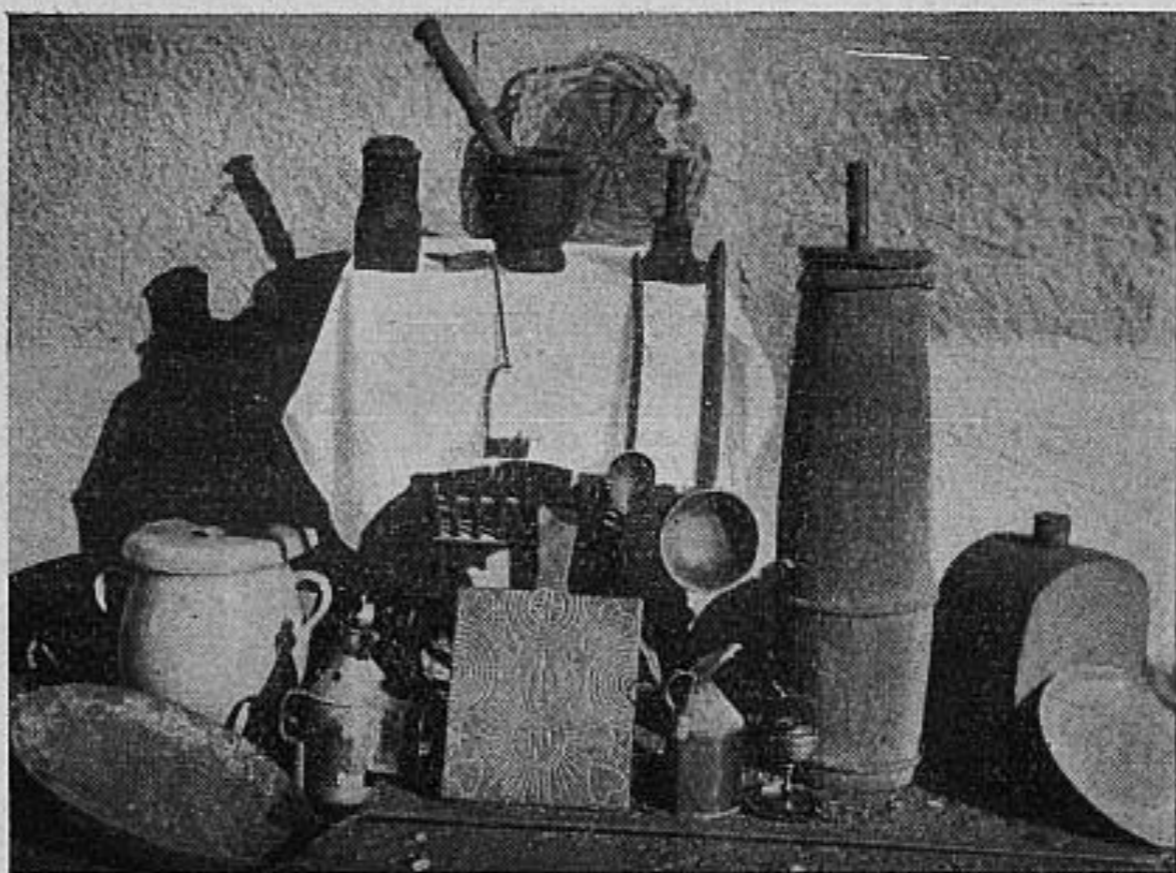


Fig. 10. — Sur le devant, en bas, *trétieu* ou plaque à mouler le beurre, datée 1780; à gauche de la baratte (*boriré*), une *toula* ou récipient à transporter l'huile de noix, muni de courroies de cuir; dans le fond en haut, *matafoli*, corbeille plate pour servir à table les *matafan* (crêpes); suspendus à la table, un *crwëzu* (lampe en cuivre) et deux *poches* cuillers en bois des Bauges.

position qu'elle avait sur sa tige, on pouvait exprimer presque avec certitude le nombre qu'on avait pensé. En conséquence, on vérifiait le nombre de noix; il correspondait au nombre émis. Celui qui l'avait deviné gagnait toutes les noisettes ou noix que son partenaire avait dans les mains. S'il se fût écarté, par exemple, de 7 en plus ou en moins, il devait en donner le même nombre à son associé, ce qui arrivait souvent; car c'était encore un oracle rarement véridique.

2° *Le pain béni.* — Tous les dimanches, le curé bénit un gros pain, ordinairement safrané; autrefois ce n'était qu'un simple pain blanc. Ce sont la plupart des familles qui le fournissent, suivant l'usage, à tour de rôle.

Au moment de la bénédiction, la dame qui l'a apporté se présente devant le prêtre qui lui fait baiser un reliquaire. Le clerc porte le pain dans la sacristie où il le coupe pendant le sermon en petits morceaux pour être distribués aux fidèles, et conserve des *crochons* (morceaux) pour le prêtre, les enfants de chœur et la personne qui l'a offert, afin qu'elle en fasse passer un à la famille qui aura la charge d'offrir le pain béni le dimanche suivant.

3° *Les Rois* d'il y a 50 à 55 ans dans ma famille.

Mon père, que son emploi appelait à Annecy le mardi et le samedi de chaque semaine, rapportait un gâteau et un pain blanc pour cette fête, qui se célébrait invariablement le 6 janvier : il y avait messe et vêpres.

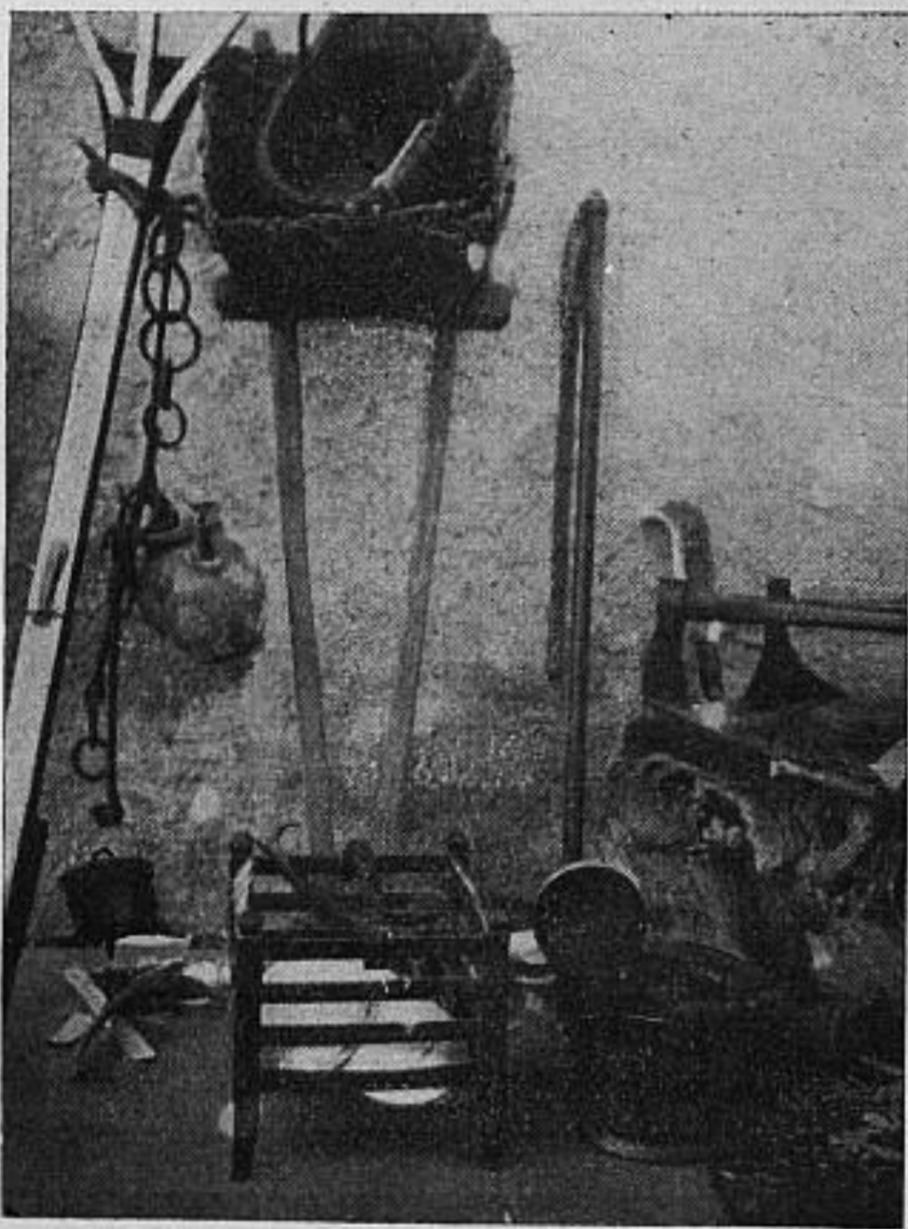


Fig 11. — De gauche à droite : outil pour faire les fourches; crémaillère et pot à huile; hotte à transporter le fumier dans les vignes en terrains très en pente; fléau, etc; sur le devant, *écoualli* (*écwalji*) ou égouttoir pour les assiettes.

La nuit venue, la lampe (*crwésu*) allumée, mon père lisait dans la *Vie des Saints* les Rois mages, Balthazar, Gaspard et Melchior; ma belle-sœur s'amusait avec son bébé; ma mère préparait la soupe à l'oignon; mon frère aîné s'occupait du feu pour cuire la soupe et le pot-au-feu, coupait le pain en lèches et râpait le fromage; ma sœur et mon frère Jean et moi nous faisons *boszliée*.

Quand la soupe était trempée et servie, nous la mangions. Nous passions ensuite au pot-au-feu qui n'était que du salé de porc, et au dessert composé de tomme et de fruits. Notre vigne nous fournissait le vin. Puis venait le principal de la fête : le gâteau. Découpé en secret par mon frère François, les morceaux étaient renfermés dans une serviette. Voici le moment des douces émotions : mon frère arrive (*applaudissements répétés*) avec son

réjouissant et royal dessert : tout le monde fait un mouvement; je me lève, j'allonge le bras; mon frère Jean, toujours taquin à mon égard, me repousse et allonge le sien sans succès jusqu'à la serviette; elle est présentée à ma mère, à mon père, à mon premier neveu, etc. C'est à mon tour, malgré les protestations de Jean.

Aussitôt chacun s'empressait de chercher dans sa part son titre de roi ou de reine. A chaque découverte c'étaient des applaudissements suivis d'éclats de rire. Ma sœur se munissait de la serviette, et chaque fois que leurs Majestés buvaient,

elle se hâtait de leur essuyer la bouche, et chaque fois c'étaient de joyeux applaudissements et des rires inexlinguibles.

Mon père finissait la soirée par une chanson de son jeune temps.

4° *La Saint-Antoine*. — Saint Antoine se retira dans une profonde solitude et se livra tout entier (285-356) aux pratiques de la dévotion. Le quadrupède qu'on lui a donné pour compagnon et qui l'accompagnait dans les fresques du chœur de notre ancienne église, nous a laissé croire que le père de la vie monastique s'entendait en l'art vétérinaire ou que tout au moins il avait reçu du ciel la faveur de l'exercer de là-haut. Aussi le jour de sa fête on exposait ses reliques et les fidèles apportaient à l'entour de petits paquets de sel et d'avoine destinés aux animaux domestiques malades. Le prêtre bénissait l'un et l'autre et faisait des prières pour conjurer les épizooties.

5° *La Chandeleur*, 2 février. — Ce jour on porte à l'église bénir une chandelle, que l'on conserve dans chaque famille et que l'on allume à la bénédiction des gerbiers et des maisons, à la vue d'un orage pour conjurer la grêle et la foudre, en même temps qu'on fait brûler des rameaux bénits.

6° *Le 1^{er} mars*, métayers et fermiers, ces parias de chez nous, dont les baux viennent d'expirer, sont en route pour leur nouvelle métairie ou ferme. On les voit passer avec leurs voitures chargées de meubles et de provisions et sur lesquelles sont juchés leur femme et leurs tout jeunes enfants, qui souvent y grelottent.

7° *Le 25 mars*, jour de l'Annonciation, c'est le tour des domestiques qui n'ont pas contracté un nouvel engagement à voyager leurs nippes. Aujourd'hui l'état de ceux-ci s'est considérablement amélioré. A la campagne ils vivent avec la famille et sont traités avec égards.

8° *Le carnaval*. — Chaque peuple de l'antiquité a eu ses fêtes de licence. A Rome c'étaient les Saturnales. Chez nous, c'était, la veille de l'entrée en carême, une fête où l'on se gorgeait souvent. Aujourd'hui ces excès sont tombés en désuétude, comme aussi le jeûne qui les suivait. On ne s'aperçoit plus du mardi-gras à la campagne que par des jeunes gens masqués qui s'en vont se présenter dans quelques maisons où parfois ils se livrent muets à quelque simulacre scénique.

9° *Le premier dimanche* suivant est le jour des *allouïes* et des brandons.

Ce jour-là les enfants vont crier devant la maison des mariés depuis un an :

allouïà, allouïà, l'épeusa é groussa. Les nouveaux époux s'attendent à cette sérénade. Ils ont invité à dîner leurs parents, des amis, les parents de leur conjointe, qui ont à tâche d'apporter le gros des *allouïées*. Quand les enfants ont bien crié, les gens réunis à l'occasion de cette fête leur jettent des noix, des fruits, des *car-glins* (*rioutes de carin-ma*), des sous.

La nuit venue, les enfants se pourvoient d'une botte de paille peignée (*un mafo*) et s'en vont sur une hauteur. Ils prennent une poignée de cette paille, y mettent le feu et tournent et retournent en décrivant des cercles entremêlés pendant que dure leur provision. Ces feux de joie se font dans l'intention de brûler les mouches pour toute l'année, à la condition qu'on ait au dîner mangé des beignets.

10° *Le 19 mars*, la Saint-Joseph. Mariage des oiseaux.

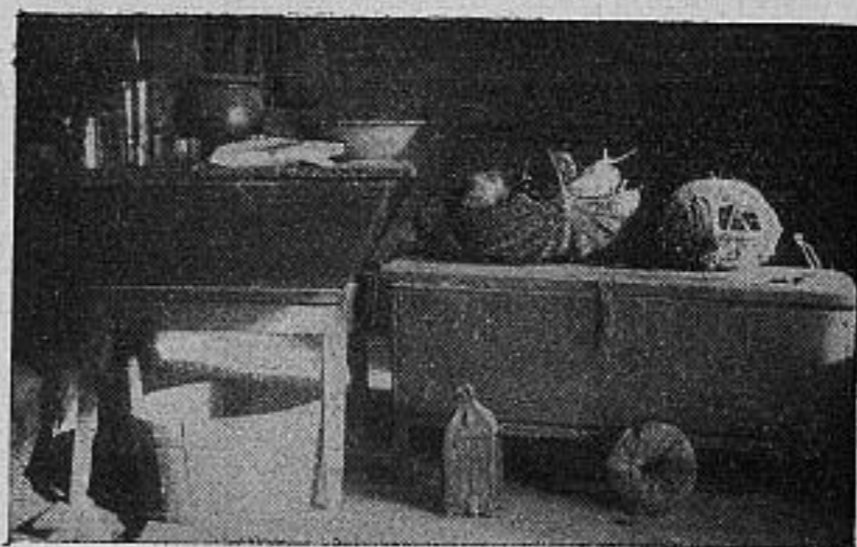


Fig. 12. — Coffre à blé ou à farine (keufro) et pétrin (pâtré); ce dernier servait autrefois de table; le panier rond de droite se suspendait au plafond pour y faire sécher des noisettes (*bouèda* ou *crobâta*).

11° *Le Dimanche des Rameaux*, ou Pâques fleuries. On se munit d'un rameau de buis, on le porte à la messe pour le faire bénir. On le rapporte à la maison, on en fixe un peu partout à l'intérieur pour éloigner tout malheur.

On conserve l'un de ces rameaux dans le fond de l'armoire pour les temps d'orage et pour le cas où un membre de la famille viendrait à trépasser. Quand ce jour d'affliction arrive, on place un verre d'eau bénite près du lit du défunt ou sur sa bière et dedans une branchette de ce rameau. Les visiteurs s'en servent pour l'asperger en priant Dieu pour le repos de son âme.

12° *Le Paradis du Grand-Dieu* ou du Grand-Jeudi. — La veille de ce jour, le curé et son clerc ornent l'autel qui, au nord, fait pendant à celui de la sainte Vierge. Le lendemain ils y exposent le Saint-Sacrement.

Chacun, selon sa dévotion, fait une visite à cet autel communément appelé Paradis. Les mères y conduisent leurs enfants bien parés dès qu'ils marchent.

Les ténèbres étaient un office divin qui se célébrait à la tombée de la nuit le mercredi, le jeudi et le vendredi de la semaine sainte. On y chantait à une seule voix les lamentations de Jérémie sur les malheurs de Jérusalem. Le ton en était plaintif et produisait l'impression la plus attendrissante. Après chaque partie, on éteignait deux chandelles.

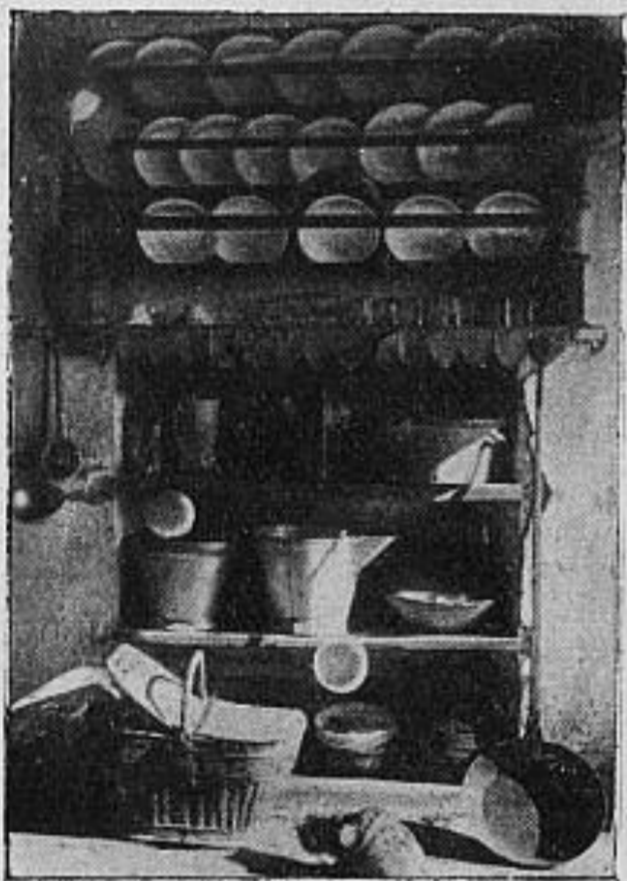


Fig. 13. — Dressoir (*rattyi, selyi*) chargé normalement : en haut les assiettes, au milieu, les verres et les bols, en bas les seaux, etc. ; à droite, grande poêle à *ma ta faux* ; à gauche les deux *pochons*, l'un en fer, l'autre en bois.

Cet office était attrayant surtout pour les enfants. Aussi nous étions là 70 à 80 garçons tous pourvus d'instruments destinés à faire le plus possible du tapage : crécelles et tapets à maillet, de toutes les dimensions, qui, durant l'office, se décelaient par ci, par là, malgré une défense expresse et appelaient l'intervention du prêtre.

Après l'extinction de la dernière chandelle, l'obscurité était près d'être complète : c'étaient les ténèbres ; à ce moment le curé donnait à notre orchestre nouveau le signal de commencer son concert, en frappant d'un coup de son livre la table de communion. Sur-le-champ c'était un bruit infernal, mais de courte durée. Les grandes personnes se retiraient aussitôt.

Le vendredi saint, après une longue cérémonie, a lieu le baisement des pieds du crucifix.

13° *Pâques*. — Ce jour, l'omelette ou les œufs à la coque bariolés ou sans tache figurent toujours au dîner.

En ce jour se rencontrait la première fête des bergers avant le partage des communaux. Nous, bergers de chèvres et de moutons, nous emportions chacun trois ou quatre œufs cuits dans leur coque et les mangions ensemble groupés en cercle.

S'il faisait encore froid, nous ramassions chacun un fagotin de brindilles de bois mort dans les bois, nous les entassions les uns sur les autres, nous y mettions le feu ; bientôt les flammes s'élevaient à deux ou trois mètres : nous appelions cela un *rattyi*, autour duquel nous dansions.

La deuxième fête était la *pélâ*. Ce jour-là, nos mères mettaient dans notre panier la *pélâ*, soit généralement une omelette aux herbes, ou matefin au lard et aux herbes. Elle avait toujours lieu le premier dimanche de mai.

Pour manger la *pélâ*, nous nous placions encore en groupe ; mais nous choisissions un endroit charmant, près d'une fontaine, pour y trouver notre boisson.

La troisième fête avait lieu à la Saint-Jean, probablement en mémoire de saint

Jean et de son inséparable agneau. Pour cette circonstance, la gâterie était une tomme grasse passée dans des feuilles de noyer ou de trèfle.

Au moment de manger la pélé et la tomme, chacun partageait la sienne en autant de parts que nous étions de bergers et de bergères et en faisait passer une part à chaque camarade. De la sorte nous goûtions de toutes les pélas et de toutes les tommes. Nos fêtes devenaient de véritables agapes. C'étaient les fêtes des plus beaux jours de la vie. Pour manifester publiquement notre joie, nous couronnions de fleurs quelques-uns de nos animaux.

14° *Les Rogations* étaient dernièrement des prières publiques faites processionnellement à travers les villages et les champs.

Toutes les croix que la procession devait inévitablement voir dans son défilé se trouvaient surabondamment ornées : un grand drap bien blanc attaché aux croisillons, couvert de fleurs et de cadres de divers saints, au pied, un autel bien disposé et fourni de chandeliers et de vases, de bouquets. A droite et à gauche de cet autel, les habitants avaient déposé une poignée de verges de coudrier.

A son passage, le curé faisait des prières et bénissait tous les objets déposés à cette fin et en particulier les verges, qui, après la cérémonie, portaient le nom de verges bénites.

Le dimanche suivant, chaque propriétaire allait dans chacun de ses champs planter une verge bénite à laquelle il nouait, après des invocations, un bouquet composé d'un épi et de fleurs spontanées du champ.

15° *La Fête-Dieu* était l'une des cérémonies les plus imposantes à raison de sa splendide procession. Au temps de l'ancienne église paroissiale, on dressait le reposoir devant la croix de feu Jacques Crochon, en face des écoles d'alors. Après la prise de possession de la nouvelle église, le reposoir fut établi au Mollard, près du vieux bassin.

Cette procession, dont le clinquant nuisait à l'édification, est aujourd'hui abandonnée, soit à cause de l'indifférence de la population, soit à cause surtout des dangers que ferait courir aux fidèles le passage de nombreux véhicules.

A cette procession assistaient trois confréries : les hommes et les femmes de la confrérie du Saint-Sacrement et celle des filles du Rosaire.

Les deux premières y portaient chacune une croix et, en pendants, deux fa-lots allumés. Les filles du Rosaire, la tête couverte d'un voile, portaient une élégante bannière. Celle-ci était enrichie de quatre cordons terminés par un gland : ils étaient tenus par quatre filles dont deux marchaient en avant et deux suivaient.

Confrères et sœurs du Saint-Sacrement étaient revêtus d'un habit blanc sur leur costume de fête.

En outre, les hommes avaient la tête couverte d'une cagoule, sorte de capuchon doublé qui se levait en arrière. Précédemment il ne se doublait pas : une moitié était baissée en avant et l'autre moitié levée en arrière. Celle d'avant était percée vis-à-vis des yeux. La cagoule de Christophe et de mon père, quoique levée double en arrière, laissait apercevoir ces deux ouvertures.

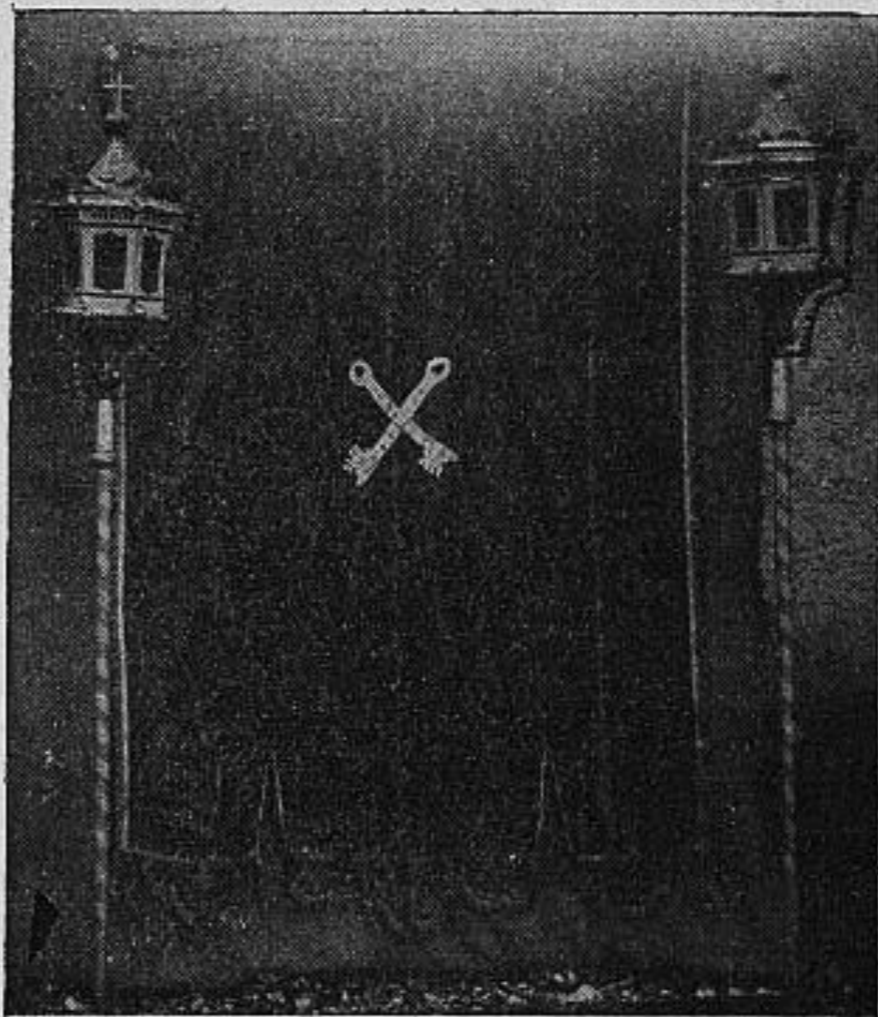


Fig. 15. — Ancienne bannière et gonfarons (lanternes de procession) de la paroisse de St-Pierre-ès-liens, Gruffy.

16° *La Fête Nationale* se célèbre tous les ans le 14 juillet. Récemment, elle était annoncée par des décharges de boîtes, qu'on a eu la sagesse de supprimer pour éviter tout accident; mais on continue les sonneries de la veille et du jour.

17° *La Vogue*, c'est la fête patronale ou du patron de la paroisse, qui est saint Pierre-ès-liens (1^{er} août) — (Voir un tableau de sa délivrance de prison par un ange au fond de l'église actuelle). C'est la fête de l'intimité familiale. Elle se

fait généralement avec des parents qui n'habitent pas la commune, mais qui y ont été invités. Après le copieux dîner de ce jour, toute la famille, parents, grands et petits, vont voir, la main dans la main, les distractions de la fête, acheter des gâteries aux enfants, trinquer au café. On s'en revient un peu tardivement souper et manger les restes de la poule au pot.

18° *Lé bloyerie* ou *bloyèson* ou le teillage du chanvre.

Cette occupation n'est plus en usage, car nous avons abandonné la culture du chanvre. Dans l'antiquité on ne le cultivait que pour faire des cordes. Ce n'est qu'au xvi^e siècle que sa culture commença en France, puisque l'histoire cite comme une rareté les deux chemises de toile de chanvre que possédait Catherine de Médicis. C'est à croire que nos aïeux n'en portaient pas, et n'en ont porté guère avant la fin du xvii^e siècle. A cette époque la culture du chanvre prit une grande im-

portance : le cadastre de 1738 en est un témoin irrécusable; il nous montre que chaque famille avait sa chènevière et qu'en général ces chènevières étaient dans le même territoire, dont plusieurs gardent encore aujourd'hui le nom; car, contrairement aux autres cultures, le chanvre se cultivait tous les ans sur la même pièce de terre.

Les bloyeries se faisaient de la fin août à la fin septembre.

Les propriétaires, qui ne pouvaient avec leur personnel suffire à leur teillage, invitaient à une ou à plusieurs veillées les femmes et les filles de leur village; car rares étaient les hommes qui se livraient à cette besogne. D'ailleurs ce travail n'était pas salarié : on se contentait d'offrir aux teilleuses une collation à la fin de la veillée.

Les bloyeries étaient des veillées de plaisir, on y chantait, on y dansait, on y riait aux éclats, (en patois : arcafà), elles avaient pourtant un tort, celui d'autoriser les jeunes gens à se mêler aux jeunes teilleuses. Aujourd'hui cela ne serait pas toléré.

19° *La San Fli* ou La Saint-Félix, 20 août : c'est la foire universelle de la région. L'aveugle de naissance, Charles Collombat, le chansonnier du canton, s'y trouvait tous les ans avec une chanson nouvelle.

20° *La San-Pchi* ou la Saint-Michel, 29 septembre. C'est l'époque la plus favorable pour les semences; c'est en outre le nom qui englobe tout l'automne.

Au xviii^e siècle, c'était la date du paiement des servis dus au curé et au seigneur.

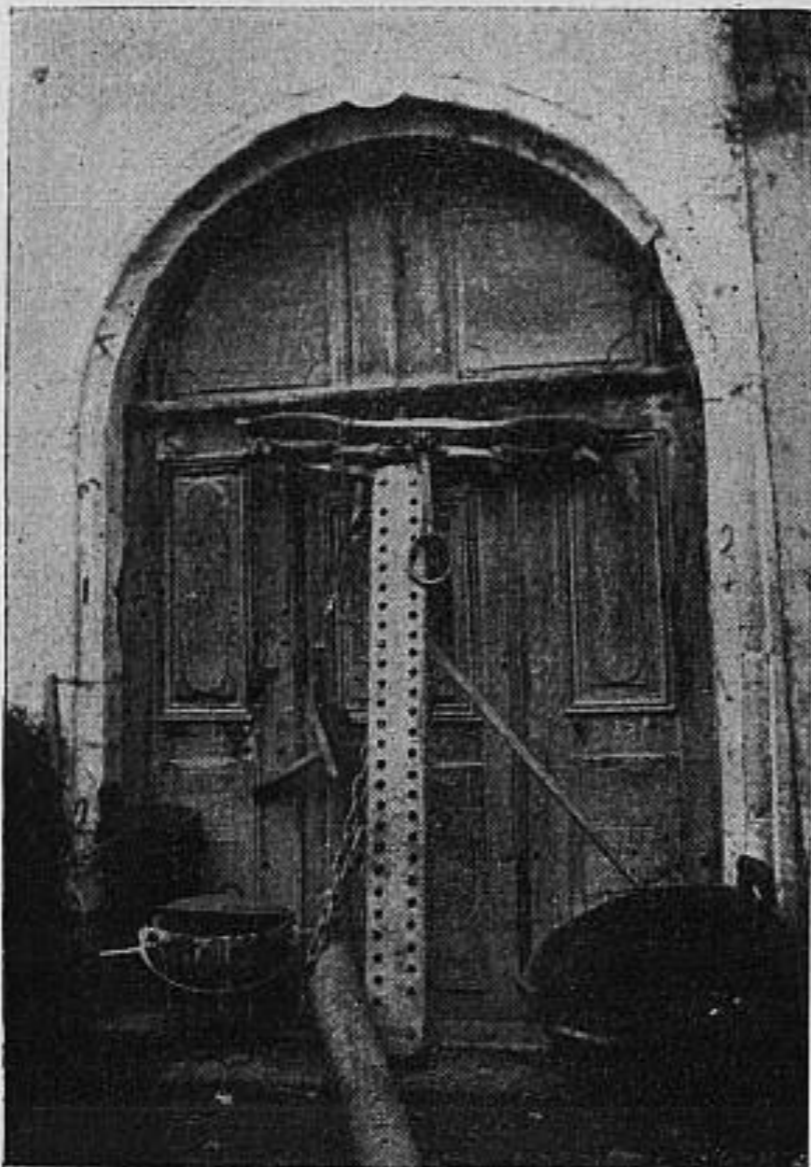


Fig. 14. — Porte de l'ancienne église de Gruffy, aujourd'hui porte de remise; seille en bois; tabouret à un pied servant pour traire les vaches; crie avec madrier percé de trous, levier en fer et chaîne, pour soulever les troncs d'arbres; au-dessus, les deux types de joug.

21° *La San Luca* ou la Saint-Luc, 18 octobre. Dès ce jour, il faut semer épais. De là le dicton patois : *Dé poé la San-Luca, é faut dobliá la pnia.*

22° *Toussaint*, c'est la fête de tous les saints, de ceux qui n'ont pas trouvé une place dans le calendrier, qui sont certainement les plus nombreux, et parmi lesquels nous pouvons compter des parents, des bienfaiteurs, des amis. C'est la fête du souvenir de tous ceux-là. En ce jour nous allons visiter au cimetière les tombes qui nous sont chères; nous y prions, nous y déposons des couronnes et des fleurs. Cette fête se célèbre le 1^{er} novembre.

23° *La Saint-Martin*, 11 novembre, foire à Alby de chez nous; grand marché de châtaignes renommées. On s'y approvisionne de tout ce qui est nécessaire au vêtement d'hiver. C'est la foire du canton: beaucoup s'y rendent pour fêter l'achèvement des travaux agricoles. Ceux qui restent à la maison se paient du farniente et beaucoup de gâteries.

24° *Les Saint-Andrées* sont les plus importantes foires d'Annecy: elles ont lieu les lundi, mardi et mercredi après la Saint-André, le 30 novembre. C'est le plus grand marché à blé du département. Propriétaires et fermiers y viennent vendre leur superflu. Les fermiers payent le prix de leur fermage et s'acquittent de ses accessoires: beurre, poulets et chapons.

25° *Chalande* ou Noël. A l'occasion des fêtes de cette date (il pouvait s'en rencontrer quatre consécutives sous le régime sarde), la plupart des familles faisaient deux fournées de pain: l'une de pain ordinaire, l'autre de pain blanc, soit de pur froment. A celle-ci s'adjoignaient des tourtes de courge et de fruits. S'il y avait lieu, elle comprenait en outre un pain d'un kilogramme pour le domestique, qui profitait des fêtes pour l'emporter dans sa famille.

La veille, mon plaisant de frère Jean commandait à notre mère de relever ses manches jusqu'au dessus des coudes, et m'envoyait chercher chez les voisins le « levain des rissoles »; mais il ne m'a attrapé qu'une fois. Ma mère se mettait à pétrir la pâte des rissoles et à faire marcher sa ridelle.

Durant la veillée, la tranche de Noël ronflait dans le fourneau, et nous jouions à boslië (Voir 1^{er} de l'an). Après souper, je partais tout aussitôt pour aller glisser par la Banche avec mes camarades, en attendant la messe de minuit.

A notre retour, nous trouvions un bon feu et une collation appétissante.

COMMUNICATIONS

DE QUELQUES PERSISTANCES D'ORDRE ETHNOGRAPHIQUE CHEZ LES DESCENDANTS DES NÈGRES

TRANSPORTÉS AUX ANTILLES ET A LA GUYANE

Par M. Maurice DELAFOSSE (Paris)

Les régions de l'Afrique qui fournirent le plus d'esclaves à l'Amérique durant les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles furent, comme on le sait, la Sénégambie, la Côte-d'Or et la Côte des Esclaves. Les Noirs embarqués en Sénégambie provenaient pour la plupart de pays assez éloignés de la mer et appartenaient à des peuples divers; ceux embarqués dans les escales du golfe de Guinée au contraire provenaient de pays situés en général à proximité de la côte et appartenaient le plus souvent aux mêmes groupes ethniques que les populations qui les avaient capturés et vendus ensuite aux négriers européens. Il s'ensuit que ce sont les esclaves provenant de la Côte-d'Or et du golfe de Bénin qui ont pu le plus facilement conserver en Amérique l'intégrité de leur type anthropologique et de leurs caractères ethnographiques. Il semble que, par l'examen des coutumes aujourd'hui encore observées chez les descendants de ces nègres déracinés, on peut arriver, dans une certaine mesure, à déterminer quelles sont les populations qui ont fourni, dans chaque province donnée de l'Amérique, le plus fort contingent d'esclaves. La chose est surtout possible dans les provinces qui, par leur situation géographique, se trouvent condamnées à un isolement au moins relatif : telles sont, à ce point de vue, les îles des Antilles, et, pour une autre raison, les régions forestières, de pénétration difficile, qui chevauchent sur la Guyane française et la Guyane hollandaise.

Dans l'île d'Haïti, nous nous trouvons actuellement en face d'une population où domine le sang noir, mais qui a reçu, extérieurement tout au moins, une imprégnation européenne très notable, tant dans sa civilisation sociale et politique que dans ses coutumes matérielles, sa religion et son langage; ce dernier est le français — ou tout au moins le créole français — dans une partie de l'île, et l'espagnol ou le créole espagnol dans l'autre partie. Les Haïtiens actuels semblent n'avoir conservé aucun souvenir de la patrie africaine de leurs ancêtres et ignorent même le nom de la région de l'ancien continent d'où sont venus ceux-ci. Or l'examen des survivances de la région ancestrale prouve, à mon avis, que la majorité tout au moins des noirs transportés d'Afrique en Haïti provenait du Dahomey ou du moins de la partie de la Côte des Esclaves habitée depuis plusieurs siècles par les peuples de famille *éhoué* qui l'habitent encore et dont l'un constitue le peuple *fon* ou dahoméen.

La religion des Ehoué en général et des Dahoméens en particulier est caractérisée par le culte d'esprits appelés *vôdou* dans la langue du pays, mot qui signifie,

semble-t-il, « en contact (*dou*) avec ce qui est à l'écart (*vó*), avec les choses cachées ». Les nègres d'Haïti, s'ils sont chrétiens en apparence, pratiquent cependant un culte qui s'adresse à des esprits, et ces esprits sont appelés à Haïti « vaudoux » ; ce n'est pas seulement leur nom qui est identique à Haïti et au Dahomey : les symboles servant à représenter les *vódou* sont en général les mêmes, et l'un des plus répandus à Haïti est un serpent de l'espèce des couleuvres, absolument comme à Ouidah, qui était le point de concentration des esclaves vendus aux négriers par les rois du Dahomey, avant l'embarquement ; les prêtres initiés peuvent, comme au Dahomey, parler aux serpents sacrés et se faire comprendre d'eux, et ils leur font rendre des oracles ; les sacrifices, consistant principalement en poulets, sont offerts aux *vódou* haïtiens selon les mêmes rites qu'au Dahomey ; à chaque esprit correspond une association secrète, dont les réunions se tiennent la nuit, à l'abri des regards indiscrets, dans des gorges rocheuses, dans le lit desséché des rivières ou dans des îlots situés en bordure de l'île ; ces réunions débutent par des danses et des chants spéciaux qui communiquent aux initiés une sorte d'hébètement ou d'ivresse ; les affiliés s'y rendent pour obtenir des prêtres soit des poisons véritables, soit des philtres ou des amulettes destinés les uns et les autres à causer la maladie ou la mort, à décimer les troupeaux, etc. Tout cela se retrouve au Dahomey avec une saisissante analogie. Comme à la Côte des Esclaves, les associations religieuses haïtiennes revêtent à l'occasion une forme politique : du temps de l'esclavage, elles servaient aux esclaves à résister à la tyrannie des maîtres et à se défaire au besoin de ceux-ci, et c'est même là, très probablement, qu'il faut chercher la cause de leur force de résistance à l'envahissement de la civilisation européenne. On sait que ce sont les sociétés des « vaudoux » qui, en 1791, organisèrent la grande révolte contre les Blancs ; actuellement encore, ce sont elles qui font ou défont les présidents de la République haïtienne, et il est au moins curieux de voir les généraux Légitime, Salomon Sam, Firmin et autres à la merci d'organisations religieuses calquées sur le modèle des organisations similaires du Dahomey, alors que, depuis plus de cent ans, aucune relation n'existe plus entre Haïti et la Côte des Esclaves. Ce phénomène de persistance ethnographique, en dépit du changement de pays, de milieu, de civilisation générale, de langage, etc., m'a paru digne d'être signalé à l'attention de l'Institut Ethnographique ; il mériterait, je crois, de faire l'objet d'une enquête spéciale et approfondie.

A la Guyane, on constate, dans d'autres circonstances, un phénomène non moins intéressant. L'existence de ce phénomène a été révélée en 1883 par l'ouvrage du Dr Crevaux,¹ mais ce dernier n'était pas à même de rapprocher les observations qu'il a faites en Guyane des faits correspondants qui existent à la côte occidentale d'Afrique, et les pages fort curieuses qu'il a consacrées aux Noirs redevenus sauvages du Maroni ont passé à peu près inaperçues. Ces Noirs (*Boni*, *Youka* et autres) descendent d'esclaves révoltés contre leurs maîtres hollandais et s'étant réfugiés, à la suite de leur révolte, dans des forêts jusque-là inhabitées où ils se sont maintenus dans un état d'indépendance presque absolue tant vis-à-vis des indigènes de la contrée (Indiens Roucouyennes) que vis-à-vis des Européens. Ils parlent une langue dont le vocabulaire a été emprunté presque en entier au hollandais ou à l'anglais, avec quelques mots fournis par les idiomes indigènes ; parmi les cent et quelques mots cités par Crevaux, je n'en ai pas trouvé un seul rappelant même de loin un terme correspondant d'une langue ouest-africaine quelconque.

Mais, si l'on se reporte à ce que Crevaux nous a appris de leurs coutumes, on

1. Dr J. CREVAUX, *Voyages dans l'Amérique du Sud*. Paris, 1883, gr. in-4°.

reste frappé du rapport étroit qui existe entre ces coutumes et celles des populations actuelles de la Côte-d'Or appartenant à la famille que j'appelle *Agni-Tchi* ou *Agni-Assanti* (Fanti, Akouapim, Abron, Achanti ou mieux Assanti, Zéma ou Apoloniens, Agni, etc.). Je citerai au hasard : l'emploi en justice criminelle d'un breuvage d'épreuve obtenu par l'infusion d'une écorce ne jouissant d'ailleurs par elle-même d'aucune propriété réellement nocive ; la façon qu'ont les femmes de saluer en pliant légèrement les genoux et de danser sans presque remuer les jambes ; l'usage des tabous animaux (singe rouge, tortue, caïman, cabiai, etc.) et la croyance que manger le tabou de la famille occasionne soit la mort, soit une maladie grave ; la coutume de n'enterrer les défunts qu'un certain temps après leur décès, de promener le cadavre sur la tête de deux hommes à travers les rues du village, de déposer le cercueil dans une fosse profonde et solidement étayée et d'enterrer avec le mort les objets lui ayant servi durant sa vie ; les cicatrices en rosace que portent les femmes autour du nombril ; la mode de se barbouiller le front d'argile blanche lors de certaines cérémonies religieuses ; l'usage de peignes en bois aux dents volumineuses et très allongées ; les coiffures de femmes tressées en couronne ou en pyramide ; l'extrême propreté des Boni, qui se lavent fréquemment et n'oublient pas de se rincer la bouche après chaque repas ; le soin qu'ils prennent de balayer tous les matins et d'entretenir soigneusement les rues et places publiques ; la nature même des habitations, qui sont des huttes rectangulaires recouvertes d'une toiture à deux pans en feuilles de palmier ; la présence dans chaque village d'une maison écartée dans laquelle se tiennent les femmes à l'époque des menstrues, etc. On croirait, en lisant les pages consacrées à ces divers usages, lire un récit de voyage à la Côte-d'Or.

Il en va de même pour tout ce qui concerne la religion. Assurément l'influence chrétienne se révèle dans la croyance en une sorte de trinité, qui se compose d'ailleurs, non pas du Père, du Fils et du Saint-Esprit, mais d'un Dieu créateur appelé *Gadou* (*God* en anglais), de sa femme *Maria* et de son fils *Jest-Kisti*. Mais, à côté et en dehors de cette croyance, nous voyons un culte purement africain, je dirai même purement *tchi* ou « agni-assanti » : c'est un temple renfermant une statue en argile douée de mamelles énormes et qu'on appelle *maman-groon*, ce qui doit se traduire, non pas « mère de la terre », comme le dit Crevaux par erreur, mais « la mère Terre », exactement le *mo-assassi* des Fanti ; c'est, à l'entrée de chaque maison, un bâton supportant un morceau du vêtement de l'ancêtre et destiné à protéger le foyer ; ce sont des calebasses placées sur des trépieds en bois, à côté des habitations, et renfermant chacune une décoction d'herbes aux vertus magiques ; c'est encore la méthode employée pour les libations et qui consiste, après s'être rempli la bouche d'une gorgée d'alcool, de cracher cet alcool en poussière sur l'objet sacré ou l'amulette, etc.

Mais ce qui m'a paru plus curieux encore et plus caractéristique, ce sont les noms donnés aux enfants à leur naissance. Comme à la Côte-d'Or, ces noms se rapportent au jour de la semaine durant lequel a eu lieu la naissance, à chaque jour correspondant un nom masculin et un nom féminin. Les Noirs du Maroni ont emprunté à la langue hollandaise ou à la langue anglaise les noms des sept jours de la semaine, mais ils ont conservé à peu près intactes les formes agni-assanti des appellations données aux enfants. Je donne en regard, pour chaque jour de la semaine, les formes recueillies par Crevaux chez les Boni de la Guyane et celles en usage chez les Fanti de la Côte-d'Or : ces dernières d'ailleurs sont communes, à quelques variantes phonétiques près, à toutes les populations de famille agni-tchi.

NOMS D'HOMMES		NOMS DE FEMMES	
GUYANE.	CÔTE D'OR.	GUYANE.	CÔTE D'OR.
Lundi.....	<i>Couachi.</i>	<i>Kouassi.</i>	<i>Couachiba,</i>
Mardi.....	<i>Codio.</i>	<i>Kodio.</i>	<i>Akouassiba.</i>
Mercredi.....	<i>Couamina.</i>	<i>Kouamina.</i>	<i>Adiouba.</i>
Jeudi.....	<i>Couacou.</i>	<i>Kouakou.</i>	<i>Amba.</i>
Vendredi.....	<i>Yao.</i>	<i>Yao.</i>	<i>Acouba.</i>
Samedi.....	<i>Cofi.</i>	<i>Kofi.</i>	<i>Yaba.</i>
Dimanche.....	<i>Couami.</i>	<i>Kouami.</i>	<i>Afiba.</i>
			<i>Abéniba.</i>
			<i>Aminaba.</i>
			<i>Akouba.</i>
			<i>Ayaba.</i>
			<i>Afouba.</i>
			<i>Amouiba.</i>

Je ferai remarquer que ces noms appartiennent incontestablement, de par leur formation, à la langue *tchi* ou langue mère des idiomes agni-tchi, car chacun d'eux dérive du nom donné dans cette langue au jour correspondant : lundi *kessié* ou *kassi*, mardi *dyuéré*, mercredi *mana*, jeudi *oué*, vendredi *ya*, samedi *foué*, dimanche *moné*.

Mais je dois faire observer aussi que, si les noms relevés à la Guyane par Crevaux sont identiques aux noms employés à la Côte d'Or, la correspondance avec les jours de la semaine n'est pas la même, au moins telle qu'elle est donnée par Crevaux; ce dernier fait en effet correspondre *Couachi* à « dimanche » au lieu de le rapporter à « lundi », *Codio* à « lundi » au lieu de « mardi », etc., et il semble de plus avoir interchangé *Couami* et *Couamina*, en sorte que son tableau se trouve différer de celui que j'ai donné plus haut.

Est-ce le voyageur qui s'est trompé et qui, ayant pris « dimanche » comme point de départ au lieu de « lundi », a reporté tous les noms au jour suivant? la chose ne présenterait rien d'in vraisemblable. Cette erreur d'un jour et cette confusion de deux noms présentant quelque analogie (*Couami* et *Couamina*) sont-elles au contraire le fait des Noirs du Maroni qui, ne connaissant plus l'étymologie de leurs prénoms puisqu'ils ont oublié la langue de leurs ancêtres, mais ayant gardé le souvenir du rattachement de ces prénoms aux jours de la semaine, les auraient conservés en attribuant à chacun une correspondance approximative et de pur hasard? cela non plus n'est pas impossible. Toutefois, je serais assez porté à incliner vers la première hypothèse et à penser que la divergence du tableau de Crevaux comparé au tableau fanti provient d'une erreur dans le point de départ adopté par le voyageur; si, en effet, l'on considère que la confusion entre *Couami* et *Couamina* est facile et qu'une fois ces deux noms rétablis dans leurs places respectives l'ordre donné par Crevaux est exactement l'ordre suivi par les Fanti, on verra qu'il y a de grandes chances pour que les deux séries soient de tous points identiques.

LES INDIENS QUÉCHIS OU KEKCHIS

DE LA ALTA VERA PAZ (GUATEMALA)

Par M. le comte DE PÉRIGNY.

Les Indiens Quéchis ou Kekchis sont une des tribus disséminées sur le territoire actuel de la République de Guatemala, territoire qui était divisé avant la conquête espagnole en trois grands royaumes; des Quichés, des Cakchiquels et des Zutugils. Ethnographiquement et linguistiquement, ces Indiens Quéchis se rattachent à la grande famille maya qui occupe toute la péninsule du Yucatan et se ramifie à travers le Peten jusqu'à cette province de la Alta Vera Paz.

Cette région restée célèbre parmi les Espagnols pour sa résistance acharnée portait autrefois le nom de Tuzulutlan. C'est en 1560 qu'on lui donna ce nom de Vera Paz après que le Père de las Casas, le grand protecteur des Indiens, aidé de Fray Pedro de Angulo, eût réussi sans armes à pacifier cette contrée et à soumettre les indigènes très nombreux, auxquels il sut inculquer des mœurs paisibles et l'habitude du travail.

C'est autour de Coban, chef-lieu de ce département, que sont disséminés les Indiens Quechis ou Kekchis, occupés soit dans les nombreuses plantations de café qui font la richesse de cette région et qui sont pour la plupart entre les mains d'Allemands, soit à divers petits métiers, dont ils vont porter les produits jusqu'à Guatemala et même jusqu'à Quezaltenango, la métropole de l'occident. L'agglomération la plus importante des Indiens Quéchis est San Pedro Carcha, à une lieue et demie de Coban. Les jours ordinaires, le village a l'air désert, car les Indiens sont occupés à cultiver le terrain qui leur est dévolu autour du bourg et vivent près de leurs *milpas* (champs de maïs) qui s'étendent jusqu'à trente lieues. Il s'égaie les jours de marché où se réunit sur la vaste place devant l'église toute une foule d'un blanc uniforme abritée par de larges parasols tressés avec des feuilles de palmier.

Ces Indiens Quéchis, consciencieux et honnêtes, sont généralement réservés et même timides en souvenir du joug si dur qui a longtemps pesé sur eux. L'époque des « mandamientos », ce système qui consistait à envoyer sans aucune considération un certain nombre d'Indiens travailler à un endroit déterminé, pour un temps déterminé, a heureusement disparu en 1894, mais maintenant encore, si les Indiens sont libres de se placer dans telle finca qui leur convient ou de vivre indépendants ils sont trop souvent assujettis aux exigences du « servicio del gobierno ». Ce service généralement consiste à exécuter des travaux publics sans aucune rémunération ou simplement parfois à satisfaire les rancunes de tel *jefe politico* qui trouve ainsi le moyen de priver un planteur de ses ouvriers au moment où il en a le plus besoin. Ils sont en général très honnêtes; sans doute s'amuseront-ils parfois à chiparder quelque menu objet, mais on peut leur confier des valeurs en toute sécurité, ils accompliront scrupuleusement leur mission.

Intelligents et travailleurs, ils sont très fiers de leurs traditions et conservent jalousement la pratique de leur langue, le Quèchi, dont ils se servent uniquement, même lorsqu'ils savent le Castillan.

Très habiles ils fabriquent avec des pétioles de palmier des chapeaux et des *suyacales*, sortes de paillassons qui leur servent à se protéger de la pluie, ou encore des corbeilles et des *petates*, sortes de nattes sur lesquelles ils se couchent. Ils fabriquent aussi des lazos avec des fibres d'agave. Jadis ils s'occupaient du commerce de plumes d'oiseaux avant que ne fût prohibée, pour en éviter la destruction, la chasse de cet admirable *quetzal* (*Pharomacrus mocinna*) qui abonde dans les forêts de l'Alta Vera Paz. Très commerçants, ils vont porter à travers la République ces différents produits, et vont même jusqu'à Tabasco, au Mexique, vendre des *grenadillas*, du *chile* (piment) et rapporter du cacao. Ils sont en effet extraordinaires comme *cargadores*, habitués dès leur enfance à porter de très lourdes charges, jusqu'à 50 kilogrammes, pendant sept et huit lieues par jour, sur le dos, retenues par une bande de cuir sur le front, le *metapal*.

Les hommes sont de taille moyenne, bien proportionnés ; la peau est légèrement cuivrée. Les femmes sont en général fortes et trapues. Par dessus le *huipil* blanc brodé de dessins aux couleurs voyantes, sorte de surplis tombant des épaules jusqu'au dessus de la ceinture avec de larges manches coupées court, flottant librement sur leurs seins tôt développés, elles portent de lourds colliers de corail et de pièces d'argent. Jadis elles tissaient elles-mêmes la cotonnade bleue à carreaux blancs de leur jupon, maintenant les Allemands la leur importent directement de Manchester. Certaines portent les cheveux flottants, d'autres divisés par le milieu et serrés en deux courtes nattes, d'autres, les matrones vénérables qui n'ont eu dans leurs ascendants aucun mélange avec les étrangers ou les *ladinos*, portent le *tupuil*, un tortis de laine pourpre de 8 à 10 mètres de longueur qui retombe jusque sur leurs talons.

Les Indiens Kekchis pratiquent la religion catholique, mais comme la plupart des Indiens soumis par les Espagnols ils conservent le culte de leurs anciens dieux. C'est ainsi qu'à côté du Dieu chrétien qu'ils adorent en public dans les villages, ils se tournent volontiers aussi vers leur divinité particulière, leur Tzultacca, surtout en voyage et lorsqu'ils vivent retirés au milieu des bois. Ils sont naturellement superstitieux et au moment de défricher un coin de forêt pour former leurs *milpas*, trois jours avant les semailles, trois jours avant la récolte ils ne manquent pas de brûler du copal pour honorer leur divinité. Car ils croient fermement qu'il y a plusieurs tzultaccas pour différentes régions ; c'est ainsi que les San Pedranos, les habitants de San Pedro Carcha, sont très fiers de leur Tzultacca, ils le croient plus puissant que celui de leurs voisins, de Cahabon par exemple, et sont persuadés qu'il les protégera plus efficacement contre la fièvre durant leurs voyages.

Ils prétendent que les serpents sont les serviteurs du Tzultacca. Les petits péchés sont punis par des morsures de serpents peu vénimeux, les plus gros par des morsures beaucoup plus graves, parfois mortelles. Ils considèrent également leur Tzultacca comme maître de la foudre, seigneur des eaux, de la fièvre et de la dysenterie.

Aussi les Indiens Kekchis ont-ils une coutume à laquelle ils ne dérogeraient à aucun prix. Durant leurs voyages, quand ils arrivent au sommet d'une côte, ils déposent leur fardeau et vont porter une pierre au pied d'une croix plantée au bord du sentier. Ou bien encore ils cueillent des fleurs, des plantes ou des branches d'arbres, s'en époussètent les pieds et les laissent près de la croix en offrande à la divinité pour que celle-ci les protège des chutes, des morsures de serpent ou des piqûres d'épine. Certains même brûlent un peu de copal et murmurent une prière. Parfois il n'y a pas de croix, quand on s'éloigne des villages, il n'y a qu'un amoncellement de pierres ; les Indiens croient alors que le pouvoir du Dieu chrétien, le Kacoua Cruz, notre Seigneur Croix, ne s'étend pas sur ces régions. La

prière qu'ils murmurent alors est différente de celle qu'ils prononcent devant, la croix.

At i dios, at loklaj tzultacca, xinlub naj x ulin-k'abliec chacoué, chacvuú, at in na at in yucvuá! Cajat ajcoui in na lin tyucvua, at loklaj tzul, at loklaj taccá.

Toi, ó Dieu, toi Seigneur des monts et des vallées, je suis fatigué, car je suis arrivé devant ta bouche, devant ton visage, toi ma mère, toi mon père! Toi seul es ma mère, mon père, toi seigneur des monts, toi seigneur des vallées.

Ils adorent aussi le soleil, le Kacvuá sakké, Notre Seigneur le Soleil éclairant, qu'ils invoquent par une courte prière, assez rarement, lorsque durant le voyage ils ont été copieusement arrosés et que le soleil paraît enfin après une longue pluie. Quant à la lune, ils la considèrent de trop peu d'importance dans la vie pratique et pour cette raison ils ne l'adorent pas.

Jadis les Indiens se réfugiaient dans des grottes pour adorer leurs idoles et leur apporter des offrandes de fleurs. On a retrouvé en effet dans plusieurs des statues grossières représentant les divinités en honneur dans ces tribus. La grotte de Seamay que j'ai visitée, à deux jours de Coban, dut sans doute servir à cet usage, ce qui expliquerait l'existence de l'escalier artificiel, formé de pierres rapportées que l'on retrouve à l'entrée.

Les cérémonies qui président aux différents actes importants de l'existence, naissance, mariage, funérailles, sont généralement très simples chez les Indiens Quechis. Aux funérailles, seules les femmes ont le droit de pleurer et des prières spéciales sont récitées selon le degré de parenté du défunt. Dans celles prononcées par le mari ou l'épouse au décès du conjoint on remarque la préoccupation d'être seul pour pourvoir aux soins et aux frais du ménage. Le mari se désole de ne pouvoir moudre le maïs comme une femme, de ne pas savoir préparer le dîner des enfants; la femme de son côté se demande comment elle pourra se procurer des *reales*, c'est-à-dire de l'argent.

Moon ta naquínok li jun chi cixk chi queéc; ani ta taquiok lix cvua la vual chicoun.

Je ne peux pourtant pas moudre (le maïs) comme une femme, qui me préparera le manger de tes enfants.

Le délice le plus grand de ces pauvres Indiens est de s'enivrer; ils ne manquent jamais de le faire avec de l'aguardiente (alcool de sucre) au retour d'un voyage ou avant le départ et à certaines fêtes, principalement celle du patron de leur village, époque à laquelle ils viennent de leurs forêts pour boire et aussi danser, car ils adorent les bals. Leur façon de danser est assez simple; elle consiste à battre le sol de leurs pieds nus d'un même mouvement saccadé, interminablement répété, aux sons d'une musique plaintive et monotone jouée par un orchestre composé d'une harpe, d'un violon, d'une mandoline, d'un fifre, d'un tambourin et d'une *marimba*, l'instrument national, sorte de xylophone en bois.

Parfois, durant ces jours de fête, les Indiens se couvrent la figure de masques de bois et se déguisent pour représenter une scène des temps anciens, de la conquête. Ils figuraient même jadis des ballets savamment réglés, le « baile de los diablos », le ballet des diables, le « baile de los Micos y Monos », le ballet des singes. Mais cette tradition se perd de plus en plus et maintenant ils s'accoutrent de masques horribles représentant des figures de bêtes et de défroques quelconques dont il est difficile de retrouver la signification.

ANALYSES ET NOTICES

Henri GADEN. — *Le Poular, dialecte peul du Fouta Sénégalais*; première partie : *étude morphologique*. — Paris (*Collection de la Revue du Monde musulman*), E. Leroux, 1912, in-8°, vi et 66 pages.

« Enfin Malherbe vint », disait Boileau avec un enthousiasme discutable. Les amis de la linguistique africaine pourraient s'écrier avec plus de justice, à l'apparition du travail de M. Gaden : enfin nous savons ce qu'est la langue peule. Jusqu'ici, nous ne possédions sur cet idiome éminemment intéressant que des aperçus quelquefois ingénieux, souvent médiocres, parfois faux, mais toujours incomplets. Même après le manuel de D. Westermann (1909), même après l'étude de Meinhof (1911), nous ne pouvions nous faire du peul qu'une idée imparfaite. Cette fois, oserai-je dire, nous le tenons. Avec une lucidité remarquable et une précision merveilleuse, M. Gaden nous expose le mécanisme de la langue et ce mécanisme, qu'on avait cru complexe et compliqué, nous apparaît simple, logique, presque mathématique. La fameuse loi dite des permutations de consonnes, que l'auteur dénomme avec plus de raison « loi des alternances », est enfin présentée telle qu'elle est, c'est-à-dire non plus comme servant à distinguer les noms d'êtres humains des autres noms, mais comme contribuant à différencier les unes des autres des classes de noms parmi lesquelles la classe humaine ne revêt qu'au pluriel un caractère spécial. Pour la première fois sont définis et expliqués les phénomènes de nasalisation, le rôle des voyelles de liaison, les caractéristiques des trois voix active, réfléchie et passive, la formation des adjectifs et participes, la valeur spécifique de chacune des catégories de suffixes, etc. Et l'un des résultats de cette étude est de nous montrer que, par son mécanisme morphologique, la langue peule, quoique occupant une place à part au milieu des idiomes africains, participe des caractères com-

muns à la plupart des langues nègres et présente même un parallélisme remarquable avec certaines familles ou certains groupes incontestablement africains, comme, par exemple, le groupe voltaïque ou des langues de la Volta (mossi entre autres) et le groupes bantou. La deuxième partie du travail de M. Gaden, qui comportera un grand nombre de textes soigneusement recueillis et vérifiés, permettra de préciser davantage cet aspect de la question. Quant à la troisième partie, qui se composera d'un lexique par ordre de racines, elle nous mettra à même de rechercher les origines sans doute multiples du vocabulaire de cette langue, laquelle offre cette particularité d'être parlée à la fois par des nègres purs et par des gens dont les origines remontent indéniablement, en partie tout au moins, à une population de race blanche.

C'est le *poular*, c'est-à-dire le dialecte parlé par les Toucouleurs et les Peuls du Fouta Sénégalais, que M. Gaden a pris comme base de son travail. Avec juste raison, il a pensé qu'il convenait d'étudier d'abord séparément les principaux dialectes de la langue et qu'ensuite seulement on pourrait utilement en tenter la synthèse. La connaissance parfaite qu'il possède de la langue et la facilité avec laquelle il la parle, comme aussi les séjours antérieurs qu'il a faits sur le Niger, au Haoussa et dans la région du Tchad, nous laissent espérer qu'il pourra plus tard nous donner des travaux de même valeur sur les autres dialectes et que la langue peule dans son ensemble ne présentera bientôt plus aucun mystère.

Je recommande tout particulièrement aux ethnographes la lecture des pages consacrées au système de classification des noms (pages 17 à 20 et 44 à 53). La conception que se font les Peuls et les Toucouleurs de la division des êtres et objets en un certain nombre de classes distinctes (17 classes du singulier et 4 classes du pluriel

est mise en lumière dans ces pages d'une façon très claire et fort intéressante. L'auteur nous cite (page 17) un proverbe du Fouta qui prouve combien cette conception est familière à la mentalité indigène. Voici ce proverbe : « Si un homme n'a ni *ndi*, ni *dam*, ni *bé*, qu'il taise habituellement plus de choses qu'il n'en dira », c'est-à-dire « qu'il reste modestement à sa place et ne fasse pas le fanfaron », Or, les mots *ndi*, *dam* et *bé* ne sont pas des noms désignant des objets ou êtres quelconques; ce sont des pronoms dont chacun représente tous les noms d'une classe déterminée; *ndi* est le pronom de la classe des grains et des aliments farineux, *dam* le pronom de la classe des liquides et notamment de l'eau et du lait, *bé* est le pronom de la classe des hommes (parents, femmes, serviteurs). En sorte que le proverbe se ramène à ceci : « Si un homme n'a ni grain, ni eau (ou ni lait) ni gens (femmes et esclaves), qu'il ne fasse pas le fanfaron, car il n'a rien de ce qui est nécessaire à l'homme ». Le fait que le simple énoncé d'un pronom de classe suffise à éveiller l'idée des objets ou des êtres appartenant à cette classe me paraît caractéristique de la conception très nette que se font les indigènes de langue peule de la division de tout ce qui existe en catégories déterminées.

Parmi ces catégories, les unes sont restreintes à un groupe bien défini d'êtres ou objets, les autres ont une extension plus considérable, comprenant chacune plusieurs groupes entre lesquels nous n'apercevons pas toujours de lien apparent, mais qui probablement se tiennent entre eux pour des motifs que la mentalité indigène est seule capable de percevoir. Ainsi les noms d'êtres humains forment une classe spéciale, tant au singulier qu'au pluriel, et les noms de diminutifs jouissent d'un traitement analogue; quant aux autres noms, ils sont répartis entre quinze classes au singulier et deux seulement au pluriel. On a cinq classes du singulier qui, sauf de rares exceptions, participent de la même classe (*di*) au pluriel : l'une renferme de nombreux noms d'animaux et oiseaux de taille moyenne, ainsi que le nom du corps et de nombreuses parties du corps et, en outre, le nom de la lune, celui du vent et de quelques phénomènes de même ordre, des noms d'instruments en bois, le nom de l'habitation, etc. (classe *ndou*);

une autre se spécialise aux noms des animaux de grande taille ou de taille moyenne qui se nourrissent principalement d'herbe (classe *ba*); une troisième est réservée au soleil, au feu et à la vache (classe *ngé*); une quatrième renferme surtout des noms de gros animaux, de poissons, d'insectes, puis quelques noms de saisons, celui de l'ombre, celui de la chair et celui de l'organe sexuel féminin (classe *ngou* : M. Gaden signale qu'au Massina la décence interdit de prononcer le pronom de cette classe, parce qu'il éveille l'idée de l'organe précité); la cinquième se spécialise presque uniquement aux choses caractérisées par la longueur ou la durée (sentier, cours d'eau, corde, conte, etc.), mais renferme aussi des noms se rapportant à l'idée de froid et l'un des noms du feu (classe *ngol*). Huit classes du singulier se réunissent au pluriel dans la classe *dé* : l'une est la classe des liquides et des corps facilement liquéfiables (*dam*); la seconde renferme surtout des noms d'instruments (*doum*); la troisième ne comprend que quelques mots indigènes dont la catégorisation est malaisée à percevoir (soif, vérité, trou, jeûne, ration de vivres, habitude, vol), avec un certain nombre de mots étrangers et quelques formes verbales employées substantivement (classe *ka*); la quatrième est spécialisée à peu près au bois et aux végétaux ligneux (classe *ki*); la cinquième, sauf quelques exceptions, est réservée aux fibres et aux végétaux fibreux ou herbacés (classe *ko*); la sixième est la classe des augmentatifs, des grands oiseaux, des branches et des os, des instruments en bois ou solides ou de grande taille (classe *ngal*); la septième renferme des noms de parties du corps et d'objets se portant sur le corps, des noms se rapportant à l'idée de pluie, d'inondation, ou à celle d'habitation (classe *ngo*); la huitième enfin, qui est la plus nombreuse, possède à elle seule une assez grande variété de catégories : quelques petits animaux, les graines et fruits, certaines parties du corps (dont l'organe sexuel masculin), les vêtements, des noms de lieux et d'accidents de terrain, des noms de phénomènes naturels, les mesures de temps, etc. (classe *ndé*). Quant à la classe, *ndi* elle comprend, outre les noms de grains et de mets farineux, des noms de pays, le nom de la terre, celui du métal, celui du miel — tous noms d'êtres inanimés formant leur pluriel dans la

classe *dé* — et aussi les noms des mâles des animaux domestiques, les surnoms de certains animaux et le nom de la vierge, tous noms d'êtres animés formant leur pluriel dans la classe *di*. Enfin une classe spéciale (*kal*) a pour caractéristique la petite quantité et adopte le pluriel de la classe des diminutifs.

Je n'ai envisagé jusqu'ici, sauf exceptions, que des noms concrets. Or il existe en peul un nombre très considérable de substantifs abstraits, dont le sens et la valeur sont précisés par un système fort ingénieux de suffixes. Ces substantifs abstraits sont répartis entre plusieurs classes (*ndé, ngol, ngu, ngo, ngal, ndi, ndou, doum* notamment), sans que le motif de leur attribution à telle ou telle classe nous apparaisse bien nettement, au moins dans la plupart des cas. M. Gaden émet l'opinion, très vraisemblable, que les noms abstraits n'ont dû faire leur apparition qu'après que les lois fondamentales de la langue avaient déjà été fixées et les classes constituées, et que ces noms ont été répartis, selon des règles qui nous échappent, entre les différentes classes déjà affectées aux noms concrets.

Après avoir énuméré les catégories d'êtres ou objets attribuées à chaque classe nominale, M. Gaden fait (pages 49 à 52) un certain nombre de constatations du plus haut intérêt pour l'ethnographie. Il fait remarquer d'abord que, en ce qui concerne les productions de la nature, la classification des Peuls est fort aisée à concevoir pour nous, mais que leur système devient plus malaisé à comprendre lorsqu'on s'aperçoit que certaines classes renferment des noms se rapportant à des idées très différentes; il fait observer ensuite que, d'une façon générale, ils ont divisé les noms pluriels en trois grandes catégories: tous ceux désignant des êtres humains (*bé*), en second lieu ceux des êtres animés autres que l'homme et des objets inanimés en relation directe avec ces êtres (*di*), en troisième lieu ceux de la majorité des choses inanimées (*de*). L'homme a été complètement isolé du reste de la nature, au singulier comme au pluriel.

Un autre phénomène fort curieux est celui de la constitution d'une classe (*ngé*) réservée presque exclusivement au soleil, au feu et à la vache. L'auteur pense qu'il serait imprudent d'inférer de là que le

soleil, le feu et la vache auraient jadis formé les objets principaux du culte religieux, et qu'il convient seulement de supposer que ce peuple de pasteurs, en incorporant la vache nourricière à la classe du feu et du soleil, a témoigné de l'importance toute spéciale qu'avait pour lui cet animal. Le sujet peut assurément prêter matière à discussion; peut-être l'étude, non encore faite, de la religion des Peuls non musulmans sera de nature à jeter une lueur sur la question.

M. Gaden estime que les conceptions qui ont guidé les anciens Peuls dans leur système de classification sont probablement ignorées des Peuls actuels. Il en donne comme preuve que, lorsque ceux-ci ont à incorporer un mot étranger dans leur langue, ils tiennent compte uniquement de sa désinence, sans se préoccuper de son sens: ainsi ils ont rangé les mots *touba* « pantalon » et *moussiba* « malheur » dans la même classe que les noms d'animaux herbivores, uniquement parce que ces deux mots se terminent par *ba*, qui est le suffixe de cette classe. Ou bien encore, ils rangent — au point de vue grammatical — dans la classe humaine les noms étrangers qui, par leur désinence, ne se rapportent directement à aucune des classes de la langue: c'est ainsi que le mot *fettel* « fusil », emprunté au ouolof, est représenté par le même pronom *o* que le nom de l'homme. Une autre constatation est à faire dans le même ordre d'idées: le pronom de la classe *doum* est arrivé à pouvoir représenter un nom de n'importe quelle classe, sans doute parce que la classe *doum* est la seule à n'avoir pas de catégorisation définie.

M. DELAFOSSE.

* * *

Lieutenant F. BOUET. — *Les Toma*, Paris, publication du Comité de l'Afrique Française, 1912, in-8°, 117 pages, 6 cartes et croquis, 2 francs.

Les *Toma* habitent, entre les Kissi et les Guerzé, le long de la frontière de la Guinée Française et du Libéria. Ils forment un peuple spécial, aux mœurs caractéristiques, et parlent une langue que j'ai rangée, avec celle des Soussou et celle des Guerzé dans le groupe dit *mandé-fou* de la grande famille

mandé, tandis que leurs voisins de l'ouest et du sud-ouest, les Kissi et les Gola, parlent, comme les Timéné du Sierra-Leone, des langues appartenant à une famille très différente. Nous ne possédions jusqu'à présent aucune étude concernant exclusivement les Toma et nous n'avions que fort peu de renseignements sur cette population — renseignements d'ailleurs épars çà et là dans des publications diverses et peu nombreuses — : aussi devons-nous être reconnaissants au lieutenant Bouet de nous avoir fait part des observations qu'il a recueillies sur place durant son séjour en pays toma en 1906-1907.

Je dois dire tout de suite que la moitié environ de son étude (pages 62 à 117) est consacrée à l'histoire du pays toma et principalement au récit de l'occupation de ce pays par les troupes françaises : fort intéressantes à plus d'un titre, ces pages ne nous apprennent par contre que peu de chose sur les mœurs des Toma, sauf en ce qui concerne les qualités guerrières et les aptitudes militaires de ce peuple.

Mais d'autres chapitres sont plus instructifs au point de vue de la documentation ethnographique ; je signalerai notamment les quelques lignes traitant de la religion (pages 8 à 10), qui nous apprennent, entre autres choses, qu'on ne rencontre pas chez les Toma ces statuettes en pierre si curieuses que possèdent les Kissi et dont M. Aug. Chevalier a rapporté une collection fort importante ; plus loin des pages relatives à l'hygiène et signalant les ablutions fréquentes des montagnards toma (page 40) ; à l'industrie indigène (travail du fer, de l'argent, du bois ; poterie, tissage, teinture, maroquinerie), aux marchés et au commerce des colas, à la monnaie de fer (page 43 à 51) ; à la décoration, à la musique et aux danses (pages 53 à 62).

Quelques lignes seulement sont consacrées à la langue. Ainsi que le lieutenant Bouet le fait observer en note, je n'ai jamais prétendu que le toma et le malinké fussent deux dialectes d'une même langue ni même deux langues d'un même groupe ; j'ai dit seulement et je maintiens que ce sont deux langues de même famille, quoique très distinctes l'une de l'autre, possédant toutes deux le même système grammatical et morphologique et ayant en commun la majeure partie de leurs radicaux, tout en es traitant de façon différente au point de

vue phonétique. Mes observations avaient comme base un assez copieux recueil de vocables et de phrases toma, réuni en 1898 durant un séjour que je fis au Libéria, recueil qui, malheureusement, a été détruit depuis lors d'un incendie. L'auteur a donné (page 53) un petit tableau d'expressions toma mises en regard d'expressions malinké correspondantes : malheureusement la correspondance n'existe que dans le sens général des expressions et ce tableau ne permet aucune étude comparative, même seulement ébauchée, des deux langues. Ainsi la phrase « comment vas-tu ? » est traduite en malinké par *ikakéné*, ce qui veut dire « tu te portes bien ? » et non pas « comment vas-tu ? » ; le mot « vite » est traduit dans la même langue par *ibori* qui signifie « cours », le mot « entre » par *na yan* qui veut dire « viens ici », etc.

Le lieutenant Bouet n'a pas eu la prétention, — il le dit d'ailleurs dans son introduction, — de rédiger une monographie des Toma : cette œuvre est encore à faire ; mais celui qui la tentera trouvera d'utiles indications dans l'excellent travail que je viens d'analyser rapidement.

M. DELAFOSSE.

* *

L. JORE, administrateur des colonies.
— *La République de Libéria*, Paris, Librairie de la société du Recueil Sirey, 1912, in-8, 220 pages et 1 carte.

Il convient tout d'abord de féliciter M. Jore d'avoir pris, comme sujet de sa thèse de doctorat en droit, l'étude d'un Etat africain : la chose sort de l'ordinaire et il serait à souhaiter que nombreux soient ceux qui, suivant l'exemple donné par M. Jore, fassent porter leurs études de droit sur d'autres matières que des questions ressassées depuis des années et même des siècles. L'auteur a puisé sa documentation à toutes les sources qu'il a pu se procurer et notamment dans l'ouvrage considérable de Sir Harry Johnston paru en 1906. Son originalité consiste en ce qu'il a discuté et parfois mis au point les informations et les théories de ses devanciers, principalement en ce qui concerne l'organisation administrative et financière de la République noire.

Après un chapitre consacré à la géogra-

phie du pays, cent pages bien remplies (pages 33 à 133) nous donnent un excellent résumé de l'histoire du Libéria depuis ses origines jusqu'à l'époque toute récente de l'intervention américaine; c'est dans cette partie de l'ouvrage que l'on trouvera la déclaration d'indépendance et la constitution de la République de Libéria, document fort curieux pour les amateurs de politique et de sociologie : je ne crois pas me tromper en disant que c'est la première fois qu'est publiée une traduction française de ces deux documents.

Le troisième chapitre (pages 134 à 182) traite de l'organisation de l'Etat, de la justice, de l'administration, des travaux publics, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des finances.

Le chapitre suivant (pages 183 à 190), que j'aurais désiré plus amplement développé, est le plus intéressant au point de vue spécial auquel se place notre revue : il cherche à définir les raisons pour lesquelles le succès n'a pas couronné les efforts tentés par les Noirs américo-libériens en vue de constituer en Afrique un Etat stable et prospère et il examine ce que réserve l'avenir à cet Etat. Il me semble que M. Jore se montre un peu trop optimiste relativement à l'avenir du Libéria; à mon avis, et j'ai essayé de le démontrer au cours de diverses publications, l'essai tenté au Libéria est condamné à l'insuccès parce qu'il a été construit sur des bases erronées. Je ne prétends pas que la race noire soit inapte au progrès ni à la civilisation, je ne prétends pas davantage qu'elle soit incapable de se gouverner elle-même, en dehors de tout contrôle d'une autre race; mais je crois que sa mentalité très spéciale la rend incapable de s'euro péaniser, de même que la mentalité très spéciale de la race blanche rendrait celle-ci incapable de s'africaniser. Et je n'ai qu'une très médiocre confiance dans les résultats que l'on peut attendre du rôle de Mentor assumé par les Etats-Unis, précisément parce que je crains que les Américains, au lieu de chercher à ré-africaniser les Libériens, essaieront de les américaniser plus encore qu'ils ne le sont actuellement : la situation économique du pays s'améliorera peut être, mais j'ai peur que sa situation sociale n'aille en empirant encore, grâce à la continuation et à l'exagération d'un *bovarysme* qu'a fort bien expliqué M. Van Gennep et qui sera tou-

jours la pierre d'achoppement de la République de Libéria.

M. DELAFOSSE.

* * *

Charles RÉGISMANSET. — *Questions coloniales (1900-1912)*, Paris, Emile Larose, 1912 in-18, 172 pages, 3 fr. 50.

M. Régismanset est un esprit clair et subtil; il a aussi de l'esprit, infiniment d'esprit même, et il sait allier son esprit à un bon sens parfait. Tant de rares qualités ainsi réunies ensemble font de chacune de ses productions un régal pour le public qui méprise le convenu et recherche des idées appuyées sur des faits. Dans son livre récent, M. Régismanset traite de matières fort diverses, bien que se rapportant toutes à la colonisation, et, par là, ce livre intéresse au plus haut point les sociologues et même les ethnographes proprement dits. Ceux-ci trouveront à se documenter dans les pages consacrées par l'auteur aux *indigènes du Contesté* (région comprise entre le Gabon et le Cameroun); les premiers liront avec plaisir et avec fruit les chapitres intitulés : *main d'œuvre coloniale, Blancs et Noirs, mœurs coloniales, les destinées de l'Indo-Chine, la Chine nouvelle, domination et colonisation, l'Inde britannique, pragmatisme colonial*, etc; et, après les avoir lus, ils voudront relire *l'Essai sur la colonisation* du même auteur, paru en 1907.

M. DELAFOSSE.

* * *

G. SPILLER (publiés par), *Mémoires sur le contact des Races, communiqués au premier congrès universel des races tenu à l'université de Londres* du 26 au 29 juillet 1911. Londres, P. S. King et fils, 1911; 523 pages, in-8°. Prix 7 shillings 6 pence.

Ce congrès s'était proposé de discuter à la lumière de la science et de la conscience moderne les relations entre les peuples de l'Orient et ceux de l'Occident. Les auteurs des mémoires réunis dans ce volume (dont il existe aussi une édition anglaise) avaient toute liberté de s'exprimer. L'accord spontané entre ces considérations, qui émanent de tous les coins du monde, mérite sans doute de fixer l'attention. Nous ne pouvons

citer ici que ceux de ces essais qui se rattachent le plus à l'ethnographie. La première étude de la série, par Brajendranash Seal, recteur du collège du Maharajah de Cooch Behar (Inde), examine la signification des mots race, tribu et nation. M. le professeur von Luschan, de Berlin, étudie la race au point de vue anthropologique : la division des races par la couleur de la peau n'est pas satisfaisante et c'est souvent à la suite d'une observation défectueuse qu'on conclut à l'infériorité mentale des « sauvages ». Il n'est pas si important de savoir le nombre des races que de découvrir comment les races anciennes et primitives sont sorties d'autres races et comment ces races ont changé et ont évolué par les migrations et par les croisements. L'homme paléolithique de l'Europe différait probablement peu de l'Australien moderne, qui est demeuré un primitif à cause de son isolement. Il y a trois variétés principales dans le genre humain : l'antique race indo-européenne, la race africaine et celle de l'Asie orientale; toutes les trois se marient entre elles dans toutes les directions sans la moindre décroissance de la fertilité. Cet auteur proclame l'unité du genre humain, il nie l'infériorité de telle race vis-à-vis d'une autre, mais il ajoute que les barrières entre les races ne cesseront et ne doivent jamais cesser d'exister.

Parmi les essais sur les problèmes généraux, nous citerons : l'influence des conditions géographiques, économiques et politiques par P. S. Reinsch; le langage, agent de cohésion et de séparation, par D. S. Margoliouth; la permanence des différences mentales entre les races, par Ch. S. Myers; l'influence du climat sur la couleur de la peau, par L. W. Lyde, et les effets du mélange des races, par Earl Finch.

Les problèmes spéciaux traités englobent la Chine, le Japon, le Shintoïsme, la Turquie, la Perse, le mouvement Bahai, l'Inde, l'Égypte, Haïti, la Hongrie et la Russie, respectivement par MM. Wu-Ting-Fang, Takebe et Kobayashi, Genchi Kato, Tefvik, Hadji Mirza-Yahya, Abdul Baha Abbas, Gokhale, Sourour Bey, le général Légitime, de Timon et Yastchenko. Plusieurs de ces mémoires, écrits comme on voit par des auteurs appartenant aux nations mêmes dont il est question, renferment des informations utiles.

Une grande partie du livre est consa-

crée à la conscience moderne par rapport aux questions de race et à l'encouragement de l'amitié parmi les races; l'importance en est avant tout dans l'ordre éthique. Nous signalons les essais de Zangwill sur la race juive, de Tengo Jabavu sur les indigènes de l'Afrique australe, de Mojola Agbebi sur les problèmes ouest-africains, de C. A. Eastman sur les Amérindiens et de De Lacerda sur les métis du Brésil. Deux de ces mémoires méritent ici une mention spéciale. D'abord celui de Sir Harry Johnston sur la position mondiale du nègre et du négroïde; l'auteur détermine les caractères de la race noire et des éléments noirs dans la population de l'Europe méridionale et dans la population celtibérienne de certaines parties de la Grande Bretagne. Ensuite celui de W. E. B. Du Bois, qui donne un rapport documenté sur la race noire aux Etats-Unis.

Dans la bibliographie qui est à la fin du volume, un certain nombre d'auteurs ethnographiques sont cités; sans doute cette bibliographie est utilisable pour le grand public auquel le livre s'adresse; le fait que le Suriname est classé dans l'Afrique (p. 517) fait douter que cette liste ait été dressée par un spécialiste.

B. P. VAN DER VOO.

* *

Ch. HOARAU-DESRIUSSEUX. — *Aux Colonies, impressions et opinions*. — Paris, Larose, 1911, 375 pages in-18, 3 fr. 50.

L'auteur est inspecteur général des colonies; au cours de ses voyages d'inspection, il a observé ce qui se passait autour de lui, il a écouté ce qui se disait, et, aujourd'hui, il nous fait part de ses souvenirs, en les accompagnant çà et là de quelques opinions personnelles, le tout avec bonhomie et sans prétention aucune. Le principal intérêt du livre, à mon avis, réside dans le fait que M. Hoarau-Desruisseaux a partagé son volume, non pas en chapitres se rapportant chacun à un pays donné, mais en chapitres dont chacun embrasse un sujet spécial et le traite d'après les observations recueillies dans les régions les plus diverses : il a fait ainsi par endroits de l'ethnographie comparée, assez superficielle assurément, mais dont le mérite cependant est loin d'être négligeable. Je signalerai en particulier : le chapitre III, où il est question de coutumes

de civilité, d'étiquette et de coquetterie pratiquées en Indo-Chine et en Afrique occidentale; le chapitre IV, qui nous parle des tabous, des croyances magico-religieuses et du folk-lore au Soudan et à Madagascar (je me permettrai d'ailleurs de faire toutes mes réserves sur la théorie de l'auteur concluant à une soi-disant parenté des Soudanais avec leurs animaux tabous); le chapitre V, relatif aux sacrifices humains et au cannibalisme; le chapitre VI, qui contient quelques bonnes pages sur le fakirisme dans l'Inde; le chapitre VII, consacré à la famille (lequel renferme, à mon avis, quelques opinions un peu hasardées sur la condition de la femme, à côté d'observations très justes); le chapitre VIII, sur la musique et les danses comparées de l'Afrique Occidentale, de Madagascar, de l'Inde et du Cambodge; le chapitre IX, traitant d'amusante manière de la question des surnoms chez les Noirs; le chapitre X, où sont examinées les castes de l'Inde et celles d'Afrique. Les autres chapitres (il y en a 27 en tout) ne sont pas moins intéressants, mais ils s'éloignent davantage du point de vue ethnographique et envisagent surtout la colonisation et l'histoire naturelle. En résumé, le livre de M. Hoarau-Desruisseaux n'est pas un livre de science — l'auteur d'ailleurs ne nous le présente pas comme tel —, mais c'est un livre dont la lecture, toujours attrayante, sera utile à tous et même à ceux qui font de la science.

M. DELAFOSSE.

* * *

WILKEN (G. A.). *Verspreide Geschriften, Verzameld door F. D. E. VAN OSSENBRUGGEN; G. C. T. van Dorp et C^o, éd., Semarang, Sœrobaja et La Haye; 4 vol. in-8^o dont deux parus.*

Je tiens à annoncer de suite, sans attendre la publication des deux derniers volumes, cette édition des œuvres complètes du grand ethnographe hollandais Wilken. La place de Wilken s'est affirmée de plus en plus grande à mesure que les années ont passé; il eut le grand mérite de comprendre le parti qu'il y avait à tirer de la méthode comparative de Mannhardt, Tylor et Mac Lennan et de l'appliquer, pour interpréter des documents déjà publiés par les Hollandais, comme pour poursuivre en

personne des enquêtes directes parmi les populations de l'Indonésie, non pas seulement néerlandaise mais aussi anglaise. Il restera ceci: qu'à contrôler les théories générales par des études monographiques restreintes, Wilken se vit amené soit à donner des preuves nouvelles, inattendues, en faveur de quelques-unes de ces théories, soit à constater que d'autres étaient, là du moins, inacceptables et à proposer des théories personnelles. S'il avait écrit en une langue plus répandue, Wilken eût compté dès son cinquième ou sixième mémoire parmi les leading-men de la science européenne. Personnellement, je dois beaucoup aux œuvres de Wilken, bien que je me sois abstenu, par principe, de rien publier sur les colonies hollandaises.

Certes, une assez grande partie de l'œuvre de Wilken est périmée, dans la même mesure que l'est celle de Tylor ou celle de MacLennan: car la méthode comparative a subi depuis des limitations qui en ont précisé la portée. Wilken a trop cru aussi à la solidité de travaux comme ceux de H. Spencer et de Letourneau. Mais chacun de nous est forcément de son époque; et, par compensation, sur divers points, Wilken peut compter comme précurseur. Il a aussi été un adepte fervent de la « jurisprudence ethnologique » de Post et des Allemands. Bref Wilken a été en premier lieu un adaptateur aux faits « hollandais » des méthodes allemande et anglaise; mais il a été davantage aussi parce que, quand l'occasion s'est présentée, il a su généraliser, et couler ses idées propres en formules assimilables.

Aussi convient-il de féliciter l'Institut royal de la Haye et surtout, M. van Ossenbruggen d'avoir élevé à la mémoire de Wilken le monument qui convient au savant, et de les remercier au nom de la science internationale. Beaucoup d'articles de Wilken étaient introuvables; on sera heureux de les avoir à sa disposition dans ces volumes bien imprimés, où la pagination des originaux est donnée.

Le premier volume contient une biographie, une liste des publications et les mémoires sur les Alfoures de Bœrœ, sur la dénomination chez les Alfoures de Minahassa, sur les formes primitives du mariage et l'origine de la famille, sur le droit matrimonial et la succession chez les Indonésiens, sur les coutumes des fiançailles et du ma-

riage dans l'archipel Indien, sur le mariage des enfants. Le deuxième volume contient les mémoires sur : le matriarcat chez les anciens Arabes, la portée de l'ethnographie pour la science comparée du droit, les conceptions juridiques de l'orient comparées à celle de l'occident, la couvade en Indonésie, le matriarcat à Sumatra, le droit matrimonial et successoral dans Sumatra méridionale, le mariage entre consanguins, la propriété à Minnahassa, le droit pénal chez les peuples de l'archipel indien et le droit pénal chez les Malais.

Wilken savait admirablement un grand nombre de langues, dont l'arabe, et ses études sur le droit musulman en Indonésie sont toujours à consulter. Il est mort jeune, à 44 ans, après une vie beaucoup plus difficile, et plus fertile aussi en déboires matériels et scientifiques que ne l'a indiqué son biographe officiel, M. T. H. der Kinderen. Dans ces cas là, on se tire d'affaire en jugeant que le mort était trop « nerveux » et on le félicite d'avoir « reusachtige wilskracht » (une force de volonté gigantesque) mais qu'il a eu tort de se livrer à une « onafgebroken inspanning », c'est-à-dire de se surmener. Bref... Mais n'importe : Wilken est l'une des meilleures gloires de la science hollandaise.

L'ethnographie est une mère sévère ; peut-être aime-t-elle bien ; du moins on l'espère ; on est sûr en tout cas qu'elle châtie bien.

A. VAN GENNEP.

* * *

Types des peuples de l'Autriche-Hongrie ; 24 séries de cartes postales en couleurs, à 1 fr. 25 la série de dix cartes chaque, R. Promberger, éditeur, Olmütz.

La valeur documentaire des cartes postales illustrées n'est pas assez connue ; j'en possède quelques bonnes séries ; M. Adrien

de Mortillet m'a montré les siennes, qui comprennent surtout les costumes européens. Et je crois que les membres de l'Institut Ethnographique pourraient aisément constituer des collections analogues dont l'examen, au cours de nos réunions, serait fort utile.

Je signalerai entre autres les belles cartes en couleurs éditées par M. R. Promberger à Olmütz ; les aquarelles originales sont dues à des artistes qui ont tâché de rendre les tonalités des costumes aux couleurs si vives des divers peuples de l'Autriche. Voici la liste des séries parues ;

- I. Slovaques de Uh Hradischt (Moravie).
- II et IX. Slovaques de la Tatra ; etc. (Hongrie).
- III et IV. Slovaques de Moravie.
- V. Types des environs de Brünn (Moravie).
- VI. Slovaques de Topolna (Moravie).
- VII et XI. Walaques de Moravie.
- VIII. Types du pays de Haid-Tachan (Bohème).
- X et XXI. Types des environs de Raguse (Dalmatie).
- XII. Slovaques de Lundenbourg.
- XIII et XIX. Types du Tirol.
- XIV et XVIII. Types de l'Istrie.
- XV. Types des environs de Spalato (Dalmatie).
- XVI. Types de Salzburg.
- XVII. Slovaques de Luhatschowitz (Moravie).
- XX. Slovaques de Presztyén (Hongrie).
- XXII Types de l'Ukraine.
- XXIII Croates.
- XXIV. Slovaques du lac de Czorba (Hongrie).

Au point de vue artistique, les séries sont toutes très belles ; au point de vue documentaire, on y trouvera surtout de jolies cartes représentant les divers costumes du mariage et dans les séries hongroises, quelques types isolés bien réussis.

A. VAN GENNEP.

L'Imprimeur-Gérant : ULYSSE ROUCHON.

L'INDUSTRIE DE L'AGE DE LA PIERRE EN MAURITANIE

Par M^{me} B. GROVA.

Depuis les récoltes de silex et de pierres polies faites au Sahara par la mission Foureau-Lamy (récoltes dont le centre se trouve dans le voisinage de Ouargla et du Grand Erg), il a été reconnu que l'aire de dispersion des outils néolithiques s'étendait jusqu'aux côtes de l'Afrique occidentale, car on a trouvé en Mauritanie une industrie très abondante et très caractéristique.

En 1907, la fondation du poste de Port-Etienne permit d'explorer plus particulièrement la presqu'île du Cap Blanc et ses environs. MM. Gruvel et Chudeau ont rapporté de cette région une cinquantaine de silex taillés et de pierres polies qui ont été étudiés et décrits par M. le professeur Verneau¹. Des récoltes ultérieures plus nombreuses ont permis de compléter ces séries et d'y ajouter de nouveaux types.

Les outils néolithiques, surtout les silex, se rencontrent très nombreux en certains endroits, indiquant, suivant toute probabilité, des stations de pêche et des ateliers. Ces points se trouvent au centre de la presqu'île et sur la côte, tant dans la baie du Lévrier que sur le littoral atlantique. Voici ce que dit M. Chudeau sur la presqu'île du cap Blanc dans ses notes géologiques sur la Mauritanie.

« La presqu'île du cap Blanc est composée de grès très tendres, de couleur claire.
« Ce sont des dépôts d'estuaire à stratification entrecroisée. Quelques bancs plus
« argileux contiennent en abondance un *Helix* qui appartient à un groupe d'espèces
« caractéristiques des Canaries où le fleuve qui les a charriées prenait peut-être sa
« source. A la surface des grès du cap Blanc, on trouve de nombreux mollusques
« marins, preuve que depuis leur formation, ces dépôts d'estuaire ont été complè-
« tement submergés. La mer y a découpé un grand nombre de plateaux hauts de
« 20 à 25 mètres qui forment à la surface de la presqu'île un véritable dédale.
« En un grand nombre de points, au nord de Tintan, ces grès sont couverts d'un
« placage de grès calcarifères épais parfois d'un mètre et pétris de moules d'*Helix*
« qui appartiennent au même ensemble. L'île d'Arguin, au moins dans sa partie
« nord, a la même constitution. Au sud du Krekche, qui est caractérisé par des pla-
« teaux de grès, commence à Bir-el-Guerb, une seconde région de plateaux bien
« différente : le Tasiast. Ces plateaux sont formés en majeure partie par des grès
« roses et verts avec traces de mollusques, mais couronnés par une assise calcaire
« épaisse de 4 à 5 mètres très constante.

« Ces calcaires contiennent des silex qui ont servi de matière première à la
« confection des outils néolithiques qui abondent dans le pays. Ils sont intéressants
« encore à d'autres points de vue : sous l'influence de la sécheresse du climat, il

1. Voir *Ethnographie ancienne de la Mauritanie* d'après les documents de MM. Gruvel et Chudeau par le Dr Verneau. (Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, tome 65, 1^{er} fascicule).

« ont été profondément modifiés et transformés par places en véritables meulières »¹.

Des granites et des quartzites existent plus au nord, dans le territoire espagnol du Rio de Oro; ces roches dominent dans le massif de l'Adrar Sotof. Les diabases et les diorites proviennent du Tiris.

Tous les instruments de silex ou de pierre polie, trouvés dans la presqu'île du cap Blanc, gisaient à la surface du sol, fréquemment au pied des dunes, dans le sable, qui les découvre et les recouvre selon les caprices du vent.

L'érosion est parfois considérable; elle intéresse surtout les roches cristallines.

Ici, comme dans le Sahara, il n'est pas possible d'appliquer les classifications européennes; la stratigraphie n'existe pas. Les dénominations courantes de chelléen, de moustérien et autres, que j'emploierai, ne doivent être prises que comme désignations de formes et non comme qualificatifs d'époques².

I. — Silex taillés.

Bien que les rognons de silex soient parfois très gros (quelques uns pèsent plusieurs kilos) les instruments sont généralement de petite taille. Ceux qui sont représentés sur la planche I comptent parmi les plus importants comme dimensions.

Le n° 1 est une large plaque de silex blanc taillée grossièrement sur les deux faces et terminée en pointe. La base est brisée; les côtés sont simplement équaretés; une des faces porte encore des traces de gangue jaune clair. Sur l'autre face, la même gangue existe, mais elle est parsemée de traces verdâtres qui ont l'apparence d'oxyde de cuivre. Cette pièce est le plus grand outil de silex taillé trouvé en Mauritanie occidentale; c'est aussi l'un des plus frustes. Il mesure 148 m/m de long, 116 m/m de large et seulement 21 m/m dans sa plus grande épaisseur. Il est seul de son espèce et il n'a jamais, à ma connaissance, été trouvé de spécimen de ce genre dans aucune industrie.

Parmi les pièces taillées d'une façon très rudimentaire, il convient de signaler encore une sorte de racloir très voisin d'un instrument de même type que M. de Zeltner a rapporté du Soudan et qu'il a décrit dans l'*Anthropologie*³. Il classe cet outil dans le stade de la pierre taillée, tout en reconnaissant qu'il a une forme amygdaloïde le rapprochant des haches préparées pour le polissage. Le racloir du cap Blanc (Fig. 1, n° 2) n'est taillé que sur une face, à très grands éclats, et, comme la pièce précédente, il est seul de sa forme dans ma collection.

On rencontre également une série de petits instruments qui semblent des réductions de coups de poing chelléens (Fig. 1, n° 3). Ces outils sont souvent taillés sur les deux faces, mais vont insensiblement, par types de plus en plus évolués jusqu'à la pointe n° 7 d'aspect solutréen, que je décrirai plus loin.

Quelques pièces assez grandes, du type du n° 4 ont un faciès un peu acheuléen; elles sont toujours taillées sur les deux faces et très érodées. Leur aspect est

1. Chudeau, *Mission en Mauritanie*, (Annales de la Société linnéenne de Bordeaux, 1911, p. 48 et suiv., et *La Géographie*, t. XX, 1909, p. 9 et suiv.).

2. Je rappellerai à ce sujet qu'en Australie et en Tasmanie tous les types d'instruments des diverses époques préhistoriques se retrouvent dans l'industrie néolithique très récente; les types les plus primitifs et les plus parfaits se rencontrent les uns à côté des autres. — V. H. Klaatsch: *Die Steinwerkzeuge der Australier und Tasmanier verglichen mit denen der Urzeit Europas* (Zeitschrift für Ethnologie. Berlin, 1908, p. 407).

3. De Zeltner, *Notes sur le préhistorique soudanais*. (L'Anthropologie, t. XVIII, 1907, p. 541, pl. VI, N° 1).

archaïque : celle qui est représentée ici est en silex calcédonieux. Elle ne diffère des pointes acheuléennes que par la base rectiligne, où subsiste, sans retouches, le conchoïde de percussion et le plan de frappe. Ces pointes sont très rares.

Plus nombreux sont les types n° 5 et 6, racloirs et pointes d'aspect moustérien toujours taillés sur une seule face; les bords seuls sont retouchés. Une de ces pointes est en silex jaspoïde; ces instruments n'ont presque jamais de patine.

Le N° 7 est une pointe rappelant la feuille de laurier de Solutré, en dimensions plus réduites; elle est mince et taillée sur les deux faces. Entre ces pointes, très finement retouchées et le N° 3, on trouve toutes les transitions de forme, d'épaisseur et de facture. Elles sont indifféremment taillées sur les deux faces ou sur une seule. Ces outils rappellent certains types du Capsien.

On peut faire la même remarque sur la série dont le perçoir N° 8 est le spécimen. Ce genre de perçoir a bien le faciès du capsien inférieur de l'Afrique du Nord; on le rencontre à tous les degrés de perfectionnement¹ jusqu'aux pièces robenhausiennes (N°s 19-20-21) et jusqu'à des outils de facture encore plus soignée.

Les outils plus caractéristiques du capsien supérieur sont représentés par une assez grande quantité de lames toujours sans retouches sur les bords qui restent tranchants (N°s 9 et 10). Deux petits instruments, à pointe très courte et très effilée (N° 11) pourraient avoir été destinés à percer le chas des aiguilles en os², dont on n'a retrouvé aucune trace : sous cette latitude, toute matière peu résistante, comme le bois ou l'os disparaissent rapidement sans laisser de traces. J'ai cependant trouvé une autre preuve de l'existence des aiguilles en os dans les pierres à rainures qui me semblent destinées à les polir, et dont on trouvera plus loin la description.

Un fait caractéristique de l'industrie mauritanienne est l'absence complète de burins que ne peuvent remplacer les pointes busquées qui les rappellent par leur aspect, mais semblent plutôt destinées à percer des corps très durs.

L'industrie tellienne est représentée par de nombreux petits silex de formes géométriques : coutelets, trapèzes, etc. (n°s 12 et 13), triangles, segments de cercle, lames à dos abattu, qui étaient probablement des engins de pêche³.

La partie la plus considérable de l'outillage paraît se rapporter à l'époque énéolithique⁴, à notre robenhausien, dont on retrouve le travail soigné sous toutes ses formes. Nucleus ronds ou allongés (n° 14), de 20 à 100 m/m. de longueur⁵, lames et couteaux (n° 15)⁶, scies (n° 16)⁷ ces derniers instruments n'ont pas la perfection des pièces du Danemark ou du Japon, et font contraste avec les autres outils si habilement taillés⁸ : grattoirs discoïdes, ostréiformes ou allongés (n° 17)⁹; perçoirs et poinçons (n° 19 à 21)¹⁰; tranchets (n° 22)¹¹ :

1. Cf. de Mortillet, *Musée préhistorique*, pl. XVIII, nos 136, 139 et pl. XXIV, n° 148.

2. *Musée préhistorique*, pl. XXIV, n° 198.

3. *Musée préhistorique*, pl. XXXIV.

4. Jénéyenien de l'Afrique du Nord (v. de Morgan, Capitan et Boudy. Etude sur les stations préhistoriques du Sud-Tunisien. *Rev. de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, avril 1910).

5. *Ibid.*, pl. XXXVI, n° 349 et pl. XXXVII, n° 353.

6. *Ibid.*, pl. XXXVI, n° 369.

7. *Ibid.*, pl. XXXIX, n° 378 et 379.

8. Le lieutenant Dangelzer (*Notice sur le préhistorique de la Mauritanie occidentale*. Bull. Soc. préhis. française, mars 1911) signale une scie en forme de croissant taillée sur une seule face et se rapprochant des scies scandinaves.

9. *Musée préhistorique*, pl. XLI, n° 399 et suivants.

10. *Ibid.*, pl. XLII, n° 441, 449 et 428.

11. *Ibid.*, 1. XLIII, n° 443.

Avant de passer à la description des pointes de flèches et de javelots, je dois mentionner une série de lames à *encoche*. Ces outils sont de différents genres et assez rares; le premier type est représenté par des lames minces dont la face inférieure est unie et la face supérieure taillée par éclats enlevés longitudinalement. Les bords sont finement retouchés; la base est fruste: le plan de frappe y est encore intact. Le sommet est retaillé en une encoche peu profonde et irrégulière obtenue par une série de retouches très fines. Ces lames, au nombre de quatre, ont une patine blanc rosé; leur longueur ne dépasse pas 58 m/m. et leur largeur 12 m/m.¹ Trois pièces de même genre sont en forme de triangle plus ou moins allongé et renversé. La plus longue est une lame mince coupante sur les bords et dont la pointe, non effilée, porte encore le plan de frappe et le conchoïde de percussion. La partie large est ébréchée en une encoche non régulière obtenue par l'enlèvement d'un éclat en biseau. Les deux autres pièces de même forme sont des petits éclats triangulaires de 20 et 22 m/m. de long, plus épais, et dont les bords ont été soigneusement retouchés. Un large biseau, s'incurvant peu profondément, forme la base amincie de ce triangle.

Deux autres lames à encoche diffèrent de ces premiers types; elles sont également taillées sur une seule face et par éclats longitudinaux, mais elles sont plus épaisses et de travail régulier. Leur section est presque un trapèze isocèle; les bords de ce type sont également retouchés, mais le sommet porte une encoche régulière large et profonde de 4 m/m. pour la première pièce; large de 3 m/m. et profonde de 9 m/m. pour la seconde. La première lame est brisée à mi-longueur, la seconde est effilée à la base, où le plan de frappe et le conchoïde de percussion sont encore visibles. La longueur de cette dernière lame est de 75 m/m, sa largeur de 17 m/m. Ces deux pièces semblent être le perfectionnement des lames du premier type.

Deux autres petites lames ont une certaine analogie avec les premières; de même facture, elles portent à leur sommet, au lieu d'une encoche, une retouche oblique en biseau, obtenue par l'enlèvement d'un seul éclat. Elles sont toutes deux de forme arquée et semblent avoir été enlevées au même nucleus.

Les pointes de tout genre, formant la transition entre la pointe de lance et la pointe de flèche sans barbelures, sont très abondantes². On y trouve des perçoirs et des poinçons. Quelques-uns de ces derniers ont pu servir aussi de pointes de javelots. Les formes en sont très variées, depuis l'outil de fortune taillé en quelques coups de percuteur (Fig. 2, n° 1) sans aucune retouche, jusqu'à la pointe très finement retouchée. Parmi les pièces les plus grandes, celles qui sont taillées sur les deux faces sont peu nombreuses. Une seule est à section de losange; elle est de beau travail et de forme élégante.

Presque toutes les pointes de javelots sont sans barbelures: leur longueur passe par degrés insensibles, de 100 m/m. à 10 ou 12 m/m., longueur des perçoirs et des pointes de flèches. L'une de ces dernières, la plus petite, a seulement 8 m/m. de long.

La base de ces pointes de javelots est généralement épaisse et paraît peu emmanchable au premier abord. Les plus remarquables parmi celles dont la base est amincie, sont en forme de feuille de laurier (Fig. 2, n° 6) véritables réductions des pièces solutréennes, dont l'élégance et le fini d'exécution a été rarement dépassé. Ces outils droits et minces (Fig. 2, n° 7 à 9) ont une forme allongée qui

1. Des lames semblables ont été trouvées à Jeneyen (v. de Morgan, *op. cit.*, p. 284, fig. 86-87).

2. La pointe est l'instrument dominant de ces stations mauritaniennes.

atteint 70 et 75 m/m. de long : aussi leur solidité était bien problématique, on ne les retrouve souvent qu'à l'état de débris.

Les pointes à pédoncule et à ailerons sont presque toutes de petite taille; exception doit être faite pour une trentaine que l'on peut nommer pointes de javelots, qui sont à peu près de mêmes formes, mais plus épaisses et plus grossières (Fig. 2, n° 14).

Dans un autre mémoire ¹ j'ai déjà étudié les pointes de flèches; je me bornerai à rappeler ici que j'ai pu faire des rapprochements entre les flèches de Mauritanie et la plupart des types provenant de toutes les parties du monde. Quelques formes, tout en n'ayant pas les barbelures aussi longues que la flèche d'Alcala ou celle du dolmen de Gourillac ² n'en sont pas moins d'un travail très habile (Fig. 2, n°s 28 et 32).

On remarque une forme nouvelle : la hallebarde (Fig. 2, n° 33). Le spécimen qui s'en rapprocherait le plus a été trouvé dans les tombes royales d'Abydos ³. Les pointes en forme d'ogive (n°s 30 et 31) dont on trouve des spécimens dans tout le Sahara, sont ici beaucoup plus minces : elles sont élégantes de formes et de travail parfait. Les spécimens en forme d'oiseaux sont assez curieux (n° 29).

Parmi les petits instruments, il existe quelques pièces terminées par une pointe aigüe, assez longue, très mince et très fine (n°s 40 et 41). Elles ne sont évidemment pas destinées à armer des flèches, car la pointe est jointe à l'outil par un épaulement qui nuirait à une bonne pénétration. J'ai déjà émis à leur sujet l'hypothèse du *tatouage*. La quantité assez grande de vestiges de poudres noires, jaunes ou rouges sur les instruments de pierre polie peut donner plus de poids à cette supposition.

Quelques outils de silex, abandonnés au cours de la fabrication, nous révèlent certains détails techniques, entre autres celui-ci : que ces néolithiques commençaient à tailler leurs flèches par le *pédoncule* et ne touchaient à la pointe que lorsque celui-ci était complètement terminé. L'aspect des deux pointes 33 et 34 ne laisse aucun doute à cet égard et j'ai trouvé un certain nombre de flèches dans l'état du n° 34.

Il existe aussi dans ma collection quelques petits bâtonnets retouchés sur toutes leurs faces : s'agit-il de retouchoirs pour les pointes minuscules? Je n'en vois pas très bien un autre usage. Je possède des pointes très acérées portant peu de retouches quand l'extrémité de l'éclat était aigüe naturellement, ou en d'autres cas très retouchées sur toutes leurs faces : ce sont de vraies aiguilles de silex (n° 42). La plus longue, en silex calcédonieux mesure 52 m/m. de longueur; elle est effilée à ses deux extrémités ⁴.

La micro-industrie a aussi sa place en Mauritanie. On rencontre des petits bâtonnets du genre de ceux dont je viens de parler, mais tout à fait minuscules; de très petits silex géométriques et quelques pointes de flèches en miniature, dont la plus petite n'a pas plus de 8 m/m. de long.

Tous ces petits outils de silex semblent avoir eu une utilisation commune : ce sont probablement *des engins de pêche*. Depuis un temps immémorial, ces côtes sont reconnues comme étant très riches en poisson. Hérodote nous parle déjà de

1. M^{me} Crova, *Essai de classification des flèches de Mauritanie* (Congrès préhistorique de Nîmes, 1911).

2. *Musée préh.*, pl. XLVII, n° 478 et pl. XLVIII, n° 506.

3. J. de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, t. I, p. 129, fig. 220.

4. Cf. l'épingle en cristal de roche trouvée dans la boucle du Niger par le capitaine Desplagnes et qui se trouve au Musée du Trocadéro.

l'île de Cerné dans laquelle quelques auteurs ont reconnu Arguin ¹, comme d'un centre de pêche très renommé. Il est donc probable que depuis un grand nombre de siècles, les tributs de l'intérieur sont venues, comme cela se pratique encore actuellement au Sénégal, pêcher sur les côtes à époques fixes et faire sécher le poisson qui constitue leur principale nourriture.

Ce sont ces nomades qui auraient abandonné sur le sol de cette région, actuellement aride et dépeuplée, de si nombreux vestiges.

II. — Pierres polies.

L'outillage de pierre polie est relativement aussi varié et aussi abondant que celui du silex taillé.

Haches. — Parmi les pièces les plus nombreuses, il faut citer les haches. Comme les silex, elles sont généralement de dimensions assez réduites et sont tirées pour la plupart de roches *basiques* (diabases, diorites, porphyrites) provenant du Tiris, ou de galets roulés ramassés sur les plages. Quelques instruments sont en roches siliceuses, en granite, en quartz, en syénite ou en gabbro. La presque île du cap Blanc étant tout entière composée de grès ou de sable gréseux, ces roches ont donc été toutes apportées.

On peut trouver surprenant la proportion considérable des haches relativement aux instruments de silex (environ 80/0) au milieu de ces stations de pêche. Les haches appartiennent d'ordinaire aux tribus d'agriculteurs; ont-elles été apportées sur la côte par des peuplades de l'intérieur? Sont-elles plus anciennes que la majeure partie des silex et datent-elles d'une époque où il y avait de la végétation dans la presque île? Nous ne savons, mais plusieurs faits sont à retenir: en premier lieu, l'érosion de ces haches; cinquante pour cent ont leurs faces altérées plus ou moins profondément. Elles semblent aussi avoir servi à des usages bien différents de celui pour lequel elles furent taillées primitivement. Les tranchants sont très souvent émoussés et très endommagés par la percussion; les talons, parfois les tranchants eux-mêmes portent des usures indiquant que l'objet a servi longtemps de pilon ou de molette ². Sur les faces, on retrouve souvent les érosions caractéristiques des *compresseurs* ou supports ayant servi à la taille des silex par pression ³. Enfin, on voit fréquemment les traces des ocres jaunes ou rouges qui ont été broyées sur leurs faces pour différents usages encore mal définis. Il serait prématuré de tirer des conclusions de ces faits; je me borne à les exposer.

Sans avoir la diversité de formes que l'on remarque dans les instruments de silex, les haches sont d'aspects variés. La forme classique, un peu allongée, à section ovale, au tranchant légèrement arrondi et au talon en pointe, se voit fréquemment, mais bien d'autres types se rencontrent, depuis le galet brut, affûté à l'une de ses extrémités (n° 2 et 3), la hache qui semble préparée pour le polissage (n° 1) et dont le tranchant seul est uni, jusqu'à la hache au tranchant sinueux, d'une très habile exécution (n° 11 et 11 bis).

Parmi les herminettes, il en est une de forme assez peu répandue (n° 13): le corps fuselé à une extrémité est cylindrique et le tranchant circulaire semble avoir été retaillé sur tout son bord, mais le polissage n'a pas été terminé. Quelques haches très plates, à bords anguleux, rappellent un peu par leur forme les haches taillées du Danemark (n° 12).

1. C. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, t. VI, p. 641.

2. Ex. Fig. 3, n° 15.

3. *Musée préhis.*, pl. 23, n° 193.

Fig. 1. — Instruments de silex. (Echelle 1/3 gr. nat.).

1. Grande pointe de silex blanc, taillée sur les deux faces.
 2. Racloir amygdaloïde, type rudimentaire.
 3. Petit coup de poing de type chelléen.
 4. Pointe de type acheuléen retouchée sur les deux faces.
 - 5-6. Racloir et pointe de type moustérien.
 - 7-8. Pointe et poinçon de type solutréen (capsien inférieur).
 - 9-10. Lames, type magdalénien (capsien supérieur).
 11. Outil pour percer le chas des aiguilles en os.
 - 12-13. Silex géométrique et coutelet (type tardenoisien).
 14. Nucléus.
 15. Couteau.
 16. Scie.
 17. Grattoir.
 - 18-19-20. Perçoirs.
 21. Pointe double.
 22. Tranchet.
- } types robenhausiens.

Fig. 2. — Pointes de flèches. — Petits instruments. — Objets de parure
Echelle (1/2 gr. nat.).

1. Pointe de flèche taillée à grands éclats, sur une seule face, sans retouches.
2. Pointe plus épaisse, retouches latérales.
3. Pointe entièrement retouchée sur une face, base épaisse.
4. Pointe, base amincie.
5. Pointe en forme de feuille, retouchée sur les deux faces, base oblique.
6. Petite feuille de laurier, très mince, entièrement retouchée sur les deux faces.
7. Feuille de saule, très retouchée sur les deux faces.
8. Pointe longue, très retouchée sur les deux faces.
9. Pointe très longue, très retouchée sur les deux faces.
- 10-11-12. Petits silex géométriques.
13. Flèche à tranchant transversal ou petit tranchet.
14. Pointe pédonculée avec ailerons, épaisse, grossièrement taillée sur une seule face. Type auri-gnacien.
- 15 à 17. Évolution de la pointe à ailerons.
18. Pointe pédonculée à grosses dents.
- 19-20. Pointes pédonculées à ailerons rectilignes.
21. Pointe pédonculée à ailerons relevés (type saharien).
22. Pointe pédonculée à ailerons recourbés.
23. Pointe pédonculée retouchée sur les deux faces (type égyptien).
- 24-25. Pointes pédonculées à bouton (retouchées sur les deux faces).
26. Pointe minuscule (retouchées sur une seule face).
27. Pointe à épaulement (forme saharienne).
- 28-29. Pointes en forme d'oiseau.
30. Pointe à base incurvée (type saharien perfectionné).
31. Pointe en forme d'ogive (perfectionnement de la forme précédente — ces deux types se rencontrent indifféremment retouchés sur les deux faces ou sur une seule).
32. Pointe de flèche triangulaire à très longs ailerons.
33. Pointes de flèche en forme de hallebarde.
34. Pointe de même forme : pièce abandonnée en cours d'exécution, la base seule est terminée.
35. Pointe de flèche à cran.
36. Éclat utilisé en pointe de flèche avec le minimum de retouches.
37. Pointe de flèche brisée et retaillée au sommet.
38. Pointe asymétrique.
39. Retouchoir employé pour la taille des petits instruments de silex.
- 40-41. Petits outils à pointe très aiguë (peut-être destinés au tatouage).
42. Aiguille en silex.
- 43-44. Rondelles de pierre schisteuse (grains de collier).
- 45-46. Otolithes de poisson (grains de collier).
- 47-48-49. Fragments et pointe de cuivre.
50. Crochet en cuivre.

PLANCHE VII.

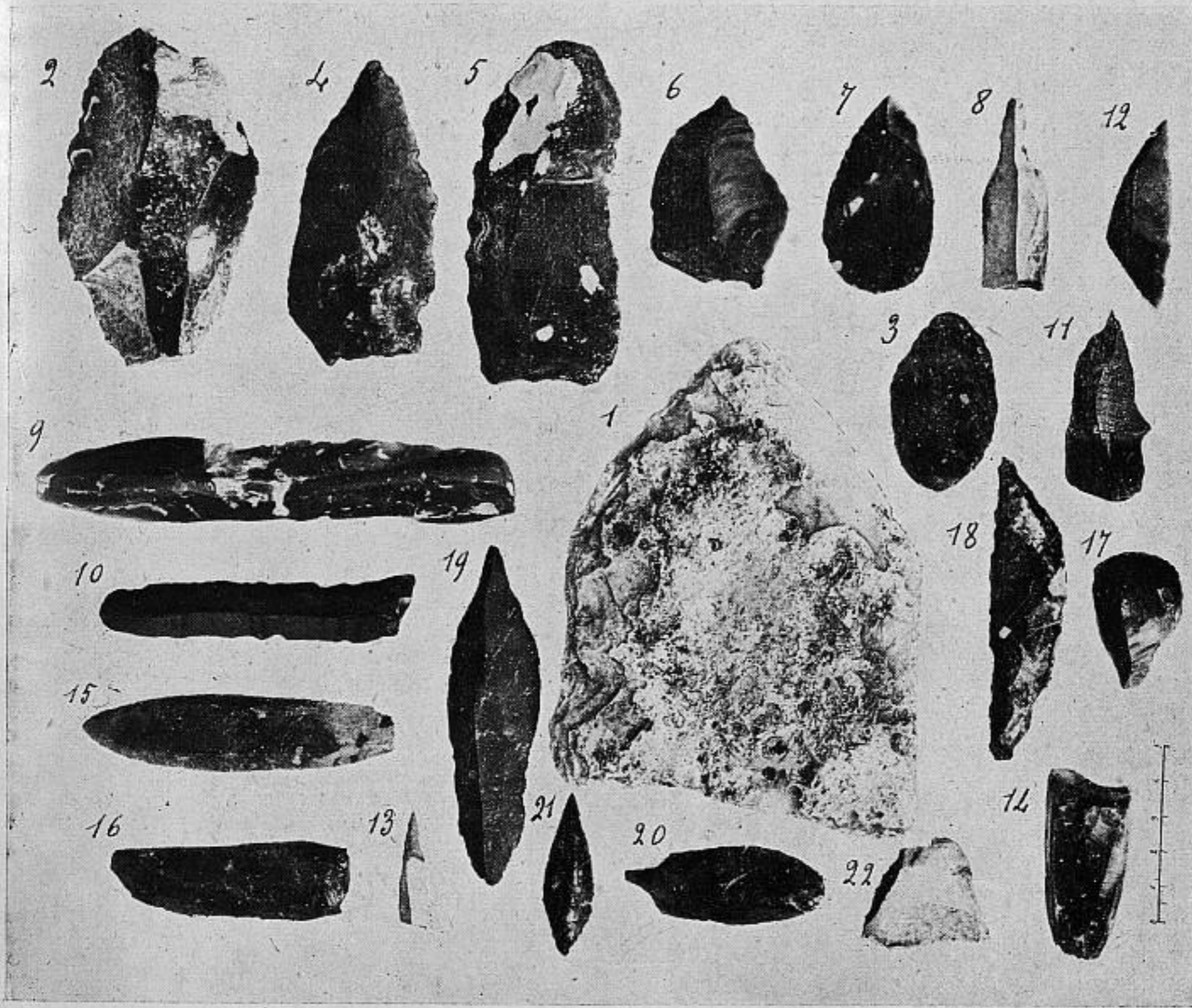
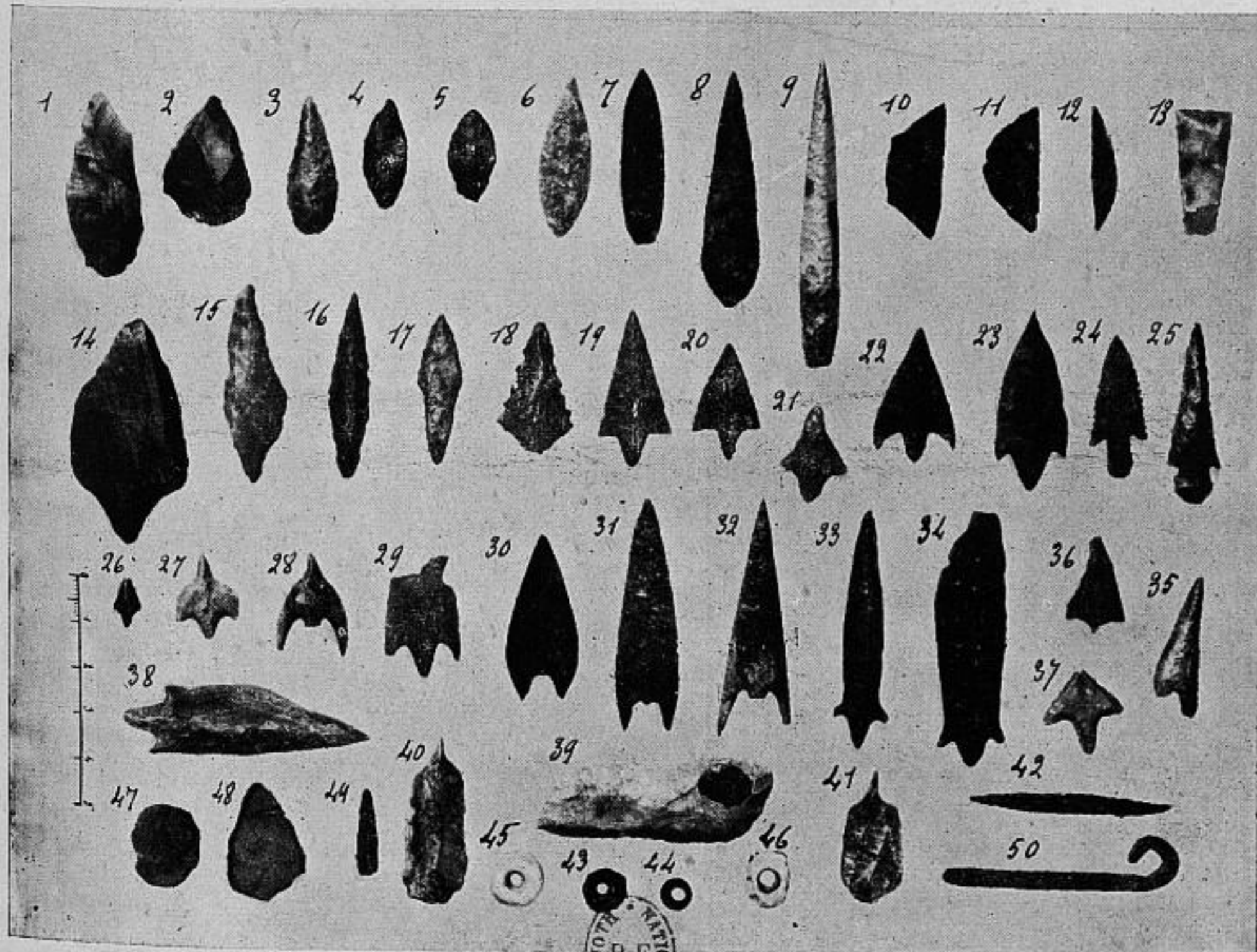


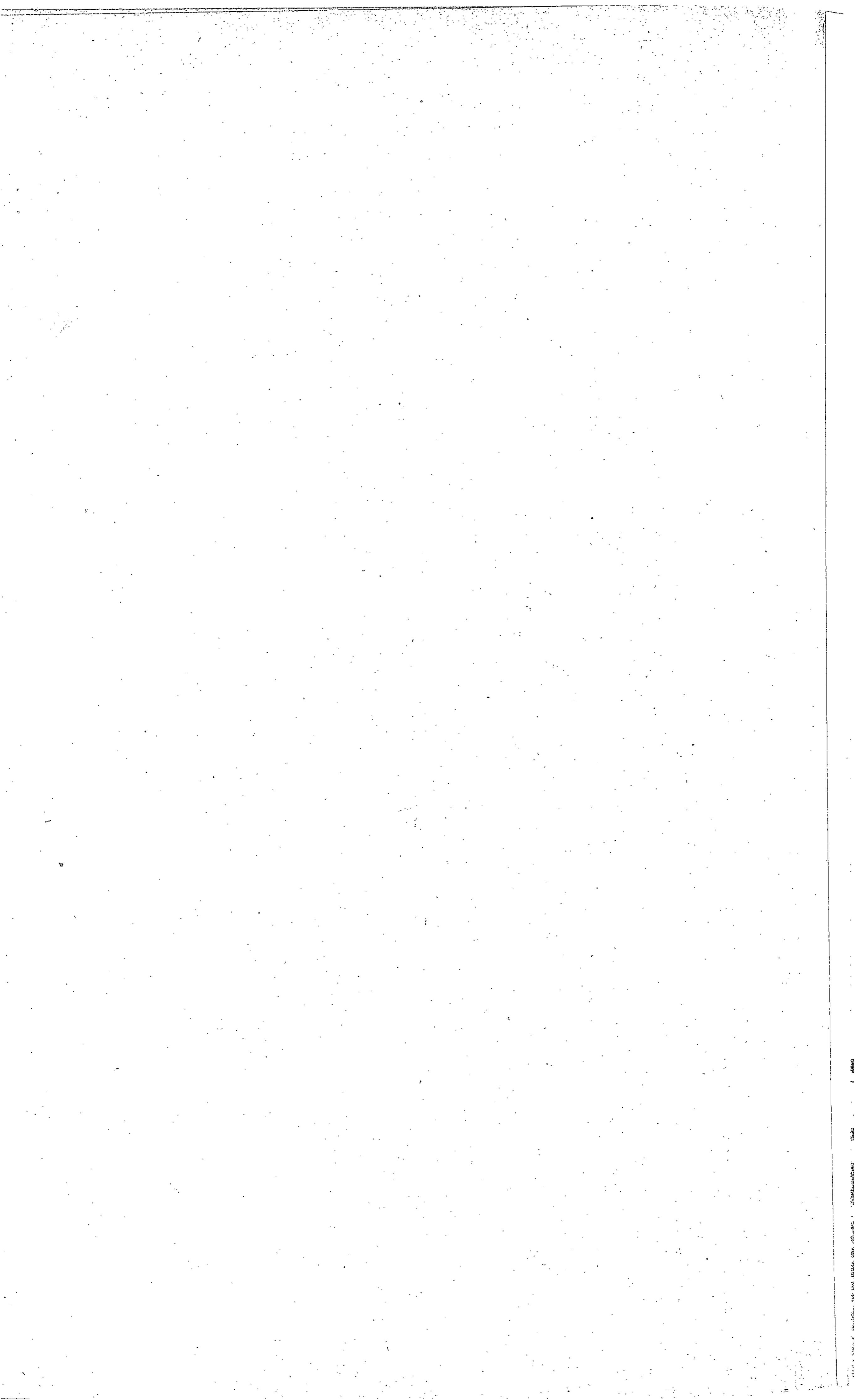
Fig. 1.

Phot. M^{me} Crova.



Phot. M^{me} Crova.

BIBLIOTECA
MUSEO
NATIONALI
ROMA



Parfois le tranchant est plat, poli en biseau et descend très bas sur une seule ou sur les deux faces (n^{os} 5, 14 et 15). Cette particularité a été déjà signalée sur des haches de la Côte d'Ivoire¹. D'autres, plus rares, ont une arête longitudinale en saillie (n^o 5) descendant jusqu'au talon, mais sur une face seulement.

La forme rectangulaire n'est pas rare (n^{os} 3 et 4), non plus que la forme très trapue, large et épaisse (n^{os} 7 et 14). Deux ou trois haches ont le tranchant très oblique (n^{os} 10 et 15). Sur une seule pièce j'avais remarqué, au milieu de tranchant, une petite encoche régulière de 4 à 5 m/m. de large et 2 à 3 m/m. de profondeur (n^o 6). Je croyais à une exception quand j'ai retrouvé dans les dessins du docteur Deyrolle représentant des instruments de pierre polie de la même région² une hache ayant semblable particularité. Il s'agit donc bien d'une retouche voulue dont je ne m'explique pas le but.

Je possède seulement deux haches-ciseaux ; l'une faite d'un galet allongé n'ayant comme trace d'utilisation que l'aiguisage de l'une des extrémités (n^o 2) ; l'autre est un bâtonnet provenant d'une roche siliceuse violacée ; il est brut quoique d'un aspect poli ; les bords en sont anguleux.

La plus grande hache atteint 172 m/m. de longueur et pèse 782 grammes ; la plus petite n'a que 22 m/m., son poids est de 7 grammes (n^o 19). Ces très petites hachettes sont assez rares ; aucune n'a de trou de suspension pouvant faire supposer un usage volif ou ornemental.

Haches-Marteaux. — Il est bien difficile d'établir la ligne de démarcation qui sépare les haches des marteaux ; certaines haches ont le tranchant si émoussé qu'il n'en reste plus de traces ; d'autre part, quelques marteaux, de forme semblable aux haches, ont été aiguisés à leur sommet. La confusion est inévitable surtout dans les pièces que j'ai nommées marteaux-compresseurs à cause des érosions, bien semblables à celles produites quand on taille le silex par pression, qui les caractérise. Ces dépressions sont toujours disposées par deux sur chaque face de cet instrument et se correspondent (n^{os} 20, 22, 24).

Ces haches-marteaux³ sont souvent à section carrée ou rectangulaire (n^o 24) ; toutefois il en existe dont la forme est beaucoup moins géométrique ; les dépressions n'en sont que plus apparentes. D'autres marteaux sont d'aspect plus ordinaire (n^{os} 21, 23) et un seul, le plus gros, en diabase, porte au centre une cupule régulière de 5 à 6 m/m de profondeur, indiquant un commencement de perforation⁴.

Molettes. — Ces instruments sont presque aussi nombreux que les haches ; ils ont servi à plusieurs usages et les sommets sont généralement endommagés par la percussion (Fig. 4, n^{os} 6, 8, 11). Les molettes les plus communes ont la forme trapézoïdale ; leurs dimensions varient de 25 à 120 m/m et leur poids de 70 grammes à 2 kilogs. Les plus petites ont une section ronde, mais le plus souvent, l'une des faces est bombée, assez polie par l'usage tandis que l'autre face, plus plate, est presque toujours couverte d'érosions indiquant que ces pierres ont servi d'enclumes.

Il existe beaucoup d'autres molettes de formes variées : les unes sont cubiques (Fig. 4, n^{os} 1-2), d'autres à section hexagonale (n^o 5), certaines ont deux faces incli-

1. P. Combes fils, *La préhistoire de l'Afrique occidentale* (Cosmos, 10 septembre 1910, p. 286, fig. 4.)

2. V. Docteur Deyrolle, *Présentation de pièces néolithiques de Mauritanie* (Bulletin et mémoires de la Société d'anthropologie, I, 2 janvier 1911).

3. Le docteur Deyrolle (op. cit.) donne un croquis de ces marteaux, mais il semble d'après son dessin, que la double dépression soit circulaire et destinée à maintenir un lien. Jamais, dans les haches-marteaux que je possède, la dépression ne fait le tour de l'objet. Les angles restent en saillie, un lien ne pourrait par conséquent s'y maintenir.

4. Cette pièce est au musée de Cherbourg.

nées l'une vers l'autre (nos 9-10) et la troisième face est plus large, bombée ou plate, parfois même creusée au centre d'une petite cupule. Ces molettes sont tirées des roches : arkoses, calcaires et aussi des mêmes espèces qui ont servi à fabriquer les haches et les marteaux. On trouve quelques molettes en grès ; elles sont très rares.

Pilons et broyeurs. — Il y a un certain nombre de pilons cylindriques ou tronconiques assez petits et faits de roches très dures, et quelques rouleaux broyeurs dont le plus grand mesure 45 centimètres de longueur. Ce dernier est tiré d'une roche schisteuse qui est en voie de désagrégation ; il porte encore quelques traces des matières écrasées ; c'étaient probablement des graines oléagineuses. Un autre fragment de broyeur semblable est en quartzite ; un troisième, plus petit, de forme un peu arquée, est en roche dioritique.

Boules et disques. — Il n'existe pour ainsi dire pas de délimitation entre les boules et les disques. On trouve de ces cailloux à tous les degrés d'aplatissement, depuis la boule parfaitement ronde jusqu'au disque mince.

Les boules étaient certainement des bolas ou des pierres de fronde, mais elles ont aussi servi de molettes ; quelques-unes sont usées irrégulièrement et ont pris l'aspect de polyèdres variés. Les disques ont servi de support pour le broyage des couleurs dont quelques uns portent encore les traces.

Mortiers. — Il a été trouvé quelques mortiers portatifs ronds ou ovales, faits de granite, de grès quartzite ou de diabase. L'un d'eux, d'une courbure assez élégante est brisé et semble avoir fait en cet état un long usage ; toutes ses faces, y compris la tranche des brisures qui sont très émoussées, étant couvertes de traces d'ocre. Ces mortiers sont peu profonds ; le plus grand, de forme ovale, mesure 23 centimètres dans son plus grand diamètre. Quelques petits galets creusés semblent avoir servi au même usage.

Pierres à rainures. — Elles sont au nombre de deux et ont une grande analogie avec celles qui sont décrites par le docteur Verneau dans les documents scientifiques de la mission Foureau-Lamy et qui sont destinées à redresser les hampes de flèches.

Je ne crois pas que les pierres à rainures du Cap Blanc aient servi à cet usage : ainsi qu'on peut le voir sur la figure 4 (no 7) la rainure, très profonde à quelques centimètres du bord, l'est beaucoup moins au centre ; elle ne va pas jusqu'aux extrémités. Elle est divisée en deux parties offrant à droite les mêmes caractères, mais creusée moins profondément de ce côté. Les deux tronçons de rainures ne sont pas rigoureusement rectilignes. Une seconde rainure beaucoup moins accentuée s'ébauche en dessous de la première, plus près du bord.

Cette pierre (une roche quartzeuse) porte à peu près au centre une dépression qui semble résulter du travail de taille des silex. Sur l'autre face, elle est absolument brute.

J'estime que ces pierres servaient au travail de polissage d'aiguilles ou de poinçons en os.

Objets de parure. — Ils sont rares et très rudimentaires. Le docteur Verneau signale¹ une pendeloque faite d'une coquille percée. J'y ajouterai trois rondelles grises dont l'une n'est pas terminée. Ces petits objets semblent tirés d'une pierre schisteuse (Fig. 2, nos 43-44). Ils ont tout à fait l'aspect des rondelles de coquilles d'œufs d'autruche que l'on trouve dans tout le Sahara ; la couleur seule diffère. Un autre débris de silex, percé d'un trou naturel assez régulier semble préparé pour faire une pendeloque, mais il est resté à l'état d'ébauche.

1. Annales de la Société linnéenne de Bordeaux, tome 65, 1^{er} fasc.

D'autres rondelles, plus épaisses, grossières et de forme irrégulière, toutes percées au centre d'un trou assez large, sont assez nombreuses. Ces grains d'enfilage sont faits avec des otolithes de poissons (Fig. 2, nos 45-47).

Poterie. — La poterie est rare. Les gisements de la côte n'ont donné que trois tessons provenant du Cap Sainte Anne et un autre trouvé dans l'intérieur de la presqu'île du Cap Blanc. Les premiers sont épais, très rugueux, probablement décapés par le vent, ainsi que l'indique le docteur Verneau pour de la poterie de même provenance. Les grains de sable englobés dans la masse sont en saillie. Cette poterie n'a aucun ornement. L'un des débris est revêtu de deux couches rouges, l'une extérieure de 2 à 3 m/m d'épaisseur, l'autre intérieure d'un m/m à peine. Le milieu de la pâte est grisâtre. Le second fragment est rouge seulement sur la face extérieure. Le troisième comporte aussi la couche extérieure, mais la couche intérieure a disparu en partie ; la pâte en est plus noire. Cette poterie s'effrite facilement à la main.

Le fragment qui provient du centre de la presqu'île est beaucoup plus mince que les précédents. Il semble avoir été lissé intérieurement. L'extérieur offre le même aspect *décapé* avec des grains de quartz et de menus débris de coquilles en saillie. Il est grisâtre. C'est un fragment de vase muni d'une anse grossière ; le bord est arrondi très sommairement. A l'intérieur adhère un morceau de résine dans lequel sont englobés des fragments de bois. Ce débris ne peut pas faire juger de la dimension du vase ¹.

Fragments de métal. — Le métal retrouvé dans la presqu'île du Cap Blanc ne se compose que d'un crochet en cuivre (Fig. 2, n° 50), très oxydé et incrusté de nombreux grains de sable, d'une rondelle assez épaisse, d'une petite pointe et de quelques fragments très menus et très minces de même métal. (Nos 47 à 49) ².

Instruments divers. — Pour donner une nomenclature exacte des pièces recueillies, il convient de citer encore :

1° Un perçoir très fruste, fait d'une roche quartzreuse analogue à celle des pierres à rainures. Il se compose d'un manche complètement brut, long de 10 centimètres, à section irrégulière dont les angles sont émoussés par l'usage, et d'une pointe trapue, longue de 15 m/m, sans aucun travail, portant des couronnes concentriques tournées par l'usage, ce qui fait ressembler cette pointe à l'extrémité de certains coquillages. C'est probablement un outil de fortune très usagé dont la forme a décidé du travail qu'on lui a demandé.

2° Un petit galet en diabase, de forme régulière, ovale, aplati sur une de ses faces. Ce galet a subi un commencement de perçage sur les deux faces. Un trou de 6 m/m de diamètre s'enfonce de 5 à 6 m/m au centre de la face aplatie. De l'autre côté le trou a été creusé à 8 m/m, il est probable que l'opération n'a pas été terminée parce qu'un éclat comprenant les deux tiers de la surface a sauté.

Le galet n'a pu être perforé de part en part, les trous percés sur chaque face n'étant pas centrés rigoureusement. Le perçage semble avoir été fait avec un instrument de pierre.

Ce galet mesure 42 m/m de long, 32 m/m de large, 16 m/m dans sa partie amincie.

3° Un éclat d'obsidienne. C'est le seul morceau de cette roche qui a été trouvé parmi plusieurs milliers d'instruments. Cet éclat, dont l'une des extrémités assez

1. Le lieutenant Dangelzer (*Op. cit.*) a trouvé dans le Rio de Oro de la poterie en plus grande quantité, mais il n'en donne pas une description détaillée, il décrit un seul fragment orné de triples séries de zigzags en creux.

2. L'analyse de ces fragments, faite par M. Chalufour, pharmacien en chef de la marine, a révélé du *cuivre pur* et quelques traces de fer infinitésimales.

large semble brisée, porte cependant quelques fines retouches sur la face unie. On voit d'autres retouches sur les bords surtout à droite. La base s'effile en une sorte de pédoncule. Une arête longitudinale se trouve un peu à gauche sur la face supérieure. Cette pièce, qui est probablement un petit perçoir est grossièrement taillée; il semble que l'ouvrier se soit laissé rebuter par l'ingratitude de la matière qu'il n'avait sans doute pas l'habitude de travailler. Il est difficile de savoir d'où provient ce fragment d'obsidienne: aucun gisement de cette roche n'a été signalé à ma connaissance en Afrique occidentale ou dans l'Afrique du nord. Le plus proche que nous connaissions est à Ténériffe, mais l'obsidienne de cette île, d'un vert éclatant, est très caractéristique et ne ressemble en rien au fragment qui nous occupe ici. La présence de cet éclat d'obsidienne, portant des traces de travail, est un nouveau problème à ajouter à tant d'autres.

Il est peu vraisemblable que ces vestiges remontent à une époque reculée. Nous ne sommes pas suffisamment renseignés pour avoir une certitude à ce sujet; il est bon néanmoins de signaler en passant la remarque faite par Chudeau qu'une partie des dépôts composant les formations côtières est très jeune.

« Dans les terrains anciens, dans le Krekche comme au Cap Blanc, les débris néolithiques abondent; vers le sud ils deviennent plus rares; on en trouve quelques-uns dans l'Agneitir, ils manquent complètement au sud de Chedala. Faut-il en conclure que pendant le néolithique africain, la mer occupait encore une partie de la Mauritanie? Une réponse ferme serait évidemment prématurée ¹ ».

Les Maures actuels n'ont aucun souvenir concernant les instruments de silex; quand on les interroge, ils répondent que « Noé dut les déposer sur terre. Ils s'en servent comme pierres à feu et comme jouets pour les enfants. De nos jours, ils taillent très grossièrement des éclats de silex et leur donnent trois formes principales: la première représente un chameau, la seconde une chamelle (?) et la troisième un cheval... Les enfants jouent avec ces animaux de silex ² ».

Il y a dans l'Adrar-Sotof des grottes encore inexplorées. Il se peut qu'elles aient servi d'habitat à des populations de l'âge de la pierre ³. Des fouilles scientifiques donneraient peut-être une stratigraphie très précieuse pour la préhistoire de la Mauritanie occidentale qui se rattache de si près à celle de tout le Sahara.

1. Chudeau, *Mission en Mauritanie* (Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, 1909, p. 67-68).

2. Dangelzer, *op. cit.*

3. Hérodote ne nous parle-t-il pas des troglodytes vus par Hannon?

PLANCHE VIII.

Fig. 3. — **Haches et marteaux.** (Echelle 1/4 gr. nat. environ).

1. Hache taillée. Polie seulement au tranchant (roche siliceuse jaspoïde).
2. Hache-ciseau faite d'un galet brut affûté à l'une de ses extrémités (diabase).
3. Galet brut transformé en hache par le polissage d'une extrémité (diabase).
4. Hache rectangulaire (gabbro).
5. Hachette portant une arrête médiane (section triangulaire) tranchant poli en biseau (diabase).
6. Hachette à dépressions. Tranchant en biseau, portant une encoche au milieu (gabbro).
7. Hachette triangulaire. Tranchant élargi (roche granitique).
8. Hache à tranchant arrondi (syénite).
9. Hache de forme ovale (diorite).
10. Hache à tranchant oblique (porphyrite).
- 11-11 bis. Belle hache à tranchant sinueux (face et profil) diorite.
12. Hache très plate. Altérée sauf au tranchant (porphyrite).
13. Herminette à tranchant circulaire (porphyrite).
14. Hachette trapue (diabase ou diorite).
15. Hachette à tranchant très oblique, très usé et ayant servi à broyer (diabase).
16. Hache de forme européenne (roche quartzreuse veinée).
17. Hache à tranchant évasé (roche granitique).
18. Petite hachette (silice verte hydratée).
19. Petite hachette (diabase ou diorite).
20. Marteau à dépressions affûté en hache.
21. Marteau (diorite).
- 22-23. Marteaux (porphyrite).
24. Marteau compresseur ou à dépressions (porphyrite).

Fig. 4. — **Instruments divers (pierre polie).** (Echelle 1/4 environ gr. nat.).

- 1-2. Molettes cubiques. 1. Grès quartzeux. 2. Granite.
 3. Molette à section triangulaire ayant les angles de la base arrondis (diabase).
 4. Galet creusé en mortier (arkose).
 5. Molette à section hexagonale (grès rouge).
 - 6-8-11. Percuteurs (diabase et roche siliceuse).
 - 9-10. Molettes ayant une face large bombée et deux autres faces plus petites inclinées l'une vers l'autre. 9. Côté de la face bombée (molette allongée). 10. Côté des deux petites faces inclinées (molette arrondie) (diabase).
 12. Molette arrondie (diabase).
-

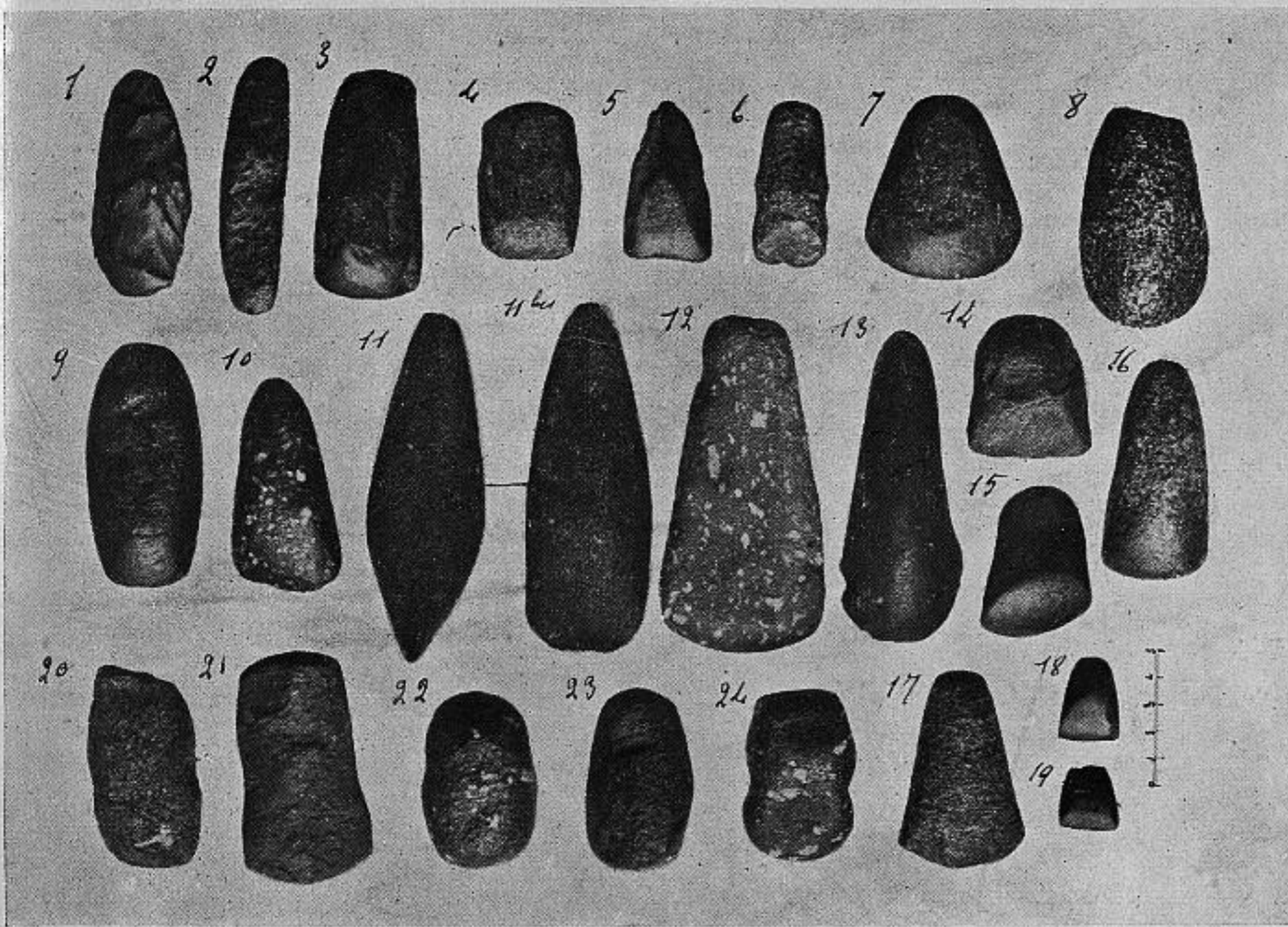


Fig. 3.

Phot. M^{me} Crova.

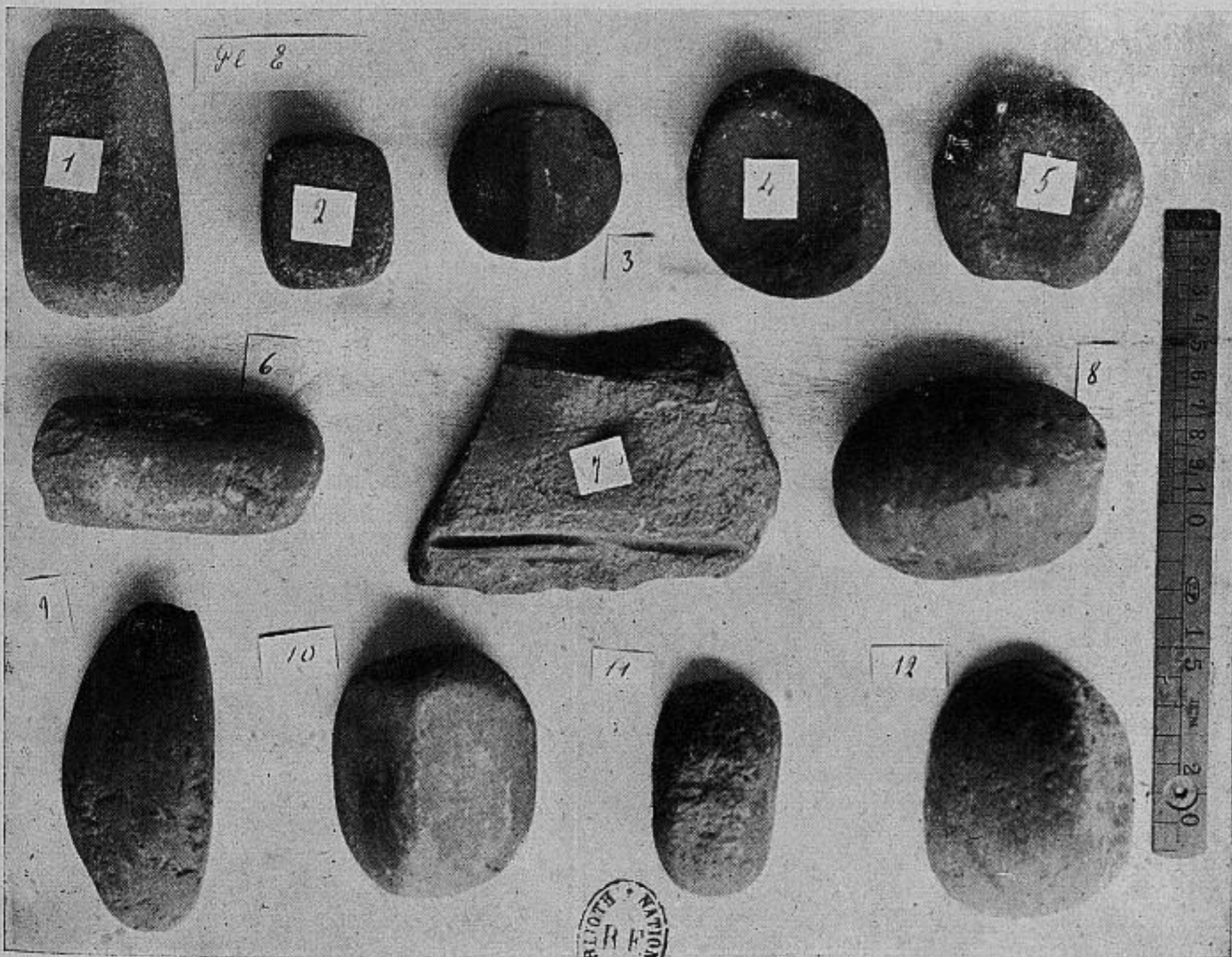


Fig. 4.

Phot. M^{me} Crova.



LA MAISON A FIGUIG

Par M. le commandant PARIEL (Beni-Ounif).

I. — *Propriété de l'habitation.*

A Figuig, tout le monde est propriétaire. Chaque chef de famille a sa maison et *la location* y est inconnue pour l'habitation. Seuls quelques petits locaux servant de boutiques ou de dépôts de marchandises peuvent faire l'objet d'un contrat de louage. Une expression : doukhane, fumée, bien proche parente *du feu* de nos villages français, désigne la maison ou l'ensemble de maisons (deux et parfois trois) abritant les divers ménages d'une même famille.

Il est rare que plusieurs familles sans lien de parenté entre elles habitent une même maison. Le cas ne se produit que pour quelques Harratin ou Khammès nouvellement arrivés et logeant sous le toit de leurs maîtres. En principe chacun est propriétaire de sa maison. Quant un nouveau ménage se crée, il y a toujours une place pour lui dans la maison familiale. C'est chez les parents du nouvel époux que se fixe la résidence. Si la famille se trouve trop à l'étroit, on bâtit à côté.

Appliquant le grand principe de fraternité, « Tous pour un, un pour tous », tous les amis, tous les voisins se réunissent pour bâtir ou réédifier sur les ruines d'une ancienne maison la maison du nouveau ménage. Les matériaux ne coûtent rien que la peine de les préparer et de les porter à pied d'œuvre, l'emplacement ne se paie pas et la main d'œuvre est à peu près gratuite. Donc chacun a sa maison. Ce qui précède explique que la vente d'une maison est chose presque inconnue à Figuig.

Il a fallu l'arrivée d'un représentant du Sultan et d'une petite garnison d'étrangers pour apporter cette idée de vente ou d'achat d'une maison.

II. — *La maison vue de l'extérieur.*

Le village d'El Maïz vu au débouché du chemin qui vient de Beni-Ounif donne l'impression d'une immense ruche, dont une paroi aurait été enlevée et qui laisserait à découvert les alvéoles d'un grand gâteau de cire.

La disposition des maisons de ce village bâties en cascade sur un mamelon aux pentes accidentées permet de voir les vérandahs intérieures superposées sur deux et parfois trois étages soutenues par de forts piliers en toubes, dont le sommet plus large que le corps donne à l'ensemble un cachet spécial rappelant un peu les lignes des temples de la vieille Égypte. (Sur les toubes, voir plus loin, chap. IV).

Ces vérandahs existent dans toutes les maisons de Figuig mais, sauf le cas d'El Maïz et de quelques coins bien restreints des autres villages, on ne peut les voir qu'en pénétrant dans l'intérieur de la maison.

On peut surprendre ainsi comme à la dérobée et de loin quelque aspect intéressant de la maison de Figuig, mais dès qu'on approche, dès qu'on pénètre dans les rues, la maison devient absolument inviolable et sa mine des plus rébarbatives.

Elle n'a de communication avec l'extérieur que par une ou deux portes massives en bois de palmier dont une au moins est assez large pour laisser passer un animal chargé.

Sauf les locaux attenants aux mosquées et réservés aux étrangers de passage, sauf chez quelques bourgeois aisés, la chambre des hôtes chevauchant une des rues principales du village, aucune maison n'est égayée d'une fenêtre donnant sur l'extérieur. Il y a à cela une raison majeure, c'est que la fenêtre s'ouvrant sur la rue n'y trouverait ni lumière ni air. Les rues des villages de Figuig sont presque toutes couvertes; bêtes et gens circulent dans de sombres tunnels coupés de loin en loin d'étroites « cheminées de lumières » ou, aux carrefours, de petites placettes sur lesquelles s'ouvrent quelques boutiques, quelques échopes d'artisans ou les maisons pour les hôtes de la Djemaa. Il y a les grandes rues, une ou deux par village, ce sont celles qui peuvent donner passage aux animaux chargés et qui vont d'une porte du village à une autre porte à l'extrémité opposée, et les petites rues, les plus nombreuses, formant un labyrinthe d'impasses et de culs de sac et desservant les divers quartiers. L'expression de rue ne donne pas une idée

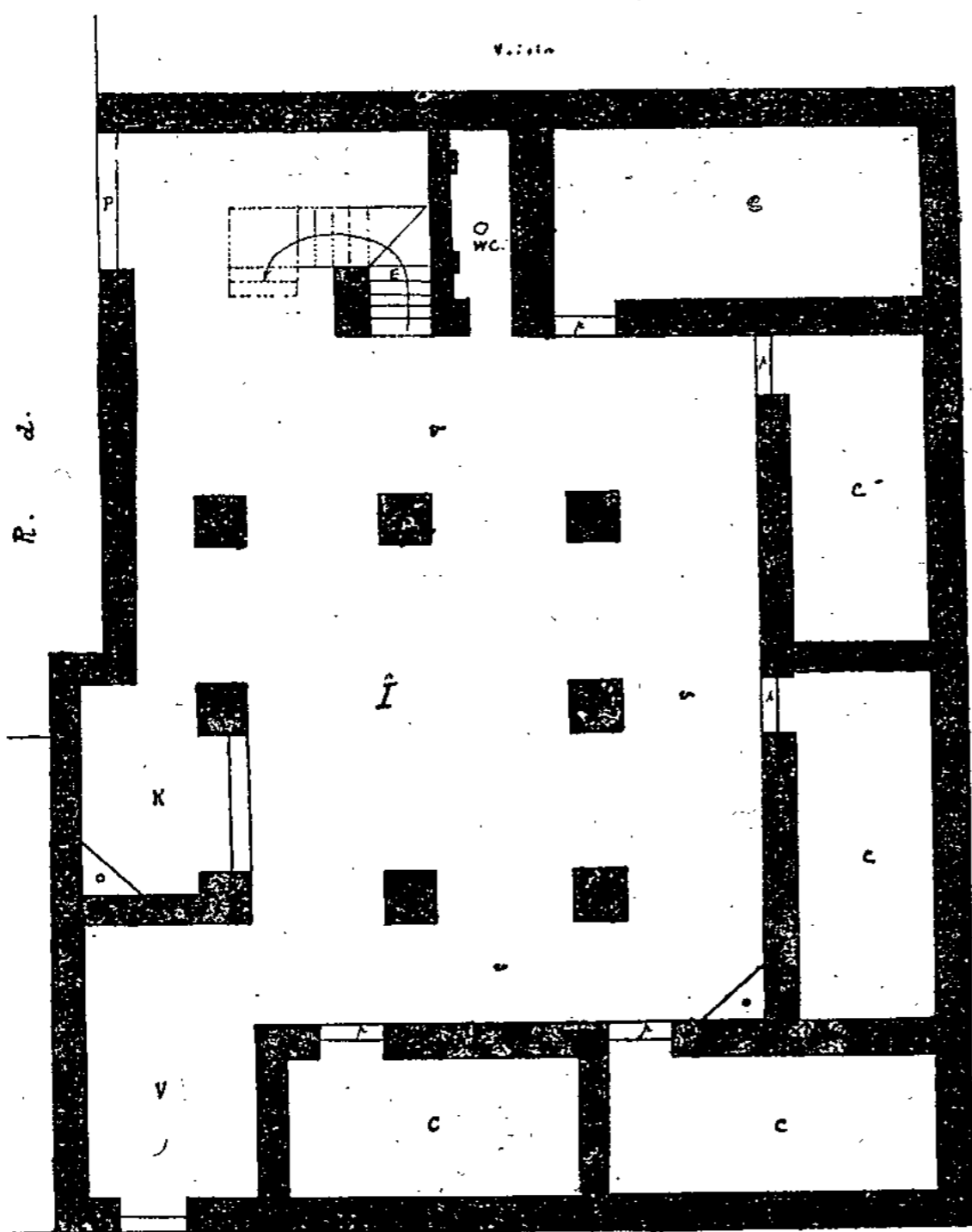


Fig. 1. — 1 centimètre par mètre.

exacte de la réalité. Ce sont plutôt des corridors ouverts au public et au-dessus desquels se trouvent des appartements. Cette disposition limite la largeur de ces passages. La largeur de toutes les surfaces couvertes d'un toit est en fonction des matériaux de charpente employés. Or à Figuig, il n'existe pas d'autre bois que celui des palmiers, et ce bois très flexible ne permet pas des portées supérieures à 2 m. 50, 3 mètres au maximum.

Pour augmenter un peu la largeur des rues principales, pour permettre au moins à des piétons de croiser des animaux chargés, on a adopté la disposition suivante qui a créé une des caractéristiques de l'aspect extérieur de la

maison à Figuig. Contre les murs des maisons, plaquée de 2 m. 50 en 2 m. 50 environ, sont des piliers en toubes faisant saillie de 0,60 à 0,75 environ sur les murs. La partie supérieure de ces piliers supporte une sorte de chapiteau fait de bois de palmier, sur lequel repose une poutre de palmier placée dans le sens de l'axe de la rue, c'est-à-dire contre le mur de la maison et sur laquelle viennent s'appuyer les poutres transversales qui supportent le plancher de la maison chevauchant la rue. Il y a donc entre ces piliers une série de renforcements formant de grandes niches rectangulaires. Entre deux piliers se trouve souvent une sorte de banc fait de toubes, garni parfois à sa partie supérieure de dalles de pierre que l'usage a polies. On s'installe là à l'abri des pieds des bêtes de somme et des frôlements de leurs charges pour les longues causeries ou les siestes tranquilles.

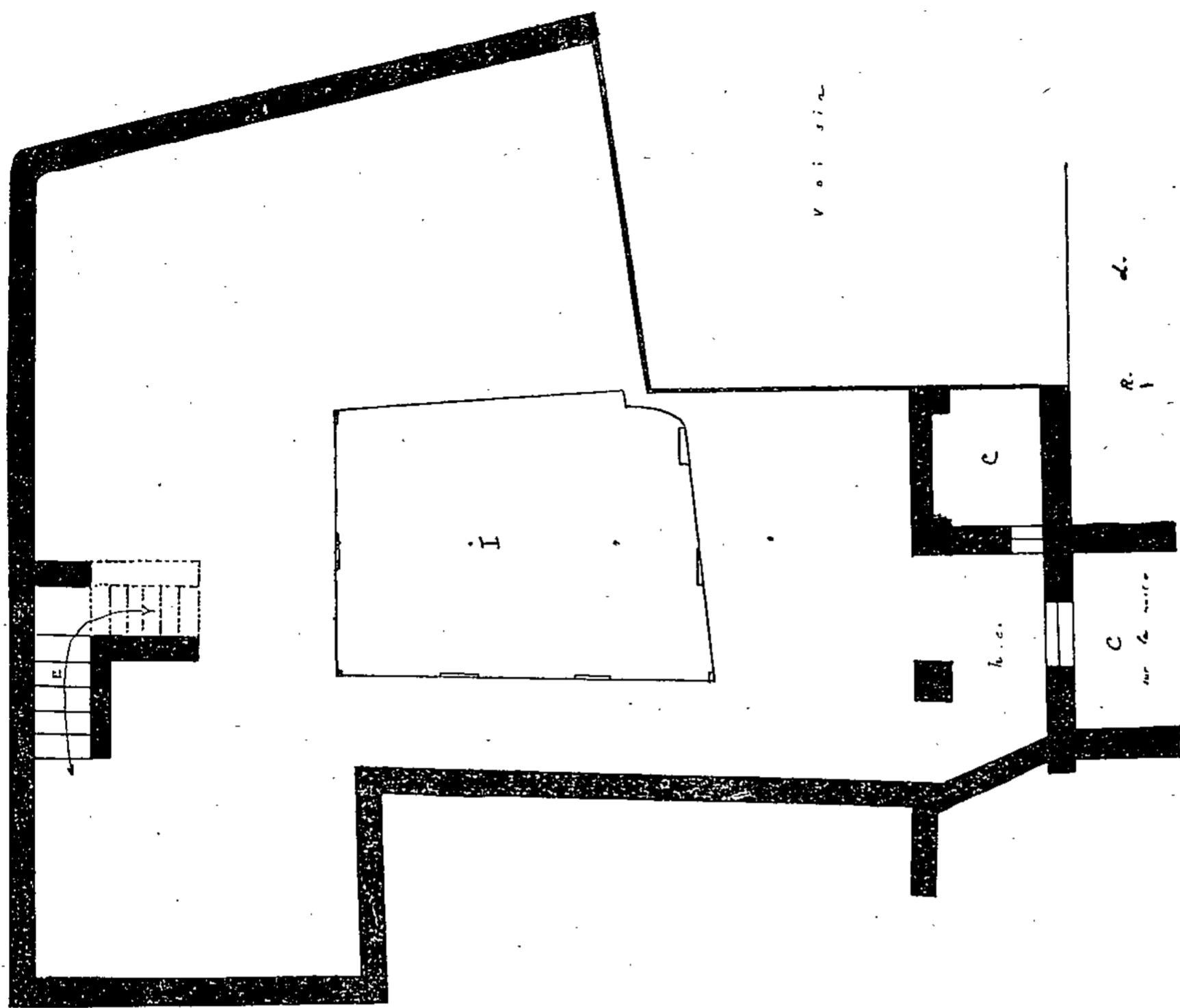


Fig. 2, b. — 1 cm. par mètre.

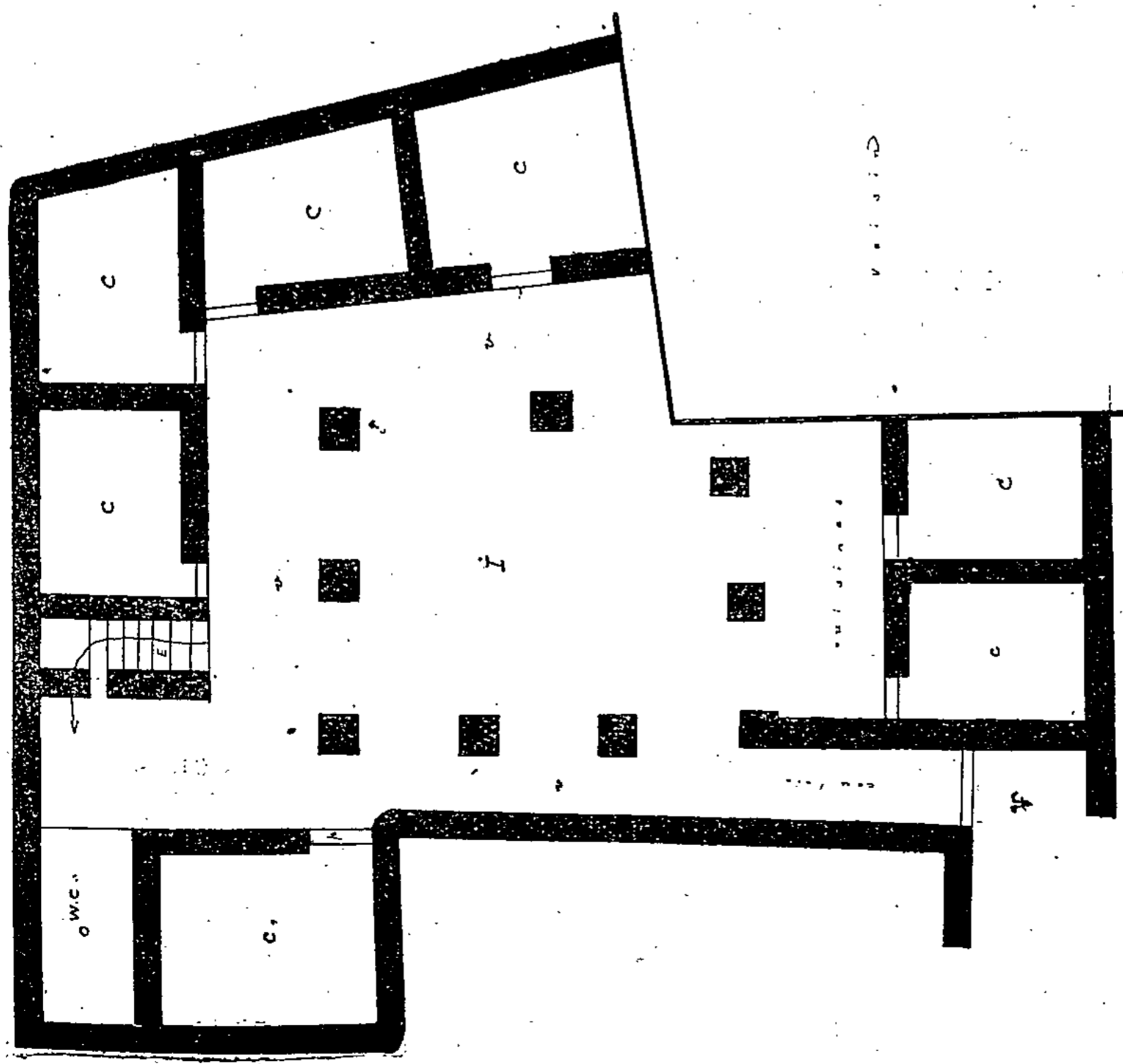


Fig. 2, a. — 1 cm. par mètre.

Ces bancs sont la propriété du maître de la maison à laquelle ils sont adossés. Il pourrait en défendre l'usage à qui bon lui semblerait, mais dans la pratique, personne n'a jamais usé de ce droit et tout passant peut s'y installer à sa guise.

D'ailleurs, plus un banc est fréquenté, plus nombreux sont les clients des cabinets publics et gratuits que le propriétaire a installés à côté dans un coin de sa maison, avec une ouverture sur la rue. Dans un pays où les conditions climatériques empêchent de changer l'emplacement des cultures, où il est impossible de faire germer un grain d'orge hors du champ préparé de longue date et dans lequel peut-être amenée l'eau de la source, le fumier devient matière précieuse. Le défaut de pâturages dans les environs immédiats empêche cette population de sédentaires d'avoir des animaux domestiques et le seul engrais dont elle dispose est constitué par les déjections humaines et les ordures ménagères. Les unes et les autres sont très recherchées. Il en résulte une coutume bien particulière à Figuig et dont bénéficie largement la propreté de ces villages, c'est que les *devoirs de voirie* s'appellent les « *droits au fumier* ».

L'entretien des rues n'est une charge ni pour le budget de la Djemaa ni pour celui des particuliers, il constitue même une source de revenus pour ces derniers.

En principe, chaque propriétaire a droit au fumier et à la terre qu'il peut ramasser dans la rue tout le long de sa maison jusqu'au milieu de la chaussée. S'il ne peut ou ne veut pas se charger lui-même du ramassage, il vend son droit à un de ses voisins. Signalons encore un usage qui évite bien des contestations et qui n'a pu s'établir que dans un pays bien déshérité par la nature : les propriétaires des maisons en bordure des rues principales sont forcés de laisser passer par chez eux les eaux pluviales provenant des maisons placées en arrière, lorsque celles-ci ne peuvent pas les déverser autrement à l'extérieur, mais dans ce cas le propriétaire de la dernière maison traversée devient *propriétaire* de l'eau qui sort de chez lui et il peut la vendre s'il n'en a pas l'emploi dans un jardin voisin.

III. — *Dispositions générales de la maison.*

Il est difficile de donner de l'habitation à Figuig une description s'appliquant à toutes les maisons. Bien qu'il n'y ait pas les écarts de fortune qu'on trouve chez les habitants de nos villes, il y a pourtant des gens riches, des bourgeois aisés et des pauvres; et l'habitation de chacun varie avec sa situation. Nous allons essayer de donner d'abord les traits communs à la majorité des maisons, nous décrirons ensuite, avec plans à l'appui quelques habitations particulières.

L'entrée de la maison est rarement unique, il existe presque toujours, donnant sur la voie principale ou sur une place, une large porte pouvant donner passage à un mulet chargé d'un encombrant zembil, d'un filet de paille ou de régimes de dattes. Dans une des venelles adjacentes se trouve une autre porte basse, étroite, servant seulement aux humains.

La porte principale est en bois de palmier. De fortes planches ayant 4 à 5 centimètres d'épaisseur sont assemblées par des traverses de même bois maintenues par de grands clous de fabrication locale. Chaque planche est en outre liée à sa voisine par des chevilles de bois. Au centre et vers le haut se trouve un heurtoir-anneau de fer venant battre sur la tête en fer d'un gros clou. Pas de gonds. La porte pivote autour d'un axe en bois placé verticalement contre un dormant également en bois. Les deux extrémités de cet axe sont encastrées en haut dans un trou aménagé dans le mur, en bas dans une excavation creusée dans une pierre encastrée dans le seuil. Cette porte est souvent dans un enfoncement de murs

formant vestibule extérieur, elle s'ouvre en dedans sur un passage couvert formant vestibule intérieur. Ce second vestibule se prolonge assez ordinairement par une des véranda's qui entourent la cour intérieure, et communique avec cette cour par une très large couverture sans porte ou même donne directement dans la cour. Cette cour intérieure, nécessité absolue pour toutes ces habitations qui

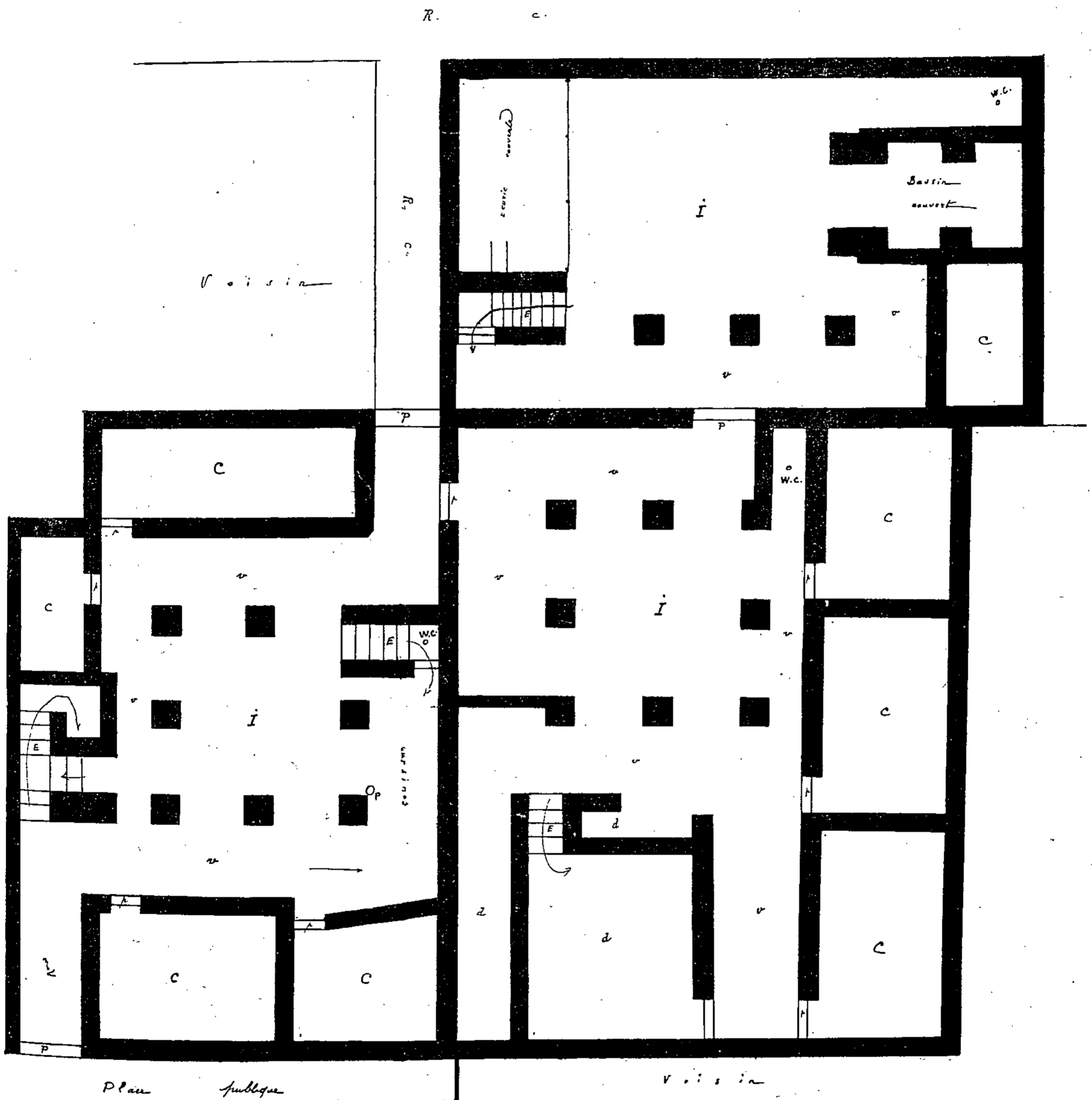


Fig. 3, a.

n'ont aucune ouverture vers l'extérieur, a une variété infinie de formes; il ne faut guère y chercher des lignes géométriques et des angles droits. Au centre un espace découvert, cheminée de jour et d'air. Tout autour de forts piliers en toubes soutenant un toit en terrasses. Sous ce toit la majeure partie des locaux se compose de simples véranda's sous lesquelles se passe la vie entière des familles. Au rez-de-chaussée, logement des animaux, débarras divers, cabinets.

Les étages supérieurs sont, sauf chez les Juifs et les gens très pauvres, ou dans certaines maisons spécialement organisées, les lieux d'habitation préférés. Les vérandahs, comme au rez-de-chaussée, servent à tous les usages. Dans un coin est le métier à tisser les burnous, industrie importante à Figuig, à côté les nattes pour le repas et le repos, et divers ustensiles de ménage dont la présence indique que c'est surtout là qu'on vit. Des perches allant d'un pilier à l'autre supportent selon la saison les régimes de dattes fraîchement coupés et qui vont achever de mûrir là, à l'abri des voleurs, ou les échevaux de laine qu'on vient de teindre et les toisons récemment lavées. Dans les parois des murs, des trous aménagés de loin en loin reçoivent les noyaux de dattes, qu'on écrasera pour donner à manger aux deux ou trois chèvres, au mouton de la famille; dans un coin les trois pierres du foyer indiquent l'endroit où se préparent les aliments. Tout se trouve sous la vérandah, qui est la vraie maison du Figuigien.

L'habitation comprend pourtant des locaux complètement fermés, chambres particulières, magasins aux provisions ou chambres pour les hôtes de passage. Ces locaux fermés prennent selon leur forme et leur dimension le nom de « Maghzen » ou « Ksar ». Le Maghzen est la chambre ordinaire dont la largeur ne dépasse guère 2 m. 50; le Ksar est une espèce de double chambre dont la largeur a pu être augmentée par la présence, au milieu, d'une rangée de piliers soutenant la charpente du toit. Le maghzen est toujours long et étroit, le ksar peut être carré ou à peu près. Les chambres d'hôte, ordinairement au-dessus d'une rue ou en bordure d'une place, ont une ou deux fenêtres donnant à l'extérieur. Ce sont les seules pièces ayant des fenêtres; aussi sauf au moment du gros hiver, le Figuigien de la classe moyenne n'habite guère ni dans un maghzen ni dans un ksar qui sont toujours des locaux très sombres. Il vit sous ses verandahs.

Pour accéder aux étages, dans un coin de la cour, et assez souvent à proximité de la grande porte d'entrée, se trouve un escalier. Enfermé dans une sorte de tour, cet escalier mieux construit que ceux des maisons des ksours algériens, se compose de paliers régulièrement séparés par trois ou quatre marches. Les marches sont comme tout le reste de la construction, en toubes, mais le dessus est recouvert d'une dalle en pierre.

Nous avons dit plus haut combien le fumier était recherché à Figuig; aussi chaque maison a-t-elle ses cabinets relativement bien aménagés, et suffisamment entretenus, si bien que leur voisinage n'est pas trop incommodant pour les habitants.

Une simple fosse recouverte de planches entre lesquelles est ménagé un trou. Dans la fosse, du sable ou de la terre bien meuble. Dès que cette terre est suffisamment imprégnée de matières fécales, elle est enlevée et remplacée par d'autre terre propre. Les fosses ne sont pas maçonnées ni cimentées, mais le sol est assez imperméable et le curage en est assez fréquent pour que cela ne présente pas d'inconvénients sérieux.

Les eaux ménagères ne sont pas jetées dans les cabinets; elles vont directement à l'extérieur si la maison est en bordure du ksar, ou bien elles disparaissent plus ou moins bien dans un puits perdu au milieu de la cour intérieure. Cette question des eaux ménagères n'a pas une très grande importance parce que leur quantité est très faible. Les lavages ne se font jamais à domicile mais bien toujours dans des lavoirs souterrains, publics, aménagés sur des séguias spéciales en aval et à peu de distance des sources. Chaque village, sauf Zenaga, étant bâti sur l'emplacement même des sources qui fécondent la palmeraie, le besoin des puits ne s'est pas fait sentir, et très peu de maisons en possèdent. Les sources étant toutes souterraines à 6 ou 7 mètres au-dessous du niveau du sol, des escaliers et des

galeries permettent de descendre jusqu'à leur point d'émergence, ou comme à El Hammam jusqu'à la séguia principale pour aller puiser de l'eau de boisson.

Dans le village d'Oudaghir, il y a quelques puits à l'intérieur des maisons. L'eau de certains est connue comme impropre à la boisson.

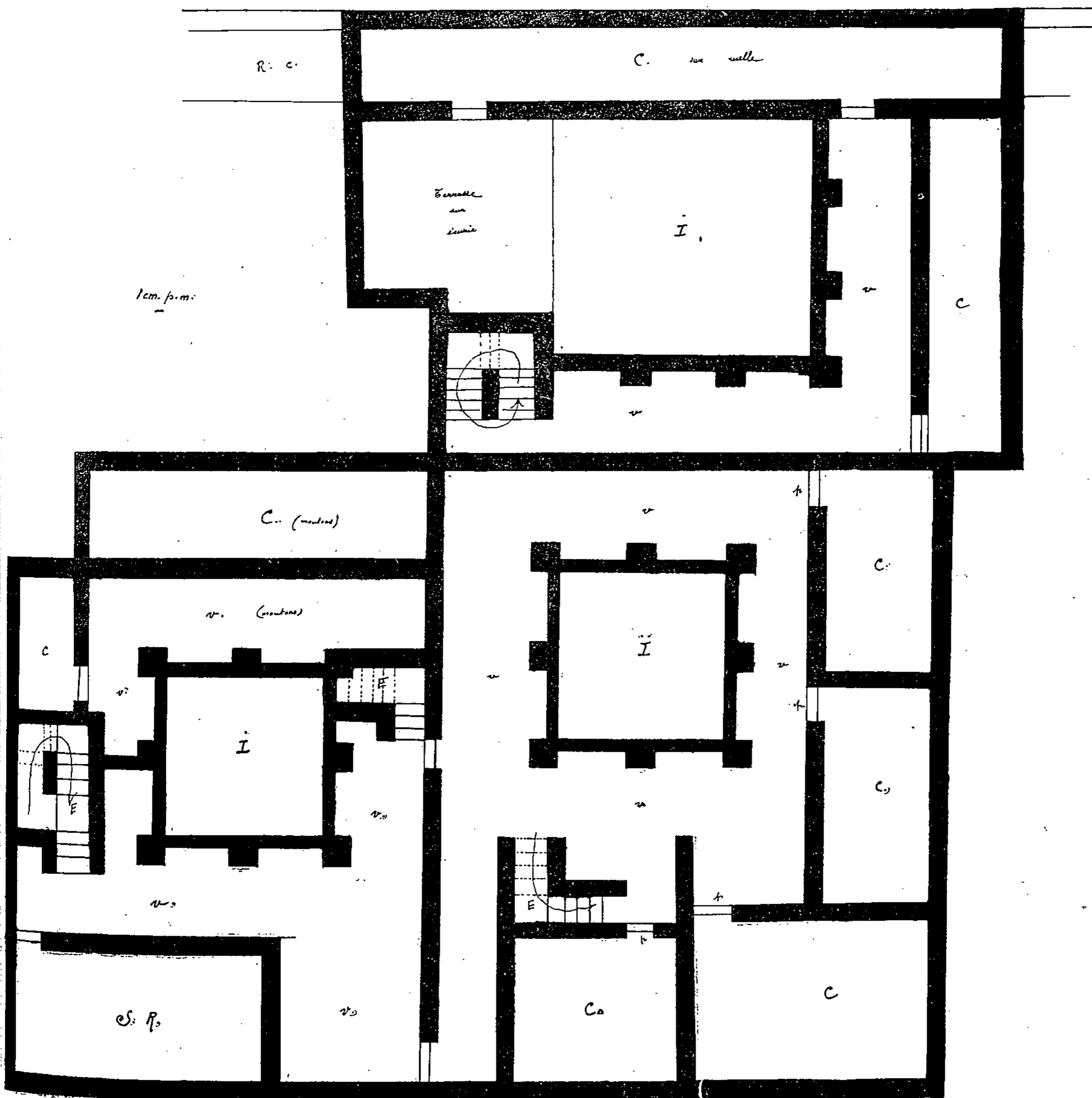


Fig. 3, b.

Nous allons maintenant décrire la disposition de quelques maisons particulières.

Plan I. — Maison d'un bourgeois très aisé et déjà frotté de civilisation.

Rez-de-chaussée : 2 entrées, une pour les animaux chargés donnant directement sous une vérandah et ayant 2 mètres de large et autant de haut ; l'autre plus soignée est la véritable entrée de la maison. Elle s'ouvre sur un vestibule couvert de 2 m. 50 à 4 mètres. Au fond et à droite de ce vestibule une ouverture de 1 m. 50 donne sous une vérandah ouverte sur la cour intérieure.

La partie découverte de la cour est à peu près carrée (5 m. sur 5 m.). Huit

piliers en toubes de 0,75 cent. de côté environ et laissant entre eux un espace de 2 mètres entourent la cour et supportent le toit des vérandahs. Dans le prolongement de l'axe de la porte d'entrée se trouve un local fermé vers le vestibule et vers la cour intérieure, ouvert seulement du côté opposé au vestibule et servant de cuisine. Cette pièce a 2 m. sur 3 m. environ, elle présente une particularité extrêmement rare à Figuig et qui indique une modification de l'habitat due à notre contact : elle a une cheminée. Bâtie dans un angle de la pièce c'est une imitation assez fruste mais non maladroite des cheminées des maisons de Beni-Ounif. Cette pièce comprise entre deux piliers de la vérandah est en bordure de la cour intérieure.

La vérandah se prolonge ensuite très étroite d'abord (1 m. à peine) jusqu'à la vérandah de la face perpendiculaire. Dans un coin de celle-ci s'ouvre le portail dont il a été question plus haut. En face de ce portail, un escalier montant sur la terrasse ; sous cet escalier, les cabinets, et dans le prolongement une grande chambre de 5 m. 50 de long sur 2 m. 50 de large. Perpendiculairement à cette face, deux autres chambres de 4 m. 50 et 5 m. sur 2 m. ouvrant sous la vérandah qui de ce côté a 10 m. sur 2 m., dans un coin de la vérandah, une nouvelle cheminée d'angle pareille à celle de la cuisine. Enfin sur la 4^e face, celle de la porte d'entrée, 2 chambres de 4 m. 50 sur 2 ouvrant sur une vérandah de 7 m. sur 2.

Les cinq chambres donnant sur les vérandahs ont chacune une porte, pas de fenêtre et se nomment maghzen.

Plan II. — Voici une autre maison plus biscornue, moins bien finie, mais abritant tout de même une famille aisée.

Au rez-de-chaussée mêmes dispositions essentielles ; vestibule extérieur couvert avec banc, portail, couloir couvert, cour intérieure avec vérandahs, et en retrait des vérandahs, chambres, cabinets, escaliers. Montons au premier étage.

La terrasse est très irrégulière, elle ne porte de vérandahs et de locaux servant à l'habitation que dans le coin placé au dessus de la porte d'entrée. Dominant ce que nous avons appelé le vestibule extérieur, et chevauchant la ruelle, une chambre d'hôtes ouvrant sous une vérandah et ayant deux petites fenêtres donnant sur la rue. A côté, sur la terrasse même, une autre chambre qu'on peut supposer destinée aux hôtes d'un rang inférieur ou aux domestiques des hôtes logés dans l'autre pièce.

Plan III. — Maison d'un riche bourgeois de Figuig.

La maison est triple et abrite trois ménages de la même famille. Une de ses façades fait le coin d'une place et une autre donne sur deux ruelles couvertes. Les façades donnant sur la place présentent des fenêtres : ce sont les chambres d'hôtes. La maison communique avec l'extérieur par trois portes, une sur la place, deux dans une des ruelles couvertes. Un des trois appartements dont se compose la maison n'a pas de communication directe avec l'extérieur.

La maison se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Entrons par la porte principale, celle qui donne sur la place.

Cette porte a 2 mètres de large, elle s'ouvre sur un vestibule de même largeur et de 4 m. 50 de long. Au bout du vestibule, en face, un escalier ; à droite, une large ouverture (2 m.) débouchant sous une vérandah qui fait un des côtés de la cour intérieure. Rien de spécial à signaler dans cette cour. Les piliers qui soutiennent les vérandahs, mieux soignés que dans les maisons ordinaires, ont une section carrée de 0 m. 80 de côté, leur écartement (vide entre deux piliers) est de 1 m. 80 ; les vérandahs ont 2 mètres de large entre les piliers et les murs. En arrière des vérandahs, 3 chambres et une autre pièce fermée dans un angle servant de grenier

à paille. Les charpentes mieux soignées ont permis, par l'emploi du procédé indiqué au chapitre suivant, de donner aux pièces une largeur de 3 m. 50.

Deux escaliers, un dans le prolongement du vestibule desservant exclusivement les chambres d'hôtes, l'autre sous la véranda de droite de la cour intérieure, permettent d'accéder aux étages. Sous celui-ci, les cabinets. Dans un coin de la cour un puits avait été creusé; l'eau trouvée étant extrêmement salée, il fut bouché. Deux autres portes, placées l'une auprès de l'autre sous un vestibule opposé

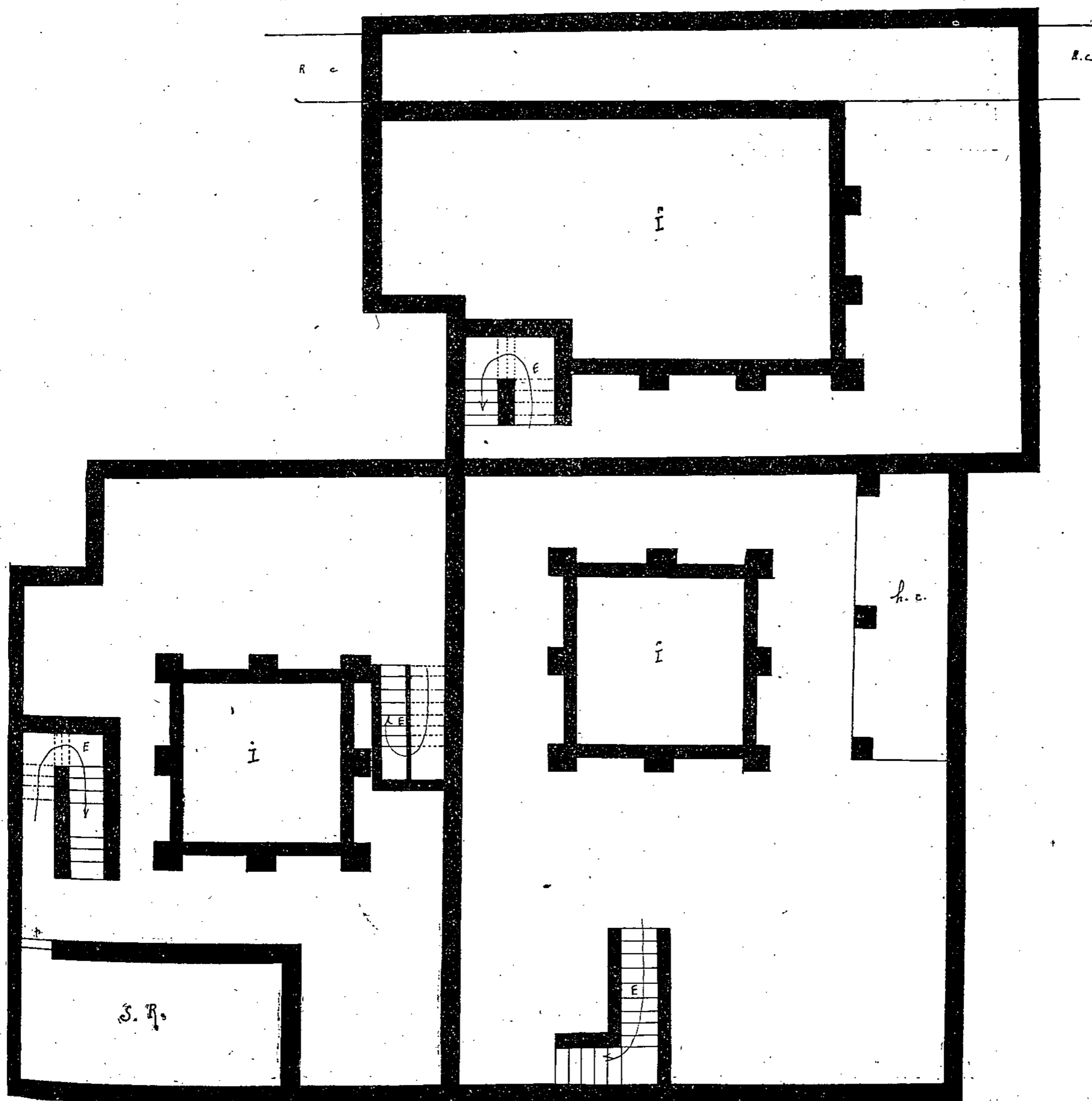


Fig. 3, c.

diagonalement au premier, établissent une communication avec l'appartement voisin et avec une ruelle couverte. Le rez-de-chaussée de l'appartement voisin ne peut communiquer avec l'extérieur qu'en empruntant ce vestibule. La cour intérieure est de forme moins symétrique que la précédente. Il n'y a de chambres closes que sur un côté. Sur une autre face, un magasin à fourrage, et tout autour une série

de locaux ouverts mais non fermés, servant de débarras. Les cuisines sont installées sous une vérandah. Dans un coin, des cabinets.

Le troisième appartement communique avec celui-ci et a en outre une autre entrée spéciale sur une ruelle ouverte, voisine de l'entrée du premier appartement.

La cour intérieure n'a de vérandahs que sur deux faces. La troisième face est occupée par un escalier et une écurie, la quatrième est un simple mur. Une spécialité de cette maison, rare dans Figuig car elle représente une dépense relativement élevée, est un bassin souterrain, très bien bâti et bien conditionné se trouvant sous la vérandah de droite. Une dérivation de la séguia qui va arroser les jardins de Zenaga, amène certains jours et à certaines heures une part d'eau de l'Aïn-Tzaddert, si bien que les habitants fortunés de la maison ont le privilège rare et envié de n'avoir pas besoin de sortir pour faire leur provision d'eau.

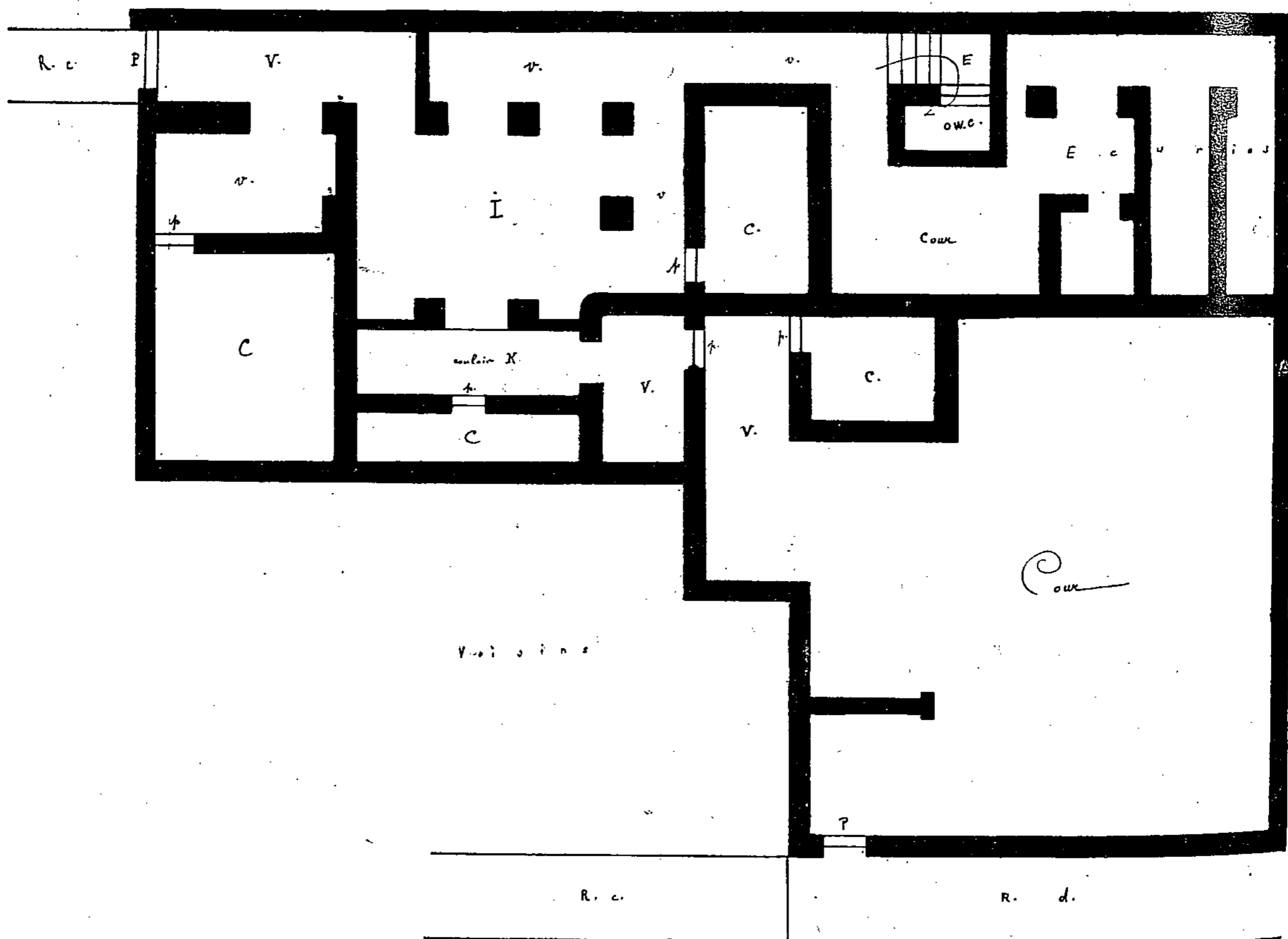


Fig. 4, a.

Au premier étage, le premier appartement comprend : en face de la place une grande chambre d'hôtes (7 m. 50 × 2 m. 50) et des vérandahs, deux chambres dont une très grande (0 m. 50 × 2 m. 50); le deuxième appartement : quatre chambres et des vérandahs; le troisième : deux chambres dont une de 18 m. de long et des vérandahs.

Au deuxième étage, le premier appartement comprend : en façade de la place, une grande chambre d'hôtes ayant les mêmes dimensions que celle du premier étage, et de grandes terrasses découvertes le deuxième appartement : une vérandah de 8 m. sur 2 m. 50 et de vastes terrasses découvertes; le troi-

sième.: des vérandahs couvertes sur deux faces, et une terrasse découverte sur les deux autres.

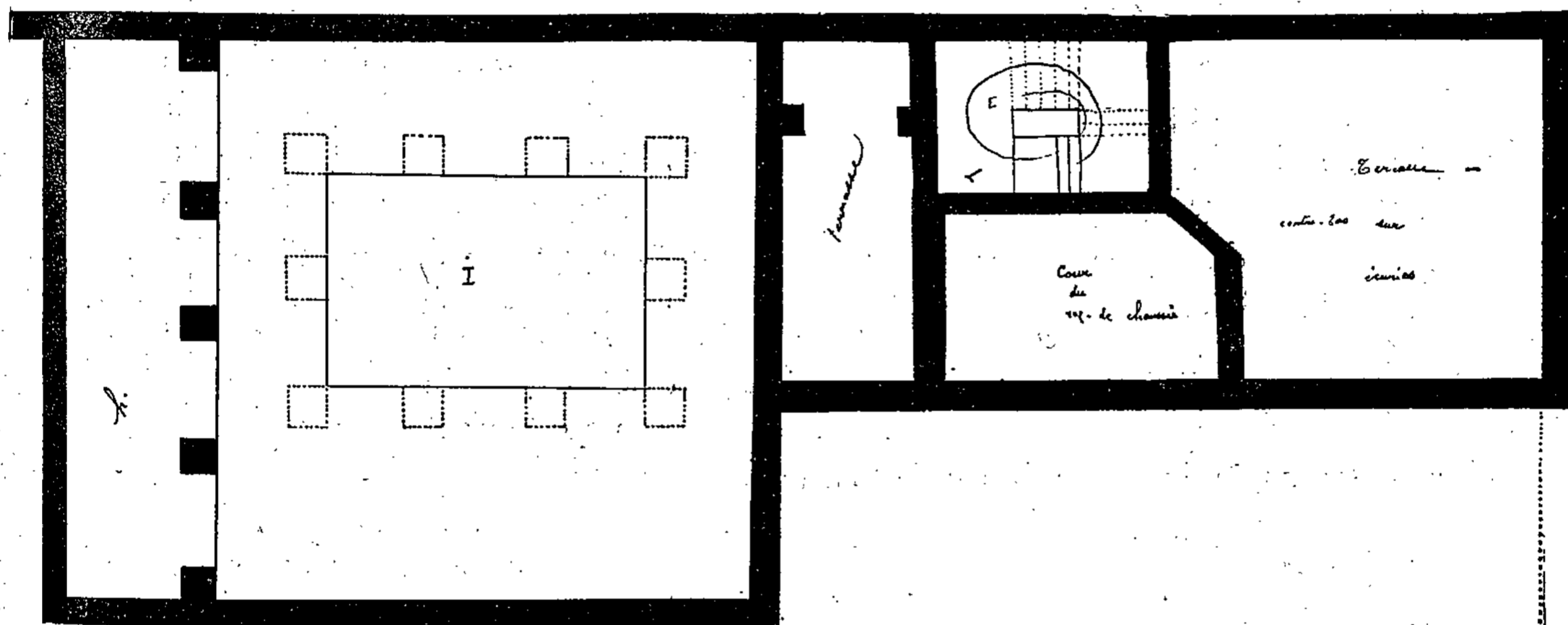
Plan IV. — Maison d'un artisan à El Maïz.

Cette maison se compose d'un rez-de-chaussée comprenant deux cours intérieures, une entourée de vérandahs et de chambres, l'autre plus spécialement réservée aux animaux, n'a de vérandahs que sur un petit côté, et sous cette vérandahe s'ouvre une petite étable. En dehors de l'enchevêtrement bizarre des chambres et des écuries, il n'y a rien de spécial à signaler. Une grande chambre a 5 m. sur 4 m. 50; c'est ce qu'on nomme « ksar ». (Voir plus haut l'explication de ce terme).

Le premier étage ne comprend qu'une vérandahe couverte et des terrasses découvertes.

Plan V. — Maison d'un Juif.

Rien de bien spécial à signaler. On trouve cependant un peu plus de régularité dans la construction. Les chambres n'ont pas de fenêtres, mais les portes sont plus grandes. Les ordures et les eaux ménagères sont plus abondantes et dégagent



souvent des odeurs fortes et peu agréables. Heureusement la loi religieuse impose aux juifs au moment de leurs fêtes, et elles sont nombreuses, de grands nettoyages qui se terminent presque toujours par un badigeonnage général au lait de chaux. Beaucoup de cours intérieures sont pavées ou dallées. Les chambres ont un commencement de mobilier européen; il y a déjà au mellah d'Oudaghir 3 ou 4 machines à coudre et 5 ou 6 lits en fer.

Presque chaque maison a au moins une cheminée (dans un angle comme au plan) et un four qui sert à cuire le pain et à faire des rôtis. Enfin, détail particulier, les juifs n'ont pas le droit de monter sur leur terrasse. Aussi dans notre maison l'escalier s'arrête-t-il au premier étage et ne permet pas de monter sur le toit de la maison. L'usage des terrasses supérieures est interdit aux israélites dans les trois villages où ils sont tolérés (Oudaghir, Zenaga et Oulad Sliman). Les deux El Hamman, El Maïz et El Abid n'ont pas de juifs.

Fig. 4, b.

IV. — *Matériaux de construction. — Outils. — Ouvriers.*

Les matériaux employés sont des plus simples et complètement fournis par le pays, sauf de très rares exceptions.

Les murs sont faits, à leur base et jusqu'à quelque hauteur hors du sol (0,50 à 2 m. parfois) de pierres brutes ou cailloux roulés, assemblés au mortier d'argile, puis des pains d'argile séchés au soleil qu'on nomme « *toubes* ». Ces *toubes* n'ont pas la forme de plaquettes rectangulaires de nos briques. Elles affectent plutôt la forme de prismes grossiers et sont faites sans moules, à la main. Le mélange d'argile et de sable qui doit former les *toubes* est copieusement arrosé la veille du jour où le travail doit commencer. Il est ensuite pétri sous les pieds, grossièrement épierré, un indigène apporte dans un couffin cette pâte sur une aire sommairement nivelée, un autre la prend, lui donne à la main la forme voulue et la laisse sur place. Deux ou trois jours après les *toubes* sont prêtes à être utilisées. Leur grande dimension donne ordinairement l'épaisseur du mur, l'irrégularité voulue de leur forme exige pour le remplissage des vides de grandes quantités de mortier, ce qui, aux dires des experts, augmente la solidité des murs. Les Figuiens font de la chaux et du plâtre d'excellente qualité. Ils savent même pour leurs bassins et leurs séguias préparer un excellent ciment qui peut rivaliser avec nos meilleurs « Portland » et a sur eux la supériorité de se contenter des eaux parfois un peu magnésiennes du pays. Ce ciment est obtenu en mélangeant à volumes égaux de la chaux ordinaire du pays pulvérisée avec des cendres. Le mélange est fait avant d'éteindre la chaux. Mais ces matériaux entrent pour bien peu dans la construction des habitations. Parfois une poignée de plâtre pour un scellement, une coulée de ciment au-dessous de la gargouille qui envoie au dehors l'eau des terrasses, un peu de chaux pour blanchir la chambre des hôtes, et c'est tout. Ni chaux ni ciment n'entrent dans la confection des mortiers, ni pour élever les murs, ni pour les crépir. Il n'y a d'exceptions à cette règle que pour la construction des minarets des mosquées, élevés par des spécialistes du pays, en pierre et en chaux.

Quelques maisons des villages du Haut Figui ont leurs murs extérieurs entièrement faits en pierres (galets de calcaire et cailloux roulés), ramassées sur place ou en blocs irréguliers, de ce « *tuf* » blanchâtre qui forme la couche superficielle du sol, et qu'on est forcé d'enlever parfois jusqu'à 1 m. 50 de profondeur pour créer les jardins. Les murs ainsi bâtis sont toujours très épais. Les pierres sont assemblées au mortier d'argile. Le crépissage extérieur des maisons est assez rare; il est au contraire la règle générale à l'intérieur. Il se fait au moyen d'une argile blanche commune dans le pays et imitant assez bien le mortier de chaux. Le bois uniquement employé jusqu'à ces temps derniers est le palmier. D'un travail très difficile, il ne se prête guère à l'exécution de menuiseries soignées. Il fournit un bois de charpente passable, à condition de ne l'employer qu'avec de faibles portées, car il est très flexible. La dimension ordinaire du creux entre les deux murs est de 3,50, on arrive à augmenter un peu la largeur des pièces d'apparat par le moyen suivant : on encastre en haut des murs des bouts de madrier dépassant à l'intérieur de la pièce, en porte à faux, de 30 à 40 centimètres. Sur ces bouts de madrier très rapprochés, se placent d'autres poutres formant corniche, et sur ces poutres viennent s'appuyer les madriers soutenant les terrasses. On arrive ainsi à gagner de 0 m. 60 à 0 m. 80.

Le bois de palmier est rebelle à la scie et au rabot. Pour faire des madriers, le palmier est coupé à la hache au-dessus du collet. Il est ensuite recoupé en tronçons de 5 à 6 coudées (2 m. 50 à 3 m.). Chaque tronçon est fendu

en 2, 3 ou 4 et donne par conséquent 2, 3 ou 4 madriers. Plan convexe ou prismatiques.

Quand on veut faire des planches, le tronc du palmier n'est fendu qu'en deux, et le côté convexe est aplani au moyen d'une hache à main maniée comme une houe. Notre venue dans le pays a apporté quelques modifications à ces antiques usages. On commence à voir quelques petits volets en planches de sapin, quelques portes rapiécées avec un morceau de caisse d'emballage, sur lequel se lit la marque d'une absinthe célèbre ou d'un savon prestigieux. Il n'est pas jusqu'au bidon de pétrole, qui duement dessoudé et aplati ne serve à cuirasser la porte de plus d'une maison bourgeoise, dont le propriétaire s'enorgueillit de cet ornement bizarre.

Les planchers et plafonds sont faits de la manière suivante : Les poutres de palmier sont placées de champ et très rapprochées (0,25 à 0,30). Sur ces poutres, on forme un plancher de karnefs, sortes de raquettes formant la base des branches du palmier très adroitement imbriquées, on étend par dessus une couche de mortier d'argile bien battue, et sur ce mortier, une couche de sable bien damé.

Les plafonds des chambres de réception sont plus artistiques. Les karnefs sont remplacés par des baguettes de laurier rose placées jointivement et formant de petits caissons à losanges d'un très heureux effet. Ces baguettes sont coupées aux longueurs voulues (50 centim. envi-

ron) écorcées, triées d'après leur diamètre, et plongées dans des récipients contenant des bouillies colorées. Les baguettes sont ensuite séchées et mises en place. Pas plus que les karnefs, ces baguettes ne sont clouées sur les chevrons, elles sont simplement maintenues par leur ajustage et par le mortier dont on les recouvre au fur et à mesure de leur mise en place. Les terrasses sont formées comme les planchers dont nous venons de parler; on leur donne une pente très faible vers une gargouille qui projette l'eau des pluies à l'extérieur. Il faut que les terrasses soient bien vastes pour qu'on leur donne deux pentes différentes. La gargouille n'existe pas toujours. Il y a parfois dans le mur, au point où est amenée l'eau par la pente de la terrasse, une simple encoche revêtue de plâtre ou de ciment jusqu'au pied du mur et guidant l'eau jusqu'à terre. Le carrelage est tout à fait inconnu à Figuig. Le sol, même dans les chambres les plus soignées, est fait de terre battue ou d'un mortier dans lequel entre un peu de chaux.

Les fenêtres, quand il y en a, sont ordinairement munies d'un volet en bois brut et parfois d'un ou deux barreaux en fer. Les vitres sont totalement in-

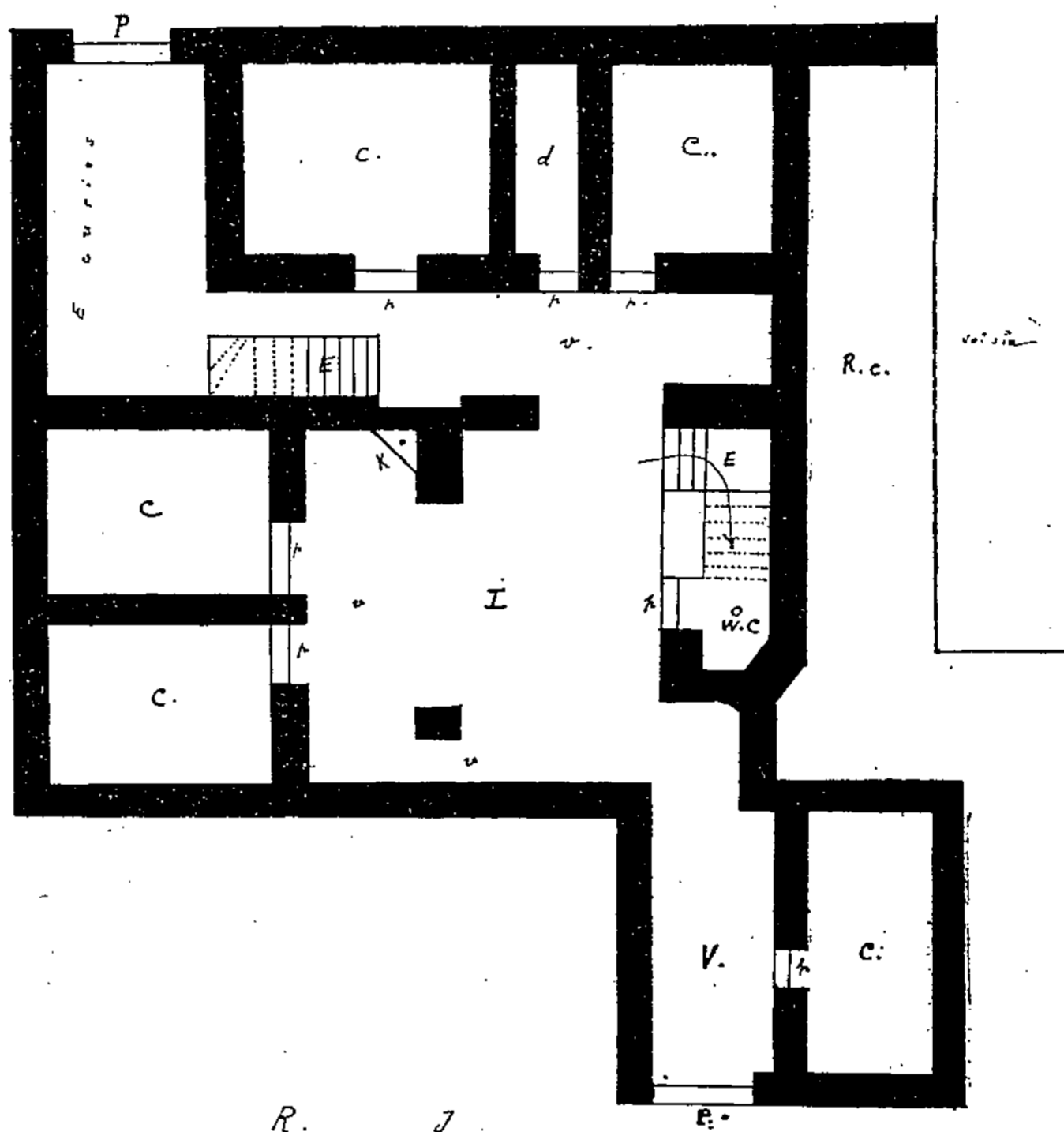


Fig. 5, a.

nues. En revanche, quelques maisons de riches bourgeois, remaniées depuis peu, ont à leurs fenêtres quelques assez jolies grilles en fer forgé, d'importation européenne.

Les maçons de Figuig sont célèbres dans tout le Maroc. Ils sont nombreux à Fez et à Méquinez, car ils s'expatrient volontiers pour quelques années et ils y font de beaux travaux. La pauvreté de leur petite patrie ne leur permet pas de montrer chez eux les talents qu'ils déploient ailleurs.

Pourtant quelques belles Koubbas, celle de Sidi Abdelkader El-Saheli à côté d'El-Hamman, celle de Sidi Sliman à Beni-Ounif élevées par eux montrent qu'ils sont parfaitement capables de réalisations artistiques. Mais il s'agit là de travaux de spécialistes; tout Figuiguien est plus ou moins maçon et charpentier, et parfaitement capable de bâtir un mur, même de construire une maison. Tout le monde étant maçon, il n'y a pas une corporation de maçons.

Les outils employés sont :

La truelle d'importation européenne utilisée par tous les maçons; on l'appelle « *mellassa* ». Un autre outil formé d'un simple morceau de fer plat ayant grossièrement

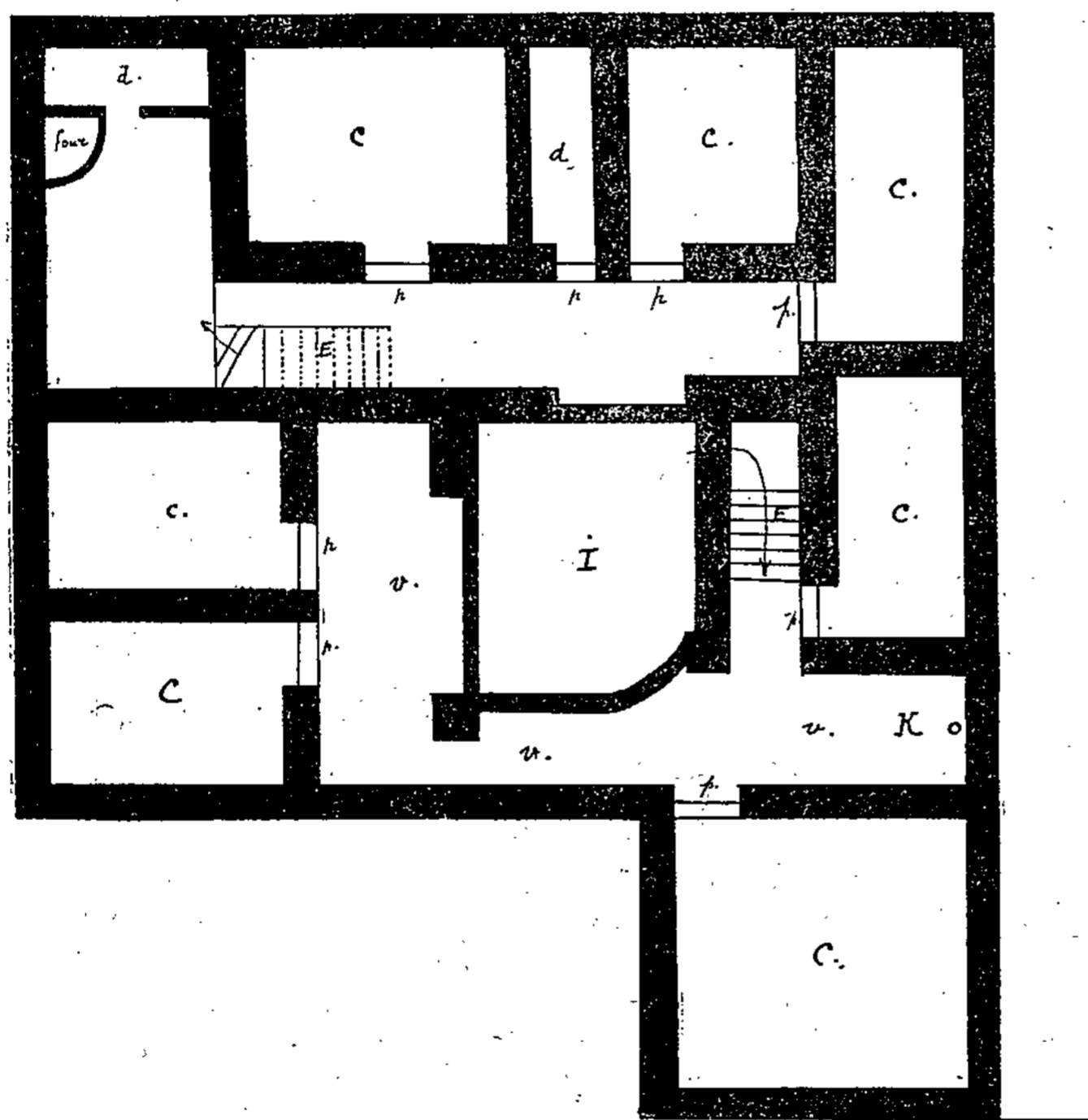


Fig. 5, b.

la forme d'une cuillère dont la pelle serait aplatie, sert de truelle et de martelette. L'ouvrier casse ses toubes aux dimensions voulues et arrange son mortier avec cet outil qu'on nomme « *mogorf* » (cuillère). Mais pour la bâtisse proprement dite, l'outil le plus employé est presque uniquement la main de l'ouvrier. Le fil à plomb, le niveau, la règle petite et grande, se voient parfois aux mains d'un artiste qui veut un peu éblouir ses compatriotes, mais le commun se passe parfaitement de toutes ces complications. Pour préparer le mortier, comme pour préparer la terre qui

sert à fabriquer les toubes, on se sert un peu de la houe et beaucoup des pieds. Pour porter mortier, pierres ou toubes : le simple couffin ou rien du tout. Le mortier roulé en grosses boules s'envoie très bien à la main à une belle hauteur. Le maçon établi à croppetons sur le mur qu'il bâtit, le reçoit et le met en place avec ses mains. Le charpentier ne se sert guère que de la petite hache. Le menuisier connaît en plus la soie et une tarrière spéciale actionnée par un archet comme le foret de nos vieux horlogers. Les couvreurs, plâtriers, etc., n'ont pas d'outils spéciaux.

Les parties de la maison.

A. *Vestibule et porte.* — Nous avons donné plus haut une description sommaire

de la porte, il nous reste à dire quelques mots des moyens de fermeture. Jadis, et quelques maisons ont encore conservé cet antique usage, la porte ne pouvait pas s'ouvrir de l'extérieur. La fermeture, barre transversale, loquet ou serrure ne pouvait se manœuvrer que de l'intérieur. Une maison ne restant jamais sans gardien, quiconque venait de l'extérieur devait frapper pour se faire ouvrir la porte. Le maître de la maison lui-même devait attendre, et parfois assez longtemps, le bon vouloir de ses domestiques ou de ses femmes. C'est sans doute cette raison qui fit adopter un autre système un peu plus commode.

Il se rencontre encore sur un bon tiers des maisons ; c'est celui de la double serrure en bois. Une serrure à l'intérieur, une serrure à l'extérieur. Le maître de la maison peut avec ce système fermer sa porte en sortant et cette porte ne peut plus être ouverte que de l'extérieur. Les serrures extérieures assez bien conditionnées sont beaucoup moins volumineuses que les serrures intérieures. Quelques-unes sont ornées de dessins gravés au couteau, la clef parfois très compliquée n'est pas trop volumineuse. Enfin, d'importation récente est la serrure en fer placée à l'intérieur et pouvant s'ouvrir aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur. De cette dernière nous ne dirons rien, elle est suffisamment connue. Nous donnons pourtant à la suite des plans de maison, les dessins d'une clef en fer fabriquée par des artisans locaux (fig. 6).

La serrure en bois demande quelques mots de description pour compléter les dessins de la figure 7.

Elle se compose essentiellement de trois parties :

1° Un bloc de bois formant le corps de la serrure et fixé solidement sur la porte. Sur la face appliquée contre la porte, ce bloc est entaillé dans son épaisseur d'une encoche profonde le traversant dans toute sa largeur et servant de logement au pêne. Perpendiculairement à cette encoche, s'en trouve une seconde de dimensions plus réduites. Cette seconde encoche à son point de jonction avec la première est fermée d'une planchette rapportée percée de trous en nombre variable répartis selon un dessein spécial à chaque serrure. Dans chacun de ces trous passe une petite chevillette en bois terminée vers le haut par une tête limitant sa course.

2° Le pêne. C'est un fort morceau de bois dur de forme à peu près rectangulaire, terminé à chacune de ses extrémités sur un de ses petits côtés par un butoir venant s'appuyer contre un des petits côtés de la serrure. Près du butoir, touchant à la serrure lorsqu'elle est fermée, et sur son grand côté, le pêne porte une entaille profonde servant de passage à la clef. Sur le petit côté il est percé

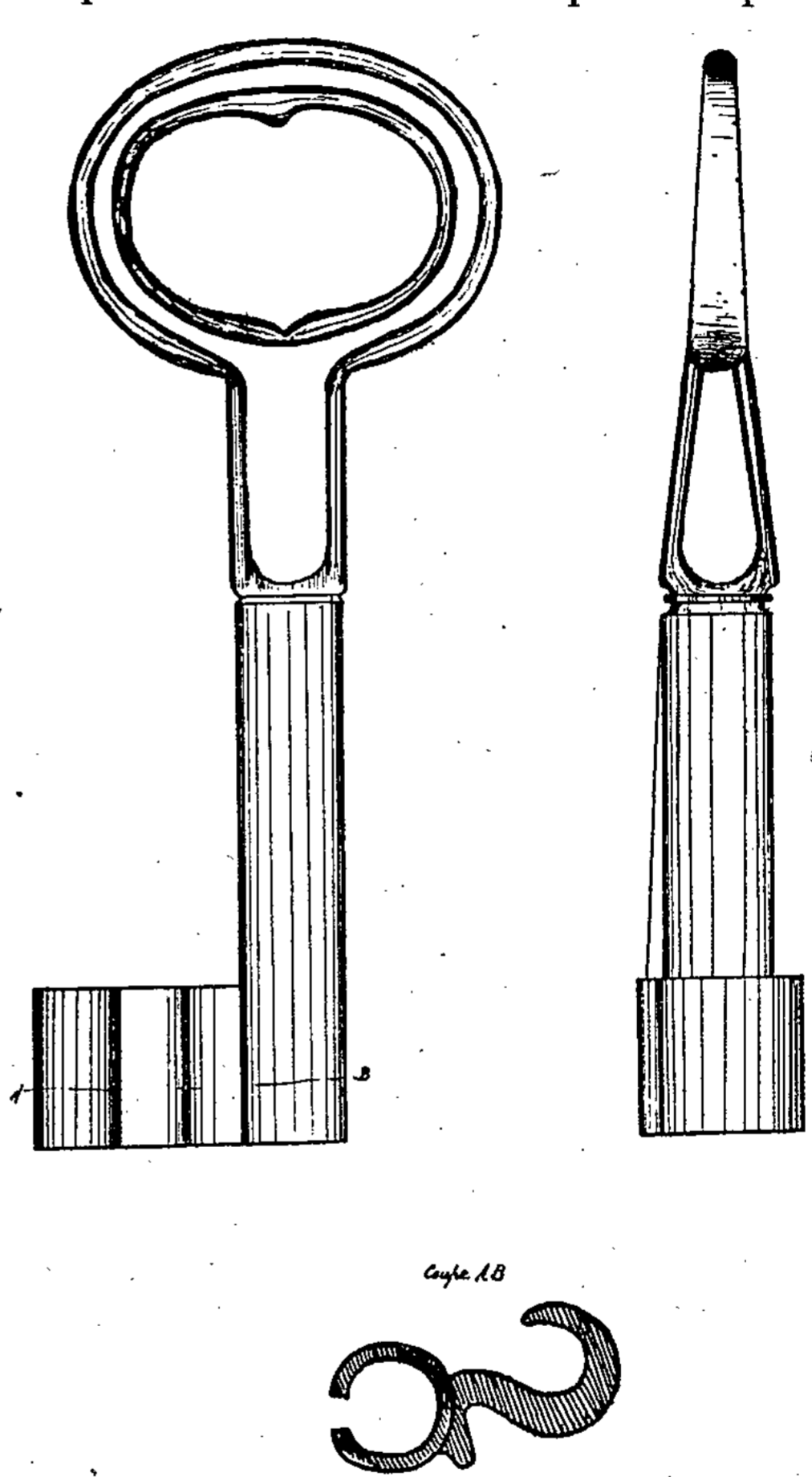


Fig. 6. — Clef.

de trous correspondant exactement aux trous de la planchette supportant les chevilles dont nous avons parlé plus haut.

3° la clef. Elle se compose d'un petit bout de bois rectangulaire portant sur un de ses grands côtés un certain nombre de chevilles en bois disposées exactement, comme nombre et emplacement, comme celles de la planchette supérieure de la serrure; la longueur de la clef est calculée pour que la correspondance entre les chevilles et les trous du pêne soit absolue lorsque la tête de la clef vient buter contre le fond de l'encoche du pêne. La manœuvre de cette serrure est simple. Lorsqu'elle est fermée, le pêne placé de champ entre de 0 m. 20 environ dans un trou

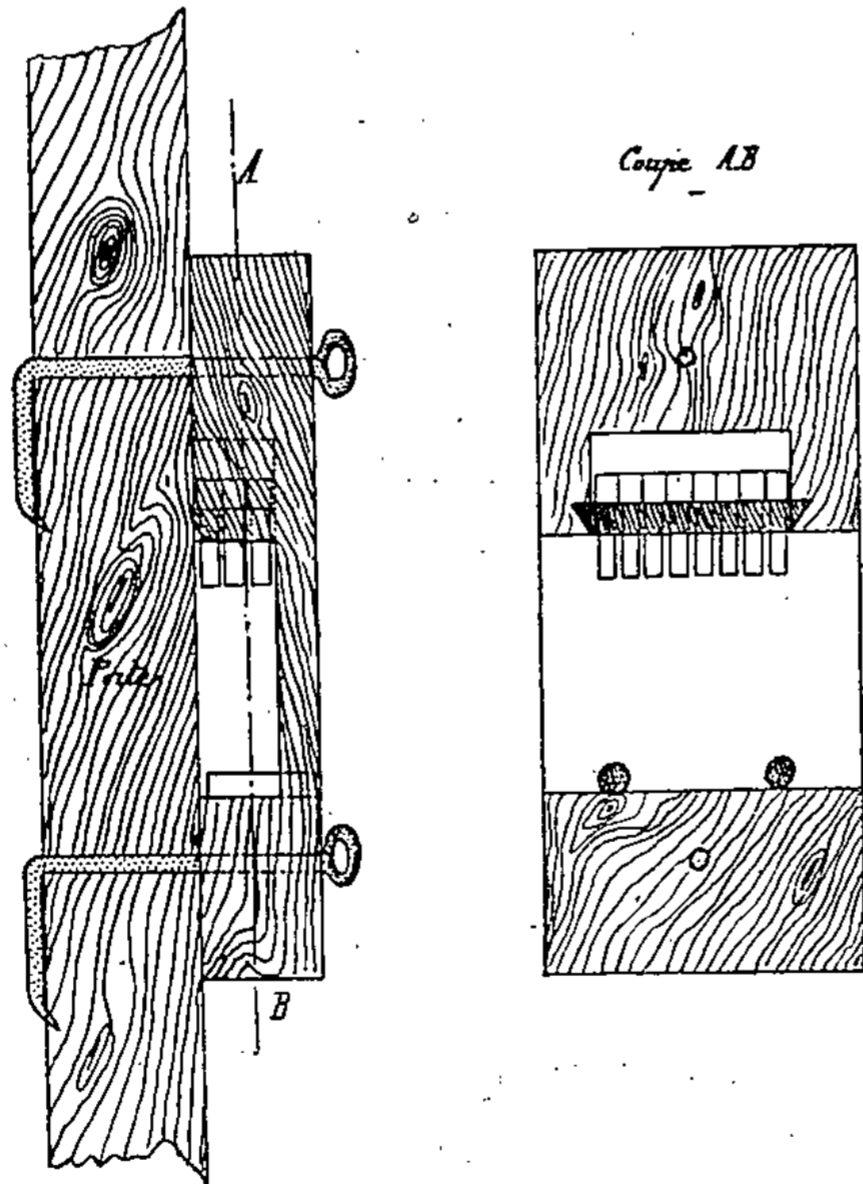
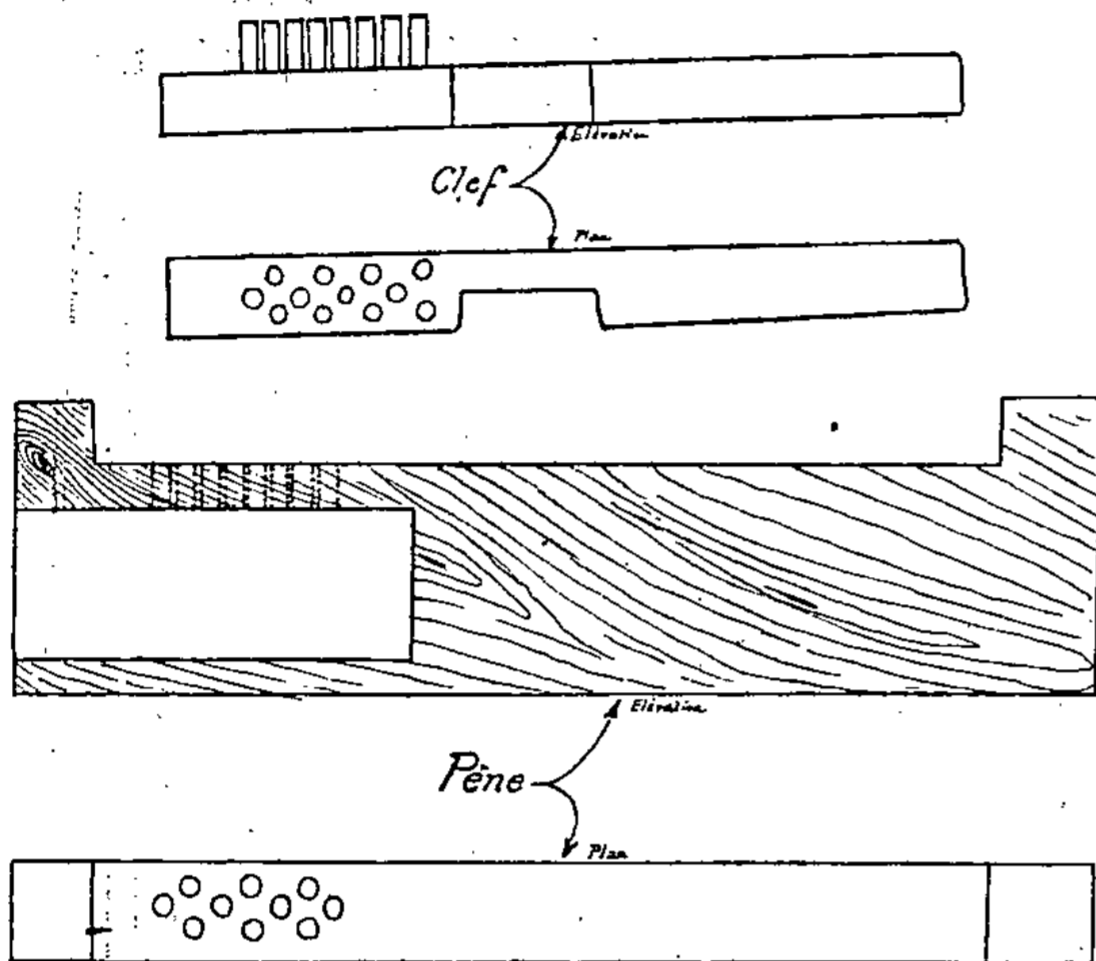


Fig. 7. — Serrure en bois.

du mur, son autre extrémité bute contre la paroi verticale de la serrure et présente à l'extérieur un évidement servant de passage à la clef. Il est maintenu dans cette position par la série de chevillettes dont la tête est appuyée sur la planchette supérieure et dont les tiges s'introduisent dans les trous percés sur son petit côté supérieur. La longueur de ces chevillettes est calculée de telle sorte qu'elles s'engagent dans le pêne jusqu'au 3/4 de son épaisseur seulement. Pour ouvrir, il suffit d'introduire la clef, la pointe de ses chevillettes en dessus et de la pousser jusqu'à ce que sa tête vienne buter contre le fond de l'encoche du pêne. En la soulevant un peu, les chevillettes entrent dans les trous du pêne et chassent vers le haut les chevillettes de fermeture; il n'y a plus qu'à tirer sur la clef, le pêne est entraîné jusqu'à ce que le butoir du bout qui se trouvait dans le mur vienne au contact de la paroi de la serrure, et la porte s'ouvre. Dans la position ouverte le petit côté supérieur du pêne tient soulevées les chevillettes de fermeture. Pour fermer, il n'est pas besoin de clef; il n'y a qu'à pousser le pêne à fond avec la main; au moment où son butoir antérieur vient toucher la serrure, les trous du pêne se trouvent exactement en

face des chevillettes qui tombent dans leur logement par leur propre poids, et tout le système est immobilisé.

En dehors des serrures, les portes sont maintenues fermées de l'intérieur soit par une barre horizontale pénétrant profondément dans le mur et maintenue contre la porte par une sorte de gâche en bois. C'est, en plus grand, la serrure de la figure 7, sans la complication des chevillettes; soit par un bout de bois

plus petit, simple loquet se maniant à la main et pénétrant aussi dans un trou du mur.

Dans presque toutes les maisons, la porte s'ouvre sous un vestibule. A la saison chaude, ce vestibule, toujours à l'abri des rayons du soleil, est un des coins les plus recherchés et les plus habités de la maison.

C'est là que se trouve, outre le banc sur lequel se reposent les hommes, le petit trou creusé dans le sol et destiné à recevoir la partie inférieure du moulin portatif et, aux jours de grande chaleur, le métier à tisser.

Le moulin portatif qu'on entendait jadis ronfler jour et nuit dans chaque maison, commence à perdre de son importance. Notre chemin de fer apporte à présent aux portes mêmes de Figuig de l'excellente semoule de blé dur à un prix très

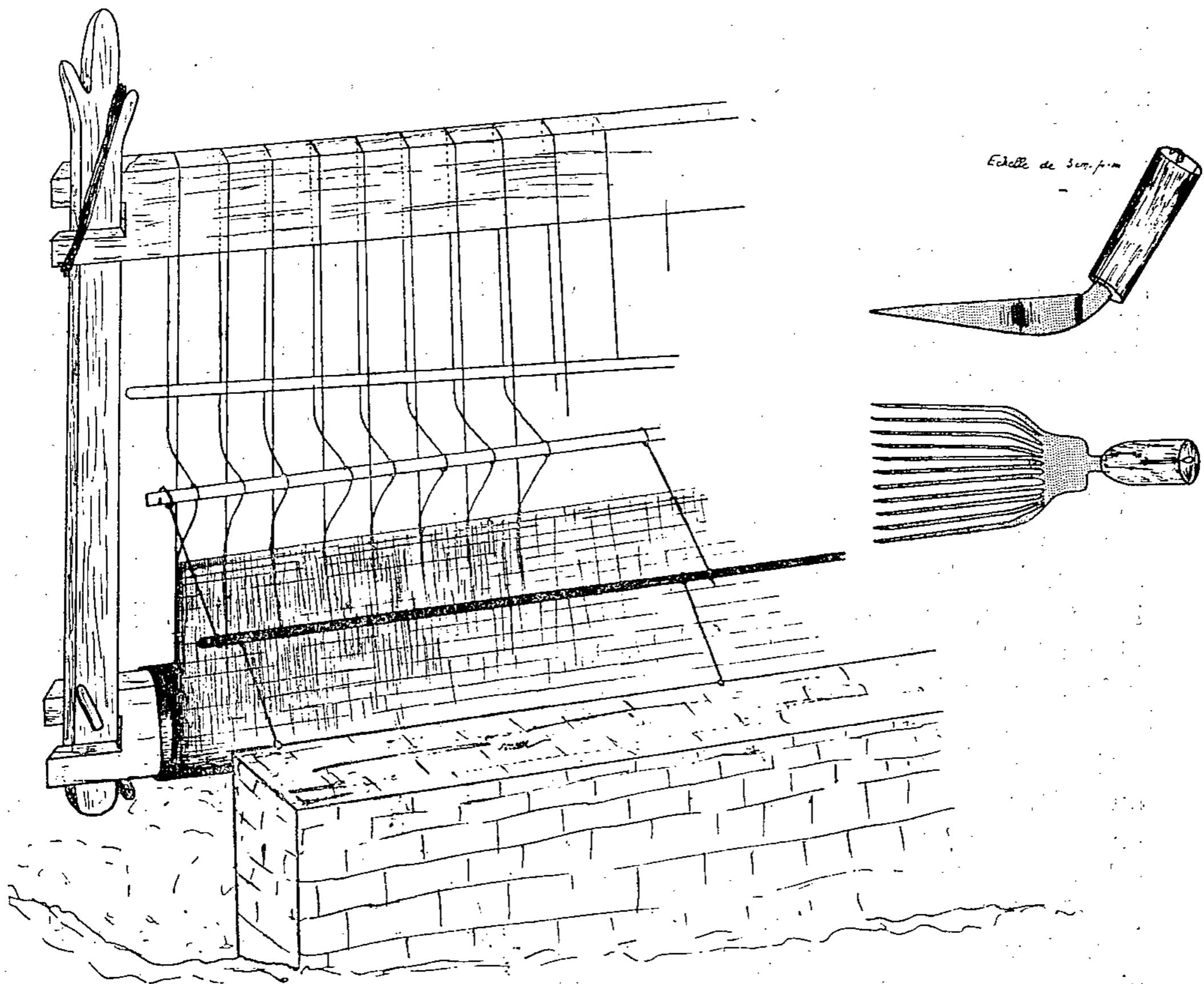


Fig. 8. — Métier à tisser et peigne de tisserand.

abordable ; aussi chez presque tous les gens aisés, on a renoncé à moudre l'orge récoltée sous les palmiers des jardins ; elle est avantageusement vendue et remplacée par la semoule et la farine de blé. Le moulin ne fait plus entendre son ronron monotone que dans les maisons pauvres. Il ne se présente aucune particularité intéressante, il est le même que celui dont se servent tous les Algériens nomades ou sédentaires.

Le métier à tisser n'est pas non plus d'un modèle spécial. Il est à très peu près semblable à celui de nos Kabyles d'Algérie. Mais il tient une telle place dans la maison, il est d'une telle ressource pour chaque famille, que nous croyons utile d'en donner une description sommaire et quelques dessins (figure 8). Le tissage est fait par des femmes accroupies à même le sol. Le métier se présente non pas dans le sens horizontal, mais dans le sens vertical. Deux pièces de bois rectan-

gulaires sur lesquelles s'enroulent la chaîne et l'étoffe déjà tissée, sont placées, la première à un peu moins de deux mètres au-dessus du sol, la seconde au ras même du sol. Elles sont maintenues en place par deux montants verticaux dont la partie supérieure est attachée avec des cordes, soit au plafond, soit aux murs ou piliers voisins. Ces montants sont deux perches en bois brut non travaillé. Les baguettes d'envergure séparant les fils de la chaîne sont de simples djérids (branches de palmier) ou des roseaux. Le remise est encore un simple djérid supportant une série de boucles en gros fils de laine dans lesquelles viennent passer les fils pairs (ou impairs) de la chaîne. Le métier étant vertical, il n'y a pas de pédales. L'entrecroisement des fils de la chaîne est obtenu en abaissant et en élevant alternativement le djérid le plus rapproché du remise. Celui-ci est maintenu tendu vers l'avant par trois cordes le reliant à une branche de palmier flexible et formant arc, placée derrière la tisseuse et fixée au mur voisin. Il n'y a pas de navette. Le fil de trame est passé directement à la main. Il ne va jamais d'une lisière à l'autre. La tisseuse, si elle travaille seule, se place tantôt à droite, tantôt à gauche de son métier et monte le bout qui est devant elle. La trame est tassée à sa place au moyen d'un instrument en fer en forme de petite houe à grosses dents, emmanché d'un bout de bois. C'est le seul instrument qui ne puisse pas être fait par le maître de la maison et qu'il faille acheter; il se vend d'ailleurs à peine une quarantaine de sous. Il n'y a donc aucune complication de mécanique. Il suffit de deux perches, de deux morceaux de bois un peu plus gros, de quelques branches de palmier et de bouts de ficelle pour installer un métier à tisser. Tout le monde à Figuiç est capable de le faire. Quelques instants suffisent pour installer le métier, pour le démonter, le déplacer. Il n'est fait usage ni de dévidoirs, ni de bobines, ni de canettes. La toison de laine est lavée, cordée, filée par les moyens les plus simples. On file des fils assez fins et bien tordus pour la chaîne, des fils beaucoup plus épais et lâches pour la trame. Les premiers sont tenus longs, les derniers n'ont guère plus d'un mètre chacun et on utilise les plus petits débris. On compte que le tissage d'un burnous ordinaire demande une quinzaine de jours de travail à une femme qui doit en outre s'occuper de son ménage et de ses enfants.

Comme chaque maison à Figuiç, même les plus aisées, a un métier, parfois deux ou trois, et que deux femmes peuvent travailler en même temps au même métier, on peut dire qu'il sort en moyenne deux burnous par mois de chaque maison; cela représente un beau chiffre au point de vue industriel, et un revenu important pour le budget de chaque ménage.

B. *Cour intérieure*. — Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la cour intérieure n'est qu'une cheminée d'air et de lumière. L'eau du sous-sol étant partout impropre à la boisson et presque toujours au savonnage, il n'y a pas de puits dans les maisons ni de bassins pour le lavage. Comme conséquence, il n'existe pas d'instruments de puisage. L'eau de boisson va se chercher à la source dans de grandes amphores en terre cuite, de fabrication locale. Ces amphores, sans anses, sont en général assez poreuses pour faire un peu l'office d'alcarazas et maintenir l'eau fraîche. Elles sont de dimensions très variables. Dans certaines maisons il y en a de très grandes contenant de 30 à 40 litres. Elles restent à demeure dans un coin des vérandahs. La bouche est recouverte d'une planchette ou d'un morceau de fouta; elles contiennent la provision d'eau de réserve et sont remplies tous les jours par des domestiques. Les autres plus petites, proportionnées aux forces des porteuses, servent à aller à la source. Elles sont les seules utilisées dans les maisons où il n'existe pas de serviteurs. Une fois remplis, tous ces récipients sont placés sur une sorte de banc en terre ou en pierre, on les incline pour pren-

dre l'eau qu'ils contiennent et on ne plonge jamais rien par leur ouverture qui est d'ailleurs très étroite. Aussi l'eau de boisson à Figuig, quand elle a été puisée à la source, est-elle relativement propre et presque toujours fraîche.

Assez souvent dans la cour intérieure se trouve une auge en bois formée d'un tronc de palmier creusé servant à donner aux chèvres et aux moutons de la famille le supplément de nourriture que la pénurie de pâturages rend indispensable.

C. *Cuisine*. — La cuisine se fait assez rarement dans un local distinct ; presque partout c'est un coin de vérandah qui est affecté à cet usage. Les cheminées sont inconnues sauf dans quelques très rares maisons modernisées. En principe la cuisine se fait au rez-de-chaussée pendant l'hiver et aux étages et même sur la terrasse pendant l'été. Le foyer est formé de trois pierres ou trois toubes ou assez fréquemment d'un triangle en fer muni de trois pieds. Chez les Juifs et chez quelques Figuigiens un peu plus raffinés, on trouve le réchaud en terre et même quelques réchauds en tôle de fer d'importation européenne. La fumée s'échappe comme elle peut. Les terrasses ne comportent aucun trou pour la laisser sortir, aussi, murs des vérandahs et solives des plafonds prennent-ils vite une belle teinte noire patinée. Les ustensiles servant à faire la cuisine sont énumérés plus loin ; nous ne parlerons que de ceux qui sont de fabrication locale, les autres étant suffisamment connus.

Il y a à Figuig quelques bons potiers fabriquant des objets aux formes assez élégantes et sachant non seulement les faire cuire, mais encore les émailler. Les meilleurs sont ceux d'Oudaghir et d'El Hamman. Malheureusement leur industrie concurrencée par notre quincaillerie en tôle émaillée décline rapidement. Il ne se fait plus couramment que les grandes jarres aux provisions, les cruches et quelques braseros. Les autres objets de fabrication moins commune, et qui tendent à disparaître sont le bol ou calotte à pied, la marmite, la casserole servant à faire cuire le pain, le grand plat, très plat pour rouler la semoule à faire le couscous, le keskes, une lampe à huile à pied, une bouteille à large panse servant surtout à mettre du lait.

La fabrication de ces ustensiles est faite dans tous ses détails par le même artisan : préparation de la matière, modelage, peinture et émaillage, cuisson.

La matière première est de l'argile trouvée sur place, elle est pulvérisée et tamisée avec soin, mélangée à des débris d'anciennes poteries, soigneusement concassées et tamisées. Mise dans une fosse de 1 mètre à 1 m. 50 de profondeur, cette argile est copieusement arrosée et pétrie sous les pieds. On la laisse assez longtemps dans cette fosse en répétant souvent le pétrissage. Le modelage se fait au moyen d'un tour de potier, d'un modèle très simple. Sur un des grands côtés d'une excavation rectangulaire ayant environ 1 mètre de profondeur et 1 mètre de long sur 0 m. 60 de large, est fixé un pivot dont l'extrémité inférieure armée d'une tête en fer repose sur un morceau de bois dur ou de fer, et dont l'extrémité supérieure porte un plateau sur lequel se place l'argile à modeler. A 20 ou 25 centimètres de l'extrémité inférieure, ce pivot porte un plateau en bois sur lequel le potier agit avec un de ses pieds pour imprimer un mouvement de rotation à tout le système (fig. 9).

L'ouvrier est assis en face de son tour, les pieds dans l'excavation. Il place sa motte d'argile sur le plateau supérieur, met le tour en mouvement et modèle son objet à la main en se servant de quelques gabarrits en terre durcie et en bois. L'objet modelé est mis à sécher, d'abord à l'ombre (on veille même à ce qu'il ne sèche pas trop vite) ; puis au soleil. Avant la cuisson, il est peint ou émaillé s'il doit l'être.

Pour obtenir leur émail, les potiers Figuigiens n'emploient que les produits

récoltés dans les montagnes voisines, antimoine, débris de minerai de cuivre et de fer.

Les fours à cuire sont de simples fours à chaux de dimensions réduites.

Les ustensiles en bois (plats, cuillères, etc.), sont importés de la région de Tlemcen. Les ustensiles en fonte et en fer viennent de chez nos marchands algériens.

De Fez arrivent des faïences décorées, plats, plats à pied, assiettes, vases à beurre, fioles à huiles.

Les plateaux en cuivre, bouilloires et réchauds en laiton et cuivre rouge souvent

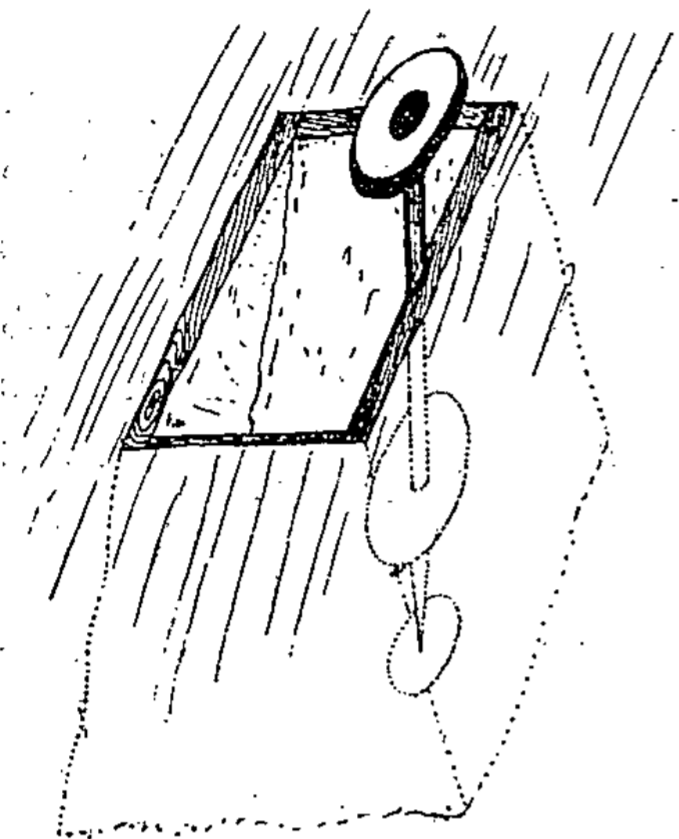


Fig. 9, a. — Tour à potier.

très artistiquement décorés, récipients en laiton servant de bassins-lavabos, viennent de Marrakech, la plupart du temps par la voie du Tafilalet. Les théières sont d'origine anglaise : leur forme est partout la même.

Les tasses à thé en porcelaine transparente et décorée sont françaises ou allemandes.

Dans le ménage le moins fortuné il y a toujours un plateau en cuivre, une théière et quelques tasses ou petits verres à

thé. Le verre peint et décoré est peu répandu à Figuig. La tasse est préférée, ou le verre blanc ordinaire.

L'usage de la petite table est très restreint. On n'en trouve que chez des Juifs ou chez quelque gros bourgeois pour les hôtes de passage.

Le Figuiguien s'installe sur une natte ou à même le sol pour manger ; les plats sont devant lui par terre et il ne se sert guère que de ses doigts. L'usage de la fourchette est complètement inconnu, celui de la cuillère extrêmement restreint.

D. *Chambres.* — Nous avons dit plus haut que les chambres closes se distinguaient en « maghzen » et en « ksar » selon qu'elles avaient ou non une rangée de piliers au milieu pour doubler leur largeur. L'un et l'autre de ces locaux servent surtout de magasins où sont serrées et conservées les provisions de la famille, et plus rarement de logement pour les humains. Les portes de ces locaux sans fenêtres sont toujours soigneusement fermées à clef, et ce n'est pas la « ménagère » mais bien le chef de famille qui est détenteur du trousseau. Il donne tous les jours les denrées nécessaires à la consommation familiale, et referme soigneusement. Le mobilier est donc à peu près nul dans ces pièces. Les dattes sont conservées dans de grandes jarres en terre cuite nommées « khabia ». Le beurre, dans d'autres jarres plus petites.

Celles-ci subissent avant d'être utilisées, une préparation spéciale destinée à les rendre imperméables. On fabrique une sorte de confiture de dattes en faisant cuire une certaine quantité de ces fruits dans un peu d'eau. On verse cette confiture dans les futures jarres à beurre et on l'y laisse plusieurs jours, en ayant soin de secouer fréquemment le récipient pour bien l'imprégner de la mixture.

La farine et la semoule sont conservées dans des outres en peau de mouton.

Le blé et l'orge sont placés à même le sol du « maghzen » ou du « ksar », ordi-

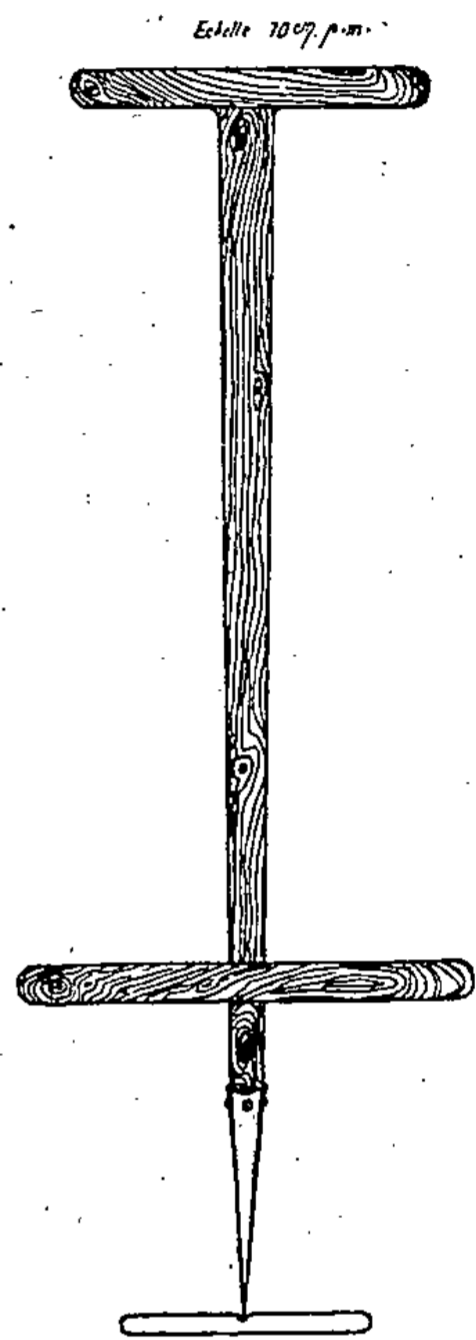


Fig. 9, b.

nairement dans un angle, et pour empêcher les grains de se répandre, on construit une barrière en toubes. Les dimensions de cette sorte de réservoir sont proportionnées aux ressources de la famille.

Les légumes, oignons, citrouilles, carottes, navets sont placés à même le sol.

Les seuls locaux de la maison figuigienne où se trouve quelque souci de décoration ou d'ameublement sont ceux destinés aux hôtes. Nous avons dit que les chambres d'hôtes avaient, contrairement aux autres, de petites fenêtres. Leurs murs sont toujours soigneusement crépis et souvent blanchis à la chaux. Chez quelques personnages aisés, ils sont même stuqués jusqu'à une certaine hauteur ce qui leur donne un peu l'aspect d'être revêtus de marbre. Ce stuc est obtenu par un mélange de cendres très blanches et de blanc d'œuf (??).

Dans la plupart de ces chambres, sont tendues contre les murs, des nattes en sparterie importées des Beni-Snouss de la région de Tlemcen. Sur le sol, des tapis plus ou moins riches, plus ou moins épais selon la fortune du maître de la maison.

Presque tous les tapis proviennent de Tiaret et de la région du Djebel Ammour, quelques-uns de Rabat. Il ne s'en fabrique pas dans le pays. Alignés le long des murs, des matelas garnis de laine servent de sièges pendant le jour, de lits pour la nuit. Sur ces matelas sont des coussins en filali garnis de laine. Ces coussins ronds, d'assez grandes dimensions (50 centimètres de diamètre environ) sont un des signes de richesse des Figuigiens. Les plus recherchés sont fabriqués à El Maïz ; ils sont ornés d'assez beaux dessins imprimés au fer chaud et parfois entourés d'une frange en soie verte d'un assez bel effet.

Le lit n'a pas de place fixe. On se couche n'importe où et l'emplacement change avec la saison. Les matelas sont un objet de luxe et ils sont la plupart du temps réservés pour la chambre d'hôtes. La couche se compose pour les gens aisés d'une natte en sparterie sur laquelle est placé un tapis de haute laine appelé « frache », un coussin (oussada) en laine de fabrication locale, des couvertures en laine blanche ou de couleurs (blanche et rouge brun, tout rouge brun, et vert et rouge brun) faites à Figuig. Chez les pauvres, il n'y a souvent ni natte ni tapis et on se roule pour dormir dans une couverture qui parfois n'est elle-même qu'un agrégat de laines multicolores assez adroitement assemblées sur le métier à tisser.

Les autres objets mobiliers qu'on peut voir dans une maison sont des plats et des récipients en sparterie apportés de Kersaz, des plats en bois à pied comme nos compotiers, venant de Fez et de Tlemcen. Tous ces objets sont en temps ordinaire accrochés comme des ornements contre les murs. Enfin quelques coffres en bois peinturlurés, importés de Tlemcen, servent chez des bourgeois aisés à serrer les vêtements et objets précieux. Ils sont encore rares ; ainsi que nous l'avons indiqué plus haut ; le pays ne produit pas de bois pouvant être facilement travaillé, aussi les arts du menuisier et de l'ébéniste sont-ils inconnus. Chez les Juifs d'Oudaghir on commence à trouver quelques meubles européens, lits en fer, chaises, buffets, tables et même machines à coudre.

E. — *Terrasses*. Les terrasses sont les lieux d'habitation préférés pendant les nuits d'été. Toute la famille y couche pendant la belle saison, (c'est pour ce motif que les Juifs n'ont pas le droit d'en avoir) C'est là que se mettent à sécher ou à mûrir les dattes, les fruits, les légumes..... Aussi sur toutes les terrasses y a-t-il une vérandah pour abriter rapidement ces provisions en cas de mauvais temps subit. Le métier à tisser se trouve sous cette vérandah quand il n'est pas dans le vestibule.

Enfin les terrasses communiquent assez facilement entre elles et c'est la plupart du temps par ces voies aériennes que les dames passent pour se faire leurs visites.

F. — *Dépendances de la maison*. Nous avons donné plus haut une description des

diverses dépendances de la maison. Nous n'avons rien dit des écuries car elles ne présentent aucun caractère spécial. Tout le rez-de-chaussée, cour intérieure et véranda, sert en même temps aux humains et aux animaux (d'ailleurs fort peu nombreux) qui vivent dans une promiscuité complète. Il est impossible de déterminer où finit l'écurie, où commence le logement. La mangeoire des animaux est le plus souvent une auge en bois, creusée dans un tronc de palmier et n'ayant pas de place fixe.

Dans les maisons où l'on possède un mulet, un coin spécial lui est réservé sous une des véranda du rez-de-chaussée. Un petit entourage en toubes forme mangeoire et reçoit la provision de paille ou d'herbe qui fait le fond de la nourriture de l'animal. L'orge, quand on lui en donne, lui est servie dans un couffin; mais c'est un extra dont on ne le régale pas souvent.

A JEWELLER IN NORTHERN NIGERIA

By J. W. SCOTT MACFIE (Northern Nigeria).

Since anthropologists attach importance to primitive methods of smith-craft, I venture to hope that the following description of a silver- and goldsmith's work in Northern Nigeria will not be found useless by those who make such matters their special study.

The bellows used in Northern Nigeria are identical with those seen by Isidore Kopernicki among the Gypsies of Bukovina and by M. van Gennep among the Beni Yenni of Algeria¹, and Dr. Blair, the Senior Sanitary Officer for Northern Nigeria, who has visited almost every corner of the Protectorate, tells me that, with slight modifications as, for instance, in the size of the bag, the same type is to be found throughout the country. They consist of two bags each fitted at one end with a wooden nozzle, and at the other with a wide mouth, to the two lips of which short sticks are sewn. The bag (fig. 1) is made from a whole goat-skin, hairy side outermost, the holes where the legs had protruded being securely sewn up, and the part that was the neck being tied over the nozzle. Attached to the two sticks, at the wide opening in the top of the bag, are small bands of leather, under which the thumb and the four fingers respectively are passed. The bag is inflated by being drawn upwards from the ground, keeping the fingers extended so as to open the slit widely. When the bag is fully expanded the hand is clenched over the sticks, thus closing the opening, and the air is expelled through the nozzle by driving the fist downwards into the bag. When blowing the fire, the two bellows are held, one in each hand, and worked alternately, the one being drawn upwards and inflated whilst the other is being driven downwards, so as to keep up a steady current of air. The air is directed into the heart of the fire by means of a cone of baked mud called « the mouth of the blacksmiths' fire », into the wider end of which the nozzles of the bellows are thrust, whilst the narrower end lies buried amongst the ashes. It measures approximately 300 mm. long by 150 mm. diameter. The arrangement of the parts is clearly shown in the photographs.

The smiths are generally, if not always, sedentary people; and although the Hausa occasionally follow this profession, the Nupe are perhaps the most skilful, their town of Bida being famous in Northern Nigeria for its brass and silver work. In Zungeru, which is in the Nupe province where I am at present stationed, there is a good Bida smith. In the obscurity of his own hut in the native town, blackened as it is by charcoal-dust, and where nothing can be seen through the low doorway but the red glow of the fire and the shining eyes of the imp who blows the bellows, it would have been impossible to take photographs; so I invited him to my compound for two days, and on January 18 and 19, 1912, whilst he was employed in

1. See Paul Bataillard, *Les Zlotars, Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 2^e série, vol. I, pp. 518 et sqq.; A. van Gennep, *Études d'Ethnographie algérienne* (tirage à part de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, 1911), p. 7; and A. van Gennep, *North African Gypsies*, in the *Journal of the Gypsy Lore Society*, New Series, 1912, vol. V, pp. 193-198.

making me a ring, secured the accompanying pictures. The following is a detailed account of his methods; and, as I sat watching him all the time he was at work, it should be a fairly complete one.

He arrived accompanied by a pupil or assistant, and closely followed by a nearly

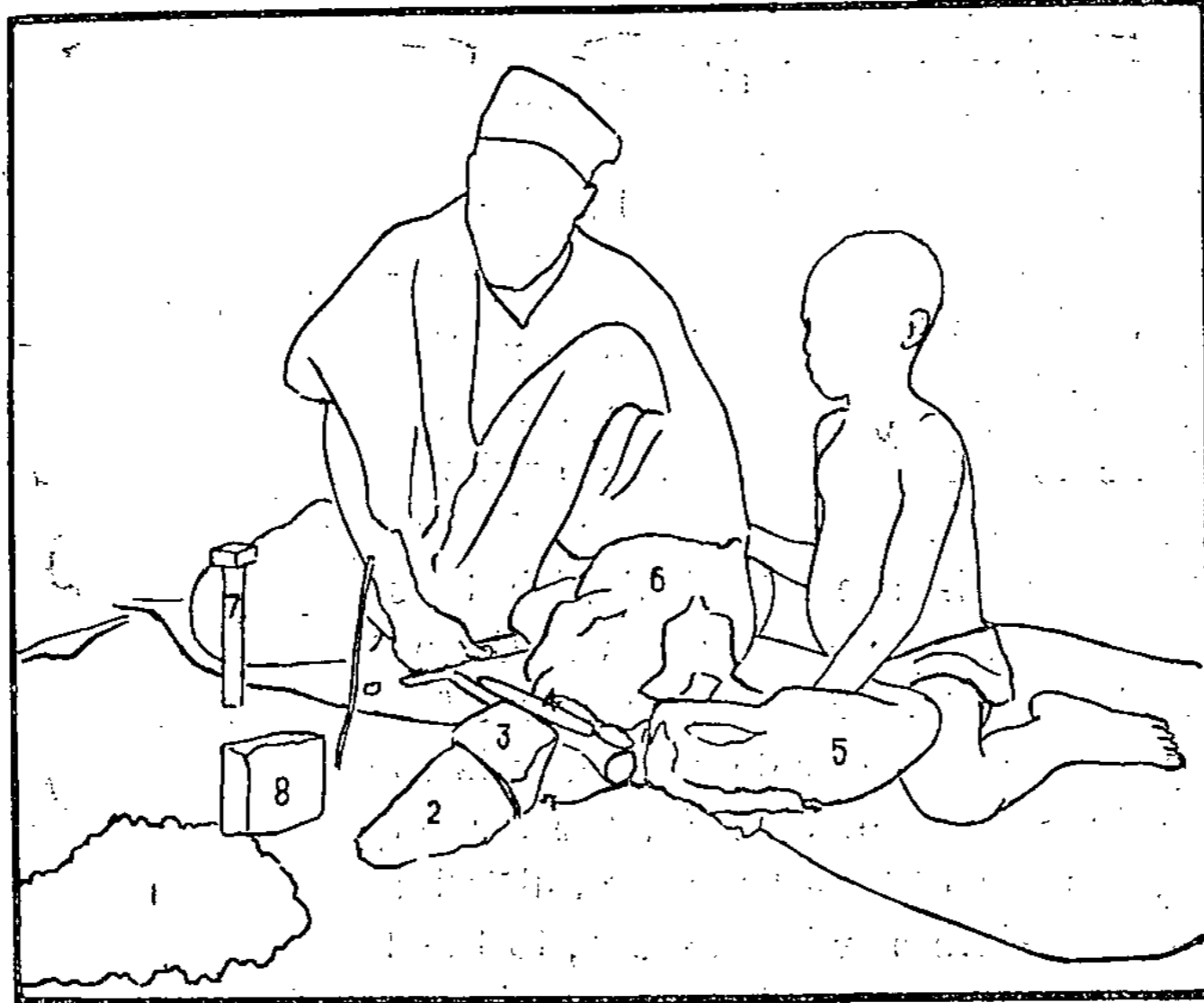


Fig. 2. — *Blowing up the fire.* — 1. Charcoal fire. — 2. *Bakin wutan makera* (mouth of the blacksmiths' fire). Clay funnel through which the current of air is driven into the fire. — 3. Stone to keep the nozzles of the bellows in position. — 4. Iron tool placed for the same purpose. — 5. and 6. Bags of the bellows. — 7. *Uwan makera* (blacksmiths' mother). The anvil. — 8. *Jirigi* (boat). Grooved brick for casting ingot.

naked little boy, balanced on whose head was a battered kerosene tin containing the tools and the bellows. Having selected a site under a tree, he spread out his mat on the ground and prepared to work. A small hole was scooped in the ground, and in it the cone, through which the current of air is driven, was placed, a heap of charcoal being poured over its narrow end. The bellows were put into place, their nozzles thrust into the wide end of the cone, and weighted by a stone to keep them in position. Some live ashes were brought

from the kitchen fire and put under the charcoal, and the little boy, crouching down, began to fan the fire with a stream of air from the bellows, now thrusting down the one skin and now the other, alternately with his right and left hand.

Meanwhile the smith himself broke up the gold coins I had given him on a little flat-topped anvil the pointed end of which his assistant had driven securely into the ground. The tool which he used for cutting the coins was a thin strip of iron about 200 mm. long and 20 mm. broad, sharpened to a cutting edge at one end. When the fire was hot enough, he put the bits of metal into a small mud crucible and buried it in the red-hot coals. Then, whilst the boy bent to his work with renewed energy, he took a brick and scraped in it a little furrow about 10 mm. deep. Having put this brick near the fire to warm, he sat silently waiting until the metal in the crucible should be melted (fig. 2). Presently he put some grease, which he said was made from the stones of dates, in the furrow of the brick; but as he subsequently used palm-oil, I do not think there was any special virtue in it. When he had ascertained, by raking away the ashes with a green stick, that the metal was melted, he lifted the crucible out of the fire with his long tongs and upset the molten mass into the groove in the brick. When cooled it was about the size, and very much the shape, of a date-stone (25 mm. by 10 mm. by 5 mm.). On attempting to hammer it on his anvil with a European hammer, the metal cracked; and he decided that it was impossi-

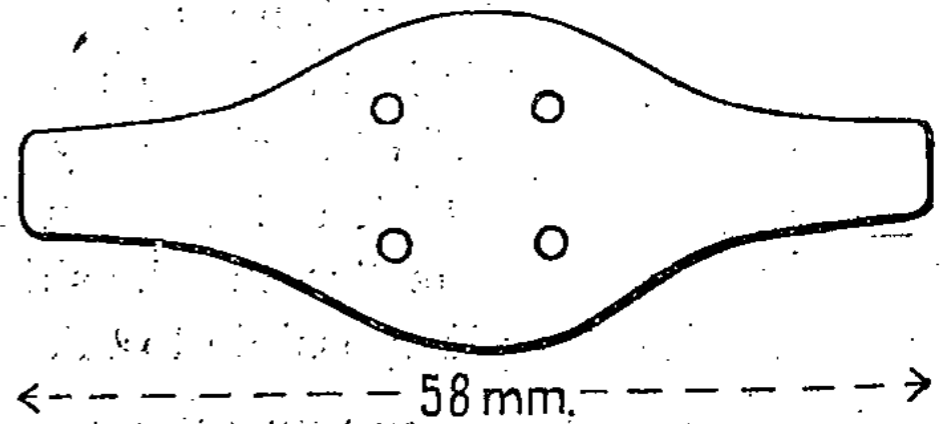


Fig. 3. Rubber pattern for ring.

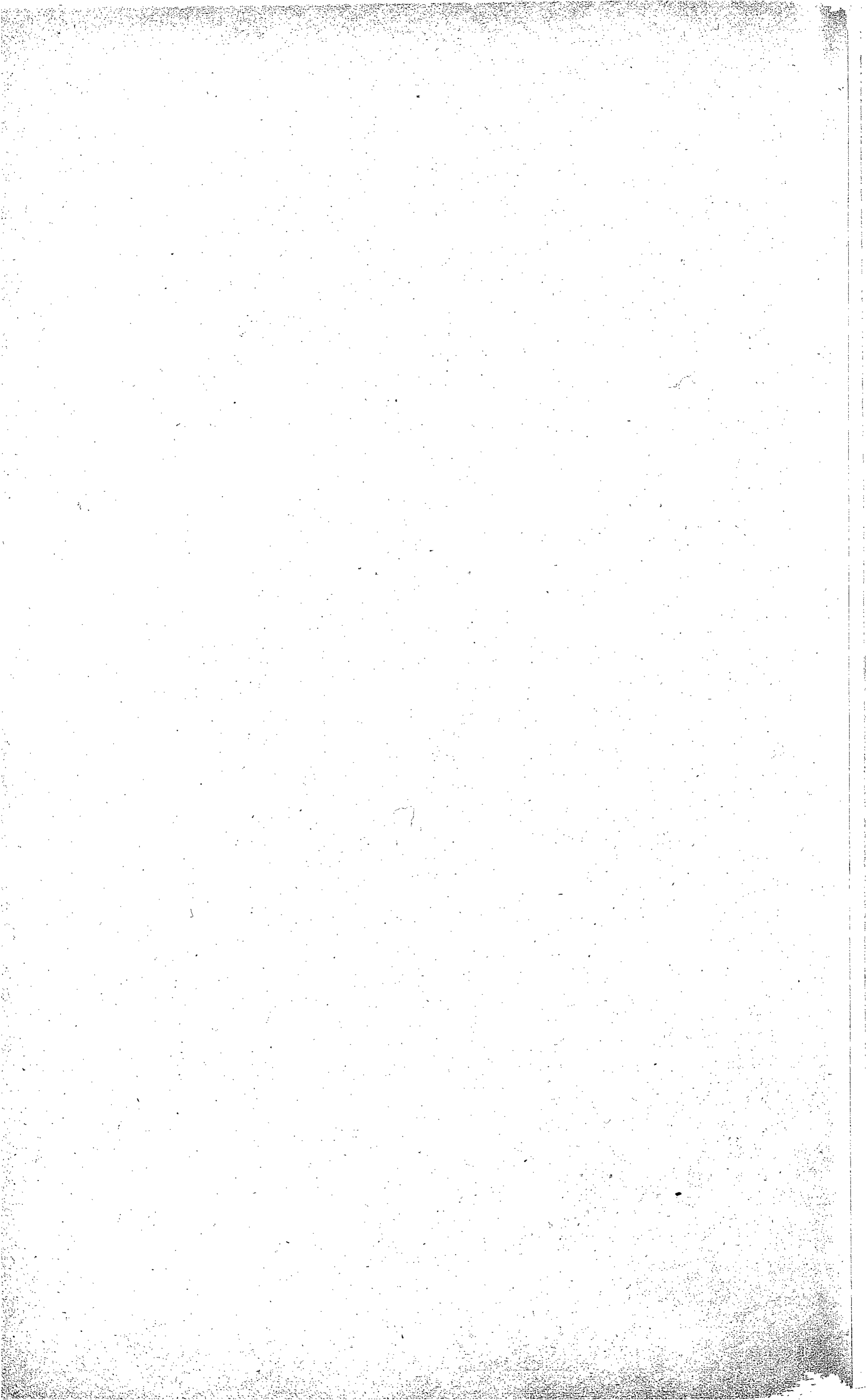


Fig. 1.

Note : The man holding the bellows is not a smith but the author's cook.



Fig. 2.



ble to beat out a ring for me as he had intended ; but he promised to come back the next day with what, I gathered, was to be a rubber pattern, by means of which, he said, he would be able to make the ring, adding the markings afterwards.

When he returned he brought with him a model of the ring he proposed to make. It was a thin strip of rubber about 60 mm. long, shaped like a flattened-out ring, and pierced in four places with little holes that were part of the design (fig. 3). Taking some wet mud he moulded two flat cakes in the palm of his hand, and

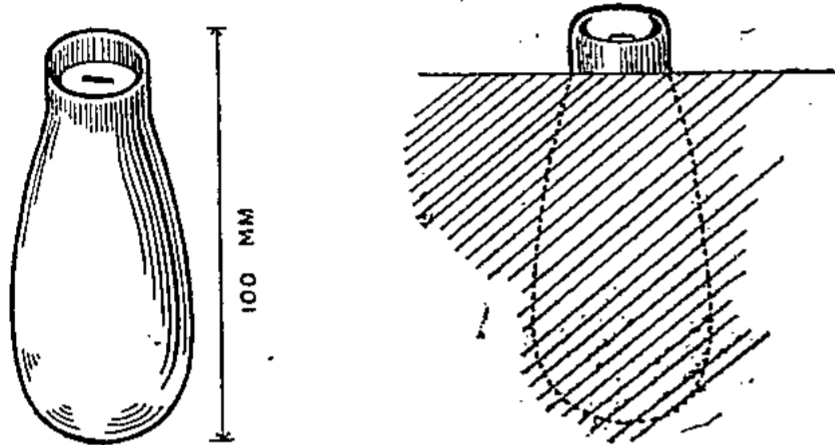


Fig. 4. — Clay mould. — Mould as made, and as buried in the earth.

having carefully filled the holes in the model with mud, he laid it between the two cakes and pressed them together, smoothing over the junction of the two halves, but leaving one end of the rubber model just showing. Over this end he then placed a collar of mud (fig. 4). The mould was next placed on the top of the charcoal fire to bake, and after a little while was pushed deeper into the heart of the fire so that the rubber core might melt and run out¹.

Meanwhile the metal for the ring was being melted in one of the mud crucibles of which he had various sizes. Then lifting the now red-hot mould from the fire, he buried it up to the collar in the ground, and seizing the crucible with long iron pincers, poured the molten metal into it (fig. 5). For some reason

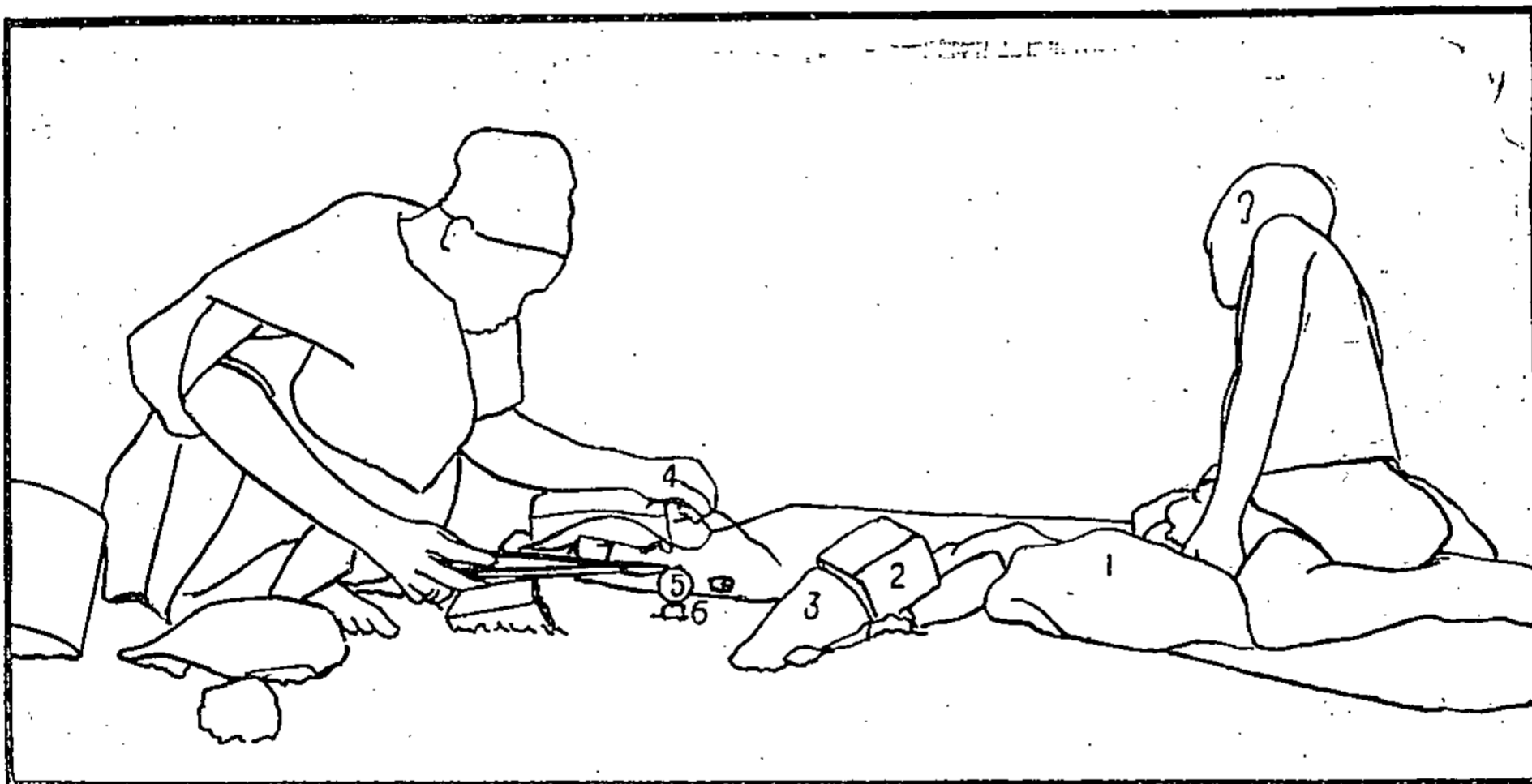


Fig. 5. — Pouring metal into the mould. — 1. Bag of bellows. — 2. *Jirigi* (boat). Mould for ingot : here used as weight to keep the nozzles of the bellows in position. — 3. Mouth of the blacksmiths' fire. — 4. Hand holding green stick with which the ashes were raked from the surface of the molten metal. — 5. Mud crucible containing metal. — 6. Collar of the buried mould showing above ground. — 7. Tongs.

it did not run in properly, and as he had not brought another pattern, he eventually had to revert to his original plan of beating out a date-stone-shaped lump of metal into a ring. But he had demonstrated the way in which he would

1. There is some reason for believing that this method of casting *en cire perdue*, even if now abandoned, was formerly known to the Gypsy Zlotars of Bukovina, who boasted to Kopernicki that they could work in gold and silver as well as in baser metals. See Paul Bataillard in the *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 2^e série, vol. I. (1878), pp. 517, 528, 563. I may add here that, although rubber was used on this occasion, beeswax is more common, at all events for larger objects such as stirrups. The native smiths also thoroughly understand the process of casting with a core.

have gone about the business, which was all that was necessary, since I had already obtained, at Bida in 1910, a cast silver ring of similar pattern (fig. 8 b.).

When he had re-melted the metal and added a little silver to it, to prevent the cracking that had disconcerted him at his previous attempt, he poured it out into

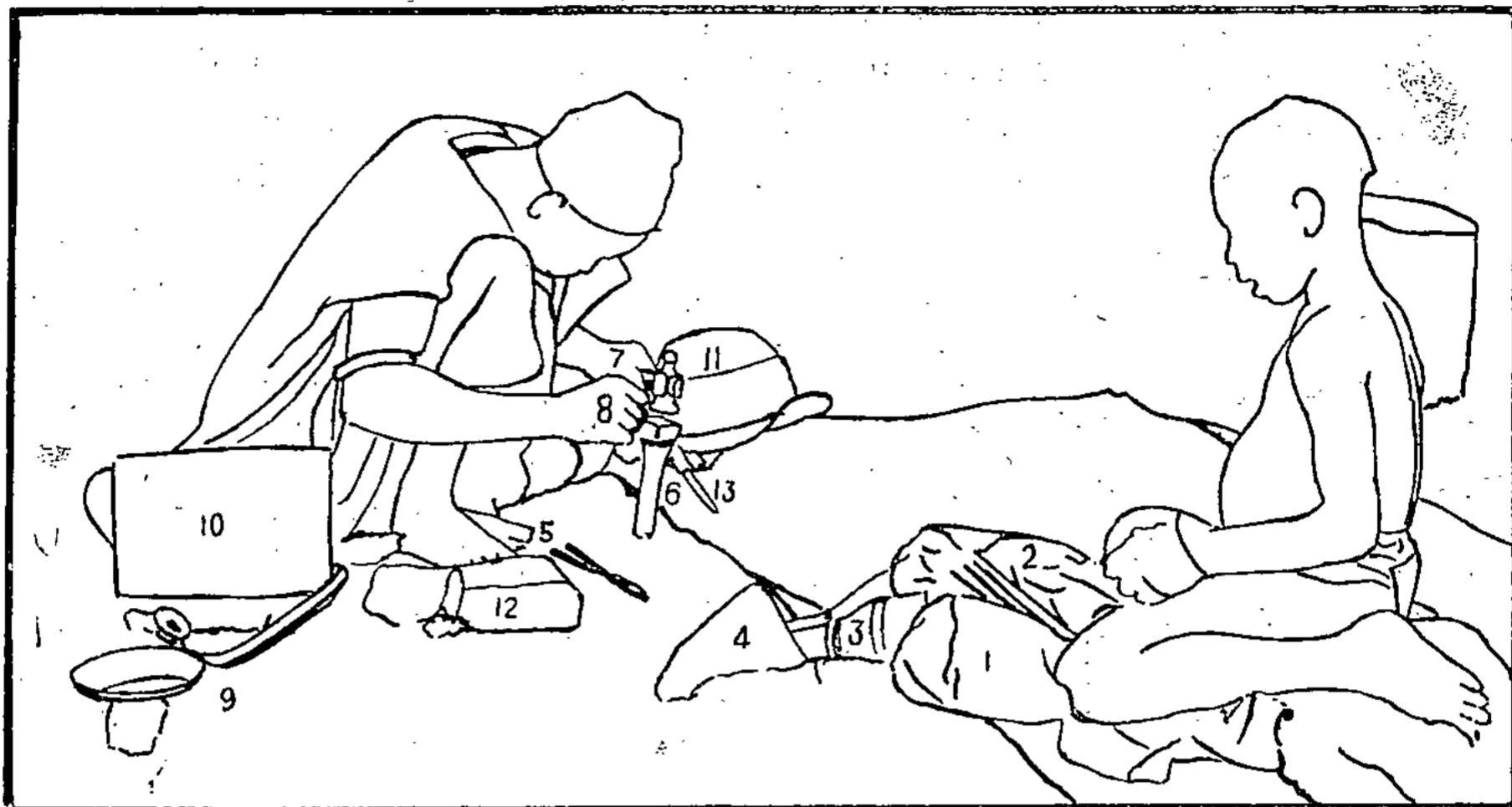


Fig. 6. *Hammering out the ring.* — 1. Bag of bellows. — 2. Sticks and handles forming valve. — 3. Wooden nozzles of bellows. — 4. Mouth of the blacksmiths' fire. — 5. Tongs. — 6. Blacksmiths' mother. Anvil. — 7. Hand holding hammer. — 8. Hand holding ingot on anvil. — 9. Saucer of palm-oil for use on *jirigi*. — 10. Tin of water. — 11. Hausa hat. — 12. *Jirigi* (boat). Grooved brick for casting ingot. — 13. File.

the groove on the brick and allowed it to cool. Taking it between his fingers, he then beat it with a hammer of European make on the anvil (fig. 6). Alternately heating the lump, cooling it by rubbing it in the dry earth, and beating it, he gradually shaped out the ring as a thin flat strip of metal with a dilatation in the middle. When it was of the right size he laid it on a log of wood, to file one side smooth, and holding it on the anvil with the great toe of his right foot, proceeded to trace the design with the aid of three short tools like stout nails (fig. 7). The one had a sharp chisel-like edge and was used in making the straight lines, and the other two were marked so as to indent circles, the one very small, and the other rather larger. Beating with the hammer on the heads of these tools, he rapidly traced a simple design

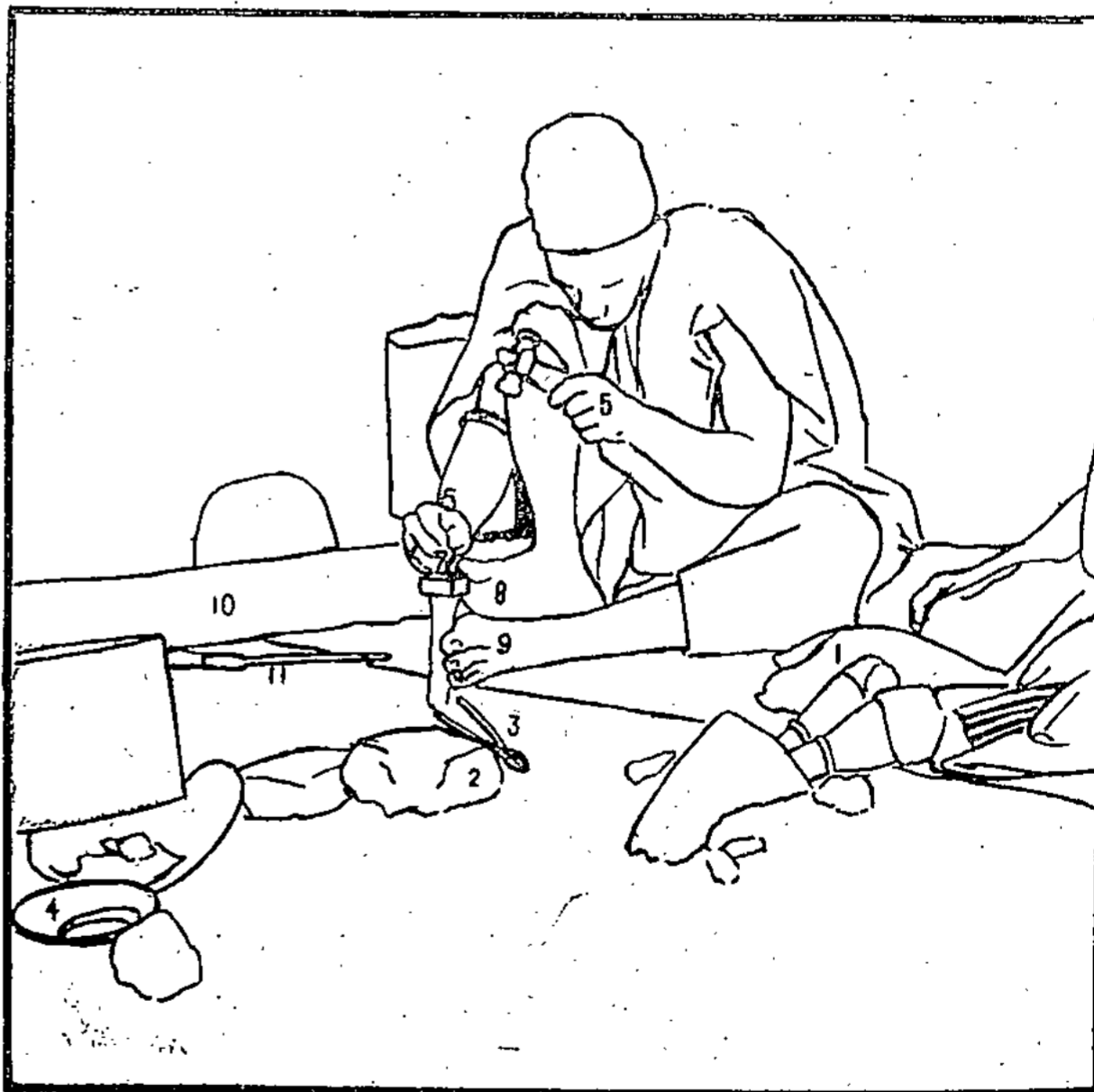


Fig. 7. — *Cutting design on ring.* — 1. Bellows. — 2. *Jirigi* (boat). — 3. Tongs. — 4. Saucer of palm-oil. — 5. Hand holding hammer. — 6. Hand holding graver. — 7. Strip of metal to become the ring. — 8. Right foot, the great toe of which holds the metal firmly on the anvil. — 9. Left foot steadying the anvil. — 10. Log of wood on which the metal was smoothed by filing before the design was cut. — 11. File.

on the flattened ring; and heating the metal again and rubbing it in the earth, he bent it round on the end of the anvil, beating it with a branch from a tree.



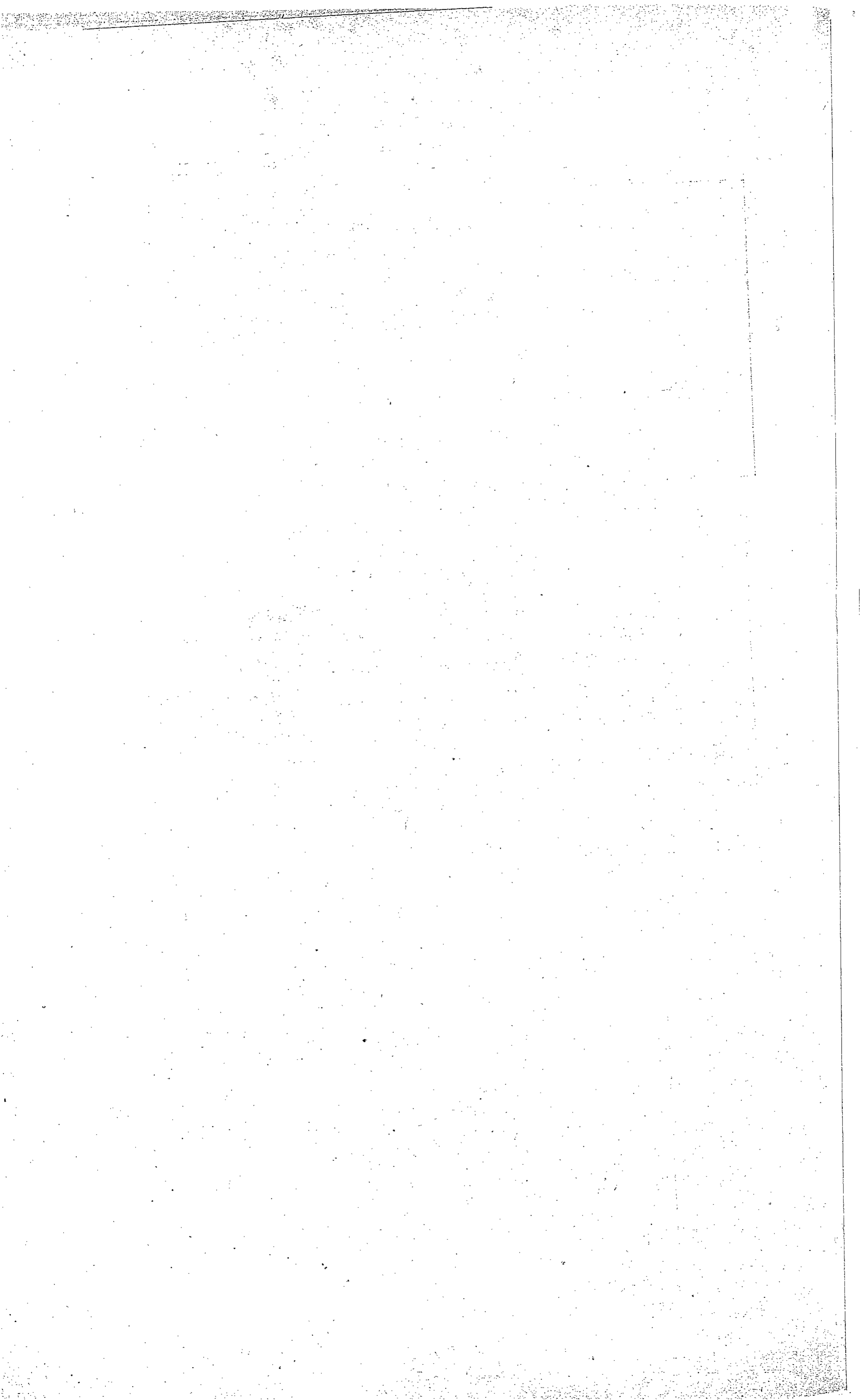
Fig. 5.



Fig. 6.



Fig. 7.



The two ends were not joined or soldered, and a considerable gap separates them.

It only remained to clean the ring. Taking a string of hard white beads from his pocket, he rubbed it with them in a little water, heated it for the last time and rubbed it with the pulp of a lime and some sand, and finally polished it again and again with the beads in a bowl of water until it shone.

I questioned him about the origin of his bellows, but the only answer he would give was to the effect that his father had used just such bellows and so he used them, as the pupil who was with him would use them after him. The words given in Robinson's *Dictionary of the Hausa Language* for bellows are *zigazigai*, *zigazigai*, and *zugazuganta*¹; but whether they possibly represent « une des nombreuses formes du mot Tsigane » to use Douffé's expression, or are merely onomatopœic, only a philologist could say. The word I obtained from an intelligent smith, at present in the Zungeru gaol, was *zuzugi* which is probably a stronger form of *zuga*, « to blow with bellows ». *Zik̄ka*, the Hausa word for a large bag made of skin, is not

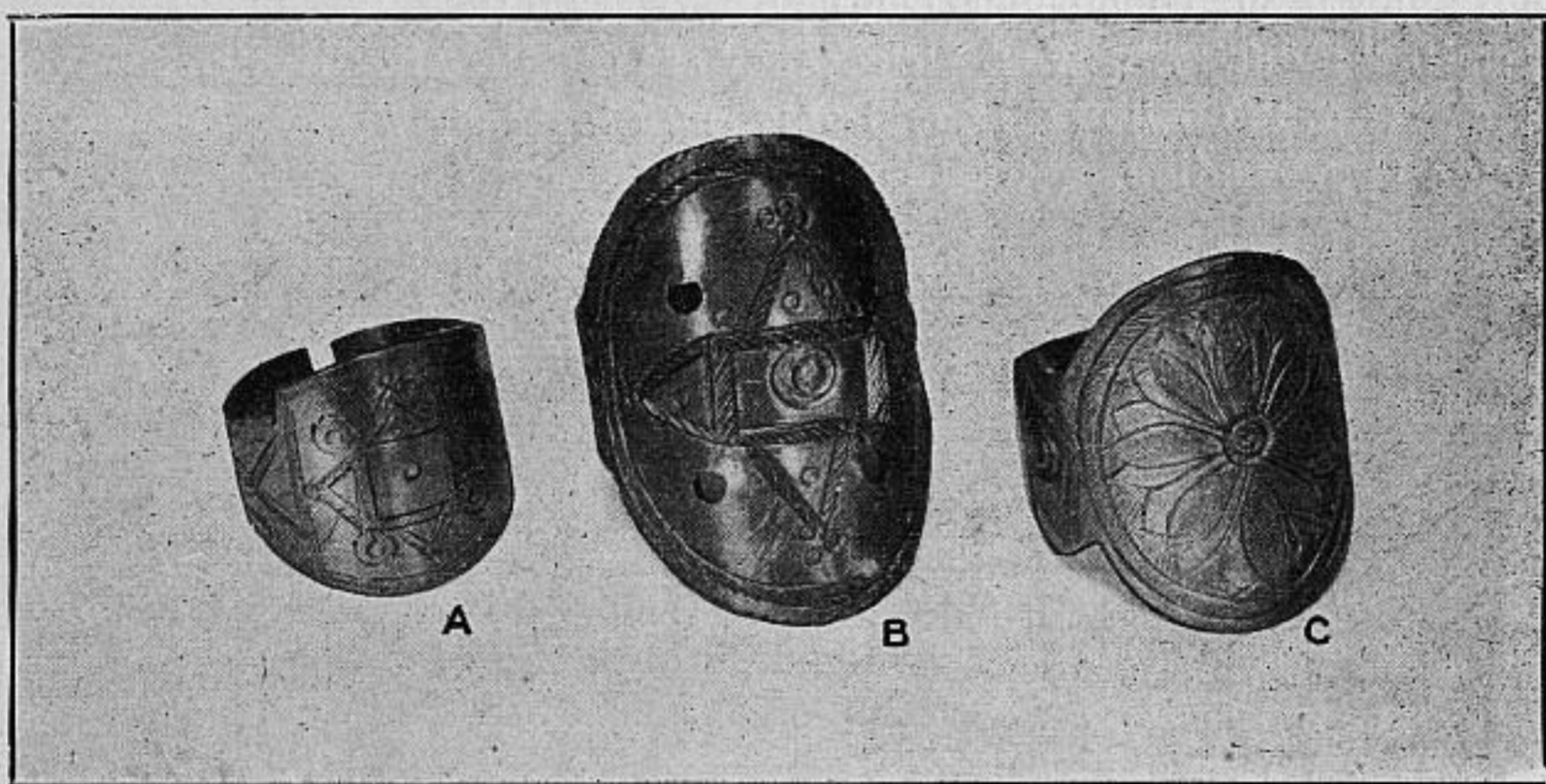


Fig. 8. — Specimens of rings. — A. Gold ring made on this occasion. — B. Cast silver ring obtained at Bida in 1910. — C. Silver ring made by the same Nupe smith as made the gold ring.

unlike *Zkara*, or *Zekkara*, but I have not met with any people in Nigeria bearing this name.

The Hausa names for the various parts of the bellows, as told to me by the smith in the Zungeru gaol, were as follows :

The bag, *zuzugi*. In the Nupe language, *garu* (*gurù*).

The nozzle, *fulfutai*.

The sticks at the mouth, *marika* (from *ma*² and *rik̄(k)a* « to hold »).

The funnel directing the blast into the fire, *bakin wutan makera* « mouth of the blacksmiths' fire ». In the Nupe language, *awa* (*ewà*).

The names for the other tools used in making the ring were :

Uwan makera (blacksmiths' mother), the anvil. An iron tool with a square flat top on which the metal was hammered into shape. The tool has a pointed end by means of which it is driven into the ground. Nupe, *t'atsu*.

Kulpi or *Kulfi*, a chisel-like tool consisting of a thin strip of iron about 200 mm.

1. *z̄* represents *ḡ*, *z* is *ḡ*, but both are pronounced like the English *z*.

2. « The noun-agent in Hausa is formed in a manner which closely resembles the Arabic, viz. by prefixing *mai-*, pl. *masu-*, to verbs and substantives... *ma-* is used in a somewhat similar way before verbs to form (1) Nouns of the agent... (2) Nouns of place... (3) Nouns of the instrument... » Robinson and Burdon, *Hausa Grammar*, 1909, p. 20.

long and 20 mm. broad, with which the metal was cut up into small pieces before being melted in the crucible. Nupe *ece*.

Auseki or *Aworteki*, a long pair of pincers used in removing the red-hot crucible from the fire. Nupe *èmügi*.

Masari (probably *ma* and *sare* « to cut »), the name given to the three tools used in marking the pattern on the ring.

Tukunia makera (blacksmiths' pot), the crucible made of baked mud in which the metal was melted. Nupe *dükün*.

Jirigi (boat), the groove in a stone or brick into which the molten metal is poured.

Most of these tools can be seen in one or other of the photographs. A European hammer, *mas(s)aba* (Nupe, *ètsu*), and file *zerto* or *derto* (Nupe, *enyà*), were also used.

The gold ring made on this occasion by my Nupe « jeweller » is represented in fig. 8 *a*, together with a silver ring of his make but of a different design (fig. 8 *c*) and an example of the pierced form of ring the mould should have produced (fig. 8 *b*). I do not know if any conclusions can be drawn from these designs as to the origin of the smiths' industry in West Africa; they are certainly traditional patterns, but, as in the case of the bellows, I could only learn that they were handed down from generation to generation.

LES TENDA

(KONIAGUI, BASSARI, BADIYARANKÉ)

DE LA GUINÉE FRANÇAISE

Par M. A. DELACOUR (Guinée française).

Habitat du peuple Tenda ¹.

Le peuple généralement connu sous le nom de *Tenda* (nom qui lui a été donné par ses voisins d'origine peule), a son habitat dans la partie nord-ouest de la Guinée française. Il se subdivise en trois fractions qui sont, en allant de l'est à l'ouest :

1° Les *Bassari* ;

2° Les *Koniagui* ;

3° Les *Badyaranké* (il ne sera parlé qu'accessoirement de ces derniers, faute de renseignements utiles).

Ces noms, sous lesquels ces indigènes sont désignés et généralement connus, étant d'origine étrangère, il n'est pas sans intérêt de mentionner les différents noms qu'ils portent. Les *Bassari* s'appellent eux-mêmes *Aliyane*, les *Koniagui* les nomment *Ayan* ou *Biyān*, les Peuls *Tenda-Dounka*, les *Badyaranké* *Ouo* et les *Malinké Bassari*.

Les *Koniagui* s'appellent eux-mêmes *Awonhen*, les *Bassari* les nomment *Azèn*, les Peuls *Tenda-Dounka*, les *Badyaranké* *Wonyadyi* et les *Malinké Koniagui*.

Les *Badyaranké* sont désignés par les *Koniagui* sous le nom de *Khous* ou *Akhous* et par les *Malinké* sous celui de *Bigola* ou *Agola*.

Les Peuls subdivisent les *Bassari* en trois groupes : ils distinguent les *Tenda-Dounka* ou *Tenda* non musulmans sans vêtements et coiffant leur verge d'un étui fabriqué en tiges ou plus exactement en feuilles de rônier, les *Tenda-Boéni* ou *Tenda* changés, c'est-à-dire convertis à l'islamisme, et les *Tenda-Mayo* ou *Tenda* non musulmans vêtus et habitant le pays appelé Mayo (c'est-à-dire fleuve) et situé sur la rive gauche du Rio-Grande. Se basant sans doute sur ces renseignements donnés par des indigènes étrangers, vraisemblablement des Peuls, M. Arcin divise les *Tenda* en *Tenda* proprement dits, *Tenda-Boéni*, *Badyaranké*, *Koniagui*, *Bassari* ². Au point de vue ethnographique, il n'y a pas lieu de tenir compte de toutes ces distinctions qui sont d'ordre politique. Les *Tenda* proprement dits, les *Tenda-Boéni*, les *Tenda-Mayo* et les *Bassari* ont tous même origine, parlent le même dialecte et se donnent entre eux le même nom d'*Aliyane*.

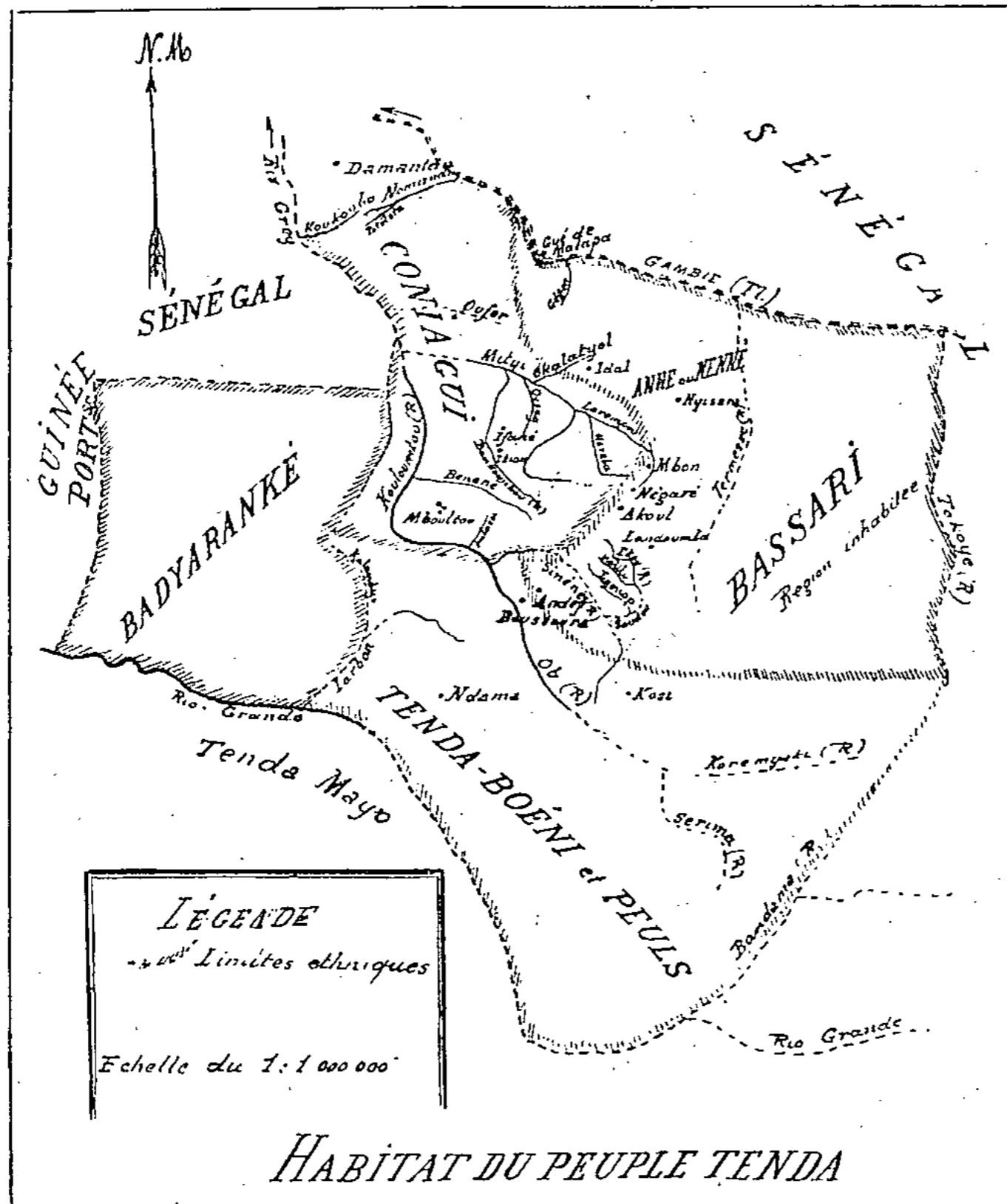
La région habitée par ce peuple a pour limite au nord le cours du Koukouba, affluent de la Koulountou, celui du marigot de Nomandi, affluent de la Gambie, puis la Gambie elle-même. A l'est, elle est séparée du Niokolo par le Tokoye, affluent de la Gambie. Au sud, la limite partait autrefois des montagnes de Mali et allait rejoindre, dans la direction de l'ouest, les sources du Bandama, affluent du

1. Cette monographie sur la race Tenda est toute entière basée sur des choses vues et sur des renseignements oraux donnés par les indigènes eux-mêmes et recueillis sur place pendant deux séjours consécutifs dans le pays, le premier de février à juillet 1907 et le deuxième de septembre 1909 à novembre 1910. Voir la carte 1.

2. *La Guinée française*, pages 189 et suivantes.

Rio-Grande; aujourd'hui, les *Tenda*, refoulés par les Peuls, ont abandonné une partie de cette région; cependant un certain nombre d'entre eux, les *Tenda-Boéni*, s'y sont maintenus en acceptant la domination étrangère. La frontière part actuellement du pied des montagnes de Bendani pour aboutir au Rio-Grande en aval du petit village de Dandé Mayo. A l'ouest, la limite longe le Rio-Grande jusqu'à son entrée en Guinée portugaise, dont elle remonte la frontière jusqu'à sa rencontre avec celle du Sénégal qu'elle suit jusqu'à la Koulountou, pour redescendre ensuite cette rivière jusqu'à son confluent avec l'Ounouo.

Dans la région ainsi délimitée, chacune des trois fractions occupe un territoire



Carte 1.

distinct: les *Badyaranké* occupent la partie ouest et sont séparés des *Koniagui* par le marigot Ounouo. Les *Koniagui* occupent tout le plateau central compris entre la Koulountou et les monts Bassari d'une part, la Gambie et la Sinéné d'autre part, sauf les bords de la Gambie qui appartiennent en grande partie aux *Bassari*. Ces derniers occupent le reste du territoire. Il existe, en plus des *Tenda-Mayo* qui occupent une petite partie de la rive gauche du Rio-Grande, deux fractions de *Tenda* qui ont émigré, l'une sur les bords du Compony, à Tomboya, dans le cercle du Rio-Nunez, l'autre au Sénégal, dans le Niokolo.

Le système orographique de la région est constitué par les derniers contreforts du nord du Fouta Dialon qui se dirigent vers la Gambie, en diminuant de plus en plus d'altitude. Les principales de ces chaînes de montagnes sont, au sud, les monts du Singuèti, de Bendani; à l'est, les monts Taour, Akoul, Négaré, Mbon et Nènné, qui ont une direction générale S.-O. N.-E. et vont en s'affaissant graduellement pour s'éteindre sur les bords de la Gambie; ces montagnes, très abruptes et coupées de vallées encaissées, donnent au pays un aspect très tourmenté, bien que les points les plus élevés ne dépassent probablement pas 500 à 600 mètres d'altitude. A l'ouest du Badyar, un massif montagneux, moins important que les précédents, est constitué par les monts Badyar et Kandyaye. Le plateau Koniagui présente un aspect uniforme, avec de très légères dépressions où coulent, en hivernage, de petits marigots. La nature du sol varie selon les régions: à l'ouest, au Badyar, dominant le grès et la latérite; le plateau koniagui est presque complètement sablonneux et présente de ci de là quelques légers affleurements de latérite; dans les monts bassari on retrouve la latérite et le quartz.

Son hydrographie relève des bassins de la Gambie et du Rio-Grande ; ces deux grands fleuves reçoivent toutes les eaux descendant des montagnes du sud et du sud-est. Les principaux affluents de la Gambie sont : le Tokoye, le Termessou, le Gégèn et le Poto-Pata, puis la Koulountou, torrent très puissant dont le débit d'eau est considérable pendant l'hivernage. Cette rivière reçoit elle-même la Sinéné, grossie du Soudou formé par la réunion de l'Ekou, de la Malili et de l'Egonop ; ses autres affluents sont la Bénéné et la Mityi qui reçoit le Larempou grossi du Héréba. D'autres marigots moins importants, l'Okalatyol, l'Ousag, le Bankoukou, se jettent également dans la Mityi. Les derniers affluents de la Koulountou sont les marigots d'Oufer, de l'Ounouo, du Bamboulou et du Koukouba. Les plus puissants de tous ces cours d'eau, qui présentent un caractère torrentiel très accentué, sont, par ordre d'importance, la Koulountou, le Tokoye, la Mityi et le Termessou ; en fin de saison sèche, tous sont à sec, ils ne contiennent des biefs d'eaux stagnantes que par endroits. Malgré le manque d'eau courante, les indigènes se procurent très facilement l'eau en creusant dans le sable des trous dont la profondeur ne dépasse jamais 2 m. 50, à l'époque même de la plus grande sécheresse.

Les affluents du Rio-Grande présentent un caractère plus régulier et moins torrentiel. Les principaux sont le Bandama, la Bensané, le Kévédi et le Larban.

Origine et histoire du peuple Tenda.

Beaucoup d'hypothèses¹ ont été émises sur l'origine de ce peuple, qui constitue un petit noyau isolé, n'ayant aucun caractère commun avec les populations voisines. Ces indigènes ont longtemps caché leur propre opinion sur ce point : ces primitifs, très défiants, pour qui tout étranger est un ennemi, ne livrent pas volontiers le secret de leurs traditions ; aux demandes qui leur étaient faites, ils répondaient vaguement venir de l'est et plus souvent encore ils disaient ne rien savoir. Les Tenda-Boéni, plus ou moins islamisés, racontent plus volontiers leurs légendes. Les récits qui circulent dans le pays comportent deux variantes, qui ramènent, toutes deux, l'origine de la présence de ce peuple en ces lieux aux migrations de Koli Tenguéla².

Une première version rapporte que, parmi les compagnons de Koli, se trouvait un nommé Sambou, chasseur très habile et guerrier d'une valeur éprouvée. Son chef, confiant en lui, l'envoya un jour à la découverte ; Sambou partit seul avec sa femme qui n'avait pas voulu se séparer de lui. Après de longues journées de marche, épuisés de fatigue, les pieds ensanglantés, les deux voyageurs s'arrêtèrent pour se reposer dans une plaine verdoyante et construisirent une hutte au bord d'un marigot. Le pays leur plut et, remettant leur départ de jour en jour, ils finirent par décider de s'établir là où le hasard les avait conduits. Bientôt un fils naquit, ce fut le premier *Koniagui*. Ils vivaient heureux mais dénués de tout, même du plus léger vêtement, lorsqu'après de longues pérégrinations, plusieurs années après, Koli vint à passer par là ; il retrouva son ancien compagnon dont il n'avait pas eu de nouvelles depuis longtemps et qu'il croyait mort. A ce moment, d'autres suivants de Koli s'installèrent dans les environs, ce furent les ancêtres des *Bassari* et des *Badyaranké*. Le fils de Sambou devenu grand et en âge de se marier choisit ses compagnes parmi les familles nouvellement installées dans le voisinage. De ses femmes libres, il eut deux fils : l'aîné s'établit près de son père à Ikong ; l'autre alla un peu plus au nord, à Ifane ; son troisième fils, issu d'une femme captive, alla s'installer à Itiou.

1. Voir Rançon « Voyage d'explorations dans la Haute-Gambie », page 318 et suivantes.

2. Conquérant peul du début du xvi^e siècle.

Une autre version, peut-être préférable et qui est confirmée par les *Koniagui* qui veulent bien parler, les représentent comme les descendants d'une troupe de guerriers opérant pour le compte de Koli Tenguéla. Cette troupe, épuisée par de longues marches, arriva dans cette région où elle s'installa pour s'y reposer, d'abord; puis, trouvant le pays à son goût et fatiguée de la vie d'aventures qu'elle menait, elle décida de s'y établir d'une façon définitive. Koli, étonné et inquiet de la longue absence de ses guerriers, et ne pouvant admettre qu'une troupe aussi nombreuse disparût sans laisser de traces, envoya à leur recherche. Ses émissaires finirent par les découvrir, et, au nom de Koli, ils leur donnèrent l'ordre de rejoindre leur chef; tous refusèrent, mais, pour ne pas irriter leur ancien maître et éviter toute représaille, ils prirent la précaution de renvoyer à Koli toutes les armes et tous les vêtements qu'ils tenaient de lui, et, depuis cette époque, ils auraient continué à vivre nus. En plus de cette légende, les *Koniagui* ont conservé un souvenir durable des premières années de leur installation; dénués et privés de tout, ils souffrirent cruellement de la faim; la famine était si grande qu'ils durent manger les excréments des quelques bestiaux qu'ils avaient emmenés avec eux.

Koniagui, *Bassari* et *Badyaranké* seraient ainsi les descendants de la troupe de Koli. Il est à mentionner que, dans leurs disputes, ces trois groupes se traitent mutuellement, en s'insultant, de « captifs de Koli ». Les *Koniagui* ajoutent que, bien qu'ayant appartenu à Koli, ils ne sont pas d'origine mandingue; les *Boéni* au contraire, honteux en quelque sorte de cette origine quelque peu serve et désireux de ne pas passer pour des sauvages, comme les *Koniagui*, se disent d'origine mandingue, quelques-uns précisent et vont même jusqu'à dire qu'ils appartiennent à la famille des Kamara.

Les Peuls, de leur côté, prétendent qu'au moment de la fondation du Labé par Alfa-mo-Labé la présence des *Koniagui* était déjà signalée dans la région qu'ils habitent aujourd'hui.

Si le fond de ces légendes est exact, il y a tout lieu de penser que ces indigènes sont des descendants de populations autochtones établies, autrefois, dans le Soudan actuel et plus ou moins asservies et refoulées hors de leur habitat primitif par l'invasion de races étrangères.

Le peuple *Tenda* comprend à l'heure actuelle de 30,000 à 35,000 âmes et il n'est matériellement pas impossible qu'il ait été constitué par les descendants d'une troupe composée de quelques centaines d'individus, si l'on place la date d'arrivée de ces gens vers le début du xvi^e siècle, époque approximative des migrations de Koli.

Ces indigènes admettent que les trois fractions qui composent leur peuple sont arrivées en même temps dans le pays, en spécifiant, pour la plupart, que le village *bassari* de Landoumba fut fondé avant les autres. Malgré ces souvenirs d'une immigration commune, il ne semble pas qu'il y ait identité absolue d'origine entre eux. Ils ont bien des liens d'ordre religieux communs et leurs différentes familles se reconnaissent comme parentes de familles correspondantes dans les groupements voisins, mais ils se distinguent les uns des autres par leurs dialectes, qui, tous trois, sont différents, et par quelques autres particularités moins importantes.

Le village *koniagui* le plus ancien est Nouma, c'est de lui que sont sortis tous les autres¹.

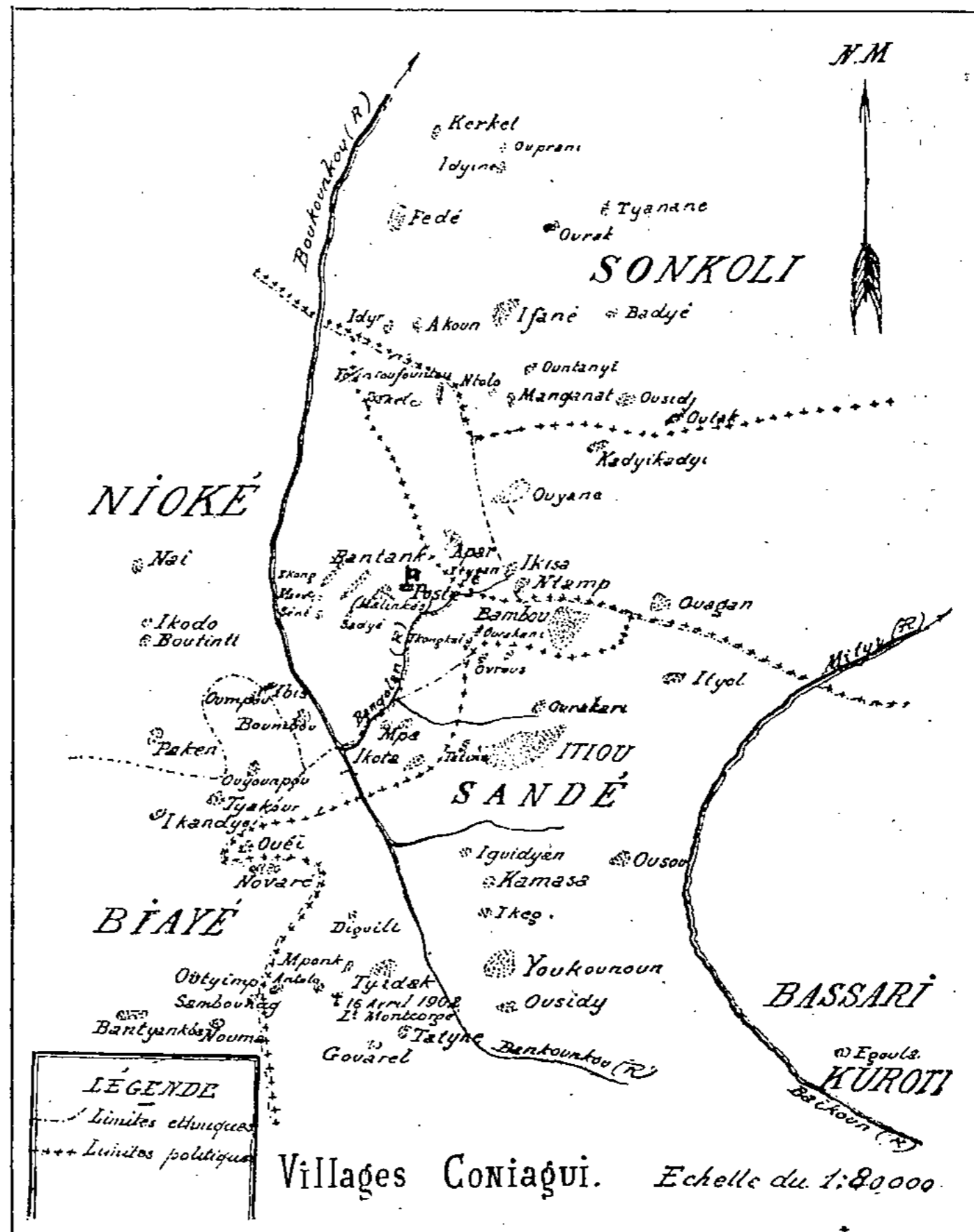
Nouma donna naissance à Ikong, Ifane, Novaré, Bantyanakba, Ouyoumpou et Sambounag.

1. Voir la carte 2.

D'Ikong essaimèrent les villages de Bantank, Oumpou, Ikongkal, Ityoan, Sadyé, Séné, Naï, Bèntyankindi, Maout, Bambou, Ibis, Outinti, Ikota et Boumbou.

De Boumbou sont sortis les deux villages de Pakèn et celui d'Itiou, qui, à son tour donna naissance aux deux villages de Tatine, aux deux villages d'Ourouss, à Outyimp, Gouarèl, Youkounoun, Kamassa, Ourakari, Ikèg, Ityol, Iguidyan, Ousou, Ousidj, Ntolo et Tyidak d'où est sorti Mponk.

De nombreux villages tirent leur origine d'Ifane; ce sont Badyé, Fédé, Idyine, Kèrkèt, Outak, Ntolo, Ousidj, Ountagni, Ndan-te, et Ouyane. Les villages d'Akoun, Idir et Manganat sortirent de Fédé. Ouyane de son côté donna naissance aux villages d'Apar, Fountoufountou, Ikisa, Ntamp, Ouagan et Kadyikadyi. Un dernier village Ourak, a été fondé par des *Bassari* d'Idal et des *Koniagui* venus d'Ifane. Les *Koniagui* n'essayèrent guère d'émigrer pour aller fonder des villages au loin. On ne relève au cours de leur histoire qu'une seule tentative faite par un groupe originaire de Nouma, conduit par le frère aîné d'un nommé Ndendegui de la famille royale d'Ifane, qui alla s'établir à peu de chose près sur l'emplacement du vil-



Carte 2.

lage actuel de Damantan. Cette tentative ne réussit pas, le village fut abandonné peu après par son fondateur, qui y laissa cependant comme trace de son passage la divinité protectrice du lieu (*igwar*) qu'il y avait établie. Au moment de la colonne de 1904, quelques *Koniagui* effrayés y retournèrent et fondèrent deux petits villages qui existent encore et dépendent de la Colonie du Sénégal.

Le plus ancien de tous les villages *bassari* est Landoumba. Après lui, les plus anciens sont Idal, qui fut fondé par un nommé Bolobol parti de Landoumba. D'Idal émigra le village de Nyisara dont le premier chef fut Zegang. Négare tire également son origine de Landoumba. Ces quatre agglomérations furent le berceau de tous les villages *bassari* sans exception, y compris ceux des *Tenda-Mayo*, des *Tenda-Boéni* et des *Tenda* habitant au Niokolo et au Rio-Nunez. Les *Boéni* et les *Tenda* du Niokolo et du Rio-Nunez ont changé, tous trois, plusieurs fois d'habitat; ils sont originaires d'un village abandonné depuis longtemps et qui avait été fondé par des gens de Landoumba; ce village s'appelait Nyenguéta. De Nyenguéta, ils étaient partis vers le sud-ouest et s'étaient arrêtés dans la province actuelle du

Singuéti qu'ils occupèrent jusque vers 1830. Vers cette époque, ils furent attaqués par le père de Tyerno Ibrahima; les uns se soumirent et s'islamisèrent, leurs vainqueurs ajoutèrent à leur nom de *Tenda* le surnom de *Boéni* qui signifie « changés », c'est-à-dire « convertis »; les autres, préférant échapper à la domination abhorrée des Peuls, s'enfuirent au Niokolo, d'une part, et dans le Rio-Nunez, d'autre part, sur les bords du Compony. Malgré leur éloignement, ces indigènes continuent à entretenir entre eux des relations constantes; le chef actuel des *Tenda-Boéni*, par exemple, a vécu trois années chez ses parents du Nunez. Lorsque Tyerno Ibrahima vint occuper le Ndama actuel, les Boéni devenus ses vassaux le suivirent; ils ont depuis continué d'habiter cette province.

Liste des différents villages *bassari* en allant du nord au sud :

Idal, Etyénengor¹, Grédyampane, Nyendine, Nyisara, Grétyolo, Nangara, Ediala, Grémag, Grédane, Grédongha, Epingué, Gamon, Gréganga, Mbon, Ikés, Samon, Grédine, Yabouna, Mbarak, Egatch, Gréguenguéon, Grédyampane, Iguidyane, Négaré, Etagour, Landoumba, Koudyak, Grékés, Gréwala, Akoul, Nangaré, Etyèny, Grékélémanyit, Etyog, Angaf, Grépin, Grédine, Zéroun, Doïdoï, Nasa, Ibir, Ibamp, Malili, Eguésèb, Epédyédyèm, Edyank, Guinegane, Iringir, Granhèb, Grénébis, Tyékéré, Eguéguéon, Grébamp, Banyant, Yonhèn, Grengueni, Eganga, Etyank, Etèg, Grémine, Andèf, Akot, Taour, Etyongo, Tangaoun, Idonk.

Il existe, en outre, cinq villages *bassari* établis sur le territoire *koniagui*, ce sont Egoûala, Epez, Edine, Egatch, Edoï, plus les trois petits villages Tenda-Mayo de Mboulou.

Rien n'a été plus instable que la puissance des différents villages *koniagui* au cours de leur histoire; ces indigènes au caractère indépendant et épris de liberté ont conservé avec un soin jaloux leur indépendance personnelle à laquelle ils tiennent par dessus tout. A la mort d'un chef, par exemple, ne s'entendaient-ils pas sur le choix d'un successeur, il se formait par scission autant de villages que de partis différents; ils se groupaient chacun autour de son candidat et ils se séparaient. Le fils d'un ancien chef arrivait-il à se créer un certain nombre de partisans, il quittait le village et allait fonder un nouveau centre dans les environs. Un indigène quelconque se trouvait-il mal dans son village, il le quittait et allait s'installer ailleurs. Il est ainsi arrivé souvent que de gros villages ont perdu la presque totalité de leurs habitants ou même ont, parfois, complètement disparu. Ce fut le cas de l'ancien village *koniagui* de Bobor et du village *bassari* de Nyenguèta et plus récemment de celui d'Ikés près de Mbou.

L'histoire de la fondation du village d'Itiou mérite une mention spéciale. Ce village tire son origine de Boumbou; son fondateur, d'origine serve, était fils d'un chef de Boumbou et d'une captive de race peule nommée Pama; il alla s'établir à peu de distance à l'est du village de son père. Son village devint bientôt le lieu de refuge de tous les captifs de la région, en rupture de ban ou en désaccord avec leurs maîtres; ils furent surtout renforcés par les captifs du gros village d'Ikong. Ce dernier village essaya de les faire rentrer dans l'ordre mais sans beaucoup de succès et, lassé, il dut à la fin reconnaître leur indépendance. Itiou a toujours conservé une cohésion plus forte que les autres villages et, aujourd'hui, il est encore l'agglomération la plus importante de la région.

Si, dans une même cité, les *Koniagui* ne s'entendaient pas toujours entre eux, à plus forte raison étaient-ils en désaccord de village à village; il en résultait des disputes perpétuelles, la plupart du temps peu graves, réglées à coups de bâton et quelquefois à coups de couteau. Il existait, cependant, des liens de dépendance

1. La particule Gré, Ré ou E signifie « chez » en dialecte *bassari*.

politique entre tous ces villages ; au début, l'autorité politique se partageait entre Nouma, Ikong et Ifane ; puis, la fondation d'Itiou créa un quatrième compétiteur au commandement, en même temps que Nouma perdait son antique prépondérance et tombait sous la dépendance d'Ikong ; plus récemment encore, Ouyane est parvenu à grouper autour de lui un certain nombre de villages. Entre ces différents groupes, il y eut de véritables petites guerres au cours desquelles les belligérants se pillaient et se faisaient des captifs.

Ces guerres intestines ont pris fin à une époque relativement récente, sans doute au moment où, les attaques étrangères devenues plus sérieuses et plus fréquentes, ils sentirent la nécessité de s'unir contre les ennemis communs, pour conserver leur antique indépendance. Au dire des *Koniagui*, ces luttes intestines cessèrent à la suite de faits étranges et extraordinaires ; dans les palabres, qu'ils tenaient lorsqu'il s'agissait de combiner une attaque ou de décider de la guerre, un chef du village d'Itiou n'avait qu'à toucher ou à s'appuyer sur l'arbre à l'ombre duquel il palabrait, pour qu'immédiatement l'arbre se desséchât et perdît toutes ses feuilles. A la même époque et dans les mêmes réunions de guerre, le bisaïeul maternel du chef actuel d'Ifane ne pouvait brandir son sabre sans qu'il se brisât comme une simple baguette. Effrayés par ces manifestations, qu'ils attribuaient aux divinités protectrices de leurs villages, ils s'abstinrent de se faire la guerre entre eux ; et, de fait, depuis cette époque, il n'y eut plus de guerres civiles. Sans disparaître complètement, les rivalités de village à village revêtirent une forme plus atténuée et, parfois encore, le sang coula dans des rixes de jeunes gens vite apaisées. Peut-être n'aurait-il pas toujours continué d'en être ainsi : au moment de notre arrivée les rapports étaient très tendus entre Itou et Ifane, qui, tous deux, émettaient des prétentions à l'hégémonie ; peut-être en serait-il résulté un conflit. En somme, les *Koniagui* admettent très difficilement le principe d'une autorité supérieure et, dans une société dont l'anarchie est la principale caractéristique, une union complète est impossible et, en fait, n'a jamais existé.

Les *Bassari*, d'humeur tout aussi indépendante mais moins belliqueuse, disent avoir toujours vécu en paix entre eux ; en butte aux razzias de leurs voisins *Koniagui*, ils tombèrent sous leur dépendance, dépendance très lâche il est vrai et plus nominale que réelle. Les *Bassari* des régions d'Idal et de Nenné tombèrent sous l'autorité d'Ifane, ceux de Mbon dépendaient d'Ouyane, ceux des régions du sud et du sud-est dépendirent d'abord de Nouma et d'Ikong, puis d'Ikong et enfin d'Itiou, jusqu'au jour où l'arrivée des Peuls vint modifier cet antique état de choses. Les Peuls assimilèrent les *Tenda-Boëni* actuels, considérèrent comme dépendant d'eux les *Bassari* du sud, qui vinrent se réfugier aux environs de Nouma, et firent de fréquentes incursions dans leur pays où ils trouvaient en abondance le mil, le riz et les captifs dont ils avaient besoin. Ces attaques perpétuelles décidèrent les *Bassari* à abandonner leur pays pour venir se mettre sous la protection des *Koniagui* dont le joug était moins lourd à supporter. Comme traces de cette émigration, il reste les ruines des villages construits dans la plaine et aujourd'hui abandonnés ; cinq villages de *Bassari* dits *Kuroti* établis sur le territoire d'Itiou y sont demeurés ; bien que l'autonomie politique leur ait été accordée par les autorités françaises, ils n'en continuent pas moins à se considérer entre eux comme les vassaux d'Itiou. L'influence grandissante d'Itiou tant chez les *Koniagui* que chez les *Bassari* s'explique facilement. A l'inverse des *Koniagui* d'Ikong et d'Ifane surtout, ceux d'Itiou pratiquaient une politique d'assimilation plutôt que de razzia ; ils conservaient la presque totalité des captifs qu'ils faisaient, ces captifs bien traités jouissaient vite de la même liberté que leurs maîtres. D'un autre côté, ils faisaient payer moins cher leur protection à leur vasseaux *Bassari* dont ils se faisaient des alliés.

Pendant fort longtemps, le peuple *Tenda* est resté isolé, presque sans rapport avec ses plus proches voisins; il faut remonter à 150 ans environ seulement pour trouver trace du premier contact qui se produisit. Le peul Modi Sellou vint du Labé attaquer les *Koniagui*, il fut battu et tué à Novaré. Un siècle plus tard l'almamy de Timbo envoya une colonne qui fut repoussée avec pertes. Aux environs de 1860, Tyerno Ibrahima, originaire de Davia (Fouta Dialon), habitait à Guémé Wassou dans les montagnes de Bendani; c'est de ce village qu'il dirigeait ses razzias chez les *Bassari*, sans rechercher encore les *Koniagui*. En 1867, il vint fonder le village de Ndama qui a donné son nom à toute la province: ce nom de Ndama tire son origine du nom de la vache qui fut immolée en sacrifice lors de l'inauguration de la mosquée du nouveau village. Peu après la fondation de Ndama, un frère de Tyerno rencontra une bande de *Koniagui* excursionnant dans le Badyar, la rencontre ne fut pas pacifique, les deux troupes en vinrent aux mains et le frère de Tyerno fut tué au cours de la bagarre. Cette mort fut le point de départ et la cause occasionnelle de nombreux conflits qui ne se terminèrent que par notre prise de possession du pays. Tyerno Ibrahima voulut venger son frère et organisa toute une série d'expéditions contre les *Koniagui*, soit seul, soit avec l'aide d'alliés. Une seule fois, il remporta un demi succès: arrivé à l'improviste devant Bantyankeba, il razzia une partie du village et se retira avant l'arrivée des secours envoyés par les villages voisins. Novaré, qui était alors le village *koniagui* le plus méridional, se trouvant trop exposé aux coups de mains des Peuls, remonta vers le nord pour occuper son emplacement actuel. Ce déplacement se fit à la suite de la première attaque de Tyerno, conduite avec l'aide de Moussa Molo, roi du Fouladou, et qui fut repoussée. Battu au sud, toujours allié à Moussa Molo, il fit une nouvelle tentative par le nord; vers 1870, il s'avança avec une troupe nombreuse; la rencontre eut lieu sur les bords de la Mityi, les cavaliers de Moussa Molo furent battus à plate couture et lui-même ne dut son salut qu'à la rapidité de la fuite de son cheval. Vers 1886, Tyerno organisa une nouvelle expédition, mais, instruit par l'expérience de la valeur de ses adversaires, il battit le ban et l'arrière-ban de ses fidèles et, à la tête d'une forte colonne, il vint se faire battre une deuxième fois à Novaré. L'année suivante, désireux de venger son échec, il rechercha de nouveaux alliés, et s'assura le concours de Mamadou Bobo, frère d'Alfa Yaya, et d'Alfa Nyabali marabout malinké fondateur du village de Damantan; ce dernier manqua de parole et n'envoya pas les contingents promis. La lutte fut acharnée, les alliés s'avancèrent jusqu'à Itiou, brûlant tout sur leur passage, et s'y maintinrent quelques jours avec des alternatives diverses de revers et de succès. Après quatre ou cinq jours de combat, la fortune se décida en faveur des *Koniagui*; décimés, battus en détail, les alliés firent une retraite qui fut un véritable désastre. Tyerno Ibrahima n'avait plus seulement pour but la vengeance de la mort de son frère, d'assillant il était devenu assailli; depuis quelques années seulement, les *Koniagui* venaient régulièrement razzier ses villages de cultures. Malgré ses défaites successives, non découragé, il cherche de nouveaux alliés, il sollicite une fois de plus l'aide de Moussa Molo, de Modi Mamadou et de Samba Saliou, parents de l'almamy du Labé; leur concours obtenu, il forme une nouvelle colonne en 1896; comme les précédentes, cette expédition se termina par un échec sanglant où un grand nombre de ses notables trouva la mort; comme en 1887, il fut poursuivi jusque sous les murs de son tata de Boussoura par les *Koniagui* victorieux. Notre installation dans le pays, trois ans plus tard, mit seule fin à ces guerres.

Les Peuls ne furent pas les seuls à venir attaquer les *Koniagui*; l'almamy de Bakel vint se faire battre en 1860. C'est vers cette époque que vinrent s'installer

dans le pays des Peuls et des Malinké chassés du Ngabou et du Fouladou par Alfa Molo, d'abord, puis, par son fils Mousa.

Comme les *Bassari*, les *Badyaranké* souffrirent quelque peu des incursions que les *Koniagui* firent sur leur territoire, mais ce ne furent jamais que des guerres peu sérieuses qui les divisèrent, et, de même que les *Bassari* imploraient la protection des *Koniagui* contre les Peuls, de même les *Badyaranké* battus par Sellou Koyada, chef du Ngabou, vinrent se réfugier chez eux, et, grâce à leur aide, ils purent expulser l'envahisseur.

Alfa Nyabali de Damantan essuya lui aussi cinq défaites; vers 1860, Alfa Nyabali, chassé du village de Mana par Alfa Molo, vint s'établir près d'Ourak où il demeura treize ans; ses hôtes *koniagui* finirent par l'expulser sous prétexte qu'il empiétait en dehors du territoire qui lui avait été assigné. Il se retira à environ 45 kilomètres au nord-ouest et fonda le village actuel de Damantan. Cette expulsion fut sans doute le point de départ des cinq guerres qui suivirent et se terminèrent toutes par la défaite des gens de Damantan.

La création d'un poste à Boussoura ne changea d'abord guère l'attitude belliqueuse des *Koniagui*; jusqu'en 1903, ce ne furent que razzias perpétuelles; s'aventurant jusqu'aux environs de Boussoura, ils venaient piller les villages de culture peuls et, dans l'un d'eux, en 1900, ils faillirent s'emparer de la personne de Tyerno Ibrahima. En 1902, le massacre de la section du Lieutenant Moncorgé porta leur puissance militaire à son apogée. L'assurance que leur donnait tant de victoires, leur amour de la liberté et leur haine de l'étranger expliquent facilement l'échec de la mission Hinault en 1903; une défaite pouvait seule nous assurer leur soumission.

Habitant un pays plat et sans défenses naturelles, les *Koniagui* n'essayaient pas de protéger leurs villages à l'aide de murs, de palissades ou de retranchements; ils les laissaient complètement ouverts sans aucune défense, exposés à toutes les entreprises et à tous les coups de main de l'ennemi; ils gardaient seulement dans le voisinage immédiat un coin de brousse boisé à la conservation duquel, aujourd'hui encore, ils veillent avec un soin jaloux. Un ennemi était-il signalé, immédiatement des éclaireurs se portaient à sa rencontre; la troupe ennemie était-elle reconnue faible ou insuffisamment forte, les guerriers du village se portaient en avant et l'attaquaient de pied ferme. Les choses se passaient de toute autre façon s'ils avaient affaire à un ennemi puissant; ils faisaient évacuer le village par les femmes et les enfants et ils envoyaient, en même temps, des courriers rapides dans toutes les directions jeter l'alarme partout et demander des secours. Les hommes restés au village organisaient la défense: là ils faisaient une première tentative de résistance; en cas d'échec ou lorsqu'ils se reconnaissaient trop faibles, ils l'évacuaient et se jetaient dans le bois voisin, laissant l'ennemi piller à son aise et même prendre les femmes et les enfants qui n'avaient pas eu le temps de fuir; ils n'avaient qu'un but: retenir l'ennemi et le retarder le plus longtemps possible. Bientôt, les secours réclamés arrivaient de toutes parts, en une demi-journée tous les guerriers disponibles de la région avaient pu rallier le village attaqué. D'assillant, l'ennemi devenait assailli; alourdi par son butin, cerné de tous côtés, après une résistance plus ou moins longue, il fuyait en abandonnant son butin et tout ce qui pouvait entraver sa marche, pendant que les *Koniagui* répandus sur sa route de retour le harcelaient sans trêve ni repos; tous les petits groupes isolés étaient cernés, tout combattant pris était égorgé.

Lorsqu'ils savaient avoir affaire à un ennemi puissant et disposant de troupes nombreuses, comme Tyerno par exemple, ils employaient un troisième procédé de combat. Les femmes, les enfants et les vieillards étaient envoyés dans la brousse

dans l'arrière pays, les villages étaient complètement abandonnés ; seuls restaient les hommes en état de porter les armes. Divisés par petits groupes de guerriers, ils se portaient en masse à la rencontre de l'ennemi afin d'essayer de l'arrêter. En cas d'échec, le combat ne s'arrêtait pas pour autant ; toutes ces petites bandes cachées dans les bosquets d'arbres et dans la broussaille des bords des marigots enveloppaient l'ennemi et le tenaient en haleine par des attaques incessantes. Tout homme ou tout petit groupe isolé était immédiatement cerné et massacré. L'ennemi, ne trouvant que peu de ressources dans un pays dévasté, affamé, épuisé par un contact de tous les instants, harcelé par une poussière d'ennemis presque invisibles et, cependant, toujours présente, se voyait décimé et sentait se resserrer de plus en plus le cercle qui l'étreignait. Ne pouvant se maintenir dans de telles conditions, il finissait par se décider à la retraite et c'était pour lui le moment critique ; les *Koniagui* qui attendaient et escomptaient ce moment avaient déjà coupé toutes les voies de retour, leurs attaques devenaient plus pressantes et achevaient de démoraliser un ennemi déjà abattu ; la retraite se changeait vite en déroute et les cadavres des fuyards jalonnaient les sentiers.

L'histoire militaire des *Bassari* est bien moins brillante. Répandus dans un pays montagneux, obligés de vivre épars dans leurs champs de culture éloignés les uns des autres, ils n'offraient aucune cohésion et se trouvaient à la merci du premier assaillant venu. Les *Koniagui* les avaient ainsi facilement pris sous leur dépendance. Vers 1830, le père de Tyerno Ibrahima attaqua les *Bassari* qui occupaient l'actuelle province du Singuéli ; il en réduisit une partie en état de vassalité et l'islamisa de force ; à leur nom de Tenda, les Peuls ajoutèrent le qualificatif de « Boéni ». Les autres ne voulurent pas accepter de se soumettre au joug étranger, ils émigrèrent les uns chez leurs parents du nord, les autres au Niokolo où ils fondèrent deux petits villages ; un troisième groupe, enfin, s'enfuit jusque dans le Rio-Nunez où il s'établit à Tomboya sur les bords du Compony. Les Tenda-Boéni se mêlèrent en partie à leurs suzerains peuls, des alliances matrimoniales entre Tenda et Peuls se produisirent, surtout avec la famille des Soyabé. Lorsque Tyerno Ibrahima s'avança plus au nord pour être plus à portée des autres *Bassari*, il emmena les Boéni avec lui et, avec leur concours, il fit de fréquentes razzias ; les *Bassari* du sud, trop éloignés de leurs protecteurs *koniagui*, durent accepter, sinon la domination de Tyerno, tout au moins des liens de vague dépendance ; ceux de l'est, se trouvant trop exposés à ses coups, émigrèrent et vinrent s'installer chez les *Koniagui* dans l'espace inhabité qui s'étend entre la Mityi et leur propre pays, en prenant soin d'emmener avec eux leurs divinités pour éviter qu'elles ne tombassent entre les mains des Peuls. Ayant à choisir entre deux maîtres, ils préféraient les *Koniagui* qui les ménageaient, tout en leur faisant quelque peu supporter le poids de leur protection, tandis que les Peuls leur faisaient une véritable guerre d'extermination, tuaient les hommes et emmenaient les femmes et les enfants en captivité. En parcourant le pays, on voit les ruines des anciens villages brûlés par eux et l'on montre une grotte où, il y a une quinzaine d'années, périrent enfumés un certain nombre d'habitants de Négaré qui s'y étaient réfugiés.

Les *Bassari* commencèrent à retourner sur leurs montagnes lorsque Tyerno, battu par les *Koniagui* et préoccupé par ses démêlés avec l'almamy du Labé, leur laissa quelque repos. Alfa Yaya, passant par le Badyar et contournant le pays des *Koniagui*, fit une seule incursion chez les *Bassari* du nord. Sans notre installation et notre prise de possession du pays, ces indigènes étaient inévitablement destinés à être absorbés par les *Koniagui* et les Peuls.

(A suivre).

COMMUNICATIONS

FUTURISTES D'AUTREFOIS ET D'AUJOURD'HUI

Par M. W. DEONNA (Genève).

« Quand l'artiste croit se soustraire au poids du passé, ce n'est qu'en retournant à des formes plus anciennes, ou en altérant les éléments les plus nécessaires de son art... Mais, dans ses divagations mêmes, l'artiste ne fait que confirmer son impuissance à se soustraire au joug de la tradition ¹. » Les récentes expositions de peinture contemporaine fournissent de frappants exemples de ces recherches d'originalité qui aboutissent à des régressions, à des résurrections de formes oubliées pendant des siècles et dépassées depuis longtemps par la marche de l'évolution artistique.

La brochure qu'ont publiée les peintres italiens « futuristes » à l'occasion de leur exposition de Paris (5-24 février 1912), où ils énoncent en langage sibyllin leurs principes nouveaux, est d'une lecture fort instructive à cet égard ².

Comme tous les novateurs, ils se croient affranchis de toutes les anciennes formules. « Notre art est violemment révolutionnaire... ; il faut mépriser toutes les formes d'imitation et glorifier toutes les formes d'originalité ». Est-ce bien vrai ? à examiner de près leurs théories, ne trouve-t-on pas au contraire qu'elles sont très « vieux jeu » ?

De toutes les épithètes sonores qu'ils appliquent à leurs produits, et qui exhalent une vague odeur scientifique, « complémentarisme inné, lignes-forces, transcendentalisme physique, sensation dynamique », il y en a une qui me paraît juste : ils s'appellent eux-mêmes « les primitifs d'une sensibilité complètement renouvelée », et qualifient leur art de « primitivisme futuriste ».

Ce sont en effet des *primitifs*. J'entends primitifs dans le sens vrai du mot, c'est-à-dire dans le sens d'artistes auxquels manque l'éducation technique, et je ne songe pas aux « primitifs » fort habiles des XIV^e et XV^e siècles. Leurs collègues, les « cubistes », qu'ils dépassent et méprisent quelque peu, procèdent de la même tendance : ils transforment la nature en un amoncellement de plots triangulaires ou carrés ; ils accumulent les fautes de perspective ; mais, corps en triangle ou en rectangle, têtes triangulaires ou carrées, ces schémas qu'affectionnent aujourd'hui les cubistes, nous les avons vus dans l'art néolithique, dans celui de la Grèce commençante, dans celui de l'Europe du haut-moyen âge, comme on les trouve aujourd'hui dans l'art des peuples peu civilisés, et chez tous les ouvriers inexpérimentés ³.

Examinons quelques-unes des affirmations des futuristes.

1. Le Bon, *Psychologie du socialisme*, p. 90.

2. *Les peintres futuristes italiens*, brochure de 32 p.

3. Deonna, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, III, p. 528.

*
* *

Il faut que le tableau soit la synthèse de ce dont on se souvient et de ce que l'on voit... En peignant une personne au balcon, vue de l'intérieur, nous ne limitons pas la scène à ce que le carré de la fenêtre permet de voir, mais nous nous efforçons de donner l'ensemble des sensations visuelles qu'éprouve la personne au balcon : grouillement ensoleillé de la rue, double rangée de maisons qui se prolongent à sa droite et à sa gauche, balcons fleuris, etc. Ce qui veut dire, simultanéité d'ambiance, et par conséquent, dislocation et démembrement des objets, éparpillement et fusion des détails délivrés de la logique courante et indépendants les uns des autres.

« La synthèse de ce dont on se souvient..., des détails délivrés de la logique courante et indépendants les uns des autres ».... Un enfant qui dessine ses bonshommes, un « sauvage » qui sculpte ses idoles diraient la même chose en termes moins abstraits, s'ils étaient capables de raisonner leurs œuvres d'art. Pour le primitif de tous temps, l'œuvre n'est pas tant la copie fidèle de la réalité, qu'une sorte de langage conventionnel où l'on montre tout ce que l'on sait d'une chose, où l'on énumère tout ce que l'on sait d'un sujet ¹. On ne se laisse pas tromper par les lois de l'optique, et l'on reproduit les détails tels qu'ils existent en réalité, et non tels qu'ils paraissent à l'œil du spectateur. Ainsi, on n'aura aucun scrupule à mettre deux yeux dans une tête de profil... ².

L'indépendance des détails les uns par rapport aux autres est aussi particulière à tous les commençants, qui ne savent pas encore créer des ensembles unis par un lien organique, mais composent leurs œuvres d'une mosaïque de petits détails juxtaposés, dont chacun conserve sa valeur propre et ne se coordonne pas avec les autres. Aussi, dans tous les domaines, le premier âge est celui de la complexité des éléments au détriment de l'unité, à laquelle l'enfant, comme l'art, ne s'élève que petit à petit, passant de la vue analytique à la vue synthétique. « L'homme ne lui apparaît pas comme une unité composée de parties, mais comme un ensemble de parties, de détails plus ou moins intéressants. Les détails l'intéressent en eux-mêmes : un chapeau, une figure, une main, voilà autant de détails qui lui semblent des unités. Il se contente donc d'accoler ces unités tant bien que mal, et c'est pourquoi les attaches sont la plupart du temps absurdes » ³.

*
* *

« Il faut donner l'invisible qui s'agite et qui vit au-delà des épaisseurs, ce que nous avons à droite, à gauche et derrière nous, et non pas le petit carré de vie artificiellement serré comme entre les décors d'un théâtre..... Qui donc peut croire encore à l'opacité des corps, du moment que notre sensibilité aiguisée et multipliée a déjà deviné les obscures manifestations de la médiumnité? Pourquoi oublier dans nos créations la puissance redoublée de notre vue, qui peut donner des résultats analogues à ceux des rayons X »? On apercevra donc, à travers le corps d'un personnage, diverses figures et objets estompés...

1. Sully, *Études sur l'enfance*, p. xxxii, 528, 544; Braunschwig, *L'art et l'enfant*, p. 65; Ivanoff, *Archives de psychologie*, 1908, p. 401; Wundt, *Völkerpsychologie*, III (2), p. 98; Hoernes, *Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa*, p. 170; d'Udine, *L'art et le geste*, p. 25, etc....

2. Sully, *op. l.*, p. 544 sq.

3. Réjâ, *L'art chez les fous*, p. 79.

Les primitifs d'il y a quelques milliers d'années avaient une crainte instinctive des puissances occultes qui les entouraient, mais ils ne pouvaient encore invoquer le spiritisme ou les rayons X quand ils créaient des formes semblables à celles de nos futuristes. Dans leur logique naïve, comme aujourd'hui les enfants et les demi-civilisés, ils ne se laissaient pas tromper par l'opacité des corps, et montraient volontiers la tête à travers le chapeau qui la recouvre, le corps à travers le vêtement ¹, l'homme à travers les murs de la maison ².

Comme leurs naïfs ancêtres, les futuristes croient que « l'Espace n'existe plus », et que la perspective est une illusion d'optique que l'on aurait tort de prendre au sérieux ³.

« *La perspective, telle qu'elle est entendue par la majorité des peintres a pour nous la valeur qu'ils donnent à un projet d'ingénieur* ». Il faut donc renoncer à toutes les longues et pénibles études qui ont permis à l'art grec, surtout depuis le iv^e siècle, et à l'art chrétien depuis le xv^e siècle, de se dégager des conventions bizarres par lesquelles l'artiste remédiait à son ignorance des lois de la perspective ⁴.

« *Nous coupons brusquement et à plaisir chaque motif par un ou plusieurs autres motifs* ». Il y a une superposition de motifs qui ressemble beaucoup à celle des peintures quaternaires, « véritables palimpsestes », où « les gravures ou fresques se recouvrent, se recourent, ou s'effacent l'une l'autre » ⁵.

« *Pour peindre une figure humaine, il ne faut pas la peindre... Après avoir donné par exemple, dans un tableau, l'épaule et l'oreille droite d'un bonhomme, nous trouvons absolument oiseux et vain de donner également l'épaule et l'oreille gauche de cette même figure... Nous n'offrons jamais le développement entier, mais simplement les notes initiales, centrales ou finales* ». Les primitifs, eux aussi, suppriment tous les détails qui ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet ou qui sont trop difficiles à rendre. La bouche pourra être omise, parce que ce n'est pas un trait essentiel du visage ⁶, comme les bras ⁷, les jambes ⁸, etc.

*
* *

« *Que de fois, sur la joue de la personne avec laquelle nous causions, n'avons-nous pas vu le cheval qui passait très loin au bout de la rue* ». Mais que de fois aussi ne rencontre-t-on pas dans l'art primitif des essais analogues où l'artiste, pour indiquer le milieu dans lequel vit le sujet, a peint ou sculpté sur le corps même les détails du paysage où il est censé se mouvoir. « L'autobus s'élance dans les maisons qu'il dépasse et à leur tour les maisons se précipitent sur l'autobus et se fondent avec lui » ! De même, dans l'Égypte préhistorique, un vase en forme d'hippopotame est surchargé d'une longue série d'oiseaux de marécage, parmi lesquels l'animal vivait en réalité; et dans les œuvres du moyen empire, le corps

1. Deonna, *op. cit.*, III, p. 178, 229; id., *Apollons archaïques*, p. 52, référ.; id., *Comment les procédés inconscients se sont transformés en procédés conscients dans l'art grec*, p. 16, 54.

2. Sully, *op. l.*, p. xxii, 510, 523, 524, 528; Wundt, *op. l.*, III (2), p. 97.

3. Lange, *Darstellung des Menschen in der älteren griech. Kunst.*, p. xxii.

4. Deonna, *op. cit.*, III, p. 437 sq.

5. Paris, *Promenades archéologiques en Espagne*, p. 17; *Bulletin arch. du comité des trav. historiques*, 1909, p. 213; *Anthropologie*, 1909, p. 6, fig. 4. p. 13, fig. 8, p. 19.

6. RA., 1896, I, p. 31; 1895, II, p. 26-7; Hoernes, *op. l.*, p. 173, 213, 398, 512; Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, I, p. 586, 594; Wundt, *op. l.*, III (2), p. 141; Deniker, *Les races et les peuples de la terre*, p. 240.

7. Sully, *op. l.*, p. 481; Hoernes, *op. l.*, p. 142, 398, 511; Déchelette, *op. l.*, I, p. 216.

8. *Anthropologie*, 1896, p. 173 sq.; 1900, p. 251 sq.; Hoernes, *op. l.*, p. 59-60, 180, 229, 255.

de l'hippopotame est décoré de roseaux, de lotus, de papillons, parce qu'il vit au milieu des roseaux, et que les papillons voltigent autour de lui ¹. N'est-ce pas pour la même raison que le renne en or de Koul-Oba ² ou le poisson en or de Vetersfeld sont ornés de toutes sortes d'animaux, griffons, lions, lièvres, etc.? Sur le corps d'une idole en cloche de Béotie, l'artiste a peint une ronde de femmes qui dansent : la danse rituelle qui tourne autour de la déesse ³; sur un vase archaïque de même provenance, la déesse dompteuse des animaux, cantonnée d'oiseaux et de quadrupèdes, porte sur sa robe un poisson peint, pour indiquer que son pouvoir s'étend non seulement sur la terre, mais sur la mer ⁴.

*
* * *

Dans leur dédain de tous les principes reconnus du raccourci, de la perspective, du modelé, les « futuristes » retrouvent les erreurs involontaires de leurs collègues inexpérimentés d'il y a longtemps, et Severini donne gravement à sa « Danseuse obsédante » un énorme *œil de face* dans une tête de profil ⁵; ils tracent des contours à *angles vifs*, et semblent tailler leurs personnages dans du bois, comme les imagiers de la Grèce archaïque ⁶. Mais n'ont-ils pas la même *horreur du vide* que les primitifs? « On peut noter en outre, dans nos tableaux, des taches, des lignes, des zones de couleurs qui ne correspondent à aucune réalité, mais, suivant une loi de notre mathématique intérieure, préparent musicalement et augmentent l'émotion du spectateur ». Les primitifs appliquaient déjà cette « loi de mathématique intérieure », en accumulant dans le champ de leur dessin et de leur relief des motifs qui n'avaient aucun rapport avec le sujet représenté, uniquement pour boucher les vides; aussi l'aspect de leurs œuvres est souvent aussi confus que celui des toiles « futuristes ».

*
* * *

Il serait facile de continuer, et de montrer par d'autres exemples, comment, à vouloir faire fi de toutes les traditions, en croyant « commencer une nouvelle époque de la peinture », et « réaliser des conceptions de la plus haute importance et de la plus absolue originalité », les futuristes retrouvent la mentalité de tous les débutants. Ils l'ignorent eux-mêmes, et c'est ce qui fait l'intérêt de leurs œuvres, résultat d'un état d'esprit qui semble devenir une tendance générale de notre temps.

Il y a en effet, dans toute l'histoire de l'art, des périodes où les artistes, par lassitude des traditions, retournent à des formules antérieures. Ils peuvent le faire volontairement et imiter le style d'autres époques, comme ce fut le cas dans la Grèce hellénistique, à Rome, au XVIII^e siècle français, ou de nos jours. Spencer constate un retour à « l'art barbare », un changement de goût qui nous ramène en arrière vers des formes d'art oubliées ⁷. Ce sont des architectures qui sentent leur moyen âge; des meubles qui ressemblent à ceux des byzantins, ou que l'on dirait taillés par des préhistoriques; des sculptures hiératiques. Dans le décor du théâtre,

1. Capart, *Les débuts de l'art en Egypte*, p. 122.

2. Rayet, *Etudes d'arch. et d'art*, p. 23; Sophus Müller, *L'Europe préhistorique*, p. 174 sq.

3. Perrot, *Hist. de l'Art*, 7, p. 150. fig. 31.

4. Hoernes, *op. l.*, p. 160, fig. 19.

5. Sur cette convention, Seta, *Genesi dello Scorcio*, passim; Deonna, *op. cit.*, III, p. 138.

6. Cf. *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, 1912, p. 35 sq.; L'indétermination primitive dans l'art grec.

7. *Faits et commentaires*, trad. Dietrich, 1903, p. 296 sq.

on retourne à la mise en scène rudimentaire des tragédies classiques ¹, et M. Camille de Sainte-Croix veut donner les œuvres de Shakespeare à peu près telles qu'on les représentait jadis, c'est-à-dire sans décor ². La peinture de Gauguin rappelle l'art des enlumineurs du moyen âge ³... Ce qui manque à ces imitations, c'est la sincérité. « Rien de plus niais que de vouloir imiter les produits spontanés de l'imagination primitive. J'ai besoin, pour admirer ces choses, de savoir qu'elles sont originales, si je vois percer l'imitation, j'ai la nausée ⁴ ».... « J'admire les œuvres naïves de nos artistes du moyen âge, peignant les saints, le Christ, le paradis et l'enfer, choses tout à fait fondamentales alors, et qui étaient le principal objectif de l'existence ; mais quand des peintres qui n'ont plus ces croyances couvrent nos murs de légendes primitives ou de symboles enfantins en essayant de revenir à la technique d'un autre âge, ils ne font que de misérables pastiches sans intérêt pour le présent et que méprisera l'avenir ⁵ ». Mais non, la science ne méprise pas ; elle constate et s'efforce d'expliquer ; elle sait que ces phénomènes régressifs sont une nécessité même de l'évolution artistique, qui méritent l'attention du savant, s'ils n'excitent pas l'admiration esthétique.

Distinguons, parmi ces *régressions volontaires*, celles qui répètent des formes antérieures par leur *imitation voulue*, de celles qui les retrouvent *inconsciemment*. L'artiste contemporain pourra copier le style d'une époque définie, mettre des colonnes romanes à des maisons de location, faire des mobiliers Louis XVI ; mais un de ses collègues, désireux de trouver à toute force du neuf, pourra voir naître sous sa main des formules d'art disparues depuis longtemps et dont lui-même ignore la valeur. Les tableaux des « cubistes » et des « futuristes » appartiennent à cette dernière catégorie, et sont des exemples de ces régressions dues à un excès d'habileté, aboutissant à des formes enfantines dont l'art s'était dégagé depuis des siècles.

1. Gaultier, *Reflets d'histoire*, p. 217. L'art de la mise en scène.

2. *Mercure de France*, 1911, p. 863-4.

3. *Art et décoration*, 1906, XX, p. 148-9.

4. Renan, *Cahiers de jeunesse*, p. 355.

5. Le Bon, *Lois psychologiques de l'évolution des peuples* (4), p. 59.

LES DÉBUTS DE L'ÉTAT, D'APRÈS VIERKANDT

Par M. B. P. VAN DER VOO (Paris).

On s'est encore très peu occupé de l'observation et de l'étude de l'organisation sociale chez les peuples primitifs. Parmi les ouvrages des explorateurs, on ne trouve ce sujet abordé que dans quelques livres classiques sur l'Australie ¹. Chez les auteurs qui traitent d'ethnologie comparée, on trouve d'habitude des chapitres spéciaux consacrés à l'organisation sociale des primitifs ². Dans les pages suivantes, nous résumons un aperçu de la question, publié par un ethnographe dans un récent ouvrage allemand dû à la collaboration de plusieurs spécialistes et traitant de l'histoire de la législation et du gouvernement ³.

Depuis longtemps on se trouve en présence de deux théories qui veulent expliquer les débuts de l'état et de la société. L'une de ces théories considère l'homme comme un être isolé. Les hommes n'auraient choisi la vie en société qu'après en avoir compris l'utilité. Pour la seconde théorie, la société est aussi vieille que l'humanité et la sociabilité est un caractère naturel. La dernière théorie est confirmée par les faits actuellement acquis, tant sur le terrain de l'ethnographie que sur celui de la psychologie. Dès les débuts de la civilisation, nous trouvons les hommes vivant en groupes, tandis que nous ne rencontrons nulle part l'individu isolé. La sociabilité est du reste une conséquence directe du caractère humain, et si on voulait supposer qu'à une époque quelconque l'humanité ne se trouvait pas sous l'empire de cette inclination, on devrait admettre aussi que la mentalité toute entière des hommes de cette époque différerait sensiblement de la mentalité actuelle.

On peut observer dans les groupements humains l'action d'une volonté collective. Pour triompher des ennemis et des obstacles extérieurs, par exemple dans la lutte pour la nourriture, et en opposition avec les volontés de certains individus, le groupe agit souvent comme une unité. La civilisation de tout groupement humain, émane de la collectivité, et non de l'individu. La tradition, l'autorité, l'opinion publique, l'imitation sont les forces qui impriment un cours normal aux activités humaines, indépendamment de l'arbitraire de l'individu. C'est ainsi que des formes fixes sont préservées dans les mœurs, les langues, les religions, dans l'économie et les techniques. Ces forces morales de la collectivité résident dans la société. Nous employons le terme « État », lorsque la communauté a recours à des

1. Spencer et Gillen, *The Native tribes of Central-Australia*, Londres, 1899. — Les mêmes, *The Northern tribes of Central-Australia*, Londres, 1904. — Howitt, *The native tribes of South-East Australia*, Londres, 1904.

2. Spencer, *Principes de Sociologie*, t. III. — Waitz-Gerland, *Anthropologie der Naturvölker*, 6 volumes. — Ratzel, *Völkerkunde*. — Schurtz, *Urgeschichte der Kultur*. — A. Vierkandt, *Politische Verhältnisse der Naturvölker*, dans « *Zeitschrift für Sozialwissenschaft* », IV, p. 417 et suiv., p. 497 et suiv. Il y a encore quelques monographies en langue allemande : Kurt Müller, *Die Staatenbildung des oberen Uelle-und Zwischenseengebietes*, Leipzig, 1897. — Karl Melching, *Staatenbildung in Melanesien*, Minden, 1897. — Hellwig, *Das Asylrecht der Naturvölker*, Berlin, 1903. — Post, *Grundriss der ethnologischen Jurisprudenz*, 2 volumes, Oldenburg et Leipzig, 1894-95. — A. van Gennep, Les débuts de l'État, in *Religions, Mœurs et Légendes*, t. I, 1908, pp. 230-248.

3. Alfred Vierkandt, *Die Anfänge der Verfassung und Verwaltung der primitiven Völker* (dans « *Die Kultur der Gegenwart* », II, 2), par Alfred Vierkandt, Berlin et Leipzig, 1911.

moyens coercitifs ou bien menace avec ces moyens. Les formes les plus primitives de société n'offrent que peu de place à la coercition; elles disposent par contre d'une puissance importante dans la peur des esprits et dans la magie. L'individu protège sa vie et sa propriété par des pratiques magiques et religieuses. De tout cela il ressort que le développement de l'État a dû procéder d'une manière lente.

Le partage de la puissance de l'État reflète dès l'origine les trois différents groupes de différences naturelles que présente toute collectivité humaine, c'est-à-dire les différences de sexe, d'âge et de personnalité. On ne peut pas dire qu'en général la femme soit opprimée chez les primitifs et qu'elle soit dénuée de droits. Souvent elle occupe une place assez indépendante vis-à-vis de l'homme, bien qu'elle prenne rarement part à la vie publique, ou exerce une influence prépondérante sur les affaires politiques. Les différences d'âge sont d'une grande importance; partout des individus âgés, donc plus expérimentés, sont investis d'autorité. Les différences de personnalité existent à travers le monde entier. Les voyageurs peuvent prendre telle tribu pour un ensemble homogène, mais un examen plus détaillé apprend souvent qu'il existe dans cette tribu une différence capitale entre les individus dominés et les individus dominants. Jusque dans les milieux les plus limités, cette différence gouverne toute la vie humaine. On peut observer encore un quatrième groupe de différences, qui ne se forme qu'à un certain degré de civilisation: la différence entre les hommes libres et les esclaves. Ordinairement l'esclavage est inconnu des peuples chasseurs, et on trouve cette institution le plus universellement répandue chez les peuples agriculteurs. Le traitement des esclaves ne répond nullement à la conception répandue qu'on se fait de la brutalité et de la barbarie des primitifs. Les esclaves ne manquent même pas toujours de droits; mais ils sont exclus de la vie publique.

Les différences énumérées sont en rapport avec la triple division de l'autorité entre les chefs, le conseil et l'assemblée populaire, division qui n'est pas universelle, mais qu'on retrouve chez un nombre considérable de tribus et qui est d'une importance capitale. Ces puissances collaborent aux trois fonctions auxquelles on peut réduire toutes les activités de l'État: la législation, la justice et l'administration, trois fonctions qui au début ne sont pas strictement séparées. Pourtant la justice forme une exception à cette dernière règle, car les ordalies qui sont une partie de la justice, incombent aux prêtres. On peut discerner les traces de la justice jusqu'à des échelons très bas de la civilisation. Souvent l'opinion populaire considère les lois comme une révélation provenant du monde des esprits et attribue la législation aux âmes des grands ancêtres. Parfois aussi les esprits communiquent aux mortels les lois révélées par l'intermédiaire des prêtres vivants. Parfois on s'en rapporte simplement à la tradition effective; le fait que le père et le grand-père ont agi de la sorte suffit pour qu'on imite leur exemple. Les lois nouvelles résultent de la volonté despotique d'un tyran, de la puissance de l'opinion publique ou de l'initiative de personnes éminentes. En Australie-Centrale et Orientale on connaît des exemples de cette dernière forme de genèse des lois. Lors des réunions périodiques des tribus qui, le reste du temps, vivent indépendantes les unes des autres, il arrive qu'un chef propose une innovation sur laquelle il s'est peut-être déjà accordé avec les membres de son Conseil ou qu'il a déjà introduite dans sa tribu. Si l'idée trouve bon accueil, elle devient loi pour l'ensemble des tribus réunies dans l'assemblée. Dans l'Australie du Sud-Est, c'est un magicien qui occupe dans les cas semblables la place du chef. Ce magicien a reçu en songe la révélation de la loi à proposer et sa proposition est soumise aux délibérations avec la même conséquence que dans le cas que nous venons de citer.

La distribution du pouvoir est très inégale. Il y a trois formes principales d'or-

ganisation sociale, que nous désignerons sous les noms d'organisation démocratique, autocratique et aristocratique. Ce ne sont, bien entendu, que des termes approximatifs qui rendent service pour résumer des idées générales, sans fournir l'image exacte des conditions réelles. La société démocratique est la plus primitive et elle est le plus souvent limitée à une région peu étendue. On rencontre en Australie des villages indépendants qui constituent ensemble une tribu, tandis qu'un certain nombre de tribus, réunies par des liens d'amitié et de parenté, constituent une unité fédérative. A côté du chef il y a le conseil des vieillards et l'assemblée populaire. Le chef dispose surtout de moyens moraux pour maintenir son autorité; c'est par sa force persuasive et par l'appel à l'intérêt des membres de la tribu que le chef se fait obéir. Lorsque le chef n'a pas assez tenu compte des désirs de la tribu, il n'est point rare que ses ordres et conseils demeurent inobservés. Parfois le chef manque et est remplacé par une ou plusieurs personnes qui possèdent une grande influence. Dans ce cas, le conseil et l'assemblée populaire font, le plus souvent, défaut eux aussi.

Encore de nos jours on rencontre cette organisation chez des tribus de chasseurs, chez les Esquimaux, les Australiens, les Amérindiens, mais aussi assez souvent chez les Nègres et les Mélanésien. C'est l'organisation par laquelle l'État a débuté. L'existence des groupements humains est accompagnée de l'existence des personnes qui ont réussi à exercer une certaine autorité dans ces groupements, et cette place privilégiée a été occupée à l'origine par le chef de famille ou de tribu, fait que nous pouvons encore observer au moment actuel.

L'organisation sociale autocratique se laisse partout ramener à l'influence de la guerre. L'organisation démocratique ne prospère que là où les grandes guerres sont inconnues et où les différends entre les tribus sont tranchés par la lutte entre les individus ou des groupes limités. Une telle organisation est trop faible pour combattre un ennemi plus puissant et pour élaborer une stratégie compliquée. Aussi rencontre-t-on souvent, chez une même tribu, un chef de paix avec un pouvoir moins étendu à côté d'un chef de guerre, dont la puissance est beaucoup plus considérable. Ceci est un résultat de l'alternative des périodes de paix et de guerre. Une fois la domination du chef de guerre devenue durable, l'état autocratique était fondé, et alors on n'avait plus précisément besoin de conquérir la place de chef à force d'exploits guerriers éclatants; au lieu de cela on pouvait désormais hériter ou obtenir cette dignité par la parenté, la richesse ou la possession de forces mystérieuses, c'est-à-dire une aptitude particulière à converser avec le monde des esprits. Cette organisation trouve son expression la plus concrète dans les états nègres despotiques, où le prince est maître absolu de la vie et de la mort. Mais l'État autocratique ne s'est pas toujours développé d'une manière si conséquente, et rarement l'assemblée populaire, ou tout au moins un conseil, font complètement défaut. Probablement, le conseil s'est développé sur la base de la coutume quasi universelle que les jeunes hommes d'une tribu occupent une habitation commune, où ils délibèrent sur les expéditions de guerre et où les autres hommes viennent souvent prendre part aux délibérations. Sous l'influence du despotisme, il se développe une sorte de noblesse qui tend à supplanter le conseil. La situation privilégiée de cette noblesse repose sur la faveur du prince et les rapports avec les masses populaires sont ainsi rompus. Le conseil ressemble souvent à nos ministères. Les fonctions des conseillers et courtisans qui se trouvent à côté du roi, sont multiples. Il y a le maître d'armes, le maître de cérémonies, le maître des victuailles, le gardien des femmes, l'interprète, le cuisinier et le bourreau. Ensuite on trouve des fonctionnaires qui administrent les finances : le trésorier, les inspecteurs du commerce et de la douane, les inspecteurs de la chasse,

de la pêche, de l'industrie, dont les produits sont imposés de redevances au profit des caisses de l'État. Ces derniers fonctionnaires représentent à la cour des professions, et en cette qualité, ils peuvent devenir le point de départ d'institutions nouvelles. Ils viennent en contact avec le peuple, qui leur fait transmettre au roi des vœux et des désirs et ainsi se forment les premiers germes de la représentation populaire, qui n'arrive à son éclosion complète que chez les presque civilisés, par exemple au Soudan.

Un type particulier de cette autocratie est constitué par les États de conquête, qui portent les caractères d'États féodaux. Ordinairement leur étendue est plus considérable. On trouve ce type représenté dans le Nord-Est de l'Afrique, sur le Nil et au Congo. Le gouvernement de ces États est essentiellement despotique et leur origine remonte à des expéditions de conquête, où une masse populaire guerrière triomphe d'une population plus paisible et plus faible. Mais le caractère despotique du gouvernement est limité par deux circonstances. D'abord le despote est hors d'état de faire toujours respecter sa volonté dans toute l'étendue de son territoire, s'il manque d'une armée suffisante de fonctionnaires et de moyens de communication. Ensuite il y a l'influence des assemblées populaires et parfois aussi celle de la noblesse. Dans les assemblées populaires, c'est l'élément démocratique qui remonte à la surface, car à l'origine les États de conquête ont été démocratiques. Tout village tient ses assemblées où, sous la présidence du chef local, on traite des problèmes politiques et exerce la justice. Les assemblées populaires impliquant le territoire tout entier de l'État décident des sujets importants, par exemple de la guerre.

L'organisation sociale que nous venons d'esquisser constitue une transition aux états aristocratiques, qui se développent surtout dans les îles de la Polynésie et de la Micronésie. Un roi ou un chef est assisté par une noblesse, séparée des masses populaires. Le prince est l'objet d'une grande vénération de la part du peuple et souvent on le considère comme doué de facultés surnaturelles. Il décide de la vie et de la mort, il est le juge suprême et il dispose des biens de ses sujets. Mais ce prince omnipotent ménage la noblesse. Souvent il y a un conseil, composé de chefs secondaires ou de nobles.

Le pouvoir exécutif a évolué aussi lentement que l'organisation sociale. L'autorité du gouvernement peut être limitée par l'absence de fonctionnaires et par la puissance des magiciens et des prêtres, puissance qu'on pourrait difficilement exagérer, car le surnaturel possède un très grand empire sur tous les primitifs. C'est aux prêtres qu'incombe l'éducation de la jeunesse, qui est en rapport étroit avec l'initiation du jeune homme, son admission solennelle parmi les adultes. On serait tenté de poser la question, pourquoi les rois et les chefs ne se sont pas efforcés de profiter de cette puissance, par l'alliance avec les prêtres ou par leur soumission. Parfois il existe une telle alliance et on trouve même les dignités de roi et de prêtre réunies dans une même personne. Mais cela est rare, et pour cause, car le sacerdoce exige des qualités personnelles tout à fait spéciales, qui font qu'il est difficile pour le prince de remplir cette fonction lui-même ou bien d'en faire don, suivant son bon plaisir, à ses favoris. Néanmoins nous pouvons observer que les prêtres quittent en une certaine mesure le cercle de leur activité morale et qu'ils remplissent des charges de l'État. Ainsi, ils prennent part à la législation, ils introduisent des rites et des sacrifices nouveaux, d'autres actions magiques et ils peuvent aussi interdire certaines pratiques sous prétexte que les esprits en seraient irrités ou qu'on risquerait des dangers magiques. Pour autant que la transgression d'une défense semblable entraîne des sanctions temporelles, on se trouve en présence de lois véritables. Les ordalies ont lieu, comme de juste, sous la direction

du prêtre. Sous ce rapport, il faut aussi mentionner le droit d'asile, car à côté du chef, le prêtre est souvent investi du pouvoir de protéger les personnes poursuivies.

Il résulte de ces faits, que la « justice » s'est développée d'une manière aussi graduelle que les autres manifestations de l'Etat. Longtemps elle consista en ce que chacun se faisait justice à soi-même. On exerçait la vendetta, tandis que les coupables pouvaient aussi arranger leur tort en payant une amende ou au moyen d'autres formes de compensation. Dans cette phase, l'activité de l'Etat portait surtout un caractère de protection et se manifestait par l'application du droit d'asile, qu'on peut appeler une institution salubre en face de la vendetta. De cette manière, la puissance arbitraire des particuliers se trouvait diminuée. A côté de l'autorité gouvernementale, se trouvaient souvent des sociétés secrètes, qui à l'origine étaient fondées sur des considérations religieuses et magiques et qui unissaient des individus, occupant une place privilégiée vis-à-vis du monde des esprits et doués de l'aptitude de se servir de forces magiques extraordinaires. Peu à peu ces ligues, dont l'Afrique occidentale offre des exemples connus, devinrent les sièges d'une justice secrète, dans le sens des cours secrètes du moyen-âge. L'injustice inévitable et le terrorisme arbitraire dont ces ligues secrètes se rendaient souvent coupables, ne doivent pas nous faire perdre de vue que l'action des sociétés secrètes a pu devenir salubre, partout où l'autorité du gouvernement était trop faible pour être à même de poursuivre publiquement les délits et les crimes.

Sur le terrain économique l'Etat suit les traces des prêtres. Dans un cas très important, dans l'institution du tabou, l'Etat a mis à profit la législation sur base religieuse. Il est défendu de toucher à certains objets, sous peine du courroux des esprits. A l'origine, cette institution servait à protéger la propriété, mais dans l'Océan Pacifique elle devint la base d'une politique économique rudimentaire. Des espèces animales et végétales, qui risquaient d'être exterminées, ou qui diminuaient trop vite, furent déclarées « tabou ». A l'occasion de fêtes, de famines, et tant que les fruits n'étaient pas encore mûrs, on appliquait l'institution du « tabou ». Des peines temporelles et spirituelles menaçaient tous ceux qui se rendaient coupables d'une contravention. Malgré l'origine religieuse de la conception du tabou, il est probable que cette institution a évolué dès le début sur le terrain temporel.

Chez les Nègres et les Malais, il s'est développé des marchés réguliers, sur lesquels le prince exerce souvent son influence en fixant les prix, en prenant des mesures pour protéger les personnes, en instituant « la paix du marché », c'est-à-dire le sursis de toute poursuite pour des forfaits antérieurs, et en jugeant des désunions commerciales. Souvent le prince prélève une taxe en rapport avec le chiffre d'affaires du marché. Chez les peuples chasseurs les taxes sont en général inconnues, bien qu'on prenne souvent grand soin du prince, en lui laissant les meilleurs morceaux de gibier. En général, le chef a le premier choix lorsqu'il s'agit de partager le butin de guerre. Une autre source de revenus est formée par les amendes pour transgression des mœurs et des lois. Peu à peu un système véritable d'impôts se développe : dans les Etats despotiques on organise des expéditions de pillage, souvent chez les propres sujets mais plus fréquemment dans des régions à moitié soumises. Ce dernier procédé existe encore au Soudan. En Afrique, on connaît aussi le monopole commercial comme ressource pour le chef; le plus souvent, ce monopole prend son origine dans un impôt, que le prince prélève sur le marchand étranger, en échange de la protection princière. Le prince héberge le marchand, il veille à ses affaires et ainsi il est tout naturel que le prince songe à s'adjuger le monopole commercial.

ANALYSES ET NOTICES

R. E. DENNETT. — *Notes on West-African categories*. — London, Macmillan and Co., 1911, XII et 68 pages in-8, 1 shilling.

En rendant compte dans cette revue des *Nigerian Studies* (nos 1-2, 1911), j'avais exprimé le regret que l'exposition de M. Dennett manquât parfois de toute la clarté désirable : j'exprime de nouveau le même regret au sujet de ses *Notes on West-African categories*; le chapitre préliminaire en particulier (*the Formula*), qui doit nous donner, semble-t-il, la clef du volume, aurait certainement gagné à être un peu plus explicite et à être accompagné de quelques exemples, auxquels les lignes de traits en « développement perpendiculaire et latéral » ne suppléent que fort imparfaitement. Il est vrai que l'auteur nous rappelle (page 7) que son sujet concerne des populations douées de poésie et que, si ses lecteurs se trouvent dépourvus d'une certaine dose d'imagination primitive, ils ne comprendront pas grand'chose à son livre : j'ai peur d'avoir l'imagination beaucoup moins poétique que les indigènes d'Abéokouta et de Loango.

Quoi qu'il en soit, si j'ai bien saisi la pensée de M. Dennett, — ce dont je ne suis pas sûr, — son idée est que, dans la conception des Bavili comme dans celle des Yorouba et d'autres tribus du Congo et du golfe de Bénin, tous les êtres et toutes les choses suivent, pour leur formation, un ordre dont les huit facteurs ou étapes seraient les suivants après Dieu, facteur initial représenté par zéro : 1° une propension de l'être inanimé à se mouvoir et de l'être non encore produit à se produire, 2° et 3° l'agent et l'instrument permettant l'accomplissement de ce changement d'état, 4° la réunion en un même lieu de l'agent et de l'instrument déterminant l'effet, 5° une nouvelle cause de mouvement déterminée par l'effet accompli, 6° et 7° l'intervention de deux causes coordonnées et progressives (action et état), 8° l'accomplissement final du résultat qu'il s'agissait d'obtenir. L'auteur arrive

ainsi au chiffre de huit catégories qui, associées de différentes façons, donneront 16 ou 32, c'est-à-dire, de toutes manières, des multiples de 4. Nous savons en effet, grâce aux travaux antérieurs de M. Dennett et à ceux d'autres ethnographes (notamment Ellis pour la Côte d'Or et M. A. Le Hérisse pour le Dahomey) que, chez beaucoup de peuples de la Côte Occidentale d'Afrique, le nombre quatre (semaine de 4 jours, 4 saisons, etc.) et ses multiples (16 en particulier) interviennent constamment dans la composition des symboles divinatoires.

Mais l'auteur va plus loin et cherche à prouver l'existence de ce système de catégorisation progressive dans les classes nominales que l'on rencontre dans la langue des Bavili (Loango) et des Bakongo, ce qui tendrait à faire admettre que ce système est instinctif chez ces populations ou tout au moins qu'il date de la même époque que la formation de leur langue.

Après avoir donné la liste des préfixes qui distinguent, dans les idiomes bantous, les diverses classes de noms, il recherche quels sont ceux de ces préfixes que l'on rencontre dans les noms exprimant les différents stades d'un développement naturel, par exemple du développement de l'enfant depuis la naissance jusqu'au moment où se manifeste la parole. Il trouve ainsi l'ordre suivant : 1° préfixe *va* (*vama* « espace »), 2° *mu* plur. *mi* (*moyo* « vie », *mula* « souffle », *mbussi* « accoucheuse »), 3° *ki* (*kindeka* « première enfance », *kinzuzukulu* « vagissement », *Kiwuntu* « humanité », *kibalanga* « intelligence »), 4° *li* ou *di* ou *e* (*lidenvuene* « lait », *ebeni* « mamelle »), 5° *lu* (*luinu* « sensation »), 6° *ku* (*kulu* « jambe », *kusokolola* « imitation »), 7° *bu* ou *u* (*buzabu* « habileté »), 8° *mu* plur. *ba* (*muana* « enfant »). *Zambi* « Dieu », mot pluriel à signification de singulier, et pourvu d'un préfixe du pluriel (*zi*) correspondant à un neuvième préfixe du singulier (*n* ou *m*), répondra au zéro de l'ordre des facteurs donné plus haut.

Assurément, il existe une progression

certaine et normale depuis l'espace d'où provient le souffle de vie (1) jusqu'à l'enfant définitivement formé (8), en passant successivement par la respiration vitale qui apparaît à la suite de la besogne de l'accoucheuse (2), l'état vagissant du premier stade de l'humanité (3), la période de l'allaitement (4), celle des premiers contacts avec le monde extérieur (5), celle des premiers pas (6) et celle du développement de l'activité (7). Mais, outre que les idées exprimées par les mots cités sous chaque chiffre ne correspondent pas toujours à celles se rapportant au facteur du même chiffre, la démonstration de l'auteur me semble un peu arbitraire et basée surtout sur une pétition de principe : je ne serai convaincu que lorsqu'il m'aura prouvé qu'aucun mot répondant à l'idée 1 ne commence par un suffixe autre que *va*, qu'aucun mot répondant à l'idée 2 ne commence par un suffixe autre que *mu* (plur. *mi*), et ainsi de suite. Or une telle preuve serait bien difficile à faire. Quoique fort médiocrement versé en kivilé et, d'une façon plus générale, en bantou, je me suis permis le petit jeu suivant : à défaut du dictionnaire de Bentley, que je n'avais pas sous la main, j'ai pris *la Langue congolaise* de Seidel et Struyf, et j'ai trouvé, en me basant sur la même idée, deux ordres de classification des préfixes, fort différents l'un de l'autre et fort différents tous les deux de celui de M. Dennett, quoique à peu près aussi motivés, ce qui me laisse assez perplexe quant à l'excellence de sa théorie ; d'autant qu'il serait sans doute facile de trouver un quatrième ordre, puis un cinquième et d'autres encore, tous aussi bons mais aussi peu probants les uns que les autres. Voici d'ailleurs les résultats auxquels je suis arrivé.

Premier résultat : 1° *li* (ou *di* ou *e*) : à l'époque (*ekolo*) venue et dans le lieu (*efulu*) voulu se fait l'accouchement (*ewuta*) ; 2° *mu* (plur. *ba*) : l'accoucheuse (*muyadiki* ou *nyadiki*) retire l'enfant (*mwana*) ; 3° *mu* (plur. *mi*) : une fois terminées les douleurs (*nsongo*), le nouveau-né (*nsedia*), sorti de la matrice (*mbuti*), entre dans la vie propre par la respiration (*mwanda*) ; 4° *ki* : il manifeste d'abord son existence par des larmes (*kinsanga*) ; 5° *lu* : puis par les premiers signes de volonté (*luzolo*) et par le rire (*lusevo*) ; 6° *n* (ou *m*) : ensuite par des preuves d'intelligence (*ngangu*) et par la parole

(*mvova*) ; 7° *ku* : puis par le mouvement combiné des mains (*koko*) et des pieds (*kulu*) ; 8° *bu* : et il entre définitivement dans l'humanité (*bumuntu*).

Deuxième résultat : 1° *mu* (plur. *ba*) : la mère (*ngudi*) ; 2° *lu* : arrive à l'accouchement (*luwutila*), d'où résultent la naissance (*luwutuku*) et la vie (*lujingu*), dont la preuve est donnée par le fonctionnement du poumon (*lufulu*) ; 3° *mu* (plur. *mi*) : on soigne le nombril (*mukumba* ou *nkumba*) ; 4° *li* (ou *di* ou *e*) : une fois la respiration (*efulumwinu*) bien établie, on lave les yeux (*disu*) de l'enfant, qui commence à laisser couler des larmes (*dinsanga*) et que l'on met au sein (*ebene*) ; 5° *n* (ou *m*) : bientôt se manifeste le sens de la vue (*mbona*) ; 6° *bu* : puis la faculté de parler (*buvovo*) ; 7° *ki* : qui fait entrer l'enfant dans l'humanité (*kimuntu*) ; 8° : *ku* et marque la fin (*kumana*) de son développement infantile.

On pourrait multiplier à l'infini les tableaux de ce genre, en prenant comme base d'autres progressions : ce serait un amusement ingénieux, et rien de plus.

M. Dennett aborde un côté plus sérieux de la question en essayant de définir les catégories d'êtres, objets ou concepts qui répondent aux diverses classes de noms. (Celles-ci — il convient de le remarquer en passant — ne sont pas nécessairement au nombre de huit : en bantou, Madan en distingue neuf, Bentley quinze et la plupart des auteurs — y compris Dennett — dix ; il y en a 17 en peul — pour le singulier —, 12 en mossi, etc.). Résumant sa théorie de l'association des actes humains avec les saisons, et mettant à part la première et la huitième étapes, il énumère six catégories de concepts dont la première se rapporte à l'eau et à la pêche, la deuxième à la terre et à la chasse, la troisième aux pluies, aux semailles et au mariage, la quatrième au mouvement et à la conception, la cinquième à l'action, à la grossesse et à la moisson, la sixième au travail de l'enfantement, à la vie et à la mort. Dans la classe *mu* (plur. *mi*), il retrouve des noms se rapportant à l'eau, au début de la saison sèche, à la pêche, aux poissons et à des animaux que l'on prend au piège ; dans la classe *ki*, des noms d'état ou de manière, des noms relatifs à la terre et à la fin de la saison sèche, des noms d'animaux, d'oiseaux, d'insectes, etc. ; dans la classe *li*, des noms se rapportant aux idées de pluie, de mariage, de semailles, de

graines, et aussi de nombreux noms d'animaux; dans la classe *lu*, un grand nombre de noms d'état et de noms abstraits divers, parmi lesquels il cite ceux qui se rapportent à la conception et à l'enfance, mais parmi lesquels aussi il pourrait en citer beaucoup d'autres relatifs à des idées très différentes; la classe *ku*, qui renferme les infinitifs employés substantivement, donne lieu à la même remarque et ne me paraît pas caractérisée par l'idée de moisson ou de grossesse, quoi qu'en dise M. Dennett; enfin la classe *bu* renferme également, en grande majorité, des noms abstraits de toutes catégories.

Appliquant ensuite son système au développement des êtres et revenant ainsi à son point de départ, en faisant alors entrer en ligne de compte les suffixes *va* et *mu* (plur. *ba*) qu'il avait négligé tout à l'heure, M. Dennett trouve que *va* signifie l'espace ou le mouvement, *mu* (plur. *mi*) l'agent, *ki* l'instrument, *li* le lieu de l'action, *lu* le mode de l'action, *ku* l'action elle-même, *bu* la qualité et *mu* (plur. *ba*) l'être résultat de l'action. Dans le domaine physique, appartiendraient : à la 1^{re} classe (*va*) le souffle créateur, à la 2^e (*mu* plur. *mi*) la vie, à la 3^e (*ki*) le corps, à la 4^e (*li*) le sang, à la 5^e (*lu*) la direction, à la 6^e (*ku*) la circulation, à la 7^e (*bu*) la construction et à la 8^e (*mu* plur. *ba*) l'homme lui-même; dans le domaine intellectuel, appartiendraient : à la 1^{re} classe les vents contraires (?), à la 2^e l'âme, à la 3^e la raison, à la 4^e la discussion, à la 5^e la détermination, à la 6^e la réflexion, à la 7^e le savoir et à la 8^e l'homme pensant; dans le domaine de la génération, appartiendraient : à la 1^{re} classe la tornade, à la 2^e le sexe de la femme, à la 3^e le sexe du mâle, à la 4^e le mariage, à la 5^e la conception, à la 6^e la grossesse, à la 7^e l'enfantement et à la 8^e l'enfant nouveau-né; dans le domaine émotif, appartiendraient : à la 1^{re} classe le vent d'orage, à la 2^e le son, à la 3^e la peur, à la 4^e la colère, à la 5^e la honte, à la 6^e le repentir, à la 7^e la joie, à la 8^e l'homme émotif; dans le domaine moral, appartiendraient : à la 1^{re} classe le vent, à la 2^e l'association, à la 3^e l'assimilation, à la 4^e l'analyse, à la 5^e l'impression, à la 6^e le sentiment, à la 7^e la mort ou la vie, à la 8^e l'homme moral; dans le domaine de la religion et de la loi appartiendraient : à la 1^{re} classe l'arc-en-ciel, à la 2^e l'équité, à la 3^e la vérité, à la 4^e la prière, à la 5^e la pro-

pitiation, à la 6^e l'hommage, à la 7^e l'obéissance et à la 8^e l'homme fidèle aux lois.

J'avoue que toutes ces classifications progressives me font l'effet d'être un peu artificielles, tant en raison même des fluctuations de l'ordre de progression qu'en raison du nombre insuffisant des exemples donnés à l'appui de la théorie. Si la valeur des préfixes *lu*, *ku* et *bu*, qui servent à former surtout des noms abstraits, est à peu près précise, il n'en va pas de même des autres. En fin de compte, aucune des classes nominales n'est, au moins aujourd'hui, réservée à une catégorie bien spéciale d'êtres ou d'idées, sauf en ce qui concerne la classe *mu* (plur. *ba*), qui ne renferme que des noms d'êtres humains ou humanisés. Que la « formule » exposée par M. Dennett se trouve réellement au fond de l'esprit des Noirs ou qu'elle ait été imaginée par lui, tout ce que l'on peut dire relativement aux classes des langues bantou, c'est que chacune renferme des noms appartenant, en majorité, à une ou plusieurs catégories, souvent mal définies, mais qui ne se rattachent que d'assez loin — et souvent ne se rattachent nullement — aux catégories de M. Dennett. Je serais assez disposé à dire avec un « bantouisant » dont on ne discutera pas la compétence, M. A. C. Madan (*Living speech in Central and South Africa*, Oxford, 1911, page 66) : « La nature des catégories bantou elles-mêmes n'est pas du tout claire, au moins quant à la signification originelle ou inhérente de chacune d'elles », et encore (*ibid.*, pages 70 et 71) : « Un examen des mots que l'on rencontre dans une même classe — dans l'un quelconque des dialectes — et le fait qu'une même racine se présente parfois avec des préfixes différents mais avec la même signification, montrent d'une part qu'il est improbable que chaque préfixe ait par lui-même aucun sens défini et d'autre part qu'il est probable que l'ensemble des mots rangés, dans un dialecte quelconque, dans la même classe s'est formé grâce à l'intervention d'influences nombreuses, telles que celles qui, nous le savons, contribuent largement à la formation des langues en général : analogie, association d'idées, emprunts dus à des raisons tribales, locales et personnelles, et beaucoup d'autres ». Le même auteur (Madan) fait observer que la classe *mu* (plur. *ba*) ne renferme que des noms d'êtres humains ou humanisés; que

la classe *mu* (plur. *mi*) contient surtout des noms d'êtres ou concepts auxquels est attachée l'idée de vie et notamment des végétaux; que la classe *n* (plur. *zi*) renferme beaucoup de noms d'animaux et des quantités de noms d'êtres et objets n'ayant pas entre eux de rapports définis; que la classe *ki* semble impliquer l'idée de concrétisation ou de particularisation et renferme des noms d'êtres ou objets de toutes sortes, mais donne à chacun une valeur spéciale (qui peut être diminutive dans certains dialectes et augmentative dans d'autres), qu'elle sert de plus à former les noms de langages; que la classe *bu* est propre à marquer l'abstraction et à former les noms de provinces; que la classe *lu* implique également l'abstraction; que la classe *ku*, à part de rares exceptions, ne renferme que des infinitifs ou noms verbaux; que, quant à la classe *li*, il est très difficile de définir sa valeur, sauf qu'elle paraît impliquer parfois l'idée de noblesse ou de grandeur et, par ailleurs, renferme un grand nombre de noms de fruits. Ces explications de M. Madan sont modestes : ne seraient-elles pas plus près de la vérité que les ingénieuses démonstrations de M. Dennett?

M. DELAFOSSE.

*
* *

Martin P. Nilsson. *Ariernas första uppträdande i främre Asien* (Dans : *Ymer, Tidskrift utgifva af Svenska Sällskapet för Antropologi och Geografi*. 1911, p. 153 et suiv.).

Les tentatives faites pour écrire l'histoire de notre race à l'aide des documents de l'archéologie et de la linguistique sont limitées par la nature même de ces sciences. Tout au plus peuvent-elles remonter jusqu'aux débuts de l'histoire, mais elles n'apprennent rien de certain sur le cours véritable de l'évolution. On ne confond plus si facilement les hypothèses plus ou moins acceptables avec la connaissance réelle. Les peuples de notre race ne deviennent pour nous des réalités palpables qu'après être entrés en contact avec des peuples d'une culture supérieure, qui possèdent déjà un système d'écriture. Ceci explique pourquoi les premières tribus aryennes sur lesquelles nous sommes informés avec quelque certitude, sont celles qui étaient en rapport avec le plus ancien des peuples cultivés de l'Asie,

dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate. L'Egypte était trop éloignée pour être visitée par les émigrants autrement qu'accidentellement. Il est clair que ce sont les tribus indo-aryennes qui les premières entrent dans le cercle de l'histoire, et ensuite seulement les ancêtres des Grecs. Les évolutions qui poussaient les tribus vers le Sud constituent une grande migration qui remplit la plus grande partie du second millénaire avant notre ère. Cette migration forme le monde antique, qui se termina par les migrations germano-slaves. La connaissance de ce mouvement formidable, qui détermina pour jamais l'histoire humaine, est tellement récente, que ses caractères principaux sont encore ignorés du grand public. A l'arrière plan on voit la culture brillante pré-hellénique de Grèce, dévoilée par les dernières fouilles en Crète et une connaissance plus profonde de l'histoire et des conditions de la région du Tigre et de l'Euphrate, tant par les découvertes récentes que par l'élaboration plus détaillée de trouvailles antérieures. Les inscriptions nous informent des détails. Des inscriptions égyptiennes et des lettres de Tell-el-Amarna nous renseignent sur les migrations vers les côtes orientales de la Méditerranée. Les inscriptions cunéiformes parlent des multitudes aryennes qui descendent des montagnes du Nord et de l'Est pour pénétrer en Assyrie et en Syrie et pour s'établir jusqu'en Palestine. Mais alors que nous obtenons des informations sur les branches les plus lointaines de ces migrations, en Palestine et en Egypte, nous n'apprenons que peu ou rien sur le mouvement qui donna à la Grèce le peuple et la langue que nous appelons grecs. D'autre part, des fouilles et des recherches récentes ont donné tant de renseignements sur l'arrivée des tribus aryennes dans les pays soumis à l'influence immédiate de Babylone, que l'espoir de telles découvertes aurait semblé chimérique il n'y a pas longtemps.

La scène où les Aryens se montrent pour la première fois dans l'histoire universelle, est occupée en partie par des Sémites, en partie par le peuple longtemps énigmatique qu'on appelle les Hétites. La culture dans ces régions était d'origine babylonienne. Il semble caractéristique pour l'histoire orientale que l'évolution suit une ligne ondulée. Entre des périodes de concentration et de puissance, il y a d'autres

périodes, quand un empire s'émiette ou bien quand des voisins envahissent le pays et s'en rendent les maîtres. Dans la sphère de la culture babylonienne il est rare que la floraison d'un empire excède en durée quelques générations humaines. Entre ces périodes, il y en a d'autres, de plus longue durée, de déclin intérieur et extérieur. La plus ancienne histoire de la vallée du Tigre et de l'Euphrate est remplie par la rivalité entre les peuples sémitiques au Nord (des Accadiens, plus tard des Amorites) et les peuples sumériens au Sud, qui sous le rapport ethnologique et linguistique occupent une place particulière. Souvent on considère les Sumériens comme les auteurs véritables de la culture babylonienne; c'est en tout cas par eux que cette culture a été fondée, bien que les Sémites l'aient retouchée et y aient imprimé leur empreinte. Les Sumériens ont inventé les signes cunéiformes, qui s'adaptent mal aux sons et aux formes de la langue sémitique.

Dans la seconde moitié du troisième millénaire avant notre ère les tribus fortes et incultes des Amorites viennent de leurs déserts et envahissent par masses de plus en plus considérables le pays de la culture, alors habité par des Accadiens et des Sumérites. Les immigrants fortifient l'élément sémitique; les Sumériens périssent, se confondent avec la population sémitique et disparaissent vers le temps de Hammourabi, au début du second millénaire avant notre ère. Leur langue demeure une langue morte et sacrée, comme plus tard le latin. L'arrivée des Amorites conduit à la fondation de deux empires qui, toujours en relations mutuelles, alternativement souverain et vassal, remplissent l'histoire du pays jusqu'à la conquête persane. Déjà le fondateur de la dynastie babylonienne a combattu l'Assyrie peu avant l'an 2.000 avant notre ère. C'est sous Hammourabi (1958-1916) que Babylone arrive à l'apogée de sa puissance. La loi d'Hammourabi, découverte par les fouilles françaises à Suse, et sa correspondance avec un haut fonctionnaire du nom de Sinidinam, ont conservé le souvenir de cette période. Deux siècles après la mort d'Hammourabi, le nom des Hétites apparaît pour la première fois, comme le premier signe des grandes migrations, qui ne prendront fin que dix siècles plus tard, lorsque des tribus aryennes régneront sur l'Orient sémitique. Un autre signe de la même évolu-

tion, c'est la descente dans la plaine des Cosséens, tribu qui primitivement habitait les montagnes de Zagrosch les premières guerres des Babyloniens contre les Cosséens ont lieu peu avant 1900; au milieu du XVIII^e siècle avant notre ère les Cosséens prennent Babylon d'assaut et le rôle historique de cet empire qui avait eu son ère glorieuse disparaît pour longtemps. Il y avait déclin tant dans la puissance antérieure de Babylon que dans la culture, bien que les Cosséens perdirent vite leur caractère national et s'assimilèrent aux Sémites.

L'Assyrie est un avant-poste sémitique dans le Nord. On a négligé jusqu'ici de s'occuper de la forte orientation de l'histoire assyrienne vers le Nord, pour s'intéresser surtout aux guerres au Sud et à l'Ouest. Au Nord-ouest des Assyriens habitaient des Hétites; dont on a retrouvé la capitale, à Boghaz-köi en Cappadoce, à l'est de la courbe la plus occidentale du fleuve Halys. Pour autant qu'on puisse en juger, les Hétites faisaient partie de la population aborigène d'Asie-Mineure; ils ont laissé des monuments importants en Asie-Mineure et en Syrie. Leur langue était écrite en partie avec des hiéroglyphes pas encore déchiffrés, en partie avec des caractères cunéiformes; ils employaient aussi la langue et l'écriture babylonienne. Aux XVII^e et XVI^e siècles, la puissance de l'Assyrie augmente au Nord. Aux XVI^e et XV^e siècles, on rencontre vers la courbe occidentale de l'Euphrate l'état de Mitani, dont les habitants sont apparentés aux Hétites. Au XV^e siècle, la puissance des Hétites s'accroît. Ce qu'on a retrouvé à Boghaz-köi, c'est la capitale de cette période. Le centre de gravité du pays s'était déplacé peu à peu vers le Sud, jusqu'au Nord de la Syrie. Arzawa était un état hétite. La première connaissance de la langue hétite nous a été révélée par deux lettres dans cette langue trouvées parmi les lettres de Tell-el-Amarna. Une de ces lettres venait d'Amenhotep III (vers 1410) et était adressée à Tarchundaraus, roi d'Arzawa. Les dernières découvertes ont définitivement écarté l'hypothèse de Knudtzon, Bugge et Thorps, qui voulaient classer cette langue parmi les langues indo-germaniques. En 1898, Chantre a découvert la même langue, à Boghaz-köi, dans des inscriptions cunéiformes.

Le fait le plus important dans l'histoire des Hétites, c'est la guerre de leur roi Mutal,

lus contre Ramses II, peu après le milieu du XIV^e siècle. Les Hétites avaient comme troupes auxiliaires des participants à une migration, dont Ramses II assure qu'elle détruisit l'empire des Hétites. Le peuple subsista en une multitude de petits états, mais il fut absorbé peu à peu par les nouvelles vagues d'immigrants Sémites, les Araméens, qui commençaient à se déverser sur l'ancien pays de la culture.

C'est en ces temps mouvementés que des hordes aryennes font leur première apparition, car les tentatives faites pour démontrer que les Cosséens étaient des indo-européens, ont échoué, bien que ce peuple ait subi une forte influence aryenne.

La découverte des lettres de Tell-el-Amarna a permis d'élucider les conditions où se trouvaient la Syrie et la Palestine à l'époque de la migration. Une grande partie de ces lettres forme la correspondance diplomatique entre le pharaon et ses vassaux en Palestine ; ils nous montrent comment l'autorité de l'Égypte diminua dans ces régions. D'autres lettres proviennent de princes non égyptiens et il est remarquable que toutes sont écrites en caractères cunéiformes et en langue babylonienne, ce qui prouve la grande influence de la culture de Babylone. Ces lettres nous apprennent les noms de consonance iranienne de quatre rois de Mitani : Artatamo, son fils Sutarna et Artasumara et Tusratta (ou Dusratta) les fils de Sutarna. Deux de ces noms ont le préfixe Arta (grand) qu'on trouve devant plusieurs noms persans. Dusratta ressemble à des noms hindous. On en conclut que, pendant plusieurs générations, Mitani a été gouverné par une dynastie étrangère, aryenne.

En 1908, Hugo Winckler a publié une notice provisoire des fouilles qu'il a faites à Boghaz koï. Ses découvertes comprennent une partie au moins des archives d'état du roi hétite. On y trouve des signes cunéiformes employés pour écrire non seulement la langue babylonienne, mais aussi la langue hétite. Tout permet d'espérer qu'à l'aide de ces découvertes on résoudra le problème de la langue hétite et qu'on déchiffrera même les hiéroglyphes hétites. La publication *in extenso* des découvertes de Winckler donnera, pour la première fois, une base certaine à notre connaissance des Hétites, de leur place dans l'histoire, de leurs relations avec et de leur influence sur les peuples environnants, même sur les Aryens.

Au XIV^e siècle avant notre ère, Subbiluliuma, le fondateur du grand empire hétite, conclut un traité avec Mattiwaza, prince de Mitani. La dynastie aryenne en Mitani avait cherché un soutien en Égypte. Trois princesses de Mitani avaient été mariées à trois pharaons successifs : Thotmes IV, Amenhotep III et IV. Subbiluliuma réussit à dominer Mitani et Mattiwaza devient son vassal. Le traité entre les deux princes est consacré en appelant comme témoins les divinités mutuelles. En dehors des dieux indigènes et babyloniens, le roi de Mitani mentionne les noms de Mitra et de Varuna, d'Indra et de Nasatyas. Évidemment on est encore à l'époque où les Iraniens et les Hindous ne se sont pas encore séparés en deux peuples, chacun avec son caractère particulier et longtemps avant la prédication de Zaratustra, qui rejeta les anciens dieux. Les noms des rois Sausatar et Mattiwaza, mentionnés dans le traité, ont une consonance aryenne.

Comme élément de la population de Mitani, les Harri sont mentionnés et le roi leur appartient. Il y a aussi un pays des Harri dont la famille royale semble être apparentée aux princes de Mitani. Les conditions étaient toutes différentes dans le pays des Harri et cela s'explique si on admet que les Harri étaient un peuple aryen, qu'ils étaient les Aryens mêmes. Certaines inscriptions cunéiformes achéménidiennes appellent toujours les Aryens Harrija. Winckler place ce pays dans l'Arménie actuelle. L'entourage immédiat du roi de Mitani reçoit le nom de « Marianna », mot que Winckler met en rapport avec la « Marya » des Védas, et qui signifie « un homme », « un jeune homme », mais aussi « le compagnon d'un dieu ».

On trouve des princes aryens ailleurs, en Syrie et en Palestine. C'est une notion toute nouvelle que des princes iraniens aient gouverné des parties de la Syrie et de la Palestine, où ils constituaient avec leur suite la classe supérieure de la population, à peu près comme les Normands dans l'Italie septentrionale.

Avec les Aryens vint le cheval. Les noms propres iraniens composés avec *asva* (cheval) et les noms grecs correspondants avec *ippos*, prouvent quelle estime avaient les Aryens pour le plus noble des animaux domestiques. Le cheval est inconnu dans la culture la plus ancienne de l'Asie antérieure ; les

bœufs et les ânes sont employés comme animaux de trait. Les lois d'Hammourabi, qui parlent, en quelques endroits, longuement des animaux domestiques, ne mentionnent pas le cheval. La première mention se trouve dans des documents babyloniens de l'année 1900 environ avant notre ère. Le cheval y porte le nom significatif d'« âne des montagnes », ce qui veut dire que le cheval venait des montagnes de l'Est. Sous les Cosséens, le cheval est souvent mentionné et il fait son apparition en Égypte à l'occasion de l'invasion hyksos. Le cheval est intimement lié à l'histoire des Aryens et il porte un nom identique en plusieurs langues : en sanskrit, en persan, en grec et en latin. Le cheval avait la plus haute importance dans la vie nomade des ancêtres de ces peuples, comme animal de selle, mais aussi comme animal de trait, attelé devant les voitures pour les déplacements incessants, comme c'est le cas chez les peuples nomades d'origine iranienne, dans les steppes de la Russie méridionale.

On peut donc admettre que le cheval, lorsqu'il fait sa première apparition chez les peuples cultivés de l'Orient, provient des tribus aryennes, qui, à la même époque, vers le début du second millénaire avant notre ère, entrent dans le cercle de la culture babylonienne. Cela explique pourquoi au début le cheval était seulement un animal de trait et non un animal de selle. Attelé aux chars des guerriers, le cheval entraînait une stratégie toute nouvelle, qu'on rencontre dans cette période pour la première fois en Babylonie, en Égypte et en Grèce. Chez Homère, le cheval ne sert qu'attelé aux chars des guerriers, et des monuments de la civilisation créto-myécène représentent le prince ou les personnages distingués sur des chars tirés par des chevaux. En pénétrant en Syrie et en Palestine, les Aryens trouvèrent sans doute un auxiliaire utile dans le cheval.

Ainsi l'histoire des Aryens commence une dizaine de siècles plus tôt qu'on ne se l'était imaginé jusqu'à présent. C'est au début du second millénaire qu'on constate les premiers signes de leur poussée des montagnes de l'Arménie et de la Perse vers les pays de civilisation des bords du Tigre et de l'Euphrate. C'est l'époque où les Cosséens conquièrent la Babylonie et c'est aussi l'époque de l'apparition du cheval. Avant le milieu de ce millénaire, il y a une dynastie aryenne

en Mitani et, peu après, il y a plusieurs princes aryens en Syrie et en Palestine. En même temps la grande masse du peuple aryen s'est fixée dans les montagnes d'Arménie et de Médie, où ils forment, au début du premier millénaire avant notre ère, et sous l'influence de la réforme religieuse de Zarathoustra, l'empire médique, qui trouve sa continuation dans l'empire perse.

Les dernières découvertes sont de la plus grande importance pour la connaissance de la période commune des Indo-iraniens, de la pénétration des Aryens dans l'Inde, de la littérature sanscrite la plus ancienne et de l'âge des Védas. L'importance de ces recherches est surtout grande pour la conception du haut-âge de la période védique, conception souvent acceptée mais aussi souvent combattue. Depuis longtemps on a établi, par la comparaison des langues, des religions et des littératures de l'Inde et de l'Iran, que ces peuples ne se sont formés que relativement tard, comme deux branches d'un peuple unique. La différence considérable qui existe plus tard repose surtout sur l'évolution religieuse qui, partant d'idées fondamentales identiques, aboutit par des voies opposées dans l'Inde au Brahmanisme, dans l'Iran au Mazdéisme, la doctrine spéculative de Zarathoustra. Le traité entre Subliliuma et Mattizawa nous introduit dans l'époque commune; ce traité confirme par un exemple authentique l'unité des Hindous et des Iraniens, à laquelle les savants avaient déjà conclu par la voie déductive. Les mêmes dieux qui sont les divinités principales dans le Pendjab, au delà des montagnes de l'Iran, sont adorés par le roi de Mitani et par les Harris. L'évolution qui devait conduire à la constitution de deux peuples différents, chacun avec sa religion très caractéristique, ne commence qu'ultérieurement, mais peu de temps après, car lorsque les Mèdes combattent les Assyriens au huitième siècle avant notre ère, ils sont déjà des fidèles de Zarathoustra.

Les Aryens montrent en Asie antérieure la même mentalité qui les caractérise toujours dans leurs périodes de migration et de conquête, jusqu'aux temps des Normands. Ils entrent en scène comme un peuple de dominateurs, qui, avec une grande témérité et un désir indomptable de dominer, subjugué les peuples et les états étrangers, dans lesquels ils ne sont qu'une part relativement petite de la population.

Telle est leur situation en Mitani et plus encore en Syrie et en Palestine. Mais en même temps ils possèdent une faculté très développée de s'assimiler la culture supérieure avec laquelle ils se trouvent en contact et de s'identifier avec les peuples parmi lesquels ils résident. De cette manière les éléments aryens, peu nombreux en Syrie et en Palestine, se fondent bien vite dans la majorité compacte des Sémites, et les Mèdes et les Persans, qui conservaient leur caractère aryen dans les montagnes, s'assimilèrent à tel point la culture babylonienne, une fois devenus les maîtres de Babylonie, qu'ils se dressent devant nous comme les représentants de l'Orient dans la première lutte que l'histoire rapporte entre l'Orient et l'Occident.

Ce fait que les Aryens, à partir du second millénaire avant notre ère, se trouvent en relation constante avec la civilisation babylonienne, a une portée plus grande qu'on ne se l'imagine d'ordinaire.

Mais d'où viennent les Aryens, qui font leur première apparition dans les montagnes de Médie? On ne peut résoudre ce problème, tant que le séjour primitif des Aryens reste inconnu. En ces derniers temps on a été souvent tenté de chercher le berceau de cette race en Europe, entre la Mer Noire et la Baltique. La question se pose alors de cette manière : Par quelles voies les Aryens aboutirent-ils en Asie antérieure; venaient-ils de l'Est ou de l'Ouest? Il est peu admissible qu'ils soient venus par le Bosphore, par la voie que devaient suivre les Phrygiens plusieurs siècles plus tard. Il est plus probable que la migration se dirigea du Nord-Est vers le Sud-Ouest, sans que cela du reste ait pour conséquence forcée une orientation uniforme vers l'Ouest. Un autre point non encore élucidé est de savoir si les tribus iraniennes qui, dans la période historique, habitent la Russie méridionale, sont originaires de l'Orient, ou bien s'ils sont les survivants d'une population aryenne autochtone.

Cette controverse ancienne fut ouverte de nouveau par une découverte remarquable faite dans le Turkestan oriental. Sous les sables du désert qui couvrent une civilisation disparue, on découvrit des bâtiments, des monuments, des documents écrits, qui jettent une lumière toute nouvelle sur l'histoire de ces régions, sur les relations anciennes entre l'Occident et la

Chine lointaine, sur la civilisation grecque et sur la propagation du christianisme dans l'empire céleste. On sait que plusieurs villes se trouvent dans ces déserts, et qu'elles atteignirent leur apogée dans les siècles immédiatement avant notre ère. Parmi les fragments de manuscrits découverts, qui furent conservés grâce au climat sec et à la protection du sable, se trouvent des textes bouddhiques en langue tokharie. Les Tokhariens formaient un peuple qui, vers 160 avant notre ère, pénétra en Sogdiane, dans la région de Bokhara, en passant par le pays des Sakernes, entre la Perse et la Mer d'Aral. Généralement, on les désigne sous le nom d'Indo-Scythes et peut-être sont-ils identiques à la tribu des Wasuns que les Chinois mentionnent souvent pour l'Asie Centrale, après l'an 176 avant notre ère. Dans les récits chinois, cette tribu est décrite comme tout à fait différente des autres barbares occidentaux et ressemblant aux populations du Turkestan, de l'Iran et de l'Inde. Les documents qu'on a mis au jour confirment la description chinoise, car ils démontrent le caractère indo-européen de la langue des Tokhariens. Bien que cette langue soit très mêlée d'éléments étrangers, sa base indo-européenne est établie par les chiffres, les pronoms, beaucoup de substantifs et plusieurs suffixes de flexion qui sont indo-européens. Mais la découverte la plus étonnante, c'est que cette langue n'appartient pas au groupe oriental, aux langues « satem » qui remplacent l'explosive gutturale primitive par une spirante palatale (comme dans le mot zend « satem », cent), mais au groupe occidental, aux langues « centum », qui conservent le son primitif. Au premier groupe appartiennent les langues letto-slaves, albanaise, arménienne et indo-iraniennes; du second groupe font partie les langues germaniques, celtiques et gréco-latines.

Ce rapport géographique entre les langues « centum » et « satem » donne une importance particulière à la découverte d'une langue « centum » plus orientale qu'aucune langue indo-européenne. Toutefois il n'y a pas lieu d'adhérer à l'hypothèse d'Ed. Meyer, qui voit dans les Tokhariens les derniers survivants du peuple primitif, restés près de leur berceau, ce qui confirmerait la théorie ancienne de l'origine de notre race dans l'Asie Centrale. Souvent des tribus aryennes ont franchi des distances

considérables, dans la direction opposée à l'orientation principale de la migration. Une tribu iranienne, qu'on retrouve comme Ossètes de nos jours, se rendit au Portugal et dans l'Afrique septentrionale. Les Celtes fondèrent un empire en Asie centrale et il y a eu des colonies de Tziganes au Caucase et en Moravie. L'hypothèse d'une migration en sens inverse n'est donc pas improbable.

Le problème de la demeure des Indo-Iraniens avant qu'ils ne prissent possession de l'Iran, est intimement lié à la question dont nous venons de parler. Ed. Meyer déduit de la direction principale de la migration vers le Sud-Ouest, que la demeure primitive se trouvait au Nord-Est. Si on admet que la migration eut son origine en Europe et qu'elle contourna la mer Caspienne faute de pouvoir passer par le Caucase, pour ensuite poursuivre son cours vers le Sud, la direction serait identique à celle attestée par les plus anciens documents historiques. Les Indo-Iraniens descendent alors de l'Iran vers les pays civilisés d'Orient (Pendjab) et d'Occident (Babylonie et Syrie). Comme on le voit, les découvertes récentes ne nous ont pas rapprochés de la solution du problème; ce problème n'en est au contraire que plus compliqué, bien qu'il soit en même temps rendu plus captivant. Toutes ces découvertes attestent d'une manière évidente la faculté d'expansion qui caractérise notre race et elles démontrent que cette race avait, tant dans le temps que dans l'espace, une étendue plus considérable qu'on ne pouvait le supposer jusqu'ici.

B. P. VAN DER VOO.

*
* *

WILLIAM E. GATES. — *Commentary upon the Maya-Tzental Perez Codex.* — (Papers of the Peabody Museum of American Archeology and Ethnology, Harvard University. Vol. VI, n° 1).

Le Professeur Williams E. Gates durant ses longues et patientes recherches sur les « motifs des civilisations et des cultures » s'est occupé beaucoup de l'étude des hiéroglyphes rencontrés sur les différents points du continent américain et plus particulièrement de ceux de la civilisation maya. Le commentaire qui nous occupe a rapport au fameux Perez Codex découvert il y a plus

de cinquante ans par le Professeur Léon de Rosny à la Bibliothèque Impériale dans un panier de vieux papiers et publié par celui-ci en 1864 d'après les photographies qu'il en avait fait tirer. Une autre reproduction dessinée à la main parut en 1872, puis une autre en couleur en 1887 et enfin une autre non coloriée en 1888. Le Professeur Gates en a fait faire une nouvelle édition en 1909, reproduisant aussi exactement que possible les couleurs de l'original; il y a reproduit également les photographies prises en 1864 et a ajouté tous les signes hiéroglyphiques existant dans le Codex arrangés par colonnes parallèles. Cette addition est certainement très heureuse et très utile pour l'étude de ces différents signes qu'elle permet ainsi de comparer entre eux.

Après quelques observations sur l'usage de couleurs différentes alternant entre elles pour éviter la confusion des barres indiquant des chiffres, le Professeur Gates donne une description détaillée de chaque page du Codex. A juste titre, il a cru qu'il valait mieux faire une simple description analytique des différentes pages, car malheureusement personne jusqu'à présent n'a trouvé la clé qui permettrait de découvrir le sens des hiéroglyphes mayas. « La persistance, dit-il, avec laquelle l'interprétation nous échappe toujours est une preuve suffisante que nous n'avons pas encore trouvé le vrai chemin. Jusque-là nous ne pouvons que décrire, classifier et essayer de nous débarrasser des *impedimenta* mécaniques des recherches ».

Il est intéressant de retenir les divisions principales données par le Professeur Gates. Pour lui, il n'y a pas de doute que le Perez Codex n'est qu'un fragment. Les pages 2 à 12 sont couvertes d'une série de figures accompagnées d'un texte; arrangées toutes de façon identique, où il faut admirer la précision du dessin, le sens des proportions, l'habileté à réunir sans effort apparent une multitude de détails dans un tout parfaitement ordonné. La seconde partie du Codex doit être divisée en quatre chapitres: le premier comprend les pages 15 à 18, le second les pages 19 et 20, le troisième les pages 21 et 22 sur lesquelles on devrait lire les hiéroglyphes de droite à gauche, et enfin le quatrième les pages 23 et 24 où les fonds de couleur éclatante disparaissent et qui contiennent des hiéroglyphes, signes des jours, et de petites figures, délicatement

peintes des quatre couleurs usuelles, noir, rouge, brun et bleu.

Le Professeur Gates considère que la distinction entre le masculin et le féminin qui a toujours existé dans le langage parlé doit certainement se trouver quelque part dans les hiéroglyphes mayas et doit être un préfixe, car ce qu'il appelle « la syntaxe des formations hiéroglyphiques » doit suivre celle du langage. Il faut donc déterminer les hiéroglyphes, les comparer entre eux et les classer. Les particules et leur position ainsi que les différents éléments « incorporés » sont d'une importance primordiale. « Ils sont la peinture écrite de l'esprit du langage parlé ».

Or ce point du langage, « effort constant de l'être conscient de lui-même pour formuler sa pensée », est très important dans l'étude de la civilisation américaine. Les nations sont divisées en deux groupes selon leur méthode d'exprimer leur pensée, idéographique ou littérale, méthode qui détermine si leur écriture sera hiéroglyphique ou alphabétique. Il ne faut donc pas taxer de grotesque telle écriture hiéroglyphique, car pour juger de la perfection d'un langage il faut en apprécier le degré plus ou moins grand de compréhensivité et surtout rechercher comment les formes dont s'est servi tel peuple ont le mieux exprimé sa pensée. D'après le Professeur Gates, l'écriture maya une fois déchiffrée apparaîtra comme composée de « figures ayant un sens à la fois concret et abstrait, d'assemblages de mots et de particules grammaticales ». Peut-être trouvera-t-on aussi certains déterminatifs muets.

Quant à l'origine des races qui ont laissé sur le sol de l'Amérique des monuments si grandioses, bien des théories ont été émises à ce sujet, mais aucune n'a pu apporter des arguments définitifs. Le Professeur Gates est convaincu que « la plus large porte qui puisse être ouverte sur le passé de la race humaine est celle des hiéroglyphes mayas. L'Égypte, puis le Sanscrit nous ont livré leurs secrets sur la grandeur et la dignité de l'homme, sur son passé, sur son évolution, la compréhension de l'écriture donnera sans doute une nouvelle conception de l'histoire ancienne ».

La race maya a-t-elle vraiment joué un rôle aussi considérable dans l'histoire des civilisations? Jusqu'à présent rien ne le fait présumer, mais il est certain néanmoins

que l'on doive s'attendre à d'étranges et importantes révélations quand on pourra connaître exactement l'histoire de ce peuple maya qui a laissé de si admirables vestiges de sa culture, depuis Palenque jusqu'à Quirigua et Copan, en passant par Chichen Itza, Uxmal, Tikal, Nakcun, Piedras Negras.

M. DE PÉRIGNY.

*
*
*

E. CANZIANI. — *Costumes, traditions and songs of Savoy*, 4°, 50 planches en couleurs et nombr. ill. en noir. Londres, Chatto and Windus, 21 shill.

Tous les étrangers qui viennent passer quelques mois d'été en Savoie se prennent pour ce beau pays d'un amour immédiat; et à mesure qu'on en connaît mieux la population, l'amour d'abord tourné vers la nature seule se transporte aux gens qui y vivent. Mademoiselle Canziani s'y est laissée prendre comme bien d'autres; et peintre, elle a en une série d'aquarelles exprimé ses sentiments nouveaux. Il se fait ainsi que ce volume est écrit avec une sympathie qui entraîne, et reste pourtant documentaire. L'auteur a reproduit en oléographie un grand nombre de ses aquarelles, et c'est une véritable révélation de la Maurienne, de ses aspects, de ses costumes et de ses mœurs. Elle a recueilli aussi des légendes et des chansons, d'autres lui ayant été fournies par des publications antérieures (Noël de Martin, recueil de Tiersot, hagiographie de saints locaux, etc.). C'est un bon livre, et c'est aussi un beau livre, par le soin apporté à l'exécution typographique et par la précision des reproductions en couleurs; c'est enfin, étant données toutes ces qualités, un livre d'un bon marché incroyable. Un reproche que je ferai à l'auteur, c'est de ne pas avoir indiqué dans chaque cas particulier les sources (orales ou imprimées) auxquelles elle a puisé; je les ai pour ma part restituées en majeure partie (Despine, Fodéré, Constantin, Joanne, etc.); pour les traditions orales, l'auteur a eu la bonté de me donner par lettre des explications supplémentaires. P. 33, on transportera au Mont du Chat au-dessus du lac du Bourget ce qui est dit d'Hermil-lan; p. 174, on lira avec intérêt ce qui est dit de la variation des costumes de village en village. C'est d'ailleurs l'étude et la repro-

duction en couleurs des costumes de la Maurienne qui assurent à ce livre un mérite durable, définitif même ; il fallait une femme pour arriver à recueillir tant de détails typiques, que les observateurs précédents avaient jugés quelconques, alors qu'ils constituent un sujet d'étude particulièrement important.

A. VAN GENNEP.

* * *

NINO TAMASSIA. — *La Famiglia italiana nei secoli decimoquinto e decimosesto*. — Palerme, Sandron, édit.

On se rendra compte de l'étendue du sujet traité par l'A. en s'imaginant ce que serait une étude sur la famille française au XVIII^e et au XIX^e siècles. Du commencement à la fin d'une pareille période tant de changements sont advenus que les mêmes mots correspondent à des réalités tout à fait différentes ; or la Renaissance en Italie n'a pas apporté de modifications moins radicales dans les idées et dans les mœurs que la Révolution de 1789 en France. Au début du XV^e siècle, les institutions et les coutumes sont encore toutes empreintes de l'esprit du Moyen-âge, les corporations ont atteint le maximum de leur développement et de leur puissance, tandis que deux cents ans plus tard le régime monarchique domine partout et les idées maîtresses de la Renaissance ont pénétré toute la société en dépit des restrictions apportées à leur libre expansion par la contre-réformation religieuse.

Nécessairement, en ce laps de temps la famille a subi des transformations profondes. Un travail synthétique nous montrerait cette évolution de la famille dans les idées, dans les faits, dans le droit. En l'absence d'un dépouillement systématique des documents qui n'a pas encore été fait en ce sens, une synthèse peut paraître prématurée : c'est l'avis de l'auteur qui, renonçant à donner une vue d'ensemble de son sujet, a rangé sous différentes rubriques les résultats de ses lectures. Un travail de ce genre, destiné surtout à apporter les matériaux d'une synthèse future et à indiquer des sources aux chercheurs, n'est aisément utilisable que s'il est muni d'une table analytique et d'un index alphabétique aussi complet que possible. Malheureusement ces adjouvants indispensables font ici totalement défaut et il

est difficile de trouver rapidement les renseignements désirés dans un ouvrage où les titres des chapitres ne donnent que des divisions tout à fait générales du sujet, inconvénient auquel les indications placées en tête des pages remédient imparfaitement.

Les faits et citations groupés en cet ouvrage témoignent d'une grande érudition formée par la lecture attentive d'un nombre considérable d'ouvrages. Mais l'A. a le tort de présenter ces faits pêle-mêle, sans distinguer assez nettement les lieux et les temps. Sa documentation se fonde sur des lectures qui n'ont pas toujours été dirigées avec méthode et l'on s'étonne qu'il ignore des travaux d'une importance capitale comme ceux d'A. Doren sur les corporations florentines, travaux qui éclairent singulièrement la situation du peuple en Italie, dont l'A. parle dans son premier chapitre.

M. Tamassia, juriste de profession, attache une importance exagérée aux textes de lois et ne voit pas assez nettement la distance énorme qui existe entre ces textes figés et la réalité mouvante de la vie. Adversaire du matérialisme historique, il néglige trop les phénomènes économiques, qui incontestablement sont les plus propres à nous faire comprendre la raison d'être des institutions politiques et sociales.

Ces restrictions faites, on reconnaîtra que l'ouvrage de M. Tamassia constitue un travail de compilation très utile, qui pourra éveiller chez certains l'idée d'aborder l'étude de la famille à la Renaissance, et suggérer à l'historien des voies nouvelles de recherches. D'ailleurs l'auteur nous le présente comme une tentative imparfaite et c'est en ce sens qu'il faut le juger.

Jacques MESNIL.

* * *

BALDWIN SPENCER et F. J. GILLEN. — *Across Australia*, 2 vol. in-8°, 515 pages, 365 ill. en zincogr., 7 planches en couleurs, 2 cartes, Londres, Macmillan et Cie, 1912, 21 shillings.

C'est une bonne idée qu'ont eue les célèbres auteurs de *Native Tribes* et de *Northern Tribes of Central Australia* de donner dans le présent ouvrage un récit détaillé de leurs explorations. Récemment encore, dans la Revue de l'Histoire des Religions, j'ai dû poser au sujet de ces deux informateurs

des points d'interrogation, parce que sur diverses questions importantes, leurs affirmations diffèrent essentiellement de celles des missionnaires luthériens. Et je demandais des renseignements sur les méthodes de collection employées : sans doute, on ne trouvera pas à ce desideratum une réponse directe dans *Across Australia*, mais bien une réponse indirecte. Etant donné le soin avec lequel les auteurs y décrivent l'aspect des pays traversés, l'orographie, l'hydrographie, la géologie de l'Australie centrale, les mœurs des animaux et les caractères des plantes, on doit admettre que leur méthode n'a pas été inférieure quand ils ont voulu décrire les hommes.

A qui a lu avec soin les deux monographies précédentes, ce livre n'apprendra du nouveau que sur de tout petits points de détail; mais cela aussi importe. Et il n'importe pas moins, étant donnée la place qu'a prise dans la théorie générale de l'exogamie, du totémisme, de la magie, de la famille, etc., la discussion des faits australiens centraux, de trouver dans *Across Australia* un résumé clair et précis, par endroits original et neuf, comme je l'ai dit, des faits recueillis par les observateurs.

On consultera notamment les chapitres VIII à XI sur les Arunta, XIII sur les Kaitish, XIV sur la magie, XVI-XIX sur les Warramunga, XXII sur les Binbinga et autres tribus littorales du nord; mais tout est à lire, si l'on veut situer ces tribus dans leur milieu naturel. En appendice, on trouvera deux chants cérémoniels notés; les illustrations, en partie inédites, sont excellentes; les planches en couleurs représentent soit des animaux, soit des dessins et objets rituels.

A. VAN GENNEP.

* * *

Roger VILLAMUR. — *En lisant et en voyageant*, Paris, A. Challamel, 1912, in-18, VIII et 254 pages.

M. Villamur est un magistrat colonial qui, au cours de sa carrière déjà longue en Afrique Occidentale et à Madagascar, a beaucoup observé autour de lui, dans son milieu comme hors de son milieu, tout en lisant beaucoup et en lisant bien. En un volume de forme précise et littéraire et d'allure agréable, il nous confie aujourd'hui une petite part de ses observations et du résul-

tats de ses lectures. Il avait acquis déjà des droits sérieux à la reconnaissance des ethnographes en publiant en 1902 avec M. Clozel cet ouvrage remarquable intitulé *les Coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*; il en acquiert de nouveaux en mêlant, aux dissertations juridiques et philosophiques qui forment la majeure partie de sa dernière publication, des chapitres d'excellente et saine sociologie tels que ceux-ci : *les habitants de la Côte d'Ivoire* (page 105), *la justice et les coutumes indigènes* (page 132), *institutions et coutumes malgaches* (page 177). C'est avec un très réel plaisir que, dans cette dernière étude, j'ai trouvé une appréciation élogieuse et raisonnée de l'œuvre capitale de M. l'administrateur en chef Julien (*Institutions politiques et sociales de Madagascar*): il est doublement agréable de voir analysée par M. Villamur l'œuvre de M. Julien.

M. DELAFOSSE.

* * *

Gabriel COLIN. — *Avenzoar, sa vie et ses œuvres*; Paris, E. Leroux, 1911, in-8°, VI et 198 pages.

Le même. — *La Tedkira d'Abū-'l-'Alā*, publiée et traduite pour la première fois; Paris, E. Leroux, 1911, in-8°, IV et 80 pages.

L'exposé des théories et de la pratique de la médecine dans une société donnée est l'une des contributions les plus précieuses à l'étude de la civilisation de cette société. Lorsqu'il s'agit de la société musulmane arabo-berbère de l'Espagne et du Maroc aux XI^e et XII^e siècles, et lorsque l'auteur qui traite le sujet est à la fois docteur en médecine, docteur ès-lettres et agrégé d'arabe — comme c'est le cas de M. Gabriel Colin —, la valeur de cette contribution atteint le plus haut degré qu'il soit possible de souhaiter. C'est pourquoi la science des civilisations doit savoir gré à M. Colin, tout aussi bien que la science médicale, de nous avoir donné son étude sur Avenzoar et sa traduction de la *Tedzkira* d'Aboul-'Alā.

Le premier de ces deux ouvrages débute par d'intéressants détails biographiques sur la famille arabe des Ben-Zohr : c'était une famille de médecins, dont les plus illustres représentants furent : Aboul-'Alā (Alguazil Albuleizor), lequel vivait en Espagne aux XI^e et XII^e siècles et fut au Maroc le médecin du sultan almoravide Youssof-ben-Tach-

fine; puis son fils Abou-Merouân-Abdelmalik (Avenzoar), qui résida également en Espagne au XII^e siècle et voyagea aussi au Maroc, où, après avoir été prisonnier de 'Ali, fils de Youssof, il soigna ce même prince, pour être ensuite en faveur auprès du souverain almohade 'Abdelmoumine.

Après ce début qui abonde en anecdotes typiques, M. Colin analyse les principaux ouvrages d'Avenzoar, en commençant par le *Kitâb-el-iqticâd*, œuvre de vulgarisation composée sur l'ordre des princes almoravides et dans laquelle la description des maladies est sacrifiée aux indications thérapeutiques. Ce traité, jusqu'ici presque inconnu des Orientalistes et tout à fait ignoré des historiens de la médecine, donne successivement la manière de soigner les maladies de la bouche, des yeux, des oreilles, du nez, du cuir chevelu, de la face, du cou, des seins, des aisselles, du bras, de l'abdomen, des organes génitaux, du fondement, des jambes et des pieds, de la peau, pour s'occuper ensuite des différentes sortes de fièvre. Avenzoar devait compléter cette œuvre par un deuxième volume qui ne nous est pas parvenu et qui peut-être n'a jamais été écrit.

M. Colin passe ensuite à l'analyse du *Tey-sîr*, ouvrage capital d'Avenzoar, composé à peu près sur le même plan que le précédent, mais beaucoup plus complet, plus technique, plus descriptif, et suivi d'un formulaire; traduit d'abord en hébreu, puis en latin, le *Tey-sîr* fut largement utilisé par les médecins européens du Moyen-âge et de la Renaissance.

L'auteur nous parle après du *Kitâb-el-arhdziya*, qui énumère et étudie les aliments principaux, les boissons, les huiles, puis donne des conseils d'hygiène surtout alimentaire et traite de la matière médicale; on y rencontre « quelques affirmations qui laisseraient penser qu'Avenzoar donnait dans les chimères de la médecine cabalistique », mais, comme le fait observer M. Colin, ce n'est là qu'une petite tache et facilement excusable.

Suit une étude sur le style et la philosophie médicale du célèbre thérapeute arabe. Le livre se termine par un double index (français et arabe) et une bibliographie.

La seconde publication de M. Colin est peut-être plus intéressante encore que la première au point de vue ethnographique; elle contribue à augmenter de façon notable

notre connaissance de l'état de civilisation de l'Espagne musulmane et du Maroc berbère au Moyen Age. La *Tedzkira* d'Aboul-'Alâ était pour ainsi dire ignorée jusqu'à aujourd'hui; cependant on en possédait deux manuscrits, l'un à la Bibliothèque Nationale de Paris, l'autre à l'Escurial, mais ils n'avaient encore été ni publiés ni traduits. C'est un opuscule modeste, composé par Aboul-'Alâ pour servir de manuel pratique à son fils Avenzoar, qui voyageait alors au Maroc; il traite à la fois de la pathologie, de l'étiologie et de la thérapeutique; on y trouve même à la fin quelques curieuses recommandations relatives au devoir professionnel du médecin. Les doctrines philosopho-médicales qui y sont exposées sont celles de Galien, mais ce qui constitue l'originalité de cette sorte de guide du médecin voyageant au Maroc, ce sont les allusions fréquentes d'Aboul-'Alâ aux conditions hygiéniques et pathologiques de ce pays et principalement de sa capitale Marrakech: « Sache, dit-il, que dans la ville capitale de Maroc, la dysenterie est chose fréquente. La raison en est tout simplement que l'eau à laquelle est due cette dysenterie coule goutte à goutte dans les conduits comme de l'eau de rose que l'on distillerait, de sorte que, par cet écoulement, le contenu des tuyaux n'est jamais complètement vidé et qu'il en reste le quart ». Plus loin il est parlé de la fréquence des cas de coliques hépathiques à Marrakech, de l'abondance des coryzas et des tumeurs aux membres inférieurs, de l'émaciation et des accès de toux dus à la siccité de l'atmosphère, etc. Comme le précédent, cet ouvrage de M. Colin se termine par un précieux index, qui renferme tous les termes arabes d'ordre technique.

M. DELAFOSSE.

* * *

W. MARÇAIS. — *Textes arabes de Tanger* (transcription, traduction annotée, glossaire), Paris, E. Leroux, 1911, in-8° écu, xvii et 505 pages (Bibliothèque de l'École des Langues Orientales Vivantes).

Je n'ai pas à parler ici de l'intérêt que présente la récente publication de M. W. Marçais au point de vue de l'étude linguistique de l'arabe maghrébin, bien que cet intérêt soit considérable, principalement en

raison du copieux glossaire (290 pages) qui termine le volume et commente de façon heureuse les textes publiés au début de l'ouvrage. Je ne veux m'occuper pour l'instant que de ces textes et plus spécialement de leur traduction, qui, accompagnée de nombreuses notes explicatives, remplit les pages 127 à 206 et constitue une mine précieuse de renseignements pour l'ethnographie marocaine et plus particulièrement tangéroise.

C'est qu'en effet M. W. Marçais a eu l'heureuse idée, lorsqu'il a voulu recueillir des spécimens du dialecte de Tanger, de s'adresser, non pas à des conteurs d'historiettes ou de légendes merveilleuses, mais à des mitrons, des joueurs de clarinette, des femmes, des étudiants, etc. Le résultat de cette méthode est que, tout en donnant aux linguistes des instruments de travail très neufs et très féconds, sa publication fournit aux ethnographes des renseignements inédits et variés sur le travail du four, sur la fabrication du pain et des pâtisseries, sur les jeux populaires, sur la vie de famille, sur les habitudes de certains milieux spéciaux, etc.

C'est ainsi que le premier récit, « le four » (page 127), nous renseigne sur la différence qui existe entre le pain fabriqué par les boulangères de métier et celui cuit par les particuliers dans leurs maisons, sur la confection des galettes rituelles, sur l'organisation de la corporation des fourniers, sur la construction de l'outillage des fours, sur tous les détails de la vie et du travail des fourniers et des mitrons, leur habillement, leurs mœurs, etc. Le récit suivant (page 152) contient une très minutieuse description de la fête maghrébine de la *'ansra*, telle qu'elle se déroule au *jebel-el-kebir*, ce massif montagneux qui s'élève au nord-ouest de Tanger, en même temps qu'une foule d'observations pour la plupart spirituelles et amusantes sur les diverses catégories d'acteurs et de spectateurs, de curieuses pages sur le jeu de balançoire auquel se livrent les fillettes avec des chansons que chantent ces dernières en se balançant. Le troisième récit (page 177) nous initie à la technique du jeu de la toupie ; le quatrième (page 184) nous explique par le menu la vie que mènent les étudiants de la banlieue tangéroise, leurs jeux (le jeu de balle principalement), leurs repas, leurs quêtes à domicile, leurs querelles, leurs plaisanteries. Le cinquième texte

(page 199) renferme treize chansons d'enfants ; les unes, satiriques, sont destinées à tourner en dérision les Nègres, les Juifs, les porteurs d'eau originaires du Draa, les épiciers originaires du Sous, les teigneux ; d'autres ont trait à des oiseaux ou des insectes (le vanneau, la cigogne, les abeilles), à la pluie, à des amusements divers.

Tous ces récits sont animés d'une vie intense : ce serait bien le cas de dire qu'ils nous font part d'une observation « vécue ». Et ils nous en apprennent plus sur les mœurs, le caractère et le genre d'occupations d'une partie de la population tangéroise que ne pourraient le faire de savantes élucubrations techniques. Je ne crains pas de me répéter en disant de nouveau que les spécialistes de l'ethnographie marocaine trouveront là une mine dans laquelle ils pourront puiser avec profit et fouiller abondamment.

M. DELAFOSSE.

* * *

MAURICE DELAFOSSE, *Haut-Sénégal-Niger*, 3 vol. in-8° de 428, 428, 316 pages, avec 80 ill. fotogr. et 22 cartes. Paris, E. Larose, éd., 1912 ; 22 fr. les 3 vol.

Dire d'un ouvrage de M. Delafosse qu'il est fait avec soin, précis dans les faits de détail, modéré dans les appréciations théoriques et écrit en un style aisé, parfois recherché, souvent un peu teinté d'ironie profonde, c'est en quelque manière énoncer un truisme : cet auteur nous a habitués à ne voir paraître sous sa signature que de l'excellent. Ces trois volumes répondent à notre attente. On remerciera donc M. Clozel, gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, d'avoir chargé M. Delafosse de l'exécution d'une vaste monographie qui permettra de savoir au juste quelles sont les caractéristiques géographiques, ethnographiques, linguistiques et historiques de cette vaste colonie.

Il convient de dire dès le début qu'il ne s'agit pas seulement d'une compilation faite au moyen de documents recueillis par ordre du gouverneur par les divers fonctionnaires locaux : car à ces documents s'ajoutent tous ceux que l'auteur lui-même a recueillis au cours de seize ans de séjour en A. O. F. En outre leur classement et leur interprétation n'était possible que si

celui-là même qui aurait à les centraliser possédait des connaissances personnelles générales et même des opinions théoriques scientifiquement fondées. Pour tout ce qui concerne le droit, les magies et religions, les langues des indigènes, l'auteur était précisément à même de catégoriser les faits de détail à leur place convenable dans l'ensemble de nos connaissances actuelles; dans la discussion des documents historiques aussi, M. Delafosse apporte des opinions neuves, qui sont de nature à modifier radicalement les idées courantes.

Le premier volume est consacré au Pays, aux Peuples et aux Langues. On lira, pages 109 et suiv., la discussion sur la valeur réelle des divers systèmes de classification : anthropologique, généalogique, ethnographique, et linguistique, en tant qu'applicables à ces populations encore si peu connues. Le système adopté est certes empirique, puisque l'auteur combine à la fois tous ceux énumérés; il l'avoue, mais préfère rester le plus près possible de la réalité vivante, en attendant des explorations plus approfondies; en sorte que les termes de famille, groupe, peuple, tribu et sous-tribu sont pris dans un sens assez vague, dont on trouvera une définition limitative p. 112-113. Puis vient l'énumération de tous les groupements, avec des données statistiques, des indications précises sur leurs habitants. Un coup d'œil sur la carte 4 montre leur extraordinaire enchevêtrement : Peul, Mandé, Sénoufo, Voltaïques, Songai, etc.

Dans le chapitre sur les Origines et la formation des groupements ethniques actuels, l'attitude de l'auteur vis à vis des légendes, est de nouveau très prudente : sans prendre les légendes au pied de la lettre, on peut y découvrir un symbole, qu'il suffit d'interpréter avec bon sens; tout au plus avons-nous le droit de bâtir des hypothèses vraisemblables en n'opérant qu'avec la plus grande circonspection (p. 177). Mais de cette attitude même il ressort qu'on peut faire confiance à l'auteur et qu'il sera bon de laisser de côté les publications antérieures, dont les auteurs ont pris au contraire les légendes pour de vrais documents historiques. Sur les Berbères du Soudan, voir p. 183-197; sur le problème Peul, voir p. 198-207. « A mon avis, dit M. Delafosse, la langue dite peule est une langue nègre qui a été adoptée par un peuple de race

blanche et d'origine judéo-syrienne. ». Peut-être. Mais récemment j'ai eu à m'occuper de l'ethnologie de la Syrie ancienne et ce terme de judéo-syrien ne me renvoie qu'à un tel pot-bouille de races et de langues, que me voilà plus embarrassé encore qu'avant pour décider ce que c'est que les Peuls. Jen'en ai vu que sur photos et cartes postales, et n'arrive pas à les identifier physiquement à l'une quelconque des populations de l'Asie antérieure.

Je me permettrai ici une remarque générale, qui ne concerne pas M. Delafosse. Soit en un lieu un mélange de peuples, races, langues et cultures; arrive un ethnographe qui débrouille le chaos actuel par un classement sérieux et qui découvre, par dissociations, qu'aucun de ces groupements ne peut être reconnu comme autochtone; notre savant les fait venir chacun d'ailleurs, par exemple d'une région où aujourd'hui il y a un conglomérat tout aussi compliqué. Mais pour cette région, il y a aussi des théoriciens qui ont débrouillé le chaos ethnique, culturel, etc., local; on leur apporte tranquillement une population qu'ils ne réclamaient guère. Et ainsi de proche en proche, tout autour de la terre. Les Peuls, où donc les savants qui s'occupent de la Palestine protohistorique et historique vont-ils arriver à les classer? Eux-mêmes font venir en Syrie des populations dont les assyriologues n'ont que faire. Ou bien on fait venir les Japonais de la Malaisie, mais les ethnographes de la Malaisie font venir les Malais d'ailleurs, et encore d'ailleurs. Ceci comme simple indication : que lorsqu'un savant se débarrasse sur le voisin d'une population qui le gêne, il faut aussi qu'il demande au voisin, et à bien d'autres voisins, si cette population trouverait là une case convenable. De plus, il faut se garder des théories de migrations avec les populations de l'Afrique. A quiconque voudrait se lancer dans cette voie, je conseillerai d'étudier d'abord l'histoire du problème des Aryens ou Indo-Européens depuis une vingtaine d'années : il verra que là où pourtant nous possédons des points de repère en bien des sens, il faut sans cesse modifier les hypothèses admises. C'est bien pour cela que j'ai félicité M. Delafosse de sa prudence : on voit que je ne le trouve pas assez prudent encore. *Judéo-Syrien* ne veut rien dire du tout aux sens anthropologique, ethnologique, culturel

ni linguistique : nous laisserons ce terme au compte de son propagateur, M. Nahum Slousch.

Quelques mots sur les Toucouleurs; puis vient un développement excellent et original sur les Songai, qui sont dans leur ensemble une population de race nègre à laquelle des éléments berbères d'abord, arabes, juifs et peuls ensuite, et enfin et surtout marocains, sont venus se surajouter, en modifiant assez profondément le type d'un certain nombre de familles; mais les Songai primitifs étaient des autochtones de la basse vallée nigérienne (p. 239). Ici encore M. Delafosse attribue un grand rôle aux Judéo-Syriens, venus de la Cyrénaïque par l'Air (p. 255). L'histoire de l'empire songai et l'étude approfondie des Mandé et leur histoire, enfin celles des peuples voltaïques (groupes mossi, gourounsi, lobi, koulango et bariba) sont traités en détail.

P. 319 et suiv., on trouvera un tableau chronologique vraiment utile. Les migrations des *Judéo-Syriens* tomberaient entre 80 et 300 après J. C. La carte 5 illustre les migrations ethniques. Un chapitre (pages 327-351) est consacré à l'ethnographie descriptive: type anthropologique, mutilations, habitations, vêtement, genre de vie. Ce chapitre est très sommaire. A cela rien d'étonnant: l'ethnographie descriptive de l'A. O. F. est entièrement à faire et je regrette vivement que M. Clozel n'ait pas envoyé aussi aux fonctionnaires sous ses ordres un questionnaire sur la civilisation matérielle, au lieu de ne s'occuper que du droit et des croyances, phénomènes sociaux d'une observation bien plus délicate, et où l'équation personnelle de l'observateur joue toujours un rôle considérable. Ce que j'en dis, c'est pour regretter la lacune, non pas pour m'en étonner; j'ai bien découvert que l'ethnographie de l'Algérie était tout autant dans l'enfance, depuis l'étude des maisons jusqu'à celle des vêtements, des poteries et de la cuisine!

La fin du volume est consacrée à une étude comparée des familles linguistiques, qu'on verra localisées sur la carte 6. En ces matières, la compétence de M. Delafosse est bien connue, et sans doute ce qui intéressera le plus à la fois les non linguistes et les spécialistes, c'est le chapitre III, où l'on trouve l'exposé des caractères généraux de chacune des quatre langues principales de la colonie.

Le deuxième volume, qui traite de l'histoire du Soudan, (empires de Ghana, de Gao, Mossi, de Diara, de Sosso, de Mali, du Massina, domination marocaine à Tombouctou, empires de Ségou et du Kaarta, empire toucouleur d'El hadj Omar, empires de Samori, de Tekroun, exploration européenne et occupation française), intéressera beaucoup de lecteurs, mais peu les ethnographes, sinon à cause de quelques renseignements épars et de pas mal de notes explicatives. Cette histoire du Soudan est un vieux champ de bataille entre érudits de la métropole et de là-bas. M. Delafosse a réussi à l'exposer avec clarté; le fait que l'auteur ait donné tant de son temps et de sa peine à restituer ces faits historiques prouve qu'on a exporté aux colonies cette horrible manie de subordonner l'étude du présent à celle du passé, et même d'un passé qui n'a eu aucune influence sur la formation de notre civilisation européenne. Il faut laisser ce travail aux générations à venir, alors que toutes les civilisations indigènes auront été détruites par les nôtres ou partiellement absorbées. Je crois avec Ostwald, que d'ici quelques siècles on se moquera de notre fameuse « Histoire » et de notre « sens historique » au moins autant que nous nous moquons de la scolastique du moyen-âge et qu'on déplorera qu'à si piètre besogne tant de cerveaux aient perdu forces et originalité. Il n'en reste pas moins que M. Delafosse a réussi un travail peu commode en extrayant de documents très incomplets, de généalogies obscures, de légendes complexes, des éléments à peu près fermes de reconstitution.

Le troisième volume au contraire est pour nous de première importance; il est consacré aux civilisations. L'auteur restreint le mot aux coutumes civiles, sociales, politiques et religieuses. Ce sont les points sur l'étude desquels insistait le questionnaire envoyé par le gouverneur; cela s'explique sans doute par l'utilité pour l'administration de connaître la contexture sociale des groupes administrés.

Successivement sont étudiés dans leurs grands traits (les variations locales étant souvent indiquées en note): les biens, les contrats, le droit nuptial et familial, l'organisation en familles, clans, classes, castes, etc., l'état (case, quartier, village, canton, royaume, empire), les impôts, la justice et enfin les religions.

Je ne puis que signaler rapidement l'importance de ce dernier chapitre : on y trouvera un tableau d'ensemble, de nature à fixer les idées et surtout à servir de base aux futurs enquêteurs dans la colonie. Il n'y aurait en fait de religions ni fétichisme, ni totémisme, ni théisme, mais seulement le système « animiste » et le système musulman, auxquels s'intègrent des croyances et rites magico-religieux. Comme théoricien, j'aurais beaucoup à discuter, même sur la solution que donne M. Delafosse (p. 179-182) du problème des *tana* et des *diamou*. Sûrement, *tana* équivaut à tabou, ou mieux encore au fady des Malgaches; car l'emploi du mot dans les formules est le même; mais les faits qu'a rassemblés l'auteur (même vol. p. 98-109) prouvent qu'il y a eu désagrégation d'un système de cohésion sociale exactement du même ordre que ce qu'on trouve chez les Bantous orientaux; il importe peu que ce système ait été différent du totémisme australien; c'était du totémisme africain, ou comme j'ai proposé

de dire, du *sibokisme*. On lira aussi avec utilité ce que l'auteur dit des formes et de la diffusion de l'Islam dans la colonie.

Une bibliographie choisie, un index très détaillé et une grande carte d'ensemble en couleurs terminent le volume. J'ai formulé déjà éloges et critiques; il reste à annoncer que M. Clozel a chargé M. Méniand de rédiger sur la colonie un volume de géographie économique où les ethnographes espèrent trouver des renseignements sur les arts, industries et marchés indigènes; ensuite viendra un volume sur le Territoire militaire du Niger, par M. Brevié. De sorte que l'on sera renseigné avec précision sur un pays immense et d'innombrables populations. Espérons aussi que le Gouverneur Clozel trouvera des imitateurs parmi ses collègues, et que le Gouverneur-Général, M. Ponty, continuera à encourager les recherches et les publications scientifiques sur l'A. O. F.

A. VAN GENNEP.

SOMMAIRES DES REVUES

- MAN, Publication de l'Institut anthropologique de Londres, t. XI (1911), n° 11, novembre.
- J. L. Todd et G. B. Wolbach, *Stone circles in Gambia*.
- C. G. Seligmann, *Note upon an early egyptian standard*.
- Proceedings of the Portsmouth meeting of the British Association* (communications sur le totémisme).
- N° 12, décembre.
- G. A. Wainwright, *Predynastic iron beads in Egypt*.
- W. M. Strong, *Note on the late language of British New Guinea*.
- J. Maes, *Notes sur le matériel du féticheur bakuba*.
- J. W. Scott Macfie, *A. Bassa-Komo burial*. *Proceedings, British Association*.
- Tome XII (1912), n° 1 janvier.
- J. D. Anderson, *Sir Herbert Risley*.
- C. W. Hobley, *Kamba protective magic*.
- W. G. Aston, *Sacrifice in Shinto*.
- Edge-Partington, *Kite fishing, Mala, British Salomon islands*.
- Sidney Hartland, *Long compte rendu critique de Frazer, Golden Bough, 3° éd., tome I*.
- N° 2.
- C. W. Hobley, *The Wa-Langulu or Arian-gulu of the Taru desert*.
- E. S. Hartland, *Dinka laws and customs, a parallel*.
- W. Wright, *J. R. Mortimer*.
- J. D. Hornblower, *The secretary to whom Mohammed is traditionnally supposed to have dictated the Koran*.
- G. C. Wheeler, *Two tales in Mono speech*.
- N° 3.
- E. H. Barrett, *A'Kikuyu fairy tales*.
- A. L. Lewis, *Megalithic Monuments in Gloucestershire*.
- H. W. Garbutt, *Native customs in Nyasa Yao*.
- N° 4.
- A. Lang, *The clan names of the Tlingit*.
- L. C. Hopkins, *A royal relic of Ancient China*.
- Sir E. Brabrook, *A. H. Keane*.
- H. W. Garbutt, *Natives from N. W. Rhodesia on Congo Border*.
- N° 5.
- J. P. Johnson, *Some stonewalled Kraals in S. Africa*.
- J. G. Frazer, *Anthropological research in N. Australia*.
- J. Shakespear, *Kabui notes*.
- C. G. Seligmann, *Stone adze blades from Suloga (Brit. N. Guinea) as chinese anti-iquities*.
- N° 6.
- J. Maes, *Xylophone des Bakuba*.
- C. M. Barbeau, *Heraldry of N. W. Indians*.
- R. N. Mathews, *Matrilineal descent in the Arranda and Chingalee tribes*.
- A. L. Lewis, *Further notes on some french dolmens*.
- U. Yule, *John Gray*.
- N° 7.
- E. H. Barrett, *A'Kikuyu tales*.
- A. J. N. Trémearne, *The hammock lance in Sierra Leone*.
- J. Shakespear, *Southern Tangkhul Notes*.
- Garbutt and Johnson, *Hut at Khomi ruins, Rhodesia*.
- R. C. E. Long, *Notes on Frazer's Totemism and Exogamy*.
- N° 8.
- A. van Gennep, *On Mac Ivers and Myres Toudja series of Kabyle pottery*.
- J. Cayzac, *Witchcraft in Kikuyu*.
- A. R. Brown, *Marriage and descent in N. and C. Australia*.
- T. Whittemore, *Stone vases of the Bisharin*.
- D. Wright, *Burial of a chief, Rhodesia*.
- BULLETINS ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS, 1911, n° 1-2.
- H. ROUX, *Peintures rupestres du Djebel Bliji, sud tunisien*.
- H. Weissgerber, *A propos des fouilles de Céphalonie*.
- T. de Aranzadi, *Quelques observations sur les soi-disant données anthropologiques de la langue basque*.
- Mangin, *L'utilisation des troupes noires*.
- Dr Legendre, *Études sur les Chinois du Szechuan*.
- Deyrolle, *Le matériel de la fumerie d'opium et Engins de pêche des Annamites et des Thos du Tonkin*.
- Nos 3-4.
- R. Avelot, *Les Touareg, notice bibliographique*.
- Deyrolle, *Les danseurs tunisiens*.
- R. Avelot, *Note sur les pratiques religieuses des Ba-Kalé*.
- Zaborowski, *Du Congo au Tchad, observations recueillies par R. Clerc*.
- A. Bloch, *De l'œil mongoloïde des enfants peau-rouges et de l'œil mongol en général*.
- Nos 5-6.
- Dr Oliveau, *Observations personnelles sur l'ethnographie et l'anthropologie aux Nouvelles Hébrides*.
- Colocci, *Le congrès d'ethnographie à Rome*.
- G. Courty, *Le chariot, les charrues et la hutte à l'époque préhistorique*.
- A. Tommasini, *Les Attiés*.
- L. Azonlay, *Les musées et archives phonographiques*.
- M. Baudouin, *Les rochers gravés de St-Aubin de Baubigné*.

AMERICAN ANTHROPOLOGIST, vol. XIII, n° 3.

H. L. Scott, *Notes on the Kado or Sun dance of the Kiowa.*

A. L. Kroeber, *Phonetics of the microneesian language of the Marshall Islands.*

P. R. Rodoslavjevich, *Boas' new theory of the head.*

O. Lamere et P. Radin, *Description of a Winnebago funeral.*

H. I. Smith, *Archæological Evidence as determined by method, and selection.*

F. R. Blake, *Philippine literature.*

A. F. Chamberlan, *On various linguistic stocks of south America.*

— N° 4.

E. H. Thompson, *The genesis of the maya arch.*

P. Radin, *Some aspects of Winnebago archeology.*

G. P. Howe, *The ruins of Tuloom.*

A. Skinner, *A comparative sketch of the Menomini.*

A. L. Kroeber, *Incorporation as a linguistic process*

A. A. Goldenweiser, *Exogamy and totemism defined, a rejoinder.*

— Vol. XIV, n° 1.

Douze auteurs exposent leurs opinions sur : *The problems of the unity or plurality and the probable place of origin of the American aborigines.*

R. H. Lowie, *Some problems in the ethnology of the Crow and Village Indians.*

C. H. Perkins, *Aboriginal remains in the Champlain Valley.*

Th. de Booy, *Lucayan remains on the laicos Islands.*

J. Dynelay Prince, *The study of the San Blas language of Panama.*

Alice C. Fletcher, *Wakondagi.*

Francis La Flesche, *Osage marriage customs.*

M. Fishberg, *Remarks on Radoslavievich's critical contribution.*

G. Grant Mc Curdy, *Anthropology at the Washington meeting.*

The methods of english ethnologists.

Notes on certain usages relating to linguistic work.

Miscellanea, etc.

— N° 2.

Clark Wissler, *The psychological aspects of the culture-environment relation.*

E. Sapir, *Language and environment.*

J. P. Harrington, *The tewa-indian game of canute.*

H. N. Wardle, *Certain rare Westcoast baskets.*

G. Grant Mc Curdy, *Notes on the ancient art of Central-America.*

J. R. Swanton, *The Creek indians as mount-builders.*

L. L. Locke, *The ancient quipu.*

T. D. Haseman, *Some notes on the Pawumwa Indians.*

T. H. Leuba, *The varieties, classification and origin of magic.*

Discussion and Correspondance (rubrique qui devient intéressante).

ZEITSCHRIFT FÜR ETHNOLOGIE, t. XLIII, livr. 3-4.

P. Borchardt, *Papierabformungen von Monumenten.*

E. Böerschmann, *Gegenseitige Durchdringung der drei chinesischen Religionen.*

E. Fischer, *Sind die heutigen Albanesen die Nachkommen der alten Illyrier?*

B. Gutman, *Zur Psychologie der Dschaggarätsels.*

H. Kunike, *Das sogenannte Männerkindebett.*

H. Müller, *Ueber das taoistische Pantheon der Chinesen, seine Grundlagen und seine historische Entwicklung.*

W. Müller, *Japanisches Mädchen und Knabenfest.*

B. Struck, *Bemerkungen über die Mbandwa des Zwischen-seengebietes.*

Vix, *Beitrag zur Ethnologie des Zwischen-seengebietes.*

Von Hornbostel, *Ueber ein akustisches Kriterium für Kulturzusammenhänge.*

H. Schmidt, *Vorläufiger Bericht über die Ausgrabungen in Cucuteni (Rumänien).*

Staudinger Mitteilung des H. Steiner über *Buschleute.*

— Livr. 5.

F. Hœtling, *Beiträge zur Kenntniss der Archäologischen Kultur der Tasmanier.*

R. Beltz, *Die La Tène fibeln, 5 ter Bericht, etc.*

Kiekebusch, *Vorgeschichtliche Ansiedelung und vor-oder frühgeschichtliche Befestigungsanlage.*

Ed. Hahn, *Wirtschaftliches zur Prähistorie.*

O. Iden-Zeller, *Ethnographische Beobachtungen unter der Tschuktschen.*

— Livr. 6.

R. Beltz, *Die Latène fibeln, Nachträge und Berichtigungen.*

H. Kunike, *Einige grundsätzliche Bemerkungen über Sonne, Mond und Sterne im alten Mexiko.*

F. Hopcza, *Sind die heutigen Albanesen die Nachkommen der alten Illyrier?*

R. Prietze, *Pflanze und Tier im Volksmunde des mittleren Sudan.*

C. Schuchhardt, *Ausgrabungen neolithischer Häuser bei Lissdorf.*

— T. XLIV, livr. 1.

E. Brandenburg, *Ueber Fels-architektur im Mittelmeergebiet.*

W. Crahmer, *Ueber Lappen und Samojeden.*

A. Van Gennep, *Neueres über Brettchenweberei.*

B. Gutmann, *Der Schmied und seine Kunst im animistischen Denken.*

W. Kissenberth, *Die hauptsächlichsten Ergebnisse der Araguaya-Reise.*

W. Knoche, *Ein Märchen und zwei kleine Gesänge von der Osterinsel.*

F. von Luschau, *Zur Stellung der Tasmanier im anthropologischen System.*

H. Menzel, *Die Trojaburg bei Visby auf Gotland.*

F. Merkel, *Tasmanier und Australier.*

H. Mötefindt, *Vorgeschichtliche Knochenspindeln aus Thüringen.*

W. Planert, *Religion und Sprache der Lappen und Samojeden.*

H. B. Ritz, *Beitrag zur Kenntniss der tasmanischen Sprache.*

- K. Stolyhwo, *Zur Frage einer neuen polygenetischen Theorie der Abstammung des Menschen*.
- Th. Kluge, *Aufgaben und Ziele der vergleichenden Kaukasischen Sprachwissenschaften*.
- M. Schmidt, *Reisen in Matto Grosso im Jahre 1910*.
- J. Bayer, *Das Alter der Menschengeschlechts*.
- Seler, *Archäologische Reisen in Süd und Mittel-Amerika*.
- Livr. 2.
- R. Andree, *Schriftenverzeichniss*.
- Fr. Seiner, *Beobachtungen und Messungen au Buschleuten*.
- L. Weissenberg, *Zur Anthropologie der deutschen Juden*.
- R. Mielke, *Die ethnographische Stellung der ostdeutschen Haustypen*.
- OEsten, *Ergebnisse der Rethraforschung*.
- B. Kern, *Ueber den Ursprung der geistigen Fähigkeiten des Menschen*.
- V. Horschelmann, *Die Pflanze in der Kunst des alten Amerika*.
- E. Henisch, *Reise zu den Jao-Stämmen in der Provinz Hunan, China*.
- Mielke, *Das Haus von Niedergörsdorf*.
- F. W. K. Müller, *Vorlage von Neuerwerbungen aus China*.
- BAESSLER ARCHIV, t. II, livr. 5-6.
- A. von Le Coq, *Die Ab däl*.
- W. Møller-Wismar, *Austro-insulare kanus als kult-und krieg symbole*.
- G. Tessmann, *Die Kinderspiele der Pangwe*.
- A. Eichhorn, *Erbkeulen aus Samoa*.
- H. Kunike, *Musikinstrumente aus dem alten Michoacan*.
- Beiheft III.
- R. Zeller, *Die Goldgewichte von Asante, eine ethnologische Studie*.
- T. III, livr. 1.
- A. Grünwedel, *Padmasambhava und Verwandtes*.
- H. Mueller, *Beiträge zur Ethnographie der Lolo, Katalog der Sammlung Weiss*.
- ANTHROPOS, t. VII, 1912. Nos 1-2.
- P. Schumacher, *Das Eherecht in Ruanda*.
- J. Bt. Suas, *Mythes et Légendes des indigènes des Nouvelles Hébrides*.
- Anglo-Indian professor, *Young India, Religion and Castes*.
- Fr. Wolf, *Beitrag zur Ethnographie der Fo-Neger in Togo*.
- Rossillon, *Mœurs et coutumes du peuple kui, Indes anglaises*.
- P. van Oost, *Chansons populaires chinoises de la région du sud des Oatos*.
- Soury-Savergne et de La Devèze, *un Zaha-gun pour l'ethnologie du peuple malgache de l'Imerina*.
- Hugo Kunike, *Der Fisch als Fruchtbarkeits symbol bei den Waldindianern S. Amerikas*.
- P. W. Schmidt, *Die Gliederung der Australischen Sprachen*.
- N° 3.
- Alex Arnoux, *Le culte de la Société secrète des Imandwa au Ruanda*.
- Fr. Wolf, *Fo-Neger (suite)*.
- E. Cozzi, *La donna albanese*.
- Soury-Lavergne et de La Devèze, *La fête de la circoncision en Imerina autrefois et aujourd'hui*.
- Van Oost, *Chansons populaires chinoises (suite)*.
- H. Tenkate, *Beiträge zur Kenntniss des japanischen Volksglaubens*.
- T. de Aranzadi, *De cosas y palabras Vascas*.
- W. Schmidt, *Australische Sprachen (suite)*.
- Varia. Bibliographie, etc.
- MITTEILUNGEN DER ANTHROPOLOGISCHEN GESELLSCHAFT, Vienne (Autriche), t. XXXX (1910), livr. 5 et 6.
- O. Menghin, *Neue Burgwallen im Etschtale*.
- O. Herman, *Das Artefact in Olonec*.
- W. Pessler, *System der Ethnogeographie*.
- F. Kluge, *Zur Geschichte des Brutofens*.
- H. Beyer, *Der 28 tägige Monat der Mexikaner*.
- Bibliographie. Actes de la Société.
- Tome XXXI (1911), livr. 1 et 2.
- F. Kiessling et H. Obermaier, *Das Plateau lehm Paläolithicum von Niederösterreich*.
- Th. Koch-Grünberg, *Aruak-Sprachen Nordwestbrasilien und der Angrenzenden Gebiete*.
- C. R.
- Bibliographie. Actes de la Société.
- Livr. 3 et 4.
- E. Torday, *Der Tofoke*.
- Th. Koch-Grünberg, *Aruak-Sprachen (fin)*.
- A. Stummer, *Zur Urgeschichte der Rebe und des Weinbaues*.
- O. Menghin, *Zur Urgeschichte des Venostenlandes*.
- Bibliographie. Actes.
- Livr. 5 et 6.
- Heger, *Le XVII^e Congrès des Americanistes*.
- H. Matiegka, *Ueber den Körperwuchs der prähistorischen Bevölkerung Böhmens und Mährens*.
- Bibliographie. Actes.
- Tome XLII, livr. 1.
- Compte-rendu du Congrès de la Société allemande d'anthropologie à Heilbronn, les 6-9 août 1911 (avec 2 planches et 57 fig.).
- Livr. 2.
- Wilke, *Einfluss des Sexuallebens auf die Mythologie und Kunst der indoeuropäischen Völker*.
- V. Scala, *Bevölkerungsprobleme Altitaliens*.
- Winternitz, *Leopold von Schræder*.
- Analyses bibliographiques.
- REVUE ANTHROPOLOGIQUE, t. XXII, 1912, n° 1.
- G. Papillault, *La bio-sociologie, son but, ses méthodes, son domaine*.
- A. Rivaud, *Recherches sur l'anthropologie grecque*.
- N° 2, février.
- J. Vinson, *La phonétique*.
- N° 3, mars.
- G. Mac Curdy, *Récents découvertes relatives à l'antiquité de l'homme en Europe*.
- Jorge Engerrand, *Note sur deux enfants nés d'un chinois et d'une mexicaine de race blanche*.

- N° 4, avril.
Kromer, *Les métis eurasiens de Birmanie. Légendes de Californie.*
- N° 5, mai.
J. Engerrand, *Nouveaux pétroglyphes de la Basse Californie.*
- N° 6, juin.
Zaborowski, *Les Habès et les Peuls du Niger oriental* (d'après Desplagnes).
- N° 7, juillet.
A. Guignard, *Troupes noires.*
- JOURNAL ASIATIQUE, x^e série, t. XVIII (1911), n° 1, juillet-août.
R. Gauthiot, *Quelques termes techniques bouddhiques et marichéens* (singe; jeûne religieux; monastère; titres de prêtres).
L. Ronzevalle, *Les emprunts turcs dans le grec vulgaire de Roumélie et spécialement d'Andrinople.*
S. Lévi, *Étude des documents tokhariens de la mission Pelliot* (suite).
A. Meillet, *Remarques linguistiques* (à propos du précédent; suite).
Comptes-rendus, chronique, etc.
- N° 2, septembre-octobre.
J. Charpentier, *Le commentaire de Bhāvavijaya*, etc. (légendes).
Ronzevalle, *Les emprunts turcs*, etc. (suite).
J.-A. Decourdemanche, *Note sur l'ancien système métrique de l'Inde.*
Mélanges; comptes-rendus; chronique.
- N° 3, L. Ronzevalle, *Les emprunts turcs*, etc. fin.
M. Cohen, *Jeux abyssins.*
Ed. Chavannes et P. Pelliot, *Un traité manichéen retrouvé en Chine.*
L. Finot, *Fragments du Vinaya sanscrit.*
Mélanges, etc.
- t. XIX, n° 1.
J. Bacov, *L'écriture cursive tibétaine.*
S. Lévi et A. Meillet, *Un fragment tokharien du Vinaya.*
J.-A. Decourdemanche, *Notes sur les anciennes monnaies de l'Inde dites punch marked coins et sur le système de Manou.*
J. Paulhan, *Les hain-teny merinos.*
R. Gauthiot, *Une version sogdienne du Vesantāra Jalaka.*
M. Schwab, *Un hymne gréco-hébreu.*
Comptes rendus, chronique, etc.
- N° 2.
Ph. d. van Ronkel, *Une amulette arabo-malaise.*
J. Bloch, *Le dialecte des fragments Dutreuil de Rhins.*
G. A. Grierson, *Étymologies tokhariennes.*
J. Biarnay, *Six textes en dialecte des Beraber de Dadès.*
Comptes-rendus, etc.
- N° 3.
R. Gauthiot, *Une version sogdienne du Vesantāra Jalaka* (fin).
C. Conti Rossini, *Notice sur les manuscrits éthiopiens de la collection d'Abbadie.*
P. Pelliot et R. Gauthiot, *Kao-tchang, Qoço, Houatchéou et Qara-hodja.*
Comptes rendus, etc.
- THE GEOGRAPHICAL JOURNAL, 1912, vol. XXXIX, n° 2.
W. J. Harding King, *Travels in the Libyan Desert.*
R. N. Hall, *Journeys in the Mocaranga, southern Rhodesia.*
- N° 3.
A. Rose, *Chinese frontiers of India.*
Hiram Bingham, *The Yale Peruvian Expedition* (quelques découvertes archéologiques, p. 239).
G. T. Basden, *Notes in the Ibo country and people, Southern Nigeria.*
- N° 4.
Miles Staniforth Smith, *Explorations in Papua.*
F. M. Bailey, *Journey through a portion of south-eastern Tibet and the Mishmi hills.*
A. G. Stigand, *Notes in Ngamiland.*
David Mac Ritchie, *The distribution of the kayak.*
- N° 5.
W. H. R. Rivers, *Island-Names in Melanesia* (suivi d'une discussion intéressante).
- N° 6.
Douglas Carruthers, *Exploration in North-West Mongolia and Dzungaria.*
Alan G. Ogilvie, *Morocco and his future.*
Kingdon Ward, *Through the Lutsu country to Menkong.*
R. N. Hall, *Bushman paintings in the Madobo Rouge, S. Rhodesia.*
- Vol. XL, n° 1.
Walter Leaf, *Notes on the Troad.*
S. H. Godfrey, *A summer exploration in the Panjkora Kohistan.*
- N° 2.
Sir William Willcocks, *The garden of Eden and its restoration.*
Ch. L. Temple, *Northern Nigeria.*
O. G. D. Crawford, *The distribution of early bronze age settlements in Britain. Native suspension bridge over the Dihong.*
- THE SCOTTISH GEOGRAPHICAL MAGAZINE, 1912, vol. XXVIII, n° 1.
C. G. Rawling, *British exploration in Dutch New Guinea.*
- N° 3, David Mac Ritchie, *Kayaks of the north sea* (ill.).
- N° 6.
The Eskimos of Davis Straits in 1656.
- N° 7.
Gerrard de Hochepeid Larpent, *The development and progress of Rhodesia.*
- REVUE ARCHÉOLOGIQUE, t. XVIII, 1911, nov. déc.
J. Six, *Les portraits de princes sur le polyptique des van Eyck.*
G. Seure, *Archéologie thrace, documents inédits ou peu connus.*
A. van Gennep, *Un fragment de poterie byzantine à décor humain et végétal.*
Nouvelles. Bibliographie.
- tome XIX, 1912, janv. fév.
L. Joulain, *Les sépultures des âges préhistoriques dans le sud-ouest de la France.*
H. Houssay, *L'axe du médaillon intérieur dans les coupes grecques.*
J. Déchelette, *L'époque de la fondation d'Alesia.*
Variétés, Nouvelles, Bibliographie.

— Mars-avril.

H. Breuil, *L'âge des cavernes et roches ornées de France et d'Espagne.*

J. Joulin, *Les sépultures, etc.* (fin).

G. A. Wainwright, *Pre-dynastie iron-beads in Egypt.*

G. Seure, *Archéologie thrace* (suite).

Variétés, Nouvelles, Bibliographie.

— Mai-juin.

R. de Launay, *Le temple hypèthre.*

S. Reinach, *Marsyas.*

G. Maspero, *La colonie juive d'Elephantine sous la domination persane.*

REVUE DE L'HISTOIRE DES RELIGIONS, 1911, t. LXIV, n° 2.

Fr. Cumont, *L'origine de la formule grecque d'abjuration imposée aux musulmans.*

Avezou et Picard, *Bas-relief mithriaque découvert à Patras.*

R. Basset, *Bulletin des périodiques de l'Islam.*

Analyses, Notices, Chronique.

— N° 3.

J. Toutain, *L'ancre de Psychro.*

Et. Combe, *Bulletin de la religion Assyro-Babylonienne* (1909-1910).

R. Dussaud, *Les papyrus judéo-araméens d'Eléphantine.*

Analyses, Notices, Chronique.

— T. LXV, n° 1.

Ph. Berger, *Le culte de Mithra à Carthage.*

E. Amelineau, *Saint Antoine et les commencements du monachisme en Egypte.*

Nariman, *Quelques parallèles entre le Bouddhisme et le Parsisme.*

Analyses, Notices, Chronique.

— N° 2.

R. Peltazzoni, *Mythologie australienne du rhombe.*

J. Toutain, *La légende chrétienne de S. Siméon stylite et ses origines païennes.*

E. Combe, *Bulletin, etc.* (fin).

R. Dussaud, *Philippe Berger.*

Analyse, Notices, Chronique.

ZEITSCHRIFT DES VEREINS FÜR VOLKSKUNDE, t. XXI, Livr. 3.

Eduard Hahn, *Die Erkenntniss des heutigen Volkslebens als Aufgabe der Volkskunde.*

K. Wehrhan, *Das Hickelspiel in Frankfurt A. M.*

A. Haas, *Zwei pommersche Sagen.*

— Livr. 4.

K. Brunner, *Das Hungertuch von Telgte in Westphalen.*

R. Andree, *Die Taufe togeborener Kinder ist noch heute üblich.*

R. Andree, *Alle Zigeunerwarnungstafeln.*

Fr. Weinitz, *Ein papierener Irrgarten.*

Fr. Weinitz, *Zwei Segen.*

L. Musgnug, *Die Volkstracht des Riesen.*

K. Brunner, *Schlesische terra sigillata.*

R. Eisler, *Der Chilmgauer Schiffsumzug von 28 Februar 1911.*

D. Enshoff, *Koreanische Erzählungen.*

— T. XXII, 1912, livr. 1.

R. Andree, *Menschenschädel als Trinkgefässe.*

L. Neubaur, *Zur Geschichte der Sage vom ewigen Juden.*

A. Patin, *Alle Heilgebete und Zaubersprüche.*

D. Enshoff, *Koreanische Erzählungen.*

— Livr. 2.

Th. Zachariæ, *Abergläubische Meinungen und Gebräuche des Mittelalters in den Predigten Bernardinos von Sienna.*

K. Spiess, *Zur Methode der Trachtenforschung.*

P. Schullerus, *Glaube und Brauch bei Tod und Begräbniss der Rumänen.*

E. Hahn, *Richard Andree.*

J. Bolte, *R. von Liliencron.*

— Livr. 3.

Th. Zachariæ, *Abergläubische Meinungen, etc.* (fin).

J. Herbel, *Allindische Parallelen zu Babrius, 32.*

A. Nœgele, *Fragen und Ergebnisse der Kreuzsteinforschung.*

Kleine Mitteilungen, etc.

REVUE DES TRADITIONS POPULAIRES, t. XXVI, Nos 5-6.

P. Sébillot, *Le corps humain, XXII, la tête de mort.*

A. Reinach, *Un grand enterrement à Koptos, Haute Egypte.*

A. Robert, *Jeux des indigènes d'Algérie.*

Marie Bonnet, *Traditions orales des vallées vaudoises.*

— N° 8.

Marie Bonnet, *idem* (suite).

— Nos 9-10.

A. Robert, *Jeux des indigènes d'Algérie, (suite).*

M. Bonnet, *idem, (suite).*

— N° 11.

S. Huet, *Le retour du mari au théâtre d'ombres à Java.*

Fr. Pérot, *Marques de propriété.*

— N° 12.

O. Dubsky, *Les Formules de conjuration tchèques comparées aux formules des autres nations.*

A. Dauzat, *Légendes de la vallée de Suze.*

— Tome XXVII, N° 1.

Fr. Macler, *Histoire d'un négociant chrétien d'Edesse et de sa femme.*

A. Robert, *Jeux des indigènes d'Algérie (suite).*

— N° 2.

M. Bonnet (suite).

L. Jacquot, *L'évolution du costume en Savoie.*

— N° 4.

P. Saintyves, *Procès et excommunications contre les animaux.*

— N° 5.

M. Bonnet (suite).

A. Robert (suite).

— N° 6.

L. Jacquot, *Contributions au folklore de l'Algérie.*

L'Imprimeur-Gérant : ULYSSE ROUCHON.

LES TATONNEMENTS DES ÉGYPTIENS

DE L'ANCIEN EMPIRE

A LA RECHERCHE DES ANIMAUX A DOMESTIQUER

Par M. Claude GAILLARD (Lyon).

L'étude des figurations animales, sculptées ou peintes sur les monuments de l'antique Égypte, offre un très grand intérêt, aussi bien pour l'ethnographe que pour l'égyptologue et le zoologiste. Ceux-ci ont déjà tiré, de différentes scènes représentées sur les monuments de l'Ancien Empire, soit des indications concernant les changements survenus, au cours des siècles, dans l'habitat de certaines espèces animales, soit une contribution à l'histoire de la faune égyptienne. L'ethnographe peut, à son tour, puiser à la même source des renseignements précis sur les essais d'apprivoisement, d'élevage ou de domestication, auxquels les Égyptiens se sont livrés, durant une longue période de l'ère pharaonique.

I

Depuis l'époque néolithique, les habitants de la vallée du Nil sont en possession d'animaux domestiques tels que le chien, la chèvre, le cochon, le bœuf¹ et le mouton², c'est-à-dire des mêmes espèces auxiliaires ou alimentaires qui vivent actuellement dans la plupart des fermes de nos pays. Cette constatation a permis de penser que les hommes avaient dû faire, en ces temps reculés, des essais multiples d'élevage et qu'ils étaient parvenus à domestiquer rapidement toutes les espèces susceptibles de l'être. Ainsi, les ethnographes furent conduits à supposer que la domestication avait été entreprise et complètement terminée pendant l'âge de la pierre polie. Or, il n'en est rien, tout au moins en ce qui concerne l'Égypte. Dans la vallée du Nil, les expériences relatives à l'apprivoisement de différentes espèces sauvages, se sont continuées pendant une grande partie de l'Ancien Empire.

La preuve de ce fait est fournie par plusieurs monuments, sur lesquels sont figurées des gazelles, des antilopes, des hyènes, tenues en main par des esclaves, ou élevées à l'étable. Ces monuments datent, en grande partie, de la I^{re} à la VI^e dynastie; ils remontent donc à quatre mille ans environ avant notre ère.

Afin de réduire le plus possible l'étendue de la présente étude, nous examinerons seulement quelques unes des représentations animales les plus connues des monuments de l'Ancien Empire, en particulier celles qui figurent sur une fresque du mastaba de Râ-hotep à Meidoum³, sur les bas-reliefs du tombeau de Gem-ni-kaï⁴,

1. J. de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, p. 99. Paris, 1897.

2. Dürst und Gaillard, *Studien über die Geschichte des ägyptischen Hausschafes*. (Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes, vol. XXIV. Paris, 1902).

3. Flinders Petrie, *Medum*, pl. XIV. London 1892.

4. Weigall und Fr. von Bissing, *Die Mastaba des Gem-ni-kaï*, vol. I, pl. XI et XII. Berlin, 1905.

enfin et surtout, celles qui ont été sculptées sur le superbe panneau du tombeau de Méra à Sakkarah.

Le mastaba de Râ-hotep à Meidoum est situé, sur la rive gauche du Nil, à 45 kilo-

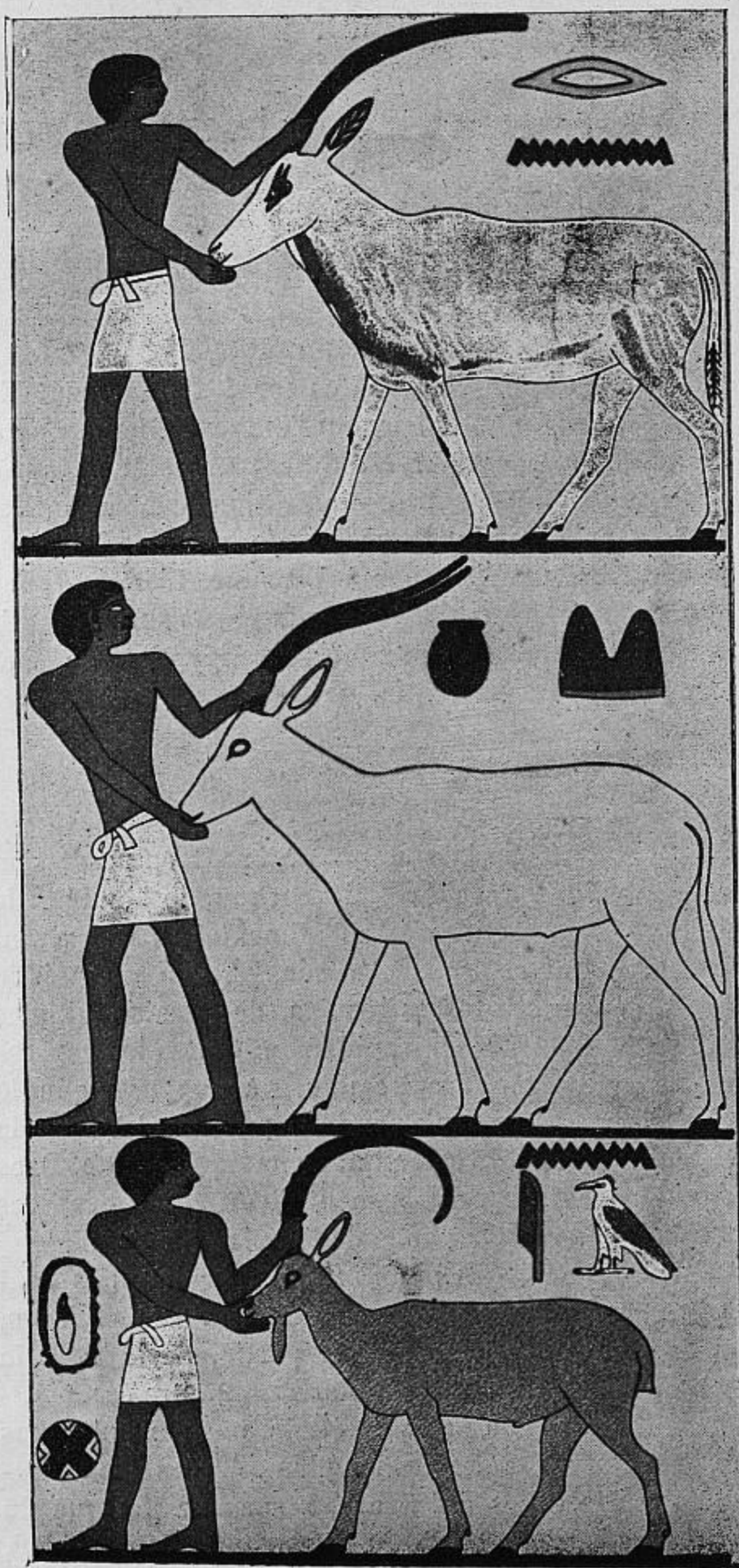


Fig. 1. — Oryx leucoryx, Addax à nez tacheté et Bouquetin de Nubie. Figurations du tombeau de Râ-hotep à Meidoum, III^e dynastie. (d'après Flinders Petrie, *Medum*, pl. XIV).

mètres au sud de la nécropole de Sakkarah. Il appartient à la fin de la III^e dynastie. La fresque dont nous allons nous occuper représente, notamment, deux antilopes et un bouquetin conduits par des esclaves. (Fig. 1).

Le tombeau de Gem-ni-kaï fait partie, comme on sait, de la nécropole de Sakkarah et se trouve un peu au nord-ouest de la Pyramide d'Atthis. Il date du commencement de la VI^e dynastie et remonte environ à 3900 ans avant notre ère¹. Sur les bas-reliefs sont figurées plusieurs hyènes, les unes attachées par le cou, les autres maintenues et gavées par des serviteurs. (Fig. 2).

Le mastaba de Méra appartient, comme le tombeau de Gem-ni-kaï, à la VI^e dynastie. L'admirable panneau dont nous reproduisons la photographie (Pl. XI) représente, sculptés en bas-relief, des boucs, des bœufs et différents animaux sauvages, entre autres une gazelle, un bouquetin et quelques antilopes. Au registre inférieur sont figurées des hyènes rappelant beaucoup celles de la figure précédente.

Plusieurs scènes du tombeau de Méra ont été déjà reproduites par M. J. de Morgan,

¹. Weigall und von Bissing, *Die Mastaba des Gem-ni-kaï*. Band I, p. 1, Berlin, 1905.

dans son bel ouvrage sur les origines de l'Égypte ¹, mais la vue d'ensemble du panneau n'avait pas encore été publiée. Nous en devons la reproduction à l'amicale obligeance d'un membre distingué de l'Institut archéologique français du Caire, M. H. Gauthier, qui a bien voulu faire photographier pour nous ce précieux monument. Je le prie d'agréer mes bien sincères et meilleurs remerciements.

En même temps que nous chercherons à déterminer les différentes espèces animales représentées sur le remarquable bas-relief du mastaba de Méra, nous examinerons les figures de la fresque de Meidoum et celles du tombeau de Gem-ni-kaï, qui se rapportent aux mêmes espèces. Les unes et les autres de ces représentations offrent un grand intérêt scientifique, car elles sont toutes accompagnées du nom sous lequel chacun des animaux figurés était connu des Égyptiens. La transcription des noms hiéroglyphiques est due à la grande amabilité du savant égyptologue de l'Université de Lyon, M. le professeur V. Loret, auquel je suis heureux d'exprimer ici ma très vive gratitude.

Dans le tombeau de Méra, les animaux sont représentés entièrement de profil, à l'exception des boucs, des bœufs ainsi que d'une antilope, dont les cornes sont figurées vues de face, bien que le corps et la tête soient dessinés de profil. L'usage de représenter les cornes de face sur la tête des animaux vus de profil est peu pratiqué sous les premières dynasties, mais il se généralise vers la fin de l'Ancien Empire et pendant la période thébaine.

Sur le panneau de Méra, nous reconnaissons les animaux dont les noms suivent :

Au registre supérieur, plusieurs individus à cornes fourchues et spiralées de la Chèvre mambrine.

Aux deuxième et troisième registres,



Fig. 2. — Hyènes striées élevées à l'étable. Bas-relief du tombeau de Gem-ni-kaï, VI^e dynastie, (d'après Weigall und von Bissing, *Die Mastaba des Gem-ni-kaï*, pl. XI et XII).

1. J. de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, p. 171, fig. 509, 513, 521, Paris, 1896.

des groupes de Bœufs à longues cornes, avec, à l'extrémité gauche du second registre, un Bœuf gras sans cornes.

Sur le quatrième registre, de gauche à droite, la Gazelle dorcade; le Bouquetin de Nubie; l'Addax à nez tacheté; un second Addax et l'antilope Oryx leucoryx.

Enfin, au registre inférieur, on voit une série d'Hyènes striées, jeunes et adultes. Les unes sont gavées par les esclaves, les autres sont attachées.

Nous examinerons successivement, d'une manière très brève, ces diverses espèces, en indiquant pour chacune le nom égyptien, la physionomie générale et l'aire géographique actuelle. Enfin nous terminerons par un résumé de nos connaissances, relatives à la domestication du bétail dans la vallée du Nil, à l'époque préhistorique et pendant les premières dynasties pharaoniques.

II


CHÈVRE MAMBRINE (*Hircus mambrinus* L.) — Nom égyptien : *Ounoudou* ()¹.
Les quatre figures de la rangée supérieure du panneau représentent des boucs



Fig. 3. — Chèvre mambrine de l'ancienne Egypte. Individus mâles. Bas-relief du tombeau de Méra à Sakkarah, VI^e dynastie.

d'une variété égyptienne de la Chèvre mambrine (fig. 3). Des individus mâle et femelle (fig. 4) de même race, sont figurés dans la chapelle funéraire d'un pharaon de la V^e dynastie à Abousir², sur les murs d'un tombeau de la IV^e dynastie, à Gizéh³, ainsi que sur divers monuments reproduits par Rosellini.

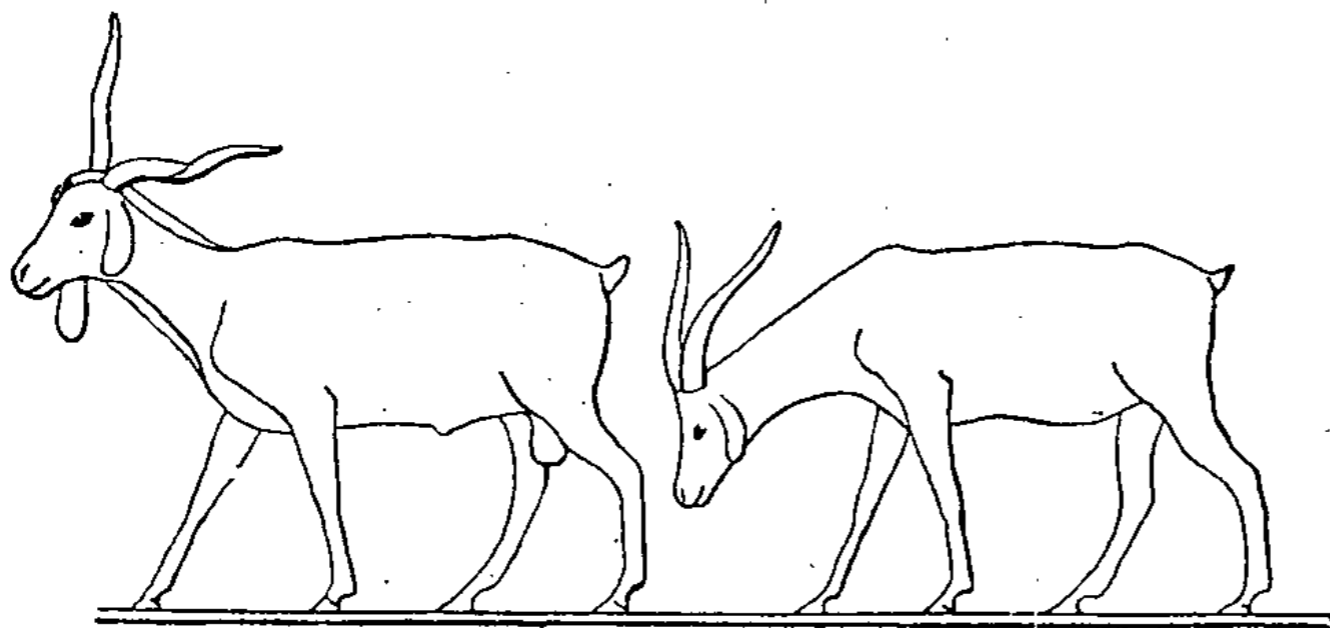


Fig. 4. — Chèvre mambrine de l'antique Egypte. Mâle et femelle. Chapelle funéraire du roi Ranousir à Abousir. V^e dynastie.

De nos jours, les naturalistes admettent l'existence, en Syrie et Mésopotamie, de deux variétés de Chèvres mambres : l'une, qu'ils appellent *Chami*⁴, a les oreilles très longues, les cornes spiralées horizontalement, le poil fin,

tantôt noir, tantôt rouge; l'autre, nommée *kourdi*, est pourvue d'un pelage plus ou moins abondant, mais plus grossier, ses oreilles sont plus petites. Cette seconde

1. Les mots hiéroglyphiques cités au cours de ce travail ont été très gracieusement composés et prêtés par M. A. Rey, le maître-imprimeur bien connu, éditeur de l'Université de Lyon. Je le prie de recevoir ici mes remerciements les meilleurs. — C. G.

2. *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, vol. XXXVIII 2^e cahier, pl. V, p. 94; Lortet et Gaillard, *La faune momifiée de l'ancienne Égypte*, 2^e série, p. 79, fig. 148. Lyon, 1907.

3. R. Lepsius, *Denkmäler aus Ägypten*, t. III, part. II, planche 9.

4. *Chami* est un adjectif arabe qui, d'après M. V. Loret, signifie *syrien*; *kourdi* signifie *kurde*.

seconde variété, de provenance montagnarde, est plus vive que la première. Dans ces deux formes, il y a des individus sans cornes ; notre ami, M. le Dr Ulrich Dürst, professeur à l'Université de Berne, a même vu des mâles sans cornes.

La Chèvre mambrine de l'antique Égypte diffère des chèvres syriennes actuelles, surtout par la disposition des cornes. Au lieu d'être dirigées horizontalement comme dans les races *chami* ou *kourdi*, les cornes de la Chèvre égyptienne ont une direction presque verticale, ou un peu inclinée en arrière et en dehors, de manière à former une fourche élargie vers la pointe.

Sur les bas-reliefs du tombeau de Méra, les représentants de la Chèvre mambrine sont superbement encornés ; leurs oreilles, également tombantes et longues, sont plus petites pourtant que dans les variétés kurde et syrienne. A première vue la chèvre égyptienne rappelle un peu les figurations relevées par Layard ¹ sur des monuments assyriens, et attribuées par Otto Keller ² et Hilzheimer ³ à *Capra Falconeri*. Mais la torsion des cornes permet de distinguer facilement les Chèvres mambrines des différentes races de *Capra Falconeri* ⁴, celles-ci ayant les cornes tordues dans un sens, alors qu'elles sont tordues en sens opposé chez les Chèvres mambrines. La Chèvre de Falconer, nommée aussi Markor, habite d'ailleurs les montagnes du Kashemir et de l'Afganistan ⁵.

Selon plusieurs auteurs la Chèvre mambrine serait originaire de Syrie. Elle tirerait son nom du Mont Mamber, en Palestine, où des voyageurs anciens en auraient rencontré de grands troupeaux. On doit remarquer toutefois que l'origine syrienne de la Chèvre des premières dynasties égyptiennes est extrêmement douteuse, puisque, dans le tombeau de Papi-nakht à Eléphantine (VI^e dynastie), qui nous a été signalé par M. Loret, on peut lire le récit d'un voyage aux pays de Ouaooua-it et de Arit-it — pays situés sur le Nil entre la première et la deuxième cataracte — d'où les Égyptiens ramenèrent, avec un grand nombre de bœufs, un troupeau de chèvres ⁶ appartenant à la race figurée sur le panneau de Méra, et portant le même nom *Ounoudou*.

De plus, la présence de la Chèvre mambrine a été constatée en Égypte, dans les dépôts néolithiques de Toukh ⁷, d'après des restes osseux recueillis par M. J. de Morgan. Ce fait permet donc de penser que la Chèvre mambrine de l'Ancien Empire égyptien était probablement indigène, ou, tout au moins, originaire de l'Afrique septentrionale.

On doit remarquer, cependant, que la variété syrienne de cette chèvre n'était pas à l'époque pharaonique inconnue en Égypte. Mais elle s'y montre assez tard, au commencement de la période saïte seulement. A cette époque, ce sont en effet des boucs de la variété syrienne qui remplacent le bélier dans les cérémonies du culte de Mendès, grâce à la ressemblance de leurs cornes ⁸ avec celles du bélier de Mendès ⁹.

1. Layard, *Mithra*, pl. XLI, 5.

2. O. Keller, *Die antike Tierwelt*, p. 39, fig. 102, Leipzig, 1909.

3. Hilzheimer, *Die Haustiere in Abstammung und Entwicklung*, p. 105, fig. 50. Stuttgart, 1909.

4. R. Lydekker, *Wild Oxen, Sheep and Goats, of all Lands living and extinct*, p. 286, fig. 57, pl. XXV, London, 1898.

5. Trouessart, *Catalogus mammalium tam viventium quam fossilium*, 5^e supplément, p. 739, Berolini, 1904-1905.

6. K. Sethe, *Urkunden des alten Reichs*, Leipzig, 1909, p. 134.

7. J. de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, p. 99. Paris, 1897.

8. Lortet et Gaillard, *La faune momifiée de l'ancienne Égypte*, 2^e série, p. 78, fig. 147, Lyon, 1907.

9. Newberry, *El Bersheh*, Tombeau n^o 2, pl. XXV.

BOEUF A LONGUES CORNES DE L'ANTIQUE ÉGYPTE (*Bos taurus macroceros*, Dürst). —
Nom égyptien : *Aoua* (𓆎𓆏).

Plusieurs bœufs de cette race sont représentés, les uns debout, les autres cou-

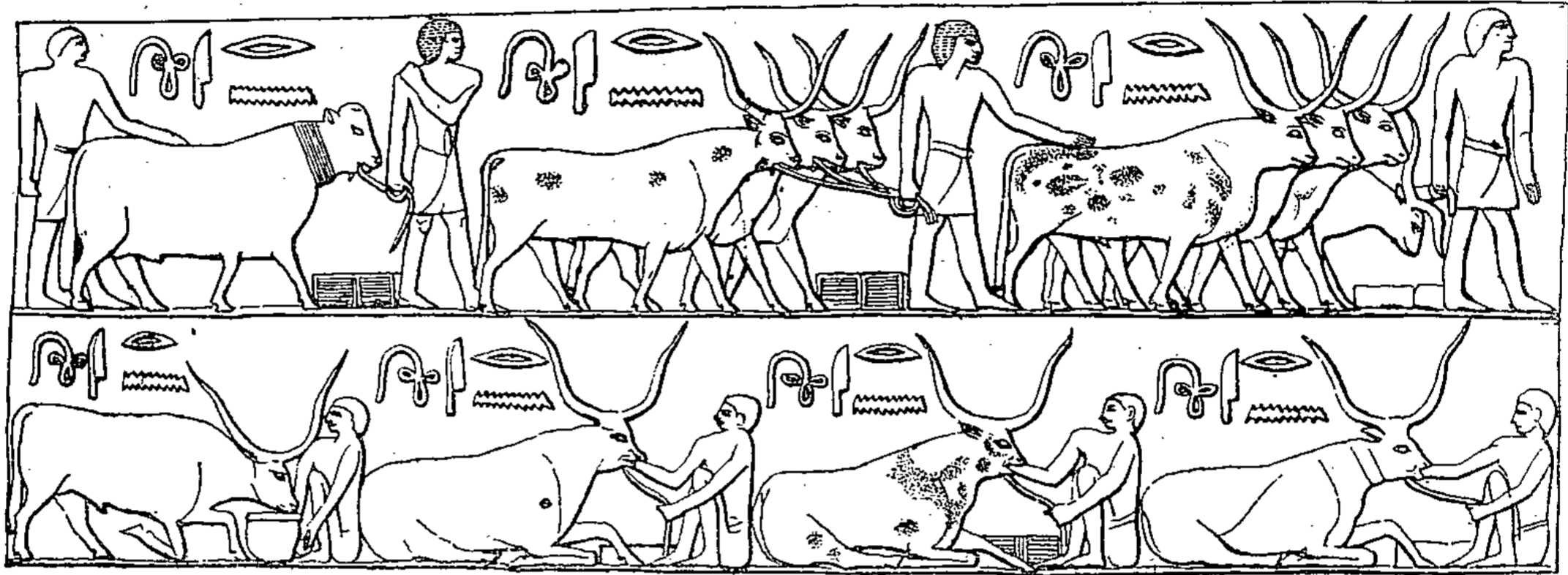


Fig. 5. — Bœuf sans cornes et Bœufs à longues cornes de l'antique Egypte.
Bas-relief du tombeau de Méra à Sakkarah, VI^e dynastie.

chés, sur les deuxième et troisième registres du panneau de Méra (fig. 5). Ils étaient nommés *Aoua*, alors que les individus de même race vivant à l'état sauvage étaient appelés *Nag*.

Les Bœufs égyptiens à longues cornes sont des animaux de grande taille,

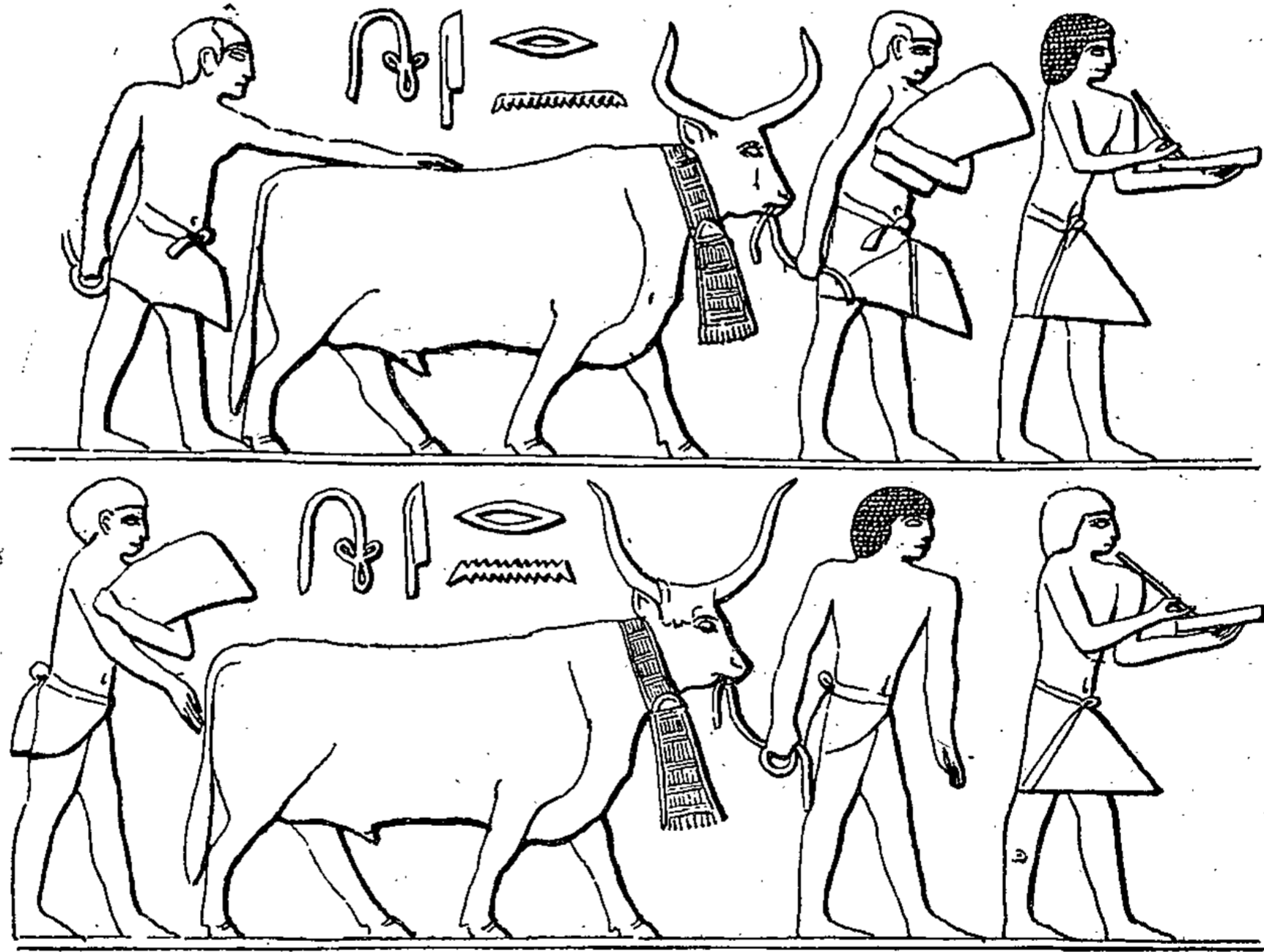


Fig. 6. — Bœufs à longues cornes de l'antique Egypte.
Bas-relief du tombeau de Manofer (d'après Ulrich Dürst, *Die Rinder*, etc., Taf. I, fig. 3)

pourvus d'une bosse dorsale plus ou moins saillante. Leurs cornes, généralement très développées, rappellent, lorsqu'elles sont vues de face, la forme d'un croissant ou d'une lyre (fig. 6), comme le montrent les bas-reliefs de la tombe de Manofer ¹.

1. Dürst, *Die Rinder von Babylonien, Assyrien und Ägypten*, Taf. I, fig. 3. Berlin, 1899.

Dans le tombeau de Méra, à la seule exception du Bœuf gras sans cornes représenté à la gauche de la seconde rangée, tous les bœufs sont figurés avec des cornes en forme de lyre.

Les Bœufs à longues cornes de l'ancienne Egypte paraissent appartenir à la même race que ceux qui se rencontrent actuellement en grand nombre depuis Khartoum jusque dans l'Afrique centrale. Cette race a été très bien décrite et figurée par Schweinfurth dans l'un de ses savants ouvrages ¹. Ce sont de grands animaux hauts sur jambes, à l'aspect cervoïde, portant une bosse plus ou moins prononcée au garrot, à cornes également en forme de lyre ou de croissant. Chez les Dinkas, sur le Bahr-el-Ghazal, les enclos à bestiaux s'appellent des *Mourah*. Le professeur Schweinfurth dit qu'un Mourah ne contient jamais moins de deux mille bêtes ; il en a vu qui en renfermaient jusqu'à dix mille.

Ces bœufs vivent encore, à notre époque, en troupeaux immenses dans les régions du Haut-Nil. « Quand un abreuvoir s'est un peu vidé du menu bétail », écrit Brehm, « les bœufs s'y précipitent, et l'on ne voit alors qu'une masse brune, agitée comme les flots de la mer et de laquelle s'élève toute une forêt de cornes ; les hommes disparaissent au milieu. Il est impossible d'estimer, même à peu près, le nombre de ces animaux. Je ne crois cependant pas me rendre coupable d'exagération en l'évaluant à 60,000 têtes par jour, parmi lesquelles les bœufs figurent pour 40,000 environ » ².

Les bœufs du Bahr-el-Ghazal et du Haut Nil, nommés par Brehm *Bos africanus* semblent se rapporter, avons-nous dit, à une race, sinon identique à celle qui vivait en Égypte à l'époque pharaonique, du moins fort voisine. Un certain nombre de squelettes anciens, provenant des hypogées de Sakkarah ou d'Abousir, ont été étudiés et reconstitués au Museum de Lyon ³. Plusieurs spécimens sont conservés dans les Musées du Caire ⁴ et de Lyon.

En ce qui concerne le Bœuf gras sans cornes, qui figure au second registre du panneau de Méra, on peut penser qu'il représente une sorte de monstruosité spontanée que les éleveurs anciens s'appliquaient à reproduire par sélection. Puisque les expériences de Cornevin ⁵ ont démontré que l'ablation des cornes produite par accident ou volontairement, ne se transmet point par la génération, il faut admettre que les anciens habitants de la vallée du Nil avaient su constituer, par d'autres moyens, une race de Bœufs sans cornes semblable à celle d'Angus.

Au reste, les animaux sans cornes se rencontrent encore à notre époque, dans certaines régions de l'Afrique centrale. Stanley ⁶ rapporte que dans les plaines herbeuses, à Kavalli, près des rives sud-ouest du lac Albert Nyanza, il vit une race bovine de grande taille, ne présentant une bosse dorsale que chez le taureau. Elle diffère notablement des races que l'on voit à l'est et au sud du lac Victoria. Les cornes sont de longueur moyenne, mais il en est d'exceptionnellement fortes. Le bétail de l'Oussangoro et de l'Ounyoro est couleur chamois, dépourvu de bosse et de cornes ; celui de l'Ankori a une robe tachetée et des cornes démesurément longues. On m'a dit, raconte Stanley, qu'on les brûlait, afin que ces animaux puissent pénétrer plus facilement dans la brousse. Il paraît donc démontré qu'il

1. Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique*. Trad. franç., vol. I, p. 164. Paris, 1875.

2. Brehm, *La vie des animaux*, Trad. franç., vol. II, p. 690.

3. Lortet et Gaillard, *La faune momifiée*, etc. 1^{re} série, p. 41, fig. 25 à 38, Lyon 1903.

4. Gaillard et Daressy, Catalogue général des antiquités du Caire, *La Faune de l'antique Égypte*, p. 16, fig. 5, pl. VII. Le Caire, 1905.

5. Cornevin, *Recherches expérimentales sur l'origine de la race bovine sans cornes ou d'Angus* (Journal de Médecine vétérinaire, t. II, 1886.)

6. Stanley, *Dans les ténèbres de l'Afrique*, vol. II, p. 358.

existe encore actuellement, dans le centre africain, non seulement des Bœufs sans cornes, mais aussi des animaux dont on tourmente les cornes, pour les réduire ou même les faire tomber, par des cautérisations répétées pendant le jeune âge.

Conrad Keller¹ a décrit les bœufs à cornes pendantes, du pays des Somalis.

Un naturaliste suédois, Arenander², a fait connaître des races de bœufs sans cornes, vivant de nos jours en Asie et en Europe.

En ce qui concerne les Bœufs sans cornes de l'ancienne Égypte, nous devons ajouter qu'ils ne sont point connus seulement d'après les représentations artistiques. Des ossements et des crânes³ de ces animaux ont été découverts à l'intérieur d'un coffre en bois, déposé dans le caveau de la dame Ament, XI^e dynastie, prêtresse de la déesse Hathor à Deir-el-Bahari, près de Thèbes.

Des Bœufs sans cornes sont figurés dans les tombeaux de Sakkarah et de Thèbes, soit isolément, soit en troupes, accompagnés de leurs veaux (fig. 7).

Le savant égyptologue Adolphe Erman⁴ croit qu'ils étaient élevés comme objets de simple curiosité, car jamais on ne les voit, dit-il, représentés attelés à la charue. Ils ont souvent une robe de plusieurs couleurs et les paysans paraissent les amener, comme présents de valeur, aux grands propriétaires. Erman ajoute

que ces bœufs n'étaient certainement point rares, puisque dans le domaine de Cha-'fra'onch, il y avait à un moment, 835 têtes de bœufs à longues cornes et 220 sans cornes.

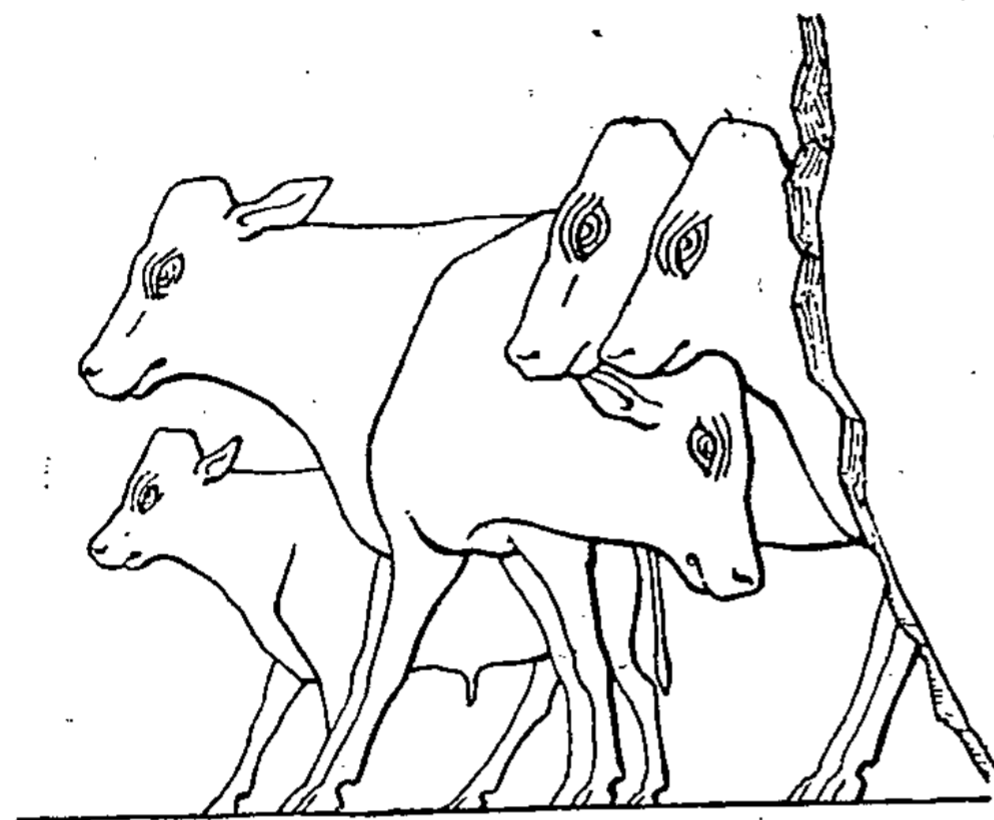


Fig. 7. — Bœufs sans cornes de l'Ancien Empire.
(D'après Lepsius, *Denkmäler*, II, 9).

que ces bœufs n'étaient certainement point rares, puisque dans le domaine de Cha-'fra'onch, il y avait à un moment, 835 têtes de bœufs à longues cornes et 220 sans cornes.

GAZELLE DORCADE (*Gazella dorcas*, Linné). — Nom égyptien : *Gahes* (𓆎𓆏𓆑).

Cette gazelle est représentée, sur les bas-reliefs du tombeau de Méra, par une seule figure montrant l'animal attaché par un collier, devant une mangeoire (fig. 8).

De nos jours, la Gazelle dorcade est très commune en Nubie, entre le Nil et la mer Rouge, ainsi qu'en Syrie. Elle habite le nord de l'Afrique et l'Asie antérieure, du Maroc à l'Égypte et à l'Arabie. On la rencontre depuis la Méditerranée jusque dans l'Afrique centrale.

Sa couleur générale est jaune foncé ou grisâtre ; le dos et les membres sont roux, le ventre et la face interne des membres blancs. Souvent elle porte une bande brune peu marquée, à la séparation du ventre et des flancs. La queue courte est terminée par une touffe de poils noirs. Les cornes, de dimensions variables, existent dans les deux

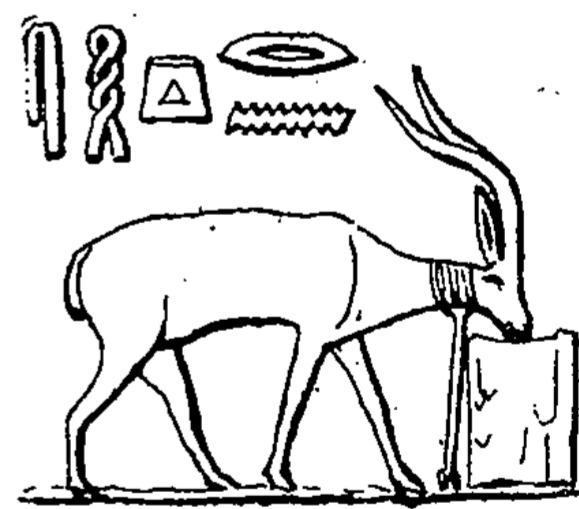


Fig. 8. — Gazelle dorcade.
Tombeau de Méra à Sakkarah.

1. Conrad Keller, *Die Abstammung der ältesten Haustiere*, p. 158, fig. 56 et 60, Zurich, 1902.

2. Arenander, *Studien über das ungehörnte Rindvieh im nordlichen Europa*, etc. Tafel I à V. Dresden, 1898.

3. Lortet et Gaillard, *La Faune momifiée de l'ancienne Égypte*, 2^e série, p. 59, fig. 129 à 132, Lyon, 1907.

4. A. Erman, *Ägypten und ägyptisches Leben im Altertum*, p. 581. Tübingen, 1885.

sexes; elles sont annelées et convexes en avant, sur les trois quarts environ de leur longueur, comme le montre la figuration du mastaba de Méra. Dans cette espèce, la femelle et le mâle sont semblables; la femelle se distingue seulement par ses cornes plus minces et moins annelées que celles du mâle.

Actuellement, la Gazelle dorcade est encore chassée avec passion en Perse, en Égypte, en Algérie et au Soudan. Comme dans l'antiquité, les chasseurs du désert mettent à sa poursuite le Faucon et le Lévrier. « J'ai vu souvent en Égypte, dit Brehm ¹, les grands personnages partir pour la chasse le faucon sur le poing, mais jamais je n'ai eu l'occasion d'assister à leur chasse. Hasselquist, qui la pratiqua en Palestine avec quelques Arabes, la décrit ainsi : « Un chasseur, le faucon au poing, alla à la recherche des gazelles et lâcha l'oiseau dès qu'il en vit une. Le faucon s'éleva dans les airs et, aussitôt qu'il aperçut sa proie, fondit sur elle comme une flèche, décrivit quelques cercles autour de sa tête, puis lui enfonça les serres, l'une dans la joue, l'autre dans la gorge. La gazelle fit un bond et se débarrassa de son ennemi. Mais celui-ci continua à la poursuivre et lui enfonça enfin ses serres dans le cou, la maintint, l'étourdit jusqu'à ce que le chasseur eût le temps d'arriver et de couper la gorge au gibier. Le faucon en reçut le sang comme droit de prise. Cette chasse fait que les Bédouins ont le faucon en aussi haute estime que le lévrier. »

Les pharaons de l'Ancien Empire chassaient aussi, avec ardeur, la gazelle, les antilopes et autres grands gibiers du désert, si l'on en juge d'après les scènes représentées dans les monuments des premières dynasties. Toutefois, il semble que cette chasse était faite plutôt à l'aide du lévrier. C'est en effet le Lévrier à queue contournée en spirale, le chien *Tesem*, que l'on voit généralement représenté sur les bas-reliefs égyptiens.

D'après Sclater et Thomas ², la Gazelle dorcade est figurée surtout sur les monuments de la Basse Égypte, alors que, dans la Haute Égypte, les monuments représentent plus fréquemment *Gazella Isabella*. Chez celle-ci, les cornes, au lieu de se relever en avant aux extrémités, comme chez la Dorcade, se recourbent en dedans presque à angle droit.

De nombreuses momies de gazelles ont été découvertes en 1882, à Kom-Méreh, à 13 kilomètres au sud-est d'Esnéh, en Haute Égypte. Lorsque le petit temple de Kom-Méreh fut signalé pour la première fois, l'une des chambres était remplie de gazelles momifiées qui, d'après les renseignements donnés par M. Maspero, auraient été entassées là pendant la période romaine, vers la fin du 1^{er} siècle de notre ère au plus tôt. D'autres momies de gazelles étaient, en grand nombre, enterrées à même le sable ou dans des puits peu profonds, dans la plaine qui borde la montagne libyque à l'ouest du village de Kom-Méreh. C'est de là que viennent les gazelles étudiées au Muséum de Lyon ³. Toutes ces momies se rapportent à des individus mâles et femelles, des deux espèces *Gazella dorcas* et *Gazella Isabella*.

Des restes osseux de gazelles ont été reconnus également dans les dépôts préhistoriques de Toukh, en Haute Égypte, fouillés par M. J. de Morgan ⁴.

Des gazelles semblables à celle qui est figurée dans le tombeau de Méra sont représentées sur plusieurs monuments égyptiens, entre autres sur des peintures décorant les murs du tombeau de Khnem-hotep à Béni-Hassan, dans une scène

1. Brehm, *La vie des animaux illustrée. Mammifères*, t. II. Édition française, p. 535.

2. Sclater and Thomas, *The Book of Antelopes*, vol. III, p. 105. London, 1898.

3. Lortet et Gaillard, *La faune momifiée*, 1^{re} série, p. 82, fig. 42 à 45. Lyon, 1903.

4. J. de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, p. 99. Paris, 1897.

de chasse du mastaba de Ptah-hotep, VI^e dynastie, de la nécropole de Sakkarah, ainsi qu'à l'intérieur d'un tombeau thébain du Nouvel Empire ¹.

BOUQUETIN BEDEN. (*Ibex nubiana*, J. Cuvier), nom égyptien : *Nàa* (𓏏𓏏𓏏𓏏).

Le Bouquetin Beden ou Bouquetin de Nubie est très fidèlement représenté sur le panneau du mastaba de Méra (fig. 9), de même que dans le tombeau de Râ-hotep à Meidoum (fig. 1). Ce ruminant, un peu moins grand que le Bouquetin des Alpes, est pourvu de cornes très longues, minces, fortement courbées et marquées en avant de grosses nodosités transversales. La couleur générale de l'animal est brun fauve, plus ou moins foncé; le ventre et la face interne des membres sont blancs ou blanchâtres.

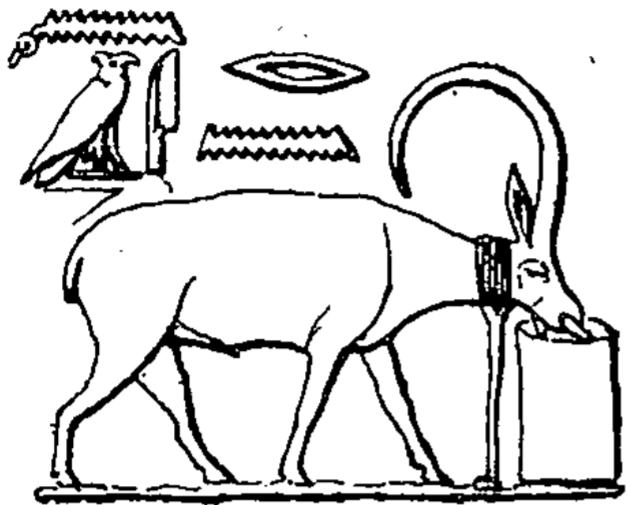


Fig. 9. — Bouquetin Beden ou Bouquetin de Nubie. Tombeau de Méra à Sakkarah.

En Afrique, on connaît deux espèces de bouquetins : l'une habitant l'Abyssinie a été signalée par Rüppell ² sous le nom de bouquetin Vali (*Ibex Wali*); l'autre, citée d'abord par Forskal sous le nom de

Beden, a été décrite plus tard par F. Cuvier et dénommée *Ibex nubiana*.

Selon P. Gervais ³, cette dernière est « assez commune dans les montagnes de la Haute Égypte ».

D'après Anderson ⁴, le Bouquetin Beden habite les montagnes du Liban, depuis le sud jusqu'au nord de la Palestine. On le trouve dans toute l'Arabie; il est très commun dans la péninsule du Sinaï et se rencontre aussi, en Égypte et en Nubie, dans les régions montagneuses situées entre le Nil et la mer Rouge.

Anderson indique, d'après une lettre du D^r Schweinfurth, datée d'Assiout du 22 février 1893, la présence du Bouquetin Beden dans les montagnes situées un peu à l'est du Nil, près de Farchout. D'autre part, M. Beadnell signale aussi ce bouquetin, à l'est des ouadi qui se trouvent entre Assiout et Kénéh ⁵.

Selon Heuglin, le Beden est connu de la population moderne de l'Égypte, sous le nom de *Tetel*; dans le nord de la Nubie il est appelé *Kebsch-el Djebel* et *Neger*.

Dans l'antiquité, le Bouquetin Beden devait être, sur la rive arabique du Nil, beaucoup plus abondant qu'à l'époque actuelle. Sa chair, très estimée, en faisait autrefois, comme de nos jours, un gibier recherché; il est donc extrêmement probable qu'il compta parmi les premiers animaux ayant subi les essais de domestication des Égyptiens.

Ce bouquetin n'a pas été trouvé momifié, mais il est assez fréquemment représenté sur les monuments des premières dynasties. Wilkinson ⁶ l'a montré aussi à Thèbes dans une scène de chasse d'un tombeau du Nouvel Empire.

ADDAX A NEZ TACHETÉ. (*Addax nasomaculata*, Blainville). — Nom égyptien : *Noudou* (𓏏𓏏).

Sur les bas-reliefs du tombeau de Méra, l'Addax à nez tacheté est figuré, ainsi

1. Wilkinson, *The ancient Egyptians*, vol. II, p. 92; A. Erman, *Ägypten und ägyptisches Leben im Altertum*, p. 330. Berlin, 1886.

2. Rüppell, *Neue Vierbelthiere zu der Fauna von Abyssinien gehörig*, p. 16, Taf. 6. Frankfurt a. M. : 1835.

3. P. Gervais, *Histoire naturelle des mammifères*, vol. II, p. 189, pl. XXXIX. Paris, 1855.

4. J. Anderson, *Zoology of Egypt. Mammalia*, p. 332, pl. LVIII. London, 1902.

5. Anderson, *Zoology of Egypt. Mammalia*, p. 333. London, 1902.

6. Wilkinson, *The manners and customs of the ancient Egyptians*, vol. II, p. 92, fig. 357. London, 1878.

que la Gazelle dorcade et le Bouquetin Beden, retenu par un collier devant une mangeoire (fig. 10). Cet Addax est une antilope de grande taille, aux cornes longues et tordues en spirale. Le corps est lourd, le garrot saillant, la tête allongée. Les cornes, dirigées obliquement en haut et en arrière, sont annelées sur les deux tiers environ de leur longueur. Le poil est épais, court et grossier. Une touffe noire orne le haut du front et une courte crinière garnit la partie inférieure du cou.

La couleur générale est jaunâtre, mais la crinière, la tête et le cou sont bruns; la partie postérieure du corps, les cuisses et les membres sont blancs. Au-dessous de l'œil est une large bande blanche; des taches blanches se voient aussi en arrière de l'œil et sur les lèvres. La queue longue se termine par une touffe de poils bruns et blancs. En hiver le pelage passe au gris. Les mâles sont plus foncés que les femelles.

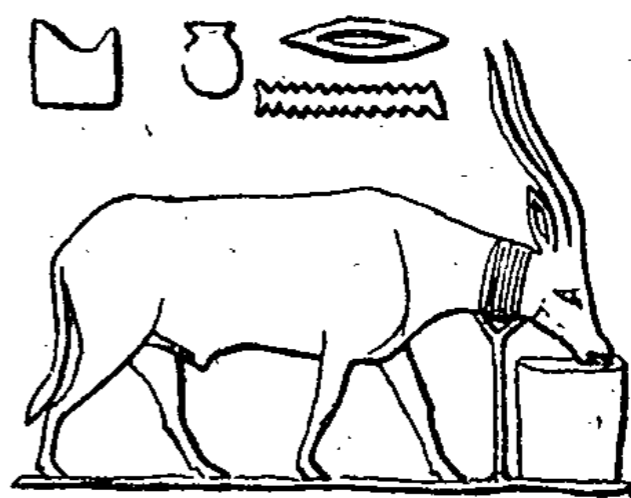


Fig. 10. — Addax à nez tacheté.
Tombeau de Méra à Sakkarah.

L'Addax à nez tacheté a été aussi désigné par le nom d'antilope de Mendès¹, parce qu'on a cru que la tête des divinités ou des rois figurés sur les monuments égyptiens était ornée des cornes de cette antilope. Il est facile de constater que ces ornements ne sont pas les cornes de l'Addax, mais bien celles du bélier de l'Ancien Empire égyptien, *Ovis longipes palæoegyptiacus*², qui a été nommé avec raison « bélier de Mendès ».

Les Grecs et les Romains ont parlé de l'Addax à nez tacheté; Pline l'appelle *Strepsiceros* et *Addax*. De nos jours les Arabes du Sennaar et du Kordofan le nomment *Abou-Akasch*³.

L'Addax habite le nord de l'Afrique et de l'Arabie, depuis le Maroc jusqu'en Nubie et en Syrie. Selon M. Ménégaux⁴, il ne descend, pas plus en Afrique qu'en Arabie, au-dessous du 18^e degré de latitude septentrionale. On le rencontre le plus souvent, par petites familles, dans les régions arides et les plus sèches où l'on ne trouve pas une goutte d'eau.

La chasse de l'Addax est très estimée, encore à notre époque, des chefs des Bédouins qui regardent cet animal comme un des plus nobles gibiers. Ils le chassent, dit Brehm, pour se procurer sa chair, pour essayer la rapidité de leurs chevaux et de leurs lévriers, pour s'emparer aussi des jeunes Addax qu'ils élèvent en captivité.

L'Addax n'a pas été reconnu parmi les momies de l'ancienne Egypte, mais on le voit souvent représenté, en peinture ou en bas-relief, sur les monuments des premières dynasties. Il est notamment très bien figuré en couleurs, dans les tombeaux de Ra-hotep (fig. 1) et d'Atet, à Meidoum⁵, où l'animal porte le même nom, *Noudou*, que sur le bas-relief du tombeau de Méra.

1. Brehm, *La vie des animaux*, vol. II, p. 375; O. Keller, *Die antike Tierwelt*, p. 293, fig. 97, vol. I, Leipzig, 1909.

2. Dürst and Gaillard, *Studien über die Geschichte des ägyptischen Hausschafes*. (Recueil trav. philologie et archéolog. égypt. Paris, vol. XXIV, p. 41-76, 1902); Gaillard, *Le Bélier de Mendès ou le mouton de l'ancienne Égypte*. (Bulletin Soc. anthrop. Lyon, 1901).

3. Selater and Old. Thomas, *The Book of Antelopes*, p. 80, pl. LXXXVI, vol. IV, London, 1899-1900.

4. Ménégaux, *La vie des animaux illustrée*, vol. II, p. 397, Paris.

5. Flinders Petrie, *Medum*, pl. XXVII et pl. XXVIII, London, 1892.

ADDAX A NEZ TACHETÉ. (*Addax nasomaculata*, Blainv., variété *suturosa*, Otto). — Nom égyptien : *Djebnou* (𓆎𓆏).

L'antilope nommée *Djebnou* sur le bas-relief de Méra (fig. 11) est très probablement l'Addax en pelage d'hiver, c'est-à-dire l'animal qui a été décrit d'abord par Otto ¹ sous le nom d'*Antilope suturosa*. Cette antilope à robe grise a été rencontrée en Syrie et dans le nord de la Libye, un peu à l'ouest du Caire, dans la région des lacs de Natron.

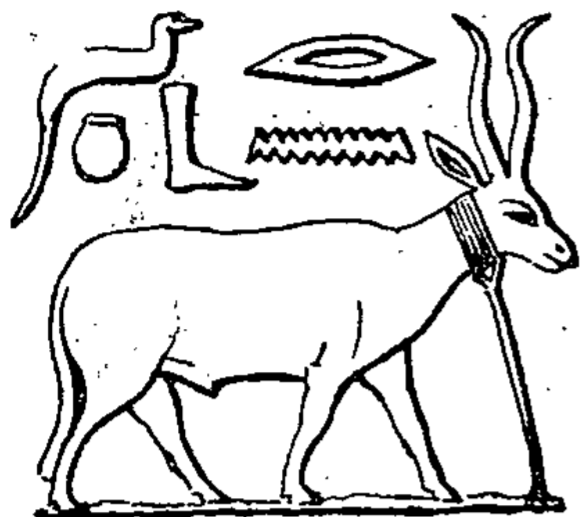


Fig. 11. — Addax à nez tacheté. Tombeau de Méra à Sakkarah.

En 1827, Geoffroy-Saint-Hilaire et F. Cuvier ont publié dans leur grand ouvrage sur les mammifères ², la description de cette espèce d'après un individu mâle offert par le Pacha de l'Égypte, et amené vivant au Jardin des Plantes (fig. 12).

A son arrivée cette antilope avait une robe de couleur jaunâtre; alors qu'en hiver son poil se montra tout à fait gris. « Aujourd'hui, au milieu de la saison froide », disent Geoffroy-Saint-Hilaire et F. Cuvier, « toutes les parties qui étaient d'un blanc lavé de fauve sont du gris, lequel pâlit un peu sur la croupe, ce qui donne à cet animal un vêtement fort différent de celui qu'il avait d'abord; et c'est dans cet état que l'a décrit M. Otto, sous le nom d'*Antilope suturosa* ».

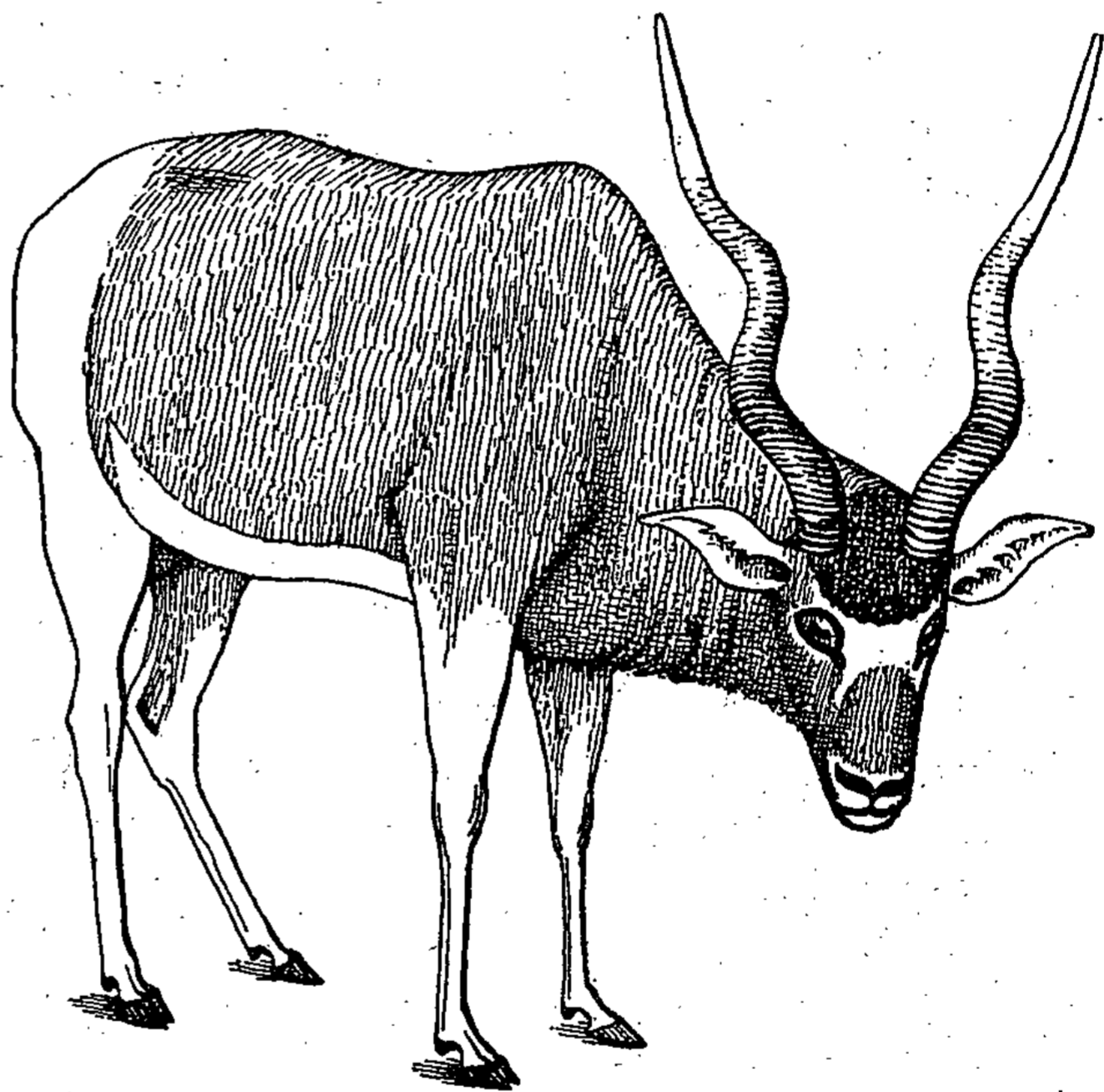


Fig. 12. — Addax à nez tacheté. Époque actuelle (d'après Geoffroy-Saint-Hilaire et F. Cuvier, *Mammifères*, t. III, pl. 388, Paris, 1827).

Il semble bien, en effet, qu'on ne connaisse qu'une seule espèce d'Addax, et que ce soit la coloration différente du pelage qui a frappé les anciens Égyptiens et les a conduits à distinguer, par un nom spécial, les animaux à robe grise des animaux à poil fauve ou jaunâtre. Cette distinction pourtant n'a

pas eu lieu à toutes les époques, puisqu'on voit à Sakkarah, dans le tombeau de Ti (V^e dynastie), deux figurations (identiques, respectivement, à celles du tombeau de Méra, qui portent les deux noms *Noudou* et *Djebnou*), représentant, sous le même nom *Noudou*, le mâle et la femelle de l'Addax à nez tacheté (fig. 13). De même à Meidoum, sur une fresque du tombeau d'Atet, deux spécimens de l'Addax portent le même nom bien qu'ils soient colorés différemment ³.

Il paraît donc évident que le nom de *Djebnou* désignait l'Addax à robe grise,

1. Otto, *Nova act. Acad. Cæs. Leop. cur.*, t. XII, p. 321, pl. XLVIII, 1825.

2. Geoffroy-Saint-Hilaire et F. Cuvier, *Histoire naturelle des mammifères*, t. III, pl. 388, 389. Paris, 1827.

3. Flinders Petrie, *Medum*, pl. XXVII et pl. XXVIII, London, 1892.

aux yeux des Égyptiens qui sculptèrent les bas-reliefs de Méra, alors que le nom de *Noudou* était réservé, par les mêmes artistes, à l'Addax de couleur fauve ou jaunâtre. Ces différences de coloration devaient être très marquées aux envi-

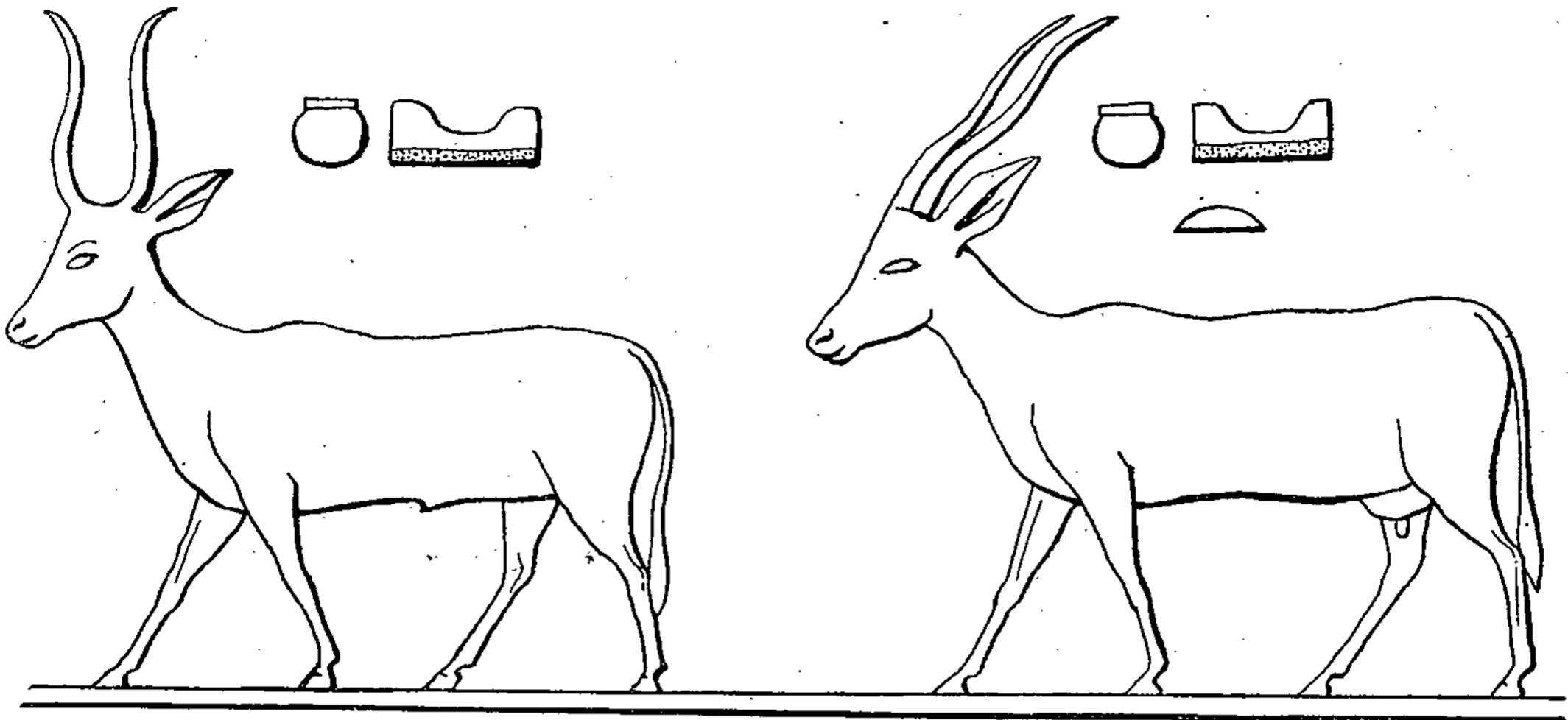



Fig. 13. — Addax à nez tacheté, mâle et femelle. Tombeau de Ti à Sakkarah, Ve dynastie (d'après Dümichen, *Résultats*, pl. 3).


rons de Memphis, dans les régions du nord, où les animaux subissent, d'une saison à l'autre, de grandes variations de température.




Nous remarquerons, pour terminer, que la figure de l'animal nommé *Djebnou* ne saurait être attribuée à l'Antilope Bubale. Cette dernière a la tête bien plus volumineuse, le train de derrière plus bas et surtout des cornes beaucoup plus courtes et de forme différente. Dans l'ancienne Egypte, l'Antilope Bubale était connue d'ailleurs sous le nom de *Shesaou*¹.

ORYX LEUCORYX. (*Oryx leucoryx*, Pallas). — Nom égyptien : *Mahez* (),

Les Oryx sont des antilopes de grande taille, remarquables par leurs cornes très longues, pointues et annelées à la base, droites ou légèrement recourbées. La femelle ne diffère du mâle que par ses cornes un peu plus grêles.

L'Oryx leucoryx ou Oryx de Nubie, qui est représenté en bas-relief dans le tombeau de Méra (fig. 14), se reconnaît facilement, quel que soit le nom sous lequel on le voit figuré. On sait, grâce à M. Victor Loret², que cette antilope « a successivement été

dénommée par les Egyptiens : *ran* (), *ran-hez*

(), *ran-ma* () et enfin *mahez* () ».

Oryx leucoryx, dont M. Bonnet³ a fait une excellente étude égyptologique et zoologique, est un animal un peu plus grand que l'Addax. Son pelage, court, épais, couché, est d'une couleur générale blanchâtre, avec une teinte de rouille foncée sur le cou, mais claire aux épaules, sur les flancs, l'abdomen et la partie

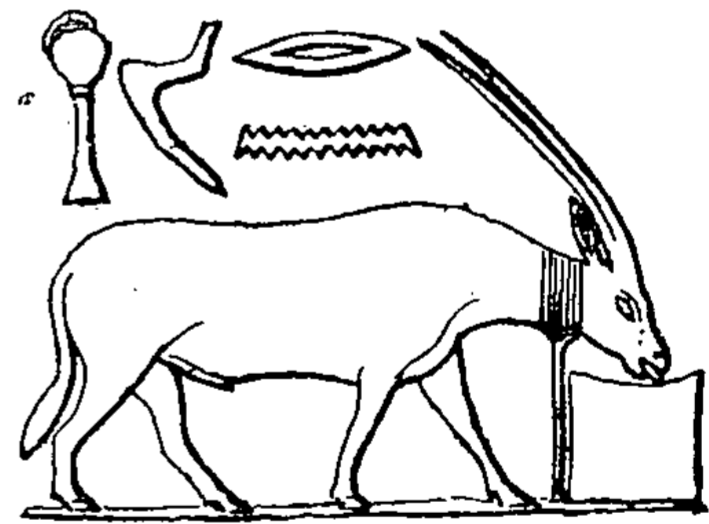


Fig. 14. — Oryx leucoryx Tombeau de Méra à Sakkarah.

1. V. Loret, *L'Égypte au temps des Pharaons*, p. 91-92. Paris, 1889.

2. V. Loret, *Le nom égyptien de l'Oryx* (Arch. du Mus. Lyon, t. X, p. 175, Lyon, 1909).

3. A. Bonnet, *L'Oryx dans l'ancienne Égypte* (Archives du Museum de Lyon, t. X, p. 159, pl. II, Lyon, 1909).

interne des membres. On distingue aussi une légère bande longitudinale entre l'abdomen et les flancs.

La tête, blanchâtre comme le corps, est marquée de six taches d'un brun mat : une entre les cornes, deux entre les oreilles, deux entre les cornes et les yeux, et enfin la sixième sur le dos du museau.

La queue descend jusqu'au-dessous des jarrets. Elle est blanche et se termine par une touffe de poils blancs et noirs.

Le Leucoryx habite actuellement l'Afrique septentrionale, depuis Dongola jusqu'au Sénégal ¹. Il est abondant au Kordofan et dans le Sennaar, mais moins fréquent dans le nord-ouest du Soudan et dans quelques parties de la Nubie ².

Les voyageurs modernes qui ont observé cette antilope à l'état sauvage, l'ont rencontrée en petites troupes dans les endroits déserts et les steppes. Hemprich et Ehrenberg ont trouvé l'Oryx leucoryx dans la région de Dongola, entre Ambukol et le Haut Nil. Rüppell l'a vu en Haute Egypte et dans le désert de Nubie. Heuglin l'a chassé en Nubie et au Kordofan.

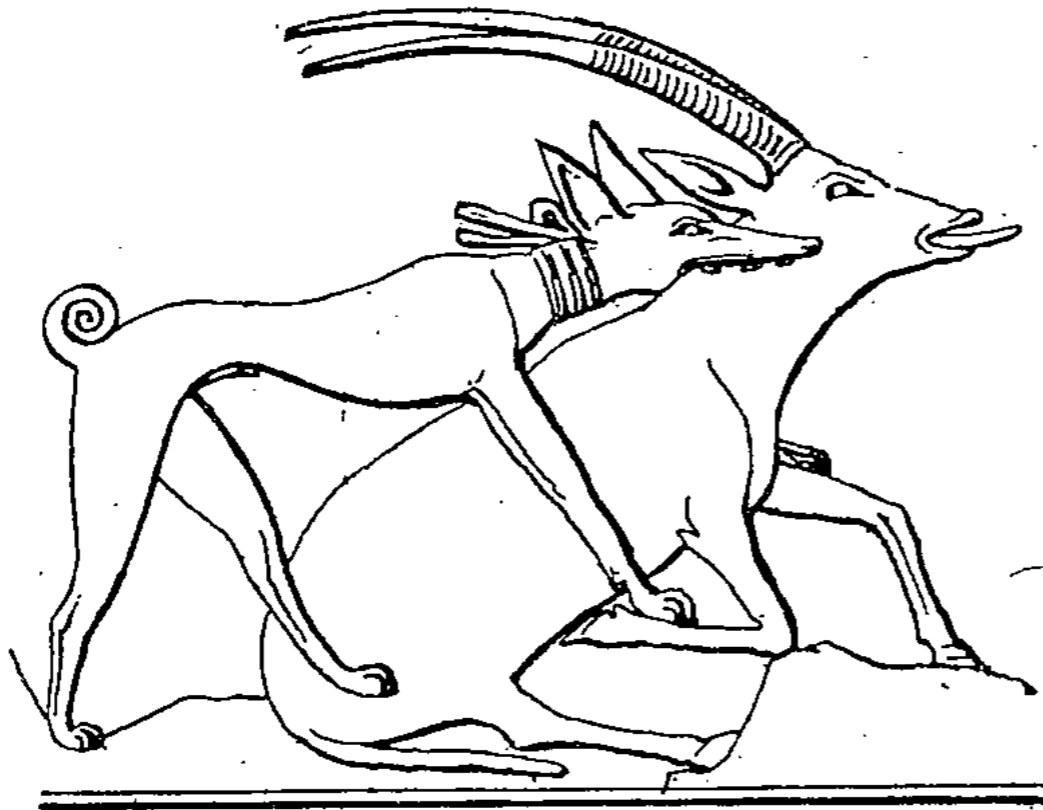



Fig. 15. — Oryx leucoryx et chien de chasse.
Tombeau de Ptah-hotep à Sakkarah.

Au temps des Pharaons la chasse à l'Oryx se faisait avec des lévriers, comme le montrent les bas-reliefs du tombeau de Ptah-hotep ³, à Sakkarah (fig. 15). Les Égyptiens se servaient d'arcs et de flèches pour tuer ce gibier ⁴.

A notre époque les Arabes chassent à cheval cette antilope pour sa chair qui est très estimée, pour sa peau qu'ils emploient à fabriquer des boucliers ou des chaussures, pour ses cornes aussi, dont ils font des pointes de lances.

De même que l'Addax et le Bouquetin, l'Oryx leucoryx n'a pas été momifié, mais il est des mieux représenté sur les monuments des premières dynasties. Dans le tombeau de Râ-hotep à Meidoum (fig. 1), qui remonte à la III^e dynastie, on le voit figuré avec son nom primitif : *ran* (). M. Bonnet ⁵ a signalé de nombreuses figurations d'Oryx remontant les unes aux temps prédynastiques, les autres à l'Ancien et au Moyen Empire égyptiens.

Enfin Sclater ⁶ a reproduit, dans son grand ouvrage sur les antilopes, une mosaïque romaine, conservée au musée Alaoui ⁷, dans le palais du Bardo à Tunis, représentant l'Oryx attaqué par un lion.

L'Oryx est un des plus anciens animaux de boucherie des Égyptiens. M. Loret ⁸ a montré qu'il constitue « avec le bœuf, et deux ou trois espèces de volailles, le

1. Sclater and Old. Thomas, *The Book of Antelopes*, vol. IV, p. 45, pl. LXXXI. London, 1899-1900.

2. Ménégaux, *La vie des animaux illustrée*, vol. II, p. 400, pl. LXVIII. Paris.

3. D'après une photographie prise par M. Philippon et communiquée par M. Loret.

4. Lepsius, *Denkmæler*, II, pl. CXXXII. *Beni-Hassan*, tombe 2, côté nord B. XII^e dynastie.

5. Bonnet, *L'oryx dans l'ancienne Égypte* (Arch. du Museum de Lyon, t. X, p. 159, fig. 107 à 126, Lyon, 1909).

6. Sclater, *Book of Antelopes*, vol. IV, p. 48, fig. 92. London, 1899-1900.

7. A. Merlin, *Guide du Musée Alaoui*, p. 23. Tunis, 1911.

8. V. Loret, *Le nom égyptien de l'Oryx* (Arch. du Mus. de Lyon, t. X, p. 175). Lyon, 1909.

chapitre des viandes, dans le plus ancien type de liste d'offrandes que l'on connaisse ».

HYÈNE STRIÉE (*Hyæna striata*, Zimm.). — Nom égyptien : *Hatit* (𓆎𓆏𓆑).

Cette hyène est très bien représentée dans le tombeau de Gem-ni-kaï (fig. 2), comme dans celui de Méra (fig. 16). Elle se distingue par sa tête volumineuse, ses oreilles longues et dressées, son museau relativement mince, sa crinière courte, qui s'étend de la tête à la queue, enfin par la faible hauteur des membres de derrière.

Son pelage est grossier, raide, d'un gris blanc jaunâtre, coupé de raies noires transversales sur les membres et sur le corps. Une large tache noire couvre le



Fig. 16. — Hyènes striées élevées à l'étable. Bas-relief du tombeau de Méra à Sakkarah, VI^e dynastie.

devant du cou. La queue, touffue, est couverte de poils gris et noirâtres; la longueur du corps atteint environ un mètre.

La distribution géographique de l'Hyène striée est très étendue. Dans le nord de l'Afrique on la rencontre depuis le Maroc jusqu'en Égypte et en Nubie. Elle est moins commune en Abyssinie. Mais elle est assez fréquente en Asie, depuis la Transcaspienne du nord, jusqu'au centre de l'Inde. Dans l'Asie occidentale on la trouve en Perse, Mésopotamie, Syrie, Palestine et Arabie.

En Égypte, les hyènes viennent rôder jusque dans les villages, autour des habitations. « Nous exposions », dit Brehm ¹, « des cadavres d'animaux pour pouvoir y tirer des vautours; chaque nuit les hyènes venaient s'en repaître, et nous incommodaient beaucoup en cela. Quand nous bivouaquions, elles se glissaient jusque dans l'intérieur de notre campement, et nous pouvions faire feu sur elles sans nous lever. Dans une excursion au Sinaï, mon ami Heuglin tua une hyène rayée de son bivouac, avec du plomb à perdrix ».

Anderson ² rapporte, d'après M. Beadnell, que l'Hyène striée se trouve dans le désert en bordure du Nil, depuis le Caire jusqu'à Esneh, ainsi que dans le désert environnant le Fayoum. Elle est, ajoute-t-il, connue des Arabes sous le nom de *Doubbéh*.

Puisque, de nos jours encore, l'Hyène striée se rencontre souvent en Égypte, il est probable qu'aux temps des Pharaons, elle devait y être assez commune. Cette constatation autorise à croire que les Égyptiens pouvaient se procurer, avec une facilité relative, de jeunes animaux pour leurs essais d'apprivoisement ou d'élevage. Elle explique aussi la fréquence de l'hyène parmi les figurations anciennes. On remarque, en effet, l'Hyène striée, non seulement dans les mastabas déjà cités de Gem-ni-kaï et de Méra, mais encore dans le tombeau de Ptah-hotep, de la VI^e dynastie à Sakkarah, ainsi que dans la tombe de Râ-khaf-ânkh, de la IV^e dynastie à Gizéh.

1. Brehm, *La vie des animaux illustrée. Mammifères* (éd. franç.), vol. I, p. 544. Paris.


2. Anderson and de Winton, *Zoology of Egypt: Mammalia*, p. 199. London, 1902.

Les bas-reliefs du monument de Ptah-hotep ¹ représentent plusieurs hyènes tenues en laisse avec une série de chiens de chasse (fig. 17), et d'autre part, un chien de chasse en compagnie de deux Hyènes (fig. 18).

Dans le tombeau de Râ-khâf-ânkh sont représentées deux Hyènes, accompagnées



Fig. 17. — Hyènes striées et chiens de chasse. Bas-relief du tombeau de Ptah-hotep à Sakkarah.

l'une et l'autre de légendes hiéroglyphiques, dont M. Loret a bien voulu nous donner la traduction. La première est une grande Hyène apprivoisée ², portant l'inscription suivante : « on amène une  de hyène ». Dans la seconde, la bête, tirée en laisse ³, est suivie de la légende : « on amène une hyène pour l'offrande ».

L'Hyène striée des représentations égyptiennes a été confondue parfois avec le

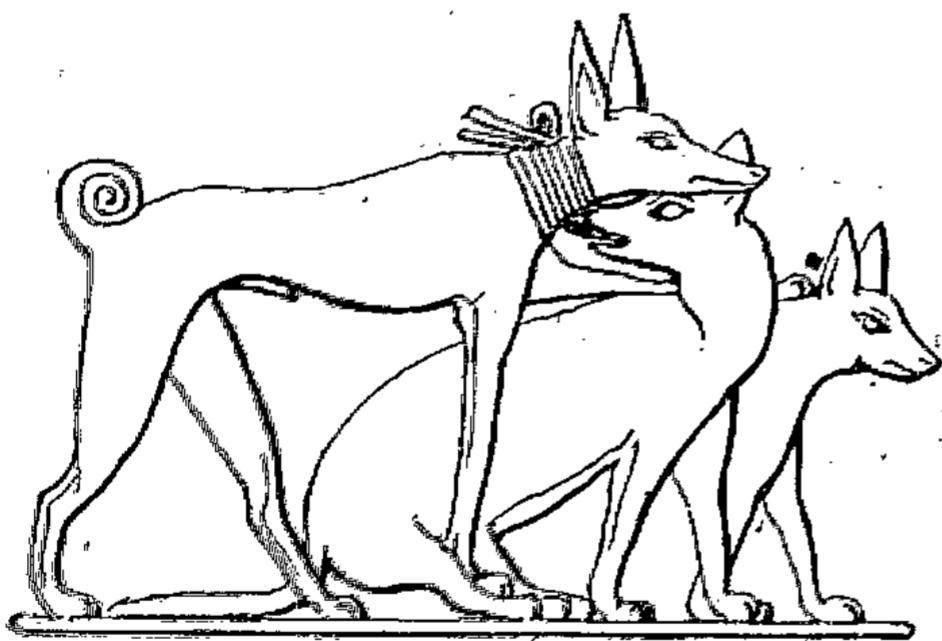


Fig. 18. — Hyènes striées et chien de chasse. Bas-relief du tombeau de Ptah-hotep à Sakkarah.

Lycaon ⁴, connu aussi sous le nom de Cynhyène ou de Chien hyénoïde. Pourtant, on peut distinguer assez facilement les hyènes du Lycaon : celui-ci ressemble tout à fait à un chien par la grande hauteur de ses membres postérieurs. Il est donc bien différent des hyènes dont le train de derrière est très surbaissé. Par ce caractère, les figure reproduites plus haut se rapportent nettement à l'hyène. De plus, dans le tombeau de Méra, les figurations portent encore quelques traces des nombreuses rayures transversales

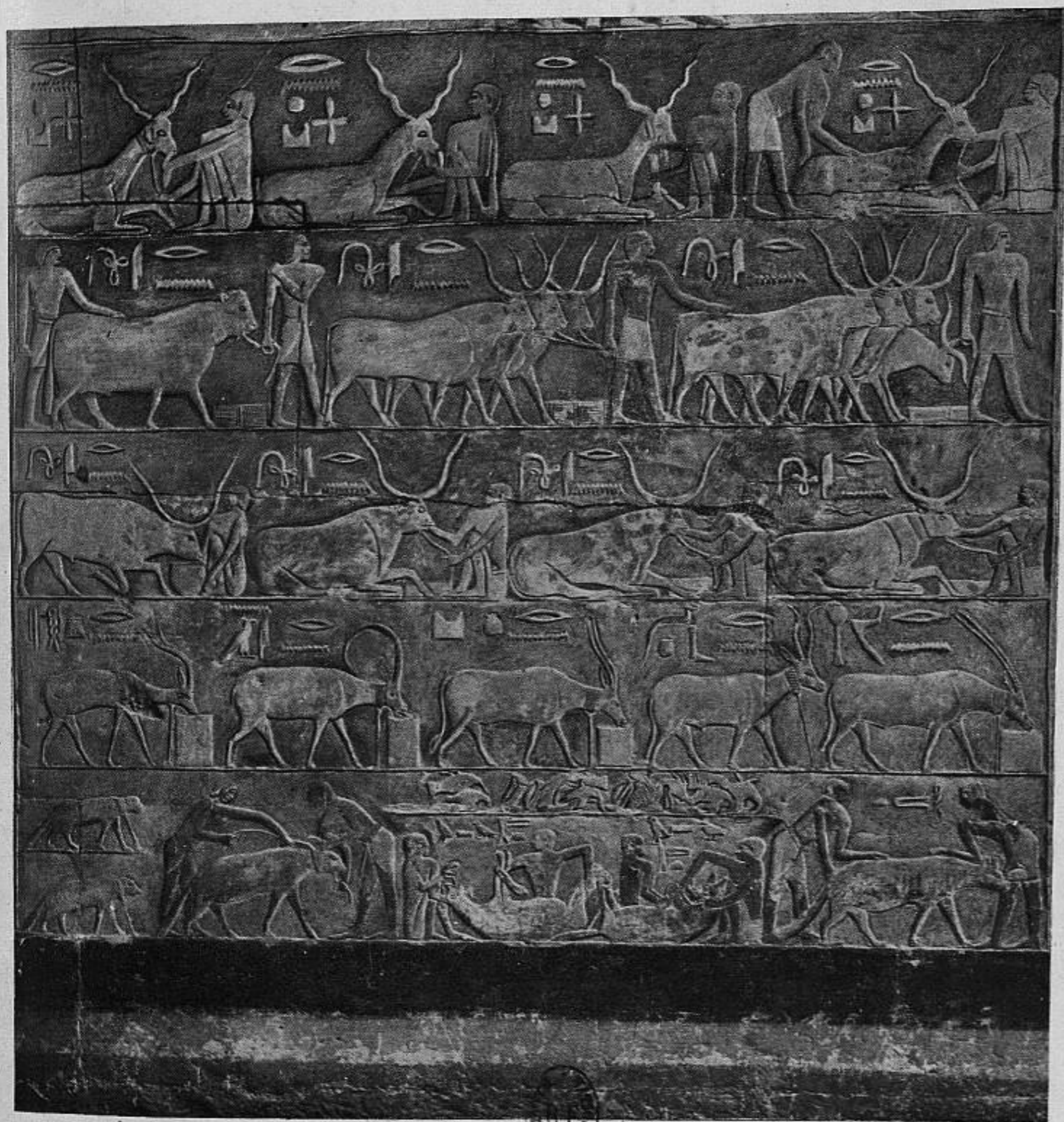
qui caractérisent l'Hyène striée ; il est donc évident que ces figurations repré-

1. Ces figures ont été dessinées d'après des photographies prises à Sakkarah par M. Philippon et communiquées par M. V. Loret.

2. Lepsius, *Denkmäler*, II, 41.

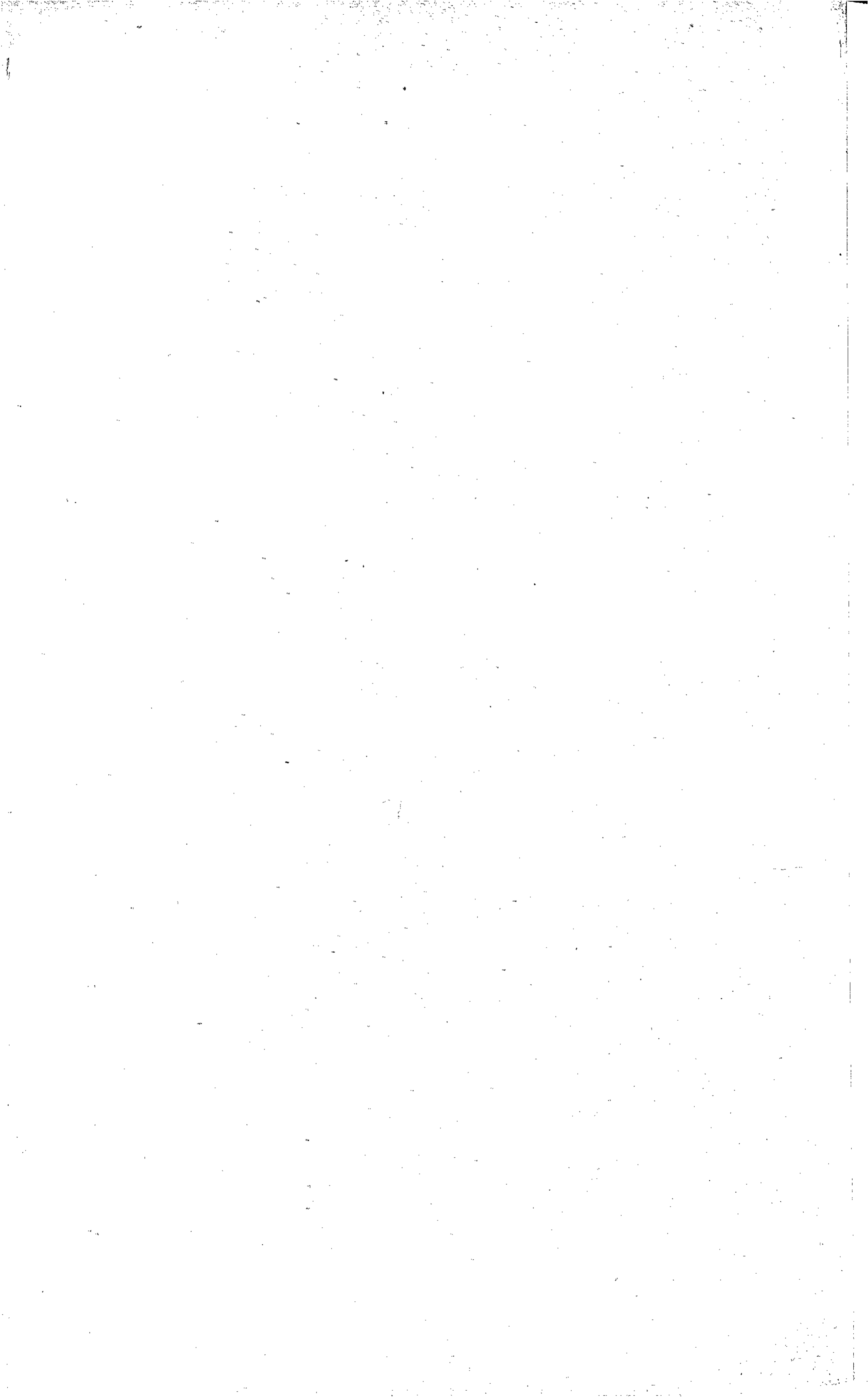
3. Lepsius, *Denkmäler*, II, 45.

4. Otto Keller, *Die antike Tierwelt*, p. 89, fig. 32 et 33, Leipzig, 1909.




Boucs, Bœuf sans cornes, Bœufs à longues cornes, Gazelle dorcade, Bouquetin de Nubie, Addax, Oryx leucoryx et Hyènes striées.

Bas-relief du tombeau de Méra à Sakkarah, VI^e dynastie (d'après une photographie de M. H. Gauthier).



sentent *Hyæna striata*, laquelle était connue des anciens Égyptiens sous le nom de *Hatit*. Cet animal était élevé probablement pour servir aux offrandes, et aussi pour être utilisé, avec le lévrier, à la chasse ou à la recherche des gazelles, antilopes et autres grands gibiers du désert.

III

L'examen des bas-reliefs du tombeau de Méra permet donc, de reconnaître les mammifères dont les noms suivent : la Chèvre mambrine égyptienne, le Bœuf sans cornes et le Bœuf à longues cornes de l'antique Égypte, la Gazelle dorcade, le Bouquetin beden, l'Addax à nez tacheté, l'Oryx leucoryx et l'Hyène striée. Ces différents animaux sont les uns et les autres désignés par leur nom égyptien et tous les noms, à l'exception de celui de l'Hyène, sont précédés du mot *ran*  qui, selon M. Loret, s'applique « soit à tout animal vierge, soit plutôt à tout animal domestique et élevé à l'étable »¹. Si nous admettons, avec la plupart des égyptologues, que le mot *ran* servait à désigner les animaux élevés à l'étable, nous constatons que vers la VI^e dynastie, les anciens Égyptiens étaient parvenus à élever, avec la Chèvre et le Bœuf, la Gazelle dorcade, le Bouquetin de Nubie, l'Addax, ainsi que l'Oryx leucoryx.

Par contre, à cette époque, dans le domaine de Méra, l'Hyène n'était pas encore apprivoisée. Elle subissait probablement les premiers essais des éleveurs. Pourtant, dans le tombeau de Gem-ni-kaï, qui date du commencement de la VI^e dynastie comme celui de Méra, le nom de l'hyène striée est, lui aussi, précédé du mot *ran* (fig. 2). De plus, dans le tombeau de Ptah-hotep qui remonterait tout à fait à la fin de la V^e dynastie ou au début de la VI^e, l'Hyène est représentée tenue en laisse comme un animal domestiqué. On est donc conduit à penser que les éleveurs de Ptah-hotep et de Gem-ni-kaï étaient, dans l'art d'apprivoiser les animaux, beaucoup plus habiles que ceux de Méra, ou bien plutôt, que les tombeaux de Gem-ni-kaï et de Ptah-hotep sont un peu postérieurs à celui de Méra, et que l'apprivoisement de l'Hyène striée a été réalisé précisément dans l'intervalle de temps qui sépare la construction de ces monuments.

Les sculptures du mastaba de Méra semblent présenter, lorsqu'on les examine de bas en haut, les degrés successifs d'amélioration par lesquels devaient passer les animaux destinés à la domestication.

Au registre inférieur du panneau (pl. XI), on voit les hyènes, ligotées ou muse-lées, maintenues fortement par les esclaves chargés de les gaver.

Au-dessus des hyènes, les antilopes, gazelle et bouquetin sont retenus par un collier et un lien attaché à une boucle fixée dans le sol.

Enfin, au sommet du panneau, sont figurés les animaux parfaitement domestiqués, Bœufs sans cornes ou à longues cornes et Chèvres mambrines, tenus en laisse par des serviteurs.

Sous les premières dynasties, le Bœuf et la Chèvre n'étaient pas, on le sait, les seuls mammifères domestiqués. La plaque de schiste bien connue du Musée du Caire (fig. 19), qui se rapporte à la période archaïque, présente l'image en bas-relief, du Bœuf, de l'Âne et du Mouton à longues jambes de l'ancienne Égypte².

1. Cl. Gaillard, V. Loret, *Le nom égyptien de l'Oryx (La Faune momifiée de l'ancienne Égypte, 4^e série, p. 175, Lyon)*.

2. Cl. Gaillard, *Le Bétier de Mendès ou le mouton domestiqué de l'ancienne Égypte, ses rapports avec les Antilopes vivantes et fossiles (Soc. d'anthr. Lyon, 1901)*.

Au reste, ces animaux, dont nous trouvons des figurations sur les monuments de l'Ancien Empire, vivaient depuis fort longtemps déjà dans la vallée du Nil, puisque l'étude des restes osseux recueillis par M. J. de Morgan¹, dans les dépôts néolithiques de Toukh, Haute Égypte, a permis de reconnaître, notamment, le Chien, le Bœuf, la Chèvre mambrine, le Mouton à longues jambes² et le Cochon.



Fig. 19. — Bœuf, Ane et Mouton de l'ancienne Égypte. Plaque de schiste du musée du Caire. Époque archaïque. D'après J. de Morgan, *Recherches*, pl. III, 1897.

Les os de ces mammifères étaient très abondants parmi les restes de cuisine du Kjöekkenmødding de Toukh; on ne peut donc douter qu'ils se rapportent à des animaux ayant vécu en assez grand nombre au milieu ou autour des stations de l'Homme néolithique.

En outre, des ossements de divers gibiers, oiseaux et mammifères, ainsi que des restes de tortues, de poissons et de mollusques³ ont également été découverts dans le Kjöekkenmødding de Toukh.

Mais, se demande-t-on, quelle était, pour les Égyptiens,

l'utilité de tous ces animaux? Sans doute, les coquilles et amas d'ossements trouvés dans la station néolithique sont des restes de cuisine et proviennent, en conséquence, d'animaux ayant servi à la nourriture de l'homme préhistorique.

De même, les gazelles, antilopes, bouquetins, bœufs, chèvres et moutons, qui figurent sur le panneau du mastaba de Méra, ou sur la plaque de schiste du Musée archéologique du Caire, étaient évidemment apprivoisés, élevés et domestiqués pour servir, soit à l'alimentation des Égyptiens, soit aux offrandes. Mais l'hyène, était-elle aussi élevée, engraisée, pour la nourriture des sujets des Pharaons? Des égyptologues ont répondu par l'affirmative.

Dans une très intéressante étude des scènes de boucherie figurées sur les monuments égyptiens, M. Montet⁴ s'exprime ainsi, au sujet de l'hyène. « Nous avons quelque répugnance à penser que les Égyptiens ont pu se nourrir de cet horrible animal; la chose toutefois est certaine. Au tombeau de Merruka⁵, on peut voir des hyènes à l'étable, couchées sur le dos, les pattes liées, la bouche ouverte. Deux hommes y enfoncent des morceaux de viande et de volaille. Or, on n'a jamais engraisé, je pense, que les animaux destinés à la nourriture de l'homme. »

On peut supposer, pour expliquer l'opinion de M. Montet, que les Égyptiens

1. J. de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, p. 99. Paris, 1897.

2. Dürst und Gaillard, *Studien über die Geschichte des ägyptischen Hausschafes*. (Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptienne, vol. XXIV, 1902).

3. L. Germain, *Sur les Mollusques recueillis dans les anciens monuments égyptiens*. (Arch. du Museum de Lyon, t. X, p. 313. Lyon, 1909).

4. P. Montet, *Les scènes de boucherie dans les tombes de l'Ancien Empire* (Bulletin de l'Institut Français d'archéologie orientale, t. VII, fasc. I, p. 42. Le Caire, 1909).

5. Il s'agit du tombeau de Méra (pl. XI), dont Merruka est un second nom.

espéraient, peut-être, pouvoir utiliser l'hyène, pour l'alimentation ou pour les offrandes, après l'avoir débarrassée de son odeur repoussante, au moyen d'une nourriture abondante et choisie. Nous laisserons aux égyptologues le soin de conclure sur ce point. Il semble possible toutefois, de donner une seconde explication, sans diminuer d'ailleurs l'intérêt de la précédente, concernant l'utilisation de l'hyène apprivoisée et gavée.

On remarque, dans la tombe de Ptah-hotep, des hyènes et des chiens de chasse tenus en laisse par un serviteur (fig. 17). Une autre figure, du même tombeau, représente l'hyène tout à fait libre (fig. 18), en compagnie également du chien que les Égyptiens connaissaient sous le nom de « Tesem ». Ces figurations fournissent à nos yeux la preuve incontestable que l'hyène n'a pas seulement servi aux offrandes et à la nourriture des Égyptiens, mais qu'elle a été utilisée aussi, en compagnie du chien *Tesem*, comme auxiliaire de la chasse dans le désert. Cette opinion a été exprimée très brièvement par Lenormant et par O. Keller¹ à propos de l'Hyène égyptienne qu'ils prenaient, il est vrai, comme on l'a vu plus haut, pour le Lycaon.

L'hyène, sans doute, ne pouvait être d'un grand secours pour atteindre les antilopes à la course, ce rôle revenait d'ailleurs au lévrier, mais il est probable que les sujets des Pharaons comptaient sur son flair bien connu, soit pour lever le gibier, soit pour le découvrir lorsqu'il était tombé, blessé ou mort, à une grande distance des chasseurs. Avant de conduire l'hyène à la chasse, les Égyptiens croyaient prudent de la gaver, afin de la rendre moins hargneuse ou moins gloutonne, et de protéger sinon les chasseurs du moins le gibier contre sa voracité.

Si nous examinons maintenant les indications fournies par les ossements préhistoriques de Toukh, Haute-Égypte, nous constatons que les anciens habitants de la vallée du Nil possédaient, dès l'époque néolithique, le Chien, avec les principaux animaux domestiques, tels que le Bœuf, la Chèvre, le Cochon et le Mouton. Des restes osseux de différents mammifères sauvages ont été recueillis également, dans la station de Toukh, mais on ne saurait dire s'ils représentent le gibier tué à la chasse, ou s'ils proviennent d'animaux élevés en captivité.

La domestication du Chien remonte, comme on sait, à une époque fort reculée. En outre, les préhistoriens ont constaté que le Chien est le plus répandu des animaux domestiques. « Aussi le trouve-t-on », écrit G. de Mortillet², « même chez les nations sauvages qui n'ont aucun autre animal domestique, comme les Australiens. Dans les gisements néolithiques les plus anciens, comme les Kjøekkenmøddings de Danemarck, le chien existe à l'exclusion de tout autre animal domestique ».

Le Chien ne se rencontre pas seulement dans les plus anciennes stations néolithiques, il a été signalé aussi dans plusieurs gisements paléolithiques, de même que dans quelques formations pliocènes.

M. Boule³ a montré que, dès le Pliocène moyen, les principales formes des Canidés actuels étaient déjà représentées dans notre pays. « Quelques mandibules présentent », dit-il, « tous les caractères des mandibules de certaines races de Chiens domestiques »⁴.

1. Otto Keller, *Die antike Tierwelt*, 1^{er} vol., p. 90, Leipzig, 1909.

2. G. de Mortillet, *Origines de la chasse, de la pêche et de l'agriculture*, p. 313. Paris, 1890.

3. M. Boule, *Les prédécesseurs de nos Canidés*. (Comptes rendus de l'Acad. des Sciences, Paris, 28 janvier 1889).

4. A. Gaudry et M. Boule, *Les oubliettes de Gargas*. (Matériaux pour l'histoire des temps quaternaires, 4^e série, p. 127. Paris, 1892).

M. Studer fit connaître *Canis Poutiatini* des formations quaternaires de Russie ¹.

De plus, dans une savante étude sur les caractères ostéologiques différentiels du loup et du chien, M. Edmond Hue ² a décrit des ossements de Chien, provenant d'un gisement moustérien de Châteaudouble (Var).

Personnellement, nous avons recueilli, dans un abri sous roche de l'Ardèche ³, associée à des silex du type solutréen, une mandibule de Chien que je me propose de faire connaître bientôt.

On le voit, le Chien est très probablement le plus ancien des animaux domestiques. En Égypte, comme partout, la domestication du Chien a certainement précédé celle de tous les autres mammifères. Avant d'être pasteur, l'Homme ayant été chasseur, c'est évidemment à la chasse qu'il rencontra le Chien sauvage et apprécia ses qualités. Il est donc extrêmement probable que l'amitié réciproque de l'Homme et du Chien a dû prendre naissance autour de la première proie capturée en commun.

En résumé, l'étude des ossements recueillis dans les stations et gisements préhistoriques nous fournit, on vient de le voir, des renseignements très précis, concernant l'ordre chronologique dans lequel les espèces animales, auxiliaires ou alimentaires, ont été domestiquées.

D'autre part, les monuments de l'Ancien Empire montrent les habitants de la vallée du Nil utilisant à la chasse, il y a plus de 5000 ans, l'odorat de l'Hyène pour la découverte du gibier mort ou blessé. De plus, ces monuments représentent les Égyptiens se livrant, durant plusieurs dynasties, à des essais d'élevage et de domestication sur le Bouquetin de Nubie, la Gazelle dorcade, l'Oryx leucoryx et l'Antilope Addax.

Ces diverses observations offrent un très grand intérêt, historique et pratique. Historiquement, elles prouvent d'une manière positive que le choix des espèces de bétail à domestiquer n'a pas été fixé et déterminé sans de nombreux tâtonnements. Pratiquement, elles font connaître les expériences déjà tentées sans succès et peuvent ainsi nous éviter, — ces expériences ayant été conduites avec un soin et une conscience extrêmes, — de renouveler inutilement des essais auxquels l'Homme a dû renoncer, en présence de résultats qui ne valaient pas ce qu'ils avaient coûté.

1. Th. Studer, *Etude sur un nouveau chien préhistorique de la Russie*. (L'Anthropologie, t. XVI, p. 269, fig. 1 et 2. Paris, 1905).

2. Ed. Hue, *Loup et chien. Essai de détermination cranienne*. (L'Homme préhistorique, nos 5 à 7, p. 143. Paris, 1911).

3. Cet abri sous roche m'a été signalé par mon ami L. Chiron, à qui je suis heureux d'adresser tous mes remerciements.

ÉTUDES D'ETHNOGRAPHIE ALGÉRIENNE

(DEUXIÈME SÉRIE)

Par M. A. van GENNEP (Neuchâtel).

AVANT-PROPOS

Mon deuxième voyage de recherches ethnographiques en Algérie a duré trois mois : avril, mai et juin 1912, et m'a conduit de Tlemcen à Constantine. A Oran, j'ai fait la connaissance de M. Pallary, le préhistorien bien connu et celle de M^{me} Sayous, qui m'ont communiqué d'intéressants renseignements sur divers points d'ethnographie marocaine. A Tlemcen, mon ami Bel et M. Malo, juge de paix; à Nédroma, M. Gardié; à Alger, mes amis Marçais, Ricard (avec qui je suis allé en Kabylie) Destaing et H. Joly m'ont communiqué des renseignements nouveaux et exprimé quelques critiques relatives à la première série de ces *Études*. Le recteur, M. Ardaillon, s'est vivement intéressé à l'ethnographie et m'a facilité mon voyage à Constantine, où j'ai trouvé en Georges Marçais, en A. Joly et en M. Saincalbre une aide précieuse. M. Joly m'a communiqué ses notes sur l'extrême sud tunisien et algérien, ce dont je tiens à le remercier particulièrement. J'ai retrouvé aussi à la préfecture de Constantine M. Marel. Enfin, je dois à MM. Boulifa et Loukil des renseignements nouveaux sur les poteries berbères.

Voilà bien des amis pour l'ethnographie nord-africaine; voilà tout un noyau déjà constitué, apte à collaborer efficacement à un projet dont l'utilité, la nécessité même, est évidente : la création de bons musées ethnographiques à Tlemcen, Alger et Constantine. Le Gouverneur général, M. Lutaud, prendra, on l'espère, l'initiative de ces créations, dont je suis assuré que les municipalités de Tlemcen et de Constantine au moins verraient avec plaisir l'exécution, et aux frais desquelles elles sont disposées à contribuer.

Comme les nécessités de l'existence m'obligent à professer l'ethnographie à l'université de Neuchâtel, je crains de ne pouvoir plus suivre que de loin cet essor espéré des sciences de l'homme dans notre Afrique du Nord; si ces *Études* peuvent avoir contribué à cet essor, je m'estimerai heureux et ne regretterai pas les quelques fatigues qu'il m'a fallu endurer. Mes recherches, je le sais, sont incomplètes, et ne valent qu'en tant qu'amorces d'études plus approfondies et plus systématiques, comme celle qui s'imprime en ce moment à Alger. C'est une monographie, par MM. Bel et Ricard, du travail de la laine à Tlemcen, faite avec un soin parfait. De M. Joly, auquel on doit une si bonne étude des industries indigènes de Tétouan qu'ont publiée les *Archives Marocaines*, on attend une monographie sur diverses industries constantinoises; il serait facile aussi, et d'un haut intérêt, de décrire en détail, avec illustrations choisies, les petits métiers et les petites industries d'Alger, où l'influence européenne détruit tout avec une rapidité lamentable. Je ne puis résister au désir de répéter encore, qu'on a tout le temps voulu pour publier et traduire des documents écrits, pour faire des fouilles dans les villes romaines, mais qu'on n'a que juste le temps d'étudier les techniques qui s'en vont.

et les arts qui meurent. Attendra-t-on donc que cette disparition en ait fait des « faits historiques »? Et notre éducation nous a-t-elle donc viciés au point de ne plus estimer comme objet de science supérieure que ce qui est mort!

VI

LA GRAVURE SUR ROSEAU À CONSTANTINE

Quiconque a été en Algérie ou en Tunisie a vu entre les mains des indigènes, tant des bergers que des ouvriers ou des fainéants, classe nombreuse et respectable, plus rarement des musiciens de profession, de simples flûtes en roseau, sans embouchure, dans lesquelles on souffle de côté (fig. 1), ou parfois munies d'une

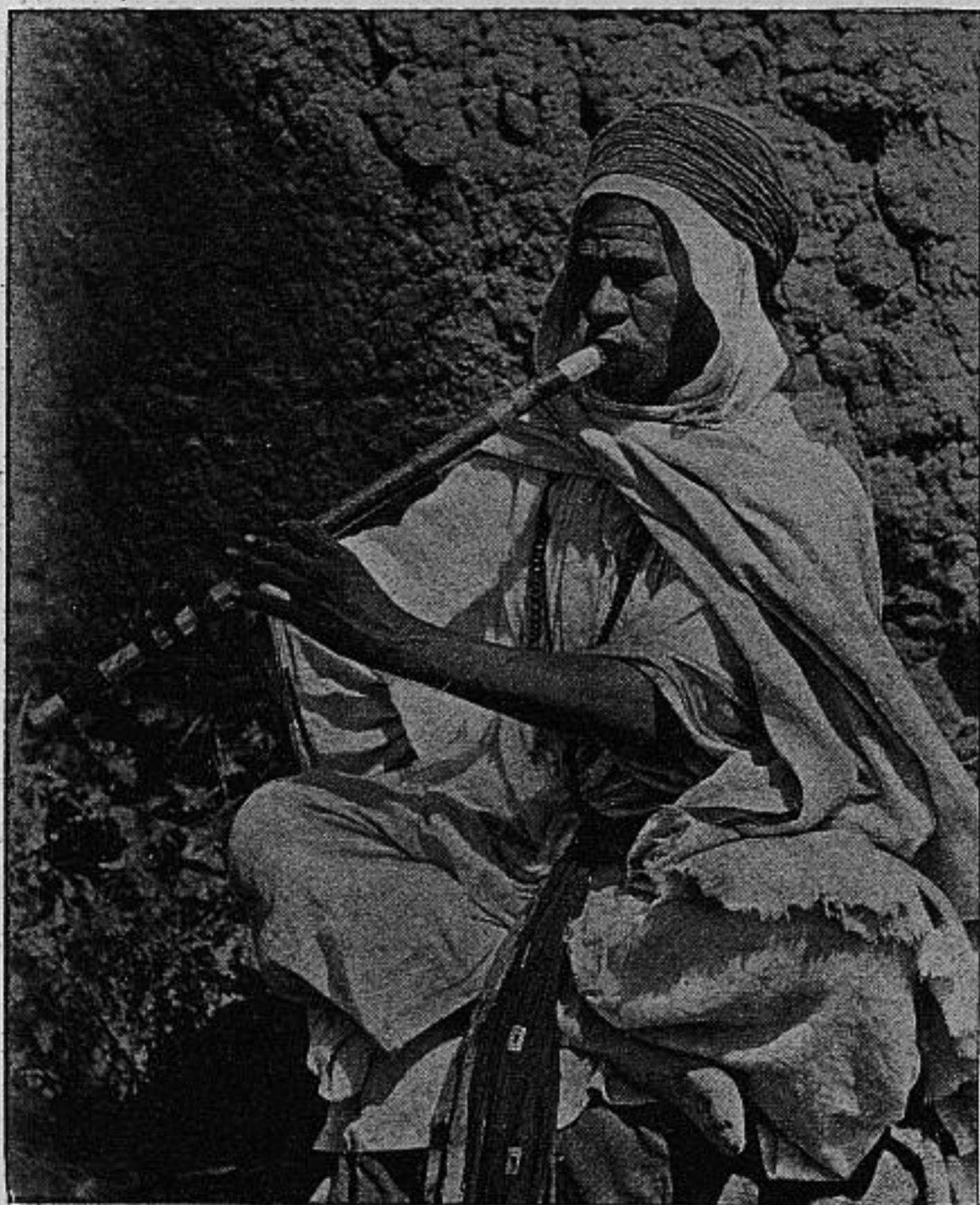


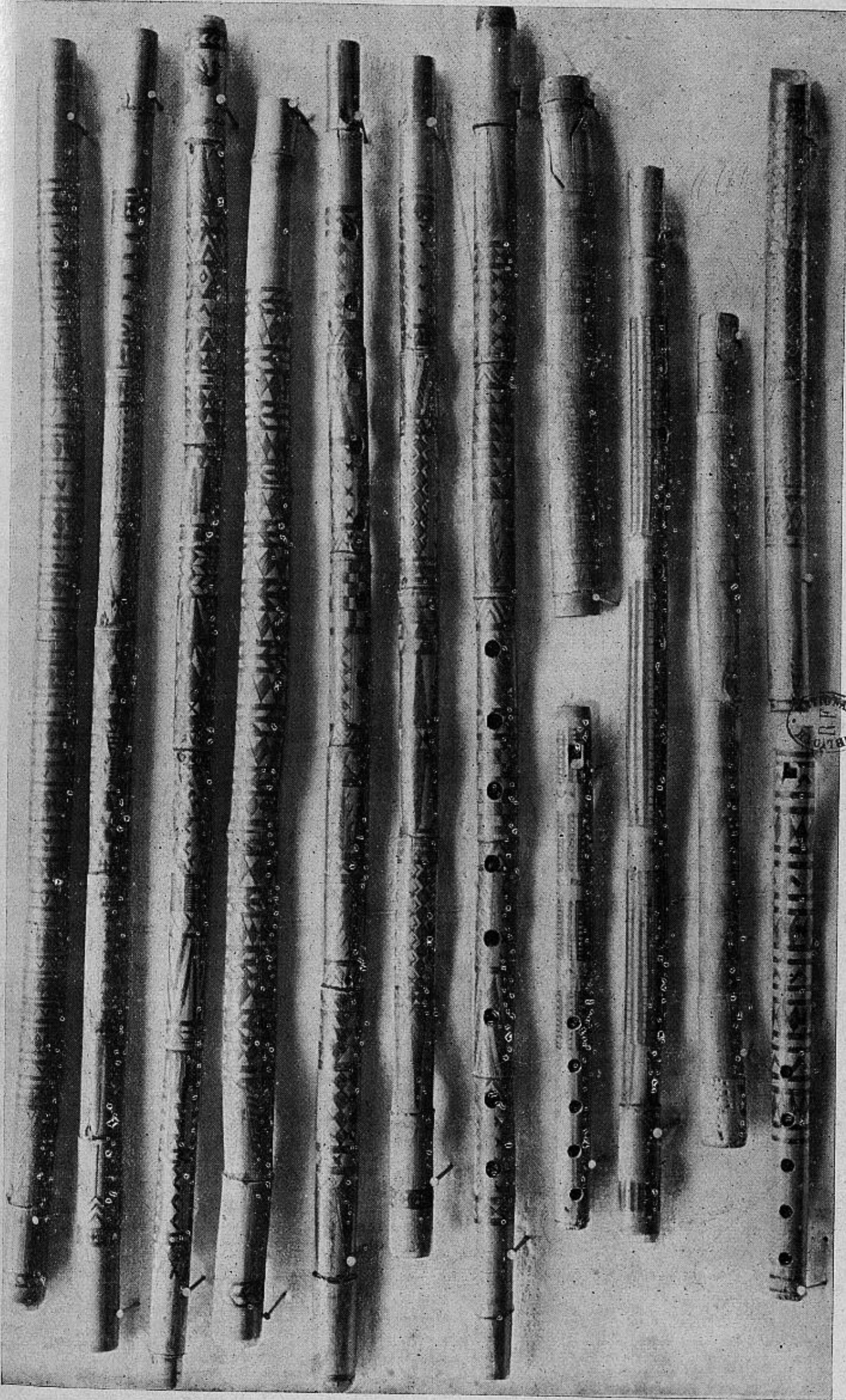
Fig. 1. — Joueur de flûte.

embouchure en biseau, et d'ordinaire ornées de dessins rouges. Quand vous demandez d'où viennent et où se fabriquent et se décorent ces flûtes, on vous répond, selon les régions : de Blidah, de Biskra, de Constantine ou de Qairouan. Mais les renseignements qu'on obtient des indigènes sont tellement sujets à caution dans des cas comme celui-ci où le contrôle immédiat est impossible, que je n'ose affirmer l'existence de cette petite industrie que pour Constantine, localité où je l'ai étudiée aussi bien que me l'a permis un séjour de quelques jours à peine, en juillet 1912.

A Tlemcen on ne fabrique ni ne décore de roseaux. Mais j'ai acheté dans cette ville d'un indi-

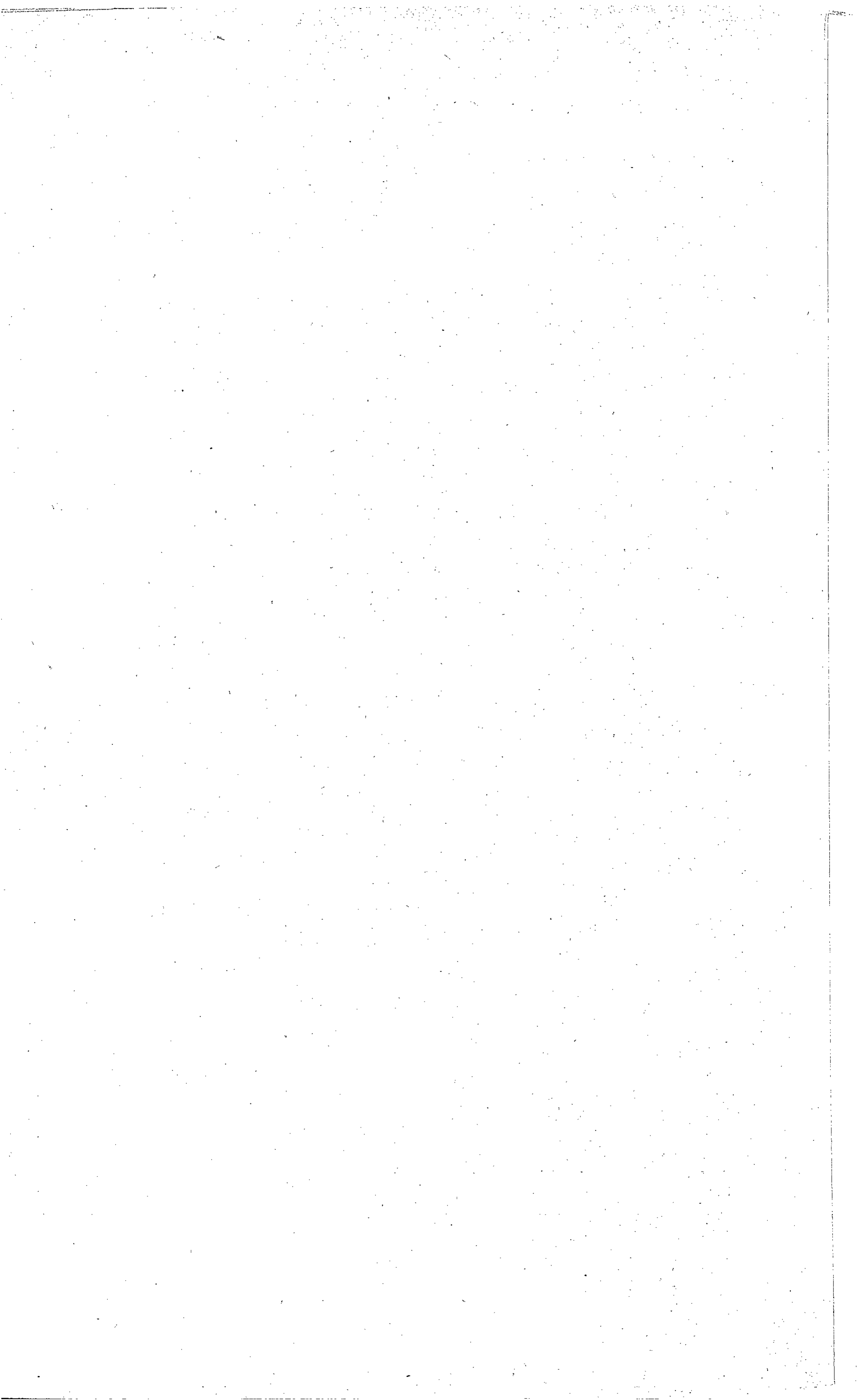
gène qui passait une flûte décorée de dessins extrêmement frustes et irréguliers, qu'il m'a dit avoir apportée avec lui du Sous marocain. Les incisions sont très peu profondes et incrustées d'une couleur brunâtre, qui semble du henné vieilli (Planche XII, 2^e du bas). La décoration (fig. 2) est à base de triangles à peu près isocèles, soit isolés, soit se touchant, soit opposés. De plus, en haut et en bas de la flûte, jetés irrégulièrement, se trouvent des décors pseudo-végétaux¹.

1. Sur la distinction des décors végétaux vrais et des décors pseudo-végétaux ou mieux pseudo-phytomorphiques, voir mes *Notes sur le décor de la poterie populaire savoyarde*, Revue de Savoie, 1912, pages 73-97.



Flûtes gravées et peintes.





La fabrication des flûtes se fait à Constantine dans un seul endroit hors ville, dans ce qu'on appelle le Marché Arabe ou le Village des Beni *Ramassés*. Les gens qui habitent là constituent une sorte de prolétariat de la plus basse sorte; c'est proprement un ramassis d'hommes échoués dans ces mesures par misère et provenant de toutes sortes de tribus du département de Constantine et même de Tunisie.

Ni le commerce, ni l'animation ne laissent d'ailleurs à désirer dans ce village et surtout sur le petit plateau où il est installé; car on y vend et on y achète toutes sortes de choses de rebut, des chiffons et parfois même des bijoux de valeur; on y peut trouver des étoffes brodées et de vieux tapis; on y peut comparer bien des types ethniques. Il ne faut alors craindre ni les puces ni le spectacle de plaies ou de difformités vraiment répugnantes, ni surtout l'épouvantable odeur de graisses, de cuirs, de crasses, de défécations et surtout de pourriture qui par moments appesantit l'atmosphère. Mais Constantine, sur son plateau

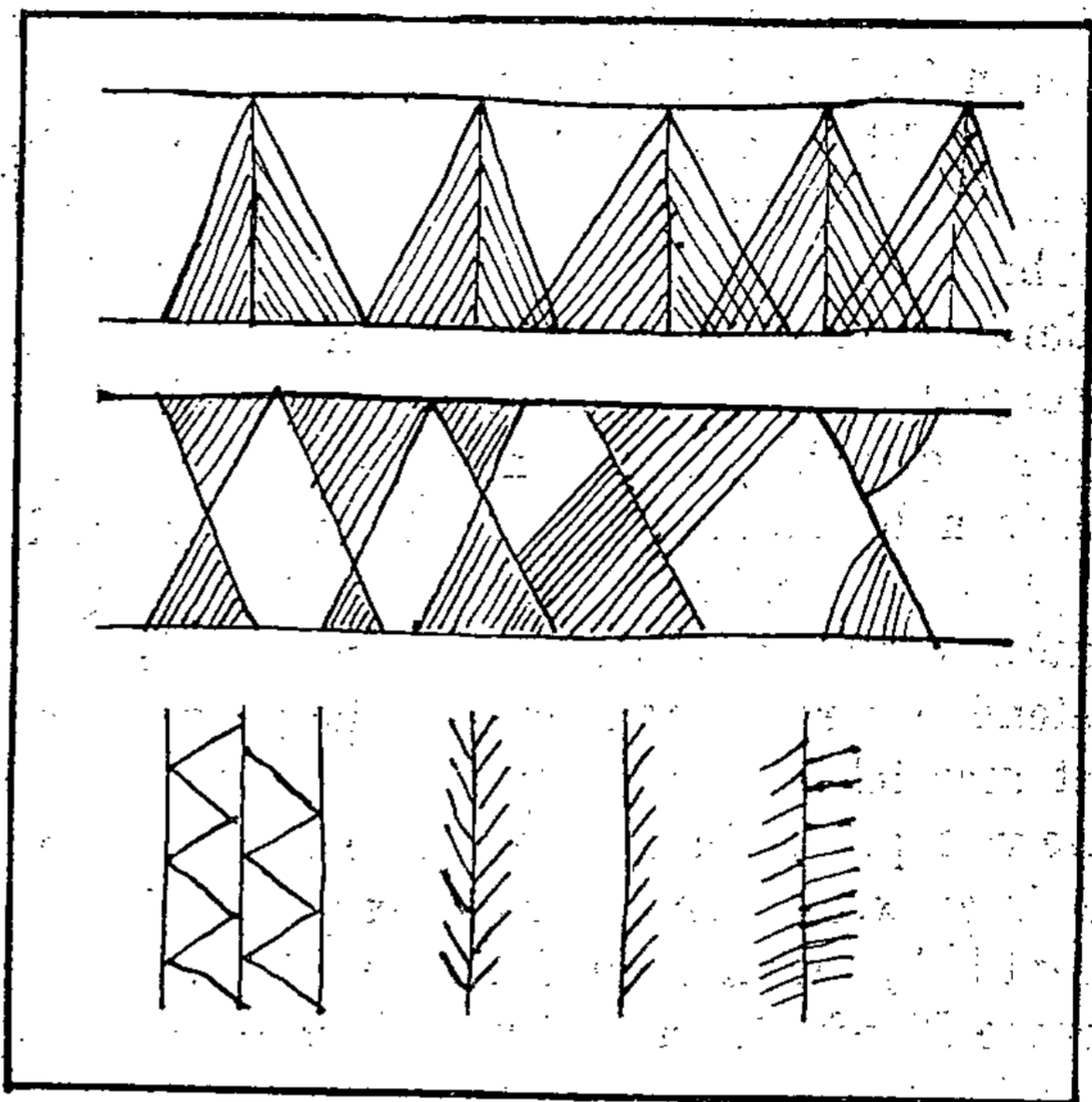


Fig. 2. — Décor d'une flûte marocaine.

entre deux cols élevés, est dans un courant d'air presque perpétuel et les inconvenients odorants des recherches ethnographiques n'y durent que juste le temps nécessaire pour en mieux apprécier ensuite la disparition intermittente.

Il m'a paru que dans cette population d'out-laws, les fabricants et décorateurs de flûtes constituent comme une sorte d'aristocratie et même de caste à part. Ils ont des ateliers-magasins en somme propres, et qui ne leur servent que de jour; car ils ont leur domicile en ville; au lieu que la plupart des autres habitants de ce coin demeurent dans leur échoppe ou atelier. Les fabricants de flûtes sont bien habillés, cossus, relativement d'un abord aimable et leurs portes donnent non pas sur une rue, mais en plein sur le plateau d'où l'on a sur le quartier musulman de la cité, le quartier de la gare et les collines boisées qui le surplombent une vue charmante. Les petits apprentis que j'ai vus là semblent eux aussi appartenir à de bonnes familles, à demi-aisées, de la ville ou des environs.

D'où l'on pourrait peut-être déduire que si ce métier est localisé dans la partie la plus méprisée et la plus misérable de l'agglomération constantinoise, cela tient simplement à ce qu'il a été importé à une époque relativement récente, c'est-à-dire à un moment où les métiers anciennement constitués dans la ville et tenus par des Juifs ou par des Musulmans ne voulaient déjà plus admettre l'entrée dans leur milieu d'un métier nouveau. Il se peut aussi que le genre de clientèle ait contribué à maintenir ces fabricants de flûtes hors la ville, car ils ne vendent leurs produits qu'à des indigènes ruraux et parmi les citadins, seulement aux gamins et à la population de basse catégorie sociale. Même dans une société aussi démocratique que la musulmane, il y a des hiérarchies d'occupation bien caractérisées, et parmi les plus basses se trouve celle qui consiste à jouer de la flûte.

J'ai cherché, mais en vain, une monographie sur la situation sociale, chez les divers peuples et à divers degrés de civilisation, des joueurs de flûte. Chez les Grecs

couraient sur ce point particulier et sur les inventeurs de la flûte simple ou double (Marsyas, etc.), des légendes intéressantes ; dans l'Inde, les joueurs et joueuses de flûte constituent une sous-caste importante. Bref, les faits constantinois, que : 1° on ne fait pas de flûtes dans la ville ; et 2° qu'on ne vend pas de flûtes dans la ville — faits dont M. Joly m'a certifié l'exactitude et qui d'ailleurs l'avaient frappé aussi — doivent répondre à une sorte de norme dont l'explication ne pourra venir qu'en étudiant le phénomène comparativement.

Les fabricants de flûtes sont à Constantine au nombre de six ou de sept. J'ai causé avec cinq d'entre eux de manière à obtenir le nom de leurs dessins. Chaque fabricant possède son stock personnel de dessins, mais la plupart des dessins fondamentaux sont également bien exécutés par tous ; chacun reconnaît du premier coup d'œil s'il est ou non l'auteur de la décoration sur roseau qu'on lui montre, parce que chaque artisan possède un système personnel de répétition et de combinaison des thèmes fondamentaux et surtout d'arrangement des « bagues ».

Les roseaux bruts proviennent d'une forte agglomération située à quelques kilomètres de Constantine et qu'on appelle le Hamma. C'est une sorte d'oasis très étendue, formée non pas de villages proprement dits mais de propriétés agricoles et maraîchères au milieu desquelles les maisons sont disséminées. Du plateau, on ne voit qu'une énorme masse de verdure, sans cesse rafraîchie par d'innombrables ruisseaux. Les joncs et roseaux qui poussent dans cette région sont magnifiques et font l'objet d'un commerce important. Tout autour de Constantine, surtout vers la route Bienfait, on peut voir de grands fagots de roseaux mis debout à sécher. La qualité moyenne sert à faire les plafonds des maisons indigènes de pierre ainsi que le plancher du toit dans les maisons rurales ; on en fait aussi des gourbis, en les mélangeant avec des branchages. La qualité tout à fait ordinaire sert à faire des clôtures de jardins et de prés. Quant aux meilleures pièces, ce sont les fabricants de flûtes qui les retiennent sur place ou qui viennent les choisir dans les fagots apportés aux murs de Constantine.

Il est certain que la proximité d'une localité riche en roseaux a contribué sinon à créer, du moins à fixer à Constantine la petite industrie dont je parle. On m'a affirmé de divers côtés, notamment M. Joly et les fabricants de flûtes eux-mêmes, qu'on ne fait pas de flûtes au Hamma. Mais il paraît qu'on en fait et qu'on en décore en rouge à Ngaous, localité entre Sétif et Batna, elle aussi riche en beaux roseaux. Un qaïd de petite Kabylie, qui semble bien connaître tout le département, m'a affirmé qu'il a vu faire et décorer des flûtes à Aïn Beïda. Enfin M. Joly me dit que les artisans de Constantine semblent appartenir à la tribu des Ouled Abd-en-Nour ; mais comme cette tribu est très instable, quoique relativement sédentaire, et au point de vue ethnique très hétérogène, il est difficile d'admettre que notre industrie ait été importée par des gens de cette tribu à Constantine. Je croirais plutôt que c'est au Hamma même qu'il faudrait faire une enquête, ce qui d'ailleurs n'est pas chose facile, à cause de l'éparpillement des demeures et de la sauvagerie des habitants.

Quand le fabricant a choisi un roseau de dimensions convenables, il commence par le décorer soit de bandes longitudinales, soit de bagues. Pour les premières, il ôte avec son canif des bandes d'écorce et passe sur le roseau sa main enduite de henné ou de laque rouge ; la couleur pénètre profondément partout où l'écorce a été enlevée. C'est ainsi que s'obtient le décor en bandes larges des nos 2, 3, 23 et 24 de la fig. 3. Les traits horizontaux et tout le reste du décor s'obtiennent en égratignant ou en entaillant légèrement l'écorce du roseau avec la pointe d'une lame de canif ou d'une sorte de petit tranchet d'acier très mince et très affilé.

Quand la flûte ne porte que de larges raies verticales (n° 3 de la fig. 3), ce qui est

le décor le plus vulgaire, ce décor est dit *hanbel*, tapis ras à raies, ou selon un autre ouvrier *trig*, le chemin, ou selon un autre encore *bou shelta*, le décor du couteau; mais on m'a dit aussi que *trig* désigne la raie large comme élément simple.

Avec le couteau et en faisant rouler le roseau sur la cuisse, on trace des anneaux minces ou larges. Si tout un jeu d'anneaux minces coupe perpendiculairement un réseau de raies verticales larges (n° 2 de la fig. 3), le décor est dit *bou lefa*, celui de

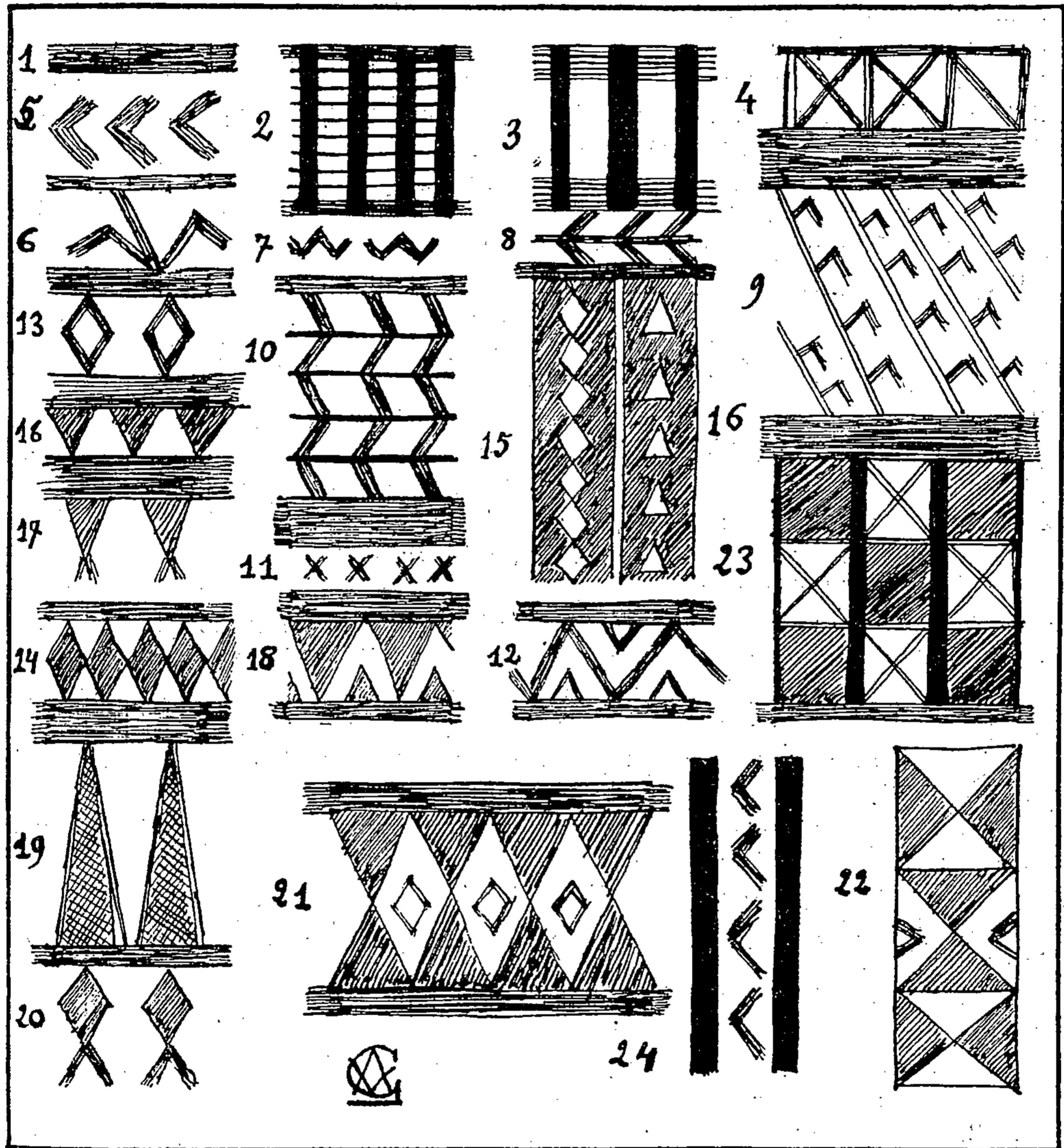


Fig. 3. — Motifs décoratifs géométriques sur flûtes du premier artisan constantinois.

la vipère, parce que ce dessin, me dit-on, imite ceux qu'on voit sur la petite vipère commune d'Algérie.

Mais de tous les éléments simples, le plus important est celui qu'on obtient en décrivant plusieurs cercles parallèles assez rapprochés pour que la couleur en se diffusant dans le roseau donne au tout l'aspect d'un anneau ou d'une bague plate, en arabe *khatem* (n° 1 de la fig. 3). C'est avec le *khatem* qu'on délimite les champs à couvrir avec d'autres décors simples et de telle manière que parfois la simple combinaison de la bague, du chevron et du losange, ou de la bague, du losange et

de la croisette, permette de recouvrir toute la flûte d'une ornementation riche et agréable.

Voici maintenant la description des décors simples et leur nom. Comme je l'ai dit, j'ai interrogé cinq artisans. Chez chacun d'eux, après quelques achats, j'ai copié d'abord les dessins des flûtes que je venais d'acquérir, puis ceux des flûtes en magasin, en demandant leur nom et sans faire état de ce que j'avais pu apprendre déjà d'autres artisans du même métier. Deux d'entre eux m'ont dit qu'ils connaissaient bien d'autres dessins et que si je voulais ils me les feraient. J'ai donc commandé à chacun de me décorer une flûte où se trouveraient réunis tous les dessins qu'il savait faire. Les figures 3, 7, 9, 11 et quelques éléments des fig. 5 et 6 décorent la flûte que m'a faite Hamdi 'Ali ben Embârek; les fig. 4, 8, 10, 12 et quelques éléments des fig. 5 et 6, celle de Rhorhbi Sa 'ad ben Msaoud; les autres décors proviennent de flûtes acquises dans d'autres ateliers. Je ne suis pas certain de posséder le jeu absolument entier des décors constantinois; on verra à la fig. 15 des décors qui diffèrent de ceux que j'ai vus; ils se trouvent sur un curieux étui à calame décoré à Constantine et dont m'a fait cadeau M. Louis Jacquet, jugé honoraire à Grenoble.

Voici le nom et l'explication des décors que j'ai recueillis.

Figure 3, n° 1. C'est le *khatem*, bague ou anneau, dont j'ai parlé ci-dessus.

N° 2. *Bou lefa*, le décor de la vipère; le mot *bou* signifie exactement *père*; mais il paraît que dans la terminologie esthétique des décorateurs de flûtes il veut simplement dire « le décor », « celui que l'on nomme... »; car mes interlocuteurs ont placé ce petit mot presque devant chacun des termes descriptifs qu'ils m'ont donnés; ainsi *bou debbân*, *bou djemâl*, *bou nkhel*, etc.

N° 3. Tapis à raies, *hânbel* ou *bou shelta*, *celui du couteau*, ou simplement *triq*, comme il a été dit ci-dessus.

N° 4. *Kelb el ma*, littéralement *le chien de l'eau, la loutre*. J'avoue que l'analogie entre le décor et l'animal est lointaine; j'ai demandé à plusieurs reprises et à différents artisans si c'était bien là le nom de ce décor; la réponse affirmative chaque fois m'a été donnée très sérieusement, et l'un d'eux m'a expliqué qu'il s'agit d'une bête avec de longs poils. Cependant, mon doute persiste: faut-il entendre *qalb*, cœur, centre?

N° 5. Ce chevron se place la pointe en haut, en bas, à droite ou à gauche, comme on veut; on l'appelle *fisân*, *pioche*.

N° 6. C'est un *triq*, *chemin*, avec *djennahîn*, *des ailes*.

N° 7. *Djennahîn*, *des ailes*; on les met comme on veut, la pointe en haut ou en bas ou de côté.

N° 8. *Slâsel*, littéralement, *des chaînes*. Mais ce mot s'applique aux zigzags de l'éclair, aux lignes d'un livre; on peut donc le prendre ici pour une sorte de collectif vague, signifiant *des lignes*, ou *des traits*; ainsi s'expliquent plusieurs des dénominations qui suivent.

N° 8. Je n'ai pu obtenir le nom de ce motif.

N° 10. *El louei*, *le tordu, le serpentant*, comme une plante grimpante.

N° 11. *Debbân*, *des mouches*; on peut les faire grosses ou petites.

N° 12. *Bou ferâdj*, *ce qui réjouit l'œil, qui est bien fait, bien régulier* c'est-à-dire l'arabesque la plus simple; un autre artisan m'a dit: *celui qui s'écarte comme les jambes de la femme quand elle prend du plaisir et qu'elle se réjouit*. Le sens primitif de *faradja* est *ouvrir, élargir*; *farâdj* c'est une *fente, une crevasse*; mais le sens *consoler, se réjouir, regarder avec plaisir* se rencontre aux autres formes.

Nos 12 et 13. Libres ou accolés, ces losanges vides se disent: *ain el ahdjel*, *œil de perdrix*.

Nos 14 et 15 *Slâsel*; voir le n° 8.

N° 16. *Tsenân el djoûl*, les dents du veau.

N° 17. *Nouara*; ce sont des houppes, comme celles qui terminent certaines ceintures de femmes; de même le n° 20.

N° 18. *Enta fî dqarr*; tu es dans.....?

N° 19. « Comme du *nhkâl*, mais ce n'est pas vrai ». C'est-à-dire que ce décor imite le décor de la feuille de palmier, mais que ce n'est pas le vrai décor végétal.

N° 31. *Slâsel* avec les yeux de perdrix.

N° 22. *Slâsel*.

N° 23. *Damma*, damier et *kelb el ma*, voir n° 4.

N° 24. *Debbân fîl triq*, des mouches sur le chemin.

Fig. 4, n° 1. *Khâtem*, la bague ou l'anneau.

N° 9. *Hozzâm*, la ceinture des femmes kabyles; en effet dans la grande et la petite

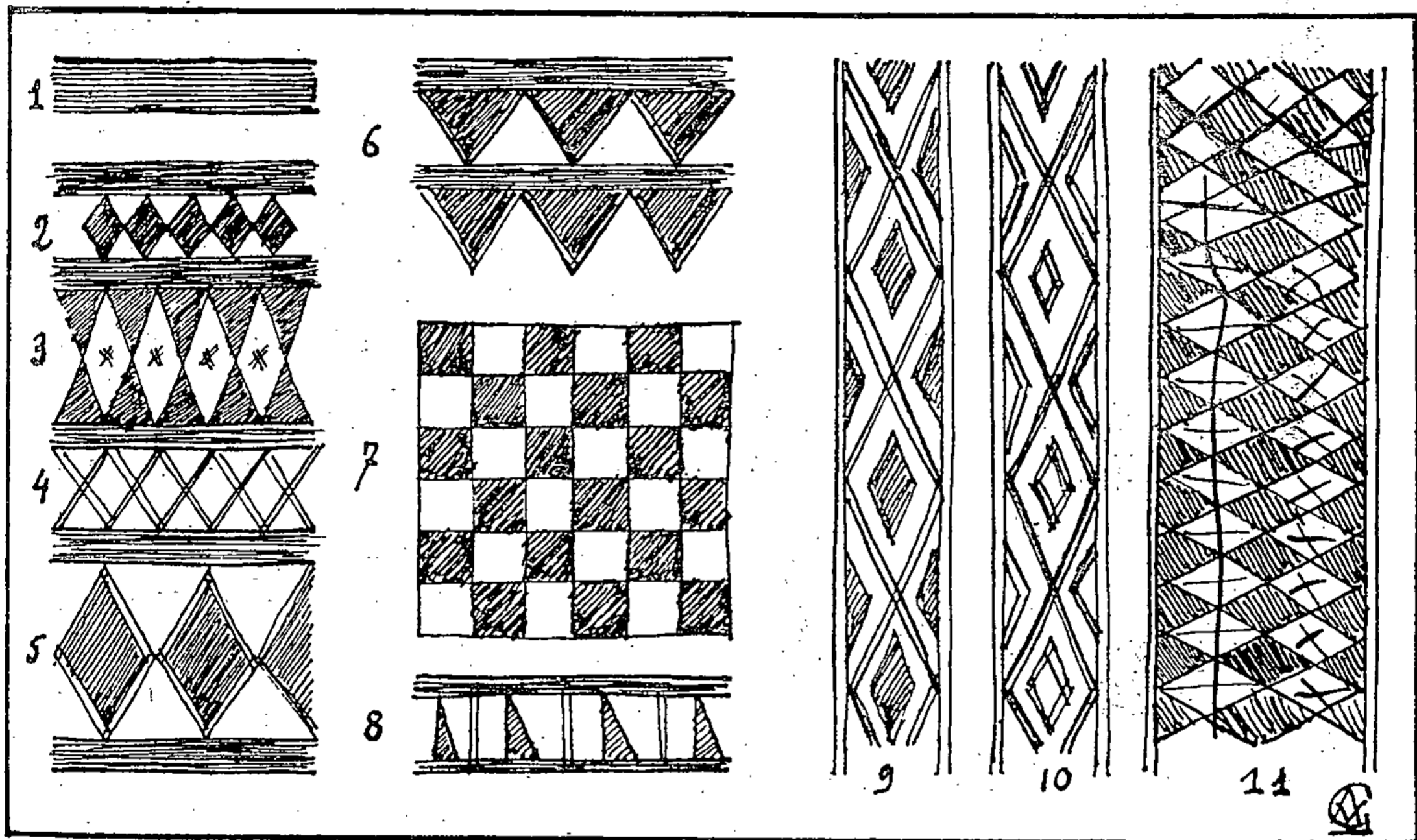


Fig. 4. — Motifs décoratifs géométriques sur flûtes du deuxième artisan constantinois.

Kabylie et chez diverses tribus des environs de Constantine, les ceintures de femmes comportent par endroits des étranglements où des fils de soie de couleur ou métalliques délimitent des losanges accolés (fig. 5).

N° 3. Également *hozzâm*, d'un autre modèle, dont je n'ai pu trouver l'original.

Les n°s 4 et 5 sont dessinés ici pour montrer le double serti qui parfois, sur les flûtes plus chères, délimite les plats de couleur.

N° 6. *Tentes* des soldats français ou tentes des Arabes du désert.

N° 7. *Damma*, damier.

N°s 9 et 10. *Diâr*, les maisons. Pour me prouver que le dessin représente bien des maisons, l'artisan me montra les toits en terrasse du quartier musulman qu'on voyait de son atelier. Sont également des *maisons* les n°s 3 et 5 de la fig. 7. Il est exact que vus d'en haut et un peu de biais, les toits et terrasses du quartier musulman prennent à peu près la forme de losanges séparés par des points noirs qui sont les coins des rues et les cours intérieures (fig. 6).

N° 11, *shibka*, grand filet à prendre les poissons, sorte de nasse. L'irrégularité du haut est très fréquente dans ce dessin difficile; je l'ai déjà signalée sur une poterie égéo-cananéenne (*Et. Ethnogr. Alg.*, fig. 22).

Quant au n° 8, qui représenterait des tentes de *tirailleurs*, j'en parlerai à propos de la fig. 14.

Je viens de signaler une irrégularité du dessin. Quand on examine d'un peu

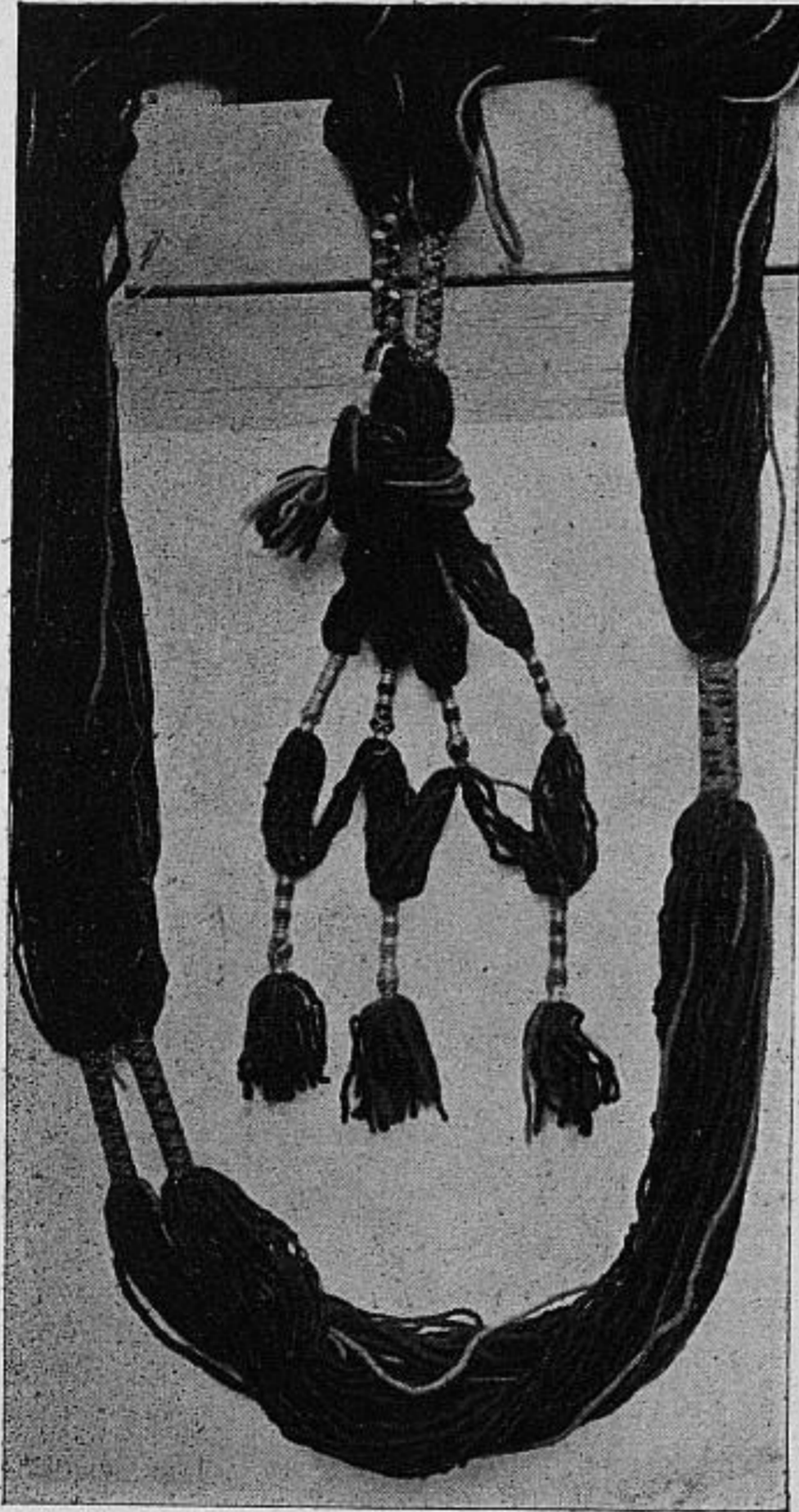


Fig. 5. — Ceinture de femme kabyle.

près les flûtes décorées, on constate que le dessin n'est que très rarement régulier partout et bien exécuté dans tous ses détails. J'ai réuni à la fig. 7 quelques-unes des erreurs qui se répètent le plus fréquemment. Cependant je dois remarquer que les irrégularités des n°s 1 et 4 semblent en partie voulues. D'après trois témoignages concordants, ce décor est dit *boûl et tor*, *l'urine du taureau*. Comme je manifestais mon étonnement, on me dit : « Quand tu marches sur la route et que tu vois un taureau qui urine, si tu regardes par terre, tu vois que son eau a fait des dessins dans la poussière comme ça, d'un côté et puis d'un autre côté, parce que le taureau et le bœuf, ils urinent en marchant ». L'observation est exacte ; mais les dessins devraient en ce cas prendre la forme de zigzags et de sinuosités plus irréguliers encore et démunis des triangles de remplissage. Je formulai cette remarque en présence de plusieurs décorateurs de flûtes ; elle sembla les mettre dans l'embarras ; enfin l'un d'eux me dit : « Mon père dessinait aussi sur des roseaux ; lui-même et tous les autres qui font des dessins pour les

flûtes ont toujours appelé ce dessin *boûl et tor* ; nous n'en savons pas davantage ».

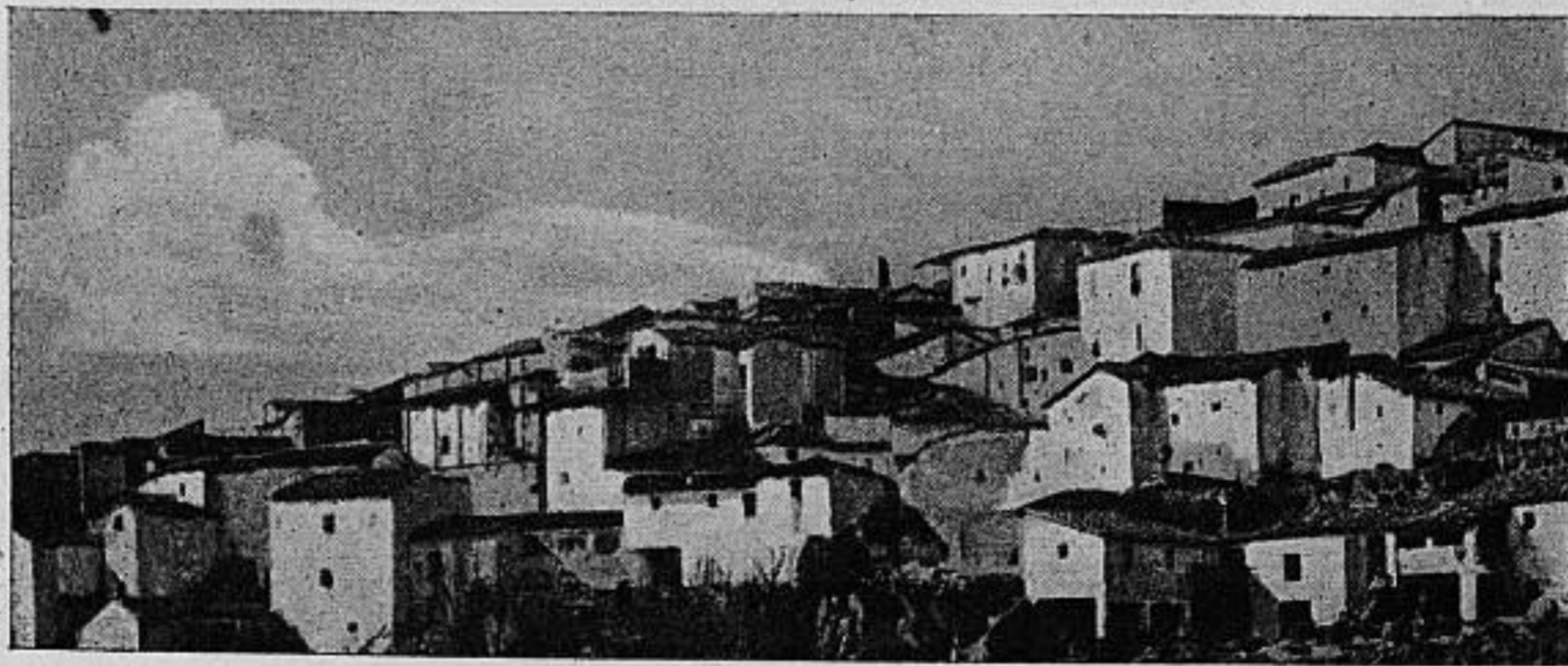


Fig. 6. — Toits et terrasses du quartier musulman de Constantine vus du plateau.

Le n° 2 (*dents*) présente cet intérêt de montrer comment le besoin de travailler plus vite, et par suite de simplifier l'exécution d'un décor donné, transforme ce

décor. Dans le thème normal et soigné par exemple de la fig. 4, n° 6, chaque *dent de veau de lait* ou *tente* de Français est dessinée isolément ; sur les flûtes ordinaires, jamais ce décor n'est fait sur une seule rangée ; mais bien sur quatre au minimum ;

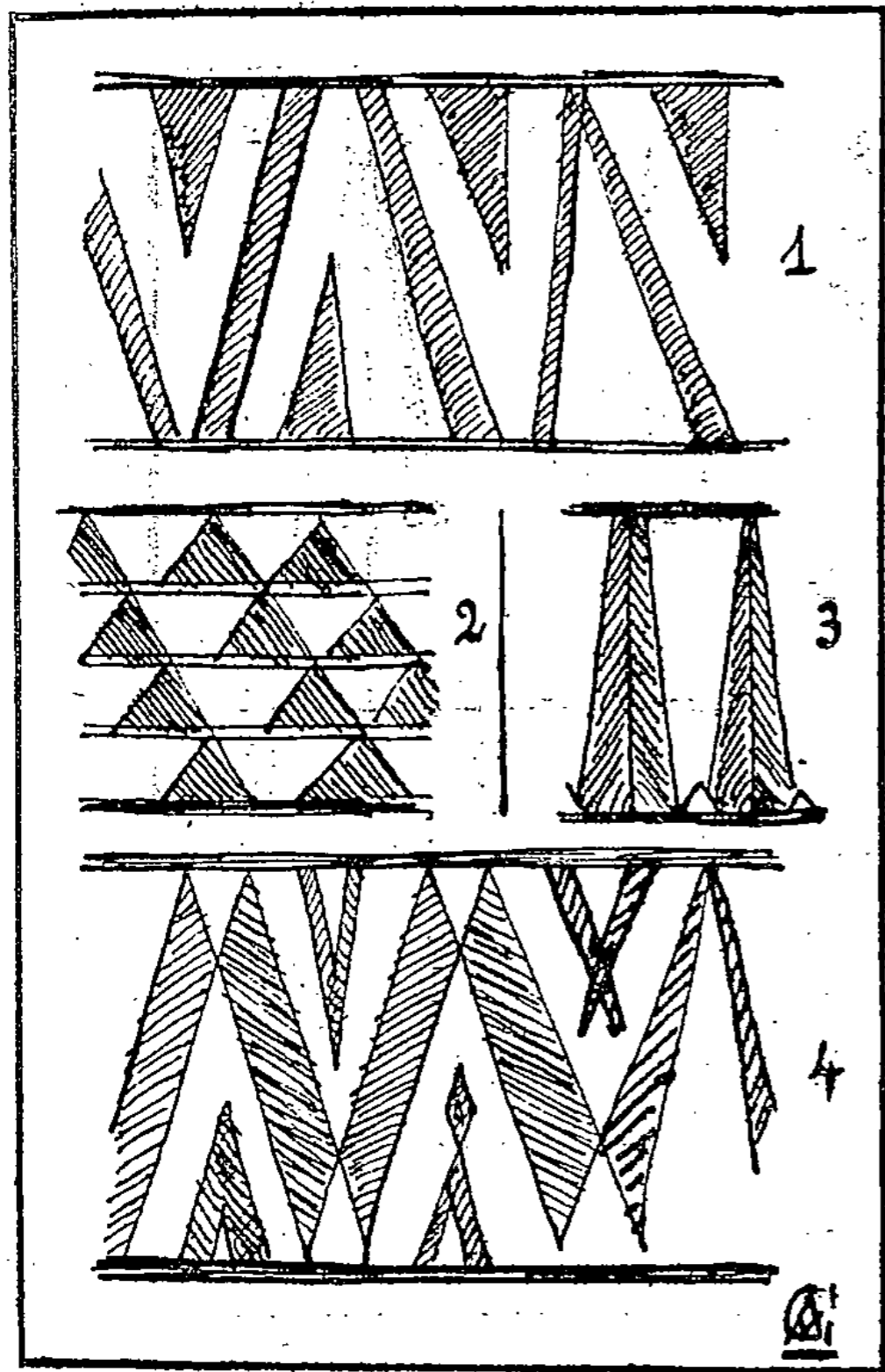


Fig. 7. — Déformations technologiques : 1 et 4, l'urine du taureau ; 2, simplification du décor des triangles superposés ; 3, erreurs dans la hachure des palmes.

on va plus vite en coupant les traits horizontaux par de grands traits obliques sur lesquels des diagonales viennent placer les triangles. Ce procédé est certainement le plus fréquent car on le voit employé aussi sur la fig. 1, flûte acquise à Tlemcen et sur la fig. 14, flûte de Constantine à décor gravé noir ; mais il semble méprisé en règle générale par les artistes du village arabe de Constantine.

Quant au n° 3, il illustre l'erreur de dessin répandue qui consiste à faire partir les palmes entre les petits chevrons et à faire descendre les hachures au lieu de les faire monter.

La fig. 8 montre quelques variations intéressantes du thème des triangles et des losanges relevés sur des flûtes qu'ont faites d'autres artisans que les deux que j'ai nommés ci-dessus. Les n°s 6 à 12 montrent l'usage de petits motifs adventices qui ne s'emploient qu'en grande quantité, soit pour remplir des vides, soit pour accompagner les grandes barres verticales. Le n° 8 est manifestement le signe appelé

patte de corbeau, *outarde*, etc., qui sert de tatouage dans beaucoup de tribus (Voir *Etudes d'Ethnographie algérienne*, page 85 du tirage à part, note 4).

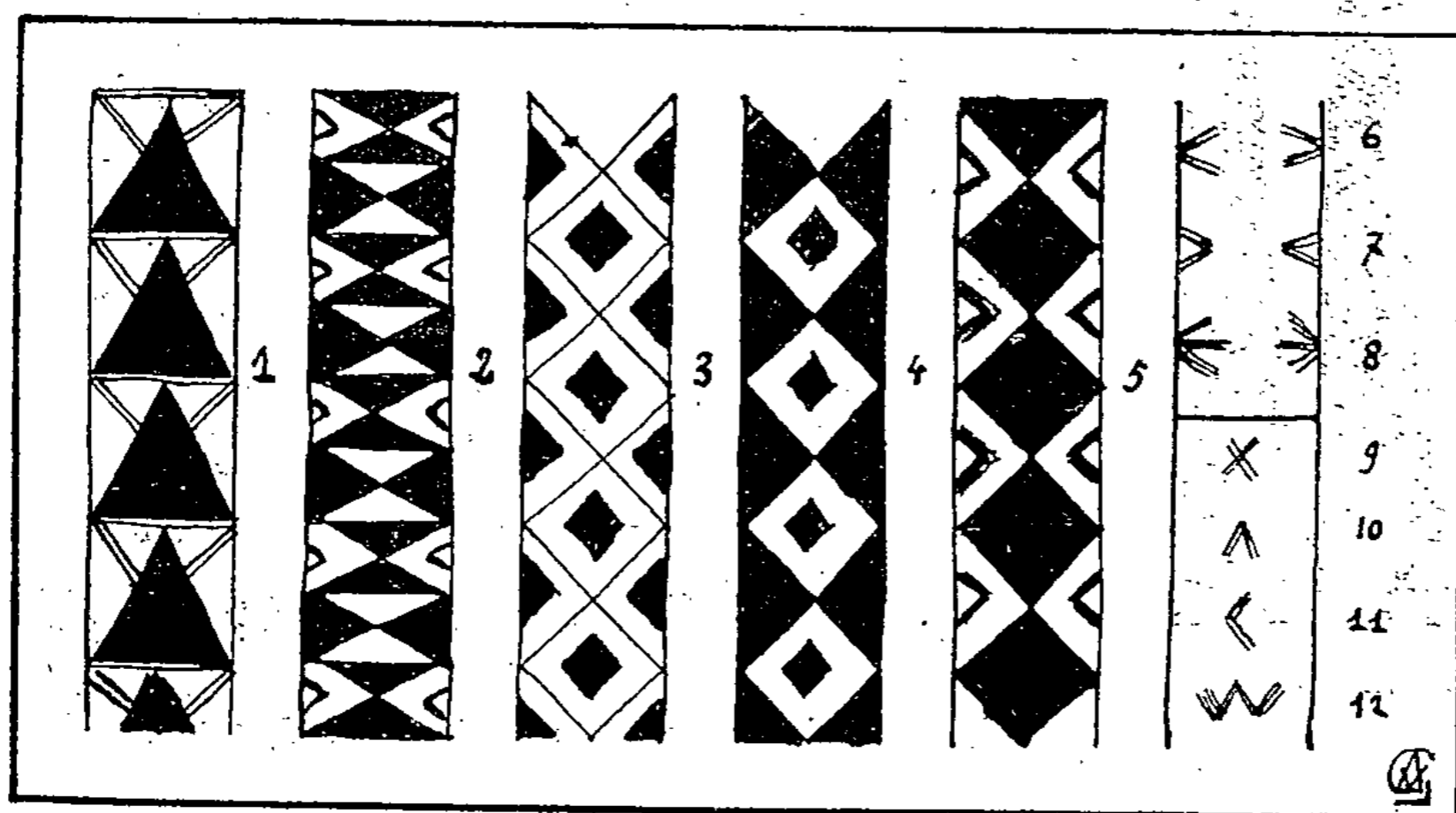


Fig. 8. — Décor géométrique sur flûtes ; n°s 1 à 5, combinaisons diverses des thèmes fondamentaux du triangle et du losange ; n°s 6 et 7, le chevron comme bordure ; n° 8, l'outarde ; n°s 9 à 12, thèmes de remplissage.

Les fig. 9 et 10 reproduisent des décors végétaux ou phytomorphiques : palmes, cyprès, dattier, palmier, et une sorte d'arbre ou d'arbuste fantaisiste, à moins

qu'on ne regarde ces chevrons accolés comme les cicatrices que laissent les palmés en tombant (fig. 10, n° 3). Le n° 3 de la fig. 9 est une sorte de pendentif de forme pseudo-végétale.

L'interprétation des décors animaux des fig. 11 et 12 est aisée. A la fig. 11 on

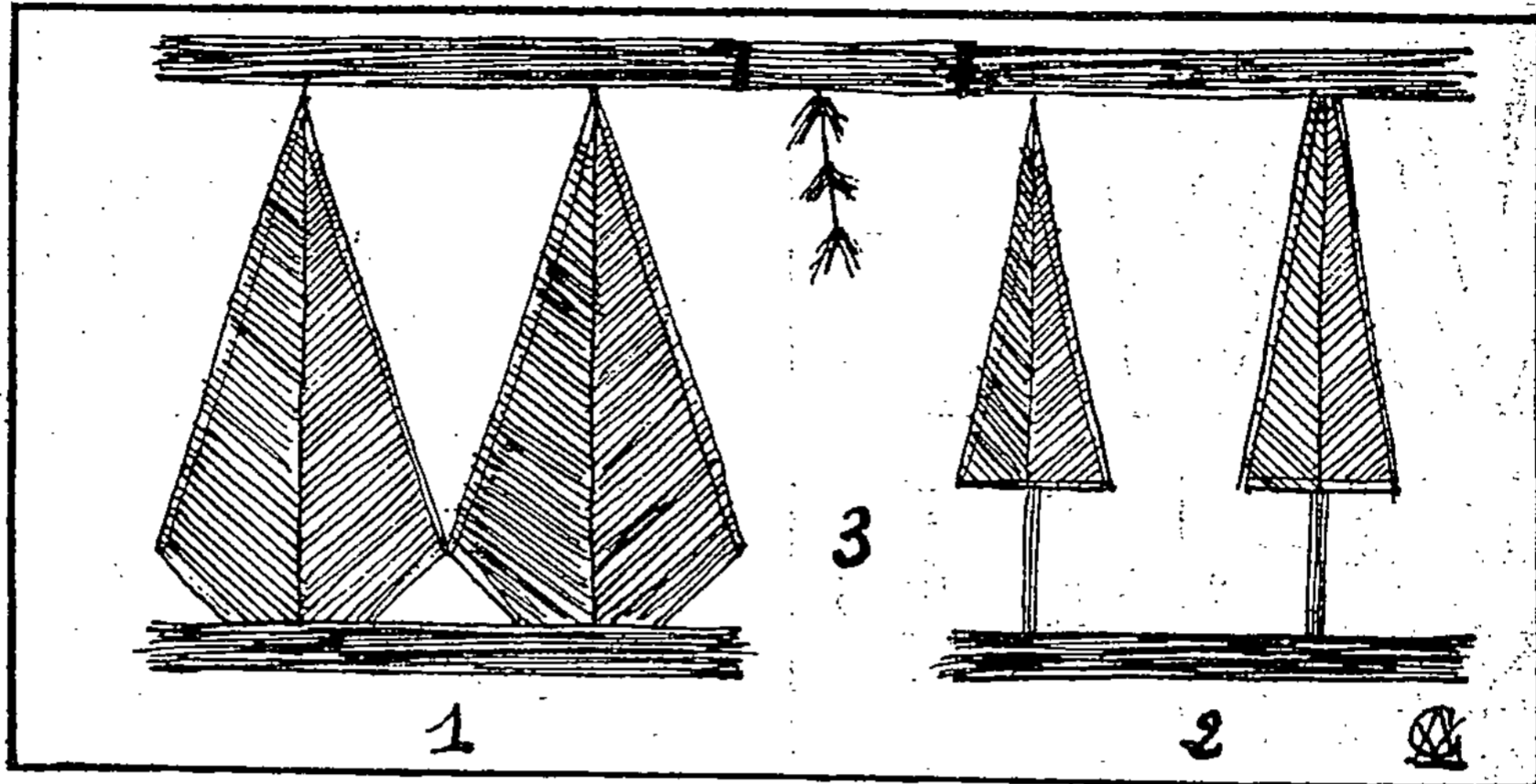


Fig. 9. — Thèmes décoratifs végétaux du premier artisan : 1, palmes ; 2, cyprès ; 3 pendentif.

voit : le chameau, la cigogne, le hérisson roulé en boule, un oiseau sur un arbre, la tortue, le scorpion, un poisson, la mouche, la guêpe et un serpent qui lutte avec une tortue. A la fig. 12 se voient : le chameau, le hérisson marchant, un oiseau, des poissons et des serpents. On notera la différence de rendu, pour un même animal, d'un ouvrier à l'autre.

Le signe 4 de la fig. 12 mérite d'être signalé, car on retrouve précisément cette

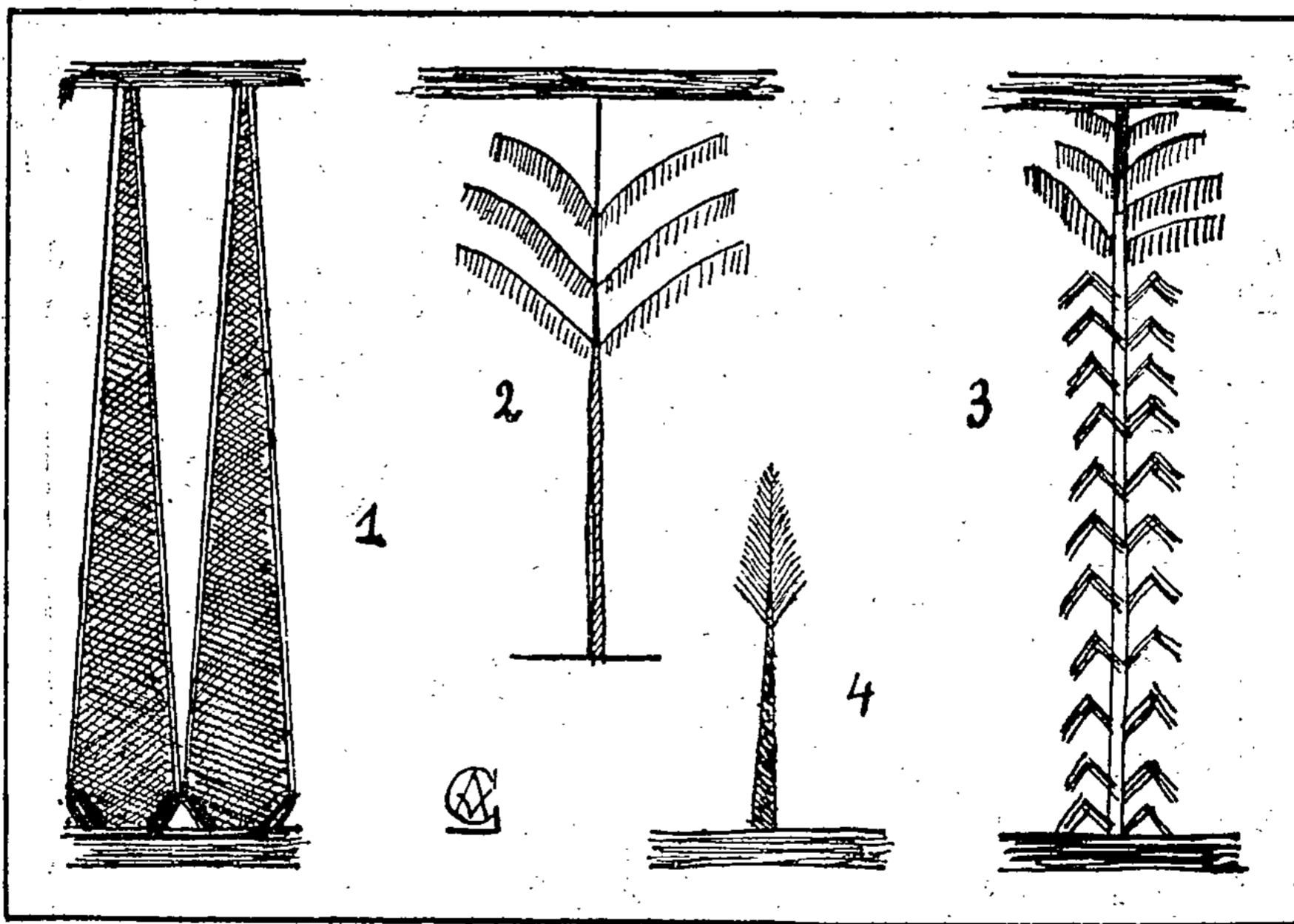


Fig. 10. — Thèmes végétaux du deuxième artisan : 1, palme ; 3 et 4, palmiers.

même chaîne de losanges à petits dépassements sur un grand nombre d'objets indigènes, tapis, couvertures, ousadas, tellis, fidj décorés, poteries (Voir notamment *Et. Ethn. Alg.*, p. 50, fig. 15, B, n° 4 ; p. 53, fig. 16, n° 7 ; pl. IV, n° 34 ; pl. VI, n° 39 ; p. 62, fig. 24, n° 21), et enfin comme tatouage. Quelque défiance qu'on doive éprouver pour un essai d'interprétation de dessins aussi stylisés et aussi sim-

ples, on peut, je crois, regarder partout ce signe-ci comme représentant des « poissons » stylisés.

En tout cas, les autres décors des fig. 9 à 12 sont directement empruntés à la nature et ne sont stylisés qu'autant que

l'exige la matière à décorer et l'instrument qui sert à dessiner. Il en est de même des dessins de la fig. 13. Ce sont, tout comme les toits du quartier musulman cités ci-dessus, des « points de vue » qu'on a depuis le seuil même de l'atelier de l'artisan : un train qui passe très loin et très petit, de l'autre côté du Rummel, et le nouveau

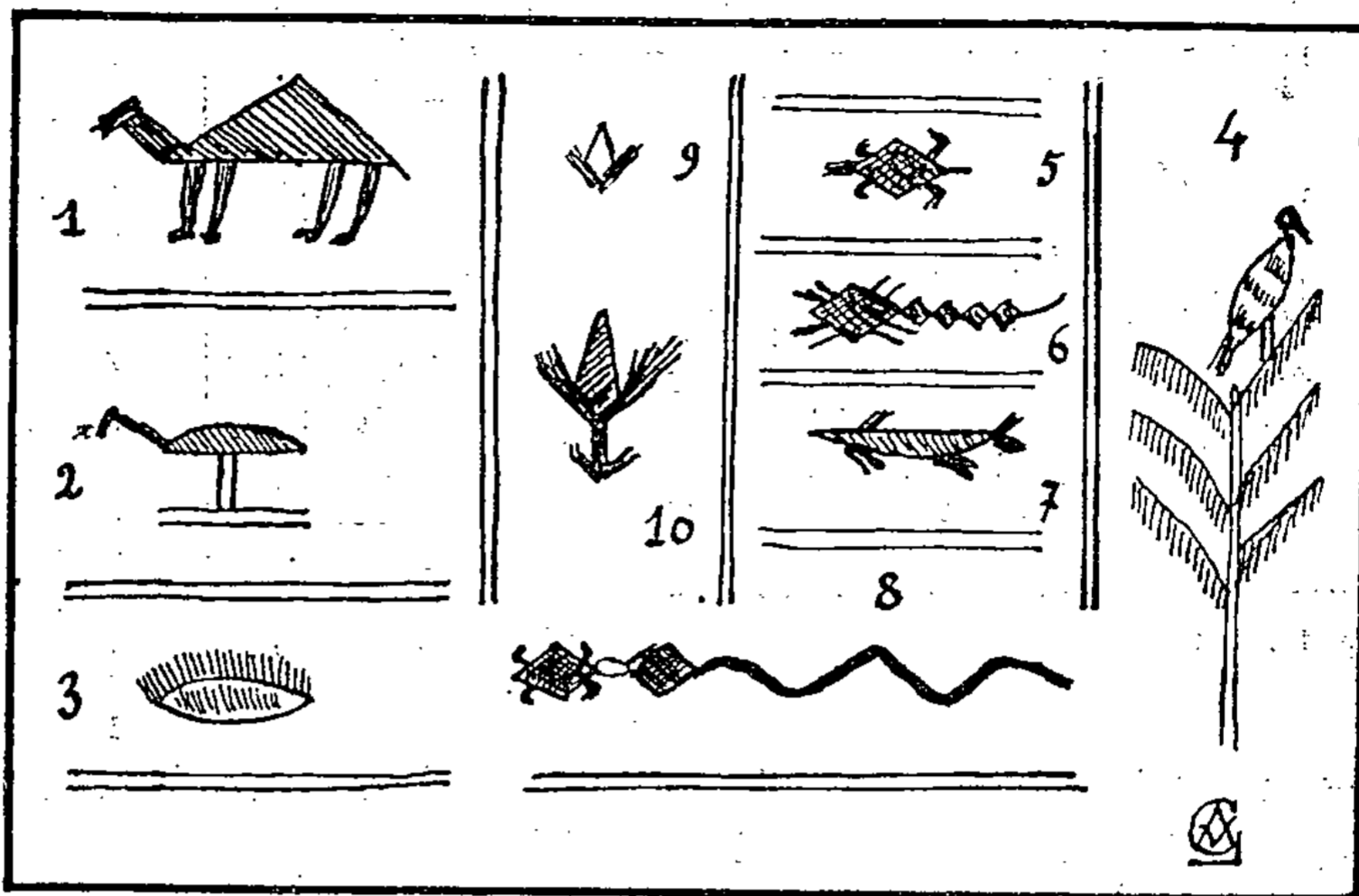


Fig. 11. — Thèmes décoratifs animaux du premier artisan : 1, chameau ; 2, cigogne ; 3, hérisson en boule ; 4, oiseau sur un arbre ; 5, tortue ; 6, scorpion ; 7, poisson ; 8, tortue luttant avec un serpent ; 9, mouche ; 10, guêpe.

pont, dit couramment pont Morinaud, avec ses grandes arches, une voiture, trois becs de gaz et la chapelle de Sidi-Brahim.

Enfin les dessins de la fig. 14 sont à demi-réalistes en ce qu'ils représentent des

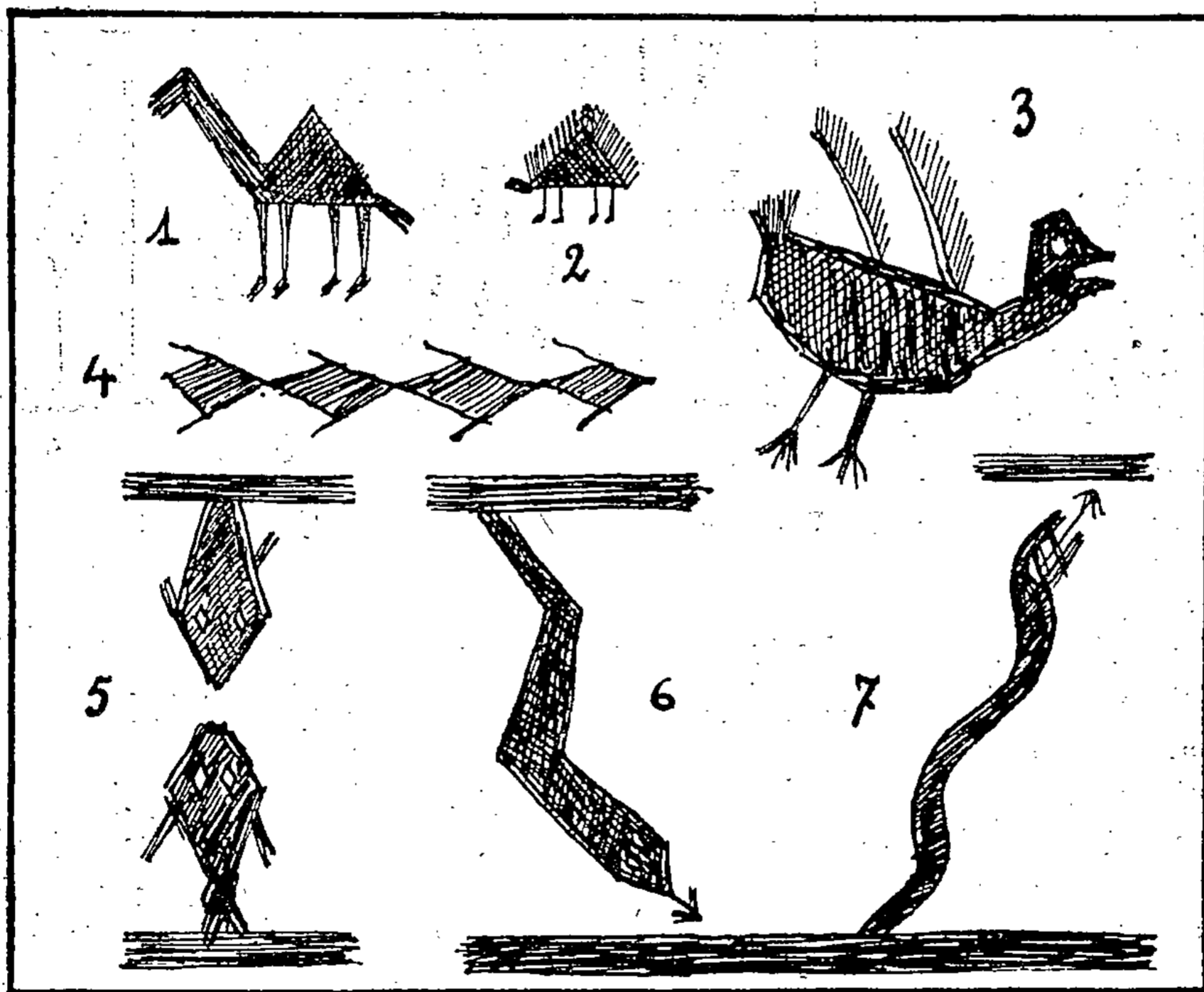


Fig. 12. — Thèmes animaux du deuxième artisan : 1, chameau ; 2, hérisson marchant ; 3, oiseau volant ; 4, poissons ; 5, poissons ; 6 et 7, serpents.

monuments et des événements. Le n° 3 figure l'une des mosquées de Casablanca et par suite symbolise la ville, que tiennent assiégée de part et d'autre les troupes de *tirailleurs*, symbolisées par leurs tentes très pointues. Le n° 3 représente un *zer-*

zour, c'est-à-dire une de ces mosquées pointues, coniques, faites de *toube* et qui

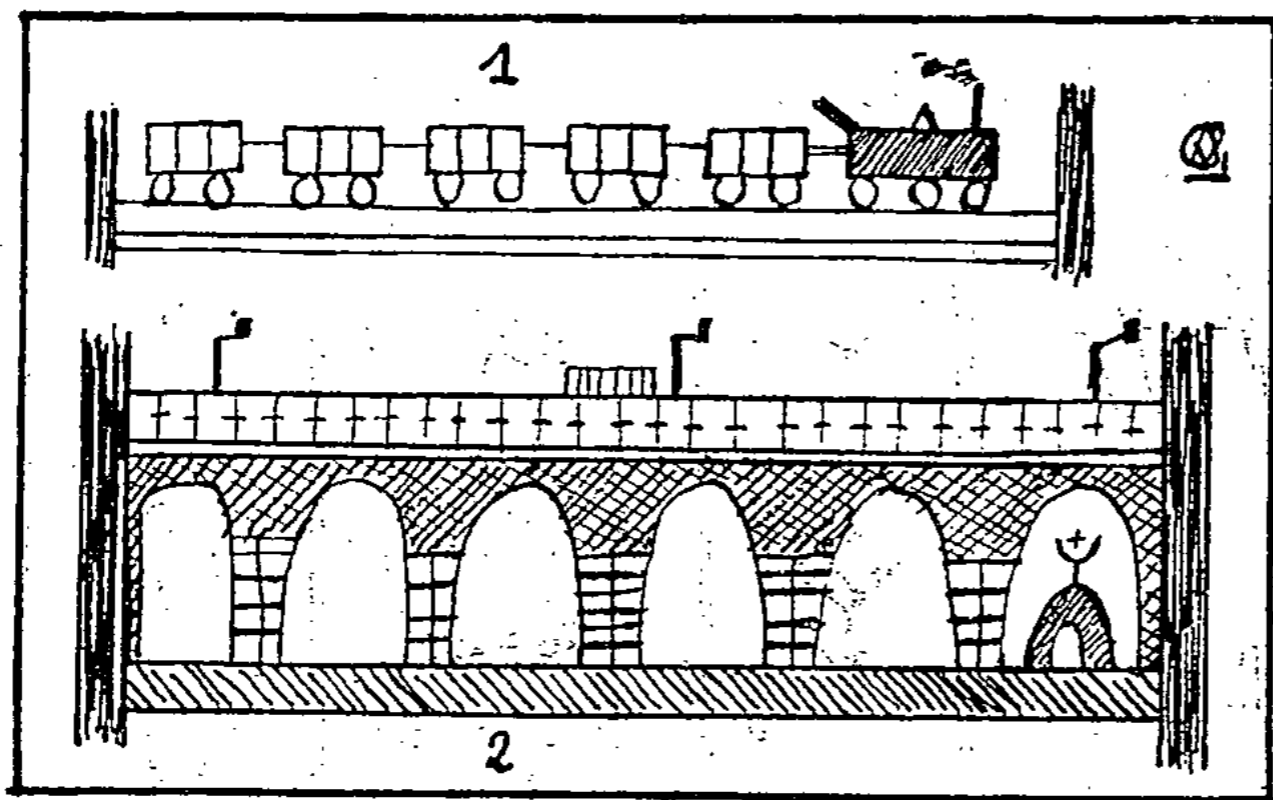


Fig. 13. — Thèmes naturalistes sur flûte du deuxième artisan : 1, train ; 2, pont Morinaud et koubba de Sidi-Brahim.

se rencontrent dans l'extrême sud-algérien et marocain et jusque dans l'Adrar, l'Aïr, Tombouctou et presque tout le Soudan ; les drapeaux de « Casablanca » sont des drapeaux marocains ; le drapeau sur le zezour est français. Quant au n° 4, je n'ai pu en comprendre l'explication ; l'idée est que le drapeau tombé symbolise une défaite et que le monument représenté est aux mains

des ennemis ; c'est pourquoi tout est mis la tête en bas. Mais de quel monument s'agit-il et où cette défaite a-t-elle été infligée ?

On voit que cette série de décors présente, à cause des interprétations qu'on m'en a données, un certain intérêt théorique. La distinction entre le décor directement emprunté à la nature et le décor proprement géométrique n'est pas aussi tranchée qu'on le croirait par la simple inspection des dessins, puisque plusieurs d'entre ces derniers répondent, d'après leur nom, à des objets naturels. Il est évident que la représentation de ceintures de femmes à losanges de couleur ou de filets de pêche, ou de damiers ou de dents de veau etc. ne peut être que géométrique. Ce qui confirme des remarques que j'ai faites précédemment (*Et. Ethn. Alg.*, p. 90-91). La transition du géométrique naturaliste et régulier au « naturaliste » géométrique irrégulier serait fournie par le dessin appelé « urine de taureau ».

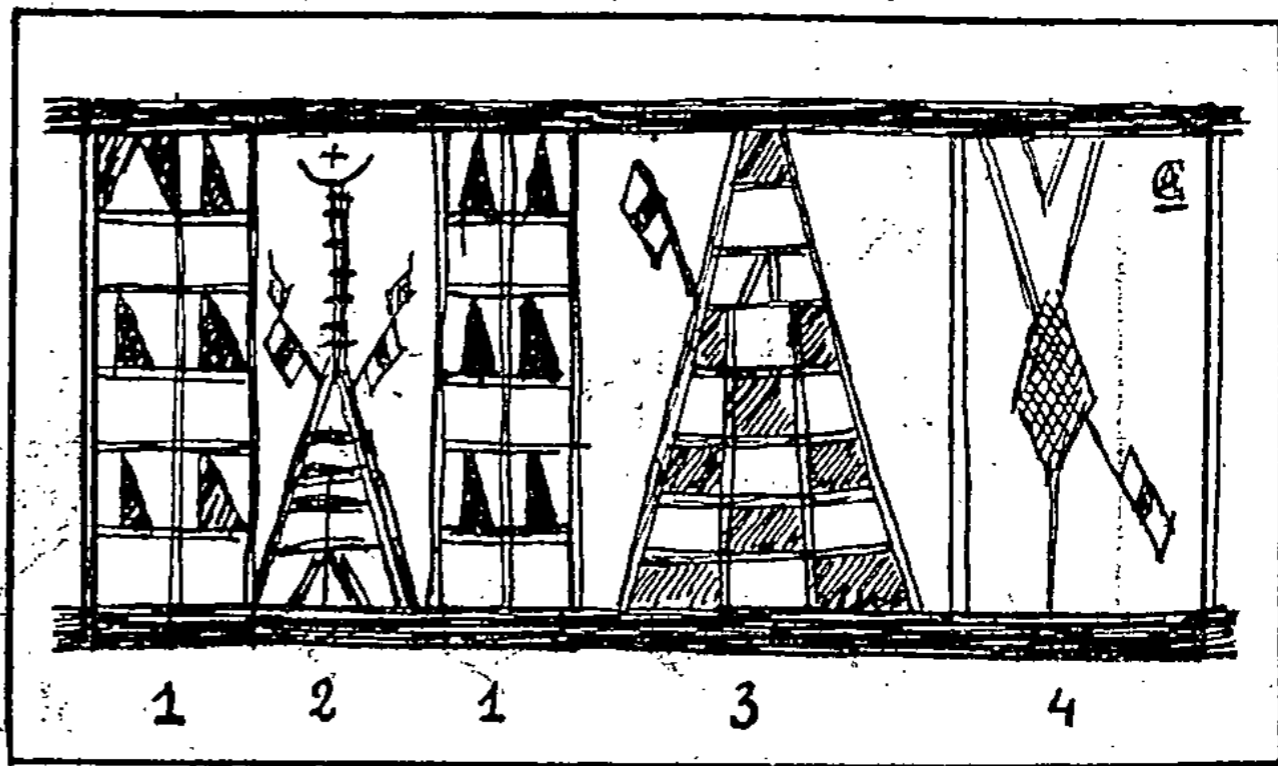


Fig. 14. — Thèmes décoratifs naturalistes stylisés du deuxième artisan : 1, tentes de tirailleurs ; 2 à 4, mosquées pyramidales.

Mais ici de nouveau se pose la grande question théorique. Jusqu'à quel point les dénominations qu'on donne aux divers dessins simples, aux thèmes fondamentaux, ont-ils une valeur primitivement descriptive ? Autrement dit : sont-ils contemporains de l'invention du dessin, ou bien lui sont-ils postérieurs ? Dans ce cas, ils ne vaudraient que comme des termes quelconques de classification, et ne posséderaient qu'une valeur de description analogique. C'est un problème à la solution duquel beaucoup d'ethnographes ont travaillé sur place, notamment Holmes, Haddon, Stephan, Seligman, etc. J'espérais bien, étant données les conditions de mon enquête à Constantine, arriver à un résultat décisif au moins sur un point, et pour une technique ornementale déterminée. Il n'en est rien. A la question qui

se pose au théoricien à propos des décors des broderies sur tulle de Tlemcen, des poteries kabyles, des couvertures de Tlemcen, des nattes Beni-Snous, etc., les flûtes de Constantine n'apportent pas de réponse définie. On peut sans doute admettre pour quelques-uns de ces décors géométriques, comme je l'ai fait pour les losanges-poissons, qu'ils sont des stylisations de dessins d'abord réalistes; mais ceci ne vaut que pour un très petit nombre d'entre eux. Car je laisse entièrement de côté l'hypothèse que le triangle et le double-triangle représentent le « signe de Tanit » c'est-à-dire le mont vénérien. Plusieurs archéologues algériens et surtout tunisiens se sont livrés à propos de ce signe à de véritables débauches d'imagination. Quelle chance ont-ils de voir clair dans des faits d'art et de religion datant du premier millénaire tout entier avant notre ère, alors que nous, mis en présence des décors au moment où on les exécute et pouvant en interroger les inventeurs et les exécutants, nous nous perdons dans un flot de contradictions, d'impossibilités et de suppositions!

Ce qui ne prouve pas, d'ailleurs, qu'en règle générale on ne puisse serrer la vérité d'assez près, ni dans mon cas particulier, ne parvenir plus loin que mon point actuel d'arrêt. Il y a sans doute un certain nombre de décors sur flûte qui sont traditionnels. Mais on voit que pour mon plaisir, et le leur aussi (car ces gens ont leur fierté d'artistes, ils aiment qu'on apprécie leurs efforts et qu'on s'intéresse à leurs créations) mes décorateurs ont rompu partiellement avec la tradition pour me procurer de l'actuel, on peut même dire de « l'actualité ». Prenons les mosquées pyramidales de la fig. 14 : elles font sur la flûte un excellent effet décoratif; jamais cet ouvrier n'avait exécuté ce thème, qu'il a emprunté à son expérience personnelle (car il a vu de telles mosquées dans les oasis du Sud, il me l'a certifié); quand, ayant la flûte, je l'ai montrée à ses collègues, ils m'ont demandé avec étonnement ce que signifiait ce nouveau modèle. Admettons qu'il leur ait plu ou qu'ils espèrent qu'il plaira à leurs clients indigènes ou à des Européens de passage : il est d'une exécution simple et aisée. Mais en se fixant dans le trésor décoratif de ces artisans, il se modifiera nécessairement, en perdant peut-être le petit drapeau, ou en se remplissant d'un damier plus complexe, ou au contraire plus simple; chacun y apportera, de génération en génération d'artisans, sa modification personnelle et il se peut que dans quelques années ce thème ne soit plus reconnaissable. L'enquêteur qui lui verra alors appliqué le nom de *zerzour*, sera disposé à n'accorder au mot aucune valeur descriptive primaire, mais pensera que seule une analogie postérieure, secondaire et superficielle, l'a pu suggérer aux décorateurs. Il se peut même que le mot à son tour disparaisse et qu'un autre, admettons si vous voulez le pompeux « pyramide », retenu par l'un des ouvriers au cours d'un voyage ou d'une conversation, aura chassé le terme indigène. Dans quelle situation se trouvera l'enquêteur dont je suppose l'existence? Précisément dans celle où je me trouve à l'égard des décors actuellement en usage et dont l'antiquité et le nom traditionnel me sont certifiés par les artisans eux-mêmes.

Dans l'ensemble, et pour la plupart d'entre eux dans le détail, ces décors appartiennent nettement au style qu'on a tour à tour appelé « kabyle » ou « berbère » et que je préfère appeler tout simplement nord-africain, sans préjuger aucune question de race ni de date. La combinaison des dessins est purement traditionnelle et surtout leur répartition en champs séparés par les larges *khatem* (bagues). Le roseau en lui-même n'y est pour rien, ni par suite de sa forme ni par suite de sa contexture; car ailleurs où la décoration sur roseaux est très répandue, comme à Madagascar ou dans les Indes néerlandaises, la division des champs et leur remplissage avec des dessins déterminés qui forment des thèmes décoratifs sont entièrement différents de ce que nous trouvons dans l'Afrique du Nord.

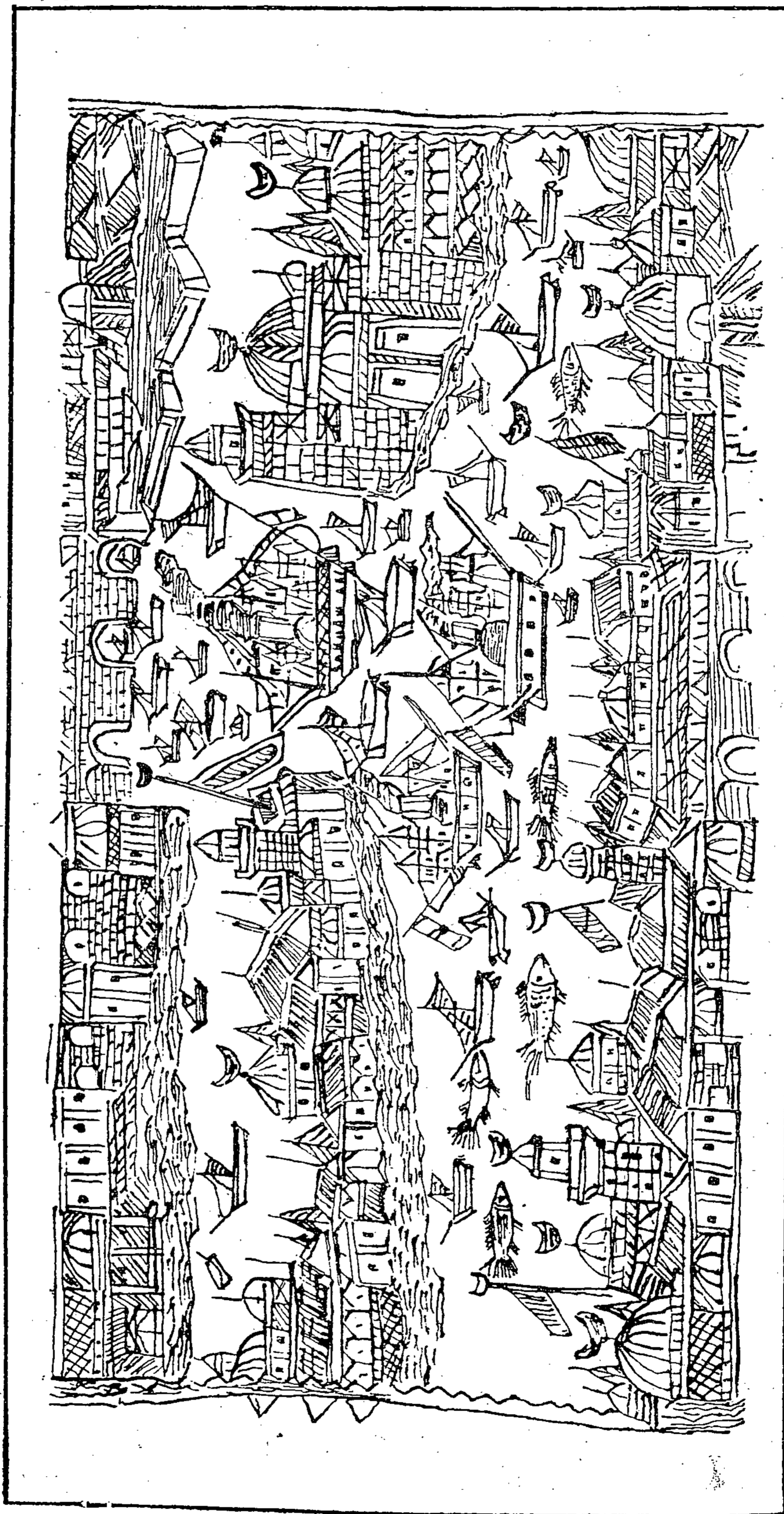


Fig. 15. — Etui à calames, gravé à Constantine et à incisions remplies de noir de fumée; cf. pl. XII, dans le bas à droite.

L'étui à calames que je dois à la grande amabilité de M. Louis Jacquot prouve que si l'occasion s'en présente, le décorateur sur roseaux sait fort bien abandonner la tradition. L'objet a été décoré il y a une vingtaine d'années, m'écrit M. Jacquot, par un individu assez adroit. Le dessin (fig. 15) représente probablement les Dardanelles, ou plus précisément Constantinople. Il doit avoir été exécuté d'après une ancienne gravure, car le vaisseau qui se trouve juste au milieu du détroit ou de l'entrée du

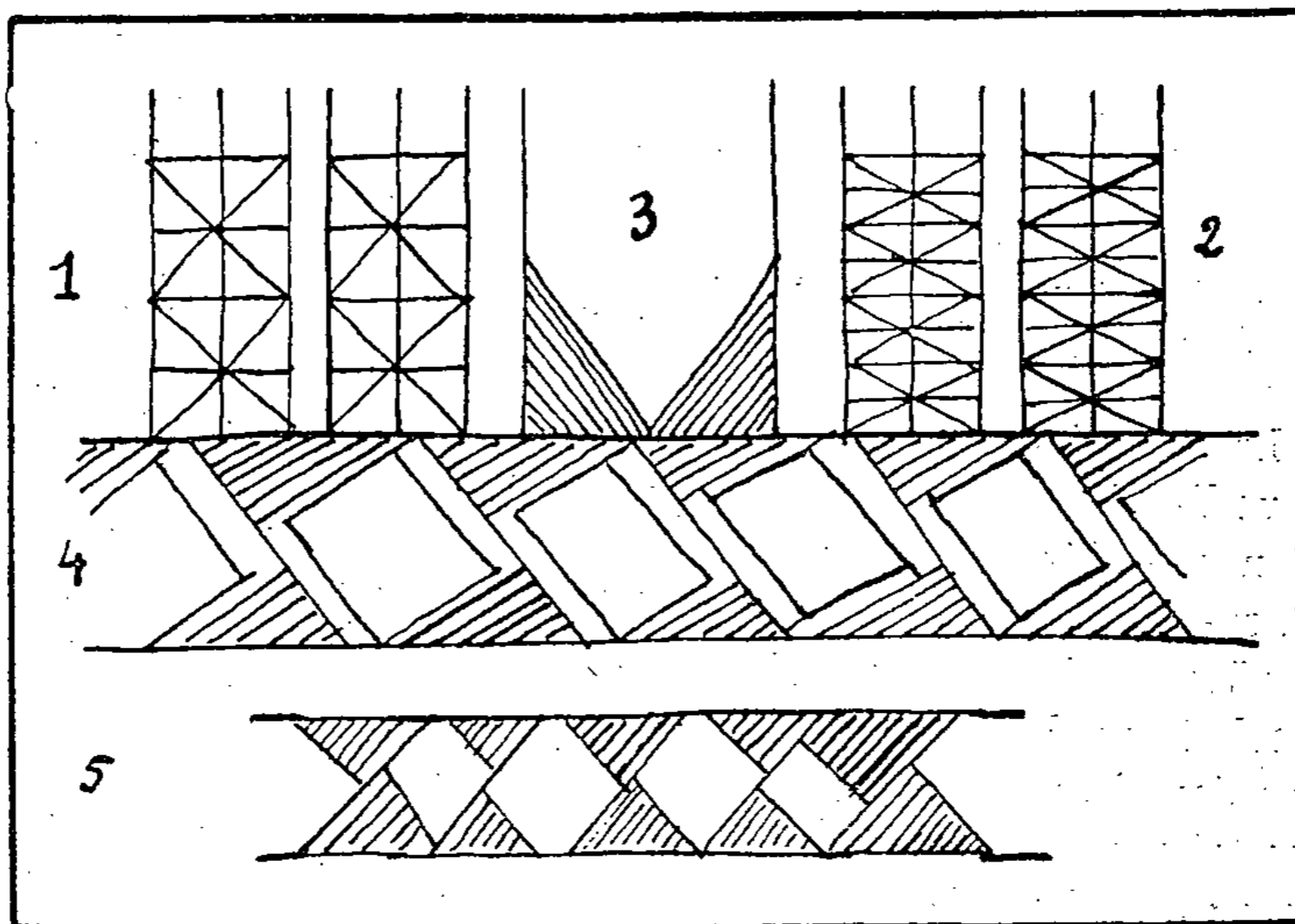


Fig. 16. — Décors secondaires de l'étui à calames.

port est de la fin du XVIII^e ou du commencement du XIX^e siècles. Je laisse à quelque amateur d'estampes le soin de déterminer l'original, et tiens seulement à signaler la facture des poissons, très différente de celle des poissons sur mes flûtes, ainsi que la délicatesse des hachures de remplissage, dont la reproduction ci-jointe ne donne qu'une faible idée. Par contre, le décor des bandes terminales (fig. 16) rentre dans le style traditionnel nord-africain ; il est même curieux de constater combien ce décor secondaire est maladroit, comparé à la maîtrise que prouve l'exécution du sujet central.

VII

LA GRAVURE SUR BOIS (NEDROMA ET TRARA)

Les renseignements que j'ai recueillis sur la gravure et la sculpture sur bois dans l'Afrique du Nord sont encore très fragmentaires. C'est pourquoi l'on voudra bien considérer ce qui suit comme une amorce d'enquête seulement. Les régions où cette petite industrie est spécialement en honneur sont les régions de Nedroma, des Traras, de la Grande Kabylie et de la Petite Kabylie, puis un certain nombre de localités sur lesquelles je n'ai pu obtenir que des renseignements vagues. Il paraît que dans la région de Zemmora, par exemple, on sculpte les poteaux de soutien des toits ou des tentes; que dans l'Aurès la sculpture sur bois est assez en honneur; que dans diverses tribus du département de Constantine, dans celles de la région de Collo par exemple, elle l'est également. Enfin dans certaines villes visitées en hiver par les étrangers, la gravure et la sculpture sur bois tendent à prendre une forme industrielle plus européenne; c'est le cas pour Alger et pour Constantine. Mais à Tlemcen elles sont aujourd'hui inconnues; il en est de même à Bougie. J'ajoute que n'ayant pas étudié de près ces techniques en Kabylie en 1911 et 1912, je réserve pour plus tard une étude spéciale sur ce point dans cette région et me contenterai cette fois d'indiquer seulement par quoi les techniques et décors de la région de Nedroma diffèrent des productions des Kabyles, si aisément reconnaissables. Avec la mort rapide de l'art algérien dit de l'époque turque a disparu d'Alger une spécialité de gravure intéressante, celle des marques à pain. Il existe une petite collection de marques de ce genre au Musée d'Alger; M. Georges Marçais en a reproduit des spécimens¹; de mon côté j'ai pu acquérir deux marques déjà anciennes. Il y aurait là une petite étude spéciale à entreprendre.

A Nedroma, on grave des cannes qui sont renommées (Pl. XIII, nos 1 à 7) dans toute la région, jusque vers Tlemcen et qui s'exportent même au Maroc. Autrefois on y sculptait aussi des sortes de sabres droits (Planche XIII, n° 10) de même type que ceux qu'on fait du côté de Collo et en Kroumirie. Les décors sculptés de Nedroma sont très reconnaissables.

Les ouvriers sculpteurs sur bois sont actuellement à Nedroma au nombre de de trois ou quatre. Il serait dommage que cette petite industrie pérît et disparût, car nulle part ailleurs en ces régions on ne connaît rien d'analogue. On peut se demander de quand date cette industrie artistique locale et d'où elle a été importée, ou si on doit la considérer comme d'invention locale. J'avoue n'avoir aucun argument à faire valoir dans un sens ni dans un autre. Sans doute, on peut admettre d'une manière générale que cet art mineur de Nédroma rentre dans la vaste catégorie des arts dits berbères. Rien ne singularise spécialement ces motifs d'ordre géométrique à l'intérieur des autres décors berbères, sur étoffes, poteries, etc. Ils semblent même se rattacher, en remontant plus haut, à la sculpture sur pierre, notamment sur pierres tombales des premiers siècles du christianisme.

1. G. Marçais, *L'Exposition d'Art Musulman à Alger*, Paris, n° 1906, Pl. XIX, nos 1, 2, 6, 8, 9 et 10.

Mais à l'intérieur de cet art berbère, les décors des cannes de Nedroma constituent une variation locale caractérisée.

Il est difficile d'y discerner une influence de l'art arabe tel qu'on le rencontre d'ordinaire, avec ses systèmes de rosaces et d'entrelacs, au lieu que cette influence

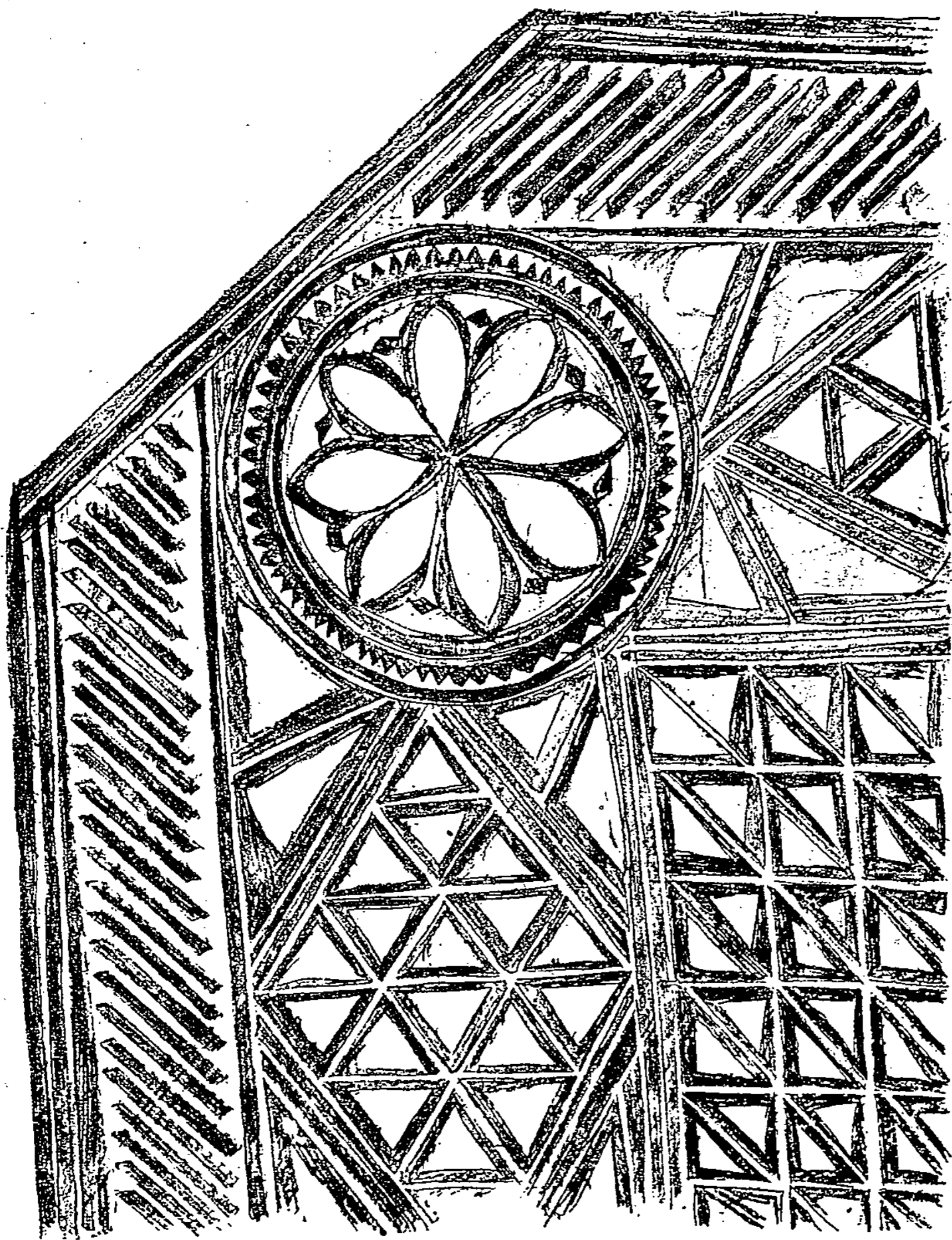


Fig. 17. — Fragment de plateau en bois sculpté, travail de la Grande Kabylie. (Moitié grandeur naturelle).

se discerne, comme je l'ai signalé déjà (*Et. d'Ethn. Alg.*, p. 93-94) dans la sculpture sur bois kabyle (Fig. 17).

Nedroma a été une ville très artiste et très civilisée ; c'était la résidence d'été des rois de Tlemcen, qui y possédaient un palais et des fortins dont on voit encore des ruines imposantes. Il paraîtrait que la ville arabe a été fondée en 1160, sur l'emplacement d'une ancienne ville berbère, jadis occupée par les Romains. C'est dire que cette industrie de gravure sur bois peut être une survivance d'une civilisation très ancienne. Mais on se rappellera aussi que, après l'expulsion des Maures d'Espagne, nombre de familles andalouses sont venues directement à Nedroma et que par suite la sculpture sur bois peut avoir été introduite en ce pays d'Andalousie au moment de cette immigration. Le plus simple est de présenter la série des hypothèses possibles et d'attendre que Nedroma

ait fait l'objet d'une bonne monographie historique, archéologique et ethnographique.

Autrefois cette fabrication de cannes sculptées était destinée uniquement à fournir les montagnards voisins de matraques à la fois solides et élégantes. Mais depuis quelques années, grâce surtout à l'intelligente initiative de M. Gardié, instituteur à Nedroma, la renommée des cannes de cette ville s'est répandue dans les milieux de fonctionnaires, militaires et civils, et parmi les visiteurs étrangers. M. Gardié a dressé des sculpteurs indigènes à plus de soin dans le travail ; il leur

choisit les bois ou les branches à employer et leur a fait adopter des types de cannes plus conformes à nos goûts.

Anciennement, pour faire une canne on prenait une très grosse tige ou branche qu'on évidait par endroits, en laissant des épaisseurs qui étaient ornées de décors à plat. Les parties évidées recevaient aussi des décors particuliers dans un serti en feuille de laurier (planché XIII, nos 3 à 6). Avec leur pomme énorme, ces cannes étaient vraiment des *matraques*, c'est-à-dire des armes de combat propres à assommer. On ignorait la canne à poignée recourbée. M. Gardié a fait supprimer les aspérités et rempla-

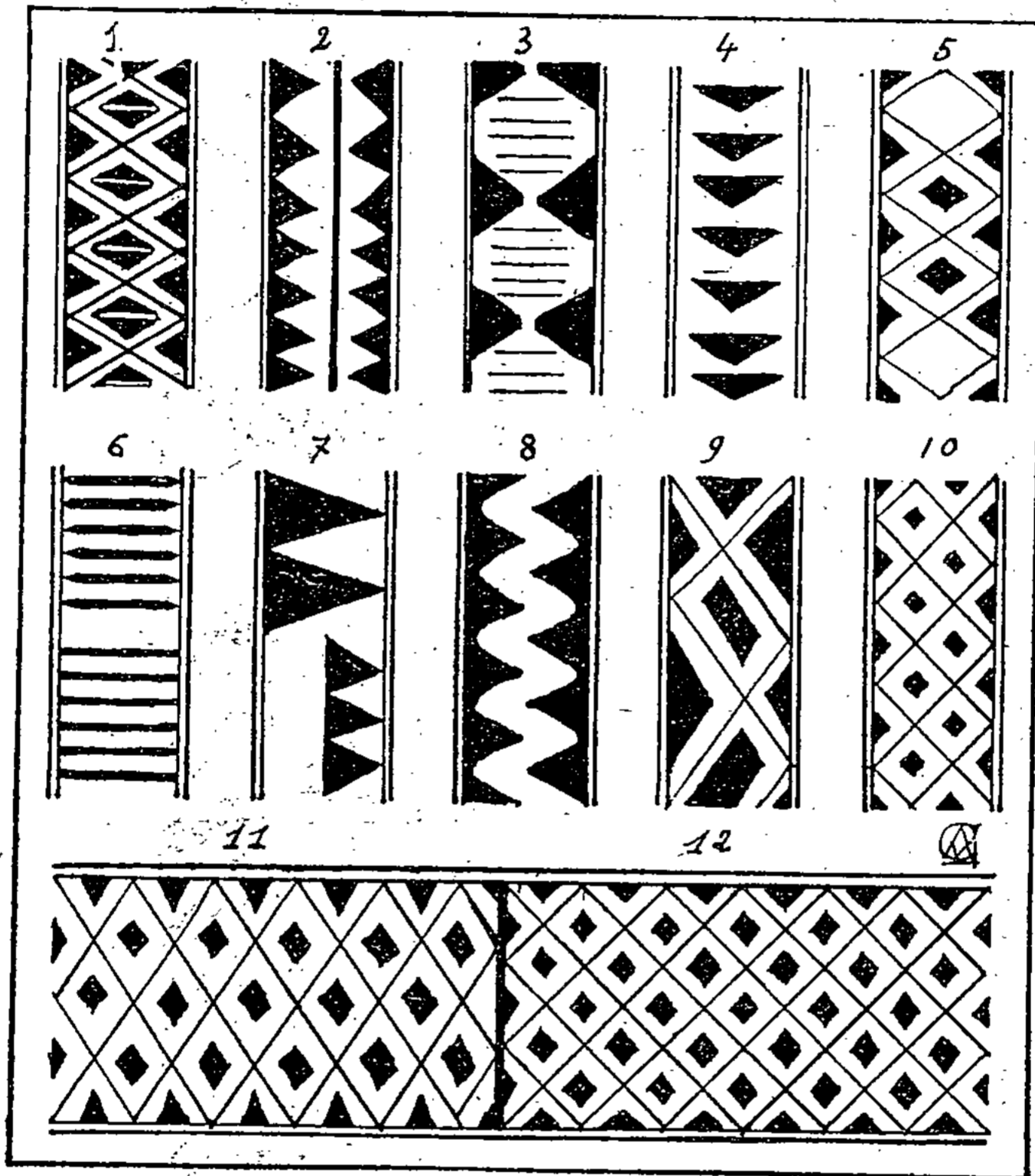
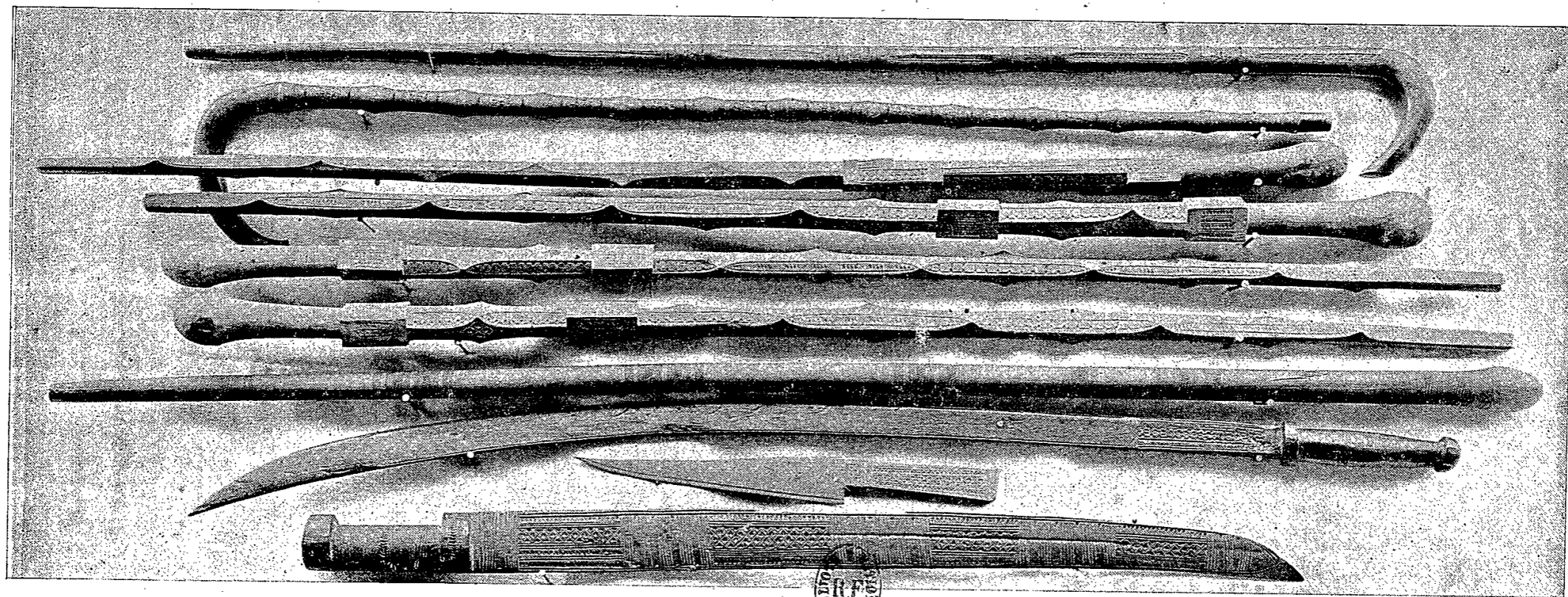


Fig. 18. — Thèmes décoratifs fondamentaux des sculpteurs sur bois de Nedroma.

cer la pomme par une courbure, du moins pour les cannes d'olivier sauvage (pl. XIII, n° 1) : récemment il a fait tourner des cannes de manière à rappeler plus ou moins des bambous (pl. XIII, n° 2). Il a fait faire aussi des porte-plumes, des coupe papiers, des cadres de glace et pour tableaux qui font assez d'effet (pl. XIII, fig. 9). Mais il a toujours eu soin de faire conserver le système vraiment indigène de décor, comme on peut voir en comparant les objets ici reproduits.

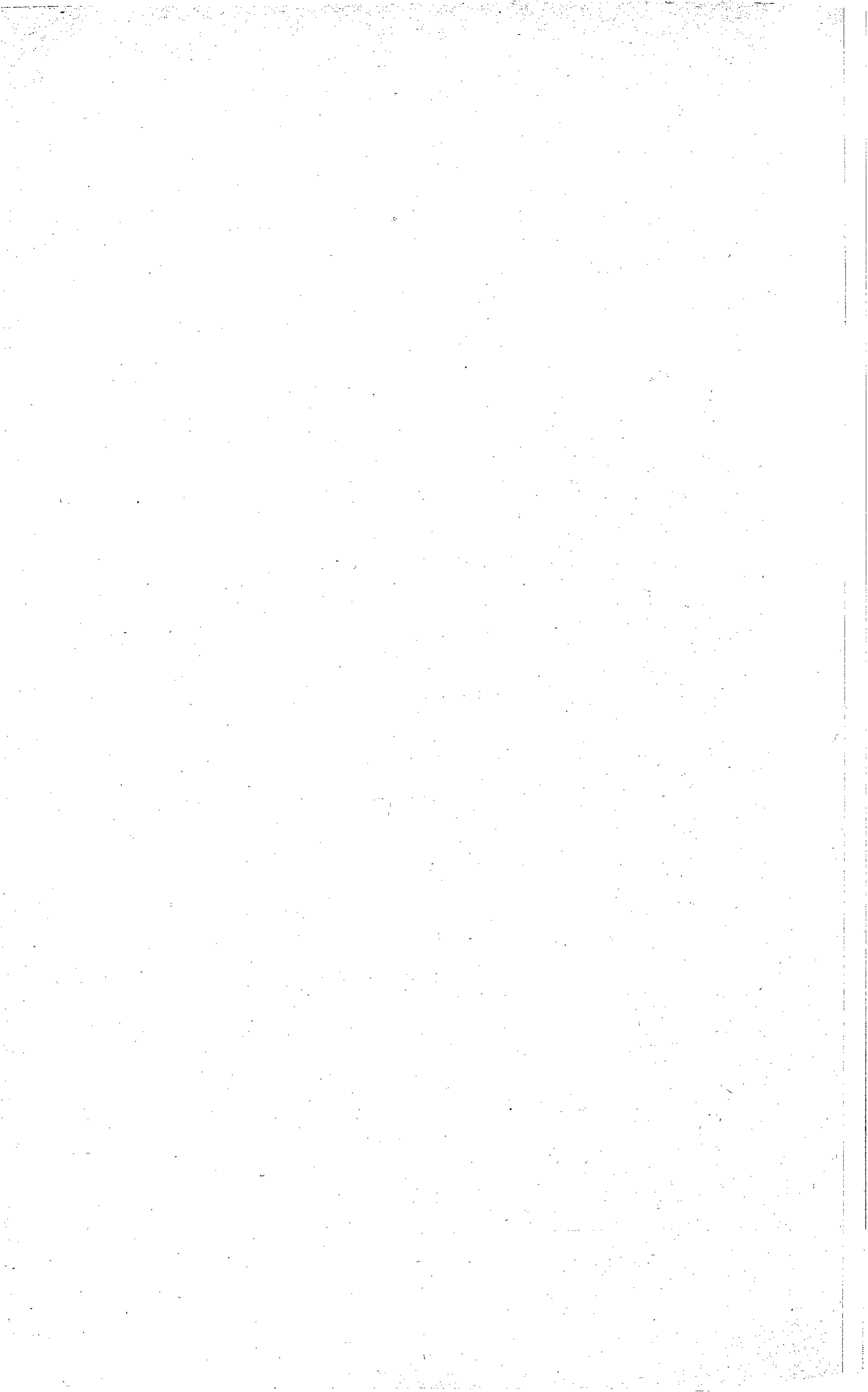
Pour graver, l'ouvrier se sert d'un long couteau qu'il appuie au creux de l'épaule et qu'il guide avec ses doigts. On trace d'abord les anneaux circulaires, puis dans les champs délimités (comme sur les flûtes de Constantine) on trace les traits longitudinaux et enfin on évide avec la pointe, en biseau. Les éléments fondamentaux du décor sont le triangle, le losange et l'octogone, mais jamais le cercle, le demi-cercle ni la rosace, éléments si caractéristiques de la gravure sur bois de Kabylie, où de plus on sculpte au petit canif ou à la lame d'acier en forme de tranchet aplati.

La fig. 18 reproduit celles des combinaisons de ces éléments simples que j'ai pu relever sur 22 cannes, cinq porte-plumes et divers autres objets. En 2, 5, 6 et 7



Bois sculptés de la région de Nedroma : 1 et 2, cannes courbées et sculptées suivant les indications de M. Gardié ; 3 à 6, matraques ; 7, canne sculptée à Remshi (Montagnac) servant à la confrérie des Derkaoua ; 8, sabre de bois (*beden*) en forme de yatagan, peut-être de Remshi ; 9, coupe-papier sculpté sur les indications de M. Gardié ; 10, sabre de bois droit. (1/3^e grandeur naturelle).

26



on voit chaque fois deux variantes d'un même décor; en 11 et en 12 sont reproduits les décors employés pour des surfaces relativement grandes; 2 se fait aussi sans rainure médiane. La série d'octogones de 3, les grands triangles évidés en biseau de 4 et les losanges rectangulaires, à rectangle évidé, de 9 sont caractéristiques au point de donner aux bois gravés de Nedroma un facies aussi reconnaissable, même de loin, que celui que donnent aux bois sculptés kabyles la rosace et les grands losanges ou grands carrés recoupés en triangles biseautés (fig. 2).

En outre à Nedroma on sculpte à la pointe et en Kabylie à la lame carrée du bout: cela donne à l'ensemble du décor un relief très différent. Je ne nie pas que la gravure kabyle et la gravure nédromienne ne soient apparentées; mais elles ne dérivent pas l'une de l'autre; elles remonteraient plutôt à un prototype commun. J'ajoute que la sculpture des portes ou des panneaux à inscription de Nedroma (l'un de ces panneaux a été rapporté au musée d'Alger par M. Basset) et de Tlemcen (on peut en voir au musée de cette ville) appartiennent à un tout autre type technologique et artistique.

On sculpte aussi des cannes dans la région de Remshi (aujourd'hui Montagnac).

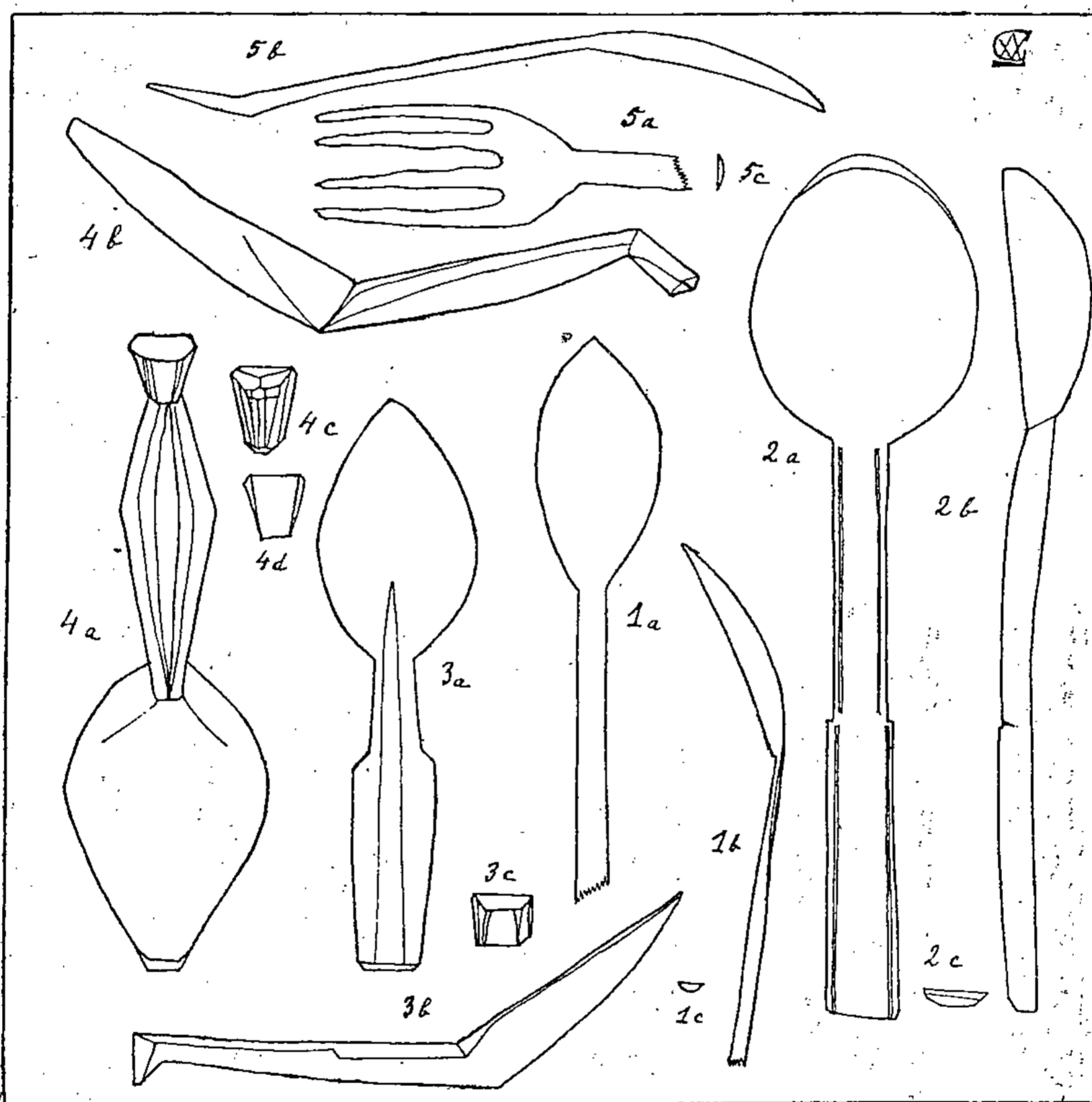


Fig. 19. — Ustensiles en bois. N° 1, cuiller ordinaire des Beni Snous, Kabyles et en général de toutes les tribus algériennes; n° 2, cuiller en bois d'olivier sauvage, Grande Kabylie; nos 3-4, cuiller en bois d'olivier sauvage de la région des Trara, deux formes légèrement différentes; n° 5, fourchette en bois de la région des Trara.

(pl. XIII, fig. 7). C'est de Remshi ou du moins du massif montagneux des Trara que proviendrait le sabre courbe de la pl. XIII. La grande canne à rainures est, paraît-il, caractéristique de la confrérie des Derkaoua dont l'influence s'est maintenue dans ces régions grâce aux efforts de la famille des Ben Rahal.

Parmi les tribus de la région de Remshi, l'une des plus actives industriellement est celle des Oulhassa, tribu non étudiée encore. Les Oulhassa se sont spécialisés

dans la vannerie, où ils excellent ; ils tressent des paniers et de grands chapeaux du type dit « marocain », avec des brins de palmier nain colorés et suivant de curieux modèles que je compte étudier à part. C'est aussi des Oulhassa que proviennent de jolies cuillers en olivier sauvage d'un type qui les distingue nettement des cuillers kabyles ou berbères courantes (fig. 19). Parfois la cavité de la cuiller

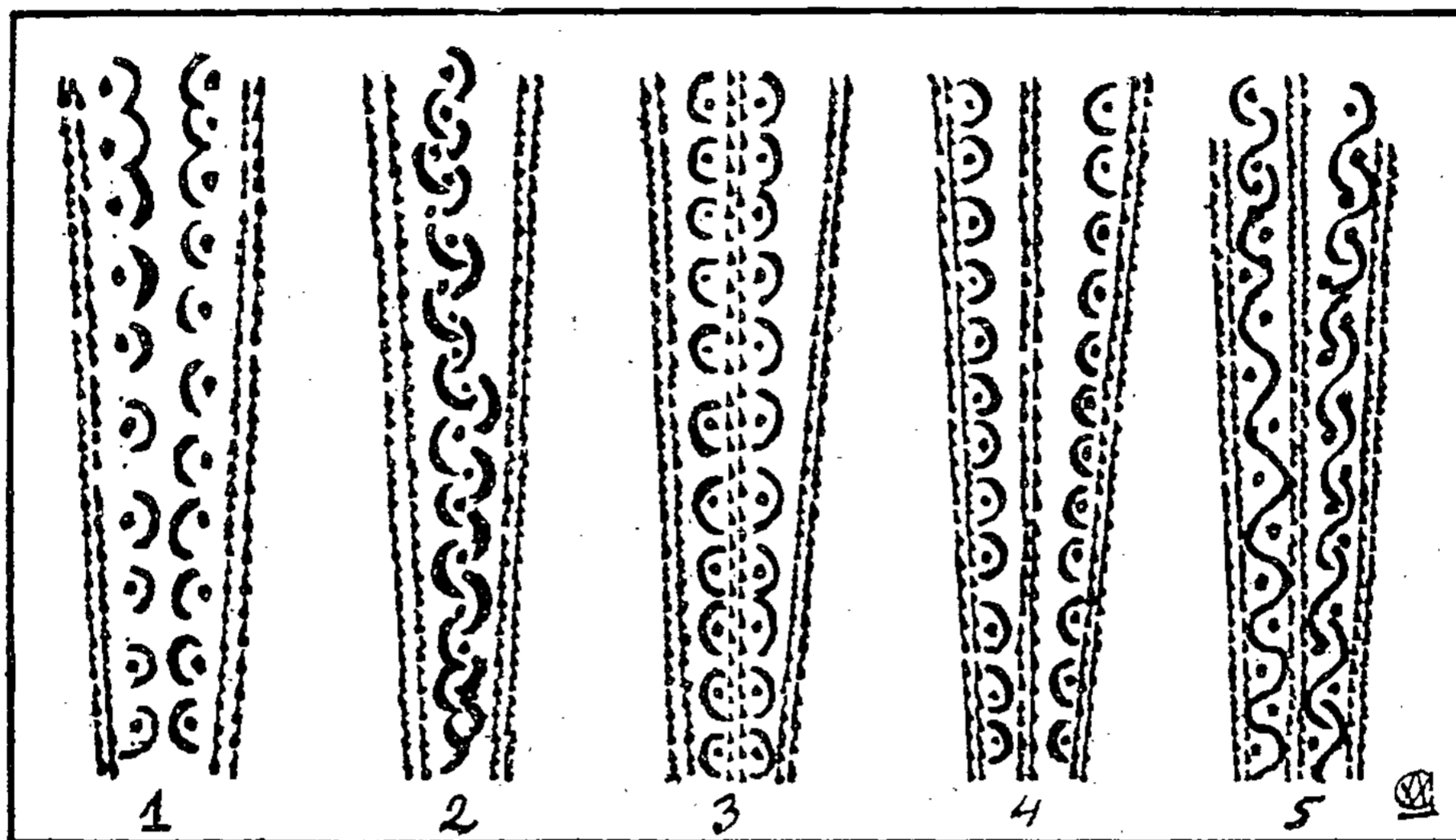


Fig. 19. — Décor sur cuillers des Trara (grandeur naturelle).

mais plus souvent le dessus du manche, sont creusés à la pointe d'un poignard de petits ornements qu'on remplit ensuite soit de noir de fumée soit de gomme résineuse mélangée de cendres et de terre, de manière à faire ressortir les dessins (fig. 20 et 21).

Les éléments fondamentaux sont différents de ceux de Nedroma, de la Kabylie,

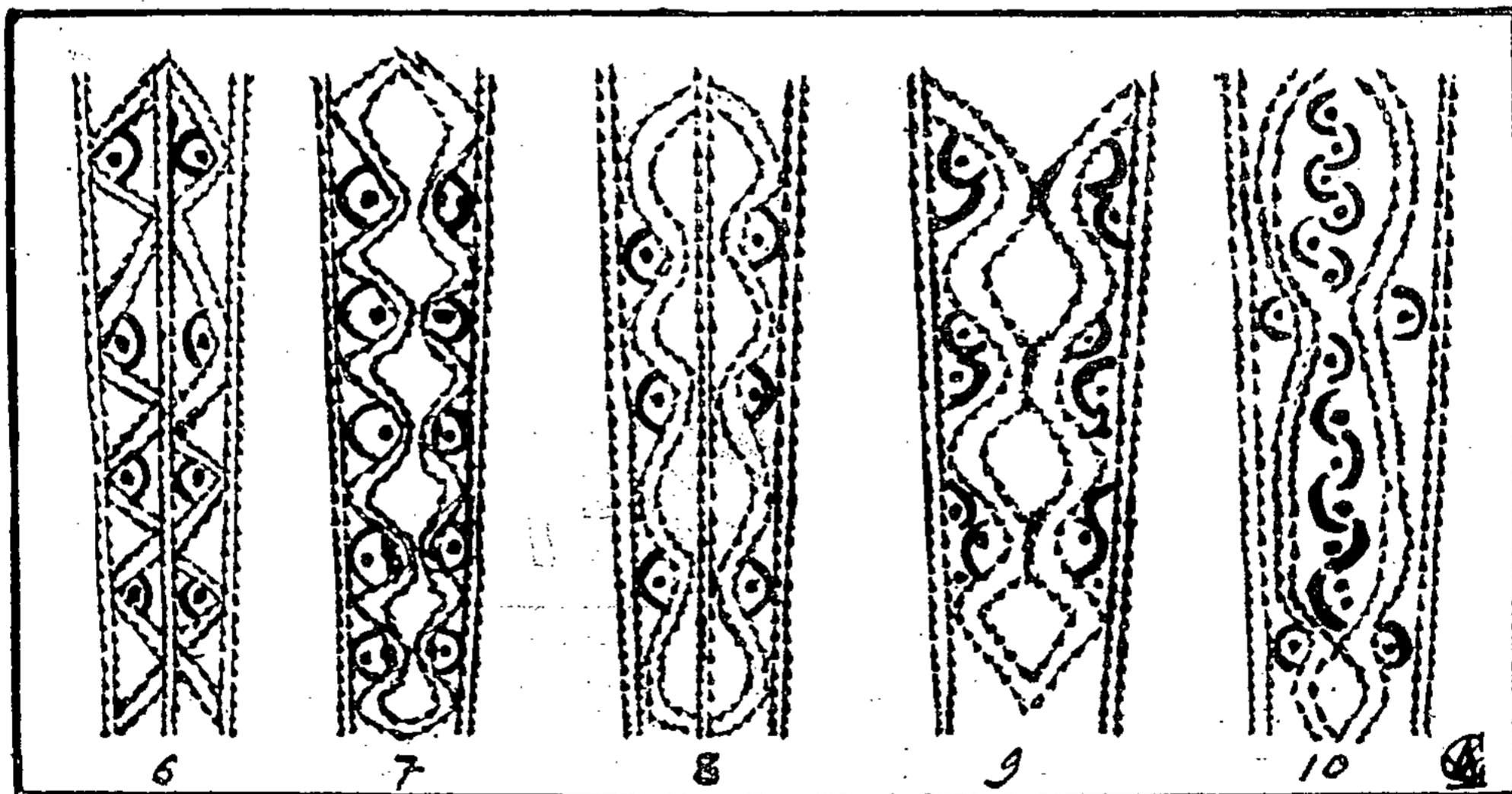


Fig. 20. — Décors sur cuillers de la région des Trara (grandeur naturelle).

etc. Ce sont le point rond, le point triangulaire et le demi-cercle. Avec ces trois éléments, on obtient un assez grand nombre de combinaisons décoratives. Je n'ai pu séjourner chez les Oulhassa, à mon très grand regret, et n'ai pu me procurer qu'une quinzaine de leurs cuillers. J'ignore d'où leur vient à la fois le type de la

forme et le type du décor, qui ne se rattachent ni l'un ni l'autre à aucune autre série de types de l'Algérie.

M. Pallary, le préhistorien oranais bien connu, m'a donné une cuiller ornée seulement dans la cavité de demi-cercles incrustés (fig. 22) diversement combinés, analogues à ceux qu'on voit fig. 19 et 20; par sa forme; cette cuiller est certainement de type oulhassa.

Enfin je reproduis (fig. 23) une amulette que j'ai achetée à un Riffain venu s'embaucher à Tlemcen pour la moisson en Algérie; c'est un morceau de petite branche taillée de faux poivrier, rendu lisse et brillant par l'usage et qui porte un

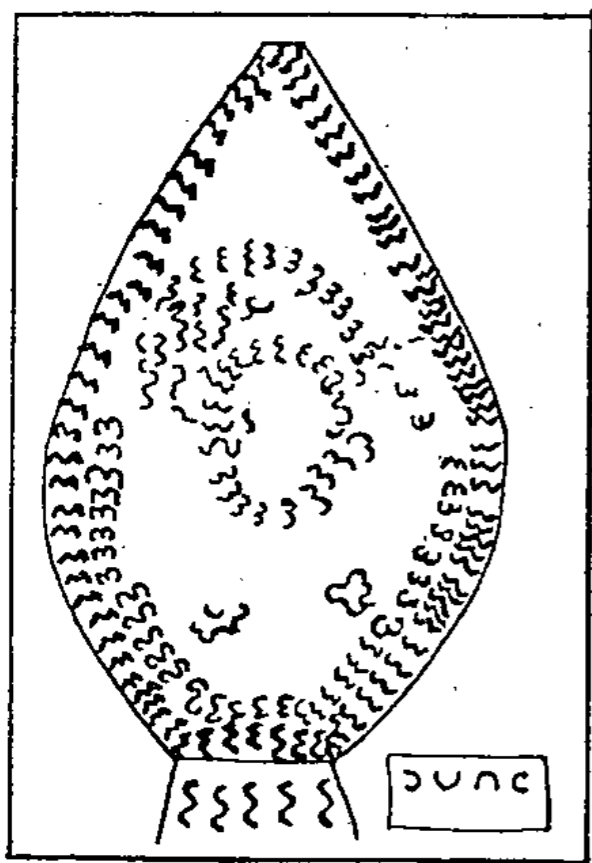


Fig. 22. — Cuiller gravée des Trara, n° 4 de la fig. 19 (1/2 gr. nat.).

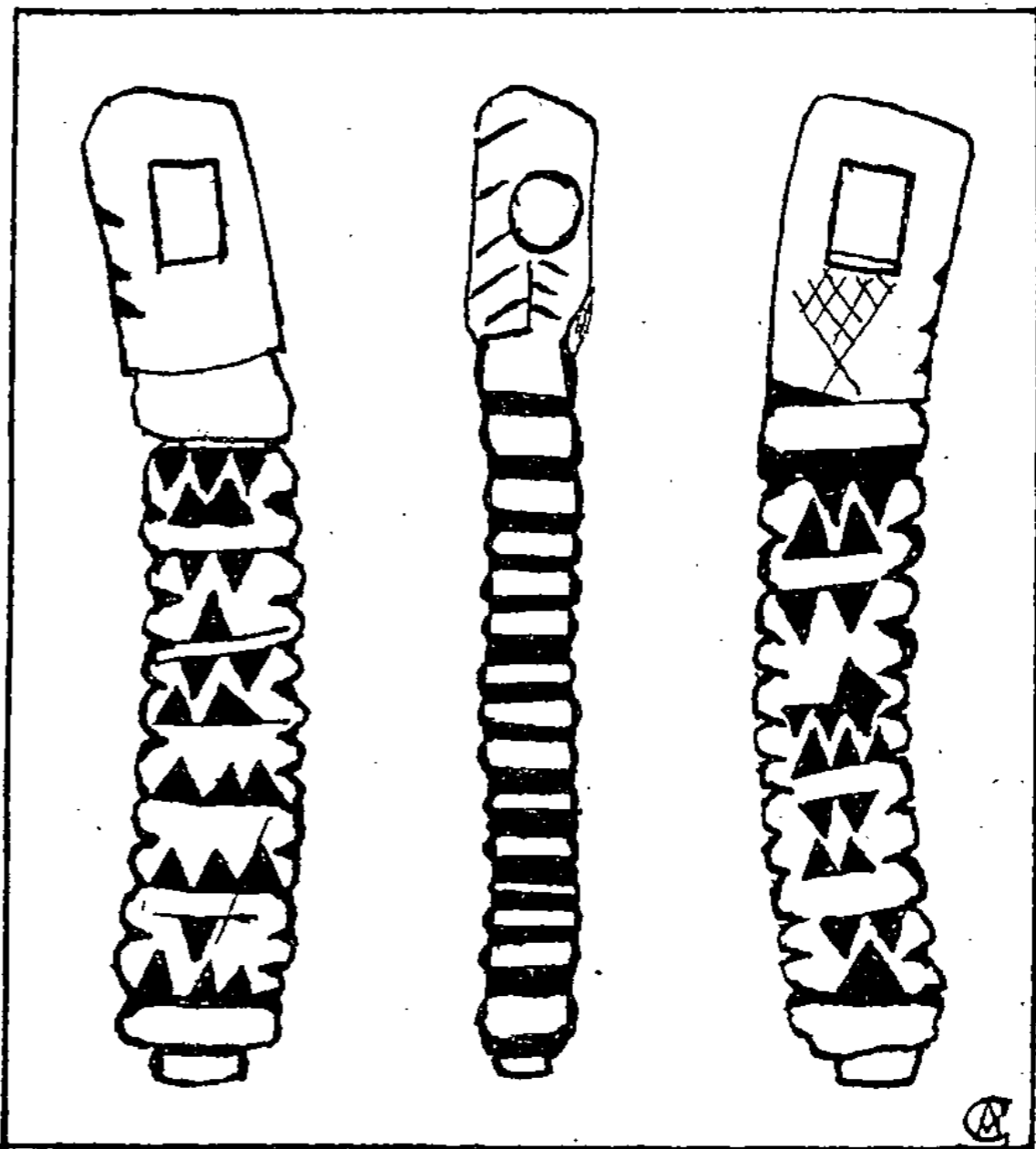


Fig. 23. — Amulette marocaine en bois sculpté. (Grandeur naturelle).

décor à base de triangles en creux sur les deux grandes faces, et de rainures sur les deux faces étroites. J'ignore pourquoi le haut est troué dans un sens en rectangle et dans l'autre sens en cercle. Cet homme avait une autre amulette du même genre, en bois, parmi plusieurs du type ordinaire (en métal), entre autres une médaille espagnole en cuivre de la Vierge. Mon amulette protège contre les malheurs de la route et des voyages : brigands, accidents de cheval, naufrages, etc. Malheureusement, elle n'a pas protégé les poteries marocaines que j'avais emballées avec elle dans une grande caisse.

LES TENDA

(KONIAGUI, BASSARI, BADIYARANKÉ)

DE LA GUINÉE FRANÇAISE

Par M. A. DELACOUR (Guinée française) (suite).

Historique de l'occupation française.

Cette région située en dehors des grandes routes suivies par les explorateurs ne fut qu'assez tardivement connue, et, à vrai dire, ce n'est que depuis 1904 que les Européens et même les indigènes peuvent y circuler en toute liberté. Le Dr Rançon, qui se trouvait en 1890 en mission d'exploration scientifique dans les régions de la Gambie, entendit parler de la race sauvage qui habitait ce pays, et, poussé par la curiosité, il s'y rendit par la route de Damantan. Il séjourna deux ou trois jours à Ifane sans avoir pu obtenir l'autorisation de visiter l'intérieur d'un village *koniagui* ; il repartit par la même route de Damantan. Avant lui on n'avait jamais eu que de très vagues renseignements sur cette région et ses habitants. L'année suivante, M. Bailly fut le deuxième européen qui traversa le pays.

Les *Koniagui* se rendaient alors assez fréquemment en saison sèche aux comptoirs commerciaux de la Gambie et de la Casamance pour s'y approvisionner en armes, en poudre, en fer et en sel ; ils entrèrent en pourparlers avec l'administrateur de la Casamance, et ces relations aboutirent, en juillet 1897, à la signature d'un traité de protectorat qui visait surtout à faire respecter la liberté commerciale dans le territoire de ces indigènes. Ce traité fut signé par M. l'administrateur Adam, d'une part, et par les délégués des principaux chefs *koniagui*, d'autre part.

En 1898, M. le Dr Maclaud séjourna quatre jours à Ikong, puis, se dirigeant vers le sud il campa au village de Novaré. Une dépêche ministérielle du 15 novembre 1898 plaça toute cette région dans la zone d'action de la colonie de la Guinée française : elle spécifiait que le Badyar et le pays *koniagui* relevaient de cette colonie, mais elle restait muette sur les *Bassari*, dont le territoire était presque inconnu et n'avait encore reçu la visite d'aucun européen. En 1910, une décision du Gouvernement général attribua également à la Guinée ce territoire qui avait été contesté par la colonie du Sénégal.

Après l'agression du marabout de Boussoura, Tyerno Ibrahima, contre M. l'administrateur Noirot, directeur des affaires indigènes, M. Bœuf fut, en 1899, envoyé pour enquêter sur cette affaire et sur les démêlés qui divisaient Tyerno Ibrahima, chef du Ndama, et Alfa Yaya, almamy du Labé. M. Bœuf, venu du Sénégal, dut, pour se rendre à Boussoura, traverser tout le territoire *koniagui* du nord au sud. Le chef d'Ifane, village où avait séjourné le Dr Rançon neuf ans auparavant, lui fournit une escorte de guerriers pour sa route.

La conséquence de la mission de M. Bœuf fut la création d'un cercle à Boussoura en 1900 : le territoire de la nouvelle circonscription comprenait tout l'habitat du peuple Tenda, c'est-à-dire le Ndama, le Badyar et les pays *koniagui* et *bassari*. La direction de ce cercle fut confiée à l'autorité militaire, tant en raison de la turbulence déjà connue et éprouvée de Tyerno Ibrahima que de la pénétration à faire dans le territoire des *Koniagui* et des *Bassari*. Ces derniers, exploités par

leurs voisins peuls et leurs congénères *koniagui*, ne virent qu'un changement de maître dans la situation nouvelle qui leur était faite et ils ne paraissent jamais avoir eu l'idée de nous opposer une résistance armée. Quant aux *Koniagui*, la création d'un poste à quelques kilomètres de leurs frontières ne changea d'abord guère leur attitude. Depuis 1897, malgré la signature du traité de protectorat qui resta lettre morte, la situation était demeurée la même : les uns nous considérèrent comme des voisins avec lesquels ils désiraient entretenir de bons rapports, et, pour manifester leurs bonnes intentions, ils envoyèrent à Boussoura quelques paniers de mil et deux ou trois moutons; les autres, et particulièrement le chef d'Itiou, nous considérèrent comme un ennemi et ne voulurent jamais lier aucun rapport avec notre représentant. Leurs rapports avec les Peuls ne se modifièrent pas et la présence de nos tirailleurs ne les empêchait nullement de venir comme par le passé razzier les villages de cultures de Tyerno Ibrahima, pour ainsi dire sous les yeux du commandant de cercle. Ils poussèrent même l'audace jusqu'à venir tenter de s'emparer de la personne de leur ennemi Tyerno, qu'ils savaient être dans un petit village de culture situé à quatre kilomètres du poste militaire. Il en fut ainsi jusqu'en 1904, avec des périodes alternatives d'accalmie et de recrudescence de brigandages correspondant à l'hivernage et à la saison sèche.

Les instructions tout pacifiques du gouvernement se traduisirent par des tentatives de rapprochement. L'interprète du poste de Boussoura fut envoyé à une réunion de chefs *koniagui* pour les préparer à la visite du commandant de cercle, et, quelques semaines après, en septembre 1900, le lieutenant Lucas, escorté de trois tirailleurs, se rendit à Ikong, où tous les principaux chefs vinrent lui rendre visite, à l'exception de celui d'Itiou. A son retour, il faillit tomber dans une embuscade qui heureusement fut tendue trop tard. Cette tournée n'eut aucun résultat appréciable.

Pendant le commandement intérimaire du sergent Bordel, d'octobre 1900 à janvier 1901, rien ne fut tenté : le chef de poste se contenta d'enregistrer les échos qui lui parvenaient des pillages des *Koniagui*.

L'arrivée du lieutenant Moncorgé en janvier 1901 fut le début d'une nouvelle période d'activité; le nouveau commandant de cercle laisse vite percer sa décision de vouloir empêcher les brigandages des *Koniagui* et de les réduire à l'obéissance. Lorsque, débarrassé de Tyerno Ibrahima, envoyé en exil au Gabon, il se sent les mains libres, il songe aux moyens de réaliser son dessein. Dès mai 1901, il projette de faire à la prochaine saison sèche une tournée chez ses turbulents voisins; en attendant, il se renseigne le plus exactement possible sur leur situation politique. En novembre, il se prépare activement à effectuer une tournée imposante; il fait remplacer ses tirailleurs libérables ou malades et contraint les *Bassari* à payer l'impôt pour la première fois. La situation politique du Ndama dont le chef est temporairement absent retarde seule son départ décidé depuis longtemps et, après le retour de ce chef, il achève ses préparatifs. Sur ses ordres, le chef du Ndama recrute une centaine de partisans peuls et *tenda-boéni* qui l'accompagneront, et, le 15 avril 1902, il part avec 25 tirailleurs et le sergent Raveau auxquels il fait prendre avant le départ treize paquets de cartouches par homme pour une absence probable de cinq jours.

Il va camper le soir sur les bords de la Bénéné et le lendemain, au point du jour, il marche sur Itiou sans envoyer prévenir de son arrivée prochaine. Parvenu devant le village, il fait inviter à deux reprises différentes le chef d'Itiou à venir conférer avec lui, mais sans succès; le chef Alouna Téné (Aloutine) refuse de sortir. A ce moment des pourparlers, un coup de fusil retentit dans le village, le lieutenant croit à une attaque ou à un signal de ralliement et engage l'action, d'abord avec

succès. Les *Koniagui* surpris commencent par reculer et évacuent les premières cases du village que les partisans peuls incendient, mais des secours leur arrivent de toutes parts et tous les villages voisins envoient leurs combattants disponibles; leur audace croît avec le nombre; ils se rapprochent peu à peu des tirailleurs et finissent par les entourer; l'officier se rendant, dès lors, très bien compte de l'insuccès de son attaque, se décide à battre en retraite pour regagner Boussoura. Ses munitions s'épuisent peu à peu et la déroute se met parmi les partisans peuls qui, voyant la partie perdue, ne songent plus qu'à leur propre salut. Toutes les cartouches sont bientôt épuisées et les tirailleurs encore vivants se rassemblent autour des deux européens en continuant la lutte à l'arme blanche. Le sergent d'abord, puis le lieutenant tombent fusillés à bout portant à quelques pas l'un de l'autre, tandis que huit tirailleurs encore vivants, loin de chercher à s'enfuir, se font tuer sur le corps de leurs chefs, après une héroïque résistance. Quatre ou cinq auxiliaires peuls restés jusqu'à la mort des européens réussirent à percer les rangs des *Koniagui* pour aller porter quelques heures plus tard la nouvelle du désastre à Boussoura.

Après le massacre de la section du lieutenant Moncorgé, le poste de Boussoura suspendit toute action chez les *Koniagui*: l'affaire d'Itiou allait être le point de départ d'un nouveau mode de pénétration.

Craignant des mesures de répression et désirant éviter un châtement qu'ils jugeaient imminent, quelques chefs *koniagui*, qui n'osaient se présenter à Boussoura, envoyèrent faire des démarches de soumission au Sénégal à la résidence d'Hamdallaye, dont le résident, M. Riembau, se rendit en pays *koniagui*, en vue de recueillir les offres de soumission qui lui seraient faites, et, en janvier 1903, il descendit à Conakry en emmenant avec lui une délégation de *Koniagui* dans laquelle Itiou seul avait refusé de se faire représenter. L'arrivée de cette délégation fit espérer qu'une opération militaire pourrait peut-être être évitée et M. l'administrateur Hinault fut chargé d'une mission pacifique. Pour impressionner davantage les primitifs qu'étaient les délégués *koniagui* par la vue de nos moyens d'action, on les emmena à Dakar puis à Saint-Louis. Le personnel indigène de la mission recruté tant en Guinée qu'au Sénégal opéra sa jonction à Ziguinchor, et la mission arriva au complet à Ikong le 27 mars 1904 par la route de la Casamance; elle établit un poste au centre même du pays, cette création fut sanctionnée par un arrêté du 21 juin qui donna le nom de « Cercle des *Koniagui* » à la nouvelle circonscription. Si la plupart des chefs vinrent saluer le chef de la mission et commencèrent même à payer un léger impôt, conformément aux engagements pris par les délégués à Conakry, le chef d'Itiou, par contre, se refusa énergiquement à venir saluer notre représentant, malgré toutes les avances et les invitations qui lui furent faites par l'intermédiaire des autres chefs. Son attitude hostile ne put plus être mise en doute, lorsqu'au commencement de juillet il fit battre le tam-tam de guerre; tous les chefs répondirent à son appel sauf ceux d'Ifane et de Bantank. Cette abstention sans précédent dans l'histoire *koniagui* et une consultation des divinités locales, dont la réponse fut en partie défavorable, empêchèrent seules une attaque du poste, en prévision de laquelle M. Hinault avait fait établir un fossé et réquisitionné un secours de 25 tirailleurs, tiré du détachement de Boussoura.

A ce moment, le chef de la mission avait vu échouer tous ses efforts conciliateurs et se trouvait chaque jour en butte aux provocations des gens d'Itiou qui désiraient être attaqués les premiers, pensant ainsi obtenir la victoire; leur divinité leur avait en effet promis le succès au cas où les hostilités auraient été entamées par les étrangers; presque prisonnier dans son poste, il dut conclure à la nécessité d'une intervention armée.

Le capitaine Bouchez vint, en mars 1904, prendre le commandement des forces de police du poste quelque temps avant l'ouverture des hostilités. La colonne, commandée par le commandant Dessort, arriva par Boké, Touba et Boussoura et, le 9 avril 1904, elle se présenta par le sud devant Itiou, tandis qu'un détachement venu de la Casamance et que la garnison du poste se présentaient par le nord.

Après plusieurs jours de combat, au cours desquels fut tué le lieutenant Bourdeau, la colonne victorieuse se disloqua en laissant cependant un détachement pour occuper le pays militairement. Les *Koniagui*, éprouvés par des pertes sérieuses et abattus par la mort d'Alouna Téné, chef de la rébellion, firent leur soumission.

Un arrêté du 7 juillet 1904 supprima le cercle de Boussoura et disloqua son territoire, les *Bassari* furent rattachés au cercle des *Koniagui*, le *Badyar* à celui de Kadé et le N'Dama à celui de Touba.

Un arrêté de mai 1906 supprima le cercle des *Koniagui* et le rattacha au cercle de Kadé en y laissant subsister un poste dit poste de Youkounkoun qui comprend à l'heure actuelle les territoires *bassari* et *koniagui* et le Ndama.

Les familles, les castes, les esclaves, les étrangers.

Comme un certain nombre d'autres populations primitives, les *Koniagui* et les *Bassari* ont un état social basé sur la parenté utérine ; la parenté paternelle ne produit guère d'effet légal que dans les prohibitions au mariage, qui ont lieu dans les deux lignes. Les enfants prennent le nom de famille de la mère, les héritages sont dévolus d'après l'ordre de parenté utérine, et l'ordre des successions politiques suit la même règle avec, cependant, quelques tempéraments.

Le père est toujours le chef de la famille, mais par suite du caractère fortement anarchique du peuple *tenda*, il ne dispose pas d'une autorité absolue et complète et, lorsque ses fils sont installés près du chef de village, il n'a plus guère à leur égard que l'ascendant qu'il a pu acquérir sur eux. Il conserve, par contre, ses filles jusqu'au moment de leur mariage qui n'a lieu qu'assez tard. Ses femmes lui doivent bien obéissance, mais en cas de conflits elles n'hésitent pas à retourner dans leur famille jusqu'à ce qu'un terrain de conciliation ait été trouvé. Le mari n'abuse d'ailleurs généralement pas de son autorité.

Il existe six grandes familles qui comprennent la presque totalité des individus et qui toutes fournissent des chefs aux différents villages. Ce sont, pour les *Koniagui*, celles des *Ayou*, des *Biyebane*, des *Ayougel*, des *Bénéon*, des *Ayantyen* et des *Bighes*, auxquelles correspondent chez les *Bassari* les familles parentes et citées dans le même ordre des *Bebane*, des *Bangar*, des *Biyaketyi*, des *Benang*, des *Biyantyen* et des *Bedyar*. A côté de ces familles principales, il en existe deux ou trois autres, pas davantage, et qui ne comprennent qu'un nombre excessivement restreint d'individus. Ces familles se sont quelque peu grossies chez les *Koniagui* par l'adoption des jeunes captifs qu'ils conservaient ; dans ce cas, l'enfant prenait le nom de famille de son propriétaire.

On ne trouve, à proprement parler, aucune caste chez ces indigènes. Il n'existe pas de griots et si, par hasard, il s'en trouve de passage, ils ne restent pas longtemps dans un pays où personne ne leur fait la moindre offrande. Il n'y a pas davantage de tisserands ou de cordonniers, ces primitifs se passaient et se passent encore de leurs services. On trouve seulement des forgerons (*adigar*), sans que l'on puisse dire qu'ils forment une caste. Ce corps de métier, en effet, n'est pas un corps fermé et, si généralement il s'exerce de père en fils, ce n'est pas une règle absolue. A Itiou, par exemple, n'importe qui peut apprendre à travailler le fer et

partout l'exercice de ce métier n'entraîne aucune déconsidération à l'égard de ceux qui s'y livrent ; ils ne sont astreints à aucune restriction lorsqu'il s'agit de leur mariage, ils peuvent se marier avec n'importe quelle femme, qu'elle soit ou non fille de forgeron. Bien plus ils peuvent être chefs de villages et de groupements ; chez les *Bassari*, à l'heure actuelle, les chefs des cantons d'Idar et de Négaré sont forgerons ; le dernier, qui est même renommé pour son habileté, est, dans son village, à la tête de toutes les associations secrètes du peuple *tenda*. Néanmoins, le travail du fer est soumis à certaines restrictions : ainsi, à la mort d'un chef de village, les forgerons de la localité n'ont pas le droit d'exercer leur métier jusqu'à ce que l'on ait offert au défunt le sacrifice de bière de mil réglementaire ; s'ils veulent travailler dans l'intervalle, ils sont obligés d'aller établir leur forge dans un autre village. La propriété des chiens noirs, qui est recherchée par tout le monde, l'est surtout par les chefs et les forgerons. Il est, en outre, interdit à ces derniers de toucher les serpents et les caïmans : le caïman passe, dans le pays, pour être le forgeron des animaux. Le travail du bois rentre également dans les attributions de ces artisans.

L'esclavage n'a jamais été un rouage important de la société *tenda*, il n'a joué qu'un rôle accessoire chez les *Koniagui* et nul chez les *Bassari*. Dans leurs luttes intestines, les *Koniagui* se faisaient bien des captifs, mais, généralement, tout s'arrangeait par une réconciliation ou des échanges. Leurs démêlés avec les *Bassari*, les *Badyaranké* et les Peuls leur permettaient d'opérer de fructueuses razzias chez leurs voisins. Ils faisaient deux parts des captifs ainsi ramassés : la première, qui comprenait de préférence les hommes déjà faits, était vendue en Guinée portugaise ou en Casamance, par l'intermédiaire de commerçants malinké, et échangée contre du fer, des fusils, de la poudre, de l'alcool et du bétail. L'autre lot, composé surtout de femmes et d'enfants, était conservé. Bien traités, surveillés dans la mesure strictement nécessaire pour éviter les fuites, ces individus prenaient vite leur parti du sort qui leur était fait et se résignaient à une situation qui leur laissait, parfois, plus de liberté qu'ils n'en auraient eu dans leur pays d'origine. Parvenus à l'âge nubile, ces captifs se mariaient, participaient à toutes les fêtes religieuses, en un mot vivaient de la même vie que leurs maîtres, et certains d'entre eux parvenaient à acquérir une réelle influence, avec toute liberté d'aller visiter leur famille d'origine, lorsqu'ils n'avaient pas perdu tout contact avec elle. On peut considérer la question de l'esclavage comme complètement résolue chez ces indigènes.

Le noir fait, en général, une vertu de l'hospitalité ; c'est une coutume à laquelle les *Tenda* font exception. Pour eux, tout étranger est, sinon un ennemi, tout au moins un être dont il faut se méfier ; aussi ne s'occupe-t-on guère de lui et ne songe-t-on pas à lui rendre le séjour agréable ; il risquera même de souffrir de la faim, s'il n'a pas de quoi payer sa nourriture : on cherche, en un mot, à s'en débarrasser le plus rapidement possible. A l'exception des Foula-kounda du *Badyar* installés dans des villages distincts à côté des *Badyaranké*, les installations d'étrangers sur leur territoire n'ont jamais été qu'éphémères. A plusieurs reprises, des Peuls et des Malinké, chassés du Ngabou et du Fouladou par Alfa Molo et son fils Moussa, vinrent se réfugier chez les *Koniagui*, où le D^r Rançon en vit une partie en 1890, mais ils n'y firent jamais de très longs séjours. Ils supportaient seulement quelques Dioula qui écoulaient vers le Ngabou et la Casamance le produit de leurs razzias et leur fournissaient, en échange, les denrées dont ils avaient besoin.

Constitution politique.

Les fractions *koniagui* et *bassari* sont divisées chacune en quatre collectivités et le nom de ces collectivités désigne en même temps le territoire qu'elles habitent. Ce sont, pour les Koniagui, les *Biaye*, les *Nioké*, les *Sandé*, les *Sonkoli*.

Les *Biaye* comprennent les villages de Nouma, Novaré, Bantankba, Ikandye, Tyakour, Ouyoumpou, Oumpou et Sambounag; leur chef-lieu est Nouma.

Les *Nioké* ont pour chef-lieu Ikong-Bantank et comprennent les villages de Bantank, Ikong, Bambou, Boumbou, une partie d'Ikisa, Apar, Ityoan, Ourakani, Ikongkali, Fountoufountou, Sakèl, Ibis, Séné, Sadyé, Maout, les deux Pakèn, Boutinti, Ikodo et Naï.

Les *Sandé* ont pour chef-lieu Itiou et comprennent les villages d'Itiou, Youkounoun, Tyidak, Ousou, Ikota, Ityol, Ourakari, Ouèï, Iguidyan, Kamasa, Ikèg, Mponk, Ousidji, Gouarèl, Antolo, Outyimp, les deux villages de Mpa, les deux villages de Tatine, les deux villages d'Ourous.

Les *Sonkoli* ont pour chef-lieu Ifane et comprennent les villages d'Ifane, Ouyane, Fédé, Ourak, Kèrkèt, Idyine, Ouprani, Tyanane, Badyé, Adir, Akoun, Outak, Ousidji, Ountanyi, Manganat, Ndante, Ntolo, Kadyikadyi, Ouagan, Ntamp et une partie d'Ikisa.

Les quatre collectivités des *Bassari* sont les *Botounoun*, les *Bobidyan*, les *Bokoré* et les *Otate*.

Les *Botounoun* ont pour chef-lieu Négaré et comprennent les villages de Négaré Landoumba, Etagour, Koudyak, Grékés, Gréwala, Akoul, Nangaré, Etyèny, Gréké-lémányit, Etyog, Angaf, Grépin, Grédine et Zéroun.

Les *Bobidyan* ont pour chef-lieu Doïdoï et comprennent les villages de Doïdoï, Nasa, Ibir, Ibamp, Mlili, Eguésèb, Epédyédyèm, Edank, Guinigane, Iringuir, Granhèb et Grénébis, c'est-à-dire toute la région de Mangasa.

Les *Bokoré* ont pour chef-lieu Idal et comprennent les villages d'Idal, Etyè-nengor, Grédyampane, Nyèndine, Nyisara, Grétyolo, Nangara, Ediala, Grémag, Grédane, Grédonga, Epingué, Gamon, Gréganga, Ikés, Mbon, Samon, Grédine, Yabouta, Mbarak, Egatch, Gréguenguéon, Grédyampane et Iguidyan. Ces villages occupent les régions d'Oubadyi et de Nènné.

Les *Otate* ont pour chef-lieu Andèf et comprennent les villages d'Andèf, Tyékéré, Akot, Taour, Etyongo, Tangaoun, Idonk, Eguéguéon, Grébamp, Banyant, Yonhèn, Grengueni, Eganga, Grétyank, Etèg, Gréminé.

Il y a lieu de mentionner que les cinq villages Kuroti (Egouala, Epéz, Edine, Egatch, Edoï), d'origine bobidyan, pour la plupart, sont actuellement installés sur le territoire de la collectivité Koniagui-Sandé et que les Tenda-Mayo de Mboulou sont établis sur le territoire des *Nioké*.

Le chef du village le plus ancien de la collectivité est considéré comme ayant la libre disposition du sol, c'est à lui que l'on s'adresse pour obtenir la permission de s'établir sur le territoire de la collectivité et c'est lui qui tranche les différends qui s'élèvent entre villages voisins au sujet de leurs limites respectives; mais, ce chef ne possède pas forcément l'autorité politique, c'est ainsi que les *Biaye* ont librement reconnu dépendre politiquement des *Nioké* et qu'au point de vue politique les *Sonkoli* se sont scindés en deux parties. Les mêmes faits s'observent chez les *Bassari*, où les *Otate* et les *Bokoré* se sont aussi divisés en deux.

Les divisions administratives actuelles, établies conformément aux indications données par tous les chefs de village réunis en assemblée générale, ont amené la création de quatre cantons pour les *Koniagui* et de sept pour les *Bassari*.

Chez les *Koniagui*, le canton de Bantank comprend le Biaye tout entier, le Nioké sauf les villages de Fountoufountou, Apar, Ityoan; il comprend par contre la partie du Sandé qui contient les territoires d'Ikota et des deux villages de Mpa.

Le canton d'Itiou contient tout le Sandé sauf les villages d'Ikota et de Mpa. Celui d'Ouyane comprend les villages sonkoli d'Ouyane, Kadyikadyi, Ouagan et Ntamp et les villages nioké de Fountoufountou, Sakèl, Apar, Ityoan et Ikisa. Le canton d'Ifane comprend tous les autres villages sonkoli.

En ce qui concerne les *Bassari*, contrairement à l'opinion du Dr Rançon, ces indigènes s'accordent tous pour dire qu'il n'y a jamais eu chez eux de chef (*émoun*) unique, commandant à toute la peuplade. Sur les sept groupements actuels, six ont toujours été complètement indépendants les uns des autres; le septième, celui des Kuroti, a pour origine l'émigration qui a été provoquée par les razzias des Peuls. Le canton d'Idal occupe toute la région d'Oubadyi et comprend les quatre villages bokoré d'Idal, Etyénengor, Grédyampane et Nyendine. Le canton de Néné comprend le reste des Bokoré. Le canton de Négaré comprend tous les villages botounoun. Le canton de Doïdoï qui occupe la région de Mangasa renferme tous les villages bobidyan. L'Otate se divise en deux cantons, celui de Tyékéré et celui d'Andèf; ce dernier ne comprend que les six villages d'Andèf, Akot, Taour, Etyongô, Tangaoun et Idonk. Le septième est celui des Kuroti.

Ces divisions données et acceptées par tous les indigènes coïncident avec la situation que nous avons trouvée au moment de notre occupation.

Au point de vue indigène, chaque chef de village (*asonkaf*)¹, reconnaît bien l'autorité du chef de groupement, mais la dépendance qui existe est très lâche et chaque village se comporte à sa guise; en réalité, il s'agit plutôt d'une confédération dont les membres reconnaissent la prééminence du village le plus ancien, en ce qui concerne les affaires d'intérêt général. En cas de guerre, ils se devaient assistance et secours et chaque village réglait seul, comme il l'entendait, les affaires qui n'intéressaient que lui. L'autorité du chef de groupement n'était sanctionnée par rien et aucun tribut de quelque nature qu'il fût ne lui était dû. Bien plus, aucun d'eux n'avait le droit de se saisir du moindre de ses sujets.

Les attributions de ce chef, au point de vue politique pur, étaient assez restreintes: il ne pouvait, pour ainsi dire, rien faire seul, de sa propre autorité. C'est surtout au point de vue religieux qu'il joue un rôle quelque peu important. Une de ses principales fonctions est la gestion du patrimoine de la cité qui se confond toujours plus ou moins, en ce qui concerne les propriétés meubles, avec le patrimoine familial du chef. Le sol mis à part, ces biens communaux (*boulounda*) se composaient surtout de bétail et de captifs provenant la plupart du temps de prises de guerre; la moitié de ces prises, en effet, lui revenaient de droit, et il en avait la libre disposition sans contrôle. Une autre de ses fonctions consiste à faire le partage des terres de culture environnant le village; cette opération se renouvelle chaque année avant la fin de la saison sèche; il est alors assisté du conseil de tous les chefs de famille du village. Il n'exerce autant dire aucune attribution judiciaire, l'exercice de la justice est une affaire d'ordre privé et religieux en même temps. Il lui appartient, par contre, d'assurer le culte des divinités et des génies qui s'occupent des affaires du village et d'offrir des sacrifices aux mânes du fondateur du village et de ses successeurs, et ce sont là au point de vue indigène les plus grosses et les plus importantes de ses préoccupations. C'est, très probablement, en sa qualité de personnage religieux qu'il peut grouper autour de lui les jeunes gens non mariés du village qui lui servent de gardes. Ils lui doivent l'exé-

1. Le terme « Tchikaré » donné par le Dr Rançon m'a été déclaré inconnu.

cution de quelques corvées, il peut s'en faire accompagner au cours de ses déplacements et sous la direction d'un dignitaire des associations religieuses, le *loukouta*; ils lui doivent la construction de ses cases et la culture d'un champ de mil. Avec la gestion du patrimoine communal, ce sont les seuls avantages qu'il retire de son titre et de ses fonctions et, encore, ces maigres profits sont-ils, parfois, réduits presque à néant, par l'esprit d'indépendance tant des jeunes gens que des hommes mariés. Il ne dispose en réalité que de l'ascendant et de l'autorité personnels qu'il a su acquérir dans le ressort de sa circonscription; il est arrivé que des chefs, en butte à l'hostilité de leurs administrés, ont dû abandonner leurs villages et aller s'installer ailleurs. Si, dans d'autres pays, on peut voir des compétitions assez ardentes se dessiner lorsqu'il s'agit de pourvoir à la succession d'un chef défunt en pays *koniagui*, la plupart du temps, les candidats possibles laissent aller les choses, lorsqu'ils n'essayent pas de se soustraire à la charge qui les attend; bien peu intriguent pour arriver aux fonctions royales. Cette mentalité s'est encore accentuée depuis notre occupation, parce que, en regard des maigres avantages que le chef retire de ses fonctions, il court le risque d'être considéré comme responsable des agissements de ses administrés, sur lesquels il peut très bien n'avoir aucune autorité.

Le culte de la divinité protectrice du village (*igwar*) incombe au chef; cette divinité est la plus haut placée et la plus importante de toutes pour ces indigènes, c'est celle que l'on redoute le plus de mécontenter. Elle est réputée être propriétaire du sol, dont les habitants ne possèdent que l'usufruit.

Lorsqu'un fondateur de village a choisi un terrain pour s'y établir, son premier soin est de déterminer l'emplacement qu'elle habite; cette recherche n'est pas des plus faciles et la découverte ne s'obtient que grâce à des sacrifices, et, si quelques indigènes, pour éviter des questions qu'ils jugent indiscrettes, déclarent que l'*igwar* n'est que le premier chef du village divinisé, il n'y a pas lieu de s'arrêter à leur déclaration. Il est bien exact que le fondateur du village est en quelque sorte divinisé et que l'on ne manque pas de le consulter dans certaines circonstances, particulièrement lorsqu'il s'agit de lui désigner un successeur, mais il n'en est pas moins distinct de l'*igwar*. Les sacrifices, que cette divinité demande, vont jusqu'aux sacrifices humains et, chez les *Koniagui*, cinq de ces divinités auraient encore la réputation d'exiger de ces sacrifices: ce sont celles d'Ifane, de Nouma, d'Ikong, d'Ouyane et d'Itiou.

Une fois son emplacement déterminé, il s'agit de l'y fixer et ceci est l'affaire du chef du village. L'emplacement choisi se trouverait toujours au pied d'un grand fromager et au moyen de sacrifices rituels spéciaux, le chef de village l'y fixerait dans un morceau de bois, d'une longueur d'environ une coudée, en bois de gommier épineux, cueilli par lui. Après son institution, elle exige des sacrifices à périodes déterminées et on ne manque jamais de la consulter et de lui offrir des sacrifices chaque fois qu'une question importante est discutée dans le village. En plus des sacrifices humains, il est permis de lui offrir des moutons, des chèvres et surtout des bœufs; elle n'accepte ni offrandes de poulets ni offrandes de bière de mil et, en cas de sacrifices humains, on ne peut lui donner que des personnes de condition libre. Les sacrifices humains signalés par le D^r Rançon concernent presque certainement le culte des *igwar*. Les sacrifices, qui consistent généralement à égorger un bœuf, se font, de préférence, dans le courant de juin, selon le rite suivant. On commence à présenter à la divinité le bœuf qui est destiné à lui être immolé; si la victime reste immobile, elle est considérée comme agréée, mais, si le bœuf se met à beugler, le sacrifice est suspendu et remis à plusieurs jours, après lesquels une nouvelle victime est présentée à la divinité qui, la victime agréée, désigne elle-même

l'individu qui procédera aux opérations essentielles du sacrifice. Le mode de désignation est le suivant : le chef choisit un homme et lui place, sur l'épaule, un crâne de hyène ou de panthère dont les oscillations déterminent le choix du prêtre occasionnel; trois suppléants sont désignés, de la même façon, pour remplacer les premiers désignés en cas d'empêchement ou de non possibilité. La victime peut être égorgée par n'importe qui, l'opération la plus importante est l'exposition orale de l'objet du sacrifice, en aspergeant en même temps le piquet du sang de la victime. La réponse est tirée, comme pour un sacrifice ordinaire, de l'état des organes internes de la victime, dont la chair est mangée seulement par les hommes.

L'ordre de succession politique est le même que pour les héritages privés : il se fait par ordre de parenté utérine collatérale, mais pas forcément de primogéniture; la coutume prévoit certaines règles, grâce auxquelles le parent le plus proche et le plus âgé peut être écarté s'il est incapable ou s'il ne jouit pas de la considération publique. La royauté appartient à la famille du fondateur du village sans en jamais sortir. A la mort d'un chef, il existe toujours une période d'interrègne plus ou moins longue mais parfaitement légale; il est nécessaire d'attendre que toutes les cérémonies rituelles de l'enterrement soient terminées, c'est-à-dire que les offrandes habituelles de bière de mil aient été faites et, si la première se fait deux ou trois semaines après le décès, aucun délai n'est imposé pour la deuxième : il est souvent de deux ou trois mois, mais il peut être beaucoup plus long. L'intérim et la garde de la propriété collective sont confiés à un fils d'un ancien chef, autant que possible au fils aîné du défunt, lorsqu'il habite le village. Lorsque tous les sacrifices sont achevés, tous les fils des anciens chefs (*nyantyo*) du village se réunissent, de préférence la nuit, et font un sacrifice au fondateur du village, et c'est d'après les indications données par l'examen des entrailles de la victime qu'ils désignent celui d'entre eux auquel incombera le soin de désigner le nouveau chef; tâche très ardue qui demande beaucoup de tact. Il devra choisir dans l'ordre de parenté indiqué par la coutume et ménager, en même temps, les préférences des *dyarar* et des hommes mariés du village. Un choix qui ne plaît pas à la presque totalité des habitants amène, à coup sûr, des discussions qui se sont souvent terminées par des scissions et il arrive que les jeunes gens, qui, en raison de leur jeunesse, ne sont pas les moins turbulents, finissent par imposer l'homme de leur choix.

L'ordre de succession qui est respecté, autant que possible, consiste à élire le frère utérin le plus âgé du défunt ou, à son défaut, un autre plus jeune. S'il n'en existe pas ou si aucun ne convient, on envisage le choix des neveux utérins, en commençant par les moins jeunes. Chaque examen de candidature est complété par une conférence entre les fils des anciens chefs et par le sacrifice d'un poulet dont on examine les entrailles; au cas où une première réponse ne serait pas favorable aux désirs exprimés, il est permis de laisser écouler quelques jours et de refaire un nouveau sacrifice. Lorsque le candidat ainsi désigné est informé du résultat obtenu, il procède lui-même à un nouveau sacrifice avant de se décider à accepter sa nomination. Toutes ces démarches et toutes ces formalités peuvent être considérablement abrégées si, avant sa mort, le dernier chef a pris soin de désigner, comme il en a le droit, son successeur, et s'il a eu la bonne fortune de mourir un lundi ou un mercredi, car c'est alors d'un heureux présage pour le nouveau chef; il complique au contraire inconsciemment la tâche du *nyantyo* chargé de lui trouver un continuateur s'il a eu la mauvaise chance de mourir un samedi; le nouveau chef n'acceptera d'entrer en fonctions qu'après avoir fait des sacrifices complémentaires pour détourner ce présage néfaste. Au lieu de désigner son succes-

seur avant sa mort, le chef peut se contenter de nommer celui qui le choisira. Une fois le nouveau chef élu, une formalité très importante reste à accomplir, c'est celle de l'installation du nouveau chef : tant qu'elle n'est pas accomplie, la succession est toujours en état d'interrègne.

Par suite de l'état de dispersion dans lequel vit la famille *koniagui*, le chef qui va prendre possession de ses nouvelles fonctions habite presque toujours dans un autre village plus ou moins éloigné et si, par hasard, il habite dans le même village, il s'agit, dans un cas comme dans l'autre, de transporter ses cases et ses greniers dans l'intérieur du rectangle formé par les cases des jeunes gens. Ce transport est effectué par eux un vendredi. Dès que l'installation est terminée, il est définitivement considéré comme chef et l'interrègne étant fini, le *nyantyo* lui remet en mains la gestion de la propriété collective et lui rend ses comptes, tandis que l'autre *nyantyo*, qui l'a nommé, lui devra l'aide et l'assistance de son influence chaque fois qu'il en aura besoin : ils sont en quelque sorte solidaires l'un de l'autre.

Si les fils de chef n'ont jamais droit à la succession de leur père, leur rôle n'en est pas moins important dans la société indigène : ce sont eux qui remplissent les interrègnes et ils exercent une influence décisive sur le choix des successeurs de leurs pères. Un assez grand nombre de villages ont été créés par eux, lorsque, mécontents du choix ou de la conduite d'un nouveau chef, ils ont pu grouper autour d'eux un certain nombre de partisans et aller s'installer dans le voisinage. Le même fait pouvait se produire avec un candidat évincé jouissant de quelque influence. La plupart des villages n'ont pas d'autre origine.

Ces règles de succession concernent aussi bien les *Bassari* que les *Koniagui* : dans ces deux branches du peuple *tenda*, il n'existe aucune distinction sous ce rapport.

Dans un village ainsi organisé, où le chef ne possédait aucun moyen de contrainte, puisqu'il ne pouvait incarcérer personne, ni percevoir d'impôt ou d'amende, et où chacun avait la faculté d'agir à sa guise, l'anarchie était inévitable ; elle a été cependant parfois restreinte, lorsque certains chefs, comme, par exemple, Aloune Téné, notre adversaire de 1902 et de 1904, purent disposer d'une autorité acquise par influence personnelle.

TABLEAU SYNOPTIQUE

Principaux villages *koniagui* avec indication : 1° du village dont ils sont sortis ; 2° du territoire sur lequel ils sont établis ; 3° des familles royales qui les commandent ; 4° du chef-lieu de canton dont ils relèvent dans la situation politique actuelle.

Nos	NOMS DES VILLAGES.	ORIGINE DES VILLAGES.	FAMILLE DES CHEFS.	SITUATION TERRITORIALE.	CANTON dont ils font partie.
1	Adir.	Fédé.	Bighes.	Sonkoli.	Ifane
2	Akoun.	Fédé.	Biyou.	Sonkoli.	Ifane.
3	Antolo.	Itiou.	Biyebane.	Sandé.	Itiou.
4	Apar.	Ouyane.	Ayoughel.	Nioké.	Ouyane.
5	Badye.	Ifane.		Sonkoli.	Ifane.
6	Bambou.	Ikong.	Bighes.	Nioké.	Bantank.
7	Bantank.	Ikong.	Bighes.	Nioké.	Bantank.
8	Bantyankba.	Nouma.	Ayou.	Biaye.	Bantank.
9	Bantyankindi.		Ayou.	Nioké.	Bantank.
10	Boumbou.	Ikong.	Bighes.	Nioké.	Bantank.

Nos	NOMS DES VILLAGES.	ORIGINE DES VILLAGES.	FAMILLE DES CHEFS.	SITUATION TERRITORIALE.	CANTON dont ils font partie.
11	Boutintí.	Ikong.	Bighes.	Nioké.	Bantank.
12	Diguili.	Itiou.		Sandé.	Itiou.
13	Fédé.	Ifane.	Ayoughel.	Sonkoli.	Ifane.
14	Fountoufountou.	Ouyane.	Ayou.	Nioké.	Ouyane.
15	Gouarel.	Itiou.		Sandé.	Itiou.
16	Ibis.	Ikong.	Bighes.	Nioké.	Bantank.
17	Idyine.	Ifane.	Ayantyen.	Sonkoli.	Ifane.
18	Ifane.	Nouma.	Ayantyen.	Sonkoli.	Ifane.
19	Iguidyan.	Itiou.	Biyebane.	Sandé.	Itiou.
20	Ikandye.	Nouma ?	Ayoughel.	Biaye.	Bantank
21	Ikég.	Itiou.		Sandé.	Ouyane.
22	Ikisa.	Ouyane.	Ayou.	Nioké et Sonkoli.	Ouyane.
23	Ikodo.	Nouma.	Biyebane.	Nioké.	Bantank.
24	Ikong.	Nouma.	Bighes.	Nioké.	Bantank.
25	Ikota.	Boumbou ?	Ayoughel.	Sandé.	Bantank.
26	Ityoan.	Ikong.	Bénéon.	Nioké.	Ouyane.
27	Ityol.	Itiou.	Ayoughel.	Sandé.	Itiou.
28	Itiou.	Boumbou.	Bénéon.	Sandé.	Itiou.
29	Kadyi-kadyi.	Ouyane.	Ayantyen.	Sonkoli.	Ouyane.
30	Kamassa.	Itiou.	Biyebane.	Sandé.	Itiou.
31	Kèrkèt.	Ifane.	Bighes.	Sonkoli.	Ifane.
32	Koumpar.	Tyakour.		Biaye.	Bantank.
33	Manganat.	Fédé.	Ayoughel.	Sonkoli.	Ifane.
34	Maout.	Bantank.	Ayoughel.	Nioké.	Bantank.
35	Mpa, n° 1.	Tyidak.	Ayou.	Sandé.	Bantank.
36	Mpa, n° 2.	Tyidak.	Ayantyen.	Sandé.	Bantank.
37	Mponk.	Tyidak.	Biyebane.	Sandé.	Itiou.
38	Nai.	Ikong.	Ayoughel.	Sandé.	Bantank.
39	Ndante.	Ifane.		Sonkoli.	Ifane.
40	<i>Nouma, village primitif.</i>		Ayou.	Biaye.	Bantank.
41	Novaré.	Nouma.	Biyebane.	Biaye.	Bantank.
42	Ntamp.	Ouyane.		Sonkoli.	Bantank.
43	Ntolo.	Ifane.		Sonkoli.	Ifane.
44	Ouagan.	Ouyane.	Bénéon.	Sonkoli.	Ouyane.
45	Ouèi.	Itiou.	Biyebane.	Sandé.	Itiou.
46	Oumpou.	Ikong.	Ayoughel.	Biaye.	Bantank.
47	Ouprani.	Idyine.		Sonkoli.	Ifane.
48	Ourak.	Bassari d'Idal.	Biyebane.	Sonkoli.	Ifane.
49	Ourakani.	Bambou.	Ayou.	Nioké.	Bantank.
50	Ourakari.	Itiou.	Ayou.	Sandé.	Itiou.
51	Ourouss, n° 1.	Itiou.	Ayou.	Sandé.	Itiou.
52	Ourouss, n° 2.	Itiou.	Ayou.	Sandé.	Itiou.
53	Ousidji, n° 1.	Ifane.	Biyebane.	Sonkoli.	Ifane.
54	Ousidji, n° 2.	Itiou.	Ayantyen.	Sandé.	Itiou.
55	Ousou.	Itiou.	Biyebane.	Sandé.	Itiou.
56	Outak.	Ifane.	Ayoughel.	Sonkoli.	Ifane.
57	Outanyi.	Ifane.	Ayou.	Sonkoli.	Ifane.
58	Outyimp.	Itiou.	Ayou.	Sandé.	Itiou.
59	Ouyane.	Ifane.	Bénéon.	Sonkoli.	Ifane.
60	Ouyoumpou.	Nouma.	Ayou.	Biaye.	Bantank.
61	Pakèn, n° 1.	Boumbou.	Bighes.	Nioké.	Bantank.
62	Pakèn, n° 2.	Boumbou.	Bighes.	Nioké.	Bantank.
63	Sadyé.	Ikong.	Ayou.	Nioké.	Bantank.
64	Sambounag.	Nouma.	Ayou.	Nioké.	Bantank.
65	Séné.	Ikong.	Bighes.	Nioké.	Bantank.

Nos	NOMS DES VILLAGES.	ORIGINE DES VILLAGES.	FAMILLE DES CHEFS.	SITUATION TERRITORIALE.	CANTON dont ils font partie.
66	Sakèl.	Fountoufountou ?		Nioké.	Ouyane.
67	Tatine, n° 1.	Itiou.		Sandé.	Itiou.
68	Tatine, u° 2.	Itiou.		Sandé.	Itiou.
69	Tyakour.	Nouma.	Ayantyen.	Biaye.	Bantank.
70	Tyidak.	Itiou.	Ayou.	Sandé.	Itiou.
71	Ykongkali.	Ikong.	Ayou.	Nioké.	Bantank.
72	Youkounoun.	Itiou.	Ayantyen.	Sandé.	Itiou.
73	Tyanane.	Ourak.	Ayou.	Sonkoli.	Ifane.

(A suivre).

COMMUNICATIONS

PUISSANCE MAGIQUE DES ANIMAUX

Par M. G. HUET (Paris).

Le sanscritiste V. Henry, enlevé trop tôt à la science, fit jadis (*Revue Critique*, année 1900, t. II, p. 333, 334) dans le compte rendu d'un livre de A. Wuttke, *der Deutsche Volksaberglaube* (3^e édition), des rapprochements intéressants entre des pratiques superstitieuses observées en Allemagne au siècle dernier et probablement aujourd'hui encore et d'anciennes pratiques indiennes. Parmi ces rapprochements, celui-ci me frappa spécialement : « On s'est épuisé en conjectures sur la cérémonie [indienne] que voici : au début de l'*agnicayana*, l'*adhvaryu* fait un trou transversal dans un monceau de terre de fourmilière et s'en sert comme d'une lorgnette, pour regarder l'argile dont on va fabriquer l'autel du feu; à quoi peut bien rimer cette parade? Or, nous apprenons qu'en Allemagne (n° 117 [du livre de Wuttke]) un homme qui se coiffe d'une taupinière acquiert le don de reconnaître les sorcières. La raison doit être la même dans l'Inde : il s'agit de démasquer les maléfices qui nuiraient à l'œuvre sainte ».

Ce rapprochement nous semble évident; mais on est quelque peu étonné des réflexions dont le savant indianiste le fait suivre : « Quant à la raison qui a fait attribuer de telles vertus à la terre soulevée par un animal, elle se perd dans la nuit du passé. Il ne faut point trop rechercher l'origine des superstitions, c'est souvent œuvre vaine; mais pour l'honneur de l'esprit humain, tout au moins, on peut provisoirement admettre qu'elles reposent sur quelque donnée expérimentale ».

Il nous semble que, dans le cas présent, cette donnée expérimentale était assez facile à découvrir. La taupe est un animal essentiellement souterrain, qui n'a que des yeux rudimentaires; cependant, elle sait trouver son chemin sous le sol : l'esprit populaire devait arriver à la conclusion qu'elle le fait à l'aide d'une faculté visuelle spéciale et quasi miraculeuse. Il a dû faire le même raisonnement pour la fourmi, qui se retrouve si merveilleusement dans les allées souterraines de sa fourmilière. Les demi-civilisés, ancêtres des Allemands et des Hindous, ont dû croire que cette faculté visuelle spéciale rayonnait en quelque sorte autour de l'animal, pouvait se communiquer à la terre qui avait été en contact avec lui et par l'intermédiaire de cette terre à l'homme, s'il était assez ingénieux pour s'en servir convenablement.

Cette explication, j'en conviens, est hypothétique; mais elle acquiert un certain degré de certitude quand on la rapproche d'une coutume des Arabes du Haut Nil, rapportée par le voyageur S. Baker¹. Les femmes enceintes ont la coutume de

1. Citée par Mannhardt, *Wald und Feldkulte*, I, 32, note 4 (1^{re} édit.). Mannhardt cite la traduction allemande, *Nilzuflüsse in Abyssinien*, I, 251; dans l'édition anglaise originale, *Nile Tributaries* (London, 1867), cette coutume se trouve mentionnée p. 273-274.

passer entre les pieds de devant et de derrière d'un chameau particulièrement robuste, dans l'espérance que cet acte communiquera à l'enfant à naître la force de l'animal. Ici encore nous avons — c'est du moins l'interprétation la plus naturelle — cette idée d'une faculté, d'une force, qui rayonne autour de l'animal et que l'homme peut capter ; seulement, dans le cas du chameau, cette force agit directement, au lieu d'agir par le moyen d'un intermédiaire, comme dans les cas de la fourmi et de la taupe.

Mon but n'est pas de traiter ici le sujet à fond ; je serais, si je le faisais, obligé de considérer également le monde végétal et les pratiques ¹ mentionnées par Mannhardt, là où il cite la coutume arabe. Je sou mets seulement à l'attention des ethnographes professionnels cette idée que ce n'est pas seulement en *mangeant* un animal ² que le demi-civilisé s'approprie les qualités spéciales que cet animal possède, que c'est aussi par rapprochement, par contact, direct ou indirect. Cette question des facultés spéciales (réelles ou imaginaires) attribuées aux animaux, mériterait une étude à part : je crois qu'elle contribuerait à éclaircir le problème encore obscur de l'intérêt que porte le demi-civilisé aux animaux, du culte qu'il leur voue.

1. Passage d'un enfant malade ou présentant des défauts corporels, à travers la tige, fendue en deux, d'un jeune arbre, etc.

2. Mannhardt (*o. c.*, t. II, 1^{re} édit.) cite à cet égard le mythe grec (Apollodore, *Bibl.*, III, 13) du centaure Chiron, nourrissant le jeune Achille avec des entrailles de lions et de sangliers et de la moëlle d'ours ; de même que de nos jours encore, certaines tribus, qui ne sont pas habituellement anthropophages, dévorent cependant les ennemis vaincus, afin de s'approprier leur force et leur courage.

ANALYSES ET NOTICES

R. PETTAZZONI, *La religione primitiva in Sardegna*, in-8°, 250 pages, 18 ill. dans le texte. Plaisance, Società editrice pontremolese, 6 lire.

L'auteur s'est fait en quelques années un nom dans nos sciences par ses articles sur les cultes anciens de la Sardaigne. C'est un adepte convaincu de la méthode comparative et ethnographique, comme on peut voir par les rapprochements qu'il institue tout au long du présent volume des faits sardes avec des faits « sauvages ». On lira avec intérêt les remarques de l'auteur sur ce sujet p. xv et suiv. de l'introduction. Le premier chapitre est consacré à une étude du culte des morts et surtout du culte des eaux dans la Sardaigne proto-historique, avec intéressante discussion du problème des *nuraghi*. Le deuxième chapitre décrit les représentations figurées des divinités tant d'après les découvertes archéologiques (curieux ex-votos), que d'après les documents littéraires (*Sardus Pater*, etc.). A cette première partie, spécialement descriptive locale font suite les essais d'explication à l'aide de parallèles; on félicitera l'auteur d'avoir mis au premier plan des parallèles méditerranéens (Provence, littoral italien, Sicile, Baléares, etc.) et nord-africains, en sorte que ce volume est d'un haut intérêt pour nos savants d'Algérie, notamment pour l'interprétation des monuments mégalithiques, de certains types d'ordalie dont la répartition africaine est donnée par l'auteur sur sa carte de la p. 177, de certains rites funéraires (en position accroupie, etc.) du rite de l'incubation. Cette contribution à notre connaissance de la civilisation sardo-africaine est considérable, bien plus que ne le donnait à penser le petit nombre de pages: mais M. Pettazzoni, les lecteurs de cette *Revue* l'ont constaté en 1910, sait présenter ses faits et ses idées sous une forme condensée. Le dernier chapitre est une discussion sur les diverses théories relatives aux dieux suprêmes et all-fathers, trop courte pour être décisive. La 2^e édition

de ce volume se terminera sans doute par un index détaillé.

A. VAN GENNEP.

* * *

SIR HARRY JOHNSTON, *Views and reviews from the outlook of an Anthropologist*, in-18, 314 p., cart., Londres, William and Norgate, 1912, 3 sh. 6.

Sir Harry, qui a été gouverneur de plusieurs colonies anglaises d'Afrique et revient d'un voyage d'études aux États-Unis sur la question des Nègres dans le Nouveau Monde, est bien qualifié pour proposer à ses compatriotes des vues vastes, mais tout de même sages, sur la question des conflits de races. Il a réuni dans ce volume, en les mettant à jour, des articles qu'il a publiés dans de grandes revues anglaises sur: 1° l'Empire britannique et l'anthropologie (au sens large que donnent à ce mot les Anglais); 2° et 3° la question irlandaise; 4° à 6° les problèmes allemands; 7° Europe, Afrique du Nord et Islam (très intéressant; je reviendrai ailleurs, à propos de mes observations algériennes, sur les conclusions de l'auteur); 8° problèmes ethniques; 9° le progrès (psychologique et politique) des indigènes; 10° la préservation de la faune et de la flore. On voit la variété des sujets traités et l'intérêt direct de certains d'entre eux pour les lecteurs de la *Revue*. L'auteur ne se laisse aller, ni à une sensiblerie déplacée, ni à un optimisme naïf, ni à un découragement tardif, mais il conseille — et ce conseil venant d'un tel homme a grande valeur — au peuple et aux gouvernants anglais de profiter des enseignements pratiques que fournit l'ethnographie. On espère que la voix de Sir Harry Johnston ne se perdra pas dans le tumulte des préoccupations quotidiennes.

A. VAN GENNEP.

* *
FR. THONNER, *Du Congo à l'Ubangui*, grand in-8°, 125 pages, 114 planches phototypiques, 3 cartes hors texte, etc. cart. Bruxelles, Misch et Thron et Paris, M. Rivière.

C'est là un ouvrage d'un luxe d'illustration remarquable : les trois quarts des phototypies, d'ordinaire très nettes, sont d'excellente documentation ethnographique. Le texte est un peu serré ; la partie strictement ethnographique va de la p. 50 à la p. 67 ; on y trouvera des renseignements sommaires sur les Bangala, les Ngombe, les Ababua, les Mandjia, les Banda, les Sango et les Mondunga. Intéressants surtout sont les tableaux des p. 86 à 93 où certains caractères culturels typiques (tatouage de la face, vêtements des femmes, particularités de toilette, disposition des cases, construction des cases, langue, noms de nombre de 1 à 5) sont placés en regard de tribu à tribu, procédé d'exposition qui évite bien des redites inutiles et permet d'établir des classements provisoires. P. 94-103, on trouvera des vocabulaires des groupements énumérés ci-dessus. Puis vient l'explication des planches. En somme, volume très utile et fort bien présenté.

A. VAN GENNEP.

* *
Wissenschaftliche Ergebnisse einer amtlichen Forschungsreise nach dem Bismarck-Archipel 1908 : I, K. SAPPER, *Landeskunde von Neu-Mecklenburg und seinen Nachbarinseln* in-4°, 130 pages et 8 cartes, 3 m. 50. II, G. FRIEDERICI, *Völker und Sprachenkunde von Deutsch-Neuguinea*, in-4°, 324 pages, 4 pl., 1 carte. Berlin, S. Mittler und Sohn, 3 M. 60.

Ces deux grands fascicules sont des suppléments au *Deutsches Kolonialblatt* publié par le secrétariat d'Empire des Colonies. Le premier est principalement d'ordre géographique ; on y trouvera cependant, p. 92 et suiv. un chapitre démographique et statistique très intéressant.

Le fascicule du commandant Friederici, ethnographe auquel on doit un grand nombre de publications excellentes sur les indigènes américains et qui n'a pas redouté d'entreprendre une exploration de deux an-

nées en Nouvelle-Guinée allemande et de changer de spécialité scientifique, est une monographie qu'on peut compter parmi les meilleures parues depuis cinq ans. Car non content d'observer systématiquement, l'auteur a tenu encore à fournir en note des parallèles typiques et précis, en se donnant pour objet de contribuer à la critique de la théorie, si en vogue aujourd'hui dans certains milieux allemands, des « couches et cycles culturels » (*Kultur-schichten et Kulturkreise* ; voir des remarques intéressantes, p. 103-104, 166-167, 316-318). En outre, à propos de chaque fait de détail, ou presque, M. Friederici fait des remarques soit de critique de textes, soit méthodologiques, soit interprétatives qui situent ce fait dans la théorie ethnographique générale et synthétique. C'est donc plus qu'une monographie descriptive qu'il nous a donnée là mais aussi une sorte de traité comparable à *Unter den Naturvölkern Zentralbrasiliens* de Von den Steinen et à *Merrakech* d'Edmond Doutté, sorte d'ouvrages encore peu répandue et qui me paraît devoir être le type de l'avenir : décrire les phénomènes et en même temps les situer.

Par contre la masse des renseignements nouveaux fournis par M. Friederici est moins considérable que ne tendrait à faire croire la durée de son séjour. Pendant ces deux ans, il n'a pas pu se fixer à demeure dans quelques centres habités, mais il a dû relever topographiquement et étudier géographiquement un territoire énorme encore inconnu : l'intérieur de l'île dans sa partie allemande. Par suite, la documentation se rapporte surtout à la civilisation matérielle et aux manières d'être extérieures ; on n'apprend rien de nouveau sur le système totémique, les classes matrimoniales, les cérémonies et croyances de toute sorte. La compensation à ces lacunes est fournie par ceci que les coutumes, types de maison, types de canots, etc. ont pu être étudiés comparativement dans un grand nombre de groupements différents. Je signalerai surtout les descriptions détaillées, avec notes comparatives, de la couleur de la peau ; l'albinisme ; le tatouage ; la coiffure (p. 36) ; la circoncision et la subincision (p. 44-48) les manières d'uriner, etc., (p. 61-64), les maisons, temples, maisons communes (p. 71-86 avec nombreux dessins schématiques), le jeu des ficelles (p. 96-98),

les danses (p. 101-103), les armes (105-133 : arc, flèches, boumerang, propulseur, roseau, etc.), la cuisine (p. 142 sq.), les ceintures, étuis phallocryptes et la pudeur (p. 151-162 avec dessins et excellente discussion théorique).

Puis vient (p. 167-234) une Esquisse de la langue des Barriai et une Contribution à la connaissance des types de bateaux et procédés de navigation malayo-polynésien, spécialement à l'intérieur des protectorats allemands. Les types, les pièces détachées, les systèmes de fixation sont dessinés, tous les termes locaux sont donnés et analysés et le sens des ornements est expliqué dans la mesure du possible ; à elle seule cette section (p. 235-315) constitue une monographie excellente. Puis viennent des mensurations anthropologiques, des photos et dessins en couleurs et une très grande carte linguistique du Nouveau Mecklembourg et régions adjacentes.

A. VAN GENNEP.

* * *

A. DE MADAY, *Essai d'une nouvelle classification des systèmes politico-sociaux et de ses applications*, in-8°, 75 p. et un tableau, Paris et Neuchâtel, 1912 ; *Essai d'une explication sociologique de l'origine du droit*, Paris, Giard et Brière, 1911, in-18, 36 p., 1 fr. ; *Sociologie de la paix, introduction à la philosophie du droit international*, in-18, 136 p. Paris, Giard et Brière, 1913, 1 fr. 50.

C'est chose hasardée que de tenter le classement « objectif » de phénomènes aussi complexes et aussi changeants que les phénomènes sociaux. M. de Maday, dans sa leçon d'ouverture à l'université de Neuchâtel, s'y est essayé, après d'autres, surtout les Américains. Il prend le mot Société dans le sens de « ordre juridique » dont les facteurs déterminants sont : a) les besoins, b) la valeur, etc., la force de l'individu ; besoin et valeur étant pris au sens économique ; c'est là à mon sens une lacune, car il est des besoins sentimentaux qui sont assez puissants pour bouleverser n'importe quel ordre économique et juridique ; et la « valeur » sociale d'un individu, Rousseau par exemple, peut n'apparaître que bien après sa mort. En partant de la notion des « besoins », M. de Maday constate que le droit peut adopter trois principes, différents, se-

lon qu'il satisfait : a) un intérêt individuel ; b) un intérêt de classe ; c) un intérêt public ; je n'entrerai pas dans le détail ultérieur, qu'on trouvera disposé systématiquement sous forme de tableau à la fin de la brochure. Dans la deuxième partie, il tente l'application de son classement à trois groupes de faits déterminés : à l'organisation et à l'évolution de la république athénienne ; à Proudhon en tant que théoricien représentatif de plusieurs tendances intellectuelles modernes ; et au socialisme allemand contemporain. Son classement permettra à M. de Maday de considérer les phénomènes sociaux de manière objective, afin de fonder scientifiquement la législation ouvrière.

Dans *l'Origine du droit*, M. de Maday affirme qu'on doit considérer les phénomènes juridiques au point de vue *naturel*, c'est-à-dire leur appliquer la conception dynamique, énergétique ou biologique telle que conduisent à les formuler les dernières recherches (Ostwald, Ward, Külpe, etc.) contre Le Dantec et Landauer qui croient que les phénomènes sociologiques ne peuvent être considérés comme soumis aux lois naturelles. Pour M. de Maday « le droit est un produit naturel », la sociologie devant elle-même « être moniste ou disparaître ». La question est vaste, et elle est grave ; il y a longtemps qu'on en dispute. J'admets volontiers que c'est la notion de « valeur » qui donne la clef des oscillations et des dominantes et que toute organisation sociale revient en somme à combiner d'une manière ou d'une autre le « droit du plus faible » et le « droit du plus fort ». Mais je fais des réserves sur son application intégrale à l'explication de la constitution des institutions juridiques, par l'application des formules économiques sur la valeur exposée ainsi par l'auteur : « le droit est soumis aux mêmes lois (offre et demande, valeur-limite, etc.) qui ont été considérées comme étant des lois spécifiques de l'économie politique, mais que l'on devra considérer dorénavant comme des lois générales de la sociologie ». On désirerait une démonstration plus étendue et plus détaillée de cette transposition de termes.

Dans sa *Sociologie de la paix*, M. de Maday a considéré les deux phénomènes de la guerre, ou plutôt de la lutte, et de la paix d'un point de vue sociologique. Il utilise la méthode ethnographique pour montrer que, en règle générale, l'évolution a été : a) de la

lutte anarchique à b) la lutte réglementée ; donc de la destruction de toutes les valeurs, tant vivantes que matérielles à la limitation de la destruction de sorte que la tendance a été de restreindre, soit par des règlements internes (compensations pécuniaires ; duel, etc.), soit par des conventions externes (croix rouge, droit des gens, etc.) le champ d'action destructive des belligérants. On trouvera dans ce petit volume alerte et où l'important est dit avec clarté, une étude parallèle sur la tendance à l'affaiblissement de la cruauté. L'auteur trouve tout désarmement préalable ridicule : il constate que le désarmement ne peut être qu'une conséquence d'une situation sociale — et surtout économique — nouvelle, actuellement en formation, mais ne saurait créer cette situation. C'est le bon sens même.

A. VAN GENNEP.

situé les Aïnos et donne des renseignements sur leur folklore complétant ceux de Chamberlain et de Batchelor, viennent une bonne bibliographie des Aïnos et vingt-sept textes (sur 350 que l'auteur a recueillis). Ces textes sont précédés par une phonétique sommaire du langage aïno, qui donne beaucoup de matériaux neufs. Il est difficile d'entrer ici dans le détail des textes : je signale que chacun d'eux est traduit en bas de page et que le commentaire de chacun des mots d'ordre religieux et culturel qui fait suite à chaque texte fournit des matériaux d'ethnographie descriptive, par exemple sur les inao, les aliments, les instruments de toute sorte. La disparition rapide des Aïno comme population typique fait désirer la prompt publication des autres matériaux inédits de M. Pilsudski.

A. VAN GENNEP.

Br. PILSUDSKI, *Materials for the study of the Ainu Language and Folklore*; in-8°, 242 p., Cracovie, Acad. des Sciences, 1911.

Il reste environ 20,000 Aïno, qui s'assimilent de plus en plus la civilisation japonaise. Tout ce qui se rapporte à cette race intéressante est accueilli avec joie par les ethnographes et ce livre-ci l'est d'autant plus que M. Pilsudski, par ses publications antérieures, a montré qu'il a su observer en détail et décrire systématiquement ce qu'il a vu pendant un séjour — involontaire — de dix-huit ans dans l'Extrême-Orient septentrional. L'auteur compte, avec Korolenko, Bogoraz, Sieroszewski, etc., parmi ces exilés politiques d'instruction supérieure qui ont su résister à la déchéance qu'entraîne l'exil dans les *otdalennya miësta* cruels en s'intéressant aux indigènes, quitte à vivre avec eux de leur vie primitive et inconfortable.

M. Pilsudski a trouvé un refuge à Cracovie : le présent volume fait désirer que l'Académie des Sciences continue cette publication de textes, traductions et commentaires par celle d'une ou de plusieurs monographies détaillées et illustrées dont M. Pilsudski a publié de côté et d'autre (*Globus*, *Revue d'Ethnographie*, etc.) des fragments qui mettent l'eau à la bouche des théoriciens.

Après une introduction générale, qui

L. PILLION, *Les sculpteurs français du XIII^e siècle*. (Les Maîtres de l'Art, Plon, Paris, 1912).

« Les portails des églises gothiques ne subsistent que pour la honte de ceux qui ont eu la patience de les faire ». J.-J. Rousseau, dont la clairvoyance a été célébrée sur tous les modes, lors des récentes fêtes de son centenaire, à Paris comme à Genève, à qui l'on a attribué la paternité de toutes les idées modernes, et même de celles auxquelles il ne songea jamais, s'est étrangement trompé en parlant ainsi. Ces statues, taillées par l'imagier du XIII^e siècle, que méprisèrent les classiques et contre lesquelles s'acharna le vandalisme révolutionnaire, sont aujourd'hui égalées aux plus belles œuvres de l'antiquité et inspirent des commentateurs émus et pieux.

Mlle L. Pillion, avantageusement connue par ses travaux sur le Portail des Libraires de la Cathédrale de Rouen, vient de consacrer aux *Sculpteurs français du XIII^e siècle* un ouvrage qui sera, sans nul doute, accueilli avec faveur. Il n'entre pas dans le cadre de cette revue de l'étudier en détail ; mais il est utile de relever quelques-uns des principes qui ont dirigé l'auteur dans son travail, et qui sont applicables à toutes les périodes artistiques.

L'historien d'art ne doit point établir de cloisons hermétiques entre les différentes

périodes artistiques, mais, usant de la méthode comparative, il doit formuler de perpétuelles comparaisons entre elles, déduire les analogies qui les unissent, malgré les différences qui les séparent et qui sont dues à l'individu, à l'époque, au pays. Il doit comprendre que la méthode historique, qui ne tient compte que des divergences, n'est pas la seule, mais qu'il en est une autre, d'une portée plus générale, d'un intérêt philosophique plus grand, puisqu'elle recherche ce qui est commun à l'homme de tous les temps et de tous les pays. Elle permet de formuler des lois de développement, de déterminer le *rythme* évolutif de l'art, et les résultats auxquels elle conduit ne sont point chimériques, puisqu'ils découlent de l'analyse attentive des monuments. Des esprits étroits, qui ne se complaisent que dans la minutie des détails, et ne cherchent point à en extraire des idées générales auxquelles ils répugnent¹, ont prétendu que de telles recherches n'étaient qu'un jeu amusant, et n'ont point voulu en admettre la légitime valeur.

Mlle Pillion, on le constate avec plaisir, n'appartient pas à cette catégorie. Tout en détaillant les traits caractéristiques de l'art gothique, tout en insistant sur les divergences dues aux maîtres, aux ateliers, aux régions, elle a compris, comme d'autres archéologues du moyen âge, MM. Enlart, Mâle, etc., que l'idéalisme du XIII^e siècle n'est pas un fait unique dans l'histoire de l'art, mais qu'il est étroitement apparenté à l'idéalisme du V^e siècle grec; qu'il ne s'agit pas d'une coïncidence curieuse, mais bien d'une loi générale obligeant les arts des divers temps à passer par le même développement. « Dans sa marche générale, il est bien vrai que la sculpture française du moyen âge suit la même courbe que la sculpture grecque : elle passe, comme elle, du simple au composé, du calme repos de l'idéalisme aux recherches inquiètes de la vérité particulière, de la gravité monumentale aux séductions de la forme caressée. L'évolution de la sculpture française s'est seulement faite beaucoup plus vite du style « sévère » au style « libre », puis « à l'alexandrinisme ». Cependant il n'y a dans ce parallélisme que l'action d'une loi générale qui veut que l'art passe, en divers pays et

divers états de civilisation, par des étapes analogues » (p. 82).

On ne saurait mieux dire, et cette idée directrice, qui se retrouve dans tout le volume, permet à l'auteur d'établir chemin faisant, et trop rarement encore à mon gré, des comparaisons ingénieuses entre l'art du moyen âge et celui de l'antiquité grecque, de donner des interprétations plus justes que celles de ses prédécesseurs. Certaines têtes ressemblent, par la simplification de leur modelé, à celles des frontons d'Égine (p. 23), et certes, à voir une des têtes décoratives de la cathédrale de Reims (pl. XIII, à gauche), aux cheveux courts et sobrement traités, à l'ossature sèche, au sourire léger se jouant sur des lèvres minces et serrées encore, aux yeux dont les arêtes sont vives, on croirait contempler une œuvre du commencement du V^e siècle grec, telle la tête d'Apollon Barracco¹. Le groupe de la Visitation de Reims est-il imité de statues antiques? A cela rien d'impossible, mais cette ressemblance peut provenir d'une cause plus profonde que la simple imitation (p. 176).

N'est-ce pas que l'artiste chrétien était parvenu au même point de développement technique que l'artiste grec, et qu'il retrouvait sous sa main les mêmes plis fins et frissonnants qui nous charment au Parthénon? Les statues du XIII^e siècle n'ont plus la rigidité de celles du XII^e, mais fléchissent une jambe, comme jadis, dès le premier quart du V^e siècle les Kouroi, et les Corés abandonnaient l'ankylose ancienne que leur imposait la loi rigide de la frontalité, et sentaient une vie nouvelle assouplir leurs membres. N'est-ce pas que « là encore, l'évolution de la sculpture gothique passe par une des étapes qu'a franchies la sculpture grecque? L'auteur inconnu de la Vierge de Notre-Dame de Paris, comme Polyclète, a modifié l'équilibre de la figure debout en en faisant reposer le poids sur une seule jambe. Il l'a affranchie des prudentes timidités de l'art archaïque » (p. 166).

L'idéalisme, tel est le trait dominant de la sculpture gothique, aussi bien dans les monuments funéraires que dans les cathédrales, et ce dédain de l'accidentel sous toutes ses formes, cette abstraction, sont aussi les traits de l'art grec du siècle de Périclès, qui se dégage des naïvetés et des

1. Poulsen, *Nordisk Tidsskrift for filologi*, 1912.

1. Reinach, *Recueil de Têtes*, pl. 16.

complications du iv^e siècle, comme l'art du xiii^e siècle sort de celles de l'époque romane. Mais bientôt, suivant la loi nécessaire de l'évolution artistique, l'idéalisme fléchira et le réalisme, timide encore aux iv^e siècle grec et au xiv^e siècle chrétien, s'épanouira avec excès à l'époque hellénistique et au xv^e siècle.

J'ai relevé avec d'autant plus de plaisir ces rapprochements, que je les ai indiqués moi-même dans un récent ouvrage, où je me suis efforcé de comparer point par point l'évolution de l'art grec à celle de l'art moderne ¹, pour montrer la frappante ressemblance des deux périodes, non seulement dans la technique, mais aussi dans l'esprit. Assurément, qui dit analogie ne veut pas dire identité; chacun de ces arts garde ses traits distinctifs, qui ne permettent pas de confondre une tête grecque avec une tête chrétienne; mais les différences ne sont pas si fortes qu'elles empêchent de saisir les ressemblances indéniables.

W. DEONNA.

*
* * *

Henri CARBOU. — *La région du Tchad et du Ouadaï. Tome I. Études ethnographiques. Dialecte toubou.* — Paris, E. Leroux, 1912, II et 380 pp.; in-8° (Publications de la faculté des lettres d'Alger).

L'ouvrage que vient de publier M. Carbou intéresse à la fois l'histoire, l'ethnographie et la linguistique des régions situées à l'est du Tchad (Kanem, Fitri, Borkou, Ouadaï, Bahr el Ghazal, etc.). L'auteur a recueilli sur place des quantités de documents et, préparé par une lecture attentive de Barth, de Nachtigal, d'Et-Tounsi, il les a coordonnés et analysés avec méthode et précision. La portée de son étude — le chapitre relatif à la langue toubou mis à part — est surtout historique et politique; cependant un grand nombre de détails relatifs à la civilisation matérielle et sociale des populations observées constituent une excellente documentation ethnographique qui sera consultée avec fruit, surtout en ce qui concerne beaucoup de points où l'auteur complète et parfois rectifie Barth et Nachtigal. Entre autres

1. *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, tome III, *Les rythmes artistiques*, Paris, Laurens, 1912.

éloges qu'il m'est agréable de décerner à M. Carbou, je le loue fort de nous avoir expliqué par le menu la valeur et la signification des appellations souvent fort diverses que se donnent les unes aux autres les populations étudiées; il éclaire ainsi la question et permet au lecteur de se reconnaître dans un chaos suffisamment embrouillé en lui-même pour qu'on évite de l'embrouiller plus encore par une nomenclature bâclée vaille que vaille. C'est ainsi qu'il a fort bien fait de nous apprendre que *Toubou* et *Teda* sont synonymes et désignent en réalité les habitants du Tibesti bien que, faute de terme indigène s'appliquant à l'ensemble de la population, nous ayons pris l'habitude d'étendre ces noms à tous les gens parlant la même langue qu'on parle au Tibesti; que *Daza* est le nom donné par les Toubou du Borkou à leurs congénères du sud, lesquels à leur tour appellent *Dazagada* tous les indigènes parlant leur langue et sont appelés *Gourân* par les Arabes, etc.

De la lecture de cet ouvrage se dégage cette constatation que, — en mettant à part quelques petits groupements encore fort peu connus, — la population des régions comprises entre le Tchad et le Ouadaï se répartit entre trois familles distinctes, tant au point de vue ethnique qu'au point de vue linguistique : 1^o la famille sémitique, à laquelle appartiennent, outre les Arabes Choa, les Toundjour et les Oulâd Slimân; 2^o la famille que j'ai proposé d'appeler « tchadienne » et dans laquelle se rangent, avec les Kanouri du Bornou, les Kouri des îles du Tchad, les Kanembou du Kanem et tout l'ensemble des tribus de langue toubou (*Teda* du sud de Gatroun et du Tibesti, *Ammâ Borkoua* du Borkou, *Kreda*, *Kecherda*, *Noréa* et *Cheurafada* du Bahr el Ghazal et du Ouadaï, petits groupements toubou du Mounyo, du Bornou et du Kanem, etc.); 3^o la famille que j'ai proposé d'appeler « nilo-tchadienne », représentée dans la région qui nous occupe par toutes les populations connues des Baguirmiens sous le nom de *Lisi* (*Boulala* et *Babalia* d'origine kanembou, *Kouka* et *Médogo* paraissant autochtones), ainsi que par les *Kenga*, les *Abou-Semen* et les *Sokoro*, et, dans d'autres régions, par les Baguirmiens, les *Sara*, les *Bongo*, etc. La question demeure encore douteuse en ce qui concerne les *Boudoumou* ou *Yédéna* des îles du Tchad, les *Diongor*, les *Fagnia*, les *Boua*.

Je signale particulièrement deux chapitres

tres fort intéressants (pp. 49 à 72 et 209 à 212) consacrés à des castes de forgerons et chasseurs se servant de l'arc ou du filet, les *Haddâd-Nichâb* du Kanem et les *Haddâd-Gourân* répandus chez les Toubou du sud.

Au point de vue religieux, l'islamisme a fait tache d'huile sur la majorité des populations de la région, quoique son empreinte ne soit souvent que très superficielle. Quant aux Kenga, Abou-Semen, Sokoro, Diongor, Fagnia et Boua, ils n'ont pas encore été touchés par l'islam et ont des pratiques religieuses rappelant beaucoup celles des Sara, Banda, Kreich, etc. La croyance aux sortilèges, à la divination, à la possession, à la mort causée par un jeteur de sorts ou un génie, etc., est répandue chez eux comme chez tous les Africains animistes. La déformation des lèvres ne commence à se rencontrer que chez les Korbo, apparentés aux Diongor, pour devenir ensuite générale au sud de la région étudiée par l'auteur et atteindre leur maximum chez les Sara.

La linguistique n'étant pas du domaine de cette Revue, je ne parlerai ici que pour mémoire de la « petite étude pratique de la langue toubou (dialecte des Dazagada) » qui occupe les pages 213 à 290 du volume et constitue une fort précieuse contribution à la connaissance des langues soudanaises.

Maurice DELAFOSSE.

*
*
*

Henry RUSILLON. — *Un culte dynastique avec évocation des morts chez les Sakalaves de Madagascar. Le « tromba »*. — Paris, Alphonse Picard et fils, 1912, 196 pp. in-18 (introduction par Raoul Allier).

L'ouvrage de M. Rusillon vaut surtout par l'abondance de sa documentation et la conscience manifeste avec laquelle l'auteur a recueilli les éléments de cette documentation, durant quinze ans de séjour à Madagascar et particulièrement au cours de ces huit dernières années. L'exposé de ses théories personnelles ne tient dans son livre qu'une place secondaire (pp. 152 à 168) et il est fait d'une façon prudente et raisonnable qu'on ne rencontre pas toujours chez les missionnaires ses collègues. Aussi son étude se recommande-t-elle d'elle-même aux ethnographes comme aux amateurs de sciences religieuses. Elle nous fournit une grande quantité d'observations très fouillées relati-

ves aux manifestations de l'animisme malgache, surtout telles qu'on les peut observer chez les Sakalaves, ou, d'une manière plus générale, dans l'ouest et le sud de Madagascar : culte des anciens rois et des défunts, croyances et rites relatifs aux esprits, à la maladie et à la mort.

Ce qui m'a le plus intéressé dans ce livre, c'est d'y trouver une nouvelle preuve du fait souvent affirmé que Madagascar était peuplée de Nègres africains avant l'invasion — ou les invasions — venues d'Océanie ou de Malaisie et que le fond de la civilisation actuelle de Madagascar, au moins dans les régions occidentale et méridionale, est beaucoup plus africain que malais ou polynésien. C'est là l'opinion, entre autres autorités compétentes, de M. Julien, qui a constaté que la plupart des noms donnés aujourd'hui encore par les Malgaches aux localités, aux accidents géographiques, aux animaux ou aux plantes, sont des noms bantou, et qui pense comme moi que, aux temps anciens, la population de l'île était purement africaine. Le fait que le caractère africain des institutions sociales et religieuses s'est surtout conservé chez les Sakalaves et les populations du sud, — comme aussi le type anthropologique —, peut provenir soit de ce que la partie orientale de l'île se trouvait moins peuplée que le reste lors des invasions malaises, soit de ce que, les Malais s'étant très fortement installés dans l'est, les populations africaines se sont trouvées refoulées vers l'ouest et, y formant un groupe plus compact, s'y sont conservées plus purement. Il ne faut pas oublier non plus que la situation géographique du pays sakalave lui a permis de recevoir de nouveaux éléments bantou alors que la côte orientale et la région montagneuse du centre cessaient d'avoir des relations directes avec le continent.

Quoi qu'il en soit, tout ce que nous dit M. Rusillon de l'animisme sakalave pourrait être dit, non seulement de l'animisme bantou, mais également de l'animisme soudanais et ouest-africain, à de rares exceptions près. Le fond de la religion sakalave, comme le fond de la religion des Nègres de l'Afrique Occidentale — les seuls que j'aie été à même d'étudier chez eux — est identique et repose sur la croyance à une influence considérable sur le monde visible des esprits invisibles appartenant, soit au monde des défunts, soit aux forces cachées de la

nature : esprits des ancêtres et esprits dynamiques, confondus ensemble chez les Sakalaves sous le nom de *lolo* (comme en bambara par exemple sous le nom de *nyá*). A la côte ouest de Madagascar — et aussi, mais dans une proportion moindre, dans le reste de l'île — tout ce qui arrive d'un peu extraordinaire est attribué à l'action d'un *lolo*, lequel est, la plupart du temps, l'esprit d'un ancêtre, mais peut être aussi le génie de la forêt, de l'eau, etc., et souvent est l'un et l'autre à la fois; tels arbres, telles montagnes, tels rochers d'aspect bizarre passent pour être la demeure habituelle d'un *lolo* et lui servent d'autel; la maladie est expliquée par l'intervention d'un *lolo*, survenue généralement à la suite d'une désobéissance au *fady* (tabou) institué par l'ancêtre; certains animaux sont considérés comme étant l'habitat momentané ou ordinaire de tel ou tel *lolo*; un *lolo* peut s'emparer de l'esprit vital ou du double (*ambiroa*) d'un vivant et alors, pour empêcher celui-ci de mourir, il faut le faire rentrer très vite en possession de son *ambiroa*; une fois libéré de son enveloppe charnelle, le *lolo* d'un défunt devient beaucoup plus puissant que ne l'était de son vivant l'homme qu'il habitait. Tout cela, comme la coutume ancienne des sacrifices humains, comme la croyance purement philosophique à un Dieu créateur, comme quantité de détails rituels (localisation des *lolo* des ancêtres dans des tambours spéciaux, phénomènes de surexcitation des porteurs de ces tambours, etc.), se retrouve absolument identique chez toutes les populations non islamisées de l'Afrique Occidentale, et, d'après mes lectures, de toute l'Afrique nègre.

Peut-être cependant observe-t-on chez les Sakalaves une plus grande prédominance du culte des ancêtres éloignés (culte dynastique) ou du moins ce culte s'y manifeste-t-il d'une manière plus grandiose et avec plus de faste : mais ce n'est là qu'une différence de degré, toute extérieure, et sujette d'ailleurs à de nombreuses exceptions. Là où, en Afrique occidentale, on a affaire à des ancêtres dont la puissance fut considérable, comme au Mossi, à Coumassie, à Abomey, on retrouve le culte dynastique tel qu'il se pratique à Madagascar.

Pareille identité doit être constatée en ce qui concerne les phénomènes du *tromba*, c'est-à-dire de la possession d'un vivant par l'esprit d'un défunt ou par un génie

que'conque, possession qui peut être accidentelle ou périodique, involontaire ou voulue, qui provoque la maladie mais sert aussi à trouver le remède devant ramener la santé. Cette possession peut être l'œuvre d'un jeteur de sorts et peut être guérie par un *fondy* (nom bantou voulant dire « artisan »), sorte de magicien ayant à sa disposition la vertu d'un génie (le *nyā-tigi* des Bambara), lequel est aussi un fabricant de talismans ou *ody*, exactement comme en Afrique Occidentale, où les collègues des *fondy* malgaches se recrutent principalement dans les castes d'artisans ou castes similaires. Tous les détails des cérémonies relatives au *tromba*¹ (terre blanche employée pour décorer le visage, surexcitation des malades et des guérisseurs, tremblements convulsifs, état d'hypnose cessant brusquement, évocation de l'esprit, etc.) se retrouvent dans les cérémonies analogues des Ouest-Africains.

Et ainsi du reste : le génie de la forêt (*kananaro*), petit homme velu et méchant qui propage la petite vérole et peut la guérir, et qui n'est autre que le *wokolo* des Bambara; le *moara*, corne contenant des remèdes ou talismans ou représentant un génie, comme la plupart des charmes signalés par M. Rusillon², etc. Il n'est pas jusqu'au genre des chants liturgiques et à leur mélodie même qui ne soient analogues à ce qu'on entend en Afrique Occidentale dans les mêmes circonstances. Et tout cela m'a valu la peine d'être signalé.

Maurice DELAFOSSE.

*
*
*

TEOBERT MALER. — *Explorations in the department of Peten, Guatemala.*

Alfred M. TOZZER. — *Preliminary Study of the Ruins of Tikal, Guatemala.* (Memoirs of the Peabody Museum of American Archaeology and Ethnology, Harvard University. Vol. V, nos 1 et 2. Cambridge, 1911.)

Parmi tant de remarquables contributions apportées par cet infatigable explorateur du Yucatan, M. Teobert Maler, à l'étude de la civilisation maya, la plus importante peut-

1. Voir les notes documentaires, pp. 77 à 102, et les chapitres VI et VII de l'ouvrage de M. Rusillon.

(2) Voir les planches face aux pp. 148 et 156.

être est sa description détaillée des ruines de Tikal. Tikal, en effet, est le centre d'une région peuplée aux premiers temps de cette civilisation et couvre une superficie de plus d'un kilomètre carré. Connues déjà de quelques indigènes, ces ruines furent visitées pour la première fois en 1848 par un fonctionnaire du gouvernement guatémaltèque, le colonel Modesto Mendez, et une deuxième fois en 1852. En 1877, le Dr Gustave Bernoulli y passa quelque temps, mais le premier travail sérieux entrepris fut celui de l'explorateur anglais M. Alfred P. Maudslay en 1881 et 1882. En 1893 et surtout en 1904 M. Teobert Maler y fit un assez long séjour dont il note les résultats dans le présent rapport. Enfin le Peabody Museum y envoya en 1910 une nouvelle expédition dirigée par le Dr A. M. Tozzer et M. G. Merwin.

C'est principalement dans le groupement et l'orientation des principaux édifices que les ruines de ce territoire de Tikal diffèrent de celles qui se trouvent au nord de la péninsule du Yucatan et plus au Sud vers Palenque et Copan. A Tikal, en effet, comme du reste à Nakcun situé à quatre jours de marche, à l'est, les édifices sont réunis autour de cours rectangulaires, de dimensions très variables, certaines très vastes, d'autres très réduites.

D'après Maler, cette métropole maya couvre une superficie de 4 à 5 kilomètres carrés ; aussi pour rendre sa description plus compréhensible a-t-il préféré ne pas s'assujettir à un plan défini en prenant comme base la plaza principale mais commencer par une des extrémités de la ville, au Sud-Est, et avancer ensuite en examinant un à un tous les édifices dans l'ordre où ils se présentent à droite et à gauche. Son rapport est en cela très utile car il décrit chaque chose avec une grande minutie, entrant dans les moindres détails.

Les temples sont au nombre de cinq ; leur hauteur varie de 43 jusqu'à 69 mètres. Selon la règle maya, ils reposent sur une large base d'environ 2 m. 50 de hauteur, et sur cette base s'élève la pyramide proprement dite au sommet de laquelle est construit l'édifice réservé au culte. Pour le grand temple et le temple III, cette pyramide est composée de neuf gradins dont huit sont divisés en plusieurs sections horizontales, avec les coins en retrait.

Au pied du temple se dresse devant l'escalier une stèle à côté d'un autel circulaire

servant aux sacrifices. Les temples sont groupés, en face le temple II, un peu à gauche le temple III et dans le lointain à droite le temple IV. De l'autre côté d'un profond ravin s'élève un édifice à cinq étages, entouré de nombreuses constructions, que M. Maler considère comme le palais sacerdotal correspondant au grand temple, comme l'Acropole de Tikal.

Dans presque toutes les pièces de quelque importance, on trouve sur les parois des dessins gravés dans la couche de stuc qui recouvre les murs. Certains ont une ressemblance singulière avec ceux du Codex Maya de Dresde et du Codex Nuttall. La plupart de ces dessins représentent des grands prêtres parés de somptueux ornements ; dans l'un d'eux, très simple comme facture, on remarque une femme, chose excessivement rare dans les dessins Mayas. Un sacrificateur à mine sauvage tue à l'aide d'un arc un homme debout entre deux pieux, les bras étendus et attachés à ces pieux, tandis qu'à côté de lui une femme détourne la tête et fait le geste de s'en aller.

Mais le point le plus remarquable de Tikal est la profusion de stèles et d'autels circulaires que l'on y rencontre. M. Maler en a compté plus de cent et presque chacune a un autel circulaire à côté ; toutefois dix-sept seulement, sont ornées de bas-reliefs. M. Maler suppose que toutes ces stèles étaient jadis recouvertes d'une couche de stuc sur laquelle étaient dessinées des figures de toutes sortes ou que tout au moins elles étaient revêtues d'une couche de peinture d'un rouge éclatant. Elles varient de 1 m. 20 à 2 m. 10 de haut et de 60 à 90 cent. de large. La plus belle, la stèle 16, mesure 2 m. 40 de hauteur sur 1 m. 28 de largeur ; elle représente le prêtre-roi ou Ahancan, la face tournée à droite et les pieds séparés tournés en sens contraire.

C'est devant cette stèle, après une fouille de plus d'un mètre de profondeur, que M. Maler a fait la découverte particulièrement intéressante d'un large autel circulaire de 1 m. 68 de diamètre admirablement bien conservé. Au-dessus d'une rangée horizontale de quatre hiéroglyphes finement sculptés, précédés et suivis par un signe *cauac* (le 16^{me} jour du mois maya), sont placés deux prêtres sacrificateurs ou deux divinités. Tout autour court une série de 31 hiéroglyphes chronologiques. Les personnages sont de profil et tournés l'un vers l'autre,

d'une main ils tiennent le large couteau d'obsidienne qui sert aux sacrifices et de l'autre, serré contre la poitrine, un bâton.

Dans le haut, entre leurs coiffures sont placés deux hiéroglyphes l'un au-dessous de l'autre, tandis que dans le bas sur une pile d'os ou de morceaux de bois repose un crâne humain.

Cet autel devait avoir une grande importance pour quelques initiés; d'après sa place dans une cour très petite n'ayant qu'une seule entrée au Sud et sa position devant la stèle, peu de spectateurs pouvaient assister aux cérémonies qu'on célébrait dans cette enceinte et sans doute à une heure critique les prêtres l'avaient-ils jadis caché sous terre pour le préserver de la destruction. C'est grâce à ce détail que M. Maler a pu trouver dans un aussi bel état de conservation cette pièce magnifique dont il se félicite à juste titre d'avoir fait la découverte.

Pour remédier au manque de certains plans qui n'étaient pas parvenus au Peabody Museum, celui-ci a tenu à réunir dans le même volume ceux qu'avaient relevés le Dr Tozzer et M. Merwin durant leur dernière expédition ainsi que l'étude préliminaire que le premier d'entre eux a consacrée à ces ruines de Tikal. Cette juxtaposition est heureuse, car elle fait ressortir le mérite du travail accompli par M. Maler et grâce à l'excellente vue d'ensemble donnée par le Dr Tozzer elle familiarise le lecteur avec les détails indiqués dans la description minutieuse des édifices et des stèles.

Dans cette étude claire, présentée avec méthode par un des savants connaissant le mieux ce sujet, la partie concernant les inscriptions hiéroglyphiques des stèles est particulièrement intéressante, surtout en ce qui regarde l'antiquité que le Dr Tozzer croit pouvoir accorder à Tikal. D'après les dates relevées sur les stèles 3 et 17, elle serait parmi les plus anciennes cités mayas, avec Palenque et Copan. Bien que jusqu'à présent on ne puisse pas certifier que ce soit de ce territoire de Tikal que jaillit la civilisation productrice de tant d'admirables villes, il est certain toutefois que Tikal fut un centre important de culture au début de la civilisation maya et qu'elle exerça son influence jusqu'à l'époque où « la culture maya du Sud abandonna sa prééminence au groupe des peuples mayas vivant loin vers le Nord. »

Comte M. DE PÉRIGNY.

* * *
E. NAVILLE, *La population primitive de l'Égypte*, 20 p., t. à p. du *Recueil de Travaux*, vol. XXXIII, 1911.

Dans ce nouveau travail, M. N. reprend cette question de l'origine des Égyptiens qu'il a déjà traitée dans des articles d'ensemble assez similaires (dans le *Journal of the Anthropol. Inst.* 1907 réimprimé dans le *Smithsonian Report*, 1908. Pourquoi M. N. n'y renvoie-t-il pas?) Mais, cette fois, il abandonne complètement l'idée d'un élément sémitique dans la population dynastique. De plus, il adopte, comme je l'ai fait, l'opinion de Cecil Torr et de Loret qui reconnaît des villages entourés d'un glacis et d'une palissade dans les pseudo-bateaux des vases préhistoriques. La nouveauté de son article consiste à croire que la population néolithique a persisté longtemps non à l'état clairsemé mais occupant encore certaines régions, comme la Moyenne Égypte de Girgeh à Thèbes où l'on trouve chaque année de nouvelles nécropoles du type pré-dynastique; cette population néolithique serait celle des *Anou Setiou*. Ils auraient été conquis par d'autres Hamites venus de plus au Sud, de la Haute-Nubie, connaissant la métallurgie, les *forgerons d'Horus*. Sur la caste des forgerons nubiens, cf. une importante note de Sayce, *Proc. Bibl. Soc.*, 1912. Si M. N. croit à la persistance des Anou, c'est que les fouilles d'Abydos de 1910 paraissent établir qu'une partie de la population du lieu se conformait au rite prédynastique encore après la Xe dynastie; on a trouvé, en effet, en quantité des tombes de type néolithique au dessus de tombes à puits allant de la VI^e à la XI^e dynastie; tous ces puits avaient été rouverts, certains pour recevoir des morts accompagnés du vase rouge à bord fumé considéré jusqu'ici comme prédynastique. D'après M. N., ces vases auraient continué à être fabriqués à la main par les Anou, le fonds africain de la population qui en a conservé l'usage dans l'Afrique actuelle (cf. Naville, *Anthropologie*, 1912, 317). Nous ne pouvons pas laisser ignorer (comme le fait M. N.), que son collaborateur d'Abydos, E. Peet, n'admet pas son explication de ces faits (*Annals of anthropology*, de Liverpool, 1911). Mais nous n'hésitons pas à nous rallier à sa conclusion sur l'origine purement africaine des

La démonstration est donnée en cinq chapitres : I. King Kiao Pei ou la Pierre Parlante; II. La Gazelle d'Éridu ou le Christ touranien; III. Quatre grands caravansérails ou le Législateur divin; IV. Le Lotus des Pyramides ou les Funérailles de Jacob; V. La Grand' Route du Roi (c'est-à-dire la Palestine).

L'idée de retrouver des concordances entre le christianisme et le bouddhisme ou le shintoïsme ou toute autre religion dans a) ses préceptes moraux; b) des cérémonies déterminées; c), des évolutions internes n'est pas neuve. Avec une méthode de travail moins « poétique », pour ne pas dire fantaisiste, l'auteur aurait pu discerner et faire voir bien des ressemblances indéniables. Que prouvent-elles? Selon qu'on est croyant ou non, elles prouveraient une

chose ou une autre, par exemple selon l'auteur, qu'il y a parenté directe entre toutes ces croyances et que le monde entier a été mû d'un même désir du Messie, lequel cependant n'est venu qu'en un lieu, le pays de la Bible.

Pour moi, ce que j'ai noté d'intéressant dans ce volume, ce sont les renseignements qu'on y trouve sur l'utilisation rituelle des seuils et des portiques sacrés, surtout au Japon (les torii; cf. mes *Rites de Passage*, p. 20-30) et les photographies qui en montrent plusieurs variétés. Plus d'une soixantaine d'illustrations, dont plus de la moitié en couleurs, parfois d'après des images de piété japonaises, font de ce livre un ouvrage utilisable; le texte l'est relativement grâce à l'Index final, qui est très détaillé.

A. VAN GENNEP.

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES SUISSES DES TRADITIONS POPULAIRES,
t. XV (1911), livr. 3.

S. Meier, *Das Thurnbuch der Stadt Bremgarten*.

L. Gerster, *Sprüche und Inschriften auf Bauerngeschirr*.

A. Rossat, *Les fêtes*.

L. Wittich, *Zauber und Aberglauben der Ziguener*.

Mélanges, Notes, Analyses.

— Livr. 4.

S. Meier, *Das Thurnbuch der Stadt Bremgarten*.

L. Gerster, *Sprüche und Inschriften auf Bauerngeschirr und Glas*.

M. Reymond, *Le journal d'un paysan vaudois en 1620*.

N. Curti, *Die Butterlampe*.

Mélanges. Notes. Comptes-rendus.

— Vol. XVI, liv. 1.

S. Schlatter, *Die ostschweizerische Weinküblerei und ihr Schmuck*.

J. Müller, *Sagen aus Uri*.

F. W. Schwartz, *Winterfeste im zürcherischen Weinland*.

V. Pellandini, *La parabola del figliuol prodigo*.

Mélanges, Notes, Comptes-rendus; Bibliographie de la littérature folklorique suisse en 1911.

— Livr. 2.

E. Fehrle, *Der Hahn im Aberglauben*.

Fr. Isabel, *Vieux usages dans les Alpes d'Ollon*.

S. Schlachter, *Gebräuche des Zimmerhandwerks*.

V. Pellandini, *La parabola* (suite).

Mélanges, Comptes-rendus.

En outre, la Société suisse des Traditions populaires a commencé en 1911 la publication d'un recueil 8°, *Schweizer Volkskunde*, paraissant à raison d'une feuille par mois et où sont publiées de petites notes, des collectanea, des questions et réponses, de courtes notices bibliographiques. Les 12 nos de 1911 sont parus, ainsi que 5 nos de 1912. Cette initiative est excellente; un bon index annuel assure la commodité de maniement du recueil. Abonnement: 3 francs par an; gratuit pour les membres de la Société.

NARODOPISNY VIESTNIK TCHESKOSLOVANSKY, t. VI,
livr. 7-8.

J. Tvrđy, *La céramique de Wischau et son développement*, VI.

J. Czernik, *Chansons de Starý-Hrosinkau*.

Analyses. Nouvelles ethnographiques.

Supplément: S. Kubin, *Récits du comitat de Glatz*, avec commentaire de G. Polivka, II.

— Livr. 9-10.

J. Czernik, *Chansons* (fin).

K. Buřkova-Wankřlova et G. Polivka, *Ne pleure pas les morts*.

Analyses. Nouvelles.

Supplément, J. Kubin (suite).

— T. VII, livr. 1 (Excellente innovation: le sommaire est maintenant donné aussi en français sur la couverture).

G. Hor'ak, *Chants populaires tchèques du recueil d'Erben*.

Comptes-rendus.

Mélanges. Chronique.

J. Kubin (suite).

— Livr. 2-3.

R. Ribova, *Peut-on regarder les tresses et tricots comme faits primitivement sur peñole et attribuer l'invention de cette technique aux femmes slaves?*

B. Moravec, *Le fourneau de graisse à voitures*.

Comptes-rendus. Mélanges, etc.

Supplément: J. Kubin (suite).

— Livr. 4.

F. V. Vykoukal et K. Rozum, *Les dons de Dieu (pâtisseries, gâteaux, etc)*.

Comptes-rendus, Mélanges, etc.

Supplément: J. Kubin (suite).

Bulletin annuel de la Société du Musée tchéco-slave, 1911.

— Liv. 5-6.

L. Niederle, *La maison de paysans ancienne du territoire Slovaque en Moravie*.

A. Bohac, *Les modifications linguistiques dans les villages hongrois*.

J. Horak, *Bulletin des publications ethnographiques tchèques*.

Mélanges, etc.

Supplément: J. Kubin (suite).

ANALECTA BOLLANDIANA, t. XXX, fasc. 4.

P. Peeters, *S. Romain le néo-martyr, d'après un document géorgien*.

A. Poncelet, *Les Actes de S. Privat du Gévaudan*.

D. Serruys, *La patrie de S. Socrate*.

T. Garcia, *Egeria ou Aetheria*.

H. Delehaye, *Les saints d'Aboukir*.

Bulletin des publications hagiographiques.

— T. XXXI, fasc. 1.

P. Peeters, *La version géorgienne de l'autobiographie de Denys l'Aréopagite*.

Ch. van der Vorst, *Un panégyrique de S. Theophane*.

A. Poncelet, *Boemond et S. Leonard*.

Fr. Van Ortroy, *Vie inédite du B. Dalmace Moner*.

Bulletin des publications hagiographiques.

— No 2-3.

Le rév. P. A. Poncelet (nécrologie).

A. Poncelet, *L'auteur de la Vie de S. Basin*.

Ch. van der Vorst, *En quelle année mourut S. Theophane*.

Ch. van der Vorst, *S. Thaddée studite*.

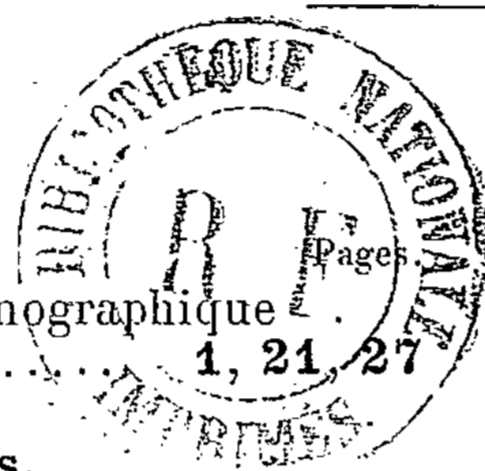
H. Delehaye, *Saints de Thrace et de Mésie*.

H. Delehaye, *Le calendrier lapidaire de Carmona*.

Bulletin des publications hagiographiques.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME III (1912)



	Pages.
ACTES de l'Institut Ethnographique International de Paris.	1, 21, 27
Articles.	
BACOT (J.), Les populations du Tibet oriental.	203
CROVA (M ^{me} B.), L'industrie de la pierre en Mauritanie (pl. VII et VIII).	249
DECOURDEMANCHE (J.-A.), Sur la filiation des chiffres européens modernes et des chiffres modernes des Arabes.	138
DELACOUR (A.), Les Tenda, Koniagui, Bassari, Badyaranké de la Guinée française (av. 2 cartes).	287, 370
DEONNA (W.), L'indétermination primitive dans l'art grec (avec 6 fig. et pl. V).	22
GADEN (H.), Du nom chez les Toucouleurs et Peuls islamisés du Fouta sénégalais.	50
— Légendes et coutumes sénégalaises; les cahiers de Yoro Dyab.	119, 191
GAILLARD (Cl.), Les tâtonnements des Egyptiens de l'Ancien Empire à la recherche des animaux à domestiquer (av. 19 fig. et pl. XI).	329
GENNEP (A. van), Etudes d'ethnographie algérienne : V, l'art ornemental (avec 17 fig. et pl. I à IV).	1
— Deuxième série. VI, la gravure sur roseau; VII, la gravure sur bois (av. 23 fig. et pl. XII et XIII).	349
MORGAN (J. de), La féodalité en Perse, son origine, son développement, son état actuel.	169
PARIEL, La maison à Figuiç (av. 15 fig.).	259
RASSAT, Contributions à l'ethnographie et au folklore savoyards (14 fig. et pl. VI).	211
PILSUDSKI (Br.), Les signes de propriété des Aïno (av. 3 fig.).	100
SCOTT MACFIE (J.-W.), A jeweller in Northern Nigeria (av. 7 fig. et pl. IX et X).	281
SEGONZAC (marquis de), Les populations du Maroc (av. 6 fig.).	89
Communications.	
BREUIL (H.), Dessins rupestres d'Espagne.	61
BRUEL (G.), Les populations de l'Ogooué (Gabon).	151
DELAFOSSÉ (M.), De quelques persistances d'ordre ethnographique chez les descendants des nègres transportés aux Antilles et à la Guyane.	234
DEONNA (W.), Futuristes d'autrefois et d'aujourd'hui	297
HARMAND (J.), De l'état de l'ethnographie indo-chinoise.	60
HUET (G.), Puissance magique des animaux.	382
MAÎTRE (M.), Les tribus Moï de l'Indochine méridionale.	57
MONTANDON (G.), Notes sur l'ethnographie des Ghimirra.	149
PÉRIGNY (Comte M. de), Les Indiens Quéchis ou Kekchis de la Alta Vera Paz (Guatemala).	238
Voo (B. P. van der), Les débuts de l'Etat d'après Vierkandt.	302
Analyses et Notices.	
BÆSLESER ARCHIV, tome I et suppléments (A. v. G.).	153
BERNARD (A.), Les confins algéro-marocains (A. v. G.).	158

BETTICHER (E.), Der trojanische Humbug (A. Reinach).....	165	(Adolphe Reinach).....	76
BOUET (F.), Les Tomas (M. Delafosse).	243	LEMONNIER (H.), L'art français au temps de Louis XIV (W. Deonna).	62
CALLOCH (J.), Vocabulaire sango; vocabulaire ifumu; vocabulaire gmbwaga; vocabulaire gbéa (M. Delafosse).....	74	LIVINGSTONE (W. P.), The race conflict, (B. van der Voo).....	152
CANZIANI (E.), Costumes, traditions and songs of Savoy (A. v. G.).....	316	MADAY (A. DE), Classification des systèmes sociaux; Origine du droit; Sociologie de la paix (A. v. G.)...	386
CARBOU (H.), La région du Tchad et du Ouadaï (M. Delafosse).....	389	MANSUR (Abdullah), The land of Uz (A. v. G.).....	75
CLAY (A. T.), Amurru, the home of the northern Semites (A. Reinach).	84	MALER (T.), Explorations in Peten (C ^{te} de Périgny).....	391
COLIN (G.), Avenzoar; la Tedkira d'Abu-l-Aba (M. Delafosse).....	318	MARÇAIS (W.), Textes arabes de Tanger (M. Delafosse).....	319
CORNET, Au Tchad (M. Delafosse)....	163	MEYNIER (O.), L'Afrique Noire (M. Delafosse).....	66
COTTES (R.), La mission Cottés au Sud-Cameroun (A. v. G.).....	163	NAVILLE (E.), La population primitive de l'Égypte (A. Reinach).....	393
DELAFOSSÉ (M.), Haut-Sénégal-Niger (A. v. G.).....	320	NILSSON (M. P.), Ariernas första uppträdande i främre Asien (B. P. van der Voo).....	310
DENNETT (R. E.), Notes on West-African categories (M. Delafosse).....	307	OLLONE (D'), Les derniers Barbares : Chine, Tibet, Mongolie (A. v. G.)..	158
DUPUIS-YAKOUBA (A.), Les Gow ou chasseurs du Niger (R. Basset).....	69	OPPENHEIM (Max von), Der Tell Halaf und die verschleierte Göttin (A. Reinach).....	77
EBERSOLT, Catalogue des poteries et faiences du Musée de Constantinople (A. v. G.).....	154	PETTAZONI (R.), La religione primitiva in Sicilia (A. v. G.).....	384
FRIEDERICI (G.), Völker-und Sprachenkunde von Deutsch-Neu-Guinea (A. v. G.).....	385	PIGORINI (L.), Gli abitanti primitivi dell'Italia (A. Reinach).....	82
GADEN (H.), Le poular (M. Delafosse).	241	PILLION (L.), Les sculpteurs français du XIII ^e siècle (W. Deonna).....	387
GALLO (E.), La guerra e la sua ragion sessuale (A. Reinach).....	395	PILSUDSKI (Br.), Materials for the study of the Ainu language and folklore (A. v. G.).....	387
GATES (W. E.), Commentary upon the Maya-Tzental Perez Codex (Comte de Périgny).....	315	RÉGISMANSET (Ch.), Questions coloniales (M. Delafosse).....	245
GORDON (E. A.), Messiah, the ancestral hope of the ages (A. v. G.).....	395	REVELLI (P.), L'Egeo (A. Reinach)...	395
HAMET (I.), Chroniques de la Mauritanie sénégalaise (M. Delafosse)....	73	RIDGEWAY (W.), Minos the destroyer (A. Reinach).....	394
HARMAND (J.), Domination et colonisation (M. Delafosse).....	65	ROLIN (H.), Prolégomènes à la science du droit (E. Burle).....	64
HÉRISSE (A. Le), L'ancien royaume de Dahomey (M. Delafosse).....	159	ROSCOE (J.), The Baganda (A. v. G.)..	72
HOARAU-DESRUISSEUX (Ch.), Aux colonies, impressions et opinions (M. Delafosse).....	246	RUSILLON (H.), Un culte des morts chez les Sakalaves, le tromba (M. Delafosse).....	390
HUNTINGTON (E.), Palestine and its transformation (A. Reinach).....	157	SAPPER, (K.), Landeskunde von Neu-Mecklenburg (A. v. G.).....	385
Jahrbuch des Museums für Völkerkunde zu Leipzig, t IV (A. v. G.)..	154	SCHMIDT (G.), Voies nouvelles en science comparée des Religions et en sociologie comparée (A. v. G.)..	155
JOHNSTON (sir Harry), Views and reviews from the outlook of an anthropologist (A. v. G.).....	384	SCHWALM (M. B.), La vie privée du peuple juif à l'époque de J.-C. (A. Reinach).....	79
JORE (L.), La république de Liberia (M. Delafosse).....	244	SOLLAS (W. J.), Ancient hunters and their modern representatives (A. v. G.).....	79
KANNENGIESSER (A.), Ist das etruskische eine hettitische Sprache? (A. Reinach).....	78	SPENCER (B.) et GILLEN (F. J.), Across Australia (A. v. G.).....	317
LACOMBE (M.), Essai sur la coutume poitevine du mariage (E. Burle)...	164	SPILLER (G.), Mémoires sur le congrès des races (B. P. van der Voo)....	245
LANDERSDORFER (S.), Die Bibel und die südarabische Altertumsforschung		TAMASSIA (Nino), La famiglia italiana	

nei secoli decimoquinto e decimo- sesto (J. Mesnil).....	317	geant (M. Delafosse).....	318
THONNER (Fr.), Du Congo à l'Oubangui (A. v. G.)	385	WENTZ (W. J. E.), The fairy faith in celtic countries (A. v. G.).....	62
TOZZER (A. M.), Preliminary study of the ruins of Tikal (C ^{te} de Péri- gny).	391	WILKE (G.), Südwesteuropäische Me- galithkultur (A. Reinach).....	166
Types de l'Autriche-Hongrie, cartes postales ethnographiques (A. v. G.).	248	WILKEN (G. A.), Verspreide geschrif- ten, pub. par F. DUE van Ossen- bruggen (A. v. G.).....	247
VILLAMUR (R.), En lisant et en voya-		Sommaires des Revues	87, 324, 397



L'Imprimeur-Gérant : ULYSSE ROUCHON.

INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL
DE PARIS

ACTES



NÉCROLOGIE

M. Marcel Dourgnon. — Pour la première fois, la mort frappe dans nos rangs et elle nous atteint cruellement. Nous avons eu, en effet, la douleur de perdre un de nos membres titulaires fondateurs, M. Marcel DOURGNON, décédé à Paris, le 18 octobre 1911.

Né à Marseille le 29 septembre 1858, Marcel-Lazare Dourgnon sortit de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts avec le diplôme d'architecte, fut lauréat de l'Institut et médaillé au salon de 1900, et poursuivit soit à Paris, soit à l'étranger, une brillante carrière comme architecte.

M. Dourgnon avait beaucoup voyagé. Il avait séjourné au Chili comme architecte du gouvernement. Au Caire, il avait construit le nouveau Musée des Antiquités égyptiennes, œuvre très remarquable qui lui valut la croix de la Légion d'honneur. Il parcourut la Syrie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et en Europe, l'Espagne, la Hollande, l'Allemagne.

Lorsqu'un petit groupe de personnes, dont faisait partie M. Marcel Dourgnon, décida de fonder l'Institut Ethnographique, notre regretté collègue se montra plein d'ardeur pour faire aboutir le programme de la société nouvelle et il nous apporta dès le début une précieuse collaboration en fixant déjà le plan d'un Musée qu'il entre dans les vœux d'avenir de l'Institut Ethnographique de fonder par la suite. Notre Société avait compté pour ce jour sur le talent et le dévouement de M. Dourgnon.

Maire du IX^e arrondissement de la Ville de Paris depuis 1908, M. Marcel Dourgnon était, en outre, inspecteur des Musées et de l'enseignement du dessin.

Cette courte note trouvera son complément dans les paroles prononcées, à l'Assemblée générale du 9 novembre, par M. de Morgan, et qui sont rapportées ci-dessous.

Assemblée générale du 9 novembre 1911.

Présidence de M. Jacques de Morgan.

Étaient présents : MM. Jacques Bacot, Boyer, Decourdemanche, Delafosse, van Gennep, Leroux, du Loup, de Mecquenem, de Morgan, Obermaier et Regelsperger.

Excusés : MM. Bondoux, Capitan, Harmand, de Kergorlay, Nourry et Vernet.

Avant de procéder à l'examen des questions à l'ordre du jour, M. de Morgan rappelle à l'Assemblée, en termes émus, la mort de l'un des membres titulaires fondateurs de l'Institut ethnographique International de Paris, M. Dourgnon :

« J'ai, Messieurs, dit-il, la grande tristesse de vous annoncer que la mort vient de faire un premier vide parmi nous. Notre Collègue, M. Marcel Dourgnon, membre fondateur, architecte, maire du IX^e arrondissement de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, vient de nous être enlevé.

« Je ne vous parlerai pas de la belle carrière de M. Dourgnon comme architecte ; il laisse son nom attaché à de nombreux travaux tant en France qu'en Amérique du Sud. Je ne vous entretiendrai que de son œuvre en Égypte, parce que cette œuvre touche de près au but même de notre Société et qu'elle nous permettait d'espérer qu'un jour, grâce à son haut savoir, M. Dourgnon nous doterait d'un monument digne du but élevé que nous voulons atteindre.

« Sur ma demande, le gouvernement égyptien, avait, en 1895, accordé les crédits nécessaires pour la construction d'un Musée neuf au Caire. Un concours international fut ouvert. Soixante-quinze projets, venant de toutes les parties du monde, eurent à être examinés et sur ces soixante-quinze projets un seul fut accepté, c'était celui de Marcel Dourgnon.

« Pendant plusieurs années il poursuivit au milieu d'incroyables difficultés l'achèvement de son œuvre. Enfin la croix de la Légion d'honneur vint le récompenser de ses efforts et son nom reste à jamais attaché à l'un des Musées les plus vastes, les plus beaux, les plus méthodiques qu'il soit.

« Je ne connaissais pas M. Dourgnon quelques jours avant le concours international, mais, mis constamment en rapport avec lui par mes fonctions mêmes de Directeur général des Antiquités d'Égypte, j'ai de suite apprécié sa droiture et sa haute intelligence. Peu à peu il devint mon ami et aujourd'hui qu'il n'est plus, je tiens à vous dire la très haute estime dans laquelle je tiens sa mémoire. »

L'Assemblée, abordant son ordre du jour, prononce l'admission des membres souscripteurs dont les noms suivent :

MM.

AMBLARD (Jean), adjoint-principal des Affaires indigènes de l'Afrique occidentale française (présenté par MM. Delafosse et van Gennep) ;

BEL (*Alfred-Marie-Octave*), directeur de la Medersa de Tlemcen (Algérie) (MM. van Gennep et Houdas) ;

BELLUCCI (Joseph), professeur à l'Université de Pérouse (Italie) (MM. van Gennep et Delafosse) ;

Bibliothèque de l'École spéciale des langues Orientales vivantes (MM. Paul Boyer et Delafosse) ;

BRUEL (*Gilbert-Georges*), administrateur en chef des colonies (MM. Delafosse et van Gennep) ;

DE CALONNE-BEAUFAICT (*Adolphe-Léon-Victor-Félix*), ingénieur civil, chef de service des chemins de fer de l'Ouellé (Congo belge) (MM. van Gennep et Delafosse) ;

CAZANOVE (*Franck-Jules-Léon*), docteur en médecine, médecin-major des troupes coloniales (MM. Regelsperger et van Gennep) ;

CHERUY (*Paul-Émile*), administrateur-adjoint des colonies (MM. Delafosse et Gaden) ;

FEILBERG (*Henning-Frederik*), docteur en philosophie de l'Université de Copenhague (MM. Van Gennep et Regelsperger) ;

GARDAIS (*Eugène-Jean-Baptiste-Marie*), publiciste (MM. Decourdemanche et Regelsperger) ;

GUY (Camille), agrégé d'histoire et de géographie, lieutenant-gouverneur de la Guinée française (MM. Regelsperger et Delafosse) ;

HUBERT (*Henry-Marie*), docteur es sciences naturelles, administrateur-adjoint des colonies (MM. Regelsperger et Delafosse) ;

LABOURET (Henri), lieutenant d'infanterie coloniale (MM. Delafosse et Decourdemanche) ;

LAURENT (*Charles-Joseph*), capitaine d'infanterie coloniale (MM. Delafosse et van Gennepe) ;

MENIAUD (Jacques), adjoint à l'intendance des troupes coloniales hors cadres, (MM. Regelsperger et Delafosse) ;

Musée ethnographique de la Faculté de Médecine de Bordeaux représenté par M. LEMAIRE, secrétaire général de la Faculté de Médecine, conservateur du Musée (MM. Deniker et van Gennepe) ;

OSSENBRUGGEN (Frédéric-Daniel-Eduard van), docteur en droit, professeur de droit et d'économie politique à l'École d'application des fonctionnaires indigènes à Magelang (Java) (MM. van Gennepe et Delafosse) ;

PELLIOT (*Paul-Eugène*), professeur au Collège de France (MM. Regelsperger et de Morgan) ;

PUMPELLE (Raphael), ancien chef de division du « U. S. Geological Survey ». (MM. Decourdemanche et de Morgan) ;

RAMET (André) (MM. du Loup et Deniker) ;

Le marquis DE SEGONZAC (*Edmond-Maria-René*), ancien officier de cavalerie (MM. Regelsperger et de Morgan) ;

TILHO (*Jean-Auguste-Marie*), capitaine d'infanterie coloniale (MM. Regelsperger et Bruel) ;

Verein für sächsische Volkskunde, Leipzig-Dresde (MM. van Gennepe et Delafosse).

L'assemblée examine ensuite une proposition de modification de l'article 4 des statuts, présentée par M. Decourdemanche, trésorier, en vue de simplifier les dispositions de cet article.

Après délibération, l'Assemblée adopte le texte proposé. En conséquence, l'article 4 sera désormais formulé ainsi :

« Art. 4. — La qualité de membre se perd :

1^o Par la démission envoyée par lettre recommandée.

2^o Par la radiation prononcée, pour non paiement de la cotisation dans le courant de l'exercice, ou pour motif grave, par le Bureau à la majorité ordinaire. Dans ce dernier cas, la radiation devra être ratifiée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents et le membre dont la radiation est proposée sera admis à présenter ses explications en Assemblée générale.

Spécialement, la qualité de membre titulaire pourrait être retirée pour cause de non présence persistante aux réunions de l'Assemblée générale sans excuse jugée valable par celle-ci et après avertissement. Mais le membre titulaire qui viendrait à perdre cette qualité pour cette cause pourrait rester dans l'Association comme membre souscripteur ».

M. le président fait connaître à l'Assemblée la décision prise par le Bureau d'organiser une conférence pour le mardi 28 novembre ; cette conférence sera faite par M. le marquis de Segonzac, dans la salle de la Société de Géographie sous le titre suivant : « Les populations du Maroc ; races, mœurs, croyances et coutumes ». En dehors des cartes adressées aux membres de l'Institut Ethnographique, il sera envoyé un certain nombre d'invitations. L'Assemblée donne son approbation aux dispositions qui ont été prises.

L'Assemblée examine ensuite le projet, étudié en séance du Bureau, de faire, chaque mois, à une époque autant que possible régulière, devant les membres de l'Institut Ethnographique habitant Paris, des communications sur des sujets pouvant prêter à des échanges de vue et à des discussions. Il y serait invité seulement, en dehors des membres, quelques personnes susceptibles de s'intéresser aux questions portées à l'ordre du jour. L'Assemblée approuve le principe de ces réunions et s'en remet au Bureau du soin de les organiser. Le secrétaire général fait connaître les noms de quelques-uns des membres de la Société qui seraient disposés à prendre la parole dans ces réunions, dont la première aurait lieu en décembre.

Conférence du 28 novembre 1911.

Le 28 novembre 1911, a eu lieu dans l'hôtel de la Société de Géographie, la première conférence organisée par l'Institut Ethnographique International de Paris et qui a été faite par M. le marquis de Segonzac, sous le titre ci-dessus indiqué.

La séance était présidée par M. Maurice Delafosse, vice-président de la Société, aux côtés duquel avaient pris place : M. le marquis de Reverseaux, ambassadeur ; M. Regnault, ministre plénipotentiaire à Tanger ; S. Exc. El-Mokri, grand-vizir de S. M. le sultan Moulaï-Hafid ; M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité du Maroc ; et le secrétaire général. L'assistance était très nombreuse.

Ayant ouvert la séance, le Président a, dans l'allocution suivante, défini le but de l'Institut Ethnographique International de Paris et rappelé brièvement les voyages accomplis au Maroc par M. le marquis de Segonzac.

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre président, M. Jacques de Morgan, rentré fatigué de son dernier voyage en Perse, — voyage que l'état troublé du pays avait rendu particulièrement difficile et pénible, — a dû demeurer dans le midi pour réparer sa santé et n'a pu, à son très vif regret, venir à notre réunion. Je déplore doublement son absence : tout d'abord, j'aurais aimé le voir présider cette séance, en quelque sorte inaugurale, d'une association qui est surtout son œuvre ; d'autre part, je me sens tout à fait incapable de tenir dignement la place d'un homme qui, par sa grande expérience, sa science éclairée et ses travaux de tout premier ordre sur l'ethnographie et la numismatique orientales, occupe dans le monde savant une situation considérable.

Cependant le devoir qui m'incombe ne peut que m'être agréable à remplir, puisque ce devoir consiste à vous présenter d'abord l'Institut Ethnographique International de Paris et ensuite notre conférencier, M. le marquis de Segonzac.

Institut Ethnographique International de Paris, voilà un titre qui peut paraître un peu long et dont le premier mot, « Institut », pourrait sembler un peu prétentieux : ce mot ne signifie pas — ai-je besoin de le dire ? — que nous ayons la velléité de faire concurrence à l'Institut de France, dont nous avons d'ailleurs l'honneur de compter plusieurs membres parmi nos collègues ; nous avons adopté ce terme simplement parce qu'il a été adopté, en France et à l'étranger, par un grand nombre d'associations scientifiques analogues à la nôtre. Quant à l'adjectif « international », je pense bien qu'il n'a été interprété nulle part comme une abdication de nos sentiments patriotiques : sa présence dans le titre de notre société indique seulement que cette société, française par ses origines, la composition de son bureau et de son conseil d'administration, la grande majorité de ses membres, son esprit scientifique, ses méthodes et ses tendances, ne veut pas être une chapelle

fermée : elle ouvre ses portes aux ethnographes de toutes les nations et se glorifie de compter déjà dans son sein des étrangers dont les noms font autorité dans toute l'Europe ; elle désire faciliter le travail en commun des spécialistes de tous les pays et, lorsque son développement le lui permettra, lorsque de généreux Mécènes lui en auront fourni les moyens, elle n'hésitera pas à créer des sections, des succursales à l'étranger, après avoir doté la France de musées et de bibliothèques qui, bien entendu, seront les modèles du genre. Mais nous avons voulu marquer que l'idée était française, que c'est au cœur de la France que battra toujours le cœur de notre Institut, et c'est pour bien affirmer cette intention que nous n'avons pas hésité à allonger encore un titre déjà bien long, en y ajoutant le nom de « Paris ».

Je m'aperçois que j'ai expliqué la présence des mots « institut, international, Paris » et que je n'ai rien dit du mot principal : « ethnographique ». Il semble au premier abord que ce dernier terme n'ait pas besoin d'être expliqué, et pourtant serait-il facile à chacun de nous de répondre, de façon satisfaisante, à cette question en apparence si simple : « qu'est-ce que l'Ethnographie ? » L'ethnographie est une de ces choses dont tout le monde parle et que peu de gens savent définir exactement, précisément parce que tous croient savoir ce qu'elles sont. C'est une science relativement nouvelle, qui réclame sa place au soleil à côté des autres sciences depuis longtemps reconnues comme telles, mais qui, justement parce qu'elle n'a pas encore complètement conquis cette place, a besoin peut-être d'être plus soigneusement définie.

Etymologiquement, « ethnographie » pourrait se traduire « description des peuples », comme « géographie » se traduit « description de la terre ». Et en effet la description des peuples constitue bien le domaine de l'ethnographie, à condition toutefois qu'elle ne se borne pas à les classer en catégories d'après leurs caractères anthropologiques, car cela serait de l'ethnologie et non de l'ethnographie, ou plutôt ce ne serait que l'un des aspects accessoires de l'ethnographie ; la description des peuples ne doit pas non plus se borner à l'étude des phénomènes purement matériels, visibles et tangibles, car l'ethnographie considère les peuples dans l'ensemble et dans toutes les manifestations de leur vie. Notre sympathique trésorier, M. Decourdemanche, qui est l'homme des précisions, définissait ainsi l'ethnographie devant moi, il y a quelques jours : « C'est, disait-il, la science des rapports des hommes entre eux et de leurs rapports avec les choses. » J'avoue que cette définition m'a paru séduisante. On pourrait peut-être lui donner une physionomie moins abstraite — j'allais dire « plus aimable » —, en la transformant ainsi : « L'ethnographie est la science des civilisations ». Elle étudie en effet les manifestations diverses, matérielles, morales, religieuses et sociales, des civilisations anciennes et modernes de tous les pays ; son domaine s'étend ainsi depuis l'époque où, pour la première fois, l'homme est apparu sur la terre, jusqu'à la période actuelle, comprenant aussi bien l'étude des sociétés les plus policées que celle des agglomérations les plus primitives, touchant aux techniques des divers métiers comme aux problèmes sociologiques, traitant — selon l'expression consacrée — des mœurs et coutumes de tous les peuples de la terre. Où trouver une science plus vaste, plus directement intéressante pour tout le monde, que celle dont chacun des adeptes pourrait, en modifiant légèrement la traduction, faire sa devise du vers fameux de Térence : « Je suis homme, et rien de ce qui concerne la vie des hommes ne saurait m'être étranger » ?

Comme toutes les sciences, l'ethnographie a un objet proprement théorique, qui est l'étude des faits et la recherche des lois se dégagant des phénomènes constatés ; comme toutes les sciences aussi, elle a un but pratique, qui est l'application

actuelle ou future des lois ainsi définies. Et ici l'intérêt devient encore plus puissant, plus général et plus direct. Nous sommes arrivés à une époque où les points de contact entre les civilisations les plus diverses se sont multipliés à l'infini : le réseau des voies de communication a resserré ses mailles sur les mers les plus lointaines et les terres jusqu'ici les plus inhospitalières ; l'activité des nations européennes est devenue débordante et cherche des champs d'action là où, il y a cinquante ans à peine, quelques hardis pionniers osaient seuls s'aventurer ; les pays qui semblaient les plus fermés ouvrent leurs portes et il paraît aussi naturel aujourd'hui de créer des entreprises industrielles au Tibet ou dans l'Afrique Centrale qu'il le paraissait naguère d'en créer dans la Plaine Saint-Denis. Mais ce contact que, de toutes les forces de notre volonté, nous voulons pacifique et fécond en progrès, que sera-t-il, si nous ignorons ces civilisations auxquelles nous allons mêler la nôtre, si nous ignorons les idées, les croyances, les coutumes et la mentalité des peuples auxquels nous venons offrir notre collaboration dans l'intérêt de l'humanité tout entière ? L'histoire est là pour nous apprendre ce qu'a été ce contact dans de pareilles conditions et ce qu'il sera encore si elles ne sont point modifiées : la guerre au lieu de la paix, la mort au lieu de la vie, de longues années de défiance, de méfiance et souvent de haine avant que ne vienne la période de l'apprivoisement, laquelle n'est pas venue encore là où notre ignorance du début a instauré malgré tout et malgré tous une déplorable politique d'assimilation.

Qui nous fera connaître ces peuples nouvellement entrés dans l'orbite de notre action et de notre activité, que les progrès de notre industrie, triomphant des distances et des obstacles naturels, ont rapprochés matériellement de nous, mais qui demeurent si éloignés de notre conception de la vie et de notre état social ? Qui rendra à l'humanité l'immense service de faciliter le contact entre eux et nous, de faire de ce contact le début d'une ère de prospérité et de mieux-être ? Qui ? mais les ethnographes !

Il est des ethnographes qui travaillent en chambre, sur les documents rapportés par d'autres, et il est nécessaire qu'il en existe. Mais il en est aussi qui vont chercher sur place ces documents et que n'effraient ni les fatigues ni les dangers : ceux-ci sont légion, et si la France ne détient pas le premier rang en ce qui concerne les ethnographes de cabinet, je ne serais pas éloigné de croire qu'aucun pays n'a produit autant qu'elle de ces courageux hommes d'action qui ont, des années durant, risqué leur vie pour apporter leur contribution à la science des civilisations. Nous avons la bonne fortune de posséder ce soir un de ces savants de brousse dont s'honore l'ethnographie française. Au moment où nous est ouvert au Maroc l'un des plus vastes de ces champs nouveaux d'activité dont je parlais tout à l'heure, nul n'est plus qualifié que M. le marquis de Segonzac pour nous faire connaître le peuple qui demain sera notre collaborateur direct. Je ne veux pas retarder le plaisir que vous aurez à entendre notre conférencier en vous faisant sa biographie ; je ne peux cependant m'empêcher de relater brièvement les principales étapes d'une carrière glorieuse entre toutes.

Dès 1899, alors que l'intérieur du Maroc était encore inconnu en majeure partie, M. de Segonzac commençait à y exécuter une série de voyages d'explorations qu'il a continué depuis et qu'il se dispose à continuer encore, puisqu'il est actuellement sur le point de repartir pour ce pays devenu presque le sien. Ce fut d'abord un voyage à travers le Sous et le Tazeroualt, accompli sous un déguisement de pèlerin musulman que rendait nécessaire la méfiance des habitants. Puis, en 1900, ce fut l'exploration du Rif et de la région montagneuse du Nord : cette fois, le voyageur s'était transformé en mendiant, et ceux qui sont allés au Maroc savent ce que peut y être la vie d'un homme obligé d'agir de façon à être pris pour un mendiant.

véritable ; sans doute, un autre que M. de Segonzac en serait mort : lui put revenir en France et oublier si vite les privations endurées et les humiliations subies que, l'année suivante, on le retrouvait au cœur du pays des Beraber, dans l'un des coins les plus farouchement inaccessibles de l'empire marocain. Les santés les mieux trempées, cependant, n'affrontent pas impunément une pareille succession de fatigues, et M. de Segonzac dut prendre deux années de repos, qu'il utilisa d'ailleurs pour rédiger ses notes de voyage et publier ses itinéraires et ses observations. Puis en 1904 et 1905, sous les auspices du Comité du Maroc que venaient de fonder M. Eugène Etienne et M. le prince d'Arenberg, il repart de nouveau, accompagné de M. Louis Gentil et de M. de Flotte-Roquevaire, et explore le sud et le sud-est du Maroc, dont il avait déjà parcouru le sud-ouest, le nord et l'est ; nous l'avions connu pèlerin dévot, puis humble mendiant : cette fois, il nous apparaît sous les espèces d'un modeste muletier. Ce que furent les périls de cette expédition, comment M. de Segonzac, reconnu pour être un Européen déguisé, fut gardé prisonnier par un cheikh fanatique et dut subir des traitements barbares, nous le savons tous, moins par ce qu'il nous en a dit lui-même que par ce qu'ont raconté ses compagnons de voyage, car, ainsi que l'a écrit M. Etienne dans la préface du bel ouvrage de M. de Segonzac intitulé « Au cœur de l'Atlas », il « a la discrétion de ne chercher à donner nulle part l'impression du courage des actions qu'il raconte ».

En 1907, M. de Segonzac se rendait à Rabat auprès de Moulaï Abd-el-Aziz avec l'ambassade de M. Regnault et du général Lyautey, puis il allait visiter Moulaï El-Hafid ; nous le retrouvons encore au Maroc en 1910, suivant cette fois les opérations militaires que dirigeait le général Moinier. De ses diverses explorations au Maroc, M. de Segonzac a rapporté des milliers de kilomètres d'itinéraires en pays jusque là inconnus, de nombreuses et très précieuses observations astronomiques, et enfin — et c'est là le résultat qui nous intéresse le plus directement, nous ethnographes — un ensemble étonnant de documents d'une remarquable précision sur les populations marocaines, leur organisation familiale, sociale, politique et religieuse, leur commerce, leurs industries, leurs traditions, leurs idées, leurs coutumes, en un mot leur civilisation. J'avais donc quelque raison de dire que nul n'était plus qualifié que lui pour nous faire connaître les habitants du Maroc et que c'était une bonne fortune pour notre Institut de le posséder ici ce soir.

Avant de lui passer la parole, il me reste à remercier, au nom de l'Institut Ethnographique International de Paris, toutes celles et tous ceux qui, en si grand nombre, ont répondu à notre invitation. Je voudrais aussi remercier d'une manière toute spéciale de l'honneur qu'ils nous ont fait en prenant place au Bureau M. le marquis de Reverseaux, ambassadeur de France ; M. Regnault, notre ministre plénipotentiaire à Tanger, qu'il m'est particulièrement agréable de saluer au moment où l'on va nous parler du Maroc ; M. Terrier, qui représente ici si dignement le Comité du Maroc, et enfin Son Exc. El-Mokri, grand-vizir du gouvernement de S. M. Moulaï el-Hafid qui a tenu, en assistant à cette séance, à nous donner une nouvelle preuve de l'amitié de plus en plus solide et intime qui unit le Maroc à la France ».

La parole étant ensuite donnée à M. de Segonzac, le conférencier étudie d'abord le problème des origines des populations du Maroc. Il montre les Berbères, assaillis de toutes parts au cours de l'Histoire, se réfugiant, comme en un réduit, dans les montagnes inaccessibles de l'Atlas marocain. Les Phéniciens, les Wisigoths, les Vandales, les Normands se mêlent aux populations du nord ; les Romains et les Arabes à celles du centre et du sud. Du sud viennent aussi, par les caravanes

d'esclaves et les recrutements des Sultans Saadiens, des milliers de nègres qui imprègnent profondément les populations du Sud marocain. En sorte que trois grands groupements se forment, très disparates, et parlant des dialectes où se retrouve difficilement la racine commune : Rifains au nord, Braber au centre, Chleuh au sud.

Le conférencier fait ensuite défiler une première série de projections qui montrent les différents types humains qu'il a rencontrés au cours de ses voyages, du nord au sud et de l'est à l'ouest du Maroc.

Dans la seconde partie de sa conférence, M. de Segonzac étudie les mœurs, les coutumes et les croyances de ces populations marocaines. Il prend le Berbère au seuil de la vie à 20 ans. Il fait assister à son mariage, à la naissance de son premier fils, aux cérémonies et aux fêtes qui accompagnent les relevailles, la donation du nom, la circoncision, le divorce. Puis, sortant du cadre de la famille, il montre la vie publique, la désignation des chefs de clan, des chefs de tribu. Il promène son auditoire sur les marchés où la vie économique, active et bruyante, est régie par un droit coutumier singulièrement pittoresque.

Enfin il passe au monde religieux, si mystérieux et si complexe. Il fait connaître les chérifs, les marabouts, les confréries religieuses, les zaouias qui mettent à rançon la crédulité des indigènes, et termine en montrant ce Maroc berbère profondément divisé en tribus hostiles et en groupements religieux concurrents. Cette dernière partie de la conférence est illustrée d'un grand nombre de projections qui font voir sous toutes leurs faces ces collectivités politiques et religieuses si jalousement fermées à toutes nos enquêtes.

M. le président remercie M. de Segonzac de sa conférence si documentée et en même temps si captivante ; il regrette seulement que la modestie du conférencier l'ait empêché de s'étendre davantage sur ce qu'il a personnellement fait au Maroc.

Assemblée générale du 9 décembre 1911.

Présidence de M. Maurice Delafosse, vice-président.

Étaient présents : MM. Bacot, Breuil, Decourdemanche, Delafosse, van Gennep, Harmand, du Loup, Obermaier, Regelsperger.

Excusés : MM. de Morgan, Bondoux, Déchelette, de Mecquenem.

L'Assemblée nomme, après examen de ses titres, en qualité de membre titulaire non résident :

M. RIVERS (William), professeur à l'Université de Cambridge, présenté par MM. van Gennep et Deniker, et déjà membre souscripteur.

L'Assemblée prononce ensuite l'admission des membres souscripteurs dont les noms suivent :

MM.

CHARPENTIER (*Paul-Camille*), directeur du *Journal des Voyages* (présenté par MM. Regelsperger et Terrier) ;

CLARK (*Robert-Sterling*) (MM. de Morgan et Hyde) ;

COLLIN (*Victor-Émile-Marie-Joseph*), ministre plénipotentiaire (MM. Regelsperger et Leroux) ;

DELACOUR (*Marie-Joseph-Alfred*), administrateur-adjoint des colonies (MM. Delafosse et Gaden) ;

DOURGNON (*Jean-Tigrane*) (MM. de Morgan et Regelsperger) ;

LEITE DE MAGALHÃES (Antonio), lieutenant d'infanterie portugaise (MM. van Gennep et Osorio de Castro);

MAITRE (Henri-Joseph-Mathieu), commis de 2^e classe des services civils d'Indochine (MM. Regelsperger et Hulot);

MARTIN (Camille), agrégé d'histoire (MM. Regelsperger et Terrier);

MONTANDON (Raoul), architecte (MM. van Gennep et Deonna);

NEBOUT (Albert), administrateur en chef des colonies (MM. Delafosse et Deniker);

OSORIO DE CASTRO (Alberto), conseiller à la cour d'appel de Loanda (Afrique occidentale portugaise) (MM. van Gennep et Delafosse);

RICARD (Prosper-Marie-Eugène), inspecteur de l'enseignement artistique et industriel dans les Écoles indigènes d'Algérie (MM. van Gennep et Bel).

Le Secrétaire général donne ensuite connaissance d'un projet de traité à passer entre l'Institut Ethnographique International de Paris et M. Ernest Leroux, éditeur, pour la publication de la Revue à dater du 1^{er} janvier 1912. L'Assemblée approuve le projet qui lui est présenté.

Réunion mensuelle du 9 décembre 1911.

A l'issue de l'Assemblée générale s'est tenue à l'École des Langues Orientales vivantes, 2, rue de Lille, à 5 heures du soir, dans une salle gracieusement mise à la disposition de l'Institut Ethnographique, par l'administrateur de cette École, M. Paul Boyer, la première réunion mensuelle organisée par le Bureau en vertu de la délibération de l'Assemblée générale du 9 novembre 1911.

M. Henri Maitre, commis des services civils de l'Indochine, fait une communication sur les Moïs de l'Indochine méridionale et leurs tribus, et il donne un aperçu de leur histoire.

A la suite de cette communication une discussion intervient, à laquelle prennent part MM. Bacot, Cabaton, van Gennep, Harmand, d'Ollone, Pelliot.

M. Harmand fait valoir l'intérêt qu'il y aurait à provoquer une entente scientifique en vue de l'étude commune par des Français, des Anglais et des Hollandais de toutes les populations de l'Indochine en même temps que de celles des îles hollandaises voisines. Il prie le Bureau de l'Institut Ethnographique d'examiner par quel moyen cette proposition serait susceptible de recevoir son exécution; on pourrait recourir notamment dans ce but à la rédaction d'un questionnaire.

M. Henri Breuil décrit ensuite des dessins rupestres qu'il a relevés en Espagne et il en fait passer des reproductions.

Quelques échanges de vues interviennent entre l'auteur de la communication et MM. van Gennep et Harmand.

Les réunions mensuelles ultérieures se tiendront, à moins d'avis contraire, au même lieu et à la même heure, le *deuxième samedi* de chaque mois (les mois de juillet, août, septembre et octobre exceptés).

Messieurs les membres titulaires ou souscripteurs de l'Institut Ethnographique qui désireront faire une communication à l'une de ces réunions sont priés de vouloir bien en aviser le Secrétaire général au moins dix jours à l'avance.

Chaque communication durera vingt-cinq minutes au maximum et sera suivie d'une discussion qui ne pourra excéder dix minutes. L'Institut Ethnographique sera reconnaissant aux auteurs des communications d'en remettre au Bureau le résumé, en vue de sa publication dans la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, sous la rubrique *Communications*.

Tous les membres de l'Institut Ethnographique sont admis à assister aux réunions mensuelles, à y présenter des communications et à prendre part aux discussions.

En dehors de ces réunions, organisées par le Bureau de l'Institut Ethnographique, chaque section d'études aura ses séances spéciales, organisées et présidées par son président, lequel informera les membres de sa section des lieux et dates de ces séances et de leur fonctionnement.

Le Secrétaire général,

GUSTAVE REGELSPERGER.

LISTE DES MEMBRES

DE L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

AU 24 JANVIER 1912 (1)

Membres fondateurs.

MM.	
Jacques BACOT.	IX ^e arrondissement de la ville de Paris. — Décédé le 18 octobre 1911.
Georges BONDOUX.	ARNOLD VAN GENNEP.
Maurice DELAFOSSE.	Ernest LEROUX.
Joseph DENIKER.	Georges DU LOUP.
Marcel DOURGNON *, architecte du Nouveau Musée des antiquités égyptiennes du Caire, inspecteur des Musées et de l'enseignement du dessin, maire du	Roland DE MECQUENEM.
	Jacques DE MORGAN.
	Gustave REGELSPERGER.
	Marcel VERNET.

Bureau.

<i>Président</i> : M. J. DE MORGAN.	<i>Directeur des publications</i> : M. A. VAN GENNEP.
<i>Vice-président</i> : M. M. DELAFOSSE.	
<i>Secrétaire général</i> : M. G. REGELSPERGER.	<i>Trésorier</i> : M. J. A. DECOURDEMANCHE.

Membres d'honneur.

Prince Roland BONAPARTE, membre de l'Institut.
Prince Albert I^{er} DE MONACO.
M. ROOSEVELT, ancien président des États-Unis d'Amérique.

Membre donateur.

M. J. A. DECOURDEMANCHE.

Membres titulaires résidents.

MM.	
G. D'AULT DU MESNIL.	Paul BOYER.
Jacques BACOT.	Henri BREUIL.
Georges BONDOUX.	Louis CAPITAN.
	Joseph DÉCHELETTE.

1. Nous rappelons que les premières réunions en vue de la fondation de l'Institut Ethnographique International de Paris ont eu lieu au début de juin 1910 et que l'Association a été légalement constituée le 27 décembre 1910.

J. A. DECOURDEMANCHE.
Maurice DELAFOSSE.
Joseph DENIKER.
Arnold VAN GENNEP.
Jules HARMAND.
Henri HUBERT.
James-Hazem HYDE.
Comte de J. DE KERGORLAY.
Ernest LEROUX.

Georges DU LOUP.
Louis MATRUCHOT.
Roland DE MECQUENEM.
Jacques DE MORGAN.
Emile NOURRY.
Hugo OBERMAIER.
Gustave REGELSPERGER.
Marcel VERNET.

Membres titulaires non résidents.

MM.
Richard ANDREE.
Paul EHRENREICH.
James FRAZER.
Sir Harry JOHNSTON.

Louis JORDAN.
George POLIVKA.
William RIVERS.
M^{lle} Alice WERNER.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES ⁽¹⁾

AMBLARD (Jean), adjoint principal des affaires indigènes de l'Afrique Occidentale française; Bouna, cercle de Bondoukou (Côte d'Ivoire).

ANDREE (Richard), docteur en philosophie, professeur; ancien directeur de la revue *Globus*; Friedrichstrasse, 9, Munich (Allemagne). — TNR.

ARNOUX (Henri), lieutenant de vaisseau; rue des Belles-Feuilles, 46, Paris.

ASPE-FLEURIMONT (Lucien) ✱, membre du Conseil supérieur des Colonies; avenue de Villiers, 91, Paris.

AULT DU MESNIL (G. d'), rue du Faubourg Saint-Honoré, 228, Paris. — TR.

BACOT (André), capitaine d'artillerie; rue du Lycée, 2, Poitiers.

BACOT (Jacques), explorateur; quai d'Orsay, 31, Paris. — TR.

BACOT (Joseph), agent de change; rue La Fayette, 13, Paris.

*BACOT (Raymond), ancien ingénieur des constructions navales; quai d'Orsay, 31, Paris.

BEGOUEN (Charles); rue de Sèze, 2, Bordeaux.

BEL (Alfred), directeur de la Médersa; Tlemcen (Algérie).

BELLUCCI (Joseph), docteur ès sciences naturelles, professeur à l'Université de Pérouse; rue Cavour, 9, Pérouse (Italie).

BENQUEY (Georges) ✱, administrateur en chef de 2^e classe des Colonies; rue du Palais de Justice, Bazas (Gironde).

BEURDELEY (Alfred) ✱; rue de Clichy, 79, Paris.

BIETRY (Pierre); boulevard des Italiens, 4, Paris.

BIRKNER (Ferdinand), professeur à l'Université de Munich; Herzog Wilhelmsstrasse, 9, Munich (Allemagne).

1. Le signe * placé devant le nom, indique la qualité de membre à vie, c'est-à-dire ayant racheté sa cotisation. — Les lettres TR indiquent les membres titulaires résidents; les lettres TNR, les membres titulaires non résidents.

- BLANGERMONT (M^{lle} Charlotte de); rue de l'Hôpital, 39, Rouen.
- BLONDEL (Georges), docteur en droit et ès lettres, agrégé de l'Université, professeur à l'École des Sciences politiques et à l'École des Hautes-Études commerciales; rue de Bellechasse, 31, Paris.
- BOINET (Amédée), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; boulevard Raspail, 284, Paris.
- BOIS D'AUBERVILLE (Maurice du), ingénieur des Arts et manufactures; rue Edmond About, 1, Paris.
- BONAPARTE (prince Roland), membre de l'Institut, président de la Société de géographie; *membre d'honneur*; avenue d'Iéna, 10, Paris.
- BONDoux (Georges), artiste peintre, attaché à la Délégation en Perse du ministère de l'Instruction publique; rue Bochart de Saron, 9, Paris. — TR.
- BONIFACY (Auguste) O. ✱, lieutenant-colonel d'infanterie coloniale; Valréas (Vaucluse).
- BONSOR (Georges), peintre et archéologue; El Castillo, Mairena del Alcor, province de Séville (Espagne).
- BORDAT (Gaston), directeur de la *Revue des Français*; boulevard Beauséjour, 1, Paris.
- BOSSEL (M^{me} Marie); rue Théodule Ribot, 10, Paris.
- BOUASSE-LEBEL (Albert); quai Malaquais, 19, Paris.
- BOUCHAL (Léo), secrétaire de la Société d'Anthropologie de Vienne; Schäffergasse, 22, Vienne (Autriche).
- BOURBON (Henri), docteur en médecine; rue Cernuschi, 17, Paris.
- BOURROULLOU (Joseph), adjoint de 1^{re} classe des affaires indigènes de l'Afrique Occidentale française; boulevard Bourdon, 35, Paris.
- BOYER (Paul) ✱, agrégé de l'Université, administrateur de l'École des Langues Orientales vivantes; rue de Lille, 2, Paris. — TR.
- BREUIL (Henri), professeur d'Ethnographie préhistorique à l'Institut de paléontologie humaine; rue Demours, 110, Paris. — TR.
- * BRUEL (Georges) ✱, administrateur en chef des colonies; rue de Villejust, 3, Paris.
- BURLE (Eugène), juge suppléant au Tribunal civil de Lyon; impasse Girié, 6, Lyon.
- CALÓNNE-BEAUFAICT (Adolphe de), ingénieur civil, chef de service des chemins de fer de l'Ouellé (Congo belge); 23, rue Keyenveld, Bruxelles.
- CAPITAN (Louis), ✱, docteur en médecine, membre de l'Académie de médecine, professeur au Collège de France, professeur d'anthropologie préhistorique à l'École d'Anthropologie; rue des Ursulines, 5, Paris. — TR.
- CASSEL (Charles van), ancien membre de missions en Afrique occidentale française; Ay (Marne).
- CAZANOVE (Franck), docteur en médecine, médecin-major de 2^e classe des troupes coloniales; Armissan (Aude).
- CENTNER (Albert), ingénieur des Arts et Manufactures; rue de Châteaudun, 24, Paris.
- CESSOLE (Ludovic DE), architecte; quai de Halage, 14, Croissy-sur-Seine (Seine-et-Oise).
- CHAILLEY (Joseph), O. ✱, député de la Vendée, directeur général de l'Union Coloniale française, professeur à l'École des Sciences politiques; rue de la Terrasse, 3, Paris.
- CHALON (Paul), ✱, ingénieur des Arts et Manufactures; rue Cardinet, 86, Paris.
- CHARPENTIER (Paul), directeur du *Journal des Voyages*; cité Condorcet, 10, Paris.

CHAUVET (Gustave), président de la Société archéologique et historique de la Charente; Ruffec (Charente).

CHAVANNES (Edouard), ✱, membre de l'Institut, professeur au Collège de France; rue des Écoles, 1, Fontenay-aux-Roses (Seine).

CHÉRU (Paul), administrateur-adjoint de 2^e classe des Colonies; Zaranou (Côte d'Ivoire).

CHÉRON (Georges), administrateur-adjoint des colonies; rue Gambetta, 40, Meaux (Seine-et-Marne).

CHODRON DE COURCEL (Robert), secrétaire d'Ambassade; rue de Bellechasse, 47, Paris.

CHURCH (Henry); avenue Hoche, 29, Paris.

*CLARK (Robert); rue Cimara, 4, Paris.

*CLOZEL (François), O. ✱, gouverneur de 1^{re} classe des Colonies; rue Mozart, 82, Paris.

COLLIN (Victor), O. ✱, ministre plénipotentiaire; avenue de Suffren, 160, Paris.

CORTIER (Maurice), capitaine d'infanterie coloniale; avenue Debasseux, 9, Versailles.

DAUVERT DIT ROMILLY (Georges), attaché à la Préfecture de la Seine; quai aux Fleurs, 1, Paris.

DÉCHELETTE (Joseph), conservateur du Musée de Roanne; Roanne (Loire). — TR.

DECOURDEMANCHE (J.-A.), expert-comptable près le Tribunal de la Seine, trésorier; rue Condorcet, 53, Paris. — TR.

DELACOUR (Alfred), administrateur-adjoint des Colonies; Clerval (Doubs).

DELAFOSSE (Maurice), ✱, administrateur en chef des Colonies, chargé de cours à l'École des Langues Orientales vivantes et à l'École Coloniale, *vice-président*; rue Vaneau, 54, Paris. — TR.

DELAMARRE DE MONCHAUX (Marcel, comte), artiste peintre; boulevard Pereire, 212 *ter*, Paris.

DELVAUD (Louis), O. ✱, docteur en droit, ministre plénipotentiaire; rue la Boétie, 85, Paris.

DENIKER (Joseph), ✱, docteur ès-sciences naturelles, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36, Paris. — TR.

DEONNA (Waldemar), docteur ès-lettres, professeur suppléant à l'Université de Genève; boulevard des Tranchées, 16, Genève.

*DOURGNON (Jean); rue Ballu, 36, Paris.

DROUET (Henry), docteur en médecine, ancien chef de clinique médicale; rue de Varenne, 36, Paris.

DUBRUJEAUD (Léon), O. ✱, ancien président de la Chambre de Commerce; rue Freycinet, 4, Paris.

DUJARDIN (Édouard), homme de lettres; avenue du Bois de Boulogne, 14, Paris.

DUPUIS-YAKOUBA (Auguste), adjoint-principal des affaires indigènes; Tombouctou (Afrique occidentale française).

EDMOND-ALLAIN, docteur en médecine; rue d'Auteuil, 2, Paris.

EHRENREICH (Paul), docteur en médecine et philosophie, privat-docent d'Ethnologie à l'Université de Berlin; Heilbronnerstrasse, 4, Berlin, W. 30. — TNR.

FEILBERG (Frederick), docteur en philosophie; Askov, près de Vejen (Danemark).

FIGARET (Julien), capitaine d'artillerie coloniale; rue Massillon, 9, Nîmes (Gard).

FOA (M^{me} V^e Edouard); avenue des Champs-Élysées, 51, Paris.

FORCEVILLE (Jean, comte DE), ancien attaché au Ministère des Affaires étrangères; rue Caulaincourt, 50, Paris.

FOURNEAU (Alfred), O. ✱, gouverneur honoraire des Colonies; avenue Félix-Faure, 29, Paris.

FRAZER (James), Fellow of Trinity College, Cambridge; Cambridge (Angleterre). — TNR.

GADEN (Henri), ✱, administrateur de 1^{re} classe des Colonies; rue de Lermé, 28, Bordeaux (Gironde).

GAILLARD (Claude), docteur ès-sciences naturelles, conservateur du Muséum de Lyon; rue de Cronstadt, 17, Lyon.

GALLAND (Léopold), ✱, capitaine d'infanterie coloniale; Moudjeria (Mauritanie), via Dakar.

GARDAIS (Eugène), publiciste; rue Trézel, 9, Paris.

GENNEP (Arnold van), diplômé de l'École des Hautes-Études (section des sciences religieuses), *directeur des publications*; villa Jeanne d'Arc, Bourg-la-Reine (Seine). — TR.

GERHARDT (Gaston), ✱, capitaine d'infanterie coloniale; rue de l'Odéon, 5, Paris.

GETTY (M^{lle} Alice); avenue des Champs-Élysées, 75, Paris.

GETTY (Henry); avenue des Champs-Élysées, 75, Paris.

GIBOIN (Alphonse), ✱, ancien trésorier-payeur général aux armées, en retraite; Libourne (Gironde).

GUIMET (Émile), O. ✱, fondateur-directeur du Musée Guimet; place d'Iéna, Paris.

GUY (Camille), O. ✱, agrégé de l'Université, lieutenant-gouverneur de la Guinée française; Conakry (Guinée française).

HARMAND (Jules), C. ✱, docteur en médecine, ambassadeur de France honoraire; rue du Faubourg Saint-Honoré, 225, Paris. — TR.

HEDIN (Sven), C. ✱, docteur en philosophie, correspondant de l'Institut de France, explorateur; Stockholm.

HEURAUX (Lucien); rue Clément-Marot, 5, Paris.

HEURCK (Émile van), membre de la Commission administrative du Musée de Folklore d'Anvers; rue de la Santé, 6, Anvers.

HOUDAS (Octave), ✱, professeur à l'École des Langues Orientales vivantes et à l'École des Sciences politiques; avenue de Versailles, 11, Paris.

HUBERT (Henri), conservateur-adjoint au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, directeur-adjoint d'études à l'École des Hautes-Études; rue Nouvelle-Stanislas, 3, Paris. — TR.

HUBERT (Henry), docteur ès-sciences, administrateur-adjoint des Colonies; Dakar (Sénégal) et rue Bréa, 3, Paris.

HULOT (Étienne, baron), ✱, secrétaire général de la Société de géographie; avenue de la Bourdonnais, 41, Paris.

HYDE (James-Hazem), O. ✱; rue Adolphe-Yvon, 18, Paris. — TR.

INSABATO (Enrico), docteur en médecine; Bassano Veneto (Italie).

JAMESON (Robert), banquier; avenue Velasquez, 6, Paris.

JOHNSTON (Sir Harry), docteur ès-sciences de Cambridge, consul général en retraite, ancien commissaire spécial et commandant en chef de l'Ouganda; Saint-John's Priory, Poling, near Arundel, Sussex (Angleterre). — TNR.

JORDAN (Louis), master of Arts and bachelor of Divinity; Trongweath, Woodland Park, Paignton, S. Devon (Angleterre). — TNR.

JUNOD (Henri); Rochefort, canton de Neuchâtel (Suisse).

KERGORLAY (Jean, comte de); rue Mesnil, 6, Paris. — TR.

LA BASSETIÈRE (Arnault, vicomte de); château de Saumery, Huisseau-sur-Cosson (Loir-et-Cher).

LA BASSETIÈRE (Henry, comte de); avenue Montaigne, 22, Paris.

LABBÉ (Paul) ✱, secrétaire général de la Société de géographie commerciale, explorateur; rue Montaigne, 14 bis, Paris.

LABOURET (Henri) ✱, lieutenant d'infanterie coloniale; Hirson (Aisne).

LA BRETESCHE (Charles de) ✱, administrateur en chef des Colonies; Bingerville (Côte d'Ivoire).

LADREIT DE LACHARRIÈRE (Jacques), secrétaire général adjoint du comité du Maroc, rue Puvis de Chavannes, 10, Paris.

LARIVIÈRE (Gustave), rédacteur au *Petit Parisien*; boulevard Berthier, 73, Paris.

LAURENT (Charles), capitaine d'infanterie coloniale; rue Emmanuel-Liais, 46, Cherbourg.

LE BRECO (René); Praslins, par Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

LEGRAND (Charles) O. ✱, président de la Chambre de Commerce de Paris, président de la Société de géographie commerciale; rue Joseph Bara, 4, Paris.

LEITE DE MAGALHÃES (Antonio), lieutenant d'infanterie portugaise; Timor-Dilly (Indonésie).

LEROUX (Ernest) ✱, éditeur; rue Bonaparte, 28, Paris. — TR.

LEROUX (Joseph), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; rue Origet, 30, Tours.

LLOYD (Arthur), professeur à l'Université impériale, à l'Académie navale et à l'École de Commerce de Tokyo; Tokyo (Japon).

LOREAU (Alfred) ✱, ingénieur des Arts et Manufactures; boulevard Saint-Germain, 243, Paris.

LOUP (Georges du), capitaine au long cours; avenue Niel, 9, Paris. — TR.

MACQUAIRE (Raphaël); rue du Pont des Loges, 7, Paris.

MAITRE (Henri), commis de 2^e classe des services civils d'Indochine; rue du Consulat, 12, Limoges.

MALIBRAN Y SANTIBANÈZ (Louis), ancien officier d'infanterie de marine; rue Gay-Lussac, 28, Paris.

MARC (Lucien), docteur ès lettres, capitaine d'infanterie coloniale.

MARESTAING (Pierre); boulevard Flandrin, 17, Paris.

MARETT (Robert), professeur d'anthropologie à l'Université d'Oxford; Westbury Lodge, Northam Road, Oxford (Angleterre).

MAREUSE (Edgar), membre de la Société du Vieux-Paris et du Comité des inscriptions parisiennes; boulevard Haussmann, 81, Paris.

*MARIN (Louis), député de Meurthe-et-Moselle, administrateur du Collège des sciences sociales; avenue de l'Observatoire, 13, Paris.

MARLE (Raimond van), docteur ès-lettres; rue Aumont-Thiéville, 4, Paris.

MARTIN (Camille), agrégé d'histoire; avenue de Wagram, 132, Paris.

MARTIN (Henri), docteur en médecine; rue Singer, 50, Paris.

MASSON DE LONGPRÉ (M^{me} Marie); rue Vézelay, 3, Paris et château d'Azay-sur-Indre, par Chambourg (Indre-et-Loire).

MATRUCHOT (Louis), docteur ès-sciences, professeur à l'École normale supérieure; boulevard Carnot, 11, Bourg-la-Reine (Seine). — TR.

MAUCLAIRE (Placide), docteur en médecine, agrégé à la Faculté de médecine de Paris; boulevard Malesherbes, 40, Paris.

MECQUENEM (Roland de), ingénieur civil des mines, attaché à la Délégation en Perse du Ministère de l'Instruction publique; rue de Seine, 63, Paris. — TR.

MENIAUD (Jacques) ✱, adjoint à l'intendance des troupes coloniales hors cadres; rue Saint-Didier, 33, Paris.

MONACO (Albert I^{er}, prince de), *membre d'honneur*; Monaco et avenue du Trocadéro, 10, Paris.

MONASSA (Elias), membre de la Chambre de Commerce Ottomane de Paris; boulevard Haussmann, 188, Paris.

MORGAN (M^{me} Henri de); rue de Croissy, 22, Chatou (Seine-et-Oise).

MORGAN (Jacques de) C. ✱, ingénieur civil des mines, délégué général en Perse du Ministère de l'Instruction publique, *président*; quai de Béthune, 36, Paris. — TR.

MONTANDON (Raoul), architecte; square de Contamines, 9, Genève (Suisse).

MÜNSTERBERG (Oscar), docteur en philosophie; Inselstrasse, 9, Leipzig (Allemagne).

NEBOUT (Albert) ✱, administrateur en chef des colonies; Saint-Louis (Sénégal).

NEPPER (Henry), docteur en médecine, chef des travaux de physiologie pathologique au Collège de France; rue de la Bienfaisance, 42, Paris.

NICOLAS (Alphonse) ✱, consul de France à Tauris; rue de la Tour, 119, Paris.

NOBLEMAIRE (Georges), administrateur de la Compagnie P.-L.-M.; rue la Boétie, 58, Paris.

NOURRY (Émile), libraire-éditeur; rue Duguay-Trouin, 17, Paris. — TR.

OBERMAIER (Hugo), docteur ès-sciences, professeur à l'Institut de paléontologie humaine; rue Saint-Jacques, 195, Paris. — TR.

OLLONE (Henry, vicomte d') O. ✱, commandant d'infanterie; rue Hamelin, 46, Paris.

OSORIO DE CASTRO (Alberto), conseiller à la Cour d'appel de Loanda (Afrique occidentale portugaise); Loanda (Afrique occidentale portugaise).

OSSENBRUGGEN (Frédéric van), docteur en droit, professeur de droit et d'économie politique à l'École d'application des fonctionnaires indigènes à Magelang; Magelang (Java), et Boreelstraat, 9, La Haye (Hollande).

OUZILLEAU (François), docteur en médecine, médecin-major de 2^e classe des troupes coloniales; Poulaines (Indre).

PAGEOT (Gaston), chef de bataillon breveté au 33^e régiment d'infanterie; rue des Teinturiers, 14, Arras.

PANIAGA (André de), O. ✱; rue Christiani, 11, Paris.

PELLIOT (Paul) O. ✱, professeur au Collège de France; boulevard Edgar Quinet, 52, Paris.

PÉRIGNY (Maurice, comte de), explorateur; avenue du Bois de Boulogne, 3, Paris.

PÉZARD (Maurice), attaché à la Délégation en Perse du Ministère de l'Instruction publique; rue du Commerce, 90, Paris.

POILLOÛE DE SAINT-PÉRIER (René, comte DE), docteur en médecine; rue du Bac, 24, Paris.

POLIVKA (George), professeur à l'Université tchèque à Prague, directeur de la *Revue ethnographique tcheco-slave Národopisny Vestník*, Kr. Vinohrady Halk, 49, Prague. — TNR.

PRA (Albert); rue de Courcelles, 45, Paris.

PUMPELLY (Raphaël), ancien chef de division du « U. S. Geological Survey »; Newport (R. I.).

QUILLIARD (Charles), ingénieur civil des mines; rue Logelbach, 7, Paris.

RABUTAUX (Jean), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris; boulevard Haussmann, 138, Paris.

RACINET (Camille), ancien magistrat; rue Thibaud, 20, Paris.

RAMET (André); rue Edouard Tournier, 10, Paris.

RAUGÉ (Thierry), docteur en médecine; Challes-les-Eaux (Savoie).

* RAVENEAU (Louis), professeur agrégé de l'Université, secrétaire de la rédaction des *Annales de géographie*, rue d'Assas, 76, Paris.

REGELSPERGER (Gustave), docteur en droit, *secrétaire général*; rue la Boétie, 85, Paris. — TR.

- REINACH (Adolphe), membre de l'école d'Athènes; avenue Van Dyck, 6, Paris.
- REINACH (Salomon), O. ✱, membre de l'Institut; rue de Traktir, 4, Paris.
- RENARD (Henri), professeur; rue de l'Abbaye, 14, Paris.
- REVERSEAUX (Frédéric, marquis DE), C. ✱; ambassadeur de France; avenue du Trocadéro, 14 bis, Paris.
- REYNOLD (Gonzague, comte DE), docteur en Sorbonne, privat-docent à l'Université de Genève; quai des Eaux-Vives, 44, Genève, et château de Cressier-sur-Morat (canton de Fribourg, Suisse).
- RICARD (Prosper), inspecteur de l'enseignement artistique et industriel dans les écoles indigènes d'Algérie; avenue Pasteur, 12, Alger.
- RICHARD (André), imprimeur-éditeur; avenue Niel, 83, Paris.
- RIVERS (William), professeur à l'Université de Cambridge; Saint John's College Cambridge (Angleterre). — TNR.
- ROCTON (Henry), fondé de pouvoir d'agent de change; rue Poulet, 11, Paris.
- ROOSEVELT (Théodore), ancien président des États-Unis d'Amérique, *membre d'honneur*.
- RUELLE (Emile), ✱, administrateur honoraire de la bibliothèque Sainte-Geneviève; rue Soufflot, 5, Paris.
- SAINT-MARTIN (Anatole, comte DE); rue Victor-Hugo, 26, Amiens.
- SCHEIL (Victor), ✱, membre de l'Institut, professeur à l'École des Hautes-Études, attaché à la Délégation en Perse du Ministère de l'Instruction publique; rue du Cherche-Midi, 4 bis, Paris.
- SEGONZAC (René, marquis DE), ancien officier de cavalerie, explorateur; rue Dumont-d'Urville, 17, Paris.
- SENART (Emile), ✱, membre de l'Institut; rue François I^{er}, 18, Paris.
- SILVESTRE (Jules, O. ✱, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite, professeur à l'École des sciences politiques; rue de la République, Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure).
- SOINOURY (Henry), O ✱, licencié ès-lettres, ancien préfet; avenue Bugeaud, 34, Paris.
- SPEARING (H. G.), de l'Université d'Oxford; Holbein House, Stoone square, Londres.
- SPETH (Georges), directeur de l'École Juffroy; rue d'Offémont, 12, Paris.
- TARRY (Harold), ✱ inspecteur des finances en retraite; rue Ortolan, 6, Paris.
- TERRIER (Auguste), ✱, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc; avenue de Tourville, 17, Paris.
- TILHO (Jean), O. ✱, capitaine d'infanterie coloniale; rue de Vaugirard, 297, Paris.
- TOSCANNE (Paul), attaché à la délégation en Perse du ministère de l'Instruction publique; rue des Bernardins, 17, Paris.
- VASSEUR (Gaston), professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Marseille; boulevard d'Athènes, 29, Marseille.
- VERDIER (Rodolphe); boulevard de Picpus, 76, Paris.
- VERNET (Marcel); rue d'Offémont, 10, Paris. — TR.
- VIELLARD (René); rue de Miromesnil, 90, Paris.
- VILLETTE (Eugène); rue Vivienne, 48, Paris.
- VIREY (Philippe), égyptologue; Monceau-Lamartine, par Prissé (Saône-et-Loire).
- WAXWEILER (Emile), professeur à l'Université de Bruxelles, directeur de l'Institut de sociologie Solvay; Parc Léopold, Bruxelles.
- WERNER (M^{lle} Alice), teacher of african languages, King's College, University of London; Waterlow Court, 13, Golden's Green, N. W. Londres. — TNR.

WRIGHT (Arthur), professeur à l'Université de Londres, éditeur de *Folk-Lore* ;
Colyton Road, 8, Honor Oak, Londres, S. E.

YVER (M^{me} Jeanne) ; Briare (Loiret).

YVER BAPTEROSSES (André), ingénieur manufacturier ; Briare (Loiret).

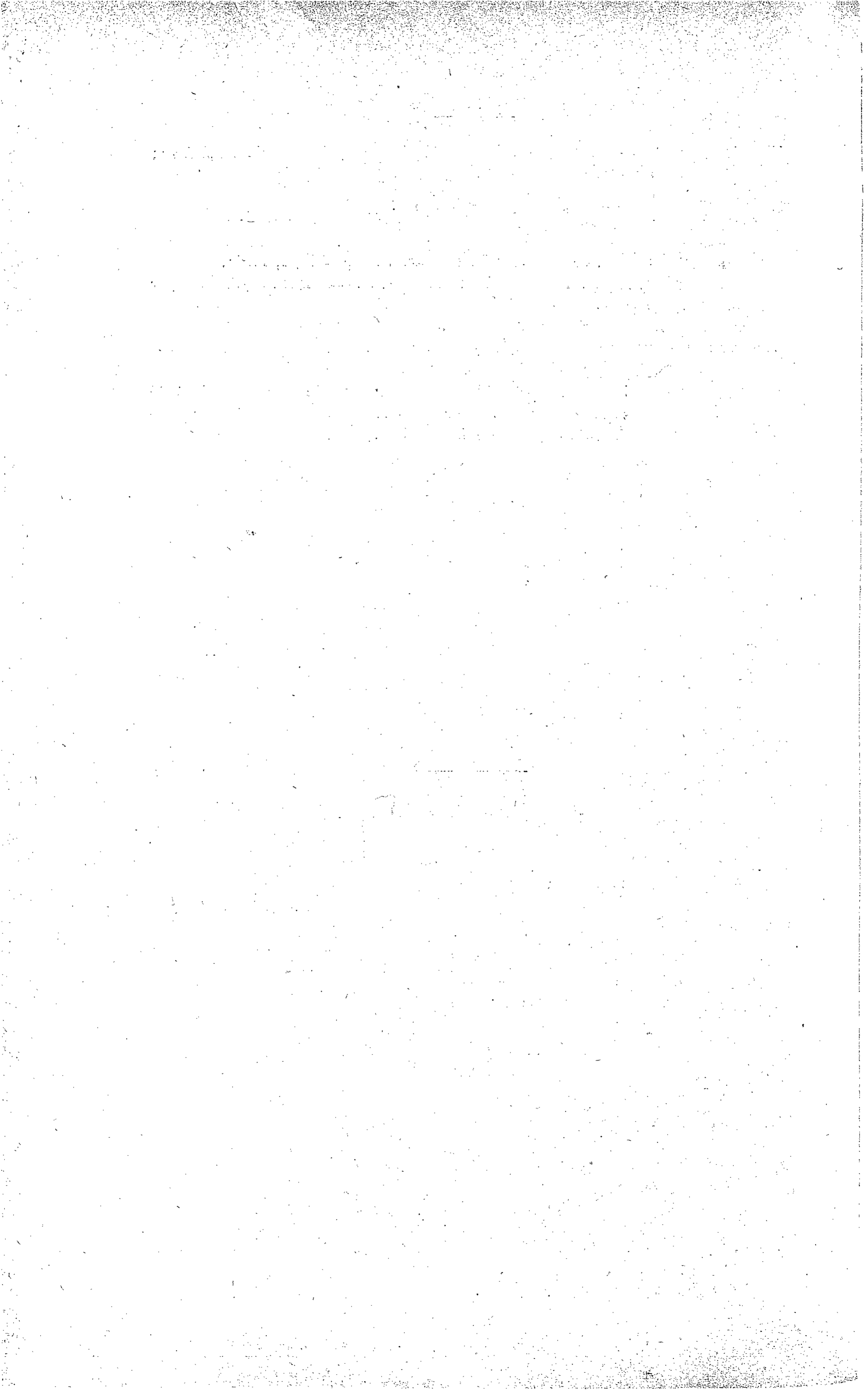
BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES, rue de Lille, 2, Paris.

MUSÉE ETHNOGRAPHIQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE BORDEAUX, représenté par
M. LEMAIRE, conservateur.

LE PETIT PARISIEN, rue d'Enghien, 18, Paris.

VEREIN FÜR SÄCHSISCHE VOLKSKUNDE, Leipzig et Dresde.

N. B. — Messieurs les membres dont l'adresse ou les qualifications auraient été
inexactement indiquées sont priés de vouloir bien envoyer les rectifications néces-
saires au secrétaire général, 85, rue de La Boétie, Paris (8^e).



INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL
DE PARIS

ACTES

Assemblée générale du 24 janvier 1912.

Présidence de M. Maurice Delafosse, vice-président.

Étaient présents : MM. Boyer, Decourdemanche, Delafosse, van Gennep, Harmand, de Kergorlay, Leroux, du Loup, Regelsperger, Vernet.

Excusés : MM. de Morgan, Bacot, de Mecquenem.

L'Assemblée nomme, après examen de ses titres, en qualité de membre titulaire résident :

M. MATRUCHOT (Louis), docteur ès sciences, professeur à l'École normale supérieure, présenté dans la précédente assemblée générale par MM. van Gennep et Regelsperger, et déjà membre souscripteur.

L'Assemblée prononce ensuite l'admission des membres souscripteurs dont les noms suivent :

MM.

BIRKNER (Ferdinand), docteur en philosophie, professeur à l'Université de Munich (présenté par MM. Obermaier et de Morgan).

BOUCHAL (Leo), docteur en droit, secrétaire de la Société d'Anthropologie de Vienne (Autriche) (MM. Obermaier et de Morgan).

CHÉRON (*Georges-Gustave-René*), docteur en droit, administrateur-adjoint des colonies (MM. Delafosse et van Gennep).

CHURCH (Henry) (MM. Paul Boyer et Delafosse).

GAUDEFROY-DEMOMBYNES (Maurice), professeur d'arabe littéral à l'École des Langues Orientales vivantes (MM. Delafosse et Paul Boyer).

HEDIN (Sven), docteur en philosophie, explorateur, à Stockholm (MM. Jacques Bacot et de Morgan).

LADREIT DE LACHARRIÈRE (Jacques), secrétaire général adjoint du Comité du Maroc (MM. Regelsperger et Terrier).

DE PANIAGUA (*Jean-Didier-André*) (MM. de Morgan et Regelsperger).

RAUGÉ (*Thierry-Charles*), docteur en médecine (MM. van Gennep et Delafosse).

TARRY (*Harold-Honoré-Félix*), inspecteur des finances en retraite (MM. Deniker et Leroux).

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen des diverses questions financières et administratives qui doivent, d'après les statuts, être l'objet de l'Assemblée statutaire annuelle. Il est, en conséquence, donné successivement lecture du rapport de la Commission de comptabilité par M. Vernet, son président; du rapport du trésorier et du projet de budget pour 1912, par M. Decourdemanche; du rapport de gestion du Bureau pour 1911, par le secrétaire général.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Les comptes de l'exercice 1911 se détaillent comme suit :

RECETTES

Don de M. de Morgan pour propagande.....	1,000 »
Don de M. Decourdemanche, pour achat de la Revue.....	5,100 »
Don de M. Vernet, pour propagande.....	150 »
Don de M. Jacques Bacot, pour propagande.....	25 »
7 cotisations à vie (dont une, celle de M. Raymond Bacot, a été de 500 francs).....	2,300 »
170 cotisations annuelles.....	4,250 »
Revenu de la réserve.....	66 25
Total des recettes.....	<u>12,891 25</u>

DÉPENSES

Achat de la « Revue d'Ethnographie et de Sociologie ».....	5,000 »
Frais de propagande.....	1,386 90
Frais d'une conférence.....	163 50
Frais de bureau, dont 29 fr. 15 de frais de constitution.....	312 50
178 abonnements à la Revue.....	3,048 »
Frais de recouvrement des cotisations.....	82 90
Réserve : achat de 85 francs de rente 3 0/0.....	2,748 90
Total des dépenses.....	<u>12,742 70</u>

Total des recettes.....	12,891 25
Total des dépenses.....	12,742 70
Reste en caisse.....	<u>148 55</u>

COMPTE DE LA RÉSERVE

A employer :	
Cotisations à vie.....	2,300 »
10 0/0 sur 4,250 francs de cotisations annuelles.....	425 »
10 0/0 sur 66 fr. 25, revenu de la réserve.....	6 65
Ensemble.....	<u>2,731 65</u>
Emploi : achat de 85 francs de rente 3 0/0.....	2,748 90
Excédant des emplois.....	17 25
A ajouter : en caisse.....	148 55
Boni de l'exercice 1911.....	<u>165 80</u>

Le dit boni revient à M. Regelsperger, secrétaire général, et à M. van Gennepe par moitié, soit à raison de 82 fr. 90 pour chacun, en vertu du vote émis par l'Assemblée générale du 27 mai 1911.

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1912

RECETTES

150 cotisations annuelles.....	3,750 »
Revenu de la réserve (85 fr. 3 0/0 plus 30 fr. à acheter).....	115 »
Ensemble.....	<u>3,865 »</u>
2 cotisations à vie.....	600 »
Ensemble.....	<u>4,465 »</u>

DÉPENSES

A la réserve : 10 0/0 de l'encaissement sur 3,850 fr....	385 »	
2 cotisations à vie.....	600 »	
Ensemble.....	<u>985 »</u>	
Moins excédent d'emploi en 1911.....	17 25	
Reste pour achat de rente (30 fr.).....	967 75	967 75
Publication et service de la Revue.....		2,792 »
Recouvrement de cotisations.....		73 50
Frais de bureau.....		200 »
Frais de conférence.....		170 »
Frais de réunion.....		120 »
Solde disponible ou boni éventuel.....		144 75
Total égal aux recettes prévues.....		<u>4,465 »</u>

L'Assemblée générale approuve les rapports de la Commission de comptabilité et du trésorier pour l'exercice 1911, ainsi que le rapport de gestion du bureau. Elle fixe à 2,731 fr. 65 la dotation à la réserve pour le dit exercice. Elle approuve le projet de budget pour 1912 tel qu'il lui est présenté.

A l'occasion de la présentation du budget pour 1912, M. Decourdemanche, trésorier, signale que l'Union minière, « The Metallic Mining Union », met à la disposition de la Société par son intermédiaire une somme de 525 francs pour les frais de trois conférences à faire au cours de l'exercice de 1912.

Le président remercie M. Decourdemanche de sa communication et de la démarche qui a valu à l'Institut Ethnographique International de Paris cette libéralité et il le prie d'exprimer à l'Union minière la gratitude de la Société.

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Genève.

Le président donne ensuite communication d'une lettre signée du président du Comité d'organisation du XIV^e Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, M. Eugène Pittard, et du secrétaire général de ce même comité, notre collègue M. Waldemar Deonna, faisant savoir au président de l'Institut Ethnographique que ce Congrès aura lieu à Genève dans la première semaine

de septembre 1912. Le président donne lecture de la circulaire suivante, qui était jointe à cette lettre :

« XIV^e session du Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique.

« Le dernier Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, réuni en 1906 à Monaco, avait désigné Dublin comme siège de la session suivante, qui, par suite de circonstances diverses, n'a pu avoir lieu dans cette ville. Le Conseil permanent, en conséquence, a choisi Genève comme lieu de réunion, et a chargé M. E. Pittard, conservateur du Musée ethnographique de la ville de Genève, d'organiser le prochain congrès. Le comité d'organisation a considéré qu'à tous égards la date la plus favorable était la première semaine de septembre 1912; il a prévu, dès à présent, outre les journées de travail et de discussions scientifiques, des excursions aux principaux lieux de découvertes préhistoriques de la Suisse, où des fouilles pourront même être exécutées sous les yeux des congressistes.

« Pour tous renseignements, s'adresser au président, M. E. Pittard, 72, Florissant, ou au secrétaire général, M. W. Deonna, 16, boulevard des Tranchées, Genève. »

Réunions mensuelles.

Les réunions mensuelles ont continué à être régulièrement tenues à l'Ecole des Langues Orientales vivantes, rue de Lille, 2, à 5 heures du soir, dans une salle toujours mise gracieusement à la disposition de l'Institut Ethnographique, par notre collègue M. Paul Boyer, administrateur de cette Ecole.

Des communications très variées ont été faites et elles ont été suivies de discussions auxquelles ont pris part les membres présents. Cette nouvelle organisation a désormais pris corps et elle met au service de tous les membres de l'Institut Ethnographique un moyen, dont nous espérons qu'ils voudront user, de collaborer à ses travaux. Nous rappelons que ces réunions mensuelles se tiennent, à moins d'avis contraire, le *deuxième samedi* de chaque mois (juillet, août, septembre et octobre exceptés); ceux de nos collègues qui voudraient y faire des communications n'ont simplement qu'à en aviser le secrétaire général, au moins dix jours à l'avance.

Réunion du 13 janvier 1912. — Présidence de M. Delafosse. — M. Georges Bruel, administrateur en chef des colonies, a présenté un aperçu sur des données nouvelles recueillies par lui, au cours d'un voyage fait au début de 1911, entre le Congo et l'Océan, au sujet des populations de l'Ogôoué, dans l'Afrique Equatoriale Française; ces observations ont complété et sur certains points rectifié ses précédentes études.

M. Harmand demande au conférencier quelques indications sur le sens qu'il donne à des unités ethniques, comme la tribu. MM. Van Gennep et Deniker prennent part à la discussion.

M. Van Gennep fait une communication sur la décoration de la poterie populaire en Savoie, montre quels sont les divers ornements usités et en indique l'origine; il expose les rapports qui existent entre le genre d'ornementation et les conditions mêmes dans lesquelles s'exerce cette industrie. Il fait passer sous les yeux des assistants des pièces de poterie qui rendent les démonstrations plus frappantes.

MM. Harmand, Deniker et de Paniagua présentent quelques observations.

Réunion du 25 janvier 1912. Présidence de M. le D^r Harmand. — Cette réunion extraordinaire a été tenue pour entendre une communication de M. le D^r George Montandon, de Neuchâtel (Suisse), qui était de passage à Paris.

M. le D^r Montandon qui, de 1909 à 1911, a fait un important voyage dans le Sud-Ethiopien, au cours duquel il a particulièrement exploré le pays presque inconnu du Ghimirra, a fait une intéressante description de ses habitants qui forment une transition entre les Nigriliens et les Ethiopiens, et il a donné de curieux détails sur les tatouages, les parures et les rites du culte chez ce peuple.

Réunion du 9 février 1912. — Présidence de M. Delafosse. — Prenant lui-même la parole, M. Delafosse a fait un exposé des principales persistances ethnographiques dont on a pu relever des exemples en Guyane et aux Antilles chez les nègres transportés d'Afrique. Il tire des exemples très probants des usages et de l'emploi de certains mots, montrant l'origine africaine des uns et des autres.

Des observations présentées au sujet de cette communication par MM. Deniker, Paul Boyer, van Gennep, de Périgny, ne font que confirmer les conclusions de l'auteur de la communication.

M. van der Voo a envoyé à l'Institut Ethnographique un travail érudit sur la théorie de la formation de l'Etat; il en est donné lecture par M. van Gennep. M. Deniker fait quelques remarques au sujet de cette communication.

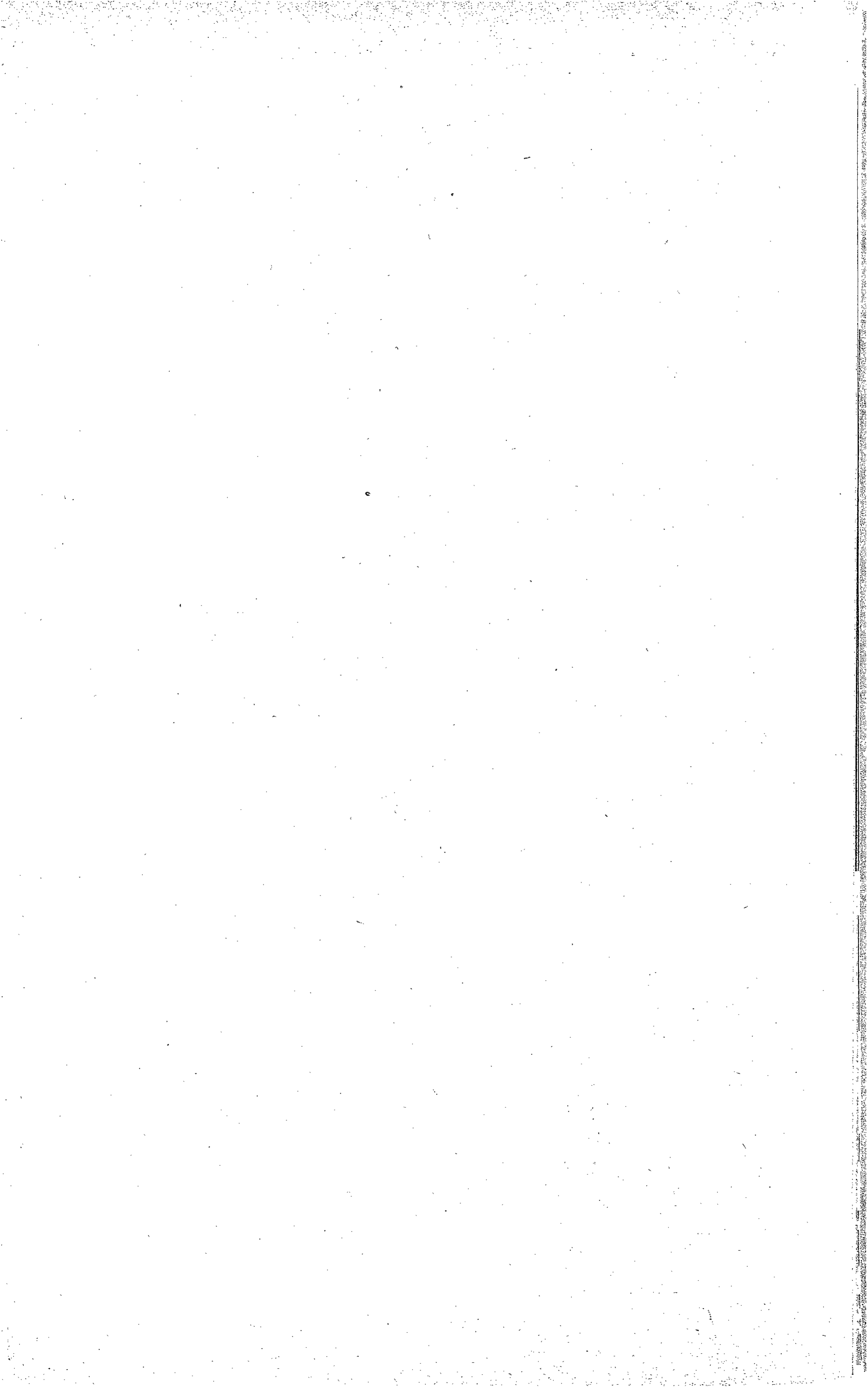
Réunion du 9 mars 1912. — Présidence de M. Delafosse. — M. Gaudefroy-De-mombynes, professeur d'arabe littéral à l'Ecole des Langues Orientales vivantes, fait un exposé des rites de sacralisation et de désacralisation et en montre l'application dans le cas du pèlerinage et dans le cas de la prière; il conclut à une similitude possible de rites dans les deux cas, pour entrer dans l'état de sainteté ou en sortir.

Des questions sont posées par MM. van Gennep et Renard pour demander à l'auteur de cette communication quelques compléments d'explication.

— M. le comte Maurice de Périgny donne une description des Indiens Quéchis de la Alta-Vera-Paz, dans le Guatemala, faisant connaître successivement leurs caractère, leur langue, leur costume, leurs mœurs et coutumes, leurs industries, leurs croyances.

Des observations sont faites par M. le commandant d'Ollone et par M. Chalon au sujet de coutumes analogues à celles citées par M. le comte de Périgny et existant dans d'autres pays.

Le Secrétaire général,
GUSTAVE REGELSPERGER.



ACTES

NÉCROLOGIE

M. Arthur Lloyd. — L'Institut Ethnographique a eu le regret de perdre un de ses membres dont il pouvait espérer recevoir un jour des travaux érudits sur le Japon, Arthur Lloyd, décédé à Tokio, le 27 octobre 1911.

Né à Simla, dans les Indes anglaises, le 10 avril 1852, Arthur Lloyd, ancien « fellow » du Collège de Saint-Pierre à Cambridge, prêtre de l'Eglise anglicane, s'était fixé au Japon en 1884. Il était devenu professeur à l'Université impériale, à l'Académie navale et à l'Ecole de Commerce, à Tokio. Membre de la Société Royale Asiatique, membre du Conseil de la Société Asiatique du Japon, il avait publié de nombreux travaux dans les « Transactions » de cette dernière société. On lui doit aussi les ouvrages suivants : *Every day Japan*; *Shinrau and his Work*; *A Japanese Birthday Book*. Arthur Lloyd avait réuni une collection d'amulettes japonaises pour l'Exposition d'hygiène de Dresde en 1911.

Conférence du 21 mars 1912.

M. Jacques BACOT, explorateur et membre fondateur de l'Institut Ethnographique International de Paris, a fait, le 21 mars 1912, dans l'Hôtel de la Société de Géographie, Boulevard Saint-Germain, 184, une conférence, dont le titre était ainsi formulé : *Les populations du Tibet Oriental. Vie matérielle et sociale. Nomades et sédentaires, lamas.*

La séance était présidée par M. le Prince Roland Bonaparte, membre de l'Institut, membre d'honneur de la Société. A ses côtés avaient pris place : MM. Emile Sénart, membre de l'Institut, président du Comité de l'Asie française; Maurice Delafosse, vice-président de la Société; Deniker, bibliothécaire du Muséum, membre fondateur; van Gennep, directeur des publications; et le secrétaire général. Leurs Altesses Royales le Prince Georges et la Princesse Marie de Grèce assistaient à la séance.

Dans l'allocution qu'il a prononcée après avoir ouvert la séance, le président a montré dans les termes les plus heureux que les études ethnographiques avaient besoin de recevoir une impulsion nouvelle et par là il a justifié la création de l'Institut Ethnographique international de Paris. Il a indiqué le programme général que la Société s'était proposé de suivre et nous ne pouvons que lui savoir gré d'avoir ajouté qu'elle ne paraissait pas disposée à sommeiller et qu'elle entendait manifester la plus grande activité possible.

M. le Prince Roland Bonaparte a ensuite présenté le conférencier, M. Jacques Bacot, et il a rappelé qu'il a fait, dans le Tibet Oriental et dans la Chine occidentale, deux voyages dont il a rapporté une abondante documentation savante, le premier,

de 1906 à 1908, de Tali à Yerkalo et à Batang, en franchissant des cols de 5,000 mètres et en accomplissant le pèlerinage bouddhiste de Dokerla, le second, en 1909-1910, au cours duquel il a parcouru toute la région tibétaine inexplorée du Nyarong, à l'ouest du Sé-tchouen, le pays entre le Ya-long et le fleuve Bleu, et la région des sources de l'Iraouaddy.

La parole étant donnée à M. Jacques Bacot, le conférencier expose les différences qui séparent, particulièrement au Tibet oriental, les deux groupes distincts de la population tibétaine, les sédentaires et les nomades. Il décrit la vie matérielle des Tibétains, puis passe aux institutions, passant successivement en revue l'organisation sociale, la vie familiale, les rites qui accompagnent la naissance et la mort. Il parle également du mariage polyandre qui donne plusieurs maris à une même femme.

M. Bacot termine par des considérations sur les caractères des Tibétains et sur leur culture intellectuelle qui contraste souvent avec la grossièreté de leur existence matérielle.

Le conférencier a accompagné d'intéressantes observations les deux séries de projections qu'il a présentées.

M. le Président adresse ses félicitations à M. Jacques Bacot pour sa conférence si instructive et si documentée et ses remerciements au nom de l'Assemblée.

Conférence du 14 mai 1912.

M. SCIE-TON-FA, docteur en droit de la Faculté de Paris, préfet de 2^e classe hors cadres de la République chinoise, a fait, le 14 mai 1912, dans l'Hôtel de la Société de Géographie, une conférence sur le sujet suivant : *L'évolution de la Chine moderne au point de vue ethnographique et social.*

La séance était présidée par M. J. de Morgan, président de la Société, qui avait à ses côtés : M. le marquis de Reverseaux, ambassadeur de France ; M. Gourbeil, gouverneur de la Cochinchine ; M. Paul Boyer, administrateur de l'Ecole des Langues Orientales vivantes ; et le secrétaire général.

M. le Président, ayant ouvert la séance, a prononcé l'allocution suivante :

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous réunir pour vous inviter à entendre de la bouche même d'un Chinois des considérations sur l'ethnographie de la Chine, pour écouter les exposés et les appréciations d'un oriental intellectuel sur cette civilisation, l'une des plus anciennes du monde, admirable par ses traditions, par son génie et dans laquelle bien peu d'Européens ont eu le bonheur de pénétrer profondément.

Il ne suffit pas, en effet, de parcourir un pays de civilisation aussi différente de la nôtre, ou d'y passer quelques années, pour se rendre un compte exact de l'esprit et des tendances du peuple qui l'habite. Il ne suffit pas même de parler la langue et de déchiffrer ces signes qui nous semblent étranges parce que nous connaissons mal leur origine et leur évolution. Il faut pour juger des Chinois acquérir l'esprit chinois par de patientes études et par un très long séjour dans l'ambiance chinoise. C'est là une tâche difficile que bien peu de nos compatriotes peuvent se vanter d'avoir menée à bien.

Dans l'antiquité comme de nos jours, de tout temps, la mentalité des peuples orientaux s'est montrée très différente de celle des occidentaux. Ces groupes humains se sont bien rarement compris parce que leurs moyens étaient presque

toujours opposés, parce que, dans la forme, leur idéal était différent du nôtre, bien qu'il tendît, au fond, vers le même but, le progrès.

Entre l'Asie et l'Europe, les différences de culture sont telles que la plupart des usages orientaux nous semblent être pour le moins singuliers, alors que pour les orientaux eux-mêmes nous sommes dans bien des cas ridicules. Cela tient à ce que par tradition, par atavisme, nous avons, les uns comme les autres, conservé une foule d'usages dont la raison d'être, se perdant aujourd'hui dans la nuit des temps, n'est plus apparente, à ce que bien que l'esprit de positivisme soit le même chez les Asiatiques que chez nous, la plupart des hommes ne peuvent se détacher des traditions dans lesquels ils ont été élevés. Chacun de nous quand il examine froidement et consciencieusement ses actes et ses gestes ne peut s'empêcher de reconnaître que beaucoup sont inutiles et peuvent sembler risibles.

Cette différence de mentalité entre le Chinois et l'Européen que nous sommes à même d'apprécier, parce qu'elle se manifeste de mille manières, a de tout temps existé sous d'autres formes. Pour l'Assyrien, l'Égyptien, le Perse, le Romain, le Grec, le barbare était tout ce qui n'était pas soi-même; aujourd'hui nous ne sommes que des barbares par rapport à ces peuples, parce que nous ne pensons pas comme ils pensaient.

Les textes antiques de l'Assyrie et de l'Égypte qu'aujourd'hui nous traduisons exactement, sont cependant pour nous remplis encore d'obscurités; parce que si nous savons lire, nous n'avons pas encore appris à penser en assyrien ou en égyptien, parce qu'il nous manque l'ambiance, seule capable d'expliquer les finesses des langues. Quelle ne serait pas la stupéfaction de nos linguistes s'ils avaient à s'entretenir de l'Antiquité avec un Assyrien ou un Égyptien, nés voilà quatre mille ans? Comme ils se jugeraient petits en face du plus modeste des habitants d'Assour ou de Memphis!

Cependant parce que nous avons de fréquents contacts avec les Chinois, la culture extrême orientale se dévoile à notre esprit bien mieux que celle des peuples disparus. Toutefois il n'en est pas moins vrai que les Européens ne sont pas armés pour pénétrer dans l'intimité de la pensée chinoise. Nous manquons de l'éducation matérielle et intellectuelle nécessaire et, forcément, rapportons toute chose à notre manière traditionnelle de voir; l'observation pour nous se complique de la comparaison. Nous ne pouvons pas être impartiaux; décrire sans juger est au dessus de nos forces. Seul, un Chinois, élevé dans les usages familiaux de sa race, est à même de disséquer sa propre civilisation, d'en faire apprécier les beautés et la force. S'il se montre lui-même quelque peu partial, ce sera dans l'esprit du sujet dont il traite et cet esprit même n'est pas sans valeur scientifique.

Cette analyse méthodique, rationnelle, cet exposé des effets et des causes par des hommes parlant de leur propre vie, ne peuvent qu'amener les meilleurs résultats. — Que poursuivons-nous en effet, dans les recherches ethnographiques? Nous cherchons l'explication des divers éléments de la civilisation chez les différents peuples, afin de comparer les données, de remonter, s'il est possible, jusqu'aux origines et de tracer le tableau des efforts de l'humanité en vue d'atteindre une existence meilleure à tous points de vue.

Ces efforts ont pris les formes les plus variées. La vérité n'est pas apparue à tous sous le même jour, ce sont ces hésitations, ces essais, qu'il est du plus haut intérêt de connaître, que notre devoir est de léguer à nos descendants; ils en recevront de précieux enseignements, ils y verront ce faisceau désordonné des débuts se resserrer peu à peu pour se transformer en une ligne s'approchant de plus en plus de la vérité.

L'Ethnographie est, sans contredit, la plus vaste des sciences; car son domaine

s'étend sur toutes les branches des connaissances humaines depuis les plus modestes jusqu'aux plus élevées. L'art du potier, son évolution dans le temps et son étendue dans l'espace ne sont pas moins utiles à la science que la progression des idées philosophiques, que les efforts des artistes, que les travaux de l'industrie. Tout s'enchaîne dans le progrès humain, aucun avancement n'est indépendant du courant général des choses.

Mais à côté de l'esprit humain évoluant par sa propre force il est des phénomènes imposés à l'homme par une puissance supérieure, par la nature. Aucun peuple ne saurait s'y soustraire. La constitution du sol, sa structure géologique, son ossature de montagnes, la forme de ses côtes, l'abondance ou la pauvreté de ses eaux, ses richesses minérales, sa flore, sa faune, son climat, ses facilités de communications sont autant d'éléments avec lesquels a toujours dû compter la volonté des hommes. Il en est résulté des tendances, des aptitudes, des goûts, des usages propres à chaque pays souvent incompréhensibles pour ceux qui n'ont pas vécu dans les mêmes conditions naturelles.

Ce n'est pas dans les récits des voyageurs européens qu'on doit s'attendre à trouver les causes intimes et profondes des usages d'un peuple; le plus habile explorateur ne saurait qu'effleurer ces questions. Pour s'en imprégner il faut être né dans le pays, avoir dès le berceau respiré l'air dans lequel s'est formée cette culture qu'on étudie, mais il faut aussi que se plaçant au-dessus des vulgaires traditions, l'oriental ethnologue suive dans ses investigations les méthodes scientifiques.

Le meilleur ethnologue de la Chine doit être un Chinois, aussi ne saurions-nous trop exprimer à M. Scié-Ton-Fa notre reconnaissance pour son initiative et le louer du grand exemple qu'il donne en ce jour à ses compatriotes en traitant scientifiquement de l'ethnographie de sa propre race.

Depuis quelques mois seulement, la vieille Chine a vécu; nous assistons aujourd'hui au passage de ce grand peuple de la culture millénaire à la civilisation moderne, il va détruire mille coutumes inutiles, nuisibles même à sa grandeur et prendre la place qui lui est due dans l'univers du xx^e siècle. Que ne devons-nous pas attendre de son génie, de sa patience, de sa grande intelligence?

Cependant, tout en applaudissant de grand cœur à son réveil, nous ne pouvons nous défendre d'une impression de tristesse. Quelques années encore et dans cet immense empire céleste, l'originalité, le charme, la poésie des sites disparaîtront à jamais; les brillants costumes de cérémonie feront place à l'habit noir, les villes s'entoureront d'une ceinture d'usines, se recouvriront d'un nuage de fumée, les voies ferrées relieront les capitales et l'on prendra son prosaïque billet pour la Grande Muraille. La Chine ne sera plus notre Chine d'antan des pagodes et des tours de porcelaine, des robes brodées d'or, mais qu'importe si ce peuple si bien doué doit gagner une vie plus heureuse!

Ces costumes, ces usages, ces mœurs d'autrefois, ces traditions, obscures encore pour qui n'est pas Chinois, le moment est venu de les étudier, de les faire connaître, d'en conserver les souvenirs précis, de leur accorder tous nos soins; car, demain peut-être sera-t-il trop tard pour les analyser fructueusement et nos descendants n'auront plus que la ressource de fouiller les ruines des vieilles villes de la Chine, tout comme nous explorons celles de Babylone, de Suse ou de Memphis, pour reconstituer tant bien que mal, et souvent mal hélas! la vie des peuples dont les usages sont disparus.

Et ce n'est pas seulement la Chine qui renverse aujourd'hui l'édifice du passé pour en construire un meilleur sur les vieilles fondations, ce sont tous les peuples orientaux qui, bien qu'à juste titre orgueilleux de leurs origines, comprennent

que, sous peine de mort, ils doivent participer à ce mouvement général que le xx^e siècle estime être le progrès.

L'ethnographie, science qui vient de naître, se trouve donc pour ses premiers pas, en face d'une tâche immense. Il lui faut de suite étudier et publier ces vieilles civilisations sous peine de mourir elle-même pour céder la place à l'archéologie. Quel service eût été rendu à la connaissance de l'humanité si dans les compagnons de Cortès il s'était trouvé un ethnologue !

Tous les concours sont aujourd'hui de la plus grande utilité; mais de tous, les plus précieux sont ceux de ces hommes éclairés qui nés dans le vieil état des choses et par suite en possédant tous les secrets, savent tout en respectant le passé se lancer dans la science rationnelle, suivre ses méthodes universellement admises et analyser les vénérables usages de leurs ancêtres. En même temps qu'ils rendent à la science un incomparable service, ils élèvent aux générations qui les ont précédées un monument impérissable.

M. Scié-Ton-Fa n'est pas un inconnu dans la société parisienne, bien loin de là. Il s'est déjà signalé par des conférences qui ont eu grand succès et par sa collaboration à des revues et à des journaux français où il a donné des articles très remarquables.

D'une famille originaire de Nankin et par conséquent Chinois du sud, M. Scié-Ton-Fa, après avoir fait ses études chinoises est venu en France achever son instruction. Elève du lycée Janson de Sailly, il a fait son droit à la Faculté de Paris où il a conquis le grade de docteur.

Retourné dans son pays il est entré dans l'administration et, après quelques années de service, a été nommé préfet de deuxième classe.

Quittant alors l'administration active, il est revenu parmi nous afin de se consacrer, en dehors de toute attache officielle, à des études et à des travaux en vue d'instruire ses compatriotes des choses d'occident et de faire connaître en France la Chine et les Chinois, désireux de resserrer les liens entre les deux peuples.

M. Scié-Ton-Fa est donc l'un des hommes les plus qualifiés pour vous parler de la Chine.

La parole est à M. Scié-Ton-Fa.

Le conférencier, qui s'exprime en français avec une très grande pureté, s'est attaché à dégager les caractères de la civilisation chinoise, l'une des plus vieilles du monde, et a montré que la religion et la morale s'appuient, en Chine, sur l'idée de famille. De là vient la notion de coopération et de mutualité qui est le fondement des institutions de cette nation de plus de 400 millions d'individus.

M. Scié-Ton-Fa examine les conditions du contact de cette civilisation asiatique avec celle des peuples européens. Il étudie longuement trois questions qui permettent le mieux d'apprécier l'étendue des progrès accomplis par la Chine depuis une douzaine d'années : celles de l'enseignement, de l'interdiction de l'opium et de l'organisation de l'armée. Enfin achevant de retracer l'évolution moderne de la Chine, il a dit quelques mots de la récente révolution chinoise qui a apporté dans son pays une si profonde transformation.

Deux séries de projections, présentées par le conférencier, ont rendu plus sensible encore le contraste entre l'ancienne Chine et la Chine nouvelle.

M. de Morgan, président, se faisant l'interprète de l'assemblée, félicite M. Scié-Ton-Fa d'avoir mis en lumière, d'une façon aussi intéressante, les caractères de l'évolution de la Chine moderne et il remercie M. le marquis de Reverseaux, M. le gouverneur Gourbeil et M. Paul Boyer de l'honneur qu'ils ont fait à la Société en voulant bien s'asseoir au Bureau.

Réunions mensuelles.

Les réunions mensuelles ont continué à être tenues à l'École des langues orientales vivantes, rue de Lille, 2, à 5 heures du soir, dans une des salles que notre collègue, M. Paul Boyer, membre titulaire de l'Institut Ethnographique, veut bien mettre toujours obligeamment à la disposition de la Société.

Réunion du 30 mars 1912. — Présidence de M. Delafosse. — M. LADREIT DE LACHARRIÈRE, secrétaire général adjoint du Comité du Maroc, qui a accompli au Maroc, en compagnie de M^{me} de Lacharrière, deux importants voyages d'étude, l'un en 1909-1910 dans la Chaouïa, l'autre en 1911 dans la région de l'Atlas située au sud de Marrakech et dans le Sous, a présenté un tableau très détaillé et très précis de l'habitat au Maroc. Il a expliqué ce que sont les divers types d'habitations usités dans ce pays, depuis les tentes et les huttes jusqu'aux maisons ; il a indiqué la localisation de chacun d'eux, la position qui leur est donnée et leur mode de groupement ; il a décrit les forteresses, villages et villes, ainsi que les modes employés pour la conservation des récoltes.

MM. Harmand et de Paniagua présentent quelques considérations au sujet de cette communication. M. van Gennepe donne un aperçu rapide sur l'évolution qui s'est produite dans le mode de disposition intérieure de l'habitation, et il fait remarquer que le type berbère représente encore de nos jours un type primitif. M. Deniker présente à son tour quelques observations.

— M. Waldemar DEONNA, de Genève, a envoyé une très curieuse communication, sous le titre de : « Futurisme et cubisme d'autrefois et d'aujourd'hui », dont lecture est donnée par M. van Gennepe.

L'auteur de la communication fait observer que le cubisme a apparu dans l'art néolithique et se retrouve dans l'art grec primitif. Futuristes et cubistes marquent une régression vers des procédés de débutants, dont les peintures quaternaires offrent des exemples ; mais leurs prédécesseurs étaient des primitifs vrais, commettant des erreurs involontaires, tandis que le retour que font les modernes vers des formules antérieures est voulu par eux.

Des observations diverses sont faites à l'occasion de cette communication par MM. Delafosse, Delamarre de Monchaux, Deniker, van Gennepe et de Malibran.

Réunion du 11 mai 1912. — Présidence de M. Delafosse. — M. HUMBLLOT, administrateur-adjoint des colonies, a traité de l'institution des tekouns, qui sont des groupements électifs peuhls fonctionnant au Fouta-Djalou pour l'élection des almamys.

M. Delafosse pose une question sur la véritable signification du mot « tekoun ». Il ressort de la réponse de M. Humblot que ce mot a toujours désigné des personnes, chefs ou groupements, et non une institution.

Le Secrétaire général,
Gustave REGELSPERGER.

REVUE
D'ETHNOGRAPHIE

ET DE

SOCIOLOGIE

PUBLIÉE PAR

L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Nos 3-4

MARS - AVRIL

1912

SOMMAIRE

	Pages.
ACTES	21
SEGONZAC (Marquis de). — Les populations du Maroc (avec 6 figures).....	89
PILSUDSKI (Bronislaw). — Les signes de propriété des Aïno (avec 3 figures). 100	100
GADEN (Henri). — Légendes et coutumes sénégalaises. — Cahiers de Yoro Dyao 119	119
DECOURDEMANCHE (J.-A.). — Sur la filiation des chiffres européens modernes et des chiffres modernes des Arabes.....	138
Communications : MONTANDON (Georges). — Notes sur l'ethnographie des Ghimirra.....	149
— BRUEL (G.). — Les populations de l'Ogooué (Gabon).....	151
Analyses et Notices	152

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VI^e

BUREAU DE L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Président : M. J. DE MORGAN, ancien Directeur général des Antiquités de l'Égypte, Délégué général en Perse du Ministère de l'Instruction publique.

Vice-Président : M. M. DELAFOSSE, Administrateur en chef des Colonies, chargé du cours de langues soudanaises à l'École des langues orientales et du cours de dialectes et coutumes de l'Afrique Occidentale Française à l'École coloniale.

Secrétaire Général : M. G. REGELSPERGER, docteur en Droit.

Directeur des Publications : M. A. VAN GENNEP, fondateur de la **Revue d'Ethnographie et de Sociologie**.

Trésorier : M. J.-A. DECOURDEMANCHE.

SECTIONS D'ÉTUDES

Afrique occidentale. — *Président* : M. M. DELAFOSSE.

Asie antérieure. — *Président* : M. J. DE MORGAN.

Amérique. — *Président* : M. le Dr CAPITAN.

Empire russe. — *Président* : M. DENIKER.

Indochine. — *Président* : M. le Dr J. HARMAND.

Italie. — *Président* : M. MARCEL VERNET.

Tibet et populations tibéto-birmanes. — *Président* : M. J. BACOT.

Art préhistorique. — *Président* : M. HENRI BREUIL.

Folk-Lore européen. — *Président* : M. A. VAN GENNEP.

La cotisation annuelle est de 25 francs. Elle donne droit au service de la *Revue*.

Elle peut être rachetée moyennant le versement, une fois pour toutes, de la somme de trois cents francs (art. 3 des Statuts). Si le demandeur désire user de cette faculté, il est prié de l'indiquer.

Toutefois, cette faculté n'est pas accordée aux établissements souscripteurs tels que Sociétés, Bibliothèques, Musées, etc., et, en général, à tout corps moral ou groupement à durée illimitée.

Afin d'éviter les frais de recouvrement, MM. les membres sont priés d'adresser directement leurs cotisations en mandat-poste, bon de poste ou chèque, au Trésorier M. J.-A. DECOURDEMANCHE, rue Condorcet, 53, Paris (IX^e).

Pour tous les renseignements, s'adresser au Secrétaire Général, M. G. REGELSPERGER, rue La Boétie, 85, Paris (VIII^e).

Prière d'envoyer tout ce qui concerne la rédaction de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie* (manuscrits, etc.), à M. A. VAN GENNEP, 19, Villa Jeanne d'Arc, Bourglà-Reine (Seine), et les revues d'échange, ouvrages pour comptes-rendus, etc., au nom de la *Revue*, chez M. E. LEROUX, éditeur, 28, rue Bonaparte.

Les membres de l'Institut Ethnographique peuvent acquérir le tome I^{er} de la *Revue* (année 1910) chez M. E. LEROUX, éditeur, avec une réduction de 50 o/o sur le prix de l'abonnement.

REVUE D'ETHNOGRAPHIE

ET DE

SOCIOLOGIE

PUBLIÉE PAR

L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Nos 5-8

MAI-AOUT

1912

SOMMAIRE

	Pages.
ACTES	27
MORGAN (Jacques de). — La féodalité en Perse, son origine, son développement, son état actuel.....	169
GADEN (Henri). — Légendes et coutumes sénégalaises (<i>suite et fin</i>).....	191
BACOT (Jacques). — Les populations du Tibet oriental.....	203
RASSAT . — Contributions à l'ethnographie et au folk-lore savoyards, avec une planche et 14 figures.....	211
Communications : DELAFOSSÉ (Maurice). — De quelques persistances d'ordre ethnographique chez les descendants des nègres transportés aux Antilles et à la Guyane.	234
— PÉRIGNY (Comte de). — Les Indiens Quéchis ou Kekchis de la Alta Vera Paz (Guatemala).....	238
Analyses et Notices.....	241

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VI^e

BUREAU DE L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Président : M. J. DE MORGAN, ancien Directeur général des Antiquités de l'Égypte, Délégué général en Perse du Ministère de l'Instruction publique.

Vice-Président : M. M. DELAFOSSE, Administrateur en chef des Colonies, chargé du cours de langues soudanaises à l'École des langues orientales et du cours de dialectes et coutumes de l'Afrique Occidentale Française à l'École coloniale.

Secrétaire Général : M. G. REGELSPERGER, docteur en Droit.

Directeur des Publications : M. A. VAN GENNEP, fondateur de la **Revue d'Ethnographie et de Sociologie**.

Trésorier : M. J.-A. DECOURDEMANCHE.

SECTIONS D'ÉTUDES

Afrique occidentale. — *Président* : M. M. DELAFOSSE.

Asie antérieure. — *Président* : M. J. DE MORGAN.

Amérique. — *Président* : M. le Dr CAPITAN.

Empire russe. — *Président* : M. DENIKER.

Indochine. — *Président* : M. le Dr J. HARMAND.

Italie. — *Président* : M. MARCEL VERNET.

Tibet et populations tibéto-birmanes. — *Président* : M. J. BACOT.

Art préhistorique. — *Président* : M. HENRI BREUIL.

Folk-Lore européen. — *Président* : M. A. VAN GENNEP.

La cotisation annuelle est de 25 francs. Elle donne droit au service de la *Revue*.

Elle peut être rachetée moyennant le versement, une fois pour toutes, de la somme de trois cents francs (art. 3 des Statuts). Si le demandeur désire user de cette faculté, il est prié de l'indiquer.

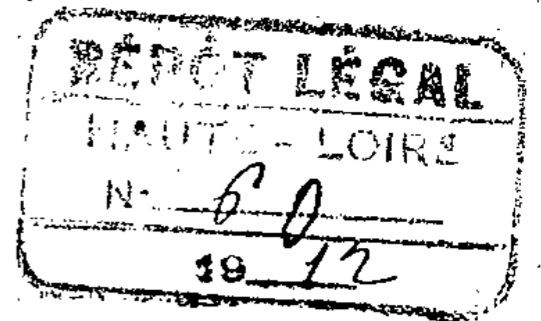
Toutefois, cette faculté n'est pas accordée aux établissements souscripteurs tels que Sociétés, Bibliothèques, Musées, etc., et, en général, à tout corps moral ou groupement à durée illimitée.

Afin d'éviter les frais de recouvrement, MM. les membres sont priés d'adresser directement leurs cotisations en mandat-poste, bon de poste ou chèque, au Trésorier, M. J.-A. DECOURDEMANCHE, rue Condorcet, 53, Paris (IX^e).

Pour tous les renseignements, s'adresser au Secrétaire Général, M. G. REGELSPERGER, rue La Boétie, 85, Paris (VIII^e).

Prière d'envoyer tout ce qui concerne la rédaction de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie* (manuscripts, etc.), à M. A. VAN GENNEP, 19, Villa Jeanne d'Arc, Bourglala-Reine (Seine), et les revues d'échange, ouvrages pour comptes-rendus, etc., au nom de la *Revue*, chez M. E. LEROUX, éditeur, 28, rue Bonaparte.

Les membres de l'Institut Ethnographique peuvent acquérir le tome I^{er} de la *Revue* (année 1910) chez M. E. LEROUX, éditeur, avec une réduction de 50 o/o sur le prix de l'abonnement.



REVUE D'ETHNOGRAPHIE

ET DE

SOCIOLOGIE

PUBLIÉE PAR

L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Nos 9-10

SEPTEMBRE-OCTOBRE

1912

SOMMAIRE

	Pages.
CROVA (M ^{me} B.). — L'industrie de l'âge de la pierre en Mauritanie (avec deux planches)...	249
PARIEL (Commandant). — La maison à Figuig (avec 15 figures)	259
SCOTT MACFIE (J.-W.). — A jeweller in Northern Nigeria (avec 7 figures et 2 planches)....	281
DELACOUR (A.). — Les Tenda, Koniagui, Bassari, Badyaranké de la Guinée française (avec 2 cartes).....	287
Communications : DEONNA (W.). — Futuristes d'autrefois et d'aujourd'hui.....	297
— Van der VOO (B.-P.). — Les débuts de l'Etat, d'après Vierkandt	302
Analyses et Notices.....	307
Sommaires des Revues.....	324

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VI^e

BUREAU DE L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Président : M. J. DE MORGAN, ancien Directeur général des Antiquités de l'Égypte, Délégué général en Perse du Ministère de l'Instruction publique.

Vice-Président : M. M. DELAFOSSE, Administrateur en chef des Colonies, chargé du cours de langues soudanaises à l'École des langues orientales et du cours de dialectes et coutumes de l'Afrique Occidentale Française à l'École coloniale.

Secrétaire Général : M. G. REGELSPERGER, docteur en Droit.

Directeur des Publications : M. A. VAN GENNEP, fondateur de la **Revue d'Ethnographie et de Sociologie**.

Trésorier : M. J.-A. DECOURDEMANCHE.

SECTIONS D'ÉTUDES

Afrique occidentale. — *Président* : M. M. DELAFOSSE.

Asie antérieure. — *Président* : M. J. DE MORGAN.

Amérique. — *Président* : M. le Dr CAPITAN.

Empire russe. — *Président* : M. DENIKER.

Indochine. — *Président* : M. le Dr J. HARMAND.

Italie. — *Président* : M. MARCEL VERNET.

Tibet et populations tibéto-birmanes. — *Président* : M. J. BACOT.

Art préhistorique. — *Président* : M. HENRI BREUIL.

Folk-Lore européen. — *Président* : M. A. VAN GENNEP.

La cotisation annuelle est de 25 francs. Elle donne droit au service de la *Revue*.

Elle peut être rachetée moyennant le versement, une fois pour toutes, de la somme de trois cents francs (art. 3 des Statuts). Si le demandeur désire user de cette faculté, il est prié de l'indiquer.

Toutefois, cette faculté n'est pas accordée aux établissements souscripteurs tels que Sociétés, Bibliothèques, Musées, etc., et, en général, à tout corps moral ou groupement à durée illimitée.

Afin d'éviter les frais de recouvrement, MM. les membres sont priés d'adresser directement leurs cotisations en mandat-poste, bon de poste ou chèque, au Trésorier, M. J.-A. DECOURDEMANCHE, rue Condorcet, 53, Paris (IX^e).

Pour tous les renseignements, s'adresser au Secrétaire Général, M. G. REGELSPERGER, rue La Boétie, 85, Paris (VIII^e).

Prière d'envoyer tout ce qui concerne la rédaction de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie* (manuscripts, etc.), à M. A. VAN GENNEP, 19, Villa Jeanne d'Arc, Bourgl-la-Reine (Seine), et les revues d'échange, ouvrages pour comptes-rendus, etc., au nom de la *Revue*, chez M. E. LEROUX, éditeur, 28, rue Bonaparte.

Les membres de l'Institut Ethnographique peuvent acquérir le tome I^{er} de la *Revue* (année 1910) chez M. E. LEROUX, éditeur, avec une réduction de 50 o/o sur le prix de l'abonnement.

60
72

REVUE D'ETHNOGRAPHIE

ET DE
SOCIOLOGIE

PUBLIÉE PAR

L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Nos 11-12

NOVEMBRE - DÉCEMBRE

1912

SOMMAIRE

	Pages.
GAILLARD (Claude). — Les tâtonnements des Egyptiens de l'Ancien Empire à la recherche des animaux à domestiquer (avec 19 figures et 1 planche)	329
GENNEP (A. van). — Etudes d'ethnographie algérienne, deuxième série : VI, La gravure sur roseau; VII, La gravure sur bois (avec 23 figures et deux planches).....	349
DELACOUR (A.). — Les Tenda, Koniagui, Bassari, Badyaranké de la Guinée française (<i>suite</i>). ..	370
Communications : HUET (G.). — Puissance magique des animaux.....	382
Analyses et Notices.....	384
Sommaires des Revues.....	397
Table des Matières du tome III	398

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VI^e

BUREAU DE L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Président : M. J. DE MORGAN, ancien Directeur général des Antiquités de l'Égypte, Délégué général en Perse du Ministère de l'Instruction publique.

Vice-Président : M. M. DELAFOSSE, Administrateur en chef des Colonies, chargé du cours de langues soudanaises à l'École des langues orientales et du cours de dialectes et coutumes de l'Afrique Occidentale Française à l'École coloniale.

Secrétaire Général : M. G. REGELSPERGER, docteur en Droit.

Directeur des Publications : M. A. VAN GENNEP, fondateur de la **Revue d'Ethnographie et de Sociologie**, professeur extr. d'Ethnographie à l'Université de Neuchâtel (Suisse).

Trésorier : M. J.-A. DECOURDEMANCHE.

SECTIONS D'ÉTUDES

Afrique occidentale. — *Président* : M. M. DELAFOSSE.

Asie antérieure. — *Président* : M. J. DE MORGAN.

Amérique. — *Président* : M. le Dr CAPITAN.

Empire russe. — *Président* : M. DENIKER.

Indochine. — *Président* : M. le Dr J. HARMAND.

Italie. — *Président* : M. MARCEL VERNET.

Tibet et populations tibéto-birmanes. — *Président* : M. J. BACOT.

Art préhistorique. — *Président* : M. HENRI BREUIL.

Folk-Lore européen. — *Président* : M. A. VAN GENNEP.

La cotisation annuelle est de 25 francs. Elle donne droit au service de la *Revue*.

Elle peut être rachetée moyennant le versement, une fois pour toutes, de la somme de trois cents francs (art. 3 des Statuts). Si le demandeur désire user de cette faculté, il est prié de l'indiquer.

Toutefois, cette faculté n'est pas accordée aux établissements souscripteurs tels que Sociétés, Bibliothèques, Musées, etc., et, en général, à tout corps moral ou groupement à durée illimitée.

Afin d'éviter les frais de recouvrement, MM. les membres sont priés d'adresser directement leurs cotisations en mandat-poste, bon de poste ou chèque, au Trésorier, M. J.-A. DECOURDEMANCHE, rue Condorcet, 53, Paris (IX^e).

Pour tous les renseignements, s'adresser au Secrétaire Général, M. G. REGELSPERGER, rue La Boétie, 85, Paris (VIII^e).

Prière d'envoyer tout ce qui concerne la rédaction de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie* (manuscrits, etc.), à M. A. VAN GENNEP, 2, ruelle Dupeyrôu, Neuchâtel (Suisse), et les revues d'échange, ouvrages pour comptes-rendus, etc., au nom de la *Revue*, chez M. E. LEROUX, éditeur, 28, rue Bonaparte.

Les membres de l'Institut Ethnographique peuvent acquérir le tome I^{er} de la *Revue* (année 1910) chez M. E. LEROUX, éditeur, avec une réduction de 50 o/o sur le prix de l'abonnement.

